


FONDO PROVINCIA
NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
IX
593
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine 22

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

D'HISTOIRE NATURELLE.

C

CLAVIJA (J. Clavijo Pajardo, botaniste espagnol). BOT. PH. — Genre de la famille des Myrsinacées, tribu des Théophrastées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 124, t. 36), contenant aujourd'hui 7 ou 8 espèces. Ce sont des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, remarquables surtout par l'élégance de leur port, assez semblable à celui des *Theophrasta*, à tige simple, feuillée, couronnée au sommet; à feuilles alternes, oblongues, coriaces, très entières ou dentées, épineuses; à fleurs blanches, orangées ou pourpres, souvent unisexuées par avortement, disposées en grappes axillaires, très simples, dressées, plus courtes que les feuilles (celles-ci fort longues) et munies de très petites bractées. On en cultive en Europe trois espèces dont la plus belle, le *C. ornata* Ruiz et Pav., est fort recherchée des amateurs par le nombre et l'éclat de ses fleurs pourprées, assez grandes, jaunâtres en dehors, et disposées en grappes nombreuses. (C. L.)

CLAVIPALPES. *Clavipalpata.* INS.—Tribu de Coléoptères tétramères établie par Latreille (*Règne animal* de Cuvier, t. V, p. 156 à 158), et renfermant les g. *Erotylus*, *Ægithus*, *Triplax*, *Languria*, *Phalacrus* et *Agathidium.* Quelques auteurs ont placé ce dernier genre à la suite des *Anisotoma*, F. (*Leiodes*, Lat.), bien que ceux-ci soient hétéromères. (C.)

* **CLAVIPALPUS** (*clava*, massue; *palpus*, palpe). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Mélolonthides, établi par M. Laporte de Castelnau (*Ann. Soc. ent. de France*, t. I, p. 406). L'espèce type de ce genre est le *Cl. Dejeanii*, originaire du Brésil. Cet insecte figure au Catalogue de M. Dejean sous

les noms générique et spécifique de *Ootama clavipalpe*; une seconde espèce y est encore indiquée sans désignation de patrie : c'est l'*O. xanthocerum* de Latreille. (C.)

*__CLAVIPÈDE.__ *Clavipes.* INS.—Cette épithète s'applique à ceux qui ont les jambes renflées, épaisses et en massue.

* **CLAVULAIRE.** *Clavularia.* POLYP. — MM. Quoy et Gaimard, dans la zoologie du *Voy. de l'Astrolabe*, établissent sous ce nom un g. d'Alcyoniens qui n'a pas été accepté. (P. G.)

*__CLAVULINE.__ *Clavulina* (diminutif de *clavus*, cheville). FORAMIN. — Ce sont de petites Coquilles microscopiques. On en connaît 6 espèces dont 4 vivantes et 2 fossiles des terrains tertiaires. Leur forme est spirale, turriculée dans le jeune âge comme les Uvigérines ; mais, dans l'âge adulte, les loges se projettent en ligne droite à la manière des Orthocérines, s'empilant sur le même axe que celui de la spire. Leur ouverture est ronde, centrale et terminale au sommet de la dernière loge. (A. D'O.)

CLAVUS. MOLL. — Syn. de Clavatule.

*__CLAY.__ GÉOL. — Syn. anglais d'Argile.

*__CLAYSTONE.__ GÉOL. — Syn. anglais d'Argilolithe.

CLAYTONIE. *Claytonia.* BOT. PH.—Genre de la famille des Portulacées-Calandriniées, établi par Linné pour des plantes herbacées de l'Asie et de l'Amérique arctique et subarctique, annuelles ou vivaces, glabres, succulentes, à racine fibreuse ou à rhizôme tubéreux ; à feuilles entières, les radicales pétiolées, les caulinaires sessiles, alternes et opposées, quelquefois connées; à grappes terminales ou axillaires, solitaires ou dispo-



sées en cyme bifurquée ; à fleurs blanches ou roses de grandeur variable.

On en connaît une douzaine d'espèces. Deux sont cultivées dans les jardins ; ce sont : la CL. DE VIRGINIA, *Cl. virginiana* L., petite plante vivace à fleurs roses en ombelles ; et la CL. DE CUBA ou CL. PERFOLIÉE, *Cl. perfoliata* Jacq. Cette dernière est une plante annuelle, haute de 30 à 35 centim., à feuilles perfoliées qu'on peut couper plusieurs fois dans l'été, et employer comme les Épinards, l'Oseille ou le Pourpier. On la sème au printemps à bonne exposition, à la volée ou en lignes, mais clair, parce qu'elle ramifie beaucoup. (C. D'O.)

*CLÉANTHE, Salis. BOT. PH. — Synonyme d'*Aristea*, Soland.

*CLÉAVELANDITE (nom propre). MIN. — Syn. d'Albite. *Voyez* ce mot, et aussi FELDSPATH. (DEL.)

*CLÉDÉOBIE. *Cledeobia* (κλῆδος, εος, clôture ; βίος, vie). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par M. Stephens, et que nous avons adopté dans notre *Histoire des Lépidoptères de France*, où il fait partie de la tribu des Pyralites. Le caractère essentiel des espèces de ce genre est d'avoir les palpes légèrement arqués et inclinés vers la terre, c'est-à-dire en sens contraire de ceux des Herminies et des Hypènes, qui les ont relevés au-dessus de la tête ou dirigés en avant. Elles en diffèrent en outre par leurs ailes oblongues et très étroites, et par leur abdomen très allongé. Le nombre des Clédéobies est pour nous de 10, dont une seule (*Pyralis angustalis* Treits., *Phalæna curtalis* Fab.) se trouve aux environs de Paris ; les autres appartiennent presque toutes au midi de l'Europe. (D.)

*CLÉDÉOBITES. *Cledeobites*. INS. — Groupe de Lépidoptères nocturnes établi par M. Blanchard dans la tribu des Botydes, famille des Pyraliens, et qui a pour type le g. *Cledeobia*. *Voy.* ce mot. (D.)

CLEF-DE-MONTRE. BOT. PH. — Nom vulgaire de la Lunaire commune.

*CLEIDION (κλειδίον, petite clef ; probablement d'après la forme des étamines). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées, à fleurs monoïques. *Fleurs mâles* : Calice à trois divisions ouvertes, renfermant de nombreuses étamines insérées sur un réceptacle convexe, et dont les anthères, adnées au sommet du filet par les parties inférieures, présentent des loges s'ouvrant par une fente transversale. *Fleurs femelles* : Calice petit, 5-parti, persistant ; ovaire didyme, à 2 loges 1-ovulées, surmonté d'un style biparti dont les branches se partagent de même à leur tour et qui devient une capsule à 2 coques. — L'espèce unique est un grand arbre de Java, à feuilles alternes, longuement pétiolées, oblongues, dentées, glabres. Les fleurs mâles sont disposées par pelotons sur des épis simples axillaires ; les femelles solitaires sur un pédoncule qui finit par se renfler en massue. (AD. J.)

*CLEIDOTHÈRE. *Cleidothærus*, Stutch. (κλειδόω, je ferme ; θηρός, animal). MOLL. — Ce genre, découvert à la Nouvelle-Hollande par M. Samuel Stutchbury, a été mentionné, pour la première fois, dans le t. V du *Zoological journal*. Peu de temps après, il a été reproduit par M. Sowerby, dans son *Genera of shells*, et enfin il a été adopté par la plupart des conchyliologues, parce qu'en effet il présente des caractères tout-à-fait particuliers. Depuis longtemps nous avions fait connaître, par une série d'observations, qu'il existe, à la charnière de certains genres de Mollusques acéphalés, une pièce cardinale calcaire, isolée de la coquille et maintenue en place sur la charnière au moyen d'une portion déterminée du ligament. Ces osselets isolés se montrent dans les genres Périplome, Ostéodesme, Anatine, qui, tous, appartiennent a une famille voisine de celle des Myés ; jusqu'alors on ne connaissait aucune coquille adhérente et irrégulière avec une pièce détachée à la charnière. C'est ce fait intéressant qu'on doit à M. Stutchbury, et c'est pour une coquille qui présente le singulier assemblage de caractères qui semblaient ne devoir jamais se rencontrer, que le genre Cleidothère a été établi. Si l'on se laissait trop entraîner à rapprocher les Cleidothères des autres genres à osselets cardinaux, on pourrait rompre les rapports naturels des genres par la trop grande importance qu'on accorderait à celui des caractères qui paraît dominer les autres. Cependant, comme nous l'avons souvent répété, les rapports naturels entre les êtres ne s'établissent pas d'après l'appréciation d'un seul caractère, mais d'après l'ensemble de tous. On ne pourrait donc réunir dans

une même famille des genres dont la coquille est libre, parfaitement régulière, et dont l'animal, vivant enfoncé dans le sable, est prolongé postérieurement en deux longs siphons, avec d'autres coquilles irrégulières, adhérentes aux rochers, n'ayant au manteau que de simples perforations, et ne présentant, en un mot, aucun des caractères principaux des autres genres.

Le genre Cleidothère, par l'ensemble de ses caractères, appartient évidemment à la famille des Camacés ; et cela est si vrai, que plusieurs personnes possédaient ce genre dans leurs collections et le confondaient parmi les Cames. On peut dire que le Cleidothère est pour le genre Came ce que les Anatines sont pour les Lutraires ou les Anatinelles. On conçoit que des caractères, comme ceux qui séparent les Anatines et les Cleidothères des genres environnants, peuvent se montrer à la fois dans plusieurs familles sans que l'organisation propre à ces groupes soit pour cela profondément modifiée.

Les caractères suivants sont ceux à l'aide desquels le genre Cleidothère peut être reconnu : Coquille irrégulière, adhérente, très inéquivalve. La valve inférieure est la plus grande. Son crochet est contourné latéralement comme celui des Cames. Impressions musculaires très allongées ; impressions paléales simples. Charnière présentant, sur la valve droite, une cavité peu profonde, et, derrière elle, une petite dent perpendiculaire ; sur la valve gauche, une dent cardinale assez forte et une petite cavité à côté. Un osselet caduc, subtriangulaire, irrégulier, compris dans l'épaisseur du bord cardinal.

La seule espèce que l'on connaisse dans ce genre a tout-à-fait l'apparence d'une Came ; il faut l'ouvrir pour s'apercevoir qu'elle dépend d'un autre genre. Dans cette coquille, les impressions musculaires sont généralement plus longues et plus étroites que dans les Cames, ce qui pourrait servir à la distinguer dans le cas où l'osselet de la charnière aurait été détaché et ne se trouverait plus en place. (Desh.)

*CLEIGASTRE. *Cleigastra* (κλεῖς, clef, pour massue ; γαστήρ, ventre). ins. — Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par M. Macquart, qui le met dans la section des Acalyptères et la sous-tribu des Cordylurides. Ce g., qui renferme les Phrosies de M. Robineau-Desvoidy, est un démembrement des Cordylures de Meigen ; il se compose des espèces de ce dernier g., dont le style des antennes est nu ou simplement tomenteux. M. Macquart en décrit 15, toutes d'Europe, dont la *Cleigastra apicalis* Macq., *Cordylura id.* Meig., est le type ; elle se trouve en France et en Allemagne. Leur nom générique exprime que leur abdomen est en forme de massue. (D.)

*CLEIS, Guér. ins. — Synonyme de *Damias*, Boisduv. (D.)

*CLEISTOSTOMA (κλειστός, caché ; στόμα, bouche). crust. — Cette coupe générique, établie par M. Dehaan aux dépens de celles de *Macrophthalmus* et d'*Ocypoda*, se distingue de ces dernières par le front, qui est beaucoup plus large et qui occupe environ le tiers du bord antérieur de la carapace ; par les pédoncules oculaires, qui sont gros et de longueur médiocre ; par le cadre buccal, qui est au moins aussi large en avant qu'en arrière ; par le sixième article des pattes-mâchoires extérieures, à peu près de même grandeur que le second et presque carré, et enfin par les pattes antérieures, courtes dans les deux sexes. L'espèce type de ce genre est le *C. dilatata* Deh. (*Faun. Japon.*, p. 27, pl. 7, fig. 3). Cette espèce a pour patrie les mers du Japon. Les *Macrophthalmus Leachii* Aud. (*Descript. de l'Égypte*, pl. 2, fig. 1, *M. Boscii*, *ejusd. op. cit.*, pl. 2, fig. 2), peuvent être rangés dans cette nouvelle coupe générique. (H. L.)

CLEISTOSTOMA, Bridel (κλειστός, fermé ; στόμα, orifice). bot. cr. — (Mousses). Synonyme sectionnaire du g. *Syrrhopodon* de Schwægrichen. (C. M.)

*CLEITAMIE. *Cleitamia* (κλείω, je ferme, ταμιεῖον, cellule). ins. — Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par M. Macquart, et rangé par lui dans la section des Acalyptères et la sous-tribu des Ortalidées. Ce g. est fondé sur une seule espèce rapportée de la Nouvelle-Guinée par M. Dumont-d'Urville, et nommée *C. Astrolabei* par M. Boisduval, qui en fait un *Ortalis* (*Voy. de l'Astrolabe*, *Entom.*, 2e part., pag. 668). Son nom générique, dit M. Macquart, fait allusion à

la cellule marginale des ailes, qui est fermée. (D.)

*CLEITHRIA, Schrad. BOT. PH. — Syn. de *Venidium*, Less.

*CLELIA. REPT. — Genre d'Ophidiens proposé par M. Fitzinger, et qui diffère peu des Lycodons. (P. G.)

*CLÉLIE. *Clelia* (nom de femme). INS.— Genre de Diptères établi par M. Robineau-Desvoidy, dans son *Essai sur les Myodaires*, et faisant partie de sa famille des Calyptérées, division des Zoobies, tribu des Entomobies. Les espèces de ce genre ont le vol très agile, et se reposent plus particulièrement sur les fleurs de la Carotte et du Persil. L'auteur en décrit quatre, dont trois de France et une qui fait partie du Muséum royal, et a été rapportée de l'île de Scio par Olivier. Nous citerons comme type la *Clelia agilis* Rob.-Desv., commune aux environs de Paris. (D.)

CLÉMATIDÉES. *Clematideæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Renonculacées, ayant la Clématite pour type. (AD. J.)

CLÉMATITE. *Clematis* (dans Pline, espèce de plante sarmenteuse; κληματίς, même signification). BOT. PH. — Genre fort intéressant de la famille des Renonculacées, type de la tribu des Clématidées, formé par Linné, et renfermant plus de 120 espèces répandues dans les régions tempérées du globe. Ce sont des herbes dressées ou des arbrisseaux sarmenteux, à feuilles opposées, entières ou pennatiséquées, à pétioles souvent cirrheux; à inflorescence composée; à fleurs le plus ordinairement jolies, souvent très grandes, très belles, véritablement ornementales, quelquefois exhalant une odeur suave. Elles sont accompagnées de deux bractéoles formant une sorte d'involucre. Ces plantes sont extrêmement convenables pour garnir des berceaux, des tonnelles, etc., que leur végétation rapide a bientôt couverts d'une gracieuse verdure et de fleurs souvent odorantes. L'espèce la plus connue, et qui croît spontanément dans nos bois (CLÉMATITE DES HAIES, l'HERBE AUX GUEUX, *C. vitalba* L.), est particulièrement propre à ce genre de décoration. Cette plante est très âcre, et produit, quand elle est ingérée dans l'estomac, tout l'effet d'un poison corrosif. Ses feuilles fraîches, pelées et appliquées sur la peau, produisent bientôt une inflammation et une plaie. C'est par elles qu'au moyen-âge, pour s'attirer de nombreuses aumônes, les *gueux* se couvraient les jambes d'ulcères superficiels et faciles à guérir. Sieboldt, dans ces dernières années, a rapporté du Japon quelques espèces de Clématites, avec lesquelles assez peu d'autres végétaux pourraient, quant à l'ampleur et à l'éclat du coloris des fleurs, entrer en comparaison. Nous citerons particulièrement les *C. azurea* et *bicolor*.

Les nombreuses espèces de ce genre se répartissent en trois sections, qui sont :

a. *Viticella*, DC. Involucre nul. Estivation calicinale valvaire. Akènes brièvement caudées, imberbes.

b. *Flammula*, DC. Involucre nul. Estivation valvaire. Akènes caudées, barbues-plumeuses.

c. *Cheiropsis*. Involucre diphylle. Estivation indupliquée. Akènes caudées-barbues. M. De Candolle, qui a révisé le genre linnéen, le caractérise à peu près ainsi : Calice corollacé, tétraphylle, à segments dont l'estivation est valvaire ou indupliquée. Étamines indéfinies, hypogynes. Akènes nombreuses, uniloculaires, sessiles. Style nu ou barbu-caudé. Graine solitaire, inverse. (C. L.)

CLEMATITIS. BOT. PH. — Ce nom a été donné par les anciens botanistes à des plantes de genres différents, telles que la Clématite des baies, des *Bauhinia*, un Eupatoire, etc.; l'unique espèce d'Aristoloche qui croisse dans nos environs le porte comme nom spécifique.

CLEMENTEA, Cav. BOT. CR. — Syn. d'*Angiopteris*, Hoff.

*CLEMMYS (κλέμμυς, tortue). REPT. — Genre de Chéloniens proposé par Wagler dans la famille des Émydes. *Voyez* ÉMYDE.

*CLEOBULIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées-Dioclées, fondé par Martius (*Msc. ex* Benth., *Wien. mus.*, II, 131) sur une seule espèce (*C. multiflora* Mart.), appartenant au Brésil. C'est un sous-arbrisseau volubile, couvert d'une pubescence courte, ferrugineuse; à feuilles pinnées, trifoliolées, dont les folioles amples, épaisses, pubescentes en dessus, tomenteuses ou veloues, soyeuses en dessous, munies de très petites stipelles sétacées et de stipules petites; à fleurs dont les calices velus, fasciculées-sessiles à chaque articulation d'un

pédoncule commun axillaire et multiflore du milieu au sommet ; chaque fleur accompagnée d'une bractée ovale et d'une bractéole oblongue, velue en debors, membranacée et décidue. (C. L.)

*CLEOCERIS (κλέος, gloire ; κέρας, corne). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par M. Boisduval (*Genera et ind. method.*, pag. 93), qui le place dans sa tribu des Noctuo-Bombycines. Il y rapporte seulement deux espèces, savoir : la *Noct. viminalis* Fab., et la *Noct. Oa* Linn., qui se trouvent dans une grande partie de l'Europe, et principalement dans le nord de la France. Leurs Chenilles sont aplaties, avec la tête petite, et vivent cachées entre deux feuilles assujetties par des fils. (D.)

CLEODERES. INS. — *Voy.* CLÆODERES.

CLÉODORE. *Cleodora* (nom mythologique). MOLL. — Tous les soirs, aussitôt le soleil couché, la surface des Océans tempérés et chauds, de déserte qu'elle était, se couvre subitement de milliers de petits animaux Mollusques Ptéropodes pourvus de deux ailes, et logés dans une coquille mince et diaphane comme du verre. Ils papillonnent au crépuscule et une partie de la nuit, puis s'enfoncent dès l'aube du jour pour ne plus reparaître que la nuit suivante.

Ces êtres légers, classés jadis dans le genre *Hyalia*, en ont été séparés par Péron sous le nom de Cléodore, qu'ils conservent toujours. Leur corps est conique ; leurs ailes sont membraneuses, larges ; leur coquille est conique, déprimée ou triangulaire. Ils manquent de tête ; leur bouche est placée entre les ailes. Leurs espèces sont très multipliées, surtout sous la zône torride. (A. D'O.)

*CLÉOGÈNE. *Cleogene* (nom mythologique). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par nous dans la grande tribu des Phalénites de Latreille (*Hist. des Lépidopt. de France*, t. VIII, 1re part., pag. 138), et adopté par les entomologistes anglais ainsi que par M. Boisduval. Ce g. ne renferme que quatre espèces, dont les quatre ailes, en dessus comme en dessous, sont d'une seule couleur, tantôt claire, tantôt foncée : on ne les trouve que dans les montagnes très élevées. Nous citerons comme type la *Cleog. tinctaria* Hubn., qui vole en juillet dans les Alpes. Elle est entièrement d'un jaune d'ocre. (D.)

*CLEOGONUS (κλήω, je resserre ; γόνυ, genou). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides, créé par Schœnherr (*Dispositio methodica*, p. 315). L'espèce type est le *Rhynchœnus rubetra* Fab., *Rh. gogates* d'Olivier, fort commun à Cayenne. On y rapporte encore une seconde espèce, originaire du Brésil : c'est le *Cl. cameollis* de Schœnberr. Ce g. ressemble aux *Orobitis* et aux *Ocladius* ; mais il s'en distingue par ses antennes insérées à l'extrémité de la trompe, et par un écusson apparent. (C.)

CLEOME (κλεομή, plante aujourd'hui indéterminée). BOT. PH. — Beau genre de la famille des Capparidées, type de la tribu des Cléomées, formé par Linné, révisé et adopté par De Candolle (*Prodr.*, I, 238), et renfermant une centaine d'espèces (sec. Steudel !) remarquables en général par la beauté de leurs fleurs. On en cultive, pour cette raison, un grand nombre dans les jardins. Ce sont des plantes herbacées annuelles ou suffrutiqueuses, rarement lignescentes, croissant dans les régions tropicales et tempérées (parties ebaudes) du globe, à feuilles simples ou le plus ordinairement composées de 3-7 folioles denticulées au bord, et souvent accompagnées d'aiguillons stipulaires. Les fleurs blanches, roses ou verdâtres, jaunes ou violettes, sont solitaires ou disposées en grappes terminales.

Ce genre se reconnaît aux caractères suivants : Le calice en est 4-parti, persistant ou décidu ; les 4 pétales de la corolle sont sessiles, onguiculés, subégaux, et insérés, ainsi que les étamines (4-6), à la base d'un torus petit, hémisphérique ou globuleux ; filaments filiformes, souvent inégaux, déclinés ; le style très court ou nul ; à stigmate obtus ou suborbiculaire. Capsule siliquiforme, sessile ou stipitée, subcomprimée, uniloculaire, bivalve. Graines rares ou nombreuses, réniformes, rudes. — Parmi les espèces cultivées, nous citerons les *C. pentaphylla* L., *pungens* Willd., *pubescens* Sims., *speciosissima* Lindb., *dendroides* Schult., etc. M. De Candolle (*l. c.*) divise ce genre en deux sections, ainsi qu'il suit :

a. *Pedicellaria*. Ovaire longuement stipité au-dessus d'un torus globuleux et charnu.

b. *Siliquaria*. Ovaire sessile ou courtement

stipité au-dessus d'un torus petit, hémisphérique. (C. L.)

CLÉOMÉES *Cleomeæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Capparidées, caractérisée par un fruit capsulaire. Le genre *Cleome*, qui en fait partie, lui sert de type. (AD. J.)

CLEOMELLA. BOT. PH. — Genre de la famille des Capparidées-Cléomées, établi par De Candolle pour une plante annuelle du Mexique et de l'Amérique septentrionale, à feuilles glabres, composées de trois folioles; à fleurs jaunes et à fruit très court, caractères qui le distinguent des autres genres de cette famille. On n'en connaît qu'une seule espèce.

***CLEOMENA**, Palis. BOT. PH. — Syn. de *Muhlenbergia*, Schr.

CLEONIA. BOT. PH.—Genre de la famille des Labiées-Scutellarinées, établi par Linné pour une plante herbacée annuelle du littoral méditerranéen occidental, rameuse à sa base, à feuilles sessiles, oblongues-lancéolées ou linéaires, obtuses, profondément dentées ou semi-pinnatifides, rugueuses, subhispides; feuilles florales plus petites et barbues; verticilles de six fleurs en épi lâche. On n'en connaît qu'une seule espèce, qui est la *Prunella intermedia* de Reichenbach. (C. D'O.)

***CLÉONIDES**. *Cleonides*. INS. — Cinquième division de Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionites de Schœnherr, ainsi caractérisée : Rostre long, épais, abaissé ou recourbé, le plus souvent cylindrique, rarement sub-anguleux, le plus souvent légèrement renflé en dehors. Elle se compose des genres suivants :

1re division. Corps ailé: *Cleonus*, *Bothynoderes*, *Pachycerus*, *Chrysolopus*, *Pelororhinus*, *Aterpus*, *Gronops*, *Hypsonotus*, *Lordops*, *Eurylobus*, *Listroderes*.

2e division. Corps aptère : *Alophus*, *Geonemus*, *Leptops*, *Liophlœus*, *Burynotus*, *Lophotus*, *Minyops*, *Stenocorynus* et *Epicerus*. (C.)

CLEONIS ou **CLEONUS** (nom mythologique). INS.—Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, créé par Mégerle, et adopté par MM. Germar et Dejean. Schœnherr a changé ce mot en *Cleonus*, les noms de Curculionites étant tous du genre masculin. L'espèce type est le *Curculio sulcirostris* de Linné, commun aux environs de Paris sur les Chardons. Cent espèces sont connues, et proviennent, en nombre à peu près égal, d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Le corps de ces Insectes est très dur. (C.)

***CLÉONITES**. *Cleonites*. INS. — Sous ce nom de tribu, M. Laporte de Castelnau (*Hist. nat. des anim. art.*, t. II, p. 313) réunit les g. suivants : *Cleonus*, *Rhytideres*, *Pachycerus*, *Chrysolopus*, *Pelororhinus*, *Lepropus*, *Aterpus*, *Gronops*, *Hypsonotus*, *Listroderes*, *Alophus*, *Geonemus*, *Leptops*, *Liophlœus*, *Barynotus*, *Lophotus*, *Minyops*, *Stenocorynus*, *Epicerus*, *Lepyrus*, *Tanysphyrus*, *Hylobius*, *Ceparus*, *Molytes*, *Plinthus*, *Adexius*, *Phytonomus* et *Coniatus*. Ils offrent pour caractères : Sillons antennaires placés sous les yeux, courbes ou obliques; rostre long, épais, ordinairement cylindrique. (C.)

CLEONUS. INS. — Nom employé par Schœnherr pour désigner le genre *Cleonis* de Mégerle. *Voyez* ce mot

CLEONYMUS. INS. — Genre de la tribu des Chalcidiens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes.

Les Cléonymes ont un abdomen en ovale allongé, fort aplati. L'espèce la plus commune dans une grande partie de l'Europe est le *Cleonymus depressus* Lat. (*Diplolepis depressa* Fabr.). (BL.)

***CLEOPHANA** (κλέος, gloire; φαίνω, je brille). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par M. Boisduval (*Genera et ind. method.*, etc., p. 151) aux dépens du g. *Xylina* de Treitschke, et placé par lui dans sa tribu des Xylinides. Il y rapporte 13 espèces, dont la plupart se trouvent dans le midi de l'Europe. On n'en connaît qu'une seule aux environs de Paris : c'est la *Noct. linariæ* Fab., qui paraît deux fois, en mai et en septembre. (D.)

CLEOPHORA, Gært. BOT. PH. — Syn. de *Latania*, Comm.

CLEOPUS (κλήω, j'enferme; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, créé par Mégerle, et adopté par MM. Dahl, Sturm, Dejean, dans leurs Catalogues respectifs. Schœnherr (*Syn. et sp. Curculionidum*, t. IV, p. 743) ne l'a pas conservé, et en rapporte les espèces au g. *Gymnetron*. (C.)

***CLEORA**. INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, tribu des Pha-

lénites, établi par M. Stephens (*Illust. of British entom.*, vol. III, pag. 181), qui le compose de 6 espèces, dont 1 (*Bajularia*) appartient à notre g. *Hemitheo*, et les 5 autres au g. *Boarmia* des Allemands. *Voyez* ces deux mots. (D.)

*CLEOSIRIS. INS.— M. Boisduval (*Atlas* du 1er vol. de l'*Hist. nat. des Lépidoptères*, faisant suite au *Buffon-Roret*, pl. 23, fig. 1) donne ce nom à un g. de Papillons diurnes (*Cleosiris catamita* Hubn.). Ce g., dont les caractères n'ont pas encore paru au moment où nous rédigeons cet article, appartient à la tribu des Lycénides. (D.)

CLEPSINE. *Clepsine* (κλεψίνοος, caché). ANNÉL. — Le genre de la famille des Sangsues (*voyez* HIRUDINÉES) auquel M. Savigny donne ce nom était confondu par Oken avec les *Helluo*; mais il avait été quelque temps avant nommé *Glossiphonia* par Johnson.

Voici comment M. Savigny le caractérise : Bouche grande relativement à la ventouse orale, munie intérieurement d'une sorte de trompe exsertile, tubuleuse, cylindrique, très simple. Mâchoires réduites à trois plis visibles. Yeux très distincts, au nombre de 2, de 4 ou de 6, disposés sur deux lignes longitudinales. Ventouse orale de plusieurs segments, non séparée du corps, un peu concave; l'ouverture transverse à deux lèvres; la lèvre supérieure avancée en demi-ellipse, formée des trois premiers segments, le terminal plus grand et obtus; la lèvre inférieure rétuse. Ventouse anale médiocre, débordée des deux côtés par les derniers segments, exactement inférieure. Branchies nulles. Corps légèrement crustacé, déprimé, un peu convexe dessus, exactement plat dessous, rétréci insensiblement et aminci devant, très extensible, susceptible, en se contractant, de se rouler en boule ou en cylindre, composé de segments courts et égaux; les 25 ou 26 et 27 ou 28e portant les orifices de la génération.

Il faut ajouter aux caractères donnés par M. Savigny que la bouche laisse passage à une petite trompe.

Les espèces à moins de 6 yeux ou les *Clepsinæ illirinæ* ont le corps étroit. Tel est l'*H. bioculata*, dont les *Hirudo hyalina* et *trioculata* paraissent ne pas différer. On les trouve dans toutes les eaux douces. Elles sont blanchâtres, quelquefois subtransparentes, et toujours de petite taille.

Les espèces à 6 yeux ont le corps aplati, oniscoïde dans la contraction. Savigny les appelle *Clepsinæ simplices*. A ce groupe appartient l'*Hirudo complanata*, qui vit avec la *bioculata*, mais qui en diffère par la forme autant que par la coloration et les yeux. Nous ne croyons pas que les Clepsines et les Illyrines puissent rester dans le même genre. Ce sont plutôt deux genres distincts. (P. G.)

CLEPTES (κλέπτης, voleur). INS.—Genre de la tribu des Chrysidiens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Fabricius. Les *Cleptes*, comme tous les Chrysidiens, sont de jolis petits Insectes revêtus des couleurs métalliques les plus brillantes. On n'en connaît que quelques espèces; le type est le CLEPTE SEMI-DORÉ, *Cleptes semi-aurato* (*Sphex semi-aurata* Linn.), répandu dans une assez grande partie de l'Europe, mais rare aux environs de Paris.

On reconnaît facilement ces Hyménoptères à un abdomen terminé en pointe offrant cinq anneaux dans les mâles et quatre dans les femelles. (Bl.)

CLEPTIOSES. *Cleptiosa.* INS. — Famille de l'ordre des Hyménoptères établie d'abord par Latreille, et qui est venue plus tard se fondre dans la tribu des Chrysides et dans celle des Oxyures. (Bl.)

CLEPTIQUE. *Clepticus* (κλεπτικός, enclin à voler). POISS.—Genre de Poissons de la famille des Labroïdes à museau protractile, et rentrant comme une sorte de clou dont la pointe serait formée par les branches montantes de l'intermaxillaire, et la tete par les lèvres et les mâchoires. La bouche est très petite, garnie de dents sur un seul rang; les dents pharyngiennes sont formées de petites lames dentées en scie. Les nageoires verticales sont couvertes d'écailles. Les viscères sont ceux des Labres. On ne connaît encore qu'une espèce de ce genre, originaire de la mer des Antilles. On la connaît à la Martinique sous le nom de *Créole*. C'est un bon poisson. (VAL.)

*CLÉRIDES. *Cleridæ*. INS.—Nom donné par Kirby à une famille de l'ordre des Coléoptères ayant pour type le g. *Clerus*, et qui répond à la tribu des Clairones de Latreille. *Voyez* ce mot. (D.)

*CLERMONTIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Lobéliacées-Lobé-

liées, établi par M. Gaudichaud (*Freycn.*, 459, t. 71-73) pour des arbrisseaux ou des arbres lactescents des Iles Sandwich, à feuilles alternes, dentées, à inflorescence en grappes axillaires, plus courtes que la feuille, à pédicelles unibractéés à la base; à fleurs remarquables blanchâtres ou roses-violacées. On en connaît 3 espèces.

CLERODENDRON (κλῆρος, fortune; δένδρον, arbre). BOT. PH. — Genre de la famille des Verbénacées-Lantanées, établi par R. Brown pour des arbres ou des arbustes répandus en grand nombre dans les régions intertropicales de l'Ancien-Monde, mais rares dans l'Amérique; ils ont les feuilles opposées, simples, indivises ou lobées, persistantes par la base du pétiole, et les fleurs en corymbes trichotomes, terminaux ou axillaires.

Les *Clerodendron*, dont on compte une quarantaine d'espèces, sont des plantes d'ornement dont la plupart sont cultivées dans les jardins. Les plus répandues sont le Cl. a feuilles en coeur, *Cl. infortunatum* L. (Peragut à feuilles en cœur, *Cl. viscosum* Vent., *Volkameria cordifolia* des jardiniers), arbuste toujours vert, à fleurs en panicule, et à odeur de fleur d'Oranger, dont le limbe est d'un blanc de neige et la base carmin; le Cl. a feuilles sanguines, *Cl. hastatum* Wal., à feuilles maculées de rouge en dessous, et à fleurs d'un blanc sale, longues de 12 à 15 centimètres; le Cl éclatant, *Cl. speciosissimum*, qui donne d'août en octobre des fleurs de 6 cent., formant de belles panicules terminales d'un écarlate orangé brillant; et le *Cl. squamatum*, non moins éclatant, mais à fleurs moins grandes. Toutes ces plantes sont de serre chaude. Ce genre a des affinités si étroites avec le g. *Volkameria*, que la plupart des botanistes inclinent à les réunir en un seul. On y fait rentrer aussi le g. *Ovieda*, L. (C. d'O.)

***CLERONOMUS** (κληρονόμος, héritier). INS.—Sous-genre de Coléoptères pentamères proposé par M. Klug dans sa Monographie des Clairons, et qu'il rattache à sa division des *Tillus*. Le *Cleronomus bimaculatus* Kl., originaire du Mexique, est l'unique espèce connue par l'auteur. Nous présumons que notre g. *Phonius* est le même que le sous-genre en question. Notre *Ph. sanguinipennis*, originaire du même pays, formerait une seconde espèce, et bien que les caractères aient été établis depuis longtemps, comme la planche qui représente ce g. n'a paru que depuis le Mémoire de M. Klug, le genre *Phonius* devra être considéré comme synonyme du g. *Cleronomus*. (C.)

***CLEROTA.** INS.— Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, division des Gymnétides, établi par M. Burmeister (*Handbuch der Entom.*, 3 *Band.*, s. 317), aux dépens du g. *Macronota* de Wiedmann. Ce g. est fondé sur une seule esp., *Macr. Budda* de ces auteurs. *Voyez* gymnétides. (D.)

***CLERRIA**, Fl. Flum. BOT. PH. — Syn. de *Tontelea*, Aubl.

CLERUS. INS. — *Voyez* clairon.

CLETHRA (κλεῖθρον, clôture). BOT. PH. — Genre de la famille des Éricacées, établi par Linné pour des arbustes ou des arbres de l'Amérique boréale et tropicale, à feuilles alternes, dentées, ou plus rarement entières; à fleurs en grappes terminales blanchâtres et munies de bractées. On en connaît une douzaine d'espèces cultivées dans les jardins, à cause de l'élégance de leur port; ce sont des plantes de terre de bruyère ou d'orangerie. Les plus répandues sont les *Cl. alnifolia*, *tomentosa*, *arborea*, *paniculata* et *acuminata*. (C. d'O.)

CLÉTHRITE. BOT. FOSS. — Syn. d'*Alnite*, Gæpp.

CLEYERA. BOT. PH. — Genre de la famille des Ternstræmiacées-Ternstræmiées, établi par Thunberg (*Flor. jap.*, 12) pour des arbustes toujours verts de l'Asie tropicale, du Népaul et du Japon, ayant l'aspect des *Ternstrœmia*; ils ont les feuilles alternes, pétiolées, coriaces, entières ou dentées; stipules nulles; pédoncules axillaires, solitaires, uniflores, à fleurs petites, blanches ou jaunâtres. Le type de ce g. est le *Cleyera japonica*, rapporté par Thunberg des environs de Nangasaki. (C. d'O.)

CLEYRIA, Neck. BOT. PH. — Syn. de *Dialium*, Burm.

***CLIANTHUS** (κλέος, gloire; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Lotées, établi par Solander pour un arbrisseau de la Nouvelle-Zélande à rameaux diffus, verts, parsemés de taches brunâtres, à feuilles ailées, composées de 11 à 12 paires de folioles alternes, longues de

3 centim., et accompagnées de stipules ovales; fleurs en grappes pendantes d'un beau rouge cramoisi, et longues de 8 à 10 centim. Le *Cl. puniceus*, l'unique espèce de ce genre, est un bel arbrisseau d'ornement cultivé en serre tempérée et en terre de bruyère. (C. d'O.)

CLIBADIUM (κλιβάδιον, nom d'une herbe peu connue). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Linné pour des herbes ou des sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à rameaux cylindriques, le plus souvent un peu villeux; à feuilles opposées, pétiolées, ovales ou lancéolées, dentées en scie, presque toujours rudes; à capitules petits, ovales, en panicule, le plus souvent en corymbe fastigié.

CLICHIONA. INS. — Erreur typographique, pour *Clubiona*. *Voyez* ce mot.

CLIDEMIA (Clidemius, nom d'un botaniste grec). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées-Miconiées, établi par Don pour des sous-arbrisseaux de l'Amérique méridionale très hérissés, à branches tétragones et à feuilles crénées, pétiolées, à trois un cinq nervures, et à baies comestibles de couleur rouge clair ou pourpre.

On rapporte à ce genre une vingtaine d'espèces, dont la plupart sont assez nouvelles. Plusieurs d'entre elles ont été décrites par les auteurs sous le nom de *Melastoma*. (C. d'O.)

**CLIDIA.* INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par M. Boisduval (*Genera et Ind. method.*, pag. 68), qui le place dans la tribu des Liparides. Ce genre est fondé sur une seule espèce, la *Noct. geographica* de Fabricius, *Bombyx sericina* d'Hubner, qui se trouve en Autriche et dans le midi de la France. Elle est de couleur isabelle, avec les ailes supérieures traversées par deux lignes anguleuses et dentées, d'un brun noir, bordé de blanc du côté interne. Sa chenille ressemble à celle de l'Acronycte de l'Euphorbe, et vit sur la Linaire, suivant Esper. (D.)

***CLIDICUS.** INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Palpeurs, établi par M. de Castelnau, qui en a publié les caractères dans le Ier volume des *Ann. de la Soc. entom. de France*, p. 396. Ce g., très voisin des *Scydmænus*, est fondé sur une seule espèce originaire de Java, nommée par l'auteur *C. grandis*. (D.)

***CLIDONIE.** *Clidonia.* INS. — Genre de Diptères, établi par M. Robineau-Desvoidy, dans son *Essai sur les Myodaires*, et appartenant à la famille des Phytomides, tribu des Myodines. Ce genre est fondé sur une seule espèce nommée par l'auteur *C. basalis*, et qui faisait partie de la collection de M. le comte Dejean. (D.)

CLIFFORTIA (Cliffort, nom d'homme). BOT. PH.—Genre de la famille des Rosacées-Sanguisorbées, institué par Linné pour de petits arbrisseaux du Cap, à feuilles simples ou ternées, alternes ou opposées, engaînantes et stipulées à leur base, à fleurs sessiles dans les aisselles des feuilles. Quoique le nombre des espèces de ce genre soit d'une trentaine, leur insignifiance a empêché qu'aucune d'elles ne prît place dans les jardins.

CLIFTONIA. BOT. PH. —Syn. de *Mylocaryum*.

CLIGNOT. OIS. — Nom vulgaire du *Muscicapa Commersonii*, faisant aujourd'hui partie du sous-genre *Ada* de Lesson. (G.)

***CLIGNOTANTE** (MEMBRANE). ZOOL. — C'est une membrane à demi transparente qui, chez les Oiseaux, forme en quelque sorte une troisième paupière, et leur sert à se garantir de l'impression de la lumière. Elle est placée verticalement à l'angle interne de l'œil, entre le globe oculaire et les paupières. On en trouve des rudiments chez les Mammifères, particulièrement chez les Chevaux.

CLIMACIUM (κλιμάκιον, petite échelle). BOT. CR. — (Mousses.) Genre pleurocarpe diplopéristomé institué par Weber et Mohr (*Bot. Taschenb.*, p. 225, t. 10, fig. 2) sur l'*Hypnum dendroides* Lin., et adopté sans contestation par Bridel et par tous les bryologistes. Il peut être ainsi caractérisé: Péristome double, composé, l'extérieur, de seize dents linéaires, lancéolées, infléchies; l'intérieur, d'autant de cils nés d'une courte membrane réticulée, et percés, de la base au sommet, d'ouvertures qui les font ressembler à une petite échelle (d'où le nom générique), ou simplement perforés de lacunes elliptiques, comme dans les *Hypnum* de Bridel. Capsule cylindrique, égale, droite, longuement pédonculée. Opercule conique, allongé en bec. Coiffe en capuchon. Inflores-

rence diotque, latérale, gemmiforme. *Fleurs mâles* composées d'environ huit anthéridies, accompagnées de nombreuses paraphyses filiformes articulées, à articles oblongs. Dans le *C. americanum*, les anthéridies, très nombreuses, sont fixées à la base des folioles périgoniales, et forment ainsi une sorte de capitule ou de chaton raccourci. *Fleurs femelles* portant un moindre nombre de pistils environnés de paraphyses filiformes très grêles, qui disparaissent dans un âge avancé, ce qui a fait douter de leur existence.

Ces belles Mousses, à rameaux cylindriques, et dont le port est analogue à celui de l'*Hypnum Alopecurum*, croissent dans les prés spongieux ou les endroits tourbeux, en Europe, dans l'Amérique septentrionale et à la Nouvelle-Hollande. Nous réduisons leur nombre à trois, ne pouvant nous décider à y réunir la section *Porotrichum* de Bridel, laquelle, d'après ses caractères de végétation, nous paraît devoir rester parmi les Neckères. (C. M.)

CLIMACTERIS, Temm. OIS. — Nom scientifique du g. Échelet.

CLIMAT. PHYSIOL. — *Voy.* GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE.

***CLINANDRE.** *Clinandrium* (κλίνη, lit; ἀνήρ, ἀνδρός, mari). BOT. — C.-L. Richard a donné ce nom à la cavité située au sommet du gynostème de certaines Orchidées, et formant une fossette dans laquelle l'anthère est logée.

CLINANTHE. *Clinanthium* (κλίνη, lit; ἄνθος, fleur). BOT. — C'est un pédoncule formant à son sommet un plateau portant plusieurs fleurs sessiles : tel est celui des Composées et des Dipsacées. M. Mirbel a donné ce nom au peroeidium de Neeker.

CLIN-CLIN. OIS.—Nom vulgaire du Chevalier Guignette. (G.)

***CLINGSTONE.** GÉOL. — Nom d'une espèce de Phonolite. *Voy.* ce mot.

***CLINIDIUM**, Kirb. INS.—Syn. de Rhyzodes.

***CLINOCÉPHALIDES** (κλίνω, j'incline; κεφαλή, tête). INS. — Famille établie par M. Solier (*Ann. de la Soc. ent. de France*, tom. III, pag. 494) dans l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères. La plupart des Insectes qu'elle renferme ont la tête penchée, et insérée dans une échancrure du prothorax située en dessous.

M. Solier partage cette famille en deux tribus, qu'il nomme *Serropalpites* et *Mordellites*. *Voyez* ces mots.

M. Mulsant emploie aussi ce nom pour désigner le 2me groupe de sa tribu des Longicornes, qu'il divise ensuite en deux familles, les LAMIENS et les SAPERDINS, dont le caractère commun est d'avoir la tête verticale ou inclinée, enfoncée presque jusqu'aux yeux dans le prothorax. *Voyez* LONGICORNES et CÉRAMBYCINS. (D.)

CLINOCÈRE. *Clinocera* (κλίνω, j'incline; κέρας, corne). INS.—Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Brachystomes, tribu des Leptides, établi par M. Meigen, et adopté par Latreille ainsi que par M. Macquart, qui n'y rapporte qu'une seule espèce, *Clinocera nigra* Meig., qu'on trouve en Allemagne. De l'aveu de ce dernier auteur, le genre dont il s'agit est étranger par plusieurs caractères à la tribu des Leptides; mais il a dû faire céder, dit-il, la rigueur de la méthode à la nécessité de ne pas trop multiplier les tribus. (D.)

***CLINTERIA** (κλιντήριον, lit, chaise de repos). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, division des Gymnétides, établi par M. Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, 3 *Band.*, s. 299) aux dépens du g. *Gymnetis* de Mac-Leay. L'auteur y rapporte 10 espèces, et lui donne pour type celle qu'il nomme *C. guttifera*, et dont il a vu, dit-il, de nombreux individus sous différents noms, tels que ceux de *G. Duvaucelii* Dup., *G. ouronotota*, *G. 12-guttata*, *G. cuprina*, *G. serva* et *G. taprobana* Gory. *Voyez* GYMNÉTIDES. (D.)

***CLINTONIA** (Clinton, botaniste anglais). BOT. PH. — Genre de la famille des Lobéliacées-Clintoniées, établi par Douglas pour une plante herbacée annuelle de la Colombie (la CLINTONIE ÉLÉGANTE, *Cl. elegans*), couchée, glabre, rameuse, à feuilles ovales, sessiles; à fleurs solitaires, axillaires, dont les pétales sont bleus à l'extrémité et rougeâtres au centre.

***CLINTONIÉES.** *Clintonieæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Lobéliacées, ayant pour type le genre *Clintonia*. (AD. J.)

***CLINTONITE** (nom propre). MIN. — Les minéralogistes américains ont désigné sous ce nom une substance qui pa-

raît être identique avec la Chrysophane de M. Breithaupt et la Holmite de Thomson. Elle cristallise dans le système rhomboédrique, et se rencontre en parties lamelleuses, d'un brun de tombac, disséminées dans un Calcaire saccharoïde avec du Graphite, à Warwick, dans l'État de New-Yorck. (Del.)

CLINUS (κλίνη, lit). poiss. — Sous ce nom emprunté aux Grecs modernes, Cuvier a désigné un g. de la famille des Blennoïdes à corps comprimé allongé, couvert de grandes écailles, à dents coniques et fortes sur une rangée externe, et en velours sur une bande étroite interne. Il y en a aussi sur le palais. Ce sont des Poissons vivipares des mers des climats chauds: nous n'en avons qu'une petite espèce dans la Méditerranée. Le cap de Bonne-Espérance est le pays qui nous en a fourni le plus grand nombre d'espèces et de taille la plus forte. Ils vivent parmi les rochers. (Val.)

CLIO (nom mythologique). moll. — Genre de Mollusques Ptéropodes, créé en 1774, par Pallas, et rectifié par MM. Péron et Lesueur. Il renferme des animaux formés d'un corps libre, nu, allongé, acuminé en arrière, et d'une tête distincte pourvue de 6 tentacules longs, coniques, rétractiles, divisés en deux groupes. La bouche est terminale; les yeux sont supérieurs. On remarque de plus, en dessous, un pied rudimentaire, et de chaque côté du cou, des nageoires triangulaires, allongées, qui, suivant Cuvier, servent en même temps à la natation et à la respiration.

Les Clios sont répandus au sein des mers chaudes et froides; le *Clio australis* est propre aux mers de Madagascar, tandis que le *Clio borealis* fréquente les régions polaires. Ils paraissent avoir le même genre de vie que les Pneumodermes; ils viennent au crépuscule papillonner à la surface des mers, et y sont en si grand nombre que les Baleines s'en nourrissent, au moins à ce qu'assurent les pêcheurs. (A. d'O.)

CLIODITE. *Cliodita*. moll. — Genre proposé par MM. Quoy et Gaimard pour deux Mollusques encore peu connus, et que MM. de Blainville et Rang ont réunis aux Clios.

CLIOIDÉS. moll. — *Voyez* clionés.

CLIONE. *Cliona* (κλείω, je bouche). spong. — Genre de la famille des Spongiaires, établi par M. Grant, en 1827, mais au sujet duquel on n'a eu de renseignements positifs que dans ces derniers temps. Les Coquilles d'Huîtres, celles même des individus vivants, sont fréquemment percées de petits tubes arrondis, dont la lumière égale à peine une demi-ligne. Ces perforations, qui y ont été pratiquées par de petits Annélides, sont l'habitation privilégiée des Cliones; celles-ci, en effet, se développent souvent dans ces tubes ou près de leur ouverture, et on les reconnaît aisément à leur apparence spongieuse et à leur couleur jaunâtre. Elles s'insinuent dans les ramifications les plus déliées, et adhèrent d'une manière intime à leurs parois. M. Grant, qui en a observé un grand nombre dans le Firth de Forth, près d'Edimbourg, les appelle *Cliona celata*. On les a depuis trouvées sur d'autres points des côtes d'Angleterre, et sur celles de France, près de Caen, etc. Elles n'y sont pas rares. A Caen, M. Dujardin les a observées sur des pierres calcaires, dans des trous de Sabelles, trous qu'au premier abord on pourrait croire percés par ces Spongiaires.

Un des caractères de ce genre consiste dans la nature siliceuse des spicules, et dans leur forme, assez semblable à celle d'une épingle. Toutefois il ne semble pas devoir être distingué de celui des *Halichondria* ou *Halispongia*, dont les Spongilles elles-mêmes ne sont que les représentants fluviatiles. Le *Spongia terebrans* des côtes de France, décrit par M. Duvernoy (*Comptes-rendus Acad. sc.*, XI, 683 et 1021), est sans doute aussi un *Cliona*; et le g. *Vioa* de M. Nardo, qui renferme des espèces de l'Adriatique considérées comme térébrantes, doit certainement y être rapporté. Quant à la place assignée par M. de Blainville (*Actinologie*, p. 527) aux *Cliona*, elle est fautive, ce qui provient de la trop grande confiance ajoutée par ce savant à l'assertion de M. Grant, que la masse des Cliones renferme, comme celle des Alcyons, des polypes véritables. M. Grant comparait d'ailleurs les tentacules de ces polypes, qu'il croyait être l'animal des Cliones, *à des fils de soie*. Les Alcyons sont au contraire caractérisés par leurs tentacules courts et pinnés.

Il sera question, à l'article éponges, de quelques faits observés par M. Dujardin sur la partie vivante des Cliones. (P. G.)

***CLIONE**, Pall. moll. — Syn. de Clio.

***CLIONÉS**. *Clionea*. MOLL.—M. de Blainville a donné ce nom à une famille de l'ordre des Céphalophores ptérobranches, ayant pour type le g. *Clio*. Cette famille répond à celle établie par Menke sous le nom de *Clioïdés*.

***CLIONITES**. MOLL. FOSS. — Nom donné aux espèces fossiles du g. Clio.

***CLIOS**. MOLL. — Férussac avait proposé de former sous ce nom une famille comprenant le g. Clio seul. Cette dénomination ne fut pas adoptée; mais M. Rang donna le nom de Clios à une famille dont l'établissement est dû à M. de Blainville, qui ne la composa pas seulement des Clios, mais y réunit aussi les Pneumodermes, et donna à la famille qui comprenait les deux genres le nom de *Gymnosomes*.

***CLIOSTOME**. *Cliostomum* (κλείω, je ferme; στόμα, bouche). BOT. CR.—(Lichens.) Ce g., ainsi nommé par Fries (*Lich. europ.*, p. 453), a subi une foule de vicissitudes avant d'arriver à être définitivement considéré comme un Lichen de la tribu des Limboriées. Ainsi il a successivement fait partie des Pézizes, des Lécidées et des *Rhytisma*. Il est ainsi défini : Thalle crustacé cartilagineux, granuleux. Périthèce carbonacé, entier, arrondi, clos, devenant rugueux et plissé en s'affaissant sur lui-même, et dont la déhiscence se fait par des fentes transversales à la direction des rugosités. Nucléus gélatineux ayant la consistance de la cire, composé de filaments rameux et de spores oblongues de la plus grande ténuité. Il est difficile de les mesurer à cause du mouvement moléculaire qui les transporte çà et là; néanmoins, on peut juger qu'elles n'ont guère plus d'un 3/100me de millimètre de longueur. Ce Lichen croît sur les cloisons faites en bois de Pin, et sur les écorces du Tilleul et du Chêne. Une seule espèce, le *C. corrugatum*, compose ce genre. (C. M.)

***CLISIOCAMPA** (κλισία, tente; καμπή, chenille). INS. — Genre de Lépidoptères, famille des Nocturnes, établi par M. Curtis, et adopté par MM. Westwood et Stephens, qui le rangent tous deux dans la tribu des Bombycides. Ce g. se compose seulement de deux espèces, les *Bombyx neustria* et *castrensis* Linn., etc., qui se trouvent communément en Europe, et qui appartiennent au g. *Lasiocampa* de Schrank. *Voyez* ce mot. (D.)

CLISIPHONTE. FORAMIN. — Montfort, dans sa *Conchyliologie systématique*, s'est plu à multiplier les genres souvent avec de simples variétés d'une même espèce : c'est ainsi que les genres Phonème, Pharame, Hérione, Clisiphonte, Patrocle, Lampadie, Anténor, Robule, Rhinocnre et Sphinctérule, ont été créés. Ils n'en forment évidemment qu'un seul, auquel j'ai conservé le nom de *Robulina*. *Voyez* ce mot. (A. D'O.)

***CLISOSPORIUM** (κλύζω, je lave; σπορά, spore). BOT. CR. — Genre de la famille des Hyphomycètes, établi par Fries (*Syst.*, 3, 314), ayant pour caractères : Péridioles membranacées, sessiles, s'ouvrant irrégulièrement; sporidies globuleuses, très petites, gélatineuses, promptement diffluentes; filaments rares.

***CLISTAX**. BOT. PH. — Genre établi par M. Martius (*Nov. gen. et sp.*, III, 26), et rapporté aux genres douteux mis à la fin de la famille des Acanthacées. C'est une plante herbacée du Brésil, annuelle, à feuilles opposées, pétiolées, à cymes axillaires pauciflores, à pédicelles unibractéés à la base et bibractéolés au sommet.

***CLITARRHÈNE**. *Clitarrhenus* (κλιτός, incliné; ἄῤῥην, mâle). BOT. — Allmann nomme ainsi les fleurs dont les anthères sont versatiles ou vibrantes

CLITELLARIA, Meig. INS. — Genre de Diptères, synonyme du g. *Ephippium*, Latr. *Voyez* ce mot. (D.)

CLITELLIO. ANNÉL. — M. Savigny (*Hist. des Ann.*, p. 104) propose de réunir sous ce nom, en un g. distinct, les Lombrics pourvus de deux soies seulement à chaque article. Tels sont les *Lumbricus arenarius*, *minutus*, et *vermicularis* d'Othon Fabricius. *Voyez* LOMBRIC. (P. G.)

***CLITELLUM** (*clitellum*, bât). ANNÉL.— Nom d'une partie du corps chez certains Annélides, et en particulier chez les Lombrics. *Voyez* LOMBRIC. (P. G.)

CLITHON. *Clithon*, Montf. MOLL. — Montfort est l'auteur de ce genre, qui n'a point été adopté. Il ne méritait pas en effet de trouver place dans une méthode naturelle, puisqu'il est destiné à rassembler celles des Néritines qui sont épineuses. Pour bien juger de la valeur du genre Clithon, qui a été légèrement admis par quelques conchyliologues, il faut se rappeler que le

genre Néritine lui-même doit rentrer dans celui des Nérites, dont il ne saurait se distinguer par des caractères constants. *Voyez* NÉRITE. (DESH.)

*CLITHRIA (κλειθρία, fente). INS.—Sous-genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, division des Cétonides, établi par M. Burmeister (*Handb. der Entom.*, 3 Band. s. 537) dans le g. *Diaphonia* de Newmann, pour y placer une seule espèce de la Nouvelle-Hollande, nommée par l'auteur *C. eucnemis*. *Voyez* CÉTONIDES. (D.)

CLITHRIS. BOT. CR. — Division établie par Fries dans le genre *Cenangium*. *Voyez* ce mot.

CLITORIE. *Clitoria* (*clitoris*, clitoris). BOT. PH.—Genre de la famille des Légumineuses-Phaséolées, établi par Linné pour des plantes herbacées grimpantes, du Brésil, des Antilles et de l'Amérique boréale ; une seule croît à Ternate et dans les Indes. Leurs feuilles sont ternées ou plus rarement imparipennées, à folioles articulées comme celles des *Dolichos*, et munies de deux stipules barbues à leur base ; les pédoncules sont axillaires à une ou deux fleurs, et quelquefois multiflores et en épis. Les Clitories, qui ont beaucoup de rapports avec la Glycine, sont des plantes d'un aspect fort agréable, dont plusieurs espèces sont cultivées en serre chaude. Les plus répandues sont les *Cl. ternatea* et *heterophylla*. Le nombre total des espèces est d'une quinzaine. (C. D'O.)

*CLITORIÉES. *Clitorieæ*. BOT. PH.—Une des sections de la tribu des Phaséolées, dans les Légumineuses papilionacées. (AD. J.)

CLITORIS. ANAT. — *Voyez* ORGANES GÉNITAUX.

*CLITORIUS, Petiv. BOT. PH. — Syn. de *Clitoria*, L.

CLIVAGE (de l'allemand *klœben*, fendre). MIN. — C'est le nom qu'on donne en cristallographie à une division mécanique à laquelle se prêtent un grand nombre de cristaux, et qui met à découvert les joints des lames ou couches de molécules planes et parallèles dont ils se composent. Cette propriété importante sera exposée, avec tous les développements qu'elle comporte, au mot CRISTALLOGRAPHIE. (DEL.)

*CLIVIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Amaryllidées-Anomales, établi par M. Lindley pour une plante herbacée du cap de Bonne-Espérance, à racines fibreuses et paniculées ; à fibres charnues et épaisses ; à feuilles radicales distiques, portant au sommet des fleurs nombreuses en ombelle renversée. Le *Clivia nobilis*, l'unique espèce de ce genre, a beaucoup d'affinités avec les Hæmanthes.

CLIVINE. *Clivina* (nom d'un oiseau, suivant Pline). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Scaritides, établi par Latreille, et adopté par tous les entomologistes. Fabricius avait confondu les Clivines avec les Scarites ; mais ils en diffèrent essentiellement par leur lèvre supérieure peu avancée et coupée presque carrément ; par leurs mandibules courtes et non dentées, et par leur prothorax carré ou globuleux. Bonelli a séparé des Clivines les espèces à corselet globuleux pour en former son g. *Dyschirius*, que M. Dejean n'a pas admis ; mais Latreille, qui d'abord l'avait également rejeté, a fini par l'adopter, de sorte que les véritables Clivines se bornent pour lui aux espèces à corselet carré. Au reste, les unes et les autres ont les mêmes mœurs, et se trouvent dans les mêmes localités, c'est-à-dire sous les pierres, aux bords des rivières et des étangs. M. Dejean, dans son dernier Catalogue, en désigne 50 espèces, y compris les Dyschiries, dont 5 d'Afrique, 2 des Indes orientales, 27 d'Amérique et 16 d'Europe. Nous citerons seulement la plus connue parmi ces dernières, la *Clivina arenaria* Fab., qui offre 4 variétés dont les auteurs ont fait autant d'espèces, savoir : Var. *Collaris*, Hubn., ayant la tête et le corselet d'un brun noirâtre et les élytres plus pâles. Var. *Discipennis*, Még., semblable à la précédente, avec une tache commune sur les élytres de la couleur du corselet. Var. *Sanguinea*, Leach, d'un brun ferrugineux rougeâtre. Enfin, var. *Gibbicollis*, Még., d'un jaune testacé très pâle. Cette espèce se trouve avec toutes ses variétés aux environs de Paris. (D.)

*CLOANTHA (χλοανθής, verdoyant ; l'auteur aurait dû écrire *Chloantha*). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par M. Boisduval (*Gener. et Ind. method.*, p. 150, n° 3), qui le place dans sa tribu des Xylinides. Il est très voisin des Cléophanes, dont il se distingue par un cor-

selet muni de deux crêtes bifides situées, l'une à sa base et l'autre au-dessous du collier, et par un abdomen caréné et crêté dans les deux sexes. Les quatre espèces qu'il renferme ont les ailes supérieures denticulées, avec leur frange, et la tache réniforme seule bien distincte. Les Chenilles sont amincies antérieurement, avec la tête petite. Elles vivent sur les plantes du g. *Hypericum*, et se métamorphosent dans la terre; leur chrysalide est dépourvue de gaine ventrale. L'espèce la plus remarquable du g. est la *Cloantha perspicillaris* (*Noct. id.* Linn.), qui se trouve, en mai, aux environs de Paris. (D.)

CLOAQUE. *Cloaca* (*cluea*, je purge). ANAT. — Réceptacle commun qui existe à l'extrémité inférieure du canal intestinal dans les Mammifères de l'ordre des Monotrêmes, les Oiseaux, les Reptiles et un grand nombre de Poissons, et qui n'a qu'une seule issue pour les excrétions stercoraires et urinaires, et le passage des produits de la génération. C'est une poche divisée en compartiments, ayant des fonctions distinctes avec un orifice unique.

CLOCHE (FLEURS EN). BOT. — *Voyez* CAMPANIFORME.

CLOCHER CHINOIS. MOLL. — Nom vulgaire de la Cérite obélisque.

CLOCHETTE. MOLL. — Nom vulgaire de la Calyptrée equestre.

CLOCHETTE. BOT. — Nom vulgaire de plusieurs plantes, telles que des Liserons, des Campanules, des Muguets, etc., dont les corolles imitent la forme d'une Cloche.

***CLŒTUS** (κλοιωτός, collier). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Trogides, créé par M. Merausgeber (*Journal d'Entomologie* de Germar) aux dépens de deux espèces de Colombie, *Cl latebrosus* et *semicostatus* de M. Buquet. Ce genre se distingue particulièrement des *Acanthocerus* de Mac-Leay, en ce qu'il a 9 articles aux antennes; on en compte 10 dans l'autre genre. (C.)

CLOISON. *Septum*, *Dissepimentum*. BOT. — On donne ce nom à des lames ordinairement membraneuses et verticales qui séparent la cavité des fruits en plusieurs loges, ou qui s'y prolongent plus ou moins sans la diviser entièrement. Les Cloisons, généralement verticales et très rarement horizontales, sont formées par la soudure des faces rentrantes de deux carpelles contigus. M. Richard appelle *Cloisons vraies* celles qui sont formées par l'endocarpe, et qui se prolongent sous forme de deux processus lamelleux adossés l'un à l'autre, et réunis ensemble par un prolongement du sarcocarpe. Les *Cloisons fausses* sont celles qui doivent leur origine à une saillie plus ou moins considérable du trophosperme, ou qui sont formées par les bords rentrants des valves du péricarpe. Cassini appelle ainsi les côtés des mailles du réseau du clinanthe des Composées lorsqu'il fait une saillie assez élevée, continue et de peu d'épaisseur. La position des Cloisons relativement aux valves est d'une étude importante, et fournit des caractères d'ordres et de genres. (C. D'O.)

CLOISONNAIRE. *Septaria* (*septa*, cloison). MOLL. — Lamarck a créé ce genre (*Hist. des anim. s. vert.*) pour un corps très singulier que Linné rangeait parmi les Serpules, sous le nom de *Serpula polythalamia*. Déjà ce corps avait été vu par Lister, et étudié avec beaucoup plus de soin par Rumphius, qui donna à Lamarck des renseignements suffisants pour établir définitivement les rapports naturels de son nouveau genre. Tous les caractères produits par Rumphius décèlent, dans le *Serpula polythalamia*, tout ce qui constitue un Taret gigantesque, et Linné lui-même ne s'y serait pas laissé tromper s'il eût mis à côté de la figure de Rumphius les figures du Taret de Sellius, de Massuet et d'autres naturalistes. Aussitôt que Lamarck eut fait apercevoir les rapports du genre Cloisonnaire avec les Tarets, presque tous les naturalistes adoptèrent ce nouvel arrangement, soit qu'ils rejetassent le genre, soit qu'ils rangeassent l'espèce parmi les Tarets. Aujourd'hui, l'on peut dire que le genre Cloisonnaire est accepté par tous les zoologistes, et placé dans la famille des Tubicolés à côté des Tarets. On verra à l'article TUBICOLÉS les changements de rapports que doivent subir quelques genres que Lamarck a compris dans cette famille; et celui qui nous occupe est l'un de ceux sur lesquels nous aurons à revenir à cet égard.

On ne connaît pas le genre Cloisonnaire dans toutes ses parties. Le tube seul est rapporté par les voyageurs; l'animal n'a jamais été ni vu ni décrit. Lamarck soupçonne, avec juste raison, que, dans le tube de la Cloisonnaire, on doit trouver une coquille bi-

valve semblabe à celle da la Fistulaire; mais, d'après mon opinion, elle doit avoir beaucoup plus d'analogie avec celle des Tarets. Ce qu'on connaît de la Cloisonnaire consiste en un tube calcaire qui a quelquefois plus d'un mètre de longueur. Il est légèrement conique, subcylindracé; quelquefois il est droit ou à peine courbé; assez souvent il est irrégulierement tordu sur lui-même. Son extrémité antérieure, qui est aussi la plus large, se termine par une ouverture circulaire dont les bords sont minces et tranchants, et se continuent dans un plan horizontal. Cette ouverture a quelquefois 2 pouces de diamètre, et c'est par elle qu'on aperçoit à l'intérieur ces plis irréguliers, transverses, et plus ou moins saillants, qui ont valu au genre le nom que Lamarck lui a imposé. Toute la surface extérieure de ce tube est couverte de rugosités très irrégulières qui résultent des accroissements. L'extrémité postérieure est la plus atténuée, et celle où le test devient plus épais. Elle est ovale transversalement, et l'on voit que, dans cette extrémité, la cavité du tube est partagée en deux tuyaux égaux par une cloison longitudinale plus ou moins étendue, tout-à-fait semblable à celle qui se voit dans le tube des Tarets. Comme on le verra à l'article TARET, cette cloison, qui partage en deux l'extrémité postérieure du tube, est soutenue par des cloisons transverses assez régulières qui occupent un espace plus ou moins considérable, suivant l'âge de l'animal. Ces cloisons se montrent également dans la Cloisonnaire; mais ce qui caractérise plus particulièrement ce genre, et qui empêche qu'on ne le confonde avec les Tarets, du moins tels qu'ils sont actuellement connus, c'est que ces deux tuyaux intérieurs se continuent en dehors en deux longs tuyaux subarticulés, fixés par une matière cartilagineuse sur le bord des tubes postérieurs du tuyau principal, et ont pour usage de protéger l'extrémité des Siphons. Ces tuyaux appendiculaires ne se trouvent dans aucun autre genre de la famille des Tubicolés.

Tout ce que nous venons de rapporter sur le genre Cloisonnaire confirme l'opinion de ceux des zoologistes qui rapprochent des Tarets le *Serpula polythalamia*. Cependant on doit voir dans les tubes appendiculaires un caractère suffisant pour distinguer le genre, et ne pas le confondre avec les Tarets, comme l'a proposé M. Évérard Home. La manière de vivre de la Cloisonnaire vient également, d'après ce qu'en rapporte Rumphius, appuyer les rapports de ce genre avec les Tarets. En effet, dans certains parages de l'île d'Amboine, lorsque la marée est très basse, on aperçoit les tuyaux des Cloisonnaires enfoncés perpendiculairement dans le sable, pressés comme des tuyaux d'orgue entre les racines des Mangliers. On doit regretter que les naturalistes, qui fréquentent si souvent ces parages, n'aient pas cherché à recueillir l'animal, à l'observer, et à trouver la coquille bivalve qu'il doit avoir à l'extrémité antérieure du tube. Tout nous porte à croire que cette coquille bivalve a la plus grande ressemblance avec celle des Tarets, et peut-être, si elle était connue, les zoologistes se trouveraient-ils dans l'obligation de revenir à l'opinion de M. Éverard Home.

Jusqu'à présent, on ne connaît qu'un tres petit nombre d'especes du genre Cloisonnaire. M. Matheron, de Marseille, en a signalé une petite dans la Méditerranée. On assure qu'il en existe une autre dans la mer Rouge; mais peut-être est-elle semblable à celle de Rumphius. On n'en connaît point à l'état fossile. (DESH.)

CLOMENOCOMA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Cassini pour une plante herbacée d'origine douteuse, mais qu'il suppose être de l'Amérique australe, ayant le port des *Tagetes*, les feuilles opposées, pennées; des capitules terminaux, pédonculés, solitaires; et les fleurs de couleur orange. On n'en connaît qu'une seule espèce, que l'auteur a appelée *Cl. aurantiaca*.

CLOMIUM, Ad. BOT. PH. — Syn. de *Carduus*, Gært.

***CLONIOCERUS** (κλονέω, j'agite; κέρας, corne). INS. — Genre de Coléoptères tétramères (subpentameres), famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par M. Dejean dans son Catalogue, sans indication de caractères. La *Saperda histrix* de Fabricius et d'Olivier, originaire du cap de Bonne-Espérance, est l'unique espece rapportée a ce genre. (C.)

CLONIS, Adans. MOLL. — Nom vulgaire que, sur nos côtes, on donne à plusieurs

espèces de Vénus. C'est particulièrement au *Venus verrucosa* qu'il s'applique. Cependant, à Marseille et à Toulon, ce nom, changé en *Clovis*, sert à désigner le *Venus decussata*. Adanson, dans son *Voyage au Sénégal*, a adopté ce nom vulgaire pour le *Venus verrucosa*. (Desh.)

CLOPORTE. *Oniscus*. crust. — Genre de l'ordre des Isopodes, tribu des Cloportides terrestres, établi par Linné, et adopté par tous les carcinologistes. Les Crustacés qui composent cette petite coupe générique ont les antennes externes s'insérant sous le bord antérieur de la tête, de manière à en être recouvertes à leur base, et composées de huit articles, dont les trois derniers constituent une sorte de tigelle terminale.

Ce genre ne renferme que deux espèces, dont l'*Oniscus murrarius* de Cuvier peut en être considéré comme le type. Ces Crustacés sont assez communs ; ils habitent de préférence les lieux humides et obscurs, tels que les caves et celliers, et se tiennent ordinairement dans les fentes des murailles, dans les joints mal réunis des cloisons, sous les pierres, etc. Ils paraissent vivre de fruits gâtés, de feuilles, de substances végétales en décomposition, et on en a vu même qui mangeaient les cadavres d'individus de leur espèce. Leur démarche est ordinairement lente; mais lorsqu'ils éprouvent quelque crainte ils courent assez vite. Les femelles portent leurs œufs dans une espèce de sac ovalaire mince et flexible, placé au-dessous de leur corps, et s'étendant depuis la tête jusque vers la cinquième paire de pattes. Les œufs éclosent dans ce sac, qui ne tarde pas à se fendre longitudinalement, et ensuite transversalement en trois lanières de chaque côté, pour laisser sortir les jeunes Cloportes, qui ne diffèrent de leurs parents qu'en ce qu'ils ont deux pattes et un anneau du corps de moins qu'eux ; que leur tête et leurs antennes sont proportionnellement plus grands que les leurs ; que leur couleur est jaunâtre ou blauâtre très clair, etc. Après leur naissance, ces petits trouvent pendant quelques jours un refuge assuré au milieu des lames respiratoires qui garnissent le dessous de la queue de leur mère.

Les Cloportes ont été longtemps employés en médecine comme fournissant des remèdes diurétiques, absorbants ou apéritifs ; mais l'usage en a presque totalement cessé. La seconde espèce est l'*O. affinis* Say, qui habite les environs de Philadelphie. (H. L.)

CLOPORTE DE MER. crust., moll. — Nom vulgaire de petits Crustacés isopodes des g. Ligie et Sphérome, ainsi que des Oscabrions et de la *Cypræa staphylea*, esp. du g. Porcelaine.

CLOPORTES (chenilles). ins. — On nomme ainsi, à cause de leur forme, les Chenilles de la tribu des Licénides. (D.)

CLOPORTIDES. *Oniscides*. crust. — Cette famille, qui est fort naturelle et qui appartient à l'ordre des Isopodes, a été créée par Latreille, et tous les carcinologistes qui ont écrit après cet auteur ont cru devoir l'adopter. Les Cloportides sont remarquables non seulement par leur forme singulière et leur manière de vivre fort bizarre, mais aussi par plusieurs particularités d'organisation. Lorsqu'on voit marcher un Cloporte, on pourrait croire à la première vue que ces Crustacés ne sont pourvus que d'une seule paire d'antennes ; car les antennes externes acquièrent seules ce développement normal, et celles de la première paire n'existent qu'à l'état de vestiges. L'abdomen se compose de six anneaux parfaitement distincts ; mais le dernier de ces segments ne présente pas, comme chez presque tous les autres Isopodes, des dimensions supérieures à celles des segments précédents, et ne constitue pas un grand bouclier destiné à recouvrir les fausses pattes branchiales ; il est au contraire très petit, et quelquefois même presque rudimentaire. Quant aux pattes, elles sont grêles et toutes simplement ambulatoires. Les mandibules ne présentent pas de tige palpiforme.

M. Milne-Edwards, dans le tome III de son *Histoire naturelle des Crustacés*, partage cette famille en deux tribus :

1° Cloportides maritimes. Article basilaire des dernières fausses pattes grêle, allongé, complétement à découvert, et terminé par deux appendices styliformes très allongés.

Genres : *Lygia*, *Lygidium*.

2° Cloportides terrestres. Article basilaire des dernières fausses pattes court et ne dépassant pas l'extrémité du dernier seg-

ment de l'abdomen. Cette tribu comprend trois divisions :

a. **Porcellioniens.** Appendice terminal externe des dernières fausses pattes styliforme, et saillant à l'extrémité de l'abdomen.

Genres : *Deto*, *Porcellio*, *Trichoniscus*, *Platyorthrus*.

b. **Armadilliens.** Dernières fausses pattes visibles en dessus, entre le cinquième et le sixième segment de l'abdomen, mais ne se prolongeant pas au-delà du bord postérieur de ces anneaux.

Genres : *Armadillo*, *Diploexochus*, *Armadillidium*.

c. **Tylosiens.** Dernières fausses pattes lamelleuses et complétement cachées sous le dernier segment de l'abdomen.

Genre : *Tylos*. (H. L.)

*CLORHYNCHUS. ois.— Hodgson a formé ce g. aux dépens du g. *Ibidorhyncha* de Vigors, dont il nomme le type *C. strophiatus*, qui est l'*Ib. Struthersii*, figuré dans les Centuries de M. Gould. Il l'avait d'abord, avec raison, rapporté aux Erolies, qui ne sont en définitive que de petits Courlis à pouce nul, et sous ce rapport nous partagerions l'opinion de Stephens, qui confond ce genre avec les Courlis. (G.)

CLOSIROSPERMUM, Neck. bot. ph. — Syn. de *Barkhousia*, Mœnch.

*CLOSTERA (κλωστήρ, fuseau). ins. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par Hoffmansegg et adopté par un grand nombre d'entomologistes, entre autres par M. Boisduval, qui le range dans sa tribu des Notodontides. Ce g. est un démembrement de celui de *Pygæra* d'Ochsenheimer, dont il diffère par des antennes moins pectinées; par des ailes plus courtes; par un abdomen très relevé dans le repos, et que termine dans le mâle une brosse de poils bifide. Il en diffère aussi par les Chenilles, qui sont plus épaisses, et qui ont le quatrième et le dernier anneau tuberculés : elles vivent cachées entre des feuilles réunies par des fils, et se renferment dans une coque informe pour se changer en chrysalide, tandis que celles des Pygères s'enfoncent dans la terre pour subir cette métamorphose. On connaît cinq espèces du g. *Clostera*, toutes d'Europe, et paraissant deux fois par an, en mai et en juillet. Une des plus répandues est la *Clostera anachoreta* (*Bombyx id.* Fab.), ainsi nommée à cause de la vie solitaire de sa chenille. Elle est commune aux environs de Paris. (D.)

*CLOSTERANDRA (κλωστήρ, fuseau; ἀνδρός [ἀνήρ], étamine, en botanique). bot. ph. — Genre de la famille des Papavéracées-Papavérées, établi par Belanger (*Voy. sc.*) pour une petite plante qu'on croit originaire de Perse, ayant l'aspect des Pavots, velue, basse, à feuilles bipinnatifides; à pédoncules axillaires, terminaux et solitaires, uniflores; à fleurs blanches et dressées.

*CLOSTÉRIE. *Closterium* (κλωστήρ, fuseau). bot. cr. — (Phycées.) Ce genre, établi par Nitzsch pour le *Vibrio Lunula* Müll., renferme pour nous des végétaux de la tribu des Desmidiées. Voici leurs caractères distinctifs : Corpuscules libres, fusiformes, souvent arqués, quelquefois droits, pourvus d'une enveloppe membraneuse diaphane renfermant un endochrome de couleur verte, foliacé ou formé de bandelettes rayonnant autour du centre. Les Clostéries sont des êtres microscopiques qui présentent le plus souvent l'aspect de fuseaux courbés en croissant; ils sont formés de deux parties coniques réunies par leur base; une ligne médiane transverse indique leur point de jonction. Presque toujours aussi l'endochrome étant interrompu dans cette partie, on y remarque un point diaphane. Quelques espèces ont trois et même quatre sutures présentant cette disposition. L'endochrome est ordinairement en bandes ou lamelles longitudinales adhérant entre elles par leur bord intérieur et rayonnant vers la circonférence. On remarque dans la plupart des espèces, aux deux extrémités ou sommets, une vésicule interne renfermant des granules rougeâtres ayant un mouvement prononcé. Nous parlerons avec plus de détails, à l'article desmidiées, de ces granules, qui se retrouvent dans beaucoup d'espèces de cette tribu. Les Clostéries, outre le mode ordinaire de reproduction par dispersion des sporules endochromiques et par réduplication (voyez ce mot et réduplication), présentent fréquemment un accouplement analogue à celui des Zygnémées ou

Conjuguées, accouplement d'où résultent des gemmes ovoïdes ou globuleuses renfermant de nombreux germes de jeunes Clostéries. L'enveloppe ou carapace des Clostéries est membraneuse, lisse, quelquefois striée ou ponctuée. M. Ehrenberg, qui considère ces végétaux comme des animaux infusoires, pense qu'on pourrait faire un genre séparé, *Toxotium*, pour renfermer les espèces à carapaces striées ou ponctuées-granulées; mais on rencontre des individus ayant ces caractères lorsqu'ils sont adultes, après avoir été lisses dans leur jeunesse. Nous croyons toutefois qu'on pourrait séparer deux ou trois espèces granulées, droites, munies, à chacune de leurs extrémités, d'une fissure au lieu de vésicule. Quelques espèces cylindriques, à sommets tronqués, pourvus d'un endochrome non lamelleux ni rayonnant, mais formé de bandelettes anastomosées, tapissant intérieurement la carapace d'une sorte de réseau, nous ont paru devoir former un genre particulier que nous avons proposé sous le nom de *Docidium*.

Nous n'avons point remarqué de mouvement spontané dans les Clostéries; mais comme tous les végétaux, et surtout ceux qui sont libres ou nageants, ils se dirigent vers la lumière, et, par suite du mucus qui les entoure, ils forment, lorsqu'ils sont en société, des masses gélatineuses d'un beau vert d'où s'élèvent de petits cones ou pinceaux hérissés de leurs corpuscules.

Les Clostéries habitent les eaux douces, tranquilles et claires, les fossés, les bords des étangs et les flaques au milieu des mousses aquatiques, principalement des *Sphagnum*. Nous en connaissons en Europe une trentaine d'espèces, dont quelques unes ont été retrouvées en Asie et même à la Nouvelle-Zélande. Une des espèces les plus communes, le *Cl. lunula* Ehrenb., est anciennement connue; Müller l'a décrite sous le nom de *Vibrio Lunulo* : c'est le type du genre *Lunulino* de M. Bory de Saint-Vincent, qui y réunissait quelques Diatomées dont l'organisation est tout-à-fait différente. (Bréb.)

***CLOSTÉRIÉES.** *Closterina*. INFUS. — M. Ehrenberg a fondé, sous ce nom, une famille d'Infusoires, que plusieurs naturalistes considèrent actuellement comme de simples végétaux. Elle se compose uniquement du genre Clostérie. *Voy.* ce mot. (P. G.)

CLOSTERINA. INFUS. — *Voyez* CLOSTÉRIÉES.

CLOSTERIUM. INFUS. — *Voyez* CLOSTÉRIE.

CLOSTÉROCÈRES. *Closterocera* (κλωστήρ, fuseau; κέρας, corne). INS.—Nom donné par M. Duméril à une famille de l'ordre des Lépidoptères, renfermant ceux qui ont les antennes en fuseau ou renflées au milieu. Cette famille répond à celle des Crépusculaires de Latreille. *Voyez* ce mot. (D.)

***CLOSTEROMERUS** (κλωστήρ, fuseau; μηρός, cuisse). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par M. Dejean dans son Catalogue, mais dont les caractères ne sont pas indiqués. L'auteur y a placé quatre espèces du cap de Bonne-Espérance : les *Cl. sexpunctatus* de Fab. (*Saperda*), *cyanipennis*, *violaceus* Dej., et *lœtus* Klug. (C.)

***CLOSTEROPUS** (κλωστήρ, fuseau; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cerambycins, fondé par M. Dejean dans son Catalogue, sur une espèce du Brésil qu'il nomme *Cl. blandus*. Ce genre est placé à la suite des *Callichroma* dont il est très voisin; mais il s'en distingue par son prothorax mutique; par ses antennes grêles, à 3e et 4e articles aplatis et allongés (elles sont un peu barbues à la base, chez la femelle); par ses cuisses subitement renflées près des genoux. Les tarses ont le 1er article long, tronqué; le 2e moitié plus court et conique. (C.)

***CLOSTERUS** (κλωστήρ, fuseau). INS. — Genre de Coléoptères tétramères (subpentamères), famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par M. Serville (*Annales de la Soc. entomolog. de France*, t. I, p. 193), sur une espèce de Madagascar nommée par nous *Cl. flabellicornis*. Ce genre ressemble assez aux *Prionus*, mais il est plus aplati; les trois dents latérales du prothorax sont moins avancées, et les articles des antennes offrent chacun un rameau pointu, à partir seulement du 3e au 10e. Femelle inconnue.

M. Dejean, dans son Catalogue, a changé le nom de *Closterus* en *Ægoprosopus*, sans indiquer pour quel motif. (C.)

***CLOSTRES** (κλωστήρ, fuseau). BOT. — M. Dutrochet a donné ce nom à des cel-

lules en fuseau qui entrent dans la composition du bois et des couches corticales, et que remplit un liquide particulier dont la nature détermine la dureté, la pesanteur et la couleur des bois comparés entre eux, ou d'un même bois aux diverses époques de son évolution. Les Clostres répondent aux *Cellules tubulées* de M. De Candolle, et aux *petits tubes* de M. de Mirbel.

*CLOSTROCERA (κλωστήρ, fuseau ; κέρας, corne). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cerambycins, créé par M. Serville (*Annales de la Soc. entom. de France*, t. III, p. 82), qui y rapporte seulement une espèce de patrie inconnue, et qu'il a dédiée à M. Banon. M. Guérin-Méneville (*Revue zoolog.*, 1840, p. 108) a décrit sous le nom de *Cl. tricolor* une seconde espèce du Sénégal comme pouvant en faire partie. Ce genre est placé, d'après M. Serville, entre les *Gracilia* et les *Clytus*. Caractères: Corselet globuleux; antennes glabres, à 7 derniers articles en masse fusiforme allongée, tous, à l'exception du Ier article, munis d'une épine courte; élytres convexes, tronquées, uni-épineuses sur chaque angle terminal; pattes fortes; corps linéaire. (C.)

*CLOTHILDA (nom de femme). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Diurnes, tribu des Nymphalides de Latreille, établi par M. Blanchard (*Buffon-Duménil, Ins.*, vol. III, pag. 440), qui le place entre les Céthosies et les Vanesses de Fabricius. Il est fondé sur une seule espèce, l'*Argynnis briarea* God., qui se trouve aux Antilles. (D.)

CLOTHO (une des trois Parques dans la mythologie). ARACH. — C'est un genre de l'ordre des Aranéides, créé par Latreille et adopté par Walckenaër, qui le range dans sa tribu des Araignées. Léon Dufour, ne sachant pas que Latreille avait déjà imposé un nom à ce genre dans l'appendice de son *Gener. Crust. et Ins.*, d'après les manuscrits de Walckenaër, avait désigné cette nouvelle coupe générique sous celui d'*Uroctée*. Les caractères de ce genre singulier peuvent être ainsi formulés : Yeux au nombre de huit, sur deux lignes; la ligne postérieure très courbée en avant, l'antérieure légèrement courbée dans le même sens ou droite; les deux yeux antérieurs intermédiaires plus gros que les autres; les intermédiaires postérieurs très écartés entre eux, et placés assez près de l'alignement des latéraux postérieurs et antérieurs pour former avec eux une courbe latérale de chaque côté des deux gros yeux intermédiaires; tous ces yeux sont placés au-dessus d'un bandeau élevé. Lèvre large à sa base, diminuant de largeur vers son extrémité qui se termine en pointe, ou est échancrée ou arrondie. Mâchoires courtes, très inclinées sur la lèvre, conniventes, arrondies à leur extrémité. Pattes de la quatrième paire sensiblement plus longues que les autres, qui sont presque égales entre elles.

Ce genre renferme quatre espèces, toutes propres à l'ancien monde, et celle que nous considérons comme en étant le type est la *Clotho Durandii* (Latr., *Savign., Égypt. Arach.*, pl. 3, fig. 6; Walck., *Hist. nat. des Ins. apt.*, t. I, p. 636, n° 1). Cette espèce, qui est d'un brun noirâtre et ornée de cinq taches d'un beau jaune clair sur son abdomen, établit à la surface inférieure des grosses pierres ou dans les fentes des rochers, une coque en forme de calotte ou de patelle, d'un pouce de diamètre. Son contour présente sept ou huit échancrures, dont les angles seuls sont fixés sur la pierre au moyen de faisceaux de fils, tandis que les bords sont libres. Cette singulière tente est d'une admirable texture : l'extérieur ressemble à un taffetas des plus fins, formé, suivant l'âge de l'ouvrière, d'un plus ou moins grand nombre de doublures. Ainsi, quand cette Aranéide, encore jeune, commence à établir sa retraite, elle ne fabrique que deux toiles, contre lesquelles elle se tient à l'abri. Par la suite, et à chaque mue, suivant Léon Dufour, elle ajoute un certain nombre de doublures. Enfin, lorsque l'époque de la reproduction arrive, elle tient un appartement tout exprès, plus duveté, plus moelleux, où doivent être renfermés les sacs des œufs et les petits récemment éclos. Quoique la calotte extérieure ou le pavillon soit, à dessein sans doute, plus ou moins sali par les corps étrangers qui servent à en masquer la présence, l'appartement de l'industrieuse fabricante est toujours d'une propreté recherchée. Les poches ou sachets qui renferment les œufs sont au nombre de quatre, de cinq, ou même de six pour chaque habitation, qui n'a cependant qu'une seule habi-

tante. Ces poches ont une forme lenticulaire et plus de quatre lignes de diamètre. Elles sont d'un taffetas blanc comme de la neige et garnies en dedans de l'édredon le plus fin. Ce n'est que vers la fin de décembre et au mois de janvier que la ponte des œufs a lieu. Il fallait prémunir la progéniture contre la rigueur des saisons et les incursions ennemies ; tout a été prévu. Le réceptacle de ce précieux dépôt est séparé de la toile, immédiatement appliquée sur la pierre, par un duvet moelleux, et de la calotte extérieure par les divers étages que nous avons cités. Parmi les échancrures qui bordent le pavillon, les unes sont tout-à-fait closes par la continuité de l'étoffe, les autres ont leurs bords simplement superposés, de manière que le propriétaire de cette tente, soulevant ceux-ci, peut à son gré sortir de son habitation et y rentrer.

Lorsque cette Aranéide quitte son domicile pour aller à la chasse, elle a peu à redouter sa violation, car elle seule a le secret des échancrures impénétrables et la clef de celles où l'on peut s'introduire. Lorsque les petits sont en état de se passer des soins maternels, ils prennent leur essor et vont établir ailleurs leurs tentes particulières, tandis que la mère vient mourir dans son pavillon. Ainsi ce dernier est en même temps le berceau et le tombeau de l'Aranéide.

Cette espèce, que nous avons été à portée d'observer pendant notre séjour en Algérie, habite seulement la partie ouest de nos possessions dans le nord de l'Afrique ; c'est particulièrement aux environs d'Oran, sur le versant Est des Djebel Santon et Santa-Cruz, que nous avons rencontré cette Aranéide. Elle a été aussi trouvée en Espagne par M. Léon Dufour, à qui la science est redevable des observations curieuses que nous venons de faire connaître ; les environs de Montpellier et ceux de Port-Vendres sont aussi fréquentés par cette Araignée singulière. (H. L.)

CHOTHO, Fauj. (nom mythologique). MOLL. — Faujas a cru nécessaire d'établir un genre nouveau pour une coquille perforante fossile qu'il découvrit dans des calcaires tertiaires du canton de Loriol, département de la Drôme. Cette coquille, qu'il décrivit et fit figurer dans le tom. II des *Annales du Muséum*, présente tous les caractères des Saxicaves de Lamarck, et, en conséquence, le genre Clotho de Faujas devient inutile. Au reste, il n'a jamais été adopté dans aucune classification. *Voyez* SAXICAVE. (DESH.)

CLOTHONIE. REPT. — Genre de Serpents, établi par Daudin pour une espèce d'*Eryx*. *Voyez* ce mot. (P. G.)

CLOU. BOT. CR. — Nom vulgaire donné à diverses espèces de Champignons.

CLOU A PORTE. CRUST. — Nom vulg. des Cloportes.

CLOU-DE-GIROFLE. BOT. PH. — Nom vulgaire du bouton à fleur du Giroflier. *Voy.* ce mot.

CLOUS. MOLL. — On désigne communément, sous ce nom, les Coquilles allongées et turriculées des genres Cérite, Vis, etc. ; mais Lamarck l'avait plus particulièrement donné à une coquille fossile du g. Cérite.

CLUBIONE. *Clubiona.* ARACH. — Cette coupe générique, établie par Walckenaër, appartient à l'ordre des Aranéides et à la tribu des Araignées. Les caractères génériques sont : Yeux au nombre de huit, presque égaux entre eux, occupant le devant du céphalothorax, placés sur deux lignes rapprochées. Lèvre allongée, ovalaire, dilatée dans son milieu, terminée en ligne droite, ou creusée à son extrémité, ou large, courte et échancrée. Mâchoires droites, allongées, dilatées vers leur extrémité. Pattes fortes, allongées, propres à la course, de longueur variable. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces, partagées en six familles, lesquelles ont été ensuite subdivisées en huit races. Parmi les espèces les plus communes, et que nous rencontrons ordinairement dans les bois et dans les jardins, nous citerons la CLUBIONE SOYEUSE, *Cl. holosericea* Walck. (*Aran. de France*, p. 112, n° 1, pl. 7, fig. 8), commune dans les jardins, et même derrière les pierres ou le plâtre des murs, sur les feuilles et sous les écorces à moitié détachées des arbres. Elle construit un sac de soie remarquable par sa finesse, sa blancheur et sa transparence, et s'y ménage une ouverture par où elle sort dès qu'elle est effrayée. C'est dans cette cellule qu'elle pond ses œufs, les renfermant dans un cocon de soie lâche, aplati, où ils forment de petites saillies. Lorsqu'elle a fait sa ponte, cette Aranéide ne quitte plus sa demeure, et se tient assidûment sur son cocon, qu'elle semble couver.

Le mâle et la femelle sont pareils, et habitent ensemble la même cellule dans le temps des amours ; le tube est alors divisé en deux par une cloison en soie, et ils se tiennent chacun dans leur cellule l'un au-dessus de l'autre. La ponte de cette espèce, dans nos climats, a lieu vers la fin de juin. Cette Aranéide si vive, si fugace avant cette époque, ne veut plus alors quitter sa postérité ; et si on la chasse de dessus son cocon, au lieu de s'enfuir ou de se précipiter à terre, elle se réfugie ou se cache sous le revers de la feuille ou de la fleur où elle était placée. Dans d'autres temps elle est très vagabonde, et se rencontre occasionnellement dans l'intérieur des maisons. Elle pénètre dans les nids des autres Araignées pour manger leurs œufs. Cette espèce pond environ cinquante à soixante œufs d'une couleur jaunâtre.

Une espèce non moins remarquable et qui est aussi commune que celle que nous venons de citer, c'est la Clubione nourrice, *Cl. nutrix* Walck. (*Op. cit.*, p. 135, n° 8). Cette Aranéide n'atteint pas, dans les environs de Paris, plus de 6 à 7 lignes de long, et augmente de grosseur suivant les parties plus ou moins méridionales qu'elle habite. Elle est très commune dans les bois. Elle réunit ensemble plusieurs feuilles d'arbres, et forme avec une soie très blanche un nid gros comme la moitié du poing, et assez semblable à celui que font certaines Chenilles. L'intérieur de ce nid est tapissé d'une soie blanche et serrée. Quelques fils qui aboutissent au nid sont tendus en tous sens sur les feuilles et les branches environnantes. Les petits, déjà grands et longs au moins d'une ligne, se tiennent dans l'intérieur du nid avec la mère. Celle-ci, au lieu de s'enfuir lorsqu'on la tourmente, allonge ses longues mandibules qu'elle retire aussitôt. Lorsqu'on fait un trou au nid pour en arracher la mère, on trouve ce trou bouché par les jeunes, qui ne laissent plus pour sortir qu'une petite ouverture. Les jeunes Aranéides sortent du nid pour aller chasser, et y rentrent, vivant ainsi pendant longtemps en commun et en société. Les deux espèces des mœurs remarquables desquelles nous venons de faire connaître quelques traits, sont très communes à Paris et dans les environs. (H. L.)

CLUGNIA. Comm. bot. ph. — Synon de *Wormia*, Rottb.

CLUNEAU ou **CLUSEAU**. bot. cr. — Nom vulgaire de l'Agaric élevé.

CLUNIPÈDES. *Clunipedes* (*clunis*, fesse ; *pes*, pied). ois. — Les ornithologistes désignent quelquefois sous ce nom les Oiseaux qui, comme les Plongeons, ont les pieds placés en arrière du corps, et marchent en quelque sorte sur le croupion. (G.)

CLUPANODON (*clupea*, clupe ; ἀνόδους, sans dents). poiss. — Dénomination imaginée par Lacépède, pour désigner un genre de Poissons de la famille des Clupes qu'il caractérisait de la manière suivante :

« Plus de trois rayons à la membrane des branchies ; le ventre caréné, la carène du ventre dentelée et très aiguë ; la nageoire de l'anus séparée de celle de la queue ; une seule nageoire sur le dos ; point de dents aux mâchoires. »

Le seul caractère qui aurait distingué cette diagnose de celle des Clupées serait l'absence de dents. Or, des six espèces que Lacépède classe dans ce genre, pas une seule ne manque de dents. Les deux premières, le Clupanodon cailleu tassart et le Clupanodon nasique, sont des Mégalopes.

Le Clup. pilchard n'est autre que la Sardine, les autres sont des Clupées ordinaires d'origine étrangère. Quelques auteurs ont voulu y rapporter les Aloses ; mais plusieurs espèces de ce groupe ont des dents, l'Alose seule de nos rivières en manque ; ce genre a donc dû être rayé de nos Catalogues systématiques. (Val.)

CLUPÉE. *Clupea*. poiss. — Nom générique dans Lacépède, qui ne s'applique plus aujourd'hui qu'aux Poissons du genre des Harengs ou de la Sardine. *Voyez* ces mots. (Val.)

CLUPÉIDES. poiss. — *Voyez* clupes.

CLUPÉOIDE. *Clupeoides* (*clupea*, clupe ; εἶδος, ressemblance). poiss. — Nom employé comme dénomination spécifique de plusieurs espèces de Cyprins ou de Brochets à corps comprimés, et plus ou moins semblables extérieurement à un Hareng. (Val.)

CLUPES ou **CLUPÉES**. poiss. — Nom tiré de Pline (lib. IX, cap. XV) par Artédi, et appliqué par cet auteur à un poisson d'un genre probablement très différent de celui auquel l'illustre naturaliste romain l'appliquait. Le *Clupea* de Pline était un très petit poisson qui s'attachait à une veine du cou

de l'Esturgeon, et le faisait périr en lui suçant le sang. Il est très probable ici qu'il s'agissait d'une Ammocette (*Petromyzon branchialis*), si toutefois Pline ne donnait pas le nom de poisson à tout animal vivant constamment dans l'eau, comme on le verrait faire de nos jours, pour quelques Hirudinées, par des hommes qui ne se piqueraient pas d'une grande exactitude en parlant des productions de la nature. Quoi qu'il en soit, le *Clupea* de Pline était fort différent de nos Harengs, de nos Sardines, de nos Aloses, Poissons réunis par Artédi et par Linné, et ensuite par leurs copistes, au genre *Clupea*. Il comprenait, dans l'esprit d'Artédi, le Hareng, l'Alose, l'Anchois et la Sardine. Cette dernière espèce est mal caractérisée par cet ichthyologiste; mais l'espèce qu'il confond avec elle en est voisine et du même genre. Cette coupe était donc naturelle et bien formée. Linné y fit entrer plusieurs autres espèces, puisque, dans la 10ᵉ édition, il en porte déjà le nombre à dix; mais il commence à l'altérer, car, en conservant dans la diagnose du genre le nombre huit pour les rayons branchiostèges, il y plaçait des espèces qui en ont davantage, et d'autres qui en ont moins, et qui, examinées avec détails, ne sont pas du même genre que le Hareng ou la Sardine. Bloch et Lacépède augmentèrent encore la confusion dans ce genre, jusqu'à ce que Cuvier, reprenant tout ce travail, et y portant son esprit de saine et admirable critique, ait fait du genre de Linné une famille naturelle sous le nom de *Clupes*, et ait laissé à l'un des genres qui la composent le nom latin de *Clupea*, pour désigner la coupe qui comprendra le Hareng, la Sardine, et les espèces voisines de nos mers ou des mers étrangères, et en n'y comprenant pas les Aloses, qui constituent un autre genre de cette famille. Nous traiterons de tous ces genres à leurs articles respectifs comme nous l'avons déjà fait pour celui de l'Alose.

Quant à la famille des Clupes, elle est caractérisée par la forme de sa mâchoire supérieure, bordée, comme dans les Salmonoïdes, par de petits intermaxillaires, et par des maxillaires qui prennent quelquefois un allongement si considérable, qu'on les prendrait pour des barbillons; et elle diffère de celle-ci par l'absence de nageoire adipeuse. Le corps est comprimé, le ventre souvent tranchant, les écailles sont grandes et ordinairement peu adhérentes. L'estomac est allongé, le pylore entouré d'un grand nombre de cœcums; la vessie, souvent très grande, communique ordinairement directement avec le fond de l'estomac.

Un grand nombre de ces Poissons ont les mêmes habitudes que les Saumons; ils entrent dans les rivières, et y remontent souvent assez haut en troupes innombrables pour y frayer. Les Clupes sont aussi, comme eux, sujets au même dépérissement après avoir lâché leur frai. Ils descendent à la mer pour s'y développer dans ses profondeurs, et n'en sortir que pour atteindre le même but de la reproduction de l'espèce. (VAL.)

CLUSEAU. BOT. PH. — *Voyez* CLUNEAU.

CLUSIA (Ch. Lécluse, botaniste français du XVIᵉ siècle, mort en 1609). BOT. PH. — Genre type de la famille des Clusiacées et de la tribu des Clusiées, formé par le père Plumier, et renfermant vingt-cinq ou trente espèces, la plupart encore peu connues et incomplétement décrites. Ce sont en général des arbres guttifères, d'un port élégant, dressés ou s'appuyant sur les arbres voisins, qu'ils enlacent et étouffent souvent, à feuilles amples, épaisses, lisses, luisantes, énerves, très entières, décussées-opposées; à pétioles renflés-spathulés ou comme cucullés à la base, éstipulés; les fleurs, souvent grandes, belles, blanches, roses, rouges ou jaunes, ordinairement nutantes, sécrètent de leur torus une espèce de résine.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le caractère sexuel de ces arbres, car il résulte de leurs descriptions qu'ils seraient ou monoïques, ou hermaphrodites-polygames, ou même dioïques. Endlicher, résumant les opinions de ses devanciers (*Gen. Pl.*, 5458), les dit seulement hermaphrodites-polygames. Or une des principales et des plus belles espèces (le *C. rosea*, observée par Jacquin, en Amérique, et par nous, dans les serres du Muséum d'histoire naturelle, où elle fleurit depuis plusieurs années, semble ne produire que des fleurs femelles. Les échantillons conservés dans les plus riches herbiers sont tellement incomplets, qu'on ne saurait asseoir, d'après leur examen, une opinion vraiment rationnelle sur leur sexualité complète, séparée ou mixte. Malheureusement, sur les

cinq ou six espèces cultivées en Europe, à l'exception de celle que nous venons de citer, aucune autre que nous sachions n'a encore fleuri; et les observations faites d'après nature sur ces plantes, dans leur pays natal, manquent de certitude ou sont restées à peu près incomplètes.

Quoi qu'il en soit, voici la caractéristique que donne de ce genre Endlicher dans l'ouvrage cité: Fleurs hermaphrodites-polygames. Calice hexaphylle, bibractéolé, subcoloré. Corolle hypogyne, à estivation convolutive, étalée lors de l'anthèse, 4-9-pétalée. Étamines indéfinies, hypogynes, multisériées; filaments soudés à la base en un tube charnu et anguleux, libres supérieurement, linéaires ou spathulés. Anthères extrorses, biloculaires; loges linéaires, parallèles, séparées, adnées, longitudinalement déhiscentes. Ovaire libre, sessile, angulaire-subglobuleux, 5-15-loculaire. Ovules horizontaux ou pendants, anatropes, nombreux, disposés par deux ou plusieurs séries dans l'angle central des loges. Stigmate très grand, peltéconique ou radié, partible. Capsule coriace, globulaire-anguleuse, 5-15-loculaire; valves se séparant des angles cloisonnaires de la colonne centrale. Graines nombreuses, ovales, pendantes ou horizontales; test chartacé; rhaphé longitudinal; chalaze terminal, large, arilliforme. Embryon exalbumineux; cotylédons charnus, plans-convexes; radicule très courte, supère ou centripète, rapprochée de l'ombilic. (C. L.)

CLUSIACÉES, CLUSIÉES. *Clusiaceæ, Clusieæ.* BOT. PH. — Plusieurs auteurs substituent le premier de ces noms à celui de *Guttifères* (*voyez* ce mot), plus anciennement et généralement admis, mais contraire à la règle ordinairement suivie dans la nomenclature des familles. L'une des tribus de celle-ci a reçu le nom de *Clusiées* d'après le genre *Clusia*, considéré comme type plus particulier de cette division, en même temps que celui du groupe général. (Ad. J.)

***CLUTHALITE.** Thoms. (Clutha, nom de la vallée de la Clyde). MIN. — Substance d'un rouge de chair, qui se rencontre en amandes ou en noyaux cristallins dans les roches amygdalaires des environs de Dumbarton, dans la vallée de la Clyde, en Écosse. Dureté=3,5, Pesanteur=2,17. Composition d'après M. Thomson: Silice, 51,27; Alumine, 23,56; Soude, 5,13; peroxyde de fer, 7,31; Magnésie, 1,23; Eau, 10,55. (Del.)

CLUTIA ou **CLUYTIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre établi par Boerhaave en l'honneur d'un professeur de botanique de Leyde, A. Cluyt, en latin *Clutius*, de là la double orthographe de son nom. Il appartient à la famille des Euphorbiacées, et offre les caractères suivants: Fleurs dioïques. Calice 5-parti. 5 pétales alternant avec ses divisions, et opposés à autant d'appendices glanduleux 2-3-fides. *Fleurs mâles*: 5 étamines exhaussées sur un pied commun, qu'entourent à sa base 5 glandes simples ou bifides; les filets deviennent libres au-dessus d'un corps central qui termine ce pied, et paraît un rudiment de pistil avorté. *Fleurs femelles*: Ovaire à 3 loges 1-ovulées, surmonté de 3 styles réfléchis bifides. Fruit capsulaire se séparant en 3 coques bivalves. Les espèces sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, stipulées, souvent étroites et raides, à fleurs axillaires, courtement pédonculées, solitaires ou fasciculées. (Ad. J.)

CLUYTIA. BOT. PH. — *Voyez* CLUTIA.

CLUZELLE. *Cluzella* (Duclùzeau, botaniste). BOT. CR. — (Phycées.) M. Bory de Saint-Vincent a créé ce g. pour le *Palmella myosurus* Lyngb., Algue d'eau douce rapportée par De Candolle aux Batrachospermes dans sa *Flore française*. A peu près dans le même temps, Agardh, dans son *Systema Algarum*, établissait son g. *Hydrurus*, et y renfermait la même plante. Ce dernier nom est le plus généralement adopté par les auteurs qui ont écrit sur les Algues; et pourtant le nom de *Cluzella* devrait peut-être être considéré comme antérieur, et par conséquent être préféré. Nous rapportons ce g. aux Nostocinées. *Voyez* HYDRURUS. (Bréb.)

CLYMÈNE. *Clymene* (nom mythologique). ANNÉL. — Genre d'Annélides chétopodes formant une famille à part nommée *Maldonies* par MM. Savigny et de Blainville, et *Clyméniens* par M. Milne-Edwards. On n'en connaît encore qu'un petit nombre d'espèces, toutes marines, et d'une organisation assez remarquable. Les Clymènes ont cependant quelques rapports avec les Arénicoles: l'absence de cirres, la distinction de leur corps en deux régions distinctes. Les Chétoptériens (*voyez* ce mot) leur ressemblent aussi jusqu'à un certain point.

M. de Blainville a établi ainsi qu'il suit les caractères des Clymènes : Corps allongé, grêle, cylindrique, obtus et comme tronqué aux extrémités, composé d'un petit nombre d'anneaux assez dissemblables; le thorax fort long; l'abdomen très court. Tête assez distincte, formée en apparence d'un seul segment renflé et tronqué obliquement. Bouche subterminale, inférieure, transverse, à lèvres circulaires. Anus également terminal, saillant au milieu d'une sorte d'entonnoir à bords plissés et denticulés. Appendices: tentacules rudimentaires remplacés par une demi-couronne de 4 ou 5 paires de cirres papillaires; pieds dissemblables; quelques paires antérieures formées d'un seul faisceau de soies subulées; les thoraciques biramés et les abdominaux n'ayant plus que la rame ventrale. Ces animaux sont moins sédentaires que les véritables Annélides tubicoles; ils se forment cependant un tube artificiel avec de petites coquilles et des grains de sable fin. M. Savigny est le premier qui les ait distingués en un g. à part. Il existe des Clymenes sur nos côtes de l'Océan. (P. G.)

*CLYMÉNIENS. ANNÉL. — Nom de la famille des Maldanies (Sav. et de Blainv.), proposé par M. Milne-Edwards. (P. G.)

CLYMÉNITES. ANNÉL. — Division établie par M. H. Lucas dans l'ordre des Annélides tubicoles.

*CLYMENIUS. OIS. — Genre établi par M. Kaup (*Entw. Gesch. der Eur. Thierw.*, 1829) aux dépens du g. Phæton pour une espèce dont il n'indique pas le type, et qu'il place dans sa 6me section, dont le g. générateur est le Plésiosaure. (G.)

*CLYPEA, Blum. BOT. PH. — Syn. de *Stephania*, Lour.

CLYPÉACÉES. *Clypeaceæ*. CRUST. — Syn. d'Aspidiotes.

CLYPEARIA, Rumph. BOT. PH. — Syn. d'*Adenanthera*, L.

*CLYPEASTER. ÉCHIN. — Nom latin du genre Clypéastre dans Lamarck, M. de Blainville, etc. M. Agassiz, qui fait une famille sous ce nom, appelle *Clypeaster* une subdivision de cette famille comprenant des espèces peu nombreuses, fossiles ou vivantes, et il la caractérise ainsi : Disque ovale ou subquinquangulaire; ambulacres formant au sommet une large étoile dont les rayons sont arrondis à leur extrémité; anus inférieur et marginal. La cavité intérieure du corps de ces Clypéastres est divisée en compartiments par des piliers verticaux; leur test est très épais.

Les fossiles de ce genre n'ont pas été trouvés au-dessous des terrains tertiaires. (P. G.)

CLYPÉASTRE. *Clypeaster* (*clypeus*, bouclier; *aster*, étoile). ÉCHIN. — Lamarck, qui a établi ce g. parmi les Échinodermes échinides ou les Oursins, y plaçait une dizaine d'espèces à corps régulier, ovale ou elliptique, souvent renflé ou gibbeux, à bord épais et arrondi, à disque inférieur concave au centre, à épines très petites; ces espèces ayant 5 ambulacres, la bouche inférieure et centrale, l'anus près du bord ou dans le bord même du corps. Breyen avait antérieurement appelé ces animaux *Echinanthus*, à cause de la ressemblance de leurs plaques ambulacraires avec des pétales de fleurs. C'étaient aussi les *Echinorodum* de Van Phelsum.

On connaît maintenant plus de Clypéastres, soit vivants, soit fossiles, que n'en décrivait Lamarck. Parmi ces dernières, il en est qui proviennent des terrains tertiaires, et d'autres des couches crétacées ou même jurassiques. M. Agassiz élève les Clypéastres au rang de famille, et dans son travail sur les Échinodermes, publié en 1836, il les partage en treize genres dont voici les noms : *Catopygus*, Ag.; *Pygaster*, Ag.; *Galerites*, Lamk.; *Discoidea*, Klein; *Clypeus*, Klein; *Nucleolites*, Lamk.; *Cassidulus*, Lamk.; *Fibularia*, Lamk.; *Echinoneus*, Van Phels.; *Echinolampas*, Gray; *Clypeaster*, Lamk.; *Echinarachnius*, Van Phels.; *Scutella*, Lamk.

C'est, comme on le voit, une manière de classer les g., pour la plupart déjà connus, un peu différente de celle qu'avait employée M. de Blainville (voyez ÉCHINIDES), et plus rigoureuse que celle de Lamarck. Les Clypéastres ainsi conçus ont pour caractères communs d'être intermédiaires aux Spatangues et aux Cidarites, et d'être plus généralement circulaires. Ainsi que Lamarck, M. de Blainville, etc., M. Agassiz ajoute que les Clypéastres ont la bouche centrale ou subcentrale, et l'anus plus ou moins rapproché de la périphérie, tantôt à la face supérieure, tantôt à la face inférieure du disque. (P. G.)

CLYPÉASTRE. *Clypeaster* (*clypeus*, bouclier; *aster*, étoile). INS. — Genre de Coléop-

térea tétramères, famille des Clavipalpes, tribu des Globulites de Latreille(*Encyclopédie*, t. X, p. 71), créé par M. Andersch et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, en mentionne 8 espèces, dont 6 d'Europe et 2 des États-Unis. Parmi les premières, nous citerons le *Cassyphus pusillus* de Gyllenhall, et les *Cl. piceus* Kunz et *pubescens* de Schüppel. Le *Pusillus* se trouve en Suède et les 2 autres aux environs de Paris, sur des branches mortes et recouvertes de moisissure. Ce g. n'offre que 9 articles aux antennes (les autres g. de cette tribu en portent 11). Tête avancée, découverte, cachée sous le corselet; prothorax en demi-cercle; corps clypéiforme. (C.)

***CLYPÉASTRIFORME.** *Clypeastriformis* (*clypeus*, bouclier; *forma*, forme). BOT. — En forme de bouclier.

***CLYPEASTROIDEA.** ÉCHIN. — Nom de la famille des Clypéastres dans M. Agassiz. *Voyez* CLYPÉASTRE. (P. G.)

***CLYPEATA**, Brehm. OIS. — *Voyez* SOUCHET. (G.)

***CLYPÉIFORME.** *Clypeiformis*, *Clypeatus* (*clypeus*, bouclier; *forma*, forme). ZOOL., BOT. — Kirby emploie cette épithète pour qualifier le cubitus des Insectes quand il porte sur le côté une plaque convexe-concave, ou leur prothorax, quand il forme une des parties les plus apparentes du côté supérieur du tronc. Cette épithète, appliquée à d'autres êtres organisés, indique les parties qui ont la forme d'un bouclier.

CLYPEOLA, Neck. (*clypeolum*, petit bouclier; forme des siliques). BOT. PH. — Synonyme de *Koniga*, Adans. — Genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, établi par Linné, et comprenant 5 ou 6 espèces seulement, que De Candolle répartit en 3 sous-genres. Ce sont des plantes annuelles, indigènes du midi de l'Europe et de l'Asie-Mineure (une de l'Amérique septentrionale?), basses, dressées ou diffuses, couvertes d'une pubescence étoilée, blanchâtre, courte; à feuilles linéaires oblongues, entières; à fleurs jaunes ou blanchâtres, petites, disposées en grappes terminales, dressées, dont les pédicelles filiformes, courts, ébractées. Ce g. est surtout remarquable par sa silicule orbiculaire (*unde nomen*), plane, ailée, uniloculaire, indéhiscente, contenant une graine centrale non ailée. De Candolle le sous-divise ainsi : a. *Jonthlaspi*, silicule ciliée au bord, glabre ou subpubescente au disque; b. *Orium*, silicule dentée, couverte de poils mous et allongés; c. *Bergeretia*, silicule dentée, hérissée au disque de soies rigides. (C. L.)

CLYPEUS. ZOOL. — Nom latin du Chaperon. *Voyez* ce mot.

***CLYPEUS** (*clypeus*, bouclier). ÉCHIN. — Nom employé par Klein pour des Oursins aplatis. M. Agassiz le réserve au genre *Echinoclypeus* de M. de Blainville. *Voyez* ce mot. (P. G.)

***CLYPIDELLA**, Swains. MOLL. — Ce genre est mentionné par M. Sowerby dans son *Manuel de conchyliologie*, pour rassembler quelques espèces de Fissurelles qui, telles que le *Pustula*, ont le bord antérieur tronqué et légèrement relevé. Ce genre ne peut être adopté. *Voyez* FISSURELLE. (DESH.)

***CLYSMIENS.** *Clysmiani* (κλύζω, je lave). GÉOL. — M. Brongniart a appelé *terrains clysmiens*, des terrains de transport et d'alluvion qui sont évidemment le produit d'un transport et d'un dépôt mécanique dont l'eau a été l'agent.

***CLYTAIRES.** *Clytaria*. INS. — Sous ce nom, M. Mulsant (*Hist. nat. des Coléop. longicornes de France*, 1839, p. 70) a établi sa 4ᵉ branche, qui renferme les g. *Platynotus*, *Clytus* et *Anaglyptus*; il a changé depuis ce premier nom en celui de *Plagionotus*, le nom de *Platynotus* ayant déjà été employé avant lui. — Caractères : Corps convexe; prothorax de forme globuleuse, sans épine ni tubercule sur les côtés; élytres tronquées, arrondies ou obliquement tronquées à l'angle sutural. (C.)

***CLYTHO.** INS. — Genre de Diptères établi par M. Robineau-Desvoidy dans son *Essai sur les Myodaires*, et faisant partie de sa famille des Calyptérées, division des Coprobies ovipares, tribu des Muscides. Ce g. ne renferme que deux espèces, trouvées par l'auteur dans les environs de Saint-Sauveur, et nommées par lui, l'une *C. auricula*, et l'autre *C. argentea*. Cette dernière a été prise sur l'*OEnanthe phellandrium*, en juillet. (D.)

CLYTHRA. INS. — *Voyez* CLYTHRE.

***CLYTHRAIRES.** *Clythraria*. INS. — Sous-tribu d'Insectes Coléoptères tétramères, créée par nous et ainsi caractérisée : Tête large, forte, déprimée; antennes insérées à la par-

tie inférieure des yeux, de 11 articles, les 3e à 9e en scie; yeux assez grands, oblongs ou arrondis; mandibules robustes, arquées, avancées et en forme de tenaille chez les mâles, dentées intérieurement à l'extrémité; mâchoires cornées, courtes, bifides; labre étroit, transverse, quelquefois échancré. Palpes presque égaux, labiaux, de 4 articles: 1er petit, 2e et 3e plus gros, presque coniques, dernier mince, cylindrique. Maxillaires de 3 articles filiformes: 1er court, 2e long, renflé, 3e mince; prothorax transversal, le plus souvent très anguleux sur l'extrémité latérale; écusson élevé en arrière, conique, triangulaire ou arrondi; élytres semi-cylindriques, dures, coriaces, inégales, tuberculeuses ou plissées, denticulées à la suture chez les *Chlamys* et les *Ischiopachys*, de la longueur de l'abdomen, régulièrement arrondies à l'extrémité; pattes antérieures fort longues chez quelques mâles; tarses à 1er et 2e articles triangulaires, 3e bilobé, tous garnis en dessous de poils courts en forme de brosse, dernier arqué, renflé, muni de crochets simples et forts; abdomen des femelles offrant une dépression profonde sur le dernier segment; deux ailes membraneuses repliées.

Latreille (*Règne animal*) a classé les *Clythra* et les *Cryptocephalus* dans sa tribu des Chrysomélines. Les larves des Clythraires et des Cryptocéphalins étant logées dans un tuyau, et vivant sous les pierres et dans l'obscurité, tandis que celles des Chrysomélines sont nues et vivent extérieurement, nous avons dû séparer ces Insectes, et faire des premiers une famille que nous nommerons *Porte-fourreau* (*Tubiferi*).

Les larves des genres *Clythra* et *Cryptocephalus* vivent donc dans un fourreau qu'elles traînent, et qui s'augmente à mesure qu'elles prennent de l'accroissement. Ce fourreau est formé des excréments de la larve, qui, selon toute probabilité, fait sa nourriture de matières ligneuses. En effet, les fourmilières, où les larves des *Clythra* 4-*signata* et 4-*punctata* passent la première partie de leur vie, sont composées de petites branches et de débris ligneux: ainsi, ce ne serait que sous l'état d'insecte parfait que ces Coléoptères deviendraient Phyllophages.

Voici les genres rapportés à la sous-tribu des Clythraires:

Lamprosoma, Kirb.; *Chlamys*, Knoch; *Ischiopachys*, Chev.; *Megalostomis*, Chev.; *Acidalia*, Chev.; *Babia*, Chev.; *Clythra*, Laich.; *Labidostomis*, Chev.; *Lachnæa*, Chev.; *Macrolenes*, Chev.; *Aaomæa*, Chev.; *Camptolenes*, Chev.; *Tachypetes*, Chev.; *Labidognatha*, Dej.; *Melitonoma*, Chev.; *Dumia*, Dej.; *Coptocephala*, Chev.; *Cheilotomo*, Chev.; *Smaragdina*, Chev., et *Cyaniris*, Chev.

L'ensemble de ces genres représente au Catalogue de M. le comte Dejean 269 espèces, réparties dans l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique; mais ce nombre peut aujourd'hui s'élever à 400.

La couleur générale des Clythraires est le jaune fauve et le bleu; les espèces américaines sont cotonneuses ternes, ou noires, à reflets bleus ou vert foncé luisant; elles ont les étuis quelquefois courts et arrondis, et ceux-ci portent généralement quatre taches rouges ou une bande noire sur un fond rougeâtre. Le ventre des Clythraires est presque toujours soyeux et argenté. Les *Chlamys* ont leurs élytres couvertes d'aspérités en forme de cristallisation, et leur éclat brillant les ferait croire formées de métaux. (C.)

CLYTHRE. *Clythra* (κλεῖθρον, clôture). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, formé par Laicharting, et adopté par Fabricius et Olivier, qui les confondaient, dans leurs premiers ouvrages, avec les *Cryptocephalus*, dont ils se distinguent par leurs antennes courtes et en scie. Maintenu par les auteurs qui ont suivi, ce genre est devenu tellement nombreux en espèces, et celles-ci présentent entre elles des différences si notables que nous nous sommes vu dans la nécessité de créer de nouvelles coupes génériques, et même d'établir une sous-tribu, celle des *Clythraires* (voyez ce mot), basée sur les habitudes des larves.

Le genre *Clythra*, tel qu'il a été réduit au Catalogue de M. Dejean, offre 28 espèces, dont 7 appartiennent à l'Europe, 8 à l'Asie et 13 à l'Afrique. La *Cl. quadripunctata* (*Chrysomela id.*, de Linné, commune aux environs de Paris, doit être considérée comme en étant le type. La larve de cette espèce, ou de quelque autre très voisine, a été signalée, la première fois par nous, comme se rapportant aux *Clythra*, et comme vivant avec la *Formica fusca* de Latreille. Ce que

nous en avons dit a donné lieu a M. Merkel de faire de nouvelles observations qu'il a consignées dans le *Journal d'Entomologie* de M. Germar, 1841, t. III, p. 203 à 205 : nous ne pouvons nous dispenser d'en donner la substance.

L'auteur a remarqué dans les fourmilières, pendant l'été de 1840, d'assez nombreuses larves porte-fourreau, qui en sortaient quelquefois pour se loger sous les pierres avoisinantes ; il a emporté quelques unes de ces larves, et les a déposées dans des boites sans leur donner de nourriture, ne sachant ce qui leur convenait ; peu de jours après, c'était au commencement de juillet, plusieurs subissaient déjà leurs métamorphoses, qui s'opérèrent promptement. Le bout ouvert du fourreau se fermait de la même substance dont le fourreau était construit, et trois semaines après, l'insecte parfait en sortait par l'extrémité opposée d'où se détachait un morceau en forme de tasse assez régulière. A la même époque, M. Merkel trouva dans les fourmilières d'autres Clythres éclos qui y sont restés encore quelque temps.

Le fourreau lui a paru formé des excréments de la larve, et consister en matières végétales ; car, exposé au feu, il se réduisait en charbon, sans qu'on y remarquât aucune matière hétérogène, comme pierres, etc. Il est long de 5 lignes, noir ou grisâtre, rugueux, de consistance dure, pouvant supporter une forte pression ; il est coupé obliquement à l'ouverture, un peu plus gros vers le derrière, le bout arrondi et bien fermé ; sur le dessus, depuis l'ouverture, il y a 4 à 6 côtes assez régulières en direction oblique. La larve a près de 4 lignes de longueur ; elle offre quelques poils épars, est d'un jaune pâle ; sa tête est rougeâtre, le 1[er] anneau et les pattes sont d'un rouge pâle. Cette larve se retire vers la moitié du fourreau, où elle reste assez longtemps recourbée et en repos ; mais lorsqu'elle agit, sa tête et le premier anneau sortent de l'ouverture, qui est passablement large. La chrysalide a la tête courbée vers le derrière.

Il est à remarquer que l'insecte ainsi obtenu par l'observateur allemand, lui a procuré une espèce nouvelle semblable à la *Cl. 4-punctata* ; il l'a nommée *Cl. 4-signata*. Il est possible que nous ayons désigné la larve de la *Cl. 4-punctata*, car la description donnée par nous offre des différences. (C.)

CLYTIA. POLYP. — Lamouroux donne ce nom à une section des Sertulaires élevée au rang de g. distinct. (P. G.)

CLYTIE. *Clytia* (nom mythologique). INS. — Genre de Diptères établi par M. Robineau-Desvoidy dans son *Essai sur les Myodaires*, et faisant partie de sa famille des Calyptérées, division des Botanobies, tribu des Phasiennes. Les espèces de ce genre ne se rencontrent qu'en été sur les fleurs des Ombellifères. L'auteur en décrit sept, dont une d'Amérique, et les autres d'Europe. Nous citerons, parmi ces dernières, la *C. continua* (*Musca id.* Fabr., et *Phasia id.* Panz., Meig.). M. Macquart, qui a adopté ce g., le comprend dans la division des Brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, section des Créophiles, et sous-tribu des Tachinaires. Il y rapporte les mêmes espèces que M. Robineau-Desvoidy. (D.)

***CLYTUS** (κλυτός, qu'on entend, qui se fait entendre). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Fabricius et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, en mentionne 88 espèces dont les deux tiers appartiennent à l'Europe et à l'Amérique, les autres parties du globe n'ayant pas été si complétement explorées. MM. Gory et Laporte de Castelnau ont donné une monographie de ce genre ; mais il nous paraît devoir subir de nouvelles divisions. M. Mulsant (*Hist. nat. des Coléoptères longicornes de France*) en a déjà fait quelques unes pour les espèces de notre pays.

Les *Clytus* sont de taille moyenne, généralement d'un noir velouté et ornés de bandes ou de taches jaunes et blanches. On les trouve sur les fleurs ou sur les bois coupés. Quand ils sont poursuivis, leur marche devient vive et rapide ; ils émettent alors un son aigu semblable à un cri, et produit par un frottement du prothorax que l'insecte opère en baissant et en relevant la tête. Cette particularité qu'on retrouve chez d'autres Longicornes de la même tribu, a valu à ceux-ci le nom qu'ils portent. Les larves des *Clytus* vivent dans l'intérieur des arbres. L'espèce type, et la plus commune en Europe, est le *Cl. arietis* (*Cerambyx* de Linné. (C.)

***CNAZONARIA**, Cord. BOT. CR.—Syn. de *Typhula*, Fr.

***CNÉMACANTHE.** *Cnemacantha* (κνήμη, jambe; ἄκανθα, épine). INS. — Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, fondé par M. Macquart sur une seule espèce, que Fallen a placée parmi les Hétéromères et Meigen parmi les Agromyzes, mais qui, par son organisation particulière, paraît devoir en être séparée. Cette espèce, nommée *muscaria* par ces deux derniers auteurs, se trouve en Suède. C'est un petit Diptère de 1 ligne 1/2 de long, d'un noir mat, avec les jambes antérieures un peu épineuses, la face à reflets grisâtres et rayée de noir, et les ailes noirâtres, surtout au bord extérieur. (D.)

***CNEMACANTHUS** (κνήμη, jambe; ἄκανθα, épine). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, fondé par M. Gray (*Anim. Kingd. Ins.*, vol. I, p. 276, pl. 15, fig. 1, et pl. 34, fig. 5, 1832) sur une seule espèce qu'il nomme *C. gibbosus* et qu'il indique par erreur comme d'Afrique, car il a été reconnu depuis qu'elle provient de la Terre de Van-Diemen. M. Guérin-Méneville (*Revue zoolog.*, 1841, p. 186) a démontré l'identité de ce g. avec celui établi trois ans auparavant par M. le comte Dejean, sous le nom de *Promecoderus*, dans le 5e vol. de son *Species* publié en 1829, genre également fondé sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande, très voisine de la précédente et nommée par lui *brunnicarnis*. Ainsi le nom générique de M. Dejean, ayant pour lui l'antériorité, doit remplacer celui de M. Gray relativement aux deux espèces que nous venons de nommer. Toutefois M. Brullé (*Hist. nat. des Ins.*, t. IV bis, p. 376-377, édition Pillot, 1834) ayant adopté le nom de *Cnemacanthus* pour l'appliquer non seulement au *gibbosus* de Gray, mais encore à deux autres espèces qui en diffèrent génériquement et qui sont toutes deux du Chili, savoir: *Cn. cyaneus* et *Cn. obscurus*, M. Guérin pense qu'on doit le conserver pour ces deux espèces seulement, au lieu d'adopter pour elles, comme l'a fait M. Waterhouse, le nom d'*Odontoscelis*, créé par M. Curtis, d'autant mieux que ce dernier nom a déjà été employé, en 1832, par M. de Castelnau, pour désigner un g. d'Hémiptères homoptères. Il résulte de tout ceci que le g. *Cnemacanthus* dont il est question dans cet article n'est pas celui de M. Gray, mais celui de M. Brullé, qui le place dans la tribu des Féroniens et le caractérise ainsi: Jambes de devant armées au côté intérieur de deux fortes épines; dent du menton simple et aiguë. Lèvre supérieure courte et bilobée; antennes courtes et presque moniliformes; palpes maxillaires terminés par un article presque fusiforme. *Voy.* PROMACODASUS. (D.)

***CNEMALOBUS** (κνήμη, jambe; λοβός, lobe). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques. Ce nom a été proposé par M. Guérin-Méneville (*Revue zoologique*, 1839, p. 247) en remplacement de *Cnemacanthus* de Gray. Depuis, on a reconnu que le nom de *Cnemacanthus* faisait double emploi avec le *Promecoderus* de M. Dejean, et que l'auteur anglais avait donné l'Afrique pour patrie à l'espèce type qu'il a citée (*Cn. gibbosus*), tandis que les *Promecoderus* sont exclusivement originaires de la Nouvelle-Hollande. Il résulte donc que si le nom de *Cnemalobus* est maintenu, ce ne sera qu'à l'aide d'une division dans le dernier genre dont nous venons de parler. (C.)

***CNEMARGUS** (κνήμαργος, qui a les pieds épais). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides, établi par Schœnherr (*Synonymia Curcul. genera et sp.*, t. IV, p. 191). L'unique espèce connue est le *Rhynchœnus chameleon* de Fabricius (*Macromerus nubilus* Dej.), qu'on trouve au Brésil et au Mexique. Les caractères suivants établissent les différences qui séparent ce g. des *Macromerus*: Yeux plus espacés; cuisses antérieures et postérieures plus courtes; tibias plus larges et comprimés. (C.)

***CNEMECŒLUS** (κνήμη, jambe, tibia; κοῖλος, concave). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchènes de Latreille), créé par Schœnherr (*Synonymia Curculio gen. et sp.*, t. IV, p. 274). L'espèce type, le *Cn. puncticollis*, extraite du Musée royal de Paris, est originaire du Chili. Sa forme rappelle un peu celle de certains *Baridius*, mais ses caractères l'en éloignent. (C.)

***CNEMIDA** (κνημίς, ἴδος, chaussure ou ar-

mure qui couvre la jambe). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes xylophites, créé par Kirby (*Zoological Journal*, t. X, p. 145), et qui a pour caractères : Chaperon bifide; pièce triangulaire placée latéralement entre le protborax et les élytres, structure qui le rapproche, de ce côté seulement, des Cétonides; antennes de 8 articles (peut-être y en a-t-il 9?), dont 3 en feuillets. On doit rapporter à ce g. les espèces suivantes : 1° *Cn. Curtisii* Kirb., *pictus* Guérin Mén., *crossipes* Dej.; 2° *Cn. retusus* (*Trichius*) Fab., *histrio* Dej.; 3° *Cn. Francilloni* K. La première se trouve au Brésil, la seconde à Cayenne et la troisième aux États-Unis. La *Rutela cetonioides* (*Encyclopédie*, t. X) doit en faire aussi partie. (C.)

*CNEMIDIA (κνημίς, sorte de chaussure, botte; forme du gynostème). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidacées. tribu des Néottiées (Spiranthées), établi par Lindley (*Bot. Reg.*, 1618; *Orchid.*, 426), et publié d'abord sous le nom de *Decaisnea* (*voyez* ce mot), et dont le type est le *Sauroglossum elatum*? du même auteur. Il ne renferme qu'un petit nombre d'espèces indigènes du Brésil et de l'Inde, caulescentes, rigides, ramifiées, glabres, à tiges ou rameaux diphylles, lâchement engaînés à la base; à feuilles larges, plissées, engaînantes; comme opposées; à grappes florales, denses, dont le pédoncule terminal, entièrement nu, plus court que les feuilles, muni de bractées rigides. Le gynostème en est cylindrique, acuminé-rostellé au sommet, bifide; le clinandre déclive, non ailé. (C. L.)

CNEMIDIUM (κνημίς, bottine). OIS. — Illiger a donné ce nom à la partie inférieure du tibia dénuée de plumes et demi-nue. (G.)

*CNEMIDIUM (κνημίς, rayon de roue). SPONG. — Genre établi par M. Goldfuss pour des espèces fossiles, et que M. de Blainville (*Actinol.*, p. 540), en le classant parmi les Spongiaires, caractérise ainsi : Corps turbiné, sessile, composé de fibres denses et de canaux horizontaux divergents du centre à la périphérie, avec un enfoncement médio-supère plus ou moins tubuleux, carié à l'intérieur et radié sur ses bords. (P. G.)

*CNEMIDOPHORUS (κνημιδοφόρος, botté). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides-Gonatocères, légion des Mécorhynques, division des Érirhinides, établi par M. Schœnherr sur une seule espèce qu'il nomme *C. fasciculatus*, et qui est originaire du Brésil. Ce genre est voisin des *Thamnophilus*, dont il se distingue principalement par son rostre à peine arqué, ses yeux moins grands et déprimés, et son écusson arrondi. (D.)

*CNEMIDOSTACHYS (κνημίς, bottine, en latin *ochrea*; στάχυς, épi; à cause de la forme de la bractée qui accompagne les fleurs, et qui, par sa forme, rappelle celle de ces gaînes incomplètes auxquelles les botanistes donnent le nom d'*Ochrea*). BOT. PH. — Ce genre d'Euphorbiacées, établi sous ce nom par M. Martius, est le même que notre *Microstachys*. *Voyez* ce mot. (AD. J.)

CNEMIDOTUS (κνημίς, ἴδος, botte; οὖς, ὠτός, anse). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares, créé par Illiger et adopté par MM. Erichson, Brullé et Aubé. Ce dernier, dans sa monographie de cette famille, le place dans sa tribu des Haliplides et lui trouve la plus grande analogie avec le g. *Haliplus* de Latreille. Toutefois il en diffère principalement par sa forme générale, qui est moins ovalaire; par ses palpes maxillaires, dont le dernier article est le plus long de tous, et par un petit prolongement épineux aux hanches postérieures. Les Insectes de ce genre sont de petite taille, comme les Haliples, et ont la même manière de vivre. On n'en connaît que trois espèces, dont deux propres à l'Europe et la troisième à l'Amérique du Nord. Nous citerons comme type le *Cnemidotus cæsus* Duft., Erichs., le même que le *Dytiscus impressus* Panz., qui se trouve à la fois dans le midi de l'Europe et dans le nord de l'Afrique. (D.)

*CNEORHINUS (κνάω, je fends; ῥίν, nez). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Brachydérides (Charansons de Latreille), créé par Schœnherr (*Synon. Curculio. gen. et sp.*, t. V, p. 853), qui y rapporte 18 espèces d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Cet auteur y a introduit trois *stirpes* ou races. Dans la première, les articles 4-8 des antennes sont courts, arrondis, et le front est marqué d'une petite ligne horizontale impressionnée; dans la seconde, l'impression frontale manque; et dans la troisième, les articles 4-8 des antennes sont oblongs et un peu coniques.

Nous citerons les *C. prodiguus*, *globosus* et *geminatus* Fab., et le *pyriformis* Schœn., qui rentrent dans chacune de ces divisions. M. Stephens (*British ent.*) a appliqué à la seconde race le nom de *Philopedon*. (C.)

CNEORUM BOT. PH. — Nom scientifique du g. Camélée.

***CNEPHÆUS.** MAM. — Nom donné par M. Kaup au *Vespertilis serotinus*, dont il fait le type de la 23e famille de son système.

***CNEPHASIA** (κνέφας, les ténèbres). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par M. Curtis et adopté par MM. Stephens et Westwood, qui le rangent dans la tribu des Tortricides. Ce g. répond en partie au g. *Sciaphila* de Treitschke, que nous avons adopté dans notre *Histoire des Lépidopt. de France*. *Voy.* ce mot. (D.)

***CNESMONE** (κνησμώδης, qui excite des démangeaisons). BOT. PH. — Ce genre d'Euphorbiacées établi par M. Blume, qui a proposé aussi pour le désigner le nom de *Cnesmosa*, est extrêmement voisin des *Tragia*. Ses fleurs sont monoïques. Les *mâles*, dans un calice urcéolé et trifide, présentent trois filets courts chargés chacun d'une anthère introrse qu'ils dépassent sous la forme d'une petite pointe infléchie. Les *femelles* ont un calice persistant composé de trois folioles, un ovaire surmonté de trois stigmates sessiles, charnus, soudés entre eux à la base, creusé de trois loges 1-ovulées. Le fruit est une capsule hispide, s'ouvrant en trois coques bivalves qui contiennent chacune une graine globuleuse. — L'unique espèce est une plante herbacée de Java, à feuilles alternes, échancrées à la base, irrégulièrement dentées, bi-stipulées; à épis opposés aux feuilles, simples, nus inférieurement, portant un grand nombre de fleurs mâles, et très peu de femelles toutes sessiles. Les propriétés excitantes de cette plante lui ont fait donner le nom qu'elle porte. (AD. J.)

CNESMOSA. BOT. PH. — *Voy.* CNESMONE.

CNESTIS (κνησιάω, j'ai des démangeaisons). BOT. PH. — Genre de la famille des Connaracées, établi par Jussieu pour des arbrisseaux des parties chaudes de l'ancien continent, à feuilles pennées, composées de folioles ovales, glabres ou velues; à fleurs petites en grappes, ou en corymbes, et portant pour fruits une capsule couverte de poils qui excitent sur la peau de vives démangeaisons, excepté dans deux espèces seulement, les *C. obliqua* et *pinnata*. Les capsules du *Cnestis* sont connues sous le nom vulgaire de *Pois* ou *Poils à gratter*; et ces plantes s'appellent aussi communément *Gratelier*, par suite de leurs propriétés irritantes. (C. D'O.)

***CNETHOCAMPA** (κνήθω, j'excite une démangeaison; κάμπη, chenille). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, tribu des Bombycites, établi par M. Stephens (*Illust. of British entom.*, V, II, p. 46) aux dépens du genre *Bombyx* des auteurs, pour y placer les *B. processionea* Linn., et *pityocampa* Fabr., dont les Chenilles sont garnies de poils peu touffus, qui, en se détachant de leur corps, occasionnent sur la peau des démangeaisons aussi cuisantes que les piqûres d'orties. Il est même à remarquer que les poils de leurs vieilles dépouilles possèdent cette propriété irritante à un plus haut degré que ceux de l'animal vivant, parce qu'étant durs et cassants, ils pénètrent plus facilement dans l'épiderme: aussi est-il prudent de ne pas trop s'approcher du nid de ces Chenilles, pour peu qu'il fasse de vent. Celui du *B. processionea* a ordinairement un pied de long sur un demi-pied de large; il est arrondi à chaque bout, et attaché verticalement contre le tronc des Chênes placés sur la lisière des bois, tantôt près de terre, tantôt à 8 ou 10 pieds de hauteur. Celui du *B. pityocampa* est suspendu aux branches du Pin sylvestre; il a la forme d'un cône renversé, et sa grosseur est ordinairement celle d'une tête d'homme. Les Chenilles qui les habitent, principalement celles de la première espèce, ont été appelées *Processionnaires* ou *Évolutionnaires*, à cause de l'ordre régulier qu'elles observent dans leur marche lorsqu'elles se transportent d'un arbre à un autre pour chercher leur nourriture, ce qui a lieu ordinairement après le coucher du soleil. Dans ce cas, une Chenille ouvre la marche, une seconde la suit, puis une troisième, etc., etc., sur une longueur d'environ deux pieds, ensuite elles marchent deux de front; après plusieurs rangs de deux, viennent des rangs de trois, puis de quatre, de cinq, enfin de dix et même de vingt. Tous ces rangs sont si bien alignés qu'on ne voit pas une seule tête dépasser les autres. Quand

la conductrice s'arrête, celles qui la suivent s'arrêtent également, et toute la troupe exécute ponctuellement ses mouvements. Les bornes de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans de plus longs détails sur les mœurs extrêmement curieuses de ces Chenilles. Les personnes qu'elles peuvent intéresser doivent recourir aux Mémoires de Réaumur, leur historien. Nous ajouterons seulement ici que les Chenilles de la *Processionea* se transforment dans leur nid, chacune, cependant, dans une coque particulière, tandis que celles de la *Pityocampa* quittent le leur pour s'enfoncer dans la terre avant de se changer en chrysalide.

On a découvert récemment deux nouvelles espèces qui appartiennent à ce genre, savoir: la *Cn. neogena* Fisch., qui se trouve à la fois en Espagne et dans la Russie méridionale, et la *Cn. solitaris* Kinderm., qui n'a encore été trouvée que dans la Turquie d'Europe. (D.)

CNICUS (κνηκός, jaune). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cynarées, établi par Vaillant pour une plante répandue dans toute l'Europe méridionale, d'où elle a été transportée dans l'Amérique. Elle est annuelle, à tige droite, rameuse, velue; à feuilles oblongues, amplexicaules, semi-décurrentes, semi-pinnatifides, à capitules terminaux munis d'involucres portant des bractées, et à corolles jaunes. — Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *C. benedictus*, Chardon béni, employé en médecine comme amer, tonique et sudorifique. — Le *Cnicus* de Schreber répond au *Cirsium* de Tournefort. (C. d'O.)

CNIDIUM (nom grec d'une plante aujourd'hui inconnue). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sésélinées, formé par Curson (*Mém. Soc. méd.*, Paris, 1782), et renfermant 12 ou 15 espèces croissant dans le midi de l'Europe, la région caucasique et l'est de l'Inde. Ce sont des plantes annuelles ou bisannuelles, vivaces ou même suffrutiqueuses, à feuilles ternati ou pennatiséquées, dont les segments multifides, les lobes linéaires; à involucre variable, à involucelles polyphylles, à fleurs blanches ou roses. On en cultive 6 ou 8 dans les jardins. On les distingue aisément à leur limbe calicinal obsolète, à leurs pétales échancrés, dont la lacinule infléchie; à leurs fruits subcylindriques par section transverse; aux côtés des méricarpes égaux et allongés en une aile submembranacée; à leur graine semi-cylindracée. (C. L.)

***CNIDOSCOLUS** (κνίδη, ortie; σκόλοψ, pointe; à cause de la propriété urticante des poils de cette plante). BOT. PH. — Ce genre a été formé par Pohl aux dépens du *Jatropha* ou Médicinier. Il comprend les espèces dépourvues de corolle, à trois styles multifides, et toutes originaires de l'Amérique tropicale. (Ad. J.)

***CNODALIUM** (κνώδαλον, toute espèce d'animal). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Gray sur une espèce originaire de l'Amérique méridionale, et nommée par lui *Cn. nodosum*. M. Hope, dans son *Coleopterist's manual*, part. III, pag. 133, range ce genre dans sa famille des *Helopoidea*, qui a pour type le genre *Helops* de Fabricius. (D.)

CNODALON (κνώδαλον, toute espèce d'animal). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Latreille, qui, après l'avoir mis dans la famille des Taxicornes, le place dans celle des Sténélytres, dans ses derniers ouvrages. A l'époque où Latreille a fondé ce genre, on n'en connaissait qu'une espèce, celle qu'il a figurée dans son *Genera*, pl. X, fig. 7, sous le nom de *Cnodalon viride*, et qui est originaire de Saint-Domingue; mais depuis, plusieurs autres espèces sont venues s'y rattacher, et M. le comte Dejean, dans son dernier Catalogue, en désigne 10, y compris celle de Latreille. Une seule, celle qu'il nomme *C. sulcatum*, est du nord de l'Amérique; toutes les autres appartiennent à sa partie méridionale. (D.)

CNODULON. INS. — Fabricius désigne ainsi un g. de Coléoptères hétéromères qui n'a pas été adopté, et dont les espèces ont été réparties dans différents genres de la tribu des Hélopiens. (D.)

COA, Plum. BOT. PH. — Syn. d'*Hippocratea*, L.

***COADNÉ**. *Coadnatus* (*coadnotus*, soudé avec). BOT. — On donne ce nom aux feuilles sessiles, opposées ou verticillées, qui sont soudées entre elles à leur base.

COAITA. MAM. — Espèce du g. Atèle. *Voyez* ce mot.

COAK. MIN. — *Voyez* CHARBON DE TERRE.

***COALESCENT**. *Coalescens* (*coalescens*,

croissant avec). BOT. — Épithète donnée aux bractées quand elles sont soudées avec le pédoncule.

COAPIA, Piso. BOT. PH. — Syn. de *Vismia*, Velloz.

COAPOIBA, Marcgr. BOT. PH. — Syn. de *Copaifera*, L.

***COARCTÉ.** *Coarctatus* (*coarcto*, je rétrécis). ZOOL., BOT.—On appelle, en entomologie, *Chrysalide coarctée* celle dont la larve, enfermée dans sa peau desséchée, ne laisse voir aucune des parties de l'insecte parfait qu'elle renferme. On emploie encore cette épithète, en entomologie et en botanique, pour désigner un organe ou une partie d'organe qui présente un rétrécissement.

***COARCTURE.** *Coarcturus*. BOT.— Nom donné par Grew au collet de la racine, à cause du rétrécissement qu'on remarque en cet endroit.

COASSEMENT. *Coaxatio*. REPT. — Cri de la Grenouille et de quelques espèces de Crapauds.

COASSOU. MAM. — Syn. de Cerf Guazoupita.

***COASSUS.** MAM. — Sous-genre proposé parmi les Cerfs par M. Gray, et dont le type est le Guazoupita.

COATI. *Nasua*. MAM.—Les Coatis forment un g. de Mammifères carnassiers appartenant au groupe des Plantigrades, qu'on a récemment appelé *Subursus*, et plus voisins des Ratons que d'aucun autre. On ne les trouve que dans l'Amérique méridionale. Leur corps assez allongé, à tête étroite et prolongée en un mufle nu qui a la mobilité d'un groin ; leur queue non prenante, annelée, presque égale au tronc en longueur ; leurs yeux petits, et leur langue douce et extensible sont autant de caractères au moyen desquels on les reconnaît aisément. Ces animaux sont grimpeurs; leurs pieds pentadactyles, en avant comme en arrière, sont armés d'ongles robustes qui leur servent à saisir les objets qu'ils veulent porter à leur bouche. Ils boivent en lappant, sont omnivores, et répandent une odeur désagréable. Leur taille est à peu près celle du Chat domestique, mais ils ont des proportions différentes, et sont moins gracieux dans leurs mouvements. Leur robe n'a rien de remarquable. Elle se compose de poils assez durs, variés en proportions diverses de roux ou de brun. L'odorat est leur sens le plus perfectionné. Leur voix est un petit sifflement ou grognement assez doux, lorsqu'ils sont contents; dans la colère c'est un cri fort aigre.

Leurs mamelles sont au nombre de six ; et chaque portée est de quatre ou cinq petits.

Le système dentaire des Coatis, de même que celui des Ratons, Pandas, Kinkajons et Benturongs les distingue des *Subursus* voisins des Mustéliens (Mydaus, Arctonyx, Blaireau et Taxidea) pour les rapprocher jusqu'à un certain point des Viverriens. Est-ce pour cette raison que Linnæus, dont les erreurs elles-mêmes ont si souvent un côté rationnel, plaçait les Coatis dans son g. *Viverra* sous les noms de *V. nasua* et *narica?* nous n'oserions l'affirmer. Ce qui nous paraît démontré, c'est que, malgré certaines analogies apparentes avec les *Viverra*, les Coatis et g. voisins sont de véritables Plantigrades auxquels les naturalistes modernes ont assigné leur place réelle. Certains caractères de leur dentition elle-même, leur squelette manquant entièrement de clavicule; leur système digital, l'os considérable qui soutient l'organe mâle, sont autant de points qui les éloignent des Viverriens pour les rapporter au même groupe que les Ratons, et ces derniers sont assez rapprochés des Ours pour que du temps de Linnæus on ne les en séparât pas encore génériquement. Les dents incisives des Coatis sont faibles, peu serrées. Leurs canines ont une forme toute spéciale: les inférieures, très fortes, rappellent celles des Sangliers, elles sont en pyramide recourbée; les supérieures, très comprimées, ont le diamètre antéro-postérieur de leur collet considérable. Il y a six molaires de chaque côté de chacune des mâchoires. M. de Blainville en établit ainsi la formule :

$\frac{3}{3}$ avant-mol. $\frac{1}{1}$ principale $\frac{2}{2}$ arr. mol.

Les avant-molaires, peu considérables, ont chacune deux racines; la principale et les arrière-molaires sont tuberculeuses, la première de celles-ci étant plus forte que la seconde et à peu près carrée, mais bien éloignée du volume qu'elle acquiert chez les *Subursus* voisins des *Mustela*.

Le crâne présente un allongement en rapport avec celui de la tête de ces animaux quand on l'examine avec ses téguments. Les

vertèbres dorso-lombaires sont au nombre de 19, dont 4 ou 5 lombaires. Il a 3 vertèbres sacrées et 22 coccygiennes. On n'a encore trouvé dans le squelette des diverses sortes de Coatis aucune différence qui puisse autoriser leur distinction en plusieurs espèces : aussi quelques naturalistes n'en reconnaissent-ils, provisoirement du moins, qu'une seule; qu'elle vienne de Colombie, du Mexique, du Brésil, de la Guiane ou du Paraguay. Toutes les différences observées jusqu'ici, et qui ont rapport aux mœurs ou à la coloration, dépendent, suivant cette manière de voir, de l'âge, du sexe ou de la race.

Linnæus admettait déjà, comme nous l'avons dit plus haut, deux espèces de Coatis :

1. Le Coati solitaire du prince Maximilien, qu'il distingue spécifiquement de son Coati social, ne repose, d'après d'autres observateurs, que sur des individus mâles qui, chassés de leurs troupes, continuent à vivre éloignés des autres animaux de leur espèce. D'Azara était déjà en garde contre cette cause d'erreur. Voici comment il s'exprime à cet égard :

« On dit qu'il y a des Couatis qui vont seuls, et on les appelle *Haeguo* (qui va seul) et *Mondé* : mais beaucoup de personnes croient qu'ils sont d'une espèce différente de celle qu'on appelle simplement *Couati*. Les différences qu'elles assignent ne consistent point dans les couleurs, puisqu'elles attribuent à l'un et à l'autre les deux poils cités, ni dans les formes, ni en autre chose qu'en ce que ce *Couati mondé* est solitaire ou déparié, et avec des dimensions plus grandes, quoique proportionnelles à celles du Couati ordinaire. Pour moi, je suis persuadé qu'il n'y a qu'une espèce de Couati, et que la différence qu'on indique dans la taille dépend de l'âge ou du sexe, comme *aller seul* vient de ce qu'il y a beaucoup de mâles qui, abandonnant la société, tâchent de rencontrer des femelles dans les endroits écartés. » M. Maximilien, qui n'admet pas cette manière de voir, rapporte à son Coati social, *N. socialis*, les Coatis brun, roux et noirâtre, de MM. F. Cuvier et Desmarest.

Les Coatis sont des animaux de forêts qui grimpent aisément : aussi leur vie entière se passe-t-elle sur les arbres. Lorsqu'ils descendent, ils ont la tête en bas; ils se maintiennent au moyen de leurs griffes puissantes; leurs pattes de derrière se retournent aisément et leur rendent cet exercice plus facile. Comme la plupart des Carnassiers plantigrades, ils sont omnivores, et, suivant les circonstances, leur régime se compose d'insectes, de fruits, d'œufs ou de petits animaux. Leur caractère n'est pas farouche, et on les apprivoise aisément : aussi sont-ils communs dans les ménageries. A la ménagerie de Paris on les tient avec les Singes, et l'habitude qu'ils ont de grimper leur donne une certaine analogie avec ces animaux. Quoique embarrassés dans leurs mouvements, ils ne sont pas maladroits, et leur douceur, jointe à leur curiosité inquiète, en fait des animaux assez intéressants à observer. L'odorat les guide surtout dans leurs explorations, ils flairent tout ce qu'ils veulent connaître; souvent aussi leur nez leur sert à toucher les objets.

MM. Quoy et Gaimard ont eu à bord, pendant leur campagne de l'*Uranie*, un Coati sur lequel ils nous ont donné quelques détails. Cet animal, naturellement nocturne, ne tarda pas à s'accoutumer à la vie diurne de ses nouveaux compagnons; le grand bruit des manœuvres cessa bientôt de l'effrayer, il devint même très familier. Il s'attachait de préférence aux personnes qui lui donnaient à manger, répondait à leur appel par un petit cri, et s'approchait aussitôt pour les caresser. Il aimait à se coucher dans le hamac des matelots, et comme il choisissait de préférence celui d'un marin de service, il n'était pas rare, au retour de celui-ci, qu'une lutte s'engageât entre le matelot et le Coati, dont les cris perçants exprimaient alors la colère; les coups ne faisaient pas toujours céder l'animal. Il y avait sur la corvette un chien avec lequel il aimait beaucoup à jouer, malgré l'inégalité des forces. Le Chien se prêtait volontiers à cet amusement; le Coati, au contraire, s'emportait fréquemment et le faisait crier en lui mordant les oreilles. Il n'était pas difficile sur le choix des aliments; tout, ou à peu près, lui paraissait bon, et il mangeait indifféremment de la viande crue ou cuite, du lard salé, du pain, du biscuit mâché, ou trempé dans le vin ou l'eau-de-vie, des bananes, des Crustacés, du miel, etc. Il aimait de préférence le sucre et les Méduses, et, dès qu'on lui en montrait, on le voyait se précipiter dessus avec une éton-

nante avidité. Il mangeait des Souris, et il les attrapait lui-même fort lestement.

A la ménagerie, les Coatis sont souvent mêlés aux Singes de l'ancien et du nouveau monde sans qu'il en résulte d'accidents. On en a mis aussi avec un Ratel, avec des Makis, etc. Nous terminerons l'histoire de ce genre de Carnassiers en rappelant les observations de F. Cuvier sur un des individus qu'il a fait représenter dans son grand ouvrage sur les Mammifères.

Quoique fort apprivoisé lors de son arrivée à la ménagerie, ce Coati, qui appartenait à la race des Coatis fauves, ne sortit de sa cage qu'après avoir cherché à reconnaître par son odorat ce qui se trouvait autour de lui. Lorsque sa défiance fut apaisée, il parcourut l'appartement, examinant tous les coins avec son nez et retournant avec ses pattes les objets qui lui faisaient obstacle. D'abord il ne permit pas qu'on le touchât, et il se retournait en menaçant de mordre lorsqu'on approchait de lui la main ; mais il reprit entièrement confiance dès qu'on lui eut donné à manger, et depuis ce moment il reçut toutes les caresses qu'on lui fit, et les rendit avec empressement, introduisant son long museau dans la manche, sous le gilet, et faisant entendre un petit cri fort doux. Dans la maison de la personne qui l'avait offert à la ménagerie, on lui avait laissé une entière liberté, et il parcourait les greniers et les écuries pour chercher les Souris et les Rats, qu'il prenait fort adroitement. Il allait aussi dans les jardins à la recherche des Vers et des Limaçons. (P. G.)

COATIS FOSSILES. PALÉONT. — G. Cuvier a reconnu pour être voisins de ceux des Coatis et des Ratons, quelques ossements trouvés enfouis dans le plâtre de Montmartre, aux environs de Paris, et que les compilateurs appellent *Nasua parisiensis*. M. de Blainville les a décrits et figurés avec soin dans son *Ostéographie* (fascicule des *Subursus*), en leur imposant le nom de *Taxotherium*, sous lequel il en sera question dans ce Dictionnaire. Le prétendu *N. nicœensis* n'est qu'un double emploi du même animal. Le *Taxotherium* n'a point été retrouvé ailleurs que dans le plâtre de Paris, et l'*Hyœnodon* des environs de Tarbes, que M. Dujardin croyait de même espèce, en est certainement différente.

M. Lund, dans son *Catalogue des fossiles du Brésil*, signale un véritable Coati trouvé avec les nombreux ossements fossiles de ce pays. (P. G.)

COBÆA (B. Cobo, naturaliste espagnol). BOT. PH. — Genre formé par Cavanilles (*Ic.*, II, t. 16, 17), et dont la place, dans le système naturel, n'est pas encore suffisamment déterminée, mais qui paraît être allié de très près aux Palémoniacées, auxquelles on le réunit assez communément, bien que son port, son ovaire souvent 5-loculaire, son disque hypogyne largement lobé, et sa capsule septicide semblent devoir l'en éloigner. Don, s'appuyant sur ces caractères, avait fait de ce genre le type de sa famille des Cobæacées, laquelle ne renfermait que lui. Bartling le réunissait aux Bignoniacées, dont il est assez voisin, en effet, par son habitus, mais dont il diffère surtout par ses graines albumineuses.

On ne connaît que trois espèces de Cobées : ce sont des arbrisseaux grimpants, particuliers à l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, sessiles, paripennées, se terminant au sommet en un cirrhe ; à pédoncules axillaires uniflores, bibractéolés au milieu ; à fleurs amples et belles, quoique d'un coloris obscur. L'espèce la plus commune, et devenue fort populaire en France, le *C. scandens*, a été introduite en Europe dès 1792. Dans son pays natal, elle atteint une grande hauteur, et on en a mesuré dont les rameaux avaient plus de 70 mètres de long. Cette plante, qui se vend par milliers au printemps sur les marchés aux fleurs de Paris, est tellement connue de nos lecteurs qu'il est inutile d'en rien dire ici ; mais pour leur être agréable, nous donnerons la diagnose du genre : Calice foliacé, 5-angulaire, ailé ; corolle hypogyne, campanulée, à limbe partagé en 5 lobes amples et arrondis, égaux. Étamines 5, égales, exsertes, insérées au bas du tube corolléen ; filaments déclinés, puis tordus en spirale ; anthères oblongues, incombantes. Disque hypogyne, charnu, 5-angulaire, 5-fovéolé. Ovaire 3-5-loculaire ; ovules nombreux, amphitropes, bisériés. Style terminal, simple ; stigmate 3-5-fide ; capsule ovale-oblongue, subcharnue, 3-5-loculaire, loculicide-3-5-valve ; valves laissant à nu la colonne centrale placentifère, 3-5-gone.

Graines orbiculaires, comprimées, ailées, membranacées, bisériées, imbriquées, ascendantes. Embryon droit dans un albumen charnu, peu abondant; cotylédons amples, obtus, cordiformes; radicule infère. (C. L.)

COBAIA ou **COBAYA**. MAM. — Un des noms latins du Cobaye. *Voy.* ce mot.

COBALT (de Cobold, vieux nom de la mythologie scandinave). MIN. — Métal d'un gris blanchâtre, qui a de grandes analogies avec le Fer et le Nickel, est comme eux magnétique, forme plusieurs combinaisons avec le Soufre et l'Arsenic, et se rencontre aussi dans presque toutes les pierres météoriques. On le trouve encore, mais plus rarement, à l'état d'oxyde, d'arséniate et de sulfate. Comme le Cobalt n'est jamais employé dans les arts à l'état métallique, on ne le prépare qu'en petit dans les laboratoires. Le Cobalt métallique est peu éclatant, cassant et facile à pulvériser, difficilement fusible, et ne se volatilise à aucune température. Sa pesanteur spécifique est de 8,3. Il est soluble avec effervescence dans l'acide azotique, et son oxyde colore en bleu d'azur le verre de borax. Il possède le magnetisme polaire; mais une petite quantité d'Arsenic suffit pour lui faire perdre la propriété magnétique. L'oxyde qu'on retire des minerais de Cobalt est connu sous le nom de *Safre*. Cet oxyde, fondu avec de la Silice et de la Potasse, donne un verre bleu appelé *Smalt*, qu'on pulvérise pour en former la substance nommée *bleu d'azur*, employée dans la coloration des pierres artificielles et dans la peinture sur porcelaine. On se sert aussi de l'oxyde de Cobalt pour colorer l'Amidon en bleu, pour former le *bleu de Thénard*, qui est un aluminate de Cobalt, et pour debarrasser le papier de sa nuance jaune. Enfin on fait avec l'oxyde de Cobalt dissons dans l'eau régale une encre sympathique très curieuse, en ce que les caractères tracés avec cette encre disparaissent par le refroidissement, et redeviennent sensibles et d'une belle couleur bleu-verdâtre par l'action de la chaleur. Les principaux minerais qu'on recherche pour les diverses préparations de Cobalt sont la *Cobaltine*, ou la mine de Cobalt de Tunaberg, qui est une combinaison d'arseniure et de sulfure de Cobalt; et la *Smaltine*, ou l'arséniate de Cobalt sans Soufre. Le Cobalt existe encore à l'état de sulfure, sans Arsenic; à l'état d'oxyde, d'arséniate et de sulfate. Nous allons faire connaître en abrégé l'histoire de ces différentes especes.

1. ARSENI-SULFURE DE COBALT. Cobaltine, Beud.: Cobalt gris, H.: Cobalt éclatant. $AS^2Co + S^2Co$, composé sur 100 parties de: Cobalt, 35,47; Arsenic, 45,18; Soufre, 19,35. — Substance métallique d'un blanc d'argent nuancé de rougeâtre, à clivage très sensible, parallèle aux faces d'un cube, pesant 6,3; donnant sur le charbon l'odeur d'Arsenic et celle du Soufre en même temps, et laissant une matière noire, dont la plus petite parcelle, fondue avec le Borax, donne un verre bleu extrêmement intense. Son système de cristallisation est exactement le même que celui du bisulfure jaune de Fer ou de la Pyrite; ses cristaux, remarquables par leur grosseur, par la netteté et le poli de leurs faces, sont des cubes tantôt lisses, tantôt striés dans trois directions rectangulaires, comme ceux de la Pyrite, des octaèdres réguliers, ou bien présentent les formes caractéristiques du système hexa-diédrique, le dodecaèdre pentagonal, l'icosaèdre et le cubo-icosaèdre. On rencontre aussi la Cobaltine à l'état compacte, ou en petites masses grenues. Cette substance se trouve en filons, en amas ou en nids, dans les terrains de gneiss, où elle est accompagnée de Cuivre pyriteux, de Pyrite ordinaire, et quelquefois de Calcaire spathique. Ses principaux gîtes sont ceux de Tunaberg, et de Hakambo en Suède, et de Skutterud en Norwége. Elle existe encore à Querbach en Silésie, à Sainte-Marie dans les Vosges, et dans le Connecticut. On l'exploite avec soin en Suède. De tous les minerais de Cobalt, c'est le plus pur et à la fois le plus riche en metal; mais il est plus rare que le suivant.

2. ARSÉNIURE DE COBALT. Smaltine, B.; Cobalt arsenical, H.; Speisskobalt, W. Composition AS^2Co, ou en poids Cobalt, 28,19; Arsenic, 71,81. — C'est une substance métalloïde, d'un blanc d'étain ou d'un gris d'acier dont la cassure fraîche, mais se ternissant et noircissant à l'air. Elle cristallise en cubes, en octaèdres et cubo-octaèdres, mais non en dodécaèdres pentagonaux, et elle n'est pas susceptible de clivage, comme la précédente. Sa pesanteur spécifique = 6,4. Elle possède les mêmes caractères chimiques que la Co-

baltine, même ceux qui dépendent de la présence du Soufre. On trouve la Smaltine en cristaux réguliers, en dendrites filiciformes (Cobalt tricoté), en petites masses mamelonnées, granulaires ou compactes, dans certains gîtes métallifères, et particulièrement dans ceux d'Argent sulfuré et de Cuivre pyriteux, en Saxe et en Bohème, dans la Hesse, le Hanau et la Thuringe, à Sainte-Marie-aux-Mines dans les Vosges, et à Allemont en Dauphiné. On l'exploite en Allemagne pour servir à la préparation du Smalt.

3. Sulfure de Cobalt. Koboldine, B. — Substance métalloïde d'un gris d'acier nuancé de rouge, cristallisant en octaèdre régulier, sans clivage bien sensible, ne donnant aucune odeur arsenicale, ce qui la distingue des deux espèces précédentes. Elle pèse spécifiquement 4,9. Sa composition est, en formule : $Co^{\prime}S^{3}$; en poids : Cobalt, 55,02 ; Soufre, 48,98. — Cette substance, qui ressemble beaucoup à la Cobaltine, n'a encore été trouvée qu'à Muesen, dans le pays de Siegen, et à Bastnaes, près de Riddarhyttan, en Suède.

4. Oxyde de Cobalt. Cobalt oxydé noir. — Minéral d'un noir bleuâtre, qui devient assez éclatant quand on le frotte avec un corps dur, et qui forme de légers dépôts, ou des enduits superficiels, dans les gîtes ordinaires de Cobalt arsenical. Il est souvent mélangé de Manganèse hydraté. On le trouve à Allemont en Dauphiné, à Saalfeld en Thuringe, à Riechelsdorf en Hesse, etc. On a donné le nom de Mine d'argent merde d'Oie à des mélanges terreux d'oxyde de Cobalt et d'arséniate de Cobalt, renfermant une certaine quantité d'Argent, assez considérable en quelques endroits, comme à Schemnitz en Hongrie, et à Allemont en France, pour qu'on ait pu y considérer ces mélanges comme mine d'Argent. Ces masses terreuses doivent leur nom vulgaire à la diversité des teintes de rouge, de vert et de brun qu'elles présentent.

5. Arséniate de Cobalt. Érythrine, B. — Substance en aiguilles, en petites lamelles, ou en masses terreuses d'un rouge violet, tirant sur la couleur des fleurs de Pêcher ; cristallisant en prisme rectangulaire oblique et en prisme rhomboïdal oblique, dont les pans forment un angle de 130°,10', et la base est inclinée sur eux de 121°,13'. Ce dernier prisme est clivable avec beaucoup de netteté dans la direction de la diagonale oblique. Cette substance est tendre, flexible en lames minces ; sa densité est de 2,9. Elle est formée de 1 atome d'acide arsénique, de 3 atomes d'oxyde de Cobalt, et de 6 atomes d'Eau ; ou en poids de : Cobalt oxydé, 39,97 ; Acide arsénique, 40,84 ; Eau, 19,19. Exposée au feu du chalumeau, elle répand l'odeur d'Arsenic, et colore en bleu le verre de Borax ; chauffée dans le tube de verre fermé, elle donne de l'eau. Ses gisements sont les mêmes que ceux du Cobalt arsenical. — Une partie des substances terreuses, d'un rouge moins foncé, qu'on rapporte à cette espèce, sous les noms de *fleur de Cobalt* (Kobaltblüthe), sont à l'état d'arsénite de Cobalt, et pourraient être considérées comme appartenant à une espèce particulière, que M. Beudant nomme *Rhodoïse*.

6. Sulfate de Cobalt. Rhodhalose, B. ; Kobalt vitriol. — Substance d'un rouge de rose, soluble, d'une saveur styptique, qui forme des enduits mamelonnés à la surface des minerais cobaltifères, à Bieber dans le Hanau. Elle paraît contenir 6 atomes d'eau, comme le sulfate de Cobalt artificiel, qu'on sait être isomorphe avec le sulfate de Fer. Cependant toutes les analyses ne s'accordent point entre elles sur la proportion de ce principe composant. (Del.)

*COBALTIDES. min. — M. Beudant désigne sous ce nom une famille de minéraux qui comprend le Cobalt et ses combinaisons.

COBALTINE, Beud. min. — Syn. de Cobalt gris. *Voyez* cobalt. (Del.)

*COBAMBA (nom vernaculaire). bot. ph. — Genre rapporté avec doute à la famille des Scrophulariacées, formé par Man. Blanco (*Flor. de Filip.*), et ne renfermant qu'une espèce : c'est une plante très basse croissant dans les îles Philippines ; à odeur forte, à feuilles opposées, sessiles, elliptiques, entières, glabres ; à fleurs terminales. (C. L.)

*COBAX, Germ. ins. — Syn. d'*Otiocerus*, Kirb.

COBAYE. *Anœma*, *Cavia*, *Cobaya*. mam. — Genre de la famille des Caviens comprenant les plus petites espèces de ce groupe, et entre autres celle que nous élevons en domesticité sous le nom vulgaire de *Cochon d'Inde*. Desmarest lui laisse en propre le nom de *Cavia*, que portaient tous les Ca-

viens dans la méthode de Linnæus; Fr. Cuvier l'appelle *Anœma*, et G. Cuvier l'avait antérieurement nommé *Cobaya*. Les principaux caractères des Cobayes peuvent être résumés de la manière suivante :

Rongeurs américains à clavicules rudimentaires, à maxillaires inférieurs ayant la forme spéciale aux genres américains, pourvus de seize molaires ($\frac{4}{4}$ de chaque côté) composées de cément entouré d'ivoire dont les replis rendent ces dents irrégulièrement didymes, et sont inversement disposées aux deux mâchoires; incisives lisses. Tête assez élevée, subcomprimée; face médiocre, un peu busquée; museau velu; lèvre supérieure fendue verticalement; narines subcirculaires; oreilles aplaties, subanguleuses en arrière; yeux médiocres, cou court. Corps ramassé, très bas sur pattes, sans queue; pattes plantigrades, nues en dessous, les antérieures à quatre doigts, les postérieures à trois. Pelage composé de soies faibles, fascieulées à leur insertion. Les petits marchent et mangent en naissant.

Le Cochon d'Inde nous est venu de l'Amérique méridionale, qui est aussi la patrie des autres Rongeurs Caviens. C'est donc un animal intéressant à étudier, soit comme espèce domestique, soit comme représentant tout-à-fait vulgaire d'une famille fort curieuse qui forme pour ainsi dire le terme extrême du degré d'organisation auquel elle appartient, et dont les autres espèces s'obtiennent toujours avec difficulté. Sa grande force de multiplication, son caractère inoffensif et le peu de frais qu'il occasionne, ont surtout contribué à répandre le Cochon d'Inde, quoiqu'il soit d'un bien faible rapport, et que sa chair soit même fade et peu abondante : c'est plus souvent par curiosité que par spéculation qu'on en élève. Beaucoup de personnes pensent, il est vrai, que l'odeur des Cobayes éloigne les Souris, les Punaises, etc., et pour cette raison elles tiennent souvent des animaux de cette espèce dans leur appartement. Entre les mains des physiologistes ils sont d'une utilité plus réelle; et les expérimentateurs peu fortunés, ou dont le budget ne solde pas les dépenses, les emploient de préférence aux autres animaux, à cause de la modicité de leur prix et de la facilité avec laquelle on les élève.

On trouve dans la partie anatomique de Buffon, rédigée par son collaborateur Daubenton, et dans une thèse de M. Treuler, soutenue en 1820 à Gœttingue, de bons détails sur l'anatomie du Cochon d'Inde. Vicq d'Azyr, qui s'est beaucoup servi de ce qu'avait écrit Daubenton à ce sujet, a aussi donné quelques faits pour l'histoire de cet intéressant animal dans l'*Encyclopédie méthodique*.

Les particularités essentielles à remarquer dans le squelette du Cochon d'Inde sont surtout celles de son crâne et de sa dentition : le premier est allongé et assez étroit; il présente en avant, au-dessous du cercle orbitaire, qui est incomplet, une grande perforation irrégulièrement triangulaire et en communication avec la fosse temporo-orbitaire. Cette perforation correspond au trou sous-orbitaire des autres Mammifères; mais ici, de même que chez plusieurs autres genres de Rongeurs, il est plus grand que ne le comporte le volume du nerf sous-orbitaire. Une petite gouttière qu'on voit à son angle inférieur interne suffit à ce nerf, et le reste du trou est occupé par un faisceau considérable du muscle masséter externe. La mâchoire inférieure, par la forme ogivale de l'espace intercepté par ses branches, par l'épaisseur de celles-ci dans la partie qui porte les molaires, par la minceur, l'étendue et la direction de sa partie angulaire, nous donne une idée exacte de la mâchoire inférieure si singulièrement caractéristique de tous les genres de Rongeurs essentiellement américains (Cténomyens, Callomyens, Echimys, Myopotames, Capromys et Caviens).

Les incisives sont longues et grêles, à face antérieure lisse, et les molaires ont chacune un double repli d'émail à peu près en manière de Z, dont les grands angles rentrants sont internes à la mâchoire supérieure et externes à l'inférieure; la quatrième molaire est la plus forte en haut comme en bas. La couronne de ces dents se montre toujours, sauf chez l'animal qui va naître, à un état d'usure plus ou moins avancée.

Les vertèbres dorsales sont au nombre de treize, et les lombaires de six. Celles du sacrum et du coccyx se nuancent d'une manière insensible, depuis la première, articulée seule avec l'os des iles, jusqu'à la dixième ou dernière, qui est un petit cône sans importance. Le sternum est composé de cinq pièces, en y comprenant l'appendice xiphoïde, qui

est considérable : les trois derniers articulations sont aplaties. L'omoplate a son épine détachée dans une partie de son extrémité humérale, et pourvue de ce côté d'une sorte de crochet dirigé en arrière. Vicq d'Azyr a depuis longtemps reconnu (*Acad. sc.*) la présence d'une clavicule rudimentaire. L'humérus n'a pas de trou au condyle interne, mais il est percé dans sa fosse olécranienne ; le radius et le cubitus sont distincts dans toute leur longueur, mais supérieurement le radius occupe toute la partie antérieure de l'articulation. Le fémur, assez déprimé, montre un rudiment de troisième trochanter ; le tibia et le péroné sont distincts.

L'estomac du Cochon d'Inde est assez considérable ; son intestin grêle mesure à peu près 6 pieds en longueur, et le gros intestin (colon et rectum) un peu plus de 3 pieds. Quand au cœcum, il est, comme chez beaucoup de Rongeurs, d'une ampleur remarquable ; sa longueur égale 4 pouces, et sa circonférence 4 pouces aussi dans sa partie la plus large. On voit de chaque côté de l'anus une glande d'où suinte une matière odorante assez désagréable. Le foie est formé de trois lobes à scissures peu profondes ; le cœur n'a rien de bien remarquable, et les poumons offrent quatre lobes à gauche et trois à droite. L'appareil de la reproduction, dans le mâle, a ses canaux déférents gros et courts ; ses vésicules séminales sont formées chacune d'un long tuyau sinueux, à parois transparentes et toujours remplies d'une sorte de gelée cristalline abondante qui se coagule aisément, et à laquelle se mêle une liqueur prostatique limpide ; le gland est soutenu par un os. A sa base inférieure est une rentrée du prépuce en forme de cul-de-sac, au fond de laquelle sont insérées deux épines divergentes, longues de 2 à 3 lignes chacune, et qui contribuent avec les papilles cornées de la face supérieure du gland à la réunion des sexes. L'urètre de la femelle est, comme celui de beaucoup de Rongeurs, séparé du vagin ; l'utérus se partage rapidement en deux cornes, et c'est dans celles-ci que se fixe le produit de la génération. La gestation, qu'on a évaluée quelquefois à un mois seulement, est de longue durée. Des observations bien faites portent à soixante-six jours environ le temps qui lui est nécessaire : aussi les petits Cobayes ont-ils déjà, lorsqu'ils viennent au monde, assez de force pour suivre leur mère ; ils mangent aussi souvent qu'ils tettent, et leur aspect extérieur ne diffère en rien de celui des adultes. Leurs dents elles-mêmes sont parfaitement développées : d'après les observations de M. Emm. Rousseau, celles de lait ont été remplacées par la gestation elle-même. Elles sont au nombre de huit : quatre incisives et quatre molaires pour les deux mâchoires.

Aussitôt après avoir mis bas, les femelles du Cochon d'Inde peuvent recevoir le mâle, et les jeunes de ces animaux sont aptes à la reproduction dès qu'ils ont atteint cinq ou six semaines. Leur extrême ardeur pour la copulation, l'état de polygamie dans lequel on les tient habituellement, et le grand nombre des petits que les femelles adultes font à chaque portée, rendent fort prompte leur multiplication : aussi Buffon a-t-il écrit « qu'*avec un seul couple on pourrait en avoir un millier dans un an.* » Quelques portées fournissent jusqu'à dix ou onze petits chacune ; mais le nombre ordinaire est de cinq ou six, et, à la première, il dépasse rarement deux dans les sujets encore jeunes.

Les Cochons d'Inde sont instinctifs par essence : aucun signe ne révèle en eux la moindre intelligence. Manger, engendrer et dormir, ce sont leurs seuls besoins ; et les actes par lesquels ils satisfont aux deux premiers tendent à les faire placer encore au-dessous des autres Rongeurs. La fréquence de leur sommeil, l'indolence de leur veille, seraient encore des signes d'infériorité, si l'étude des espèces sauvages du même genre ne nous montrait dans les Cobayes des animaux crépusculaires ou nocturnes, et que le grand jour incommode jusqu'à un certain point. De même que leurs congénères sauvages, les Cochons d'Inde se font entre eux société, ou plutôt ils se réunissent, et dans leur marche ils se suivent à la file, trottant derrière le chef de leur petite colonne, en opérant tous les détours qu'il lui plaît d'exécuter. C'est même un spectacle assez singulier, et qu'il est facile de se procurer en laissant pendant quelques instants circuler dans un endroit clos une demi-douzaine de ces petits quadrupèdes. La sécrétion de leur poche anale est sans doute une des raisons de cette habitude.

Ils ont un petit grognement pour exprimer leur contentement, et un cri fort aigu pour la douleur, lequel se rend assez bien par le mot *Couï*.

Originaires des parties les plus chaudes de l'Amérique, ils souffrent de la rigueur de nos hivers, et l'humidité leur est également défavorable. On doit donc les soustraire à ces deux causes de destruction, et c'est ce qui empêche de les tenir en liberté, comme les Lapins, dans des parcs, où ils acquerraient sans doute le fumet qui leur manque. D'ailleurs ils échapperaient encore moins que ces animaux aux Fouines, aux Chats et aux autres Carnassiers domestiques. Habituellement leur chair est plus fade que celle des Lapins clapiers, et leur petite taille, qui rappelle celle des Rats, en fait un manger fort peu appétissant. Ils sont peu difficiles pour la nourriture, et comme ils boivent rarement, principalement en été, où on leur donne plus volontiers de l'herbe, des Choux et d'autres substances riches en principes aqueux, l'opinion la plus générale est qu'ils ne boivent jamais. Ils boivent cependant, lorsque leurs aliments sont de nature sèche, quand on leur donne l'occasion de le faire. En mangeant, ils se servent quelquefois de leurs pattes de devant pour porter leurs aliments à leur bouche. Leur coloration, par grandes plaques irrégulières noires et jaunes sur un fond blanc, doit être considérée comme un résultat de leur domesticité; aucun Mammifère, ou du moins un nombre extrêmement faible de ces animaux, n'ayant les deux côtés du corps peints de couleurs différentes.

S'il en est ainsi, les Cochons d'Inde ont subi depuis longtemps cette altération, car ils la présentaient avant leur introduction en Europe, et l'espèce était depuis longtemps domestique chez quelques nations indigènes de l'Amérique. « Nous voyons, dit F. Cuvier, par les peintures d'Aldrovande que nous avons eues entre les mains, que déjà, vers le milieu du XVIe siècle, c'est-à-dire un demi-siècle après la découverte du Nouveau-Monde, le Cochon d'Inde avait les couleurs blanche, rousse et noire que nous lui voyons aujourd'hui. Alors donc il avait déjà éprouvé toutes les modifications dont il est susceptible, car depuis deux siècles et demi il n'en a point éprouvé d'autres. » Des tapisseries et des peintures qui datent de François Ier représentent des Cochons d'Inde avec les caractères qu'ils nous montrent actuellement. Un fait qui témoigne encore mieux de l'association ancienne du Cochon d'Inde à l'espèce humaine, c'est le nombre des petits, fort considérable chez cet animal, eu égard à celui de ses mamelles.

Pour d'Azara, et pour tous les autres mammalogistes qui se sont occupés du même sujet depuis lui, l'*Aperea*, qui est une espèce sauvage de Cobaye du Brésil, est le type sauvage du Cochon d'Inde; mais nous ne croyons pas que cette détermination soit encore aussi bien démontrée qu'elle est affirmative; la grande différence qui existe entre les couleurs de l'*Aperea* et celles du Cobaye domestique, la multiplicité aujourd'hui bien constatée des espèces sauvages de ce petit genre, et l'incertitude qui règne encore sur la véritable patrie des individus domestiques, sont autant de difficultés auxquelles on n'avait pas songé tout d'abord, et qui rendent la solution de ce problème plus compliquée qu'on ne le croirait.

Les Linnéens ont donné au Cochon d'Inde le nom de *Cavia cobaya*; et G. Cuvier, en faisant de cet animal l'objet d'un genre à part, a eu tort d'employer le même mot *Cobaya* pour désigner ce genre, puisque c'est lui donner une valeur différente de celle qu'il a réellement. C'est pourquoi le nom d'*Anœma*, proposé par F. Cuvier, a été préféré. Le Cobaye domestique est aussi le *Porcellus indicus* de Johnston, le *Cuniculus indicus* de Brisson, et le *Mus porcellus* de Linné. Il a 10 pouces de longueur totale, ou 1 pied au maximum. C'est par erreur que les naturalistes antérieurs à notre siècle l'ont fait venir à la fois du Brésil et de Guinée. On s'étonnerait même de retrouver une pareille erreur dans Buffon s'il ne s'agissait d'un animal domestique. Les Anglais l'appellent encore *Guinea pig*, et les Allemands *Ferkelmaus*. On les nomme encore *Couis*, etc.

On a décrit cinq espèces sauvages de Cobayes, dont nous rapporterons les caractères tels que les naturalistes les établissent.

1. Cobaye aperea, *Cavia aperea* d'Azara, F. Cuv., Maximil., etc. — Cette espèce est la plus anciennement connue. Son pelage est gris-roussâtre en dessus et blanchâtre en dessous. Sa taille est un peu moindre que celle

du Cochon d'Inde; mais son crâne est fort semblable à celui de ce dernier, ce qui vient à l'appui de l'opinion que ces deux sortes d'animaux appartiennent à la même espèce. Il vit au Brésil, à la Guiane, etc. Au rapport de d'Azara, il est aussi très commun au Paraguay. Il se cache parmi les Chardons et les pailles les plus hautes, dans les plaines, les enclos et les buissons. Il ne se creuse point de terriers, et ne profite point de ceux des autres animaux; il mange de l'herbe, est nocturne, stupide, nullement sauvage; sa démarche est peu légère. Chaque portée n'est que d'un ou deux petits, et il n'en fait qu'une par an.

2. Cobaye de Spix, *Cavia Spixii* Wagl. (*Isis*, 1831, p. 511). — Dents incisives, jaunâtres; oreilles courtes, entières à leur bord supérieur, arrondies; poils plus doux que chez le précédent, ceux du dos gris-noirâtres, mêlés de blanchâtre et de brun fauve; une tache blanche sur les yeux et derrière les oreilles; la gorge, la poitrine, le ventre, et une plaque oblongue au côté interne des membres antérieurs de même couleur ainsi qu'autour de l'anus; griffes noires. Il est du Brésil ainsi que le suivant.

3. Cobaye a dents fauves, *Cavia flavidens* Brandt (*Mém. Acad. imp. Pétersb.*, 1834-35, p. 436). — Un peu plus petit que le Kérodon Moco, à dents fauves en avant; à dos brun jaunâtre mêlé de brun pâle; dessus de la tête, et une bande étendue des yeux à la tête, de couleur noirâtre; gorge et parties inférieures blanc-jaunâtre; partie supérieure des aines brun-pâle lavée de gris roussâtre.

4. Cobaye de Cutler, *Cavia Cutleri* King. (Bennets, *Proceed. zool. Soc. Lond.*, 1835, p. 191). — Poils longs, unis et lustrés de couleur noire, un peu teints de brun; oreilles plus grandes que dans le Cochon d'Inde, aplaties et velues; poils de l'espace interauriculaire plus longs que les autres et simulant une houppe. Sur chaque joue, les poils irradient comme ceux de la tête des Macaques bonnets-chinois; incisives blanches; crâne un peu élargi et comme aplati. Longueur totale 10 pouces anglais. Cette espèce est supposée venir du Pérou.

5. Cobaye austral, *Cavia australis* I. Geof. et d'Orbigny (*Mag. zool.*, 1833, pl. 12). — Poils assez longs sur le dos, doux au toucher, annelés de gris, de jaune et de noir, plus longs sur la croupe; parties inférieures blanc-grisâtre; moustaches noires; longueur totale 8 pouces. Cette espèce habite la région la plus méridionale de l'Amérique du Sud, et ne s'avance guère vers le nord au-delà du 40e degré de latitude australe. Elle est commune sur les bords du Rio-Negro et dans le voisinage des rivières situées au sud de celles-ci. Elle se creuse des terriers profonds sur les coteaux sablonneux et semés de buissons. Ces terriers ont plusieurs ouvertures, et d'après la remarque de M. Alc. d'Orbigny, ces animaux s'établissent de préférence au voisinage des habitations. Ils vivent par familles, s'éloignent peu de leur demeure habituelle, et sortent surtout le soir ou pendant la nuit. Ils sont assez vifs, doux et craintifs, faciles à apprivoiser, et, ce que ne peuvent faire les Apéreas, ils grimpent aux arbres au moyen de leurs ongles, plus aigus et plus forts que chez ces derniers. Chaque portée n'est également que de deux petits, et la parturition a lieu au printemps ou en été. Les Indiens Puelches les appellent *Sahal*, les Patagons *Tiregnin*, et les Espagnols *Tucu-Tucu*.

Le *Cavia australis* est le seul après l'*Aperea* que nous ayons observé en nature. L'étude de son squelette confirme parfaitement sa distinction spécifique. Son crâne est plus court que celui de l'*Aperea* du Brésil, à face plus fine, à trou sous-orbitaire plus régulièrement triangulaire, à caisses auditives bien plus renflées. Son volume est moindre de près d'un tiers; il a les incisives blanches, et les molaires en doubles cœurs aussi réguliers que chez les Kérodons. Malgré cette analogie de dents avec le Kérodon, les *C. australis* ont la barre bien moins longue que chez ces derniers, et même un peu moins que chez le Cochon d'Inde. (P. G.)

*COBAYES FOSSILES. paléont. — MM. l'abbé Croizet et Jourdan ont recueilli en Auvergne, dans les terrains tertiaires supérieurs, des débris qu'ils regardent comme des Cochons d'Inde, opinion que d'autres naturalistes ont reproduite d'après eux, mais qui ne justifie point l'examen des pièces sur lesquelles elle repose. Au lieu d'indiquer un Rongeur de forme américaine, ces débris, qui consistent essentiellement en dents et en mâchoires, appartiennent à un animal qui a certainement beaucoup de rapports avec le *Helamys* d'Afrique, mais qui est d'une es-

pèce plus petite : c'est le g. *Issiodoromys* de M. Croizet.

Nous ignorons sur quelles pièces repose l'indication de Cobayes trouvés fossiles à OEningen, et dont parle M. Murchison. Cette espèce supposée, mais non décrite, a déjà reçu le nom de *Cavia œningensis*.

M. Lund a signalé au Brésil des restes de trois espèces fossiles de Cobayes sous les noms de *C. gracilis*, *saxatili affinis* et *bilobidens*. *Voyez*, pour plus de détails, l'article RONGEURS FOSSILES de ce Dictionnaire.

On a encore décrit les *C. fulgida*, *rupicens* et *saxatilis* qui sont du Brésil. (P. G.)

COBEL. REPT. — Nom d'une espèce du genre Couleuvre.

***COBITIDES.** *Cobitides.* POISS. — Nom donné par M. de Blainville à une famille de l'ordre des Poissons abdominaux, ayant pour type le genre *Cobitis*.

COBITIS. POISS. — Nom latin du genre Loche. *Voyez* ce mot.

COBRA. REPT. — Nom donné par Fitzinger aux Vipères qui n'ont sur la tête que des écailles imbriquées et carénées comme celles du dos. Le type de ce genre est la VIPÈRE A COURTE QUEUE, *Vipera brachyura* de Cuvier.

***COBRESIA**, Hubn. MOLL. — Genre proposé par Hubner, mais qui n'a point été adopté, parce qu'il répond exactement au genre Vitrine des auteurs. *Voyez* VITRINE. (DESH.)

COBRESIA. BOT. PH. — *Voyez* KOBRESIA.

***COBURGIA** (nom d'homme). BOT. PH. — Genre de la famille des Amaryllidées-Narcissées, établi par Sweet (*Fl. gard.*, II, t. XVII), pour des plantes herbacées du Pérou à bulbe tuniqué, à feuilles linéaires glaucescentes, à hampe ancipitée portant une ombelle terminale et pauciflore sortant d'une spathe membranacée, di-tétraphylle; à fleurs de couleur orangée, grandes et belles.

COCA. BOT. PH. — Nom d'une espèce fort remarquable du g. *Erythroxylum*. *Voyez* ce mot.

COCARDE. *Tentaculum.* INS. — Nom donné par Geoffroy, à cause de leur forme, aux vésicules rouges que font sortir des parties latérales de leur corps toutes les espèces du g. Malachie lorsqu'elles sont inquiétées. *Voyez* ce mot. (D.)

COCARDE DE MER. ÉCHIN. — Nom donné aux Astéries plates et à bords presque entiers; telle est l'*Asteria membranacea*.

COCARDEAU. BOT. PH. — Nom vulgaire d'une variété de la Giroflée des jardins.

***COCCIDES.** *Coccidæ.* INS. — Famille de la tribu des Cocciniens, caractérisée surtout par les tarses, qui ne présentent qu'un seul article distinct, tandis qu'il en existe deux chez les Aleyrodides. L'importance de plusieurs des genres qui appartiennent à cette famille nous force d'y renvoyer pour les détails de mœurs, etc. *Voyez* COCHENILLE, PORPHYROPHORA, DORTHESIA. Les autres genres de Coccides sont les *Lecanium*, *Aspidiotus*, *Monophlebus*. (BL.)

***COCCIDIE.** *Coccidium* (κόκκος, pepin, grain). BOT. CR. — (Phycées.) M. J. Agardh a proposé ce nom pour le fruit capsulaire de certaines Floridées, lequel contient des spores nombreuses, obovales, réunies en sphère dans un péricarpe membraneux s'ouvrant irrégulièrement; ex. : *Plocamium coccineum*, Lyngb. (C. M.)

***COCCIDULA** (κόκκος, écarlate). INS. — Genre de Coléoptères trimères (subtétramères), tribu des Aphidiphages de Latreille, créé par M. Megerle, et adopté par MM. Dejean et Dahl, dans leurs Catalogues respectifs. Les *Chrysomela pectoralis* et *scutellata* de Fabricius, espèces communes aux environs de Paris, sont les deux seules qui en font partie. M. Stephens (*Systematic catalogue*) leur donne le nom de *Cacicula*. La forme du corps de ces Insectes rappelle assez celle d'une très petite Chrysomèle; ils sont rougeâtres, cotonneux; le premier a la poitrine noire, et le deuxième une tache également noire qui couvre l'écusson et s'étend un peu au-delà sur les élytres. (C.)

COCCIGRUE. BOT. CR. — Nom donné à diverses espèces de Champignons, tels que des Pézizes, des Helvelles et des Mérules, et à des Lycoperdacées.

***COCCIMORPHUS** (κόκκος, grain; μορφή, forme). INS. — Genre de Coléoptères tétramères subpentamères, famille des Érotyliens de M. Lacordaire, tribu des Clavipalpes de Latreille, créé par M. Hope (*Revue zool.*, 1841, p. 114), et adopté par M. Lacordaire, qui le classe parmi ses Érotyliens vrais, à yeux finement granulés, à museau cunéiforme non rétréci à la base. Sur les 11 espèces que cet auteur y rapporte, 6 sont du

Brésil, 3 de Cayenne et 2 de Colombie. Ce genre est le même que celui de *Strongylosomus* du Catalogue de M. Dejean, et bien qu'établi antérieurement par nous, il n'a pu être adopté, ses caractères n'ayant pas été publiés. (C.)

COCCINE. *Coccina.* CHIM. et ZOOL. — *Voy.* CARMINE.

COCCINELLE. *Coccinella* (κόκκινος, écarlate). INS. — Genre de Coléoptères trimères (subtétramères), tribu des Aphidiphages de Latreille, créé par Linné et généralement adopté. L'examen des espèces décrites sous ce nom nous a déterminé, en 1837, à établir de nouveaux genres qui ont été adoptés par M. Dejean dans son Catalogue (voir l'article COCCINELLIDES), et à donner au genre Coccinelle (*Coccinella*) les caractères suivants : Corps hémisphérique, plus ou moins ovalaire ou arrondi, glabre, luisant, finement pointillé ; tarses à crochets simples.

Les Coccinelles sont de petits Insectes assez communs, nommés vulgairement, suivant les pays, *Bêtes à Dieu*, *Vaches à Dieu*, *Bêtes de la Vierge*, *Vale-Midi*, *Tortues*, *Scarabées hémisphériques*, etc. Leur taille est entre 2 à 12 millimètres (2 à 6 lignes). Elles sont modestement parées, peu brillantes ; leurs étuis sont rougeâtres, à points noirs, à taches rouges, fauves a gouttes blanches, entièrement blanchâtres ou noires, jaunes a points noirs, etc. ; le nombre et la disposition des points ou des taches forment quelquefois une espèce de marqueterie ou de damiers.

Plusieurs espèces, particulièrement les rouges, changent et deviennent ternes après la mort.

Les Coccinelles à gouttes n'offrent point de variétés ; les autres en présentent un plus ou moins grand nombre, et de si notables, qu'il serait impossible de les rappeler au type, si on n'observait attentivement ces Insectes dans leurs mœurs, leur accouplement, etc. Ainsi, la *Coccinella dispar* d'Illiger a pour mâle la *Coc. bipunctata* (espèce rouge, avec 2 points noirs sur les étuis). Sa femelle et une variété sont les *Cocc. 6-pustulata* et *4-pustulata* Lin. (noires avec 6 ou 4 taches rouges). La *Cocc. annulata* de Lin. forme le chaînon entre ces diverses variétés. La *Coccinella variabilis* d'Illiger a reçu près de vingt noms différents, d'auteurs qui ne l'avaient étudiée que dans leurs collections.

Les Coccinelles marchent avec vivacité et volent rapidement, surtout par une température élevée. Quand elles sont en repos, leurs tibias se trouvent rapprochés des cuisses, de telle sorte, qu'extérieurement, on les croirait privées de pattes ; lorsqu'elles sont effrayées, ou qu'on les saisit, elles répandent, par l'extrémité des cuisses, des gouttelettes mucilagineuses jaunâtres, d'une odeur forte et désagréable.

Ces Coléoptères sont dispersés sur les branches des arbres et sur les feuilles où les Pucerons abondent ; car non seulement la larve, mais l'insecte, fait une destruction incroyable de ces Hémiptères aphidiens ; lorsque ceux-ci viennent à manquer, et que l'hiver approche, elles se réunissent en famille, et se pressent les unes contre les autres sous l'écorce épaisse des grands arbres ; aux premiers beaux jours, elles sortent de leur retraite et commencent à s'accoupler.

Larve active, variant de couleur et de grosseur suivant l'espèce, très semblable à celle d'une Chrysomèle, hexapode, à tête petite, écailleuse, munie de 2 palpes, de 2 mâchoires dures et dentelées ; corps allongé, élargi au milieu, composé de 12 anneaux, tous hérissés en dessus d'épines courtes ou de tubercules ; dernier, petit, muni en dessous d'un mamelon charnu. Parvenue à son entier accroissement, cette larve se fixe à une feuille, et se transforme peu de temps après en insecte parfait.

Le genre Coccinelle est répandu sur tous les points du globe ; près de 120 espèces en font partie. Nous citerons, parmi celles d'Europe, les *C. flexuosa*, *bipunctata*, *6-pustulata*, *4-pustulata*, *7-punctata*, *4-punctata*, *ocellata*, *tigrina* et *10-guttata* de Linné.

D'après les observations de M. Léon Dufour, les Coccinelles seraient pourvues de vaisseaux salivaires. (C.)

***COCCINELLIDES** *Coccinelidæ*. INS. — Tribu d'Insectes subtétramères, trimères de Latreille, formée par nous, et substituée a celle des Aphidiphages.

Latreille indique ces Insectes comme trimères ; mais ils sont réellement tétramères ou plutôt subtétramères (1), car la base du

(1) A l'exemple de M. Lacordaire, nous emploierons la dé-

dernier article des tarses, qui est grand, offre un autre article soudé de même grosseur.

Nous avons préféré le nom de *Coccinellides*, pris du genre le plus anciennement connu et le plus nombreux en espèces, à celui d'*Aphidiphages*, tous n'étant pas insectivores; bon nombre en effet sont Phyllophages, surtout parmi les espèces pubescentes et à crochets doubles, ainsi qu'il résulte des observations faites pour les *Epilachna* et *Cynegetis*.

Caractères : Corps hémisphérique, ovalaire, allongé, pointillé, luisant, de couleur mate, tantôt glabre, tantôt pubescent et cotonneux. Tête découverte, petite ou moyenne; palpes maxillaires fort grands, terminés en hache; lèvre en carré transverse; chaperon cintré. Antennes plus courtes que le prothorax de 11 articles; massue composée des 3 derniers, comprimée, conique ou en triangle renversé. Prothorax court, transverse, en forme de croissant, point ou légèrement rebordé, très échancré en avant, cintre extérieurement sur le dehors de la base. Écusson triangulaire, moyen, petit ou entièrement caché. Élytres arrondies, ovalaires, oblongues, débordant quelquefois le corps, tronquées sur les épipleures, et rarement sur le dehors de l'épaule. Abdomen moitié de la longueur des élytres de 5 ou de 6 segments, dernier fort court. Pattes assez longues ou courtes, munies, chez quelques genres, d'une dent en dessous ou en dessus des cuisses, ou d'un large éperon anguleux sur la partie extérieure des tibias. Tarses de 4 articles, 2e profondément bilobé, 3e petit, de la grosseur du dernier, qui est très grand; deux ailes longues et repliées sous les étuis.

Les Coccinellides du Catalogue de M. Dejean montent à 332 espèces. Le nombre de celles connues actuellement dépasse 500, lesquelles sont réparties dans 22 genres.

Les Coccinellides ont des représentants dans les cinq parties du monde. La *Coccinella 7-punctata* de Linné est la seule jusqu'à ce jour qui se trouve à la fois en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique, mais cependant dans les contrées qui présentent des conditions atmosphériques analogues à celles de nos pays. La plus grande de la tribu est la *Synonycha versicolor* Fab., qui a 12 millimètres de longueur; la plus petite, le *Scymnus discoideus* de F., 1 millim. 1/2 : la grandeur moyenne est de 5 à 8 millim. On retrouve sur leur corps à peu près toutes les couleurs; mais généralement ces couleurs sont peu brillantes (un petit nombre d'exotiques fait exception à la règle); leurs étuis offrent des bandes, des points, des taches parfois disposées en damier. C'est peut-être la seule tribu qui montre, sur l'écusson, ou seulement auprès, un point maculaire unique.

Ainsi que nous l'avons dit, une partie des Coccinellides se nourrit de plantes propres à chaque espèce; l'autre attaque, soit larves ou insectes, les Pucerons, les Cochenilles et autres genres d'Hémiptères aphidiens, dont elle fait une grande destruction.

signation de subpentamères, subtetramères, etc., pour les Coléoptères qui offriraient l'antepénultième article soudé."

GENRES.

1re division : Corps glabre, luisant.

a. *Crochets des tarses simples.*

* Pattes longues simples. *Anisosticta*, Ch.; *Coccinella*, Lin.; *Phyllobora*, Ch.; *Cheilomenes*, Ch. (*Selenites*, Hope).

** Pattes courtes. *Micraspis*, Ch.; *Chilocorus*, Leach; *Brachyacantha*, Ch.

b. *Crochets des tarses doubles : ceux internes plus ou moins longs.*

* Pattes longues. *Hyppodamia*, Ch.; *Polyonycha*, Ch.; *Synonycha*, Ch.

** Pattes courtes; tibias tronqués au sommet extérieur. *Hyperaspis*, Ch.

2e division : Corps pubescent ou cotonneux.

a. *Crochets des tarses simples.*

Coccidula, Meg. (*Cacicula*, Steph.); *Rhyzobius*, Steph. (*Nundina*, Dej.).

b. *Crochets des tarses doubles : internes presque aussi longs que ceux extérieurs.*

* Pattes courtes simples. *Epilachna*, Ch.; *Cynegetis*, Ch. (*Lasia*, Hope); *Scymnus*, Herbst; *Chnoodes*, Ch.

** Pattes longues simples, *Chnootriba*, Ch.

*** Pattes raccourcies; tibias anguleux près de l'extrémité extérieure. *Exoplectra*, Ch. (C.)

*COCCINIA (κόκκινος, écarlate). BOT. PH. — Genre de la famille des Cucurbitacées, tribu des Cucurbitées-Cucumérinées, formé par Wight et Arnott sur le *Bryonia grandis* de Linné, et ne contenant que cette espèce.

C'est un arbrisseau de l'Inde, grimpant, glabre ; à feuilles alternes, longuement pétiolées, cordiformes, 5-angulaires, 5-lobées, finement dentées, ponctuées en dessus, glandulifères à la base en dessous ; à cirrhes simples ; à pédoncules axillaires, solitaires, uniflores, bractéés ; à fleurs assez amples, blanches ; le fruit, marqué de 10 lignes longitudinales, avant sa maturité, devient ensuite écarlate (*unde nomen*). (C. L.)

*COCCINIENS. *Coccinii*. INS. — Tribu de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères mentionnée par nous sous cette dénomination (*Hist. des anim. art.*) et correspondant à celle des Gallinsectes de Latreille. Ces Insectes ont des antennes filiformes de 9 à 10 articles ; un bec très court, triarticulé ; des tarses de 1 ou 2 articles. La plupart des Cocciniens sont aptères ; mais plusieurs d'entre eux sont cependant pourvus d'ailes, au moins les mâles.

Chez un grand nombre de ces Hémiptères, les femelles fixées sur les plantes deviennent informes. On ne distingue plus d'articulation à leur corps, qui a l'apparence des galles végétales.

Les femelles s'accouplent ainsi sans que leur bec quitte le végétal dans lequel il est engagé ; elles pondent une très grande quantité d'œufs, et sécrètent au-dessous d'elles une matière cotonneuse en plus ou moins grande abondance, selon les espèces. Après la ponte, ces femelles meurent bientôt, et leur peau, en se desséchant, devient un abri pour leurs œufs. Quelques Cocciniens sécrètent en abondance cette matière cotonneuse, et s'en recouvrent totalement ainsi que leur ponte. Les jeunes larves qui en naissent se répandent sur les tiges et les feuilles, et y croissent pendant toute la belle saison pour se reproduire à leur tour au printemps suivant.

Les Cocciniens sont de très petite taille ; mais quand ils se développent sur un végétal, leur multiplication est bientôt si grande qu'ils le font périr promptement. Ils peuvent être comptés parmi les Insectes les plus nuisibles, surtout dans les Jardins. La sève qu'ils absorbent excite une surabondance de transpiration qui occasionne des nodosités sur l'arbre et l'empêchent souvent de porter des fruits.

Quelques espèces de cette tribu sont employées dans la teinture comme fournissant une couleur rouge dont l'éclat varie selon les espèces. *Voy.* COCHENILLE.

Nous séparons la tribu des Cocciniens en deux familles, les *Aleyrodites* et les *Coccides*. (Bl.)

*COCCOBOLUS, Wallr. BOT. CR. — Nom de genre rapporté avec doute par Endlicher au *Centhospora* de Fries.

*COCCOBORUS (κόκκος, grain ; βορός, gourmand). OIS. — Sous-genre formé par Swainson (*Class. of birds*) dans son g. *Coccothraustes*, et synonyme de son g. *Guiraca*, qu'il avait formé antérieurement. *Voy.* GUIRACA. (Lafr.)

*COCCOCARPÉES. *Coccocarpeæ*. BOT. CR. — (Phycées.) Sous-tribu établie par M. J. Agardh (*Alg. Medit.*, p. 66) dans sa tribu des Cryptonémées, et qui comprend les g. *Cryptonemia*, J. Ag ; ? *Gelidium*, Lamx. ; *Suhria*, J. Ag. ; *Grateloupia*, Ag. ; *Gigartina*, Lamx. ; *Chrysymenia*, J. Ag. (voyez ces mots). M. Decaisne, aux yeux de qui la structure de la fronde n'a qu'une importance secondaire, répartit ces genres dans les Chondriées et les Sphérococcoïdées. (C. M.)

*COCCOCARPIA (κόκκος, grain ; καρπός, fruit). BOT. CR. — (Lichens.) Nous avons cherché à réintroduire dans la science (V. *Ann. Sc. nat.*, août 1841, p. 122) ce g. de la tribu des Lécidinées, créé par Persoon (*Voy. Uran. Bot.*, p. 206), et dont l'utilité est si manifeste que plusieurs botanistes, auxquels sans doute la publication de ce g. était restée inconnue, ont proposé de nouveaux noms pour remplir une lacune qu'ils croyaient exister. Voici ses caractères, tels que nous les avons amendés au lieu précité : Thalle membraneux, orbiculaire, d'une consistance plutôt gélatineuse que coriace, composé tantôt d'écailles réni- ou flabelliformes se soudant entre elles au centre de la rosette, tantôt de lanières linéaires rayonnant du centre à la circonférence, d'une couleur verte ou plombée, et fixées sur les écorces au moyen d'un duvet épais (*hypothalle*) d'un vert bleuâtre ou noirâtre. Apothécies en bouclier comme celles des *Solorina*, sessiles, d'un bai-marron passant au noir, ni marginées par le thalle, ni munies d'excipulum. Lame proligère primitivement cachée dans la couche médullaire du thalle, puis plane ou légèrement convexe après son évolution,

et composée de thèques en massue contenant de 4 à 8 sporidies et de paraphyses assez grosses, articulées et géniculées. Sporidies glauques, elliptiques ou en forme de navette et biloculaires, chaque loge contenant une spore globuleuse. On ne connaît que quatre espèces de *Coccocarpia*. Le point le plus rapproché de l'Europe où ait été observé le *C. molybdæa* Pers. (*Lecidea parmelioides* Hook.), qui forme le type de ce g. purement tropical, est l'île de Canarie. (C. M.)

*COCCOCHLORIS, Spr. BOT. CR. — Syn. de *Palmella*, Lyngb.

COCCOCYPSELUM (κόκκος, baie; κυψέλη, creux, ou boîte). BOT. PH. — Genre de la famille des Gardéniacées, tribu des Eugardéniées, formé par Swartz (*Pl. Ind. occ.*, I, 245, et renfermant une vingtaine d'espèces, dont une seule est cultivée dans les jardins. Ce sont des plantes herbacées vivaces de l'Amérique tropicale, rampantes; à feuilles opposées, courtement pétiolées, munies de chaque côté de deux stipules solitaires, subulées; à fleurs et à fruits (baies) bleus ou pourprés, disposés en petits capitules au sommet; involucre des pédoncules axillaires, alternes, solitaires. (C. L.)

COCCODEA, Beauv. BOT. CR. — Syn. de *Palmella*, Lyngb.

*COCCODERMA. Kunz. BOT. CR. — Syn. douteux d'*Alysium*, Ag.

*COCCODERUS (κόκκος, arrondi; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par M. Dejean dans son Catalogue, et publié par M. Buquet (*Revue zoologique*, 1840, p. 294), qui y rapporte trois espèces, dont deux du Brésil et une de Cayenne: les *C. tuberculatus* Dej.-Bq., *sexmaculatus* Buq., et *bi-signatus* Bnq.; mais la première de ces espèces avait été décrite antérieurement par Germar (*Ins. sp.*) sous le nom de *Stenocorus novem-punctatus*. (C.)

COCCOGNIDIUM. BOT. PH. — Nom donné aux baies vénéneuses du *Daphne mezereum*.

COCCOLITHE (κόκκος, graine, pepin; λίθος, pierre). MIN. — Nom donné à diverses substances pierreuses, qui se présentent en grains arrondis, libres ou adhérents entre eux. La Coccolithe verte de Suède et celle d'Arendal en Norwége sont des Pyroxènes; la Coccolithe verte de Finlande est une Pargasite, ou Amphibole actinote. (DEL.)

COCCOLOBA (κόκκος, baie; λοβός, cosse). BOT. PH. — Genre de la famille des Polygonacées, tribu des Polygonées-vraies, formé par Jacquin (*Amér.*, t. 77-78), et renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont une quinzaine sont cultivées dans les serres chaudes en Europe, parmi lesquelles plusieurs sont regardées comme plantes d'ornement par la beauté de leur feuillage et de leurs fruits, souvent comestibles. Toutes appartiennent à l'Amérique équatoriale; ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, sessiles ou pétiolées, souvent très amples, munies à la base de gaînes stipulaires herbacées, obliquement tronquées; à fleurs en grappes ou en épis oppositifoliés, allongées, accompagnées de bractées semblables aux stipules.

Parmi les espèces cultivées, la plus remarquable est sans contredit la *C. pubescens*, arbre qui, dans son pays natal, les Antilles, dépasse 35 mètres en hauteur. Ses feuilles sont orbiculaires, distantes, très rugueuses, plissées, réticulées, subferrugineuses, et mesurant un diamètre de 50 à 80 centimètres et plus. Son bois, qui est, dit-on, d'une grande dureté et presque incorruptible, est employé dans les constructions. La *C. ovifera* est également un grand et bel arbre, à rameaux diffus, d'un gris cendré. Ses feuilles sont arrondies, glabres, luisantes et beaucoup plus petites que dans l'espèce précédente. Elle produit des grappes de fruits longues de plus de 30 centim. Ces fruits, du volume et de la couleur d'une Cerise, ont une saveur acidule qui les fait manger avec plaisir dans les Antilles. Son bois donne, dit-on, une belle teinture rouge. On cultive encore les *C. diversifolia*, *nivea*, *laurifolia*, *excoriata*, *latifolia*, etc. (C. L.)

COCCOLOBIS. BOT. PH. — Nom donné primitivement par P. Brown au *Coccoloba*.

*COCCOPHAGUS (κόκκος, grain; φάγος, mangeur). INS. — Genre de la famille des Chalcidiens, de l'ordre des Hyménoptères, créé par M. Westwood aux dépens du g. *Aphelinus*, Dalm., auquel M. Walker le rapporte comme simple section de ce genre. *Voyez* APHELINUS.

*COCCOPHORA (κόκκος, grain; φορός, porteur). BOT. CR. — (Phycées.) C'est le *Cystosira Tilesii* Ag. (*Fucus Langsdorfii* Turn., t. 165 qui sert de type à ce genre de Fucacées

établi par M. Gréville (*Syn. Gen. Alg.*, p. 34), et dont le port offre quelque chose en effet de caractéristique. On peut le définir ainsi : Fronde cylindrique filiforme, recouverte dans la plus grande partie de sa longueur de folioles en alène imbriquées. Point de vésieules. Réceptacles sphériques, tubereuleux, disposés en spire au sommet des rameaux et portés par un pédicelle court et comprimé. Turner a trouvé les conceptacles évacués. La seule espèce connue de ce g. habite les côtes du Japon. (C. M.)

***COCCOPHYSIUM**, Lk. BOT. CR. — Syn. de *Protococcus*, Ag.

***COCCOSOMUS** (κόκκος, rond; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères tétrameres, famille des Curenlionites, établi par M. Dejean dans son Catalogue, sans indication de caractères. L'unique espèce que cet auteur y place est de Colombie et des environs de Carthagéne : il la nomme *C. erythropus*. Ce genre avoisine les *Peloropus* et les *Haplurus* de Schœnherr. (C.)

***COCCOSPORA**, Wallr. BOT. CR. — Syn. rapporté avec doute par Endlicher au g. *Melanconium*, Lk.

COCCOTHRAUSTES (κόκκος, grain ; θραυστός, qui brise). OIS — Nom par lequel les anciens auteurs désignaient notre Gros-Bec commun, et employé par Brisson (*Ornith.*, 1760) comme nom scientifique de son genre Gros-Bec. *Voyez* ce dernier mot. (LAFR.)

***COCCOTHRAUSTINÆ**. OIS. — Sous-famille formée par Swainson (*Class. of birds*) dans sa famille des *Fringillidæ*, et qu'il compose des genres *Coccothraustes* (subdivisé en sous-genres *Pyrenestes*, *Coccoborus*, *Coccothraustes*, *Spermophaga* et *Dertroides*), *Ploceus* (subdivisé en sous-genres *Vidua*, *Euplectes*, *Ploceus* et *Symplectes*), *Amadina* (subdivisé en sous-genres *Estrelda*, *Amadina*, *Spermestes*, *Erythrura* et *Pytelia*), *Tiaris*, *Carduelis* et *Linaria* (subdivisé en *Linaria*, *Leucosticte* et *Chloris*). Cette sous-famille répond en partie à notre sous-famille des Coccothraustinées. *Voy.* ce mot. (LAFR.)

***COCCOTHRAUSTINÉES**. *Coccothraustinæ*. OIS. — Sous-famille qui n'est que la traduction française, quant au nom, de celle des *Coccothraustinæ*, formée par Swainson (*Class. of birds*), mais à laquelle nous avons cru devoir apporter quelques modifications quant aux genres qu'elle renfermera. Nous avons adopté cette coupe de Swainson dans les Fringillidées, basée en grande partie sur les mœurs distinctes des especes qui la composent, et par suite sur quelques particularités de formes qui en sont une dépendance naturelle. Cette sous-famille de la nombreuse famille des Fringillidées se compose pour nous de toutes les especes de Granivores destinées spécialement par la nature à se nourrir des graines, noyaux, pepins qui croissent sur les arbres, les buissons et les tiges des grandes plantes, et non sur le sol. Cette destination particulière exigeait une conformation de pattes entièrement analogue à celle des Oiseaux percheurs, et nullement à celle des Oiseaux marcheurs. Elle exigeait encore un bec fort et conique, mais aussi varié dans ses proportions que les semences et les noyaux mêmes qu'il était destiné à concasser sur les divers végétaux particuliers aux deux mondes. Nous remarquons donc chez les g. de cette sous-famille des pattes assez courtes, avec des doigts de longueur moyenne, et des ongles très arqués; un bec en général conique et fort, mais variant singulièrement dans sa forme et ses proportions : d'une grosseur énorme et vraiment démesurée chez quelques espèces destinées à briser de forts noyaux; en cône allongé et singulièrement aigu chez d'autres destinées à extraire de dessous leur enveloppe les semences les plus déliées; court et passant par toutes les nuances d'épaisseur et de force chez les autres. Chez tous, des ailes assez longues et pointues, et une queue courte ou de longueur médiocre, coupée carrément ou même un peu fourchue. Ce sont des Séminivores par excellence, qui nourrissent même leurs petits de graines concassées qu'ils leurs dégorgent dans le jabot, différents en cela de la plupart des autres Fringillidées, qui les nourrissent en grande partie d'insectes, de larves et de chenilles.

Comme à chaque pas que nous faisons dans la connaissance plus générale et plus précise des espèces, la nature nous en présente qui, par leurs caractères mixtes et anomaux, viennent déranger tous nos systèmes, cette sous-famille des Coccothraustinées s'est vue tout d'un coup dans ces derniers temps, et par suite de l'expédition du *Beagle* aux îles *Gallapagos*, en possession d'un groupe de Gros-Becs marcheurs particuliers à cet

archipel, les *Geospiza* de M. Gould, qui ne vivent que de graines de Graminées qu'ils recueillent en parcourant le sol de ces îles. M. G.-R. Gray a placé les différents genres ou sous-genres, formés par M. Gould dans ce groupe, dans la sous-famille des *Coccothraustinæ* de sa *List of genera*. Mais, en réfléchissant à leurs habitudes si opposées à celles des vrais Coccothraustinées, à leurs formes si différentes, puisque tout en ayant des becs à peu près semblables, ils s'en distinguent éminemment par une queue et des ailes singulièrement courtes, par des tarses élevés et des pattes d'Oiseaux marcheurs, nous avons pensé que ce petit groupe, si remarquable et si anomal dans toute la famille, méritait d'en être distingué, et nous en avons formé une sous-famille particulière dans la famille des Fringillidées sous le nom de *Géospizinées*. *Voyez* ce mot. Les genres faisant partie de notre sous-famille des Coccothraustinées, dont la plupart, formés dans ces derniers temps, ne sont basés que sur de bien faibles caractères, sont les genres Gros-Bec, *Coccothraustes*, Briss.; *Pyrenestes*, Sw.; *Spermophaga*, Sw.; *Guiraca*, Sw.; *Cardinalis*, Bon., *Paroaria*, Bon.; *Pitylus*, Bon.; Verdier, *Chloris*, Briss.; Chardonneret, *Carduelis*, id.; Tarin, *Chrysomitris*, Boié; *Linaria*, Bon.; *Serinus*, Briss.; Linotte, *Cannabina*, Brehm.; *Amodina*, *Estrelda*, *Spermestes*, *Erythrura*, *Pytelia* et *Tiaris*, Sw. (LAFR.)

*COCCOTRICHUM, Lk. BOT. CR. — Syn. de *Collarium* du même auteur.

*COCCUDINE. *Coccudina*. INFUS. — Genre d'Infusoires établi par M. Bory pour le *Trichoda cicada* de Müller, auquel il réunit à tort la Plœsconie patelle des micrographes modernes. M. Ehrenberg ne l'a pas adopté; mais M. Dujardin l'accepte, et il ajoute même quelques détails intéressants à ceux qu'on possédait déjà. Pour ce naturaliste, les Coccudines sont des Infusoires de la famille des Plœsconiens, et il les caractérise de la manière suivante: Animaux à corps ovale, déprimé ou presque discoïde, souvent un peu sinueux au bord, convexe, sillonné ou granuleux et glabre en dessus, concave en dessous, et pourvus de cils vibratiles et de cirres ou appendices cornicules servant de pieds, sans bouche. Les espèces sont fluviatiles ou marines. (P. G.)

*COCCULARIA. BOT. CR. — Genre de Champignons de la famille des Géomacées, établi par Corda (*Icon. fung.*, t. V, p. 3) pour de petits végétaux épiphytes encore peu connus, et auxquels il donne pour caractères: Sporidie membraneuse, opaque, libre; épispore impellucide et continue. Nucléus granuleux, puis pulvérulent. Stroma d'un noir sale ou maculé et faisant des taches sur le bois.

COCCULUS (dimin. de *coccus*, graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Ménispermacées-Ménispermées, formé par De Candolle (*Syst. veg.*, I, 515) et résumant en lui seul un grand nombre de synonymes, parmi lesquels le plus ancien aurait dû, en bonne justice, avoir la priorité. Quoi qu'il en soit, c'est un genre fort nombreux en espèces et qui n'est étranger à aucune des régions intertropicales. On en compte au moins 65, dont une dizaine sont cultivées dans les jardins européens. Ce sont des arbrisseaux volubiles, à feuilles alternes, pétiolées, insérées par la base ou peltées, cordiformes, ovales ou oblongues, entières ou rarement lobées; à fleurs dioïques ou rarement monoïques, peu apparentes, portées par des pédoncules axillaires ou rarement latéraux, les mâles souvent multiflores; les femelles pauciflores; les bractées très petites ou nulles.

Les espèces les plus remarquables sont les *C. platyphylla* Aug. St-Hil., *cineracens* ejusd., *cordifolius* DC., *palmatus* DC. Les Brésiliens donnent à la première le nom de *Batua*, et la regardent, ainsi que la seconde, comme un excellent spécifique contre les fièvres intermittentes et les maladies du foie. La dernière est célèbre en médecine sous le nom de *Colombo*, qu'on appliquait à ses racines. On en a longtemps ignoré la patrie; on sait aujourd'hui qu'elle croît communément dans les forêts qui bordent les côtes de Mozambique, et on l'a introduite en 1825 dans les îles de France et de Bourbon pour satisfaire aux besoins du commerce. Ces racines sont regardées par les Mozambicains comme un remède puissant contre la dyssenterie, si commune dans ces contrées; et dans les Indes, les médecins l'emploient avec succès non seulement contre cette maladie, mais encore contre les affections chroniques des voies digestives et le choléra. Les *C. limacia* et *cebatha*, de la Cochinchine et de

l'Yémen, produisent des fruits acidules, mangeables, et le *C. fibraurea* fournit, dit-on, une belle teinture jaune.

Nous ne pouvons omettre ici les caractères diagnostiques d'un genre aussi intéressant. Fleurs dioïques, quelquefois monoïques. Dans les *mâles :* Calice de 3-6 folioles bisériées; les extérieures inhérentes à la base, les intérieures, plus grandes, manquant souvent. Corolle de 3-6 pétales hypogynes, onguiculés, beaucoup plus petits que les folioles calicinales et quelquefois nulles. 6 étamines hypogynes, libres, opposées aux pétales; filaments subcylindriques; anthères introrses, biloculaires; ovaire nul. Dans les *femelles :* Calice et corolle semblables; 6 étamines avortées ou nulles. Ovaires 3-6, rarement plus, sessiles ou portés sur un court gynophore, libres, uniloculaires; ovule unique, pariétal, amphitrope, à micropyle supère; stigmates sessiles, simples ou bifides. Drupes charnus, droits ou campylotropes; *putamen* réniforme ou presque en fer de cheval; graine conforme; embryon homotrope dans un albumen charnu. Cotylédons parallèles ou séparés par l'abdomen; radicule supère. (C. L.)

COCCUS. INS. — Nom latin de la Cochenille. *Voyez* ce mot.

COCCYCÉPHALE. *Coccycephalus* (κόκκυξ, coccyx; κεφαλή, tête). TÉRAT. — M. Geoffroy Saint-Hilaire, dans sa *Philosophie anatomique* (t. II), considère comme le type d'un genre distinct, qu'il propose de nommer ainsi, un monstre humain acéphalien décrit par Béclard, et chez lequel il existait, au sommet de la colonne vertébrale, un certain nombre de pièces crâniennes, dont la disposition a été comparée à celle d'un coccyx. De nouveaux faits peuvent seuls permettre de décider si le genre Coccycéphale doit être admis, ou s'il doit être réuni au genre des Acéphales proprement dit. *Voyez* ACÉPHALIENS. (I. G. S. H.)

*COCCYCUA. OIS. — Genre établi par M. Lesson dans le g. Coucou pour le *Cuculus monachus*. (G.)

COCCYGIUS, Nitzsch. OIS. — Synon. de *Coccyzus*, Vieill. (G.)

*COCCYSTES, Glog. OIS.—Syn. d'*Eudynamis* de Vig. et Horsf., ou Coucous Gros-Becs. (G.)

COCCYX. GÉOL. — *Voyez* OS et QUEUE.

*COCCYX (κόκκυξ, coucou). INS.— Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par M. Treitschke aux dépens du g. *Pyralis* de Fabricius, et adopté par nous avec quelques restrictions (*Hist. nat. des Lépidoptères de France*), où nous le plaçons dans notre tribu des Platyomides. La plupart des espèces de ce g., tel que nous l'avons restreint, habitent les forêts d'arbres résineux, où elles causent les plus grands ravages à l'état de Chenilles. Nous citerons particulièrement sous ce rapport les *Coccyx turionana*, *buoliana* et *resinana*, dont les Chenilles, en attaquant les bourgeons et les jeunes pousses des Pins, y occasionnent des excroissances qui les rendent difformes et rabougris, lorsqu'elles ne les font pas périr entièrement. Il paraît que ces trois espèces se sont prodigieusement multipliées dans les forêts de l'Allemagne, où elles ont causé des pertes immenses, suivant les assertions des agronomes de ce pays. Linné range parmi les Teignes les *Coccyx turionana* et *resinana*, et leur donne à cause de cela une terminaison en *ella*; mais il n'a pas connu la *C. buoliana*, que Fabricius range parmi les Pyrales. (D.)

*COCCYZINÉES. *Coccyzinæ*. OIS.— M. G.-R. Gray (*List of gen.*, p. 72) a établi sous ce nom une division de sa famille des Cuculidées, comprenant ses g. *Centropus*, *Coua*, *Piaya*, *Coccyzus*, *Coccycua*, *Diplopterus*, *Guira*. (G.)

*COCCYZON, Glog. OIS. — Syn. de *Coccyzus*, Vieill.

*COCCYZUS. OIS.—Nom scientifique donné par Vieillot à son g. Coulicou, le Coua de Levaillant. Ce g., tel qu'il a été établi par cet auteur, est aujourd'hui dispersé dans les g. *Piayo* et *Guira*, Less.; *Rhinortho*, Vig., etc. M. G.-R. Gray donne pour type à ce g. réformé le *C. americanus*. Le g. *Coua* de M. Temminck étant établi par cet auteur dans un esprit judicieux, conforme aux véritables lois de la méthode ornithologique, c'est à cet article que nous traiterons de tous les genres dans lesquels il a été morcelé. (G.)

COCHE ou **COCHERELLE.** BOT. CR. — Syn. vulgaire d'*Agaricus procerus*.

COCHELERIEU ou **COCHELIVIER.** OIS. — Nom vulg. de l'Alouette Cujelier. (G.)

COCHÈNE. BOT. PH. — Nom vulgaire du Sorbier des Oiseaux.

COCHENILLE. *Coccus* (κόκκος; on nommait ainsi, chez les Grecs, une graine qui donnait une couleur écarlate). INS.—On désigne sous cette dénomination un g. de la tribu des Cocciniens (Gallinsectes de Latreille), de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, établi par Linné dans ses premiers ouvrages, et adopté depuis par tous les entomologistes avec de plus ou moins grandes restrictions. Nous parlerons en dernier lieu des espèces qui en ont été détachées. Le g. Cochenille, tel qu'il est délimité aujourd'hui, est caractérisé par un corps épais, mou et privé d'ailes; par des antennes composées de neuf articles, et par des tarses d'un seul article.

Les femelles surtout ont complétement l'apparence de galles; elles sont presque informes, globuleuses ou ovalaires, et leur corps ne présente point d'anneaux bien distincts. Les Cochenilles vivent sur certaines plantes, et y demeurent fixées pendant toute la durée de leur vie. Le poids de leur corps, comparé à la brièveté de leurs pattes, montre qu'il leur est impossible de se déplacer. Les pattes servent presque uniquement à ces Insectes pour se tenir cramponnés sur le végétal où ils puisent leur nourriture. Au moyen de leur bec acéré, ils en absorbent ainsi la sève.

Au printemps, ces Hémiptères sont de très petite taille; ils peuvent se déplacer un peu, mais bientôt ils prennent un accroissement tel, qu'ils ressemblent la plupart à de petites graines arrondies. Ils ont la propriété de sécréter par tous les pores de leur peau une matière cotonneuse d'un blanc de neige qui les recouvre totalement, et qui, chez certaines espèces, est si abondante qu'elle s'échappe par flocons.

Jusqu'à présent nous n'avons signalé que les femelles. Les mâles, d'après des observations assez récentes encore, et surtout peu connues, seraient des individus très semblables, qu'on a cru être de jeunes femelles, mais dont la taille reste toujours moins considérable, et auxquels la faculté de se déplacer serait donnée pendant toute leur vie. Nous avons remarqué plusieurs fois ces individus sur des Nopals couverts de Cochenilles, mais nous n'avons pas encore été assez heureux pour observer leur accouplement.

Depuis les observations de Réaumur et de De Geer, tous les entomologistes ont regardé comme les mâles des Cochenilles des Insectes d'une petitesse extrême comparativement aux femelles, ayant des antennes de dix articles, deux ailes et l'abdomen terminé par deux longues soies.

M. Costa, de Naples, s'est attaché, dans deux Mémoires successifs publiés en Italie, à démontrer que ce qu'on avait jusque là regardé comme des mâles, n'étaient en réalité que de petits Diptères vivant parasites sur les Cochenilles. Les observations de ce zoologiste n'ont pas été faites sur la vraie Cochenille, mais sur des Insectes qui s'en rapprochent beaucoup, principalement sur la Cochenille des Hespérides (*Lecanium hesperidum*).

En 1827, M. Costa (*Atti scienz. nat. nap.*) publia ses premières observations sur ce sujet. Des faits qui étaient si peu en harmonie avec ce qui avait été admis dans la science d'après les observations de plusieurs naturalistes, ne pouvaient être reçus qu'avec une certaine defiance, et c'est avec raison que M. Audinet-Serville (*Bull. de Féruss.*, 1830) disait : « Ces faits sont entièrement contraires à ce qu'ont vu sur d'autres espèces Réaumur et De Geer, dont l'opinion est celle de tous les auteurs subséquents. Les faits avancés par M. Costa sont très remarquables, et ont pour cela besoin de confirmation. »

Plus tard, le zoologiste napolitain s'occupa de nouvelles recherches sur le même sujet (*Nuove osservazioni intorno alle Coccinighe ed ai lori pretessi maschi*, 1835, *Faun. napol.*). A cause des grandes différences d'organisation qui existent entre les femelles et ces prétendus mâles, il ne pouvait croire *a priori*, dit-il, qu'ils appartinssent à la même espèce. La couleur d'un rouge écarlate qui leur est commune, et l'endroit où ils prennent naissance étant le même, auraient induit en erreur tous les entomologistes. Ses observations lui ont révélé les faits suivants :

« 1° Que le petit insecte ailé sort du corps même des Cochenilles piquées dans les premiers temps de leur vie par le Diptère ennemi ;

» 2° Que la Cochenille ainsi piquée se ride, s'allonge et meurt au milieu de la matière cotonneuse qui transsude de tous les points de son corps ;

» 3° Que des œufs déposés dans le corps des

Cochenilles, sortent des larves, qui se développent et subissent leurs métamorphoses, en donnant le petit Diptère, prétendu mâle de la Cochenille ;

» 4° Que l'examen attentif de ce petit insecte ailé montre évidemment qu'il appartient au g. *Cecidomyia*, tant par la forme et l'insertion des antennes que par les nervures des ailes. »

Ainsi, l'on trouverait les larves de ces petits Insectes ailés dans le corps même des Cochenilles ; leur naissance amenerait infailliblement la mort des individus qui leur auraient servi de pâture, de même que divers Chalcidiens, ou Ichneumoniens, qui ont été également observés parasites des Cochenilles.

Nous regrettons de n'avoir pu encore vérifier par nous-même les intéressantes observations de M. Costa, ce qui ne nous permet pas de donner les faits que nous reproduisons comme totalement concluants. Quoi qu'il en soit, nous avons déjà plusieurs raisons pour les croire fondés. D'abord parce que les recherches suivies et consciencieuses de M. Costa ne semblent pas permettre de croire qu'il soit tombé à plusieurs reprises dans une grossière erreur. En outre, sur des Cochenilles vivant dans les serres du Muséum, nous avons remarqué chaque fois, lors de l'apparition des soi-disant mâles, une certaine quantité de Cochenilles mortes, desséchées et entièrement rongées intérieurement. Malheureusement l'état de dépérissement dans lequel elles se trouvent maintenant, et la petite quantité que nous en possédons ne nous ont pas permis de les étudier avant la naissance des Insectes ailés.

Nous ajouterons enfin que la plupart de leurs caractères montrent que ce ne sont pas des Hémiptères ; tous les Insectes de cet ordre ont quatre ailes, et ceux-ci n'en possèdent que deux. Nous savons qu'on pourrait regarder les deux ailes postérieures comme oblitérées, ainsi que cela a lieu chez certains Éphémères dans l'ordre des Névroptères, mais il y a plus : chez les prétendus mâles des Cochenilles, il existe de même que chez tous les Diptères deux petits balanciers. En outre, leurs longues antennes sont véritablement des antennes de Diptère et non d'Hémiptère. N'ayant pas eu ce moment à notre disposition d'individus bien conservés, il nous est impossible de dire à quel genre ils appartiennent dans l'ordre des Diptères. Mais tout nous porte à croire que si ce ne sont pas de véritables Cécidomyies, comme l'affirme M. Costa, ce sont des Insectes qui s'en rapprochent beaucoup.

Il est facile de concevoir comment Réaumur s'est trompé. La couleur rouge a dû, dès le premier abord, le porter à regarder ces Diptères comme des mâles de Cochenille ; ensuite, il a reconnu qu'ils sortaient d'une enveloppe recouverte d'une matière cotonneuse blanche, et il a pensé que c'était une dépouille de larve, tandis que c'est la Cochenille elle-même, rongée par le parasite, qui d'ailleurs est extrêmement petit comparativement à sa victime.

Tout le monde sait que la Cochenille fournit une branche d'industrie considérable. On en obtient une belle couleur cramoisie, qui devient écarlate en mélangeant sa décoction avec une solution d'étain par l'acide nitro-muriatique. Elle donne aussi le carmin de Cochenille dont on se sert pour la peinture. La Cochenille, connue depuis très longtemps, a remplacé avantageusement la pourpre dont on faisait usage dans les temps les plus reculés ; mais elle a aussi beaucoup perdu de sa valeur depuis l'emploi de la garance. Il existe plusieurs espèces de Cochenilles, qui fournissent la plupart une couleur rouge : seulement, cette couleur varie en beauté, en éclat, suivant les espèces. La plus belle provient de la Cochenille du Cactus (*Coccus Cacti* Lin.), connue dans le commerce sous le nom de *Cochenille fine*, ou encore *Cochenille d'Honduras*. Elle est originaire du Mexique, dont elle fait une des principales richesses. On cultive, pour la nourrir, des champs immenses de Cactus (*Opuntia coccinilifera*), appelés *Nopals* par les habitants du Mexique, nom qui du reste s'est impatronisé dans notre langue. De là aussi la dénomination de *nopalerie* appliquée à ces cultures.

Cette espèce de Cochenille est longue d'environ 2 millimètres, globuleuse comme un petit pois, et terminée en arrière par deux petits filets très courts. Tous les ans les nègres en font la récolte. M. Thiery de Ménonville, qui, à la fin du XVIII[e] siècle, fut chargé par le roi de procurer de la Cochenille aux colonies françaises, fit dans ce but un voyage à Guaxaca, partie du Mexique où

l'on élève surtout la Cochenille. Il nous a laissé un traité étendu de la culture du Nopal et de l'éducation de la Cochenille.

Nous lui empruntons divers renseignements en ce qui concerne ce dernier sujet. La Cochenille fine (*Coccus Cacti*) a une valeur commerciale de beaucoup supérieure à celle des autres espèces du même genre, et en particulier de la Cochenille sylvestre (*Coccus sylvestris*), qu'on élève aussi au Mexique.

Les Cochenilles pondent leurs œufs environ deux mois après leur naissance, et meurent peu de temps après; selon certains observateurs, ce serait au contraire au bout d'un mois. Les petits qui en naissent se répandent bientôt sur les Nopals, et se fixent sur les points où ils ont moins à redouter les grands vents. Ces Insectes ont plusieurs générations par an ; quoique l'observation exacte n'ait pas encore bien constaté ces faits, nous croyons que les femelles ne reçoivent qu'une fois par an l'approche du mâle, et que les femelles des générations successives, pendant tout le cours d'une année, mettent au jour des petits vivants sans accouplement préalable. C'est ce qui a lieu chez les Pucerons, qui ont beaucoup d'affinité avec les Cochenilles sous plusieurs rapports. De plus, nous avons vu plusieurs fois chez diverses femelles de Cocciniens, les jeunes qui sortaient du corps même de leur mère.

Les Cochenilles fines sécrètent une matière cotonneuse blanche, ainsi que tous les Insectes de la même tribu; mais cette sécrétion est peu considérable, comparativement à ce qu'on observe ailleurs. L'insecte n'est jamais complètement caché, il est seulement recouvert d'une simple couche; il est comme poudré, ce qui n'empêche pas de l'apercevoir toujours sur la plante qui le nourrit.

Comme tous les Insectes, les Cochenilles subissent plusieurs mues ou changements de peau. D'après M. Thiéry de Ménonville, elles auraient six générations par an, ce qui permet de faire un nombre égal de récoltes si l'on n'en est pas empêché pendant la saison des pluies.

Lorsqu'on entreprend une éducation, on choisit quelques femelles parmi les plus grosses, et on les place sur les Nopals les plus vigoureux. La reproduction s'effectuant très rapidement chez ces Hémiptères, les Nopals se trouvent bientôt complètement couverts de Cochenilles. Quand l'époque des pluies arrive au Mexique, où elle ne dure pas moins de cinq à six mois, il devient impossible de les multiplier en plein air. Parmi les cultivateurs, les uns rentrent dans leurs cases un certain nombre de Nopals, et conservent dessus des Cochenilles pour les faire propager de nouveau au retour de la saison sèche. D'autres couvrent leurs Nopals avec des nattes ; d'autres enfin continuent à faire leur éducation sous des hangars, et obtiennent ainsi, comme dans la saison sèche, une génération ; par conséquent une récolte tous les deux mois.

On recueille les Cochenilles au moment où les femelles vont effectuer leur ponte, dès qu'on aperçoit sur quelques Nopals des Cochenilles nouvellement nées. Ceci est nécessaire, parce que les femelles ont beaucoup plus de poids et de matière colorante quand elles sont pleines.

Pour faire cette récolte, on emploie un panier en paille ou un bassin en fer-blanc ayant à l'un de ses bords une échancrure dans laquelle on engage la partie étroite des articles de Nopals. Avec un grand couteau dont le tranchant est émoussé, on fait tomber les Cochenilles dans le bassin.

Ces Insectes ayant été ainsi recueillis, on les plonge pendant quelques instants dans l'eau bouillante. On ne tarde pas à les retirer pour les placer dans des tamis et les exposer au soleil, pendant un jour ou un jour et demi. Les Cochenilles sont alors entièrement desséchées ; elles ont l'aspect de petites graines ridées, d'un gris pourpré, ce qui provient d'une certaine quantité de matière cotonneuse qui ne disparaît pas complètement par le lavage dans l'eau bouillante. C'est ainsi que l'on vend la Cochenille, c'est ainsi que nous la voyons dans le commerce. C'est pourquoi les anciens qui ne l'avaient vue que desséchée, croyaient fermement que c'était une graine et non un insecte. Cette croyance persista fort longtemps; car bien qu'Acosta, en 1530, ait démontré que c'était un insecte, et malgré les travaux de Leeuwenhoek et de plusieurs autres, on était en général très peu fixé sur la nature plutôt animale que végétale de la Cochenille. Car, même en

1725, un Hollandais, Melchior van Ruyscher, put faire un pari avec plusieurs de ses amis, dans lequel il engagea toute sa fortune, soutenant que c'était un animal et non un végétal.

Pendant de longues années, la Cochenille fine (*Coccus Cacti*) a existé seulement au Mexique. On l'élève surtout dans les provinces de Tlascala, Guaxaca, Guatimala et Honduras. M. de Humboldt rapporte que le revenu annuel s'élève jusqu'à 7,410,000 florins hollandais pour 880,000 livres, chaque livre contenant environ 70,000 insectes. Plus tard, on pensa qu'il était possible de la transporter dans nos colonies américaines les plus voisines du Mexique. Les espérances n'allaient pas plus loin à la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e]. On l'acclimata à Saint-Domingue, on l'acclimata également au Port-au-Prince par les soins de Thiéry de Ménonville, que déjà nous avons eu l'occasion de citer. Cependant il était possible d'élever le précieux insecte dans les régions limitrophes de l'Europe, aussi bien que dans certaines parties de l'Europe même. La Cochenille vit et prospère aujourd'hui aux îles Canaries. M. Berthelot, bien connu comme géographe et comme naturaliste, ayant habité cet archipel pendant plusieurs années, a recueilli les renseignements les plus intéressants sur tout ce qui est relatif à l'introduction de la Cochenille dans ces îles africaines. Ces renseignements ont été communiqués à M. Audouin, et ont fourni à ce dernier le sujet d'un Mémoire plein d'intérêt.

Ce fut en 1827 qu'on tenta pour la première fois d'élever cet hémiptère aux îles Canaries. M. Berthelot, chargé à cette époque de la direction du jardin d'acclimatation d'Orotava, appartenant à M. le marquis de Villanueva del Prado, reçut de la Société des Amis du pays (*Amigos del pais*), siégeant à Cadix, une certaine quantité de Cochenille fine. Par ses soins, elle fut placée sur des Cactus, nommés vulgairement Figuiers de l'Inde (*Opuntia ficus indica*), plantés à cette intention dans le jardin. Bientôt plusieurs générations successives vinrent démontrer que la plante convenait parfaitement à l'insecte. Cependant, malgré une réussite complète, lorsqu'on invita les propriétaires à tenter l'expérience de leur côté, on ne put rien obtenir de l'indifférence des uns ni de la défiance des autres.

En même temps, le gouvernement espagnol fondait à Sainte-Croix de Ténériffe un établissement pour la multiplication de la Cochenille. Le major Meigliorini, qui en était le directeur, envoya des Cochenilles dans les îles voisines, et chercha par tous les moyens à exciter le zèle des propriétaires. Ces tentatives ne devaient pas être plus heureuses que les précédentes. Cette industrie se trouvait repoussée par une foule de préjugés; tout fut donc abandonné : en 1829, il n'existait plus de traces de l'éducation de la Cochenille dans le jardin d'acclimatation. Les Nopals furent même coupés à leur racine et jetés hors de l'enceinte. Les habitants des îles Canaries croyaient ne jamais revoir la Cochenille dans leur archipel. Cependant il ne devait pas en être ainsi : le précieux insecte s'acclimata malgré tout, et se multiplia de lui-même sur des Opuntias sauvages.

On le vit sur le plateau de la Paz, occupé en partie par le jardin d'acclimatation d'Orotava, et ce ne fut pas le seul endroit. M. Berthelot eut lieu de s'en convaincre dans une exploration qu'il fit à Lancerote en 1829 avec M. Webb. Cette propagation fut surtout considérable à Ténériffe, dans le district de Guimar. Sur ce point même, on en vint à vouloir détruire la Cochenille. En 1833, elle était tellement abondante sur les Nopals, qu'on craignait de voir ces plantes mourir bientôt. La population pauvre s'en effrayait, car les fruits des Nopals, qui sont très succulents, sont fort recherchés par les indigents du pays.

A cette époque enfin, quelques esprits plus clairvoyants que les autres finirent par comprendre qu'il vaudrait mieux tirer parti de l'insecte que de le détruire; ils recueillirent plusieurs livres de Cochenilles et les vendirent avantageusement. Encouragées par ce premier succès, plusieurs personnes se décidèrent à tenter de nouveau la culture des Nopals. L'exemple gagna bientôt de toutes parts, et aujourd'hui l'on peut regarder la Cochenille comme une véritable source de richesses pour les îles Canaries; elle y est parfaitement naturalisée, aussi bien que la nourriture, dont l'espèce diffère de celle qu'on cultive au Mexique.

Pour donner une idée de l'importance de ce produit, nous présentons ici le tableau

publié dans le numéro du 8 octobre 1837 du journal l'Atlante (*El Atlante*) ; il est extrait des registres de l'administration de la douane de Sainte-Croix, et se trouve aussi reproduit dans le Mémoire de M. Audouin :

En 1831, les produits exportés furent de	8	livres espag.
1832.	120 1/2	id
1833.	1,319 1/2	id
1834.	1,882 1/2	id.
1835.	5,658 1/2	id
1836.	6,008 1/4	id.
Total.	14,997 1/4	id.

Et ce produit n'a pas cessé d'augmenter d'année en année.

Dans un espace de six années, on fit ainsi une récolte de 14,997 livres 1/4, dont la plus grande partie fut vendue en Espagne et le reste à l'étranger. Chaque livre vaut de 8 à 9 fr. ; on obtint donc dans ces six premières années un produit d'environ 126,000 fr. Or, on a appris que le revenu avait toujours été en augmentant ; en 1838, on a exporté 18.800 livres ; donc beaucoup plus que pendant la durée des six premières années ; et nous savons que, depuis, le revenu n'a pas cessé d'augmenter. L'éducation de la Cochenille aux îles Canaries n'a eu que d'heureux résultats, car on n'a pas été obligé de prendre des terres employées pour d'autres cultures. On a pu rendre utiles des terres incultes où croissaient des plantes sauvages, et surtout des Nopals.

La Cochenille peut évidemment vivre dans tous les pays où les Cactus croissent spontanément. L'expérience l'a démontré aux îles Canaries, et l'on a eu lieu aussi de s'en convaincre ailleurs, car on a cherché encore à l'acclimater dans d'autres pays. Des tentatives ont été faites en Algérie à plusieurs reprises. M. Audouin cite une brochure intitulée : *De l'Algérie et de sa Colonisation*, par M. le comte H. de B..., publiée en 1834, dans laquelle il est dit que plusieurs pieds de Nopals transportés de Malaga aux environs d'Alger avec les insectes, y ont réussi, et que le Cactus du pays a même nourri parfaitement les Insectes. Ceci, comme on le pense bien, est de la plus haute importance ; car il devient très facile d'élever un insecte qui se nourrit volontiers d'une plante extrêmement commune dans le pays.

On a tenté plusieurs essais dans le jardin du Dey ; mais il paraît que sa proximité de la mer est une circonstance défavorable, et que les éducations ont mieux réussi dans d'autres localités. M. de Nivois a obtenu des résultats très satisfaisants. Mais il est très difficile de décider les colons à s'occuper d'une industrie qui ne leur est pas familière, et le gouvernement n'a fait jusqu'ici aucun effort pour assurer à notre nouvelle colonie une source de prospérité pour les nouveaux habitants.

Ce n'est pas seulement en Afrique qu'on peut élever la Cochenille ; on a très bien réussi dans le midi de l'Europe. Aux environs de Malaga, de Cadix et de Valence, on la récolte annuellement en grande quantité ; celle de Valence est parfaitement connue dans le commerce, et elle soutient la concurrence avec celle qui provient du Mexique.

On a également obtenu plusieurs résultats satisfaisants en Corse.

Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que de la Cochenille fine (*Coccus Cacti*) ; cependant il en existe d'autres espèces dont la couleur rouge n'est point aussi belle, mais qui toutefois sont employées dans différentes teintures.

Parmi celles-ci, nous devons mentionner d'abord la Cochenille sylvestre, comme on la nomme au Mexique, et pour laquelle nous adopterons la dénomination de *Coccus sylvestris*. Elle est un peu plus petite que la précédente. Cet insecte sécrète en abondance par tous les pores de sa peau une matière cotonneuse d'un blanc de neige ; il s'en recouvre complétement, et on la voit souvent tomber des Nopals.

Thiéry de Ménonville nous décrit bien en effet la Cochenille sylvestre comme étant constamment recouverte d'une sécrétion blanche très abondante, tandis qu'au contraire la Cochenille fine (*Coccus Cacti*) n'offre qu'une sorte de poudre blanche.

On l'élève au Mexique de même que la Cochenille fine ; mais sa valeur étant moins grande et les soins qu'elle exige étant beaucoup plus limités, ce sont principalement les pauvres habitants qui se livrent à l'éducation de la Cochenille sylvestre. Les pluies sont bien moins redoutables pour cette espèce que pour la Cochenille fine. Le coton qui la recouvre la préserve, de manière que les pluies continues durant plusieurs jours peuvent seules lui être funestes.

On la récolte, du reste, tous les deux mois, de même que la Cochenille fine.

Une troisième espèce de Cochenille (*Coccus lacca*), qui est rougeâtre, de forme ovalaire, avec l'abdomen terminé par des soies à peu près de la longueur du corps, vit aux Indes orientales, principalement sur des Figuiers, *Ficus religiosa*, *indico*, etc. On la récolte deux fois par an, en février en en août. Elle fournit la gomme laque et est employée aussi à divers usages.

Une espèce qui s'est acclimatée dans les serres chaudes, où elle vit sur différentes plantes, telles que des *Cactus*, des *Justicia*, *Canna*, *Musa*, etc., est désignée par les naturalistes sous le nom de Cochenille des serres (*Coccus adonidum*). Elle est rosée, de forme elliptique, munie d'appendices de chaque côté avec deux soies terminales très courtes et épaisses; sa couleur pâle ne paraît pouvoir servir à aucune espèce de teinture.

Tout le monde a entendu parler de la Cochenille de Pologne (*Coccus polonicus* Lin.), qui est moins globuleuse que les autres Cochenilles, graniforme, avec des antennes composées de huit articles, et l'abdomen terminé par un bouquet de poils.

Cette espèce est répandue dans une grande partie du nord de l'Europe, où elle vit sur les racines du *Scleranthus perennis*. Elle constituait autrefois une grande branche d'industrie pour la Pologne; mais, depuis que la vraie Cochenille a été importée en Europe, sa valeur a considérablement diminué.

Sa couleur est presque aussi belle, mais cependant un peu plus obscure : c'est pourquoi elle n'est pas si estimée. Dans la Pologne et la Russie, on l'emploie encore pour la teinture de différentes étoffes.

Les caractères particuliers de la Cochenille de Pologne l'ont fait placer par les naturalistes dans un genre particulier, que l'on désigne sous le nom de *Porphyrophora*.

Une autre espèce, qui appartient au même genre, se trouve en Arménie, où l'on en fait usage également : c'est le Porphyrophora d'Arménie (*Porphyrophora armeniaca* Burm., *Porphyrophora Hamelii* Brandt). Elle vit au pied des Graminées fort communes du genre *Poa*.

La Cochenille du Chêne vert (*Coccus Ilicis*), qui est de la grosseur d'un petit Pois et d'une couleur noire violette, se trouve sur le Chêne vert dans l'Europe méridionale. Comme les autres espèces, elle se recouvre d'une matière blanche. Avant que la Cochenille fine fût répandue de même que la Cochenille de Pologne, elle était d'un grand usage · elle servait surtout aux teintures en cramoisi. Dans le Levant, elle na paraît pas encore complétement abandonnée.

Au reste, les entomologistes ne placent plus aujourd'hui cet insecte dans le genre Cochenille; il constitue avec plusieurs autres espèces le genre *Lecanium*.

Les Cochenilles ont des ennemis redoutables qui, chaque année, doivent en détruire une grande quantité. Il faut peut-être mettre en première ligne le petit Diptère regardé comme le mâle de la Cochenille.

Ensuite, il existe plusieurs Ichneumoniens et Chalcidiens, dont les diverses espèces n'ont pas encore été bien décrites. Plusieurs Insectes de la tribu des Coccinellides, parmi les Coléoptères, leur font une guerre qui leur est souvent très préjudiciable. Ces Insectes dévorent les Cochenilles, de même que chez nous plusieurs Coccinelles se nourrissent de Pucerons.

(Emile Blanchard.)

COCHENILLE DE PROVENCE. ins. — *Voyez* kermès.

COCHENILLIER. bot. ph. — Nom vulg. du Nopal sur lequel vit la Cochenille.

COCHENILLINE. zool., chim. — *Voyez* carmine.

COCHERELLE. bot. cr.—Syn. de Coche.

COCHEVIS. ois. — Nom vulgaire de l'Alouette huppée. (G.)

***COCHLÉAIRE.** *Cochlearis* (*cochlea*, limaçon). bot. — On désigne sous ce nom les organes contournés en spirale. On dit aussi que l'estivation est *Cochléaire* quand une des parties recourbée en casque ou en cuillère recouvre les autres, comme dans les fleurs d'Aconit.

COCHLÉARIA (*cochleare*, cuillère). bot. ph. — Genre de la famille des Crucifères pleurorhizées, établi par Tournefort et conservé par Linné. De Candolle (*Prodr.*, vol. I, p. 172) lui assigne les caractères suivants: Silicule sessile, ovée ou oblongue, à valves ventrues, plusieurs graines non bordées. Calice égal, ouvert; pétales entiers; étamines non dentées. Les Cochléarias sont

des plantes herbacées ou vivaces, souvent glabres ou charnues, quelquefois couvertes d'une pubescence rare, à feuilles de forme variable, les radicales souvent pétiolées, celles de la tige sagittées et auriculées; à fleurs blanches, de couleur lilas dans une seule espèce, en grappes terminales portées par des pédicelles filiformes et dépourvues de bractées.

De Candolle a divisé les 27 espèces qui composent le genre *Cochlearia*, propre aux parties froides et tempérées de l'hémisphère boréal, en quatre sections: 1° *Kernera*; 2° *Armoracia*; 3° *Cochlear*, à laquelle appartient le Cochléaria officinal; 4° *Jonopsidium*. A ce genre se rattachent encore quelques espèces peu connues et que, pour cette raison, De Candolle a laissées en dehors. Le Cochléaria officinal, vulgairement *Herbe aux cuillères*, est un puissant stimulant et un des meilleurs antiscorbutiques; on en mâche les feuilles, qu'on peut aussi manger comme celles du cresson. Le Cochléaria de Bretagne (Cran ou Cranson), *C. armoracia*, plante vivace à racine pivotante, fort grosse, et qu'on emploie sous le nom de *Raifort sauvage*, de *Moutarde d'Allemagne* ou *de Capucin*, se cultive dans quelques jardins pour sa racine, qu'on râpe et mange avec le bœuf en place de Moutarde.

***COCHLÉARIFORME.** *Cochleariformis* (*cochleo*, cuillère; *formo*, forme). bot. — Cette épithète s'applique aux organes qui ont la forme de cuillère.

COCHLEARIUS, Briss. ois. — Syn. latin de Savacou. (G.)

***COCHLÉIFORME.** *Cochleiformis* (*cochlea*, coquille; *formo*, forme). bot. — Qui a la forme d'une coquille.

***COCHLEOCTONUS.** ins. — Synonyme de *Drilus*. (D.)

***COCHLEOPHASIA** (κόχλος, coquille; φάσις, brillant). ins. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, tribu des Tinéites, fondé par M. Curtis, et auquel il donne pour type une espèce de Teigne qu'il nomme *Tesselea* d'après Haworth, et qui nous est inconnue. Dans son bel ouvrage intitulé: *British entomology*. vol. 6, pl. 457, il la représente dans ses divers états. La Chenille vit sur la Ballote noire (*Ballota nigra*); elle est renfermée dans un fourreau portatif qui ressemble à celui des Chenilles du g. *Ornix*. Quant au Papillon, sa femelle est aptère, et le mâle, entièrement d'un gris jaunâtre, ressemble à une Frigane. (D.)

***COCHLIA** (κοχλίς, coquille). bot. ph. — Genre de la famille des Orchidées-Dendrobiées, établi par Blume pour une plante parasite qui croît sur les arbres des montagnes de Java. Elle a des feuilles coriaces, ovales, elliptiques, convexes en dessus, et enveloppées de fourreaux imbriqués et rugueux, terminés par des fleurs capitées et violettes. L'unique espèce de ce genre a reçu de son auteur le nom de *C. violacea*.

***COCHLIACANTHE.** *Cochliocanthus* (κοχλίς, coquille; ἄκανθα, épine). bot. — On applique cette épithète à certains végétaux dont les épines sont recourbées et concaves.

COCHLICELLE. *Cochlicella*, Fer. (κοχλίς, coquille). moll. — Comme nous le verrons à l'article hélice, Férussac, le ramenant à peu près à l'étendue que Linné lui avait donnée, voulut cependant le sous-diviser, et il imagina une nomenclature spéciale, non seulement pour le genre, mais pour tous les sous-genres. Le sous-genre qui, dans la méthode de M. de Férussac, porte le nom de Cochlicelle, contient les espèces allongées de Bulimes. (Desh.)

COCHLICOPE. *Cochlicopa*. Fer. (κοχλίς, coquille; κοπή, coupure). moll. — Déjà Montfort, dans sa *Conchyliologie systématique*, avait proposé, sous le nom de Polyphème, un genre formé des Agathines de Lamarck. Férussac a reproduit ce g. sous le nom de Cochlicope; il n'a point été adopté. *Voy.* agathine. (Desh.)

COCHLIDIUM, Kaulf. bot. cr. — Syn. de *Notochlæna*, R. Br.

***COCHLIOCARPE.** *Cochliocorpus* (κοχλίς, coquille; καρπός, fruit). bot. — On donne ce nom aux fruits tournés en spirale; tels sont ceux d'une espèce du genre *Mimosa*.

***COCHLIOPODES.** *Cochliopodes* (κοχλίας, limaçon; ποῦς, ποδός, pied). ins. — Tribu établie par M. Boisduval dans l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes. Elle se compose d'espèces dont les Chenilles, par leur forme courte et ramassée, et la presque nullité de leurs pattes membraneuses, ont quelque ressemblance avec des Limaces. Deux espèces d'Europe, dont Latreille a fait son genre *Limacodes*, se rappor-

tent seulement à cette tribu ; mais, d'après l'assertion de M. Boisduval (*Genera et ind. method.*, pag. 81), les États-Unis d'Amérique en fournissent 40 autres qui n'ont pas encore été décrites, et qui probablement formeront plusieurs nouveaux genres dans cette même tribu lorsqu'elles auront été étudiées. *Voyez* LIMACODES. (D.)

*COCHLIOPODITES, Blanch. INS. — Synonyme de Cochliopodes.

*COCHLIOSPERMUM, Lagasc. BOT. PH. — Syn. de *Suæda*, Forsk.

COCHLITOME. *Cochlitoma*, Fér. (κόχλος, coquille; τομή, section). MOLL. — Sous-genre proposé par Férussac pour une petite partie des Agathines de Lamarck. Pour se faire une idée de la valeur de ces divisions de Férussac, dans le genre Agathine, il faut se souvenir que ce genre lui-même se fond insensiblement dans les Bulimes, et doit à peine rester dans une méthode naturelle. *Voy.* AGATHINE. (DESH.)

COCHLODINE. *Cochlodina*, Fér. MOLL. — Ce sous-genre de Férussac correspond assez exactement au genre Clausilie de Draparnaud. *Voy.* CLAUSILIE. (DESH.)

COCHLODONTE. *Cochlodonta*, Fér. (κόχλος, coquille ; ὀδούς, ὄντος, dent). MOLL. — Ce sous-genre inutile, surtout sous cette dénomination, proposé par Férussac, correspond exactement au genre *Pupa* de Draparnaud et de Lamarck. *Voy.* MAILLOT. (DESH.)

COCHLOGÈNE. *Cochlogena*, Fér. (κόχλος, coquille; γένα, naissance). MOLL. — Sous-genre établi par Férussac pour ceux des Bulimes qui ont le dernier tour plus allongé que la spire. Les passages insensibles qui existent entre ces espèces et celles qui ont la spire plus longue que le dernier tour, ne permettent pas d'adopter cette division. (DESH.)

COCHLOHYDRE. *Cochlohydra*, Fér. (κόχλος, coquille; ὕδωρ, eau). MOLL. — Ce genre de Férussac ne diffère en rien de celui établi depuis longtemps sous le nom d'Ambrette. *Voy.* ce mot. (DESH.)

COCHLOIDES. *Cochloides*. MOLL. — Férussac divise son grand genre Hélice en deux grandes sections : les *Hélicoïdes* et les *Cochloïdes*. Dans cette seconde division sont rangées toutes les Coquilles allongées et turriculées, et elles sont distribuées dans les sept sous-genres qui suivent : Cochlostyle, Cochlitome, Cochlicope, Cochlicelle, Cochlogène, Cochlodonte et Cochlodine. Il eût été plus simple d'adopter les genres de Lamarck et de Draparnaud, qui, sous des noms moins barbares et plus anciennement proposés, satisfont aux divisions naturelles du grand genre Hélice de Linné. *Voy.* HÉLICE. (DESH.)

*COCHLORHYNQUES. *Cochlorhynchi*. OIS. — M. Lesson a donné ce nom à la 10e famille de l'ordre des Échassiers, comprenant ceux qui ont le bec large, déprimé, et quelquefois en forme de cuillère ; tels sont le Savacou et la Spatule. (G.)

*COCHLOSPERMÉES. *Cochlospermeæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Ternstrœmiacées, ainsi nommée du *Cochlospermum* jusqu'ici son unique genre. (AD. J.)

*COCHLOSPERMUM (κόχλος, limaçon ; σπέρμα, graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Ternstrœmiacées-Cochlospermées, établi par Kunth (*Malvac.*, 6) pour des arbrisseaux ou des arbustes indigènes des régions tropicales de tout le globe, à feuilles alternes, pétiolées, palmatifides, à lobes entiers ou dentés, glabres, munies de stipules latérales doubles, pétioles articulés avec la branche ; à fleurs terminales, paniculées, grandes, jaunes ; à pédoncules articulés à la base. Le *Bombax gossypium* L. est le type de ce genre qui ne comprend que deux espèces, *C. gossypium* et *serratifolium*.

COCHLOSTYLE. *Cochlostyla* (κόχλος, coquille ; στῦλος, colonne). MOLL. — Sous-genre qui, dans la méthode de Férussac, est destiné à recevoir ceux des Bulimes qui ont la columelle très mince. (DESH.)

*COCHLUS, Zed. HELM. — Synom. de Prionoderme.

*COCHOA. OIS. — Genre formé par Hodgson, en 1836, et placé par Gray (*List of genera*) dans la famille des *Sturnidæ*, et la sous-famille des *Ptilonorhynchinæ*. L'espèce type est le *Cochoa viridis* Hodgs., espèce indienne peu connue. (LAFR.)

COCHON. *Sus*. MAM. — Ces Mammifères forment aujourd'hui une famille, celle des *Suilliens* de M. Is. Geoffroy, dont les caractères sont : deux doigts mitoyens grands, munis de sabots forts et aplatis en dedans ; deux extérieurs (un seul aux pieds de derrière dans les Pécaris) beaucoup plus courts, et ne touchant presque pas la terre ; des incisives

en nombre variable, mais dont les inférieures sont toujours couchées en avant ; des canines, les inférieures, au moins, sortant de la bouche et se recourbant vers le haut (ainsi que les supérieures dans le plus grand nombre); le museau terminé par un boutoir tronqué, propre à fouiller la terre ; l'estomac peu divisé. Tous ont, entre la peau et les muscles, une épaisse couche adipeuse nommée *lard*, qu'on ne retrouve que chez les Cétacés et les Phoques. Ce qui frappe le plus dans l'anatomie des Cochons, c'est le peu de développement de la cavité cérébrale, qui semblerait avoir été sacrifiée par la nature à l'énorme grandeur des organes de l'odorat et du goût, d'où il résulte que ces animaux doivent être plus sensuels qu'intelligents. La tête du Cochon est presque une pyramide quadrangulaire, dont la face palatine est à peu près perpendiculaire sur l'occiput ; la tempe, bien marquée par une crête pariétale qui va à l'occipitale sans toucher sa congénère, est très grande, et d'autant plus profonde que l'arcade zigomatique est fort écartée ; il en résulte que la mâchoire obéit à une force musculaire considérable. A l'intérieur, on voit que les sinus frontaux et sphénoïdaux sont très étendus, et rétrécissent beaucoup la cavité cérébrale : les premiers s'étendent jusqu'à l'occiput. Mais s'il y a peu de place pour le cerveau, en récompense la face est énormément développée, presque entièrement occupée par les cornets ethmoïdaux et maxillaires, et les os du nez, qui à eux seuls prennent juste la moitié de la longueur de la tête (voir les *Oss. foss.* de Cuvier, pl. 61) : aussi les Cochons ont-ils l'odorat excellent. Il n'en est pas de même de l'ouïe : la caisse de l'oreille est un tubercule très saillant, pointu même, au-devant de l'apophyse mastoïde ; elle reçoit un méat auditif très long et fort étroit, qui commence très haut derrière la base postérieure de l'arcade ; mais sa cavité est fort petite, et tout son volume apparent n'est qu'une substance osseuse cellulaire. L'œil est proportionnellement très petit, sans paupière interne, et il n'y a pas un grand développement de l'appareil optique, ce qui doit nécessairement produire une certaine faiblesse dans la vue.

L'organe le plus singulier dans ces animaux est le *boutoir* ou *groin*. Deux gros muscles pyramidaux sont implantés, l'un sous la ligne courbe qui borne la fosse canine en haut, l'autre dans tout l'espace compris entre cette fosse et le bord alvéolaire ; ils s'avancent devant la face, et se terminent par de puissants tendons, attachés par des languettes très nombreuses au tissu fibro-cartilagineux qui unit l'os du boutoir aux cartilages des ailes nasales, et donnent à ce boutoir la faculté de se mouvoir en divers sens. Cet os repose inférieurement sur les intermaxillaires au-devant des trous incisifs, et, en dessus, sur un cartilage qui est appuyé sur la pointe des deux os nasaux. Le tissu fibro-cartilagineux qu'il soutient à l'intérieur se termine en avant par une surface circulaire, nue, très érectile, dans laquelle s'épanouissent une grande quantité de nerfs appartenant à la deuxième branche de la cinquième paire. L'arc supérieur du boutoir se relève en un gros bourrelet calleux, qui, grâce à la puissance de l'appareil entier, a beaucoup de force pour fouir la terre, la soulever, la retourner, à peu près comme le soc d'une charrue.

Si la famille des Cochons est très naturelle, on ne peut en dire autant de l'ordre auquel elle appartient, celui des Pachydermes. On se demande comment il peut se faire que, dans une méthode analytique quelconque, les Cochons se trouvent placés dans le même groupe que les Eléphants, les Rhinocéros, le Daman ou Marmotte du Cap, etc., entre l'Hippopotame et le Cheval. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à l'article des Cétacés, et si je fais cette remarque, c'est simplement pour montrer en passant qu'il reste encore beaucoup à faire aux méthodistes avant d'avoir établi la classification sur des bases solides et vraies. Quoi qu'il en soit, la famille des Suilliens, qui, dans Linné, ne comprenait qu'un seul genre, en renferme aujourd'hui quatre : les Pécaris, *Dicotyles* de Fr. Cuvier ; les Babiroussas, *Babirussa* du même ; les Phacochœres, *Phacochærus* du même ; et enfin les Cochons proprement dits, *Sus* de Linné. C'est de ceux-ci seulement que nous avons à nous occuper ici.

GENRE UNIQUE.

Cochons proprement dits, Porcs ou Pourceaux.

Sus, Lin.

Ces animaux forment le genre type de

la famille des Suilliens. Ils ont quarante-quatre dents, savoir : six incisives en haut et autant en bas; deux canines à chaque mâchoire, ordinairement recourbées toutes quatre vers le haut et latéralement, excepté dans le Bène, qui manque de véritables canines supérieures; quatorze mâchelières supérieures et quatorze inférieures, dont les postérieures à couronne tuberculeuse, et les anterieures plus ou moins comprimées; leurs pieds sont tous munis de quatre doigts, dont les deux mitoyens appuient seuls sur la terre.

Ce genre, tel qu'il est établi aujourd'hui, ne renferme que cinq espèces : 1° le Sanglier d'Europe, qui est le type de notre Cochon domestique; 2° le Bène, ou Sanglier des Papous; 3° le Sanglier a masque; 4° le Cochon a tubercules; 5° le Cochon a banda blanche.

1. Le Sanglier commun, *Sus scrofa* Lin.— Il atteint ordinairement la taille de nos plus grands Cochons. Tout son corps est couvert de poils ou *soies* d'un brun noirâtre, raides, durs, plus longs sur le dos et autour des oreilles, formant une sorte de crinière hérissée quand l'animal est irrité. Ses oreilles sont assez courtes, droites, très mobiles; ses yeux fort petits, ses membres robustes, et son corps est gros et trapu. Ses canines ou défenses sont prismatiques, recourbées en dehors et en dessus : la supérieure, grosse et conique, se tronque obliquement à sa face antérieure par son frottement contre celle d'en bas; et comme cet accident n'arrive qu'à un certain âge, les chasseurs, pour indiquer que l'animal a atteint cet âge, disent que le Sanglier est *miré*. La canine inférieure, en forme de pyramide triangulaire à faces lisses, est aussi recourbée en dehors et en haut, mais sa pointe est aiguisée au lieu d'être émoussée; ces quatre canines atteignent, dans les vieux mâles, des dimensions qui en font une arme terrible. Les fausses molaires de la mâchoire inférieure sont toutes tranchantes, lobées et crénelées; mais la troisième et la quatrième de la mâchoire supérieure sont larges et à collines crénelées; enfin les deux arrière-molaires, en haut et en bas, ont deux paires de collines et un petit talon : les inférieures sont plus étroites, et la dernière d'entre celles-ci a une paire de collines de plus. J'ai cru devoir entrer dans ces détails un peu fastidieux, afin de faciliter les recherches ultérieures qu'on pourrait faire sur les Sangliers exotiques dans le but de déterminer les espèces. Ces animaux ont l'odorat extrêmement développé, l'ouïe assez fine, mais la vue faible. La femelle ou *laie* est un peu plus petite que le mâle et moins bien armée. Les jeunes, nommés *Marcassins*, sont rayés de blanc et de brun dans leur jeunesse, et alors très recherchés pour la table.

Le Sanglier habite les forêts les plus grandes et les plus solitaires de l'Europe et de l'Asie. Il n'a pas été trouvé en Amérique, quoiqu'il y ait ses représentants dans le *Tajuicati* et le *Tayteton*; mais le Cochon y a été transporté après la conquête, et il s'y est tellement multiplié que plusieurs parties des deux Amériques ont leurs forêts peuplées de Cochons marrons qui se sont plus ou moins rapprochés de leur type par les formes, et beaucoup plus par les habitudes. L'Angleterre n'a pas de Sangliers, parce que probablement ils y ont été détruits dans des temps reculés. On n'en a pas trouvé à la Nouvelle-Hollande; mais cela ne peut surprendre dans un pays où la nature semble avoir pris à tâche de ne créer que des types neufs, sans analogie avec ce qui existe partout ailleurs. Ces animaux se trouvent également dans les climats chauds et tempérés, mais on ne les rencontre plus à l'état sauvage au-dessus d'une certaine latitude dans le nord, et c'est probablement pour cette raison qu'ils n'ont pu passer de l'ancien au nouveau continent, comme ont fait le Loup, le Renard, l'Ours, etc. Cette espèce occupe donc l'Europe, l'Afrique, l'Asie et une partie de ses îles.

Malgré ce qu'on en a dit, le Sanglier n'est point un animal aussi stupide qu'on le croit, et si l'on considère dans les animaux sauvages l'intelligence comme la faculté de satisfaire le mieux possible, dans les circonstances où ils se trouvent, à toutes les exigences de leurs besoins et de leurs passions, cet animal n'a ni plus ni moins d'intelligence que la plupart des autres; il est même susceptible, quand il a été pris jeune, de recevoir une certaine éducation, de s'attacher à son maître, de le suivre et de rechercher ses caresses. Fr. Cuvier dit en avoir eu auxquels on avait appris à faire des ges-

ticulations grotesques pour obtenir quelques friandises. Mais cet animal a les sens obtus, et il possède le sentiment de sa force, d'où il résulte que ses goûts sont grossiers et ses passions brutales. Quoique doué d'un courage intrépide, il ne le deploie jamais que pour défendre ses jours on disputer sa femelle a un rival; dans toute autre circonstance il reste absolument inoffensif: aussi est-il fort difficile aujourd'hui de s'expliquer l'exagération d'une foule de contes que nous ont laissés les anciens sur la férocite de certains Sangliers célèbres qui dévastaient des provinces entières.

Cependant la chasse aux Sangliers ne laisse pas que d'offrir quelque danger pour les imprudents. Le vieux mâle surtout ne s'effraie que médiocrement de la poursuite des Chiens et de leurs aboiements; il fuit sans trop se presser, se retourne souvent quand il est serré de près, et estropie les Chiens assez hardis pour l'approcher. Le son des cors, les cris des piqueurs, et surtout la détonation des armes à feu l'effraient davantage, et alors il fuit avec une rapidité et une légèreté que ses formes lourdes et ramassées sont loin de laisser soupçonner. Dans ce cas il va droit devant lui, et il est rare que la rencontre d'un homme le detourne de son chemin; il le renverse et le blesse cruellement d'un coup de boutoir, lui passe sur le corps, et continue sa course. Si le chasseur a la prudence d'eviter la rencontre en lui cédant lestement le passage, l'animal ne se détourne jamais pour aller l'attaquer; mais quand, serré de trop près, il entre en fureur, il n'en est plus de même. S'il reçoit un coup de feu qui le blesse, quelque éloigné que soit son ennemi, il perce droit à travers la meute qui le harcèle, et fond sur lui pour se venger. Lorsque, épuisé de fatigue ou par la perte de son sang, les forces lui manquent pour fuir, il s'aceule contre un buisson ou contre un arbre, et se dispose à vendre chèrement sa vie; alors malheur aux jeunes Chiens que l'inexpérience fait arriver à sa portée, ils sont aussitôt éventrés. Mais dans une meute faite, il se trouve toujours quelque Chien intelligent qui a l'admirable instinct de deviner la partie faible du farouche animal. Il tourne autour de lui hors de son atteinte, l'étourdit par ses cris, épie le moment favorable, puis d'un bond s'élance sur lui, le saisit par l'oreille ou le *coiffe*, comme disent les chasseurs, et ne le lâche plus. Le terrible monstre, contre lequel la force de trente ennemis était impuissante, qui renversait et brisait tout ce qui faisait obstacle à son passage, cet animal si redoutable a perdu tout-à-coup sa puissance, il est vaincu, et souvent par un Roquet, ou du moins par le plus petit des Chiens de la meute. Dès lors il s'abandonne à son mauvais destin et se laisse égorger par les chasseurs, en ne faisant plus que peu d'efforts pour retarder l'instant de sa mort et prolonger son agonie.

Les vieux mâles de Sangliers vivent solitairement; mais les femelles restent en famille avec leurs petits au moins pendant deux ans, et il n'est même pas rare d'en voir qui sont suivies de leurs enfants de trois ans, vivant pêle-mêle et en bonne intelligence avec les Marcassins de l'année. Les chasseurs désignent ces jeunes Sangliers par le nom de *bêtes de compagnie*. Dans les pays peu peuplés, il arrive quelquefois que plusieurs femelles se réunissent et forment ainsi des troupes plus ou moins considérables, qui vivent en fort bonne intelligence et se défendent mutuellement. Lorsqu'un danger les menace, les plus vieux se rangent en cercle, placent les Marcassins au milieu, et présentent a l'ennemi leur menaçant boutoir. Tous, même individuellement, se protégent et se soutiennent les uns les autres, et cette habitude ne s'est pas perdue chez le Cochon domestique. Dans le Charollais, dès que les glands sont mûrs et commencent à tomber de l'arbre, on envoie les Porcs dans les forêts pour les engraisser. Un troupeau de cinquante à soixante est souvent confié à la garde d'un seul berger, qui les laisse s'éparpiller dans les bois isolément et à leur fantaisie. Veut-il les réunir? rien de plus facile: il en prend un jeune et lui tire l'oreille pour le faire crier; aussitôt tous les autres d'accourir, fussent-ils à un quart de lieue, et en un instant le troupeau est complet. En 1786, une Louve affamée portait la désolation dans ces montagnes, en attaquant les enfants, les femmes, et même quelquefois les hommes. On la croyait enragée, ce qui augmentait l'effroi répandu parmi la population. Vainement les autorités locales firent faire des battues; vainement Louis XVI envoya sur les

lieux ses équipages de chasse, on ne put parvenir à la tuer. Un jour cette Louve se fourvoya dans une forêt où un troupeau de Cochons était à la *glandée*; ces animaux l'entourèrent aussitôt : l'un d'eux la saisit par une cuisse, la tint obstinément malgré les morsures et les efforts de la bête féroce, et l'entraîna, à près d'un quart de lieue de là, dans son étable, au village de Laguiche. On ferma la porte sur eux, et on les tua tous deux à coups de fusil par une ouverture que l'on fit à la toiture.

Les Sangliers se plaisent à se vautrer dans la vase, sans doute pour se débarrasser des Acarides qui s'attachent à leur peau; mais ils ne restent jamais couverts de fange, et ils ont soin d'aller se laver dans une mare ou un ruisseau avant de rentrer dans l'épaisseur du bois où est leur repaire ou *bauge*. Ils aiment l'eau, et nagent avec une grande facilité : aussi, lorsqu'ils voyagent, ne sont-ils jamais arrêtés par une rivière, quelque large qu'elle soit, et ils traversent même de petits bras de mer. Pour peu qu'ils soient trop inquiétés dans une contrée, ils la quittent et vont quelquefois s'établir à vingt ou trente lieues de là.

La femelle entre en rut en janvier et février; alors elle quitte la troupe, et se retire avec un mâle, qu'elle suit de gré ou de force, dans la plus sombre épaisseur des forêts. Si un autre mâle vient à découvrir leur retraite, il s'ensuit un combat terrible, dans lequel un des deux rivaux perd souvent la vie. Le vainqueur reste auprès de la femelle pendant un mois, et ensuite l'abandonne pour toujours. Celle-ci porte quatre mois, et elle met bas de quatre à dix petits, qu'elle cache dans les fourrés de ronces et d'épines les plus épais. Elle prend cette précaution pour les soustraire non seulement à la voracité des Loups, mais encore à celle des mâles de son espèce, qui ne manqueraient pas de les dévorer s'ils les rencontraient pendant les premiers jours de leur existence. Elle les allaite trois ou quatre mois seulement, ne les quitte que lorsqu'eux-mêmes l'abandonnent, et ne cesse jamais de les instruire à trouver leur nourriture, ni de les protéger et de les défendre avec un courage poussé jusqu'à la fureur. Ces animaux croissent jusqu'à cinq ou six ans, quoique dès leur seconde année ils soient capables de reproduire leur espèce. La durée de leur vie paraît être de vingt à vingt-cinq ans, et, suivant Aristote, elle irait jusqu'à trente. Leur nourriture ordinaire consiste en racines, en grains et en fruits; mais ils dévorent aussi les Reptiles, les œufs d'Oiseaux, et tous les jeunes animaux qu'ils peuvent surprendre. Avec leur boutoir ils fouillent la terre pour chercher les Vers et les larves des Hannetons, dont ils sont très friands; ils déterrent les Mulots, les Taupes, et même les jeunes Lapins quand les rabouillères ne sont pas très profondes. Cette habitude de fouiller le sol fait qu'ils ne se plaisent bien que dans les forêts fraîches et sur les terrains humides et meubles leur offrant peu de résistance. Ils ne sortent de leur bauge que la nuit, et ils dévastent les champs de Pommes de terre, de Maïs, et autres grains où ils peuvent pénétrer. Comme je l'ai dit, pris jeune, le Sanglier s'apprivoise très bien; mais il serait imprudent de s'y trop fier, lorsque, devenu vieux, toute la brutalité de son caractère s'est développée.

Le Cochon domestique, au moins le nôtre, n'est, ainsi que nous l'avons dit, qu'un Sanglier dont une antique servitude a modifié, jusqu'à un certain point, le physique et le moral. Mais tous les Cochons domestiques descendent-ils de notre Sanglier d'Europe? Voilà une question que se sont posée les naturalistes, et qui a été soulevée pour la première fois, au moins je le crois, par Fr. Cuvier. Par exemple, on s'est demandé si le Cochon de Chine, figuré par ce naturaliste (*Fig. Mam. lith.*, liv. 24); si le Cochon de Siam, figuré par le même auteur (*id.* liv. 25); enfin si le Cochon des Célèbes et celui des Papous, peuvent descendre de notre Sanglier d'Europe et n'en être, par conséquent, que de simples variétés. Cette question est restée en suspens pour les trois premiers. MM. Lesson et Garnot ont tranché la difficulté pour le quatrième en en faisant une espèce sous le nom de *Sanglier des Papous*. A. Desmoulins, ordinairement si plein de jugement et de philosophie, me paraît s'être complétement trompé à ce sujet en avançant que si l'on trouve dans l'Indo-Chine un type sauvage, « un Sanglier qui soit la souche du Cochon de Siam et de celui de la Chine, » il faudra reconnaître ceux-ci comme formant une espèce. C'est donner, à mon avis, beau-

coup trop d'importance à des variations résultant d'un changement de contrée, et d'ailleurs ce ne serait que déplacer la question sans la résoudre. Il me semble qu'avant de la trancher dans ce sens, il faudrait s'assurer si ce Sanglier de l'Indo-Chine doit former une espèce, ou simplement une variété du nôtre. Mon opinion est que jamais la distance qu'il peut y avoir entre l'*habitat* de deux individus ne peut être une raison suffisante pour en faire deux espèces, indépendamment du plus ou moins d'identité dans leurs caractères spécifiques. Ceci est une des mille difficultés insurmontables qui s'élèveront sans cesse devant les naturalistes, tant qu'ils n'auront pas arrêté définitivement ce qu'on doit entendre par le mot *espèce*, et qu'ils rejetteront la définition rationnelle de Buffon pour la remplacer par une autre, ou plutôt pour ne pas la remplacer du tout. Buffon, en effet, pensait que tous les animaux qui produisent ensemble des individus capables de se reproduire à leur tour, devaient être considérés comme de la même espèce, et que ceux qui produisent des individus stériles ou mulets devaient être d'espèces différentes. Qu'a-t-on mis à la place de cette définition? Rien; car celle de Cuvier même peut tout aussi bien s'appliquer aux genres, aux familles, qu'aux espèces. Si Buffon a raison, notre Cochon et ceux de la Chine, de Siam, de Célèbes, etc., sont de simples variétés; car, par leur croisement, ils produisent des individus féconds; dans ce cas, il faudra retrancher du nombre des espèces le Cochon des Papous de Lesson. Si, au contraire, on admet comme caractères spécifiques quelques variations anatomiques dans les formes et les proportions, variations dont l'intensité nécessaire à la détermination de l'espèce n'a jamais été ni calculée ni fixée, il faudra admettre comme espèces les Cochons de la Chine, de Siam, des Papous, et même une variété plus grande de ce dernier qui se trouve dans les grandes îles Célèbes. Néanmoins, quelles que soient mes opinions personnelles, je suivrai ici la nomenclature établie par les naturalistes. Je divise les Cochons en deux races: la 1re, ou grande race; la 2e, ou petite race.

Première race.

Cette première race appartient exclusivement à l'Europe, et descend sans contradiction de notre Sanglier. Elle est beaucoup plus grande que l'autre, et ses oreilles sont plus ou moins pendantes. Elle comprend plusieurs variétés auxquelles on donne, en économie, le nom de *races*, et quelques sous-variétés. Nous ne mentionnerons ici que celles qui offrent de l'intérêt par leur utilité.

Le Cochon à grandes oreilles est le plus grand de tous. Il est toujours reconnaissable à son corps un peu efflanqué, et à l'ampleur de ses oreilles très pendantes et lui masquant un peu les yeux. On le trouve plus fréquemment en Angleterre et en Allemagne qu'en France; mais comme il n'est ni robuste ni fécond, que sa chair est grossière et fibreuse, on en élève peu.

Le Cochon anglais de grande race en est une sous-variété qui atteint souvent le poids de 500 à 550 kilogrammes.

Du Cochon à grandes oreilles est venue une variété très répandue, plus petite; c'est:

Le Cochon commun. Il ressemble aux précédents quant aux formes; mais sa chair est meilleure, plus fine, et il a l'avantage de s'engraisser plus facilement et plus promptement; il offre plusieurs sous-variétés, savoir:

1° Le *noir*, très commun dans le midi de la France.

2° Le *pie blanc*, à fond blanc avec de grandes taches noires;

3° Le *pie noir*, à fond noir avec de grandes taches blanches;

4° Le *roux*, à pelage d'un blanc presque roux. Celui-ci est le plus estimé.

Le Cochon commun a été modifié à son tour par diverses influences de climats, de nourriture et de soins, et a fourni les races suivantes perfectionnées:

Le Cochon de la vallée d'Auge, à tête petite et très pointue, oreilles étroites, corps long et épais, poils blancs et rares, jambes minces et os petits. Il s'engraisse très rapidement et parvient au poids de 300 kilogr. et plus. La race pure ne se trouve guère que dans la vallée d'Auge, en Normandie; presque dans tout le nord, l'ouest et le centre de la France, on l'a croisée avec d'autres races, et ces croisements ont fourni des variétés infinies qui rentrent plus ou moins dans celle du Cochon commun.

Le **Cochon du Poitou**, à tête grosse et longue, front saillant et coupé droit, oreilles larges et pendantes, corps allongé, poils rudes et blancs, pattes larges et fortes, et gros os. Son plus grand poids n'excède pas 250 kilogrammes.

Le **Cochon du Jutland** a de l'analogie avec le précédent, et il est assez estimé en Angleterre. Engraissé à l'âge de deux ans, il peut fournir 100 à 150 kilogrammes de lard.

Le **Cochon du Périgord** a les poils noirs et rudes, le cou gros et court, le corps large et très ramassé. Il est assez estimé, mais moins que le suivant.

Le **Cochon pie** a été obtenu par le croisement du précédent avec le Cochon du Poitou ; il est très estimé et très répandu dans le midi de la France.

Le **Cochon de Champagne** a beaucoup d'analogie avec le Cochon du Poitou, mais il s'engraisse moins vite et moins bien.

Le **Cochon des Ardennes**, à oreilles droites, à soies blanches, est assez estimé parce qu'il s'engraisse très facilement, et surtout en fort peu de temps. Sa sous-variété *pie*, ou à taches noires, est plus robuste et par conséquent préférable.

Le **Cochon suédois** paraît avoir une grande analogie avec ce dernier. On le croit métis du Sanglier et de la Truie ordinaire.

Enfin, l'on cite encore, parmi les races françaises, les Cochons de *Charollais*, de *Boulogne*, etc. Mais ici nous devons faire une observation en faveur des économistes : c'est que ces races dégénèrent promptement quand on les change de climat, et que, si l'on veut en conserver une dans toute sa pureté, il faut constamment renouveler les *verrats*, ou mâles, en les faisant venir du pays d'où la race est originaire ; et c'est à quoi les éleveurs n'ont pas jusqu'à ce jour mis assez d'importance. Ensuite, il vaudrait peut-être mieux, dans l'intérêt des cultivateurs, s'attacher à perfectionner par des croisements bien calculés la race du pays où l'on est, que de tenter de naturaliser des races étrangères à la province.

Deuxième race.

Cette race paraît appartenir exclusivement à l'Asie et à l'Afrique, quoiqu'elle se soit assez répandue en Europe et en Amérique. Les animaux qui la composent ont presque tous l'oreille droite, la queue pendante, non tortillée comme dans les précédents, et terminée par une touffe de poils ; ils sont généralement de très petite taille.

Le Cochon de la Chine, figuré par Fr. Cuvier (*Mam. lith.*, liv. 24) a presque constamment été confondu par les naturalistes avec le Cochon de Siam. Il a le corps épais, le museau court et concave en dessus, le front bombé et les oreilles droites. Il est plus petit et plus bas sur jambes que le nôtre, couvert de soies noires, raides, très frisées sur les joues et à la mâchoire inférieure ; le tour des yeux a une légère teinte de feu ; l'extrémité des jambes de devant, le ventre et la partie interne des cuisses sont blancs. Celui qui a servi de modèle à la figure donnée par Fr. Cuvier avait été apporté directement de la Chine par le capitaine Houssard ; il avait, de l'oreille à l'origine de la queue, 2 pieds 6 pouces ; de l'oreille au bout du groin, 9 pouces ; 20 pouces de hauteur au garrot ; sa queue avait 9 pouces. Il a les habitudes grossières du Cochon ordinaire ; mais il paraît plus affectueux pour les personnes qui le soignent et le nourrissent. Il a presque constamment été confondu par les naturalistes et les économistes avec le Cochon du Cap.

Le Cochon du cap de Bonne-Espérance, Cochon de Siam, Cochon de Tonquin, aussi nommé par quelques naturalistes *Cochon de la Chine*, a été figuré par Fr. Cuvier (*Mam. lith.*, liv. 25). Sa longueur totale est de 3 pieds 3 pouces (0m,056) ; sa queue a 9 pouces de longueur (0m,244), et la hauteur de l'animal au garrot est de 20 pouces (0m,542). Ses soies sont noires ou d'un marron foncé ; ses oreilles droites, ses jambes grêles et très courtes ; son ventre est très bas, presque traînant ; sa queue, pendante, est terminée, ainsi que dans le précédent, par une mèche ou un flocon de soie.

Ce Cochon est répandu dans tout le midi de l'Asie et de l'Afrique, et se trouve aussi dans quelques îles de la mer du Sud. Croisé avec notre Cochon commun, il a fourni plusieurs variétés fort bonnes, mais que les cultivateurs élèvent peu, parce qu'elles n'offrent pas les avantages des Cochons de la première race, sous le rapport du poids. Ces variétés sont :

Le **Cochon nain ou à jambes courtes**,

le plus petit de tous, ordinairement d'un blanc jaunâtre. Il est assez répandu en France, mais plus encore en Savoie, en Calabre, en Toscane, en Portugal et en Espagne.

2° Le **Cochon de Pologne** ou **de Russie**, guère plus grand que son type, ordinairement d'un jaunâtre tirant plus ou moins sur le roux.

3° Le **Cochon de Guinée**, très commun au Brésil, où il a été, dit-on, transporté de la Guinée. Il est de la taille du Cochon de Siam, et d'un roux assez vif. Sa tête est assez petite; ses oreilles sont longues, minces, très pointues: sa queue, longue et touchant presque à terre, est privée de poils.

Du croisement de toutes ces variétés avec celles de la première race, il est résulté des métis qui ne sont pas sans intérêt. Tels sont:

Le **Cochon croisé anglais**, figuré par Bewick (*History of quadrupeds*, p. 164). La femelle qui a servi de modele à cette figure était un métis du Cochon de la Chine et du Cochon commun. Elle était suivie, dit l'auteur, de dix-neuf petits de la même portée, et faisait chaque année trois portées presque aussi nombreuses.

Le **Cochon noble**, ou **de noble**, que l'on croit un métis du Cochon de Siam avec notre Sanglier. Il est commun dans le nord de l'Amérique.

Nous ne parlerons du **Cochon mongolitz** que pour le signaler comme étant né d'une erreur de traduction et n'existant que dans les catalogues de plusieurs naturalistes.

En faisant l'histoire du Sanglier, nous avons fait, en grande partie, celle du Cochon domestique. Malgré son antique domesticité, cet animal n'a presque rien perdu de la brutalité de son caractère, de la rusticité de ses mœurs; il a acquis une lubricité sans exemple dans les autres animaux, et une voracité dégoûtante. Pourvu qu'il se remplisse l'estomac, tous les aliments lui sont bons, et il ne dédaigne pas même les excréments. Il mange également de la chair et des végétaux, et, ce qui lui est particulier, c'est que les plantes vénéneuses, telles que la Ciguë, la Jusquiame noire, etc., qui feraient périr tout autre animal, sont avalées par lui avec la même gloutonnerie que toute autre substance alimentaire, sans jamais lui faire aucun mal. La *Laie* n'entre en rut qu'une fois par an; la *Truie* est presque toujours en chaleur, fait deux, et même trois portées par an, et reçoit le mâle pendant qu'elle est pleine. Très souvent elle dévore ses petits au moment de leur naissance, si l'on n'a pas soin de l'en empêcher. Quoiqu'elle n'ait que douze mamelles, la Truie ordinaire fait parfois seize ou dix-sept petits, et celle de la Chine jusqu'à vingt; mais on compte, terme moyen, sur six petits pour la première et la seconde portée, et sur huit pour la troisième et la quatrième; en général les jeunes mères en font moins que celles qui sont plus âgées. Le temps de la gestation varierait de 109 à 143 jours, selon Tessier; selon Burger, il ne serait que de 114 à 115.

Du Cochon considéré sous le rapport de l'économie rurale.

En économie, on divise les Porcs en *sauvages*, *demi-sauvages* et *privés*, quelle que soit leur race. Les premiers, tels qu'on en rencontre en Hongrie, en Bosnie et en Servie, n'entrent jamais à l'étable; ils passent la belle saison dans les pâturages, et l'hiver dans des forêts de Chênes. Les demi-sauvages passent l'été dans des pâturages, et l'hiver dans des endroits clos et à demi abrités. Ils forment des troupeaux séparés et ne se multiplient pas à leur volonté. On n'en possède guère ainsi qu'en Hongrie. Enfin, le Porc domestique ou privé est celui qu'on élève à l'étable, et c'est de ce dernier que nous devons nous occuper.

La Truie entre en rut dès l'âge de 6 mois, mais plus communément à 8. Quel que soit son âge, il est bon de ne la faire couvrir qu'en novembre, afin qu'elle ne mette bas qu'en mars, parce que les petits craignent beaucoup le froid, et que ceux nés en hiver réussissent tres difficilement. Elle peut produire deux fois par an; mais, en bonne économie, on ne doit la faire porter qu'une: elle s'use moins vite, et donne des produits plus nombreux et plus beaux. Quand elle a 8 ans, il est plus avantageux de l'engraisser que de la faire produire.

Le Verrat, ou mâle, n'est propre à couvrir la femelle qu'à l'âge d'un an, et les petits sont plus beaux et plus robustes quand il en a deux. A six ans, il est bon de l'engraisser, car, passé cet âge, il serait fort dispendieux et fort difficile de le faire; outre

cela, les vieux Verrats deviennent ordinairement méchants et dangereux.

Les Cochonnets que l'on veut élever doivent être sevrés au plus tôt à huit semaines; les Cochons de lait destinés à la boucherie doivent l'être à l'âge de vingt ou trente jours. Ils exigent beaucoup de soins pendant les quinze premiers jours après leur naissance: il faut scrupuleusement les abriter du froid et de l'humidité, et les faire téter chacun à leur tour afin de s'assurer que tous prennent à peu près une nourriture égale; pour cela on les séparera de la mère, et on les fera téter toutes les 5 ou 6 heures. Dès qu'ils seront un peu forts, on les enverra chaque jour aux champs, lorsqu'il fera beau temps, afin qu'ils s'accoutument à chercher eux-mêmes leur nourriture, ce qui rend le sevrage beaucoup plus facile. On ne les fera pas sortir quand il pleuvra ou quand il fera du vent, car ils craignent beaucoup les intempéries de l'air. Ceux qu'on destine à être engraissés doivent subir l'opération de la castration. Géricke recommande de ne leur faire subir cette opération qu'à dix ou onze semaines; mais il est plus prudent de la faire aux mâles quand ils tettent encore, lorsqu'ils ont de quatre à huit semaines. Si les jeunes Cochons ont reçu les soins convenables et qu'ils aient été bien nourris, on peut les engraisser dès l'âge de six à huit mois; c'est-à-dire en octobre et novembre. Jusqu'à l'âge de deux ans ils prennent très aisément la graisse; mais si l'on attend plus tard, leur engraissement devient plus coûteux, et leur chair est moins délicate.

Pour élever des Cochons avec succès et bénéfice, il est trois choses indispensables : les tenir sainement, dans une étable sèche et aérée; entretenir scrupuleusement leur propreté en les lavant, les bouchonnant ou brossant chaque jour, et en renouvelant leur litière souvent; enfin leur donner une nourriture abondante et variée, et les conduire aux champs chaque fois que le temps le permet. La Truie qui allaite doit surtout être bien nourrie si l'on veut que ses petits prospèrent. Les Cochonnets, au moment du sevrage, reçoivent une nourriture plus substantielle que de coutume, et pendant les quinze ou vingt premiers jours il est indispensable de leur donner du grain, au moins quatre ou cinq fois par jour. On les met ensuite au régime des Pommes de terre cuites, du petit-lait, des recoupes, etc. Les Cochons pâturent pendant l'été, ou sont nourris à l'étable avec du fourrage vert et des résidus de laiterie, de brasserie et de distillerie. Les meilleurs pâturages où l'on puisse les conduire sont les champs de Trèfle, de Luzerne, et autres plantes légumineuses. On les conduit dans les terres où l'on a cultivé des Carottes, des Betteraves, etc. Les pâturages naturels ne peuvent leur fournir une nourriture suffisante, s'ils ne reçoivent rien à l'etable. Il faut, en outre, qu'ils trouvent aux champs de l'eau pour boire, et autant que possible une mare pour se vautrer pendant les chaleurs du jour. A défaut de pâturages, on les nourrit à l'etable comme nous l'avons dit, et particulièrement avec du jeune Trèfle, de la Luzerne, des Vesces et du Sarrasin. On leur donne, dans une auge, de l'eau grasse, de vaisselle si on en a, ou de l'eau ordinaire, en mélange avec du son, de la farine de feves, de pois, de sarrasin, des pommes de terre cuites et broyées, etc. Ils aiment surtout le petit-lait aigre.

Lorsqu'on veut engraisser un Cochon, on le retient continuellement à l'etable; l'on satisfait complétement sa voracité, et on lui donne une nourriture aussi substantielle que possible, consistant en farines, graines cuites et crues, pommes de terre et autres racines cuites, etc. On commence avec les racines, et on achève avec le grain, qu'il est plus avantageux de leur donner cuit ou fermenté, et avec un peu de sel. On donne aux Porcs un demi-engraissement quand on tient plus à la qualité de la chair qu'à la quantité de la graisse, et les jeunes sont les meilleurs pour cela. L'engraissement complet est très rapide pour tous, et se fait en moitié moins de temps que celui du Bœuf.

2. Le Bène ou Sanglier des Papous, *Sus papuensis* de Lesson. — Il est regardé par ce naturaliste comme une espèce distincte. Il est petit, long de 3 pieds (0,975), couvert de poils courts, épais, d'un fauve brunâtre en dessous, blancs et annelés de noir en dessus; ses canines supérieures sont très petites, de même forme que les incisives; sa queue est très courte. Cet animal, à l'état sauvage, est commun dans l'archipel des Papous, au nord des Moluques, et à la Nouvelle-Guinée. Il se plaît particulièrement dans les forêts à

proximité des bords de la mer, dans les marécages et sur les plages très basses. Ses mœurs sont, du reste, assez analogues à celles du Sanglier, mais il est moins fort que ce dernier; il ne vit jamais solitairement, et on le rencontre toujours en troupe assez nombreuse.

Comme sa chair est très estimée, les naturels lui font souvent la chasse, et pour l'approcher à portée du fusil, ils sont obligés d'employer beaucoup de patience et de ruse. Tantôt ils se barbouillent tout le corps de vase pour lui dérober leur odeur, et, en cet état, ils se glissent à travers les roseaux; tantôt, à l'entrée de la nuit, ils se mettent en embuscade dans des buissons épais, à portée des endroits où ces animaux ont coutume de passer pour se rendre sur le bord de la mer où ils vont chercher les vers, les crustacés et les coquillages, qu'ils aiment beaucoup. Mais cette chasse réussit rarement, parce que les Bénes ont toujours des éclaireurs qui vont en avant, et qui découvrent l'ennemi de fort loin, grâce à la finesse de leur odorat. Alors ils donnent l'alarme par une espèce de ronflement très fort, et toute la troupe décampe au plus vite. D'autres fois, les chasseurs s'embarquent dans une pirogue légère, et vont s'embusquer ainsi derrière un rocher ou un récif de corail. Les Bènes, excellents nageurs, aiment à s'avancer dans la mer, soit pour se laver, soit pour passer d'une île à une autre. Les chasseurs, qui épient ce moment, font alors force de rames, leur coupent le chemin du rivage, et en tuent aisément un bon nombre à coups de lance.

Il faudra probablement rapporter à celui-ci, comme simple variété, le *Cochon des Célèbes*, qui paraît n'en différer que par une taille plus grande. Il se trouve, conjointement avec le Babiroussa, dans quelques unes des plus grandes Célèbes.

Quand les Papous peuvent attraper, dans les bois où ils vont les chercher, de jeunes Bènes, ils les soumettent à la domesticité, et c'est probablement de là que sont dérivés les nombreux Cochons domestiques qui couvrent tous les rivages de l'Océanie.

A la suite du Cochon des Papous, nous placerons deux nouvelles espèces signalées par Temminck (*Disc. prélim. de la Flora japonica*), qui paraissent vivre à l'état sauvage à Java, et sur lesquels les naturalistes ont encore fort peu de renseignements.

3. Le Cochon a tubercules, *Sus verrucosus* Temm. — Il est d'une très grande taille; sa tête est fort allongée, et elle a de chaque côté, sur les joues, une forte protubérance calleuse; les yeux sont petits, distants, deux fois plus éloignés de l'extrémité du nez que des oreilles; le front est concave, et les côtés de la tête sont munis d'une sorte de favoris touffus. Le pelage est très fourni, long, noirâtre et varié de poils jaunâtres en dessus, d'un jaune roussâtre en dessous. Une crinière forte, à poils longs, raides, trifurqués à la pointe, règne le long d'une partie du dos et du cou. Temminck pense que cette espèce se trouve non seulement à Java, mais encore dans l'Indo-Chine.

4. Le Cochon a bande blanche, *Sus vittatus* Temm.—Il ne dépasse pas la taille d'un fort Marcassin d'Europe. Sa tête est peu allongée, son museau obtus, sans aucune protubérance ni favoris; ses yeux sont plus grands que dans l'espèce précédente, et placés à peu près à égale distance du boutoir et des oreilles; le front est très étroit, légèrement bombé, la crinière est peu développée, et le pelage est court, très rare, clair-semé, d'un noir terne; enfin une bande blanche, plus ou moins distincte, part du nez et s'étend sur les joues. Il habite Java. Je ne sais sur quel renseignement M. Lesson s'appuie pour dire, dans son *Nouveau tableau du règne animal*, que cette espèce est du Japon.

5. Le Sanglier a masque, *Sus larvatus* Fr. Cuvier, *Sus africanus* Schr.—Il est peut-être le plus singulier des Mammifères par rapport à sa tête, et il en est certainement le plus hideux. Il a été figuré par S. Daniels (*Afr. scenerys*, pl. 21), et Fr. Cuvier a reproduit cette figure dans les *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, t. VIII, pl. 22. Il est à peu près de la grandeur et de la couleur de notre Sanglier, mais il a le garrot beaucoup plus élevé, et le train de derrière fort bas, ce qui lui donne un peu la tournure d'une Hyène. A cette occasion, je ferai remarquer une chose qui m'a paru tout-à-fait singulière, c'est que cette tournure bizarre ne se trouve que chez les animaux d'Afrique, et surtout du midi de l'Afrique, comme par exemple dans la Girafe, les Protèles, les Hyènes, la Hyénoïde, et le Sanglier à

masque. On dirait, à l'exception de la Girafe, que tous ces animaux ont eu les reins cassés, et qu'ils se soutiennent à peine sur leurs jambes de derrière. A quelle cause, à quelle influence pourrait-on attribuer une si étonnante parité dans des êtres si différents et d'une même contrée? Quoi qu'il en soit, le Sanglier à masque paraît recouvert d'un poil rare et assez court, si ce n'est sous le cou, autour des oreilles, et surtout sur le garrot et sur le dos, où il lui forme une crinière assez longue. Sa tête est ce qu'il a de plus extraordinaire; elle est fort grosse et proportionnellement fort longue. Ses oreilles sont très courtes, très écartées, un peu arrondies par devant, et formant comme une pointe laciniée et velue qui retombe par derrière. Ses yeux, placés très haut, sont fort écartés l'un de l'autre et extrêmement petits; au-dessus de chacun d'eux se trouve, sur les côtés, une sorte de grosse loupe velue. Près de chaque défense supérieure, s'élève un gros tubercule ovale, presque semblable à une mamelle de femme, dont le mamelon atteint presque jusque vers les yeux. Ces deux tubercules sont unis l'un à l'autre le long de la ligne médiane du museau, de manière à ressembler à une sorte de masque dans lequel l'animal aurait la moitié de la tête enfoncée; la canine supérieure est courte, mais l'inférieure est très grande, fort saillante; enfin, de longues moustaches de crins raides partent de la mâchoire inférieure et viennent s'appliquer à la base des loupes des yeux. On ne saurait se figurer combien cette conformation extraordinaire rend hideux l'aspect de cet animal.

Mais ces singularités ne sont pas bornées à l'extérieur. « Ce qui le distingue surtout du Sanglier, c'est, dit Fr. Cuvier, le grand développement du bord externe de l'alvéole de la canine supérieure. Dans le Sanglier, ce rebord n'excède pas un pouce de hauteur, et dans celui-ci il se prolonge en une longue apophyse, et se termine par un large bourrelet de mamelons osseux, qui correspond (quoiqu'en étant séparé par un léger intervalle) à des mamelons semblables situés vis-à-vis et à la hauteur de cette apophyse, sur la partie moyenne des os du nez. Outre l'apophyse dont nous venons de parler, cette tête se caractérise encore par le grand arc que forment les os de la pommette et par la surface très large à laquelle se rattachent les muscles du boutoir. » Ce Sanglier se trouve à Madagascar et au cap de Bonne-Espérance. Il abonde surtout, dit Daniels, dans les forêts de *Sitsikamma*. C'est un animal extrêmement farouche, indomptable, d'un naturel féroce, et dont la rencontre est parfois dangereuse. Si le Sanglier de Madagascar dont parle Flaccourt est le même que celui-ci, ce qui me paraît plus que probable, les tubercules du nez de la femelle seraient moins volumineux que ceux du mâle. (Boitard.)

On a encore donné le nom de Cochon à des Mammifères appartenant en partie à d'autres ordres. Ainsi l'on a nommé :

Cochon d'Amérique ou des bois, le Pécari;
Cochon de blé, le Hamster;
Cochon-Cerf, le Babiroussa;
Cochon d'Inde, le Cobaye;
Cochon de mer, le Marsouin;
Cochon de terre, le Pangolin.

COCHONS FOSSILES. paléont. — Les tourbières et les terrains meubles, ainsi que les cavernes, contiennent des ossements de Cochons qu'on n'a pu distinguer jusqu'ici du Sanglier commun. Cette espèce a été nommée, par M. Goldfuss, *Sus priscus*.

Les sablières d'Eppelsheim en fournissent des espèces qui sont vraisemblablement perdues, n'étant pas présumable que ces animaux aient échappé seuls aux causes de destruction qui ont anéanti les Mastodontes, les Rhinocéros et les Dinotherium, que recèlent également ces sables tertiaires. M. Kaup, dans son ouvrage sur les Fossiles du Musée de Darmstadt, en décrit trois espèces :

Le *Sus antiquus* Kaup, fondé sur une mâchoire inférieure beaucoup plus grande que celle du Sanglier actuel, et qui présente des formes particulières;

Le *Sus palæochœrus* Kaup, fondé sur une partie de la moitié droite d'une mâchoire inférieure un peu plus grande que celle du *Sus scrofa*, et dont les branches de la mâchoire sont comprimées et plus hautes d'un cinquième que celles du Sanglier;

Le *Sus antediluvianus* Kaup. Petite espèce à peu près de la grandeur du Babiroussa, fondée sur deux dents molaires. En Toscane, dans le val d'Arno, si riche en ossements d'Hippopotames et de Mastodontes, on a

trouvé aussi une mâchoire de Cochon, citée par Cuvier dans ses *Ossements fossiles*, qui se trouvera sans doute appartenir, lorsqu'elle sera comparée avec celles d'Eppelsheim, à l'une des espèces de Kaup. On peut en dire autant d'une mâchoire inférieure citée aussi par Cuvier, trouvée par M. Bourdet de la Nièvre dans la molasse à ciment calcaire du mont de la Molure, au bord oriental du lac de Neufchâtel, ainsi que de l'espece des terrains tertiaires d'Auvergne, que M. l'abbé Croizet nomme *Sus arvernensis*, et probablement encore des ossements rares de Sanglier, que M. de Christol cite parmi les Vertébrés des assises supérieures des terrains marins supérieurs du bassin de Montpellier.

MM. Falconer et Cautley font mention (*Journ. de la Soc. asiatique de Calcutta*, 1835) d'une espèce de Cochon des collines sub-himalayanes, qu'ils nomment *Chærotherium*. Enfin M. Harlan (*Journal des sciences et arts d'Amérique*) donne la figure d'une portion de mâchoire inférieure à dents très usées, qui vient, selon lui, d'une espèce de Cochon à laquelle il donne le nom de *Sus americanus*, et qui a été trouvée en creusant le canal de Brunswick, en Géorgie, avec des dents de Mastodonte, d'Éléphant et de Megalonyx, dans une formation qu'il appelle *postpliocène*.

Tels sont jusqu'à présent les ossements fossiles connus du genre Cochon, bien constatés quant au genre, mais qui laissent beaucoup à désirer quant aux espèces. (L...D.)

COCHONNES. INS. — Nom vulgaire des Chenilles du g. *Chærocampa*.

***COCHRANEA.** BOT. PH. — Miers (*Travels in Chili*, II, 529) a décrit sous ce nom une plante rapportée par les auteurs à la famille des Verbénacées, et dont la diagnose n'est pas donnée par M. Endlicher, qui déclare ne la pas connaître.

***COCHYLIS** (κοχύλη, coquille; d'où l'on tirait la pourpre chez les anciens). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par M. Treitschke aux dépens du g. *Tortrix* de Linné, ou *Pyralis* de Fabricius, et adopté par nous (*Histoire nat. des Lépidoptères de France*), où il fait partie de notre tribu des Platyomides. Les *Cochylis* sont de très petits Papillons qui, pour la plupart, ont un aspect plus ou moins luisant et comme nacré, avec leurs premières ailes traversées obliquement par une ou deux bandes brunes. C'est à ce genre qu'appartient la *Tortrix roserana* Froelich (*Tinea ambiguella* Hubn.), dont la Chenille, dans certains cantons, ne cause pas moins de ravages que celle de la Pyrale de la vigne. Nous avons donné la figure de cette espèce, à l'état parfait, dans le vol. IX de l'ouvrage précité, pag. 418, pl. 257, fig. 8. Elle a 5 lignes 1/2 d'envergure. La tête, le corselet, les pattes et les premières ailes sont d'un jaune d'ocre luisant. Celles-ci sont parsemées de quelques atomes ferrugineux à l'extrémité, et traversées au milieu par une bande d'un brun violâtre qui se rétrécit par le bas. L'abdomen et les secondes ailes sont d'un gris brun, ainsi que les antennes. (D.)

COCKATRICE. REPT. — Nom vulgaire du Basilic, *Lacerta basiliscus*.

COCLEOPHASIA. INS. — *Voyez* COCHLEOPHASIA.

COCO. OIS. — Nom de l'*Ibis alba* Vieill, Ibis neigeux. (G.).

COCO. POISS. — Nom vulgaire donné à Cayenne au Pimélode.

COCO. BOT. PH. — Nom du fruit du Cocotier. On donne aussi le nom de *Coco des Maldives* au fruit du *Lodoicea*.

COCODRILLE. OIS. — Un des noms vulg. du Bruant proyer, *Emberiza miliaris* Gm. (G.)

COCOI. OIS. — Nom d'une espèce du g. Héron, *Ardea cocoi* Lath. (G.)

COCOINÉES. *Cocoinæ*. BOT. PH. — Division établie par Martius dans la famille des Palmiers (*Synops. msc.*). Cet auteur l'a séparée en deux sections : les *Aculeatæ*, dont le g. *Desmoncus* est le type; et les *Inermes*, dont le type est le g. Cocotier.

COCON. *Bombycis*, *Folliculus*, Pline. INS. — On donne généralement ce nom au tissu soyeux et ordinairement ovoïde que se filent un grand nombre de Chenilles pour s'y transformer en Chrysalides : tel est, par exemple, celui du Ver à soie (*Bombyx mori*) que tout le monde connaît.

Parmi les larves d'Insectes autres que les Lépidoptères, celle du Fourmilion est peut-être la seule qui se file un Cocon de pure soie pour se changer en nymphe. Plusieurs Araignées se filent aussi des Cocons de pure

soie, mais c'est pour y renfermer leurs œufs. *Voyez* LARVES. (D.)

COCORLI. *Pelidna*, Cuv. OIS. — Cuvier a établi sous ce nom une division dans son genre Bécasse, pour un petit Échassier qui ne diffère des Alouettes de mer qu'en ce que leur bec est un peu arqué. M. Temminck range les Cocorlis dans le g. Bécasseau, dont ils ont tous les caractères. Ces Oiseaux sont répandus par tout le globe; les individus reçus du Sénégal, des îles de la Sonde et de l'Amérique septentrionale ne diffèrent pas de l'espèce d'Europe. Ils ont, comme en Europe, leur double livrée, et sont, dans ces pays, de passage régulier en automne et au printemps. Leurs mœurs sont identiques à celles de leurs congénères. L'espèce type, l'unique du genre, est le *Tringa subarcuata* Temm., *Numenius africanus* Lath. (G.)

COCOTIER. *Cocos.* BOT. PH. — Le genre Cocotier fut établi par Linné d'après le Cocotier commun, *Cocos nucifera*, si répandu et cultivé dans toutes les contrées intertropicales. Il y ajouta plus tard une seconde espèce, le *Cocos butyracea*, de l'Amérique équatoriale; depuis lors, Jacquin, MM. de Humboldt, Bonpland, et surtout M. Martius, ont ajouté à ce genre de nombreuses espèces toutes américaines, qui portent le nombre total des espèces connues à 14. Longtemps on a, en outre, confondu avec les vrais *Cocos* les Palmiers qui constituent actuellement les genres *Acrocomia* (*Cocos aculeata* Jacq.), *Attalea* (*Cocos lapidea* Gærtn.), *Elæis* (*Cocos guineensis* Linn.), *Jubæa* (*Cocos chilensis* Mol.), et la plupart des Palmiers de la tribu des Cocoïnées. C'est M. Martius qui en a fixé exactement les limites en les caractérisant ainsi : Palmiers à fleurs mâles et femelles sur le même spadice; les mâles, nombreuses sur la partie supérieure des branches du spadice; les femelles, en petit nombre à la base de ces mêmes branches. Spathe simple, ligneuse, fusiforme ou en forme de massue, se fendant le long de la face interne. *Fleurs mâles* : Calice à 3 sépales courts, ovales, aigus, soudés par leur base; 3 pétales membraneux ou presque charnus, dressés, connivents, lancéolés, aigus, plans. 6 étamines naissant du réceptacle, incluses, à filaments subulés et à anthères linéaires sagittées. Rudiment d'ovaire nul ou très petit. *Fleurs femelles* : Calice membraneux à 3 sépales presque orbiculaires, imbriqués. 3 pétales de même nature et de même forme. 6 étamines avortées, squamiformes autour de l'ovaire ou nulles. Ovaire ovale déprimé, à 3 loges, dont 2 rudimentaires stériles, une seule fertile. Style très court ou nul; 3 stigmates triquètres, pyramidales, d'abord connivents, ensuite divergents. Fruits : Drupe ovale, monosperme, à chair fibreuse, sèche, épaisse; noyau très dur, marqué de trois trous à la base, dont un seul communique avec la loge fertile, les deux autres correspondant aux loges avortées. Graine remplissant toute la cavité du noyau, et souvent légèrement adhérente à sa face interne; test marqué de veines réticulées. Périsperme égal, charnu, ferme, très huileux. Embryon placé vers la base de la graine.

Presque tous les Cocotiers sont de grands Palmiers, à tige de 2 à 3 décimètres de diamètre, s'élevant jusqu'à 20 ou 30 mètres, lisse, marquée de cicatrices annulaires assez écartées, et surmontée de grandes frondes pinnées, à pétioles quelquefois épineux, à folioles nombreuses souvent étroites, pendantes et flexueuses. Les spadices naissent de l'aisselle des feuilles encore fixées sur la tige. Les fleurs mâles sont jaunâtres, les fleurs femelles sont verdâtres.

A l'exception du Cocotier commun (*Cocos nucifera* Linn.), tous les Cocotiers connus naissent dans l'Amérique équatoriale, et surtout au Brésil; une espèce s'étend jusqu'au sud de Corrientes, sur les bords du Parana : c'est le *Cocos australis* de Martius (*Palmet. Orbignianum* ined.). Dans l'hémisphère boréal, ils ne paraissent pas s'étendre au-delà de l'isthme de Panama et des Antilles, où l'on ne connaît même que des espèces douteuses qui n'appartiennent peut-être pas à ce genre (*Cocos amara* Jacq., et *Cocos crispa* H et. B).

L'espèce la plus importante de ce genre est le COCOTIER COMMUN, qui est répandu et cultivé dans toutes les régions inter-tropicales des deux continents, et dont l'origine réelle est très obscure.

Sa grande extension et ses nombreuses variétés dans les îles d'Asie ont fait considérer cette région comme sa patrie primitive, d'où il aurait été introduit en Amérique. D'un autre côté, l'origine américaine de toutes

les autres espèces, l'absence de tout Cocotier sauvage dans l'ancien continent porteraient à considérer le genre *Cocos* comme exclusivement américain, et à supposer que le Cocotier cultivé est lui-même originaire de quelque point du littoral de ce continent d'où il se serait introduit dans les îles de la mer du Sud et dans celles de l'Asie méridionale. Il est certain que le Cocotier vient presque exclusivement sur les bords de la mer, dans les sables imprégnés d'eau salée, que ses noix peuvent être transportées à de grandes distances par les courants sans que l'eau salée détruise leurs propriétés germinatives, que sa propagation d'îles en îles a dû être ainsi très facile, en même temps que son utilité a dû encore en faciliter la dissémination par l'homme.

Tout le monde sait en effet combien les nations sauvages ont retiré de produits utiles de cet arbre, des fibres des bases de ses feuilles et du brou de ses fruits, de son amande, laiteuse avant sa maturité, renfermant ensuite un périsperme plus ou moins solide suivant son degré de développement et très nourrissant; enfin de ses tiges même qui, quoique peu solides, ont néanmoins pu servir à leurs légères charpentes.

L'industrie de l'homme civilisé en obtient aussi maintenant un produit important, car le Cocotier est cultivé avec avantage sur plusieurs îles de l'océan Indien pour en extraire de l'huile abondante que renferment ses graines, et qui entre dans le commerce sous le nom d'*huile de cocos*, et est employée surtout pour la fabrication des savons.

Un autre Cocotier, *Cocos butyracea* L., Pindova des Brésiliens, croît au Brésil et dans quelques autres parties de l'Amérique méridionale, où ses amandes concassées et exprimées fournissent une matière butyreuse abondante et très agréable au goût. La sève de ces Palmiers, comme celle de la plupart de ces arbres, est sucrée, et fournit par la fermentation un vin doux et recherché des habitants des contrées où il est cultivé. (Ad.B.)

COCOTIER DE MER. BOT. PH. — Nom vulg. du *Borassus flabelliformis*.

COCOTZIN. OIS. — Nom d'une espèce du genre Colombi-Galline, *Columba passerina* Lath. (G.)

COCQUARD. OIS. — Nom du métis provenant du croisement du Faisan mâle avec la Poule. (G.)

COCRÈTE. BOT. PH. — Nom vulgaire du *Rhinanthus crista-galli*.

*__COCYTIA__ (κωκυτός, Cocyte). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Crépusculaires, établi par M. Boisduval, qui le place dans la tribu des Zygénides. Ce genre est fondé sur une espèce unique trouvée sur les côtes de la Nouvelle-Guinée par M. Dumont d'Urville, lors de son premier voyage autour du monde avec le capitaine Duperrey. Elle a environ 3 pouces d'envergure; ses antennes et ses palpes sont noirs; son corps et ses pattes sont garnis de poils et d'écailles d'un vert métallique très brillant; ses quatre ailes sont vitrées ou diaphanes, avec les nervures et une large bordure noires. Cette bordure donne naissance à des rayons également noirs qui s'avancent en pointe entre chaque nervure, jusqu'au milieu de l'aile. Enfin, l'on voit, à la base des quatre ailes, une tache d'un ferrugineux vif. Ce beau Lépidoptère a été figuré deux fois, la première, par M. Boisduval, dans sa *Monographie des Zygénides* en 1829, et la seconde par M. Blanchard, dans le vol. III de l'*Histoire des insectes* faisant suite au Buffon-Duménil, en 1840.

Longtemps après M. Boisduval, c'est-à-dire en 1835, M. Treitschke a donné le nom de *Cocytia* à un g. de Noctuélides que ce dernier appelle *Brithia*. *Voyez* ce mot. (D.)

CODARIA, L. BOT. PH. — Syn. de *Lercheo*, L.

*__CODARIUM__ (κωδάριον, petite toison). MAM. — Nom donné par Illiger à l'ensemble des poils les plus doux et les plus courts de la toison mêlés à des poils plus longs et plus épais.

CODARIUM (κωδάριον, toison). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Cæsalpiniées, établi par Solander (in *Vohl. enum.*, t. I, p. 302, et t. II, p. 400), pour des arbres de Guinée, glabres, à feuilles imparipennées, bijuguées, à fleurs petites en panicules terminaux et rameux. On n'en connaît que trois espèces.

CODDA-PANA, Rheede. BOT. PH. — Syn. de *Corypha*, L.

*__CODDINGTONIA__ (nom d'homme). BOT. PH. — Genre établi par Bowdich (*Madeira*, 398), pour une plante souvent parasite, à

feuilles opposées, coriaces, lancéolées, odorantes, à fleurs axillaires et en faisceaux. Elle est rejetée par les auteurs parmi les *Genera dubiæ sedis*.

*CODÉINE. CHIM., BOT. — Nom donné par Robiquet à un des alcaloïdes qu'il a obtenus en faisant l'analyse de l'Opium. Cette substance jouit de toutes les propriétés de ce médicament, sans en présenter les inconvénients. On obtient la Codéine en traitant la dissolution aqueuse d'Opium par le chlorure de Calcium.

*CODIA (κωδία, petite boule). BOT. PH. — Genre de la famille des Saxifragacées-Cunoniées, établi par Forster (*Char. gen.*, t. 30) pour un arbrisseau de la Nouvelle-Calédonie à feuilles entières, opposées et très glabres; à fleurs petites et blanches, en capitules axillaires ou terminaux.

CODIÆUM. BOT. PH. — On donne vulgairement le nom de *Codiho*, à Ternate, à un arbre de la famille des Euphorbiacées, nom que Rumphius a latinisé en celui de *Codiæum*. Loureiro appelait ce même g. *Phyllourea*, et Linné le confondait avec les *Croton*. Ses caractères sont les suivants : Fleurs monoïques. *Fleurs mâles* : Calice 5-parti, réfléchi. 5 pétales alternes, plus petits, squamiformes, alternant eux-mêmes avec cinq glandes encore plus petites. Étamines nombreuses, à filets dressés dans le bouton, libres sur un réceptacle plan, portant chacun une anthère biloculaire adnée à leur sommet. *Fleurs femelles* : Calice 5-fide, sans pétales. Ovaire environné à sa base de 5 écailles, surmonté de 3 styles simples, oblongs, réfléchis, creusé de 3 loges 1-ovulées et devenant un fruit à 3 coques sèches ou un peu charnues. — L'espèce unique, qu'à cause de ses nombreuses variétés on serait porté à diviser en plusieurs, croît aux Indes, dans les Moluques, dans la Cochinchine, la Chine et le Japon. Elle y est vulgairement cultivée, et dans ces derniers pays sert à la plantation des cimetières. Elle a aussi été depuis longtemps transportée dans nos serres sous le nom de *Croton variegatum*. C'est un arbre ou arbrisseau à feuilles alternes, entières, glabres, luisantes, souvent élégamment panachées de jaune, de longueur et de forme très variables. Les fleurs sont disposées en grappes unisexuées axillaires ou terminales. (AD. J.)

*CODIGI. BOT. PH. — Rheede a décrit imparfaitement sous ce nom une plante de la côte du Malabar, qu'on croit être une Pulmonaire.

*CODIOPHYLLE. *Codiophyllus* (κώδιον, toison; φύλλον, feuille). BOT. — Les feuilles Codiophylles sont celles dont la face inférieure est couverte d'une villosité épaisse; telles sont celles du *Nelumbium codiophyllum*.

*CODIOPSIS (κώδιον, toison; ὄψις, ressemblance). ÉCHIN. — Genre de Cidarides établi par M. Agassiz (*Catal. syst. Echin.*, p. 19, 1840) pour des Oursins pentagones (*Ambetus quinquongulatus*) à test élevé, nu en dessus, mais pourvu à la face inférieure de petits tubercules non perforés. (P. G.)

CODIUM (κώδιον, toison). BOT. CR. — (Phycées.) Ce genre, de la tribu des Siphonées, fut d'abord proposé par Stackhouse (*Nereis*, *Præfat.*, p. 24), puis adopté par M. Agardh (*Spec. Alg.*, I, p. 451), qui en donna une bonne définition. Si l'on excepte le g. *Flabellaria*, que nous en séparons avec Lamouroux, nous admettons ainsi réformé le g. du célèbre phycologue suédois, et nous lui assignons les caractères suivants : Fronde globuleuse, aplatie et lobée, ou bien cylindracée et dichotome, fixée aux rochers sous-marins par un seul point, ou y adhérant par la plus grande portion de sa surface (*C. adhærens*), et composée tout entière de filaments hyalins, tubuleux, membraneux, continus, anhistes, libres par une extrémité claviforme terminée en cul-de-sac (tubes en cæcum) et adhérents par l'autre, laquelle est divisée en plusieurs racines (qu'on nous passe l'expression) dont l'enchevêtrement constitue le centre ou l'axe de la fronde. Ces filaments, que M. Decaisne dit cloisonnés à de longues distances, sont remplis pendant la vie par un liquide dans lequel nagent des granules verts, et rangés de façon qu'ils arrivent tous à la même hauteur, sans pourtant se souder entre eux, soit qu'ils rayonnent en tous sens, comme dans le *C. Bursa*, soit qu'ils irradient seulement horizontalement, comme dans le *C. tomentosum*. Cette disposition donne à la fronde une apparence spongieuse, d'où Lamouroux avait tiré le nom de *Spongodium*, qu'il imposait à ce g. et que l'on a tenté de conserver dans la science en l'appliquant au seul *C. Bursa*. La

fructification a beaucoup d'analogie avec celle des *Bryopsis*. Les corps reproducteurs (coniocystes), ovales ou ovales-lancéolés, sont presque sessiles sur la paroi des tubes en cœcum, et contiennent des granules d'un vert foncé, que leur nombre très grand fait paraître noirs. Une cloison intercepte toute communication entre la cavité du coniocyste et celle des tubes.

On connaît cinq ou six espèces de *Codium*, dont la plupart sont cosmopolites. Nous possédons en effet des individus des *C. adhærens* et *tomentosum* de presque toutes les mers. (C. M.)

***CODOCERA** (κώδη, tête de pavot? ; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, créé par Eschscholtz (*Mém. de l'Ac. de Pétersb.*, t. IV, p. 151). Ce genre est le même que le *Siomphax* de M. Fischer. L'espèce qu'on y a placée est de la Géorgie russe ; elle a été nommée *C. ferruginea* par le premier de ces auteurs, et *S. crucirostris* par le second. Ce genre est classé près des *Syndesus* et des *Psilodon*. (C.)

CODOK, Adans. MOLL. — Le Codok d'Adanson est une belle coquille bivalve que Linné rangeait parmi ses Vénus, Lamarck au nombre de ses Cythérées, et qui, par ses caractères, appartient cependant au genre Lucine (*Lucina tigerina*). *Voyez* ce mot. (DESH.)

CODON (κώδων, cloche). BOT. PH. — Genre de la famille des Hydroléacées, établi par Royen (*ex Linn. gen.*, n. 1285) pour une plante herbacée du Cap, annuelle, armée partout d'aiguillons, à tige droite, cylindrique, rameuse, à feuilles alternes, pétiolées, ovales et rudes au toucher ; à fleurs solitaires naissant un peu au-dessus de l'aisselle des feuilles. L'unique espèce de ce genre est le *C. Royeni*.

***CODONANTHEMUM** (κώδων, clochette ; ἄνθημα, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Éricacées-Éricinées, établi par Klotsch (*in Linnea*, XII, 240) pour des arbustes du Cap ayant le port des Bruyères, diffus, à rameaux pubescents, à feuilles en verticilles ternés, ou éparses, fasciculées dans les aisselles des rameaux ; à fleurs en glomérules portées au sommet de pédoncules très courts.

***CODONANTHUS** (κώδων, cloche ; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Loganiacées, établi par Don, et placé par Endlicher dans les genres douteux, pour une plante de l'Afrique intertropicale, à fruits capsulaires et à semences érigées, semblables aux Bursariées par la forme et le mode de déhiscence, et qui paraît à cet auteur devoir former une tribu distincte des Loganiacées.

***CODONIA**, Spr. BOT. PH. — Syn. de *Wahlenbergia*, Schrad.

***CODONIA**, Dumort. (κώδων, clochette). BOT. CR. — (Hépatiques.) Synonyme de *Fossombronia*, Raddi. *Voyez* ce mot. (C. M.)

***CODONIÉES**. *Codonieæ*. BOT. CR. — Division établie par Endlicher dans la famille des Jongermannea, et dont le *Fossombronia*, Radd. (*Codonia*, Dum.) est le type et le g. unique.

***CODONOBLEPHARON** (κώδων, clochette ; βλεφαρίς, cil). BOT. CR. — (Mousses.) Genre monotype fondé par Schwægrichen (*Supplem.* II, P. I, p. 143, t. 137) sur une Mousse acrocarpe diplopéristomée trouvée par Menzies à la Nouvelle-Zélande, et dont voici les caractères : Péristome double, l'extérieur composé de 16 dents rapprochées par paires et réfléchies ; l'intérieur formé d'un même nombre de cils, partant d'une membrane basilaire très courte et dont les sommets rapprochés, connivents, représentent une sorte de cloche, d'où le nom générique. Capsule égale, striée, longuement pédonculée. Opercule conique à bec court et recourbé. Coiffe en capuchon, nue. Inflorescence dioïque, terminale. *Fleur mâle* capituliforme composée de plus de 12 anthéridies et d'un grand nombre de paraphyses filiformes, articulées et à articles inégaux. *Fleur femelle* contenant environ dix pistils entourés des mêmes paraphyses que la fleur mâle. Cette Mousse vit sur les arbres où elle forme d'épais gazons. Autant que nous en pouvons juger sur la figure, car la plante elle-même nous est inconnue, elle appartient à la tribu des Zygodontées. (C. M.)

***CODONOCARPUS** (κώδων, cloche ; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Phytolaccacées-Gyrostémonées, établi par A. Cunningham (*msc. ex Hook*) pour des arbres ou des arbustes de la Nouvelle-Hollande orientale et occidentale, à feuilles alternes, ovales ou elliptiques, très entières, dépourvues de stipules, à pédoncules axil-

laires solitaires uniflores, formant des grappes terminales et feuillées.

***CODONOPHORA**, Lindl. BOT. PH. — Syn. de *Rhytidophyllum*, Mart.

***CODONOPSIS** (κώδων, cloche; ὄψις, figure). BOT. PH.—Genre de la famille des Campanulacées-Wahlenbergiées, établi par Wallich (*Roxburgh Flor. ind.*, II, 103) pour des plantes herbacées des montagnes de l'Inde septentrionale, le plus souvent glabres; tiges sortant d'une souche ligneuse; grappes toujours volubiles, à feuilles alternes ou opposées, pétiolées, dentées en scie, glaucescentes ou blanches en dessous; à fleurs pédonculées axillaires ou terminales, jaunes, bleu-verdâtre ou pourpres.

***CODONORCHIS** (κώδων, cloche; ὄρχις, orchis). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Aréthusées, établi par Lindley (*Orchis*, 410) pour des plantes herbacées de l'Amérique méridionale, à tubercules sphériques, terminant une tige descendante, à tige uniflore, ceinte à la base d'une gaîne membraneuse, à feuilles verticillées, membraneuses, hampe nue; à fleurs enveloppées d'une bractée en capuchon.

***CODONOSTIGMA** (κώδων, cloche; στίγμα, stigmate). BOT. PH.—Genre de la famille des Ericacées-Ericinées, établi par Klotsch (*msc. ex Benth. synops. msc.*) pour un arbuste du Cap ayant le port des Bruyères, à feuilles en verticilles ternés, à fleurs en capitules terminaux et penchés, à calice cilié, et à corolle à peine plus longue que le calice.

***CODORIOCALYX**, Hask. BOT. PH. — Syn. rapporté avec doute par Endlicher au g. *Desmodium*.

***CODOSTOMA** (κώδων, cloche; στόμα, bouche). ANNÉL.— Genre d'Annélides établi par Rafinesque en 1814, et dont les caractères, établis d'une manière plus qu'incomplète, sont reproduits d'après le vœu de l'auteur dans le tom. LXXXIX du *Journal de Physique* de M. de Blainville, à la page 153. Voici ces caractères : Corps cylindrique, renfermé dans une coquille tubuleuse, flexueuse, calcaire, fermée postérieurement, lisse intérieurement, articulée extérieurement, articulations imbriquées. Tête simple; bouche large, campanulée; 2 faisceaux de branchies lacérées aux côtés du cou.

Ce genre repose sur 2 espèces des côtes de Sicile, dont l'auteur ne donne ni les noms ni les caractères. Il l'avait d'abord rapproché des *Thalassema*, ce que M. de Blainville critique avec raison; mais, dans son *Analyse de la nature*, p. 137, M. Rafinesque en fait un g. de Serpulaires. (P. G.)

CODRUS. INS. — Ce g., établi par Jurine, répond au g. Proctotrupe de Latreille.

***CODYLIS**, Raf. BOT. PH. — Syn. de *Nicotiana*, Tournef. (C. M.)

***COECAL.** *Cœcalis.* ZOOL.— Se dit des organes qui appartiennent au Cœcum; ainsi l'on dit l'*Appendice cœcal*, la *Valvule iliocœcale*.

COECILIA. REPT. — Nom latin du genre Cécilie.

***COECILOIDEA.** REPT. — Famille de Batraciens dont le seul genre connu est celui des Cécilies. MM. Duméril et Bibron, dans le t. VIII de leur *Erpétologie*, substituent à ce nom celui d'*Ophiosomes*. (P. G.)

***COECUM.** *Cœcum* (*cœcus*, aveugle). ZOOL. — On donne ce nom à la première portion du gros intestin, faisant suite à l'intestin grêle et se prolongeant inférieurement en forme de cul-de-sac. *Voy.* INTESTIN.

COELACHNE (κοῖλος, creux; ἄχνη, paille). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Festucacées, établi par R. Brown, pour une plante de la Nouvelle-Hollande, ayant le port d'une *Briza*. Le chaume, rameux inférieurement, porte des feuilles planes, lancéolées, dépourvues de ligule. Les fleurs sont très petites et disposées en une panicule étroite. L'unique espèce de ce genre est la *C. pulchella*.

***COELANTHUM** (κοῖλος, creux; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Portulacacées, tribu des Molluginées, formé par E. Meyer (*msc. Fenzl. in Ann. Wien. mus.*, II, 267) pour plusieurs plantes du Cap annuelles et très lisses, à feuilles radicales nombreuses, serrées, rosulées, obovales ou lancéolées, énervas, rétrécies à la base en un long pétiole, mutiques au sommet ou aristées-mucronées; les caulicules sont scapiformes, 2-3-chotomes, et portent des feuilles filiformes serrées-verticillées, accompagnées de stipules lacérées-frangées; les fleurs sont disposées en grappe et courtement pédicellées. Dans ce genre, comme dans plusieurs autres qui lui sont étroitement alliés, le périanthe est simple, foliacé, persistant, infundibuliforme ou campanulé,

semi-quinquifide, à lacinies pétaloïdes, arrondies au sommet. (C. L.)

*COELANTHUS, Willd. BOT. PH. — Syn. d'*Hypoxis*, L.

*COELASTER (κοῖλος, creux; ἀστήρ, étoile). ÉCHIN. — Genre d'Échinodermes stellérides proposé par M Agassiz, et qui comprend le *C. Cuvlon*, espèce fossile de la Craie. Son caractère est d'avoir la cavité intérieure circonscrite par des plaques disposées comme celles des Oursins, et au sommet desquelles on aperçoit une étoile d'ambulacres. Suivant M. Agassiz, les *Cœloster* se rapprochent, par leur organisation, de la famille des Crinoïdes, tandis que leur forme est celle des vraies Astéries. (P. G.)

COELEBOGYNE. BOT. PH. — *Voyez* CŒLEBOGYNE.

*COELEBS. OIS. — Nom d'une espèce du genre Pinson, *Fringilla cœlebs*, érigé en genre par Cuvier dans son *Tableau élémentaire du Règne animal.*

COELESTINIA (diminutif de *cœlestis*, bleu). BOT. PH. — Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées-Agératées, formé par Cassini (*Dict. se. nat.*, VI et XXVI, 327), et sous-divisé par De Candolle (*Prodr.*, V, 108) en 2 sections caractérisées par la nature du réceptacle (a. *Isocarphoides*, réceptacle muni de paillettes nues; b. *Ageratoides*, réceptacle nu). Il contient 7 ou 8 espèces croissant au Mexique. Ce sont des plantes annuelles dressées, ramifiées, à tige cylindrique, garnie de feuilles opposées, brièvement pétiolées, dentées; à capitules multiflores, homogames, disposés en corymbe, serrés, pédicellés; à fleurs bleues ou purpurines. (C. L.)

*COELIA (κοῖλος, creux). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidacées, tribu des Pleurothallées, formé par Lindley (*Orchid.*, 36) sur le *Cymbidium tripterum* de Swartz (*Epidendrum*, Smith, *Ic. pict.* 14), et ne renfermant encore que deux espèces : l'une, la *C. triptera* (*C. baueraua* Lindl.), de la Jamaïque et du Mexique; l'autre, *C. macrostachyo* Lindl., du Guatimala; toutes deux introduites et cultivées dans les jardins en Europe.

Les plantes qui composent ce genre sont épiphytes, pseudo-bulbeuses, à feuilles linéaires, ensiformes, plissées; à fleurs en épis, bleues dans l'une, blanches dans l'autre, portées sur des scapes radicales, squameuses à la base, et garnies de très longues bractées. (C. L.)

*COELIDIA (κοῖλος, creux, concave; ἰδέα, forme). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Melolonthides, créé par M. Dejean dans son Catalogue, sans indication de caractères. Il y rapporte deux espèces qu'il nomme *C. 5-maculata* et *C. marginata*. La première est de la Nouvelle-Hollande, et la deuxième de la Nouvelle-Guinée. Celle-ci a été décrite par M. Boisduval (*Voyage de l'Astrolabe*, p. 187, pl. 6, f. 17), mais également sans en donner les caractères génériques. (C.)

*COELIDIUM (κοιλίδιον, petit creux). BOT. PH. — Genre établi par Vogel (*msc. sc. Walpers.* in *Linn.*, XIII, 479) dans la famille des Papilionacées, tribu des Lotées-Génistées, aux dépens de deux espèces d'*Amphithalea*. Ce sont des plantes du Cap, à feuilles alternes, simples, contournées ou roulées en dessus, estipulées, dont la face supérieure est soyeuse ou hérissée, l'inférieure glabre; les fleurs axillaires, groupées, ou disposées en épi terminal, feuillé. Son nom générique provient sans doute de ce que la gaîne staminale est fendue en dessus. (C. L.)

*COELIGÈNE. *Cœligena* (*cœligena*, d'origine céleste). OIS. — C'est le nom scientifique par lequel M. Lesson a désigné, dans son *Index général* du g. *Trochilus*, en 1832, sa douzième race qu'il nomme les *Clémences*. *Voyez* TROCHILIDÉES. (LAFR.)

*COELINIUS. INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Ichneumonides, établi par M. Nees d'Esenbeck pour des Insectes à palpes labiaux de 3 articles presque égaux, à palpes maxillaires de 5 articles, à antennes filiformes et à abdomen séparé du corselet par un pédoncule plan. L'unique espèce de ce g. est le *C. parvulus*, du nord de l'Europe.

*COELIODES (κοιλιώδης, ventru). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchènes de Latr), créé par Schœnherr (*Syn. Curculio. gen. et sp.*, t. IV, p. 282). Cet auteur y place 31 espèces, dont 24 d'Europe, 4 de la Cafrerie, 2 de l'Amérique septentrionale, et une de l'Amérique méridionale. Nous citerons parmi les premières les *Rh. quercus*, *guttula* et *didymus* F., qu'on trouve communément aux environs de Paris. La pre-

mière division renferme les espèces à cuisses mutiques ; la seconde celles à cuisses unidentées. Les espèces de ce genre étaient anciennement confondues avec les *Ceutorhynchus*, dont elles se rapprochent par la forme ; mais le canal situé au-dessous du prothorax et destiné à loger la trompe dépasse la poitrine, et est nettement limité en cet endroit ; les pieds antérieurs sont aussi plus éloignés entre eux à la base. (C.)

COELIOXYS (κοῖλος, creux, anneau ; ὀξύς, aigu). INS. — Genre d'Hyménoptères, de la famille des Mellifères-Nomadites, établi par Latreille pour des Insectes parasites, déposant leurs œufs dans le nid des Abeilles maçonnes. Comme ces Insectes se rapprochent beaucoup des Mégachiles, c'est à ce g. que les avait rapportés Walckenaër. On n'en connaît que trois espèces, dont le type est le *C. rufescens*, qui est indigène de la France méridionale ; une seule espèce est originaire des Antilles.

COELIROSA. BOT. PH. — Nom d'une espèce du genre *Agrostemma*.

***COELOCAULON**, Link (κοῖλος, creux ; καυλός, tige). BOT. CR. — (Lichens.) Syn. sectionnaire du g. *Cetraria*, Fries. (C. M.)

***COELOCLINE** (κοῖλος, creux ; κλίνη, lit ; forme du *torus*). BOT. PH. — Genre de la famille des Anonacées, tribu des Xylopiées, formé par Alp. De Candolle aux dépens de plusieurs espèces (6?) d'*Anona*, dont deux ou trois sont cultivées dans les jardins européens. Ce sont des arbrisseaux indigènes de l'Afrique et de l'Amérique tropicales, à feuilles alternes, aiguës, poilues en dessus ; à pédoncules axillaires, courts, solitaires, uniflores ; à jeunes rameaux pubescents. (C. L.)

***COELOCRATUS** (κοῖλος, concave ; κρᾶς, κρατός, tête). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, division des Trichides, établi par Germar et adopté par M. Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, 3 *band*, s. 767), aux dépens du genre *Inca* de MM. Serville et Lepeletier de Saint-Fargeau. Ce g. est fondé sur une seule espèce, l'*Inca rufipennis* de MM. Gory et Percheron. *Voyez* TRICHIDES. (D.)

***COELODERA** (κοῖλος, sillon ; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, créé arbitrairement par M. Dejean, dans la 3e division de son Catalogue, avec le *Geotrupes excavatus* de Fabricius, et la *Melolontha cornuta* d'Olivier, dont il ne fait qu'une espèce. Latreille (*Règne animal* de Cuvier, t. IV, p. 554) a adopté le nom générique de *Pachypus*, que Dejean leur avait d'abord donné dans sa deuxième édition. On ne peut se rendre compte des motifs qu'il a eus de retirer ce premier nom au *G. excavatus*, avec lequel M. Delaporte avait fait antérieurement le genre *Callicnemis*. *Voyez* ce mot et PACHYPUS. (C.)

***COELODON** (κοῖλος, creux, concave ; ὀδούς, dent). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Latreille et publié par M. Serville (*Annales Soc. ent. de France*, t. I, p. 164). L'espèce type et unique est le *Prionus cinereus*, originaire du Sénégal, et non de Cayenne, comme l'indique Olivier. Cet insecte a le faciès d'un Cérambycin. (C.)

***COELODONTES** (κοῖλος, creux ; ὀδούς, dent). REPT. — Groupe de Sauriens établi par MM. Duméril et Bibron, et qui comprend les vrais Lacertiens. Ils ont les dents creusées par une sorte de canal et retenues peu solidement aux os maxillaires, contre lesquels elles se trouvent pour ainsi dire appliquées verticalement. *Voyez* LÉZARDS. (P. G.)

***COELOGASTER** (κοιλογάστωρ, qui a le ventre creux). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchènes de Latreille), établi par Schœnherr (*Syn. Curcul. gen. et sp.*, t. IV, p. 588). La seule espèce mentionnée par cet auteur est de Pensylvanie ; il lui a donné le nom de *C. Zimmermanni*. Ce genre est semblable aux *Phytonobius* ; mais il s'en distingue par ses yeux aplatis en dessus, et par ses pieds antérieurs évidemment éloignés à la base. (C.)

***COELOGASTRICA** (κοῖλα, intestin ; γαστήρ, ventre). INFUS. — M. Ehrenberg désigne sous ce nom les Infusoires rotifères, qui ont des organes de mastication, avec un œsophage très court et un intestin simple ; tels sont les Hydatines.

COELOGENUS. MAM. — *Voyez* COELOGENYS.

COELOGENYS (κοῖλος, creux ; γένυς, joue). MAM. — Genre de Rongeurs Caviens distingué

par F. Cuvier pour l'animal de l'Amérique méridionale dont les voyageurs parlent depuis longtemps sous le nom de *Paca*, et que les naturalistes linnéens appellent *Cavia paca*.

Le trait le plus remarquable des *Cœlogenys*, celui auquel ils doivent leur nom générique, c'est là singulière disposition de leurs abajoues, qui résultent d'une rentrée de la peau extérieure sous une dilatation aliforme et bulleuse de l'apophyse malaire de l'os maxillaire supérieur. Cette cavité élargit considérablement le crâne, surtout en arrière, où l'élargissement est continué par un développement croissant, et de même en manière d'aile, de l'os malaire lui-même. On ignore le but de cette particularité, la seule par laquelle le crâne des Pacas diffère sensiblement de celui des Cobayes (*voyez* ce mot). Les molaires s'éloignent cependant un peu de celles de ces derniers, leurs replis éburnés sont plus compliqués; et, sous ce rapport, il existe une certaine analogie entre les dents, des Pacas et celles des Porcs-Épics, ce qui a lieu aussi pour les Agoutis. Le système digital est également plus complet que chez les Cobayes; il se compose antérieurement de quatre doigts avec un tubercule pollicial inonguiculé, et postérieurement de cinq. La plante et la paume sont entièrement nues; il y a deux paires de mamelles : l'une pectorale et tout-à-fait antéro-maxillaire, l'autre pubienne. Le pénis, outre l'os dont il est soutenu, présente sur son gland deux lames mobiles largement dentées en scie.

Le corps des Pacas est assez allongé, peu élevé sur jambes, et presque de la taille d'un Chien basset. Leur naturel est triste; ils sont complétement dépourvus d'intelligence. On les trouve dans l'Amérique méridionale, depuis le Mexique et la Colombie jusqu'au Paraguay. F. Cuvier a pensé qu'ils constituaient deux espèces; mais les caractères, empruntés à la coloration, sur lesquels il les établit, ne paraissent pas suffisants. Le crâne et surtout les parties solides du pénis en fourniront de meilleurs, et pourront trancher la question. Les espèces admises par F. Cuvier sont les suivantes :

1. Paca brun, *Cœlog. subniger*, à pelage brun-noirâtre, marqué de chaque côté du corps de cinq ou six séries de taches arrondies et blanchâtres.

2. Paca fauve, *Cœlog. fulvus*. Fauve, marqué sur les flancs de taches semblables à celles du précédent.

Les Pacas sont herbivores et frugivores. Leur intestin grêle a 17 pieds 1/2 et le gros intestin 9 1/2. Le colon commence en infundibulum presque aussi ample que le cœcum, qui est long de 13 pouces, et d'un volume considérable.

M. Harlan a publié sous le nom générique d'*Osteopera* un crâne qui a été reconnu depuis pour être celui d'un Paca. (P. G.)

*COELOGLOSSUM (κοῖλος, creux; γλῶσσα, langue). bot. ph. — Genre de la famille des Orchidacées, tribu des Ophrydées, établi par Lindley (*Bot. Reg.*, 1701) et renfermant 5 ou 6 espèces, de l'Inde orientale. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à rhizôme bitubéreux, à tige feuillée et engaînée, à fleurs petites, disposées en épis. (C. L.)

COELOGYNE (κοῖλος, creux; γυνή, femme). bot. ph. — Genre de la famille des Orchidacées, tribu des Pleurothallées, formé par Lindley (*Collect.*, 33) et sous-divisé en 3 sections, caractérisées principalement par la forme du labelle. Il renferme environ 25 espèces, remarquables en général par la beauté de leurs fleurs, et dont plusieurs sont cultivées dans les jardins d'amateurs en Europe. Ce sont des plantes de l'Inde, croissant sur les troncs des arbres et les rochers, à rhizôme tantôt épais, squameux, tantôt presque obsolète, à bases foliaires dilatées en pseudo-bulbes, à feuilles coriaces, souvent nervées, dont les nervures égales ou quelquefois saillantes et formant des plis; à fleurs souvent odorantes, disposées en épis terminaux ou radicaux, sortant de squames coriaces. (C. L.)

*COELOMERA (κοιλόω, je creuse; μηρός, jambe). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Chrysomélines de Latreille, tribu des Gallérucites, créé par nous et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, en mentionne 31 espèces, dont 27 sont originaires d'Amérique, 3 d'Asie, et une de l'île de Madagascar. Nous citerons parmi les premières les *Galeruca Cayennensis*, *nigripennis* de Fabricius, et *bajula* d'Olivier. Les Insectes de ce genre, les plus grands de cette tribu, sont quelquefois ornés de couleurs assez vives. Ils se distinguent par leurs antennes longues, épaisses, à 3 et 4 articles

longs ; par leur prothorax transversal étroit, arrondi latéralement, sillonné au milieu et près des bords ; par leurs cuisses renflées, à tibias sillonnés, élargis et tronqués au sommet. (C.)

COELONITES, Delap. INS. — *Voyez* CÉLONITES.

***COELOPE**. *Cœlopa* (κοῖλος, concave ; ὤψ, face). INS. — Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen et adopté par M. Macquart. Ce genre ressemble beaucoup aux Actores, mais il en diffère principalement par sa tête plus petite à face courte et concave, et par ses antennes dont le 2e article est épais et bordé de soies. Il ne renferme jusqu'à présent qu'une seule espèce (*Cœlopa frigida* Meig., *Copromyza id.* Fall.) observée d'abord en Laponie, ensuite en Suède, et rencontrée depuis, en 1832, par M. Doumerc sur les bords de la mer à Dieppe, voltigeant en troupe sur les fucus, courant par saccades sur le sable ou cherchant une retraite sous les galets. Cet entomologiste, la croyant inédite, en a fait le sujet d'un Mémoire inséré dans les *Annales de la Soc. entom. de France*, tom. II, pag. 89-93, où il lui donne les noms générique et spécifique de *Psalidomyia fucicola*, qui se trouvent annulés par ceux mentionnés plus haut. M. Doumerc a remarqué que, loin de redouter l'approche de la vague, ces Insectes sortant de dessous les galets, dirigent leur vol vers elle, et que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on les fait rebrousser chemin en sens opposé à la mer. D'après l'organisation de leur bouche, il pense qu'ils se nourrissent des sucs provenant du détritus des fucus et des mollusques à l'état de putridité.

M. Guérin a trouvé aussi ces Muscides avec les Actores, sur les côtes de Bretagne, en 1834. (D.)

***COELOPELTIS** (κοῖλος, creux ; πέλτη, bouclier). REPT. — Genre d'Ophidiens proposé par Wagler pour les *Coluber rhombeatus* Linn., et *Natrix lacertina* Wagl. La Couleuvre lacertine, que Wagler croyait brésilienne, est du pourtour méditerranéen. M. Schlegel en fait un *Psammophis*. (P. G.)

***COELOPLEURUS** (κοῖλος, creux ; πλευρά, flanc). ÉCHIN. — Genre de la famille des Cidarides proposé par M. Agassiz (*Cat. syst. Echin.*, p. 19). En voici les caractères : Têt déprimé ; espaces inter-ambulacraires sans tubercules ; des tubercules imperforés aux ambulacres ; pores simples.

Il y rapporte deux espèces : *Echinus eques* Valenc., de l'Argile plastique, et *Cœl. rodiatus* Ag., du Calcaire grossier. (P. G.)

***COELOPNÉES**. *Cœlopneæ* (κοῖλος, creux ; πνέω, je respire). MOLL. — Nom donné par Schweigger et Eichwald à une famille de l'ordre des Mollusques Gastéropodes, comprenant ceux qui ont une cavité pulmonaire pour organe de la respiration.

***COELOPYRUM** (κοῖλος, creux ; πυρήν, noyau). BOT. PH. — Genre très peu connu, et dont la place, dans le système naturel, n'a point encore pu être définitivement marquée. Il a été établi par Jack (*ex Hook. Bot. Mag. comp.*, I, 220), et ne renferme qu'une espèce. C'est un arbre croissant dans l'île de Java, à rameaux simples, à feuilles alternes, apiciliaires, pétiolées, elliptiques, obtuses ou échancrées, coriaces, costées, très entières, à bords révolutés, glabres en dessus, tomenteuses en dessous ; à fleurs petites, jaunâtres, munies d'une petite bractée aiguë, et disposées en grappes axillaires, ramifiées, plus courtes que les feuilles. (C. L.)

***COELORRHINA** (κοῖλος, concave ; ῥίν, nez). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, division des Cétonides, établi par M. Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, 3 band, s. 217), aux dépens du g. *Gnathocera* de Kirby. Ce genre, auquel il rapporte 3 espèces, a pour type la *Cet. 4-maculata* Fab. (*Gnathocera id.* Gory et Percheron.) *Voyez* CÉTONIDES. (D.)

***COELOSCELIS** (κοῖλος, creux ; σκέλος, jambe). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Coprophages (Ateuchides), établi par M. Reiche (*Revue zoologique*, 1841, p. 213). Trois espèces, de Patagonie, rentrent dans ce genre, les *C. coriaceus* Dej.-Reiche, *cæsus* Lat.-R. et *sublævis*. (C.)

***COELOSIS** (κοῖλος, creux ; ὦσις, action de pousser). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, attribué à Kirby, et publié par M. Hope (*Coleopterist's manual*, 1837, pag. 88), qui y rapporte les *Geotrupes sylvanus* et *satyrus*

de Fabricius. Le premier est originaire du Brésil; le second, des Etats-Unis. (C.)

***COELOSPERMÉES.** *Cœlospermeæ* (κοῖλος, creux; σπέρμα, graine). BOT. PH.—Section des Ombellifères caractérisée par l'enfoncement de la face interne des carpelles, résultant de ce qu'ils se recourbent de dehors en dedans et de la base au sommet. (AD. J.)

***COELOSPERMUM** (κοῖλος, creux; σπέρμα, graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées, tribu des Guettardacées-Euguettardées, formé par Blume (*Bijdr.*, 994), et renfermant deux arbrisseaux de l'île de Java, glabres, grimpants, à rameaux cylindriques, garnis de feuilles opposées, pétiolées, de stipules larges, courtes, tronquées; à fleurs en corymbes ou en ombelles axillaires, simples ou terminales-composées. (C. L.)

COELOSPORIUM, Lk. BOT. CR. — Syn. de *Demotium*, Fr.

***COELOSTERNUS** (κοῖλος, creux; στέρνον, poitrine). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchenes de Latreille), créé par Schœnherr (*Synonym. Curculio. gen. et sp.*, tom. IV, p. 199). Sur les 32 espèces mentionnées par l'auteur, 29 sont propres à l'Amérique méridionale, 2 à l'île de Madagascar et 1 à Java. Nous citerons les espèces suivantes: *C. compernis* et *cylindricornis* de Germar, *conspersus* Chev., *carinatus* et *ospis* de Fabricius. Ce genre, très voisin des *Macromerus*, en diffère par la massue des antennes, qui est longue et cylindrique. (C.)

***COELOSTETHUS** (κοῖλος, creux; στῆθος, poitrine). INS. — Genre de Coléoptères tetramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides, créé par M. Dejean, dans son Catalogue. L'espèce unique que cet auteur y a placée provient de Cayenne; elle porte le nom de *C. aterrimus* Lacord. (C.)

***COELOSTOMA** (κοῖλος, creux; στόμα, bouche). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Palpicornes, établi par M. Brullé (*Hist. nat. des Ins.*, t. II, p. 293, édit. Pillot) et ayant pour type l'*Hydrophilus orbicularis* de Fabricius. Ce g. fait le passage entre les Hydrophyliens et les Sphæridiotes de Latreille; il se distingue des Sphéridies et des Cercyons par son menton, dont le bord antérieur présente une dépression remarquable; ses antennes sont terminées par une massue de 3 articles peu serrés; ses tarses ne sont ni élargis ni velus dans aucun des deux sexes; la forme des Insectes qu'il renferme est le plus souvent globuleuse. M. de Castelnau en décrit 11 espèces, dont 2 d'Europe et 9 d'Amérique. Celle qui sert de type au g., et que nous avons déjà citée, se trouve aux environs de Paris dans les premiers jours du printemps, au bord des eaux, sous les herbes que celles-ci ont laissées en se retirant. Sa larve est aquatique et ressemble à celle des Dytiques; elle subit ses métamorphoses dans la terre. (D.)

***COELOSTOMUS** (κοῖλος, creux; στόμα, bouche). INS. — Sous-genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, établi par Mac-Leay (*Annul. Jovanica*, p. 123, 43, édit. Lequien), qui lui donne pour type un petit Carabique de Java qu'il nomme *C. picipes*. M. de Castelnau le place dans sa sous-tribu des Amarides. *Voyez* ce mot. (D.)

***COELOSTYLIS** (κοῖλος, creux; στυλίς, colonnette). BOT. PH. — Genre de la famille des Loganiacées, type de la tribu des Cœlostylidées, établi par Torrey et A. Gray (*msc. ex Endlich. Nov. stirp. mus. Vind.*, n° 41, *Icon.*, t. 101). Il ne renferme qu'une espèce; c'est une plante herbacée, dont la tige est tétragone, à feuilles opposées, très entières, accompagnées de stipules interpétiolaires, libres, persistantes; à fleurs axillaires, subsolitaires. (C. L.)

***COELUS** (κοῖλος, creux, concave). INS.—Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes, établi par Eschscholtz et adopté par M. Dejean, ainsi que par M. de Castelnau, qui en a donné les caractères dans son *Hist. des Coléopt.* (vol. II, p. 218, édit. Duménil). Ce g. est fondé sur une espèce unique rapportée de la Californie par Eschscholtz et nommée par lui *C. ciliatus*. D'après la figure qu'il en donne (*Zool. atlas*, n° 4, p. 5, pl. 14), c'est un insecte de 3 lignes 1/2 de long, de forme ovalaire, convexe, d'un brun roux, garni latéralement de cils jaunes, avec le corselet ponctué et les élytres granuleuses. Il est remarquable par la profonde échancrure de la partie antérieure du corselet, et dont les angles surpassent la

tête, qui s'y trouve comme ensevelie, et par la dilatation des épines dont les tibias sont armés à leur extrémité. (D.)

COENDOU. MAM. — Genre d'Hystriciens. *Voyez* PORC-ÉPIC.

***COENIE.** *Cœnia* (κοινή, en société). INS. —Genre de Diptères établi par M. Robineau-Desvoidy (*Essai sur les Myodaires*) et faisant partie de sa famille des Napéellées, division des Phytophages, tribu des Putrellidées. Ce genre, formé aux dépens des Éphydres de Fallen et Meigen, a été adopté par M. Macquart, qui le range dans la division des Brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides-Hydromyzides; il y rapporte 3 espèces, toutes de France ou d'Allemagne. Celle qui forme type est la *Cœnia palustris* (*Ephydra id.* Meig.), qui paraît la même que la *C. caricola*, trouvée en abondance par M. Robineau-Desvoidy dans une mare desséchée de la forêt de Bondy, au mois d'octobre. C'est une petite Mouche de 1 ligne de long, d'un vert métallique noirâtre, avec la face brune, les antennes et les pieds noirs, et les ailes brunâtres. (D.)

***COENOCHILUS** (κοινός, ordinaire; χεῖλος, lèvre). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, division des Cétonides, établi par M. Schaum aux dépens du g. *Cremastochelus* de MM. Gory et Percheron, et adopté par M. Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, 3 *band*, s. 663), qui y rapporte 5 espèces, parmi lesquelles nous citerons comme type le *Crem. paulus* G. et P., du Sénégal. *Voyez* CÉTONIDES. (D.)

***COENOGONIÉES.** *Cœnogonieæ.* BOT. CR. — (Byssacées.) C'est la première des 3 tribus composant cette petite famille, qui tient aux Lichens par sa fructification et aux Phycées par l'organisation de son thalle. Elle est caractérisée : 1° par un thalle byssoïde, c'est-à-dire formé de filaments libres et entrecroisés ou feutrés, que ne relient entre eux ni couche épidermique ni gangue gélatiniforme, mais au milieu desquels on rencontre quelquefois des granules (gonidies) le plus souvent verts; 2° par des apothécies sessiles ou pédicellées renfermant, soit dans un excipulum propre, soit dans une lame proligère étendue à nu sur le thalle, des thèques et des sporidies (*voyez* BYSSACÉES). Les genres qui font partie de ce groupe sont : *Cœnogonium*, Ehrenb.; *Cilicia*, Fr.; *Ephebe*, Fr.; *Thermutis*, Fr.; et *Rhacodium*, Pers. (C. M.)

COENOGONIUM (κοινός, commun; γονή, génération). BOT. CR. — (Byssacées.) Ce genre, créé par M. Ehrenberg (*Hor. phys. Berol.*, p. 120, t. 27), est le type de l'une des trois tribus établies dans la petite famille des Byssacées (*voyez* ce mot). Ses caractères diagnostiques sont les suivants : Thalle plan, mince, presque orbiculaire, quelquefois imbriqué, et par suite marqué de zônes concentriques, d'un vert glauque, à bord comme frangé, composé de filaments noueux, confervoïdes, plissés longitudinalement, transparents, obscurément articulés, rameux et entrelacés. Apothécies d'une belle couleur orangée, légèrement pédicellées, formées d'un excipulum propre. Lame proligère de la même couleur que l'excipulum. Thèques filiformes, un peu renflées en massue, dressées, parallèles, et contenant sur une seule rangée huit sporidies ovales-elliptiques. Une seule espèce, commune sur l'écorce des arbres dans les régions intertropicales, compose ce g., dont M. Agardh avait fait un *Mougeotia*, et que Sprengel plaçait parmi les Pézizes, mais dont la véritable place paraît désormais assurée. (C. M.)

COENOMYIE. *Cœnomyia* (κοινός, commun; μυῖα, mouche). INS. — Genre de Diptères fondé par Latreille, qui le place dans la famille des Tanystomes, et adopté par M. Macquart, qui le met dans sa division des Brachocères, famille des Notacanthes, tribu des Sicaires. Suivant le premier de ces deux auteurs, les Cœnomyies ont beaucoup de rapports avec les Stratiomes, dont elles ne diffèrent essentiellement que par l'organisation de leur trompe, qui est courte, saillante, terminée par deux grandes lèvres et renfermant un suçoir de 4 soies. D'après M. Macquart, ce g. se bornerait à une seule espèce, la *Cœcidomyia ferruginea* Latr. (*Tabanus bidentatus* ou *Sicus ferrugineus* Fab.), le même que le *Stratiomys macroleon* de Panzer; car il regarde comme le mâle de cette espèce le *Sicus bicolor* de Fabricius. Ce Diptère se trouve en France aux mois de juin et juillet, principalement dans le département du Calvados. Il répand, même après sa mort, une forte odeur de Mélilot.

Le nom de *Cœnomyie*, qui, d'après son étymologie grecque, veut dire Mouche com-

mune ou vivant en société, est employé par la *Vulgate* pour désigner l'une des espèces de Mouches qui vinrent fondre sur l'Égypte a la voix de Moïse. (D.)

*COENOSIE. *Cœnosia* (κοινός, commun). INS. — Genre de Diptères, division des Brachocères, subdivision des Dichœtes, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen et adopté par M. Macquart. Suivant ce dernier auteur, les Cœnosies diffèrent de toutes les autres Anthomyzides par la largeur du front dans les deux sexes, et elles ne conservent des caractères généraux de cette tribu que les cuillerons pour les distinguer des Muscides Acalyptères. Elles se font reconnaître encore à la forme étroite, comprimée et voûtée de l'abdomen des mâles, tandis que, dans les femelles, il est ovale et déprimé. M. Robineau-Desvoidy a formé avec ce genre sa tribu des Limosellées, composée des g. Caricée, Limosie et Palusie; mais, d'après les caractères qu'il leur donne, M. Macquart est porté à croire que les Palusies de M. Robineau-Desvoidy sont les mâles de ses Limosies. — Les Cœnosies ne se trouvent guère que sur les plantes aquatiques. M. Macquart en décrit 26 espèces des diverses parties de la France, et dont plusieurs se trouvent en même temps en Allemagne. Nous citerons comme type la *Cœnosia tigrina* Meig. (*Musca id.* Fabr., *Musca quadrum* Fall.), nommée *Corices communis* par M. Robineau-Desvoidy. (D.)

*COENOTHALAMES. *Cœnothalami* (κοινός, commun; θάλαμος, lit). BOT. CR. — (Lichens.) Acharius divisait les Lichens en quatre classes : *Idiothalami*, *Cœnothalami*, *Homothalami* et *Athalami*. La seconde, ou les Cœnothalames, renfermait tous les genres dont les apothécies sont en partie formées par le thalle, ex. : *Thelotrema*, *Parmelia*, etc. (C. M.)

*COENOTIQUE. *Cœnoticus* (κοινός, commun). BOT. CR. — M. Ehrenberg appelle ainsi les Champignons formés par les filaments fructifères réunis et soudés entre eux.

*COENOTROPHOSPERME. *Cœnotrophospermus*. BOT. — Nom donné par Allman aux plantes qui ont un trophosperme commun à la base de l'ovaire, ou plusieurs trophospermes joints le long de l'axe de l'ovaire.

COENURE. *Cœnurus* (κοινός, commun; οὐρά, queue). HELM. — Ce g. a pour espèce unique un Entozoaire fort simple dans son organisation, mais qui est devenu célèbre par les phénomènes curieux qu'il détermine chez les Moutons, dont il est un des parasites. C'est dans la boîte crânienne qu'il habite; et, comme en se développant il comprime le cerveau, il en résulte des accidents nerveux fort graves, auxquels on a donné le nom de *tournis* ou *vertige*. Rudolphi, Bremser, de Blainville et quelques autres l'ont étudié sous le rapport zoologique, et voici comment il est caractérisé dans l'article VERS, inséré par le dernier de ces helminthologistes dans le *Dictionnaire des sciences naturelles* :

Corps mou, rond, extrêmement court, ridé plutôt qu'articulé, ayant en avant un renflement céphalique tétragone bien distinct, pourvu de quatre fossettes orbiculaires ou suçoirs, et d'un rostre médian court, armé d'une couronne de crochets, et en arrière un renflement cestoïde plus ou moins considérable, servant de terminaison à un nombre variable d'individus.

Les Moutons affectés du tournis deviennent bientôt nonchalants; ils portent la tête inclinée à droite ou à gauche, et au bout de quelques semaines les accidents ont pris beaucoup plus de gravité; abandonnés à eux-mêmes, les Moutons tournent alors en cercle; replacés dans l'étable, ils ne savent plus retrouver leur place : quelque temps après ils deviennent hémiplégiques, c'est-à-dire paralysés de tout un côté du corps; ils restent constamment couchés et ne tardent pas à mourir. Tous ces accidents étant dus à la compression que la vésicule hydatique du Cœnure exerce sur le cerveau, il faudrait, pour y remédier, en enlever ou en détruire la cause, c'est-à-dire cette poche elle-même et le liquide qui la remplit; et comme il faudrait recourir au trépan, le meilleur est d'abattre les Moutons affectés du tournis. (P. G.)

COEREBA, Briss. OIS. — Nom scientifique du g. Guit-guit.

*COERÉBIDÉES. *Cœrebidæ*. OIS. — Famille de l'ordre des Passereaux Ténuirostres établie par M. de Lafresnaye et dont le g. *Cœreba* est le type.

*COERÉBINÉES. *Cœrebinæ*. OIS. — Sous-famille des Nectarinidées de G.-R. Gray, comprenant les g. *Certhiola*, *Dacnis*, *Cœreba* et *Conirostrum*. (G.)

COESCOES, Lacép. MAM. — Syn. de Couscous.

COESDOES. MAM. — Syn. d'Antilope Condoma.

'COETONIER. *Cœtonium.* BOT. — Nom proposé par Trinius et employé par quelques auteurs pour désigner la glume calicinale de quelques Graminées multiflores.

COEUR. *Cor.*(κῆρ). ANAT. —On donne généralement ce nom à un organe musculaire creux, offrant une ou deux, quelquefois trois, et souvent quatre cavités. Siége à la fois des deux mouvements centripète et centrifuge dont se compose la circulation, il aspire le sang et le pousse sans cesse dans tout l'organisme, d'où il provient, afin de le vivifier, dans son trajet, au moyen de l'organe respiratoire. Le Cœur suppose donc un appareil particulier, qui est tantôt pulmonaire, tantôt branchial et tantôt dermique. Considéré dans les animaux vertébrés, le Cœur y est toujours unique, mais il se complique dans sa structure, en remontant l'échelle zoologique, à mesure que la respiration devient plus complète. Dans son état le plus simple, chez les Poissons, où tout le sang doit passer par leurs branchies, le Cœur se compose de deux cavités : un recipient des veines ou *oreillette*, et un *ventricule branchial*. Chez les Reptiles, où il n'y a qu'une portion de sang qui passe par le poumon, le Cœur renferme le plus souvent trois cavités, deux oreillettes, dont une pulmonaire, et un seul ventricule à la fois aortique et pulmonaire. Enfin, dans les Crocodiles, les Oiseaux, les Mammifères et l'Homme, le Cœur forme une poche quadriloculaire, une oreillette de la circulation générale, et un ventricule pulmonaire; plus, une oreillette pulmonaire et un ventricule aortique composant comme deux Cœurs à sang noir et à sang rouge, juxtaposés, réunis par une enveloppe, et séparés par une cloison médiane qui leur appartient en commun.

La capacité des ventricules est plus grande que celle des oreillettes dans tous les animaux à sang chaud ou à circulation double. Le contraire a lieu dans les classes dont le sang est froid; les parois de ces dernières, beaucoup plus minces que celles des ventricules, semblent généralement aussi membraneuses que musculeuses; elles n'ont pas de couches épaisses, de fibres musculaires, mais seulement des faisceaux rassemblés dans certaines portions en cordons plus ou moins forts qui s'entrelacent, et ne présentent souvent dans leurs intervalles qu'une paroi membraneuse et transparente. Les parois des ventricules sont au contraire essentiellement musculeuses; elles ont toujours beaucoup plus d'épaisseur que celles des oreillettes, et sont presque uniquement composées de faisceaux musculeux.

La disposition et l'agencement des fibres du Cœur, si difficiles à déterminer, sont incontestablement l'un des sujets qui ont le plus exercé la patience et la sagacité des anatomistes anciens et modernes. Les belles planches du grand ouvrage intitulé : *Traité complet de l'anatomie de l'homme*, par MM. Bourgery et Jacob; les travaux remarquables de MM. Gerdy et Cruveilhier; les préparations et enfin les descriptions si intéressantes de notre savant collaborateur M. Duvernoy, ne laissent rien à désirer sur la direction, l'arrangement et les fonctions des fibres musculaires qui entrent dans la composition du Cœur des Mammifères. Les faisceaux obliques ou transverses du ventricule gauche l'emportent sur les faisceaux longitudinaux, et le disposeraient à s'allonger dans les contractions, s'il n'était pas enchaîné par ces derniers. La contraction simultanée des deux ventricules résulte d'ailleurs évidemment de l'entrelacement et de la continuité de leurs faisceaux obliques ou circulaires, et de ce que les faisceaux extérieurs longitudinaux forment une enveloppe commune aux deux ventricules.

Les oreillettes, dans leur face aortique, sont unies par un faisceau de fibres transversales qui se bifurque à chaque extrémité. Un autre faisceau horizontal antérieur semblable au précédent, et formant avec lui l'anneau circulaire du rétrécissement des deux oreillettes, les unit en avant, ainsi que trois bandes verticales profondes, nées des zônes fibreuses auriculo-ventriculaires. Ces trois bandes se laissent, pour ainsi dire, traverser par les orifices veineux, en décrivant de chaque côté, sur leurs faces, une demi-ellipse. En avant, à la face convexe, se rencontrent, en plan superficiel, deux bandelettes transversales nées de chaque côté de la base de l'auricule, et venant l'une au devant de l'autre

s'adosser dans le sillon médian, pour former la cloison. En arrière, l'oreillette gauche est tapissée, sur un plan superficiel, de fibres transversales qui, pour former la cloison, s'enfoncent dans le sillon inter-auriculaire. Ainsi la cloison des oreillettes est formée de l'adossement des fibres transversales ou obliques qui se continuent sans interruption de l'une à l'autre face antérieure ou postérieure de chacune des oreillettes.

Les fibres du Cœur ont des rapports avec ses vaisseaux, qui méritent d'être signalés ici. Si l'on distingue avec soin, dit M. Bourgery, les vaisseaux du Cœur, on s'aperçoit que, dépourvus d'una gaîna celluleuse, ils ont en outre avec les fibres de fréquentes adhésions, qui sont de véritables insertions. Cette observation est si évidente, que, pour enlever les vaisseaux, il faut couper les fibres musculaires. Le Cœur est pourvu d'artères et de veines d'un volume considérable nommées *cardiaques*. Les artères naissent de l'aorte nn peu au-dessous des attaches des tendons valvulaires, et sont garnies de petites valvules dans leur intérieur et de petits sphincters à l'embouchure des branches dans les troncs. Les veines se rendent pour la plupart à un gros tronc commun qui porte le nom de *grande veine coronaire*; les autres forment un ou deux troncs ventriculaires isolés, les veines cardiaques postérieures s'abouchent toutes dans l'oreillette droite par des orifices particuliers. Les vaisseaux lymphatiques du Cœur ne sont pas proportionnés en nombre et en volume aux vaisseaux sanguins; ils se distinguent en deux groupes antérieur et postérieur. Le faisceau des vaisseaux lymphatiques antérieurs, composé de cinq à six rameaux formés par les afférents des deux ventricules, remonte au devant de l'artère pulmonaire et va se jeter dans les ganglions qui sont appliqués sur la crosse de l'aorte. Les vaisseaux lymphatiques postérieurs, composés seulement d'un ou deux troncs, montent en arrière entre l'aorte et l'artère pulmonaire, et vont se jeter dans les ganglions qui sont appliqués sur la branche gauche, où ils se joignent aux lymphatiques venus des poumons du même côté.

Les nerfs cardiaques sont fournis, de chaque côté, par les trois ganglions cervicaux du grand sympathique et par le pneumogastrique, ainsi qu'on pourra le voir sur l'une de nos planches destinées à montrer la distribution des nerfs ganglionaires et du nerf vague. Enfin, les cavités du Cœur sont tapissées par une membrana très fine, lisse et continua avec celles des artères et des veines, quoique en apparence différentes sous le rapport de la structure.

Quant aux tissus cellulaire et adipeux du Cœur, le premier, qui est très difficile a apercevoir sur une préparation fraîche, se montre sous forme de filaments très déliés, entre les fibres musculaires, lorsque le Cœur a subi une coction dans une solution de sel marin; le second se dépose sous la membrane séreuse du Cœur sous forme de plaques festonnées, qui occupent principalement la base des ventricules. Nous ne parlerons pas dans cet article des valvules du Cœur, de la fossette ovale qui se voit dans l'oreillette droite à la place où existe, à l'état fœtal, le trou de Botal, etc., etc., pour ne pas répéter ce qui a été dit à cet égard à l'article CIRCULATION. Les vices de conformation du Cœur seront également traités ailleurs. Nous ferons aussi connaître, au mot OVOLOGIE, tout ce qui est relatif au mode de formation et de développement du Cœur chez les Oiseaux. *Voyez*, pour plus de détails, le mot CIRCULATION. (M. S. A.)

COEUR. MOLL. — Nom vulgaire des Coquilles du g. Bucarde, à cause de leur forme qui se rapproche de celle d'un Cœur.

COEUR DE BOEUF. BOT. PH. — Nom vulgaire du fruit de l'Anone glabre.

COEUR DU BOIS. BOT. — *Voyez* ACCROISSEMENT.

COEUR MARIN. ÉCHIN. — Nom vulgaire des espèces du genre Spatangue.

COFAR, Adans. MOLL. — Adanson, dans ses *Coquilles du Sénégal*, donne ce nom à une coquille du genre *Murex* de Linné (*Murex pomum*). *Voyez* ROCHER. (DESH.)

COFFEA, L. BOT. PH. — Nom scientifique du Café. *Voy.* ce mot.

***COFFÉACÉES, COFFÉÉES.** *Coffeaceæ, Coffeæ.* BOT. PH. — Le premier de ces deux noms désigne une grande division de la famille des Rubiacées, le second une sous-division comprise dans la première. Toutes deux doivent leur nom au genre *Coffea* ou Café qui en fait partie. (AD. J.)

COFFRE. *Ostracion.* POISS. — Genre de

la famille des Sclérodermes dans l'ordre des Plectognathes, voisin par conséquent des Balistes, mais ayant encore la peau plus solide et moins mobile que ceux-ci. L'enveloppe du corps de ces Poissons est formée par des compartiments osseux, soudés entre eux, et constituant une cuirasse percée de plusieurs trous : deux de chaque côté pour les branchies, deux autres pour le passage de la pectorale, un sur l'arrière du corps pour le passage de la dorsale, un autre lui correspond en dessous pour l'anale, et enfin une large ouverture postérieure laisse passer les vertèbres caudales, les muscles et la peau molle qui revêt la queue et qui porte la nageoire caudale. Non seulement la peau solide et osseuse s'oppose à tout mouvement du tronc, mais les vertèbres dorsales sont toutes soudées entre elles par suite de ce défaut de mouvement. La queue seule ayant l'impulsion du Poisson a conservé la mobilité nécessaire pour frapper l'eau et satisfaire aux conditions de la progression. Sous la peau de la joue ou de la tête on trouve un opercule mobile, et une membrane branchiostége soutenue par six rayons, de sorte que la nature, en conservant ici l'intégrité de l'appareil branchial, n'a pas été obligée de modifier le mécanisme de la respiration du Poisson comme elle a été conduite à le faire quand elle a soudé les vertèbres dorsales de la Tortue, pour en former, en les réunissant aux côtes et au sternum, cette carapace qui couvre d'une enveloppe aussi solide que celle des Coffres tous les organes de l'animal. Les Coffres manquent de ventrale ainsi que des os du bassin. Les mâchoires portent dix ou douze dents coniques, serrées et petites, dentition assez semblable à celle des Balistes. Ces animaux sont peu utiles à l'homme, à cause de la petite quantité de chair qui se trouve sous leur tégument osseux ; on dit que leur foie volumineux donne beaucoup d'huile. Les formes de la carapace des Coffres sont variées : les unes ont le corps triédre, d'autres sont tétraèdres, puis les plaques surciliaires ou frontales ou celles de l'anale se prolongent en pointes ou cornes plus ou moins allongées dont il est difficile de déterminer l'usage ; car on ne pourrait les regarder comme des armes défensives et offensives. Ces variations dans les formes ont donné lieu à l'établissement d'un assez grand nombre d'espèces qui seront peut-être réduites quand on aura tenu compte des différences d'âge ou de sexe entre ces divers animaux. Elles viennent toutes des mers intertropicales de l'Inde ou de l'Amérique. (VAL.)

*COGRUS. POISS.— Les Poissons que Rafinesque (*Nov. gen.*, p. 62) a désignés sous ce nom paraissent être des Ophisures dépourvus de membranes branchiales ; mais ce g. paraît fondé sur une erreur d'observation.

*COGYLIA, Mol. AOT. en. — Synonyme de *Lardizabala*.

*COHÉRENCE. *Cohærentia*. BOT. — On donne ce nom à la soudure d'organes semblables, telle est la *Cohérence* des étamines des Malvacées, tandis qu'on appelle *Adhérence* l'union de deux organes différents. Ainsi les étamines sont *adhérentes* dans la famille des Rosacées.

*COHÉRENT. *Cohærens*. BOT. — On emploie cette épithète en parlant des étamines qui sont attachées les unes aux autres par des poils ou une substance glutineuse ; telles sont celles des Bruyères, des Tomates, etc.

COIFFE. *Calyptra* (καλύπτρα, coiffe). BOT. CR. — (Mousses et Hépatiques.) On donne ce nom, dans les plantes de l'ordre des Muscinées, à un organe qui, dans la jeunesse du pistil, lui forme une enveloppe extérieure qu'on a appelée *épigone*, mais dont la destination et les fonctions sont fort différentes, à la maturité, dans chacune des deux familles dont se compose cet ordre, et peuvent même servir à les bien caractériser. Dans les Mousses, par exemple, l'épigone devenu la coiffe se rompt à la base, où une portion persiste maintes fois autour du pédoncule ; puis cette coiffe, soulevée par la capsule, l'enveloppe ou la recouvre dans une plus ou moins grande étendue. La coiffe des Mousses offre d'assez bons caractères pour distinguer les genres entre eux, parce que ces caractères sont ordinairement liés eux-mêmes avec d'autres plus importants. Ainsi elle est entière, et dans ce cas mytriforme ou en éteignoir, ou bien fendue d'un côté et en capuchon, glabre ou chargée de poils, persistante ou caduque, etc. Dans les Hépatiques, l'organe en question se rompt toujours un peu au-dessous du sommet ou à ce sommet même et persiste à

la base du pédoncule, en sorte que chez les plantes de cette famille il a une tout autre destination et ne peut aider en rien a la taxonomie. Nous en traiterons d'ailleurs plus au long dans les articles généraux relatifs aux deux familles où la présence de la Coiffe est manifeste. (C. M.)

COIFFE DE CAMBRAI. MOLL. — Nom vulgaire de l'Argonaute papyracé.

COIFFE JAUNE. OIS. — Nom vulgaire de l'*Oriolus icterocephalus* Gm., esp. du g. Carouge. (G.)

COIFFE NOIRE. OI. — Nom vulgaire du *Tanagra pileata* Gm., esp. du g. Tangara. (G.)

COIGNASSIER. *Cydonia.* BOT. PH. — Genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées, établi par Tournefort (*Inst.*, 632, *tab.* 405), et ayant pour caractères : Calice 5 fide ; pétales suborbiculaires ; étamines droites : styles 5, mélonide fermée, 5-lumbaire, a loges polyspermes cartilagineuses ; semences recouvertes d'une pulpe mucilagineuse. Ce sont des arbrisseaux à feuilles simples, alternes, indivises, très entières ou dentées en scie, à fleurs grandes et solitaires ou petites et subombellées.

De Candolle (*Prodr.*, t. II, p. 638) divise le g. *Cydonia* en deux sections : 1° les *Cydonia* proprement dits ayant les lobes du calice subfoliacés et dentés, et les étamines monosériées. Cette section comprend les *C. vulgaris*, d'Europe ; *C. sumboshia*, du Népaul ; et *C. sinensis*, de la Chine : 2° les *Chænomeles* a lobes calicinaux courts, très entiers et obtus, et les étamines bisériées. Cette seconde division ne renferme qu'une seule espèce, le *C. Japonica*, du Japon.

Le COIGNASSIER COMMUN, *C. vulgaris* Pers., originaire de l'Asie-Mineure, et naturalisé en Europe, est un arbrisseau tortueux, s'élevant à 4 ou 5 mètres, ayant les feuilles ovales, obtuses a la base, très entières et cotonneuses dessous ainsi que le calice ; les fleurs grandes et belles, d'un blanc légèrement rosé, et naissant solitaires à l'extrémité des rameaux en avril et mai. On en cultive 3 variétés ; la **Maliforme**, la **Pyriforme**, et celle de **Portugal**. Le Coignassier pyriforme est surtout cultivé dans nos contrées pour en obtenir des sujets sur lesquels on greffe des Poiriers ; dans le Midi seulement les deux premieres variétés sont cultivées comme arbres a fruits. Chez nous, la variété destinée à cet usage est le Coignassier de Portugal; qui est plus fort, plus beau, dont le fruit gros et charnu, et qui mûrit en octobre, sert à faire des gelées, des marmelades et des conserves. Il aime, comme ses congénères, un sol léger, frais, et une exposition chaude.

Les usages thérapeutiques du Coing sont d'arreter les diarrhees rebelles; on l'administre alors sous forme de sirop. On prépare, avec l'eau mucilagineuse qu'on obtient par immersion des pépins, des collyres adoucissants employés dans les inflammations ophthalmiques. Les parfumeurs et les coiffeurs se servent de ce même mucilage sous le nom de *Bandoline*, pour lisser les cheveux et leur faire conserver la forme qu'il a plu à l'art de leur donner.

On propage les Coignassiers de semences, mises en terre immédiatement après leur maturité, ou de marcottes et de buttage, pour en obtenir des scions destinés à faire des sujets propres a recevoir la greffe.

Dans le Midi, l'on prépare avec le fruit du Coing commun les confitures connues sous le nom de *Cotignac*.

Le COING DE LA CHINE, *C. sinensis* Thouin, est un arbrisseau d'ornement, donnant aux mois d'avril et de mai des fleurs d'un beau rouge et d'une odeur suave. Les fruits, ovoïdes et fort gros, ne mûrissent pas sous le climat de Paris. Cet arbrisseau résiste fort bien en pleine terre à un froid de 9 a 10°, et se multiplie comme le précédent, sur lequel on peut le greffer.

Le COING DU JAPON, *C. Japonica* Pers., est un arbrisseau de 1 mètre à 1 mètre 1/2, épineux, donnant en avril et mai des fleurs d'un beau rouge foncé en bouquet terminal, et larges de 4 à 5 centimètres. On en cultive deux variétés: l'une à fleur d'un blanc rosé, et l'autre a feuilles panachées. Il faut, pour l'avoir beau, le cultiver en terre de bruyère et à demi-ombre. On le multiplie de marcottes et de boutures. (G.)

COILOPHYLLUM, Moris. BOT. PH. — Syn. de *Sarracenia*, L.

***COILOSTIGMA** (κοῖλος, creux ; στίγμα stigmate). BOT. PH. — Genre de la famille des Ericacées, Salaxidées-Coilostigmées, établi par Bentham (*Synops. msc.*), et revu par Klotsch, qui le sous-divise ainsi : a. *Coilo-*

stigma, ovaire biloculaire; capsule monocoque par avortement; bractées souvent nulles; b. *Thamnium*, ovaire quadriloculaire, capsule di-tétracoque; bractées 2, très petites. Il renferme cinq ou six espèces, toutes du Cap. Ce sont des arbrisseaux dont le port est celui des *Erica*, à feuilles ternées verticillées; à fleurs subsessiles au sommet des rameaux, dont les calices très petits, les bractées très petites (2) ou nulles, outre une feuille florale. Le style, dont la forme a inspiré le nom générique, est exsert, persistant, a stigmate cyathiforme. (C. L.)

*COILOSTIGMÉES. *Coilostigmeæ* (κοῖλος, creux; στίγμα, stigmate). BOT. PH. — Petit groupe établi par M. Endlicher dans la grande famille des Éricinées et de la tribu des Éricées, qui doit son nom à la forme de son stigmate creusé en gobelet, l'un de ses caractères distinctifs. (Ad. J.)

COING. BOT. PH. — Nom du fruit du Cognassier.

COING DE MER. POLYP. — Nom vulg. de l'*Alcyonium cydonium*.

*COINOGYNE (κοινός, commun; γυνή, femme). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Lessing (*in Linnæa*, VI, 520, t. VI) pour une plante herbacée de Californie, multicaule, glabre, ayant presque le facies des Porophylles frutiqueuses, à feuilles opposées, charnues, ligulées, très entières, à capitules terminaux solitaires. L'unique espèce de ce genre est la *C. carnosa*.

*COINOPODE. *Coinopodus* (κοινός, commun; ποῦς, ὁδὸς, pied). BOT. — Richard donne ce nom à l'embryon monocotylédon, dont la radicule est en forme de cône.

COINS. ZOOL. — *Voyez* DENTS.

COIPUS, Mol. MAM. — Nom d'une esp. du g. *Myopotamus*, Comm.

*COIUS. POISS. — Nom sous lequel Hamilton Buchanan a désigné le *Toxotes*. *Voy.* ARCHEAS.

COIX. *Coix*. BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Phalaridées établi par Linné (*Gen.*, n. 1043). Ses caractères sont: Fleurs monoïques en épi. Épillets 3, basilaires; l'épillet moyen, sessile et femelle; les latéraux neutres et pédicellés. Involucre ovale, perforé au sommet, devenant plus tard lapidescent. Fleurs mâles sortant de l'involucre en épis ou en panicules. *Fleurs mâles*: épillets biflores; fleurs latérales sessiles; glumes 2, mutiques, l'inférieure planiuscule, à marges carénées-ailées, la supérieure trigone-concave. Paillettes 3, mutiques, la supérieure bicarénée; squamules 2, glabres. Étamines 3. *Fleurs neutres*: épillets très petits, réduits souvent au pédicelle. *Fleurs femelles*: épillets biflores; fleurs inférieures neutres; glumes 2, charnues, concaves, mutiques. *Fleurs neutres*: paillette 1. *Fleurs femelles parfaites*: paillettes 2, charnues, la supérieure binervée. Squamules nulles; étamine avortée, très petite; ovaire sessile. Style 1; stigmates 2-3, allongés, velus. Caryopse subglobuleuse, puis libre dans l'involucre.

Le Coix est une plante graminée, originaire des Indes, annuelle, rameuse, à chaume élevé, à feuilles larges et un peu planes, à épis fasciculés et pédonculés.

L'unique espèce de ce g. est le *Coix lacryma* (Larme de Job, Larmille des Indes). On le cultive dans les jardins par pure curiosité. On fait avec ses graines, qui sont dures, osseuses, lisses, d'un gris de perle semblable aux graines du gremil, des chapelets et des colliers. Elles contiennent une fécule amylacée qui pourrait faire ranger cette plante parmi les végétaux alimentaires. Rumph rapporte que ces graines immergées dans l'eau pendant une nuit, et dépouillées de leur enveloppe, servent de nourriture aux habitants d'Amboine.

COKE (de l'anglais coak). MIN. et CHIM. — Charbon celluleux et métalloïde, provenant de la carbonisation de la Houille. *Voyez* HOUILLE. (DEL.)

COL. *Collum*. ZOOL. — *Voy.* COU.

COL. GÉOL. — *Voyez* MONTAGNES.

*COL DE L'OVAIRE. BOT. — Nom donné par H. de Cassini au prolongement supérieur de l'ovaire des Composées. Fort court avant la fécondation, il prend un allongement considérable pendant la maturation du fruit.

COL D'OR. OIS. — Nom d'une esp. du g. Sylvie, *Sylvia auraticollis* Lev. (G.)

COL NUD, Buff. OIS. — Nom vulgaire du *Gymnodera*, Geoffr. St-Hil

*COLACIUM. INFUS. — Genre d'Infusoires homogènes (Polygastriques, Ehr.), établi en 1838 par M. Ehrenberg, et que M. Dujardin rapporte, mais avec doute, à la famille des Eugléniens.

Ce genre, très imparfaitement connu, a été institué par M. Ehrenberg dans son troisième Mémoire, et caractérisé ainsi : «Animaux polygastriques anantérés, gymniques, non cuirassés, de forme variable, se fixant au moyen de leur queue (avec ventouse terminale ?) (trompe nulle ?), cils de la bouche rotateurs? yeux nuls? » Mais cette caractéristique si dubitative a été modifiée en 1838, et le *Colacium* est aujourd'hui, pour l'auteur, un animal pourvu d'un œil unique, fixé par un pédoncule simple ou rameux (par suite de la division spontanée); dont les organes du mouvement ne sont pas encore assez connus, mais se manifestent par un tourbillon produit à la partie antérieure dans l'eau colorée, lequel on peut attribuer à une trompe filiforme simple. » Des vésicules ou vacuoles internes sont, pour lui, des organes digestifs bien connus, dit M. Dujardin; les organes génitaux femelles sont les granules verts qui produisent la coloration; quant aux organes mâles, M. Ehrenberg avoue qu'il ne les connaît pas, non plus que les vaisseaux sanguins.

Ce genre comprend deux espèces, l'une et l'autre fluviatiles, et trouvées sur le corps des Cyclopes. M. Ehrenberg en avait d'abord fait, mais avec doute, des *Stentor*. (P. G.)

***COLAPHUS** (κόλαφος, qui maltraite). INS. — Genre de Coléoptères tétramères subpentamères, tribu des Chrysomélines de Latreille, des Colaspides pour nous, créé par Megerle, et adopté par MM. Dahl et Dejean dans leurs Catalogues. Le dernier de ces auteurs y rapporte 7 espèces, dont 4 appartiennent à l'Europe, 2 à la Barbarie; la 7e se trouve en Sibérie. On doit considérer comme type du genre la *Colaspis atra* Oliv. (*C. barbaro* F.), espèce fort répandue dans l'Afrique septentrionale et dans la France méridionale, où elle fait un tort considérable à la Luzerne aux états de larve et d'Insecte parfait. Le ventre excessivement développé de ce Coléoptère dénote en effet sa voracité, et chez la femelle, la prodigieuse quantité d'œufs qu'elle doit déposer. Le nom générique de *Colaspidema* a été appliqué par M. Delaporte aux *Colaphus*; mais il n'a pas été admis vu son rapprochement trop grand avec le mot *Colaspis*. Ces Insectes paraissent aptères, et leurs étuis ovalaires sont un peu acuminés à l'extrémité. (C.)

***COLAPTES.** OIS. — Genre formé par M. Swainson aux dépens du g. Pic, et dont le *Picus auratus* Wils., est le type. *Voyez* PIC. (G.)

COLARIS, Cuv. OIS. — Nom scientifique du g. Rolle. (G.)

COLAS. OIS. — Un des noms vulgaires du Geai. (G.)

***COLASPIDEA**, Lap. INS. — Synonyme de *Dio*, Dej.

***COLASPIDEMA**, Lap. INS. — *Voyez* COLAPHUS.

***COLASPIDES.** *Colaspidæ.* INS. — Tribu d'Insectes Coléoptères tétramères, formée par nous et faisant partie de celle des Chrysomélines de Latreille; elle se compose entièrement des genres *Colaspis* et *Eumolpus* de Fabricius et d'Olivier. Leurs antennes minces, filiformes ou grêles à la base, élargies au sommet, et leurs tarses à crochets, munis intérieurement, dans le plus grand nombre, d'une membrane anguleuse ou onguiculée, divisée en deux parties, les distinguent des Chrysomélines. Un 12e article aux antennes, très exigu, souvent soudé avec le 11e, et qui avait échappé aux anciens auteurs, se remarque chez plus de la moitié des Colaspides, et n'existe jamais chez les Chrysomélines.

Les Colaspides vivent réunies en troupe sur des plantes ou arbustes qu'elles choisissent de préférence. Leurs mœurs en général sont peu connues, mais plusieurs espèces sont très nuisibles, telles que le *Bromius vitis* et le *Colaphus barbarus*; celui-ci, dans le midi de la France, cause, ainsi que nous l'avons déjà dit, un grand dégât aux Luzernes, l'autre à la Vigne.

D'après le relevé du Catalogue de M. le comte Dejean, les Colaspides renferment 58 genres et 417 espèces, distribuées géographiquement ainsi : Amérique 308, Afrique 51, Asie 26, Europe 18, terres Australes 8, patrie inconnue 6 (1). Aujourd'hui plus de 700 espèces sont connues, et ce nombre s'accroît de jour en jour.

Bien que quelques espèces soient peu brillantes, pubescentes, velues, pulvérulentes, les Colaspides sont en général vêtues de cou-

(1) Quelques unes des espèces de la côte de Barbarie se retrouvent sur les bords de la Méditerranée, en Europe, d'autres, de l'Asie centrale, habitent les provinces méridionales de la Russie.

leurs éclatantes et métalliques, indigo, émeraude, améthyste, rubis, etc. Les anciens *Colaspis* sont plus ou moins fortement ponctués, et leurs étuis offrent souvent des côtes longitudinales; les anciens *Eumolpus* sont pointillés ou ponctués d'une manière plus espacée (l'épaule de ces derniers est toujours plus large).

La tribu des Colaspides nous semble destinée à subir beaucoup de changements dans sa classification; nous nous contenterons ici d'indiquer sommairement quelques divisions.

A. *Pattes simples.*

* Antennes de 12 articles distincts.

Metaxyonycha, *Colaspis*, *Prionodero*, *Chalcophona*, *Pleurauloca*, *Lepronota*, *Eduso*, *Melino*, *Sphæroplacis*, *Guyanica*, *Chalcoplacis*, *Noda*, *Strongylotorso*, *Thyra*, *Thysbe*, *Acis*, Cb. (*Chalcophana* Delap.), *Trichostola*, *Hersilia*, Dej. (*Brevicolaspis*, Delap.), *Metachroma*, *Typophorus*, *Bromius*, *Endocephalus*, *Eumolpus*, *Euryope*, *Glyptoscelis*.

** Antennes de 11 ou 12 articles, le 12ᵉ intimement soudé avec le 11ᵉ.

Stenodiloba, *Pales*, *Lamprotheca*, *Sphæropis*, *Spintheraphyso*, *Colaphus*, Meger. (*Colaspidema*, Delap.), *Dia*, Dej. (*Colaspideo*, Delap.), *Platycorynus*, Chev. (*Corynodes*, Hope), *Chrysochus*, *Lepropterus*, *Pachynephorus*, *Rumina*.

B. *Cuisses ou tibias munis d'une épine ou d'un éperon.*

* Antennes de 12 articles.

Heteraspis, *Amosio*.

** Antennes de 11 articles.

Eubrachys, Dej. (*Pseudocolaspis*, Delap.), *Odontionopo*, *Myochrous*.

NOTA. Ne possédant pas 16 genres qui ont été créés dans cette tribu par M. Dejean (*Catalogue*), nous n'avons pu les faire entrer dans les divisions ci-dessus, mais nous en parlerons lorsque leurs noms se présenteront, dans ce Dictionnaire, à leur ordre de publication. (C.)

COLASPIS. INS. — Genre de Coléoptères tétramères?, tribu des Chrysomélines de Latreille, des Colaspides pour nous, créé par Fabricius et adopté par Olivier. Nous l'avons restreint aux espèces ovalaires, subglobuleuses, courtes, dont les 5 à 7 derniers articles des antennes sont un peu renflés, et qui ont au prothorax ordinairement quatre dents latérales, les 2 extrêmes formées par les angles. M. Dejean, dans son Catalogue, rapporte à ce g. 85 espèces, dont 84 d'Amérique et 1 de la Nouvelle-Hollande. Nous citerons comme en faisant partie, les *Colaspis crenata*, *glabra*, *viridis* de Fabricius, *smaragdula* et *flavipes* d'Olivier. Les deux premières sont originaires de Cayenne, la 3ᵉ de la Caroline, la 4ᵉ de Saint-Domingue, et la 5ᵉ du Brésil.

Ces Insectes sont généralement brillants et métalliques; leurs étuis offrent des côtes longitudinales, et leur corps est nombreusement et fortement ponctué. Taille d'environ 8 millimètres de longueur. (C.)

***COLASPISOMA**, Lap. INS. — Synonyme d'*Acis*, Chev.

***COLASTUS** (κολαστής, qui punit). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Nitidulaires, établi par M. Erichson (*Versuch einer system. Eintheilung der Nitidularien*, *Mag. entom. de Germar*, 1843, p. 236), aux dépens du g. *Nitidula* de Fabricius. Il y rapporte 18 espèces, la plupart inédites, et toutes de diverses parties de l'Amérique. Nous citerons comme type la *Nitidula rupta* Fab., originaire de Laguayra, province de Caraccas. (D.)

***COLAX** (κόλαξ, parasite). INS. — Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Brachystomes, tribu des OEstrides, établi par Wiedmann et adopté par M. Macquart. Deux espèces exotiques le composent: l'une du Brésil, l'autre de Java. La première a été décrite et figurée par M. Macquart, dans ses *Diptères exotiques*, sous le nom de *Colax moeula*, qui lui a été imposé par Wiedmann. (D.)

COLBERTIA (nom d'un célèbre ministre d'État français). BOT. PH. — Genre de la famille des Dilléniacées, tribu des Dilléniées, établi par Salisbury (*Parad.*, 73) sur le *Dillenia pentagyna* de Roxburgh (*Pl. coron.*, t. 20), et ne contenant que cette espèce. La *C. obovata* Blum., est un arbre de l'Asie tropicale, à feuilles alternes, estipulées, oblongues ou obovales, amples, courtement pétiolées, dentées, penninerves; à fleurs jaunes, amples, portées sur de nombreux pédicelles uniflores, sortant de gemmes squameuses le

long des rameaux de l'année. On le cultive dans nos jardins d'Europe. Son principal caractère est d'avoir 4-12 ovaires, 1-loculaires, soudés à la base, polyspermes; autant de styles à stigmates globuleux; des baies soudées également à la base, et des graines réniformes contenues dans une pulpe transparente et glutineuse. (C. L.)

COLCHICACÉES. *Colchicaceæ* (Mérendérées, Mirbel; Mélanthacées, R. Brown). BOT. PH. — Famille de la classe des Monocotylédones, à étamines périgynes, établie par De Candolle et ayant pour caractères: Périgone simple, libre, pétaloïde, à 6 divisions profondes. Étamines 6, plus rarement 9 ou 12, insérées à la base ou au milieu de chacune de ces divisions; filets filiformes, libres, le plus souvent persistants. Anthères biloculaires ou uniloculaires par soudure du raphé. Ovaire simple, surmonté de 3 styles ou d'un style à 3 stigmates. Fruit capsulaire dans la plupart, membraneux ou coriace, à 3 valves et à 3 loges à déhiscence latérale; semences nombreuses, attachées sur deux rangs aux bords rentrants des valves; embryon albumineux, charnu ou cartilagineux. Ce sont des plantes herbacées, à racines bulbeuses, tubéreuses ou plus rarement fasciculées, à feuilles radicales et rassemblées, caulinaires et alternes, graminées ou sétacées, ou bien larges, nervulées, très entières, à bases plus ou moins engaînantes; à fleurs complètes ou incomplètes, régulières, axillaires ou terminales, en grappes ou en panicules, nues ou bractéées.

Les Colchicacées, qui se rapprochent des Joncacées par la texture du périgone, des Liliacées par leur estivation et la direction des anthères, et des Asphodélées par leur port, mais qui diffèrent de ces dernières par la nature du tégument qui enveloppe leurs graines, sont répandues en Europe, dans l'Asie centrale, dans l'Afrique australe extratropicale et sur le littoral atlantique de l'Afrique septentrionale, dans l'Amérique boréale et dans la partie tropicale ou extra-tropicale de la Nouvelle-Hollande.

Les genres qui composent cette famille sont divisés en deux tribus.

1° VÉRATRÉES. Genres : *Toefildia*, Huds (*Narthecium*, Gært.; *Helonias*, Willd.; *Heritiera*, Schr.; *Isidrogalvia*, R. et P.; *Hebelia*, Gmel.; *Conradia*, Raf.; *Leptilix*, Raf.); *Pleea*, Rich.; *Nolina*, Rich. (*Nolinea*, Pers.); *Xerophyllum*, Rich.; *Helonias*, Linn.; *Schœnocaulon*, A. Gr. (*Asagræa*, Lindl.); *Amianthium*, A. Gr. (*Cyanotris*, Raf.; *Chrosperma*, Raf.); *Veratrum*, Tourn.; *Leimanthium*, Willd.; *Zygadenus*, Rich.; *Burchardia*, R. Br.; *Erythrastictus*, Schlech.; *Ornithoglossum*, Salisb. (*Lichtensteinia*, Willd.; *Cymatian*, Spr.); *Anguillaria*, R. Br.; *Melanthium*, L.; *Androcymbium*, Willd. (*Cymbanthes*, Salisb.); *Wurmbea*, Thunb.; *Ledebouria*, Rolb.; *Bæometra*, Salisb. (*Kolbea*, Schlecht.: *Jania*, Schult. f.); *Schelhammera*, R. Br.; *Kreysigia*, Reichenb. (*Tripladenia*, Don); *Uvularia*, L.; *Tricyrtis*, Well. (*Compsanthus*, Spr.); *Disporum*, Salisb.; *Drapiezia*, Blum. (*Lethea*, Noronh.).

2° COLCHICÉES. Genres : *Monocaryum*, R. Br.; *Bulbocodium*, Linn.; *Colchicum*, Tourn.; *Weldenia*, Schult. f. (*Leucocrinum*, Nutt ?; *Geanthia*, Raf.).

COLCHICÉES. *Colchiceæ*. BOT. PH. — Sous-famille ou tribu établie par Nees et Ebermeyer (*Handb.*, I, 50) dans la famille des Colchicacées. Elle renferme les genres acaules, dont les fleurs sortent d'un tronc souterrain, à pédicelles hypogés; à styles grêles, libres ou plus ou moins conés; les lacinies périgoniales longuement unguiculées et soudées ordinairement en tube par la base. *Voy.* COLCHICACÉES pour l'énumération de ces genres. (C. L.)

*COLCHICINE. BOT. CHIM. — Alcaloïde trouvé par MM. Geiger et Hesse dans les graines de Colchique. Cette substance, moins âcre que la Vératrine, dont elle diffère en ce qu'elle est un peu soluble dans l'eau, paraît posséder les propriétés irritantes de ce dernier principe; mais elle a besoin d'être étudiée de nouveau.

COLCHICINÉES. *Colchicineæ*. BOT. PH. — Synonyme de Colchicacées. — *Voyez* ce mot.

COLCHIQUE. *Colchicum* (κολχικόν, de κολχός, ville aux environs de laquelle la Colchique était très commune; les sorcières faisaient grand usage de cette plante). BOT. PH. —Genre de la famille des Colchicacées (Mélanthacées, R. Br.), tribu des Colchicées, formé par Tournefort et renfermant environ une vingtaine d'espèces, dont une moitié à peu près est cultivée dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs. Elles se plaisent dans

les parties tempérées de l'Asie occidentale, et surtout de l'Europe. Ce sont des plantes herbacées, à fleurs longuement tubulées, sortant d'un bulbe profondément hypogé; à feuilles linéaires, tardives, et ne paraissant le plus souvent qu'avec le fruit. On les répartit en deux sous-genres :

a. *Eucolchicum*, Endl. Lacinies périgoniales nues intérieurement. Graines ordinairement quadrisériées.

b. *Hermodactylus*, R. Br. Lacinies périgoniales munies de deux crêtes à la base. Graines bisériées.

Les caractères distinctifs de ce g. sont : Périgone corollacé, infundibuliforme; tube très long, anguleux, grêle, à limbe subcampanulé, sexpartite. Étamines 6, fixées à la gorge du tube; filaments subulés; anthères versatiles. Ovaire 3-loculaire; ovules orthotropes, nombreux, 2-4-sériés. Styles 3, filiformes, allongés; stigmates claviformes. Capsule 3-loculaire, 3-partible, déhiscente en dedans. Graines subglobuleuses, renflées, charnues vers l'ombilic, à test rugueux. Embryon très petit, subcylindrique, renfermé dans un abdomen charnu, à l'extrémité de la graine éloignée de l'ombilic.

Toutes les plantes de ce genre sont extrêmement suspectes. Nous ne nous occuperons ici que de la plus commune et la mieux connue. Dans les premiers jours d'automne, par un temps serein, certaines prairies humides paraissent comme émaillées de ces grandes et charmantes fleurs d'un rouge pâle; ce sont celles du *Colchicum autumnale*, dont on distingue 4 ou 5 variétés. Ces fleurs paraissent au-dessus de terre, sans feuilles, sans tige apparente; un long tube vertical souterrain les unit au bulbe dont elles sortent, et qui est profondément caché dans le sol. Elles sont entourées d'une spathe fendue latéralement, dont l'extrémité sort à peine de terre. Bientôt ces fleurs se fanent et disparaissent; et, pendant tout l'hiver, sous la neige et la glace, l'ovaire fécondé et protégé par une épaisse couche de terre reste intact et sans développement apparent; mais, dès les premiers beaux jours, le jeune fruit s'élance hors de sa cachette, et vient au-dessus du sol atteindre sa maturité, accompagné d'une touffe de longues feuilles planes, linéaires-lancéolées, engaînantes à la base.

Parmi les nombreux poisons dont Médée, selon la fable, faisait usage, cette célèbre magicienne ne pouvait manquer d'employer le Colchique, commun, dit-on, dans la Colchide, dont le nom, resté à la plante, est parvenu jusqu'à nous. Cette plante exhale de toutes ses parties une odeur forte et nauséabonde, analogue à celle de la *Fritillaria imperialis*. On lui attribue avec raison des qualités extrêmement délétères, agissant toutefois diversement sur les hommes et les animaux, et causant souvent la mort. Le bulbe surtout possède ces qualités à un degré nécessairement plus intense. Sa saveur, d'abord douceâtre et comme insipide, devient bientôt chaude, irritante, âcre; le palais, la langue, la gorge, éprouvent comme une brûlure continue; à ces symptômes succèdent bientôt des angoisses, des sueurs froides, des maux de cœur, des vomissements, enfin la mort, si les secours ne sont administrés promptement et avec intelligence. Il faut, en cas d'empoisonnement par le Colchique, provoquer les vomissements par les moyens ordinaires, ingérer des boissons acidulées, introduire des lavements mucilagineux, etc.

Les accidents provoqués par l'ingestion des fleurs du Colchique sont malheureusement assez fréquents dans les campagnes, où les enfants, séduits par la beauté de ses fleurs, les portent à leur bouche, les mâchent, et en ressentent bientôt les funestes propriétés. Croirait-on qu'en présence d'accidents si communs et si bien prouvés, des praticiens ont crié à l'exagération quand on signalait la gravité des cas? Pour les bestiaux, ils évitent instinctivement de brouter, en paissant, les feuilles ou les fleurs du Colchique; mais on prétend qu'ils peuvent les manger impunément à l'état sec et mêlées au foin. Cela est probable, si l'on considère ce que sont quelques touffes de ces feuilles à la quantité des autres herbes qui composent une botte de foin; toujours est-il qu'il est plus prudent de les rejeter, autant que possible, avant de botteler.

Comme les tubercules de la Pomme de terre, des Orchis, de la Bryone, etc.; comme les bulbes de quelques autres plantes, on peut retirer de ceux du Colchique une fécule amylacée qui, séparée par des lavages réitérés du principe vénéneux qui y est con-

tenu (la Vératrine), peut être employée avec avantage comme aliment. On a calculé à cet égard qu'il y avait bénéfice double et certain à employer en automne des hommes et des femmes à extirper les bulbes du Colchique des prairies qu'ils infectent en si grande quantité. Ainsi un homme et une femme, l'un bêchant, l'autre ramassant, peuvent recueillir, dit-on, en un jour 74 kilogrammes de bulbes, lesquels contenant 11k,025 d'amidon, à 60 cent. le blanc et 20 le gris, produiraient 12 fr. 25 cent. En évaluant à 3 fr. 40 cent. le prix de la journée des deux ouvriers, il y aurait un bénéfice net de 7 fr. 50 cent., indépendamment de l'immense avantage de purger les terres de cette funeste production. (C. L.)

COLCOTHAR FOSSILE. GÉOL. — On donne ce nom à un Oxyde de fer rouge provenant de la décomposition des couches pyriteuses demeurées longtemps exposées à l'air.

COLDENIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Borraginacées, tribu des Ehrétiacées-Tournéfortiées, établi par Linné, et ne renfermant jusqu'ici que deux espèces, dont chacune est le type d'un sous-genre. L'une est cultivée en Europe. Ce sont des plantes herbacées ou suffrutiqueuses, indigènes de l'Asie tropicale et du Pérou; à feuilles alternes, très entières, rayées ou grossièrement dentées, plissées; à fleurs axillaires, solitaires ou groupées.

A. *Coldenia.* Fleurs axillaires, subsolitaires; feuilles cunéiformes, pétiolées, dentées, plissées. Drupe rugueux. Ceylan. *C. procumbens* L., cultivée.

B. *Tiquilia*, Pers. Fleurs axillaires groupées. Feuilles lancéolées, rayées, atténuées à la base. Drupe lisse. Pérou. *C. dichotoma* Lehm. (*Lithospermum dichotomum* R. et P., *Fl. per.*, t. III.) (C. L.)

*COLEA (? κολεός, gaîne). BOT. PH. — Genre formé par Boyer (*Hort. maur.*, 221) dans la famille des Gesnériacées, pour quelques petits arbres ou arbrisseaux encore peu connus, croissant dans l'île de France. Les feuilles en sont opposées, estipulées ou verticillées-stipulées, imparipennées; les fleurs terminales, paniculées ou insérées par fascicules sur les rameaux. L'espèce la mieux connue, la *C. floribunda* Boj. (*Bot. Reg.*, t. XIX, 1841), est cultivée en Europe. C'est un très bel arbrisseau, de plus de 2 mètres de hauteur, à tronc simple, feuillé au sommet; les feuilles sont verticillées, 8-juguées, dont les folioles oblongues-lancéolées, acuminées, amples, le pétiole canaliculé en dessus; les fleurs, assez grandes, sont très nombreuses, fasciculées et se développant sur le tronc; elles sont en dehors d'un beau jaune orangé, d'un blanc pur au limbe interne. Ce beau genre se distingue surtout par une capsule charnue, oblongue, verruqueuse, et longuement caudée au sommet par le style; des filaments barbus à la base; un stigmate bilamellé. (C. L.)

COLEANTHUS (κολεός, gaîne; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Agrostidées, formé par Seidel (*in* Rœm. et Schult. *Syst.*, II, 2) pour une seule espèce, la *Schmidtia subtilis* Tratt. (*Fl. aust.*, I, t. 451). C'est une très petite graminée annuelle, croissant dans les lieux marécageux de la Bohême, à chaumes filiformes; à feuilles linéaires, canaliculées, subfalciformes, à gaînes renflées; les épillets sont uniflores, pédicellés, sans glumes, disposés en panicules terminales, subsimples.

COLEBROOKIA (Colebrook, nom d'homme). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Menthées, établi par Smith (*Exotic-Botany*, p. 111) pour un arbrisseau du Népaul à tige branchue et carrée, à feuilles elliptiques-lancéolées, acuminées et dentées en scie; à fleurs petites et nombreuses, en chatons terminaux ou axillaires, dont le sommet est pendant. Smith avait décrit cette plante sous le nom de *Buchanania oppositifolia*. Le *Colebrookia bulbifera* de Don a été réuni aux *Globba* sous le nom de *G. marantina*.

*COLECERUS (κολεός, gaîne, étui; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Brachydérides (Charançons de Latreille), créé par Schœnherr (*Synon. Curcul. gen. et sp.*, t. V, p. 929), qui n'en a fait connaître qu'une seule espèce du Mexique, qu'il nomme *C. setosus*. (C.)

*COLEIA. CRUST. — Ce genre, établi par M. Broderip, appartient à la section des Décapodes macroures, à la famille des Astaciens, et paraît être intermédiaire entre ces derniers et les Salicoques. Les caractères as-

signés à cette coupe générique sont : Base des antennes internes ne dépassant pas l'épine antérieure du thorax, et terminée par deux filets annelés. Antennes externes pourvues d'une grande écaille, et armées d'épines sur le côté externe de leur article pédonculaire, avec leur grand filet terminal. Yeux pédonculés, dirigés en dehors. Pattes de la première paire longues, grêles; cubitus (carpe?) garni de petites dentelures sur le bord interne, et terminé en dehors par trois fortes épines. Pinces légèrement incurvées, filiformes, lisses et pointues. Thorax mince, divisé transversalement par deux sillons qui séparent les différentes régions, tuberculeux, épineux sur les côtés, orné antérieurement de trois fortes échancrures, et ayant chacun de ses quatre angles prolongés en une forte épine. — L'espèce unique, qui a servi à l'établissement de ce genre, a reçu le nom de *C. antiqua* Brod. (*Proced. of the geol. societ.*, 1835, t. II, p. 201), et a été trouvée à l'état de fossile dans le Lias de Lyme-Regis en Angleterre. (H. L.)

*COLEOCENTRUS (κολεός, gaîne; κέντρον, épine). INS. — Ce genre, établi par Gravenhorst, est considéré par la plupart des entomologistes comme une division du g. *Banchus*. Le *B. excitator*, type de ce genre, est un Ichneumonien à ailes, dont la cellule cubitale intermédiaire est petite et triangulaire et à tarière presque aussi longue que le corps.

*COLÉODERME. *Coleodermus* (κολεός, gaîne; δέρμα, peau). INS. — Ce nom donné par Latreille à l'enveloppe générale des Insectes à l'état de nymphe, répond à celui de coque.

*COLEOMERUS (κολεός, gaîne, étui; μηρός, cuisse). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchénes, Lat.), créé par Schœnherr (*Synon. Curcul. gen. et sp.*, t. III, p. 296). Cet auteur y rapporte une espèce qu'il dit être originaire des Antilles, le *C. ebeninus*. M. Dejean l'indique comme se trouvant au Brésil, et mentionné, dans son Catalogue, une seconde espèce, nommée par M. Lacordaire *Centrinus histeroides*. Ce g. est en effet semblable aux *Centrinus*; mais il s'en distingue par la forme des yeux, des articles des antennes et des cuisses. (C.)

*COLEONEMA (κολεός, gaîne; νῆμα, filet). BOT. PH. — Genre de la famille des Diosmées, séparé de l'ancien genre *Diosma* et ainsi caractérisé : Calice 5-parti. Disque adné à sa base, à rebord 5-lobé. 5 pétales à limbe ouvert, à onglet dressé, présentant en dedans une gouttière profonde et saillante, qui reçoit et engaîne presque le filet opposé. Les filets au nombre de 10: 5 plus courts, opposés aux pétales, cylindriques, glanduleux au sommet, et dépourvus d'anthères; 5 alternes, devant les lobes du disque, plus longs, et terminés chacun par une anthère arrondie, portant une petite glande à son sommet. Style égalant les filets, dilaté à son sommet en un stigmate en tête, papilleux, marqué obscurément de 5 sillons. 5 ovaires soudés par leur face interne, libres au sommet qui se prolonge en corne, glabres, contenant 2 ovules superposés. Fruit à 5 coques surmontées d'une corne, comprimées, rugueuses. — Les espèces connues, dont une (*C. album*) est cultivée dans beaucoup d'orangeries, sont au nombre de trois, originaires du cap de Bonne-Espérance; ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes, courtes, linéaires, aiguës, criblées de points glanduleux. Les fleurs, blanches, sont axillaires au sommet des rameaux, courtement pédonculées, et accompagnées de plusieurs petites bractées imbriquées et semblables aux sépales. (Ad. J.)

*COLÉOPHYLLE. BOT. PH. — Synon. de Coléoptile.

*COLÉOPODES (κολεός, gaîne; πούς, ποδός, pied). CRUST. — Latreille a donné ce nom à une division de la famille des Crustacés Décapodes macroures, parce que, chez ceux qui la composent, le test semble servir de gaîne aux pattes.

COLÉOPTÈRES. *Coleoptera* (κολεός, gaîne, étui; πτερόν, aile). INS. — Ce mot, adopté par tous les entomologistes, a été créé par Linné pour désigner, dans la classe des Insectes, ceux à quatre ailes dont les supérieures, plus ou moins dures ou coriaces, servent d'étuis aux inférieures, qui sont membraneuses et pliées en travers sous les premières dans le repos : de là le nom d'*Elytres* donné à celles-ci, du nom grec ἔλυτρον, qui a la même signification que celui de κολεός. Indépendamment de ce caractère, qui leur est exclusivement propre, les Coléoptères se distinguent encore des autres Insectes à quatre ailes par leurs mâchoires libres et non

terminées en *galète* (*galea*), comme dans les Orthoptères. C'est pourquoi Fabricius, dont le système est uniquement fondé sur la bouche, les appelle *Eleutherata*.

On distingue dans les Coléoptères, comme dans tous les Insectes, le tronc et les membres. Le tronc est composé de trois régions principales : la *tête*, le *thorax* et l'*abdomen*. Les membres, au nombre de dix, sont les quatre ailes dont nous avons déjà parlé, et six pattes attachées par paires et qui se distinguent en antérieures, moyennes et postérieures. La *tête*, de grandeur et de forme variables, offre constamment à l'observation le crâne qui s'articule en arrière avec le prothorax ; la bouche, qui est formée de diverses parties disposées symétriquement, les unes paires et les autres impaires ; deux yeux, deux antennes. L'articulation de la tête avec le prothorax varie suivant les familles. La bouche se compose des parties suivantes : 1° d'une lèvre supérieure, plus connue sous le nom de *labre*, pièce mobile, transversale, attachée en dessous du chaperon, qui est un prolongement du front ; 2° de deux mandibules, pièces cornées plus ou moins tranchantes et pointues ou dentées, destinées à pincer, à saisir et à briser les aliments solides : quelquefois elles acquièrent des dimensions énormes, comme dans les Lucanes ; 3° de deux mâchoires beaucoup plus grêles, modifiées diversement, suivant la nature des aliments dont se nourrit l'insecte, munies chacune, en dehors, d'un ou de deux palpes qu'on nomme *maxillaires* ; 4° d'une lèvre inférieure, appelée simplement lèvre par opposition à labre ; elle est formée de deux pièces, dont l'inférieure, plus solide, est appelée *menton*, et dont la supérieure, le plus souvent membraneuse, a reçu le nom de *languette* et porte deux palpes qu'on nomme *labiaux*. Les palpes maxillaires ont toujours leur insertion près de l'extrémité supérieure et dorsale des mâchoires, et sont au nombre de deux ou de quatre, comme nous venons de le dire. Dans le second cas, comme dans les Carabiques, on les distingue en internes et en externes ; les premiers n'ont jamais plus de deux articles et les seconds en ont quatre. Les labiaux se composent de trois articles. Les mâchoires, souvent cornées inférieurement, se terminent supérieurement par un ou deux lobes membraneux, plus ou moins velus, et qui servent à la déglutition. Toutes ces parties varient dans leurs formes et leurs proportions suivant les familles ou les genres.

On distingue deux sortes d'yeux dans plusieurs ordres d'Insectes : les yeux lisses ou *stemmates*, dont le nombre varie, et les yeux composés ou à facettes, qui n'excèdent jamais deux. Les premiers manquent dans les Coléoptères ; cependant on prétend en avoir découvert récemment dans certains Brachélytres. Quant aux seconds, ils existent toujours, excepté dans les Clavigères, dont l'extrême petitesse empêche peut-être de les distinguer ; tandis que dans les Gyriniens, qui sont des Insectes aquatiques, ils sont partagés en deux par les parties latérales de la tête, de sorte qu'ils ont l'air d'en avoir quatre, deux en dessus et deux en dessous, à peu près comme dans le poisson appelé *Anableps*.

Les *antennes*, sur l'usage desquelles on n'est pas d'accord (*voyez* le mot ANTENNES), varient singulièrement de forme et de proportion dans les Coléoptères, non seulement suivant les familles ou les genres, mais entre chaque sexe. Elles sont ordinairement plus volumineuses dans les mâles, comme on le voit dans les Hannetons, les Taupins, les Cérocomes, les Méloés, les Priones, et beaucoup d'autres. Leur mode d'insertion varie aussi beaucoup.

Le corselet ou *thorax*, comme chez tous les autres Insectes, se divise en trois segments qu'on nomme : le *prothorax*, le *mésothorax* et le *métathorax*. Le premier et le troisième sont très développés, tandis que le second est très étroit et semble comprimé par les deux autres. C'est là, suivant M. Audouin, qui a fait une étude particulière de cette partie du corps des Insectes (*voyez* THORAX), un des caractères les plus importants du squelette des Coléoptères. Le prothorax supporte la tête, et c'est en dessous de ce même segment que s'articule la première paire de pattes ; il est libre, et ses mouvements sont assez étendus. Il n'en est pas de même du mésothorax et du métathorax, qui sont soudés ensemble par leurs bords. Au premier sont attachées la seconde paire de pattes et les élytres, et au second la troisième paire de pattes et les ailes membraneuses,

savoir : les élytres et les pattes latéralement en dessus, et les pattes en dessous. Le mésothorax présente presque toujours à sa partie antérieure un rétrécissement formant une sorte de pivot qui entre dans la cavité postérieure du prothorax. C'est de ce segment que dépend l'*écusson* (*scutellum*), cette pièce plus ou moins triangulaire qui se voit à la base du prothorax entre les élytres ; très grande dans certains genres, comme les *Macraspis* et les *Cétoines*, elle finit par disparaître dans les *Copris*.

L'*abdomen* des Coléoptères se rétrécit rarement à sa base ; il est sessile, c'est-à-dire uni au métathorax par son plus grand diamètre transversal ; sa partie inférieure, ou le dessous, est moins étendue dans le sens longitudinal que la supérieure ou le dessus, et cette différence est due au développement du sternum du métathorax, qui se prolonge en arrière et envahit ainsi la place que devrait occuper la partie du dessous correspondante à celle du dessus. Cette disposition est surtout frappante dans toute la tribu des Coprophages, où les anneaux du ventre sont refoulés les uns sur les autres par suite de cet envahissement. Dans quelques espèces, le premier anneau est divisé en deux parties par le sternum, qui se place entre elles sur la ligne médiane. Le dessous de l'abdomen est toujours corné ; le dessus est à demi-membraneux dans la partie seulement protégée par les élytres, et aussi solide que le dessous dans celle qu'elles laissent à découvert. Ainsi, dans les Brachélytres, les segments de l'abdomen sont cornés en dessus comme en dessous, de même que dans quelques espèces anomales qui sont à la fois privées d'ailes et d'élytres, telle, par exemple, que la femelle du *Pachypus excavatus*. Sur les côtés de l'abdomen sont placés les stigmates, qui servent d'orifice aux trachées. Cette partie est en général dépourvue d'appendices, excepté dans les femelles de quelques espèces chez qui l'abdomen est terminé par une tarière destinée à percer les substances dans lesquelles les œufs doivent être déposés.

Les élytres, dans le repos, se joignent l'une contre l'autre par leur bord interne, et forment sur le dos de l'insecte une ligne médiane qu'on appelle *suture*. Elles ne peuvent s'écarter du corps qu'à angle droit et ne frappent pas l'air dans le vol ; une fois étendues elles restent fixes. Leur écartement semblerait devoir toujours précéder le déploiement des ailes membraneuses ; cependant on a remarqué qu'il n'a pas lieu dans la tribu des Cétonides : ces Insectes se contentent de soulever un peu leurs élytres avant de déployer leurs ailes, et les laissent fermées pendant que celles-ci agissent (*voy.* CÉTOINE). Ceci semble prouver, contrairement à l'opinion de quelques auteurs, que les élytres ne contribuent en rien à l'action du vol dans les espèces qui les ouvrent ; car leur immobilité dans ce cas oppose à l'air une résistance qui doit plutôt retarder le vol que l'accélérer ; si dans ce cas elles sont utiles, ce n'est probablement que comme parachute. Quant aux ailes membraneuses, elles sont veinées avec des anastomoses, à peu près comme celles des Hyménoptères. A une ou deux exceptions près, qui ont été remarquées dans les Ripiphores et les Molorches, ces ailes, suivant l'observation de M. Duméril, sont coudées sur leur bord externe. Elles forment là une articulation en angle qui permet à l'aile, qui a ordinairement près du double de la longueur de l'élytre, de se cacher dessous, et de se plier en travers par un mouvement de charnière qui distingue ces ailes de celles des Orthoptères. Nous pensons, comme M. Duméril, que les nombreuses différences que présentent les ailes membraneuses des Coléoptères, dans la disposition de leurs nervures, mériteraient d'être étudiées : elles fourniraient probablement de bons caractères, sinon de genres, au moins de tribus ou de familles. Ces ailes, au reste, ne sont pas en général proportionnées au poids du corps des Insectes qui en sont pourvus. Elles ne sont ni assez grandes ni mues par des muscles assez vigoureux pour qu'ils puissent bien voler : aussi a-t-on remarqué que les Coléoptères ne volent que vent arrière et jamais contre le vent, et que leur vol est court, incertain, mal assuré et pesant. Il faut cependant en excepter les Cicindèles, dont le vol, quoique peu étendu, est aussi rapide que léger. Dans tous les cas, les Coléoptères aptes à voler, ne prennent leur essor que par un temps chaud et parfaitement calme. Il arrive souvent que les élytres sont entièrement soudées par la suture : cette soudure en-

traine nécessairement l'absence totale des ailes membraneuses, ainsi qu'on le voit dans plusieurs Carabiques, beaucoup de Curculionides, et surtout un grand nombre de Mélasomes. Dans ces Insectes, la faculté locomotive se borne à l'usage de leurs jambes. Au reste, beaucoup de Coléoptères, quoique pourvus d'ailes, en font rarement usage et préfèrent marcher, courir ou sauter, soit pour se transporter d'un lieu à un autre, soit pour se précipiter sur leur proie ou fuir le danger.

Les pattes, dont il nous reste à parler, présentent des formes très diverses, suivant les familles et les genres. On a cru pendant longtemps qu'elles ne se composaient que de cinq pièces: la *hanche*, le *trochanter*, la *cuisse*, la *jambe* et le *tarse*; mais M. Audouin, dans son travail sur le thorax, a démontré qu'il en existait une sixième, mobile, très importante, cachée constamment dans l'intérieur de cette partie, et qui sert à l'articulation de la hanche avec l'épimère; il nomme cette pièce *trochantin*. La hanche est tantôt globuleuse, tantôt transverse. Sa forme est toujours subordonnée à la nature des mouvements de l'insecte, suivant qu'il a besoin d'une grande force pour fouir la terre, pour saisir les corps, pour nager, sauter ou courir: c'est ainsi que les hanches des Scarabées sont fort différentes de celles des Carabes, des Dytiques, des Capricornes, des Altises. Le trochanter consiste dans un article ordinairement très court, trigone ou quadrangulaire, qui paraît faire partie de la cuisse, et l'unir à la hanche. Dans les Carabiques et dans les Nécrophores, il acquiert une grandeur insolite et constitue un appendice plus ou moins considérable à la partie interne des cuisses qu'il ne sépare plus de la hanche. La hanche, ordinairement assez allongée, est tantôt arrondie, tantôt plate, globuleuse, rarement anguleuse, souvent sillonnée le long de son bord, comme dans les Byrrhes, les Escarbots et beaucoup d'autres, pour recevoir, dans sa longueur, l'un des bords de la jambe auquel elle sert de gaîne, comme le manche à la lame d'un couteau à ressort. La jambe varie dans ses formes et ses proportions, comme la hanche et la cuisse. Ainsi, dans les Coléoptères fouisseurs, comme les Trox, certains Scarabées, les Scarites, etc., la pièce qui supporte le tarse est large, triangulaire, dentée en dehors, tandis qu'elle est plus ou moins allongée, plate ou cylindrique dans les Carabes, les Capricornes; terminée par une ou deux éminences pointues dans les Hydrophiles et les Dytiques. Le tarse varie, non seulement pour le nombre de ses articles, mais pour leur forme. Chez quelques mâles de Coléoptères, comme dans ceux des Hydrophiles et des Dytiques, les articles des tarses des pattes antérieures et des moyennes sont dilatés en boucliers, spongieux en dessous, afin probablement qu'ils puissent mieux adhérer sur les élytres des femelles lorsque les deux sexes se réunissent pour l'accouplement. Dans d'autres, comme dans les Lamellicornes, et surtout dans les Scarabées, les articles sont très grêles; tandis qu'au contraire, dans les Longicornes, les Curculionides, les Chrysomélines, ils sont larges, veloutés en dessous, et souvent bilobés.

Tels sont les principaux traits de l'organisation extérieure des Coléoptères. Leur anatomie intérieure est beaucoup moins connue; cependant plusieurs zoologistes s'en sont occupés; mais, parmi eux, nous ne connaissons que M. Léon Dufour qui ait disséqué un assez grand nombre d'espèces appartenant aux différentes familles, pour pouvoir généraliser ses observations et les rendre applicables à tout l'ordre. Voici le résumé qu'il en a fait lui-même, et tel qu'il a été publié dans le tome VIII des *Annales des Sciences naturelles*.

« L'appareil nutritif des Coléoptères, dit cet habile anatomiste, se compose d'organes *manducatoires*, quelquefois de glandes *salivaires*, du tube *digestif* et des vaisseaux *biliaires*. Ces Insectes sont *broyeurs*: ils ont par conséquent des instruments propres à saisir des aliments plus ou moins résistants, à les inciser, les triturer, les mâcher, en un mot, à les réduire en une pâte avant d'en opérer la déglutition. Leur bouche est munie, à cet effet, d'une paire de *mandibules* cornées, tantôt simplement tranchantes, tantôt dentelées, mobiles transversalement; de deux *mâchoires*, d'une *lèvre*, rarement d'une langue; enfin de quatre ou de six *palpes* qui sont en quelque sorte des organes de dégustation. Les glandes salivaires, qui,

dans plusieurs autres ordres d'insectes, tels que les Orthoptères, les Hémiptères, etc., revêtent tous les caractères qui constituent un organe, ne semblent que rudimentaires dans le petit nombre de Coléoptères qui en sont pourvus. Elles consistent en vaisseaux paires, filiformes, plus ou moins repliés, flottants par un bout, insérés par l'autre dans l'arrière-bouche, et essentiellement formés d'un canal inclus, enveloppé d'une tunique contractile: ils renferment une salive incolore. L'auteur ne les a rencontrés que dans quelques genres des familles des Mélasomes, des Taxicornes, des Sténélytres, des Trachélides, des Rhynchophores, des Aphidiphages. Le tube digestif a une étendue qui varie singulièrement suivant le genre de vie, et conséquemment suivant les familles de ces Insectes. Dans les uns, il n'excède presque pas la longueur du corps : c'est le plus petit nombre; dans les autres, il la surpasse de plusieurs fois. On y distingue un *œsophage* ordinairement court, un *jabot* plus ou moins prononcé; dans quelques familles, un *gésier* garni intérieurement de pièces de trituration; un *ventricule chylifique* d'une grandeur variable, ou glabre, ou hérissé de papilles; un *intestin grêle* plus ou moins long; un *gros intestin* consistant le plus souvent en un *cœcum* dilatable que suit un *rectum*, qui, dans certaines familles, s'allonge beaucoup. La texture du tube digestif est musculo-membraneuse, et se compose de trois tuniques contiguës dont l'épaisseur varie. Les vaisseaux biliaires ou hépatiques s'insèrent constamment à l'extrémité postérieure du ventricule chylifique. Ils sont fort longs, très déliés, singulièrement reployés, et d'une texture celluloso-musculeuse. Leur nombre et leur mode de connexion varient suivant les familles et les genres; ils sont toujours pairs. Il n'y en a jamais moins d'une paire, et jamais plus de trois. Tantôt leur insertion se borne au ventricule chylifique; et dans ce cas, ou ils sont libres et flottants par un bout, ou bien ils forment un arc diversement replié, dont les deux extrémités s'implantent autour du même cercle. Tantôt cette insertion est double; elle a lieu, d'une part au ventricule chylifique, et de l'autre au cœcum, soit que ces vaisseaux s'implantent isolément, soit qu'ils confluent en un ou plusieurs troncs; la bile qu'ils contiennent varie pour sa couleur depuis le violet foncé et le brun jusqu'au jaune, au blanc ou au diaphane.

» Les Coléoptères ont, ainsi que les autres Insectes, deux sexes séparés, et l'acte de la reproduction est un véritable accouplement, c'est-à-dire qu'il y a introduction de la verge dans le vagin, et émission d'une liqueur spermatique. L'organe générateur mâle se compose: 1° de deux *testicules* formés, soit par les replis agglomérés d'un seul vaisseau spermatique, soit par un ou plusieurs sachets, soit enfin par des testicules dont le nombre, la configuration et la grandeur varient suivant les familles; 2° de deux *canaux déférents* variables pour leur longueur, quelquefois reployés en *épididyme*; 3° de *vésicules séminales* plus ou moins nombreuses, et de formes diverses suivant les genres; 4° d'un *conduit éjaculateur* tantôt fort long, tantôt très court; 5° d'une *verge* rétractile renfermée dans une *armure copulatrice*, dont la conformation se modifie à l'infini. On distingue dans l'organe générateur femelle de tous les Coléoptères : 1° deux *ovaires* dont chacun se compose d'un *calice* plus ou moins marqué, et d'un nombre variable, suivant les genres de gaînes *ovigères*, uniloculaires ou multiloculaires, terminées le plus souvent par une pièce charnue où se fixe un *ligament suspenseur*; 2° une *glande sébacée*, d'une structure diversement compliquée, insérée à l'origine de l'oviducte, et destinée à fournir une humeur propre à lubréfier ou à enduire les œufs à l'époque de la ponte; 3° un *oviducte* plus ou moins long qui se continue en un vagin; 4° une *vulve* souvent accompagnée de pièces copulatrices; 5° des œufs globuleux, ovales ou oblongs; 6° enfin, dans quelques cas rares un appareil sécréteur particulier propre à former une enveloppe commune ou une coque aux œufs.

» Indépendamment des organes sécréteurs dont il vient d'être question, on rencontre encore, dans un petit nombre de Coléoptères, un appareil des *sécrétions excrémentitielles* placé au voisinage de l'anus. Il se compose ou de vaisseaux ou d'utricules sécrétoires, et d'une vessie ou réservoir. Il est binaire, commun aux deux sexes, et a pour fonction de former une humeur âcre, li-

quide ou vaporeuse que l'insecte expulse à son gré lorsqu'il est menacé de quelque danger. *Voy.* les g. APTINUS et BRACHINUS.

» L'organe *respiratoire* des Coléoptères consiste en *stigmates* placés dans les parties latérales du corps, et dont l'organisation varie suivant les genres, et de *trachées* tantôt *tubulaires*, tantôt *utriculaires*, qui disséminent l'air dans toutes les parties du corps.

» Leur système nerveux se compose d'un *cerveau*, de ganglions placés dans la ligne médiane, variables pour leur nombre, communiquant entre eux et le cerveau, au moyen d'un cordon à deux tiges contiguës, enfin, de nerfs proprement dits, qui émanent des ganglions.

» La capacité abdominale de ces Insectes renferme constamment un *tissu adipeux splanchnique*, dont l'abondance et la couleur varient suivant les genres, et qui ne paraît pas étranger au but de la nutrition. »

Les sexes, dans les Coléoptères, se distinguent à l'extérieur par des différences, soit dans les antennes, soit dans les pattes, soit dans d'autres parties du corps qu'il serait trop long d'énumérer ici, et qui seront mentionnées dans chaque genre. Leur accouplement n'a lieu qu'une fois, et sa durée varie depuis quelques heures jusqu'à un ou deux jours. La copulation achevée, le mâle ne tarde pas à périr, et sa femelle meurt immédiatement après la ponte. Les œufs, qui varient pour le volume, la forme, la couleur et la consistance, sont déposés en des lieux et dans des substances analogues au genre de vie des larves qui doivent en naître. Quelques espèces les pondent dans les eaux tranquilles; d'autres les placent sur certaines plantes; plusieurs, à l'aide de leur tarière, les introduisent dans le bois; des tribus entières les déposent sur les matières animales ou végétales en décomposition et sur les cadavres en putréfaction; un grand nombre enfin les enfoncent dans la terre.

Les larves qui naissent de ces œufs diffèrent singulièrement entre elles; en général, elles ressemblent à un ver mollasse composé de douze anneaux plus ou moins distincts, non compris la tête; celle-ci, est écailleuse, ainsi que la partie supérieure des trois anneaux qui la suivent. En dessous de ces trois anneaux, qui correspondent au thorax de l'insecte parfait, sont attachées six pattes écailleuses, ordinairement très courtes, souvent même à peine visibles, remplacées dans certaines familles par de simples mamelons. De petits grains en nombre variable, situés de chaque côté de la tête, sont considérés comme des yeux. La bouche est pourvue d'instruments appropriés à la manière de vivre des larves; les mandibules sont très fortes et cornées dans les espèces qui rongent les substances ligneuses; elles sont coriaces dans celles qui se nourrissent de feuilles, et presque membraneuses dans le grand nombre de larves qui vivent dans les matières en putréfaction. Les antennes, lorsqu'elles existent, car beaucoup en manquent, sont courtes, cylindriques ou coniques, et composées d'un petit nombre d'articles. Enfin, de chaque côté du corps sont neuf stigmates destinés à introduire l'air dans les trachées. La plupart de ces larves ont la faculté locomotive très peu développée; il faut cependant en excepter celles des espèces Créophages qui sont aussi agiles que l'insecte parfait: aussi ont-elles une forme plus allongée que les autres, et tous les segments de leur corps sont à demi-cornés; telles sont celles des Cicindèles, des Carabes, des Silphes, des Nécrophores, etc., etc., qui vivent de proie vivante ou de cadavres.

Le temps que les larves des Coléoptères mettent à croître, depuis leur sortie de l'œuf jusqu'à leur transformation en nymphe, est, plus ou moins long, suivant le genre de leur nourriture. On a remarqué que celles qui se nourrissent de feuilles atteignent toute leur taille au bout d'un mois ou six semaines, tandis que celles qui vivent de racines ou dans l'intérieur du tronc des arbres n'y arrivent qu'au bout de deux ou trois ans. Leur croissance, au reste, est d'autant plus prompte que leur nourriture est plus abondante et la température plus élevée. Ces larves changent trois ou quatre fois de peau avant de se transformer en nymphe; celles qui vivent dans la terre se construisent une sorte de coque pour subir cette transformation, et celles qui vivent sur les feuilles, comme les Chrysomèles, les Cassides et les Coccinelles, se transforment à l'air libre à l'instar des Lépidoptères diurnes en se fixant à la plante par l'anus. Ces nymphes sont privées de tout mouvement et ne prennent aucune nourriture. Avec un peu d'attention

on y distingue, comme dans les Chrysalides des Lépidoptères, toutes les parties extérieures de l'Insecte parfait, contractées et repliées sur la poitrine. Une différence essentielle entre les unes et les autres, c'est que dans les Chrysalides, toutes ces parties se trouvent contenues sous une enveloppe commune, tandis que, dans les nymphes, elles sont libres, et chacune d'elles a son enveloppe particulière, qui consiste dans une pellicule très mince.

Si l'on en excepte quelques espèces, qui sont également nuisibles à l'état parfait, c'est principalement sous la forme de larves que les Coléoptères font le plus de tort à l'agriculture et à l'industrie. Les ravages causés par les larves des Bruches, des Charançons, des Calandres, des Hannetons, des Antbrènes, des Dermestes, des Altises, des Galéruques et autres genres analogues, ne sont que trop connus. *Voyez* ces différents mots.

Les Coléoptères sont répandus partout. Les uns sont aquatiques et vivent dans les eaux dormantes; les autres, en bien plus grand nombre, sont terrestres, et ont des habitudes très variées; on en rencontre courant sur la terre ou sur le sable; on en trouve dans les fientes des animaux, dans la terre, sous les pierres, sous la mousse, à la racine des végétaux, dans les troncs ou sous les écorces des arbres, morts ou vivants, dans les cadavres en putréfaction, dans les matières animales et végétales en décomposition, dans celles qui sont desséchées; enfin, on en voit fréquemment sur les fleurs et les feuilles des plantes et des arbres. Les uns sont diurnes, les autres sont nocturnes; ceux-ci se tiennent cachés pendant le jour, font la chasse aux autres Insectes et les dévorent. Il est à remarquer qu'on ne trouve aucun Insecte venimeux parmi les Coléoptères; pas un n'est armé d'aiguillon pour blesser, comme on le voit chez beaucoup d'Hyménoptères. Seulement, quelques uns, pourvus de fortes mandibules, comme les Scarites, les Cerfs-Volants, les Capricornes, etc., mordent ou pincent fortement quand on les saisit sans précaution; mais il n'en résulte d'autre mal que celui d'une légère coupure ou d'une petite déchirure.

On sait que les Romains regardaient comme un mets à la fois délicat et somptueux, la larve d'un Insecte qu'ils appelaient *Cossus*. Les naturalistes sont loin d'être d'accord sur l'espèce à laquelle se rapporte cet insecte. L'opinion la plus probable à ce sujet est celle que M. Mulsant, bibliothécaire de la ville de Lyon, a émise dans une dissertation publiée récemment, et d'après laquelle le *Cossus* des Romains serait la larve du *Cerambyx heros*. De nos jours, les Américains et les Indiens font leur régal de la larve du *Charançon palmiste*, et des voyageurs qui en ont goûté assurent que c'est un mets fort agréable.

Les Cantharides et les Mylabres sont les seuls Coléoptères qui fournissent un remède à la médecine par leur propriété vésicante. Aucun d'eux n'est employé dans les arts industriels.

De tous les Insectes, les Coléoptères sont les mieux connus, du moins à l'état parfait. La raison doit en être attribuée, d'abord à la consistance solide de leurs téguments qui rend leur conservation et leur étude bien plus faciles que celles des Insectes des autres ordres; ensuite à la variété de leurs formes, et aux couleurs brillantes ou agréables dont beaucoup d'entre eux sont parés. Ajoutez à cela qu'étant privés, pour la plupart, de la faculté de voler, ou n'ayant qu'un vol peu rapide, ils sont bien plus aisés à recueillir que les Insectes chez lesquels cette faculté est très développée, tels que les Diptères, les Névroptères, les Lépidoptères et les Hyménoptères. Cependant, sous le rapport des mœurs, ils sont loin d'offrir au naturaliste observateur et aux méditations du philosophe, le même intérêt que les Insectes appartenant aux autres ordres que nous venons de nommer, notamment à celui des Hyménoptères. En effet, bien que certaines espèces de Coléoptères paraissent aimer à se réunir en grand nombre, on n'observe point parmi eux, comme chez les Termites, les Fourmis, les Guêpes et les Abeilles, de société proprement dite, ni d'industrie s'exerçant au profit de la communauté tout entière; chaque individu vit pour soi, sans autre rapport avec ses semblables que les rapprochements nécessaires entre les sexes pour la propagation de l'espèce. Toutefois, plusieurs genres présentent des particularités intéressantes dans leurs habitudes; nous citerons entre autres les Cicindèles, les Caloso-

mes, les Nécrophores, les Gymnopleures, les Driles et les Cassides (*voyez* ces différents mots). Au reste, la profusion avec laquelle la nature a répandu les Coléoptères sur toute la surface du globe prouve bien qu'ils sont chargés d'y remplir un rôle important. On évalue à 30,000 le nombre des espèces connues, et tous les jours on en découvre de nouvelles. Leur distribution entre les diverses régions de la terre est soumise à des lois générales que M. Lacordaire a cherché à expliquer dans le 2e volume de son *Introduction à l'Entomologie*, tout en convenant de l'insuffisance des matériaux sur lesquels il a opéré pour atteindre ce but. Néanmoins son travail est très remarquable par les aperçus neufs qu'il renferme et la manière lucide dont ils sont présentés. Les limites étroites qui nous sont imposées ne nous permettent pas d'en donner ici l'analyse, qui sera mieux placée d'ailleurs à l'article GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE. Nous nous bornerons donc dans celui-ci à quelques données générales sur les Coléoptères seulement. Considérés sous le rapport de leur genre de nourriture, ces Insectes peuvent être partagés en cinq groupes, savoir : 1° ceux qui vivent de proie vivante, les *Créophages* ; 2° ceux qui se nourrissent de substances animales et végétales putréfiées ou desséchées, et même de matières excrémentitielles, les *Saprophages* ; 3° ceux qui vivent exclusivement dans les bouses et les crottins des animaux herbivores, les *Coprophages* ; 4° ceux qui attaquent les parties ligneuses des végétaux, les *Xylophages* ; 5° enfin ceux qui vivent, soit des feuilles, soit des fleurs, soit des fruits de ces mêmes végétaux, les *Phytophages*. Mais cette classification souffre de nombreuses exceptions, car parmi les Créophages, il en est beaucoup qui sont en même temps Saprophages, et parmi les espèces des autres groupes, il en est qui sont Créophages à l'état de larve, et Phytophages à l'état d'insecte parfait, et *vice versâ*. Quoi qu'il en soit, en ne considérant que les masses, on remarque que les Créophages, tels que les Carabiques, les Brachélytres, les Malacodermes, plusieurs Clavicornes et Palpicornes sont propres aux contrées froides et tempérées des deux hémisphères, et ne s'étendent pas au-delà du 35e degré de latitude, où ils disparaissent pour faire place à d'autres types, à l'exception des Cicindèles et des Scarites, et de quelques autres g. dont plusieurs espèces se retrouvent dans les climats les plus chauds. Si l'on veut se rendre raison de cette prédominance des Créophages dans les pays froids et tempérés, on ne peut s'empêcher de croire qu'elle a pour but d'arrêter la trop grande multiplication des Phytophages, qui finiraient par anéantir la végétation peu vigoureuse de ces pays, s'ils ne devenaient en grande partie la proie des premiers.

Les Saprophages, dont la mission est de faire rendre plus promptement à la terre les débris des corps organisés, sont répandus partout, moins cependant dans les pays intertropicaux, où non seulement ils sont remplacés par les Termites et les Fourmis, mais où la chaleur suffit seule pour décomposer et dessécher avec la plus grande rapidité tout ce qui est frappé de mort. Quant aux Coprophages, leur existence étant liée à celles des Quadrupèdes herbivores, ils sont d'autant plus communs que ceux-ci sont plus nombreux, soit à l'état sauvage, soit à l'état de domesticité, et leur taille augmente considérablement en se rapprochant de l'équateur, comme si elle devait être proportionnée à celle des animaux dont les bouses leur servent de pâture. A l'égard des Xylophages et des Phytophages, qui forment près des quatre cinquièmes des Coléoptères, leur nombre, leur taille et l'éclat de leurs couleurs sont toujours en rapport avec la vigueur de la végétation des pays qu'ils habitent. Ainsi c'est des contrées intertropicales où le règne végétal est dans toute sa splendeur, que nous viennent ces beaux et gigantesques Coléoptères qui font l'ornement de nos collections, tels que le *Chrysochroa bicolor*, le *Goliath cacicus*, le *Scarabæus hercules*, le *Macrodontia cervicornis*, ainsi que ces riches Curculionites, ces Chrysomélines, et ces Cassidaires dont les formes ne sont pas moins variées que les couleurs.

Maintenant il nous reste à considérer les Coléoptères sous le rapport de la classification. Cet ordre d'Insectes ayant été plus travaillé que tous les autres, il semblerait que sa distribution méthodique devrait être aujourd'hui bien arrêtée ; mais c'est précisément le contraire qui existe. La raison en est que le grand nombre d'entomologistes

qui s'en sont occupés depuis notre célèbre Latreille ne l'ont pas étudiée dans son ensemble (1), mais se sont bornés à des monographies de familles, de tribus ou de genres, adoptant chacun un langage différent pour désigner les divisions qu'ils y ont établies, autres que les genres, sans s'embarrasser comment il serait possible de faire entrer ces divisions dans le cadre général de l'ordre dont chacune de leurs monographies ne fait qu'une partie. C'est ainsi, par exemple, que M. Schœnherr divise d'abord la famille des Curculionites en deux ordres, qu'il subdivise ensuite en légions, phalanges et sections avant d'arriver aux genres, tandis que M. Mulsant, qui appelle tribu ce que Latreille nomme famille dans sa *Monographie des Lamellicornes et des Longicornes de France*, donne aux différentes divisions qu'il y établit les noms de groupes, familles, branches et rameaux. L'on peut juger par ces deux exemples de l'arbitraire qui règne dans le vocabulaire entomologique. Cependant il serait bien à désirer que tous les entomologistes fussent d'accord pour désigner de la même manière les divisions qui précèdent les genres, et surtout pour ne donner de noms qu'à celles qui méritent d'en porter, afin de ne pas surcharger la science d'une foule de mots parasites, comme ceux que nous venons de signaler. Ajoutez à cela que si certaines familles de Coléoptères ont attiré l'attention des monographes et fait l'objet de leurs travaux spéciaux, il en est un plus grand nombre qu'ils ont totalement négligées, et qui se trouvent encore aujourd'hui dans l'état où les a laissées Latreille.

On voit, d'après cela, qu'il nous est impossible de présenter une classification homogène des Coléoptères, obligés comme nous le sommes d'y faire entrer tous les nouveaux genres qui ont été créés dans cet ordre d'Insectes, depuis la méthode de Latreille : car un dictionnaire comme celui-ci n'a pas pour but de réformer la science, mais bien d'en faire connaître l'état actuel. Voici donc la marche que nous avons adoptée comme conséquence de ce principe.

La classification que nous suivons est fondée, savoir : pour les Carabiques, sur le *Species* de M. le comte Dejean, en ayant égard aux changements faits à la tribu des Cicindélètes par M. Lacordaire ; pour les Hydrocanthares et les Gyriniens, sur l'ouvrage de M. Aubé, formant le 6e volume du *Species* de M. Dejean ; pour les Brachélytres, sur la Monographie de M. Erichson, et pour les Psélaphiens qui s'y rattachent, sur celle de M. Aubé ; pour les Buprestides, sur l'*Hist. nat.* et l'*Iconographie* de cette tribu, par MM. Gory et de Castelnau ; pour les Eucnémides, les Cérophytides, les Elatérides, les Cébrionites et les Rhipicérides, sur un travail posthume de Latreille, publié dans les *Ann. de la Soc. entomol. de France*, en 1834 ; pour les Clairones, sur la Monographie de M. Klug ; pour les Cétonides et les Gymnétides, sur celle de MM. Gory et Percheron, ainsi que sur le 3e vol. du *Manuel d'entomologie* de M. Burmeister ; pour les Collaptérides faisant partie des Mélasomes, sur le grand travail de M. Solier inséré dans les *Ann. de la Soc. ent. de France*, lequel malheureusement n'est pas entièrement terminé au moment où nous écrivons ceci ; pour les Curculionites, sur le volumineux ouvrage de M. Schœnherr intitulé : *Synonymia insectorum genera et species Curculionidum*, lequel se compose déjà de 13 volumes, et se continue toujours ; pour les Longicornes, sur le travail de M. Audinet-Serville, publié dans les *Annales* dont nous venons de parler ; et enfin pour les Erotyliens, sur la Monographie de M. Lacordaire ; à quoi il faut ajouter une foule d'autres opuscules qui se rattachent à ces mêmes familles, et qu'il serait trop long de désigner ici.

Quant aux autres familles ou tribus non comprises dans cette énumération, et sur lesquelles il n'existe à notre connaissance que des travaux partiels, qui n'apportent aucun changement à la méthode de Latreille, du moins pour les grandes divisions, c'est cette méthode, combinée avec celle indiquée par le dernier Catalogue de M. le comte Dejean, que nous suivons, excepté

(1) Il faut en excepter cependant M. le comte Dejean, M. Boullé et M. le comte de Castelnau ; mais le *Species* général du premier s'arrête aux Brachélytres, en y comprenant les Hydrocanthares et les Gyriniens de M. Aubé, qui y font suite ; et l'ouvrage du second, qui est plutôt un *Genera* qu'un *Species*, ne va pas au-delà des Lamellicornes. A l'égard du troisième, son Histoire des Coléoptères embrasse bien cet ordre dans son entier ; mais imprimée pendant son absence, elle fourmille de fautes et d'omissions qui font qu'on ne peut consulter cet ouvrage qu'avec défiance, malgré les bonnes choses qu'il renferme.

cependant pour ce qui concerne les familles des Eupodes et des Cycliques, dans lesquelles notre collaborateur M. Chevrolat, qui s'en est occupé d'une manière spéciale, a introduit de nouvelles divisions et créé de nouveaux genres dont il continuera de donner les caractères dans le cours de ce Dictionnaire, comme il l'a déjà fait pour les Cassidaires, les Chrysomélines et les Coccinellides.

Bien que dans ces derniers temps la division des Coléoptères en cinq sections, d'après le nombre des articles des tarses, ait été attaquée par plusieurs entomologistes distingués, parce qu'elle présente en effet de nombreuses anomalies, et rompt quelquefois les rapports naturels entre les familles; cependant, comme jusqu'à présent on n'y a rien substitué de meilleur, du moins à notre connaissance, nous l'avons conservée dans notre classification, en supprimant toutefois la section des Dimères, qui se composait seulement des Psélaphiens, ces Insectes ayant été réunis aux Brachélytres, qui font partie des Pentamères.

Ainsi l'ordre des Coléoptères se divise d'abord en quatre sections ou sous-ordres, ainsi qu'il suit :

1re Sect. Cinq articles à tous les tarses . . . . . . Pentamères.
2e Sect. Cinq articles aux quatre tarses antérieurs, quatre aux postérieurs. . Hétéromères.
3e Sect. Quatre articles à tous les tarses. . . . . Tétramères.
4e Sect. Trois articles à tous les tarses. . . . . . Trimères.

1re Section. — PENTAMÈRES.

Les Coléoptères de cette section sont les plus nombreux de tous; ils se divisent en onze familles, dont les unes, très naturelles, se composent d'espèces carnassières; et les autres, plus ou moins artificielles, sont mélangées d'espèces créophages et saprophages, coprophages et phytophages. Ces familles, au nombre de onze, sont les suivantes :

A. *Six palpes*

Toutes les pattes uniquement propres à la course { Languette non saillante, palpes labiaux de 4 articles . . . 1 Cicindélètes
Languette saillante, palpes labiaux de 4 articles . . . 2 Carabiques

Les quatre pattes postérieures aplaties et propres à la natation. { Deux yeux, antennes filiformes . . . 3 Hydrocanthares.
Quatre yeux, antennes courtes, en masse . . . 4 Gyriniens

Élytres beaucoup plus courtes que l'abdomen dans le plus grand nombre, et ne le couvrant jamais entièrement dans les autres; antennes tantôt moniliformes, tantôt renflées à l'extrémité. . . . . 5. Brachélytres

Antennes de formes variées, cachées, dans le repos, sous les côtés du thorax, tête engagée dans le prothorax jusqu'aux yeux; prosternum prolongé postérieurement et reçu dans une échancrure du mesosternum; téguments solides. . . . . 6. Sternoxes

Antennes de formes variées, visibles dans le repos; tête inclinée; prosternum non prolongé postérieurement; téguments plus ou moins mous. . . . . 7. Malacodermes

Antennes tantôt filiformes, tantôt en panache; corps plus ou moins cylindrique; téguments solides. . . 8 Térédyles

Antennes en masse perfoliée ou solide, plus longues que les palpes maxillaires. . . . . 9. Clavicornes

Antennes en masse perfoliée, plus courtes que les palpes maxillaires, ou de la même longueur au plus . 10 Palpicornes

Antennes brisées, terminées en masse feuilletée ou pectinée. . . . 11. Lamellicornes

2e Section. — HÉTÉROMÈRES.

Cette section équivaut à un peu plus du quart de la précédente pour le nombre des espèces : la plupart sont noires, aptères et saprophages. Plusieurs sont holitophages ou vivent sous les écorces; quelques unes sont parasites à l'état de larve, et phytophages ou herbivores à l'état parfait. Ces espèces sont réparties dans les sept familles suivantes :

Antennes toujours insérées sous les bords latéraux et avancés de la tête, moniliformes, avec le 3e article allongé; extrémité des mandibules bifide, et une dent ou crochet corné au côté interne des mâchoires; élytres ordinairement soudées. . . 1 Mélasomes

Antennes courtes, plus ou moins perfoliées, et se terminant en masse; mâchoires dépourvues d'onglet ou de crochet au côté interne; presque toujours des ailes sous les élytres. 2. Taxicornes

Antennes presque filiformes ou grossissant insensiblement vers le bout; mâchoires toujours découvertes par devant; élytres libres et ailes en dessous . . . . 3. Ténébrionites

Base des antennes ordinairement recouverte par les bords avancés de la tête; extrémité des mandibules

toujours bifide ou bidentée ; corps arqué ; ailes sous les élytres . . . 4. Hélopiens.

Antennes tantôt simples, tantôt flabellées, pectinées ou en scie ; tête plus ou moins cordiforme et portée sur une sorte de col ; élytres généralement molles et flexibles. . . . 5. Trachélides.

Antennes tantôt simples, tantôt grossissant insensiblement vers leur extrémité ; pénultième article des tarses bilobé ; élytres molles et flexibles. 6. Vésicants.

Antennes en fil, souvent dentées ; élytres dures et rétrécies . . . . . 7. Sténélytres.

3e Section. — **TÉTRAMÈRES.**

Cette section est presque aussi nombreuse en espèces que la première ; toutes sont phytophages, et réparties dans les cinq familles suivantes (1) :

Tête plus ou moins prolongée en forme de trompe, sur laquelle sont insérées les antennes, très souvent coudées et presque toujours terminées en massue. . . . . 1. Curculionites.

Tête non prolongée en forme de trompe ; antennes insérées devant les yeux et de formes variées . . . 2. Xylophages.

Antennes ordinairement très longues, de formes diverses, insérées tantôt dans une échancrure des yeux, tantôt en dehors ; corps plus ou moins allongé ; tarses longs. . . . . . . 3. Longicornes.

Corselet carré ou cylindrique, sensiblement plus étroit que les élytres ; antennes filiformes, insérées près des yeux ; pattes postérieures généralement plus longues que les autres, et leurs cuisses renflées très souvent en massue. . . . . 4 Eupodes.

Corps tantôt hémisphérique, tantôt ovalaire, souvent globuleux ; division externe des mâchoires cylindracée ; languette épaisse et courte ; antennes filiformes ou allant en grossissant insensiblement vers l'extrémité. . . . . 5. Cycliques.

4e Section. — **TRIMÈRES.**

Cette section est la moins nombreuse des quatre, et se compose seulement de deux petites familles. Les Insectes de la première vivent aux dépens des Pucerons, et ceux de la seconde dans les Champignons.

Antennes plus courtes que la tête et le corselet réunis, et terminées en une masse triangulaire et comprimée ; corps hémisphérique ; corselet court et un peu lunulé ; palpes maxillaires, ayant leur dernier article très grand et sécuriforme. . . . . . . 1. Aphidiphages.

Antennes plus longues que la tête et le corselet réunis ; corps ovalaire ; tarses à pénultième article profondément bilobé ; palpes maxillaires à peine renflés à l'extrémité . . . 2. Fongicoles.

Voyez l'article de chacune de ces familles pour connaître les noms et les caractères des tribus dont elle se compose, ainsi que les particularités de mœurs qui peuvent s'y rattacher. Consultez aussi l'article Géographie zoologique. (Duponchel.)

COLÉOPTILE. *Coleoptila* (κολεός, étui ; πτίλον, plume). bot.—M. de Mirbel a donné ce nom a une gaîne membraneuse ou charnue provenant des cotylédons, et qui enveloppe la base de la plumule comme dans les Liliacées, les Alismacées, etc. On a appelé *Coléoptilées* les plumules qui sont munies d'une Coléoptile.

COLEORAMPHUS. ois. — Nom scientifique donné par M. Duméril au g. *Chionis*. (G.)

COLÉORHIZE. *Coleorhiza* (κολεός, étui ; ῥίζα, racine). bot. — Appendice en forme d'étui qui enveloppe étroitement certaines radicules à leur origine, ainsi que cela a lieu dans les Graminées. C.-L. Richard avait établi, dans les plantes phanérogames, deux divisions fondées sur la présence ou l'absence de la Coléorhize, et qui répondaient aux monocotylédones (*Coléorhizées*) et dicotylédones (*non-coléorhizées*). Cette épithète ne s'emploie plus que pour déterminer cette modification particulière de la radicule.

COLEOSANTHUS, Cass. bot. ph.—Syn. de *Bulbostylis*, DC.

***COLEOSTACHYS** (κολεός, gaîne ; στάχυς, épi). bot. ph.—Genre de la famille des Malpighiacées ainsi caractérisé : Calice 5-parti, dépourvu de glandes, accrescent. 5 pétales. 10 étamines à filets glabres, soudés à leur base en un anneau tout hérissé intérieurement de longues touffes de poils, à anthères sans appendices. 3 ovaires presque distincts, de la face interne desquels partent vers leur milieu autant de styles libres, oblongs, grêles, amincis au sommet et terminés en pointe. Fruit composé de 3 carpelles indéhiscents. — L'espèce unique connue est une plante ligneuse de la Guiane, à feuilles opposées, très grandes, oblongues, accompagnées de stipules axillaires très longues, opposées comme les feuilles deux à deux, et soudées à leur base. Des stipules semblables

(1) Nous supprimons dans cette section la famille des Platysomes de Latreille, dont les genres sont répartis entre les Xylophages et les Longicornes.

se trouvent à la base des épis de fleurs, les enveloppant d'abord complétement comme dans une spathe, puis se séparant supérieurement pour les laisser s'allonger. Chaque fleur sessile est accompagnée extérieurement d'une bractée, et latéralement de deux bractéoles. (Ad. J.)

*COLEPINA. INFUS. — Famille d'Infusoires établie par M. Ehrenberg parmi les Polygastriques pour le genre *Coleps*, Nitzs. (P. G.)

*COLEPS. INFUS.—Genre d'Infusoires proposé par Nitzsch, et que M. Ehrenberg rapproche des Enchéliens en en faisant toutefois une famille distincte. Il a pour objet le *Cercaria hirta* de Muller, espèce d'eau douce, très fréquente dans beaucoup d'endroits et en particulier dans la Seine. M. Ehrenberg lui attribue une bouche et un anus terminaux, un appareil digestif polygastrique, et une cuirasse multipartite; il le considère comme le représentant des Enchéliens dans la famille des Infusoires cuirassés, et il en décrit plusieurs espèces.

Le *Cercaria hirta* est aussi le type du genre *Diceratella* de M. Bory, dont une espèce rentre parmi les Chætonotes de M. Ehrenberg.

M. Dujardin a placé les *Coleps* dans son groupe des Infusoires symétriques, et voici comment il les caractérise:

Animaux à corps cylindrique ou en forme de barillet, présentant à l'intérieur des rangées longitudinales et transverses de pièces polygonales, solides en apparence, et entre lesquelles sortent quelques cils droits, très minces, vibratiles. L'extrémité antérieure est tronquée, ou festonnée et ciliée; l'extrémité postérieure est terminée par deux ou trois points symétriques. (P. G.)

*COLERHINUS (κολεός, gaîne; ῥίν, nez). INS. — Ce genre, établi par M. Erichson, a tous les caractères des *Cheiroplatys* et paraît en être un simple synonyme.

*COLÉSULE. *Colesula*. BOT.—Nom donné par Necker à une petite bourse membraneuse de laquelle sortent les spores des Hépatiques.

COLEUS (κολεός, gaîne). BOT. PH. et CR. —Genre de la famille des Labiées-plectranthées établi par Loureiro (*Fl. Coch.*). Il se compose de plantes herbacées, d'arbrisseaux et d'arbustes indigènes des parties chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de la Nouvelle-Hollande, à verticillastres lâches, le plus souvent en cymes, multiflores, à fleurs en grappes ou en panicules. Les g. *Calceolus* et *Aromaria*, Benth., et *Solenostemon*, Schum., rentrent dans ce genre. — Le g. *Coleus* de Cav. et Sech. est considéré par M. Endlicher comme une simple division du g. Clathre. *Voy.* ce mot.

COLIADE. *Colias* (κολίας, nom de poisson). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Diurnes, établi par Fabricius et adopté par Latreille, qui le range dans sa tribu des Papillonides. En admettant ce g. dans notre *Hist. nat. des Lépidopt. de France*, nous en avons retranché, à l'instar des entomologistes anglais, les espèces à ailes anguleuses qui forment leur g. *Gonopteryx* ou celui de *Rhodocera* de M. Boisduval, et nous l'avons restreint aux espèces à ailes arrondies, en le plaçant dans notre tribu des Rhodocérides.

Ce genre, ainsi réduit, renferme encore une quarantaine d'espèces, dont 12 d'Europe. Ce sont des Papillons de moyenne grandeur, dont les quatre ailes, à fond d'un jaune plus ou moins vif, sont ordinairement bordées de noir, avec une ou deux taches orbiculaires cernées de ferrugineux, et quelquefois argentées sur le disque des inférieures en dessous. On les reconnaît encore à leurs antennes et à leurs pattes lavées de rose. Certaines espèces n'habitent que les prairies élevées des montagnes, tandis que d'autres se trouvent en plaine, principalement dans les champs de Luzerne.

La COLIADE PALENO (*Colias palæno* Linn.), espèce des Alpes et de la Suède, est figurée dans l'Atlas de ce Dictionnaire (*Insectes Lépidoptères*, pl. 2, fig. 4). Celles de leurs Chenilles qui sont connues vivent sur les Légumineuses, principalement sur les Coronilles et la Luzerne. Leurs Chrysalides sont gibbeuses, moins cependant que celles du g. Rhodocère. (D.)

COLIART. POISS. — Nom vulg. de la Raie blanche, *R. batis*.

COLIAS. POISS. — Nom d'une espece du g. Scombre.

COLIAS. INS. — Nom latin du genre Coliade. *Voyez* ce mot.

COLIBRI (nom de ces Oiseaux dans la langue des Caraïbes). *Trochilus*. OIS.— Genre

de l'ordre des Passereaux Ténuirostres de Cuvier et des Anisodactyles de M. Temminck, ayant pour caractères : Bec plus long que la tête, droit ou recourbé ; la mandibule supérieure un peu élargie à la base et carénée en dessus ; la mandibule inférieure logée dans la supérieure, dont elle a la longueur. Narines basales, petites et recouvertes par les plumes du front, placées dans une fossette latérale, et séparées l'une de l'autre par une arête plus prononcée. Ailes à première rémige la plus longue, toutes les pennes graduellement étagées vers le corps ; queue de six à dix rectrices de forme variable ; tarses minces, grêles, emplumés jusqu'aux talons, scutellés et plus courts que le doigt du milieu.

Les particularités anatomiques que présentent ces Oiseaux sont : des humérus très courts, un sternum très grand et sans échancrure, un gésier fort petit, pas de cœcum, une langue extensible fort longue divisée en deux tubes filiformes, et supportée par les deux branches très longues de l'os hyoïde, qui se meuvent par un mécanisme semblable à celui de la langue des Pics, et viennent s'attacher sur le vertex, où elles se réunissent en formant un angle aigu.

Les Colibris sont, à deux ou trois exceptions près, les plus petits de tous les Oiseaux, et ceux dont les formes sont le plus sveltes et le plus gracieuses. Leurs petits pieds si frêles les rendent impropres à une station prolongée, et cette délicatesse de structure s accorde avec leur vie aérienne. Leurs ailes aiguës, à rémiges longues et étroites attachées au sternum par des muscles pectoraux très puissants, les rendent aussi propres au vol continu que les Martinets, avec lesquels ils ont, sous ce rapport, la plus grande ressemblance. Leurs rectrices, presque toujours plus courtes que leurs ailes, sont largement développées, et leur servent admirablement à se diriger dans les airs. L'homme, qui aime naturellement tout ce qui est beau et brillant, n'a pu retenir son admiration en voyant les Colibris voler en bourdonnant à travers les airs, resplendissants du feu des émeraudes, des saphirs et des rubis ; car leur plumage, simplement décomposé dans les rémiges et les rectrices ; est sur la tête, la gorge et souvent la poitrine, coupé en petites écailles d'un éclat métallique, qui ne se trouve que dans les Souimangas, leurs représentants dans l'ancien monde, les Jacamars, etc., mais avec moins de luxe et de splendeur.

Un des premiers et des plus frappants attributs des Colibris est leur extrême petitesse, qui leur a valu le nom de *Passeres mosquiti*, oiseau moustique, de *Tominos*, d'un petit poids de 12 grains, par allusion à l'exiguïté de leur taille, et d'*Oiseaux-Mouches* chez nous. Le bourdonnement qu'ils font en volant leur a valu chez les Anglais le nom de *Humming birds* (Oiseaux bourdonnants), et chez les créoles des Antilles et de Cayenne ceux de *Murmures*, de *Bourdons* et de *Frous-frous*. Les Espagnols les ont encore appelés *Picaflores* ou *Becque-fleurs*, de l'habitude qu'ils ont de plonger leur long bec dans la corolle des fleurs. Les Portugais du Brésil les appellent aussi *Chupaflores*, suce-fleurs, qui répond mieux à leur genre de vie. Un de leurs synonymes anglais est encore *Honey sucker*, Suce-miel. Les Allemands, frappés de la légèreté de leur vol, les ont appelés *Schweber* (de *schweben*, voltiger). Les Indiens, éblouis par l'éclat de leur plumage, les ont désignés sous les noms pompeux de *Rayons du soleil*, de *Cheveux du soleil*, etc.

Quant aux naturalistes, moins frappés de leurs attributs que préoccupés de leurs méthodes, ils leur ont donné des noms moins significatifs et moins poétiques. Linné, si rigoureux pourtant dans ses dénominations, mais poussé, par une mauvaise colère contre les naturalistes français, dans un système de réaction, leur donna le nom insignifiant de *Trochilus*, qu'on suppose avoir désigné le Roitelet chez les Grecs ; Brisson les avait appelés avec plus de raison *Mellisuga*. Lacépède appela les Oiseaux-Mouches *Orthorhynchus*, Becs-droits, dénomination vicieuse, puisqu'elle conviendrait aussi bien aux Jacamars, aux Chevaliers et à beaucoup d'autres Oiseaux, mais que Cuvier a adopté pour désigner les Oiseaux-Mouches proprement dits. M. Lesson, traduisant le nom français, les appelle *Ornismye* ; mais le nom de Linné a prévalu, et *Trochilus* est aujourd'hui, pour la plupart des naturalistes, le nom de tout ce groupe.

Les Colibris, ornement des forêts épaisses et profondes du Nouveau-Monde, des vastes campos, des plaines couvertes d'herbes et de fleurs et des jardins, se jouent voltigeant le

soir et le matin d'un vol léger et capricieux, en faisant avec leurs longues ailes un bruit semblable à celui de nos Taons, et que Marcgrave a bien rendu par le son imitatif de *hour hour*, qui rappelle le ronflement monotone du rouet. Ils voltigent sans repos, avec un battement d'ailes si rapide qu'elles semblent immobiles; on les voit s'arrêter quelques instants devant une fleur, la sonder avec leur langue effilée, puis partir comme un trait et en visiter une autre, pour la quitter de même, manœuvre ressemblant tout-à-fait à celle de nos Sphinx, qui déroulent leur trompe déliée, la plongent au sein d'une fleur qui ne les arrête qu'un moment.

Suivant les récits de quelques naturalistes, les Colibris vivent solitaires; d'autres disent qu'ils se réunissent en troupes, et que les arbres et les buissons en sont quelquefois chargés comme d'autant d'Abeilles.

Pendant la chaleur du jour, ils se retirent à l'ombre des forêts, où ils restent silencieusement perchés sur les branches mortes des arbres ou des buissons, sans pour cela garder le repos, qui n'est pas dans leur nature active et pétulante, et ils n'en sortent que quand la chaleur est moins brûlante. On les voit rarement descendre sur le sol.

Leur voix est un cri aigu représenté par les syllabes *tère tère*; mais, quoi qu'en ait dit Thevet, qui prétend que le Gonambouch (qui n'est pas un Colibri) chante comme un Rossignol, ils n'ont pas de chant, mais seulement un faible gazouillement.

Leur pétulance se traduit dans toutes leurs actions; ils crient, s'acharnent, s'irritent à la vue d'un obstacle ou d'une résistance, et ils se battent avec acharnement. Rarement deux mâles se rencontrent sur le même bouquet de fleurs sans combattre. Leur vivacité est si grande, qu'après les avoir vus engager le combat, on n'en connaît jamais l'issue, tant est grande la rapidité avec laquelle ils disparaissent. On dit même que dans leur dépit ils déchirent à coups de bec la fleur qui sans doute est stérile pour eux, et dispersent au loin ses pétales avec colère.

Le nid que construisent ces délicates créatures a une forme hémisphérique; il est gros comme une coquille de noix ou comme la moitié d'un œuf de poule; il est d'un tissu serré, et formé à l'extérieur de Lichens, d'écorces ou de mousses, qui y sont adroitement collés ou proprement entrelacés, et garni à l'intérieur de filaments soyeux, de coton moelleux ou de la ouate de l'*Asclepias*, destinés à former le berceau de la jeune famille. C'est le mâle qui apporte les matériaux, et la femelle qui les met en œuvre en habile et intelligente ouvrière (1). Quand son travail est fini, elle en polit les bords avec sa gorge et le dedans avec sa queue. Ce petit chef-d'œuvre de construction est attaché, quelquefois par le côté seulement, à une faible branche, à un brin de paille pendant du toit d'une case, quelquefois à une simple feuille; mais les Colibris n'ont sous ce rapport aucune place de prédilection. Tantôt ils établissent leur nid sur la branche d'un arbre, à 4 ou 5 mètres de terre, d'autres fois c'est a une brindille de rosier, à la tige d'une herbe sauvage, après une feuille d'Ananas ou d'Aloës. Le *T. hirsutus* fait exception : son nid est suspendu comme celui du Cassique huppé, *C. cristatus*, et l'entrée est par en bas; il est composé des mêmes matériaux, et suspendu à quelque roseau par des fils d'araignée ou de la soie de chenille.

C'est dans ce nid que la femelle dépose deux œufs d'un blanc pur (excepté le *T. hirsutus*, qui n'en a jamais plus d'un) et d'une forme allongée, gros comme de petits pois, et qu'elle couve alternativement avec le mâle pendant dix ou douze jours (2). Les petits, au sortir de l'œuf, sont, dit le père Dutertre, gros seulement comme des Mouches. Ils sont nourris avec tendresse par leurs parents pendant dix-huit à vingt jours, et ne quittent leur nid que lorsque les pennes de leurs ailes ont acquis leur longueur et qu'ils peuvent suivre leurs parents dans leurs courses vagabondes à travers les airs. On ne sait encore quelle nourriture la mère donne à ses petits; d'Azara dit qu'elle leur dégorge dans le bec le suc emmiellé qu'elle tire du nectaire des fleurs, après qu'il a subi une première élaboration.

Les Colibris font une ou deux couvées au plus par saison : c'est par erreur qu'on a

(1) Les naturalistes diffèrent sur ce point, car d'Azara dit que le mâle assiste seulement à la construction du nid, sans prendre aucune part au travail.

(2) D'Azara dit que la femelle dépose le premier œuf quand la moitié du nid est faite, qu'elle couve tout en continuant de construire, qu'elle quitte des œufs pour aller chercher des matériaux, et qu'il n'est entièrement achevé que quand les petits sont éclos.

avancé qu'ils font quatre couvées par an.

A cette époque, les Colibris, perdant toute défiance sous l'empire du sentiment de la paternité, s'attachent aux pas de ceux qui leur enlèvent leurs petits, et s'établissent pour les nourrir dans le lieu où on les a enfermés. Labat rapporte le fait suivant, qui est trop intéressant pour ne pas trouver place dans cet article. « Je montrai, dit-il, au père Montdidier un nid de Colibris qui était sur un appentis auprès de la maison ; il l'emporta avec ses petits, lorsqu'ils eurent quinze à vingt jours (je ferai remarquer qu'il y a ici erreur sur l'âge des petits, qui quittent ordinairement le nid à dix-huit ou vingt jours), et le mit dans une cage à la fenêtre de sa chambre, où le père et la mère ne manquèrent pas de venir donner à manger à leurs enfants, et s'apprivoisèrent tellement, qu'ils ne sortaient presque plus de la chambre, où, sans cage et sans contrainte, ils venaient manger et dormir avec leurs petits. Je les ai vus souvent tous quatre sur le doigt du père Montdidier, chantant comme s'ils eussent été sur une branche d'arbre. Il les nourrissait avec une pâte très fine et presque claire, faite avec du biscuit, du vin d'Espagne et du sucre ; ils passaient leur langue sur cette pâte, et quand ils étaient rassasiés ils voltigeaient et chantaient... Je n'ai rien vu de plus aimable que ces quatre petits Oiseaux, qui voltigeaient de tous côtés dedans et dehors de la maison, et qui revenaient dès qu'ils entendaient la voix de leur père nourricier. » — Un autre exemple de même nature est rapporté par Latham : Un jeune homme qui devait revenir de la Jamaïque en Angleterre, surprit, peu de jours avant son départ, une femelle de Hausse-col vert qui couvait. Désirant se procurer le nid sans l'endommager, il coupa la branche sur laquelle il était posé et apporta le tout à bord du navire. Cette femelle se familiarisa et accepta la nourriture qui lui fut offerte; elle vécut de miel, et continua de couver avec une telle assiduité que les œufs éclorent pendant le voyage; elle survécut peu à la naissance de ses deux petits, qui arrivèrent vivants en Angleterre.

Nous avons parlé du caractère pétulant et querelleur des Colibris ; mais c'est pour ces Oiseaux une cause de sécurité à l'époque de l'incubation et de la nourriture des petits. Dès qu'ils voient approcher de leur nid un oiseau quelconque, ils le poursuivent avec une fureur qui étonne l'ennemi, dédaigneux sans doute d'un si faible adversaire, et ils le mettent en fuite ; ils s'acharnent de même après ceux qui veulent établir un nid à côté du leur. Wilson a vu un Colibri attaquer un Tyran ; Oviedo dit que si l'on s'approche de leur nid pour s'en emparer, ils cherchent à crever les yeux du ravisseur. Cette assertion est erronée, ainsi que le prouvent les faits précédents ; mais il est vrai que leur manière de combattre les autres Oiseaux est de manœuvrer autour d'eux en leur menaçant les yeux avec leur bec affilé, et en volant avec tant de rapidité, que l'œil a peine à les suivre.

Si les adultes brillent d'un plumage richement orné, les jeunes ont le plus souvent une livrée sombre ; vers la deuxième année, on aperçoit çà et là quelques pièces du riche vêtement qui doit former la parure de toute leur vie, et vers la troisième année seulement, ils ont leur plumage d'adulte. Les femelles diffèrent des mâles par une livrée plus terne, et le plus souvent par la privation des attributs qui font l'ornement de ces derniers : aussi a-t-on plus d'une fois pris la femelle ou des jeunes en livrée pour des espèces différentes. Ainsi, la femelle de l'Oiseau-Mouche à huppe d'or, celle de l'Oiseau-Mouche de Delalande, à la huppe verte et bleue, de l'Oiseau-Mouche huppé, n'ont pas de huppe ; la femelle du Rubis n'a pas sur la gorge cette plaque d'un rouge chatoyant qui a valu au mâle le nom de cette pierre précieuse ; celle de l'Oiseau-Mouche à couronne violette est sans couronne. La femelle du Huppe-Col et celle du Hausse-Col blanc n'ont pas de collerette. La femelle du Colibri topaze n'a pas à la queue les deux brins qui terminent les rectrices du mâle, et elle est privée de cette brillante gorge d'un topaze chatoyant d'or qui fait l'ornement de ce dernier. On a encore remarqué que dans quelques espèces elles sont plus petites que les mâles.

La livrée des jeunes Colibris des deux sexes présente les mêmes différences, et ce n'est que peu à peu et sur un fond sombre et sans éclat que viennent se détacher les écailles métalliques qui plus tard forment chez les mâles leur éclatante parure.

A l'époque où Buffon écrivit son admirable *Histoire naturelle*, on ne connaissait qu'imparfaitement le genre de nourriture des Colibris; et en les voyant voler de fleur en fleur et plonger leur petite langue au sein des corolles, on croyait que la substance mielleuse sécrétée par les nectaires était leur nourriture exclusive. Le grand naturaliste, trompé par l'accord unanime des voyageurs, qui affirmaient à l'envi que les Colibris ne vivent que du suc des fleurs, combattit l'opinion de Badier, qui publia, dans le *Journal de Physique* de janvier 1777, p. 32, que les Colibris sont insectivores. Cet observateur avait constaté le fait sur neuf Colibris et Oiseaux-Mouches de diverses espèces, dans le gésier desquels il avait trouvé de petits Coléoptères et même des Araignées. Le tort de Buffon et celui de Badier est d'avoir été tous deux exclusifs, et l'erreur du premier a été d'autant plus fâcheuse que pendant longtemps ses œuvres, si souvent empreintes d'une profonde philosophie, furent l'unique traité d'histoire naturelle que lussent les hommes de toutes les conditions qui ne faisaient pas de la zoologie une étude spéciale. Le fait aujourd'hui incontestable, c'est que si les petites espèces de Colibris vivent plus exclusivement du miel des fleurs, les grosses y joignent des insectes; d'Azara, Sonnini, Cuvier, le prince de Neuwied, Audubon, etc., ont mis cette vérité hors de doute, et une longue discussion sur ce sujet serait oiseuse. La langue bifurquée des Colibris, dont les deux filets sont concaves en dedans et convexes en dehors, leur sert comme de pinces pour saisir les Insectes que recèlent les fleurs ou recueillir les gouttelettes sucrées qu'elles distillent; et le même mécanisme qui leur fait darder leur langue avec une incroyable rapidité agit dans le sens inverse avec une égale puissance contractile, et ramène à l'entrée de l'œsophage la proie ou la nourriture dont ils viennent de s'emparer.

M. Bulloch a suivi à diverses reprises les manœuvres des Colibris pour enlever des toiles d'Araignées les Mouches qui s'y prennent. Ils osent même faire cette chasse sur la toile des redoutables Mygales du Mexique, *Birds spiders*; mais quand ils ont affaire à de petites espèces, ils font plus : non seulement ils cherchent à s'emparer de la Mouche qu'emporte l'Araignée, mais ils la poursuivent elle-même, et ils tentent l'escalade de la toile, trop faible pour les retenir. Souvent le siége dure dix minutes, l'Araignée fuit en vain au fond de sa retraite; le Colibri, cramponné par ses petits pieds le long des rets, poursuit sa proie, s'en empare, et va la manger sur un arbre voisin. Le P. Isidro Guerra les avait déjà vus manger des Araignées.

Ces Oiseaux, semblables à nos Papillons ou à nos Abeilles, visitent indifféremment les fleurs de toutes sortes. Les Orangers, les Jasmins, les Chèvrefeuilles, les Violettes, les diverses plantes de la famille des Labiées, les Tamariniers, les Erythrinas, les Baccharis, les Loranthus, les Asclepias, les Lantanas, les Curaçaos, etc., sont mis à contribution pour leur nourriture, et la longueur de leur bec leur permet d'atteindre au fond de la corolle des Daturas et des Bignonias à fleurs tubuleuses, qu'ils paraissent surtout affectionner.

Les Colibris sont des Oiseaux essentiellement américains; mais le sous-genre auquel on a plus particulièrement donné ce nom ne dépasse guère les tropiques, ce qui ne l'empêche pas de s'élever assez haut dans les Andes et d'être fort commun à Quito, dont le climat n'est cependant pas très chaud. Les Oiseaux-Mouches ont une distribution géographique moins restreinte; ils s'étendent au nord du continent américain jusque dans le Massachusetts, c'est-à-dire sous le 42e degré de lat. N., et dans l'hémisphère austral jusqu'aux Malouines, sous le 53e degré de lat. S. Le capitaine King en a vu voler par une pluie mêlée de neige près du détroit de Magellan. Le *T. rufus* a été rencontré par Kotzbue, par le 61°, et le *T. colubris* a été trouvé, par M. Drummond, nichant près de l'Elk-River; mais la véritable patrie de cette charmante famille est le Brésil et la Guiane. On a cependant, dans ces derniers temps, trouvé une assez grande quantité d'espèces nouvelles dans le Pérou, le Mexique et la Colombie. Ils habitent aussi sur les montagnes neigeuses d'Orizabo (plateau de Mexico).

Sans être essentiellement migrateurs, quelques espèces d'Oiseaux-Mouches s'avancent vers le nord en été : ainsi le petit Rubis, qui se voit au Canada dans cette saison et se trouve à New-York au commence-

ment de mai, se retire dans les Florides en hiver. Il niche dans les contrées boréales, et les quitte en automne, quand les fleurs commencent à se flétrir. L'Or-Vert se trouve à la fois à la Guiane et aux Malouines. Mais certaines espèces ont une moins vaste patrie; l'Oiseau-Mouche huppé, si commun à Cayenne et à la Martinique, ne se voit pas au-delà du 14[e] degré de lat. N.

Sans être précisément défiants, les Colibris, que leur pétulance jette quelquefois dans les piéges, jouissent d'une certaine prudence et savent assez bien les éviter. Dès qu'un objet étranger les inquiète et leur porte ombrage, ils s'éloignent à quelque distance, le fixent avec une attention inquiète, et quand ils reconnaissent que leur crainte est fondée, ils jettent un cri et disparaissent. Cependant ils sont si nombreux qu'on peut facilement en abattre un grand nombre. On s'en empare au moyen d'un filet semblable à ceux qui servent à la chasse des Lépidoptères, ce qui exige de la patience et de l'habitude, ou bien on les tue simplement avec une sarbacane ou de la cendrée. On doit éviter les gluaux et tous les moyens de chasse qui gâteraient leur plumage, dont la beauté est la cause unique de leur destruction. C'est un trop petit gibier pour que la chair en soit recherchée, quelle qu'en puisse être la délicatesse, et l'on ne peut guère s'en emparer dans l'espoir de les conserver, car rien n'est plus difficile que de les élever en esclavage; accoutumés à une vie active et vagabonde à travers l'espace, ils ne peuvent s'accoutumer à la captivité de la volière ou de la cage, et ne tardent pas à succomber à l'ennui. Une autre difficulté non moins grande est l'impossibilité de leur donner une nourriture convenable. On en a cependant conservé en les nourrissant de sirop, de biscuit délayé dans du vin d'Espagne ou bien de miel; et, de tous les genres de nourriture, c'est cette dernière qui leur convient le mieux. On cite plusieurs personnes qui ont élevé des Colibris, mais jamais on ne les a pu garder plus de quelques mois. Il est à regretter qu'on ne puisse conserver dans les volières de si charmants oiseaux, car, d'après le témoignage de d'Azara et de Latham, ils deviennent très familiers et répondent avec confiance aux caresses de leur maître, qu'ils connaissent fort bien.

Les Péruviens et les Mexicains, dont la merveilleuse industrie ne nous est plus connue que par les ouvrages de la conquête, composaient avec les plumes de ces Oiseaux des tableaux dont Marcgrave, Gemelli Carreri, Hernandez, Ximenes, etc., vantent la fraîcheur et la délicatesse. Du temps de Montezuma, on en faisait des manteaux d'un grand prix. M. Ward (*Mexico in* 1827) dit que les Aztèques appelaient leur capitale *Tzinzunzant* (il y a ici erreur : ce sont les Tarasques de l'État du Mechoacan), du nom des Oiseaux-Mouches, qui sont très nombreux dans le voisinage, et ils ornaient de leurs plumes les statues de leurs dieux. Les Indiens de Patzcuaro excellent encore dans cet art; ils composent avec les plumes de Colibris des figures de saints, remarquables par la délicatesse de l'exécution et le brillant des couleurs. Après la conquête, dit M. Beltrami en parlant des Tarasques, ils collèrent les plumes de Colibris sur des lames de fer-blanc; avant, ils les fixaient sur des feuilles de Maguey. Les femmes indiennes portaient à leurs oreilles des pendants formés du corps desséché de ces Oiseaux, et les femmes des îles Sandwich regardent comme une de leurs plus belles parures un collier fait de plumes d'Oiseaux-Mouches fixées sur un ruban avec un tel art, que la surface en est aussi unie qu'un velours.

M. de Humboldt dit, dans l'*Histoire des monuments des peuples de l'Amérique*, que *Toyamiqui*, épouse du dieu de la guerre chez les Mexicains, conduisait dans la maison du soleil les âmes des guerriers morts pour la défense des dieux, et les transformait en Colibris.

Ces charmants petits Oiseaux, avec leurs riches attributs, ont frappé si vivement l'esprit des premiers voyageurs, qu'ils leur ont cru une origine mystérieuse, comme si, au début de chacune de ses connaissances, l'homme devait fatalement préluder par l'erreur. Nieremberg dit que les Oiseaux-Mouches sont moitié Oiseau et moitié Mouche, et qu'ils proviennent d'une Mouche; et Clusius cite la relation d'un provincial des jésuites qui prétendait avoir été témoin de cette métamorphose. Molina, dont le livre contient tant de fables et de contes puérils, dit, avec d'autres naturalistes, qu'au Chili, à l'approche de l'hiver, les Colibris se sus-

pendent par le bec à un rameau, et qu'ils tombent dans un engourdissement qui dure autant que la mauvaise saison. D'autres ont dit qu'ils mouraient avec les fleurs et renaissaient avec elles. Au milieu du XVIII[e] siècle, époque d'observation rigoureuse et où le scepticisme avait été poussé dans ses dernières limites, Fermin, médecin à Surinam, raconte naïvement qu'ils passent leur petite langue sur les feuilles des plantes odoriférantes pour en enlever la rosée, qui leur sert de nourriture. Mais pourquoi parler avec dédain de la crédulité de nos pères? aujourd'hui que nous sommes prémunis contre l'erreur par les fautes de nos devanciers, ne mêlons-nous pas encore les fables à la réalité? et combien de siècles s'écouleront encore avant que l'histoire naturelle en soit tout-à-fait purgée!

Les ennemis des Colibris sont sans doute les reptiles et les petits mammifères grimpeurs, car il faut aux Oiseaux de proie une plus abondante pâture; mais parmi leurs adversaires les plus redoutables, on compte la Mygale aviculaire, Araignée monstrueuse, au corps velu, aux pinces acérées, qui tend ses rets autour du nid de ces frêles Oiseaux, et dévore les œufs ou les petits pendant l'absence des parents que souvent elle chasse; d'autres fois, ces derniers eux-mêmes deviennent sa proie.

Combien de pages touchantes n'ont pas été écrites par les naturalistes et les voyageurs sur le sort des infortunés Colibris! Combien d'imprécations contre la hideuse Mygale! Mais l'époque de la sentimentalité est passée, et nous jugeons aujourd'hui plus froidement les faits.

N'accusons pas de cruauté un animal qui vit du sang d'un autre; car parmi les animaux, aucun n'est cruel et féroce dans l'acception que nous attachons à ces mots. En égorgeant les êtres destinés par leur faiblesse à leur servir de pâture, ils obéissent aux lois de la nature vivante. Aucune créature ne peut s'y soustraire; pourquoi donc les grâces, la beauté et l'innocence des Colibris les affranchiraient-ils de ce tribut auquel est soumis l'homme, la plus orgueilleuse des créatures, et l'ennemi naturel de tout ce qui se meut autour de lui? Lui seul est véritablement cruel, car seul il tue par désœuvrement ou par curiosité.

Les méthodistes ont assigné aux Colibris une place bien différente, à cause sans doute de la variété de leurs attributs: Linné les plaçait après les Alouettes et avant les Sittelles; Illiger, entre les Guêpiers et les Guit-Guits; Cuvier, entre les Souï-Mangas et les Huppes. Vieillot réunit dans sa famille des Anthomyzes, les Guit-Guits, les Souï-Mangas, les Colibris et les Héorotaires. M. de Blainville les place entre les Grimpereaux et les Huppes; M. Lesson les met en tête des Conirostres, après les Hirondelles et avant les Souï-Mangas; M. G.-R. Gray, entre les Guit-Guits et les Grimpereaux; M. Temminck, entre les Guit-Guits et les Souï-Mangas, et cette place paraît assez bien leur convenir.

Les nombreuses espèces de ce genre ont été, à diverses reprises, groupées par les ornithologistes et les auteurs de monographies. Déjà M. Lesson les avait divisées dans les trois sous-genres suivants:

I. **Oiseau-Mouche, Ornismye.** *Ornismya.*

Bec droit.

Ce sous-genre est divisé en 6 races que M. Lesson appelle: 1° les *Cynanthus*, comprenant les Oiseaux-Mouches à queue fourchue; type, *Or. tristis*. 2° les *Phœtornis*, dont la queue est étagée; type, *Or. cephalatra*. 3° les *Platures*, ayant deux palettes à l'extrémité des deux rectrices externes; type et espèce unique, *Or. platura*. 4° les *Lampornis*, à queue courte, rectiligne ou arrondie, sans huppes ni collerettes; type, *Or. mellivora*. 5° les *Lophornis* (les Coquets), à queue comme les précédents, mais la tête ou le cou ornés d'appendices; type, *Or. nattereri* Lin. 6° les Campyloptères, *Campylopterus*, dont les ailes ont les baguettes des rémiges aplaties, dilatées et coudées; type, *Or. latipennis*.

II. **Ramphodon.**

Leurs caractères sont les mêmes que ceux des Orñismyes, mais ils ont le bec plus volumineux. L'unique espèce de ce sous-genre est le *Tr. nœvius*.

III. **Colibri.** *Trochilus*, L.; *Polytmus*, Briss.

Bec recourbé en arc.

M. Lesson en fait deux races : 1° Ceux à queue dont les rectrices moyennes sont terminées par deux brins, et dont le type est le COLIBRI TOPAZE, *Tr. pella*; 2° Ceux dont la queue est rectiligne, à peine fourchue ou arrondie, et dont le COLIBRI GRENAT, *Tr. ourotus* L., est le type.

Les ornithologistes de la nouvelle école ne se sont pas arrêtés là : ils n'ont pas fait de races; mais des genres réunis en une famille sous le nom de *Trochilidées*; je donnerai la division adoptée par M. G.-R. Gray, dans sa *List of genera*. Il divise ses Trochilidées en trois sous-familles : 1° Les **Lampornisnées**, *Lampornimæ*, comprenant les genres *Campylopterus*, Sw., dont le *Tr. latipennis* est le type; *Eulampis*, Boié, ayant pour type le *T. auratus*; *Petasophora*, G.-R. Gr. (*Romphodon*, Less.); type, le *Tr. petasophorus*; *Lampornis*, Sw. (*Anthraeothorax*, Boié); type, le *Tr. manga* L.; *Glaucis*, Boié; type, le *Tr. hirsutus* L.; *Tapasa*, G.-R. Gray; type, le *Tr. pella* L.; *Calothorax*, G.-R. Gray (*Lucifers*, Less.); type, *Tr. lucifer* Less. 2° Les **Phétarninées**, *Phœtarninæ*, comprenant deux genres, les *Grypus*, Spix; type, le *Tr. Nævius* Dum. (*Ramphodan*, Less.) et les *Phœtornis*, Sw.; type, *Tr. superciliasus* L. 3° Les **Trochilinées**, *Trochilinæ*, groupe nombreux formé des genres : *Patagana*, G.-R. Gray; type, *Tr. tristis* Less.; *Cœligena*, Less. : type, *Tr. clemenciæ* Less.; *Lesbia*, Less.; type, le *Tr. kingii* Less.; *Helioetin*, Boié; type, *Tr. bilophus* Temm.; *Trochilus*, L.; type, *Tr. palytmus* L. (*Or. cephalatro* Less.); *Heliothryx*, Boié; type, *Tr. auritus* (*Or. aurita* Less.; *Palytmus*, Briss.; type, *Tr. thaumanthias* G.-R. Gray (*Basilinna* et *Glaucis*, Boié); *Amizilis*, Less.; type, *Tr. amizili* (il y a ici une erreur: M. Lesson dit *Amazili*); *Sephanoides*, Less.; type, *Tr. kingii* Less. (il y a sans doute un double emploi, puisque nous trouvons déjà cette espèce comme type du genre *Lesbia*); *Ortharhynchus*, Cuv. (*Smaragditis*, Boié); type, *Tr. cristatus* L.; *Mellisugo*, Briss. (*Calliphlox*, Boié; *Selasphorus*, Sw.); type, *Tr. minimus* L.; *Chrysolampis*, Boié; type, *Tr. maschitus* L.; *Hylocharis*, Boié; type, *Tr. sophirinus* Less.; *Lophornis*, Less. (*Bellatrix*, Boié); type, *Tr. ornatus* Boié.

Je ne cite ici ces essais de classification, dont le dernier ne peut avoir qu'une valeur synonymique de peu d'utilité pour la science, qu'afin de donner une idée des travaux les plus récents dont ce groupe a été l'objet, en renvoyant à ce que j'ai dit plus haut sur la différence qui existe entre les mâles, les femelles et les jeunes, ce qui démontre jusqu'à l'évidence que la plupart de ces groupes sont fondés sur des caractères négatifs ou sans valeur, puisqu'ils n'appartiennent pas aux deux sexes, et que d'après ces principes, le mâle de l'Oiseau-Mouche à huppe d'or, l'*Ornismya chrysolapha*, ne peut entrer dans la même section que sa femelle, qui n'a pas de huppe, et que la femelle du Colibri topaze, *Or. pella*, est dans le même cas, puisqu'elle n'a pas à la queue les deux brins qui sont le principal caractère de cette race. Toutes ces coupes, essentiellement arbitraires, ne sont pas fondées sur des dissemblances telles qu'elles puissent permettre de créer des noms nouveaux, et de compliquer ainsi la nomenclature. Le plus rationnel est de ne faire que deux sous-genres dans le grand genre *Trochilus*, en imposant le nom français de *Colibris* à ceux dont le bec est arqué, et celui d'*Oiseaux-Mouches*, à ceux dont le bec est droit. Je ne citerai aucune des nombreuses espèces de ce genre, qui est aujourd'hui d'au moins 150, dont beaucoup récemment décrites; je dirai seulement que, parmi les Colibris, les plus brillants sont : le C. TOPAZE, *Tr. pella* (figuré dans l'Atlas de ce Dictionnaire, pl. 3 B), qui peut être considéré comme le type du genre; le GRENAT, *Tr. aurotus*; le HAUSSE-COL ORÉ, *Tr. ourulentus*; le HAUSSE-COL VERT, *Tr. viridis*; le PLASTRON BLEU, *Tr. holosericeus*; et parmi les Oiseaux-Mouches dont le type est l'OISEAU-MOUCHE GÉANT, *Ornismya giganteo*, qui est de la taille d'une Hirondelle de cheminée, l'OISEAU-MOUCHE SAPHO, *Or. sapho* (figuré dans l'Atlas de ce Dictionnaire, *Oiseaux*, pl. 4); le RUBIS TOPAZE, *Or. moschita*; le HUPPE-COL, *Or. ornato*; le PLUMET BLEU ou OISEAU-MOUCHE DELALANDE, *Or. Delalandii*; l'AMÉTHYSTE, *Or. omethystina* (figurés aussi dans l'Atlas de ce Dictionnaire, *Oiseaux*, pl. 3 C et pl. 3 D.). (GÉRARD.)

*COLICODENDRUM (κωλικός, de colique; δένδρον, arbre; à cause de l'emploi de cette plante contre la colique). BOT. PH. — Genre de la famille des Capparidées-Capparées,

établi par M. Martius (*Herb. Bras.*, t. 201) aux dépens du g. *Capparis* de De Candolle. Il comprend deux espèces américaines tropicales, les *C. pulcherrima* et *nemorosa*; ce sont des arbres ou des arbrisseaux à poils étoilés, tomenteux, pulvérulents; à feuilles alternes, très entières ou godronnées; à stipules petites, caduques; à grappes terminales pauciflores.

***COLIDÉES.** *Colidæ.* OIS.—*Voy.* COLIOU.

***COLIGNONIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Nyctaginées, établi par Endlicher (*Gen. pl.*, p. 311) aux dépens du g. *Abronia*, pour une plante des Andes du Pérou, à feuilles opposées, ovales-arrondies; à ombelles axillaires, solitaires, terminales, agglomérées. L'unique espèce de ce g. est le *C. parviflora* (*Abronia parviflora* Kunth).

COLIMACÉES. *Colimacea.* MOLL. — La famille des Colimacées a été proposée par Lamarck pour la première fois dans sa *Philosophie zoologique*. Elle était alors composée des 6 genres : Hélice, Hélicine, Bulime, Amphibulime, Agathine et Maillot. Elle renferme, comme on le voit, parmi des genres sans opercule, celui des Hélicines, qui en est toujours pourvu. En passant dans la classification que Lamarck publia, en 1812, dans l'extrait du cours, cette famille reçut des modifications importantes et des augmentations considérables. Lamarck divise les g. en deux groupes : dans le premier, sont rassemblés les Pulmonés à 4 tentacules; dans le second, sont réunis ceux qui n'en ont que deux. En plaçant dans une seule famille tous les Mollusques pulmonés à coquilles, Lamarck a rompu les rapports naturels en exagérant trop cette propriété de respirer l'air dont jouissent certains Mollusques. Si ces animaux respiraient l'air au moyen d'un poumon, et que le mode d'organisation fût le même dans tous, Lamarck aurait eu raison; mais il n'en est pas ainsi : les Mollusques terrestres respirent l'air au moyen d'une branchie modifiée. Dans les uns, le contact de l'air sur cette branchie se fait au moyen d'une simple ouverture; dans les autres, la cavité branchiale est largement ouverte au-dessus de la tête, comme dans les Mollusques pectinibranches. A ces caractères, s'en joignent d'autres qui séparent profondément les animaux que Lamarck rassemble dans sa famille des Colimacées. En effet, chez les uns, il y a 4 tentacules, et jamais d'opercule; chez les autres, il y a 2 tentacules seulement, et presque tous sont pourvus d'un opercule. Aussi, d'après ces caractères, Cuvier, dans le *Règne animal*, conserve, sous le titre d'*Helix*, le 1er groupe de la famille des Colimacées de Lamarck, tandis que les Cyclostomes, qui font partie du 2e groupe, sont compris au milieu des nombreux sous-genres marins et d'eau douce créés aux dépens du genre Turbo de Linné. Nous pensons que les deux opinions que nous mettons ici en présence peuvent être utilement modifiées, comme nous le verrons à l'article MOLLUSQUES : modification qui permet, du reste, de conserver la famille des Colimacées en la réduisant aux genres suivants : Hélice, Anostome, Maillot, Bulime et Ambrette. *Voyez* ces mots.

Les genres que nous venons d'énoncer sont moins nombreux que ceux que Lamarck admet dans sa famille des Colimacées. Les naturalistes qui ont aujourd'hui à leur disposition des collections nombreuses d'Hélices, reconnaissent facilement l'inutilité du genre Carocolle, fondé sur un caractère dont la variabilité est telle qu'il disparaît insensiblement, non seulement dans une série d'espèces, mais même dans une série des variétés d'une même espèce. Le genre Hélicine étant operculé, et l'animal n'ayant, comme les Cyclostomes, que deux tentacules, ce genre doit disparaître des Colimacées proprement dits, pour faire partie du groupe des Cyclostomes. Les genres Clausilie et Maillot sont, pour la valeur de leurs caractères, comme les Carocolles avec les Hélices, c'est-à-dire que ces genres se nuancent et passent l'un dans l'autre sans qu'il soit possible de leur assigner de bonnes limites. Cependant, dans le nombre considérable d'espèces qu'ils renferment, on peut facilement circonscrire des groupes parmi lesquels prendra place le genre Clausilie, tel que Draparnaud l'a établi. Enfin en suivant, dans une série d'espèces, les modifications du genre Bulime, on le voit passer insensiblement aux Agathines, et lorsqu'on étudie les animaux de ce genre jusque dans les plus petits détails de leur organisation, on les trouve tellement semblables qu'il est impossible aux zoologistes de ne pas les réunir en un seul genre na-

turel. Les développements dans lesquels nous entrerons en traitant de chaque genre nous permettront de justifier les suppressions que nous indiquons ici. (Desh.)

COLIMAÇONS. moll. — Nom vulgaire par lequel on désigne les Mollusques terrestres à coquilles qui rentrent dans le genre *Helix* de Linné. Quelques auteurs ont emprunté ce mot au langage vulgaire pour l'introduire dans la science, où il n'a pas été généralement admis. *Voy.* hélice. (Desh.)

COLIN. *Ortyx.* ois. — C'est à tort qu'on a séparé les Colins des Perdrix, pour en faire un groupe distinct. Ces Oiseaux représentent les Perdrix dans le Nouveau-Monde, et les caractères sur lesquels on s'est fondé pour les en séparer sont de trop mince importance pour qu'une réintégration ne soit pas nécessaire. C'est à cette section que se rapporte le Tocro, dont Vieillot avait fait son g. *Odontophorus*, et qu'on regarde comme l'esp. type du g. Colin. Le g. *Lophortyx* de M. Ch. Bonaparte, établi sur le Colin de Californie, n'est pas mieux justifié, puisque la plupart des Colins ont une huppe, et que, quand même, la huppe est un caractère essentiellement variable, et ne peut autoriser la création d'un g.; le *Callipepla* de Wagler, dont le C. écailleux, *C. squamatus*, est le type, est encore un vrai Colin. C'est au mot perdrix que nous parlerons des Colins, que nous considérons comme une simple section de ce genre. (G.)

COLIN. poiss. — Syn. de Charbonnier.

***COLINÉES.** *Colineæ.* ois. — *Voy.* coliou.

COLIOU. *Colius*, Briss. ois. — Genre de l'ordre des Passereaux conirostres de Cuvier, ordre des Granivores de M. Temminck, ayant pour caractères : Bec court, gros, fort, fléchi depuis la base, un peu comprimé à la pointe, arqué, voûté ; bord de la mandibule supérieure couvrant celui de l'inférieure ; celle-ci droite et moins longue ; narines basales, latérales, percées dans la masse cornée du bec, rondes, en partie cachées par les plumes du front. Pieds médiocres ; tarses courts, robustes, fortement scutellés, les doigts antérieurs divisés, pouces versatiles ; ongles très arqués, celui du pouce le plus court. Ailes courtes ; 1re rémige de moyenne longueur, 2e un peu plus courte que la 3e, qui est la plus longue ; queue très longue, conique et très étagée. Leur langue est courte et plate, avec une pointe cornée ou échancrée ; l'estomac est à demi musculeux.

Les Colious sont des Oiseaux de la grosseur d'un Bruant, d'une forme plus allongée, à plumes fines et soyeuses, toujours nuancées de cendré, et la tête ornée d'une huppe. Ce sont des Oiseaux purement africains, et c'est par suite d'une erreur des naturalistes anciens, qui s'est même perpétuée jusqu'à l'époque où Cuvier écrivit son *Règne animal*, qu'on a cru qu'il en existe dans les Indes. Ils sont répandus depuis le Sénégal jusqu'au Cap, et l'on en trouve plusieurs espèces en Abyssinie.

Jusqu'à ces derniers temps, on ne connaissait leurs mœurs que par Levaillant ; mais le docteur Rüppel, à qui nous devons une monographie de ce petit genre, publié par lui, en 1839, dans le *Museum Senckenbergianum* (vol. III, cah. 1, pag. 39), les a étudiées en Abyssinie, et a confirmé les observations du voyageur français.

Ces Oiseaux vivent en compagnie de 15 à 20 ; ils grimpent le long des branches flexibles des arbres la tête en bas, et quand ils sont arrivés au sommet, ils s'envolent, vont se percher sur une autre branche, et recommencent leur manége. La brièveté de leurs ailes et la mollesse de leurs pennes ne leur permettent qu'un vol lourd et peu soutenu ; ils volent obliquement et en descendant, et font des pauses fréquentes.

Leur voix est un cri monotone et lamentable qu'ils répètent plusieurs fois de suite.

Leur nourriture consiste en fruits et en bourgeons dont ils dépouillent un arbre dans un temps fort court. Le docteur Rüppel a vu ceux d'Abyssinie se tenir de préférence sur le *Balanites Ægyptiaca* (Al-Gelied des Arabes), dont ils mangent les fruits, qui ressemblent à des Dattes ; et ils paraissent rechercher aussi les baies du *Zizyphus spina Christi*.

La nidification ne rompt pas chez eux l'instinct de la sociabilité ; ils nichent en commun sur un même buisson qu'ils choisissent touffu, dit Levaillant, pour mettre en sûreté leur progéniture, et l'on voit souvent réunis cinq ou six nids, quelquefois plus, renfermant chacun trois ou quatre œufs rosés ou brunâtres, suivant les espèces. On ne connaît aucun détail sur l'incubation.

Ils dorment ensemble la tête en bas et pressés les uns contre les autres. Levaillant ajoute, ce qui paraît peu vraisemblable, qu'ils s'engourdissent pendant leur sommeil au point qu'on peut les prendre à la main sans qu'ils puissent fuir.

Les naturels du pays qu'ils habitent font grand cas de leur chair, qui est fort délicate.

Le nombre des espèces est de 6 : ce sont les *C. striatus* L. et *erythropus* L. (*Capensis* Gm., *Indicus* L., *erythropygius* Vieill.) *Quiriwa* Lin., du Cap; *Leucotis* Rüp. (*Striated Coly* de Latham), d'Abyssinie; *nigricollis* Lev., d'Angola; *Senegalensis* L., du Sénégal, du Cordofan et des côtes d'Abyssinie.

Les méthodistes anglais (G.-R. Gray, *List of Gen.*) ont fait de ce genre unique une famille des Colidées, et une sous-famille des Colinées, dont le *C. striatus* est le type. Ils le placent entre les Phytotomes et les Musophages. M. Temminck leur assigne la même place. Cuvier les met entre les Durbecs (*Coryphus*, Cuv.) et les Piquebœufs (*Buphaga*, Briss.). En prenant en considération leur structure et leurs habitudes, on voit que la place qui paraît leur convenir le mieux est, comme le fait M. Temminck, à la fin des Conirostres et avant les Grimpeurs; mais pour ces groupes ambigus, la place est difficile à assigner; et suivant l'importance qu'on donne aux caractères, on peut les déplacer à loisir. (G.)

***COLIPHIMUS**, Smith. OIS. — Syn. de *Chizœrhis concolor* Wagl.

COLITES. MOLL. — Syn. de Bélemnites.

***COLIUSPASSER**, Rüpp. OIS. — *Voyez* VEUVA. Le type de ce genre est l'*Emberiza longicauda* Lath. (G.)

***COLLABISMUS** (κολλαβισμός, dupé). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchenes, Lat.), établi par Schœnherr (*Synon. Curc. gen. et sp.*, t. II, p. 236), qui y place cinq espèces d'Amérique : les *Coll. clitellæ* Sch., Amérique méridionale; *sellatus* Dej.-Sch., Cayenne; *eluniferus* Chev.-Sch., Brésil; *notulatus* Chev.-Sch., Mexique; et *subnotatus* Schœnh., Brésil. Les trois premiers ayant la trompe large, aplatie et courte, devront être considérés comme types; les deux autres, dont la trompe est longue, mince, cylindrique, et la fossette autrement formée, nécessiteront l'établissement d'un nouveau genre. Les *Collabismus* ont de grands rapports avec les *Cryptocephalus*; ils s'en distinguent surtout en ce que l'écusson n'est pas visible en dessus, et que les crochets des tarses sont presque réunis. (C.)

***COLLABIUM.** BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Dendrobiées, établi par Blume (*Bijdr.*, 337) pour une plante herbacée de Java, à rhizôme subitement annelé; à feuilles radicales distantes, pétiolées, elliptiques, nerveuses et nébuleuses; à pédoncules radicaux, indivis et allongés et à fleurs en grappes penchées. L'unique espèce de ce genre est le *C. nebulosum* trouvé par Blume dans la vallée de Yapes.

***COLLACYSTIS**, Kunz. BOT. CR. — Syn. rapporté avec doute, par M. Endlicher, au g. *Chætomium* du même auteur.

COLLADOA, Cav. BOT. PH. — Synon. d'*Ischæmum*, L. — Pers., syn. d'*Antephora*, Schreb.

***COLLADONIA** (Colladon, nom d'homme). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Campylospermées, établi par De Candolle (*Prodr.*, t. IV, p. 240) pour le *Perlebia triquetra*, plante herbacée vivace de l'Europe orientale, à tige triquètre se tournant légèrement en spirale; à feuilles décurrivé-pennées, à lobes allongés et dentés; à ombelles et ombellules multiradiées, les folioles des involucres en partie indivises; à fleurs jaunes d'or. Ce g. ne renferme qu'une seule espèce le *C. triquetra*. — Le genre *Colladonia* de Sprengel est synonyme de *Palicourea*.

***COLLÆA**, Spr. BOT. PH. — Syn. de *Chrysanthellum*, Rich.

***COLLANIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Amaryllidées-Amaryllées, établi par Schult fils (*Syst.*, VII, t. III, 893) pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale ayant le port des Hæmanthes, à bulbe radical tuniqué, à feuilles subbinaires, épaisses, larges; à hampe solide et flexueuse; à ombelle terminale pauciflore; spathe polyphylle à folioles linéaires-lancéolées, les extérieures plus grandes et marcescentes. Le type de ce genre est le *C. urceolata* (*Crinum urceolatum* de Ruiz et Pavon).

***COLLAPTÉRIDES.** *Collapterides.* INS. — Famille établie par M. Solier (*Annal. de la Soc. entom. de France*, pag. 492) dans

l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, et qui comprend la plus grande partie des Piméliaires et des Blapsides de Latreille. Les Insectes de cette famille ont le lobe interne des mâchoires terminé par un crochet corné, distinct, ou garni de cils nombreux, à son côté interne, dont plusieurs plus épais, subépineux. Dans presque tous, les élytres sont soudées entre elles, et réunies au mésothorax, rarement libres; mais alors le menton est trilobé antérieurement, et le métasternum est très court et très resserré entre les hanches intermédiaires et postérieures, et fortement trilobé en arrière.

M. Solier partage les Collaptérides en deux divisions, les *Brochyglosses* et les *Phanéroglosses*. Les premiers ont la base des mâchoires couverte par le menton et la languette cachée ou peu saillante; c'est le contraire chez les secondes. Les uns sont répartis dans 8 tribus, savoir: *Érodites*, *Teutyrites*, *Macropédites*, *Pimélites*, *Nyctélites*, *Asidites*, *Akisites*, *Adélostomites*; les autres en 7, savoir: *Tagénites*, *Scaurites*, *Praocites*, *Zophérites*, *Molurites*, *Blapsites* et *Pédinites*.

Les Collaptérides sont généralement noirs ou d'une couleur obscure, très rarement métallique. Ils vivent à terre, et se nourrissent de débris de végétaux ou d'animaux; quelques uns même attaquent ceux-ci vivants lorsque leur derme offre peu de résistance, tels que les Chenilles et autres larves. Pour plus de détails sur les mœurs et les habitudes de ces Insectes, *voyez* les noms des tribus cités dans cet article, et le mot MÉLASOMES. (D.)

***COLLAPTERYX** (κόλλα, colle; πτέρυξ, aile). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, établi par M. Newman (*Entomological magazine*, 1838, page 307) sur une espèce du Mexique ayant le facies d'un *Blaps*, et qu'il nomme par cette raison *C. blapsides*. Elle est entièrement d'un noir glabre, avec la tête, le prothorax, le disque et les côtés des élytres irrégulièrement ponctués; celles-ci sont soudées, ainsi que l'indique le nom générique. Cette espèce a la bouche conformée comme celle du genre *Dorcadion*, qui ne se trouve qu'en Europe et dans l'Asie occidentale; et M. Newman pense qu'elle le représente en Amérique. Dans ce cas, elle appartiendrait à la tribu des Lamiaires de M. Serville. *Voy.* ce mot. (D.)

COLLARIUM. BOT. CR. — Genre de Champignons de l'ordre des Hyphomycètes-Sépédoniees, établi par Link pour des végétaux microscopiques à filaments rapprochés, cloisonnés, rameux, décombants, à sporules agglomérées en petits tas sur les filaments. Il en décrit deux espèces: le *C. nigrispermum*, qui croît sur la colle sèche, et le *C. fructigerum* sur les pommes pourries.

COLLE DE POISSON. POISS. — *Voyez* ICHTHYOCOLLE.

COLLE-FORTE. ZOOL. — *Voy.* GÉLATINE.

COLLECTEURS (POILS). BOT. — *Voyez* POILS.

***COLLEMA**, Anders. BOT. PH. — Syn. de *Goodenia*, Sm.

COLLEMA (κόλλα, colle). BOT. CR. — (Byssacées.) Hoffmann a institué ce genre (*Fl. Germ.*, II, p. 98) pour des plantes lichénoïdes dont le thalle, gélatiniforme quand il est humide, devenu fragile par la dessiccation, est surtout remarquable par son organisation. Plus tard, Fries (*Syst. Orb. Veg.*, p. 255) l'a divisé en plusieurs autres, et ce sont les limites nouvelles qu'il a imposées au g. dont il s'agit que nous adoptons ici. Thalle horizontal ou ascendant, crustacé ou foliacé, généralement assez épais, avide d'humidité et turgescent quand il en est imbibé, très fragile dans l'état de dessiccation et d'une couleur ordinairement obscure. Sa structure, analogue à celle du Nostoc, consiste en une espèce de gangue gélatiniforme dans laquelle sont mêlées et confondues deux sortes de filaments, les uns extrêmement déliés, continus et pellucides, les autres formés par la réunion en chapelet de globules verdâtres qui représentent les gonidies des Lichens. Ces derniers filaments sont très flexueux et entrelacés avec les premiers, beaucoup plus difficiles à apercevoir. A un très fort grossissement du microscope composé, on peut même s'assurer que les globules sphériques ou oblongs qui forment les chapelets sont inclus, au moins primitivement, dans un tube anhiste, cylindrique, de la plus grande ténuité. Apothécies orbiculaires, originairement immergées dans le thalle, qu'elles rompent pour se montrer au dehors, sessiles ou pédicellées, formées d'une lame proligère supportée et marginée

par le thalle lui-même. Thèques en massue contenant de 6 à 8 sporidies biloculaires. Tels sont les caractères de ce g., qui a son centre géographique en Europe et contient environ cinquante espèces, dont les neufdixièmes appartiennent aux zônes tempérées. On le rencontre le plus ordinairement sur la terre ou les rochers, mais il se plaît aussi sur les troncs d'arbres. (C. M.)

*COLLÉMACÉES. *Collemaceæ*. BOT. CR. — (Byssacées.) C'est la seconde des tribus établies dans la famille des Byssacées, ayant pour type le g. *Collema*. Ses caractères sont : Thalle crustacé ou foliacé, composé de globules (*gonidia*) réunis en chapelets et de filaments transparents entremêlés dans une substance gélatiniforme; apothécies sessiles ou pédicellées, organisées comme celles des Lichens. Ce groupe comprend les genres *Collema*, Hoffm., réformé ; *Leptogium*, Fr.; *Nostoc*?, Fries. (C. M.)

COLLERETTE. *Involucrum*. BOT.—*Voy.* INVOLUCRE.

COLLET. *Collum*. BOT. PH. — Partie du végétal où les fibres divergent, les unes en haut, les autres en bas, pour former la tige et la racine. Hypogé et plus ordinairement épigé, il est quelquefois assez développé, bien que ce point intermédiaire ou *nœud vital*, comme l'appelait Lamarck, ne soit pas un organe proprement dit. (C. L.)

COLLETES (κολλητής, colleur). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Andrenetes, établi par Latreille aux dépens des g. *Andrena* et *Megilla*, Fabr. Les espèces de ce g. se trouvent sur les fleurs, dont elles recueillent le pollen. Le *C. hirta*, à corps noir, hérissé de poils raides d'un roux brun, mélangés sur la tête avec d'autres de couleur, se trouve dans nos environs.

COLLETIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rhamnacées, tribu des Collétiées, formé par Commerson (*ex* Juss. *Gen.*, 380), et renfermant environ une vingtaine d'espèces, dont le tiers est cultivé dans les jardins en Europe. Ce sont des sous arbrisseaux du Chili et du Pérou, à rameaux nombreux, décussés, divariqués, les ramules spinescentes, quelquefois dilatées-foliacées; à feuilles nulles ou peu nombreuses, très petites, opposées, très entières ou dentées; à fleurs axillaires, blanchâtres ou purpurines, nutantes, fasciculées ou situées au-dessous de la base des épines. Les espèces les plus communes de nos serres tempérées sont les *C. horrida* Ad. Brong., et *spinosa* Lam. (C. L.)

*COLLETIA, Flor. Flum. BOT. PH. — Syn. de *Mayaca*, Aubl.

*COLLÉTIÉES. *Colletieæ*. BOT. PH.—On a établi une tribu de ce nom dans la famille des Rhamnées. Elle comprend, entre plusieurs genres, le *Colletia*, Commers., qui lui donne son nom. (AD. J.)

*COLLETOTRICHUM, Cord. BOT. CR. — Syn. de *Vermicularia*, Tod.

COLLIBRANCHE. POISS.—Syn. de Sphagébranche à museau pointu.

*COLLICOCCA. BOT. PH. — Nom sous lequel Brotero a fait connaître l'espèce du g. *Cephaelis*, qui donne l'Ipécacuanha brun. *Voy.* CEPHAELIS.

*COLLIER. MAM.— Nom d'une espèce du genre *Georychus*, Illig.

COLLIER. *Collare*. INS. — On nomme ainsi, en entomologie, la partie du corselet des Lépidoptères qui précède la tête, et qui correspond au prothorax des Coléoptères. Elle est couverte de poils ou d'écailles implantées sur deux petites pièces cornées qui se détachent facilement du corselet. *Voyez* THORAX. (D.)

COLLIER. *Annulus*. BOT. — Synonyme d'Anneau.

COLLIGUAIA. BOT. PH. — Plusieurs Euphorbiacées frutescentes du Chili y portent le nom de *Colliguay*. C'est d'après l'une d'elles que Molina a établi ce genre, dont on distingue aujourd'hui 5 espèces. Les fleurs sont disposées sur des épis en forme de chatons, une femelle unique vers la base, toutes les autres mâles. Celles-ci consistent chacune en 4-20 étamines attachées à la nervure médiane d'une écaille à filets courts et confluents, à anthères biloculaires : les femelles, également accompagnées d'une écaille, et de plus, de deux petites bractéoles latérales, en un ovaire sessile surmonté de 2-3 styles simples, très ouverts, tout couverts en dedans d'une traînée de papilles stigmatiques, creusé d'autant de loges 1-ovulées, et devenant une capsule à 2-3 coques.

Les plantes qui composent ce g. sont des arbrisseaux glabres, lactescents, à feuilles opposées ou plus rarement alternes, lancéo-

lées, entières ou dentées de petites saillies glanduleuses noirâtres. (Ad. J.)

COLLINE. géol. — *Voyez* montagnes.

COLLINSIA (Zaccheus Collins, naturaliste américain). bot. ph. — Genre formé par Nuttal (*Journ. Acad. phil.*, I, 190, t. 9), et placé provisoirement dans la famille des Scrophulariacées. Il renferme six ou sept espèces, toutes cultivées dans nos jardins pour la beauté de leurs fleurs. Ce sont des plantes annuelles dressées ou couchées, rameuses, indigènes de l'Amérique boréale occidentale. Les feuilles en sont opposées ou ternées, très entières, ou dentées-incisées; les fleurs grandes, diversement colorées, et portées sur des pédoncules axillaires, uniflores, ébractéés, opposés et verticillés. (C. L.)

COLLINSONIA (Peters Collinson, promoteur de la botanique). bot. ph. — Genre de la famille des Lamiacées (Labiées), tribu des Cunilées, formé par Linné (*Gen.*, 17), et renfermant 7 ou 8 espèces, presque toutes introduites dans les jardins de botanique européens, et dont plusieurs sont quelquefois cultivées dans ceux d'amateurs, comme les *C. anisata* Pursh., *canadensis* L., *scabriuscula* Ait. Au moment de la fécondation, on a remarqué que, dans ce genre, les étamines s'approchent alternativement et rapidement du style. Les Collinsonies sont des plantes herbacées suffrutescentes, à odeur forte (sauf la *C. anisata*). Leurs feuilles caulinaires sont amples, sessiles, cordiformes-aiguës; les florales petites, bractéiformes; leurs fleurs, jaunes ou jaunâtres-pourprées, sont pédicellées, solitaires, et disposées en grappes simples ou paniculées. (C. L.)

COLLIROSTRES. ins. — Syn. d'Auchénorhynques. *Voy.* ce mot.

COLLITORQUIS. ois. — Syn. de Torcol.

COLLIURIS, Latr. ins. — *Voyez* colly-ris. (D.)

***COLLOCASIA.** ois. — Genre formé par M. G.-R. Gray pour la Salangane, *Hirundo esculenta* L. *Voy.* hirondelle. (G.)

COLLOMIA. bot. ph. — Genre de la famille des Polémoniacées, établi par Nuttal (*Gen. of North. Amer. plants*, I, 26) pour des plantes herbacées du continent américain, à feuilles alternés, les inférieures rarement opposées, entières, inciso-dentées ou quelquefois pinnatifides; à fleurs terminales ramassées en tête, munies de bractées ovales. Le type de ce genre, qui comprend plusieurs espèces, est le *Phlox linearis* Cav.

***COLLOPHORA** (κόλλα, colle; φορός, porteur). bot. ph. — Arbre brésilien à peine connu, rempli d'un suc laiteux, épais, à feuilles opposées, à fleurs corymbeuses, et dont Martius a fait un genre qu'il a placé dans la famille des Apocynacées, tribu des Carissées. (C. L.)

***COLLOPS** (κόλλοψ, callosité, glande). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, créé par M. Erichson (*Entomographien*, pag. 54), qui le fait entrer dans ses Malachiens. L'auteur en indique 14 espèces, toutes d'Amérique. Nous citerons comme types les *Malachius bipunctatus* et *vittatus* de Say, espèces propres aux Etats-Unis. (C.)

***COLLUMELLA**, Com. bot. ph.—Synonyme de *Pavonia*, Cuv.

***COLLURAMPELIS**, Less. ois. — Synonyme de *Ptilochlaris*, Swains., qui lui est antérieur. (Lafr.)

***COLLURICINCLE.** *Colluriocincla* (*Colluria*, Pie-Grièche; *Cinclus*, Cincle). ois. — Genre formé par Vigors et Horsfield sous le nom de *Colluriocincla*, en 1825, pour une ou deux espèces de Pies-Grièches de la Nouvelle-Hollande, de couleur cendrée et ayant le facies de nos Merles ou Grives. Ses caractères sont: Bec très comprimé, avec la pointe peu crochue; narines couvertes en partie par des poils et de petites plumes sétacées. Ailes assez longues et pointues, avec la première penne de moitié plus courte que la seconde, les trois suivantes presque égales et les plus longues; queue moyenne, coupée carrément. Pieds robustes, avec les doigts latéraux inégaux; ongles acérés. Ce petit groupe, particulier à l'Australie, renferme deux ou trois espèces dont les *Collur. cinerea* (Vig. et Hors., *Jard. et Selby's illustr.*, pl. 71) et *Col. strigata* (*Swains. class. of birds*, part. 3, n° 8), toutes deux cendrées, avec le dessus brunâtre, et de la Nouvelle-Hollande. (Lafr.)

COLLURIE. ois. — C'est, dans la méthode de Vieillot, un nom générique synonyme de celui de Pie-Grièche. *Voyez* ce dernier mot. (Lafr.)

COLLURIO. ois. — Genre établi par Vigors (*Proceed.*, 1831) aux dépens du g. *La-*

nius, dont le *L. collurio* L., la Pie-Grièche écorcheuse, est le type. *Voy.* PIE-GRIÈCHE. (G.)

COLLURIOCINCLA, Vig. et Horsf. OIS. — *Voy.* CHLLURICINCLA.

COLLURIONS. *Collurionca.* OIS. — C'est, dans la méthode de Vieillot, le nom d'une famille de son ordre des Oiseaux Sylvains et de sa tribu des Anisodactyles, répondant à celle des Lanidées ou Pies-Grièches, et renfermant ses genres Pie-Grièche, Falconelle, Sparacte, Lanion, Batara, Pillurion, Drongo, Vanga, Bagadais, Gonolek et Langrayen. (LAFR.)

*COLLURISOMA, Sw. OIS. — Synonyme de *Colluriocincla*, Vig., qui lui était antérieur et que Swainson adopta plus tard. *Voyez* ce mot. (LAFR.)

*COLLYRIDES. *Collyridæ.* INS. — Tribu de Coléoptères pentamères, établie par M. Lacordaire dans la famille des Cicindélètes, et qui se compose des g. *Therates*, *Tricondyla* et *Collyris*. C'est, suivant lui, une des plus naturelles de cette famille, dans laquelle elle s'isole des autres tribus par la forme particulière du 4e article des tarses, et quelquefois de tous les tarses. Toutes les Collyrides sont propres à l'archipel Indien et aux contrées voisines. Quoiqu'on en connaisse un assez grand nombre d'espèces, ces Insectes sont généralement assez rares dans les collections. (D.)

COLLYRION. OIS. — Syn. de Collurie.

COLLYRION (κολλύριον). MIN. — Sorte d'Argile happante d'un gris cendré, qu'on trouvait dans l'île de Samos, et que les anciens employaient en médecine. C'est sans doute une variété de notre Argile plastique. (DEL.)

COLLYRIS (κολλυρίς, petit pain). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, établi par Fabricius et adopté par Latreille, qui en a changé arbitrairement le nom en celui de *Colliuris*, qui n'a aucune signification. Ce genre appartient à la tribu des Cicindélètes, famille des Carnassiers de Latreille et des Carabiques de M. Dejean. M. Lacordaire, dans sa révision de cette tribu, l'érige en famille, et fait du genre *Collyris* le type d'une tribu qui se compose en outre des genres *Tricondyla* et *Therates* (*Voy.* COLLYRIDES). Les *Collyris* sont des Insectes très allongés et presque cylindriques; ils ont la tête assez grosse, arrondie, très rétrécie postérieurement, et tenant au corselet par un col court et beaucoup plus étroit qu'elle. La lèvre supérieure est arrondie, convexe et dentelée antérieurement. Les antennes sont assez courtes, renflées plus ou moins vers l'extrémité, avec le troisième article assez long et courbé; les pattes sont longues et déliées. Ces Insectes sont revêtus de couleurs métalliques assez brillantes, tirant généralement sur le bleu ou le vert. Ils paraissent tous pourvus d'ailes, et sont propres aux parties les plus méridionales de l'Asie, ainsi qu'aux îles de l'Archipel indien. Le dernier Catalogue de M. Dejean n'en mentionne que 5 espèces; mais suivant M. Lacordaire, le nombre de celles décrites dans les auteurs s'élève à plus de 20, et il en existe plusieurs d'inédites dans les collections. Nous citerons comme type le *Collyris longicollis* Fabr. (*Syst. el.*, I, p. 226, n. 1), et de plus, le *Col. modesta* Latr., figuré dans le *Règne animal* de Cuvier par M. Guerin, pl. III, fig. 5. (D.)

COLLYRITE (κολλυρίς, petit gâteau). MIN. — Alumine hydratée silicifère, Haüy. Argile blanche, terreuse, happante à la langue et infusible, qu'on trouve en petits nids ou filons dans le Porphyre dioritique, à Schemnitz en Hongrie. Elle a été prise d'abord pour de l'Alumine pure; on sait maintenant, par les analyses de Klaproth et de Berthier, que c'est un Silicate d'alumine hydraté, comme l'Allophane, dont elle ne diffère que par une proportion de Silice moins considérable. *Voyez* ALLOPHANE. (DEL.)

*COLLYRITES. ÉCHIN. — Groupe d'Échinodermes Échinides de la famille des Spatangues dans MM. Deluc et Desmoulins. (P. G.)

COLMA. OIS. — Nom d'une espèce du g. Fourmilier, *Turdus colma* Gmel.

*COLMEIROA (nom propre). BOT. PH. — Genre d'Euphorbiacées dédié par MM. Boissier et Reuter à don Miguel Colmeiro, médecin et botaniste espagnol, et auquel ils assignent les caractères suivants : Fleurs dioïques, à calice persistant, composé de 6 folioles. *Fleurs mâles* : 6 étamines libres, longuement saillantes, insérées sur deux rangs à un disque glanduleux, à étamines extrorses. Au centre, trois rudiments de styles claviformes et recourbés en dehors. *Fleurs femelles* : Ovaire sur un disque annulaire,

surmonté de 3 stigmates fossiles bipartis, à 3 loges bi-ovulées, et devenant une capsule tricoque à graines revêtues d'un test crustacé. — Une espèce cultivée depuis longtemps dans nos jardins, sous les noms d'*Adelio virgata*, de *Rhamnus buxifolia*, croît spontanément en Espagne et en Portugal. C'est un arbrisseau à feuilles alternes, à fleurs rapprochées en faisceaux axillaires. (Ad. J.)

*COLOBANTHUS (κολοβός, tronqué; ἄνθος, fleur). bot. ph. — Genre de la famille des Portulacacées, tribu des Molluginées, établi par Bartling (*Rel. Haenk.*, II, 13, t. 49) pour deux ou trois espèces, croissant dans l'Amérique australe et dans la Nouvelle-Hollande méridionale. Ce sont des plantes annuelles ou vivaces, basses, gazonnantes, à caulicules interrompues par des nœuds nombreux et très rapprochés, et renfermés dans des gaines foliaires se recouvrant longuement l'une l'autre; à feuilles opposées, éstipulées, subcharnues, linéaires, planes, marcescentes, ou rigides, ovales-lancéolées, triquètres, étroitement imbriquées, persistantes, à fleurs petites, axillaires ou géminées. (C. L.)

COLOBE. *Colobus* (κολοβός, mutilé). mam. — Genre de Singes de l'ancien Continent, appartenant à notre tribu des Cynopithéciens, et très voisin des Semnopithèques, dont il diffère surtout par l'état rudimentaire des pouces antérieurs, réduits à de simples rudiments, tantôt visibles encore à l'extérieur, tantôt seulement sous-cutanés. Chez les Semnopithèques, au contraire (*voyez* ce mot), les pouces, quoique déjà beaucoup plus courts que chez les Cercopithèques et les Macaques, sont du moins bien conformés et ne sont pas inutiles à la préhension. C'est l'atrophie des pouces, essentiellement caractéristique des Colobes à l'égard de tous les autres Cynopithéciens, c'est cet état imparfait et pour ainsi dire cette sorte de mutilation de la main que rappelle le nom de Colobe, proposé, en 1811, par Illiger et aujourd'hui généralement adopté.

La caractéristique des Colobes peut être ainsi donnée : Formes généralement très grêles. Membres et queue très longs. Mains antérieures étroites, très longues, à pouces extérieurement nuls ou tout au plus rudimentaires. Ongles en gouttière. Crâne volumineux, plus comprimé toutefois et par conséquent à cavité encéphalique moins étendue que chez les Semnopithèques. Museau court. Nez aplati. Estomac complexe. Des abajoues assez amples (?). Incisives et canines médiocrement développées. Mâchelières supérieures et les deux premières inférieures, quadrangulaires et à quatre tubercules; la dernière mâchelière inférieure, à cinq tubercules dont l'un postérieur plus épais et moins saillant que les autres. Des callosités ischiatiques.

Ce genre, à peine connu jusqu'à ces dernières années, et dont Cuvier se borne encore, dans la seconde édition du *Règne animal* publiée en 1829, à rejeter le nom dans une note, a été le sujet de plusieurs travaux récents. Néanmoins son histoire présente encore aujourd'hui de nombreuses lacunes, soit en ce qui concerne la détermination exacte des caractères génériques, soit relativement à la distinction des espèces. Celles-ci, toutes africaines, paraissent assez nombreuses; et sans nul doute elles se multiplieront encore par la suite. Il est fort possible même que ce genre dont la caractéristique est en contradiction si manifeste avec le nom de *Quadrumanes* tel que le définissent Cuvier et la plupart des zoologistes (*voyez* notre mémoire *sur la famille des Singes* dans les *Archives du Muséum*, t. II), que ce genre dont l'existence a été si souvent niée et presque déclarée impossible, devienne un jour l'un des groupes les plus considérables de la grande famille des Singes. Peut-être même ce groupe, lorsqu'il sera mieux connu, devra-t-il se résoudre en deux genres distincts, comme il est arrivé aux Atèles de M. Geoffroy Saint-Hilaire, caractérisés entre tous les Singes américains, comme le sont les Colobes entre tous les Singes de l'ancien monde, par l'atrophie des pouces antérieurs : prévision que nous sommes loin de vouloir dès à présent établir et convertir en un fait démontré, mais qui pourrait être déjà justifié par quelques considérations.

A. *Espèces à pelage très long, noir, ou blanc et noir.*

1. Le Colobe a fourrure, *Colobus vellerosus*. — Ce Colobe, qui habite la Gambie, a été successivement décrit par nous, par Wesmael et par Ogilby, sous trois noms différents, savoir : par nous, en 1830 (*Zoologie*

du Voy. de Bélonger), sous le nom de *Semnopithecus vellerosus* (d'après une peau incomplète ; les mains manquaient entièrement chez notre individu) ; par Wesmael, en 1835 (*Bulletin de l'Acad des sc. de Bruxelles*), sous le nom de *Semnopithecus bicolor* ; et par Ogilby, en 1837 (*Proceedings of the Soc. zoolog.*), sous le nom de *Colobus leucomeros*. Le nom spécifique que nous avons donné à cette espèce, et que nous conservons comme le plus ancien, rappelle la longueur considérable des poils sur le dos, les flancs et les lombes ; ces poils, qui ont de 13 à 19 centimètres de long, sont noirs : au contraire, le tour de la face, la queue, de même qu'une grande tache de chaque côté sur la fesse et la partie postérieure de la cuisse, sont blancs. Les pouces antérieurs sont extrêmement courts, mais bien distincts et onguiculés. En somme, cette espèce, dont le pelage rappelle celui du *Semnopithecus nemœus* et surtout du *S. leucoprymnus*, et dans laquelle les pouces antérieurs sont moins rudimentaires que chez les Colobes suivants, établit un lien assez intime entre les uns et les autres ; ce qui explique comment elle a pu être considérée comme un Semnopithèque, non seulement par nous, qui ne l'avons connue que par une peau incomplète, mais aussi par Wesmael, qui a pu étudier avec soin, chez son individu, la conformation des mains antérieures.

2. Le Colobe guereza, *Colobus guerezo* Rupp. (*Neue Wirbelthiere von Abyss.*, pl. 183). — Cette espèce, découverte par M. Rüppel en Abyssinie, où elle porte le nom de *Guéreza*, a le pelage composé de poils fins, doux et longs, avec le tour de la face, la gorge, les lombes, les fesses, la partie externe des cuisses, blancs. Cette dernière couleur est aussi celle de la seconde moitié de la queue, du long flocon de poils qui termine celle-ci, et d'une frange de très longs poils (12 à 16 centimètres) qui orne les flancs et la croupe de l'animal. M. Rüppel a représenté cette espèce comme tétradactyle ; et l'individu que ce célèbre voyageur a cédé au Muséum de Paris n'a en effet aucun rudiment extérieur de pouces. Mais un autre individu envoyé au même établissement, et de la même contrée, par MM. Petit et Dillon, a, à l'une des mains, précisément au lieu où serait le pouce, un petit repli ou lobule cutané dans lequel on ne peut voir qu'un vestige de ce doigt.

D'après M. Rüppel, le Colobe Guéreza vit par petites familles dans le voisinage des eaux courantes. Il se nourrit de fruits, de graines, et accessoirement d'insectes.

3. Le Colobe a camail, *Colobus polycomos* Geoffr. St-Hil. — Venant des forêts de Sierra-Leone, cette espèce est depuis longtemps mais très imparfaitement connue : c'est le *Roi des Singes* des habitants de quelques parties de la Guinée, et le *Full bottom Monkey* de Pennant. Ses caractères seraient les suivants, d'après la description de Pennant, sur laquelle seule repose le *C. polycomos* : Mains antérieures tétradactyles. Pelage noir, avec de longs poils mélangés de noir et de jaune sale sur la tête, le col et les épaules. Queue blanche, terminée par un flocon de longs poils de cette même couleur.

4. Le Colobe oursin, *Colobus ursinus* Ogilb. (*loc. cit.*). — Il serait ainsi caractérisé : Mains antérieures tétradactyles (?). Pelage composé de longs poils sur toutes les parties du corps, noir sur le corps et les membres, d'un noir mélangé de blanc sur la tête, le col et les épaules. Queue blanche, terminée par un flocon de longs poils de cette même couleur. Cette espèce, établie sur des individus venus de Sierra-Leone, et qui par conséquent a la même patrie que la précédente, en différerait seulement en ce qu'elle a le corps uniformément couvert de longs poils. Le *C. polycomos* a au contraire les poils très longs sur les parties supérieures, courts sur les parties inférieures.

La possession d'un plus grand nombre d'éléments de détermination permettra seule de décider si Sierra-Leone nourrit deux espèces voisines, ou si M. Bennett, qui avait le premier examiné des peaux de *C. ursinus* (*voyez* les *Proceedings*, 1832), avait été fondé à les rapporter au *C. polycomos*. Dans l'état présent de la science, il serait également téméraire d'affirmer la diversité spécifique de ces deux Colobes, ou de retrancher l'une des deux espèces comme seulement nominale.

5. Le Colobe satanique, *Colobus satanas* Walerh. (*Proceedings*, 1838). — C'est encore une espèce imparfaitement connue. M. Waterhouse, qui l'a fait connaître, lui donne pour patrie l'île de Fernando-Po, et pour

caractère son pelage entièrement composé de très longs poils noirs.

B. *Espèces à pelage médiocrement long, variant du roux vif à l'olivâtre.*

6. Le Colobe fuligineux, *Colobus fuliginosus* Ogilb. (*Monkeys*). — C'est, après le *Colobus guereza*, le mieux connu des Colobes. Il habite la Gambie, et présente les caractères suivants : Pouces antérieurs extrêmement courts, mais encore distincts. Pelage assez long; quelques longs poils divergents à la partie antérieure du front. Parties supérieures d'un noir ardoisé ou d'un gris bleuâtre, nuancé de roux vers l'occiput. Joues, épaules, face externe des avant-bras et d'une partie des bras, des jambes et de la queue, d'un roux vif. Parties inférieures et face externe des membres, blanchâtres ou jaunâtres. Les jeunes ont les parties supérieures grises et non noires, et le roux vif est remplacé par le fauve doré.

Un individu de cette espèce m'a présenté un caractère qui mérite d'être signalé ici. M.Ogilby dit que le pouce est représenté dans cette espèce par un tubercule sans ongle (*by a small nailless tubercle*). C'est ce que j'ai vu en effet chez plusieurs individus; mais, chez un jeune sujet, j'ai aperçu distinctement un petit ongle sur chacun des tubercules pollicaires. Ce fait, aussi bien que l'existence plus haut signalée d'un rudiment de pouce chez un *Colobus guereza*, montre combien les variations même individuelles des organes rudimentaires sont fréquentes, et combien, par conséquent, il serait irrationnel de tirer des caractères génériques des diverses modifications que peuvent présenter, selon les espèces, les rudiments des pouces. C'est ce que personne, il est vrai, n'a encore proposé à l'égard des Colobes; mais c'est ce que Spix a tenté depuis assez longtemps parmi les Singes américains à pouces rudimentaires, par la création du genre *Brachyteles*, adopté depuis par quelques zoologistes.

7. Le Colobe ferrugineux, *Colobus ferruginosus* Geoff. S.-H. — Cet animal est, comme le *C. polycomos*, un singe de Sierra-Leone, établi d'après une espèce de Pennant, le *Bay Monkey*, et imparfaitement connu. Sa caractéristique serait la suivante : Mains antérieures tétradactyles; pelage d'un roux ferrugineux, passant au noir sur la tête et au brun plus ou moins foncé sur les parties supérieures du corps, une partie des membres et la queue. Joues rousses.

M. Temminck, dans ses *Monographies de mammalogie*, a réuni au *C. ferruginosus* un individu décrit par Kuhl sous le nom de *Colobus Temminckii*: individu que le célèbre zoologiste hollandais a été à même d'examiner avec soin, et dont j'ai sous les yeux une figure. Je ne vois, en effet, entre le *C. ferruginosus* et le *C. Temminckii*, aucune différence de quelque valeur; et je crois devoir, à l'exemple de M. Temminck, les réunir en une seule espèce à laquelle doit être conservé son ancien nom. Je rapporte de même au *C. ferruginosus* un Colobe envoyé des bords de la Gambie en Angleterre, et que MM. Ogilby (*Monkeys*) et Martin (*Quadrumona*) ont considéré comme une espèce nouvelle, nommée par le premier *Colobus rufo-niger*. D'après la description, faite seulement d'après des peaux mutilées, ce Colobe aurait les parties supérieures du corps et le dehors des bras et des cuisses noirs, la queue d'un marron foncé, et les parties latérales et inférieures du corps d'un roux marron, caractères qui se rapportent entièrement à ceux du *Colobus ferruginosus*.

8. Le Colobe de Pennant, *Colobus Pennantii* Waterh. (*loc. cit.*). — Cette espèce habite Fernando-Po, et a les caractères suivants : Mains antérieures tétradactyles (?). Tête et ligne médiane du dos noires. Parties latérales d'un roux fauve; parties inférieures jaunâtres; queue d'un brun noirâtre; poitrine et joues blanchâtres. Cette espèce, fort voisine des deux précédentes, et spécialement du *Colobus ferruginosus*, aurait, dans la couleur blanche ou blanchâtre de la poitrine, et surtout des joues, un caractère assez nettement distinctif. Elle est néanmoins fort loin de pouvoir être considérée comme suffisamment établie.

9. Le Colobe vrai, *Colobus verus* Van Beued. (*Bullet. de l'Acad. des sciences de Bruxelles*, t. V). — Cette espèce habite une région encore indéterminée de l'Afrique, et présente les caractères spécifiques suivants : Mains antérieures tétradactyles. Pelage assez court, d'un roux olivâtre sur les parties supérieures et latérales. Mains couvertes de poils ras d'un gris foncé mélangé d'olivâtre. Queue de cette même couleur en

dessus, d'un gris clair en dessous. Le seul individu connu, qui fait présentement partie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, n'a inférieurement qu'un très petit nombre de poils qui sont blancs. Nous devons faire remarquer qu'on a placé à tort au nombre des caractères de cette espèce ses formes robustes et trapues; caractères d'après lesquels on a cru devoir assimiler le *C. verus*, sous le rapport des proportions, aux Macaques. Nous croyons pouvoir affirmer que l'individu type du *Colobus verus* ressemble aux autres Colobes par toutes les parties que la préparation n'a pas déformées, par exemple, par la queue, qui est très longue, et par les mains, qui sont très étroites et très grêles. (Is. G. S.-H.)

COLOBIQUE. *Colobicus* (κολοβὸς, tronqué). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Nitidulaires, établi par Latreille, et généralement adopté. Ce genre, très voisin des *Peltis*, s'en distingue principalement par la massue de ses antennes, de forme orbiculaire et composées seulement de deux articles. Latreille l'a fondé sur une seule espèce qu'il nomme *Colobicus marginatus*, la même que la *Nitidula hirta* de Rossi. Elle se trouve, mais rarement, sous les écorces, aux environs de Paris. M. Dejean, dans son dernier Catalogue, en désigne deux autres, l'une d'Amérique, qu'il nomme *americanus*, et l'autre de Guinée, qui est le *Peltis rugosus* de Schœnherr. (D.)

COLOBIUM, Roth. BOT. PH. — Syn. de *Thrincia* du même auteur.

***COLOBOCENTROTUS** (κολοβὸς, incomplet; κεντρωτός, armé d'aiguillon). ECHIN. — Dénomination employée par M. Brandt (*Act. Petersb.*, 1836) pour des Echinides du groupe des Cidarites. *Voy.* CIDARITES. (P. G.)

***COLOBOCENTRUS** (κολοβὸς, incomplet; κέντρον, piquant). ÉCHIN. — Nom d'*Échinides cidarites* employé par M. J.-E. Gray. *Voyez* CIDARITES. (P. G.)

***COLOBODERA** (κολοβὸς, mutilé; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, faisant probablement partie des Cyphonides de M. Delaporte. Ce genre, créé par M. Klug (*Arch. Wiegmann?*, 1828, pag. 67), renferme cinq espèces, toutes propres à l'île de Madagascar: ce sont les *C. arata*, *elongata*, *mucronata*, *nitida* et *striata* de cet auteur. (C.)

***COLOBODUS** (κολοβώδης, dont l'un des membres est imparfait). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchènes, Lat.), établi par Schœnherr (*Syn. an. Curcul. gen. et sp.*, t. IV, p. 465). L'unique espèce connue est de Java; c'est le *C. Bilbergi* Sch., *frontalis*, Ch. Caractères: Trompe allongée, mince, subcylindrique, un peu arquée, élargie sur la base; prothorax et élytres couverts de tubercules écailleux; cuisses uni-dentées intérieurement; sommet des tibias armé d'un fort onglet. Ce genre est assez rapproché des *Cyamobolus*; mais il s'éloigne de ce dernier par la fossette pectorale, qui est beaucoup plus courte. Il est distinct aussi des *Batrobatys*, avec lesquels nous l'avions autrefois confondu. (C.)

***COLOBOGASTER** (κολοβὸς, tronqué; γαστήρ, ventre). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par M. Solier dans son Essai sur cette tribu (*Ann. de la Soc. entom. de France*, t. II, pag. 308), et auquel il donne pour type le *Bupresus 4-dentata* Fabr., de Cayenne. MM. Gory et de Castelnau, en adoptant ce genre dans leur Iconographie des Buprestides, le placent dans la sous-tribu des Chrysobothrides, et y rapportent 17 espèces, y compris celle que nous venons de désigner, dont 1 de Java, 1 du Sénégal et 4 autres du Brésil et de Cayenne. Ces Buprestides sont de tailles variées, et généralement ornées de couleurs brillantes. Nous citerons comme une des plus élégantes le *Colobogaster viridifasciata* Buq., de Cayenne. (D.)

***COLOBOPTERUS** (κολοβὸς, tronqué; πτερόν, aile). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Coprophages, établi par M. Mulsant dans sa *Monographie des Lamellicornes de la France*, pag. 165, et auquel il donne pour principal caractère d'avoir les élytres tronquées à l'extrémité, et couvrant imparfaitement le pygidium. Ce g. est fondé sur une seule espèce, le *Scar. erraticus* Linn. (*Aphodius idem* Fabr.), qui se trouve dans les parties chaudes et tempérées de la France. Elle n'est pas rare aux environs de Paris. (D.)

COLOBOTHEA (κολοβός, mutilé; θέα, aspect). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, établi par M. le comte Dejean, et adopté par M. Serville, qui le place dans la tribu des Lamiaires, sous-tribu des Convexes (*Annal. de la Soc. entom. de France*, t. IV, p. 69), et lui donne pour type la *Saperda cassandra* de Dalman, la même espèce que la *Colobothea albomaculata* de M. Dejean. Ce dernier auteur rapporte au genre dont il s'agit 27 espèces, dont 25 des contrées intertropicales de l'Amérique, et deux de Java ou de la Nouvelle-Guinée. Nous citerons parmi ces dernières la *Colob. formosa* d'Urv., décrite bien longtemps auparavant sous le nom de *Stenocorus pictus* par Fabricius; le nom de *formosa* devrait donc être remplacé par celui de *picta*.

M. Lacordaire, qui a eu occasion d'observer ces insectes en Amérique, dit qu'ils sont très agiles, et qu'on les trouve toujours sur le tronc des arbres. Les femelles se font remarquer par la saillie de leur tarière, au-delà de l'anus. (D.)

*COLOBOTUS (κολοβός, tronqué; οὖς, oreille). BOT. PH. — Petit arbrisseau du Cap fort incomplétement connu, et dont E. Meyer a fait un genre qu'il place (*Comment.*, 156) dans la famille des Papilionacées, tribu des Lotées-Génistées. Il a le port d'un *Aspalathus*; des feuilles trifoliolées, des stipules connées, tantôt avec le pétiole (très court), tantôt soudées entre elles en une ochrée bidentée; des folioles enroulées-subcylindriques, blanchâtres; des pédoncules terminaux courts, 1-2-flores; des fleurs petites. (C. L.)

*COLOBUS (κολοβός, mutilé). INS.—Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par M. Serville sur une seule espèce de Java (*Stenocorus hemipterus* Fabr.), qu'il place dans la sous-tribu des Longipennes, bien que, ainsi que l'indique son nom, ses élytres soient tronquées et ne recouvrent que le tiers antérieur de l'abdomen; mais, par ses autres caractères qui la rapprochent du g. *Callichroma*, elle appartient bien à cette sous-tribu, qu'elle lie par conséquent avec celle des Brévipennes. *Voy.* CÉRAMBYCINS. (D.)

*COLOBUS. RAPT. — Synonyme de Chalcide, dans Merrem. (P. G.)

*COLOCASIA (κολοκασία, racine de fève d'Égypte). INS. — Genre de Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Liparides, établi par Ochsenheimer, et auquel il donne pour type le *Bombyx Coryli* de Linné et de Fabricius, dont la Chenille vit principalement sur le Noisetier. Ce g. n'a pas été adopté par M. Treitschke ni par M. Boisduval, qui rapportent l'espèce sur laquelle il est fondé au genre *Orgyia*. *Voyez* ce mot. (D.)

COLOCASIA (κολοκασία, espèce d'Arum). BOT. PH. — Genre de la famille des Aracées (Aroïdées), tribu des Caladiées, indiqué par Ray (*Method.*, 157), revu et determiné par Schott (*Melet.*, 18) et renfermant aujourd'hui environ une vingtaine d'espèces, dont la plupart très douteuses. Quelques unes d'entre elles, telles que les *C. odora* Ad. Br., *antiquorum* Sch., *nymphæifolia*, etc., sont cultivées dans les serres en Europe, et en sont un des plus beaux ornements par la beauté et l'extrême ampleur de leur feuillage, le pittoresque de leur port et l'odeur suave de leurs fleurs. Comme un grand nombre d'autres plantes de cette famille, le spadice de ces Aracées offre ce phénomène maintenant si connu, de l'émission d'une chaleur assez intense dans le spadice lors de l'imprégnation. Beaucoup d'auteurs en ont parlé, et comme il serait trop long d'analyser ici les expériences qu'ils ont faites à ce sujet, nous renverrons les lecteurs curieux de les connaître au beau Mémoire que M. Ad. Brongniart a publié sur le même sujet dans les *Annales du Muséum* (t. III, 145 et seq.), mémoire dans lequel, après avoir passé en revue celles de ses devanciers, il expose celles qui lui sont personnelles.

Les principaux caractères de ce genre remarquable sont, d'après les auteurs : Une spathe droite ou cucullée; un spadice androgyne-interrompu; des organes sexuels rudimentaires placés à la fois au-dessous et au-dessus des étamines; un appendice stérile claviforme ou acuminé; des anthères biloculaires, la plupart adnées à des connectifs conoïdes tronqués, sessiles ou subtstipités-verticillés, libres; à loges contiguës et s'ouvrant au sommet par un pore commun. Ovaires indéfinis, serrés, libres, uniloculaires; ovules au nombre de 6 environ dans les loges, orthotropes, dressés, fixés près de la base à trois placentaires pariétaux. Style très court; stigmate subca-

pité. Baie subsphérique, charnue. Plantes tubéroso-rhizomateuses ou caulescentes; feuilles peltées-cordiformes ou sagittiformes, souvent extrêmement amples; pétioles canaliculés-engaînants, très robustes, très longs, et recouvrant un gemma latent. Scapes plus courtes, subsolitaires. Plantes croissant en Orient, dans l'Inde, dans les Iles de l'océan Pacifique, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Hollande, etc. Une seule, moins douteuse, est dite de l'Amérique tropicale.

Schott divise le genre *Colocasia* en 2 sections. Nous avons déjà, dans ce Dictionnaire, indiqué la seconde (*Voy.* ALOCASIA); la première, *Eucolocasia*, Sch., est caractérisée par une spathe droite, ondulée; des organes sexuels rudimentaires placés sous les étamines; l'appendice du spadice acuminé, lisse; des connectifs stipitellés. L'*Arum esculentum* L. en est le type. (C. L.)

*COLOCHILA, Westw. INS. — Synonyme de *Modopa*, Steph.

COLOCOLLA ou **COLOCOLLO**. MAM. — Nom du *Felis colocollo*, espèce du g. Chat.

COLOCYNTHIS, Tournef. BOT. PH. — Synonyme de *Citrullus*.

*COLODACTYLES. REPT. — Dénomination employée par Ritgen pour des Sauriens à pattes incomplètes. (P. G.)

*COLOEUS. OIS. — Genre formé par Kaup dans la famille des *Corvidæ*, en 1829, et peu connu. (LAFR.)

*COLOGANIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées-Clitoriées, formé par Kunth (Humb. et B., *Nov. Gen.*, VI, 411), et renfermant une dizaine d'espèces, dont la moitié environ est cultivée dans les jardins d'Europe. Elles appartiennent à l'Amérique tropicale, sont procumbantes ou volubiles, et hérissées de poils dirigés en arrière; les feuilles en sont trifoliées, stipellées, quelquefois unifoliées par l'avortement des folioles latérales; dans le cas contraire, la foliole terminale est distante; les fleurs sont axillaires, géminées, violacées et pédonculées. (C. L.)

COLOMANDRA, Neck. BOT. PH. — Syn. d'*Ajovea*. (C. L.)

COLOMBAR. *Vinago*, Cuv. OIS. — Division établie par Levaillant dans le genre Pigeon, pour les espèces à bec gros, solide, comprimé sur les côtés, à tarses courts et à pieds larges et bien bordés. Le type de ce sous-genre est la *Columba australis* Lath. *Voyez* PIGEON. (G.)

COLOMBATES ou **COLUMBATES** (du nom de Christ. Colomb). MIN. — Même chose que Tantalates. *Voy.* ce dernier mot. (DEL.)

COLOMBE DU GROENLAND. OIS. — Nom vulgaire du Guillemot à miroir blanc.

* **COLOMBÉES**. *Columbæ*. OIS. — Nom donné par Duméril, Illiger, Vieillot, Latreille et M. Ch. Bonaparte, à une famille, et par MM. Meyer et de Blainville à un ordre de la classe des Oiseaux, ayant pour type le genre unique des Pigeons, *Columba*. (G.)

COLOMBELLE. *Columbella*. MOLL. — Genre institué par Lamarck, et placé par lui dans sa famille des Columellaires. On trouve dans Lister la figure des premières espèces connues. Adanson en a donné quelques autres, et Linné les rapporta à son genre Volute. Tous les auteurs linnéens rangèrent ces coquilles dans le même genre que Linné, si ce n'est Schrœter, qui en confondit quelques unes parmi les Buccins. Bruguière, dans l'*Encyclopédie méthodique*, trompé par des caractères d'une moindre importance, confondit avec les Mitres la plupart des espèces connues; et c'est de ce genre que Lamarck les tira dans sa première Méthode publiée en 1799, et en forma le genre Colombelle, qu'il plaça dans le voisinage des Mitres. Depuis cette époque, le genre de Lamarck a été généralement adopté; mais tous les auteurs n'ont pas conçu ses rapports de la même manière, et cela tient à une cause particulière que nous ne devons pas laisser ignorer. Lamarck, dans le commencement, a dit, dans les caractères de son genre, que la Coquille a des plis sur la columelle, et que le bord droit est renflé en dedans. Il existe un certain nombre de véritables Mitres qui ont le bord droit constamment renflé en dedans, et plusieurs auteurs se sont persuadé que le genre Colombelle avait été institué pour ces espèces. En examinant cependant les espèces que Lamarck mentionne dans le genre, on s'aperçoit bientôt que le plus grand nombre manque de plis columellaires; alors il est arrivé que ceux des naturalistes qui ont pris pour type du genre qui nous occupe les espèces à columelle plissée, ont naturellement rapproché le genre des Mitres et des Volutes. Ceux, au

contraire, qui ont vu dans les Colombelles des coquilles sans plis, leur ont trouvé plus d'analogie avec les Buccins, et les ont fait entrer dans la même famille. Avant d'établir la classification définitive d'un genre, il nous semble indispensable de bien connaître tout ce que le genre renferme, d'en rejeter tout ce qu'il ne peut contenir pour estimer ensuite la valeur de ses caractères. Il est certain que les véritables Colombelles n'ont point de plis à la columelle, et que celles des espèces qui ont des plis, et que Lamarck y avait rapportées, dépendent du genre Mitre, d'où elles n'auraient jamais dû sortir. Il semblerait, d'après cela, que les Colombelles seraient plus voisines des Buccins que des Mitres, et c'est l'opinion qu'ont eue beaucoup de personnes, et que nous-même avons partagée. Cette opinion pouvait être soutenue pendant tout le temps que les animaux du genre Colombelle restèrent inconnus ; mais aujourd'hui il faut l'abandonner, et reconnaître encore une fois cette sagacité singulière avec laquelle Lamarck a souvent préjugé de la nature et des rapports des genres. Nous avons vu, en effet, les animaux de plusieurs espèces de Colombelles, et nous leur avons trouvé presque tous les caracteres extérieurs des Mitres. Ce sont des animaux qui rampent sur un pied ovalaire, généralement petit, étroit, tronqué en avant, aminci sur les bords, et portant en arrière un petit opercule corné, pointu, onguiculé. La tête est très petite ; elle porte en avant deux longs tentacules pointus a la base desquels, et du côté externe, se montrent les yeux. En dessous, elle offre une ouverture longitudinale en forme de boutonnière, par laquelle l'animal fait sortir une trompe cylindrique, plus ou moins longue selon les especes, presque toujours beaucoup plus longue que le pied lui-même. Le manteau revêt tout l'intérieur de la coquille, et se reploie antérieurement en un canal cylindrique assez allongé, et qui passe par l'échancrure de la coquille.

La coquille des Colombelles est généralement ovale-oblongue. Ce qui la caractérise essentiellement, c'est que son bord droit est toujours renflé en dedans, et surtout vers le milieu de sa longueur. En ajoutant que la coquille est échancrée à la base, que la columelle est sans plis, on a a peu près tous les caractères du genre, que l'on peut résumer de la manière suivante :

Coquille ovale-allongée, épidermée, échancrée a la base ; ouverture étroite ; bord droit renversé en dedans, renflé dans le milieu.

Animal spiral, ayant un pied étroit, tronqué en avant ; tête petite, pourvue de deux longs tentacules portant les yeux au côté externe de la base ; opercule corné, onguiculé comme celui des Buccins.

Les Colombelles sont des coquilles marines qui, presque toutes, vivent sur les rochers du rivage à peu de profondeur sous l'eau. On les rencontre abondamment sur les végétaux qui garnissent les rochers sous-marins, et elles font probablement leur proie de tous les petits animaux qui viennent se cacher parmi les branches et les feuilles des Fucus marins. Elles se reconnaissent parfaitement à l'épaississement du bord droit, ainsi qu'à leur columelle sans plis. Il y a plusieurs espèces que l'on confondrait plus facilement avec les Buccins, parce qu'elles n'ont pas aussi évidemment que les autres l'épaississement du bord droit ; mais ces espèces se rapportent au genre Colombelle par les animaux qui les habitent. Lamarck ne connut qu'un petit nombre de Colombelles. Il en mentionne 18, dont il faut retrancher plusieurs Mitres ; il n'en cite point de fossile. M. Kiener en cite 51 especes ; mais nous en connaissons 10 à 12 de plus, et nous pourrions en signaler actuellement 7 ou 8 espèces de fossiles. (Desh.)

COLOMBES. *Columbæ.* ois. — Les Oiseaux qui composent cette grande tribu, qu'unissent de si étroites affinités, ont pendant longtemps formé un groupe unique. Plus tard, on la distribua dans trois sections ou sous-genres où viennent se placer dans un ordre assez naturel toutes les especes de Pigeons ; mais depuis lors, les ornithologistes nomenclateurs, se fondant sur de légères dissemblances dans les formes ou dans les mœurs, ont multiplié les divisions, au point que dans l'ouvrage le plus récent, la *List of genera* de M. G.-R. Gray, sa famille des Colombidées, l'unique de l'ordre des Colombées, se compose des 3 sous-familles des Tréroninées, des Colombinées et des Gourinées, formant ensemble 21 genres. Le résultat de ces divisions arbitraires est de rendre la science rebutante et diffuse, et

de détruire chez les jeunes naturalistes, dont l'esprit s'étrécit par des descriptions fastidieuses, le coup d'œil philosophique qui est le flambeau des sciences naturelles.

M. Temminck, le seul des ornithologistes modernes qui n'ait pas déserté la voie ouverte par Latham, Illiger, etc., dit, dans l'avant-propos de son Manuel d'ornithologie, en parlant des naturalistes qui se font un jeu de multiplier les genres « qu'ils ne semblent pas calculer que l'étude et les recherches en zoologie ne gagnent pas par un semblable moyen..... et que la classification des animaux comptera sous peu un nombre presque égal de genres au nombre d'espèces un peu disparates qu'il y a dans la nature. »

Les vrais principes de toute classification sont largement exposés par Guéneau de Montbéliard dans le discours qui précède son article Coucou. Suivant ce naturaliste, l'établissement d'un genre ne doit pas être fondé sur des caractères mesquins, et par cela même imaginaires, mais sur un grand nombre d'attributs qui autorisent à réunir certains êtres sous une dénomination commune.

Le genre dont il est ici question est dans ce cas : on y trouve, non dans les espèces que séparent des habitats divers, mais dans nos races domestiques, les caractères les plus disparates, et tous d'une plus haute importance que ceux auxquels on a communément recours pour établir les genres *les plus naturels*, tels sont des caroncules, des tarses courts ou longs, nus ou emplumés, des huppes, des collerettes, une queue égale ou pointue, a rectrices quelquefois retroussées, etc., etc. Pourtant ces dissemblances ne détruisent pas les affinités qui existent entre les individus qui constituent cette espèce; toutes les Colombes sont dans le même cas : c'est pourquoi nous renvoyons a l'article PIGEON pour la famille des Colombidées, dans laquelle nous admettons, comme division rationnelle, les Colombars et les Colombi-gallines. (G.)

COLOMBETTE. BOT. CR. — Nom vulgaire, dans la Franche-Comté et l'Alsace, de l'*Agaricus Colombetta* Fries.

***COLOMBGALLES.** OIS. — Quatrième race établie par M. Lesson (1831) dans le g. Pigeon, et dont le type est la *Columba Franciæ*. (G.)

COLOMBI-CAILLE, Lev. OIS. — Syn. de Tourterelle hottentote de Tourn. et Lev. *Voy.* PIGEON. (G.)

***COLOMBI-COLINS.** OIS. — Onzième race établie dans le g. Pigeon, par M. Lesson (1831), et dont le type est la *Columba martinica* Gm. (G.)

COLOMBI-GALLINES. OIS. — Division établie dans le g. Pigeon par Levaillant, pour les espèces dont les tarses sont élevés, et qui, par leurs habitudes, se rapprochent des Gallinacés. Ils vivent à terre, en troupes et sans se percher. Le type de ce g. est la *Columba nicobarica* Linn. *Voyez* PIGEON. (G.)

***COLOMBI-HOCCOS** ou **GOURA**. OIS. — Nom d'une division du g. Pigeon, établie par Levaillant, et dont le type est le Goura, qui appartient aux Colombi-gallines. (G.)

***COLOMBI-PERDRIX.** OIS. — Nom d'une division établie par Levaillant dans le genre Pigeon, et dont la *Colomba cyanocephala* Lath., est le type. (G.)

***COLOMBI-TURTURES.** *Ectopistes*, Sw. OIS. — Neuvième race établie dans le genre Pigeon par M. Lesson (1821), dont le type est la *Columba migratoria* L. (G.)

***COLOMBIDÉES.** *Columbidæ*. OIS. — Nom donné par Vigors et Leach à une famille de l'ordre des Passereaux, ayant pour type le genre Pigeon, *Columba*. Dans la *List of genera* de M. G.-R. Gray, qui adopte cette famille, elle est divisée en trois sous-familles, les Tréroninées, les Columbinées et les Gouriuées. (G.)

***COLOMBINÉES.** *Columbinæ*. OIS. — Sous-famille établie par M. Swainson et adoptée par M. G.-R. Gray dans la famille des Colombidées, et comprenant, dans la *List of genera*, les g. *Carpophaga*, *Columba*, *Verrulia*, *Alectrœnas*, *Ectopistes*, *Geopelia*, *Macropygia*, *OEna*, *Petrophassa* et *Turtur*. *Voy.* PIGEON. (G.)

***COLOMBINES.** OIS. — Cinquième race établie par M. Lesson (1831) dans le g. Pigeon, et dont le type est la *Columba elegans* Temm. (G.)

COLOMBIQUE (ACIDE). CHIM. — Acide découvert, en 1802, par M. Hatchett, et qu'on trouve rarement dans la nature, suivant M. Wollaston ; c'est simplement un oxyde de Tantale.

COLOMBITE ou **COLUMBITE** (en mé-

moire de Christ. Colomb). MIN. — Même chose que Tantalite. La découverte du nouveau métal nommé Colombium ou Tantale a été faite dans une variété de Tantalite provenant de l'Amérique du Nord. *Voyez* TANTALITA. (DEL.)

COLOMBIUM et **COLUMBIUM**. CHIM. et MIN. — Syn. de Tantale. (DEL.)

COLOMNAIRE. *Columnaris*. BOT. — Synonyme d'Androphore.

*COLON (κῶλον, intestin). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Scaphidites, établi par Herbst et adopté par M. Erichson (*die Käfer der Mark Brandeburg, Erster band* 244). Ce g. est le même que celui établi postérieurement par Latreille sous le nom de *Mylæchus*, aux dépens des *Catops* de Fabricius. M. Erichson y rapporte 13 espèces, toutes du nord de l'Europe. Nous citerons comme type le *C. Claviger* Herbst (*Kol.* VII, 226, 2, t. 109, f. 11). *Voyez* CATOPS. (D.)

COLON. ZOOL. — *Voy*. INTESTINS.

COLONA, Cav. BOT. PH. — Synonyme de *Columbia*, Pers.

*COLONNEA, Buch. BOT. PH. — Synonyme de *Goillardia*, Fong.

*COLONNE. *Columna*, Schum. MOLL. — Il existe des zoologistes qui, en trouvant dans la science quelques espèces d'une nature ambiguë, préfèrent établir pour elles des genres plutôt que de faire les recherches nécessaires pour les placer convenablement dans ceux auxquels elles appartiennent. Tous les auteurs connaissent une Agathine restée rare pendant longtemps dans les collections, et que Lamarck, trompé par de faux renseignements, avait d'abord placée avec doute parmi les Lymnées; c'est l'*Achatina columnaris*. M. Schumacher a fait de cette coquille le type d'un genre *Columna*, qui est compris, dans sa méthode, entre les Scalaires et les Natices, ce qui semblera non moins étonnant que l'établissement du genre lui-même. *Voy*. AGATHINE. (DESH.)

COLONNE VERTÉBRALE. ANAT. — *Voyez* VERTÈBRES et OS.

COLOPHANE. BOT. — *Voyez* COLOPHONE.

COLOPHANES. BOT. PH. — *Voy*. CALOPHANES.

COLOPHERME. *Colophermum*. BOT. CR. — Genre douteux établi par Rafinesque, et qu'on pourrait, d'après les descriptions de l'auteur, rapporter indifféremment aux Conferves ou aux Céramiaires.

*COLOPHON (κολοφών, faîte). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides de Latreille, groupe des Priocérides de Mulsant, créé par M. Gray (*Animal Kingd.*, pag. 534, pl. 46, fig. 5), et adopté par M. Westwood (*Ann. Soc. ent. de Lond.*, t. I, p. 114). L'unique espèce qui y est rapportée par ces auteurs, le *C. Westwoodi*, est originaire de l'Afrique australe. (C.)

COLOPHONE ou **COLOPHANE** (Colophon, ville de l'Ionie d'où l'on tirait cette résine). BOT. — Résine sèche transparente, brune ou jaune, provenant du résidu de la distillation de la Térébenthine, et ayant les propriétés de toutes les autres résines. On ne s'en sert plus guère en pharmacie, et son emploi se borne à la fabrication des vernis communs, et à frotter les archets des instruments à cordes, pour les empêcher de glisser, ce qui s'opposerait à la vibration, et par conséquent, à la production du son.

COLOPHONIA, Com. BOT. PH. — Synonyme de *Canarium*, L.

COLOPHONITE. MIN. — Variété de Grenat roussâtre, dont l'aspect rappelle celui de la résine Colophane. *Voy*. GRENAT. (DEL.)

*COLOPHOTIA, Dej. INS.—Synonyme de *Luciola*, Lap.

COLOQUINELLE. BOT. PH. — Nom donné aux petites espèces ou variétés du *Cucurbita pepo*, appelées aussi *Fausses Coloquintes*. *Voyez* COURGE.

COLOQUINTE. BOT. PH. — Nom d'une espèce fort amère du g. Concombre, donné abusivement à certaines petites espèces de Courges. *Voyez* CONCOMBRE.

*COLORADOS. MIN. — Au Mexique, on nomme ainsi des Limonites très riches en argent, qui se désignent au Pérou et ailleurs sous le nom de Pacos. (DEL.)

*COLORHINUS, Dej. INS.—Synonyme de *Temnorhynchus*, Hope.

*COLOSAURES. REPT. — Dénomination employée par Ritgen pour des Sauriens à pattes incomplètes. (P. G.)

COLOSTRUM. *Colostrum*. MAM. — *Voyez* LAIT.

*COLOTES (κωλώτης, sorte de lézard). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Malachiens,

créé par M. Erichson (*Entomographien*, pag. 129). L'auteur y a fait entrer trois espèces : les *C. trinotatus*, *obsoletus* et *albilateris*; la première se trouve en Sardaigne, en Andalousie, et dans le midi de la France; les deux autres à Corfou. (C.)

***COLPIAS** κολπίας, courbé). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophulariées-Digitalées, établi par E. Meyer (*Bot. Mag. comp.*, II, 53) pour un arbuste du Cap à branches nombreuses et divariquées, très fragiles, pileuses, portant des feuilles opposées, pétiolées, cordées, aiguës, dentées ou palmatilobées, velues des deux côtés, à pédoncules axillaires uniflores, plus longs que les feuilles et dépourvus de bractées; corolle de 2 centimètres de longueur, très glabre; capsule glabre ne dépassant pas le calice.

***COLPOCHIROTA** (κόλπος, sinus; χείρ, main). ÉCHIN.—Nom employé par M. Brandt (*Acad. Petersb.*, 1835) pour un groupe d'Holothuries. *Voyez* HOLOTHURIES. (P. G.)

***COLPODERUS** (κόλπος, pli; δέρη, cou). INS. — Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, établi par M. Serville pour un Insecte du Cap, *C. caffer*, dont le corps, les antennes et les pattes sont lisses et d'un noir brillant, les côtés du corselet et les élytres finement ponctués.

***COLPODES** (κολπώδης, sinueux). INS. — Sous-genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Harpaliens, établi par M. Mac-Leay (*Annulosa javanica*, éd. Lequien, 1833, p. 115, tab. 5, fig. 4), sur une espèce unique de Java, qu'il nomme *C. brunneus*. Ce sous-genre a beaucoup de rapports avec les g. *Sphodrus* et *Anchomenus*; mais il se distingue facilement du premier par le prothorax, et du second par les antennes. La sinuosité de l'extrémité des élytres sert à indiquer quelques relations avec les *Catoscopus*. L'espèce qui lui sert de type est d'un brun noirâtre, luisant, avec les élytres striées, les antennes et les pattes couleur de poix. (D.

***COLPODES** (κολπώδης, courbé, sinueux). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, tribu des Alticites, créé par nous et adopté par M. Dejean. L'*Altica rotundata* d'Olivier, originaire du Bengale, est l'unique espèce qui s'y rapporte. (C.)

COLPODIUM (κολπώδης, courbé). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Agrostidées, établi par Trinius (*Fund. agrost.*) pour deux herbes de l'Amérique septentrionale, les *C. monandrum* et *Steveni*, ayant les plus grands rapports avec le genre *Agrostis*.

COLPOON, Berg. BOT. PH. — Synonyme de *Fusanus*, L.

***COLPOSCELIS** (κόλπος, sinueux; σκέλος, jambe). INS. — Genre de Coléoptères tétramères subpentamères, tribu des Chrysoméliues de Lat. et de nos Colaspides, créé par M. Dejean dans son Catalogue. Des huit espèces mentionnées par l'auteur, trois sont originaires des Indes orientales, une de la Nouvelle-Hollande, une de Saint-Domingue, une de Colombie; la patrie des deux autres est inconnue. Nous citerons parmi les premières la *Colaspis viridiaenea* de Gyllenhal.

Le nom de *Colposcelis* avait été donné autrefois par M. Solier au genre *Anatolica* d'Eschscholtz (*voyez* ce mot); mais ce dernier nom ayant été généralement adopté par les entomologistes russes, M. Solier a abandonné le premier. (C.)

COLQUHOUNIA (nom d'homme). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Ballotées, établi par Wallich pour un arbre des montagnes du Népaul, à tige volubile, légèrement tomenteuse, portant des feuilles ovales, dentées en scie, un peu rudes, et des fleurs rouges, grandes et axillaires. Le *C. coccinea* est l'unique espèce de ce genre.

***COLSMANNIA** (nom d'homme). BOT. PH. — Genre de la famille des Borraginées-Anchusées, établi par Lehmann (*Ber. mus.*, VIII, 92) pour une plante herbacée de l'Asie mineure, haute de 25 centimètres au plus, à tige couverte d'un duvet jaunâtre, à feuilles alternes, ovales-lancéolées; à fleurs jaunes en grappes terminales, courtes, munies de bractées, le calice plus long que la corolle. L'unique espèce de ce g. est le *C. flavo*.

COLUBER. REPT.—Nom latin de la Couleuvre. *Voyez* ce mot. (P. G.)

COLUBRIENS. REPT. — On a quelquefois appelé Colubriens, Colubridés, etc., les Ophidiens de la même famille que les vraies Couleuvres. Il en sera question ainsi que de celles-ci au mot COULEUVRE. (P. G.)

COLUBRINA (*coluber*, couleuvre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rhamnées-Frangulées, établi par L.-C. Richard pour un arbrisseau de l'Inde, de l'Afrique et de

l'île de France, ayant les feuilles alternes, ovales-pointues, dentées, à pétiole court; inflorescence en petites grappes axillaires. Le *C. asiatica* (*Ceanothus asiaticus* L.) est l'unique espèce de ce genre.

COLUBRINE. POISS. — Nom d'une espèce du genre Ophisure, *Murœna colubrina* Bodd., *Murœnophis colubrinus* Lacép.

COLUBRINE. MIN. — Même chose que Serpentine. *Voyez* ce mot. (DEL.)

COLUMBA. OIS. — Nom scientifique du g. Pigeon. (G.)

COLUMBATES. MIN. — *Voyez* COLOMBATES.

COLUMBEA, Salisb. BOT. PH. — Synonyme d'*Araucaria*, Juss.

COLUMBÆ. OIS. — *Voyez* COLOMBÉES et et COLOMBES.

COLUMBELLA. MOLL. — *Voyez* COLOMBELLE.

COLUMBIA (dédié au célèbre navigateur de ce nom). BOT. PH. — Genre de la famille des Tiliacées-Grewiées, institué par Persoon pour des arbres de l'archipel Indien, aujourd'hui au nombre de trois espèces. Le *C. serratifolia* (*Colona serratifolia* de Cavanilles, improprement appelé *C. americana* par Persoon), type du genre, est un arbre de plus de 6 mètres, à rameaux nombreux, portant des feuilles presque sessiles, rudes en dessous, ovales, lancéolées et dentées en scie; inflorescence en grappes axillaires environnées à leur base d'une espèce d'involucre à trois folioles. Ce g. ne diffère guère du g. *Grewia* que par les ailes de son fruit.

COLUMBITE. MIN. — *Voyez* COLOMBITE.

COLUMBIUM. MIN. — *Voy.* COLOMBIUM.

COLUMBO (Colombo, ville de l'île de Ceylan, aux environs de laquelle croît cette racine). BOT. PH. — Racine du *Cocculus palmatus* DC., introduite dans le commerce depuis la fin du XVIIe siècle, et qui a joui pendant longtemps d'une célébrité exagérée. C'est un médicament tonique et astringent dont l'action sur l'estomac paraît très prononcée. On l'emploie comme stomachique en infusion à froid; mais, dans les diarrhées chroniques avec atonie, on en prescrit la décoction. Le principe indécomposé du Columbo paraît avoir de l'analogie avec la Ménispermine.

***COLUMBRA**, Com. BOT. PH. — Synonyme de *Cocculus*, DC.

COLUMELLAIRES. *Columellaria*, Lamk. MOLL. — Famille proposée par Lamarck dans sa *Philosophie zoolog.*, et comprenant alors les cinq genres Cancellaire, Marginelle, Colombelle, Mitre et Volute. Dans l'extrait du cours, Lamarck ajouta un sixième genre : c'est celui des Volvaires ; et enfin, dans ses *Animaux sans vertèbres*, la réduisit encore à cinq genres, et ce fut celui des Cancellaires qu'il transporta dans une autre famille. Cette famille n'est point aussi naturelle qu'on pourrait le croire en s'attachant exclusivement aux caractères tels que Lamarck les a donnés. Ce qui a déterminé Lamarck a rapprocher ces genres, c'est qu'il a supposé que tous avaient des plis. Cependant les Colombelles n'en ont point, et néanmoins par les animaux elles se rapprochent des Mitres. D'un autre côté, les Marginelles et les Volvaires, par leur coquille naturellement lisse et polie, et surtout par les caractères de leurs animaux, appartiennent plutôt à la famille des Enroulées, et doivent rester dans le voisinage des Ancillaires et des Olives.

Il résulte pour nous des observations précédentes, que la famille des Columellaires doit être réduite aux trois genres suivants : Colombelle, Mitre et Volute, auxquels nous renvoyons. (DESH.)

COLUMELLE. *Columella.* MOLL. — Comme nous le verrons à l'article MOLLUSQUES avec plus de développement, la Columelle est l'axe solide sur lequel s'enroule une coquille spirale. (DESH.)

COLUMELLE. *Columella.* BOT. CR. — (Mousses.) On donne ce nom a un organe qui, chez les Mousses, part du centre du pédoncule, traverse la capsule en passant par son axe, et va aboutir au sommet du sporange, qu'il dépasse même quelquefois pour se prolonger jusqu'au faîte de l'opercule. Au reste, sa longueur et ses formes varient considérablement. Souvent il s'élève à peine au-dessus du fond de la capsule, mais il peut atteindre jusqu'à l'opercule, auquel il lui arrive dans certains cas d'adhérer. Enfin on le voit, dans plusieurs Mousses, s'évaser au sommet et fermer complétement l'orifice de la capsule. *Voyez* MOUSSES. (C. M.)

COLUMELLIA, Lour. BOT. PH. — Synonyme de *Cissus*, L.

***COLUMELLIACÉES.** *Columelliaceæ.* BOT. PH. — Le g. *Columellia*, placé avec doute a la

suite des Ébénacées, en paraît assez distinct pour devenir le type d'une famille à part. Mais les caractères de cette famille ne peuvent être jusqu'ici que ceux du genre, puisqu'il se trouve ainsi isolé. *Voyez* COLUMELLIA. (Ad. J.)

COLUMNA. MOLL. — *Voyez* COLONNE.

***COLUMNAIRE.** *Columnaria.* POLYP. — Genre de Polypiers de la famille des Astrées, établi par M. Goldfuss sous le nom ci-dessus, et par M. Fleming sous celui de *Lithostrition*. Il est très voisin des Sarcinules et des Stylines. Ces espèces sont toutes fossiles. Leur principal caractère consiste en des loges stelliformes très peu profondes, multiradiées, et posées à l'extrémité d'espèces de tubes prismatiques, agrégés, contigus, plus ou moins parallèles, et formant par leur réunion une masse calcaire (ou polypier) très solide, épaisse, et basaltiforme ou fasciculée. Les individus centraux de certaines Columnaires bien conservés sont seuls polygonaux, ceux du pourtour étant circulaires ; c'est un caractère qui dépend de la position des animaux dont les médians, étant serrés respectivement entre eux, ont pris la forme d'un prisme hexagone, et ceux du pourtour en partie isolés sont restés cylindriques. (P. G.)

COLUMNEA (*columna*, colonne). BOT. PH. — Genre de la famille des Gesnéracées-Gesnéées, établi par Plumier (*Gen.*, 28 ; *Ic.*, t. 89) pour des herbes ou des arbustes de l'Amérique tropicale, à tiges flexibles, droites ou grimpantes, portant des feuilles opposées, assez épaisses, velues ou pubescentes, subserrées ; à fleurs grandes et généralement solitaires dans l'aisselle des feuilles. Ce sont des plantes de serre chaude, d'un assez bel effet, et dont on cultive environ 6 espèces.

***COLUMNIFÈRES.** *Columnifera* (*columna*, colonne ; *fero*, je porte). BOT. PH. — Les diverses familles maintenant séparées, mais qui étaient primitivement réunies dans celle des Malvacées, forment pour M. Endlicher une classe dans laquelle rentrent aussi les Tiliacées, et que Linné, dans ses *Essais de classification naturelle*, avait déjà distinguée ainsi. Il la nomme d'après l'axe ou colonne centrale qui lie souvent ses carpelles jusqu'à la maturité. (Ad. J.)

COLURELLE. *Colurella* (κῶλον, membre; οὐρά, queue). INFUS.—Genre d'Infusoires de la famille des Brachioniens, proposé par M. Bory pour le *Brachionus uncinatus* Mull., une des espèces les plus communes dans les eaux douces ou les infusions artificielles. Cet animalcule a 0m,12, et sa carapace, qui se termine en arrière par deux pointes, égale 0m,10. M. Dujardin caractérise ainsi les Colurelles :

Animaux à cuirasse bivalve, ovale, comprimée, ouverte en dessous et aux extrémités, tronquée ou arrondie en avant, plus étroite ou mucronée en arrière ; organe cilié surmonté d'un appendice en crochet, rétractile ; queue tri-articulée terminée par un ou deux stylets ; mâchoires en crochets tournés en avant ; deux points rouges oculiformes très rapprochés en avant.

On cite une espèce de ce genre dans les eaux de la Méditerranée. (P. G.)

***COLURIA** (κόλουρος, tronqué). BOT. PH. —Genre de la famille des Rosacées-Dryadées, établi par R. Brown aux dépens du g. *Geum*, dont il ne diffère que par des fleurs ascendantes, à calice campanulé ; par ses carpelles ponctués et rugueux, ses styles allongés et glabres. M. De Candolle, hésitant à le regarder comme un g. distinct, le rapporte, sous le nom de *Stictogeum*, à son g. *Geum*. dont il forme une subdivision.

***COLURUS.** INFUS.—Nom des Colurelles, dans le grand ouvrage de M Ehrenberg. (P. G.)

COLUS. MAM. — Syn. de Saïga, esp. du g. Antilope.

***COLUS.** MOLL.— D'après les auteurs anglais, il paraît que Humphrey avait établi, sous ce nom, un genre qui correspond exactement à celui nommé *Fusus* par Lamarck. *Voy.* FUSEAU. (Desh.)

COLUTEA, L. BOT. PH. — Nom latin du Baguenaudier.

COLUTIA, Mœnch. BOT. PH.—Synonyme de *Sutherlandia*, R. Br.

COLVERT. OIS. — Nom vulgaire du Canard souchet.

***COLVILLEA** (dédiée à sir Ch. Colville, gouverneur de l'île Maurice). BOT. PH.— Genre de la famille des Légumineuses, tribu des Cæsalpiniées, institué par Bojer pour un arbre de la côte occidentale de Madagascar, de 15 à 20 mètres de hauteur, couronné à son sommet de rameaux à écorce rougeâtre et parsemés de points d'une couleur plus

vive, portant des feuilles alternes, bipinnées sans impaires, à folioles ovales d'un vert foncé ; a fleurs en grappe serrée, d'un beau jaune orangé nuancé de pourpre, portées sur un pédoncule de couleur rouge. Le *Colvillea racemosa* est l'unique espèce de ce genre.

COLYDIUM. INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, établi par Fabricius, et adopté par Latreille, qui le range dans la tribu des Mycetophagides. Les Insectes de ce g. ont le corps presque linéaire, avec une tête très obtuse en avant, des antennes guère plus longues qu'elle, terminées en une massue perfoliée de 3 articles, un prothorax long et étroit, et des tarses à articles simples. Ces Insectes se trouvent sous les écorces des arbres morts. Le dernier Catalogue de M. Dejean en désigne 10 espèces, dont 3 d'Europe et 7 d'Amérique. Nous citerons comme type le *Colydium elongatum* Fab., qui se trouve aux environs de Paris. (D.)

***COLYMBEA**, Salisb. BOT. PH. — Synonyme d'*Araucaria*, Juss.

COLYMBETES (κολυμβητής, plongeur). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares, tribu des Dytiscides, établi par Clairville, et adopté par tous les entomologistes. M. Aubé, dans son *Species des Hydrocanthares et des Gyriniens*, faisant suite à celui des Carabiques de M. Dejean, restreint le g. dont il s'agit aux espèces qui se distinguent des autres par les caractères suivants : l'pénultième article des palpes labiaux plus long que les autres; prosternum droit, comprimé, caréné; crochets des tarses postérieurs de grandeur très inégale, dont un seul est mobile. Ce g. ainsi réduit renferme encore 39 espèces que M. Aubé sépare en deux groupes. Le premier comprend celles dont les mâles ont les 4 premiers articles des tarses dilatés, et le second celles chez qui cette dilatation se borne aux 3 premiers articles. Nous citerons comme type du premier groupe le *Colymbetes coriaceus* Aub. (*Scutopterus id.* Dej.), qui habite à la fois le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique, et comme type du second, le *Colymbetes striatus* (Aub. *Dytiscus id.* Linn., *Cymatopterus fuscus* Lacord.), qui se trouve dans toute l'Europe.

Du reste, les *Colymbetes* sont des Insectes aquatiques répandus dans toutes les parties de la terre, et très communs dans les eaux stagnantes, du moins en Europe. Ils appartenaient autrefois au g. *Dytiscus* de Linné. *Voyez* ce mot. (D.)

***COLYMBIDÉES.** *Colymbidæ.* OIS. — Famille de l'ordre des Palmipèdes, divisée dans la *List of gen.* en deux sous-familles : les COLYMBINÉES, comprenant le g. *Colymbus* ; et les PODICIPINÉES, formées des g. *Podiceps* et *Podilymbus*, répondant aux g. Plongeon et Grèbe de Cuvier. *Voy.* ces mots. (G.)

***COLYMBIENS.** *Colymbii.* OIS. — Famille de l'ordre des Nageurs de M. de Blainville, divisée en trois sections : les *Colymbiens ailés*, comprenant les g. Canard et Harle ; les *Colymbiens subailés*, les g. Plongeon et Pingouin ; et les *Colymbiens inailés*, le g. Manchot. Ce groupe répond à celui des Brachyptères ou Plongeurs de Cuvier. (G.)

COLYMBINÉES. *Colymbinæ.* OIS. — *Voy.* COLYMBIDÉES.

COLYMBUS. OIS. — Nom latin du genre Plongeon.

***COLYRIS**, Wall. BOT. PH. — Synonyme de *Dischidia*, R. Br.

***COLYTHRUM.** BOT. PH. — Ce genre, proposé par M. Schott, ne paraît pas différer de l'*Esenbeckia*. *Voyez* ce mot. (AD. J.)

COLZA. BOT. PH. — *Voyez* CHOU.

COMA. *Coma* (*coma*, chevelure). BOT. — Faisceau de feuilles florales ou de bractées, qui couronnent certains modes d'inflorescence, et ainsi que cela se voit dans les couronnes impériales. On donne encore ce nom à des touffes de poils dont sont couvertes certaines semences.

***COMACEPHALUS**, Klotz. BOT. PH. — Synonyme d'*Acrostemon* du même auteur.

COMANDRA (κόμη, chevelure ; ἀνήρ, mâle ; étamine barbue). BOT. PH. — Genre de la famille des Santalacées, formé par Nuttal (*Gen.*, I, 157), ayant pour type le *Thesium umbellatum* de Pursh (*Fl. bor., am.* I, t. 13), et ne contenant que cette espèce. C'est une plante herbacée, vivace, du nord de l'Amérique, à feuilles alternes, ovales-oblongues, très entières, réticulées-veinées ; à fleurs hermaphrodites, blanches, quadri-sexfides, terminales, corymbeuses-paniculées. On la cultive dans les jardins en Europe. (C. L.)

***COMAROPHAGUS**, Boié. OIS — Syno-

nyme de *Tachyphonus*, Vieill., qui lui est antérieur. *Voyez* TACHYPHONE. (LAFR.)

COMAROPSIS (κόμαρον, fruit de l'arbousier; ὄψις, aspect). BOT. PH. — Genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées-Eudryadées, établi par L.-C. Richard, et renfermant 5 ou 6 espèces. Ce sont des plantes vivaces, ayant le port des *Dalibarda*, et croissant dans l'Asie et l'Amérique boréales. On en cultive 3 en Europe. Leurs feuilles sont triséquées, à lobes cunéiformes, entiers, ou les latéraux bipartis; leurs fleurs jaunes ou blanches précèdent 5 à 10 akènes couverts du calice, secs, membranacés, mutiques, et renfermant chacun une seule graine pendante. (C. L.)

***COMAROSTAPHYLIS** (κόμαρον, fruit de l'arbousier; σταφύλη, grappe). BOT. PH. — Genre formé par Zuccarini (*Nov. Stirp., fasc.* II, 24) dans la famille des Éricacées, tribu des Andromédées, et dont le type est l'*Arctostaphylos argenta*. Il ne renferme qu'un petit nombre d'espèces; ce sont des arbrisseaux du Mexique, à feuilles alternes, persistantes, très entières ou dentées; à grappes florales simples, terminales. Le fruit est un drupe subsphérique, papilleux et monopyréné. (C. L.)

COMARUM (κόμαρον, fruit de l'arbousier). BOT. PH. — Genre formé par Linné (*Gen.*, 638) dans la famille des Rosacées, section des Dryadées-Fragariées, et ne renfermant encore qu'une espèce. C'est une plante herbacée, vivace, rampante, et vivant dans les marécages de l'Europe centrale. On la cultive dans les jardins de botanique. Les feuilles en sont alternes, imparipennées, à folioles dentées, accompagnées de stipules adnées au pétiole et embrassant la tige; les fleurs, d'un pourpre foncé, forment une sorte de corymbe au sommet de la tige ou des rameaux. (C. L.)

COMASINUS (κόμη, feuillage; σίνος, dommage). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, établi par Megerle et adopté par MM. Dahl et Dejean, dans leurs Catalogues. Le *C. sulcipennis*, originaire d'Autriche, a été placé par Schœnherr dans son genre *Styphlus*, et reproduit sous ce nom par M. Dejean, dans les 2e et 3e éditions de son Catalogue. (C.)

***COMASTER** (κόμη, chevelure; ἀστήρ, étoile). ÉCHIN. — Genre de la famille des Comatules ou Astérencrinides libres, établi par M. Agassiz pour la *Comatula multiradiata* Lam. *Voyez* COMATULE. (P. G.)

COMATULE. *Comatula* (κόμη, chevelure). ÉCHIN. — On trouve sur les côtes de l'Océan et de la Manche, quelquefois même jusque dans nos ports, des Radiaires assez semblables à des Ophiures pour l'aspect général, mais dont les rayons grêles et nombreux rappellent assez bien, par les digitations dont ils sont garnis bilatéralement, les feuilles pinnées de certains végétaux, et dont le disque, proportionnellement plus petit que celui des autres Stellérides, est plus ou moins mou à sa face inférieure et pourvu à la supérieure de rayons accessoires, articulés, simples, plus courts que les autres, et au moyen desquels ces animaux se cramponnent aux corps étrangers. Ces Radiaires sont les Comatules des naturalistes. Leur organisation étudiée avec soin a fait reconnaître en eux les Stellérides les plus voisins des Encrines.

Le corps de la Comatule, dit M. de Blainville, est presque entièrement membraneux en dessous, et, au contraire, protégé en dessus par une sorte de cupule épaisse, composée de pièces calcaires articulées entre elles, et contenue par une peau mince et peu distincte. Cette cupule porte les rayons accessoires, lesquels forment un ou deux rangs. Les grands rayons entrent réellement par leur base dans la composition de la cupule, c'est-à-dire de l'espèce de loge qui renferme la masse viscérale. Chacun d'eux est formé par une partie basilaire simple, et par une partie bien plus étendue divisée et pinnée. La partie basilaire a trois articles joints entre eux et avec les articles correspondants des rayons voisins. Le caractère principal qui distingue les grands rayons des rayons accessoires, c'est que dans toute la longueur de l'axe et des pinnules se continue le sillon buccal charnu et pourvu de cirrhes ventousaires qui servent à l'animal pour saisir sa proie. Ces espèces de tentacules déterminent dans le liquide un mouvement de translation qui amène à la bouche les corpuscules nutritifs provenant de la destruction de certains Zoophytes, ou les Infusoires et les Algues microscopiques qui servent de nourriture aux Comatules. M. Dujardin en a reconnu les débris dans les fèces

de ces Radiaires. En effet, il a vu des Comatules vivantes rapprocher lentement leurs bras ou rayons comme les pétales d'une fleur qui se forme, et le résultat de cette manœuvre était le gonflement du tube qui constitue l'anus et l'expulsion des excréments sous la forme d'une pulpe de couleur fauve grisâtre. Une partie de cette matière, soumise au microscope, lui a fait voir un amas de Bacillaires, de Spicules, de Téthies, etc.

D'après le même observateur, c'est sur les pinnules des bras que se développent les œufs, dans une cavité qui se renfle peu à peu. A la même époque, c'est-à-dire en septembre, il a vu le bord des rangées de papilles qui sont sur chaque pinnule orné d'une rangée de vésicules sessiles ou pédicellées remplies d'un liquide jaune, mais ses observations n'ont pas été plus loin. D'après M. Thompson, les Comatules, dans leur jeune âge, seraient pédiculées comme le sont les Encrines pendant toute leur vie, observation que M. Valentin a également faite à l'égard des Oursins; et suivant M. Thompson, le petit animal des mers d'Irlande décrit par lui sous le nom de *Pentacrinus europæus* (l'Encrine d'Europe dont on a fait le g. *Hibernula* ou *Phytocrinus*) ne serait qu'un jeune âge de Comatule. *Voyez* les articles ÉCHINODERMES, ENCRINE et PHYTOCRINE.

Les Comatules appartiennent à la classe des Échinodermes, et c'est parmi les Stellérides qu'il est convenable de les placer. Les zoologistes linnéens l'avaient bien reconnu, et pour eux les Comatules sont des espèces d'Astéries. M. de Blainville et Leach ont les premiers distingué génériquement des Étoiles de mer les animaux qui nous occupent, le premier sous le nom d'*Antedon*, le second sous celui d'*Alecto*. Link les avait depuis longtemps appelés *Decameros*. Toutefois, la dénomination de Comatule proposée après toutes celles-ci par Lamarck (*Hist. des anim. sans vert.*) a prévalu.

Divers auteurs, et particulièrement MM. de Blainville et Agassiz, se sont aussi occupés des Comatules sous le rapport zoologique. Le premier a fait voir que ces Radiaires étaient surtout voisins des Encrines, bien qu'ils soient libres comme les Astéries et les Ophiures, et contrairement à ce que faisaient Linné, Lamarck, etc., il les a réunies à sa famille des Astérencrinides, dans laquelle elles constituent la tribu des *Astérencrinides libres*. M. Agassiz a partagé en plusieurs g. les Comatules connues :

1° Les Comatules ordinaires à rayons pinnés, mais non bifurqués. On pourrait leur réserver le nom d'*Astrocoma*, que M. de Blainville avait proposé comme plus conforme à ses principes de nomenclature que celui de *Comatula*.

Telles sont les Comatules de nos côtes d'Europe, confondues sans doute à tort sous le nom de *C. europæa*; on en trouve jusque dans la mer de Norwége. On en connaît aussi des espèces des autres mers, de celle des Indes, etc.

2° Les Comatules à bras ramifiés au lieu d'être simplement fourchus. M. Agassiz les désigne sous le nom de *Comaster*. Ex. : *C. multiradiata* Lamk., des mers de l'Inde. C'est celle qui a le plus de rayons pinnés; et quoique dans leur principe ces rayons ne soient qu'au nombre de cinq, chacun d'eux est divisé presque jusqu'à sa base en cinq, dix ou quelquefois douze branches pinnées; en sorte qu'on en compte cinquante; soixante, ou même davantage.

3° Les Comatules à rayons pinnés, tellement développés et bifurqués si profondément, que le disque paraît nul; c'est le g. *Pterocoma*, Agass., établi sur le *C. pinnata* Goldf.

4° Les Comatules à disque en forme de poche arrondie, au bord de laquelle sont articulés cinq rayons grêles, bifurqués simplement jusque vers la base, et pinnés. Ce sont les *Saccocoma*, Agass. Ce g. comprend les *C. tenella* Goldf., *pectinata* id., *filiformis* id. M. Agassiz ne distingue pas les Astérencrinides libres de celles qui sont fixées; mais les deux genres qu'il place après les *Saccocoma* sont aussi de la tribu des Comatules. L'un est celui des *Glenotremites* de M. Goldfuss (*voyez* GLÉNOTRÉMITES); l'autre, celui des *Ganymeda* de M. J.-E. Gray.

Le g. *Ganymeda* est encore imparfaitement connu. On n'en possède qu'une pièce osseuse trouvée sur les côtes d'Angleterre, et provenant d'un animal vivant. M. Gray l'appelle *G. pulchella*. Ce disque ne présente pas, comme les Glénotremites, d'ouverture et de sillons autour de la cavité centrale, et il montre à son sommet une espace quadrangulaire déprimé. (P. G.)

*COMATULES FOSSILES. PALÉONT. — Les *C. pinnata*, *tenella*, *pectinata* et *filiformis*, sont du calcaire lithographique de Solenhofen, ainsi que le *Comaturella Wagneri* de M. de Munster. Le *Glenotremites paradoxus*, que M. Goldfuss rapprochait des Oursins, est de la Craie. (P. G.)

*COMATURELLA. ÉCHIN. — Genre de Comatules fossiles indiqué par M. le C. de Munster. *Voy.* COMATULES FOSSILES. (P. G.)

COMBATTANT. *Machetes*. OIS.—Cuvier a établi sous ce nom une division dans la famille des Bécasses, pour des Oiseaux qui ne diffèrent des vrais Bécasseaux que par la longueur de leurs jambes, et par la demi-palmure qui unit le doigt du milieu au doigt externe, jusqu'à la première articulation.

Le *Tringa pugnax*, Combattant, Paon de mer, type de ce genre, est un peu plus petit qu'une Bécassine; le mâle porte autour du cou, au moment des amours, une épaisse crinière de plumes qui présente des variations si bizarres dans chaque individu qu'on n'en trouve pas deux qui se ressemblent. Ils sont célèbres par les combats furieux qu'ils se livrent pour la possession des femelles.

Ces Oiseaux, dont les mœurs sont en tout semblables à celles des Bécasseaux, sont très nombreux en Hollande. Ils se trouvent au printemps dans les prairies humides et marécageuses, et en automne quelques compagnies se répandent sur le littoral. Ils nichent dans les herbes où ils pondent de 4 à 5 œufs pointus, d'un vert clair, avec un grand nombre de petites taches brunes.

La place la plus naturelle à assigner aux Combattants est à la fin des Bécasseaux et avant les Chevaliers. M. Temminck en fait une seconde section de ses Bécasseaux. Le g. *Machetes* répond à celui de *Philomachus* de Mœhring, et de *Pavoncello* de Leach.

Il n'y a dans ce genre qu'une seule espèce; mais les variations du plumage, suivant les âges et les sexes, sont telles, qu'on y a établi un grand nombre d'espèces imaginaires: ainsi, le *Tringa variegata* de Brunnich est un mâle en plumage d'hiver; le *Tringo littorea* de Gmelin et le *Totanus cinereus* de Brisson sont les jeunes de l'année; le *Tringo equestris* de Latham est la femelle adulte, et les jeunes après la mue d'automne.

Rien n'est plus embrouillé que la synonymie des Oiseaux de ce genre; et l'on doit aux travaux de M. Temminck d'y avoir porté un peu d'ordre et jeté de la lumière. (G.)

*COMBINAISONS. *Unio, Compositio*. CHIM. — Union intime entre les molécules constituantes de deux ou plusieurs corps, par l'effet d'une réaction réciproque qu'ils exercent les uns sur les autres, et d'où il résulte un composé doué de propriétés différant de celles des composants. C'est ainsi que l'Acide sulfurique et la Soude se combinent pour former un sel neutre, qu'on appelle *Sulfate de soude*. Les Combinaisons ont toujours lieu en proportions déterminées et constantes.

*COMBOPHORA (κόμβος, nœud, bourse; φορός, porteur). INS. — Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, établi par Germar pour un insecte du Brésil, le *C. clavata*, qui ne diffère du g. *Heteronotus* qu'en ce que les élytres sont transversalement réticulées, au lieu d'avoir des nervures fourchues et parallèles. Le petit nombre des espèces de ce genre est propre à l'Amérique méridionale. Tous ces Insectes sont de très petite taille.

COMBRÉTACÉES. *Combretaceæ*. BOT. PH. — Cette famille de plantes dicotylédonées périgynes, réunie autrefois aux Onagraires, en a été séparée plus tard pour former un groupe distinct ou même deux, dont l'un prendrait place parmi les Apétales, l'autre, celui des Combrétacées proprement dites, parmi les Polypétales. Nous les confondons ici en un seul, ainsi caractérisé : Calice dont le tube soudé avec l'ovaire le dépasse et se partage en 4-5 lobes. Pétales tantôt alternant en nombre égal avec ces lobes, entre lesquels ils s'insèrent, à préfloraison tordue, tantôt nuls. Étamines en nombre double, très rarement égal ou triple, insérées au sommet du tube, à filets libres, à anthères biloculaires introrses. Ovaire renfermant 2-5 ovules pendant de l'extrémité de longs funicules du sommet d'une loge unique. Style et stigmates simples. Fruit charnu, doublé par le calice, dont les nervures se prolongent souvent en angles ou même en ailes membraneuses, ordinairement 1-spermo par avortement. Graines dépourvues de périsperme, revêtues de deux téguments membraneux, l'interne épaissi. Embryon à radicule supère, à cotylédons foliacés, tantôt enroulés l'un sur l'autre, tantôt s'embrassant, tantôt se juxtaposant simplement, et alors plus épais et ru-

gueux à leur surface. — Les espèces habitent toutes les tropiques. Ce sont des arbres, des arbrisseaux ou des lianes, à feuilles alternes ou opposées, entières, sans stipules. Les fleurs, régulières, sont disposées aux aisselles des feuilles ou au sommet des rameaux, en grappes, en épis ou en capitules qu'entoure quelquefois un involucre de bractées.

Genres.

1re tribu. MYROBALANÉES, Juss., ou TERMINALIÉES, Cand. — Pas de corolle. Cotylédons presque généralement foliacés et convolutés.

Bucida, L. (*Buceras*, P. Br. — *Hudsonia*, Robins.). — *Terminalia*, L. (*Catappa* et *Myrobalanus*, Gærtn. — *Tanibouca* et *Pamea*, Aubl. — *Adamaran*, Adans. — *Fatræa*, Pet.-Th.). — *Pentaptera*, Roxb. — *Getonia*, Roxb. (*Calycopteris*, Lam.). — *Chuncoa*, Pav. (*Gimbernatia*, R. Pav. — *Ramatuella*, Kunth. — *Conocarpus*, Gærtn. (*Rudbeckia*, Adans.). — *Anogeissus*, Wall. (*Andersonia*, Roxb.). — *Laguncularia*, Gærtn. (*Sphenocarpus*, Rich.). — *Haran*, Adans.)

2e tribu. COMBRÉTÉES ou COMBRÉTACÉES proprement dites. — Une corolle. Cotylédons le plus souvent simplement embrassants ou même juxtaposés.

Lumnitzera, W. (*Pyrrhanthus*, Jack. — *Petaloma*, Roxb. — *Bruguiera*, Pet.-Th. — *Funckia*, Dennst.). — *Guiera*, Adans. — *Poivrea*, Comm. (*Cristaria*, Sonner. — *Gonocarpus*, Hamilt.). — *Combretum*, Lœfl. (*Actia*, Adans. — *Farsgardia*, Fl. Flum.). — *Cacoucia*, Aubl. (*Schousbœa*, W. — *Hambergera*, Scop. — *Hambergia*, Neck.). — *Quisqualis*, Rumph. — *Sphalanthus*, Jack.

On ajoute à la suite, avec doute, les genres suivants :

Chrysostachys, Pohl. — *Agathisanthes*, Blum. — *Ceratostachys*, Blum. — *Bobua*, DC. (*Eugenioides*, L.). — *Bigamea*, Kœn. (*Wormia*, Vahl. — *Ancistrocladus*, Wall.).

(AD. J.)

COMBRETUM (nom, dans Pline, d'une plante aujourd'hui indéterminable). BOT. PH. — Genre extrêmement intéressant par le port, et surtout par l'élégance et la beauté des fleurs des espèces qui le composent, et dont une douzaine au moins sont cultivées avec empressement dans les serres en Europe. On en doit l'établissement à Linné (*Gen.*, 475), dont Lœffling (*Ic.*, 308) révisa plus tard le travail. Il renferme près de 80 espèces et une synonymie considérable, qui indique la nécessité d'étudier de nouveau et avec soin les plantes qui le composent. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux souvent grimpants, croissant entre les tropiques, à feuilles opposées ou rarement alternes, très entières, éstipulées, à fleurs blanches ou plus ordinairement pourpres, disposées en épis axillaires ou terminaux, quelquefois paniculés. *Voyez*, pour les caractères génériques, l'article COMBRÉTACÉES.

(C. L.)

COMBURANTS (CORPS). CHIM. — Cette expression, à laquelle il est difficile d'attacher un sens précis, a servi pendant longtemps à désigner les corps qui, dans la combustion, s'unissaient à d'autres corps dont ils changeaient les propriétés. C'est ainsi que l'Oxygène, considéré comme l'agent unique de la combustion, était appelé *principe comburant*; mais depuis on a découvert que plusieurs autres corps étaient susceptibles de favoriser la combustion et de donner naissance à des acides, tandis que l'Oxygène produisait des principes tantôt acides, tantôt alcalins, tantôt neutres, et l'expression de *corps comburants* a été abandonnée.

COMBUSTIBLES. CHIM., GÉOL., MIN. — Outre l'acception ordinaire du mot, qui sert à désigner les corps qui, comme le Bois, la Houille et le Charbon, servent d'aliments à la combustion, on a appelé ainsi les corps susceptibles de se combiner avec d'autres corps en produisant de la chaleur et de la lumière, de donner naissance à des acides, etc. On a abandonné cette expression, dont le sens précis est aussi difficile à déterminer que celui des corps comburants.

En géologie, M. Omalius d'Halloy applique ce nom à une classes de roches comprenant les débris de matières organiques végétales susceptibles de brûler. (C. D'O.)

Sous le nom de *Combustibles non métalliques*, de *Substances inflammables*, la plupart des auteurs de méthodes minéralogiques se sont accordés à former une classe particulière des minéraux qui sont essentiellement formés d'éléments métalloïdes et brûlent plus ou moins facilement, presque toujours

avec flamme, en diminuant de poids par la combustion, et souvent même en ne laissant aucun résidu solide. Le genre de combustion qui leur est propre, joint à l'ensemble de leurs caractères physiques, les sépare d'une manière très marquée des Métaux et des Pierres.

Cette classe renferme, outre le Soufre, le Diamant et le Graphite, quelques sels organiques (tels que le Mellite et la Humboldtite), et une nombreuse série de corps qu'on peut comprendre sous la dénomination générale de *Combustibles charbonneux*, et dont la plupart sont les restes de corps organiques enfouis dans les couches de la terre, ou doivent leur origine à des causes dont le foyer d'activité est au-dessous de la croûte minérale du globe.

Les COMBUSTIBLES CHARBONNEUX dont il est question, et qui prennent place immédiatement après le Diamant et le Graphite, sont : les Charbons proprement dits ; les Charbons fossiles ou Phytogènes, tels que l'Anthracite, la Houille, le Lignite et la Tourbe ; les Hydrocarbures (tels que la Naphtaline, l'Idrialine, le Naphte), les Bitumes (Malthe, Asphalte, Élatérite), et les Résines (telles que le Rétinasphalte, le Succinite et le Succin). Toutes ces substances ont chacune un article à part dans ce Dictionnaire. (DEL.)

COMBUSTION. *Combustio* (*comburere*, brûler). CHIM. — Suivant les idées vulgaires, ce mot signifie *destruction d'un corps avec production de chaleur et de lumière* ; d'après la théorie de Lavoisier, ce phénomène était le résultat de la combinaison d'un corps combustible avec l'oxygène de l'air. On sait aujourd'hui que l'oxygène n'est pas l'unique corps comburant, que le phénomène de la Combustion se produit chaque fois qu'une combinaison a lieu, et qu'il se dégage du calorique dans toute combinaison chimique lorsqu'elle a lieu dans des conditions propres à rendre ce changement appréciable ; de sorte que l'on peut définir ainsi la Combustion : *Combinaison de deux corps avec dégagement de calorique et de lumière*.

COMÉPHORE. *Comephorus* (κόμη, chevelure ; φορός, porteur). POISS. — On désigne sous ce nom générique un poisson du lac Baïkal, nommé par les Russes riverains de ce lac *Golomjaënka*. Pallas, qui le premier fit connaître ce Poisson fort rare aux zoologistes, le plaça à côté des Callionymes, avec lesquels il a, en effet, plusieurs traits de parenté ; mais il en diffère par tant de points, que Lacépède a eu raison de le considérer comme d'un genre tout-à-fait distinct de ces derniers. Les caractères génériques consistent dans des ouïes très largement fendues ; dans des pectorales grandes ou longues ; deux dorsales, l'une très petite, et la seconde étendue sur tout le dos, et correspondant à une anale aussi longue et aussi haute.

Les rayons de ces deux nageoires sont simples comme chez les Callionymes. Ils sont d'une grande finesse, surtout à l'extrémité, et ils dépassent un peu la nageoire. C'est ce que Pallas a très bien rendu par ces mots, en parlant des rayons, *extremo quasi cirrhiferis*. Gmelin a supprimé deux mots, et a dit simplement *radiis cirrhiferis*, expression qui a fait imaginer à Lacépède le nom de *Coméphore*, pour dénomination générique de notre poisson. Il ne sort des profondeurs du lac Baïkal qu'après de fortes tempêtes qui en rejettent sur la plage une assez grande quantité. Tous ces poissons y arrivent morts, ou y périssent bientôt. Il est trop huileux pour être mangé, et Pallas assure que les Corbeaux eux-mêmes ne veulent pas s'en nourrir. Mais les Russes le font bouillir pour en extraire l'huile et la vendre aux Chinois. On ne connaît encore que cette seule espèce. (VAL.)

***COMERIS**. OIS. — Genre formé par Hodgson (*J. asiat. soc. Bengal.*, 1841) et très peu connu. (LAFR.)

COMESPERMA (κόμη, chevelure ; σπέρμα, graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Polygalacées, formé par Labillardière (*Nouv.-Holl.*, II, 21, t. 159, 162), et renfermant environ une quinzaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins de l'Europe. Ce sont ou des plantes herbacées, dressées ou grimpantes, ou des arbrisseaux arborescents, croissant dans la Nouvelle-Hollande ou le Brésil, à feuilles alternes très entières ; à fleurs paniculées ou en grappes, sessiles ou plus souvent pédicellées ; pédicelles articulés à la base et tribractéés. (C. L.)

***COMETAS**. OIS. — Genre formé par Hodgson (*J. asiat. soc. Bengal.*), dans la famille des *Ampelidæ* ou des Cotingas, pour

des espèces huppées, évidemment κομήτης étant synonyme de *comatus*. (LATR.)

COMÈTE. ASTR. — D'après l'étymologie, *Comète* signifie *étoile chevelue*.

Tout corps qui, en vertu d'un mouvement propre, parcourait l'espace; tout corps qui se projetait successivement dans sa marche sur diverses étoiles, sur diverses constellations, portait chez les anciens le nom de *Comète*, pourvu qu'en outre il offrît un aspect nébuleux, pourvu qu'il semblât chevelu. Les modernes, malgré l'étymologie, donneraient le même nom à des corps célestes qui pourraient n'être entourés ou accompagnés d'aucune nébulosité. Les Comètes ont, de nos jours, pour caractères essentiels et distinctifs : 1° *d'être douées d'un mouvement propre*; 2° *de parcourir des courbes très allongées*, de se transporter dans leur course à de telles distances du Soleil et de la Terre qu'*elles cessent alors d'être visibles*.

Quand une Comète commence à poindre dans les profondeurs de l'espace, elle ressemble à un brouillard, à une nébulosité à peu près circulaire. Cette nébulosité porte le nom de *chevelure*.

Il existe presque toujours, vers la région centrale de la chevelure, un petit espace, circulaire en apparence, globulaire en réalité, qui se distingue du reste par une plus grande intensité : c'est le *noyau* de la Comète.

Les traînées lumineuses dont certaines Comètes sont accompagnées s'appellent les *queues*. Jadis, ces traînées lumineuses prenaient le nom de queues dans un cas seulement, lorsqu'elles se trouvaient *à l'orient* des noyaux, lorsqu'elles *suivaient* les astres dans leur mouvement diurne. Les traînées *plus occidentales* que les noyaux; les traînées qui, dans le mouvement général de la sphère étoilée, *précédaient* les Comètes, s'appelaient des *barbes*. Aucun astronome ne fait aujourd'hui cette distinction.

Les Comètes étaient, suivant les péripatéticiens, des météores engendrés dans notre atmosphère. Les observations de Tycho-Brahé les placèrent au-delà de la Lune. Depuis, il a été reconnu et parfaitement constaté qu'elles circulent autour du Soleil comme les planètes, et suivant les mêmes lois; seulement leurs orbites, au lieu d'être presque circulaires, sont des *ellipses très allongées*.

Le Soleil occupe toujours un des deux foyers de l'orbite ellipitique de chaque Comète.

Le sommet de l'ellipse le plus rapproché du Soleil s'appelle le *périhélie*; l'autre sommet est l'*aphélie*.

La distance périhélie est l'intervalle qui sépare le foyer de l'orbite cométaire du sommet de cette même orbite le plus voisin. De toutes les distances au Soleil auxquelles se transporte une Comète pendant la durée de sa révolution, la distance périhélie est la moindre.

Les Comètes ne s'aperçoivent en général de la Terre que dans le voisinage de leur périhélie. Une ellipse très allongée et une ellipse à grand axe infini, de même foyer et de même sommet, ne commencent à se séparer qu'à une grande distance de leur sommet commun, que dans la région où la Comète ne se voit plus guère. Pour représenter les positions que va occuper une Comète pendant la courte durée de son apparition, il suffira donc ordinairement d'une ellipse à axe infini, c'est-à-dire de la courbe que les géomètres appellent une *parabole*.

Trois positions d'une Comète suffisent pour déterminer toutes les circonstances de son mouvement, pour trouver ce qu'on appelle les *éléments paraboliques*. Ces éléments, pour chaque Comète, sont au nombre de cinq.

En allant du midi au nord, la Comète rencontre le plan de l'écliptique en un point qu'on appelle le *nœud ascendant*.

Ce point, *ce nœud*, est fixé de position par sa longitude.

Le nœud et le centre du Soleil déterminent la ligne droite suivant laquelle le plan de l'orbite cométaire coupe le plan de l'orbite terrestre. On ajoute à cette donnée de l'observation un autre élément également nécessaire :

L'inclinaison de l'orbite sur le plan de l'écliptique.

Dans ce plan de l'orbite, complétement déterminé désormais, quelle est la position de la parabole et sa forme ?

La *longitude du périhélie* fera connaître la direction du grand axe de la parabole;

La valeur de la *distance périhélie* distinguera l'orbite parabolique de la Comète de toute autre courbe de même nature qui,

contenue dans le même plan, pourrait avoir le même axe, et son foyer au centre du Soleil;

Enfin, comme une même courbe peut être parcourue dans deux sens opposés, il faudra dire si, d'après l'observation,

La Comète, vue du Soleil, se mouvrait de l'occident à l'orient ou en sens inverse; si elle serait *directe* ou *rétrograde*.

Les *cinq* éléments de l'orbite de la Comète auraient été à peu près les mêmes si, au lieu de supposer que la marche de l'astre s'effectuait dans une parabole, on avait considéré le mouvement elliptique. Les éléments paraboliques peuvent donc être regardés comme de vrais éléments, comme des éléments elliptiques, le grand axe de l'ellipse restant seul indéterminé.

Cela posé, on comprendra pourquoi, lorsqu'une Comète se montre, il faut s'attacher à déterminer *trois de ses positions*. Ces *trois positions*, quand elles sont sensiblement différentes, servent à la détermination de l'orbite approchée, de l'orbite parabolique: deux observations ne suffiraient pas. Lorsque, le jour même de l'apparition d'une Comète, les astronomes sont assourdis de ces questions: La Comète est-elle connue ou nouvelle? s'éloigne-t-elle, vient-elle vers nous? ils ne peuvent pas, ils ne doivent pas répondre. Ce n'est qu'à la suite du *troisième jour* d'observation que la marche de l'astre est ordinairement calculable. Pour que les observations faites aux différentes époques d'une seule nuit pussent conduire à la détermination de la parabole, il faudrait que la Comète eût une vitesse insolite.

Une Comète change considérablement de forme, de grandeur et d'éclat en quelques jours, et même, souvent, en quelques heures. Ce ne serait donc pas d'après l'éclat, la grandeur et la forme qu'on pourrait arriver à la reconnaître dans ses apparitions successives. Si, au contraire, les cinq éléments paraboliques d'une Comète actuellement visible diffèrent peu de ceux d'une Comète plus anciennement observée, on peut, avec de très grandes probabilités, considérer les deux astres comme n'en faisant qu'un, comme signalant deux retours de la même Comète au périhélie.

Ainsi, une Comète s'étant montrée en 1682, Halley en détermina les éléments paraboliques, par les observations de Lahire, de Picard, d'Hévélius et de Flamsteed. Des méthodes de calcul identiques, appliquées à des observations d'une Comète faites en 1607 par Képler et Longomontanus, ayant conduit, à très peu près, aux mêmes éléments, le célèbre astronome anglais en conclut que les Comètes de 1607 et de 1682 constituaient deux apparitions d'un seul et même astre, accomplissant une révolution entière en 75 ans. Depuis, cette Comète s'est montrée en 1759 et en 1835.

Indépendamment de la Comète de Halley, l'astronomie possède deux autres de ces astres dont la révolution est connue, deux *Comètes* dites *périodiques*. L'une fait sa révolution en 3 ans et 3 dixièmes ou en 1200 jours environ; on l'appelle Comète à courte période ou Comète de *Encke*, du nom de l'astronome de Berlin qui détermina *la durée* de sa révolution. L'autre emploie 6 ans $\frac{3}{4}$ (2460 jours) à revenir à son périhélie. Cette Comète doit s'appeler Comète de Gambart, puisque c'est le jeune directeur de l'observatoire de Marseille qui reconnut le premier qu'elle était périodique.

Le nombre de Comètes qu'il a été possible d'enchaîner dans des éléments paraboliques, en laissant le temps de la révolution inconnu, se monte aujourd'hui (1843) à 150. Les éléments, soigneusement conservés dans une table connue des astronomes sous le nom de *Catalogue des Comètes*, serviront à reconnaître tous ces astres au fur et à mesure de leur retour au périhélie.

Si la théorie des mouvements des Comètes est très avancée, il reste, au contraire, beaucoup à faire encore relativement à la constitution physique de ces astres singuliers.

Depuis qu'on observe attentivement les Comètes avec des télescopes, il ne s'en est pas présenté une seule sans *chevelure*. La nébulosité ainsi désignée a souvent plusieurs milliers de lieues de diamètre, et cependant on voit à travers la lumière des petites étoiles. Sénèque avait déjà fait cette observation; les modernes l'ont étendue aux étoiles télescopiques. Ainsi, Herschel apercevait une étoile de 6e grandeur dans le milieu même de la Comète sans noyau de 1795; ainsi, le 28 novembre 1828,

M. Struve distinguait parfaitement une étoile de 11me grandeur à travers la partie centrale de la Comète à courte période.

Les chevelures des Comètes *augmentent de grandeur réelle* à mesure que ces astres *s'éloignent* du soleil. Cette découverte d'Hévélins n'avait pas fait fortune, parce qu'elle semblait inexplicable. Il était permis, en effet, de trouver singulier qu'une masse gazeuse se dilatât, à mesure qu'elle se transportait dans des régions plus froides, c'est-à-dire lorsqu'elle aurait dû se condenser, d'après tout ce que nous savons des propriétés de la chaleur. La Comète à courte période a mis dans tout son jour l'observation importante de l'astronome de Dantzick. Le 28 octobre, elle était trois fois plus loin du soleil que le 24 décembre; et, cependant à la première de ces époques, le diamètre réel de la nébulosité était vingt-cinq fois plus grand qu'à la seconde. Pour rendre compte de ces changements de grandeur, M. Valz a fait une hypothèse très ingénieuse, mais elle est encore sujette à de graves difficultés.

Dans les Comètes à noyau, la chevelure semble quelquefois consister en deux, et même en trois anneaux entre lesquels la lumière de la nébulosité est à peine sensible. Ce qui paraît un anneau circulaire doit être en réalité une enveloppe sphérique. Voilà donc les atmosphères cométaires composées d'enveloppes concentriques, séparées par des intervalles presque vides de matière!

Quand la Comète a une queue, les anneaux ne semblent fermés que du côté du soleil; ils ne dessinent jamais plus d'un demi-cercle. Les extrémités de ces demi-cercles sont les points de départ des rayons dont les prolongements tracent les limites de la queue.

Les épaisseurs des deux enveloppes qu'on remarquait dans la Comète de 1807, étaient respectivement de 12000 et de 8000 lieues.

La Comète de Halley, dans son apparition de 1835, offrit, différentes fois, des secteurs dont la lumière surpassait notablement en intensité celle du restant de la nébulosité. Le 23 octobre, le noyau, qui jusque là avait paru net et défini, était devenu très large et très diffus! Qui pénétrera ces profon ds mystères?

Les Comètes ont quelquefois des noyaux semblables aux planètes par la grandeur et par l'éclat.

Voici les diamètres de divers noyaux :
Comète de 1798... 11 lieues;
Comète de décembre 1805... 12 lieues;
Comète de 1799... 154 lieues;
Comète de 1807... 222 lieues;
Seconde Comète de 1811... 1089 lieues.

En laissant de côté des récits, qu'avec raison on taxerait sans doute de fabuleux, sur des Comètes dont l'éclat le disputait à celui du Soleil, nous pourrons former encore un petit catalogue de Comètes très brillantes: la Comète de l'an 43 avant notre ère était, disent les historiens, un astre chevelu qui se voyait de jour; une des deux grandes Comètes de 1402 après Jésus-Christ s'apercevait parfaitement *en plein midi* dans le mois de mars, on distinguait même sa queue; des curieux observaient la seconde Comète de cette année dans le mois de juin, longtemps avant le coucher du soleil. Cardan rapporte qu'en 1532 les habitants de Milan voyaient, de jour, un astre qui ne pouvait être qu'une Comète; la belle Comète de 1577 fut découverte avant le coucher du soleil; la Comète de 1744, au rapport de Chézeaux, se voyait dans le mois de mars, en présence du Soleil, avec des lunettes et même à l'œil nu; enfin, la grande Comète du mois de mars 1843 a été aperçue, par beaucoup de personnes, en plein midi, à une très petite distance du Soleil, sans le secours d'aucun instrument.

Les noyaux des Comètes que nous venons de mentionner étaient probablement solides et opaques. D'autres noyaux se sont montrés diaphanes dans presque toute leur étendue, sinon dans leur étendue entière. Témoin la Comète de 1774, car elle avait un noyau *au travers* duquel Montaigne vit une étoile de 6me grandeur, le 23 octobre; témoin la Comète de 1796, qui donna lieu à une observation analogue d'Olbers; témoin le passage, sans occultation réelle, d'une étoile de 7me grandeur, derrière le noyau de la Comète, du Taureau, observée à Nîmes par M. Valz en 1825, etc.

La queue d'une Comète est généralement située *sur le prolongement* de la ligne qui joint le soleil et le centre de la nébulosité. Apian reconnut du moins que telle était la position de cette traînée lumineuse dans la

Comète de 1531. Depuis, des exceptions à cette règle se sont montrées en foule : on a vu des queues tellement courbes qu'elles décrivaient presque un quart de cercle ; on en a vu de multiples, ouvertes comme les rayons d'un éventail étalé ; on en a vu de simples qui étaient perpendiculaires à la ligne menée du Soleil à la Comète, etc.

Les queues des Comètes embrassent souvent de grands angles et ont d'immenses longueurs absolues. La queue de la Comète de 1680, par exemple, soutendait un angle de 90° et avait 41 millions de lieues d'étendue.

On composerait un volume s'il fallait seulement analyser tout ce qui a été écrit sur la cause de la queue des Comètes, et cependant on n'est arrivé à rien de satisfaisant. Ainsi, dit-on que les parties les plus légères de la nébulosité sont détachées et transportées au loin par l'impulsion des rayons solaires? Voilà bien la queue opposée au Soleil, comme le voulait Apian ; mais, nous venons de le voir, la règle n'est pas générale ; mais la queue est quelquefois perpendiculaire à la prétendue ligne d'impulsion ; mais on a vu jusqu'à six queues à la fois ; mais des Comètes dont la nébulosité semble extrêmement légère n'ont pas de trace de queue, etc., etc. Il n'est aucune science qui, sur divers points, ne force l'écrivain impartial à dire : *Je ne sais pas !*

Je ne sais pas était naguère la réponse qu'un astronome devait faire à celui qui demandait si les Comètes, et particulièrement les noyaux, sont lumineux par eux-mêmes.

L'absence de phases semblait, de primeabord, autoriser à dire que ces astres brillent de leur propre lumière ; en réfléchissant davantage on comprenait que l'atmosphère, la chevelure, pourraient par voie de réflexion porter la lumière sur tous les points du noyau, et l'esprit restait incertain. En 1819 et en 1835 on reconnut, à l'observatoire de Paris, dans la lumière des noyaux et dans la lumière dont brillaient les queues des Comètes de ces deux années, des traces de polarisation. Ces lumières renfermaient donc des rayons étrangers réfléchis spéculairement, des rayons venant du soleil. La question si longtemps indécise se trouva ainsi résolue, mais seulement à moitié.

D'après un vague aperçu, les astronomes s'étaient habitués à dire que la Comète de Halley allait sans cesse en s'affaiblissant. Le fait une fois admis, on en trouvait la cause physique dans la matière qui, près du périhélie, *paraît* se détacher de la nébulosité pour former la queue. Les Comètes semblaient ainsi ne pas devoir être des corps éternels. La réapparition de l'astre en 1835, comparée aux anciennes observations, a renversé tout cet échafaudage de suppositions.

L'intérêt qu'on attache aujourd'hui à l'apparition et à l'observation des Comètes est-il légitime? Quelques mots, et la question sera résolue.

Existe-t-il dans les espaces célestes un milieu élastique, un *Éther*, capable d'influer d'une manière appréciable sur la marche des astres? Les mouvements des planètes conduiraient à répondre négativement ; mais les Comètes n'étant, pour la plupart, que des amas de vapeurs, peuvent être retardées dans leur course, là où des corps plus denses se mouvraient presque comme dans le vide. L'observation des Comètes aura donc pour résultat, tôt ou tard, de nous faire connaître la constitution physique d'une vaste région de l'univers. Déjà l'examen attentif des apparitions successives de la Comète à courte période a conduit sur ce point à d'importantes conséquences.

Pour terminer ce long article, il nous reste à étudier le rôle qu'on a prétendu faire jouer aux Comètes dans la géologie, dans la météorologie et dans la physique céleste. C'est même, à vrai dire, par de tels côtés que le mot *Comète* a dû être compris dans ce *Dictionnaire d'Histoire naturelle*.

Ce n'est pas seulement parmi les personnes sans instruction qu'a régné jadis et que règne encore aujourd'hui, à un certain degré, l'opinion que les apparitions de Comètes sont accompagnées de perturbations météorologiques, hygiéniques, géologiques. Ainsi, Homère, Virgile, Plutarque, etc., chez les anciens ; Kepler, Bacon, Sydenham, Napoléon, etc., chez les modernes, ont cru aux influences cométaires.

Voyons si les perturbations météorologiques sont réelles :

L'Annuaire du Bureau des longitudes de 1832 renferme des tableaux dans lesquels on a mis en regard : 1° la température moyenne *des années* sans Comètes, et la température

moyenne *des années* à Comètes ; 2° la température moyenne de 25 *années à une* Comète, et la température moyenne de 24 *années à deux* ou à un plus grand nombre de ces astres. Ces tableaux n'accusent aucune action thermométrique *annuelle* sensible.

Lorsque les tableaux météorologiques ont permis de suivre les prétendues influences cométaires jusque dans les *moyennes températures des mois*, on a trouvé de même un résultat négatif.

En pareille circonstance ce serait vouloir s'égarer que de considérer des observations isolées. Voilà pourtant ce qui arriva en 1835, lorsque des météorologistes s'obstinèrent à considérer la Comète de Halley, alors visible, comme la cause immédiate de la douce température dont on jouit à Paris pendant huit semaines d'octobre et de novembre. Il ne fallut rien moins, pour jeter quelques doutes dans ces esprits systématiques, que de faire remarquer qu'au moment où la saison était chaude dans la capitale, on ressentait au contraire un froid inusité à Marseille, d'où serait résulté que la Comète agissait en plus ou en moins suivant les lieux. Le mois de décembre fit surgir une difficulté plus grave encore : la Comète venait alors de passer au périhélie et, conséquemment, de s'échauffer beaucoup. Cependant, en décembre 1835, le froid fut très vif à Paris. L'astre, froid, aurait donc échauffé notre horizon, tandis que l'astre échauffé l'aurait refroidi ! La méthode de la réduction à l'absurde employée par les géomètres, ne doit pas, comme on voit, être dédaignée en météorologie.

Après avoir éliminé les influences météorologiques exercées à distance, il nous reste à examiner :

1° S'il est possible qu'une Comète vienne choquer la terre, ou que nous traversions sa queue ;

2° S'il faut croire à la chute des Comètes dans le Soleil et au rôle que Buffon a fait jouer à un de ces astres dans la formation de notre système solaire ;

3° Si le déluge a été occasionné par une Comète.

1. Les Comètes se meuvent dans toutes les directions imaginables ; elles traversent les orbites planétaires dans les sens les plus divers ; elles passent souvent entre Mercure et le Soleil avant de se transporter aux distances où leur éloignement le dérobe à notre vue ; *il n'est donc pas impossible* qu'elles viennent choquer la terre.

Le calcul des probabilités permet de sortir de ce vague. Si l'on suppose que le diamètre d'une Comète inconnue égale *le quart* du diamètre de la terre, et que sa distance périhélie soit inférieure à la distance de la terre au Soleil, on trouve que sur *une chance* en faveur d'une rencontre de l'astre et de notre globe, il y a 280,999,999 chances contraires.

Admettons un moment que la Comète qui viendrait heurter la terre, anéantirait l'espèce humaine tout entière. Pour chaque individu le danger qui résulterait de l'apparition d'*une Comète inconnue*, deviendrait exactement égal au danger que courrait un homme dont la condamnation à mort serait la conséquence inévitable de la sortie d'une *boule blanche*, au premier tirage opéré dans une urne qui renfermerait cette seule boule blanche et 280,999,999 boules noires. Tout homme décidé à faire usage de sa raison se rirait d'un pareil danger, lors même que pour tenir compte du diamètre ordinaire de la nébulosité, on décuplerait, on centuplerait la probabilité de rencontre que nous venons de citer.

Le noyau et même la chevelure d'une Comète ont, en général, d'assez médiocres dimensions. De là résulte la très petite probabilité que donne le calcul, quand on cherche les chances de rencontre d'un de ces astres et de la terre. La probabilité ne serait plus si faible, si l'on tenait compte de la queue et de la prodigieuse longueur que les astronomes lui ont quelquefois assignée.

Newton pensait que les matières, que les *exhalaisons* dont les queues de Comètes se composent, tombent quelquefois dans l'atmosphère terrestre, et y donnent lieu à des réactions chimiques nombreuses, à des combinaisons variées. Les Comètes ayant très peu de masse, et, dès lors, très peu de force attractive, une planète, telle que la Terre, peut évidemment s'approprier les parties extrêmes d'une queue, lors même qu'elle en reste toujours très éloignée. C'est par l'introduction dans notre atmosphère de nouveaux éléments gazeux, qu'on a expliqué les épidémies dont le développement a coïncidé avec des apparitions de Comètes. Mais le nombre moyen annuel de ces apparitions étant de

près de deux, on trouvera toujours à volonté une Comète, à laquelle on pourra imputer la maladie ou la catastrophe qui aura frappé les imaginations.

Le brouillard sec et phosphorescent de 1783 fut considéré par quelques physiciens comme le résultat du passage de la Terre à travers une queue de Comète. Cette hypothèse hardie ne saurait se concilier avec un examen attentif de toutes les circonstances qui accompagnèrent la singulière et très longue apparition du brouillard célèbre.

II. La probabilité représentée par la fraction *un deux cent quatre-vingt millionième*, exprime les chances de rencontre de la Terre et d'*une* Comète quelconque satisfaisant, par ses dimensions, aux conditions ci-dessus stipulées. Quelque petite que soit cette fraction relativement à un astre donné, elle peut, après un laps de temps suffisamment long, correspondre à une probabilité très voisine de la certitude. Ajoutons la remarque importante que le nombre des Comètes paraît être considérable; car si les historiens et les chroniqueurs ne mentionnent pas au-delà de 500 de ces astres; si le catalogue général des orbites calculées n'en renferme que 150, on peut, d'autre part, d'après des considérations très acceptables, très plausibles, arriver à concevoir qu'il existe des milliers, je dirai même des millions de Comètes, se mouvant dans la sphère d'Uranus. Il est donc naturel que nous recherchions, si de l'ensemble des phénomènes, ne résulterait pas quelque probabilité notable en faveur du célèbre système cosmogonique de Buffon.

Le grand naturaliste envisageant, le premier, notre système solaire d'un point de vue élevé, sentit la nécessité d'expliquer pourquoi toutes les planètes circulent autour du Soleil, de l'occident à l'orient; pourquoi les satellites se meuvent autour de leurs planètes respectives dans le même sens; pourquoi, enfin, les planètes et certains satellites à l'égard desquels l'observation a été possible, tournent également *sur leurs centres* de l'occident à l'orient. Il y a plus de *quatre milliards* à parier contre *un* que cette disposition de notre système solaire n'est pas un pur hasard.

Je transcrirai ici l'analyse critique que je rédigeai jadis, du Mémoire dans lequel Buffon essaya de rattacher tant de mouvements concordants à une cause physique.

Le grand naturaliste suppose qu'une Comète tomba obliquement dans le Soleil; qu'elle en rasa la surface, ou du moins, qu'elle ne la sillonna qu'à une petite profondeur. Il remarque que, dans le torrent de matière fluide qu'elle lança devant elle, les parties qui, à égalité de grosseur, étaient les plus légères, durent éprouver la plus forte impulsion, s'éloigner le plus du Soleil, et y former par concentration d'immenses planètes, telles que Saturne et Jupiter, dont la densité est, en effet, assez faible; que les parties les plus denses s'étant agglomérées, au contraire, dans des régions moins éloignées de leur point de départ, y produisirent Mercure, Vénus, la Terre et Mars; qu'ainsi, dans l'origine, les planètes étaient brûlantes et dans un état complet de liquéfaction; que c'est alors qu'elles prirent toutes des formes régulières; qu'ensuite elles se refroidirent graduellement, et de manière à offrir les diverses apparences que nous observons aujourd'hui.

On a argumenté, contre le système de Buffon, du volume, de la masse et de la grande vitesse qu'une Comète devrait avoir pour qu'elle pût chasser du Soleil une quantité de matière égale à celle de l'ensemble des planètes et des satellites dont notre système se compose; mais des objections de cette nature ne sont jamais sans réplique, puisqu'il n'y a rien, en soi, qui puisse empêcher d'attribuer à la masse de la Comète choquante, la valeur qu'une théorie quelconque nécessiterait. Au surplus, il est bon d'observer ici que toutes les planètes avec les satellites ne font pas la huit millième partie de la masse du Soleil.

Des corps célestes, produits comme Buffon le suppose, jouiraient, sans aucun doute, dans leurs mouvements de *translation*, de cette similitude qu'on remarque dans notre système planétaire. Il n'en serait pas de même des mouvements de rotation : ceux-ci pourraient s'opérer en sens contraire des mouvements de transaction. La Terre, par exemple, tout en parcourant, comme elle le fait, son orbite naturelle de l'*occident* à l'*orient*, aurait pu tourner sur son centre de l'*orient* à l'*occident*. L'objection doit s'appli-

quer aussi aux mouvements des satellites, la direction de leur rotation ne serait pas *nécessairement* la même que celle du mouvement de translation de la Comète. Ainsi, l'hypothèse de Buffon ne satisfait pas à toutes les circonstances du phénomène; ainsi, elle n'a pas dévoilé le secret de la formation des planètes; ainsi, on ne saurait argumenter de cette théorie pour soutenir qu'à la naissance de notre système, une Comète tomba dans le Soleil.

Aux objections que je viens de signaler, je puis en joindre une dernière, puisée dans des considérations que fournissent des observations modernes, observations dont on n'avait aucune connaissance:

Tout corps solide, tout boulet de canon, par exemple, qui serait lancé dans l'espace avec la direction et la vitesse convenables pour qu'il devînt un satellite de la terre, repasserait à chacune de ses révolutions par le point de départ, abstraction faite, du moins, de la résistance de l'air; cela résulte, avec une entière évidence, des premiers principes de la mécanique.

Si la Comète de Buffon, en choquant le Soleil, en avait détaché des fragments solides; si les planètes de notre système avaient été originairement de tels fragments, elles auraient, de la même manière, à chaque révolution, rasé la surface du Soleil. Tout le monde sait à quel point cela est éloigné de la vérité. Aussi, notre grand naturaliste ne croyait-il pas que la matière qui compose les planètes, fût sortie du globe solaire en masses distinctes et toutes formées. Il imaginait, comme je l'ai dit, que la Comète avait fait jaillir un véritable torrent de matière fluide, dans lequel les impulsions que les diverses parties recevaient les unes des autres et les attractions, rendaient impossible toute assimilation avec le mouvement des corps solides. Le système de Buffon emporte donc, *implicitement*, cette conséquence, que la matière du Soleil, la matière extérieure du moins, est en état de liquéfaction; or, je dois m'empresser de dire que les observations modernes les plus minutieuses n'ont pas confirmé cette idée.

Les rapides changements de forme que les taches solaires obscures et lumineuses éprouvent sans cesse; les espaces immenses que ces changements embrassent dans des temps très courts, avaient déjà conduit à *supposer*, depuis quelques années, avec beaucoup de vraisemblance, que de pareils phénomènes devaient se passer dans un milieu gazeux. Aujourd'hui des expériences d'une tout autre nature, des expériences de polarisation lumineuse faites à l'Observatoire de Paris, établissent ces résultats d'une manière incontestable. Si la partie extérieure et incandescente du soleil est un gaz, le système de Buffon pèche par sa base essentielle, il n'est plus soutenable.

On pourrait, il est vrai, alléguer que le corps obscur auquel cette atmosphère lumineuse sert d'enveloppe et qu'elle nous permet d'apercevoir quand ses parties se désunissent, que ce corps central, dis-je, est liquide; mais ce serait là une hypothèse gratuite, qu'on ne saurait appuyer sur aucune observation exacte.

Malgré ces puissantes objections, si, pour expliquer l'étonnante coïncidence de tous les mouvements de translation et de rotation des planètes de notre système, on n'avait encore su donner d'autre théorie que celle de Buffon, il serait sage de suspendre son jugement; nous n'en sommes heureusement plus là, et les hypothèses si ingénieuses de Laplace, quelques doutes qu'elles doivent encore exciter, montrent, du moins, que le grand problème cosmogonique dont il s'agit ici, peut être rattaché à des causes totalement distinctes de celles que le Pline français avait mises en action.

En résumé, et c'est à cela que tendait cette discussion, rien ne prouve, quoi qu'en dise Buffon, « que les planètes aient appar-» tenu anciennement au Soleil, dont elles » auraient été séparées par une force im-» pulsive commune à toutes, et qu'elles con-» serveraient encore aujourd'hui; » rien, dès lors, ne nous force à supposer qu'une Comète ait en quelque part à la formation de notre système planétaire; rien n'indique, enfin, qu'à l'origine des choses, un astre de cette espèce soit tombé dans le Soleil.

Newton pensait que les Comètes tombent à la longue dans le Soleil ou dans les étoiles, et fournissent ainsi un nouvel aliment à la combustion qui s'opère à la surface de ces corps immenses. Telle était, suivant lui, la cause des apparitions subites de certains astres, de l'étoile nouvelle de 1572, observée

par Tycho, de l'étoile nouvelle de 1604, qui eut Kepler pour historien.

Ce n'est pas seulement dans le célèbre livre des *Principes*, que les Comètes sont considérées comme pouvant servir à alimenter la combustion du Soleil et des étoiles. Cette même opinion se trouve, très explicitement, dans le récit d'une conversation du grand homme avec son neveu Conduit; Newton avait alors 83 ans.

« Je ne pourrais pas dire quand la Comète de 1680 tombera dans le Soleil; peut-être fera-t-elle encore cinq ou six révolutions; mais, quel que soit le moment où cela arrivera, la Comète accroîtra à tel point la chaleur solaire, que notre globe sera brûlé et que tous les animaux périront. » Conduit ayant demandé à son oncle pourquoi dans l'immortel ouvrage, tout en admettant que les Comètes peuvent tomber dans le Soleil, il ne parle cependant des incendies qu'elles doivent engendrer qu'à l'occasion des étoiles; « C'est, répondit l'illustre vieillard, que les conflagrations du Soleil nous concernent un peu plus directement. Au reste, ajouta-t-il en riant, j'en avais dit bien assez pour que le public connût mon opinion. »

Le grand nom de Newton ne doit pas m'empêcher de faire remarquer, que l'assimilation de l'incandescence des corps célestes à celle des feux ordinaires, que l'assimilation des Comètes aux bûches qu'il faut jeter incessamment dans nos foyers pour y entretenir la combustion, ne reposaient sur aucune analogie solide. Personne n'ignore aujourd'hui que, dans certaines conditions spéciales, dans certains états électriques, presque tous les corps peuvent être rendus très lumineux sans que rien se combine avec leur substance, sans que rien s'en dégage. Tel est le cas, par exemple, de deux charbons placés dans le vide et en communication avec les deux pôles d'une pile voltaïque. Assurément, je ne prétends pas qu'on puisse déduire de cette expérience que la lumière du Soleil et des étoiles soit une lumière électrique; mais on accordera, du moins, que le contraire n'est pas prouvé, et, dès lors, il faut ranger parmi les plus vagues hypothèses la supposition que les Comètes ont servi jadis et qu'elles serviront dans l'avenir, à ranimer des étoiles éteintes et à entretenir l'incandescence de notre Soleil.

III. Les nombreuses et importantes observations géologiques dont on est redevable aux naturalistes modernes prouvent, avec une entière évidence, que certaines régions du globe ont été successivement, et à plusieurs reprises, couvertes et abandonnées par les eaux. Dans l'explication de ces divers cataclysmes, on a eu trop souvent recours aux Comètes, pour que je puisse me dispenser d'en dire ici quelques mots.

Je parlerai d'abord du système développé par le géomètre et théologien Whiston, quoique l'ouvrage *A new Théorie of the earth*, soit postérieur aux premiers Mémoires dans lesquels le célèbre Halley présenta des idées analogues à la Société royale de Londres.

Whiston ne se proposa pas seulement de montrer de quelle manière une Comète pouvait avoir occasionné le déluge de Noé; il voulut, de plus, que son explication s'adaptât minutieusement à toutes les circonstances de cette grande catastrophe données par la Genèse. Voyons comment il y est parvenu.

Le déluge biblique eut lieu l'an 2349 avant l'ère chrétienne, selon le texte hébreu moderne, ou l'an 2926, d'après le texte samaritain, les *Septante* et *Josèphe*. Y a-t-il quelque raison de supposer qu'à l'une ou à l'autre de ces époques il se soit présenté une grande Comète?

Parmi ceux de ces astres que les astronomes modernes ont observés, on peut placer au premier rang, quant à l'éclat, la Comète qui se montra en 1680.

Beaucoup d'historiens, nationaux et étrangers, font mention d'une Comète *très grande, imitant le flambeau du Soleil, ayant une immense queue*, et dont l'apparition eut lieu dans l'année 1106. En remontant encore davantage, nous trouverons une Comète *très grande et très effrayante*, désignée par les écrivains byzantins sous le nom de *lampadias*, parce qu'elle ressemblait à une lampe ardente, et dont l'apparition peut être fixée à l'année 531. Tout le monde sait, enfin, qu'une Comète se montra dans le mois de septembre, l'année de la mort de César, pendant les jeux qu'Auguste donnait au peuple romain. Cette Comète était très brillante, puisqu'elle commençait à s'apercevoir dès la onzième heure du jour, c'est-à-dire vers 5 heures du soir,

ou *avant le coucher du Soleil*. La date est ici l'an 43 avant notre ère.

Puisque nous n'avons aucune observation exacte de ces astres ni en —43, ni en 531, ni en 1106; puisque nous ne pouvons pas en calculer les orbites paraboliques; puisque nous manquons du seul caractère qui permette de prononcer avec certitude sur l'identité ou la dissemblance de deux Comètes, rappelons-nous du moins que celles de 1680, de 1109, de 531 et de —43 étaient très brillantes, et comparons entre elles les dates de leurs apparitions :

De 1106 à 1680, nous trouverons	574 ans;
De 531 à 1106	575 ans;
De —43 à 531	575 ans.

Comme nous n'avons pas tenu compte des mois ou fractions d'années, ces périodes peuvent être regardées comme égales entre elles, et il devient alors *assez probable* que les Comètes de la mort de César, de 531, de 1106 et de 1680 n'ont été que les réapparitions d'un seul et même astre qui, après avoir parcouru toute son orbite, après avoir fait sa révolution complète en 575 ans environ, redevenait visible de la Terre (1). Or, si l'on multiplie cette période de 575 ans par 4, on trouve 2300, qui, ajoutés à 43, date de la Comète de César, nous ramènent, avec la seule différence de 6 ans, à l'époque du déluge résultante du texte hébreux moderne. En multipliant par 5, on trouve la date des *Septante*, à 8 ans près (1).

Pour peu qu'on se rappelle les notables différences que la Comète de 1759 a présentées dans la durée de sa révolution autour du Soleil, on reconnaîtra que Whiston a pu légitimement supposer que la grande Comète de 1680, ou de la mort de César, était voisine de la Terre quand le déluge de Noé arriva, et qu'elle eut quelque part à ce grand phénomène.

Je ne m'arrêterai pas à expliquer minutieusement, par quelle série de transformations la Terre, qui, suivant Whiston, était primitivement une Comète, devint le globe que nous habitons. Je me contenterai de dire que, dans les idées du savant anglais, le noyau de la Terre est une substance dure et compacte; que c'est l'ancien noyau de la Comète; que les matières de diverse nature, mêlées confusément, qui composaient la nébulosité, s'affaissèrent plus ou moins vite, suivant leur gravité spécifique; qu'ainsi, le noyau solide se trouva d'abord entouré d'un fluide dense et épais; que les matières terreuses se précipitèrent ensuite, et formèrent sur le fluide dense une enveloppe, une espece de croûte qui peut être comparée à la coque d'un œuf; que l'eau vint à son tour recouvrir cette croûte solide; qu'elle s'infiltra en grande partie par les fissures, et se répandit sur le fluide épais; qu'enfin, les matières gazeuses resterent sus-

(1) La Comète de 1680 brillait d'une vive lumière. En adoptant 575 ans pour la durée de sa révolution, il y aurait vraiment lieu de s'étonner que les écrivains grecs n'eussent fait mention d'aucune de ses apparitions, antérieures à celle qui a coïncidé avec l'époque de la mort de César. Voici comment Freret a cru pouvoir remplir cette lacune :

Varron nous apprend, dans un fragment conservé par saint Augustin, que, *sous le règne d'Ogygès*, on observa un changement singulier dans la couleur, dans la figure et *dans la marche de Vénus*.

De grandes révolutions physiques à la surface de cette planète, de grandes altérations dans son atmosphère, auraient pu amener des changements prononcés de couleur, de grosseur et de figure; mais il n'en serait pas de même du mouvement! L'apparition d'une Comète semble seule conduire à une explication simple et naturelle de toutes les circonstances du phénomène. Il faut supposer, avec Fréret, que la tête de la Comète se dégagea, le soir ou le matin, de la lumière crépusculaire, quelques jours après que Vénus s'était plongée dans les rayons solaires; que cette Comète fut prise pour Vénus, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire, car l'histoire de l'astronomie, dans les temps reculés, fournit plusieurs exemples de semblables erreurs; enfin, que son mouvement propre l'ayant entraînée dans une route différente de celle que Vénus suit ordinairement, fit supposer que la planète avait abandonné son ancien cours. Plus tard, la chevelure et la queue dont la Comète parut se revêtir, donnèrent lieu aux idées du changement de figure et de grosseur. Quand la Comète cessa d'être visible, quand Vénus reparut, tout sembla être rentré dans l'ordre.

La durée supposée de la révolution de la Comète de 1680 est de 575 ans. Si en partant de l'année —43 on remonte de trois révolutions ou de 1725 années, on aura 1768 avant J.-C. Cette date, d'après les chronologistes, a dû correspondre au règne d'Ogygès. Le phénomène signalé par Varron a donc pu être la Comète de 1680.

(1) On aura sans doute remarqué que les résultats de la multiplication par 4 et par 5 du nombre 575, durée supposée de la révolution de la Comète de 1680, sont l'un et l'autre trop faibles; mais on peut observer, avec Whiston, que le chiffre 575 a été déduit de la comparaison des apparitions les plus modernes; or, dans les retours successifs, les révolutions doivent graduellement devenir plus courtes, car l'astre traversant toujours l'atmosphère solaire près de son périhélie, il en résulte nécessairement une diminution du rayon vecteur et une augmentation de vitesse. Ainsi, le nombre 575 rattachant, par exemple, les deux passages au périhélie de 1106 et de 531, ce ne serait plus 575, mais un nombre plus grand, qu'il faudrait multiplier par 4 et 5, pour remonter de l'apparition de —43 à celle du déluge.

Ceci pourrait faire évanouir, en partie, les différences en moins de 5 ou de 8 ans que nous avons trouvées dans le texte.

pendues, s'épurèrent graduellement, et constituèrent notre atmosphère.

Ainsi, dans ce système, le grand abîme biblique se trouve composé d'un noyau solide et de deux orbes concentriques. Celui de ces orbes le plus voisin du centre est formé du fluide pesant qui se précipita le premier; le second est de l'eau. C'est donc, à proprement parler, sur ce dernier fluide que repose la croûte extérieure et solide de la Terre.

Il faut maintenant examiner comment, d'après cette constitution du globe, contre laquelle au surplus les géologues modernes pourraient présenter plus d'une difficulté, Whiston a expliqué les deux événements principaux du déluge décrit par Moïse.

« En l'an 600 de la vie de Noé, dit la Genèse, au second mois, le dix-septième jour du mois, *toutes les fontaines du grand abîme furent rompues; toutes les cataractes du ciel furent ouvertes.* »

A l'époque du déluge, la Comète de 1680, selon Whiston, était à 3 ou 4000 lieues seulement de la Terre. Elle attirait conséquemment les liquides du grand abîme, comme la Lune attire aujourd'hui les eaux de l'Océan. Son action, à cause de cette grande proximité, dut tendre à produire une immense marée. La croûte terrestre ne put pas résister à l'impétuosité du flot. Elle se rompit sur un grand nombre de points, et les eaux, désormais libres, se répandirent sur les continents. Le lecteur trouve ici *la rupture des fontaines du grand abîme.*

Les pluies ordinaires de notre globe, continuées même pendant quarante jours, n'auraient donné que de très faibles résultats. En prenant pour pluie *journalière* celle qui tombe *annuellement* à Paris, le produit des six semaines, loin d'atteindre les sommets des plus hautes montagnes, aurait à peine formé une couche de 26 mètres de hauteur. Il fallait donc chercher ailleurs les *cataractes du ciel.* Whiston les a trouvées dans l'atmosphère et dans la queue de la Comète.

Suivant lui, cette atmosphère atteignit la Terre vers les monts Gordiens (l'Ararat). Les mêmes montagnes interceptèrent la queue tout entière. L'atmosphère terrestre, chargée ainsi d'une immense quantité de parties aqueuses, put suffire pendant quarante jours à des pluies torrentueuses dont l'état ordinaire du globe ne nous donne aucune idée.

Malgré toute sa bizarrerie, j'ai exposé en détail la théorie de Whiston, soit à cause de la célébrité dont elle a longtemps joui, soit parce qu'il m'a paru qu'il n'était permis à personne de traiter avec dédain les productions de l'homme que Newton désigna lui-même pour être son successeur à l'université de Cambridge. Voici, maintenant, quelques objections auxquelles cette théorie ne me semble pas pouvoir résister.

Whiston ayant eu besoin d'une immense marée pour expliquer les phénomènes bibliques du grand abîme, ne s'est pas contenté de faire passer sa Comète extrêmement près de la Terre au moment du déluge, il a donné, de plus, à cet astre une très forte masse : il la suppose six fois plus grande que celle de la Lune.

Une pareille supposition est tout-à-fait gratuite, et c'est là cependant son moindre défaut, car elle ne suffit pas à l'explication des phénomènes. Si la Lune, en effet, produit de si grands effets sur les eaux de l'Océan, c'est que son mouvement angulaire diurne n'étant pas très considérable, elle correspond verticalement, pendant un temps assez long, presque aux mêmes points du globe; c'est que dans l'espace de quelques heures sa distance à la Terre varie à peine; c'est que le liquide qu'elle attire a toujours le temps de céder à son action avant qu'elle ne se transporte dans une région où la force qui en émane sera tout autrement dirigée. Il n'en était pas de même de la Comète de 1680. Près de la Terre, son mouvement angulaire apparent à travers les constellations, devait être extrêmement rapide. En peu de minutes elle correspondait à une nombreuse série de points situés sur des méridiens terrestres fort éloignés les uns des autres (1). Quant à sa distance rectiligne à la

(1) Je n'aurai pas besoin d'admettre, avec Whiston, qu'une Comète est à trois ou quatre mille lieues de la Terre seulement, pour montrer qu'elle peut avoir un *mouvement angulaire* extrêmement rapide. Je la supposerai à la distance moyenne de la Lune, dans le plan de l'écliptique, en opposition avec le Soleil et marchant de l'est à l'ouest ou dans le sens rétrograde. Eh bien! dans ce cas, on trouve que son mouvement,

En *une* heure, serait de. . . . 38°41';
En *deux* heures, de. . . . 70° 9';
En *trois* heures, de. . . . 92°58';

Lacaille avait donné des nombres beaucoup plus considérables; mais il s'était glissé dans son calcul une erreur de chiffre que M. Olbers a reconnue et

Terre, elle put être très petite, sans doute, mais seulement pendant quelques instants très courts (1). L'ensemble de ces circonstances était extrêmement peu favorable à la production d'une grande marée.

Je sens bien que pour affaiblir ces difficultés, il suffirait de grossir la Comète, de faire sa masse 30 ou 40 fois plus considérable que celle de la Lune; je réponds qu'on n'a pas cette latitude pour la Comète de 1680. En effet, dans cette année, le 21 novembre, elle passa près de la Terre; il est démontré qu'à l'époque du délugesa distance n'était pas moindre : or on sait qu'en 1680 elle ne produisit ni cataractes célestes, ni marées intérieures, ni rupture du grand abîme; que sa queue, que sa chevelure ne nous inondèrent point; et comme personne ne supposera que le même astre qui de nos jours n'a engendré sur le globe aucune révolution sensible, ait anciennement tout bouleversé, quoiqu'il fût plus éloigné, nous pourrons dire, avec confiance, que la théorie de Whiston est un roman, à moins qu'abandonnant la Comète de 1680, on ne prétende attribuer le même rôle à un autre astre de cette espèce *beaucoup plus considérable.*

Whiston, comme on vient de le voir, s'était proposé de rattacher à des causes physiques le déluge biblique, celui que Moïse a decrit. Son célèbre compatriote Halley avait envisagé le problème d'une manière moins spéciale.

Il existe, disait-il, des productions marines, loin de la mer et sur les plus hautes montagnes; donc ces régions ont été jadis sous les eaux. Par quelle impulsion l'Océan abandonna-t-il des limites dans lesquelles de nos jours, sauf de très légères oscillations, il reste constamment renfermé? C'est ici que Halley appelle à son secours, non comme Whiston une Comète passant dans notre voisinage et donnant naissance à une très forte marée, mais un astre de cette espèce qui, dans sa course elliptique autour du Soleil, choque directement la Terre. Examinons de près quels seraient les effets d'un pareil événement.

Concevons un *corps solide* marchant en ligne droite avec une certaine rapidité, et sur lequel, à l'origine, un autre corps beaucoup plus petit aura été *seulement posé*. Ces deux corps, quoiqu'ils ne soient pas liés l'un à l'autre, ne se sépareront point dans leur marche, à cause que la force qui les entraîne leur aura graduellement, et dès le début, communiqué des vitesses égales. Supposons maintenant qu'un obstacle insurmontable se présente tout-à-coup sur le chemin du premier corps, qu'il l'arrête instantanément. Les parties de la surface antérieure, les parties choquées seront, à la rigueur, les seules dont la vitesse se trouvera directement anéantie par l'obstacle; mais comme les autres parties sont invariablement liées aux premières, puisque, d'après notre hypothèse, le *corps est solide*, ce corps s'arrêtera *tout entier*.

Il n'en sera pas de même du petit corps que nous avons *simplement posé* sur le premier. Celui-ci peut s'arrêter sans que l'autre, auquel rien ne le rattache si ce n'est un très faible frottement, en éprouve aucun effet, sans qu'il perde rien de sa vitesse. En vertu de cette vitesse acquise et non anéantie, le petit corps se séparera du gros. Il continuera à se mouvoir dans la direction primitive jusqu'au moment où la pesanteur l'aura ramené vers le gros corps. On doit maintenant comprendre comment un promeneur est lancé au loin, lorsque son cheval, en s'abattant, arrête tout-à-coup le rapide tilbury auquel il était attaché; de quelle manière les voyageurs assis sur l'impériale des voitures à vapeur qui parcourent avec tant de vitesse les chemins de fer, sont lancés dans l'espace comme autant de projectiles, à l'instant même où

rectifiée. Au reste, ces résultats, tels qu'ils sont, paraîtront encore énormes, si l'on se rappelle que la Lune, celui de tous les astres de notre système qui se meut avec le plus de vitesse, ne parcourt guère que 13 degrés en *vingt-quatre heures.*

La réunion de circonstances que j'ai admise, doit se présenter trop rarement pour qu'il faille s'attendre à observer communément l'excessive vitesse dont je viens de transcrire la valeur, et qui donnerait aux Comètes l'aspect de véritables météores atmosphériques. Jusqu'ici celui de ces astres dont la marche a été la plus remarquable, est la Comète de 1472 : elle parcourut 120° en 24 heures, suivant les observations de Regiomontanus.

(1) Lorsqu'une Comète parcourant une ellipse très allongée est parvenue à une distance du Soleil égale à la distance moyenne de la Terre au même astre, sa vitesse surpasse celle de la Terre, dans le rapport de $\sqrt{2}$ à 1 ou de 141 à 100. Ainsi, la Terre et une Comète viendraient presque à se rencontrer; leurs mouvements s'effectueraient même suivant une direction commune, que la différence de vitesse amènerait bientôt une séparation considérable des deux corps. Duséjour a trouvé que, dans les circonstances les plus favorables, une Comète ne pourrait pas être pendant plus de 2 h. 32' à une distance de la Terre moindre que 13,000 lieues.

un accident met fin aux mouvements de ces ingénieux appareils. Mais la Terre est-elle donc autre chose qu'une voiture qui, dans sa marche à travers les régions de l'espace, n'a besoin ni de roues ni d'ornières?

Notre vitesse tangentielle de translation autour du Soleil est d'environ 8 lieues par seconde. Si une Comète d'une masse suffisante, en venant à la rencontre du globe, anéantissait d'un seul coup son mouvement, les corps qui se trouvent comme déposés à sa surface, tels que les êtres animés, nos voitures, nos meubles, nos machines, tous les objets, enfin, qui ne sont pas implantés directement ou indirectement dans le sol, s'élanceraient de leur place, avec la vitesse commune dont ils étaient primitivement doués, avec une vitesse de 8 lieues par seconde. Si je rappelle ici qu'un boulet de 24 n'a, même à sa sortie du canon, qu'une vitesse de 300 à 400 mètres par seconde, personne ne doutera qu'un choc de Comète ne pût amener l'anéantissement instantané de tous les êtres animés qui peuplent la Terre.

Quant aux eaux de l'Océan, puisqu'elles sont mobiles, puisque rien ne les lie à la portion solide du globe, elles seraient aussi projetées en bloc. Cette effroyable masse liquide renverserait dans sa course impétueuse tous les obstacles qu'elle rencontrerait. Elle dépasserait les sommets des plus hautes montagnes, et dans ses mouvements de reflux, elle ne produirait pas de moindres bouleversements. Le désordre qu'on remarque çà et là dans la disposition des couches superposées des différentes espèces de terrains, n'est, pour ainsi dire, qu'un accident microscopique, à côté de l'épouvantable chaos qui résulterait inévitablement d'un choc de Comète assez puissant pour arrêter la Terre.

On n'a qu'à retrancher quelque chose de ces prodigieux effets, pour trouver ce qu'amènerait un choc qui, sans arrêter notre globe, changerait sensiblement sa vitesse. Il est, au reste, certain que cette vitesse n'a jamais été complétement anéantie ; car, dans ce cas, la force centrale n'étant pas contrebalancée, aurait fait tomber la Terre en ligne droite vers le Soleil où elle serait arrivée 64 jours 1/2 après le choc (1).

La vitesse de translation de la Terre et la grandeur de son orbite sont liées entre elles de manière que l'une ne peut pas changer sans que l'autre varie en même temps. On ignore si les dimensions de l'orbite sont restées constantes. Rien ne prouve donc que la vitesse du globe, dans le cours des siècles, n'ait pas été plus ou moins altérée par un choc de Comète. En tout cas, il est incontestable que les inondations auxquelles un pareil événement donnerait lieu n'expliqueraient point les effets, maintenant bien décrits par les géologues, des cataclysmes que la Terre a subis. (Arago.)

***COMÈTES** (κομήτης, chevelu). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Leptnrètes, créé par MM. Saint-Fargeau et Serville (*Encyclopédie*, t. X, pag. 486). L'unique espèce connue de ces auteurs est du Brésil ; elle est nommée *C. hirticornis* de MM. Dejean et St-Fargeau. (C.)

COMÈTES (Comète, allusion aux deux appendices plumeux qui accompagnent les fleurs latérales). bot. ph. — Genre de la famille des Dianthacées (Caryophyllées), tribu des Ptéranthées, formé par Burmann (*Fl. Ind.*, 39, t. 15, f. 3), et renfermant 3 ou 4 espèces, croissant dans les plaines de l'Inde, de l'Arabie et de l'Abyssinie. Elles sont ramifiées, diffuses, à feuilles opposées, ou disposées en faux verticilles, obovales, lancéolées ou linéaires, munies de stipules très petites, sétacées, quaternées ou séniées ; fascicules floraux nombreux, triflores, pédonculés, alternes sur les rameaux, et disposés en cymes paniculées ; appendicules multiparti-plumeux, ferrugineux, très développés et involucrés dans le fruit, et accompagnés de deux bractéoles linéaires, sétacées et réfléchies.

(1) Voici les temps que les différentes planètes de notre système emploieraient à tomber de la position qu'elles occupent aujourd'hui jusqu'au centre du Soleil, si la vitesse tangentielle qui, combinée avec l'action de cet astre, les fait circuler dans des courbes rentrantes, était subitement anéantie. Dans le calcul, on a pris pour distance de chaque Planète au Soleil le demi-grand axe de son orbite elliptique, ce qui revient à dire qu'on a négligé l'excentricité.

Planètes.	*Temps de la chute.*
Mercure.	15 j. 6
Venus.	39 , 7
Terre.	64 , 6
Mars.	121 , 5
Cérès.	296 , 5
Jupiter.	706 , 8
Saturne.	1900 , 6
Uranus.	5582 , 9

Endlicher (*Gen. Pl.*, 5207), en donnant la caractéristique de ce genre, fait remarquer l'erreur de R. Brown, qui donnait pour type de ce genre l'*Achyranthes papposa* de Forskal (*Saltia*), laquelle appartient aux Amarantacées. (C. L.)

COMMANDEUR. OIS. — Nom vulgaire d'une esp. du g. Paroare, *Emberiza gubernatrix* Temm., et d'un Étourneau, *Sturnus prædatorius* Wils. (G.)

COMMELINA (Gaspard Commelin, botaniste du XVIIIe siècle). BOT. PH.—Genre formé par Dillen (*Hort. Elth.*, 93), et type de la famille des Commélinacées. Il renferme plus de 130 espèces, répandues dans l'Amérique tropicale et boréale, l'Inde orientale et la Nouvelle-Hollande; elles sont ordinairement vivaces, et même suffrutescentes, ramifiées; diffuses, à feuilles ovales ou lancéolées, engaînantes (gaînes entières); à fleurs bleues, rarement blanches, fasciculées, involucrées ou nues, et en panicules lâches. On en cultive une trentaine dans les jardins européens (voyez COMMÉLINACÉES. Le genre *Commelina* se divise en deux sections, caractérisées surtout par l'absence ou la présence d'un involucre : a. *Commelina*, R. Br., involucre monophylle, condupliqué ou cucullé, conné par les bords à la base; b. *Aneilema*, R. Br., involucre nul, inflorescence lâchement paniculée. (C. L.)

COMMÉLINACÉES, COMMÉLINÉES. *Commelinaceæ*, *Commelineæ*. BOT. PH. — Petite famille de plantes monocotylédonées, fondée par R. Brown et adoptée par tous les botanistes. Elles renferment des plantes annuelles ou vivaces, à rhizôme fibreux ou tubéreux, à tiges cylindriques, noueuses, simples ou ramifiées, portant des feuilles alternes, entières, engaînantes, planes ou canaliculées, nervées; à fleurs complètes ou incomplètes par l'avortement de l'ovaire, régulières ou subrégulières, solitaires, fasciculées, ombellées ou en grappes, bractéées ou munies d'involucres spathiformes, cucullés ou plissés, mono-diphylles. Le périgone est double, triphylle; l'extérieur herbacé, persistant; l'intérieur pétaloïde, à lacinies libres ou très rarement soudées en tube à la base, caduques ou marcescentes, quelquefois charnues, et l'une d'elles difforme, naine ou oblitérée. Les étamines, au nombre de 6 et hypogynes, sont opposées aux lacinies du périgone interne et rapprochées-ternées; elles sont très rarement réduites à 3 ou à 5, mais très souvent quelques unes sont stériles, décidues, et fort rarement persistantes. Leurs filaments sont filiformes, munis à la base de poils articulés et dilatés au sommet en connectifs; leurs anthères introrses, biloculaires, et dont les loges séparées bordent le connectif ou lui sont plus rarement adnées en avant, parallèles et contiguës, longitudinalement déhiscentes. L'ovaire est libre, triloculaire, formé de trois carpidies foliacées, à bords rentrants dans les cloisons. Ovules peltés, tantôt fixés en deux séries sur l'angle central des loges par des trophospermes nerviformes, en nombre plus ou moins grand; tantôt géminés, basifixes, collatéraux; tantôt enfin binés, superposés, l'un dressé, l'autre pendant. Le style est simple; le stigmate indivis, ou dilaté et obscurément trilobé, ou quelquefois concave. Capsule membranacée ou plus rarement bacciforme, 3-ou par avortement 2-loculaire, loculicide-2-3-valve, très rarement indéhiscente; valves septifères au milieu. Les graines, ovales, anguleuses ou subcubiques, à tégument extérieur, membranaré, duriuscule, rugueux ou scrobiculé, adhérent étroitement à l'albumen, se trouvent en petit nombre dans les loges, ou sont quelquefois binées ou solitaires par avortement; le hile en est ventral ou basilaire, large, et dans quelques espèces il est voilé d'un arille charnu, continu avec le trophosperme. L'embryon est trochléaire, antitrope, situé sous la papille embryotège, et diamétralement opposé au hile.

Voici la liste des genres contenus dans la famille des Commélinacés: *Commelina*, Dill.; *Pollia*, Thunb. (*Aclisia*, E. Mey.; *Lamprocarpus*, Blum.); *Callisia*, Lœfl. (*Hapalanthus*, Jacq.); *Murdamia*, Royle; *Tinnantia*, Scheidw.; *Tradescantia*, L. (*Ephemerum*, Tourn.); *Spironema*, Lindl.; *Cyanotis*, Don (*Zygomenes*, Salisb.); *Campelia*, Rich. (*Zanonia*, Plum.); *Dichorisandra*, Mik.; *Cartonema*, R. Br.; *Forrestia*, A. Rich.

Parmi les plantes acrobyées, les Commélinacées se distinguent surtout par leur double perianthe, qui les fait comparer aux Alismacées, et présentent une affinité assez étroite avec les Xyridacées, dont le genre *Mayaca* semble faire le passage de celles-ci

aux premières, qui s'en éloignent suffisamment toutefois par leur périgone extérieur calicinal, leurs anthères introrses enfin leur port et leur inflorescence.

Les plantes de cette intéressante famille habitent l'hémisphère oriental entre le tropique du Cancer et le 35e degré de latitude australe, et s'avancent dans l'hémisphère occidental et l'Asie orientale jusqu'au 40e degré de latitude boréale. Elles sont très nombreuses entre les tropiques. On ne connaît presque rien de leurs propriétés. La plupart des sucs dont elles sont remplies peuvent servir à la nourriture des hommes, et on fait cuire les rhizômes des *Commelina cœlestis* Willd., *tuberosa* L., *angustifolia* Mich., *striata* Desf., etc. La *C. Rumphii* possède, dit-on, des qualités emménagogues; la *C. medica* Lour., est utile contre l'asthme, la pleurésie, les rétentions d'urine, etc. La *Tradescantia malabarica* L., s'emploie aussi contre les dartres et la lèpre. Les Indiens se servent des décoctions de la *Cyanotis axillaris* Schult., contre l'hydropisie; enfin la *Tradescantia diuretica* Mart., indique elle-même par son nom spécifique son emploi dans l'économie, au Brésil. (C. L.)

COMMERSONIA (Commerson, botaniste français). BOT. PH. — Genre de la famille des Byttnériacées, tribu des Byttnériées, formé par Forster (*Char. gen.*, t. 43), et renfermant cinq ou six espèces, dont deux sont cultivées dans les jardins en Europe. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux couverts d'une pubescence tomenteuse étoilée, croissant dans l'Asie et l'Océanie tropicales, et le plus communément dans la Nouvelle-Hollande, à feuilles alternes, pétiolées, ovales, souvent inéquilatérales à la base, dentées ou incisées, accompagnées de petites stipules décidues; à fleurs disposées en cymes oppositifoliées ou axillaires, plus courtes que la feuille et munies de petites bractées décidues. (C. L.)

*__COMMIA__ (κόμμι, gomme). BOT. PH. — Genre d'Euphorbiacées établi par Loureiro d'après un arbuste de la Cochinchine, où abonde un suc gommo-résineux. Ses fleurs sont dioïques; les *mâles* disposées en courts chatons axillaires, couverts d'écailles imbriquées à chacune desquelles répond un filet terminé par plusieurs anthères soudées en une seule; les *femelles* en grappes subterminales consistent en un calice triparti, court, persistant; un ovaire surmonté de trois styles courts et réfléchis, épaissis en stigmates. Le fruit est une capsule à trois lobes s'ouvrant en dedans, à trois loges monospermes. Les feuilles sont alternes, entières, glabres. (AD. J.)

*__COMMIDENDRON__ (κόμμι, gomme; δένδρον, arbre). BOT. PH. — Ce genre de la famille des Synanthérées-Astéroïdées, tribu des Chrysocomées-Solidaginées, renferme 5 ou 6 espèces, croissant toutes dans l'île Sainte-Hélène, et dont une (*C. rugosum* DC.) est cultivée en Europe. On en doit la création au célèbre voyageur et naturaliste Burchell (*ex* DC., *Prodr.*, V, 344), et les plantes qui en font partie sont de petits arbres gommifères, dont les rameaux portent, par la chute des feuilles, des cicatrices épaisses et calleuses; les feuilles en sont alternes, obovales ou lancéolées-cunéiformes, très entières ou denticulées, glabres sur les deux faces ou tomenteuses en dessous; à fleurs blanches, portées sur des pédoncules corymbeux, polycéphales, sortant des aisselles foliaires supérieures ou du sommet des rameaux. (C. L.)

*__COMMILOBIUM__ (κόμμι, gomme; λόβος, légume). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées, tribu des Dalbergiées, établi par Bentham (*Ann. Wiener Mus.*, II, 110). Il ne renferme que deux espèces, connues au Brésil, leur patrie, sous le nom de *Fèves de Saint-Ignace*. Ce sont des arbres à feuilles imparipennées, estipulées, dont les folioles petites, multijuguées, subcoriaces, penninerves, estipellées, et semées de points transparents; leurs fleurs, grandes et belles, sont munies de bractées et de bractéoles décidues et disposées en grappes, dont les inférieures sont axillaires, simples; les supérieures forment une panicule terminale. (C. L.)

*__COMMINGTONITE__ et __CUMMINGTONITE__ (nom de lieu). MIN. — M. Thomson a décrit sous ce nom un minéral, qui se trouve à Cummington, dans le Massachusetts, où il forme un agrégat avec le Grenat et le Quartz. Ce minéral est d'un blanc grisâtre, d'un éclat soyeux, translucide, et se présente en aiguilles ou baguettes, dont l'aspect rappelle celui de l'Épidote: sa dureté est de 2,7; sa densité de 3,20. — Il est infusible au chalumeau. D'après Th. Muir, il serait composé

de : Silice, 56,54 ; oxydule de Fer, 21,67 ; oxydule de Manganèse, 7,80 ; Soude, 8,44 ; Eau, 3,18. Total : 97,63. On voit, par ce qui précède, que la spécification de cette substance est encore incertaine. (Del.)

*COMMIPHORA, Jacq. bot. ph. — Syn. de *Balsamodendron*, Kunth.

*COMMISSURE. *Commissura.* bot. — Hoffmann désigne sous ce nom, qui signifie *suture*, la ligne de jonction formée par l'application l'une contre l'autre des akènes des Ombellifères.

COMOCLADIA (κόμη, ici touffe de feuilles ; κλάδος, rameau). bot. ph. — Les espèces de ce genre, au nombre de dix environ, et dont quatre sont cultivées dans les serres chaudes en Europe, sont des arbres de l'Amérique tropicale, sécrétant un suc glutineux, aqueux ou laiteux, et noircissant au contact de l'air. Leurs feuilles sont alternes, imparipennées, à folioles opposées, coriaces, rigides, souvent bordées de dents épineuses ; leurs fleurs, très petites, bractéées et comme fasciculées, sont pourpres et disposées en grappes axillaires, paniculées. On doit la création du genre *Comocladia* à Philip Brown (*Jam.*, 124), et on le place dans la famille des Anacardiacées, près des genres *Sorindeia* et *Cyrtocarpa*. (C. L.)

COMPAGNON mam. — Nom vulgaire du Campagnol.

COMPAGNON BLANC. bot. ph. — Syn. de Lychnis dioïque.

*COMPARETTIA (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Orchidacées, tribu des Vandées, établi par MM. Pœppig et Endlicher (*Nov. gen. et sp.*, I, 42, t. 72, 73), et renfermant 3 ou 4 espèces, dont une a été introduite dans les collections de plantes cultivées en Europe. Ce sont des végétaux épiphytes, à pseudobulbes exigus, portant une seule feuille oblongue, obtusiuscule, nervée ; à fleurs bractéées, disposées en grappes radicales, simples ou rameuses, subunilatérales. (C. L.)

COMPÈRE-LORIOT. ois. — Nom vulg. du Loriot commun. (G.)

*COMPLANARIA, Sw. (*complanare*, adoucir). moll. — M. Swainson a publié sous ce nom un sous-genre fait aux dépens du genre Alasmodonte de Say, pour une grande et belle coquille des rivières de l'Amérique septentrionale, et qui est répandue dans les collections sous le nom d'*Unio complanatus*. A considérer les Alasmodontes dans le grand ensemble du genre *Unio*, on est obligé de le réduire au titre de section dans ce genre, et, dès lors, on conçoit facilement que le genre *Complanaria* de M. Swainson ne peut, dans aucun cas, être adopté même comme sous-genre. *Voy.* mulette. (Desh.)

*COMPLECTIF. *Complectivus* (*complector*, j'enclos). bot. — Cette expression sert à désigner un mode de préfoliation dans lequel les feuilles, en s'embrassant les unes les autres, se recouvrent par les côtés et par le sommet.

*COMPLET. *Completus.* bot. ph. — Expression assez peu usitée, qu'on emploie en parlant d'organes munis de toutes leurs parties. Ainsi M. Mirbel dit l'arille *complet* quand il enveloppe entièrement la graine, comme dans les Oxalis, etc. ; et la cloison *complète*, quand elle sépare entièrement la cavité du péricarpe, comme cela a lieu dans les *Cheiranthus*, etc. On dit une fleur *complète*, quand elle est pourvue d'un double périanthe et qu'elle est hermaphrodite. (C. L.)

COMPOSÉE (fleur). bot. — *Voy.* composées et fleur.

COMPOSÉES. *Compositæ.* bot. ph. — Famille de plantes monopétales, à insertion épigyne, et l'une des plus considérables parmi les végétaux phanérogames. Nous suivrons, pour les généralités, l'exposition des caractères, les divisions des tribus et la circonscription des genres, les travaux les plus récents et les plus complets, ceux de Cassini, R. Brown et De Candolle. Les caractères généraux des Composées sont : Fleurs réunies en capitules dans un calice ou involucre commun, sorte de petite corbeille composée d'un ou de plusieurs rangs de folioles imbriquées, insérées elles-mêmes autour d'une sorte de plateau (réceptacle) plus ou moins charnu, concave, plan ou convexe, lisse ou couvert d'écailles, et sur lequel naissent les fleurs. La Chicorée, la Cupidone, le Barbeau ou Bluet, le Soleil et la grande Marguerite, font partie des Composées, et peuvent servir de type pour l'étude des trois principales tribus de cette immense famille, qui offre pour caractères essentiels : Un calice adhérant à l'ovaire, composé de 5 paillettes scarieuses, à estivation imbriquée (Cupidone), ou d'une aigrette formée de soies plus ou

moins nombreuses, lisses ou raides (Barbeau), ou de sortes de petites plumes à barbes extrêmement fines (Scorzonère, Pissenlit, etc.). Corolle épigyne de deux sortes : les unes, placées à la circonférence du capitule, se présentent sous la forme d'une languette et constituent le *rayon* du capitule; leur couleur diffère ordinairement des fleurs du *disque*, qui sont tubuleuses, plus petites, régulières, à 4 ou 5 dents, à préfloraison valvaire. Étamines au nombre de 5, insérées sur le tube de la corolle ; anthères introrses, ovales ou linéaires, soudées latéralement en un tube (Synanthérées) qui dépasse la gorge de la corolle ; filets libres, filiformes, articulés au sommet, ou plus rarement soudés entre eux et par suite monadelphes ; pollen globuleux ou dodécaédrique, lisse ou légèrement hérissé. Ovaire infère, uniloculaire, uniovulé ; ovule dressé, anatrope. Disque épigyne, plus ou moins développé, offrant, en général, une légère dépression, ou se présentant sous la forme d'un petit godet dans lequel vient se loger la base dilatée du style. Celui-ci est simple dans les fleurs mâles, constamment divisé en deux branches dans les fleurs femelles ou hermaphrodites. Le fruit est un akène cylindrique ou comprimé, lisse, cannelé, inséré sur le réceptacle, dans lequel il s'enfonce plus ou moins profondément, et toujours couronné par le calice, réduit, soit à une sorte de bourrelet, soit composé d'écailles planes ou plumeuses. Ce fruit est brusquement tronqué ou rétréci vers le sommet, où il s'atténue en un bec plus ou moins long qui supporte l'aigrette (Pissenlit). Dans quelques cas il devient charnu et constitue une sorte de petit drupe (*Osteospermum*) ou bien il prend un accroissement assez considérable, se courbe en prenant des formes assez bizarres (Souci). La graine, recouverte d'un tégument très mince, et dépourvue, si ce n'est dans de très rares exceptions, de périsperme, contient un embryon à radicule infère et à cotylédons charnus, plano-convexes ou convolutés (*Robinsonia*).

L'inflorescence des Composées est ce qui a motivé leur nom; et quoique dans le principe ce nom impliquât une idée fausse de leur structure, il a néanmoins prévalu sur ceux de *Synanthérées* ou *Névramphipétales*, proposés par C.-L. Richard et Cassini. On considère aujourd'hui un capitule de Composées comme un épi plus ou moins déprimé, enveloppé de bractées, et présentant à la base un nombre variable de fleurs femelles. Cassini a éclairci l'un des points de cette doctrine en distinguant avec soin les paillettes et les fimbrilles qui accompagnent souvent les fleurs, et qui ne sont que les bractées à l'aisselle desquelles elles se développent; et M. R. Brown de son côté a distingué avec précision les inflorescences simples et les inflorescences composées, où chacun des capitules se trouve formé par la réunion de plusieurs petits capitules, comme dans les *Echinops*, *Albertinia*, *Chresta*, etc.

En effet, la manière la plus simple et la plus vraie de considérer l'inflorescence ordinaire des Composées est de supposer que les rameaux qui portent les capitules sont, en type normal, composés d'un grand nombre de pédicelles uniflores fortement soudés. Plusieurs cas de monstruosités, où ces pédicelles sont plus ou moins distincts, montrent à l'œil cette structure (Pâquerette double, prolifère, connue sous le nom de Mère-Gigogne). Ainsi soudés, ces pédicelles forment un réceptacle plan quand ils atteignent tous au même niveau, un réceptacle convexe ou allongé quand ceux du centre se prolongent au-delà de ceux du bord, et, ce qui est beaucoup plus rare, un réceptacle concave quand le cas inverse se présente. Tous ces pédicelles soudés sont entourés par un assemblage de feuilles florales disposées en verticille régulier ou agglomérées les unes aux autres, qui représentent très bien l'*involucre* général des Ombellifères ou des Dipsacées, et cet ensemble d'écailles a reçu le même nom ; mais, outre cet assemblage extérieur, on peut, par analogie avec les autres familles, admettre que chaque pédicelle du faisceau peut avoir à son côté extérieur une petite bractée ; c'est ce qui forme les organes qu'on nomme en général *paillettes* du réceptacle. Enfin, on peut admettre encore que chacun des pédicelles puisse supporter des bractéoles, surtout si l'on considère l'inflorescence de certaines Composées comme procédant d'un corymbe. Quant aux *fimbrilles*, ce ne sont, en général, que les bords saillants et développés en lanières scarieuses des alvéoles déterminées par les sommités des pédicelles soudés. Elles peuvent être, ou

très longues, comme dans la plupart des Cynarées, ou très courtes; et même elles le sont quelquefois à tel point, qu'on trouve des transitions fréquentes entre les cas où elles sont visibles et ceux où elles manquent complétement. Lorsque les *fimbrilles* sont bien développées et forment autour de l'origine de la fleur une sorte de petit calice ordinairement scarieux, on conçoit que ce calicule peut se développer plus qu'à l'ordinaire et prendre même une nature plus ou moins foliacée; ces calicules constituent des espèces d'involucelles partiels, et c'est ce qui a fait établir à Linné son ordre de la Polygamie ségrégée, et aux botanistes modernes le nom de *Capitule composé.* M. R. Brown a remarqué que, dans ce cas, l'ordre d'inflorescence qui va de la circonférence au centre, et, par conséquent, comme celui d un épi simple de la base au sommet, est souvent alors irrégulièrement interverti.

Pour donner à nos lecteurs des exemples faciles à vérifier, et qui puissent bien faire connaître les diverses parties qui entrent dans la composition d'un capitule de Composée, nous dirons que les feuilles dont on mange la base dans l'Artichaut appartiennent à l'*involucre*, le cul ou le fond constitue le *réceptacle*, le foin est formé par les *fimbrilles*, au milieu desquelles se trouvent les très jeunes fleurs. Dans la Pâquerette, le réceptacle est conique; dans le Soleil, il se creuse quelquefois légèrement, et présente des alvéoles plus ou moins profondes, entourées par une substance membraneuse, généralement découpée en lanières ou en deuls qui formeront dans ce cas les fimbrilles.

Toutes les plantes de cette famille ne présentent cependant pas un *involucre* composé de plusieurs folioles imbriquées; ainsi, dans quelques *Tagetes* (OEillets d'Inde), les fleurs sont renfermées dans une sorte de véritable calice campanulé, à 5 dents, à l'intérieur duquel on voit 5 fleurs ligulées (rayons) disposées en quinconce, comme le seraient les cinq pétales d'une Rosacée ou d'une Renonculacée.

L'inflorescence des Composées présente encore un phénomène digne d'attention: les fleurs, serrées dans leur involucre, soumises, pour ainsi dire, à une sorte d'étiolement, offrent de nombreux avortements. Ceux-ci suivent, au milieu de leurs irrégularités, une loi générale: les organes mâles avortent plus fréquemment dans le bord de la tête, et les organes femelles dans le centre; ou si l'on rapporte ces dispositions à l'inflorescence en épi, les fleurs du bas de la tête (ou du bas de l'épi) sont fréquemment femelles, et celles du centre de la tête (ou du haut de l'épi) fréquemment mâles; c'est ce qui arrive dans la plupart des cas où les épis ou les grappes portent des fleurs des deux sexes, par exemple dans les Cupulifères, les Euphorbiacées, etc. Il arrive souvent aussi dans les Composées que les fleurs, soit du bord, soit du centre du capitule, deviennent stériles par l'avortement des deux sexes: c'est ce qu'on peut remarquer dans une foule de Cypéracées; mais il n'y a, à ce que je sache, aucun exemple d'une tête ou d'un capitule de Composée mâle sur le bord et femelle au centre.

Les Composées sont, à l'exception des Graminées, les plantes le plus généralement répandues sur le globe et celles qui présentent dans leur structure essentielle la plus grande uniformité. Comme elles sont très communes en Europe, et que l'ancien continent en produit un très grand nombre qui rentrent complétement dans les mêmes groupes que celles qui habitent nos contrées, il en est résulté que les anciens botanistes ont pu prendre une idée générale de la famille et en former plusieurs classes qui subsistent encore aujourd'hui. Tournefort en a fait trois:

Semiflosculeuses,
Flosculeuses,
Radiées,

auxquelles correspondent les trois divisions suivantes fondées par Vaillant:

Chiroracées,
Cynarocéphales,
Corymbifères.

La plupart des botanistes modernes ont regardé les Composées comme formant une seule famille qui, malgré son étendue, peut se comparer aux autres groupes du même nom, tels que les Renonculacées, Rosacées, Liliacées, etc.: aussi les trois divisions de Vaillant adoptées par A.-L. de Jussieu (1789) ont-elles continué à diriger les botanistes jusqu'au commencement de ce siècle. A peu près à la même époque, M. De Candolle proposa la formation d'un quatrième groupe, celui des Labiati-

flores, correspondant aux Chænanthophorées que Lagasca établissait en même temps dans son Mémoire sur les Composées publié à Madrid.

Quelques années plus tard, M. H. Cassini entreprit ses grands travaux sur la famille des Composées. Les améliorations qu'il y a apportées ont été des plus importantes. Jusqu'alors les botanistes avaient fondé les caractères principaux de la famille sur la structure des corolles; il étudia avec soin les formes des organes sexuels, et y trouva des différences très suffisantes pour grouper, d'après elles, les genres des Composées. Le résultat de ses recherches fut l'établissement de 19 tribus naturelles, fondées conjointement sur les formes du style et sur celles des étamines.

Ce fut en 1816 que M. R. Brown publia son Mémoire sur les Composées, Mémoire dans lequel l'auteur s'attache à démontrer l'uniformité de distribution des nervures dans les corolles des Composées. En effet, toutes les Composées offrent deux points de ressemblance dans la structure de leur corolle, qui, pris ensemble, au moins aident puissamment à déterminer les limites de cette immense famille. Le premier de ces caractères est leur estivation valvaire, qui cependant est commune à plusieurs autres familles, soit parmi les Monopétales, soit parmi les Polypétales. Le second paraît propre aux Composées; du moins il n'a point été remarqué ailleurs jusqu'ici. Il consiste dans la disposition des nervures, qui, dans leur origine, sont en nombre égal aux divisions de la corolle, et qui, au lieu d'occuper le milieu de ces divisions ou de passer par leur axe comme dans la généralité des autres fleurs, alternent avec ces divisions et se trouvent ainsi correspondre aux sinus; là, chacune des nervures se bifurque, forme un Y, chacune des modifications suit le contour des divisions et leur forme, pour ainsi dire, un ourlet. En général, ces branches, lorsqu'elles viennent à se rencontrer par leur extrémité, cessent de croître; mais il arrive dans certains cas, et en particulier dans le groupe des Sénécionées, que les nervures se recourbent en partant du sommet des divisions et descendent plus ou moins en suivant le tube de la corolle; au milieu duquel elles disparaissent en général complétement. Cette situation insolite des nervures a déterminé Cassini à donner aux Composées le nom de *Névramphipétales*.

Les corolles du beau genre *Mutisia* présentent toutes ces modifications: ainsi l'on en trouve dont les corolles ont 10 ou 15 nervures suivant que celles-ci se ramifient un plus grand nombre de fois; mais ce caractère, qui est fréquent dans les Labiatiflores, est loin d'être universel. La plupart des fleurons centraux n'ont que 5 nervures disposées comme dans la généralité des autres Composées.

Le plus ordinairement, les fleurs ligulées stériles ou femelles qui occupent la circonférence d'un capitule et en forment le rayon, présentent 10 nervures qui proviennent de la division plus ou moins profonde de 15 nervures, simples à la base. Mais le genre *Mesogramma*, ainsi nommé par M. De Candolle précisément à cause d'une nervure moyenne sur chacune des divisions, ne présente cependant pas ce caractère; la ligne médiane considérée comme nervure est formée par une série d'utricules allongés, remplies de résine, et comparable aux *vittæ* ou bandelettes des Ombellifères, des Hypéricinées, etc.

Les étamines fertiles offrent également un caractère à peu près unique dans les Composées, et ce caractère est la soudure mutuelle des anthères, qui forment ainsi un tube traversé par le style. Cette soudure constante des anthères a fait donner aux Composées le nom de *Synanthérées*. Ces anthères sont biloculaires, terminées au sommet en un appendice ovale plus ou moins coriace et qui appartient au connectif. Les loges, à leur extrémité inférieure, sont mutiques, aristées ou terminées en une sorte d'appendice plumeux. La combinaison de ces divers caractères avec ceux que présentent les styles, sert aujourd'hui de base aux différentes divisions des Composées.

Le pollen, sans offrir de caractères invariables dans chacun des groupes ou tribus, présente néanmoins des formes communes à un grand nombre de genres: ainsi il est généralement dodécaédrique dans les Chicoracées, globuleux et hérissé dans les Sénécionidées. Sa couleur varie du jaune au rougeâtre, du bleu pâle au violet foncé ou noirâtre. Les fleurs femelles renferment parfois des étamines, soit réduites à de simples filets, soit

à des sortes de petits corps oblongs on ovales qni rappellent assez bien leur origine. Ces corps sont aplatis et presque constamment privés de pollen ; néanmoins on en rencontre quelquefois, et dans ce cas il se présente sons la forme de globules transparents, lisses et d'une extrême petitesse, vides, et par conséquent stériles.

Le style des Composées se compose d'un tronc et de deux branches ; ces branches sont demi-cylindriques et antérieures et postérieures, suivant l'axe du capitule. Le tronc consiste en un filet cylindrique à base arrondie et articulé en ce point avec le disque épigyne qui surmonte l'ovaire : les faces internes des branches correspondant aux deux parties planes qui se trouvent en contact avant l'épanouissement des fleurs, sont entourées ou bordées par un ourlet saillant, papilleux, qui se lie aux deux branches. Ce bourrelet est le *stigmate* ; sa place est constante dans toutes les Composées, et sa largeur, relativement aux branches, varie seule dans chacune des tribus. La partie inférieure du style est constamment incolore et glabre ; sa partie supérieure, au contraire, participe de celle de la corolle, et se trouve recouverte de papilles plus ou moins saillantes. Ces papilles se prolongent sur les deux branches du style, qui, dans le jeune âge, avons-nous dit, sont appliquées l'une contre l'autre et ne s'écartent qu'au moment de l'épanouissement des fleurs. On a donné à ces papilles ou poils le nom de *poils collecteurs*, parce qu'en effet le style, en traversant le tube formé par les anthères, ramasse leur pollen, en charge les papilles qui couvrent la face externe des branches, lesquelles en s'écartant vont répandre le pollen, dont elles sont recouvertes, sur les bourrelets qui bordent la face interne ou supérieure des styles voisins. Il résulte de cette disposition que les fleurs se fécondent mutuellement, et ce caractère joint à la disposition des fleurs mâles, femelles ou hermaphrodites dans le capitule, a servi à Lioné pour établir ses divisions des Composées. Quant aux branches elles-mêmes, elles présentent certains caractères invariables dans chacune des tribus. Elles sont longues, étroites et recourbées dans les Chicoracées et les Vernoniées ; filiformes et dressées dans les Eupatoriées ; arquées, tronquées on terminées en un petit cône poilu dans les Sénécionées ; convergentes ou en forme de pincettes dans les Astérées ; très courtes et entourées d'une sorte de collerette de papilles dans les Carduacées.

Le fruit ou akène présente dans ses caractères internes une très grande uniformité de structure, mais il n'en est pas de même de ses caractères extérieurs. Néanmoins, dans certains cas, sa configuration peut faire reconnaître le groupe auquel il appartient : ainsi le fruit est comprimé dans la plupart des Astérées, cannelé dans les Vernoniées, cylindracé et strié dans les Sénécionées ; mais ces caracteres, quoique généraux, sont sujets à de nombreuses exceptions, et dans une même tribu on rencontre des fruits charnus, ailés, etc. En parlant des fruits, nous ne devons pas omettre d'appeler l'attention sur un organe particulier qu'on trouve à l'intérieur de l'ovaire de plusieurs Composées : ce sont deux bandelettes ou cordons d'une extrême ténuité qui, de la base du style, vont se mettre en rapport avec le point d'attache de l'ovule et correspondre au micropyle (point d'imprégnation). Les fonctions de ces bandelettes sont encore peu connues. M. R. Brown, à qui l'on en doit la découverte, ne se prononce pas à cet égard, et tout en laissant soupçonner leur usage dans l'acte de la fécondation, il est porté d'un autre côté à les regarder comme des rudiments de cloisons qui, dans cette hypothèse, feraient considérer les fruits des Composées comme originairement formés par deux feuilles carpellaires, ce que justifie le nombre des branches du style. Mais rien jusqu'à ce jour n'est venu appuyer cette manière de voir. Il est cependant juste de dire que ces cordons n'ont été observés que dans des ovaires uni-ovulés appartenant à des genres où le type normal de la famille est d'offrir un ovaire biloculaire : parmi les Plantaginées, la Littorelle présente des cordons pistillaires identiques à ceux des Composées.

Quant à leur classification, les Composées ont été placées par A.-L. de Jussieu entre les Dipsacées et les Calycérées d'une part, et les Lobéliacées et Campanulacées de l'autre, c'est-à-dire à peu près au centre des Dicotylédones. C'est également la place que leur assigne M. De Candolle. Néanmoins quelques botanistes, tels que B. de Jussieu, Haller, Necker, et surtout Fries, admettent que les

Composées sont les végétaux les plus parfaits, et les placent en tête du règne végétal, et par conséquent au point le plus éloigné des Cryptogames. L'ordre hiérarchique dans lequel les classes ou familles d'un règne doivent être placées est une question beaucoup plus difficile en botanique qu'en zoologie. En effet, comme le fait judicieusement remarquer M. De Candolle, dans les animaux, le système nerveux, base de toutes les fonctions animales, donne un critérium assez simple et très certain pour juger du rang que doit occuper chacune des classes. Mais dans les végétaux, où le système nerveux manque, et où aucun être ne représente la prééminence de l'Homme, il est fort difficile de décider quels sont les végétaux les plus parfaits. Pour M. De Candolle, les plantes les plus parfaites sont celles qui présentent le plus grand nombre de leurs organes essentiels libres de toute adhérence, et distincts quant à leurs fonctions. Mais ce principe, qui paraît fondé en raison pour les animaux, peut-il être appliqué aux végétaux? Là est le doute, et c'est en effet là qu'il y a divergence d'opinion: car en poussant le principe de M. De Candolle dans toute sa rigueur, on arriverait à considérer les Diclines et les plantes dioïques comme plus élevées en organisation que les Monopétales, ce que personne ne sera, je crois, tenté d'admettre. D'autres savants éminents, en classant les Composées en tête des Dicotylédones, partent de cette idée, qu'un végétal est d'autant plus élevé en organisation que les parties composant la fleur (organe de reproduction) s'éloignent davantage des caractères que présentent au contraire ceux de la végétation. Or, d'après ce principe, il paraîtra assez juste de placer au premier rang les végétaux dont toutes les parties de la fleur présentent le plus d'adhérence et dont chacun des organes s'éloigne le plus complètement des caractères foliacés; puis ceux chez lesquels les fleurs offrent de légères adhérences entre le calice et les pétales, puis enfin celles qui ont les folioles du calice, les pétales, les étamines et les carpelles complétement libres; ce qui donne pour série: Corolliflores, Caliciflores et Thalamiflores, ou, en d'autres termes, Monopétales, Polypétales épi ou périgynes et Polypétales hypogynes, avec lesquels les Diclines paraissent avoir le plus d'affinités.

Quoi qu'il en soit, les Composées forment, avons-nous dit, l'un des groupes les plus distincts et les plus nombreux du règne végétal. En effet, M. De Candolle, par des calculs assez rigoureux, et après un travail immense sur cette famille, a remarqué qu'elle formait la dixième partie des végétaux connus. G. Bauhin a signalé dans son *Pinax* 548 Composées; Linné en a caractérisé dans ses divers ouvrages environ 785; et comme ses livres contiennent à peu près 8,000 espèces, on voit que les Composés s'écartent très peu de la dixième partie des plantes connues de son temps. M. De Candolle, au moment de commencer la rédaction de la famille des Composées pour le *Prodromus*, a trouvé que l'on connaissait avec précision environ 5,247 espèces: or, comme le nombre des espèces du règne végétal, tel qu'il résulte du Catalogue de Steudel publié en 1822, était de 50,534, la proportion du dixième pour les Composées s'éloignait donc fort peu encore de ce chiffre. Maintenant, et après un travail opiniâtre de plusieurs années, M. De Candolle vient d'ajouter 3,174 espèces à celles qui étaient connues. Et si l'on joint à ce chiffre 559 espèces douteuses et mal décrites, on arrive à ce résultat, que le nombre actuel est de 8,523, ou d'un dixième, en portant le nombre total des espèces végétales connues au chiffre de 85,000.

Quant à la proportion des espèces aux genres, ou, si l'on aime mieux, la moyenne du nombre des espèces de chaque genre, on remarque qu'elle ne s'écarte pas, dans les Composées, de ce qu'elle présente dans le règne végétal considéré dans son ensemble. En effet, G. Bauhin cite 56 genres de Composées et 548 espèces, par conséquent environ 10 espèces par genre; Linné, 86 genres pour 785 espèces, soit une moyenne de 9 par genre. A l'époque qui a précédé le travail de M. De Candolle, on ne comptait pas plus de 8 espèces par genre, et à peine 7 en admettant tous ceux proposés par Cassini. Cependant, après le travail de M. De Candolle, et grâce aux 3,174 espèces nouvelles dont cet illustre savant a enrichi cette famille, on peut s'assurer que la proportion est revenue à ce qu'elle est dans le règne végétal entier, savoir: de 10 espèces par genre en moyenne.

Néanmoins, on doit ajouter qu'il n'est pres-

que point de famille phanérogame, si l'on en excepte les Solanées et les Éricacées, où l'on trouve plus de disparate dans le nombre des espèces de divers genres. Ainsi, tandis que d'un côté on y compte 363 genres monotypes, on y remarque comme compensation quelques genres plus vastes qu'ils ne le sont ordinairement parmi les autres familles des Phanérogames; et, ce qui est peut-être digne d'attention, c'est que chaque tribu ou sous-tribu de la famille offre un de ces grands genres qui en semble comme le centre ou le type. Ainsi on remarque dans les Vernoniées le genre *Vernonia*, qui a 295 espèces, et fait à lui seul plus de la moitié de la tribu; dans les Eupatoriées, le genre *Eupatorium*, qui se compose de 303 espèces; parmi les Astérées, le genre *Aster*, malgré ses démembrements nombreux, comprend encore 153 espèces; dans les Conyzées, le *Conyza* 104, et le *Blumea* 97 espèces. Dans la tribu des Sénécionidées, nous citerons le genre *Artemisia* de 186, l'*Helichrysum* de 215, et le *Senecio*, qui atteint seul le nombre immense de 600 espèces. La tribu des Cynarées nous présente le genre *Centaurea*, qui compte 160, et le *Circium* 137; et parmi les Chicoracées le genre *Hieracium*, qui renferme également 60 espèces. Ainsi, les 10 genres que je viens de citer plus haut constituent à eux seuls le tiers de la famille entière. Enfin, on peut retrouver cette inégalité en comparant les tribus entre elles, et prendre de là une idée de la disproportion numérique des groupes et des tribus de l'immense famille des Composées.

Quant à la durée des Composées, on peut remarquer que les espèces annuelles et bisannuelles forment en général un cinquième de la totalité, les vivaces un tiers, et les ligneuses une moitié, nombres auxquels on doit ajouter un huitième de mal connues. Du reste, on remarquera encore que les Composées bisannuelles sont surtout fréquentes dans les deux groupes les plus communs en Europe, savoir : les Chicoracées et les Cynarées. Cette particularité tient à ce qu'il n'y a presque jamais de plantes bisannuelles, ni dans les climats très chauds, parce que l'égalité de la température tend à supprimer le repos hibernal de la végétation, ni dans les pays très froids, parce qu'elles sont pour la plupart trop délicates pour y résister. Sous ce rapport, les plantes bisannnelles sont surtout, comme les annuelles, propres en général aux climats tempérés; et c'est en effet ce que l'on remarque à leur égard dans les parties australes de l'Europe, en Californie et au Chili.

Les Composées arborescentes méritent une une mention spéciale, surtout en égard à leur origine. On sait que M. De Candolle avait fait observer depuis longtemps que les végétaux ligneux sont remarquablement plus fréquents, dans les îles éloignées du continent, que les végétaux herbacés; et cette observation s'applique surtout aux Composées, ainsi que je l'ai fait remarquer ailleurs en décrivant les *Robinsonia*. On ne connaît en effet dans cette famille que quatre arbres qui passent 8 mètres, savoir : les *Vernonia Celebica* et *Blumeana*, et le *Synchodendron ramiflorum*, dont la hauteur n'est pas exprimée, mais dont le tronc atteint 1m 50 à 2 mètres de circonférence. Or, ces 4 espèces exceptionnelles habitent les îles de Java, Madagascar et Sainte-Hélène.

Parmi les arbres de moindre dimension et d'environ 7 mètres de hauteur, on trouve le *Brachyglottis*, à la Nouvelle-Zélande; le *Microglossa altissima*, à Madagascar; les 5 espèces de *Commidendron*, le *Petrobium* et *Lachnodes*, connus à Sainte-Hélène; les 4 *Robinsonia* et les 7 espèces de *Rea*, à l'île de Juan-Fernandez; les *Gaillardia*, aux îles Sandwich; les *Sonchus* ligneux des îles Canaries et Madère; un genre nouveau aux Gallapagos et à l'île Chatam; le *Carlowizia*, à Ténériffe, etc.

Ainsi, si l'on compare le nombre des Composées qui vivent dans les îles isolées, et qu'on le combine avec celui des arbres, on trouve ce résultat curieux que, pour la famille des Composées, les arbres ne comptent que pour la cent-douzième partie; et que lorsqu'il s'agit des îles éloignées, elles comptent pour la treizième, ou, en d'autres termes, qu'il y a dix fois plus de Composées arborescentes dans les îles que dans les continents.

Les Composées grimpantes, qui, pour la famille entière, sont au nombre de 126, appartiennent presque entièrement aux pays chauds, et en majeure partie au *Mikania*. Cependant, parmi les Mutisiées, on rencontre quelques *Mutisia* volubiles dans

les parties tropicales du nouveau continent.

Malgré les nombreux et faciles moyens de dispersion que présentent les graines des Composées, il est digne de remarque que ce soit peut-être une des familles qui offrent le moins d'espèces indistinctement disséminées à la surface du globe. En effet, en laissant de côté les cas rares où leur identité est mal constatée, on trouve que le nombre des Composées qu'on pourrait croire réellement spontanées dans les régions éloignées est singulièrement faible et douteux, et qu'en réalité, d'après M. De Candolle, elles doivent se borner aux espèces suivantes :

1° L'*Eclypta erecta*, qui a été trouvé dans l'Amérique boréale et australe, dans l'Inde, dans l'Afrique centrale et boréale;

2° L'*Erigeron subulatum*, qui croît en Amérique, depuis les États-Unis jusqu'au Chili, et se retrouve aux îles Sandwich ;

3° Le *Cotula coronopifolia*, qui croît à Hambourg, au cap de Bonne-Espérance, à la Nouvelle-Zélande, à l'île de Diemen, et peut-être à Montevideo ;

4° Le *Cotula anthemifolia*, qui croît au cap de Bonne-Espérance, au Sénégal, dans l'Inde, et peut-être à Sainte-Hélène ;

5° Le *Myriogyne minuta*, qui a été recueilli dans l'Inde, le Japon, les Philippines, la Nouvelle-Hollande, les îles de la Société, la Nouvelle-Zélande, Madagascar, Maurice, etc. ;

6° Le *Chevreulia stolonifera*, qu'on dit croître à Montevideo et à Tristan-d'Acunha ;

7° L'*Urospermum picroides*, dont on a des échantillons du cap de Bonne-Espérance et de Madère, quoiqu'il soit surtout fréquent sur les bords de la Méditerranée ;

Enfin surtout :

8° Le *Gnaphalium luteo-album*, qu'on trouve dans toutes les parties du monde, et qui semble, avec le *Capsella Bursa-pastoris*, de la famille des Crucifères, et le *Samolus Valerandi* parmi les Primulacées, l'espèce sporadique par excellence.

Ce résultat est d'autant plus remarquable, que la famille des Composées est l'une de celles où les graines semblent les plus robustes, et paraissent, par suite, pouvoir s'accommoder d'un grand nombre de climats, et que ces graines sont presque toutes munies d'une aigrette qui rend très facile leur transport à de grandes distances.

Considérées dans leur ensemble, les Composées offrent deux propriétés communes à toutes les espèces, savoir, l'amertume des feuilles et la nature huileuse des graines. Dans les Corymbifères ou les Radiées, cette amertume prend un caractère particulier : elle se trouve combinée à un principe résineux qui en exalte d'ordinaire les propriétés. Si cette résine se trouve en faible quantité et mêlée à un mucilage amer ou astringent, alors on retrouve les propriétés toniques et fébrifuges des Cynarocéphales, comme dans la Camomille, l'Inule, la Matricaire, l'Eupatoire, etc., et si cette proportion de résine augmente, on retrouve une augmentation dans les propriétés stimulantes de ces plantes : les unes serviront d'anthelmintiques, comme les Armoises, les Tanaisies, etc. ; d'autres joueront le rôle d'emménagogues, comme les Matricaires, les Achillées et ces mêmes Armoises ; on en trouvera de sternutatoires, comme les *Ptarmica*, les *Helenium*, etc. ; et d'autres qui, appliquées sur les gencives, exciteront fortement la salivation, telles que les *Spilanthus* (Cresson de Para), le *Pyrethrum*. Enfin, parmi les Armoises, je signalerai encore l'*Artemisia acetica*, découverte dans l'Himalaya par V. Jacquemont, et dont toutes les parties exhalent une forte odeur d'acide acétique.

Les propriétés amères, aromatiques et un peu astringentes des Corymbifères font que plusieurs d'entre elles ont été proposées comme succédanées du Thé : telles sont certaines espèces d'Achillées, d'Armoises, d'Eupatoires, notamment l'*E. Aya-Pana*. Les graines des Corymbifères sont toutes plus ou moins huileuses ; cette huile est dans certains cas tellement abondante, qu'on l'extrait avec profit du *Madia sativa*, dont la culture a été récemment tentée en France. On connaît dans l'Inde, en Abyssinie, le fréquent emploi de l'huile extraite des graines du *Guizotia oleifera*, connu sous les noms de Kutrelloo, Kuts-Yelloo, Nook, Ram-Till, etc., et celui que nous pourrions aussi tirer de celles de l'*Helianthus* ou Grand-Soleil.

La tribu des Cynarées nous fournit, dans les réceptacles charnus des *Cynara*, des Carlines, etc., une nourriture aussi agréable qu'abondante ; et ici, comme dans le groupe précédent, nous employons à notre nourriture cette amertume avant qu'elle soit bien

développée et lorsqu'elle est encore, pour ainsi dire, délayée dans un mucilage insipide ou mêlée à une grande quantité de fécule, soit comme dans le réceptacle de l'Artichaut, soit comme les racines du Topinambour, des Scorzonères ou du *Scolymus hispanicus*, qui est connu dans le midi de la France sous le nom de *Cardouilles*. L'amertume dans les Chicoracées laitenses, telles que la Laitue vireuse, etc., se trouve combinée à un principe astringent et narcotique (thridace) dont la culture parvient à les débarrasser. Ainsi, presque toutes les Chicoracées servent d'aliments, lorsque le principe mucilagineux auquel se trouve associé le suc laiteux qu'elles renferment a été développé par l'étiolement des parties, et chacun connaît les usages des Laitues, des Chicorées, des Pissenlits, ainsi blanchis et étiolés.

Nous donnons ici la liste de tous les genres, distribués en tribus :

Tribu I. — **VERNONIACÉES.**

Capitules homogames. Style des fleurs hermaphrodites cylindracé, à rameaux égaux, allongés linéaires, souvent recourbés après la floraison, toujours couverts de poils ainsi que la partie supérieure du style ; papilles stigmatiques marginales disparaissant vers le milieu des rameaux du style ; poils de l'aigrette raides, lisses ou scabres ; corolle généralement régulière ; pollen échinulé.

Sous-tribu I. — **Vernoniées.**

Division I. — EUVERNONIÉES.

Subdivision I. — **Éthuliées.**

Adenocyclus, Less. ; *Odontoloma*, H. B. K. ; *Oiospermum*, Less. ; *Sparganophorus*, Vaill. ; *Ethulia*, Cass. ; *Herderia*, Cass.

Subdivision II. — **Hétérocomées.**

Pacourina, Aubl. ; *Heterocoma*, DC. ; *Vernonia*, Schreb ; *Decaneurum*, DC. ; *Cyanopsis*, Bl. ; *Centratherum*, Cass. ; *Bechium*, DC. ; *Stockesia*, Herit. ; *Platycarpha*, Less. ; *Odontocarpha*, DC. ; *Webbia*, DC. ; *Haplophyllum*, DC. ; *Piptocoma*, Cass. ; *Distephanus*, Cass. ; *Strophopappus*, DC. ; *Blanchetia*, DC. ; *Stilpnopappus*, Mart. ; *Symblomeria*, Nutt. ; *Diolesia*, H. B. K. ; *Monosis*, DC.

Subdivision III. **Albertiniées.**

Hoplostephium, Mart. ; *Lychnophora*, Mart. ; *Albertinia*, Spreng. ; *Pycnocephalum*, DC. ; *Lychnocephalus*, Mart. ; *Chronopappus*, DC. ; *Pithecoseris*, Mart. ; *Stochyanthus*, DC. ; *Chresta*, Arrab.

Division II. — ÉLÉPHANTOPÉES.

Elephantopus, L.

Division III. — ROLANDRÉES.

Gundelia, Tournef. ; *Corymbium*, L. ; *Rolandra*, Rott. ; *Spiracantha*, H. B. K. ; *Trichospiro*, H. B. K. ; *Lagascea*, H. B. K.

Division IV. — BOJÉRIÉES.

Synchodendron, Boj. ; *Centauropsis*, Boj. ; *Tecmarsis*, DC. ; *Bojeria*, DC.

Sous-tribu II. — **Pectidées.**

Division I. — LIABÉES.

Xanthisma, DC. ; *Hecторea*, DC. ; *Andromachia*, H. B. K. ; *Liabum*, Adans. ; *Allibum*, Less. ; *Cacosmia*, H. B. K.

Division II. — EUPECTIDÉES (1).

Pectidopsis, DC. ; *Pectidium*, Less. ; *Pectis*, Linn. ; *Lorentea*, Less.

Tribu II. — **EUPATORIACÉES.**

Feuilles souvent opposées. Capitules homogames. Style des fleurs hermaphrodites cylindracé ; rameaux longs, souvent renflés au sommet et en forme de petites massues, couverts de papilles sur la face externe ; papilles stigmatiques peu saillantes, marginales, s'évanouissant avant d'atteindre la moitié supérieure des rameaux. Corolle régulière ; anthères dépourvues d'appendices basilaires ; pollen échinulé.

Sous-tribu I. — **Eupatoriées.**

Division I. — ALOMIÉES.

Orsinia, Bertol. ; *Piqueria*, Cav. ; *Alomia*, H. B. K. ; *Phalacrœa*, DC. ; *Gymnocoronis*, DC. ; *Isocarpha*, R. Br.

Division II. — AGÉRATÉES.

Cœlestinia, Cass. ; *Ageratum*, L. ; *Anisochæta*, DC. ; *Adenostemma*, Forst. ; *Sclerolepis*, Cass. ; *Phanio*, DC. ; *Stevia*, Cav. ; *Palafoxia*, Lagasc. ; *Hologyne*, Nutt. ; *Carelia*, Less. ; *Agrianthus*, Mart.

Division III. — ADÉNOSTYLÉES.

Kuhnia, L. ; *Carminatia*, Moe. ; *Disynaphia*, DC. ; *Clavigera*, DC. ; *Liatris*, Schreb. ; *Carphephorus*, Cass. ; *Decachæta*, DC. ; *Chromolæna*, DC. ; *Ooclinium*, DC. ; *Conoclinium*,

(1) Cette sous-division paraît avoir plus de rapport avec les Tagétinées.

DC.; *Hebeclinium*, DC.; *Campyloclinium*, DC.; *Bulbostylis*, DC.; *Critonio*, P. Br.; *Eupatorium*, Tournef.; *Nothites*, Cass.; *Mikania*, Wild.; *Adenostyles*, Cass.; *Brickellia*, Ell.

Sous-tribu II. — **Tussilaginées.**

Division I. — Pétasitées.

Homogyne, Cass.; *Nardosmia*, Cass.; *Petasites*, Tournef.; *Adenocaulon*, Hook.

Division II. — Eutussilaginées.

Tussilago, Tournef.; *Celmisia*, Cass.; *Alciope*, DC.; *Brachyglottis*, Forst.

Tribu III. — **ASTÉROIDÉES.**

Capitules hétérogames, rarement homogames ou dioïques. Style des fleurs hermaphrodites cylindrique; rameaux linéaires, ordinairement courbés en tenailles, plans sur les deux faces, velus au sommet; séries de papilles stigmatiques saillantes, s'étendant jusque vers le sommet des branches et au point où commencent les poils. Anthères dépourvues d'appendices basilaires. Fruits généralement comprimés.

Sous-tribu I. — **Astérinées.**

Division I. — Amellées.

Subdivision I. — **Euamellées.**

Amellus, Cass.; *Corethrogyne*, DC.; *Chiliotrichum*, Cass.

Subdivision II. — **Hétérothalamées.**

Heterothalamus, Less.

Division II. — Astérées.

Subdivision I. — **Euastérées.**

Moirio, DC.; *Felicio*, DC.; *Munychia*, Cass.; *Agatheu*, Cass.; *Bellidiostrum*, Michel.; *Aster*, Nees; *Tripolium*, Nees; *Golatella*, Cass.; *Turczaninowia*, DC., *Townsendio*, Hook.; *Xylorrhiza*, Nutt.; *Calimeris*, Cass.; *Eurybiopsis*, DC.; *Podocomo*, Cass.; *Encephalus*, Nutt.; *Asteropsis*, Less.; *Arctogeron*, DC.; *Sericocarpus*, Nees; *Machaeranthera*, Nees; *Tetramolopium*, Nees; *Henricia*, Cass.; *Dollingeria*, Nees; *Heleastrum*, DC.; *Biotia*, DC.; *Eurybia*, Cass.

Subdivision II. — **Diplopappées.**

Oleoria, Mœnch.; *Diplostephium*, Cass.; *Callistephus*, Cass.; *Diplopappus*, DC.; *Rhinactina*, Less.; *Noticostrum*, DC.; *Distasis*, DC.

Subdivision III. — **Érigérées.**

Melanodendron, DC.; *Leptocoma*, Less. *Vittadinio*, A. Rich.; *Fullartonia*, DC.; *Polyactidium*, DC.; *Heterochaeta*, DC.; *Therogeron*, DC.; *Erigeron*, DC.; *Rhynchospermum*, Reinw.; *Microgyne*, Less.

Subdivision IV. — **Hétéropappées.**

Simbocline, DC.; *Heteropappus*, Less.; *Pholacroloma*, Cass.; *Minuria*, DC.; *Steuactie*, Nees; *Gymnostephium*, Less.; *Chorieis*, Cass.; *Chaetopappa*, DC.; *Boltonia*, Herit.; *Sommerfeltia*, Less.

Subdivision V. — **Belliées.**

Calotie, R. Br.; *Huenefeldia*, Walp.; *Asteromaeo*, Blum.; *Bellium*, L.

Subdivision VI. — **Bellidées.**

Bellie, L.; *Brachycome*, Cass.; *Puquerina*, Cass.; *Lagenophora*, Cass.; *Ixanehenus*, Cass.; *Myriactie*, Less.; *Goruleum*, Cass.; *Keerlio*, DC.; *Aphanostephus*, DC.

Division III. — Chrysocomées.

Subdivision I. — **Gymnospermées.**

Xanthocomo, H. B. K.; *Xerothomnus*, DC.; *Anoglypha*, DC.; *Gymnospermo*, Less.

Subdivision II. — **Achyridées.**

Brachyris, Nutt.; *Hemiachyris*, DC.; *Lepidophyllum*, Cass.; *Grindelia*, Wild.

Subdivision III. — **Hétérothécées.**

Dieteria, Nutt.; *Heterotheca*, Cass.

Subdivision IV. — **Psiadiées.**

Erato, DC.; *Woodvillea*, DC.; *Psiadio*, Jacq.; *Frivaldia*, Endl.; *Nidorello*, Cass.; *Homochroma*, DC.; *Neja*, D. Don.

Subdivision V. — **Chrysopsidées.**

Pityopsie, Nutt.; *Chrysopsis*, Nutt.; *Fresenio*, DC.

Subdivision VI. — **Solidaginées.**

Bigelowio, DC.; *Chrysoma*, Nutt.; *Chrysothomnus*, Nutt.; *Solidago*, L.; *Homopappus*, Nutt.; *Amphiropis*, DC.; *Commidendrum*, Burchell.; *Steiroetie*, DC.; *Roehonia*, DC.; *Ericomeria*, Nutt.; *Macronemo*, Nutt.; *Isocoma*, Nutt.; *Haplopoppus*, Cass.; *Pyrrocoma*, Hook.; *Ammodia*, Nutt.; *Eriocarpum*, Nutt.; *Pentochaeto*, Nutt.; *Lessingio*, Cham.; *Linosyris*, Loh.; *Chrysocoma*, Cass; *Pteronio*, L.

Division IV. — Solénogynées.

Duhaldea, DC.; *Microtrichia*, DC.; *Nolletia*, Cass.; *Chroilema*, Bernhard.; *Sarcanthemum*, Cass.; *Leptothamnus*, DC.; *Solenogyne*, Cass.

Sous-tribu II. — **Baccharidées.**

Division I. — Conyzées.

Subdivision I. — **Sphæranthées.**

Blepharispermum, Wight; *Athroisma*, DC.; *Sphæranthus*, Vaill.

Subdivision II. — **Grangéinées.**

Dichrocephala, DC.; *Grangea*, Adans.; *Cyathocline*, Cass.; *Lestadia*, Kunth.; *Gymnarrhena*, Desf.

Subdivision III. — **Euconyzées.**

Thespis, DC.; *Karelinia*, Less.; *Berthelotia*, DC.; *Laenneeia*, Cass.; *Conyza*, Less.; *Parastrephia*, Nutt.; *Phagnalon*, Cass.; *Chionolæna*, DC.; *Elachothamnos*, DC.

Subdivision IV. — **Eubaccharidées.**

Polypappus, Less.; *Baccharis*, L.

Sous-tribu III. — **Tarchonanthées.**

Division I. — Eotarchonanthéas.

Brachylæna, R. Br.; *Tarchonanthus*, Linn.

Division II. — Pluchéinées.

Blumea, DC.; *Pluchea*, Cass.; *Pterocaulon*, Ell.; *Monenteles*, Labill.; *Tessaria*, Ruiz et Pav.; *Monarrhenus*, Cass.; *Cylindrocline*, Cass.; *Evax*, Gærtn.; *Diaperia*, Nutt.; *Stylocline*, Nutt.; *Micropsis*, DC.; *Micropus*, L.; *Epaltes*, Cass.; *Denekia*, Thunb.; *Dipterocome*, Fisch.

Sous-tribu IV. — **Inulées.**

Division I. — Euinulées.

Rhanterium, Desf.; *Inula*, Gærtn.; *Schizogyne*, Cass.; *Varthemia*, DC.; *Vicoa*, Cass.; *Pentanema*, Cass.; *Francœuria*, Cass.; *Asteridea*, Lindl.; *Iphiona*, DC.; *Jasonia*, DC.; *Pulicaria*, Gærtn.; *Strabonia*, DC.; *Pegoletia*, Cass.; *Minurothamnus*, DC.; *Cypselodontia*, DC.; *Geigeria*, Griess.; *Hochstetteria*, DC.

Division II. — Cæsolinées.

Cæsulia, Roxb.

Sous-tribu V. — **Buphthalmées**

Buphthalmum, Neck.; *Telekia*, Baumg.; *Asteriscus*, Mœnch.; *Pallenis*, Cass.; *Anvillea*, DC.; *Cerunna*, Forsk.; *Cryptadia*, Lindl.

Sous-tribu VI. — **Éclyptées**

Borrichia, Adans.; *Eclypta*, Linn.; *Blainvillea*, Cass.; *Salmea*, DC.; *Dahlia*, Cass.; *Leptocarpha*, DC.; *Siegesbeckia*, Linn.; *Subbasia*, Cass.; *Cryphiospermum*, Palis.

Tribu IV. — **SÉNÉCIONIDÉES.**

Capitules hétérogames. Style des fleurs hermaphrodites cylindracé, à rameaux linéaires, recourbés, tronqués et ciliés au sommet, ou terminés par un cône ou un appendice plus ou moins prolongé et couvert de poils. Series de papilles stigmatiques assez épaisses, larges, et se prolongeant jusqu'à la troncature ou à la base du cône velu.

Sous-tribu I. — **Mélampodinées.**

Division I. — Euxéniées.

Euxenia, Cham.; *Petrobium*, R. Br.; *Astemma*, Less.

Division II. — Millériées.

Elvira, DC.; *Picrothamnus*, Nutt.; *Milleria*, Cass.; *Riencourtia*, Cass.; *Latreillea*, DC.; *Ichthyothere*, Mart.; *Clibadium*, Linn.; *Unxia*, L.; *Blennosperma*, Less.; *Pronaeron*, Cass.; *Aiolotheca*, DC.; *Trigonospermum*, Less.; *Xenismia*, DC.; *Scolospermum*, Less.; *Baltimora*, L.; *Chrysogonum*, L.

Division III. — Silphiées.

Guardiola, H. B. K.; *Hidalgoa*, Less.; *Silphium*, L.; *Polymnia*, L.; *Espeletia*, Mut.; *Berlandiera*, DC.

Division IV. — Mélampodiées.

Melampodium, L.; *Acanthospermum*, Schr.; *Tulocarpus*, Hook. et Arn.

Division V. — Ambrosiées.

Xanthium, Tournef.; *Franseria*, Cav.; *Ambrosia*, Tournef.

Division VI. — Ivées.

Pinillosia, Oss.; *Tetranthus*, Swartz; *Iva*, L.; *Euphrosyne*, DC.

Division VII. — Parthéniées.

Coniothele, DC.; *Leptosine*, DC.; *Parthenium*, L.; *Mendezia*, DC.; *Tragoceras*, Less.; *Moonia*, Arnott.

Sous-Tribu II. — **Hélianthées.**

Division I. — Héliopsidées.

Philactis, Schrad.; *Zinnia*, L.; *Helicta*,

Cass.; *Alarçonia*, DC.; *Wedelia*, Jacq.; *Jægeria*, H. B. K.; *Lipotriche*, R. Br.; *Melanthera*, Rohr.; *Ogiera*, Cass.; *Monactis*, H. B. K.; *Wallastonia*, DC.; *Tilesia*, F.-W. Mey.; *Pascalia*, Orteg.; *Rumfordia*, DC.; *Heliopsis*, Pers.; *Guizotia*, Cass.; *Scalezia*, Arn.; *Tetragonotheca*, Dillen; *Ferdinanda*, Lagasc.; *Chrysophania*, Kuntz; *Zaluzania*, Pers.; *Chiliophyllum*, DC.

Division II. — Rudbeckiées.

Echinacea, Mœnch; *Echinomeria*, Nutt.; *Rudbeckia*, Linn.; *Dracopis*, Cass.; *Obeliscaria*, Cass.; *Andrieuxia*, DC.; *Anomostephium*, DC.; *Aspilia*, Thouars; *Gymnopsis*, DC.; *Wulffia*, Neck.; *Mantagnæa*, DC.; *Sclerocarpus*, Jacq.; *Encelia*, Adans; *Philaglossa*, DC.; *Chrysastemma*, Less.; *Culliopsis*, Reich.

Division III. — Coréopsidées.

Agarista, DC.; *Epilepis*, Benth.; *Careopsis*, L.; *Diodonta*, Nutt.; *Heterodonta*, Nutt.; *Tuckermannia*, Nutt.; *Actinomeris*, Nutt.; *Ammonia*, Berter.; *Oyedæa*, DC.; *Simsia*, Pers.; *Viguiera*, H. B. K.; *Leighia*, Cass.; *Harpalium*, Cass.; *Tithonia*, Desf.; *Helianthus*, L.; *Flourensia*, DC.

Division IV. — Bidentidées.

Campylotheca, Cass.; *Bidens*, L.; *Cosmos*, Cav.; *Adenaspermum*, Hook.; *Microdonta*, Nutt.; *Adenolepis*, Less.

Division V. — Verbésinées.

Lasianthea, DC.; *Perymenium*, Schrad.; *Psathurochæta*, DC.; *Lipochæta*, DC.; *Microchæta*, Nutt.; *Aphanopappus*, Nutt. (nom. Endl.); *Diplothrix*, DC.; *Selloa*, H. B. K.; *Verbesina*, Less.; *Ditrichum*, Cass.; *Micractis*, DC.; *Spilanthes*, Jacq.; *Dunantia*, DC.; *Ximenesia*, Cav.; *Sanvitalia*, Juss.; *Anaitis*, DC.; *Oligogyne*, DC.; *Harpephora*, Endl.; *Synedrella*, Gærtn.; *Calyptocarpus*, Less.; *Electra*, DC.; *Chramolepis*, Benth.; *Chrysanthellum*, Rich.; *Neuractis*, Cass.; *Glossocardia*, Cass.; *Heterospermum*, Willd.; *Glossogyne*, Cass.; *Delucia*, DC.; *Narvalina*, Cass.; *Thelesperma*, Less.; *Isostigma*, Less.

Sous-tribu III. — **Flavériées.**

Flaveria, Juss.; *Broteroa*, DC.; *Enhydra*, Lour.

Sous-tribu IV. — **Tagétinées.**

Division I. — Tagétées.

Adenophyllum, Pers.; *Lebetina*, Cass.; *Dysodia*, Cav.; *Riddellia*, Nutt.; *Salenotheca*, Nutt.; *Clomenocoma*, Cass.; *Hymenatherum*, Cass.; *Tagetes*, Tournef.; *Thymophylla*, Lagasc.; *Adenopappus*, Benth.

Division II. — Porophyllées.

Porophyllum, Vaill.; *Chæthymenia*, Hook.

Sous tribu V. — **Hélénièes.**

Division I. — Gaillardiées.

Subdivision I. — **Eugaillardiées.**

Gaillardia, Foug.; *Balduina*, Nutt.; *Leptopoda*, Nutt.; *Achyrachæna*, Schauer.

Subdivision II. — **Euhéléniées.**

Ambliopappus, Hook et Arn.; *Gutierrezia*, Lagasc.; *Achyropappus*, H. B. K.; *Schkuhria*, Roth.; *Florestina*, Cass.; *Actinolepis*, DC.; *Oxylepis*, Benth.; *Macrocarphus*, Nutt.; *Bahia*, DC.; *Richteria*, Kar. et Klr.; *Hymenopappus*, Hérit.; *Chænactis*, DC.; *Polypteris*, Nutt.; *Espejoa*, DC.; *Cercostylos*, Less; *Hopkirkia*, DC.; *Hymenoxis*, Cass.; *Stylesia*, Nutt.; *Cephalophora*, Cav.; *Jaumea*, Pers.; *Burrielia*, DC.; *Ptilameris*, Nutt.; *Dichæta*, Nutt.; *Picradenia*, Hook; *Helenium*, L.; *Amblyalepis*, DC.; *Rosilla*, Less.; *Trinchinettia*, Endl.; *Hecubæa*, DC.; *Bæria*, Fisch. et Mey.; *Callichroa*, Fisch. et Mey.; *Lasthenia*, Lindl.; *Rancagua*, Pœpp. et Endl.; *Argyroxyphium*, DC.

Division II. — Galinsogées.

Subdivision I. — **Eugalinsogées.**

Lemmatium, DC.; *Calydermos*, Lagasc.; *Meyeria*, DC.; *Callilepis*, DC.; *Calea*, R. Br.; *Allocarpus*, H. B. K.; *Vargasia*, DC.; *Galinsoga*, Ruiz et Pav.; *Sogalginu*, Cass.; *Ptilostephium*, H. B. K.; *Tridax*, L.; *Layia*, Hook. et Arn.; *Blepharipappus*, Hook.; *Marschallia*, Schreb.; *Dubautia*, Gaudich.

Subdivision II. — **Sphénogynées.**

Sphenogyne, R. Br.; *Ursinia*, Gærtn.

Division III. — Madiées.

Madia, Molin.; *Madaria*, DC.; *Amida*, Nutt.; *Lagophylla*, Nutt.; *Harpæcarpus*, Nutt.; *Hemizonia*, DC.; *Tollatia*, Endl.; *Hartmannia*, DC.; *Madaroglossa*, DC.; *Lepidostephanus*, Bartl.; *Anisocarpus*, Nutt.; *Osmadenia*, Nutt.; *Calycadenia*, DC.

Sous-tribu VI. — **Anthémidées.**

Division I. — Euanthémidées.

Œderia, DC.; *Eumorphia*, DC.; *Agonip-*

pea, DC.; *Heliogenes*, Benth.; *Epaltagc*, DC.; *Anthemis*, DC.; *Maruta*, Cass.; *Lugoa*, DC.; *Lyonettio*, Cass.; *Anacyclus*, Pers.; *Cyrtolepis*, Less.; *Ormenis*, Cass.; *Cladanthus*, Cass.; *Lepidophorum*, Neck.; *Ptarmica*, Tournef.; *Achillea*, Neck.; *Diotis*, Desf.; *Santolina*, Tournef.; *Nablonium*, Cass.; *Lasiospermum*, Lagasc.

Division II. — Chrysanthémées.

Steiroglossa, DC.; *Lidbeckia*, Berg.; *Gamolepis*, Less.; *Psilothamnus*, DC.; *Coinogyne*, Less.; *Egletes*, Less.; *Venegasia*, DC.; *Leucopsidium*, DC.; *Xanthocephalum*, Willd.; *Phymaspermum*, Less.; *Hisutsua*, DC.; *Brachanthemum*, DC.; *Nananthea*, DC.; *Prolongoa*, Boiss.; *Leucanthemum*, Tournef.; *Adenachæna*, DC.; *Matricaria*, L.; *Pyrethrum*, Gærtn.; *Allardia*, Decaisn.; *Chrysanthemum*, DC.; *Dimorphotheca*, Vaill.; *Acanthotheca*, DC.; *Monolopia*, DC.; *Steirodiscus*, Less.; *Schistostephium*, Krebs.; *Chlamysperma*, Less.; *Villanova*, Lagasc.; *Brachymeris*, DC.; *Jacosta*, Mey.

Division III. — Cotulées.

Lapeyrousia, Thunb.; *Otochlamys*, DC.; *Cotula*, Gærtn.: *Aromia*, Nutt.; *Strongylosperma*, Less.; *Cenia*, Commers.; *Homalotes*, DC.

Division IV. — Athanasiées.

Lonas, Adans.; *Gonospermum*, Less.; *Melagnanthus*, Endl.; *Holophyllum*, Less.; *Athanasia*, Cass.; *Saintmorysia*, Endl.; *Eriocladium*, Lindl.

Division V. — Artémisiées.

Stilpnophytum, Less.; *Artemisia*, L.; *Lepidotheca*, Nutt. (Endl.); *Crossostephium*, Cass.; *Tanacetum*, L.; *Plagius*, Hérit.; *Adenosolen*, DC.; *Marasmodes*, DC.; *Pentzia*, Thunb.; *Chlamydophora*, Ehrenb.; *Myriogyne*, Less.; *Sphæromorphæa*, DC.; *Sphæromeria*, Nutt.; *Machlis*, DC.

Division VI. — Hippiées.

Abrotanella, Cass.; *Leptinella*, Cass.; *Plagiocheilus*, Arnot.; *Soliva*, Ruiz et Pav.; *Hippia*, L.

Division VII. — Ériocéphalées.

Eriocephalus, L.

Sous-tribu VII. — **Gnaphaliées.**

Division I. — Angianthées.

Stylocerus, Spreng.; *Hyalolepis*, DC.; *Phyllocalymna*, Benth.; *Angianthus*, Wendl.; *Skirrhophorus*, DC.; *Myriocephalus*, Benth.; *Gnephosis*, Cass.; *Calocephalus*, R. Br.; *Cylindrosorus*, Benth.; *Leucophyta*, R. Br.; *Craspedia*, Forst.; *Pycnosorus*, Benth.

Division II. — Cassiniées.

Ammobium, R. Br.; *Ixodia*, R. Br.; *Rhynæa*, DC.; *Cassinia*, R. Br.

Division III. — Hélichrysées.

Humea, Smith.; *Crossolepis*, Less.; *Pithocarpa*, Lindl.; *Quinetia*, Cass.; *Rutidosis*, DC.; *Rhodanthe*, Lindl.; *Lawrencella*, Lindl.; *Xyridanthe*, Lindl.; *Podotheca*, Cass.; *Leptorhynchus*, Less.; *Millotia*, Cass.; *Ixiolæna*, Benth.; *Panætia*, Cass.; *Scaliopsis*, Walp.; *Podolepis*, Labill.; *Swammerdamia*, DC.; *Ozothamnus*, R. Br.; *Chrysocephalum*, Walp.; *Eriosphæra*, Less.; *Leontonyx*, Cass.; *Helichrysum*, DC.; *Helipterum*, DC.; *Aphelexis*, Boj.; *Stenocline*, DC.; *Achyrocline*, DC.; *Gnaphalium*, Don; *Cladochæta*, DC.; *Pteropogon*, DC.; *Lasiopogon*, Cass.; *Amphidoxa*, DC.; *Demidium*, DC.; *Filago*, Tournef.; *Metalasia*, R. Br.; *Erythropogon*, DC.; *Lachnospermum*, Willd.; *Pachyrhynchus*, DC.; *Elytropappus*, Cass.; *Disparago*, Gærtn.; *Amphiglossa*, DC.

Division IV. — Séripbiées.

Stæbe, Linn.; *Scriphium*, Less.; *Perotriche*, Cass.

Division V. — Antennariées.

Trichogyne, Less.; *Phænocama*, Don; *Petalacte*, Don; *Anaxeton*, Cass.; *Antennaria*, R. Br.; *Anaphalis*, DC.; *Leontopodium*, R. Br.

Division VI. — Leyssérées.

Athrixia, Ker.; *Antithrixia*, DC.; *Leyssera*, L.; *Pterothrix*, DC.; *Rosenia*, Thunb.

Division VII. — Relhaniées.

Carpesium, L.; *Amblyocarpum*, Fisch. et Mey.; *Syncephalum*, DC.; *Oligodora*, DC.; *Nestlera*, Spreng.; *Polychætia*, Less.; *Relhania*, Hérit.; *Eclopes*, Gærtn.; *Rhynchopsidium*, DC.; *Osmites*, Cass.; *Osmitopsis*, Cass.

Sous-tribu VIII. — **Sénécionées.**

Division I. — Neurolænées.

Neurolæna, R. Br.

Division II. — Érechtitées.

Faujasia, Cass.; *Eriothrix*, Less.; *Stilpno-*

gyne, DC.; *Ereehtkites*, Raf.; *Cremorephalum*, Cass.

Division III. — Eusénécionées.

Gynura, Cass.; *Emilia*, Cass.; *Asterosperma*, Less.; *Oligothrix*, Cass.; *Mesogramma*, DC.; *Cineraria*, Less.; *Senecillis*, Gærtn.; *Ligularia*, Cass.; *Arnica*, L.; *Aranicum*, Neck.; *Doronicum*, L.; *Werneria*, H. B. K.; *Culcitium*, Humb. et Bonpl.; *Gynoxis*, Cass.; *Waldheimia*, Kar. et Kir.; *Cacalia*, DC.; *Psacalium*, DC.; *Laphalæna*, DC.; *Kleinia*, L.; *Aeleia*, DC.; *Senecio*, Less.; *Brachyrhynchos*, Less.; *Crocidium*, Hook.; *Madaruetis*, DC.; *Tetradymia*, DC.; *Lagothamnus*, Nutt.; *Raillardu*, Gaudich.; *Bedfordia*, DC.; *Nathonia*, DC.; *Laehanodes*, DC.; *Euryops*, Cass.

Division IV. — Balbisiées.

Balbisia, DC.; *Robinsonia*, DC.

Tribu V. — **CYNARÉES.**

Capitule homo-ou hétérogame (Carduacées, Flosculeuses); style des fleurs hermaphrodites offrant à sa partie supérieure soit un anneau ou une collerette de poils, soit une sorte de renflement ou d'articulation; rameaux très courts, dressés, en général presque appliqués l'un contre l'autre; séries stigmatiques à peine saillantes, atteignant le sommet des rameaux où elles confluent.

Sous-tribu I. — **Calendulacées** (1).

Division I. — Calendulées.

Calendula, Neck.; *Oligocarpus*, Less.; *Tripteris*, Less.

Division II. — Ostéospermées.

Osteospermum, L.

Division III. — Othonnées.

Heteractis, DC.; *Acanthocephalus*, Kar. et Kir.; *Gymnodiscus*, Less.; *Othonna*, L.; *Ruckeria*, DC.

Sous-tribu II. — **Arctotidées.**

Division I. — Arctotées.

Arctotis, Gærtn.; *Cymbonotus*, Cass.; *Venidium*, Less.; *Haplocarpha*, Less.; *Landtia*, Less.; *Arctotheca*, Wendl.; *Cryptostemma*, R. Br.; *Microstephium*, Less.; *Heterolepis*, Cass.

Division II. — Gortériées.

Stephanocoma, Less.; *Cullumia*, R. Br.; *Gorteria*, Gærtn.; *Hirpicium*, Cass.; *Didelta*, Less.; *Berkheya*, Ehrb.; *Gazania*, Gærtn.; *Stobæa*, Thunb.

Sous-tribu III. — **Échinopsidées.**

Echinops, L.; *Acantholepis*, Less.

Sous-tribu IV. — **Cardopatées.**

Cardopatium, Juss.

Sous-tribu V. — **Xéranthémées.**

Xeranthemum, Tournef.; *Chardinia*, Desf.; *Siebera*, Gay.

Sous-tribu VI. — **Carlinées.**

Saussurea, DC.; *Haplotaxis*, DC.; *Dolamiæa*, DC.; *Arctium*, Lam.; *Steehmannia*, DC.; *Stæhelina*, DC.; *Carlina*, Tournef.; *Atractylis*, L.; *Thevenatia*, DC.; *Cousinia*, Cass.; *Aneathia*, DC.; *Auchera*, DC.

Sous-tribu VII. — **Centauriées.**

Amberboa, Pers.; *Zæqea*, L.; *Microlonchus*, DC.; *Kochlea*, Endl.; *Tricholepis*, DC.; *Tomanthea*, DC.; *Crupina*, Cass.; *Centaurea*, Less., *Cnicus*, Vaill.; *Tetramorphæa*, DC.

Sous-tribu VIII. — **Carthamées.**

Kentrophyllum, Neck.; *Carthamus*, Tournef.; *Onobroma*, DC.; *Carduncellus*, Adans.

Sous-tribu IX. — **Silybées.**

Silybum, Vaill.; *Galactites*, Mœnch; *Tyrimnus*, Cass.

Sous-tribu X. — **Carduinées.**

Onopordon, Vaill.; *Cynara*, Vaill.; *Spaniaptilon*, Less.; *Carduus*, Gærtn.; *Clavena*, DC.; *Picnomon*, Lobel.; *Cirsium*, Tournef.; *Erythrolæna*, Sweet.; *Chamæpeuce*, Alpin.; *Notabasis*, Cass.; *Echenais*, Cass.; *Lappa*, Tournef.

Sous-tribu XI. — **Serratulées.**

Aeroptilion, Cass.; *Rhaponticum*, DC.; *Leuzea*, DC.; *Alfredia*, DC.; *Serratula*, DC.; *Jurinea*, Cass.; *Derderia*, Jaub. et Sp.; *Outreya*, Jaub. et Spach.

Tribu VI. — **MUTISIACÉES.**

Capitules homo-ou hétérogames; fleurs à limbe très souvent inégalement partagé en

(1) Cette sous-tribu, la suivante, ainsi que toutes les divisions et sous-divisions qui en dépendent, me paraissent devoir rentrer dans les Sénécionées proprement dites.

moitiés ou levres (Labiatiflores). Style des fleurs hermaphrodites cylindracé ou légèrement noueux au sommet ; rameaux souvent obtus, tronqués, convexes sur la face externe, et couverts d'un très léger duvet dans leur partie supérieure.

Sous-tribu I. — **Mutisiées**.

Division I. — Barnadésiées.

Schlechtendalia, Less.; *Duaeantha*, Less.; *Barnadesia*, Linn.; *Dasyphyllum*, H. B. K.; *Falcaldea*, Poir.

Division II. — Eumutisiées.

Flotowia, Spreng.; *Nardophyllum*, Hook.; *Seris*, Less.; *Lycoseris*, Cass.; *Chætachlæna*, Don; *Chuquiraga*, Juss.; *Moquinia*, DC.; *Gochnatia*, H. B. K.; *Augusta*, Leand.; *Mutisia*, L. fil.; *Proustia*, Lagasc.; *Calopappus*, Mey.; *Hyalis*, Don; *Brachyclados*, Don.; *Chætanthera*, Ruiz et Pav.; *Pachylæna*, Don; *Trichocline*, Cass.; *Amblysperma*, Benth.; *Onoseris*, DC.; *Isotypus*, H. B. K.; *Oldenburgia*, Less.; *Leucomeris*, Don.; *Miripnois*, Bunge; *Ainsliæa*, DC.; *Chionoptera*, DC.; *Carmelita*, C. Gay; *Gerbera*, Gronov.; *Oreoseris*, DC.; *Berniera*, DC.; *Dicoma*, Cass.; *Printzia*, Cass.; *Perdicium*, Lagasc.; *Anandria*, Siegesb.

Sous-tribu II. — **Lériées**.

Chaptalia, Vent.; *Cursonia*, Nutt.; *Lieberkuhnia*, Cass.; *Oxydon*, Less.; *Loxodon*, Cass.; *Chevreulia*, Cass.

Sous-tribu II. — **Facélidées**.

Lucilia, Cass.; *Oligandra*, Less.; *Facelis*, Cass.

Tribu VII. — **NASSAUVIACÉES**.

Sous-tribu I. — **Polyachyridées**.

Polyachyrus, Lagasc.

Sous-tribu III. — **Nassauviées**.

Nassovia, Commers.; *Mastigophorus*, Cass.; *Triachne*, Cass.; *Elochio*, DC.; *Triptilion*, Ruiz et Pav.; *Panargyrum*, Lagasc.; *Caloptilium*, Lagasc.

Sous-tribu III. — **Trixidées**.

Pamphalea, Lagasc.; *Cephalopappus*, Nees et Mart.; *Pleocarphus*, Don; *Penthanthus*, Hook. et Arn.; *Jungia*, L. fils; *Moscharia*, Ruiz et Pav.; *Leukeria*, Lagasc.; *Lasiorrhizu*, Lagasc.; *Ptilurus*, Don; *Dumerilia*, Less.; *Trixis*, P. Br.; *Dolichlasium*, Lagasc.; *Perezia*, Lagasc.; *Acourtia*, Don; *Caloseris*, Benth.

Tribu VIII. — **CICHORACÉES**.

Capitules homogames hermaphrodites ligulées (Chicoracées, Semiflosculeuses); style cylindracé, couvert dans sa partie supérieure de poils courts qui se prolongent sur les rameaux, lesquels sont longs et recourbés; papilles stigmatiques disparaissant avant d'atteindre le milieu des rameaux.

Sous-tribu I. — **Scolymées**.

Scolymus, Cass.; *Myscolus*, Cass.; *Diplostemma*, Hochst. et Steud.

Sous-tribu II. — **Lampsanées**.

Lampsana, Vaill.; *Soldevilla*, Lagasc.; *Apogon*, Elliot.; *Rhagadiolus*, Tournef.; *Kœlpinia*, Pall.

Sous-tribu III. — **Hyosséridées**.

Arnoseris, Gærtn.; *Hedypnois*, Tournef.; *Hyoseris*, L.; *Calodonta*, Nutt.; *Aposeris*, Neck.; *Catananche*, Tournef.; *Hænselera*, Boiss.; *Acanthophyton*, Less.; *Scorzonella*, Nutt.; *Cichorium*, Tournef.; *Calais*, DC.; *Tolpis*, Adans.; *Schmidtia*, Mœnch; *Krigia*, Schreb.; *Troximon*, Gærtn.; *Microseris*, Don.

Sous-tribu IV. — **Hypochæridées**.

Oreophila, Don; *Hypochæris*, Linn.; *Achyrophorus*, Scop.; *Seriola*, Gærtn.; *Robertia*, DC.; *Metabasis*, DC.; *Phalacroderis*, DC.

Sous tribu V. — **Scorzonérées**.

Thrincia, Roth; *Apathonthus*, Viv.; *Leontodon*, L.; *Phyllopappus*, Walp.; *Millina*, Cass.; *Geropogon*, L.; *Rafinesquia*, Nutt.; *Podospermum*, DC.; *Urospermum*, Juss.; *Tragopogon*, L.; *Hymenonema*, Cass.; *Scorzonera*, L.; *Galasia*, Cass.; *Microderis*, DC.; *Picris*, L.; *Helminthia*, Juss.; *Kalbfussia*, Schultz.

Sous-tribu VI. — **Lactucées**.

Picridium, Desf.; *Zollikoferia*, DC.; *Sonchus*, Linn.; *Leptoseris*, Nutt.; *Trachodes*, Don; *Malacothrix*, DC.; *Youngia*, Cass.; *Heterachena*, Fresen.; *Prenanthes*, Gærtn.; *Chorisma*, Don; *Phœnixopus*, Koch; *Brachyrhamphus*, DC.; *Lactuca*, L.; *Chondrilla*, Tournef.; *Taraxacum*, Juss.; *Willemetia*,

Neck.; *Ixeris*, Cass; *Zacyntha*, Tournef.; *Nemauchenes*, Cass.; *Gatyona*, Cass.; *Lomatolepis*, Cass.; *Rhabdotheca*, Cass.; *Trochoseris*, Pœpp. et Endl.; *Kymapleura*, Nutt.; *Cryptopleura*, Nutt.; *Stylopappus*, Nutt.; *Lagoseris*, Bieb.; *Pachylepis*, Less.; *Barkhausia*, Mœnch.; *Rodigia* Spr.; *Ammogeton*, Schrad.; *Crepis*, L.; *Crepidium*, Nutt.

Sous-tribu VII. — **Hiéraciées.**

Rothia, Schreb.; *Heteracia*, Fisch. et Mey.; *Andryala*, L.; *Hieracium*, Tournef.; *Aracium*, Neck.; *Leucoseris*, Nutt.; *Galathenium*, Nutt., *Dubyæa*, DC.; *Melanoseris*, Decaisn.; *Mulgedium*, Cass.; *Anisorhamphus*, DC.; *Sayeria*, Monn.; *Picrasia*, Don; *Agaseris*, Raf; *Malacomeris*, Nutt.; *Pinaroppapus*, Less.; *Rea*, Bert.

GENRES DONT LA CLASSIFICATION EST INCERTAINE.

Anisopappus, Hook. et Arn.; *Arrowsmithia*, DC.; *Cadiscus*, E. Mey.; *Dolichogyne*, DC.; *Gnaphalopsis*, DC; *Psilostrophe*, DC.; *Trimetra*, Moç.; *Odontotrichum*, Zucc.; *Ophryosporus*, Mey.; *Metazanthus*, Mey.; *Syncephalantha*, Bart.; *Piptocarpha*, R. Br.;

GENRES IMPARFAITEMENT CONNUS.

Abasoloa, Llav. et Lex.; *Allendea*, Llav. et Lex.; *Galeana*, Llav. et Lex.; *Rosalesia*, Llav. et Lex.; *Mnesitheon*, Rafin.; *Microspermum*, Lagasc.; *Platzia*, Ruiz et Pav.; *Placus*, Lour.; *Galophthalmum*, Nees; *Damatris*, Cass.; *Dimerostemma*, Cass.; *Glyphia*, Cass.; *Gibbaria*, Cass.; *Mutinazia*, Ruiz et Pav.; *Hysteronica*, Willd.; *Onopix*, Raf.; *Serinia*, Raf.; *Brachelema*, R. Br.; *Gomesia*, Llav.; *Oteiza*, Llav.; *Kounophyllum*, Arrud.; *Lasiocephalus*, Schlecht.; *Trichostemma*, R. Br. (J. DECAISNE.)

COMPOSITION ORGANIQUE. ZOOL. — *Voy.* MATIÈRE.

COMPOSITION DES MINÉRAUX. MIN. *Voy.* MINÉRALOGIE.

*__COMPRESSICAUDES__ (*compressus*, comprimé; *cauda*, queue). REPT. — Les Compressicaudes ou Cathétures sont, pour MM. Duméril et Bibron (*Erpétologie générale*, V, 41), une sous-famille de Lacertiens Pléodontes comprenant les g. Crocodilure, Thoricte et Neusticure. (P. G.)

*__COMPSA__, Pert. INS. — Synonyme d'*Ibidion*. *Voyez* ce mot. (C.)

*__COMPSANTHUS__, Spreng. BOT. PH. — Syn. de *Tricyrtis*, Walh.

*__COMPSOA__, Don. BOT. PH. — Syn. de *Tricyrtis*, Wald.

*__COMPSOCERUS__ (κομψός, élégant; κέρας, corne). INS. — Genre de Coléoptères tetramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par M. Serville (*Annales Soc. entom. de France*, tom. III, pag. 62), qui y rapporte la *Saperda barbicornis* de Fabricius (*plumigera* d'Olivier), espèce de l'Amérique méridionale. M. Dejean l'a adopté dans son Catalogue, et y rapporte 7 espèces toutes propres au Brésil; mais les 4 premières qui y figurent doivent en être exclues, les antennes n'offrant pas la grosse touffe de poils que porte le 6e article. D'après M. Lacordaire, ces Insectes se tiennent sur les feuilles ou sur les troncs d'arbres, contre lesquels ils grimpent avec facilité; ils volent pendant le jour dans les bois, et produisent, avec leur prothorax, le son aigu particulier aux Coléoptères de cette tribu. Corps aplati, rouge; étuis bleus ou verts, très éclatants. (C.)

*__COMPSOSOMA__ (κομψός, élégant; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, créé par M. Serville (*Annales Soc. entom. de France*, tom. IV, p. 55). L'auteur y place les *C. mutillarium* Kl. (*Lamia*), *niveo-signatum* Dej.-S., et *variegatum* S., tous trois originaires du Brésil. M. Dejean, dans son Catalogue, en mentionne six, dont il faut retrancher le *C. arachnodes* Dej., formant le type du genre *Micraclepies*. Ces Insectes offrent des couleurs vives et variées, dues à des poils diversement colorés; ils sont lourds, ne font pas usage de leurs ailes, et se tiennent fortement appuyés contre les troncs d'arbres. (C.)

*__COMPSUS__ (κομψός, élégant). INS. — Sous-genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, se rattachant aux *Platyomus* de Schœnherr (*Dispositio meth.*, pag. 109, *Synonymia curculionid. gener. et sp.*, t. VI, pag. 155).

L'auteur y rapporte 25 espèces de l'Amérique équinoxiale, parmi lesquelles nous citerons le *Curculio clavas* de Fabricius, originaire de Demerari, dans la Guyane anglaise. (C.)

*__COMPTONIA__. ÉCHIN. — Genre d'Échino-

dermes proposé par M. J.-E. Gray pour une espèce fossile d'Astérie. (P. G.)

*COMPTONITE, Brewster. MIN. — Substance blanche, ou d'un gris jaunâtre, translucide, groupée en petits cristaux brillants, dont la forme dominante est celle d'un rhombique droit, d'environ 91°. — Elle se trouve dans les laves du Vésuve avec la Gismondite, et dans les cavités de certaines roches amygdalaires de la Saxe, de la Bohême, etc. Elle a été analysée par MM. Zippe, Melly et Rammelsberg. Toutes les analyses que l'on en connaît démontrent l'identité de la Comptonite et de la Thomsonite. Voici l'analyse de la Comptonite du Seeberg près de Kaaden, par Rammelsberg : Silice, 38,73 ; Alumine, 30,84 ; Chaux, 13,43 ; Soude, 385 ; Potasse, 0,54 ; Eau, 13,10. Total : 100,49. *Voy.* THOMSONITE. (DEL.)

*COMPTOSIE. *Camptosia* (κομψός, élégant). INS. — Genre de Diptères, division des Aplocères, famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers, établi par M. Macquart (*Dipt. exot.*, t. II, 1re partie, p. 80). Ce g. voisin des *Anthrax* est fondé sur une très belle espèce trouvée à Montevideo, et qu'il nomme *C. fascipennis*. Cette espèce, figurée dans l'ouvrage précité, existe au Muséum de Paris. (D.)

CONANTHERA (κῶνος, cône ; ἀνθηρά, en botanique, anthère). BOT. PH. — Genre formé par Ruiz et Pavon (*Pl. peruv.*, III, 68, t. 301), et qui paraît voisin des Anthéricées (? famille des Liliacées ou Asphodélacées). On en connaît 5 ou 6 espèces, dont une est cultivée en Europe (*C. bifolia*). Ce sont des plantes herbacées du Chili, à rhizome bulbeux, couvert de tuniques fibreuses ; à feuilles linéaires-lancéolées, nervées ; à scape ramifiée, bractéée ; à fleurs bleues, paniculées. (C. L.)

*CONANTHÉRÉES. *Conanthereæ*. BOT. PH. — Tribu proposée par Endlicher (*Gen. Pl.*, p. 149) dans les Asphodélacées (Liliacées-Asphodélées-Anthéricées, *ejusd.* l.), et dont le g. *Conanthera*, R. et P., est le type. (C. L.)

CONCEPTACLE. *Conceptaculum* (concipere, engendrer). BOT. CR. — (Phycées.) Nous nommons ainsi avec De Candolle, dans les Fucacées et les Floridées, les petites cavités arrondies de la fronde ou du réceptacle où se forment les spores et qui les renferme. Nous ne voulons pas discuter ici la question de savoir s'il est bien utile de distinguer par autant de noms chacun de ces conceptacles, selon la famille ou le genre auquel il appartient. Dans un écrit tout récent (*Santo di una Memoria*, etc., *letta al Congresso di Firenze*, 1841), M. le professeur Meneghini, tout en convenant que cette distinction bien faite, et appuyée sur de bons et invariables caractères, pourrait puissamment contribuer à faciliter l'étude des Algues, est d'avis néanmoins qu'on ne saurait, sans un grave inconvénient, donner un nom différent à chacune des modifications morphologiques du même organe. Quoi qu'il en soit, nous noterons ici que l'on a proposé de les appeler *Scaphidies* dans les Fucacées, *Favelles* dans les Céramiées, *Favellidies* dans les Cryptonémées, *Coccidies* dans les Sphérococcoïdées, et enfin *Keramides*, dans les Rhodomélées et les Chondriées. *Voyez* ces mots, et en outre ceux de GLOBOCARBES, NÉMATHÉCIES et STICHIDIES. (C. M.)

CONCEVEIBA. BOT. PH. — Les habitants de la Guyane nomment *Conceveiba* un arbre dont Aublet (*Pl. Guian.*, 923, tab. 353) a fait ce genre de la famille des Euphorbiacées. On ne connaît que ses fleurs femelles, dont le calice 5-6-parti, à divisions raides, aiguës, alternant extérieurement avec autant de glandes bilobées, entoure un ovaire couvert de petits poils étoilés, surmonté d'un style triparti à stigmates bilobés, relevé de trois angles et creusé d'autant de loges 1-ovulées, devenant une capsule à péricarpe coriace, à 6 côtes et 3 coques bivalves. Ses graines sont coiffées d'un arille charnu. Les feuilles sont alternes, oblongues, dentées, accompagnées de stipules petites et caduques ; les fleurs en épis, chacune portée sur un pédicelle court, épais, trigone, environné de plusieurs petites bractées. Richard réunissait sous le nom de *Conceveibum* cet arbre à un autre, qu'on a distingué depuis génériquement (*voyez* APARISTHMIUM), et les caractères précédents étaient nécessairement un peu modifiés par cette réunion. (AD. J.)

CONCEVEIBIUM, L.-C. Richard. BOT. PH. — *Voy.* CONCEVEIBA.

CONCHA. MOLL. — *Voy.* CONQUE.

*CONCHACÉS. *Conchacea*, Blainv. MOLL. — Dans son traité de Malacologie, M. de Blainville a donné ce nom à sa huitième famille des Mollusques Conchifères Lamelli-

branches. Dans cette famille considérable, M. de Blainville réunit à des genres qui ont entre eux des rapports naturels, par leur manière de vivre et leur structure organique, d'autres qui paraissent fort differents à les envisager sous le rapport de leurs mœurs toutes spéciales. En effet, cette famille des Conchacés renferme à la fois des animaux qui vivent dans le sable, qui s'y enfouissent plus ou moins profondément, et d'autres qui creusent la pierre et s'y tiennent à l'abri des causes de destruction. Dans cette même famille, on remarque aussi, parmi les animaux qui vivent dans le sable, plusieurs qui ont le pied coudé et cylindrique; d'autres, en plus grand nombre, qui ont cet organe aplati et linguiforme. Si, dans une méthode naturelle, les familles sont destinées à rapprocher les êtres d'après un certain nombre de caractères, il paraîtra certain que la famille des Conchacés, n'ayant pas atteint ce but, ne saurait être adoptée; et nous préférons les familles plus petites mais plus naturelles proposées par Lamarck. Dans cette famille des Conchacés on trouve les genres qui suivent, dans l'ordre où nous les indiquons : Bucarde, Donace, Telline, Lucine (dans ce dernier genre se trouvent compris les genres Amphidesme et Corbeille de Lamarck), Cyclade (comprenant les genres Cyrene et Galathée de Lamarck), Cyprine, Mactre, Erycine, Crassatelle, Vénus (renfermant aussi les Cythérées de Lamarck), Vénérupe, Coralliophage, Clotho, Corbule, Sphène et Onguline. Il suffit d'avoir cité ces genres pour faire voir qu'ils ne sont point dans leur rapport naturel, ce qui sera exposé dans chacun des articles qui les concernent et auxquels nous renvoyons. (Desh.)

CONCHIFÈRES. *Conchifera*, Lamk. (*concha*, coquille; *fero*, je porte). Moll. — Linné et tous les zoologistes qui lui ont succédé ont rassemblé dans une même grande classe tous les animaux Mollusques, quels que soient la forme de leur coquille et le nombre des pièces qui entrent dans la composition de cette enveloppe solide : seulement Linné fit trois groupes artificiels qu'ils désigna sous les noms de *multivalves*, de *bivalves* et d'*univalves*. Lamarck, dans sa première méthode publiée en 1799, dans les *Mémoires de la Société naturelle de Paris*, conserva cette distribution linnéenne en la modifiant, et bientôt après il l'abandonna à l'exemple de Cuvier. Cuvier, dans son *Tableau élémentaire d'Histoire naturelle*, fit une classe à part de tous les Mollusques bivalves, et la caractérisa de la manière la plus heureuse d'après le trait le plus saillant de l'organisation de ces animaux; il leur donna le nom d'*Acéphales*, qui leur convient, puisqu'en effet ils n'ont pas de tête. Peu de temps après, Lamarck adopta, en l'améliorant dans ses détails, la nouvelle classification de Cuvier, et à ce nom d'Acéphales ajouta celui de *Conchifères* pour tous ceux des animaux qui ont une coquille bivalve; les multivalves furent démembrés : les uns rentrèrent dans les Mollusques proprement dits, les autres furent reconnus pour de véritables Mollusques acéphalés. Lorsque Lamarck publia son grand et dernier ouvrage, *Histoire des animaux sans vertèbres*, la grande expérience qu'il avait acquise et la profonde sagacité dont il était doué, lui firent proposer des modifications importantes dans la distribution générale des animaux invertébrés, et plus particulièrement dans le grand embranchement des Mollusques. Il en détacha ceux que Cuvier nommait les Mollusques nus et agrégés, et en fit une classe à part qu'il considéra comme intermédiaire entre les Mollusques et les Zoophytes, ce qui, contesté d'abord, a fini par être conforme à l'organisation profonde de ces animaux. Enfin Lamarck sépara les Acéphalés des Mollusques pour les élever dans sa méthode au titre de classe, et désigna cette nouvelle classe par le nom de *Conchifères*. Il est certain que les Mollusques Acéphales ou Conchifères sont très differents des Mollusques proprement dits; cependant il est également certain aux yeux de tous les zoologistes que tous ces animaux se rattachent trop directement au type des Mollusques pour en être aussi nettement séparés que l'a fait Lamarck dans son dernier ouvrage. Il nous semble que les zoologistes concilieraient à la fois les besoins de la méthode et les rapports naturels de ces êtres, en considérant les Mollusques comme un grand type qu'on pourrait diviser en deux groupes principaux : les Céphalés et les Acéphalés, et en soumettant chacun d'eux aux divisions de race et de famille qu'exige aujourd'hui la connaissance de leur organisation. Nous ne nous étendrons pas davantage actuellement

sur cette matière, devant la traiter d'une manière plus générale à l'article MOLLUSQUES auquel nous renvoyons. (DESH.)

*CONCHIOSAURUS (κογχίον, petite coquille; σαῦρος, lézard). REPT. FOSS. — Mot formé par M. H. de Meyer pour désigner un nouveau genre de Sauriens du Calcaire conchylien ou Muschelkalk, mot tout-à-fait impropre, puisqu'il ne peut avoir, par ses composés, la signification qui lui est attribuée, et que d'ailleurs la roche qui porte le nom de Calcaire conchylien fournit plusieurs autres genres de Reptiles fossiles, auxquels cette dénomination conviendrait tout aussi bien qu'à celui qui l'a reçue. La tête de ce Saurien du Muschelkalk ou *Conchiosaurus* (publiée dans le *Museum senckenbergianum*, t. I) est dépourvue de sa mâchoire inférieure, et brisée à l'extrémité antérieure; elle est longue, depuis l'extrémité du condyle jusqu'à la naissance de l'ouverture nasale, de 13 centimètres, et ressemble assez, dit M. de Meyer, à celle du Crocodile à losange; mais les orbites sont plus grandes, et la partie crânienne plus courte. Le palais, que ce paléontologiste compare aussi à celui des Crocodiles, nous paraît ressembler davantage à celui des Tortues, puisque les os qui le constituent forment entre les maxillaires un large plafond percé à sa partie antérieure seulement par les arrière-narines. Entre les orbites ce plafond se rétrécit; mais il ne s'élargit point de nouveau entre les branches temporales, et ne forme point d'aile ptérygoïdienne détachée de la base du crâne ni de canal pour la prolongation des narines comme chez les Crocodiles. Les dents enchâssées dans des alvéoles sont petites, pointues et striées longitudinalement; la partie recouverte d'émail est un peu renflée à sa base, ce qui donne à toute la dent l'aspect d'une petite massue. Ces dents ont pour mesure moyenne, car elles ne sont pas toutes égales, 3 millimètres de long sur 1 de large. Vis-à-vis la naissance de l'ouverture nasale, existe une espèce de dent canine beaucoup plus grosse, plus longue et plus conique (12 millimètres de longueur sur 3 de diamètre); mais, comme le bout du museau manque dans l'échantillon qui a servi à l'établissement du genre, on ne connaît pas le nombre des dents que portait l'os intermaxillaire. Il en existait environ douze sur chaque maxillaire depuis la dent canine. M. H. de Meyer a nommé l'espèce qu'il a décrite, et qui vient du Muschelkalk de Leineck, près de Bayreuth, *Conchiosaurus clavatus*, à cause de la forme de ses dents. Des plâtres d'un fragment de palais qui portent pour étiquette *Conch. gracilis*, du Muschelkalk d'Esperstadt en Thuringe, ont été envoyés au Muséum d'histoire naturelle par M. de Munster; mais nous n'avons trouvé nulle part de mention de cette espèce, qui est sans doute inédite.

Les *Conchiosaurus* forment avec plusieurs autres genres de Reptiles fossiles du Muschelkalk, tels que le *Drocosaurus*, le *Nothosaurus*, le *Simosaurus*, etc. (*voyez* ces mots), une famille très remarquable de Sauriens fossiles, qui nous paraît tenir des Tortues et des Crocodiles. Mais, pour la caractériser nettement, il faudrait connaître la composition du crâne d'une espèce au moins de chacun de ces genres, c'est-à-dire la position relative et les limites des os qui le composent.

Tout nouvellement M. R. Owen vient d'établir (*Trans. de la Soc. philos. de Cambridge*, 3e p. du 7e vol.) un nouveau g. de reptile fossile intermédiaire entre les Tortues et les Sauriens, qu'il nomme *Rhynchosaurus*, et qui vient du grès bigarré. Quelques unes des empreintes de pieds que l'on voit sur cette roche, et que l'on désigne sous le nom de *Cheirotherium*, viennent peut-être de cet animal, qui me paraît appartenir à la même famille que le *Conchiosaurus*. (L...D.)

*CONCHITES. MOLL. FOSS. — Nom donné indistinctement aux Patelles et aux Coquilles bivalves fossiles.

*CONCHIUM, Sm BOT. PH. — Synonyme d'*Hakea*.

CONCHOCARPUS, Mik. BOT. PH. — Syn. de *Galipea*. *Voyez* ce mot. (AD. J.)

*CONCHOIDE et CONCHOIDALE (κόγχη, coquille). MIN. — Se dit d'un genre de cassure auquel se prêtent certains minéraux, et dans laquelle la surface des fragments, étant concave ou convexe, est sillonnée de stries concentriques, comme celles qu'on voit sur les valves d'un grand nombre de Coquilles. (DEL.)

CONCHOLÉPAS. *Concholepas*, Lamk. (*concha*, coquille: *lepas*, patelle). MOLL. — Genre établi par Lamarck pour une coquille singulière figurée pour la première fois par

d'Argenville, et rangée parmi les Patelles par tous les conchyliologues du dernier siècle. Linné n'a pas mentionné cette coquille, dont il dut avoir connaissance cependant, par l'ouvrage de d'Argenville. Ce genre se trouve mentionné, pour la première fois, dans le *Système des animaux sans vertèbres* de Lamarck. Il fait partie d'un petit groupe de Mollusques céphalés à coquilles recouvrantes. Il est intercalé entre les Émarginules et les Crépidules. Peu d'années après, Lamarck, devinant les rapports naturels du genre Concholépas, le fit entrer dans sa famille des Purpurifères, instituée dans sa *Zoologie philosophique*, et, depuis cette époque, le genre fut adopté et conservé par tous les auteurs dans les rapports indiqués par Lamarck. On a pu, pendant quelques années, conserver des doutes sur la nature du genre Concholépas. L'animal n'était point connu, et il fallait qu'il fût observé pour faire cesser toutes les incertitudes qui pouvaient encore subsister à son égard. C'est aux naturalistes français qu'on doit la connaissance de l'animal du Concholépas; et maintenant les zoologistes sont convaincus que Lamarck, cette fois encore, avait deviné juste. Lorsqu'on fut convaincu que l'animal des Concholépas ne diffère en rien de bien considérable de celui des Pourpres, quelques conchyliologues, faisant abstraction de la valeur des caractères inhérents à la coquille, proposèrent de supprimer le genre Concholépas, et de le rapporter parmi les Pourpres à titre d'espèce seulement. Lorsqu'on envisage le genre Pourpre dans l'ensemble de ses caractères, et si, parmi ces caractères, on fait marcher en première ligne ceux de l'animal et de son opercule; si l'on considère ensuite les modifications que subissent les Pourpres dans la forme de leur coquille, et les passages insensibles qui s'établissent entre elles et les Concholépas, on conçoit alors qu'on ait pu proposer la suppression du genre et sa réintégration parmi les Pourpres. Comme dans le grand genre Pourpre il sera toujours indispensable d'établir des groupes ou des sous-genres, le Concholépas constituera nécessairement un de ces groupes; en conséquence, il n'y a aucun inconvénient d'en présenter ici les caractères.

Animal rampant sur un large pied, ovalaire, aminci sur les bords, portant en arrière un opercule corné trop petit pour fermer complétement l'ouverture de la coquille. Cet opercule est tout-à-fait semblable à celui des Pourpres. Tête médiocre, assez épaisse, tronquée en avant et portant deux tentacules coniques, courts, obtus au sommet, et sur le tiers inférieur desquels se trouvent les points oculaires placés au côté externe. La bouche consiste en une fente oblongue, longitudinale, par laquelle l'animal fait sortir une trompe cylindrique. Les organes de la respiration et de la génération exactement comme dans les Pourpres.

Coquille ovale, bombée, patelliforme, demi-spirale, ayant la spire courte, inclinée en arrière sur le bord gauche. Ouverture très large, longitudinale, oblique, ayant à la base une très faible échancrure. Deux dents à la base du bord droit. Columelle aplatie, fortement renversée en dehors.

On ne connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce appartenant à ce genre. Elle est restée excessivement rare pendant longtemps, parce que les voyageurs peu instruits qui la trouvaient en abondance sur les côtes du Pérou, s'imaginant qu'elle devait être bivalve, ne parvenaient jamais à rassortir deux parties semblables, et négligeaient de rapporter une coquille qu'ils regardaient comme incomplète. Cette coquille est grande, épaisse, patelliforme, très convexe, à spire courte et fortement inclinée à gauche et en arrière; elle est ornée de côtes longitudinales, très souvent de lames transverses, ondulées; sa couleur est en dehors d'un brun sale foncé, en dedans d'un beau blanc, quelquefois roussâtre sur la columelle. On aperçoit très distinctement en dedans une impression musculaire qui suit la direction du bord droit, et qu'on peut comparer à celle des Cabochons. (Desh.)

*CONCHOPHORA, Gr. (κόγχη, coquille, φορός, porteur). moll. — M. Gray (*Méth. nat. des Moll.*) donne ce nom à une classe qui se rapproche beaucoup de celle des Conchifères de Lamarck; elle en diffère seulement en ce que M. Gray détache des Conchifères la famille des Rudistes pour en faire une classe à part, ce qui n'est point admissible. *Voyez* mollusques et rudistes. (Desh.)

*CONCHOPHYLLUM, Blum. bot. ph. — Syn. de *Dischidia*, R. Br.

*CONCHULA. FORAMIN.— *Voyez* AGATHISTÈGUE.

CONCHYLIE, Cuv. MOLL.—Dans la première édition du *Règne animal*, Cuvier a proposé ce genre pour y rassembler, à titre de sous-genres, les Ampullaires et les Mélanies, les Phasianelles et les Janthines. Ces quatre genres n'ont presque point de rapports entre eux, ce que Cuvier a lui-même très bien senti par la suite; car, dans la seconde édition du même ouvrage, il a abandonné ce genre Conchylie, et a fait des quatre sous-genres mentionnés autant de genres séparés qu'il a mis dans des rapports très differents. *Voyez* AMPULLAIRE, MÉLANIE, PHASIANELLE et JANTHINE. (DESH.)

CONCHYLIOLOGIE (κογχύλιον, coquille; λόγος, discours).— La Conchyliologie est cette science au moyen de laquelle on distribue méthodiquement les Coquilles en faisant abstraction des animaux qui les produisent. Dans l'état actuel de l'histoire naturelle, on ne peut plus séparer l'étude des Coquilles de celle des animaux mollusques, parce que ce serait prendre comme chose principale celle qui est, pour ainsi dire, accessoire et subordonnée: aussi, comme dans l'histoire des Mollusques, la Coquille y tient sa place aussi bien que l'Ostéographie dans l'anatomie générale des Vertébrés, nous avons pensé qu'il était plus convenable de traiter des Mollusques dans un article général, et d'y rapporter tout ce qui a trait aux Coquilles, enchaînant par ce moyen les diverses parties d'une seule et même science. *Voy.* MOLLUSQUES. (DESH.)

*CONCHYLIOMORPHITE (κογχύλιον, coquille; μορφή, forme). MOLL. — Les anciens auteurs d'oryctographie donnaient ce nom à des pierres figurées représentant plus ou moins exactement la forme d'une coquille. Ce mot s'appliquait surtout aux moules intérieurs qui, dégarnis de test, n'ont plus que la forme pour accuser leur origine organique. Depuis, quelques auteurs plus récents ont désigné sous le nom de Conchyliomorphite la substitution d'une matière étrangère incrustée ou infiltrée à la place du test lui-même, phénomène qui a lieu plus particulièrement lorsque les Coquilles sont changées en silice. (DESH.)

CONCHYTA, Hups. (κόγχη, coquille). MOLL. — Dans son *Petit Traité de quelques Testacés pétrifiés*, le baron de Hupsch a fait connaître sous ce nom, pour la première fois, la coquille singulière qui est devenue pour Lamarck le type de son genre Calcéole. *Voyez* ce mot. (DESH.)

CONCOMBRE. MOLL. — Nom vulgaire du *Voluta glabra*, type du genre Marginelle de Lamarck.

CONCOMBRE. *Cucumis.* BOT. PH.—Genre de la famille des Cucurbitacées-Cucurbitées, établi par Linné, présentant pour caractères: Calice tubuloso-campanulé, quinquéfide, à lacinies subulées et à peine de la longueur du tube; pétales soudés entre eux et très peu adhérents au calice. *Fleurs mâles:* cinq étamines triadelphes (2 filets soudés portant chacun deux anthères linéaires, recourbées trois fois sur elles-mêmes, et un filet portant une seule anthère). *Fleurs femelles:* trois stigmates épais et bilobés; péponide 3- ou 6-loculaire, à semences ovales-comprimées et non bordées.

Les Concombres sont des plantes herbacées annuelles, pourvues de cirrhes, originaires des parties tropicales et tempérées de l'Asie, mais répandues aujourd'hui par toute la terre; les feuilles sont alternes, pétiolées, cordées, entières, tri-ou quinquélobées, à pédoncules axillaires, solitaires et uniflores. Fleurs monoïques ou hermaphrodites jaunes.

Les espèces qui composent ce genre sont au nombre d'une vingtaine; mais on a obtenu par la culture de nombreuses variétés des deux espèces les plus intéressantes, qui sont le Concombre et le Melon: aussi sera-ce à elles seules que nous consacrerons quelques développements.

CONCOMBRE-MELON, *C. melo.*—Cette plante, originaire des parties tropicales de l'Asie, est cultivée en Europe depuis un temps immémorial. Recherchée pour ses fruits à chair fondante et sucrée, elle a produit par l'hybridation de nombreuses variétés. Partout le Melon occupe dans la culture une place distinguée; mais nulle part il n'est cultivé avec plus de soins et de succès qu'aux environs de Paris. Grâce à l'intelligence de nos jardiniers, nos marchés sont approvisionnés de fruits d'une grosseur remarquable et d'une saveur délicieuse.

On y distingue trois races: 1° les **Melons brodés**, *M. reticulatus*, à fruit revêtu d'une écorce peu épaisse et couverte d'une espèce

de réseau grisâtre qui simule une broderie. Le **Melon maraîcher** à chair rouge-pâle, très épaisse, dont le parenchyme est grossier, aqueux et sans parfum, est le type de cette race. Les variétés les plus estimées sont : le *Sucrin de Tours*, le *Melon de Langeais*, le *Melon de Coulommiers*, très gros, mais de moins bonne qualité que celui de *Honfleur*; le *Sucrin à chair blanche*, très parfumé et d'une excellente qualité, est d'une réussite facile.

2° Les **Melons cantaloups**, *M. cantalupo*. — Les côtes en sont très saillantes; l'écorce en est épaisse et couverte de verrues; la chair fine et d'un parfum délicieux. La variété la plus estimée et celle qui fait seule à Paris l'objet d'une culture très étendue est le *Cantaloup prescott fond blanc*. Le *Prescott fond noir*, le *Cantaloup noir des carmes* et celui *de Portugal* sont les meilleures variétés.

3° Les **Melons de Malte**, *M. Maltensis*. —Peau fine, peu épaisse et lisse; chair blanche ou rouge, ferme et cassante, et d'un excellent goût. C'est à cette race qu'appartiennent les Melons d'hiver, qui se conservent dans les fruitiers jusqu'à la fin de janvier.

On cultive les Melons de deux manières : sous châssis et sous cloches. Dans les deux cas il faut les semer sur couche, et pour les premiers, qu'on sème de janvier en mars, on entoure le châssis d'un réchaud de fumier neuf afin d'y concentrer la chaleur.

Les Melons sous cloche se sèment vers la fin d'avril ou le commencement de mai, sur couche sourde ou enterrée, ou bien, ce qui est plus facile, mais moins pratiqué, sur de petites buttes de fumier. Depuis le moment où la graine lève jusqu'à l'époque où les fruits sont mûrs, il faut prodiguer aux Melons les soins les plus assidus; on les repique, on les taille pour les empêcher de s'emporter, on les pince pour les maintenir, enfin l'on ne cesse de les diriger pour obtenir des fruits qui aient la qualité requise. C'est aux jardiniers de profession qu'il appartient de cultiver le Melon, car rarement les amateurs réussissent; il faut trop de soins et de peines pour qu'ils puissent se livrer avec succès à cette culture.

Concombre cultivé, *C. sativus*. — Il est originaire de l'Orient. Sa tige frêle et rameuse porte des fruits généralement allongés, à chair blanche ou verdâtre, aqueuse et d'un goût peu prononcé. Il se mange seulement cuit ou confit. Les variétés les plus cultivées sont le *C. blanc*, le *blanc de Bonneuil*, très cultivés à Paris, le *C. jaune*, et le *vert petit à Cornichons*, qui ne sert qu'à confire.

La culture de cette espèce est semblable à celle du Melon. Toutes ces plantes aiment la chaleur et l'eau.

Nous nous bornerons à citer, parmi les autres espèces cultivées dans les jardins des amateurs : le Concombre serpent, *C. flexuosus*, qui doit son nom à sa forme allongée et flexueuse, et auquel on donne quelquefois plus encore l'air d'un Serpent en implantant dans la pulpe, à l'une des extrémités, deux graines d'*Abrus precatorius* qui simulent les yeux flamboyants de ces animaux, et en mettant une langue bifurquée dans une fente pratiquée dans le fruit. Cette espèce, cultivée seulement comme plante d'agrément, peut servir à faire des Cornichons.

Le Concombre arada, *C. anguria*, à fruit allongé, de la grosseur d'une noix, hérissé, mûrissant difficilement et propre seulement à confire.

Le Concombre chate, *C. chate*, le C. dudaim, *C. dudaim*, à chair très odorante mais insipide; le C. prophète, *C. prophetarum*, à fruits globuleux, hérissés, tachetés et de la grosseur d'une cerise. (G.)

CONCOMBRE D'ANE. bot. — Nom vulgaire d'une esp. du g. *Mamordica*.

CONCOMBRE DE MER. échin. — Nom vulgaire de plusieurs Echinodermes et surtout de quelques espèces d'Holothuries, à cause de leur forme allongée, qui leur donne une certaine ressemblance avec un Concombre.

CONCRÉTIONS. zool., bot., min. — Voir, pour les Concrétions animales, les mots bézoard, calcul et égagropile. En botanique, ce sont, comme chez les animaux, des dépôts de molécules inorganiques assez fréquentes dans les Graminées, et qui tendent à désorganiser l'individu dont les tissus en sont le siége. En minéralogie, ce sont des dépôts solides presque toujours irréguliers, dont les particules se sont réunies avec plus ou moins de lenteur. *Voy.* stalactites et roches.

CONDALIA (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Rhamnacées, tribu

des Frangulées, formé par Cavanilles (*An. scienc. nat.*, I, 39, t. 4), révisé par M. Ad. Brongniart (*Ann. sc. nat.*, X, 315, t. 12, f. 3), et ne renfermant qu'une espèce indigène du Chili et cultivée dans les jardins d'Europe. C'est un sous-arbrisseau très ramifié, tres glabre, à feuilles alternes, subsessiles, ovales-oblongues, penninerves, très entières; à fleurs axillaires. (C. L.)

*CONDAMINEA (La Coudamine, astronome français). BOT. PH. — Genre formé par De Candolle (*Prodr.*, IV, 402) aux dépens de plusieurs espèces de *Macrocnemum*, R. et P., appartenant à la famille des Rubiacées, tribu des Hédyotidées-Rondélétiées, et renfermant 5 ou 6 espèces, dont une, la *C. tinctoria* DC., est cultivée en Europe. Ce sont des arbrisseaux du Pérou, à feuilles opposées, brièvement pétiolées, amples, munies de stipules intrafoliacées, biparties, acuminées, apprimées, souvent connées; à fleurs nombreuses, disposées en corymbes ou en grappes terminales. (C. L.)

CONDEA, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Sotureio americano*. *Voy.* SARRIETTE.

CONDENSATION. *Densotio*. CHIM. — Rapprochement des molécules d'un corps ayant pour effet d'en augmenter la densité, et s'opérant toujours au moyen d'un abaissement de température.

CONDOMA. Buff. MAM.—Syn. d'Antilope Coudous.

CONDOR. OIS.—*Voy.* SARCORAMPHE.

CONDUCTEUR DU REQUIN. POISS. — Un des noms vulgaires du *Gasterosteus ductor* L., esp. du g. Pilote.

*CONDUPLICATIF et CONDUPLIQUÉ. *Conduplicatus*, *Conduplicativus*. BOT. — Cette expression, qui signifie *plié dans sa longueur et placé côte à côte sans s'embrasser*, se dit de la préfoliation qui se voit dans le Hêtre, et des cotylédons quand ils offrent cette disposition.

*CONDURRITE. MIN.—Substance minérale trouvée dans la mine de Condurrow, dans le comté de Cornouailles, en Angleterre. Sa cristallisation est inconnue; elle ne s'est présentée qu'en masses compactes ou terreuses, d'un noir bleuâtre. Elle est tendre, pèse spécifiquement 5, 2, dégage de l'eau dans le tube fermé, et donne un sublimé d'acide arsénieux, exhale une forte odeur d'ail lorsqu'on la chauffe avec de la poussière de charbon. Ce n'est peut-être qu'un produit de décomposition d'autres minéraux. Faraday en a donné l'analyse suivante: Acide arsénieux, 25, 94; oxyde de Cuivre, 60, 50; Eau, 8, 99; Soufre, 3, 06; Arsenic, 1, 51. M. de Kobell la considère comme un arsénite de Cuivre hydraté, formé d'un atome d'acide contre six atomes de base et quatre atomes d'eau. (DEL.)

CONDYLE. ZOOL. — *Voy.* OS.

*CONDYLIA, Wall. BOT. CR.—(Phycées.) Synonyme de *Coniocystes*. *Voyez* ce mot. (C. M.)

CONDYLOCARPUM (κόνδυλος, articulation; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre formé par Desfontaines (*Mém. Mus.*, VIII, 119, t. II) sur un arbrisseau dont le fruit seul est bien connu, et détermine sa place dans la famille des Apocynacées, tribu des Ophioxylées. C'est un arbre ou un arbrisseau de la Guyane, à feuilles ternées-verticillées, elliptiques-lancéolées, très glabres, luisantes; à fleurs réunies en corymbes lâches, axillaires et terminaux. (C. L.)

*CONDYLOCARYA, Bess. BOT. PH.—Syn. de *Rapistrum*, Boerh.

CONDYLOPES. *Condylopa* (κόνδυλος, condyle; πούς, pied). ZOOL. — Sous cette dénomination, Latreille (*Mém. du mus. d'hist. nat.*, t. VIII, p. 189) propose de désigner les animaux articulés, ou les Insectes de Linné qui comprennent trois classes, les Crustacés, les Arachnides et les Insectes. *Voyez* ARTICULÉS. (H. L.)

CONDYLURE. *Condylura*, Illig.; *Astromycter*, Harris. (κόνδυλος, condyle; οὐρά, queue). MAM.—Genre de Carnassiers insectivores, de la famille des Talpiens de M. Is. Geoffroy, formant dans cette famille la section des *Triodontes à courtes connes*. Les animaux de cette section ont les trois sortes de dents, savoir: deux grandes incisives supérieures en avant, accompagnées de deux autres de chaque côté, dont la postérieure en forme de canine; les vraies canines petites, non distinctes des fausses molaires; quatre incisives inférieures, penchées en avant, en forme de cuillère.

Les Condylures, unique genre de cette section, ont quarante dents: six incisives supérieures et quatre inférieures; deux canines fort petites à chaque mâchoire; douze molaires en haut et quatorze en bas. Les

quatre vraies molaires d'en haut sont formées chacune par deux replis d'émail élevés en tubercules aigus à leur côté interne, et elles ont une gouttière sur le côté externe, avec un talon évidé à la base interne. Les cinq fausses molaires d'en bas sont à plusieurs lobes; la première et la seconde en ont trois; les troisième, quatrième et cinquième en ont quatre. Les incisives d'en bas sont aplaties, inclinées en avant et en forme de cuillère. Ces animaux ont le nez très allongé, garni de crêtes membraneuses disposées en étoile autour des narines; leurs yeux sont très petits; ils manquent d'oreille extérieure. Comme chez les Taupes, avec lesquelles ils ont la plus grande analogie, leurs pieds de devant, ou plutôt leurs mains, sont larges, à cinq doigts munis d'ongles puissants, propres à fouir la terre; leur queue est de médiocre longueur, et ils ont cinq doigts aux pieds de derrière. Ces animaux n'ont encore été trouvés que dans l'Amérique septentrionale, et l'on n'en connaît jusqu'à ce jour que quatre espèces :

1. Le Condylure étoilé, *Condylura cristata* Desm., *Sorex cristatus* Lin., *Talpa cristata*, et *Taupe à museau étoilé du Canada* de G. Cuv., la *Taupe du Canada* de Buff., *Talpa Canadensis* Lafaille. — Cet animal a les formes plus légères que la Taupe, et, sous ce rapport, il peut être comparé aux Musaraignes. Son corps a environ 4 pouces de longueur (0m,108), non compris la queue, qui en a 1 1/2 ou 2. Son pelage est d'un brun noirâtre ou grisâtre, ressemblant assez à celui d'une Taupe, mais moins soyeux; sa queue est très remarquable par des replis transversaux marquant l'articulation de chaque vertèbre; mais les intervalles de ces replis ne sont pas renflés en nodosités, comme on le voit dans la figure de Buffon (*Suppl.*, t. VI, fig. 37); et cette erreur, commise par Lafaille, dont Buffon a fait copier le dessin, est cause du nom de Condylure qu'on a donné à tort à ces animaux. Le museau est long, supporté par un os particulier, comme dans les Cochons, et terminé par un disque étoilé fort curieux. Ce disque se compose de vingt petites languettes rayonnantes, roses, mobiles, cartilagineuses, granulées sur leur surface; les deux d'en haut et les quatre d'en bas un peu plus grandes que les autres. Les pattes de devant sont en forme de mains nues, larges, écailleuses, mais à tranchant inférieur moins marqué que dans la Taupe, et bordée d'une rangée de poils raides. Les ongles sont aussi moins forts, mais plus longs. Les pieds de derrière sont un tiers plus longs que ceux de devant, à doigts profondément divisés. Les yeux ne sont apparents que par les poils un peu plus relevés des sourcils; enfin, les moustaches ne s'écartent pas vers les côtés, mais elles se dirigent parallèlement en avant.

On sait que cet animal vit sous terre, comme notre Taupe, qu'il se creuse des boyaux dans les terrains légers, et qu'il pousse la terre en dehors en taupinières moins grosses et moins élevées. De ce dernier fait, et des appendices de son nez, on a conclu qu'il ne devait pas fouiller la terre avec son museau; mais ceci me paraît une erreur, car, sans cela, comment repousserait-il la terre de son boyau à la surface du sol? comment creuserait-il chaque jour de nouveaux boyaux pour trouver sa nourriture, qui doit consister en vers, en larves, en insectes, et peut-être aussi en bulbes et petites racines charnues? Quoi qu'il en soit, les mœurs de cet animal n'ont pas encore été observées, pas plus que celles de ses congénères. Il habite le Canada.

2. Le Condylure a grosse queue, *Condylura macroura* Harl. Richards.—Il a 4 pouces 1/4 de longueur, non compris la queue, qui a 2 pouces 6 lignes. Son pelage est doux, soyeux, luisant, plus long que dans les autres espèces, d'un brun grisâtre ou noirâtre sur le dos, d'un brun clair sous le ventre. Sa queue est fusiforme, mince à son origine, de 18 lignes de diamètre vers le milieu, puis se terminant en un petit pinceau effilé; elle est arrondie ou légèrement comprimée, couverte de poils rudes. Le corps est court et épais, la tête large; le nez a vingt pointes, savoir : seize rayonnant sur le pourtour, deux doubles ou fourchues entre les narines. Le museau est fauve. On trouve cette espèce sur les bords de la Colombie, dans le Missouri.

3. Le Condylure a longue queue, *Condylura longicaudata* Illig., *Talpa longicaudata* Erxl., le *Long-tailed* de Penn., le *Naspass-Kasie* des Indiens Chippewais. — Espèce distincte de la Taupe du Canada, quoi qu'en ait dit Godman. Le corps a 4 pouces 9 lignes

de longueur, non compris la queue, qui est grêle et d'un tiers plus courte; le pelage est ras, d'un brun noirâtre et luisant en dessus; la tête est allongée; le nez porte douze pointes, dont huit rayonnant sur le pourtour, et deux doubles ou fourchues, plus courtes que les autres, sur les narines. Cette espèce est assez commune à la baie d'Hudson, vers le lac Supérieur.

4. Le CONDYLURE VERT, *Condylura prasinata* Less., *Astromycta prasinata* Harris. — Le corps a 4 pouces et demi de longueur, non compris la queue, qui en a un peu plus de 3; son pelage est long, fin, soyeux, d'un beau vert d'émerande; la queue est mince, étranglée à sa naissance, puis élargie, sans rides ni sillons, la crête étoilée de son nez se compose de vingt-deux lanières. Il a été trouvé dans la province du Maine, aux Etats-Unis. (BOIT.)

*CONDYLURE. *Condylurus* (κόνδυλος, condyle; οὐρά, queue). CRUST. — Ce genre, créé par Latreille, et rangé par ce même auteur dans son ordre des Décapodes de son *Cours d'entomologie*, est regardé par M. Milne-Edwards comme un crustacé dont les métamorphoses n'étaient pas encore achevées. L'espèce type de ce nouveau genre est le *C. Orbignyi*, qui habite les côtes de La Rochelle. (H. L.)

CONE. *Conus*. MOLL. — Depuis Belon, qui, en 1553, mentionne les Cônes dans son petit traité *De æquatilibus*, jusqu'à aujourd'hui, nous pourrions compter plus de cent naturalistes dans les ouvrages desquels il est question des Cônes, soit vivants, soit fossiles. L'examen de tous ces auteurs ajouterait peu de connaissances positives à l'histoire d'un genre que sa beauté et la richesse de ses couleurs ont depuis longtemps rendu précieux aux yeux des amateurs. Ces richesses historiques nous présenteraient, à côté de quelques erreurs, ce fait curieux de la réunion des Cônes en un genre naturel depuis longtemps pressenti; et cela se concevra d'autant mieux qu'il est peu de genres aussi faciles à distinguer que celui-ci. De tous les auteurs qui ont précédé Linné, il en est un surtout que nous devons mentionner, parce que chez lui le genre Cône se trouve circonscrit de la manière la plus nette et la plus naturelle, à ce point que l'on peut dire que Linné l'a emprunté à Gualtieri. C'est à Linné que l'on doit la création définitive du genre; il le met dans le voisinage des Porcelaines et des Strombes, et tous les auteurs linnéens ont adopté cette classification. Depuis Linné, Bruguière est, sans contredit, le naturaliste qui a le mieux traité le genre Cône dans l'*Encyclopédie*, et qui a donné sur lui les renseignements les plus exacts. Le premier, il a fait voir que les Cônes n'ont pas une grande analogie avec les Porcelaines et les Olives, et l'opinion de ce savant observateur se fondait sur un fait important, qui tient, comme on le sait aujourd'hui, à une différence considérable dans l'organisation des animaux. Dans tous les genres de la famille des Enroulées (Olive, Porcelaine, Marginelle, Ancillaire, etc.), l'animal, pourvu d'un très large manteau, le renverse sur sa coquille, l'épaissit constamment, et lui donne ce poli naturel qui est caractéristique; dans les Cônes, au contraire, l'animal a le manteau très court, et la coquille fraîche est toujours revêtue d'un épiderme quelquefois très tenace et très épais, et que les marchands ont ordinairement soin d'enlever pour faire ressortir le brillant des couleurs de la coquille. Ces différences paraissaient à Bruguière suffisantes pour éloigner les Cônes des Olives et des Porcelaines; mais son opinion, toute rationnelle qu'elle est, n'a été adoptée que par le plus petit nombre; car malheureusement Lamarck, entraîné par d'autres considérations, joignit les Cônes aux genres assez nombreux dont il a formé sa famille des Enroulées. L'opinion de Lamarck prévalut, et Cuvier lui-même l'adopta dans les deux éditions du *Règne animal*. Cependant Férussac, dans ses *Tableaux systématiques des Mollusques*, revenant à l'opinion de Bruguière, proposa de rapprocher les Cônes des Buccins, tout en établissant pour eux une petite famille particulière. Nous-même, dès 1828, dans le *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle*, avons partagé l'opinion de Bruguière et de Férussac. Un peu plus tard, M. de Blainville l'adopta aussi dans son *Traité de Malacologie*, mais en la modifiant. Apercevant une grande ressemblance entre les Coquilles jeunes des Strombes et celles du genre Cône, il crut, d'après cela, devoir les comprendre dans la même famille, celle des Angystomes, ce qui, dans notre opinion, éloigne le genre

en question de ses rapports naturels. D'abord, on peut dire qu'on ne peut pas conclure rigoureusement l'analogie de deux genres parce que le jeune âge dans l'un ressemble à l'état permanent dans l'autre. Une comparaison n'est complète et ne peut avoir un résultat logique qu'autant qu'elle embrasse tous les caractères des objets comparés. Or, dans sa comparaison, M. de Blainville laisse en dehors tout ce qu'il y a d'important pour déterminer les rapports des genres entre eux, c'est-à-dire qu'il fait abstraction des modifications singulières que les Coquilles des Strombes subissent à mesure qu'elles vieillissent, modifications qui n'existent jamais dans les Cônes; et enfin M. de Blainville ne tient pas compte de la différence énorme qui existe entre les animaux des deux genres. Déjà Adanson avait donné la description de l'animal de quelques espèces de Cônes. Bruguière, qui, dans son voyage à Madagascar, avait eu l'occasion d'en observer vivantes quelques autres espèces, confirme en tout les caractères donnés par Adanson. Enfin, dans ces dernières années, MM. Quoy et Gaimard, ainsi que M. Ehrenberg, ont fait connaître par la description et de bonnes figures plusieurs autres espèces de Cônes, et nous-même avons vu celui de la Méditerranée, figuré par M. Philippi dans son *Enumeratio molluscorum Siciliæ*. Il résulte de cet ensemble de documents, il résulte aussi de ceux qu'on a maintenant sur les genres Strombe et Ptérocère, que les Cônes sont très séparés de ces derniers genres, et qu'ils ne le sont pas moins des Olives et des Porcelaines.

Comme leur nom l'indique, les Cônes sont des coquilles conoïdes, à spire généralement courte, quelquefois même assez aplatie pour que la coquille puisse se tenir debout lorsqu'elle a été placée de ce côté sur un plan horizontal. Le dernier tour constitue à lui seul la plus grande partie de la surface de la coquille; il est régulièrement conique, et il est terminé à la base plutôt par une dépression que par une échancrure. L'ouverture, dans ce genre, est presque aussi longue que la coquille elle-même, car elle occupe toute la hauteur du dernier tour. Elle est toujours étroite; ses bords sont parallèles; la columelle est droite, sans plis et sans courbure; le bord droit est simple, toujours mince et tranchant, et il est toujours détaché de l'avant-dernier tour par une échancrure plus ou moins profonde qui se montre à la partie supérieure de l'ouverture dans la partie de son bord qui appartient à la spire. Certaines espèces, dans lesquelles cette échancrure est très profonde, ne manquent pas d'analogie avec quelques Pleurotomes, ce qui a fait croire à quelques personnes que ces deux genres devaient être rapprochés. Les tours de spire, dans les Cônes, sont très étroits, par conséquent nombreux; ils laissent entre eux peu d'espace, ce qui force les viscères de l'animal à se disposer sous la forme d'un ruban aplati, ou, pour mieux dire, c'est cette forme particulière à l'animal des Cônes qui détermine celle de la coquille. Les accroissements de la coquille se font comme dans la plupart de celles qui sont connues, et ce mode d'accroissement, qui se continue pendant toute la durée des espèces, diffère d'une manière très notable de celui des Porcelaines et des Olives lorsqu'elles sont arrivées à un certain degré de développement.

L'animal des Cônes rampe sur un pied allongé et fort étroit, peu épais, tronqué en avant, et présentant deux levres à ce bord antérieur. Sur l'extrémité postérieure de ce pied, il y a un petit opercule corné beaucoup plus court que l'ouverture, et assez étroit pour permettre à l'animal de rentrer profondément en dedans. La tête est d'un médiocre volume; elle s'allonge en un petit mufle proboscidiforme, à la base duquel s'élève, de chaque côté, un tentacule conique, grêle, sur le milieu duquel, et du côté externe, est situé le point oculaire. A l'extrémité de cette espèce de trompe se trouve l'ouverture buccale, qui est armée en dedans de nombreux crochets cornés, insérés sur une langue dont l'animal se sert pour déchirer et dévorer les animaux dont il se nourrit. Le manteau revêt l'intérieur de la coquille, et se prolonge en avant en un canal charnu, cylindracé, et qui dépasse la coquille à peu près de la même manière que dans les Buccins et les Mitres. Ce canal est ouvert à son extrémité libre, et il est destiné à porter l'eau sur les branchies. Si nous comparons maintenant les caractères de l'animal des Cônes avec ceux des autres genres connus, nous leur trouverons la plus

grande analogie avec les Mitres et les Colombelles. Une seule différence notable paraît exister entre ces deux genres et les Cônes ; elle consiste en ce que, dans les uns, il existe une trompe quelquefois très allongée, ce qui donne à l'animal l'avantage d'attaquer sa proie loin de lui. Dans les Cônes, cette trompe paraît manquer, et elle est remplacée par la langue hérissée de crochets dont nous avons parlé. Il résulte de tout ce qui précède que le genre Cône peut être caractérisé de la manière suivante :

Coquille allongée, turbinée, conique, à spire courte.. Ouverture longitudinale, étroite, à bords parallèles, à columelle simple, versante à la base.

Animal très aplati, ayant un pied long, étroit, tronqué en avant. Tête petite, proboscidiforme, ayant deux tentacules sur le milieu desquels sont placés les yeux. Bouche terminale. Un opercule carré, très petit, ayant à peine un quart ou un tiers de la longueur de l'ouverture.

Il y a peu de genres aussi nombreux et aussi riches en espèces que celui des Cônes ; il n'y en a point de plus recherchés dans les collections des amateurs, et c'est parmi les Cônes qu'on trouve encore le plus grand nombre de Coquilles rares et chères. Il n'est point de genres où les couleurs soient aussi diversifiées que dans les Cônes, et il n'en est pas non plus où la forme paraisse avoir autant de constance et d'uniformité. Ces deux particularités ont toujours rendu très difficiles l'étude des espèces et leur séparation. Cette distinction devient d'autant plus difficile qu'en examinant un grand nombre d'individus, on s'aperçoit que la forme n'est guère moins variable que la couleur, et il faut savoir habilement profiter de l'ensemble des divers caractères pour distinguer les espèces. C'est particulièrement en étudiant les espèces fossiles qu'on reconnaît la difficulté de les distinguer : aussi il est à présumer que, par la suite, on pourra réformer un assez bon nombre des espèces actuellement admises lorsque l'on aura rassemblé une plus grande quantité des matériaux bien choisis pour l'étude de ce genre. Aidé de la célèbre collection de M. Hwass, Bruguière a décrit, dans l'*Encyclopédie méthodique*, 146 espèces de Cônes; Lamarck en mentionne 181 espèces vivantes et 9 espèces fossiles seulement. Aujourd'hui le nombre des espèces vivantes s'élève à plus de 250, et celui des espèces fossiles est d'une cinquantaine environ, qui, pour la plupart, appartiennent aux divers étages des terrains tertiaires. Pendant longtemps on a cru que les Cônes fossiles ne dépassaient pas les terrains tertiaires. M. Dujardin, le premier, en a fait connaître une belle espèce des terrains crétacés de la Touraine, et plus récemment M. Deslonchamp, de Caen, en a découvert une autre fort remarquable dans les argiles du lias du Calvados. (Desh.)

CONE. *Strobilus.* BOT. — On a donné ce nom, qui est aussi synonyme de Strobile, au fruit des végétaux de la famille des Conifères. Il est composé d'un nombre irrégulier d'utricules membraneuses cachées dans l'aisselle de bractées sèches et ligneuses et disposées en forme de cône. Ce sont ces bractées qui accompagnaient, sous forme d'écailles, les fleurs femelles, et ont pris beaucoup d'accroissement.

***CONELLA**, Swains. (diminutif de *conus*, cône). MOLL.—Genre proposé par M. Swainson pour quelques espèces de Colombelles, dont la forme se rapproche assez de celle des Cônes. Ce genre, tout-à-fait inutile, n'a point été adopté. *Voy.* COLOMBELLE. (Desh.)

CONEPATE, Buff. MAM. — Nom d'une variété de la Moufette d'Amérique.

CONFERVACÉES et **CONFERVÉES**. *Confervaceæ* et *Conferveæ*. BOT. CR. — (Phycées.) Tribu de la famille des Zoospermées, Ag. fil., qui se compose d'Algues remarquables par leur forme, leur organisation et leur couleur verte. Ce sont, chez toutes, des filaments tubuleux, membraneux, capillaires, cloisonnés de distance en distance ou articulés, simples ou rameux, libres ou réunis sous la forme d'un réseau à mailles régulières, le plus ordinairement verts, rarement purpurins ou tout-à-fait décolorés (hyalins), renfermant dans chaque article une matière granuleuse verte (rouge dans le *Sphœropleo*) qui forme l'endochrome. Ces plantes vivent dans l'eau douce ou salée, et ont leur centre géographique dans l'hémisphère boréal. Elles sont comprises dans les genres *Conferva*, Ag.; *Sphœroplea*, Ag.; et *Microdictyon*, Decaisn. (C. M.)

CONFERVE. *Conferva* (*conferruminare*, souder). BOT. CR. — (Phycées.) Il serait infi-

niment trop long, et ce n'est d'ailleurs pas ici le lieu, de tracer l'histoire du genre Conferve, type de la tribu des Confervacées, et de dire quels sont les êtres extrêmement divers que l'on a compris sous ce nom depuis Pline, qui en a parlé le premier (*Hist. nat.*, lib. XXVII, cap. 8, *ad calc.*), jusqu'à M. Agardh (*Syst. Alg.*, p. 26), qui l'a enfin limité d'une manière plus naturelle que ses devanciers. Ceux qui désireront connaître les nombreuses vicissitudes que ce g. a subies dans cet immense intervalle, mais surtout depuis Lobel, beaucoup plus rapproché de nous, pourront consulter avec fruit les travaux de Dillen, Gmelin, Linné, Girod de Chantrans, Roth, Bory, et surtout Vaucher (*Hist. Conf. d'eau douce*, in-4°, Genève, 1803), qui a laissé sur les espèces d'eau douce un des plus importants travaux que l'on ait publiés au sujet de ces plantes.

Dans l'état actuel de la science, le g. Conferve peut être ainsi défini : Filaments tubuleux, capillaires, cloisonnés de distance en distance, cylindriques ou légèrement étranglés au niveau des cloisons, simples ou rameux, flottant en masses plus ou moins volumineuses sur les eaux douces ou salées, ou bien fixées par l'une de leurs extrémités, soit aux rochers ou au sable du rivage, soit sur d'autres plantes. Nous traiterons de leur structure anatomique à l'article ENDOCHROME. Quant à leur mode de propagation, il n'est pas uniforme dans toutes les espèces, ce qui prouve que de nouvelles observations restent à faire sur ce groupe intéressant. M. J. Agardh (*Ann. Sc. natur.*, t. VI, p. 194) l'a suivie dans les *C. ærea*, *zonata*, *crispata* et *centralis*. Chez la première, la matière granuleuse verte s'agglomère au centre de chaque article en un sphéroïde qui plus tard se résout en un nombre considérable de spores douées de mouvement (*zoosporæ*). Celles-ci, munies d'une sorte de rostre à une de leurs extrémités, s'agitent dans la loge avec vivacité, sortent par une ouverture pratiquée au sommet d'un petit mamelon et viennent se déposer au fond du vase, après avoir encore continué à se mouvoir en tous sens pendant une ou deux heures. Dans d'autres Conferves, le *C. dissiliens* Dillw., par exemple (V. Decaisne, *Ann. Sc. nat.*, t. XVI, p. 334, pl. 14, fig. 7), les choses se passent tout-à-fait différemment. La matière granuleuse ou sporacée s'étant condensée entre deux cloisons en un globule muni d'un seul rostre, les articles du filament se désunissent et laissent échapper ces globules, qui végètent ensuite comme une seule spore. Enfin, un nouvel observateur, M. Hill Hassal, dans un travail sur les Conferves d'eau douce publié tout récemment (V. *Ann. and Magaz. of nat. Hist.*, septemb. 1842 et janv. 1843, p. 385), contredit formellement les assertions de MM. J. Agardh et Decaisne, et prétend que les choses ont lieu tout autrement qu'ils ne l'ont avancé. Le plus grand nombre des Conferves simples (*unbranched*) se reproduit, selon lui, par le moyen de vraies spores et non par des zoospermes. Les spores sont formées de la même manière dans tous les cas, c'est-à-dire par l'union et la concentration du contenu de deux cellules contiguës appartenant à deux filaments distincts, comme cela a lieu dans quelques Sysporées, non dans toutes, ou bien au même filament, ainsi qu'on l'observe dans ce que l'auteur nomme ses Vésiculifères et dans le *Sphæroplea*. Le passage de la matière d'une cellule dans la cellule contiguë, surtout dans ces dernières, n'est pas une action momentanée, mais lente et graduée; M. Hassal l'attribue à une attraction (spéciale) soutenue, mais inégale, qui existe entre les deux endochromes. On ne rencontre jamais qu'une seule spore dans chaque cellule, et cette spore, ellipsoïde, sphérique ou ovoïde, est tout-à-fait semblable à celle des Conjuguées ou Sysporées. Pour le reste de la métamorphose, nous ne pouvons que renvoyer au Mémoire cité; mais nous avons cru de notre devoir d'historien de tenir compte de ces nouvelles observations, que nous engageons les botanistes à répéter. La matière est du plus haut intérêt, et la science ne peut que gagner à des recherches faites dans cette direction.

Comme nous l'avons déjà dit dans notre définition, les Conferves habitent toutes les mers et les eaux douces stagnantes ou courantes. Elles commencent à végéter au printemps, et continuent leur reproduction pendant une partie de l'été. La nature les a répandues avec un luxe infini. Elles ont formé l'humus primordial, pour ainsi dire, sur lequel se sont développés d'autres végétaux inférieurs. Le nombre des espèces est considérable et ne s'élève pas à moins de 150

environ. Quelques unes produisent une immense quantité d'individus. La *C. rivularis*, par exemple, remplit souvent les ruisseaux où elle se développe. Ce g. difficile attend un monographe qui vienne débrouiller le chaos qui règne encore dans la définition de ses espèces. (C. M.)

*CONFERVITES. BOT. PH. — M. Brongniart (*Hist. Végét. foss.*, l. 86, t. IX) a donné ce nom à des filaments simples ou rameux et cloisonnés qui se trouvent dans la craie, et qu'il a reconnus pour appartenir à la famille des Confervacées.

CONFERVOIDÉES. *Confervoideæ*, Ag. BOT. CR. — *Voyez* CONFERVACÉES.

*CONFLUENT. *Confluens*. BOT.—On emploie ce mot, dont la signification propre est *qui se réunit et se confond*, pour désigner la réunion des cotylédons avec le blastème, comme dans les Synanthérées, celle des loges de l'anthère, quand elles affectent cette disposition, des nervures des feuilles, lorsqu'elles tendent à se réunir à leur sommet, et des feuilles elles-mêmes lorsqu'elles sont réunies par leur base.

*CONGEA. BOT. PH.—Genre de la famille des Verbénacées-Ægiphilées, établi par Roxburgh pour un arbrisseau de l'Inde à feuilles ovales, cordiformes, un peu velues, dont les fleurs sont disposées en panicules axillaires.

CONGÉLATION. *Congelatio* (*cum*, avec; *gelo*, je gèle). CHIM.—Passage d'un corps liquide à l'état solide par l'effet d'un abaissement de la température qui en soustrait le calorique latent.

CONGÉNÈRE. ZOOL., BOT. — Cette expression s'emploie pour dire qu'une espèce est du même genre qu'une autre.

*CONGERIE. *Congeria*, Partsch (*congeries*, amas). MOLL. — M. Partsch a, dans les *Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Vienne*, 1835, proposé ce genre pour quelques Coquilles fossiles de la famille des Mytilacées, qui sont répandues en grande abondance dans une couche argileuse appartenant au bassin tertiaire de Vienne. Les géologues pensent que cette couche a été déposée dans l'eau douce, et par conséquent les Coquilles fossiles dont il est question auraient vécu dans l'eau douce. On trouve encore actuellement vivante dans les eaux douces du nord de l'Europe une espèce de Moule avec laquelle M. Van Beneden a fait un genre sous le nom de *Dreissena*. Il y a parmi les espèces fossiles de *Congeria* de M. Partsch des Coquilles qui appartiennent certainement au genre *Dreissena* que nous venons de mentionner; et, dans le cas où il serait nécessaire de distinguer en genre les Moules fluviatiles, le nom de *Congeria*, étant le premier, devrait être le seul conservé et appliqué aux espèces vivantes et fossiles. Dans notre manière d'envisager la valeur du genre, nous n'admettons pas celui-ci, parce qu'il présente tous les caractères des Moules proprement dites. *Voy.* MOULE. (DESH.)

*CONGESTIF. *Congestivus*. BOT.—Se dit de la préfoliation quand les disques des feuilles sont reployés irrégulièrement sur eux-mêmes.

*CONGLOBÉ. *Conglobatus*. BOT.—On désigne sous ce nom les organes ramassés en boule.

CONGLOMÉRAT. GÉOL. — *Voy.* AGGLOMÉRAT.

*CONGLOMÉRÉ. *Conglomeratus*. BOT.— Cette épithète, qui s'applique aux feuilles et aux fleurs, a presque la même signification que *Conglobé*; mais il n'emporte cependant pas, comme ce dernier mot, l'idée de sphéricité.

CONGRE. POISS. — Poisson abondant sur les côtes de l'Europe baignées par l'Océan et par la Méditerranée. Il ressemble à l'Anguille par sa forme et par la disposition générale des nageoires, mais il en diffère par la longueur des tubes antérieurs des narines, que quelques auteurs ont confondus avec des barbillons : les yeux sont plus grands; la dorsale est bordée de noir, et avance sur le dos jusqu'auprès de la nuque, répondant ainsi à l'insertion des pectorales. La couleur, généralement cendrée, mais devenant quelquefois noire, ou dans d'autres cas piquetée de blanchâtre, différencie encore le Congre de l'Anguille; mais comme le fond des eaux occasionne souvent des variations notables de coloration, on ne peut donner une grande valeur à ce dernier caractère. La taille du Congre est aussi de beaucoup supérieure à celle de l'Anguille, quoique je la croie exagérée de beaucoup par Gesner et ses copistes, qui la portent à 6 mètres. Sur le marché de Paris, les Congres de 3 mètres sont déjà des plus forts. C'est un poisson vorace qui aime à se tenir près de l'embou-

chure des rivières, et qui attaque avec vigueur, et en les entrelaçant dans les replis de son corps, les animaux qu'il veut dévorer. Souvent, dans ces combats, il reçoit des blessures dont il porte les cicatrices, et qui montrent de quelles forces vitales l'animal est doué pour amener à guérison les plaies qui lui avaient enlevé une partie de la queue, du dos, et toute la nageoire qui s'y insérait. Sa chair est blanche, maigre, courte, et en général peu estimée sur nos côtes de l'Océan ; il paraît qu'elle l'est davantage dans quelques parages de la Méditerranée, quoique le contraire ait été avancé. Le Congre ne quitte pas les côtes de l'Europe ; mais les mers étrangères nourrissent un grand nombre d'autres anguilliformes qui ont beaucoup d'affinités avec lui. M. Cuvier, en prenant la longueur de la dorsale étendue sur le dos jusqu'à la nuque, en fait un genre voisin de l'Anguille, et dans lequel nous ferons encore des subdivisions ; car la forme des dents, tantôt rondes et en pavés, tantôt longues, aiguës et tranchantes, et la position de l'ouverture des narines, donneront des caractères qui entreront dans la diagnose de ces nouveaux genres. (Val.)

*CONIANDRA (κωνίον, petit cône; ἀνήρ, en bot., étamine). bot. ph. — Genre de la famille des Cucurbitacées, tribu des Cucurbitées-Coniandrées, formé par Schrader (*in* Eckl. et Zeyb. *Enum. Pl., cap.* 275), et renfermant environ 4 espèces. Ce sont des plantes herbacées, monoïques, vivaces au moyen d'un rhizôme tubéreux, et dont il est regrettable qu'aucune espèce ne soit encore introduite dans nos cultures d'Europe. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, membranacées, palmatiparties, mucroné-dentées, couvertes de papilles rudes et portant des cirrhes simples. Les fleurs en sont petites, verdâtres ; les mâles en grappes, les femelles solitaires, les fruits jaunes. Le type de ce genre est la *Bryonia dissecta* Thunb. (C. L.)

*CONIANDRÉES. *Coniandreæ*. bot. ph. M. Endlicher divise les Cucurbitacées en plusieurs sous-familles, dont l'une, celle des Cucurbitées, est subdivisée en plusieurs sections, la première nommée Coniandrées, du g. *Coniandra* qu'elle renferme. (Ad. J.)

CONIANGIUM (κόνις, poussière; ἀγγεῖον, vase). bot. cr. — (Lichens.) Fries a imposé ce nom (*Vet. Acad. Handl.*, 1821, p. 330) à un genre de la tribu des Graphidées, auquel il attribue les caractères suivants : Thalle crustacé, très mince. Apothécies brunes, rapprochées, arrondies ou oblongues, difformes, toujours ouvertes, privées d'excipulum. Lame proligère contiguë, persistante, dont la substance se résout en spores de couleur fauve. Une seule espèce, croissant sur les bois dénudés de Pin ou de Chêne, ou sur les écorces de Sapin, compose ce g., l'un des plus inférieurs de la tribu. Fries l'a placé en nature au n° 1 de ses *Lich. Suec. exsic.* C'est aussi le *Spiloma paradoxum* Achar. (C. M.)

CONIANTHOS (κόνις, poussière; ἄνθος, fleur). bot. cr. — (Hépatiques.) Quelques Jongermannes ont le sommet des rameaux ou le bord des feuilles chargés de propagules ; c'est un de ces états qui a servi à Palisot de Beauvois de type au g. auquel il a imposé ce nom, et qui ne pouvait être adopté. *Voy.* jongermanne. (C. M.)

*CONIATUS (κονιατός, qui est fardé). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites (Charançons de Latr.), créé par Germar (*Mag.*, 2, p. 240) et adopté par Schœnherr. Cinq espèces en font partie : les *Con. Tamarisci*, *repandus* et *splendidus* Fab. (*Curculio*), *Caspius* Mot., et *suavis* Schr. La 1re se trouve dans les provinces méridionales de l'Europe, sur la côte de Barbarie et jusqu'en Nubie ; la 2e, dans le midi de la France, dans la Suisse ; la 3e, en Sibérie ; la 4e, dans le Daghestan.

Ces Insectes sont de taille un peu au-dessous de la moyenne, et ornés de couleurs vives, or, rouge et vert. (C.)

*CONICÈRE. *Conicera* (κῶνος, cône; κέρας, corne). ins. — Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen, et adopté par M. Macquart, qui le met dans la section des Acalyptères et la sous-tribu des Hypocères. Ce g. se distingue des deux autres de la même sous-tribu par le troisième article de ses antennes, qui est conique, et dans une position verticale. Il ne renferme qu'une seule espèce (*Conicera atra* Meig.) trouvée en abondance sur les fleurs de l'*Acanthus mollis*, au mois de septembre, par cet entomologiste. (D.)

CONICHYODONTES. poiss. — Syn. de Glossopètres.

***CONIDEA**, Swains. (κῶνος, cône; ἰδέα, forme). MOLL. — Genre inutilement séparé des Colombelles par M. Swainson pour quelques espèces de Conoïdes, tels que le *Columbella semipunctata* de Lamarck. Ce genre ne peut être adopté. *Voyez* COLOMBELLA. (DESH.)

***CONIDIE.** *Conidium* (κόνις, poussière). BOT. CR. — Sprengel, et après lui quelques autres lichénographes, ont désigné sous ce nom les corpuscules qui se trouvent sur divers Lichens, et qu'ils considèrent comme les gemmules de ces végétaux.

CONIE. *Conia.* MOLL. — Genre établi par Leach sur le *Lepas porosa* de Linné, et que Lamarck a mis dans ses Balanes.

CONIFÈRES. *Coniferæ.* BOT. PH. — Les Conifères constituent une des familles les plus remarquables du règne végétal, susceptible d'être divisée en trois tribus ou en familles distinctes, et qui, jointe aux Cycadées et aux Gnétacées, compose le groupe si singulier des Dicotylédones gymnospermes. — Le caractère essentiel de ce groupe, et par conséquent des Conifères, consiste dans la manière dont les ovules, non renfermés dans un ovaire clos, reçoivent directement l'action du pollen sans l'intermédiaire d'un stigmate. Dans toutes ces plantes, en effet, les ovules, au lieu d'être renfermés dans une cavité close comme celle que forme la partie carpellaire des feuilles pistillaires, sont portés sur des écailles ou feuilles modifiées, étalées et non repliées, et généralement rapprochées de manière à constituer un cône formé d'un nombre plus ou moins considérable de ces écailles, dont quelques unes sont quelquefois seules fertiles et portent des ovules. La disposition des ovules par rapport à ces écailles permet de diviser les Conifères en trois familles ou tribus distinctes. La première, celle des CUPRESSINÉES, offre des cônes formés d'écailles simples résultant d'une transformation des feuilles, dont la transition s'observe facilement, et qui portent chacune, sur leur face supérieure et vers leur base, des ovules dressés, droits et sessiles, dont la chalaze correspond au point d'attache, et le micropyle est dirigé vers l'extrémité libre de l'écaille. Ces ovules sont en nombre variable, deux sur chaque écaille dans les *Thuya*, les *Juniperus* et les *Taxodium*; six ou dix disposés sur deux rangs dans les *Callitris* et les *Widdringtonia*; un plus grand nombre dans les *Cupressus*.

La deuxième famille, celle des ABIÉTINÉES, offre, au lieu d'écailles simples comme celles des Cupressinées, des écailles réellement doubles ou formées de deux parties: l'une inférieure, plus mince, quelquefois très courte, quelquefois plus longue que l'écaille qui porte les ovules, a été habituellement designée sous le nom de bractée; l'autre, placée au-dessus de celle-ci, unie avec elle à la base, et qui ne me paraît en être qu'une dépendance, une sorte de dédoublement ou d'excroissance, en général plus épaisse, plus large, souvent plus longue, porte vers sa base des ovules réfléchis, c'est-à-dire dont le point d'attache et la chalaze sont dirigés vers l'extrémité libre de l'écaille, et le sommet ou le micropyle vers le point d'attache des écailles. — Ces ovules, tantôt complétement libres, n'adhèrent qu'à la base de ces écailles; tantôt l'aile membraneuse qui les borde est unie à la face supérieure de l'écaille, et ne s'en sépare qu'à la maturité des graines. L'ovule paraît ainsi renfermé dans une cavité de l'écaille, ouverte seulement dans le point qui correspond au micropyle.

Cette structure s'observe dans les *Pinus*, les *Abies*, les *Araucaria*; les ovules sont, au contraire, libres par leurs bords dans les *Cunninghamia*, *Arthrotaxis*, *Sciadopitys* et les *Dammara*.

Dans ces deux familles, les ovules sont complétement recouverts par les écailles qui constituent les cônes, écailles qui se rapprochent après la fécondation, et renferment entre elles les graines jusqu'à leur maturité; au contraire, dans les TAXINÉES, les cônes sont composés d'écailles courtes, imparfaites et en partie stériles, qui ne recouvrent les ovules ni à l'époque de la fécondation ni pendant la maturation.

Ces ovules sont, en général, dressés comme dans les Cupressinées; c'est ce qu'on observe dans les *Taxus* et les *Torreya*, où chaque petit cône ne présente qu'un seul ovule terminal; dans les *Gingko*, où il y en a deux au sommet d'une écaille représentant une feuille modifiée; dans les *Phyllocladus*, où il y a plusieurs petites écailles courtes avec un ovule à leur aisselle.

Dans les *Podocarpus* et les *Dacrydium*,

une ou deux des écailles supérieures de ces cônes imparfaits portent chacune un ovule réfléchi.

Dans ces trois familles des Cupressinées, des Abiétinées et des Taxinées, les ovules, considérés isolément, paraissent avoir la même structure; ils n'offrent qu'un seul tégument perforé au sommet, et toujours cette ouverture ou micropyle est opposée à leur point d'attache. Sur l'écaille (ou du moins les *Podocarpus* seuls sembleraient faire exception à cet égard), cette ouverture du micropyle est, en général, large, quelquefois tubuleuse. Le nucelle qui est renfermé sous ce tégument lui est en partie adhérent par sa partie inférieure, et est obtus au sommet. Il présente dans son centre une cavité dans laquelle se développent le périsperme et l'embryon. — Quoique les Conifères n'offrent ordinairement qu'un seul embryon dans la graine mûre, elles renferment, en général, dans leurs ovules, plusieurs rudiments d'embryon, et le plus souvent quatre, formant des vésicules tubuleuses, légèrement renflées au sommet, et dont un seul est fécondé et se développe.

Tels sont les caractères et les modifications de structure de l'organe femelle des Conifères. — Les étamines forment des chatons plus ou moins allongés, quelquefois très petits dans les Cupressinées, assez volumineux dans les Abiétinées, composés d'écailles portant les lobes simples des anthères ou d'étamines à un nombre de lobes plus ou moins considérable. En effet, les parties qui constituent ces chatons peuvent également être considérées comme des écailles résultant de feuilles transformées portant un plus ou moins grand nombre d'anthères simples ou comme le filet et le connectif plus ou moins dilaté d'une anthère à deux ou à plusieurs lobes. Chaque étamine ou chaque écaille, portée sur l'axe du chaton, est toujours un organe appendiculaire simple, analogue à une étamine. Le plus souvent, cette écaille ou ce connectif membraneux au sommet, ne porte que deux lobes, comme cela a lieu dans la majorité des étamines; c'est ce qu'on voit dans les *Pinus*, *Abies*, *Podocarpus*, *Phyllocladus*, *Gingko*, *Arthrotaxis*. Dans la plupart des autres genres, il y a 3, 4, ou un plus grand nombre de lobes insérés à la face inférieure d'un même connectif ou d'une même écaille. Le pollen se présente également sous deux formes, ou composé de deux vésicules assez volumineuses réunies par une membrane intermédiaire, comme on l'observe dans les *Pinus* et *Abies*, ou formé de grains très petits, lisses et globuleux, comme dans les Cupressinées et les *Taxus*.

On voit que les Conifères, quoique n'ayant pas de vraies fleurs formées d'une réunion régulière de pistils et d'étamines, sont de véritables Phanérogames dont les organes sont seulement plus simples que ceux des Phanérogames angiospermes. — Les graines placées à l'aisselle des écailles des cônes ou sur les écailles courtes et avortées dans les Taxinées, conservent la position des ovules. Leur tégument est plus ou moins épais, souvent crustacé ou ligneux, rempli de vésicules résineuses, et le plus souvent accompagné d'une expansion membraneuse en forme d'aile d'abord adhérente à l'écaille ou toujours libre. — La graine renferme un périsperme épais, charnu, huileux, au centre duquel est un embryon droit, cylindrique, à deux cotylédons opposés ou à cotylédons plus nombreux et verticillés; la radicule de cet embryon est unie par le long tube suspenseur persistant et replié sur lui-même à l'intérieur de la cavité du périsperme qui le renferme; et c'est ce caractère qui existe dans quelques autres plantes dicotylédones et dans l'embryon jeune de toutes les Phanérogames, qui avait conduit L.-C. Richard à former de ces plantes et des Cycadées une division spéciale sous le nom de *Synorrhizes*.

Les Conifères ne sont pas moins remarquables par leurs organes de la végétation que par ceux de la reproduction; tous sont des arbres, ou au moins de grands arbustes, à feuilles presque toujours coriaces, le plus souvent étroites, aciculaires ou subulées, ou planes et linéaires, enfin quelquefois plus larges, lancéolées, mais uninervées ou à plusieurs nervures fines, égales, parallèles ou divergentes, comme on le voit dans les *Dammara*, quelques *Podocarpus*, et le *Gingko*. Quelquefois les feuilles sont réduites à de petites écailles, et les rameaux aplatis remplacent les feuilles : tels sont les *Phyllocladus*.

Ces feuilles sont généralement alternes.

en spirale formant de nombreuses séries longitudinales ; dans la plupart des Cupressinées, elles sont opposées ou verticillées. Cependant quelques genres de cette famille les ont aussi en spirale ; on remarque dans beaucoup de Conifères une grande inégalité de développement dans les feuilles des divers rameaux. Cette dissemblance est surtout très marquée sur les Conifères de la famille des Cupressinées, dans les *Juniperus*, les *Widdringtonia* et les *Taxodium* ; on l'observe aussi d'une manière moins prononcée sur les *Eutassa*, et, parmi les Taxinées, dans plusieurs *Podocarpus* et *Dacrydium*.

Les véritables *Pinus* présentent cette inégalité des feuilles des divers rameaux sous une autre forme très constante et caractéristique des diverses espèces. Les feuilles fasciculées par 2, 3 ou 5, rarement par 4, des arbres de ce genre, sont en effet les feuilles de petits bourgeons ou rameaux axillaires qui ne s'allongent pas, et naissent à l'aisselle des feuilles avortées et squamiformes du rameau principal ; chacun de ces petits bourgeons présente une gaîne formée par les écailles du bourgeon, et un nombre défini et constant de feuilles complétement développées sortant de cette gaîne en un faisceau de 2, 3 ou 5 feuilles.

Les feuilles fasciculées des Mélèzes et des Cèdres offrent la même disposition avec un rameau plus développé, et portant un nombre plus considérable et indéterminé de feuilles.

La forme de ces dernières, habituellement aciculaire ou linéaire, leur nombre et leur rapprochement sur les rameaux, leur persistance et leur couleur sombre dans la plupart des cas, enfin la disposition des branches principales par étages ou faux-verticilles, donnent à ces arbres un port tout particulier qui les a fait généralement distinguer des autres arbres forestiers ; on les appelle vulgairement *arbres verts* en français, *nadelholz* ou arbres à aiguilles en allemand. L'anatomie de leurs tissus a fait découvrir dans la structure interne de leur tige des caractères non moins remarquables, et qui permettent de distinguer le bois des Conifères du bois de tous les arbres connus jusqu'à ce jour.

Les tiges s'accroissent par des couches concentriques de bois dont la première entoure une moelle centrale, comme dans les autres arbres dicotylédons ; ces zônes de bois sont également traversées par des rayons médullaires, ou lames cellulaires rayonnantes ordinairement très étroites et formées d'un seul rang de cellules, quelquefois formées de plusieurs rangées de cellules parallèles. Mais ce qui forme le caractère essentiel de ces bois, c'est l'absence complète des vrais vaisseaux lymphatiques (fausses trachées, vaisseaux rayés ou vaisseaux ponctués), le tissu ligneux étant entièrement formé de fibres ligneuses, allongées, aiguës aux deux bouts, et marquées, *sur leurs faces latérales seulement*, de grandes ponctuations ou pores entourées d'une aréole circulaire, et formant une seule série longitudinale, ou deux ou trois séries seulement sur les faces latérales de ces fibres ligneuses. L'absence des gros vaisseaux spiraux distingue ces bois de presque tous les bois d'arbres dicotylédons ; la position latérale des pores ou ponctuation les distingue du petit nombre d'arbres dicotylédons d'autres familles qui sont également dépourvues de vaisseaux, tels que les *Tasmannia* et les *Drymis*. Ces ponctuations existent particulièrement sur les fibres ligneuses de la partie interne de chaque zône, fibres dont le calibre est plus gros, les parois moins épaisses, et qui constituent la partie la plus tendre du bois, des Pins par exemple. Elles manquent au contraire, ou entièrement, ou presque complétement, sur les fibres de la partie externe et dure de chaque zône annuelle ; de sorte que la partie interne de chaque zône représente physiologiquement la partie vasculaire du bois, et la partie externe plus dure représente la partie fibreuse.

La disposition des ponctuations sur les fibres ligneuses en une seule rangée longitudinale, en plusieurs rangées dont les ponctuations se correspondent en hauteur, ou en plusieurs rangées à ponctuations alternes, distingue les bois des divers genres de cette famille : ainsi les *Pinus*, *Abies*, *Larix*, *Juniperus*, présentent la première disposition, rarement la seconde ; les *Taxodium* offrent la seconde ; les *Araucaria*, les *Podocarpus*, la troisième.

Les genres qui appartiennent à la classe des Conifères peuvent être ainsi distribués :

Famille I. — Cupressinées.

Juniperus, L. — *Thuya*, Tournef. — *Cryp-*

tomeria, Don (*Cupressus japonica* Thunb.). — *Thuyopsis*, Sieb. et Zucc. (*Thuja dolabrata* Thunb.). — *Cupressus*, Tourn. — *Callitris*, Vent. — *Widdringtonia*, Endl. (*Pachylepis*, Ad. Br.). — *Taxodium*, L. C. Rich.

Famille II. — Abiétinées.

Tribu I. — **Araucariées.**

Araucaria, Juss. — *Eutassa*, Salisb. — *Arthrotaxis*, Don. — *Cunninghamia*, R. Br. — *Dammara*, Rumph. — *Sciadopitys*, Sieb. et Zucc.

Tribu II. — **Abiétées.**

Pinus, Tourn. — *Abies*, Tournef.

Famille III. — Taxinées.

Taxus, Tournef. — *Torreya*, Arn. — *Cephalotaxus*, Sieb. et Zucc. — *Podocarpus*, L'Her. — *Dacrydium*, Soland. — *Phyllocladus*, Rich. — *Gingko*, Thunb. (*Salisburia*, Smith.).

A la suite de ces trois familles ou tribus des Conifères, vient le groupe plus dissemblable, mais également gymnosperme, des Gnétacées, comprenant les genres *Gnetum* et *Ephedra*, puis la famille ou la classe particulière des Cycadées. *Voy.* ces mots.

Les Conifères jouent un rôle trop important dans la végétation forestière de certaines contrées et dans celle de l'ancien monde, pour qu'il ne soit pas essentiel d'examiner leur distribution géographique. Il n'y a peut-être pas de contrées un peu étendues qui n'en présentent quelques espèces; mais presque tous les genres sont limités à des régions spéciales.

Parmi les Cupressinées, les *Juniperus* et les *Thuya* sont répartis sur une très grande étendue de la surface du globe, et leurs limites ne sont pas bien fixées. Les vrais *Cupressus* paraissent propres à l'hémisphère boréal de l'ancien continent, les *Cryptomeria* et *Thuyopsis* au Japon et peut-être au continent voisin. Les *Callitris* appartiennent à l'Australie, à l'exception des *Callitris articulata* de Mauritanie, les *Widdringtonia* à l'Afrique australe, et les *Taxodium* à l'Amérique septentrionale.

Parmi les Abiétinées, les *Araucaria* sont propres à l'Amérique australe, les *Eutassa* et les *Arthrotaxis* à l'Australie, le *Cunninghamia* à la Chine, les *Dammara* aux îles d'Asie et à la Nouvelle-Zélande, le *Sciadopitys* au Japon; enfin les *Pinus* et *Abies* (*Abies*, *Peuce*, *Larix*, *Cedrus*) à l'hémisphère boréal des deux continents, et presque tous au nord du tropique; aucune espèce de ces genres nombreux n'est connue jusqu'à présent dans l'hémisphère austral. La plupart des espèces croissent même dans les régions septentrionales de cette hémisphère ou dans les parties élevées des régions plus chaudes.

Quant aux Taxinées, les *Taxus* et *Torreya* se retrouvent dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal des deux continents, et les genres *Cephalotaxus* et *Gingko* sont propres à l'extrémité orientale de l'Asie; le *Phyllocladus* appartient à l'Australie, le *Dacrydium* à la Nouvelle-Irlande et aux îles d'Asie; enfin les *Podocarpus* se retrouvent dans presque toutes les parties du globe, excepté en Europe, et s'étendent des régions tempérées des deux hémisphères jusqu'entre les tropiques.

La famille des Conifères est aussi une des plus utiles dans l'industrie. Son bois, généralement léger, résineux, flexible, doit à ses propriétés et à son peu d'altérabilité, lorsqu'il est choisi dans les espèces très résineuses, son emploi fréquent dans les constructions civiles et navales. On sait que, particulièrement pour les matures et les vergues, les bonnes qualités de Pins et de Sapins sont extrêmement recherchées, et l'on a remplacé souvent ces bois du nord de l'Europe par d'autres Conifères de l'Amérique ou de l'Australie. Le brai, la poix, le goudron, la térébenthine et d'autres matières résineuses sont extraites également de ces arbres; leurs bourgeons doivent à ces matières des propriétés médicinales qui les ont fait employer dans la thérapeutique et l'économie domestique; enfin les graines de quelques *Pinus* sont assez volumineuses pour que leur amande fournisse un mets agréable.

(Ad. Brongniart.)

***CONIFÈRES FOSSILES.** bot. fr. — La famille des Conifères a joué dans les diverses végétations successives de l'ancien monde un rôle encore plus important que celui qu'elle y remplit actuellement. A toutes les époques elle paraît avoir eu des représentants, et plus que toute autre elle paraît

avoir contribué à former ces dépôts de combustibles fossiles que les couches du globe renferment depuis les terrains houillers jusqu'aux lignites tertiaires. Mais chaque époque a eu ses formes particulières, des genres distincts dont l'analogie avec les genres actuels est très intéressant à établir comme fournissant une donnée de plus sur la nature du climat de l'ancien monde.

Les terrains houillers, et surtout leurs couches supérieures, présentent assez fréquemment des rameaux de Conifères qui ont servi à former le genre *Walchia* ; ces rameaux, par leur feuillage et par les fruits qu'ils portent et les bois pétrifiés qui les accompagnent, indiquent une grande analogie entre les *Walchia* et les *Eutassa* ou *Araucaria* de l'Australie. Dans les grès bigarrés se trouvent d'autres Conifères qui constituent les genres *Voltzia* et *Albertia*, qui paraissent se rapprocher des *Cryptomeria* et *Cunninghamia* du Japon.

Le genre *Brachyphyllum*, du Lias et des terrains oolithiques, comprend plusieurs espèces que la forme et l'insertion de leurs feuilles font extrêmement ressembler au nouveau genre *Arthrotaxis* de l'Australie, genre dont on a déjà publié plusieurs espèces propres à la terre de Diemen. A ces formes caractéristiques de trois grandes époques géologiques, et chacune comprenant plusieurs espèces distinctes, se joignent encore quelques espèces de genre douteux, les unes se rapprochant des *Podocarpus*, les autres des *Thuya*. Ce sont surtout les Calcaires de Stonesfield qui nous offrent ces formes exceptionnelles. Mais nulle part nous ne voyons dans ces terrains inférieurs à la craie, rien qui rappelle les vrais *Pinus* et *Abies*.

Au contraire, dans les terrains tertiaires ces deux genres se montrent en grand nombre, tant sous le point de vue de la variété des espèces que sous celui de l'abondance des individus ; car les couches de lignites les plus puissantes de cette époque doivent leur origine à des forêts composées de ces arbres, comme le prouvent les bois qui les constituent, les rameaux et les fruits qui les accompagnent. Je dois même ajouter que jusqu'à ce jour je n'ai vu aucun échantillon de lignite fibreux reconnaissable microscopiquement, qui n'offrît les caractères des bois des Conifères ; ce qui prouve du moins que si les arbres dicotylédons d'autres familles et à bois vasculaires ont quelquefois contribué à la formation de ces couches, ces cas sont très rares et tout-à-fait exceptionnels à l'état pétrifié et de bois siliceux ; les bois dicotylédons de Conifères et de dicotylédones vasculaires sont au contraire également fréquents dans les terrains tertiaires, et surtout dans les parties récentes de ces terrains.

Mais les *Pinus* et *Abies* ne sont pas les seuls genres de la famille des Conifères qui se rencontrent dans les terrains tertiaires, on y trouve encore des *Thuya*, probablement des *Juniperus*, un *Callitris* très voisin de l'*articulata* qui croît actuellement dans l'Atlas, et un *Taxodium* (*Taxodium europæum* Ad. B., *Ann. sc. nat.*), genre qui actuellement ne croît que dans l'Amérique du Nord. On voit par là que si les forêts de Conifères qui couvraient l'Europe à l'époque tertiaire avaient une analogie générale avec celles de notre hémisphère boréal à l'époque actuelle, elles en différaient très notablement par les espèces qui les constituaient. (Ad. B.)

CONILÈRE. *Conilera.* CRUST. — Genre de l'ordre des Isopodes, établi par Leach et rangé par M. Milne-Edwards dans sa famille des Cymothoadiens et dans sa tribu des Cymothoadiens errants. Les caractères de cette coupe générique peuvent être ainsi exprimés : Yeux petits, écartés, nullement proéminents. Les deux premiers articles des antennes supérieures presque cylindriques. Côtés des segments de l'abdomen presque droits, involutés. On n'en connaît qu'une seule espèce, c'est le *C. Montagui* Leach (*Trans. de la Soc. linn.*, t. XI, p. 370), qui se trouve sur les côtes du Devonshire, en Angleterre. (H. L.)

CONILITHES, Swains. (κῶνος, cône ; λίθος, pierre). MOLL. — Lamarck, comme on le sait, a partagé les Cônes en deux sections : ceux qui ont la spire couronnée de tubercules, ceux dont la spire est simple. Ces caractères, d'une très faible importance, ont servi à M. Swainson pour former un genre nouveau aux dépens des Cônes, genre que l'auteur nomme *Coronaxis*. C'est dans ce genre, déjà inutile, que M. Swainson propose un sous-genre sous le nom de *Conilithes*, dont on peut apprécier la valeur et

l'importance d'après ce qui précède. (Desh.)

CONILURUS. MAM. — Nom donné par M. Ogilby à un genre de Rongeurs habitant la Nouvelle-Hollande, et dont l'espèce type, *C. constructor* Ogilb., est la même que M. Lichtenstein avait appelée *Hapalotis albipes*. Les *Conilurus* ou *Hapalotis* sont des animaux de la famille des Muriens, qui semblent intermédiaires aux Gerbilles et aux Rats, par leur crâne aussi bien que par leur système dentaire. On en connaît actuellement plusieurs espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande. (P. G.)

CONIOCARPE. *Coniocarpon* (κόνις, poussière; καρπός, fruit). BOT. CR. — (Lichens.) M. De Candolle (*Fl. Fr.*, II, p. 323) a établi ce genre, de la tribu des Graphidées, sur des Lichens corticoles dont les caractères sont : Thalle crustacé, mince; apothécies rapprochées, arrondies ou oblongues, difformes, ouvertes, sans bords apparents et privées d'excipulum; lame proligère membraneuse, mince, tombant par lambeaux ou se résolvant en glomérules de spores colorées. Si l'on s'en rapportait à la définition qui précède, on pourrait croire ce genre identique au g. *Coniongium*, d'autant mieux que les espèces de l'un et de l'autre font partie du g. *Spiloma* d'Acharius. Il n'en est pourtant pas ainsi, et c'est ce qu'un examen comparatif montrera sur-le-champ. Trois ou quatre espèces, dont la plus commune est le *C. cinabarinum*, composent ce g., le dernier de la tribu. Quelques unes, que l'on en a rapprochées à tort, ne sont que des anamorphoses des g. *Opegrapha* et *Arthonia*. (C. M.)

***CONIOCYBE** (κόνις, poussière; κύβη, tête) BOT. CR. — (Lichens). Acharius voulant retirer de son g. *Calycium* (*voyez* ce mot) quelques espèces dont le port et la coloration semblaient les en éloigner, créa (*Vet. Acad. Handl.* 1816, p. 283) ce nouveau g. de la tribu des Calyciées, et prit pour type le *Mucor furfuraceus* L. Nous avons montré au mot CALYCIÉES que l'organisation de cette plante en faisait un Champignon de l'ordre des Myxogastres; il ne reste donc plus dans ce petit groupe que les *Coniocybe gracilenta*, *pallida* et *nigricans*, dont nous n'avons pu analyser que la seconde espèce. Voici sur quels caractères est fondé ce g. : Thalle crustacé; apothécies pédicellées, sphériques, immarginées, s'effleurissant au sommet, puis enfin recouvertes d'une poussière colorée qui voile complétement l'excipulum propre. Selon Fries (*Lich. europ.*, p. 382), il différerait du g. *Calycium*, comme le *Bæomyces*, dont il est l'analogue, diffère du *Lecidea*. Ces Lichens, propres à l'Europe, vivent sur les vieux bois ou les écorces au pied des arbres. (C. M.)

***CONIOCYSTE.** *Coniocystis* (κόνις, poussière; κύστις, vessie). BOT. CR. — (Phycées). On a donné ce nom à un organe qui, chez quelques Siphonées, remplit les fonctions de conceptacle. On le rencontre dans le *Codium*, et même dans une espèce du g. *Bryopsis*, où sa découverte, due à M. Meneghini, date de peu d'années. Ces Coniocystes constituent-ils une spore unique ou bien en contiennent-ils un certain nombre dans leur cavité? Nous ne connaissons aucun fait qui résolve la question. C'est un sujet qui mérite d'être étudié. Quant aux Coniocystes des Vauchéries, les observations de Vaucher ont montré qu'elles renferment de véritables spores. (C. M.)

***CONIOGETON** (κωνίον, petit cône; γείτων, voisin. BOT. PH. — Genre établi par Blume (*Bijdr.*, 1156) et rapporté avec doute à la famille des Anacardiacées, dans laquelle on le place près du genre *Buchanania* de Roxburgh. Il ne contient qu'une espèce. C'est un arbre (*C. arborescens*) de l'île de Java, auquel les habitants donnent le nom de *Rhungus*. Les feuilles en sont alternes, simples, cunéiformes-oblongues, obtuses, très entières, coriaces, glabres; les fleurs paniculées, terminales. (C. L.)

CONIOLOMA, Flærke. BOT. CR. — (Lichens). Synonyme de *Coniocarpe*, DC. (C. M.)

CONIOMYCÈTES. *Coniomycetes.* BOT. CR. — Nom donné par Fries et Nees d'Esenbeck à un ordre de la famille des Champignons, comprenant ceux qui sont formés de capsules groupées dessus ou dessous l'épiderme des plantes, ou éparses et portées sur une base charnue ou filamenteuse, tels sont les Uredo, les Puccinies, etc. Ce nom répond au sous-ordre des Entophytes, de l'ordre des Gymnomycètes, des mycologues actuels.

***CONIONTIS** (κονιατός, couvert de poussière). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, établi par Eschscholtz, et adopté par M. Dejean, qui, dans son dernier Catalogue, y rapporte deux

espèces de la Californie, nommées par le premier, l'une *C. viatica*, et l'autre *C. campestris*. Leur nom générique fait allusion à la poussière blanche dont ils sont converts et qui transsude de leur corps. Ce g. fait partie de la tribu des Pédinites de M. Solier. (D.)

***CONIOSELINUM** (plante qui ressemble à la fois au *Conium* et au *Selinum*). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Orthospermées-Sésélinées, renfermant un très petit nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins botaniques. Ce sont des plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, diffuses ou dressées, indigènes de l'Europe orientale, la Sibérie et l'Asie médiane. Leurs feuilles sont bi-ou tri-pinnatiséquées à segments pennatipartis, dont les lobes linéaires-oblongs; les ombelles sont terminales, multiradiées, l'involucre nul ou oligophylle; les folioles de l'involucre linéaires, subulées aussi ou plus longues que l'ombelle. (C. L.)

CONIOSPORIUM (κόνις, poussière; σπορά, spore). BOT. CR. — Genre de Champignons de la famille des Gastéromycètes Périsporiacés, établi par Link pour un Cryptogame épiphyte formant, sur les Pins maritimes, des groupes arrondis, verdâtres et irréguliers, composés de capsules agglomérées. Le *C. olivaceum*, unique espèce de ce genre, ne s'est encore trouvé qu'en Portugal.

***CONIOTHALAMES.** *Coniothalami* (κόνις, poussière; θάλαμος, lit). BOT. CR. — (Lichens). Fries avait d'abord donné ce nom au quatrième ordre de la famille des Lichens, en lui assignant pour caractères un thalle confondu avec le nucléus, et des apothécies ouvertes dont le nucleus se résolvait en sporidies nues. Il a abandonné cette classification dans sa *Lichenographia europæa*. Ce nom est d'ailleurs presque synonyme des *Athalames* d'Acharius. (C. M.)

CONIOTHÈLE (κωνίον, petit cône; θηλή, mamelle). BOT. PH. — Genre de la famille des Synanthérées-Sénécionidées-Parthéniées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 531) sur une petite plante annuelle, indigène de la Californie, la *C. californica*. Elle est dressée, glabre, subsimple, à feuilles alternes, pennatiparties, dont le rachis et les lobes bitrijugués, distants, linéaires; à capitules multiflores, hétérogames, terminaux, pédicellés, solitaires. (C. L.)

***CONIOTHÈQUE.** BOT. — Nom donné par le docteur Purkinje à la loge de l'anthère.

***CONIPORE.** *Conipora.* POLYP. — Nom donné par M. de Blainville au g. Conuline de Munster ou *Conodyctium*, Goldf., de la famille des Millépores. Le type de ce g. ressemble à une figue un peu allongée et côtelée, sans qu'il y ait d'ouverture terminale. Peut-être était-il fixé par son extrémité atténuée. Sa forme générale est bien regulière; il est entièrement crétacé, creux, et ses parois, qui sont fort minces, sont composées de cellules quadrangulaires, assez distinctes, disposées en séries alternes, avec une ouverture extérieure en général transverse et régulière. C'est un fossile des couches arénacées du calcaire jurassique de Beirenth. M. de Blainville le rapproche du g. *Dactylopora*; mais comme nous le verrons ailleurs, celui-ci n'est pas un Polypier. (P. G.)

***CONIROSTRE.** *Conirostrum* (*conus*, cône; *rostrum*, bec; à cause de la forme longicône, parfaitement droite, du bec de ces Oiseaux). OIS. — Genre formé par M. Alc. d'Orbigny et moi (*Synops. avium americ.*), en 1838, pour quelques petites espèces d'Oiseaux d'Amérique habitantes des côtes ouest de la Bolivie et de la Colombie. Ses caractères sont: Bec très droit, longicône, comprimé et très aigu. Ailes longues, à rémiges étagées jusqu'à la troisième et la quatrième, qui sont les plus longues. Queue assez ample, terminée carrément; tarses longs et grêles; pouce assez développé. Ce petit groupe, propre à l'Amérique occidentale, a les plus grands rapports avec les *Dacnis* de Cuvier; il en diffère néanmoins par un bec plus grêle, des ailes et une queue plus longues, et des tarses plus élevés et plus grêles. Ce sont de petits Oiseaux melliphages comme les Gnitguits, se cramponnant comme eux aux fleurs des arbres pour en recueillir les sucs mielleux. Quoiqu'ils en diffèrent visiblement par la forme de leur bec, c'est néanmoins pres d'eux qu'ils doivent être le plus naturellement groupés dans la famille des Nectarinidées, et la sous-famille des Cœrébinées, ayant le même genre de nourriture et les mêmes habitudes.

L'espèce type, le CONIROSTRE CENDRÉ (*Conirostrum cinereum*) d'Orbig. et de Lafr. (*Synops. av. Americ.*, part. 2, p. 25, et *Voy. en Amér.*, *Ois.*, pl. 59, f. 1), est en dessus

d'un gris ardoisé, avec le dessus de la tête, les ailes et la queue noirs, un large sourcil, et une tache alaire médiane d'un blanc pur, et tout le dessous du corps d'un cendré clair avec le bas de l'abdomen et l'anus d'un roux pâle. Il a été trouvé en Bolivie par M. A. d'Orbigny. A cette espèce type et unique alors, plusieurs autres rapportées de Colombie sont venues s'associer dans ces derniers temps, et en ont porté le nombre a cinq ou six. Nous les avons décrites dans la *Revue zoologique* de Guérin, et l'une d'elles a été figurée dans son *Magasin*. (Lafr.)

CONIROSTRES. *Conirostres.* ois. — C'est une des divisions ou familles établies, en 1806, par M. Duméril dans l'ordre des Passereaux, division basée sur la forme plus ou moins conique du bec, et non échancrée ou dentée de son extrémité. Cuvier l'a adoptée dans son *Règne animal* en en étendant les limites; car M. Duméril avait établi sept familles basées sur la forme du bec dans l'ordre des Passereaux, tandis que Cuvier n'y en avait formé que quatre sur la même base. Cuvier définit celle des Conirostres comme ayant un bec fort, plus ou moins conique, et sans échancrure, et comme vivant d'autant plus exclusivement de grains que leur bec est plus fort et plus épais. Cette grande division, qui répond aux Granivores et à une partie des Omnivores de Temminck, et qui est assez méthodique et avantageuse pour l'analyse, a toutefois le très grand inconvénient de rapprocher des genres qui diffèrent totalement de mœurs et de genre de nourriture, et d'en séparer au contraire qui en ont de semblables. Il est certain que la forme du bec subit des modifications si variées, souvent même chez les diverses espèces d'un même genre, que la plupart des divisions basées seulement sur cet organe sont sujettes a s'éloigner fortement des groupes naturels, tandis que celles qui ont pour base principale l'inspection des pattes jointe à celle des ailes et du bec offrent des moyens beaucoup plus sûrs pour approcher de la vérité. *Voyez* PASSEREAUX. (Lafr.)

CONISPORIUM. bot. cr. — *Voy.* CONIOSPORIUM.

CONITE. min. — On a donné ce nom à différentes variétés de Calcaire magnésifère, et quelquefois silicifère, qu'on trouve dans les filons a Freyberg, ou en morceaux roulés au Meissner et dans l'Islande. Ces variétés sont compactes, d'un blanc grisâtre et parfois d'un rouge de chair. *Voyez* DOLOMIA. (Del.)

CONITES bot foss.—*Voy.* BUCKLANDIA.

CONIUM. bot. ph. — Genre de la famille des Ombellifères Smyrinées, établi par Linné, qui lui donne pour caractères : Marge du calice obsolète; pétales obcordés, subémarginés, avec une lacinule très courte et infléchie; fruit ovale, comprimé sur les côtés; méricarpes à 5 côtes proéminentes, égales, ondulées crénelées, les latérales marginées, vallécules multi-striées, évittées; sommet du carpophore bifide; graine portant un sillon étroit et profond. Les *Conium* sont des plantes herbacées et bisannuelles propres à l'Europe, ayant une racine fusiforme, la tige cylindrique et rameuse, ses feuilles décomposées, un involucre 3-5-phylle de chaque côté, et bifide, des fleurs blanches toutes fertiles.

On connaît deux espèces de ce g.; la plus commune est la grande Ciguë, la Ciguë officinale, *Conium maculatum*, à tige haute de 5 pieds, fistuleuse et marquée extérieurement de taches rougeâtres; ses feuilles sont d'un vert foncé, et son odeur vireuse. On la distingue du Persil par ses involucres polyphylles, et ses graines sphériques marquées de stries crénelées, tandis que le Persil a des involucres très petits et monophylles, des graines ovales à stries non crénelées, et une odeur aromatique.

Cette plante, qui se trouve dans les lieux incultes, est d'autant plus vénéneuse qu'elle croît dans un climat plus chaud. Ses effets paraissent dus à un alcaloïde qu'on a appelé *Conicine*; néanmoins, on l'emploie en médecine comme sédative du système nerveux : elle provoque le sommeil, la transpiration cutanée, la sécrétion urinaire, et exerce une action particulière sur le système lymphatique. On l'emploie dans les engorgements squirrheux, les cancers et les scrofules. On en a obtenu de bons effets dans la phthisie commençante et dans la coqueluche.

On traite l'empoisonnement par la Ciguë, qui est classée parmi les poisons narcotico-âcres, par les vomitifs, les lavements purgatifs afin de provoquer des déjections alvines abondantes, dans le cas où l'on croit que le poison a pénétré dans les intestins, et l'on

combat ensuite la stupeur par du café et des boissons excitantes. On ne peut trop tôt après l'ingestion avoir recours à ces moyens pour empêcher l'influence débilitante du poison sur le système nerveux. (G.)

CONIVALVES. Cuv. (*conus*, cône; *valvæ*, valves). MOLL. — Dans ses *Leçons d'Anatomie comparée*, Cuvier avait proposé de désigner de cette manière les coquilles non spirées, en cône élargi, telles que les Patelles, les Cabochons, les Fissurelles, etc., et qui actuellement font partie des Scutibranches, des Calyptraciens de Lamarck. (Desh.)

CONJOINT. ZOOL., BOT., GÉOL. — *Voyez* AGRÉGÉS.

CONJUGUÉE. *Conjugata* (*conjugare*, accoupler). BOT. CR. — (Phycées). Genre établi par M. Vaucher dans son *Histoire des Conferves d'eau douce*, et qui depuis a été divisé en plusieurs autres, tels que *Spirogyra*, *Zygnema* et *Mougeotia* (*voy.* ces mots), qui appartiennent à la tribu des Zygnémées. (Bréb.)

***CONJUGUÉES** (*conjugare*, accoupler). BOT. CR. — (Phycées). Tribu ou famille d'Algues d'eau douce, connue aussi sous le nom de Zygnémées (*voy.* ce mot), et appartenant au groupe des Algues synsporées de M. Decaisne. Ces hydrophytes présentent un mode de reproduction résultant d'un accouplement fort remarquable qui s'opère entre les articles de deux filaments rapprochés parallèlement. Dans cette circonstance, les articles de ces deux filaments émettent, chacun de son côté, un mamelon qui vient rencontrer celui qui lui fait face, se soude avec lui de manière à fermer un tube destiné à établir une communication entre les deux articles accouplés. Dans l'un de ceux-ci se forme la spore, qui est un seul corpuscule globuleux ou ovoïde résultant de la réunion et de la concentration de l'endochrome des deux articles conjugués. La reproduction des Desmidiées présente une disposition analogue: aussi M. Decaisne a-t-il, avec raison, placé cette tribu dans les Synsporées. (Bréb.)

CONNARACÉES. *Connaraceæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédones polypétales, autrefois confondue dans le grand groupe des Térébinthacées. Ses fleurs, hermaphrodites ou plus rarement unisexuelles par avortement, présentent un calice 5-parti, persistant; 5 pétales insérés au-dessus de sa base, alternant avec ses divisions, des étamines en nombre double, insérées de même, à filets ordinairement soudés inférieurement entre eux en un tube court, à anthères biloculaires et introrses; 5 ovaires, dont 4 réduits quelquefois à un style rudimentaire, renfermant chacun deux ovules collatéraux, dressés, terminés chacun par un style filiforme et un stigmate simple dilaté. Ils deviennent autant de capsules s'ouvrant par la suture ventrale, et contenant 1-2 graines dressées, enveloppées, du moins inférieurement, par un arille charnu, qui manque quelquefois, revêtues d'un test coriace qui double une peau membraneuse. L'embryon antitrope, à radicule courte et supère, tantôt occupe toute la cavité de la graine avec ses cotylédons épais et charnus, tantôt est entouré d'un périsperme abondant, auquel cas ses cotylédons sont foliacés. Les espèces de cette famille, toutes habitant les régions intertropicales, sont des arbres ou des arbrisseaux quelquefois grimpants, à feuilles alternes, composées d'une ou plusieurs paires de folioles coriaces et entières, avec une impaire, dépourvues de stipules. Les fleurs sont disposées en grappes ou panicules axillaires ou terminales.

GENRES : *Connarus*, L. (*Rourea*, Aubl. — *Robergia*, Schreb. — *Santaloides*, L.). — *Omphalobium*, Gærtn. (*Tapomana*, Adans.) — *Cnestis*, J.

On en rapproche avec quelque doute le *Thysanus*, Lour., et avec plus de doute encore l'*Eurycoma*, Jack. (Ad. J.)

CONNARUS (κόνναρος, espèce d'arbrisseau épineux). BOT. PH. — Genre type de la famille des Connaracées, établi par Linné et renfermant une douzaine d'espèces, dont 3 ou 4 sont cultivées en Europe. Ce sont des arbrisseaux appartenant à l'Asie et à l'Amérique tropicales, à feuilles alternes, estipulées, trifoliolées ou imparipennées, dont les folioles coriaces, très entières, non ponctuées; à fleurs bractéées, blanches, nombreuses, disposées en panicules axillaires. *Voyez*, pour les caractères généraux, l'article CONNARACÉES. (C. L.)

***CONNATISQUAME.** BOT. — H. Cassini a donné cette épithète au péricline des Composées lorsque les squames sont connées.

***CONNÉ.** *Connatus*. ZOOL., BOT. — En ento-

mologie, on désigne sous ce nom les mâchoires des Hyménoptères quand elles tiennent à la lèvre inférieure, jusque un peu au-delà de leur milieu. En botanique, on applique cette épithète aux feuilles opposées qui sont soudées par la base.

***CONNECTICULE.** *Connecticulum.* BOT. — Nom donné par quelques auteurs à l'anneau élastique des Fougères.

CONNECTIF ou **CONNEXIF.** *Connectivus, Connexivus* (*connecto*, je joins). BOT. PH. — C'est à proprement parler cette partie du filament staminal sur lequel s'insèrent les deux loges de l'anthère; il est plus ou moins développé, et fournit souvent de bons caractères pour la distinction des espèces. (C. L.)

CONNIL et **CONNIN** MAM. — Noms anciens du Lapin.

***CONNIVENT.** *Connivens.* ZOOL., BOT. — Cette expression, employée en entomologie, s'applique aux ailes des Lépidoptères lorsqu'étant redressées, elles se touchent par leur sommet ou par un point quelconque de leur face supérieure. En botanique, on le dit des organes qui se touchent par le sommet: telles sont les feuilles dans l'Arroche des jardins pendant leur sommeil, la corolle dans le *Cissus connivens*, le calice dans le *Trollius europæus*.

***CONNOCHÆTES.** MAM. — Nom donné par M. Lichtenstein à la seconde tribu de sa division systématique des Antilopes. *Voyez* ce mot.

CONOBEA. BOT. PH. — Genre établi par Aublet (*Guyon.*, II, 640, t. 258), admis par quelques auteurs, entre autres par Sprengel (*Syst*), qui ajoute 2 ou 3 espèces à celle que décrivit Aublet, et entièrement omis par Endlicher. Il paraît appartenir à la famille des Primulacées (Lysimachiées, Spr.), et contiendrait 4 espèces. La *C. aquatica* Aubl., est une plante traçante, dont les stolons s'étalent sur les plantes voisines; ses tiges sont noueuses, articulées; ses feuilles opposées, engainantes, réniformes, ondulées; ses fleurs bleues, géminées, axillaires. Elle croît dans les ruisseaux. (C. L.)

CONOCARPODENDRUM, Boerh. BOT. PH. — Synonyme de *Leucodendron*, Herm.

CONOCARPUS (κῶνος, cône; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Combrétacées, tribu des Terminaliées, établi par Gærtner (*Fruct.*, II, 470, t. 177), et renfermant environ huit espèces, dont la moitié est cultivée dans nos jardins en Europe. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux croissant sur le bord de la mer dans l'Amérique tropicale, dans les parties les plus chaudes du nord du même continent, et dans l'Afrique occidentale. Leurs feuilles sont alternes, un peu épaisses, coriaces, très entières, biglanduleuses à la base; leurs fleurs, extrêmement serrées et chacune unibractéée, sont rassemblées en capitules sur les ramules axillaires et terminaux. (C. L.)

***CONOCÉPHALE.** *Conocephalus* (κῶνος, cône; κεφαλή, tête). CRUST. — M. Zenker (*Beyt. zur naturch. der arec.*, p. 51, pl. 4, fig. G, H, I, K) désigne sous ce nom un g. de Crustacés que M. Milne-Edwards range dans la classe des Trilobites et dans la famille des Calyméniens. Les caractères de cette nouvelle coupe générique sont: Yeux réticulés, placés vers le milieu des joues. Tête grande, beaucoup plus large que le thorax, prolongée postérieurement en deux grandes cornes. Lobe médian étroit, triangulaire. Joues grandes. Tronc aplati, elliptique, composé d'une quinzaine d'anneaux bien distincts, suivis d'un petit bouclier abdominal arrondi, trilobé et tuberculé au milieu. Lobe moyen des anneaux thoraciques étroit, et les lobes latéraux très longs, recourbés en arrière dans leurs tiers externe, bifurqués vers le bout, et contigus dans presque toute leur étendue. Le *C. costatus* Zenk. est le type de ce genre, et a été trouvé dans le calcaire de transition de la Bohême. (H. L.)

CONOCÉPHALE. *Conocephalus*, Hill. (κῶνος, cône; κεφαλή, tête). BOT. CR. — (Hépatiques). Synonyme de *Fegatella*, Raddi. *Voy.* ce mot. (C. M.)

***CONOCEPHALUS** (κῶνος, cône; κεφαλή, tête). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Rhynchophores (Calandres, Lat.), créé par Schœnherr (*Synonymia Curcul.*, t. IV, p. 839), qui y a placé trois espèces: les *C. Gyllenhalii* S. (*Dejeanii* Pet.), *limbata* Fab. (*Colondro*), et *Guerinii* Ch. La seconde est originaire de l'île de France, et les deux autres proviennent de Madagascar. C'est par suite d'un faux renseignement que la première de ces espèces se trouve indiquée par Schœnherr comme étant de la Cochinchine.

Les *Conocephalus* se distinguent des *Sphenophorus* et *Rhynchophorus* par leurs mandibules avancées, et par leurs pattes longitudinalement ciliées en dedans. (C.)

*CONOCEPHALUS (κῶνος, cône; κεφαλή, tête). BOT. PH. — Genre de la famille des Artocarpacées, formé par Blume (*Bijdr.*, 488) sur l'*Urtica naucleiflora* de Roxburgh, et ne contenant encore que cette espèce. Le *C. naucleiflorus* est un arbrisseau grimpant de l'Inde, à feuilles alternes, elliptiques-oblongues, sinuées, à fleurs en capitules subcorymbeux, axillaires ou latéraux par la chute des feuilles. (C. L.)

*CONOCLINIUM (κῶνος, cône; κλίνη, lit). BOT. PH. — Genre de la famille des Synanthérées-Eupatoriées-Adénostylées, établi par De Candolle, et dont le type est l'*Eupatorium cœlestinum*, jolie plante recherchée dans nos jardins pour la beauté de ses nombreux capitules d'un bleu azuré. On en connaît 5 ou 6 espèces. Ce sont des herbes ou des sous arbrisseaux croissant dans l'Amérique tropicale et boréale, a tiges cylindriques, striées, portant des feuilles opposées, pétiolées, dentées; a fleurs bleues ou pourpres sur des capitules disposés en corymbes terminaux serrés. (C. L.)

*CONODERES, Schœn. INS.—Synonyme de *Conophorus* du même auteur. (C.)

*CONODERUS (κῶνος, cône; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, section des Sternoxes, tribu des Élatérides, établi par Eschscholtz, et adopté par la plupart des entomologistes. M. le comte Dejean, dans son dernier Catalogue, y rapporte 5 espèces, toutes du Brésil. Ce g. a pour type le *Conoderus fusco-fasciatus* d'Eschscholtz, que M. Dejean nomme *oculeotus*. La plupart des Conodères ont des épines à l'extrémité des élytres (D.)

*CONODYCTIUM, Goldf. POLYP.— Synonyme de Conipore. (P. G.)

*CONOELICE. *Conœlix*, Swains. MOLL.— Il y a dans le genre Mitre un petit nombre d'espèces qui sont d'une forme conoïde, et que l'on pourrait confondre avec les Cônes si elles n'étaient retenues dans le genre Mitre par les plis columellaires. Déjà M. Schumacher, dans son nouveau Système pour l'arrangement des Coquilles, avait nommé *Imbricoria* un genre dans lequel il rangeait les espèces de Mitres en question. Depuis, M. Sowerby a proposé pour les mêmes espèces le genre *Conœlis*, changé en *Conoelix* par M. Swainson. Dans une méthode convenablement élaborée, ce genre, quelle que soit sa dénomination, doit disparaître et rentrer dans le genre Mitre, auquel nous renvoyons. (DESH.)

*CONOGNATHA (κῶνος, cône; γνάθος, mâchoire). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, section des Sternoxes, tribu des Buprestides, établi par Eschscholtz, et adopté par MM. Solier, Dejean et Mannerheim, mais non admis par MM. Gory et de Castelnau dans leur Iconographie de cette tribu, où les espèces de ce genre figurent parmi les *Stigmodera*. M. Dejean en désigne 16, dont 3 de la Nouvelle-Hollande, et les autres du Brésil. Le type, suivant M. de Mannerheim, serait le *Buprestis amœna* de Kirby (*Century of insect.*, n° 10). (D.)

CONOHORIA, Kunth. BOT. PH. — Synonyme d'*Alsodeia*, Thonars.

*CONOIDES. *Conoidea*, Lat. MOLL. — Latreille, dans ses *Familles naturelles*, donne ce nom a une famille qui contient le seul genre Cône. Cette famille n'a point été adoptée. (DESH.)

*CONOMITRA (κῶνος, cône; μίτρα, mitre). BOT. PH.—Une petite plante annuelle, dressée, rameuse, glabriuscule, indigène de l'Afrique tropicale et de la partie orientale du nord de ce continent, est le type et l'unique espèce de ce genre. Ses feuilles sont opposées, linéaires, aiguës, uninerves, non veinées, roulées aux bords; à fleurs interpétiolaires, solitaires ou binées, très brièvement pédicellées, très petites et d'un vert jaunâtre. Ce genre appartient à la famille des Asclépiadacées, tribu des Cynanchées, et a eté établi par Fenzl (*Nov. Stirp. mus. Wind.*, déc. n° 74). (C. L.)

*CONOMITRIUM (κῶνος, cône; μίτρα, mitre, coiffe). BOT. CR. — (Mousses). Nous avons imposé ce nouveau nom (*Ann. sc. nat.*, oct. 1837) à un genre Haplopéristomé de la tribu des Schistophyllées que Bridel (*Montis. Musc.* et *Bryol. univ.*, II, p. 675) avait séparé des *Fissidens*, et nommé *Octodiceros*, et nous avons exposé au lieu précité les raisons sur lesquelles nous nous sommes cru autorisé à changer ce dernier nom, qui impliquait une contradiction manifeste

avec le caractère tiré du péristome de ces Mousses. Voici ceux au moyen desquels on pourra les distinguer des espèces du genre *Fissidens*, qui en est au reste fort voisin par son mode d'organisation : Péristome simple, composé de 16 dents fendues jusqu'au milieu de leur longueur en deux lanières inégales. Capsule ovale ou obconique, droite, égale, constamment pédonculée. Coiffe en mitre, lisse, nue, entière à la base, surmontée d'un style souvent persistant. Spores assez grosses, lisses, d'un jaune brun. Inflorescence monoïque. *Fleurs mâles* gemmiformes, courtement pédicellées, situées, comme les fleurs femelles, dans la duplicature des feuilles ou à l'extrémité de rameaux courts. Anthéridies au nombre de 3 à 5 (1 à 4 pistils) environnés de quelques paraphyses. Ces Mousses ont le port et la structure des *Fissidens*. Leurs frondes planes, rameuses, sont formées de feuilles distiques, disposées sur la tige comme les barbes d'une plume. Ces feuilles, munies d'une nervure qui les partage inégalement, sont pliées en deux dans leur moitié inférieure, et la duplicature embrasse la tige, ce qui les a fait nommer équitantes (*folia equitantia*). La coiffe n'a encore été observée que dans les *C. Julianum* et *Berterii* ; mais de ce qu'on ne la connaît pas dans les autres, on ne peut pas, ce nous semble, arguer qu'elle y est autrement conformée. Un bryologiste de nos amis, qui a combattu autrefois ce genre, s'autorise, aujourd'hui qu'il est forcé de l'admettre, de ce fait négatif pour restaurer le nom d'*Octodiceras*. Ce n'est certainement pas nous qui réclamerions contre cette restauration s'il n'était bien avéré qu'il n'existe pas une espèce de ce genre qui ait moins de 16 dents au péristome. Nous laissons aux botanistes désintéressés dans la question le soin de tirer la conséquence.

Les *Conomitrium*, dont on ne connaît que quatre espèces, habitent les eaux vives des fontaines ou les eaux courantes des torrents ou des fleuves. Une seule espèce, le *C. Julianum* Nob., est propre à l'Europe. Sa fructification, que nous avons publiée et figurée dans le Mémoire cité, n'est connue que depuis peu d'années, et c'est M. de la Pylaie qui l'a trouvée le premier, en 1819, dans une fontaine de l'île d'Ouessant, en face de la rade de Brest. Nous avons fait figurer aussi les trois autres espèces de ce genre dans notre *Florulo Boliviensis* (V. *Voy. dans l'Amér. mérid.*, par Alc. d'Orbigny, *Bot. Crypt.*). (C. M.)

***CONOMORPHA** (κῶνος, cône ; μορφή, forme). BOT. PH. — Genre de la famille des Myrsinacées, tribu des Ardisiées, fondé par Alp. De Candolle (*Linn. Trans.*, XVI, 102), et ne contenant que 2 espèces. Ce sont de petits arbres brésiliens, à feuilles alternes, très entières, coriaces, glanduleuses-ponctuées ; à fleurs également ponctuées, souvent polygames par avortement, disposées en grappes axillaires, simples, allongées, portées sur des pédicelles alternes très courts et finement bractéés. (C. L.)

***CONOPALPUS** (*conus*, cône ; *palpus*, palpe). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Serropalpides, établi par Gyllenhal, et adopté par Latreille (*Règne animal*, 1829, t. V, p. 45). Ce g., voisin des Serropalpes, ne se compose que d'un petit nombre d'espèces. Ce sont des Insectes à corps cylindrique et allongé, propres à l'Europe, qui vivent dans le bois pourri, et ne volent que le soir après les journées les plus chaudes de l'été. L'espèce type est le *Conopalpus flavicollis* Gill., qu'on trouvait autrefois dans la forêt de Saint-Germain, mais qui en a disparu depuis que les Chênes séculaires y ont été abattus. (D.)

***CONOPE**. *Conopus* (κῶνος, cône ; ποῦς, pied). BOT. — Cette épithète, employée par les mycologues, s'applique aux Champignons qui ont le pédicule conique, *Agaricus conopus*.

***CONOPHARYNGIA** (κῶνος, cône ; φάρυγγος [φάρυγξ], gorge). BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées-Plumériées, établi par G. Don (*Syst.*, IV, 94) pour des arbrisseaux ou des arbres de Madagascar à feuilles opposées et à fleurs en corymbes terminaux, répandant un lait caustique. Le type de ce genre est le *Plumeria retusa* de Lamk.

***CONOPHOLIS** (κῶνος, cône ; φολίς, écaille). BOT. PH. — Une seule espèce de l'Amérique boréale, où elle croît dans les parties les plus chaudes, constitue ce genre dont la détermination est due à Wallroth (*Orob.*, 78), et qui appartient à la famille des Orobanchacées. La *C. americana* (*Orobanche americana* L.) a une tige très simple, charnue, garnie de squames succulentes, imbri-

quées, et devenant cartilagineuses en sé-chant; elle se termine en un épi non divisé, formé de bractées très rapprochées, et de fleurs hermaphrodites subsessiles et jaunes comme la tige. (C. L.)

*CONOPHORIDES. *Conophorides*. INS.— Nom donné par Schœnherr à sa 3e division des Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, composée du genre *Conophorus*, renfermant une seule espèce du cap de Bonne-Espérance. Les Conophorides se distinguent des Cionides qui les précèdent aux caractères suivants : Antennes allongées, minces; funicule de 7 articles; massue presque solide, indistinctement bi-articulée; rostre mince, cylindrique, reçu dans un sillon situé sous le prothorax. (C.)

CONOPHORUS (κῶνος, cône; φορός, je porte). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, type de la division des Conophorides, créé par Schœnherr (*Synony. Curcul. gen. et sp.*, t. IV, p. 720). L'unique espèce de ce g., le *C. albidus* de Klug, est indigène du cap de Bonne-Espérance. Ce genre a quelque ressemblance avec les *Baridius* et les *Sphenophorus*; mais il s'en distingue par une trompe mince, cylindrique, laquelle est logée dans une rainure. (C.)

*CONOPIE. *Conopia*. INS.—Hubner a établi sous ce nom un g. formé aux dépens du g. Sésie. *Voyez* ce mot.

CONOPLEA. BOT. CR. — Genre de Champignons de la famille des Gymnomycètes-Sporodermes, établi par Persoon pour des végétaux parasites croissant sur les feuilles ou les rameaux des plantes mortes. Leur couleur est brune ou noire, et elles diffèrent par la forme de leurs capsules et des tubercules qui les supportent. On en connaît sept où huit espèces.

CONOPOPHAGE. *Conopophaga* (κώνωψ, cousin, moucheron; φάγω, je mange). OIS. — Genre formé par Vieillot, en 1816, dans sa famille des Myothères ou Gobe-Mouches, ayant pour le type le *Pipra leucotis* Lin., Gmel., ou *Turdus auritus* du même, Fourmilier à longues oreilles blanches de Buff. (Enl., 882). Les caractères assignés à ce genre par Vieillot sont :

« Bec nu à la base, tendu, déprimé latéralement, un peu caréné en dessus; mandibule supérieure échancrée et courbée vers le bout, l'inférieure aplatie; narines oblongues, ouvertes; tarses nus, allongés, annelés; doigt intermédiaire soudé avec l'externe jusqu'à la deuxième phalange, et séparé de l'interne; ailes courtes, un peu arrondies, à penne bâtarde courte; troisième rémige la plus longue de toutes; queue courte à douze rectrices. »

Lorsque Vieillot forma ce genre, il ne connaissait encore que deux espèces de l'Amérique méridionale qui dussent y figurer : le FOURMILIER A OREILLES BLANCHES de Buff. (enl. 882), et le CONOPOPHAGE TACHETÉ, *C. nævia* Vieil., *Pipra nævia* Gmel. (enl. 823, 2). On voit que Buffon les avait classés, et avec raison, dans les Fourmiliers; Latham et Gmelin, avec les Manakins et même avec les Merles.

Les Conopophages, dit Vieillot, se rapprochent des Fourmiliers par leurs pieds allongés, leur queue et leurs ailes courtes; des Manakins par la liaison des doigts, et des Platyrhynques par la dépression du bec; et c'est par suite de cette réunion de caractères qu'il en avait formé une division particulière dans la famille des Gobe-Mouches. La plupart des auteurs modernes, Cuvier, Lesson, imitèrent Vieillot en cela. Cependant, il y a déjà un certain nombre d'années, dans un Mémoire inséré dans le *Magasin* de Guérin, nous émîmes une opinion différente et conforme à celle de Buffon, pensant que la forme et la hauteur des pattes de ces Oiseaux, la brièveté de leur queue et de leurs ailes entièrement analogues à ces mêmes parties chez les Fourmiliers, devaient les rapprocher bien plutôt de leur groupe que de celui des Gobe-Mouches. Enfin, en 1834, M. Ménétrier est venu confirmer pleinement nos présomptions en annonçant, dans sa *Monographie des Fourmiliers*, que les Conopophages de Vieillot en faisaient évidemment partie; qu'ils en avaient les mœurs ainsi que les formes; qu'ils se tenaient toujours à terre comme eux, courant sur la surface du sol dans les forêts vierges, où il les a souvent rencontrés, aux environs de Rio-Janeiro et de Bahia, en société avec d'autres petits Fourmiliers.

L'espèce type, le CONOPOPHAGA A OREILLES BLANCHES, *Conopophaga leucotis* Vieill. (Gal., p. 203, pl. 127), *Fourmilier à oreilles blanches* Buff. (Enl., 822), *Pipra leucotis* et *Turdus auritus* Gmel., Lat., se trouve au Brésil

et dans les forêts vierges auprès de Bahia.

M. Ménétrier a décrit six espèces de Conopophages dans sa *Monographie des Fourmiliers*, et en a figuré quatre. Nous en avons deux autres nouvelles dans le *Synops. avium Americ.*, *d'Orbigny et de Lafresnaye*, etc., ce qui porte le nombre des espèces à huit au moins à notre connaissance.

Les Conopophages sont particuliers aux latitudes chaudes de l'Amérique méridionale, et n'ont encore été trouvés nulle part ailleurs. (Lafr.)

CONOPS (κώνωψ, sorte de mouche). INS. — Genre de Diptères établi par Linné, mais dont le nom ne s'applique plus qu'à quelques unes des espèces qu'il y rapportait, depuis qu'on en a retranché celles qui forment aujourd'hui les g. *Myope* et *Zodion*. D'après M. Macquart, dont nous suivons la méthode, le g. *Conops* appartient à la division des Brachocères, famille des Athéricères, et constitue à lui seul la tribu des Conopsaires. Les Diptères qu'il renferme ont une physionomie particulière : ils ont la tête grosse, presque hémisphérique, et offrant à sa partie antérieure et inférieure une cavité pour recevoir la trompe ; le vertex transparent et dépourvu d'ocelle ; les yeux grands et subovales ; le corselet cubique ; l'abdomen allongé, mince à sa base, renflé à son extrémité, et présentant chez les mâles, sous le 1er segment, un appendice en forme de valve concave, qui recouvre l'appareil de la copulation et qui peut entrer lui-même dans une cavité sous le 3e segment. Du reste, ils ont les pattes longues, minces, avec les tarses munis de deux pelottes et de deux crochets au bout ; les ailes étroites, écartées et les balanciers allongés.

Malgré la forme menaçante de leur trompe qui ferait supposer qu'ils s'abreuvent de sang comme les Asiles, avec lesquels ils ont quelque ressemblance, les *Conops* ont des mœurs très innocentes et ne se nourrissent que du suc miellé des fleurs. Il n'en est pas de même de leurs larves ; on sait qu'elles sont parasites des Bourdons. La première observation faite à ce sujet est due à Baumhauer, qui découvrit, il y a plus de 40 ans, que ces larves vivaient dans les nids de ces Hyménoptères. Plus tard, Latreille vit le *Conops rufipes* sortir du corps d'un Bourdon par les interstices des segments de l'abdomen. Plus récemment, Carcel trouva plusieurs *Conops* dans un poudrier où l'année précédente il avait renfermé quelques uns de ces Mellifères. Enfin tout porte à croire que la larve apode trouvée dans le corps d'un Bourdon des pierres (*Bombus lapidarius*), par MM. Audoin et Lachat, qui en ont fait le sujet d'observations anatomiques très intéressantes lues à la Société philomatique en 1818, et publiées dans le tome 1er des *Mém. de la Soc. d'hist. nat.*, p. 332, pl. 22, appartient également à quelque *Conops*, comme ils le pensent, contrairement à l'opinion de Bosc, qui, ayant eu occasion d'observer cette même larve, l'avait prise pour un ver intestinal.

Parmi les 17 espèces de *Conops* décrites par M. Macquart, et qui appartiennent toutes à l'Europe, nous citerons comme type, et comme étant la plus répandue, le *Conops macrocephala* Lin., qui a 7 lignes de long et le facies d'une Guêpe. (D.)

CONOPSAIRES. *Conopsariæ*. INS. — Nom donné par Latreille, d'abord à une famille, ensuite à une tribu de Diptères composée des g. *Conops*, *Systrope*, *Zodion*, *Myope*, *Stomoxe*, *Bucente* et *Cornus*, mais qui, d'après la méthode de M. Macquart que nous suivons dans ce Dictionnaire, se réduit au seul g. *Conops*. *Voyez* ce mot. (D.)

***CONOPSIA**, Pers. BOT. PH. — Synon. de *Dematium*, Fr.

***CONOPSIDES**, Blanch. INS. — Syn. de Conopsaires de Latreille. *Voy.* ce mot. (D.)

***CONOPSITES.** INS. — Groupe établi par M. Blanchard dans sa tribu des Conopsides, et qui correspond à celle des Conopsaires de M. Macquart. (D.)

***CONORAMPHES**, Dum., OIS. — C'est, dans la méthode de Duméril, en 1806, une des sept familles qu'il établit dans l'ordre des Passereaux, et renfermant les genres Piquebœuf, Glaucope, Troupiale, Cacique, Étourneau, Bec-croisé, Loxie, Coliou, Moineau et Bruant. (Lafr.)

***CONORBIS**, Swains. (*conus*, cône ; *orbis*, cavité). MOLL. — Mauvais genre proposé par M. Swainson pour ceux des Cônes dont le bord droit étant séparé par une profonde échancrure, ont quelque analogie avec certaines espèces du genre Pleurotome. Comme on doit le penser, ce genre de l'auteur anglais n'a pas été adopté. *Voy.* CÔNE. (Desh.)

***CONORHINUS** (κῶνος, cône ; ῥίν, nez). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Érirbinides, établi par Schœnherr (*Synony. Curcul. gen. et sp.*, tom. III, pag. 448). L'espèce type et unique, le *C. vestitus* Sch., a été rapportée de la Cafrerie par MM. Ecklin et Zeyher. Ce genre est presque semblable aux *Aculyptus*; mais la trompe des *Conorhinus* est allongée, robuste, conique et fléchie. (C.)

***CONOSPERMÉES**. *Conospermeæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Protéacées, nommée ainsi d'un de ses genres, le *Conospermum*. (AD. J.)

CONOSPERMUM (κῶνος, cône ; σπέρμα, graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Protéacées, tribu des Monospermées, formé par Smith (*Linn. Trans.*, IV, 213), et renfermant 25 espèces environ, dont le tiers est cultivé dans les jardins en Europe. Ce sont des arbrisseaux croissant dans l'est et le sud de la Nouvelle-Hollande, à feuilles éparses très entières, planes ou assez rarement filiformes, bordées de glandes cutanées ; à fleurs sessiles, solitaires, blanches ou bleuâtres ; à périgone décidu, muni d'une seule bractée cucullée, persistante. Elles sont disposées en épis axillaires ou terminaux, composés, fleurissant peu à peu. Robert Brown et Endlicher partagent ce genre en trois sections, fondées sur la forme du périgone : a. *Euconospermum*, Endl. ; b. *Chilurus*, R. Br. ; c. *Isomerium*, R. Br. (C. L.)

CONOSTEGIA (κῶνος, cône ; στέγη, couvercle). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées, tribu des Miconiées, formé par Don (*Mem. Vern. Soc.*, IV, 316), et contenant plus de 20 espèces, dont 3 ou 4 sont cultivées en Europe. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, à feuilles opposées, pétiolées ; a fleurs ordinairement blanches, disposées en thyrses paniculés, terminaux. De Candolle (*Prodr.*, III, 173) partage ce genre en deux sections, fondées sur la forme et la vestiture de l'alabastre : a. *Eriostegia*, b. *Euconostegia*. (C. L.)

***CONOSTEPHIUM** (κῶνος, cône ; στέφος, couronne). BOT. PH. — Genre de la famille des Epacridacées, tribu des Styphéliées, formé par Bentham (*Enum. Pl. Hüg.*, 76) sur une seule espèce. Le *C. pendulum* croît dans la Nouvelle-Hollande méridionale ; c'est un arbrisseau dressé, à feuilles éparses, oblongues-linéaires, à pédoncules axillaires, uniflores, recourbés en dessus. (C. L.)

CONOSTOMUM (κῶνος, cône ; στόμα, orifice). BOT. CR. — (Mousses). Ce genre acrocarpe haplopéristomé appartient à la tribu des Bartramiées et a été créé par Swartz (in Schrad. *Neu. Bot. Journ.*, t, P. III, p. 14, t. V). Ces Mousses, dont on ne connaît que deux espèces, habitent, comme leur nom l'indique, l'une l'hémisphère boréal, l'autre l'hémisphère austral. Elles ont le port des Bartramies, dont ne les séparent point MM. Bruch et Schimper, et croissent sur la terre en gazons très compacts. (C. M.)

CONOSTYLIS (κῶνος, cône ; στυλίς, colonnette ; en botanique, style). BOT. PH. — Genre de la famille des Hémodoracées, tribu des Alétridées (*Num. in msc.*), formé par R. Brown (*Prodr.*, 300) sur 6 espèces croissant dans le sud de la Nouvelle-Hollande, et presque toutes introduites dans nos cultures. Ce sont des herbes vivaces, à racines fasciculées-fibreuses, desquelles sortent des feuilles radicales, distiques, averses, ensiformes, semi-engaînantes à la base, équitantes, à fleurs capitées, corymbeuses ou presque en épis, terminant ordinairement une scape presque toujours simple. (C. L.)

***CONOSTYLUS**, Pohl. BOT. PH. — Syn. de *Conomorpha*, Alph. DC.

***CONOTELUS** (κῶνος, cône ; τέλος, fin, terminaison). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Nitidulaires, établi par M. Erichson (*Versuch einer system. Eintheilung der Nitidularien*, *Zeitschr. für die Ent. herausg. von Germar*, 4 *band*, 1843, pag. 249), qui le place dans la sous-tribu des Carpophilines. Il y rapporte 8 espèces, toutes d'Amérique, et parmi lesquelles figurent le *Stenus cuniceus* Fabr., et le *Cercus vicinus* Dej. (D.)

***CONOTEUTHE**. *Conoteuthis* (κῶνος, cône ; τευθίς, calmar). MOLL. — Les êtres que leurs caractères exceptionnels semblent éloigner de tous les autres pour en former des types distincts, en quelque sorte isolés dans la classe à laquelle ils appartiennent, offrent dès lors pour la science un intérêt plus grand que ceux dont les formes présentent des chaînes conti-

nues. Il en est de même des nouvelles formes offrant entre ces genres exceptionnels et les genres devenus vulgaires, des intermédiaires propres à fixer définitivement leurs analogies et leur place zoologique dans les classifications. Le g. Conoteuthe se trouve dans ce dernier cas. Le genre Bélemnite, ballotté par les auteurs, se trouvait également éloigné de tous les Céphalopodes, sans chaînon intermédiaire. Le genre Conoteuthe comble cette lacune, en offrant les restes d'un animal aussi voisin des Bélemnites que des Calmars, par la réunion d'un cône alvéolaire rempli de loges aériennes, voisin de celui des Bélemnites, et d'un osselet interne voisin pour sa forme de celui des Ommastréphes. Les caractères de ce nouveau genre sont les suivants : Osselet interne corné, très allongé, terminé postérieurement par un cône alvéolaire contenant une série de loges aériennes. Les lignes d'accroissement dénotent une forte carène médiane supérieure longitudinale, et un cône qui s'unit obliquement à la carène. Par la forme allongée de l'osselet, par la présence du cône postérieur, ce genre a la plus grande analogie avec les Ommastréphes, dont il a l'osselet corné. Par son alvéole pourvu de cloisons aériennes, il se rapproche beaucoup des Bélemnites. Il diffère néanmoins des premiers par son alvéole, des seconds par son osselet étroit, et par le manque de rostre.

J'ai établi ce genre sur une espèce fossile des terrains aptiens, ou terrains néocomiens supérieurs des environs d'Ervy (Aube), découverte par M. Dupin. J'ai nommé l'espèce *Conoteuthis Dupinianus*. (A. d'O.)

***CONOTHAMNUS** (κῶνος, cône; θάμνος, truffe). BOT. PH. — Genre de la famille des Myrtacées, tribu des Leptospermées, établi par Lindley sur une seule espèce, découverte dans le sud-ouest de la Nouvelle-Hollande (*Swan River*). C'est un arbrisseau à feuilles opposées, éstipulées, planes, linéaires-lancéolées, trinerves, subveinées, scabres; à fleurs en épis capités, terminaux, munies d'amples bractées ovales, pubescentes, décidues par la suite, et dont les calices laineux et les fruits pubescents. (C. L.)

***CONOTRACHELUS** (κῶνος, cône; τράχηλος, cou). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchènes de Latreille), formé par Latreille, et adopté par M. Dejean et Schœnherr (*Synony. Curcul.*, tom. IV, pag. 392). Le premier de ces auteurs mentionne 71 espèces, et le second 65 seulement, lesquelles sont distribuées en six parties. Toutes appartiennent particulièrement à l'Amérique méridionale. Nous citerons comme types les *Rh. abdominalis* et *coluber* de Fabricius. Les *Conotrachelus* diffèrent des Érirhinides par l'ensemble de leurs caractères; mais ils s'en rapprochent par leurs pattes antérieures, qui sont contiguës à la base. (C.)

***CONOTRICHIA**, A. Rich. BOT. PH. — Syn. de *Manetia*, Mut.

CONOTROCHITES (κῶνος, cône; τροχός, corps rond). MOLL. — Les anciens auteurs d'oryctographie donnaient ce nom à tous les Moules intérieurs ayant une forme conique. Parmi ces Moules, il y en a qui appartiennent aux Volutes, et d'autres aux Cônes. Ce mot n'est plus d'aucun usage dans la science. (Desh.)

CONOVULE. *Conovula*, Lamk. MOLL. — Lamarck avait proposé ce genre dans ses premières méthodes, pour les espèces d'Auricules dont la forme est conoïde. Depuis, Lamarck, ayant senti l'inutilité de ce genre, l'a fait rentrer dans les Auricules. *Voy.* ce mot. (Desh.)

CONQUE. *Concha* (κόγχη, coquille). MOLL.—Les auteurs anciens désignaient par le nom de Conque la plus grande partie des Coquilles bivalves : aussi, pour désigner plus spécialement des Coquilles plus remarquables que d'autres, on ajouta une épithète à ce mot Conque pris comme générique. Ces dénominations passèrent de la science dans le langage vulgaire, et l'on nomma CONQUE DE VÉNUS MALE, le *Venus verrucosa* de Linné; CONQUE DE VÉNUS ORIENTALE, le *Venus dysera*; CONQUE DE VÉNUS ÉPINEUSE, le *Venus dione*, etc. Le *Cardium pectinatum* reçut le nom de CONQUE DE VÉNUS EN POINTE; le *Cordium isocardia*, celui de CONQUE TUILÉE, et le *Cardium certatum* fut nommé CONQUE EXOTIQUE. Quelques Coquilles univalves, telles que les grands Tritons, furent nommées CONQUES DE NEPTUNE ou CONQUES DE TRITONS. Enfin, les anciens donnaient plus spécialement aux Porcelaines le nom de CONQUES DE VÉNUS. (Desh.)

***CONQUEFORMES**. *Conchæformia*, Sch.

MOLL. — M. Schumacher, dans son nouveau système pour l'arrangement des Coquilles, oubliant les travaux de ses prédécesseurs, réunit encore dans une même famille quelques genres des Multivalves de Linné, appartenant aux Mollusques avec quelques autres dépendant des Cirripèdes. Il est inutile de discuter actuellement un tel arrangement publié en 1818, puisque la séparation de ces animaux était un fait acquis à la science depuis longtemps. *Voy.* MOLLUSQUES et CIRRIPÈDES. (DESH.)

*CONQUES. Lamk. MOLL. — Lamarck a créé cette famille pour rassembler ces genres de Coquilles bivalves régulières qui, pour la plupart, ont des caractères communs qui justifient leur réunion. Lamarck partage cette famille en deux groupes : les **Conques fluviatiles** et les **Conques marines**, d'après le milieu habité par les genres. Dans les Conques fluviatiles se trouvent les genres Cyclade, Cyrène et Galatée. Les genres Cyprine, Cythérée, Vénus et Vénéricarde sont compris dans les Conques marines. Nous pensons que cette famille des Conques de Lamarck peut être adoptée, mais en y introduisant quelques modifications devenues nécessaires dans l'état actuel de la science : c'est ainsi qu'il faudrait joindre le genre Glauconomye aux Conques fluviatiles. Dans les Conques marines, le genre Vénéricarde ne peut subsister pour deux raisons : la première, c'est que par l'organisation des animaux il appartient véritablement à une autre famille ; la seconde, c'est qu'en le comparant à celui des Cardites, on reconnaît bientôt qu'il en a tous les caractères et qu'il doit se confondre avec lui. A la place de ce genre nous proposons de mettre dans la famille des Conques celui que Poli nomme Arthémis, genre qui, confondu par Lamarck avec les Cythérées, mérite cependant d'être conservé dans une méthode naturelle. Peut-être faudra-t-il encore ajouter à cette famille les genres Donace et Astarté, qui nous paraissent lui appartenir plutôt qu'à celle des Tellines, à laquelle Lamarck les rapporte.

Nous renvoyons le lecteur aux divers articles génériques que nous venons de mentionner. (DESH.)

*CONRADIA, Buff. (Conrad Gesner). BOT. PH. — Synonyme de *Tofieldia*, Huds. — Genre de la famille des Gesnériacées, tribu des Eugesnériées, établi par Martius (*Nov. gen. et sp.*, III, 38) aux dépens de quelques espèces de *Gesneria* de Swartz, et ayant pour synonyme le *Pantarhaphia* de Lindley. On connaît une dizaine de *Conradia*, dont trois sont cultivées en Europe. Ce sont des arbrisseaux ou des herbes indigènes de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, pétiolees, dentées, ou très rarement entières, ordinairement scabres ; à fleurs rouges ou vertes, ponctuées de sanguin, quelquefois blanchâtres, pédonculées, et formant des cymes qui sortent des aisselles foliaires du sommet des tiges. (C. L.)

CONSANA, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Subularia*, DC.

CONSEILLER. OIS. — Un des noms vulgaires du Rouge-gorge.

CONSOLIDA. BOT. PH. — Syn. de Consoude.

CONSOUDE (PETITE). BOT. PH. — Nom vulgaire d'une espèce du genre Bugle.

CONSOUDE ROYALE. BOT. PH. — Un des noms vulgaires du Pied d'Alouette des jardins.

CONSTELLATIONS. ASTR. — *Voyez* ASTRES.

CONSTRICTOR. REPT. — Wagler a donné ce nom, que Linné avait imposé comme spécifique au Boa devin, à un genre de la famille de ces Ophidiens. (P. G.)

*CONSUEGRIA, Caldas. (*Sem. Nov. Granad.*, 1810). BOT. PH. — Genre non encore décrit. (C. L.)

CONTARENA, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Corymbium*. (C. L.)

CONTARENIA. BOT. PH. — Vandelli a décrit sous ce nom une plante herbacée du Brésil, qu'on ne sait à quelle famille rapporter, à cause de l'insuffisance de la diagnose.

*CONTINUES. BOT. CR. — (Phycées.) C'est ainsi qu'on nomme les Algues dont la fronde, plane ou cylindrique, n'offre ni cloison ni rétrécissement dans sa continuité. Ce mot est opposé à celui d'Algues articulées que prennent toutes celles qui se trouvent dans la condition contraire, c'est-à-dire dont la continuité est interrompue de distance en distance. Chacune des trois familles de Thalassiophytes présente des tribus de l'une et de l'autre division. Ainsi les Fucacées et les Ectocarpées, les Delessériées et les Céra-

miées, les Ulvacées et les Coufervacées sont des exemples de ces distinctions. (C. M.)

*CONTORTÉES. *Contortœ*. BOT PH. — Linné, qu'ont suivi en ce point beaucoup de classificateurs, nommait ainsi, dans ses fragments de méthode naturelle, un groupe dans lequel il réunissait des plantes a corolle monopétale fortement tordue (*contorta*), la plupart appartenant aux Apocynées. M. Endlicher rétablit, en l'étendant, ce groupe sous le même nom, et en fait une classe qu'il compose des Jasminées, Oléinées, Logéniées, Apocynées, Asclepiadées, Gentianées, Spigéliacées. (Ad. J.)

CONTRACTILITÉ. *Contractilitas*. ZOOL. — *Voy.* IRRITABILITÉ.

CONTRAYERVA. BOT. PH. — Nom d'une espèce du g *Dorstenia* et de sa racine.

CONTRE-UNIQUE. MOLL. — Les marchands donnent assez communément ce nom aux Coquilles sénestres, mais plus particulièrement à la monstruosité sénestre des espèces qui sont ordinairement dextres. (Desh.)

*CONULAIRE. *Conularia*. MOLL. — Sowerby (*Mineral conchology*) a établi ce genre de Mollusques Ptéropodes pour des corps coniques quadrangulaires qui se sont montrés avec les terrains les plus anciens. On les voit en effet paraître en même temps que les Trilobites dans les terrains siluriens, reparaître avec les terrains carbonifères, puis se montrer pour la dernière fois dans les couches du lias. Ces premiers Ptéropodes, infiniment plus grands que les espèces actuellement vivantes, se distinguent des Cléodores (dont elles se rapprochent le plus) par leur forme quadrangulaire au lieu d'être comprimée. (A. d'O.)

CONULE. *Conulus*, Klein. ÉCHIN. — Syn. de Galérite, Lamk.

*CONULEUM (diminutif de *Conum*). BOT. PH. — Genre très peu connu de la famille des Eléagnacées, formé par L.-C. Richard (*ex* A. Rich. *Mem. Soc. hist. nat. Par.*, I, 391, tom. 25) sur une plante croissant dans la Guyane française. C'est un petit arbre inerme, a feuilles opposées, obovales-acuminées, très entières, squameuses-argentées; à fleurs en grappes dichotoméaires, axillaires. (C. L.)

*CONULINE. POLYP. — Nom donné primitivement au g. Conipore, par M. de Munster. (P. G.)

*CONURA (κῶνος, cône; οὐρά, queue). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Chalcidiens, établi par M. Spinola pour des Insectes de l'Amérique du Sud, ne différant des *Chalcis* que par leur abdomen, ayant la forme d'un cône très allongé et dépassant les ailes.

*CONURUS. OIS. — Nom donné par Kuhl à la division du genre Perroquet, renfermant les Perruches proprement dites.

*CONURUS (κῶνος, cône; οὐρά, queue). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Tachyporidés, établi par Stephens (*Illust.*, V, p. 188), et adopté par M. Erichson dans sa *Monographie des Staphyliniens*, pag. 218. Ses caractères, d'après ce dernier auteur, sont : Antennes filiformes de 11 articles. Palpes maxillaires ayant leur 4e article subulé. Languette bilobée à lobes échancrés. Elytres plus longues que le corselet. Abdomen non bordé; 5 articles à tous les tarses. Ces Insectes ont le corps aplati et légèrement soyeux ou pubescent, avec les côtés et l'extrémité de l'abdomen plus ou moins velus. Les deux sexes présentent a peu près les mêmes différences que dans le g. *Tachyporus*. On les trouve sous l'écorce des arbres dans les troncs pourris et sous les feuilles tombées. M. Erichson en décrit 19 espèces, dont 8 d'Europe, 3 de l'Amérique du Nord, 5 de la Colombie, 1 de Madagascar, et 2 de la terre de Van-Diémen. Nous citerons comme type le *C. littoreus*, le même que le *Staphylinus id.* Linn., ou le Staphylin noir à taches jaunes de Geoffroy, qui se trouve aux environs de Paris. (D.)

CONUS. MOLL. — Nom latin du genre Cône. *Voy.* CÔNE.

CONVALLAIRE. *Convallaria*. BOT. PH. — Genre de la famille des Smilacées-Convallariées, établi par Desfontaines (*Ann. du Mus.*, t. IX, p. 54), ayant pour caractères : Fleurs hermaphrodites; périgone campanulé; limbe 6-fide, révoluté, décidu. Etamines 6; anthères subsagittées; ovaire triloculaire; ovules au nombre de 2 dans chaque loge; style court, épais; stigmate obtus, subtrigone; baie globuleuse, triloculaire.

Le *Convallaria maialis* ou Muguet de mai, est une petite plante propre a l'Europe, a

l'Asie et à l'Amérique boréale, à racine vivace, portant des feuilles radicales géminées, elliptiques, à nervures saillantes; hampe simple; fleurs d'un blanc d'ivoire, en épi unilatéral et penché. Le Muguet, très commun dans nos bois, est recherché pour faire des bouquets à cause de son odeur suave. On l'emploie comme sternutatoire, et l'on en retire par la distillation une eau calmante et antispasmodique, dont on faisait grand usage autrefois sous le nom d'*Eau d'or*.

*CONVALLARIÉES. *Convallarieæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Smilacées, ayant pour type le g. *Convallaria*.

CONVALLARINE. INFUS. — Genre établi par M. Bory de Saint-Vincent, aux dépens du g. Vorticelle, pour la *Vorticella convallaria*. *Voyez* VORTICELLE.

*CONVALLARITES. BOT. FOSS. — Genre de végétaux fossiles, établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 128), sur les faibles empreintes de feuilles linéaires, à nervures parallèles, insérées en verticille sur une tige droite ou courbée. Ils se trouvent dans le grès bigarré.

CONVERS. POISS. — Nom vulgaire de l'Alose.

*CONVOLUTÉ. *Convolutus*. BOT. — Roulé sur lui-même en cornet spiral; cette expression se dit des cotylédons, des feuilles, des pétioles, etc.

*CONVOLUTIF. *Convolutivus*. BOT. — On appelle feuilles convolotives celles qui sont roulées en cornet, de manière que l'un des bords sert d'axe autour duquel se roule le reste de la feuille, comme dans le Bananier.

CONVOLVULACÉES. *Convolvulaceæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes. Ses caractères sont les suivants : Calice à 5 folioles souvent inégales, quinconciées, persistantes et quelquefois accrescentes. Corolle régulière, à limbe 5-lobé ou entier avec cinq plis longitudinaux. 5 étamines insérées vers le bas du tube de la corolle et alternant avec ses lobes, à filets égaux ou non, souvent dilatés inférieurement, à anthères biloculaires. Ovaire entouré à sa base d'un disque annulaire glanduleux, 2-3-4-loculaire, contenant dans chaque loge 1-2 ovules dressés. Style terminal, simple, ou partagé à son sommet en autant de branches qu'on compte de loges; autant de lobes stigmatiques. Capsule à déhiscence septifrage qui la sépare en 2-4 valves, et montre les graines attachées à la base d'un axe central ailé par autant de cloisons, rarement charnue et indéhiscente. Graines à test coriace ou membraneux, souvent velues, avec une couche mince de périsperme autour d'un embryon dont la radicule infère est recourbée sur les cotylédons foliacés, plissés et chiffonnés. — Les espèces de cette famille, abondantes sous les tropiques et assez rares dans les climats tempérés, sont extrêmement nombreuses, herbacées ou frutescentes, souvent grimpantes, et assez ordinairement remplies d'un suc laiteux, dont l'âcreté leur communique des propriétés excitantes à un haut degré. Les feuilles sont alternes, entières ou lobées, rares et pinnatifides, et sont dépourvues de stipules; leurs fleurs axillaires ou terminales, sur un pédoncule simple ou trichotome, accompagné de deux bractéoles opposées, quelquefois rapprochées immédiatement au dessous de la fleur.

GENRES : *Wilsonia*, R. Br. — *Evolvulus*, L. (*Cladostyles*, Humb. Bonpl. — *Stylismus*, Rafin. — *Meriana*, Flor. Flum.). — *Cressa*, L. — *Brewerio*, R. Br. (*Seddera*, Steud.). — *Dufourea*, Kunth. (*Prevostea*, Choisy. — *Dethardingia*, Nees Mart. — *Rrinwordtio*, Spr. — *Calycobolus*, W.). — *Bonamia*, Pet.-Th. — *Neuropeltis*, Wall. — *Porana*, Burm. (*Dinetus*, Sweet). — *Duperreya*, Gaudich. — *Palmia*, Endl. (*Schutereia* et *Skinneria*, Chois. — *Hewittia*, Wight.). — *Polymeria*, R. Br. — *Calystegia*, R. Br. — *Aniseia*, Chois. (*Bombycospermum*, Presl.). — *Convolvulus*, L. (*Ipomæa*, Jacq. — *Jacquemontia* et *Exogonium*, Chois.). — *Lepistemon*, Blum. — *Calonyction*, Chois. (*Bona nox*, Raf.). — *Quamoclit*, Tournef. (*Culboa*, Cav. — *Macrostema*, Pers. — *Mina* et *Murena*, Lav. Lex.). — *Leptocollis?*, G. Don. — *Batatas*, Chois. (*Operculina*, Silv.). — *Pharbitis*, Chois. — *Rivea*, Chois. — *Argyreia*, Lour. (*Lettsomia*, Roxb. — *Samudra*, Rheed.). — *Blinkworthia*, Chois. — *Humbertia*, Comm. (*Smithia*, Gmel. — *Endrachium*, Juss.). — *Moorcroftia*, Chois. — *Maripa*, Aubl.

On réunit souvent aux Convolvulacées le *Cuscuta*, Tourn., qui s'en éloigne par la séparation des deux styles, son embryon contourné en spirale sans division apparente de parties,

ses tiges parasites sans feuilles et sans racine, d'un port si particulier. Il est considéré par beaucoup d'auteurs comme le type d'une petite famille distincte des Cuscutées. —Les *Dichondra* et *Nolana* ont été également tantôt réunis à la famille qui nous occupe, et dont ils diffèrent par leurs carpelles distincts, tantôt séparés comme devant former d'autres familles à part. *Voy.* DICHONDRÉES et NOLANÉES. (AD. J.)

CONVOLVULOIDES. BOT. PH. — Syn. de *Pharbitis*, Chois.

CONVOLVULUS. BOT. PH. — Nom scientifique du Liseron

CONYLURUS. MAM. — *Voyez* CONILURUS.

CONYZA (κόνυζα, nom de diverses plantes chez les anciens). BOT. PH. — Genre de la famille des Synanthérées-Astéroïdées, Baccharidées-Euconyzées, formé par Linné, révisé entièrement par Lessing, et renfermant encore un très grand nombre d'espèces réparties en plusieurs sous-genres, formés sur la forme de la nature du réceptacle et de l'akène. On cultive dans les jardins d'Europe près d'une vingtaine de *Conyza*.

Ce sont en général des plantes répandues dans toutes les régions tropicales et tempérées du globe, mais assez rarement en Amérique. Leurs tiges sont cylindriques, dressées, rameuses, herbacées ou ligneuses, portant des feuilles alternes, diversiformes, entières ou incisées, semi-amplexicaules; leurs fleurs jaunes, à aigrettes roussâtres, sont disposées sur des capitules corymbeux ou subpaniculés. Les caractères génériques de ce grand genre sont : Capitules multiflores hétérogames; toutes les fleurs tubulées, les marginales multisériées, femelles, filiformes, tronquées ou très brièvement 2 3 dentées; les centrales peu nombreuses, hermaphrodites ou mâles, plus grandes, 5-dentées. Squames de l'involucre plurisériées. Réceptacle épaléacé, subponctué ou fimbrillifère, plan ou convexe. Anthères écaudées. Akènes comprimés-plans, ordinairement glabres, atténués à la base, érostres. Aigrette 1-sériée ; soies filiformes, à peine scabres. a. *Andryaloides*, DC.: Réceptacle alvéolé ; bords des alvéoles entiers. Akènes manifestement scabres, aussi longs ou plus longs que l'aigrette. Une seule espèce de l'Inde, subacaule, tomenteuse. b. *Dimorphantes*, Cass.: Réceptacle plan, nu ou très brièvement subfimbrillifère. Akènes beaucoup plus courts que l'aigrette ; celle-ci sétiforme. c. *Tubifera*, DC.: Réceptacle à fimbrilles allongées, égales. Akènes beaucoup plus courts que l'aigrette ; celle-ci sétiforme. d. *Fimbrillaria*, Cass.: Réceptacle à fimbrilles centrales, les plus longues souvent sétiformes. Akènes beaucoup plus courts que l'aigrette ; celle-ci semblable aux précédentes. (C. L.)

CONYZOIDES, Tournef. BOT. PH. — Syn. de *Carpesium*, L.

COOKIA, Gmel. (Cook, célèbre voyageur anglais). BOT. PH. — Syn. de *Pimelea*, Banks et Sol. — Genre de la famille des Aurantiacées, tribu des Clausenées, formé par Sonnerat (*Voy.*, II, 130, t. 131), et renfermant 5 ou 6 espèces, dont 2 sont cultivées dans nos jardins. Ce sont de petits arbres inermes de l'Asie tropicale ; à feuilles imparipennées, dont les folioles alternes ou opposées, obliques à la base ; à fleurs paniculées, terminales. (C. L.)

***COOPERIA** (Cooper, Anglais, amateur de plantes). BOT. PH. — Genre de la famille des Amaryllidacées, tribu des Amaryllidées, établi par Herbert (*in Bot. Mag.*, t. 3482) pour 2 ou 3 espèces découvertes dans l'Amérique boréale, province du Texas, et importées dans nos cultures comme plantes d'ornement. Ce sont des végétaux à rhizome bulbeux-tuniqué, émettant des feuilles linéaires, canaliculées ; à scape fistuleuse, uniflore, dont la spathe tubulée, fendue au sommet d'un côté. Le type du genre, la *C. Drummondi* (du nom de son inventeur), a une assez grande et jolie fleur blanche, à pétales ovales-lancéolés, étalés en étoile, les trois extérieurs à pointe verte. (C. L.)

COPAHU. BOT. — Térébenthine qui coule du *Copaifera officinalis*, et qu'on appelle improprement *Baume de Copahu*. Cette substance, d'une odeur forte et d'une saveur âcre, amère et fort désagréable, est un stimulant très actif dont l'action se porte spécialement sur les muqueuses. D'après Strolze, elle est composée d'huile volatile, 46; résine jaune, 52 ; résine visqueuse, 1 à 2.

COPAIBA. BOT. PH. — *Voyez* COPAIFERA.

COPAIER. *Copaifera* (altération de Copaiba, nom vernaculaire de ces arbres). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilio-

nacées, tribu des Cæsalpiniées-Cassiées, formé par Linné (*Gen.*, 542), et renfermant une vingtaine d'espèces environ, dont trois ont été introduites dans nos cultures. La plus importante pour l'économie est la *C. officinalis*; c'est d'elle qu'on extrait le baume connu dans les officines sous le nom de *Copahu* (*voyez* ce mot). Ce sont en général des arbres inermes de l'Amérique tropicale, sécrétant un suc balsamique assez abondant, qu'on peut extraire par incision; à feuilles alternes, impari- ou plus souvent abrupti-pennées, dont les folioles opposées ou plus rarement alternes, inéquilatérales; à inflorescence disposée en grappes ou en panicules axillaires et terminales. La caractéristique de ce genre intéressant est : un périgone simple, herbacé, profondément 4-parti, décidu, dont les lacinies ovales-lancéolées-aiguës, concaves, très étalées, à estivation imbriquée; 10 étamines insérées à la base du périgone et un peu plus longues que lui, à filaments libres, subégaux, arqués, à anthères biloculaires; un ovaire brièvement stipité, ovale, compressiuscule, biloculaire; un style filiforme, courbe, aussi long que les étamines, à stigmate obtus; un légume stipité, obliquement elliptique, lenticulaire-comprimé, bivalve, monosperme; une graine elliptique, albumineuse, enveloppée par un arille bacciforme. (C. L.)

COPAIFERA. BOT. PH. — *Voyez* COPAIBA.

COPAIVA, Jacq. BOT. PH. — Syn. de *Copaifera*, L.

COPAL ou **COPALE.** BOT. — Résine qui coule du tronc de l'*Elæocarpus copallifera*. Cette gomme, qui vient des Indes orientales, est dure, sèche, légère, d'un jaune plus ou moins foncé. La fausse Gomme-Copale, qui vient d'Amérique, provient du *Rhus copallinum*. Ces deux substances sont stimulantes, mais elles ne sont employées que pour fabriquer les vernis.

*__COPALCHI.__ BOT. — On a donné ce nom à une écorce fébrifuge fournie par le *Strychnos pseudo-kina*; elle est mince, de couleur jaune, granuleuse, et développe dans la bouche une amertume désagréable suivie d'une saveur astringente. L'analyse a fourni une matière amère différente de la Strychnine.

COPALINE. *Copalina.* BOT. — Principe immédiat découvert dans la Résine-Copale C'est une substance incolore, dure, friable, insoluble dans l'eau et l'alcool, formant avec l'éther une masse comme gélatineuse.

COPALLINE. BOT. — *Voy.* BAUME COPALME.

COPALME (BAUME). BOT. — Substance obtenue par incision du *Liquidambar styraciflua* L. Elle est d'une odeur forte et pénétrante, et d'une consistance à demi liquide. Le Baume-Copalme, qu'on appelle aussi *Ambre liquide*, *Copalline*, a donné à l'analyse une huile volatile très odorante, de l'acide benzoïque, une matière cristallisable soluble dans l'eau, et une espèce de sous-résine analogue à la Strychnine.

COPAYER. BOT. PH. — *Voy.* COPAIBA.

*__COPEAU.__ *Assula*, Sch. MOLL. — Genre proposé par M. Schumacher pour le *Bulla lignaria*, mais qui ne peut être adopté.

Un genre semblable a été proposé longtemps avant sous le nom de Scaphandre par Montfort pour la même espèce de Bulle; et si l'on devait adopter de semblables coupes génériques, il serait de toute justice de préférer le nom le plus ancien. (DESH.)

*__COPELATUS__ (κωπηλάτης, rameur). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares, tribu des Dytiscides, établi par M. Erichson et adopté par M. Aubé dans sa *Monographie* de cette famille faisant suite au *Species* de M. le comte Dejean (vol. VI, p. 40 et 365). Ces Insectes diffèrent très peu des *Agabus*, suivant M. Aubé, qui en décrit 17 espèces, dont 12 de diverses parties de l'Amérique et 5 de l'Afrique ou des Indes orientales. Le type de ce g., d'après Erichson, est le *Dytiscus posticatus* Fabr., qui se trouve à la fois au Brésil, à Cayenne et dans les Antilles. (D.)

*__COPÉPODES.__ *Copepoda* (κώπη, rame; ποῦς, πόδος, pied). CRUST. — Cet ordre, établi par M. Milne-Edwards dans le tome IIIe de son *Histoire naturelle des Crustacés*, est remarquable en ce que les Entomostracés qui le composent ont un corps divisé en plusieurs anneaux, une enveloppe ressemblant à une coquille bivalve, et en ce qu'ils sont pourvus de pattes-mâchoires et de pattes qui s'élèvent toujours à quatre ou cinq paires. La tête de ces Crustacés est grosse et distincte du thorax, qui se compose de trois, quatre ou cinq articles, et qui est suivi d'un abdomen formé à son tour

de deux ou de plusieurs anneaux mobiles. Les antennes de la première paire sont sétacées et multi-articulées; celles de la seconde paire manquent quelquefois, et sont d'autres fois transformées en rames natatoires. La bouche, dans les espèces où sa structure a été étudiée avec attention, paraît être armée d'une paire de mandibules ordinairement palpigères, d'une ou deux paires de mâchoires foliacées et peu développées, et de deux ou trois paires de pattes-mâchoires dont les postérieures sont, en général, très grandes et garnies de soies plumeuses qui recouvrent presque tout le reste de l'appareil buccal. Les pattes sont très courtes et presque toujours au nombre de quatre paires; en général, toutes sont biramées; quelquefois cependant celles de la quatrième paire sont simples et prehensiles dans le mâle. Le dernier anneau thoracique porte les orifices des organes générateurs, et donne ordinairement naissance, chez la femelle, à un ou deux sacs ovifères. Enfin, l'abdomen se termine par deux appendices formant une petite nageoire caudale bifurquée.

Tous les Copépodes, dont le mode de reproduction est connu, portent leurs œufs pendant assez longtemps dans les poches appendues à l'extrémité postérieure de leur corps, et subissent dans leur jeune âge des métamorphoses remarquables. M. Milne-Edwards, dans l'ouvrage cité ci-dessus, partage cet ordre en deux familles, les Pontiens et les Monocles. *Voy.* ces mots. (H. L.)

***COPERNICIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers-Coryphinées, établi par M. Martius (*Palm.*, t. 50) pour des Palmiers de l'Amérique tropicale, à stipe médiocre portant au sommet les debris des frondes flabelliformes; pinnules indupliquées: spadice rameux, velu; fleurs petites et verdâtres; baies jaunâtres et elliptiques.

COPHIAS. REPT. — *Voy.* CRASPÉDOCÉPHALA.

COPHOSUS (κώφωσις, l'action de rendre sourd). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, établi par Ziegler et non adopté par M. le comte Dejean, qui, dans son *Species général* et son dernier *Catalogue*, en fait la 6me division du g. *Feronia*. Cette division comprend 4 espèces, dont la *cylindrica* de Herbst peut être considérée comme le type; elle est de Hongrie. *Voy.* FERONIA. (D.)

***COPISMA**, E. Mey. BOT. PH. — *Voy.* RHYNCHOSIA. (C. L.)

***COPIUS**, Thunb. INS. — *Voyez* ALYDUS.

***COPNITIS**, E. Mey. BOT. PH. — Syn. de *Leobordea*, Delil.

***COPOPTEROMA** (κώπη, rame; πτέρωμα, aile). ANNÉL. — Dénomination d'un groupe d'Annélides dans M. Corda, et que l'on donne comme synonyme du mot *Chetogaster*. *Voy.* NAÏS. (P. G.)

COPRA. BOT. — C'est le nom qu'on donne à l'amande de Coco lorsqu'elle est prête à être mise dans le moulin pour en extraire de l'huile.

COPRIAIRES. INS. — *Voy.* PÉTALOCÉRIDES.

***COPRIDES.** *Copridæ.* INS. — L'une des quatre sous-tribus établies par M. Reiche dans la tribu des Scarabéides-Coprophages, et qui se compose de 16 genres, dont 2 de sa création, savoir: *Onthosileus* et *Onthophoita*. Les autres appartiennent à divers auteurs, et en voici les noms: *Coprobus*, *Pagurus* et *Gromphas*, Dej.; *Coptorhina* et *Heliocopis*, Hope; *Choeridium*, Serv.; *Pedaria* et *Oxysternon*, Casteln.; *Copris*, Fabr.; *Loncophorus*, Germ.; *Phanæus*, Mac-Leay; *Dendropœmon*, Per.; *Scatonomus*, Erichs., et *Onthophagus*, Lat.

M. Reiche donne pour caractères communs à ces 16 genres d'avoir la tête souvent armée de cornes ou de tubercules dans l'un des sexes; les pattes intermédiaires beaucoup plus écartées que les autres à leur insertion, les postérieures courtes et épaisses; et enfin les élytres réunies à leur base sans écusson ou byatus. *Voy.* COPROPHAGES et les différents noms génériques cités dans cet article. (D.)

COPRIENS. INS. — *Voy.* PÉTALOCÉRIDES.

***COPRIMORPHUS** (κόπρις, copris ou bousier; μορφή, forme). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides coprophages, fondé par M. Mulsant (*Hist. nat. des Coléopt. de France*, *Lamellicornes*, p. 168 sur une seule espèce, l'*Aphodius scrutator* de Fabricius, qui se trouve dans les montagnes du centre et du midi de l'Europe. (D.)

***COPRINE.** *Coprina* (κόπρος, fiente). INS. — Genre de Diptères établi par M. Robineau-Desvoidy, dans son *Essai sur les Myodaires*,

et faisant partie de sa famille des Napéellées, division des Phytophages, tribu des Putrellidées. Ce g. est fondé sur une seule espèce très rare qui vit sur les bouses, et nommée, en conséquence, par l'auteur, *C. bovino*. Elle a à peine une ligne de long. Tout son corps est d'un noir mat, avec un peu de fauve pâle aux pattes, et les ailes claires, extérieurement bordées de brun. (D.)

COPRINUS. BOT. CR. — Nom d'une division établie par Persoon dans le g. *Agaricus*, L.

COPRIS. INS. — *Voy.* BOUSIER.

COPRITES. INS. — *Voy.* COPROPHAGES.

***COPROBAS** (κόπρος, fiente, fumier; βάσις, marche). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Coprophages, proposé par M. Schuppel et adopté par M. Dejean, qui, dans son *Catalogue*, ne mentionne qu'une espèce du cap de Bonne-Espérance, le *C. formicatus* Schupp. Ce g. avoisine les *Chæridium*, et n'a pas encore été publié. (C.)

***COPROBIES.** *Coprobiæ* (κόπρος, fumier; βίος, vie). INS. — Nom donné par M. Robineau-Desvoidy aux Myodaires Calyptérées, dont les larves vivent dans les excréments et dans les débris de végétaux et d'animaux. Les unes sont vivipares et les autres ovipares; les premières renferment deux tribus: les Macropodées et les Théramydes, et les secondes une seule, les Muscides. *Voy.* ces mots. (D.)

***COPROBIUS** (κόπρος, fiente, fumier; βίος, vie. INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Coprophages, établi par Latreille, et correspondant exactement à celui de *Canthon*, fondé antérieurement par Hoffmansegg. *Voyez* ce mot. (D.)

***COPRŒCUS** (κόπρος, fumier; οἶκος, habitation) INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Coprophages, sous-tribu des Ateuchides, établi par M. Reiche (*Ann. de la Soc. ent. de France*, tom. XI, p. 63). Ce g. a pour type une espèce rapportée de l'Australie par feu Péron, et qui fait partie du Muséum de Paris. M. Guérin l'a figurée sous les noms générique et spécifique de *Circellum hemisphæricum* (*Iconogr. du Règne animal* de Cuvier, Ins. tab. 21, fig. 3). (D.)

***COPROMORGES.** INS. — M. Mulsant (*Hist. naturelle des Lamellicornes de France*) a employé cette dénomination dans le groupe de ses Pétalocérides, relativement à la manière de vivre de quelques Coprophages (*Copriens*, *Aphodiens*) qui sucent les parties les plus succulentes des matières excrementitielles. (C.)

COPROPHAGES. *Coprophagi* (κόπρος, fiente; φάγω, je mange). INS. — Nom donné par Latreille à une section de la tribu des Scarabéides, famille des Lamellicornes, dans l'ordre des Coléoptères pentamères, comprenant ceux qui vivent et se tiennent habituellement dans le fumier et les excréments.

Le travail le plus récent qui ait été fait sur cette portion de tribu à notre connaissance et qui nous servira de guide dans cet article, est celui que M. Reiche a publié dans les *Ann. de la Soc. ent. de France* (1er trimestre 1842, p. 59, 94). D'après cet entomologiste, ce qui distingue principalement les Coprophages des autres Scarabéides, c'est d'avoir: 1° les antennes insérées sous l'épistome, et composées de 8 ou 9 articles, dont les 3 derniers lamellés; 2° les palpes labiaux dilatés, et dont le dernier article est très petit, souvent à peine visible; 3° l'épistome échancré ou divisé en plusieurs dents, et le vertex souvent armé de cornes plus ou moins longues ou de tubercules, tantôt dans le mâle seulement, tantôt dans les deux sexes; 4° le prothorax très développé, plus ou moins bombé, et offrant dans quelques genres des éminences et des excavations toujours plus prononcées dans les mâles que dans les femelles; 5° la poitrine (le mésothorax et le métathorax) très étendue et formant au moins le tiers de la longueur totale de l'Insecte; 6° enfin les pattes robustes, mais peu propres à la course; les antérieures fouisseuses, aplaties, avec leur côté externe profondément denté ou lobé, les intermédiaires souvent plus écartées à leur insertion que les autres; toutes les jambes munies d'une ou deux épines ou appendices soudés ou articulés: les tarses manquent aux pattes antérieures de quelques unes.

Voilà pour les caractères extérieurs de ces Insectes. Quant à leur organisation intérieure, il résulte des dissections de M. Léon Dufour que leur tube alimentaire est toujours fort long, et même quelquefois dix à

douze fois plus que tout le corps, ainsi qu'il l'a observé dans le *Copris lunaris*. Le ventricule chylifique, qui en forme la majeure partie, est hérissé de papilles conoïdes ou en forme de clous, très replié sur lui-même, et maintenu dans cet état d'agglomération par de nombreuses brides trachéennes. L'intestin est filiforme et terminé par un renflement. Les testicules sont composés de six capsules spermatiques, orbiculaires, un peu déprimées, ordinairement réunies par des trachées en un paquet, portées chacune sur un pédicule tubuleux, assez long, et qui aboutit à un canal déférent de peu de longueur. Il n'y a qu'une paire de vésicules séminales; elles sont filiformes, très longues et fort repliées.

Ainsi que l'indique leur nom, les Coprophages se nourrissent de matières stercorales ou excrémentitielles, et se trouvent principalement dans les bouses des animaux herbivores. Leurs formes sont très variées, mais courtes et ramassées, et leur aspect est loin d'être aussi repoussant que semblerait l'indiquer leur genre de vie : la plupart sont d'un noir luisant, et quelques uns sont parés de couleurs métalliques très brillantes. Pour conserver leur lustre, la nature leur a donné, suivant l'observation de M. Mulsant, la faculté de sécréter une huile qui empêche les matières au milieu desquelles ils vivent d'adhérer aux différentes parties de leur corps. A l'aide de leurs pattes antérieures, organisées pour fouir, ces Insectes s'enfoncent dans la terre avec la plus grande promptitude aussitôt qu'on éparpille la bouse à demi desséchée qui les recouvrait, et d'un grand nombre qu'elle contenait on n'en voit bientôt plus un seul. C'est parmi eux que se trouvent ces Scarabées connus des anciens sous le nom de *Pilulaires*, à cause de l'instinct qu'ils ont de former avec les matières stercorales dont ils font leur nourriture des boules au milieu desquelles leurs femelles pondent leurs œufs, et qu'elles roulent ensuite, aidées de leurs mâles, jusqu'à ce qu'elles trouvent un endroit convenable pour les enterrer. *Voyez*, pour plus de détails à ce sujet, l'article ATEUCHITAS. Leurs larves, encore peu connues, ne diffèrent, suivant M. Mulsant, de celles des autres Scarabéides, que parce que leurs mâchoires sont profondément bifides au lieu d'être à un seul lobe. Elles vivent dans les mêmes matières que les Insectes parfaits.

M. Reiche, dont nous adoptons la classification, divise la section des Coprophages en quatre sous-tribus sous les noms d'*Ateuchides*, *Coprides*, *Onitides* et *Aphodides*. *Voyez* ces différents mots pour connaître les particularités et la nomenclature des g. que renferme chaque sous-tribu. (D.)

*COPROPHILINS. *Coprophilini*. INS. — M. Erichson, dans sa *Monographie des Staphyliniens*, désigne ainsi une sous-tribu de la famille des Brachélytres, qui se compose de 5 g., y compris le g. *Coprophilus*, qui lui sert de type. *Voyez* ce mot. (D.)

*COPROPHILUS (κόπρος, fumier; φίλος, ami). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Oxytélides, établi par Latreille (*Règ. anim.*, IV, p. 439) et adopté par M. Erichson dans sa *Monographie*, p. 815. Ces Insectes ont le corps glabre, avec la tête et le corselet finement ponctués, des stries de points sur les élytres, et l'abdomen légèrement pubescent. Ils se tiennent sous les pierres. Le mâle se reconnaît au septième segment de son abdomen, qui est moins arrondi que chez la femelle. M. Erichson n'en décrit qu'une espèce : c'est le *Staph. striatulus*, le même que le *rugosus* d'Oliv., figuré sous ce dernier nom dans le *Règne animal* de Cuvier par M. Guérin (*Ins.*, tab. 10, fig. 2). Elle se trouve aux environs de Paris. (D.)

COPROSMA (κόπρος, fumier; ὀσμή, odeur). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées, établi par Forster et renfermant 6 espèces, dont aucune encore n'a été introduite en Europe à l'état vivant. Ce sont de petits arbres ou des arbrisseaux indigènes de la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Hollande; à feuilles opposées, à stipules pétiolaires, solitaires de chaque côté, persistantes; à fleurs hermaphrodites-polygames, bibractéolées à la base, terminales ou axillaires, solitaires ou en petit nombre sur le même pédoncule. (C. L.)

*COPSYCHUS. OIS. — Genre formé par Wagler dans la famille des Merles, et synonyme d'*Ixos* de Temminck et *Hæmatornis* de Swainson. *Voyez* TURDOÏDE. (LAFR.)

*COPTIA (κόπτω, je coupe). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Patellimanes, établi par

M. Brullé (*Hist. nat. des Ins.*, tom. IV, p. 433) aux dépens du g. *Panagæus* de Latreille. Ce g. est fondé sur une seule espèce de Cayenne décrite pour la première fois par M. de Castelnau sous les noms générique et spécifique de *Panagæus armatus* dans les *Ann. de la Soc. ent. de France*, tom. I, p. 391. (D.)

COPTIS (κόπτω, je coupe). BOT. PH. — Genre de la famille des Renonculacées, tribu des Helléborées, formé par Salisbury (*Linn. Trans.*, VIII, 305) pour un très petit nombre d'espèces, dont deux, les *C. asplenifolia* Salisb. et *trifolia* Salisb., sont cultivées dans les jardins. Ce sont de petites plantes herbacées, vivaces, rigidules, glabres, habitant les régions arctiques du globe; à rhizome horizontal, fibrilleux, n'émettant que des feuilles radicales, longuement pétiolées, triséquées, dont les segments dentés, triséqués ou multifides (dents ou lobules mucronés); à scapes dressées, uniflores, finement unibractéolées. Torrey et Gray, qui ont révisé ce genre, en ajoutant quelques espèces aux deux que connaissait Salisbury, l'ont subdivisé en trois sections fondées sur la forme des pétales; ce sont: *Chrysa*, *Chrysocaptis* et *Pterophyllum* (*V. Flora of North Amer.*, I, 28). (C. L.)

COPTOCEPHALA (κόπτω, je coupe; κεφαλή, tête). INS.—Genre de Coléoptères tétramères, famille des Tubulifères, créé par nous et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, en mentionne 10 espèces, dont 9 d'Europe et 1 de Barbarie. Nous citerons comme en faisant partie les *Clythra notata*, *scapalina* et *quadrimaculata* de Fabricius; le *Capt. tetradyma* Meg., est le seul qui se rencontre aux environs de Paris. Les mâles des *Captocephala* ont la tête plus forte que celle des femelles; elle est tronquée, avec le front lisse, élevé. Mandibules robustes, aplaties, extérieurement recourbées, peu saillantes; taille moyenne; d'un jaune fauve, ayant 2 ou 4 taches bleues aux étuis. (C.)

COPTOCYCLA (κόπτω, je coupe; κύκλος, cercle). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Cassidaires, créé par nous et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, en mentionne 100 espèces, dont 89 appartiennent à l'Amérique, 6 à l'Asie, 3 à l'Afrique et 2 aux terres australes. 50 autres ont été connues depuis. Nous citerons comme en faisant partie les *Cassida* 11-*punctata*, *punctaria*, *annulus*, *quadrata*, *scalaris*, *sex-notata* et *judaica* de Fabricius. Le corps des *Coptocycla* est circulaire, convexe en dessus, concave et aplati en dessous. Prothorax coupé sinueusement et d'une manière semi-cintrée sur la base; celle-ci tronquée au milieu; bords des étuis souvent vitreux, offrant à la transparence de gros pores ou de fortes nervures réticulées. Ces Coléoptères vivent presque tous sur des plantes épineuses, sont brillants d'or, d'argent, de nacre, etc., etc.; mais après la mort ils deviennent ternes, pâles, d'un jaune livide. (C.)

COPTODERA (κόπτω, je coupe; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, établi par M. Dejean (*Species gener.*, vol 1, pag. 273) aux dépens des *Lebia* et des *Plochius*, dont ils se distinguent au premier coup d'œil par la forme du corselet, qui est court, transversal, coupé carrément dans sa partie postérieure. M. Dejean, dans son dernier Catalogue, en désigne 15 espèces, dont 11 d'Amérique, 1 du Sénégal, 1 de Madagascar, 1 du cap de Bonne-Espérance et 1 des Iles Philippines. Nous citerons comme type le *Captodera festiva* Dej., de Cuba. Elle est d'un jaune ferrugineux, avec deux taches d'un vert bronzé sur le corselet, les élytres également d'un vert bronzé, striées et traversées par deux bandes jaunes, ondées et interrompues. (D.)

COPTOGASTER, Duft. INS. — Synonyme d'*Eccoptogaster*, Herbst.

COPTOMIA (κόπτω, je coupe; ὦμος, épaule). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Mélitophiles, division des Cétonides, établi par M. Burmeister (*Handbuch der Ent.* 3 *Band*, s. 549) aux dépens du genre *Cetonia* de MM. Gory et Percheron et *Schizorhina* de Kirby. L'auteur y rapporte 6 espèces parmi lesquelles nous citerons comme type celle qu'il nomme *Cop. mauritiana*, la même que la *Cet. mauritquia* de MM. Gory et Percheron, qui l'indiquent comme de Madagascar. *Voy.* CÉTONIDES. (D.)

COPTOPS (κόπτω, je fends; ὤψ, œil). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, proposé par M. Serville (*Annales de la Société*

ent. de Fr., tom. IV, pag. 64), et formant sa 2e division du genre *Lachnia*. M. Dejean, qui a adopté le genre *Coptops*, mentionne 9 espèces comme en faisant partie : 2 sont originaires de Madagascar, 1 du Sénégal, 1 de l'île Bourbon, 1 de la Nouvelle-Guinée et 4 proviennent des Indes orientales. Le *C. parallela* Dup.-Serv. est le même que le *Cerambyx fuscus* d'Olivier et que le *C. architector* Dej. Chez ces Insectes, le 1er article des antennes est très grand et plus long que le 3e; les yeux sont profondément échancrés; le prothorax est muni d'un tubercule latéral placé près du bord antérieur. (C.)

***COPTOPTERA** (κόπτω, je coupe; πτερόν, aile). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, établi par M. le baron de Chandoir (*Bull. de la Soc. imp. des natur. de Moscou*, année 1837, no III, p. 5) sur une seule espèce du cap de Bonne-Espérance, qu'il nomme *brunnea*, et qui a quelque rapport de forme, dit-il, avec le *Dromius longiceps* Dej. D'après les caractères qu'il lui assigne, ce genre doit être placé entre les *Demetrias* et les *Dromius* de Bonelli. (D.)

COPTORHINA (κόπτω, je coupe; ῥίν, nez). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Coprophages, établi par M. Hope (*Trans. de la Soc. zool.*, t. I, p. 96, no 1, pl. 14, fig. 2) et adopté par M. de Castelnau (*Hist. des ins. col. Buffon-Dumenil*, tom. II, pag. 79). Ce genre diffère des *Copris* par sa tête profondément échancrée au milieu et offrant de chaque côté une avance pointue. Les antennes sont terminées par une massue large et presque ronde. Les élytres offrent, derrière l'angle huméral, un sinus semblable à celui des *Gymnopleurus*. M. Hope rapporte à ce genre deux espèces nommées par lui, l'une *C. africana*, de Sierra Leone, et l'autre *C. Klugii*, du cap de Bonne-Espérance. (D.)

***COPTORHINUS**, Dej. INS. — Synonyme de *Temnorhynchus*. *Voy.* ce mot. (C.)

***COPTORHYNCHUS** (κόπτω, je coupe; ῥύγχος, trompe). INS.— Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Otiorhynchides (Charançons, Lat.), créé par M. Guérin Méneville (*Revue zoologique*, 1841, pag. 191). L'espèce type de ce genre est le *C. ternatensis*. L'*Ot. ostentatus* Sch., en fait aussi partie, ainsi que 4 à 6 autres espèces des Indes orientales et de la Nouvelle-Guinée. Le rostre, élevé en une sorte de crête tronquée obliquement à l'extrémité, distingue suffisamment ce g. (C.)

COPTORUS. INS. — *Voy.* COPTURUS.

***COPTOSOMA**, Lap. INS. — *Voyez* CANOPUS.

COPTOTOMUS (κόπτω, je coupe; τόμος, partie coupée, pléonasme). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares, tribu des Dytiscides, établi par Say (*Descript. of new spec. of North American insects*) et adopté par M. Aubé dans son ouvrage sur cette famille, faisant suite au *Species* de M. le comte Dejean (vol. VI, pag. 392). Ce g. est fondé sur une seule espèce, nommée par Say *C. serripalpus*, et que M. Brullé croit être la même que le *Dytiscus interrogatus* de Fabricius. (D.)

***COPTURUS** (κόπτω, je coupe; οὐρά, queue). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchènes, Lat.), créé par Schœnherr (*Disposit. meth.*, pag. 302; *Syn. Curcul. gen. et sp. Curc.*, t. IV, p. 623). L'auteur rapporte à ce genre 27 espèces, toutes originaires de l'Amérique et particulièrement de l'Amérique méridionale. Il y a introduit deux coupes, renfermant, l'une, les espèces qui ont les cuisses dentées; l'autre, celles qui ont les cuisses mutiques. Nous citerons, comme en faisant partie, les *Rh. phlesus*, *pleuronectes* et *cerostes* Fab. Forme antérieurement rétrécie; abdomen coupé; cuisses étroites, souvent allongées et presque en massue. (C.)

COPULATION. ZOOL. — *Voyez* ACCOUPLEMENT.

COQ. *Gallus*. OIS. — Genre de l'ordre des Gallinacés, famille des Faisans, ayant pour caractères : Bec médiocre, fort, nu à la base; mandibule supérieure convexe, courbée vers la pointe; narines basales, à demi recouvertes par une membrane; tête surmontée d'une crête unie ou dentelée, et quelquefois d'une huppe; les joues nues; deux barbillons pendants de la base du bec; dans les femelles, crête petite ou nulle et barbillons plus ou moins développés; tarses robustes, nus, scutellés, munis intérieurement chez le mâle d'un éperon long et retroussé; les trois

doigts antérieurs unis par une membrane jusqu'à la première articulation; pouce élevé de terre. Ailes courtes, concaves et étagées; première rémige courte, et la quatrième la plus longue; queue comprimée, formée de deux plans verticaux adossés, composée de 14 rectrices débordées par les couvertures; pennes du milieu recourbées en arc chez les mâles.

Les particularités anatomiques de cet oiseau rentrent presque toutes dans celles de la structure générale des Gallinacés; leur troisième estomac (le *gésier*) est peut-être l'appareil digestif le plus puissant de tous les Oiseaux de cet ordre. Réaumur, Redi, Spallanzani, dans leurs expériences sur la digestion, ont constaté qu'en moins de quatre heures il peut réduire en poudre impalpable une boule de verre assez épaisse pour porter un poids de 2 kilos. Le canal intestinal a plus de cinq fois la longueur du corps; les deux cœcums ont 15 à 18 centimètres de long, et prennent leur origine au point où le colon est joint à l'iléon. Les testicules du mâle sont beaucoup plus volumineux que dans les autres Oiseaux : ainsi, tandis que l'Aigle les a gros seulement comme des pois, un Poulet de quatre mois les a déjà gros comme des olives. La trachée s'élargit en approchant du larynx supérieur, et se rétrécit sensiblement vers le larynx inférieur, qui est très comprimé; les bronches ne sont pas formées d'anneaux entiers, et leur intérieur est tapissé d'une membrane. Toute la trachée paraît susceptible d'un allongement et d'un raccourcissement assez considérable, et le larynx inférieur peut également varier de volume suivant l'intensité des sons que l'animal veut produire. Ainsi, il est probable que la voix aiguë du Coq est produite par la compression du larynx inférieur. On trouve, à l'intérieur de la partie supérieure de la trachée, à l'orifice de la glotte, une petite protubérance qui se retrouve dans le Pauxi, le Hocco et le Pénélope. C'est de tous les Oiseaux celui dont le cerveau offre la disproportion la plus grande avec les masses du corps; elle est comme 1 est à 412 : aussi son intelligence est-elle obtuse et son industrie nulle.

Les formes du Coq sont lourdes et massives; il vole rarement et avec effort, mais il marche d'un pas assuré, et court avec une grande vitesse. Sa démarche grave et fière annonce la force et le courage; sa tête est élégamment ornée d'une crête lisse ou dentelée, quelquefois en couronne, d'un rouge vif; son cou est garni de plumes longues et décomposées, susceptibles de se dresser dans l'émotion ou dans la colère; sa queue, formée de rectrices arrondies assemblées par les deux plans internes, porte dans le mâle des plumes longues retombant gracieusement en arc. *Voy.* l'Atlas de ce Dictionnaire, *Oiseaux*, pl. 7, A.

Le chant bien connu du Coq, et que nous représentons par les syllabes *co-co-ri-co*, est clair et perçant. Il le fait entendre pendant la nuit aussi bien que dans le cours de la journée. En été, le chant de nuit du Coq commence à 2 ou 3 heures du matin, et en hiver à 10 ou 11 heures du soir. Chaque fois qu'il chante, il bat des ailes, se dresse sur les pattes, allonge le cou. Il a un autre son de voix beaucoup plus doux qui est son cri de rappel pour inviter ses Poules à manger.

La Poule est d'un tiers plus petite et d'une allure plus gracieuse; la crête est beaucoup plus basse que celle du Coq, et nulle dans quelques espèces. La queue est de même forme, mais arrondie et sans rectrices allongées; son cou est garni de plumes courtes et imbriquées comme dans le reste du corps. Sa voix est un caquètement ou gloussement susceptible de modulations, mais qui devient un cri aigu et discordant dans leur frayeur.

Les Coqs sont polygames, et veillent avec une tendresse jalouse à la sécurité de leurs femelles. Leur accouplement est de peu de durée, mais fréquemment répété. Au moment où le Coq a fait choix d'une poule, il s'approche d'elle les ailes basses, en faisant entendre un murmure grave, mais précipité; il la saisit par la crête, s'élance sur elle; puis l'acte fini, il se relève, se dresse sur ses pattes, bat des ailes et chante victoire. La Poule hérisse ses plumes, se secoue en silence et va rejoindre ses compagnes.

Dans l'état de liberté, les Poules font une espèce de nid assez semblable à celui des Perdrix, et y déposent un grand nombre d'œufs; mais en servitude, elles pondent dans le premier endroit venu et le plus souvent sans préparation. C'est par les reins qu'est sécrété le carbonate de chaux qui se forme chaque jour en quantité considérable

dans l'oviducte des Poules. Dans le temps de la ponte, leur fiente est sèche comme celle du Coq et dépourvue de carbonate calcaire.

Leur nourriture consiste en graines, en vers et en insectes de toutes sortes, et ils avalent de petits graviers qui facilitent peut-être la trituration des aliments, quoique ceux dont le gésier n'en contient pas digèrent aussi bien.

Chez eux la mue a lieu une fois par an, à l'automne, et dure six semaines ou deux mois. Les deux sexes muent à la même époque.

Dans l'état de liberté, leurs couleurs sont le brun; le rouge, le vert foncé, le violet sombre, le noir, le grisâtre, le tout marié dans le Coq à un éclat métallique d'un fort bel effet; les couleurs de la Poule sont plus ternes. La domesticité a amené dans les deux sexes plus d'uniformité dans la coloration. Le Coq a mieux conservé ses couleurs, mais il est sujet à l'albinisme. La Poule présente des cas de mélanisme assez fréquents pour que la couleur noire soit devenue dominante chez elle et qu'elle soit même recherchée.

L'habitat primitif des Oiseaux de ce genre est l'Asie tropicale et les Iles de l'archipel Indien; mais depuis la réduction du Coq à l'état de servitude, il est répandu partout, et il n'est pas un point du globe où il ne se trouve.

Ces traits généraux sont destinés seulement à servir d'introduction à l'histoire du Coq domestique, sur lequel il reste tant de choses a dire et le seul qui ait été suffisamment étudié. Ce qui précède n'a d'autre but que de déterminer les caractères méthodologiques et ethnographiques du genre, et c'est dans ce qui va suivre que l'on trouvera tout ce qui tient à la vie domestique de cet intéressant oiseau.

Nous ne pouvons nous reporter à aucune source historique pour trouver l'origine de la servitude du Coq; mais comme nous trouvons cet animal à l'état sauvage dans les Iles de l'archipel Indien, il faut croire qu'il s'est répandu sur le globe à l'époque des grandes migrations des populations de l'Asie centrale. Nous savons que, sous le règne de Salomon (1er livre des Rois, chapitre X, verset 21), le navire *le Tarsis* apporta de l'Inde des Oiseaux assez rares pour qu'il en soit spécialement fait mention. Quelques auteurs ont prétendu même que l'introduction du Coq en Palestine pourrait bien remonter à cette époque. Mais nous trouvons le mot *Toukhiim* traduit par Paon, par Faisans et par Perroquets; de sorte que nous ne savons auquel de ces trois oiseaux rapporter le fait énoncé dans la Bible. Toutefois la solution de ce problème est peu importante pour notre sujet. Les habitudes sauvages des Coqs en état de liberté, leur habitation dans des forêts épaisses, ont dû le faire échapper pendant longtemps à la recherche de l'homme, qui ne l'a sans doute poursuivi d'abord que comme gibier, avant d'avoir vu les moyens d'en tirer parti comme animal domestique. Tous les peuples n'en connaissent pas l'utilité; car les habitants d'Ualan, qui possédaient on ne sait d'où ces Oiseaux en état de demi-domesticité, ne faisaient pas usage de leur chair, et ils ne savaient même pas qu'elle fût bonne à manger. On a aussi trouvé des Poules chez les Papous sans qu'on sache d'où elles leur sont venues.

L'étymologie du mot Coq est mal connue; quelques linguistes veulent que ce soit un mot gaulois ou celtique; d'autres philologues prétendent qu'à Rome le mot *Coccus* était le véritable nom du Coq, et que *Gallus* était une expression vulgaire appliquée ironiquement aux Gaulois après leur invasion sous la conduite de Brennus (le rapprochement n'est pas heureux et frappe peu l'esprit), et que ce fut Cicéron qui le premier introduisit dans la haute latinité le mot de *Gallus*. D'autres pensent qu'il appartient à la basse latinité; car dans la loi salique, tom. VII, 6, on trouve *Coccus* au lieu de *Gallus*. Dans le glossaire latino-germanique, *Gallus* est traduit par *Coc*. Guyet croit que coc vient de *Cloccus*, qui vient lui-même de *Cloccitare*, du cri du Coq. Borel, d'après Antonini, le fait venir de *Coccum*, nom latin du Kermès, à cause de la couleur rouge de la crête de cet oiseau. On trouve dans Marie de France ce mot écrit de différentes manières: ainsi, dans la fable d'un *Coc qui trouva une gemme sur un fomeroi*, il est écrit partout coc; dans celle du *Coc et dou Verpil* il est écrit coe, coq, cox, cos, coz. Belon se sert indifféremment des mots coc, coq, gau, geau, gal et gog, d'où il résulte que sans aller chercher si loin et avec

tant de peine l'origine de ce mot, on n'y doit voir qu'une altération de *Gallus*, qui, devenu *gal* par abréviation, puis *gau*, puis *gog*, a fini par faire *coq*. Le mot de *gau* est encore en usage en Savoie, et celui de *cô* dans plusieurs de nos provinces.

Les Grecs appelaient le Coq ἀλέκτωρ, et la poule ἀλεκτορίς; les Latins, *Gallus* le coq, et *Gallina* la poule; les Allemands appellent le mâle *hahn*, et *henne* la femelle; les Anglais, *cock* et *hen*; les Italiens et les Espagnols, *gallo* et *gallina*.

De tous les Oiseaux qui peuplent nos basses-cours, le Coq et la Poule sont ceux qui nous rendent le plus de services; ils nous paient avec usure les frais que nous faisons pour leur entretien. Quoique leur éducation soit facile, il est certain que si l'on ne procède avec la plus scrupuleuse économie, la dépense excède de beaucoup le profit. C'est aux fermiers et aux habitants des campagnes seuls que ces Oiseaux présentent un avantage réel; il faut qu'abandonnés à eux-mêmes et que pourvoyant à leur subsistance, le propriétaire puisse en nourrir un nombre beaucoup plus grand qu'il ne le pourrait faire avec les déchets de ses grains. C'est dans cette circonstance seulement qu'il est possible d'en tirer un parti avantageux.

Pour conserver les Poules en état parfait de santé, il faut avoir soin de choisir pour l'emplacement du poulailler un endroit aussi voisin qu'il est possible d'une étable ou d'une écurie, au-dessus même si l'on peut, et à l'exposition du levant, afin de les garantir du froid et de l'humidité, auxquels elles sont très sensibles.

On s'aperçoit de la mauvaise influence du poulailler par la diminution des œufs, l'irrégularité des couvées et la débilité des Poules. Le poulailler doit être tenu avec la plus sévère propreté, fréquemment assaini par des fumigations de chlore; les nids et les perchoirs doivent être lavés et grattés, et le sol balayé avec soin et recouvert d'un lit de feuilles ou de gravier. Il ne faut pas mettre d'autres Oiseaux avec les Poules pour ne pas porter le trouble parmi elles, et le soin doit en être confié à une fille de basse-cour intelligente. On doit éloigner du poulailler les enfants et les curieux, surtout pendant l'incubation et l'éducation des petits.

On a coutume en Allemagne de lâcher les Poules dans un parc et de les y abandonner à elles-mêmes, en ayant seulement soin de leur jeter de la nourriture quand la neige couvre la terre pendant trop longtemps. Dans cet état à demi sauvage, leur taille est plus petite, leur plumage moins fourni et leurs plumes moins larges, ce qui les rapproche beaucoup du Coq Bankiva; et leur chair, quoique moins grasse, acquiert un goût beaucoup plus agréable que celle de nos espèces domestiques.

Il est important de bien choisir ses races lorsqu'on veut avoir des produits avantageux; et de toutes, celle de Caux, grande, belle, donnant de gros œufs et d'une chair fort délicate, doit être préférée pour les Poulets, mais elle est peu féconde, et la Poule commune, multipliant beaucoup et en peu de temps, est généralement la plus recherchée. Il faut que le Coq soit fort et vigoureux; qu'il porte la tête haute; qu'il ait une démarche libre et fière, l'œil brillant, la voix forte et mâle, des formes bien prises, une taille moyenne, le bec épais et court, la crête et les barbillons développés et d'un rouge vif, la poitrine large, les ailes fortes, les jambes musculeuses, les tarses armés de longs éperons. Un Coq ayant toutes ces qualités, importantes sans doute, puisque de lui dépend la propagation de l'espèce, peut suffire à douze ou quinze poules; Parmentier dit quinze à vingt, et même au-delà. Il ne faut, en aucun cas, lui en donner davantage, sans quoi il s'épuiserait trop tôt.

A trois mois, un Coq commun est déjà apte à la reproduction; mais à cet âge, il est trop jeune, et l'on fait bien d'attendre qu'il ait six mois. Il peut continuer son service jusqu'à trois ou quatre ans. Passé cette époque, sa vigueur diminue, et il faut le remplacer. Quand on est embarrassé sur le choix du successeur, il faut, dit Parmentier, et cela d'après le conseil d'une dame, faire battre les concurrents, et donner la préférence au vainqueur.

Lorsqu'il y a plusieurs Coqs dans une basse-cour, la paix n'y est pas de longue durée; ils se battent à outrance chaque fois qu'ils se rencontrent, et même ils se cherchent pour se mesurer. Quand les deux ennemis sont en présence, ils se placent vis-à-vis l'un de l'autre, l'œil en feu, la crête droite, les plumes du cou hérissées; ils

tiennent la tête basse et le cou tendu, s'observant mutuellement en silence, piquant souvent du bec à terre et ramassant des fétus de paille pour détourner l'attention de leur adversaire; au moindre mouvement de l'un ou de l'autre, ils se dressent, s'élancent, se choquent en cherchant à se frapper du bec, de l'aile ou de l'éperon; ils répètent cette manœuvre jusqu'à ce que le plus faible ou le moins courageux ait la crête déchirée, soit étourdi par les coups réitérés de l'aile de son ennemi, ou que le sang lui coule des flancs sous l'atteinte de l'éperon. Ces combats, qui durent quelquefois une heure, se renouvellent jusqu'à ce que l'un ou l'autre cède la place au vainqueur ou ait succombé sous ses coups.

J'ai vu dans la basse-cour du Dépôt de la guerre deux Coqs en rivalité, un Coq pattu, petit, vif, hargneux, pétulant, et un Coq russe, haut monté, grave dans sa démarche et lent dans ses mouvements, passer leurs journées à se battre. Le petit, toujours agresseur, avait peine à atteindre jusqu'à la poitrine de son adversaire, et celui-ci le faisait passer d'un bond entre ses longues jambes. Mais le plus curieux est que, chaque fois qu'ils se battaient, un Lapin de poil gris mêlé accourait se placer entre les deux combattants, les séparait en leur donnant des coups de tête dans le ventre, et ne les quittait qu'après avoir mis entre eux une grande distance.

Plein d'une coquetterie qui se trahit dans tous ses mouvements, on le voit sans cesse occupé à se nettoyer et lustrer le plumage. Son chant n'est pas harmonieux, il est vrai, mais il en est fier, et cherche à le rendre le plus haut et le plus sonore possible. Quand il a chanté, il fait une pause pour entendre si un autre Coq lui répond, et il s'évertue alors à chanter de plus belle.

Les Poules sont, de sa part, l'objet des attentions les plus délicates; il les conduit, les protége, et ne les perd jamais de vue. Lorsqu'il a trouvé, en grattant, quelque morceau délicat, ou que la ménagère a répandu des grains, il les appelle et les invite à manger avec un son de voix plein de douceur. Malgré ses habitudes polygames, il a, parmi les Poules d'une basse-cour, une favorite à laquelle il donne des marques non équivoque de préférence. D'un caractère impétueux, le besoin de la reproduction paraît un de ses instincts les plus impérieux, le seul même peut-être; car toutes ses qualités ou ses défauts en sont la conséquence. C'est la jalousie qui lui fait provoquer ses rivaux, c'est le désir qui lui fait écarter avec une sorte de rage tout ce qui s'oppose à ses plaisirs, et même tuer les Poussins innocents qui occupent tous les instants de la mère, et le privent de sa tendresse.

On croit avoir remarqué que les Coqs de combat sont moins violents dans leurs désirs que les Coqs domestiques, que les femelles sont moins fécondes et moins attentives envers leurs petits. On ne donnait, dit-on, que trois Poules aux Coqs de Rhodes, si célèbres par leurs combats, et les femelles étaient peu fécondes.

Comme nous ne connaissons pas les mœurs du Coq à l'état sauvage, nous ignorons s'il partage avec ses femelles le soin de l'incubation et de l'éducation des petits; mais ce fait, malgré les assertions contraires, me paraît s'accorder difficilement avec ses habitudes polygames. Dans nos basses-cours il n'en est rien; mais l'esclavage aurait pu pervertir ses instincts naturels. Quelques économistes ont cru que quand il gratte la terre et se roule dans la poussière, il veut par là inviter la Poule à couver, et prépare lui-même le nid. Il n'en est rien; c'est chez lui, tout simplement comme chez les Poules, l'instinct pulvérateur qui le porte à se rouler dans la poussière pour se débarrasser des insectes parasites dont il est couvert.

Autant le Coq affectionne les jeunes Poules, autant il dédaigne les vieilles, qu'il rebute et délaisse.

Si l'on veut obtenir une belle race, il faut choisir les Poules avec attention, et croiser entre elles les variétés les plus estimées. On doit avant tout donner la préférence à celles qui donnent le plus d'œufs, et à celles dont la chair est la plus délicate.

Il faut que les Poules soient de taille moyenne, et sinon noires, du moins d'une couleur foncée (les économistes de tous les temps ont proscrit les Poules blanches comme de moins longue durée), d'une constitution robuste, qu'elles aient la tête grosse, l'œil vif, la crête flottante, pas d'éperons, les pieds noirâtres. On doit rejeter avec soin, disent les économistes ruraux, sans que rien

puisse appuyer leur opinion, celles qui ont des éperons, et qu'on regarde à tort, peut-être, comme des viragos, celles qui chantent comme le Coq, habitude propre souvent à des Poules de l'année, et qu'elles perdent plus tard, puis, ce qui est beaucoup plus fondé, les Poules turbulentes, criardes, querelleuses, qui sont à la fois de mauvaises pondeuses et des couveuses négligentes. Les ménagères suppriment les Poules trop grasses et celles qui sont vieilles; car les premières pondent peu, et leurs œufs sont mauvais, et les dernières ont cessé de pondre.

Le caractère des Poules est loin d'être doux et pacifique, comme l'annonce leur extérieur : elles se querellent sans cesse, et se battent entre elles avec fureur. Si elles ont parmi elles une compagne faible et malade, elles la tuent; si parmi les Poules ou même les Poulets, il en est qui aient une blessure à travers laquelle le sang s'échappe, elles se précipitent sur la blessée et la mettent en pièces. Chaque fois aussi qu'il arrive dans le poulailler une Poule étrangère, le premier accueil qu'elle y reçoit est une grêle de coups; il faut plusieurs jours pour qu'on la laisse en paix.

Réaumur rapporte l'histoire d'un Coq qui, ayant été renfermé avec des Poules, fut tué par elles, et elles en firent autant de tous ceux qu'on leur donna, ce qui n'a pas lieu dans l'état de liberté; mais un fait tout aussi extraordinaire, c'est que le Coq, malgré son caractère violent et sa supériorité physique, n'ait pas cherché à se défendre contre la cruauté de ses femelles.

Des grains, des insectes, des vers, des débris végétaux ou même animaux de toutes sortes, constituent leur nourriture. Sans cesse grattant la terre meuble ou le fumier, elles y trouvent quelque chose à manger : aussi rien n'est-il perdu avec elles, et l'on n'a besoin que de leur jeter matin et soir quelques poignées de grains. On leur donne encore des vers, dont elles sont fort avides, et dont on favorise le développement dans une fosse ou verminière remplie de débris animaux en putréfaction, mêlés à du crottin de cheval et à de la terre.

Soit habitude de caquetage, soit manque absolu de prudence, chaque fois qu'une Poule a trouvé quelque bon morceau, elle l'annonce par un cri qui attire ses compagnes, et la trouveuse est aussitôt dépossédée de sa proie, qui passe de bec en bec, au milieu de courses et de cris sans nombre, jusqu'à ce que la dernière l'emportant au loin ait pu la soustraire à la voracité de ses camarades.

Dans nos pays, c'est vers le mois de février que les Poules commencent à pondre; car dans le midi de la France, elles pondent au moins un mois plus tôt. Quand elles ont eu une vingtaine d'œufs, elles témoignent le désir de couver, désir qu'on leur fait passer en leur trempant le derrière dans l'eau; mais si on leur enlève ces œufs, elles continuent de pondre, et suivant la saison ou leur fécondité propre, elles pondent un œuf par jour, le plus souvent un en deux jours, quelquefois moins, mais rarement deux par jour. En général, on peut regarder comme une bonne Poule celle qui donne par mois de seize à dix-huit œufs. La ponte continue jusqu'à la fin de l'été, et ne cesse qu'au commencement de la mue, époque où, faibles et languissantes, elles sont occupées à enlever les plumes à demi brisées qui sont près de tomber. C'est à cette époque qu'a lieu le changement fréquent qui s'opère dans leur couleur; on a alors des exemples fréquents d'albinisme et de mélanisme.

On peut, en donnant aux Poules une nourriture échauffante, telle que des graines de tournesol, du chènevis ou du sarrasin, etc., et en les entretenant en grand état de propreté dans une chambre chaude et saine, les faire pondre en hiver.

Les Poules n'ont pas besoin du Coq pour pondre, mais leurs œufs sont clairs; il faut les approches du mâle pour les rendre féconds. Un seul accouplement suffit pour féconder à la fois un grand nombre d'œufs, sans pourtant que les derniers pondus exigent moins de temps que les premiers dans la durée de l'incubation. Harvey étendait à six mois l'effet d'un seul accouplement; d'autres le restreignent à un mois : Buffon disait vingt jours seulement.

Ces œufs sont toujours blancs, et d'une forme ellipsoïde. Les jeunes Poules pondent souvent des œufs sans coque appelés *œufs hardés*, constamment inféconds, et les Poules grasses produisent des œufs à coque fort épaisse.

Lorsqu'une Poule vient de pondre, elle

exprime par des cris de joie le plaisir qu'elle éprouve de sa délivrance, et ses compagnes faisant chorus semblent partager sa satisfaction.

On prétend que les œufs pointus contiennent des mâles, et les ronds des femelles; cette assertion n'est pas exacte, et l'on n'y peut ajouter foi. Les femmes de l'archipel grec disent que l'œuf dont la couronne est horizontale doit produire un Coq, et quand elle est oblique une Poule. C'est un fait confirmé par Parmentier, qui les mirait pour cela à la lumière.

Quant aux œufs de Coq, qui sont sans jaune et qu'on prétend contenir un serpent, c'est un produit anormal toujours stérile. Ils proviennent d'une Poule trop jeune ou d'une Poule épuisée. Certaines Poules sont sujettes à pondre de ces œufs privés de jaune, et qui, ayant conservé leurs *chalazes*, ont donné lieu à l'histoire des serpents. Ces faits ont été mis hors de doute par Bartholin et Lapeyronie; cependant au moyen-âge, on brûla à Bâle, par ordre du magistrat, un pauvre Coq atteint et convaincu d'avoir pondu un œuf. On ne sait dans cette histoire lesquels il faut le plus plaindre du Coq ou de ses juges.

Les œufs ne conservent qu'un mois environ leurs qualités nutritives et reproductives; mais on peut les conserver pendant une année tout entière en les mettant dans du lait de chaux. Il faut pour cela choisir ceux qui proviennent des pontes d'août, septembre et octobre.

Lorsque la Poule destinée à couver a le nombre d'œufs nécessaire (on peut lui en laisser de 15 à 18, ce qu'on appelle une *couvée*; d'autres économistes disent 20 à 25, ses habitudes turbulentes cessent; elle pousse un cri ou gloussement particulier qui indique son inquiétude; elle s'accroupit sur ses œufs, réunis dans un coin sur quelques brins de paille, ou bien, ce qui est mieux, dans un panier destiné à cet usage, et qu'on garnit de foin ou de paille de seigle brisée, pour qu'elle ne les casse pas; elle étend ensuite ses ailes pour les couvrir, les remue doucement pour les faire jouir d'un égal degré de chaleur, qui, sous l'influence de l'incubation, s'élève à 32° R. Ce devoir devient tellement impérieux pour elle qu'elle oublie le boire et le manger, et qu'il faut lui apporter sa nourriture pour ne

la pas voir dépérir. Sans doute que les Poules sauvages prennent le temps de manger, et qu'un peu moins de chaleur pendant l'éloignement de la couveuse n'empêche pas les œufs de venir à bien.

Le plus ordinairement, au bout de vingt et un jours (1) (à l'article ŒUF, nous donnerons le détail du développement successif de l'oiseau dans l'œuf) le Poulet sort de la coquille après l'avoir brisée avec le petit onglet corné et caduc dont est munie la pointe de son bec. Il reste quelques instants comme étourdi de sa nouvelle position, va en piaulant se réfugier sous l'aile de la couveuse, et peu de temps après, il en sort et court chercher sa nourriture. Alors commencent pour la mère de nouveaux tourments; s'oubliant elle-même, elle ne s'occupe que de ses petits; c'est pour eux qu'elle cherche de la nourriture, et elle ne mange que quand ils sont repus; s'ils s'éloignent, elle les rappelle avec un cri de tendresse inquiète; sa voix devenue plus expressive, est empreinte de tous les sentiments qui l'agitent. Elle les réchauffe sous ses ailes, et les y met à l'abri des intempéries des saisons, aussi bien que de la serre de l'oiseau de proie. De timide qu'elle était, elle devient audacieuse, s'élance contre l'ennemi, crie, s'agite avec fureur et désespoir, et réussit souvent à le faire fuir. Les Poules qui ont pu couver à l'écart ne rentrent à la basse-cour avec leurs petits que quand ces derniers commencent à être couverts de plumes.

En voyant cette Poule, couveuse si assidue, mère si tendre, on croirait qu'un sentiment intelligent préside à ses actions; mais, hélas! il n'en est rien, elle obéit à un instinct impérieux, et ses actions sont marquées au sceau de la fatalité; car la Poule couve indifféremment tous les œufs qu'on lui donne, même des œufs de plâtre, et elle prodigue les mêmes soins à tous les petits qu'elle a fait éclore: témoin sa sollicitude pour les Canards qu'on lui a donné à couver.

(1) Je dis le plus ordinairement, parce que les influences ambiantes exercent de grandes modifications sur la durée de l'éclosion. Une lettre de Darcel, insérée dans le *Journal de médecine* du mois de juillet 1766, donne des détails fort intéressants sur une couvée de huit œufs très irrégulière, dont il a suivi toutes les phases: ainsi le 1er poulet est éclos 15 jours après la ponte, le 2e vers la fin du 17e jour, le 3e au 18e révolu, et les cinq autres entre le 19e et le 20e, c'est-à-dire près de deux jours avant l'époque ordinaire de l'incubation.

Les Poulets exigent une nourriture plus choisie : il faut leur donner de la soupe, de la mie de pain mêlée à du lait et à des jaunes d'œufs, de la navette, du chènevis, des grains ruits, surtout du maïs à petits grains, appelé à cause de son emploi maïs à Poulets; et comme je l'ai remarqué sur des Poulets que j'ai élevés, ils recherchent avec avidité la viande crue, dont ils mangent des quantités considérables.

Au bout d'un mois, les Coqs prennent la crête; à deux mois ils chantent et commencent à se battre, et à cinq ou six et même plus tôt, ils se montrent ardents près des femelles. A la même époque, les Poulettes commencent à pondre; mais ce n'est qu'à un an, ou même à quinze mois qu'ils ont acquis tout leur développement. C'est à trois ou quatre mois qu'on leur fait subir l'opération de la castration. Dès ce moment, il s'opère en eux un changement remarquable. Leur allure devient pacifique; leur voix s'enroue et se perd presque complètement ; ils ne sont presque plus sujets à la mue; leur crête devient flasque et pendante, ce qui a déterminé à la leur couper; et leur vie se borne à boire, manger et dormir. Les Coqs les maltraitent, les Poules les dédaignent, et tout le parti qu'on en tire pendant leur vie, est de les habituer à conduire des Poulets, et à remplacer la mère. En revanche, leur chair est savoureuse et d'une délicatesse qui la fait rechercher des gourmets. On fait subir aux Poulardes une opération aussi douloureuse : c'est l'ablation des ovaires. Cette opération développe chez elles les mêmes qualités que chez les Chapons.

Columelle conseillait, au lieu de la castration ordinaire, la simple ablation des ergots. Cette opération, bien moins cruelle, a-t-elle le même résultat? C'est ce dont il est permis de douter.

Une autre opération beaucoup plus innocente, est de greffer sur la partie de la crête qui est demeurée attachée au front après qu'elle a été enlevée, un ou deux des éperons naissants; ils y croissent, et forment des cornes tantôt recourbées en arrière comme celles des Boucs, d'autres fois roulées sur les côtés de la tête, comme dans les Béliers, et longues de 9 à 10 centimètres.

C'est dans la Sarthe et l'Ain que sont élevées les Poulardes les plus en renom ; le Mans, la Bretagne, la Bresse et la Normandie sont celles de nos provinces où l'on élève le plus de volaille.

La délicatesse de la chair du Poulet est trop appréciée pour que j'aie besoin d'en parler; elle est blanche, savoureuse et d'une digestion facile, tandis que celle du Coq est dure, par conséquent peu estimée; celle des Poules trop vieilles est également coriace.

On engraisse ces Oiseaux en les enfermant dans un endroit privé de lumière, en les empâtant avec de la farine d'orge et de sarrasin délayée dans du lait, ou en les mettant dans une cage ou épinette où ils ne peuvent se remuer que difficilement. On les empâte deux ou trois fois le jour, au moyen d'un entonnoir à soupape avec une bouillie de farine d'avoine, d'orge, de petit millet et de maïs détrempé dans du lait. Il faut, par ce procédé, une quinzaine de jours pour avoir des Poulets de haute graisse.

Ces moyens sont les plus simples, et l'on n'a plus recours aux expédients cruels de les clouer sur une planche, de leur crever les yeux, etc.

Parmentier dit, en citant les expériences faites pour nourrir les Poulets avec des dragées au musc, des drogues aromatiques, qu'on devrait chercher à donner à leur chair plus de saveur, en les nourrissant de substances alimentaires qui conduiraient à ce résultat. Il cite à ce sujet le gibier à plume, si recherché quand il a été nourri de telles ou telles baies, propres à une localité ou à une saison; et j'y ajouterai le Merle de Corse, très estimé des gourmets quand il se nourrit de baies de myrte, et celui de nos pays, dont la chair est amère quand il a vécu des fruits du sorbier.

Les œufs, d'un usage si général et dont les qualités nutritives sont trop connues pour que je les rappelle, sont l'objet d'un commerce considérable. On évalue à plus de 7 milliards le nombre d'œufs produits annuellement en France ; on en exporte chaque année pour 4 millions de francs, et la consommation de Paris seul est de 100 millions.

Les plumes de Poule, quoique de qualité inférieure à celles de l'Oie, sont néanmoins de quelque valeur dans le commerce. On fabrique avec les plumes de Coq des plumets et des houssoirs.

La durée de la vie du Coq paraît être d'un

vingtaine d'années; mais dans nos fermes, elle ne va pas au-delà de trois ou quatre ans, et les Poules n'ont pas une plus longue vie. Tessier voulait même qu'on renouvelât les Coqs tous les deux ans et les Poules au bout de trois ans. Quant aux Poulets, aux Chapons et aux Poulardes, leur existence est encore de plus courte durée, et ne va guère au-delà d'une année.

Les Coqs et les Poules sont sujets à plusieurs maladies, dont les plus communes sont la *pépie* et le *bouton* · deux affections fort graves, qui doivent être immédiatement traitées, sous peine de voir périr les malades. Il faut après l'opération les tenir séparés pour les rétablir complètement; la *diarrhée*, causée par une nourriture trop humide, la *constipation*, due à la cause opposée, la *gale*, la *goutte*, etc., sont également dangereuses.

Les ennemis des Poules sont les Fouines, les Belettes, les Renards et autres petits carnassiers, qui mettent à mort en quelques instants tout un poulailler; les Chats, qui emportent furtivement quelques Poulets, et les oiseaux de proie.

L'histoire de l'incubation nous présente une série de faits d'un haut intérêt sur l'éclosion d'œufs d'oiseaux par des moyens artificiels. Une des expériences les plus remarquables est celle de l'impératrice Julie, rapportée par Pline (liv. X, ch. LV). Cette princesse, étant grosse de Tibérius-César et désirant avoir un fils, mit un œuf dans son sein pour le faire éclore, afin de tirer un augure du sexe du poulet. Pour qu'il ne se refroidît pas, quand elle était obligée de le quitter, elle le donnait à sa nourrice. Le présage se réalisa, car le poulet qui sortit de l'œuf était mâle et son enfant aussi. Ce fait prouve que déjà l'incubation artificielle était connue à Rome, et il fallait que cette opération fût regardée comme ne présentant aucune difficulté, pour qu'une princesse se soumît à ce long et ennuyeux assujettissement.

Aristote parle vaguement de l'incubation artificielle. Il dit que les Egyptiens enterrent les œufs dans du fumier pour faire éclore des poulets.

Diodore est plus explicite; il donne ce procédé avec plus de détails. Il faut, dit-il, remplir un vaisseau de fiente de poule tamisée, placer dessus des plumes et par dessus des œufs, le petit bout en haut; les œufs sont ensuite couverts avec une couche égale de plume et de colombine. Cardan (*de Subtilitate*), en commentant ce passage, dit que la colombine doit être mise dans des coussins.

Réaumur regardait tout ceci comme des contes faits à plaisir; car, après avoir répété ces expériences pendant une année tout entière avec la plus grande patience, il ne put, au moyen du fumier, obtenir l'éclosion d'un seul œuf; plus tard cependant il y réussit, mais par une méthode différente.

Les procédés d'incubation des Egyptiens étant inconnus en Europe, la maison des Médicis envoya en Egypte chercher une personne habile dans cet art, et fit faire des expériences en Italie. Alphonse II fit établir un four à Pougeal, Charles VII à Amboise et François Ier à Montrichard. Olivier de Serres parle, dans son *Théâtre d'Agriculture*, d'un petit four chauffé par des lampes, et il fait remarquer que les poulets qui en viennent sont plus délicats que les autres. C'est à Bermé, en Egypte, et dans quelques localités voisines, que cette industrie est pratiquée depuis un temps immémorial. Le procédé est tenu secret et se transmet aux jeunes Berméens comme un héritage, en leur recommandant de ne pas le communiquer à des étrangers. Au commencement de l'automne, saison la plus favorable pour l'incubation, la population de Bermé se disperse dans le pays et se charge de faire éclore un certain nombre d'œufs. Cette opération consiste à bâtir des fours convenables, et à régler la chaleur, qui doit graduellement être appliquée aux œufs afin d'en obtenir l'éclosion. Cette dernière partie de l'opération est la plus délicate et la seule qui soit tenue secrète. Je ne décrirai pas les mamals ou fours à faire éclore les œufs; je dirai seulement qu'ils contiennent de 40 à 80,000 œufs, posés, non sur la brique nue, mais sur des nattes ou sur un lit d'étoupes. Comme le bois ou le charbon jetterait une chaleur trop vive et difficile à régler, on chauffe ces fours avec des galettes de fumier de vache ou de chameau mêlées à de la paille. Au bout de huit, dix ou douze jours, suivant la saison, on éteint le feu, et le four est assez chaud pour amener les œufs à bien. La durée de l'incubation est de vingt et un jours comme par le

moyen naturel. Vers le milieu de l'opération, on transporte dans l'étage supérieur du four une partie des œufs qui étaient empilés dans l'étage inférieur, afin de faciliter la sortie des poulets.

Le nombre des mamals dispersés dans les différents districts de l'Égypte est de 383; il ne peut être ni augmenté ni diminué, car il faut absolument un Berméen à la tête de l'opération, et aucun ne peut exercer son art sans l'autorisation de l'aga de Bermé, qui reçoit dix piastres pour chaque patente. En admettant qu'il y ait pour chaque four de six à huit couvées, et que chaque couvée soit de 40 à 80,000 œufs, on peut évaluer à 1 million le nombre des poulets qui chaque année naissent par ce moyen. Le Berméen qui conduit le feu ne s'engage qu'à livrer les deux tiers en poulets du nombre d'œufs qu'il a reçus; s'il y a un boni, c'est son bénéfice, qu'il ajoute à 30 ou 40 écus qui lui sont donnés outre sa nourriture pour six mois de travail.

Tel est le récit bien détaillé de l'opération, dont le fond est puisé dans le père Sicard (*Lettres édifiantes*, t. V, p. 435). Savary (*Lettres sur l'Égypte*, t. I, p. 502) dit avoir vu de ces fours à Mansour; il rapporte ce qu'on a dit des habitants de Bermé sans l'avoir vérifié. Quant à Michel Sabbagh, il dément tous ces faits, et il dit : « On appelle aujourd'hui en Égypte les gens qui travaillent à faire éclore de petits poulets dans les fours, Melwani, de Melwen et Melwau, qui sont les noms de deux villages d'Égypte. » Leur activité a donné lieu à un proverbe : « *Vous êtes comme les habitants de Melwa, qui sont tous de la race de Kamita ;* » ce qui donne à penser, dit Sacy, qu'autrefois les éleveurs de poulets s'appelaient *kamwâh*.

Abd-Allatif dit, dans sa relation de l'Égypte, que l'art de faire éclore des poulets dans des chambres chauffées avec de la bouse de vache est fort étendu; qu'il n'y a aucun lieu habité où l'on ne montre quelque atelier destiné à ce genre d'industrie, et qu'ils portent le nom de *manufactures de poulets*. Rien n'est plus rare que de trouver en Égypte des poulets éclos naturellement, et certains Égyptiens ignorent complètement ce moyen. Cet auteur le donne tout au long, et dit que le dix-neuvième jour on entend les poulets piauler dans les œufs; le vingtième, quelques uns commencent à rompre la coque; mais ce n'est que le vingt-deuxième jour qu'a lieu l'éclosion.

Il ajoute que les mois de schobat, d'adar et de nisau, c'est-à-dire de février, mars et avril, sont les plus favorables pour cette opération.

Makrisi rapporte que le sultan Mohammed-ben-Kélaoun supprima, entre autres monopoles, celui de la ferme générale des poulets. « Il y avait, dit-il, dans tous les cantons de l'Égypte, des fermiers de ce droit qui élevaient des poulets pour tous les particuliers..., et personne ne pouvait acheter un ou plusieurs poulets d'un autre que du fermier. »

La première de ces relations, la seule qui se trouve, sans indication de source, dans tous les ouvrages que j'ai consultés, est, comme on le voit, formellement contredite par celle d'Abd-Allatif, en qui je pense ou peut avoir confiance.

Réaumur, égaré par les récits des voyageurs, et ne connaissant pas le véritable procédé égyptien, fit de nombreux essais avec du fumier, et n'obtint qu'avec peine des résultats satisfaisants; plus tard, il tira parti de la chaleur du four dans la maison de l'Enfant-Jésus, et réussit à obtenir à son premier essai environ la moitié des œufs. Cette expérience a été depuis répétée en France et en Angleterre, et, malgré les ingénieux efforts de Réaumur et de ses successeurs, cette industrie est loin d'avoir été au-delà de quelques tentatives bientôt abandonnées. Le plus difficile de l'opération, qui n'exige pas une température toujours égale à celle de la poule (1), est de conserver les

(1) M. Geoffroy Saint-Hilaire rapporte, dans les *Mémoires du Muséum*, t. XIV, p. 227, en traitant de l'origine des monstres, « . . qu'il n'existe pas de germes originairement monstrueux... et qu'il a vérifié le fait à Auteuil, où il existait alors un établissement d'incubation artificielle. J'ai procédé, dit ce savant observateur, sur un grand nombre d'œufs de Poule. Ayant opéré sur des masses, j'ai toujours obtenu le produit cherché. Là, j'ai fait des monstres à volonté et mieux c'est qu'éclairé par la variété de mes procédés et le succès de plusieurs essais et tâtonnements, je les ai faits de telle et telle qualité. Changeant les conditions des modificateurs externes et dirigeant sur l'œuf plus ou moins de fluides élastiques qui sont son ordinaire atmosphère, j'entraînai les développements dans une voie inaccoutumée, et finalement je n'avais point l'objet prévu et cherché expérimentalement : je n'avais point le poulet attendu ou du moins tous les organes qui caractérisent un poulet dans l'état régulier. »

petits, et de remplacer près d'eux les soins d'une mère attentive. On a bien imaginé des mères artificielles ; mais, quelque bien combinées qu'elles fussent, elles ne valaient ni la poule ni le chapon conducteur. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient faire des essais d'incubation, pouvant être quelquefois mis en pratique pour des œufs d'oiseaux rares, aux traités spéciaux écrits sur cette matière ; tels sont, après Réaumur, ceux de Dubois, Chopineau, Bonnemain, etc. On peut encore consulter, pour le procédé des Egyptiens, l'ouvrage de Niebuhr, qui donne le plan d'un four de dix chambres contenant chacune 2,000 œufs.

On dit que dans les iles de la Sonde ce sont des hommes qui font l'office de machines à incubation, et qui s'acquittent de cette fonction avec beaucoup d'intelligence et surtout de patience.

Les peuples, dans leur désœuvrement, ont mis à profit l'ardeur belliqueuse du Coq pour en faire l'objet d'une distraction. Chez les Grecs, qui le prirent sans doute des Indiens, on faisait combattre les Coqs, et les Rhodiens poussaient cette barbare manie plus loin que les autres. Les Romains, à qui les Grecs enseignèrent tant de mauvaises choses à travers un petit nombre de bonnes, prirent d'eux ce frivole et barbare amusement. Dans toutes les iles de la Sonde et chez les Chinois, les combats de Coqs, qui remontent à la plus haute antiquité, sont encore en honneur ; il est même poussé jusqu'à la fureur chez les Javanais et les habitants de Sumatra. Rarement on rencontre un homme voyageant dans le pays sans un Coq sous le bras ; et, à chaque *bimbaug* (c'est le nom qu'on donne à toutes les fêtes) on voit des bandes de 30 à 40 personnes portant chacune leur *Ayam sabongaun* ou Coq de combat. La race malaise jouit d'une grande réputation pour son courage et sa vigueur, et les parieurs risquent dans cette lutte non seulement leur argent, mais leurs femmes et leurs filles : aussi les chefs sont-ils obligés d'intervenir pour empêcher les joueurs d'en venir aux plus dangereux excès. Pour prévenir toute contestation, on ne fait jamais combattre ensemble des Coqs de même couleur.

De nos jours, les Anglais seuls, parmi les peuples de l'Europe, s'amusent à des combats de Coqs, et mettent de grosses sommes sur la valeur de l'un ou de l'autre des combattants. Un Coq vainqueur est promené en triomphe, et dès ce moment il n'a plus de prix ; toutefois l'éperon d'acier ne tarde pas à l'atteindre à son tour, et l'objet de tant de soins et de sollicitude, celui qui quelques moments avant voyait tous les yeux fixés sur lui avec inquiétude, et sur la tête duquel reposaient tant d'intérêts, tombe mourant au milieu de l'arène et n'est plus qu'un vil oiseau de basse-cour destiné à la table de quelque goujat. Il est vraiment honteux de voir une coutume si barbare persister chez des peuples qui se piquent d'un haut degré de civilisation. La plupart des rois d'Angleterre des premiers temps accordèrent leur patronage à cet amusement ; Edouard III et Cromwell (qui n'était, dit Griffith dans son *Animal Kingdom*, ni un lâche, ni un fou, ni un tyran) rendirent des lois pour mettre un terme à cette barbare coutume ; mais Jacques II y prenait grand plaisir, et son fils, Charles II, *dans sa gaîté brutale*, dit un auteur anglais, rétablit les *Cockpits* institués à Westminster par le féroce Henri VIII, sous le nom de Royal cockpit. Sous la protection des chefs de l'Etat, le combat des Coqs était devenu une science régulière, et des réglements très volumineux avaient été rédigés pour déterminer les circonstances du combat et fixer les intérêts des joueurs.

J'ajouterai, pour l'honneur du peuple anglais, que cette passion est devenue chez lui l'objet du mépris des honnêtes gens.

Comme tous les animaux qui ont fixé les regards de l'homme, le Coq joue un rôle important dans l'histoire de l'humanité ; il est associé à ses mythes, à ses croyances, à ses idées de gloire et à ses préjugés. Les Grecs l'appelaient ἀλέκτωρ, du nom d'un jeune favori de Mars, confident de ses amours avec Vénus, et qui s'étant endormi, laissa surprendre les deux amants par Vulcain. Le dieu, dans sa colère, le changea en Coq, et la crête qui surmonte sa tête est la crinière du casque qu'il portait lors de sa métamorphose : le pauvret, pour faire oublier sa faute, déploie une vigilance extraordinaire, et chaque nuit il annonce par ses chants le retour du soleil.

A côté de cette fable, jolie comme toutes celles des Grecs, on trouve le Coq pris au

sérieux par cette nation si sage et si frivole tout à la fois, consacré au dieu des combats comme le symbole du courage et de la valeur. On trouvait dans son chant des pronostics de victoire ou de défaite : aussi les Coqs ayant chanté pendant qu'on faisait un sacrifice à Trophonius, ce fils d'Apollon qui avait en Béotie des oracles célèbres, les Thébains regardèrent ces chants comme un signe assuré de la victoire qu'ils devaient remporter quelques jours après à Leuctres sur les Lacédémoniens.

Les Athéniens avaient consacré un jour dans l'année aux combats de Coqs en commémoration d'une victoire remportée sur les Perses, et avant laquelle Thémistocle voyant les soldats témoigner peu d'ardeur, leur fit remarquer l'acharnement avec lequel combattaient les Coqs, et ajouta : « Ces animaux ne combattent ni pour leurs dieux, ni pour les tombeaux de leurs pères, ni pour la gloire, ni pour la liberté, ni pour leurs enfants, mais seulement à cause de la victoire et parce que l'un ne veut pas céder à l'autre. » Ces paroles ranimèrent le courage de l'armée, et Thémistocle remporta la victoire.

Le même animal était encore consacré à Minerve et à Mercure, à cause de sa vigilance ; à Esculape, auquel les convalescents sacrifiaient un Coq. Ovide nous apprend qu'on le sacrifiait à la Nuit, dont il trouble le repos par ses chants, et chez les Romains on l'immolait aux dieux lares.

On voit fréqnemment l'image du Coq sur les médailles et quelquefois sur les monuments.

Les Romains faisaient venir du Négrepont les Poulets destinés aux augures et désignés sous le nom de *Poulets sacrés*. On tirait des pronostics de la manière dont ils mangeaient et buvaient. A cet effet on les enfermait dans une cage et on les en sortait au moment décisif. S'ils mangeaient et buvaient bien et sans répugnance, on pouvait compter sur le succès de l'entreprise. Dans le cas contraire, on y renonçait.

Les Gaulois, nos ancêtres, ne prirent pas le Coq pour emblême national, et une sorte de ressemblance dans les noms a pu seule donner lieu à de fausses interprétations. Au moyen-âge, il figura l'on ne sait comment, peut-être comme symbole de la vigilance, sur la pointe des clochers. En 1601, il fut frappé en Italie, en commémoration de la naissance de Louis XIII, une médaille où le Coq figure comme symbole de la France ; au XVIII[e] siècle on le trouve sur des médailles satiriques frappées par les ennemis de notre nation. A la révolution, le Coq fut placé sur les drapeaux et les enseignes, et cet oiseau figure sur une médaille frappée en l'honneur de Louis XVI, en 1790. Malgré ces précédents historiques, on peut se demander pourquoi, de nos jours, on l'a substitué sur nos étendards à l'Aigle, qui avait soutenu l'enthousiasme de nos soldats et nous avait valu tant de victoires. Bête pour bête, autant valait l'Aigle que le Coq, qui est un animal vain, lascif, querelleur, et qui prête trop aux quolibets pour qu'une nation grande et digne en fasse le signe de la gloire et de l'honneur ; enfin, c'est fait : honni soit qui mal y pense.

Les anciens, si ingénieux en une foule de choses, avaient inventé l'alectromancie ou la divination par le Coq. Pour cela on mettait sur un échiquier dont les cases contenaient les lettres de l'alphabet, un grain de blé dans chaque case, et, d'après les grains mangés par le Coq, on tirait de la combinaison des lettres qui se trouvaient sur les cases vides des augures plus ou moins favorables.

On administrait autrefois, contre l'impuissance, les testicules du Coq, séchés et pulvérisés ; et les anciens recommandaient l'emploi de son sang dans les maladies des yeux, voire même dans les cas de cécité. La recette vient d'Esculape lui-même. Nous avons depuis longtemps renoncé à ces arcanes, qui ne se trouvent plus que dans le grand Albert. Cependant aujourd'hui même encore les Égyptiens prennent comme aphrodisiaque de la chair de Scinque mêlée à des testicules de Coq, le tout réduit en poudre.

Les naturalistes se sont longtemps occupés et s'occupent même encore d'une recherche qui n'a d'autre valeur qu'un intérêt de curiosité, celle de savoir quelle est la souche de notre Coq domestique. Les uns prétendent que la plupart de nos races dérivent d'un type unique, et que les différences que nous remarquons dans leur taille et dans leurs formes sont les résultats de l'influence du climat et de la domesticité. Quoique les influences ambiantes soient des causes profondes de modifications, peut-être même les causes uniques de ces formes variées que

nous remarquons dans les êtres et qui se sont transmises par voie de génération, la raison ne répugne pas à admettre que chacune de nos races descend d'une souche particulière; et quand on connaîtra mieux les espèces qui vivent à l'état sauvage, et que nous aurons fait, comme moyen confirmateur de nos prévisions, des essais de reproduction ou de croisement de ces mêmes espèces dans nos basses-cours, nous saurons à quoi nous en tenir. Jusque là nous ne pouvons présenter l'opinion de l'origine des races domestiques que comme une simple hypothèse, fondée sur des preuves bien légères.

Un fait aujourd'hui irréfragable est l'origine asiatique de cet oiseau, que confirment les différentes espèces trouvées à l'état sauvage par plusieurs voyageurs dans les îles de la Sonde, les Philippines, les Indes, la Chine, le Japon et l'Océanie. Quant à l'existence du Coq en Amérique, antérieurement à la conquête, elle n'est rien moins que certaine; Coréal et le P. Charlevoix affirment qu'avant cette époque les Poules étaient inconnues au Pérou, au Brésil et à Saint-Domingue, et les assertions contraires d'Acosta, qui prétendait que les Coqs existaient au Pérou avant l'arrivée des Espagnols (1), de Sonnini, appuyé du témoignage de Stedman, qui dit avoir vu et ouï chanter des Coqs sauvages, à la Guiane, méritent d'être vérifiées (2). Cet oiseau paraît donc plutôt avoir été importé d'Europe sur le continent américain; et quant à son existence au Congo, d'après l'assertion du jésuite Merolla, c'est une erreur explicable par la crédulité dont est empreinte la relation du bon père.

Lorsque Gemelli Carreri dit avoir vu des Coqs sauvages aux îles Philippines, et que Dampier rapporta en avoir vu à Timor et tué à Poulo-Condor, on ne croyait pas à l'assertion du premier à cause du peu de confiance qu'inspirait la relation de son voyage,

(1) D'Acosta établit ses preuves sur l'existence d'un nom péruvien pour désigner cet oiseau; il dit qu'il s'appelait Hualpa (mot dont l'orthographe a été estropiée par Sonnini, qui en fait *Talpa*); mais ce nom n'est, ainsi que nous l'apprend Garcilasso, que l'abréviation de celui d'Atahualpa (vulgairement Atabalba), le dernier des Incas, parce que le chant du Coq parut aux Péruviens une imitation du nom de ce prince et qu'il fut introduit dans le pays sous son règne.

(2) Je m'exprime ainsi, parce que quelques naturalistes pensent que le fait pourrait être exact, et Griffith est du nombre.

et à celle du second parce qu'il n'était pas naturaliste. Ce ne fut qu'en 1781 que Sonnerat découvrit et non seulement décrivit un Coq sauvage dans les montagnes des Gattes; mais, plus heureux ou mieux avisé que Gemelli Carreri et Dampier, il en rapporta des individus mâles et femelles, dont les dépouilles se voient encore aujourd'hui dans la galerie ornithologique du Muséum d'histoire naturelle. Depuis lors, Leschenault, M. Diard, le colonel Sykes et beaucoup d'autres voyageurs ont découvert dans diverses parties de l'Asie et de l'archipel Indien des Coqs d'espèces différentes à l'état sauvage. Mais la priorité de la découverte n'en reste pas moins à Sonnerat.

Jusqu'à ce moment on n'a pas étudié les mœurs des espèces sauvages; il paraît qu'elles ne diffèrent pas de celles du Coq domestique; on sait du Coq des Gattes que, comme le premier, il vit en famille; que le mâle, aussi vigilant qu'en Europe, a les mêmes égards pour ses femelles, et qu'il veille à leur sûreté avec une égale sollicitude.

Les individus jeunes, pris au lacet, s'accoutument à l'esclavage, et sont recherchés pour croiser avec l'espèce domestique afin d'en faire des Coqs de combat.

Sans donner la description de ces différentes espèces, je les énumérerai avec leur habitat, et j'y rattacherai les variétés domestiques qu'on y rapporte communément.

I. Coq géant ou jago, *G. giganteus* Temm. — C'est la plus grande espèce du genre; elle vit à l'état sauvage dans les forêts de la partie méridionale de Sumatra, et, à ce qu'assure Marsden, dans la partie occidentale de l'île de Java. Le Jago existe à l'état de domesticité dans le pays des Mahrattes, où il est appelé par les Européens *Kulm Cock*, et paraît y avoir été apporté de Sumatra ou de Java par les mahométans. Cette espèce, remarquable par sa grande taille, est regardée avec assez de raison comme la souche du Coq de Caux ou de Padoue et de notre Coq russe (on ne sait d'où vient ce dernier nom, car cette race ne se trouve sur aucun point de la Russie; et sa similitude avec la race de Caux doit déterminer à l'y rapporter), dont la crête, souvent double, est en forme de couronne; leur voix est forte et rauque, et leur poids de 4 à 5 kilogrammes. C'est à cette race qu'on rapporte les Coqs de Rhodes,

de Perse, de Pégu et de Sansevarre, qui jouissent en Perse d'une grande réputation. Un fait commun aux Coqs de Bahia et à nos Coqs de Padoue, est de prendre leurs plumes beaucoup plus tard que nos Poulets communs. La race de Caux est peu féconde, et tous les œufs sont destinés à la reproduction de l'espèce.

Marsden dit qu'on trouve à Java et à Bantam une espèce beaucoup plus petite et qui porte le même nom.

II. Coq bankiva, *Gallus bankiva* Temm.— Rapporté de Java par Leschenault de Latour, qui l'a trouvé dans les grandes forêts ou sur la lisière des bois, et dit que ses mœurs sont très farouches. Sir J. Raffles prétend qu'il est très commun dans les forêts de Sumatra. Il paraît être le père de notre race domestique plutôt que le Coq des Gattes, car le mâle a la crête et les barbillons semblables au nôtre. Les plumes du cou et de la partie supérieure du dos sont longues et décomposées, de longues plumes pendent de chaque côté du croupion ; la Poule a comme la nôtre une crête rudimentaire, et des appendices membraneux sous le cou. Cette espèce n'a pas plus de 30 à 40 centimètres de hauteur.

On y rapporte les races domestiques suivantes :

1° Le **Coq domestique**, **Coq villageois**, *G. domesticus* Briss., qui se rapproche le plus du type sauvage. C'est l'espèce la plus productive; elle pond beaucoup et engraisse vite. Il y en a deux variétés, une à pieds noirs, beaucoup plus estimée que celle à pieds jaunes.

2° Le **Coq huppé**, *G. cristatus* Briss., dont on a obtenu plusieurs variétés fort recherchées pour leur beauté et la grosseur de leurs œufs ; mais ils pondent peu.

3° Le **Coq de Turquie**, *G. pusillus* Temm., recherché pour la beauté de son plumage.

4° Le **Coq de Bantam**, *G. banticus* Briss., qui a beaucoup de rapport avec notre Coq pattu ; cette race est commune en Angleterre, où on l'appelle *Bantam cock*.

5° Le **Coq pattu**, à pattes courtes et emplumées, est l'espèce la plus hargneuse ; ses œufs sont nombreux, mais petits.

6° Le **Coq de Camboge**, à jambes si courtes que ses ailes traînent à terre.

7° Le **Coq nain**, *G. pumilio* Briss., de petite taille, à pattes courtes et emplumées. Cette espèce, que Buffon a désignée sous le nom d'*Acho*, ou Coq de Madagascar, de la taille d'une Corneille, et dont les œufs sont très petits, mais qui en couve une trentaine à la fois, a la réputation d'être une excellente couveuse. Il y a plusieurs variétés de cette race ; mais elles diffèrent peu entre elles.

C'est à la même espèce qu'appartient cette race anomale de Coq à cinq doigts, *Gallus pentadactylos* Briss. Cette race, qui a trois doigts devant et deux derrière, renferme des individus à six doigts.

III. Coq Sonnerat, *G. Sonneratii* Temm. — D'après le col. Sykes, le *G. Stanleyii* de M. Gray est la femelle de cette espèce. Une de ses particularités est l'aplatissement, sous forme d'une plaque cartilagineuse dure, lisse et polie, de l'extrémité des tuyaux des plumes du cou. Il en existe deux variétés : celle des jongles a la forme de notre Coq villageois ; tandis que celle des vallées élevées est plus mince, haute sur jambes, et la femelle conserve les taches jaunes parcheminacées que possède le mâle. On a longtemps cru que cette espèce était la souche de nos races domestiques; mais M. Temminck a démontré qu'il y a erreur, et que cette prérogative appartient au Bankiva. Je rappellerai que dans cette espèce la femelle n'a ni crête ni barbillon.

IV. Coq nègre, *G. morio*. — Espèce qui vit à l'état sauvage dans les Indes, bien que chez les Mahrattes elle se trouve en domesticité. Elle a pour caractères distinctifs la crête, les caroncules, l'épiderme et le périoste noirs. Le colonel Sykes dit, contrairement à une opinion longtemps regardée comme exacte, que la chair est blanche et de bon goût. C'est l'espèce que Buffon a désignée sous le nom de Coq nègre ou de Mozambique. Cette espèce, rare en France, et commune en Allemagne et en Belgique, a longtemps été rapportée comme variété à notre race domestique.

V. Coq à duvet, Coq laineux, *G. japonicus* Briss., *G. lanatus* Temm.—Cette espèce, qu'on regarde comme un produit de la domesticité, est commune au Japon, à la Chine et à la Nouvelle-Guinée. Ses plumes sont blanches et décomposées, ce qui leur donne l'apparence de poils. C'est cette espèce qui a donné lieu à la fable de la *Poule-Lapin*, que l'on montrait en Belgique comme étant le

produit du croisement d'un Lapin et d'une Poule.

VI. Coq crépu ou a plumes frisées, *G. crispus* Briss., commun dans toutes les parties chaudes de l'Asie. Ses plumes, qui se colorent des teintes les plus riches, sont renversées en dehors, ce qui lui donne un air fort singulier. Cette espèce étant très sensible au froid réussit assez mal dans nos climats.

VII. Coq ajam-alas, *G. furcatus* Temm., Coq de Java de M. Horsfield. — Il habite Sumatra et Java; mais il est beaucoup plus commun dans cette dernière île. Il vit à l'état sauvage sur la lisière des bois montagneux. C'est une espèce de haute taille dont le plumage est de couleur sombre, mais brillant d'un éclat métallique. Il a la crête lisse, et sous le bec un seul barbillon; la femelle en est privée.

VIII. Coq sans queue ou sans croupion, *G. caudatus* Temm., Wallikikili, Coq de Perse ou Coq de Virginie, de Buffon; Coq de Ceylan, Gal. de Paris, Coq Lafayette, Less. — Cette esp., qui habite les forêts et les lieux déserts de Ceylan, présente pour particularité l'avortement de la dernière vertèbre coccygienne, ce qui cause le non-développement de la queue. Cet oiseau, auquel l'absence de queue donne un aspect assez extraordinaire, porte une belle et brillante livrée. Buffon croyait qu'elle était originaire de Virginie, et que les Coqs anglais, transportés dans ce pays, y perdent la queue, et se reproduisent avec cette singulière difformité. Sa crête est lisse, et ses barbillons très petits.

IX. Coq bronzé, *G. æneus* Cuv. — Cette espèce, rapportée de Sumatra par M. Diard, a la crête grande et lisse, deux petits barbillons au-dessous du bec, et la gorge complétement nue. On n'en connaît pas encore la Poule.

Le Coq appartient sans contredit à l'ordre des Gallinacés; et sa place auprès des Faisans, avec lesquels il se croise en donnant toutefois naissance à des Mulets, ressort si bien de tous ses caractères, que quelques auteurs l'avaient réuni à ces oiseaux sous un nom commun. En cette circonstance, Buffon, qui a si souvent eu raison contre les naturalistes classificateurs, a soulevé une *mauvaise* discussion relativement à la place à assigner au Coq dans la méthode naturelle. Quant à sa place dans l'ordre des Gallinacés, elle présente plus de difficultés, et là commence l'incertitude. Il est un caractère auquel on reconnaît qu'un animal occupe la place qui lui convient, et qui résulte de sa structure: c'est l'accord de tous les naturalistes, et, dans la circonstance présente, il y a désaccord. En effet, Illiger place le Coq entre le Faisan et le Ménure; Cuvier, en tête de la famille des Faisans après la Pintade; M. Temminck, après le Paon et avant le Faisan; M. Lesson entre le Dindon et le Macartney (le Houppifère de Cuvier, que M. Temminck a mis parmi les Coqs sous le nom de *Gallus Macartneyi*, et qu'il regarde comme établissant le passage des Coqs aux Faisans); M. Swainson, entre les Faisans et les Lophophores; M. G.-R. Gray, entre l'Alectrophasis (*Lophophorus Cuvieri* Tem.) et le Tragopan. On voit combien il y a d'incertitude dans cette classification. Il est évident que l'on ne peut séparer les Coqs des Faisans; mais les chaînons qui doivent les rattacher par en haut et par en bas dépendent des caractères que l'on prend pour établir sa succession linéaire; et je pense que l'on peut, sans inconvénient, adopter l'opinion de M. Temminck.

On a encore donné le nom de Coq à des oiseaux dont les formes rappellent celles du Coq, mais qui appartiennent quelquefois même à un ordre différent de celui des Gallinacés. Ainsi l'on a appelé:

Coq de bois, Coq bruant, grand Coq de bruyère, Coq de montagne, le Tétras.

Coq de bouleau, Coq de bruyère a queue fourchue, le petit Tétras.

Coq d'été, Coq merdeux, la Huppe.

Coq d'Inde, le Dindon.

Coq indien, le Hocco.

Coq de mer, le Canard pilet.

Coq de marais, la Gélinotte.

Coq de roche, le Rupicole. (Gérard.)

COQ. poiss. — Nom vulgaire du *Zeus gallus*.

COQ. moll. foss. — Nom vulgaire des Térébratules.

COQ DORÉ. poiss. — Nom vulgaire du *Zeus vomer*.

COQ DES JARDINS, MENTHE-COQ. bot. — Noms vulg. de la Tanaisie et de la Balsamite.

COQ DE MER. CRUST. — Un des noms vulgaires du Calappe.

COQUALLIN. MAM. — Nom d'une esp. du g. Écureuil, *Sciurus variegatus* Gm.

COQUART. OIS. — Nom vulg. du métis du Faisan et de la Poule. (G.)

COQUE. OIS. — *Voyez* BEUF.

COQUE. MOLL. — Nom vulgaire d'une espèce du g. Bucarde.

COQUE. INS. — *Voy.* COCON.

COQUE. *Coccum.* BOT. — On appelle ainsi les loges closes d'un péricarpe multiloculaire, qui se séparent les unes des autres à la maturité, qu'elles soient déhiscentes ou non. De Candolle donnait ce nom aux carpelles qui ne présentent que la suture ventrale ou séminifère et qui s'ouvrent avec élasticité. Les Coques sont rarement solitaires; elles sont groupées par deux ou trois.

*COQUEBERTIA, Brongn. BOT. PH. — Syn. de *Zollernia*, Mart.

COQUELICOT. BOT. — Nom vulg. d'une espèce du g. Pavot.

COQUELOURDE. BOT. — Nom vulgaire d'un Narcisse, de deux Anémones, et principalement de l'*Agrostemma coronorio*.

COQUELUCHE. OIS. — Nom vulgaire du Bruant de roseaux, mâle.

COQUELUCHIOLE. BOT. PH. — Nom vulg. du g. *Cornucopiæ*.

COQUELUCHON DE MOINE. MOLL. — Nom vulgaire d'une esp. du g. Arche.

COQUEMELLE. BOT. CR. — Un des noms vulg. de l'*Agaricus procerus*.

COQUERET. BOT. PH. — Nom vulg. de l'Alkekenge.

COQUES DU LEVANT. BOT. PH. — Nom vulgaire des fruits du *Menispermum cocculus*.

COQUETS. OIS. — *Voy.* COLIBRI.

COQUETTE. POISS. — Syn. vulgaire de *Chætodon*.

COQUILLADE. POISS. — Nom vulg. d'une esp. du g. Blennie.

COQUILLADE. OIS. — Nom vulgaire de l'Alouette cochevis.

COQUILLAGES. MOLL. — Nom vulgaire par lequel on désigne la production calcaire des Mollusques en général. *Voy.* MOLLUSQUES. (DESH.)

COQUILLE. *Cochlea.* MOLL. — Ce mot est plus spécialement employé aujourd'hui dans le langage scientifique, et il a remplacé le mot Coquillage autrefois en usage. *Voy.* MOLLUSQUES. (DESH.)

COQUILLE. *Putamen.* BOT. — Enveloppe osseuse des semences des Drupacées.

COQUILLE DE SAINT-JACQUES, DE PHARAON, DES PEINTRES. MOLL. — La Coquille des peintres est un nom vulgaire qui s'applique, tantôt à l'*Unio pictorum*, tantôt au *Mytilus edulis*, et quelquefois au *Mactra stultorum*, parce que souvent les peintres déposent leurs couleurs préparées dans les valves détachées de ces Coquilles.

La Coquille de Pharaon est aussi connue sous un autre nom vulgaire : *Bouton de camisole*, c'est le *Trochus Pharaonis* de Linné, *Monodonta Pharaonis* de Lamarck.

Le nom de Coquille de Saint-Jacques se donne d'une manière assez générale aux espèces du genre *Pecten*, parce qu'autrefois les pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle se croyaient obligés de porter attachées à leur manteau les valves de quelques espèces de Peigne assez communes soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée. Linné et les nomenclateurs modernes ont spécialement consacré le nom de Peigne de Saint-Jacques, *Pecten jacobeus*, à la grande espèce de la Méditerranée. (DESH.)

COQUILLE D'OR. INS. — *Voy.* ADÈLE.

COQUILLER. BOT. CR. — Nom donné par Paulet à une esp. du g. Polypore.

COQUILLES. BOT. CR. — *Voy.* COUVEUSE.

COQUILLIÈRE EN BOUQUET. BOT. CR. — *Voy.* COUVEUSE.

*COQUIMBITE (nom de lieu). MIN. — De Kobell a donné ce nom à un sulfate neutre de peroxyde de fer hydraté, qui se rencontre, avec des sulfates de fer basiques, dans une roche feldspathique à Copiapo, province de Coquimbo, au Chili. Ce sel est blanc et soluble dans l'eau ; par la chaleur, il abandonne de l'oxyde de fer ; il cristallise en dihexaèdres de 122° à la base. D'après les analyses de H. Rose, il est composé d'un atome de peroxyde de fer, trois atomes d'acide sulfurique et neuf atomes d'eau. (DEL.)

COQUIOULE. BOT. PH. — Nom vulg. de la Féluque ovine.

COR. MAM. — Synonyme d'Andouiller.

*CORA. OIS. — Nom d'une esp. du g. Colibri, division des Oiseaux-Mouches, *Ornismya Cora* Less. (G.)

CORACES. OIS. — C'est, dans la méthode

d'Illiger et de Vieillot, le nom que ces auteurs donnent à la famille des Corbeaux, et répondant à celle des Corvidées employée de nos jours. Vieillot y plaçait les genres Corbeau, Pie, Geai, Cassenoix, Coracias, Choquart, Témia, Astrapie, Quiscale, Cassican et Rollier. *Voy.* CORVIDÉES. (LAFR.)

*CORACIA, Briss. OIS. — C'est, dans Brisson et Vieillot, le nom générique et scientifique du Crave, remplacé de nos jours par celui de *Fregilus* de Cuvier, et rejeté, quoique plus ancien, par Gray (*List of the genera*), à cause de ses rapports de consonnance avec *Corocios*. *Voy.* CRAVE. (LAFR.)

*CORACIADIDÆ. OIS. — Famille établie par Ch.-Luc. Bonaparte (*Prodrom. syst. ornit.*), et renfermant la sous-famille des *Corociadinæ* ou des Rolliers. *Voy.* CORACIADINÉES. (LAFR.)

*CORACIADINÆ. OIS. — Sous-famille formée par Ch.-Luc. Bonaparte (*Prodr. syst. orn.*), et faisant partie de sa famille des *Coraciadidæ*. C'est aussi le nom latin de notre sous-famille des Coraciadinées. *Voy.* ce mot. (LAFR.)

*CORACIADINÉES. *Coraciadineæ*. OIS. — Sous-famille faisant partie de notre famille des Baccivoridées, ayant pour caractères : « Bec de longueur médiocre, droit, à côtés comprimés, mais très élargi à son ouverture; narines étroites, linéaires, ouvertes obliquement sous les premières plumes du capistrum. Tarses très courts; doigts séparés dès leur base, l'externe prolongé presque autant que le médian, le pouce très court et terminé par un ongle petit, plus court que le médian. »

Lorsqu'en 1834 nous publiâmes, dans le *Magasin* de Guérin, notre genre Brachyptérolle, nous lui reconnûmes une si grande analogie avec les genres Rolle et Rollier, que nous proposâmes de réunir ces trois genres en un petit groupe ou famille qui nous paraissait des plus naturels, et que nous nommons aujourd'hui *Coraciadinées* pour nous conformer à la nomenclature adoptée. Cette sous-famille renferme donc les genres Rollier, Rolle et Brachyptérolle. (LAFR.)

CORACIAS. OIS. — Nom scientifique donné par Linné au genre Rollier. *Voy.* ce mot. C'est aussi le nom sous lequel Brisson, Buffon et Temminck ont désigné le Crave. *Voy.* ce mot. (LAFR.)

*CORACINÆ, Swains. OIS. — C'est, dans la *Class. of Birds* de Swainson, une sous-famille de sa famille des *Corvidæ*, renfermant les genres *Caracino*, *Cephalopterus* et *Gymnocephalus*, répondant, à peu de chose près, à la sous-famille des Coracininées. (LAFR.)

*CORACINE. *Corocina* (*Corax*, Corbeau). OIS. — M. Temminck adopta, en 1820, dans sa classification en tête de son Manuel, le genre *Corocino*, formé par Vieillot en 1817, sauf des modifications importantes, car il en retira les Choucaris et les Sphæcothères, et restreignit les espèces à celles du Nouveau-Monde, telles que le Céphaloptère, le Choucas chauve, la Pie à gorge ensanglantée, le Cotinga ponceau, le Piauhau, le Cotinga cendré de Levaillant, et le Colnud. Quoique ainsi réduit quant aux espèces, Geoffroy Saint-Hilaire a encore subdivisé celles-ci en trois nouveaux genres : Céphaloptère, Gymnocéphale et Gymnodère, qui ont été adoptés par Cuvier dans son *Règne animal*, et par tous les auteurs modernes, outre celui de Coracine. (LAFR.)

CORACINE. *Caracino*, Vieill. (*Carax*, Corbeau; à cause des rapports qu'offrent les Oiseaux de ce genre avec les Corbeaux). OIS. — Genre formé par Vieillot, en 1816, et faisant partie de sa famille des Baccivores, dans l'ordre des Sylvains. Il comprenait dans ce genre un certain nombre de grandes espèces américaines, voisines de forme et de mœurs des Cotingas et des Averanos, et leur associait aussi plusieurs espèces de Choucaris ou Échenilleurs de l'ancien monde. Geoffroy Saint-Hilaire, ayant formé de même que ce genre ceux de Céphaloptère, de Gymnocéphale et de Gymnodère, et Cuvier celui de Choucari, il s'est trouvé restreint à une ou deux espèces américaines, et ses caractères sont alors : « Bec fort, droit, en triangle allongé, à arête peu marquée, à bords comme renflés, à extrémité légèrement crochue et échancrée, fendu jusque sous les yeux, où il est muni de chaque côté de quatre à cinq poils gros et raides; narines frontales, ovalaires, situées dans une dépression latérale du bec, en partie cachées sous les plumes tassées et hérissées du capistrum; ces plumes implantées très avant sur la mandibule supérieure; tarses courts, avec le doigt externe prolongé, soudé à sa base avec l'in-

terne, et comme déjeté en dedans ainsi que lui; ongle médian assez grand et dilaté sur son côté interne; pouce et son ongle robustes; ailes de grandeur moyenne, à 4me penne la plus longue; queue médiocre, arrondie. » L'espèce-type est la PIE A GORGE ENSANGLANTÉE de Azara (vol. III, p. 155), *Coracias scutata* Lath., *Coracina scutata* Tem. (*Pl. col.*, 40), de la taille d'une Corneille noire, avec tout le devant du cou et le haut de la poitrine couverts d'un plastron du plus beau rouge vermillon luisant, et quelques taches rousses écaillées sur le haut du ventre et sur les couvertures inférieures de l'aile. Le bec est bleu chez l'oiseau vivant, avec la pointe blanchâtre, l'iris d'une couleur plombée et le tarse d'un bleu terreux, selon Azara. Cette espèce, fort rare au Paraguay, d'après Azara, est, au contraire, commune au Brésil. Les jeunes de l'année, selon Temminck, sont partout d'un noir terne ou brunâtre. A leur première mue, le noir devient mat, mais sans les croissants veloutés qui bordent les plumes postérieures du cou chez les vieux, et la plaque rouge est moins vive et moins étendue.

On ne sait rien sur les mœurs de cet oiseau, quoique très peu rare au Brésil. L'individu d'après lequel Azara a fait sa description, et qui fut pris vivant, paraissait sauvage, méchant et courageux; il hérissait toutes les plumes de son cou, celles de la tête restant couchées, donnait des coups de bec assez violents, en jetant un cri fort et guttural, et se défendant avec ses serres. Sa femelle l'accompagnait, et fut tuée après la capture du mâle. Malgré les rapports de taille de cet oiseau et des autres Coracines américaines avec les Corneilles et les Pies, il ne faut que jeter un coup d'œil sur leur bec énormément fendu, sur leurs pattes surtout, à tarses très courts et à doigts conformés pour la préhension des branches, pour reconnaître leur grande analogie avec les Cotingas, les Piauhaus et les Avéranos leurs compatriotes, et leur éloignement des Corbeaux à bec comprimé et à pattes élevées d'Oiseaux marcheurs. Rien donc n'est plus naturel que le rapprochement de toutes ces espèces américaines en une seule famille, subdivisée en sous-familles américaines.

Parmi les nombreuses et intéressantes espèces rapportées dans ces derniers temps de Colombie, il s'est trouvé une CORACINE A GORGE ENSANGLANTÉE, beaucoup plus petite que celle du Brésil, quoique en tout semblable. (LAFR.)

***CORACINES.** OIS.—C'est, dans le *Traité d'Ornithologie* de M. Lesson, sa 8me famille de l'ordre des Passereaux, renfermant les genres Gymnocéphale, Attila, Céphaloptère, Coracine et Gymnodère, répondant à la sous-famille des Coracininées, adoptée aujourd'hui, sauf toutefois son genre Attila, ayant pour type l'ATTILA BRÉSILIEN, *Attila brasiliensis* Less. (*Tr.*, p. 360), Tyran olive du Musée de Paris, qui, d'après Gray (*List. of the genera*, p. 31), ne serait autre que la femelle du Tijuca noir de Lesson (*Tr.*, p. 326), ou *Chrusopterix erythrorhynchus* de Swainson. *Voy.* COBACININÉES. (LAFR.)

***CORACININÆ.** Bonap. OIS.—C'est, dans le *Prodr. syst. orn.* de Ch.-Luc. Bonaparte, une sous-famille de sa famille des *Corvidæ*. En plaçant ce groupe de Baccivores américains avec les Corbeaux, ce savant a adopté la manière de voir de Swainson; mais il nous paraît plus conforme à la nature de rapprocher les *Coracininæ* des *Ampelidæ*, avec lesquels ils ont des rapports évidents. (LAFR.)

***CORACININÉES.** *Coracininæ*. OIS. — Traduction française de la sous-famille des *Coracininæ* de Bonaparte, et répondant à celle des *Gymnoderinæ* de Gray (*List of genera of Birds*). Elle fait partie de notre famille des *Baccivoridæ*, et se lie intimement avec celle des Ampélidées ou Cotingas. Cette sous-famille naturelle, mais qui pourrait, à la rigueur, être fondue dans celle des Ampélinées, n'en différant guère que par la grosseur des espèces, n'est, dans le vrai, que l'ancien genre Coracine de Vieillot, moins les Choucaris, transformé en sous-famille, plusieurs des espèces qui le composaient étant devenues autant de types de nouveaux genres.

Cette sous-famille, qui comprend, selon nous, les genres Céphaloptère, Gymnocéphale, Gymnodère, Coracine et Piauhau, se lie par les Piauhaus aux Gymnocéphales, à celle des Ampélinées par les Avéranos, et l'on serait tenté de les fondre en une seule famille. (LAFR.)

CORACINS. POISS. — Le Coracin vulgaire ou noir des anciens est le *Sparus chro-*

mis, et leur Coracin blanc, ou d'Égypte, le *Labrus niloticus*. *Voy.* CHROMIS.

*CORACOPSIS. Wagl. OIS. — Synonyme de *Conurus*, Kuhl. *Voyez* PERROQUET. (G.)

CORAIL. *Corallium* (κορέω, j'orne). POLYP. — Le Corail, depuis si longtemps recherché comme ornement à cause de sa belle couleur rouge, de sa dureté et de la facilité avec laquelle on le taille, n'est ni une pierre, comme beaucoup de personnes le croient, ni l'axe solide ou le ligneux d'une plante marine. Contrairement à l'opinion des naturalistes anciens, il résulte de l'endurcissement intérieur d'un Polypier, assez voisin des Gorgones et plus encore des Isis et des Antipathes; sa prétendue écorce en est la partie la plus récente, et comme elle n'a pas la consistance de la tige intérieure, on ne la conserve pas dans le commerce. C'est elle qui loge, dans de petits enfoncements cellulaires, les nombreux Polypes dont le Corail est à la fois le support et le produit. Le Corail appartient au groupe des Zoophytaires, animaux rayonnés à canal intestinal sans anus et à tentacules au nombre de six et dentelés. Ses caractères ont été dernièrement représentés avec plus de soin qu'on ne l'avait fait encore, par M. Milne-Edwards (*Iconographie du règne animal*, *Zoophytes*). On ne trouve le Corail que dans la Méditerranée, près de Marseille, sur les côtes de la Loose, de la Sardaigne, des Baléares, et auprès de Tunis et de la Calle. Ce dernier point est depuis longtemps celui qui fournit la plus grande partie du Corail du commerce. Quoique la pêche en soit le plus souvent faite par des Maltais, l'industrie à laquelle il donne lieu mérite d'être considérée comme française. La Calle, qui fait aujourd'hui partie de nos possessions du nord de l'Afrique, était, dès 1450, le siége d'un établissement français dont l'objet principal était la pêche du Corail. Une compagnie, qui ne devait employer que des marins provençaux, avait le privilége de cette pêche, et le conserva pendant plusieurs siècles. En 1791, on supprima le privilége, et la pêche devint libre pour tous les Français faisant le commerce du Levant et de la Barbarie. Mais les Italiens s'emparèrent bientôt de presque tous les avantages de cette pêche; et, devenus maîtres de l'établissement de l'ancienne compagnie, ils furent employés par l'État, moyennant une rétribution en nature. Le 27 nivôse an IV, un arrêté créa, pour la pêche du Corail, une nouvelle société. D'après le nouvel arrêté, la compagnie ne pouvait avoir que des marins français ou des marins étrangers établis ou s'établissant en France. L'armement de tout bateau devait d'ailleurs se faire dans un port français. Mais il fut à peine suivi, et, en 1802, les Anglais devinrent même possesseurs de la Calle. Ils donnèrent à la pêche un développement tel qu'ils y employèrent jusqu'à 400 bateaux. En 1816, nous rentrâmes dans nos anciens droits, mais sans que l'établissement continuât d'être aussi lucratif, et les hostilités avec la régence d'Alger y suspendirent de nouveau notre domination. Depuis 1830, la pêche du Corail relève de nouveau de l'administration française; et quoiqu'elle se fasse avec activité, elle n'a pas tous les bons effets qu'on pourrait en désirer. Les Italiens s'y livrent essentiellement, et l'on a rétabli à leur égard la mesure ancienne qui les assujettissait à une redevance, mesure qui n'atteint pas nos compatriotes; et cependant le nombre des bateaux français est encore infiniment moindre que celui des bateaux appartenant à des étrangers. Pour remédier à cet inconvénient réel, on a proposé récemment de ne plus laisser l'exploitation de la pêche du Corail qu'à des marins classés.

Le Corail se tient fixé aux rochers par un épatement de sa base. La profondeur à laquelle on le trouve est variable dans certaines limites. On assure que plus il est pris bas, plus il est petit, et qu'on ne l'a pas encore pêché au-dessous de 6 à 700 pieds. Il est habituellement d'un beau rouge; mais on en trouve de teinte plus ou moins pâle, et il y en a même qui est rose ou blanchâtre. A Messine, l'instrument dont se servent les pêcheurs est une sorte de croix de bois, ayant un filet à chacune de ses branches, qui sont égales, et une grosse pierre au milieu. C'est à ce point aussi qu'on attache la corde qui sert à promener au fond de l'eau tout l'appareil.

Le Corail que l'on pêche sur les côtes de France est renommé à cause de sa couleur plus éclatante. Dans le commerce on distingue un grand nombre de variétés de Coraux qui, à raison de leur teinte, sont dits: *Coraux écume de sang*, *fleurs de sang*, *premier*, *second*

et troisième sang, etc. Le principe colorant ne se détruit point par le chlore; il est insoluble dans l'alcool et les autres liquides tirés des matières organiques; il noircit par l'acide hydrosulfurique et se dissout dans les acides minéraux. Selon M. Vogel, 0,01 d'oxyde de Fer serait la base de la coloration du Corail. D'ailleurs cette substance contient 0,27 d'acide carbonique, 0,50 de chaux, 0,05 d'eau, 0,03 de magnésie et 0,01 de sulfate de chaux. Le Corail blanc n'est point estimé, et ce qu'on appelle quelquefois Corail noir est la tige des Antipathes.

L'opinion des anciens sur la nature du Corail était loin d'être exacte. Théophraste le compare à l'Hématite (voyez ce mot), et il dit aussi qu'il est semblable à une racine et qu'il croît dans la mer. Dioscoride penche aussi pour que ce corps soit de formation végétale. « C'est, suivant lui, un arbrisseau marin, qui, tiré de la mer, se durcit aussitôt à l'air; il suffit même de le toucher encore vivant pour le pétrifier. Ovide avait dit a propos de cette production :

Sic est Corallium, qui primum contiget auras
Tempore, durescit, mollis fuit herba sub undis

Ce sont autant d'assertions erronées, mais elles furent longtemps acceptées comme l'expression de la vérité; et si quelques unes furent contestées avant Peyssonnel, celle de la végétabilité du Corail parut un fait démontré quand Marsigli (1706) donna la description de ses fleurs.

Dès 1585, le chevalier J.-B. de Nicolaï, préposé à la pêche du Corail sur les côtes de Tunis, fit plonger exprès un pêcheur à qui il ordonna d'arracher le Corail et d'observer s'il était mou ou dur. Contrairement à ce que disaient les anciens, cet homme observa qu'il n'était pas moins dur dans la mer que dehors. Nicolaï voulut s'assurer du fait par lui-même; il plongea aussi, et il le reconnut exact.

En 1613, Ong de la Poitier, gentilhomme lyonnais, confirma cette observation, et il revit le suc laiteux du Corail frais, dont avait aussi parlé Nicolaï. Il ajouta encore cette donnée intéressante, que les branches du Corail, même tirées de la mer, ne sont rouges et polies que lorsqu'on en ôte l'écorce molle et souple qui les recouvre.

En 1671, l'Italien Boccone s'occupa du Corail, mais d'une manière moins heureuse encore, puisqu'il prétendit que c'est un minéral. « Le Corail, dit-il, n'a ni fleurs ni feuilles, ni graines ni racines; il est donc bien éloigné du genre des plantes, et doit être mis dans le genre des pierres. » Mais l'opinion de ce naturaliste eut peu de crédit, et Tournefort, qui d'ailleurs faisait végéter même la pierre, plaça le Corail parmi les plantes comme on le faisait avant Boccone. En 1706, Marsigli sembla décider la question d'une manière péremptoire en annonçant à l'Académie des sciences de Paris la découverte qu'il venait de faire des fleurs du Corail. « Je vous envoie, écrit-il à l'abbé Bignon, qui présidait alors l'Académie, l'histoire de quelques branches de Corail qui se sont *toutes couvertes de fleurs blanches*....... Dans la pensée qu'il était important de conserver une branche de Corail dans une humidité suffisante, pour pouvoir observer dans le cabinet et hors de l'agitation tout ce qui appartenait à l'écorce, j'avais eu soin de porter avec moi des vaisseaux de verre que je remplis de la même eau où l'on avait pêché, et où je mis quelques unes de ces branches..... Le lendemain matin je trouvai toutes mes branches de Corail couvertes de fleurs blanches de la longueur d'une ligne et demie, soutenues d'un calice blanc d'où partaient huit rayons de même couleur, également longs et également distants les uns des autres, lesquels formaient une très belle étoile, semblable, à la grosseur, à la couleur et à la grandeur près, au girofle. » Marsigli raconte ensuite comment ayant retiré le Corail de l'eau pour en observer les fleurs plus commodement, ces fleurs disparurent; comment l'ayant replongé dans l'eau, elles reparurent. Cependant il n'en déduit pas que ce dût être autre chose que des fleurs, et la gloire d'avoir découvert la véritable nature de ces prétendues fleurs, et par suite celle du Corail lui-même, revient tout entière à Peyssonnel. Ce dernier, qui était médecin botaniste du roi, observa d'abord sur les côtes de Provence, et ensuite pendant une mission qu'il avait reçue pour les côtes de Barbarie, le genre de vie et la conformation du Corail. On possède de lui une histoire inédite de ce Zoophyte, histoire dans laquelle il est aussi question de plusieurs productions analogues : c'est un des manu-

scrits les plus précieux de la bibliothèque du Muséum de Paris ; il a pour titre : *Traité du Corail, contenant les nouvelles découvertes qu'on a faites sur le Corail, les Pores, les Madrépores, Eschares, Lithophytons, Éponges et autres corps et productions que la mer fournit, pour servir à l'histoire naturelle de la mer.*

Une analyse de ce travail célèbre a été publiée, en 1753, dans les *Transactions philosophiques de la Société royale de Londres*, et traduite en français en 1756. M. Flourens en a publié une seconde en 1838 (*Journal des savants* et *Ann. sc. nat.*). Peyssonnel y explique comment ce que l'on avait cru être la fleur de cette prétendue plante n'était qu'un animalcule semblable à une petite Ortie de mer, c'est-à-dire a une Actinie. « Cet insecte (1), dit Peyssonnel, s'épanouit dans l'eau et se ferme à l'air, ou lorsqu'on verse dans le vase où il est des liqueurs acides, ou lorsqu'on le touche avec la main ; ce qui est ordinaire à tous les Poissons et Insectes testacés d'une nature baveuse et vermiculaire. » Et plus loin : « J'avais le plaisir de voir remuer les pattes ou pieds de cette Ortie ; et ayant mis le vase plein d'eau, où le Corail était, auprès du feu, tous ces petits insectes s'épanouirent. Je poussai le feu et fis bouillir l'eau, et je les conservai épanouis hors du Corail ; ce qui arrive de la même façon que quand on fait cuire tous les Testacés tant terrestres que marins. » Dans un autre passage on lit : « Lorsque je pressais l'écorce avec les ongles, je faisais sortir les intestins et tout le corps de l'ortie, qui, confus et mêlés ensemble, ressemblent au suc épaissi qui sort des glandes sébacées de la peau. » Il fait remarquer ailleurs que « l'écorce ou gîte des Orties est absolument nécessaire à la croissance du Corail, et que, dès qu'elle manque, il cesse de croître et d'augmenter sans changer de nature. »

Le peu d'accueil fait par l'Académie aux belles recherches de Peyssonnel et le discrédit dans lequel elles tombèrent pendant quelque temps, parce que Réaumur, alors puissant dans la science, crut devoir les révoquer en doute, sans avoir essayé néanmoins de les vérifier, empêcha probablement la publication du livre auquel nous empruntons ces curieux détails. Ce fait bien connu appartient a l'histoire de l'Actinologie en général, on pourrait même dire à l'histoire des naturalistes ; mais nous n'avons point à en parler ici. Cependant nous nous hâtons d'ajouter, à cette occasion, que l'opposition de Réaumur, bien qu'intempestive, était uniquement scientifique, et que son attachement à l'auteur qu'il critiquait avait été l'unique cause pour laquelle il s'était abstenu de livrer ce travail à la publicité. Réaumur saisit d'ailleurs avec empressement la première occasion qui se présenta de rendre à Peyssonnel pleine et entière justice. *Voyez* POLYPES. (P. G.)

(1) On appelait alors *Insectes* un grand nombre d'animaux auxquels nous ne donnons plus ce nom, et *Poissons*, la plupart des animaux qui habitent l'eau. On s'étonnera moins de l'emploi de ces expressions vagues à une époque si reculée et si peu scientifique, si l'on se rappelle que beaucoup de personnes s'en servent encore pour exprimer les mêmes objets

CORAIL DES JARDINS. BOT. PH. — Nom vulgaire du Piment commun, *Capsicum annuum*.

CORALLACHATES. MIN. — Nom donné aux Agates couleur de corail et parsemées de points d'or.

CORALLAIRES, Blainv. POLYP. — Syn. de Coraux.

CORALLE. *Corallus*. REPT. — Genre établi par Daudin aux dépens du g. Boa pour le *Boa Merremii*.

CORALLIA. POLYP. — *Voy.* CORAUX.

CORALLIFÈRE. POLYP. — C'est-à-dire supportant des Coraux. (P. G.)

CORALLIFORME et **CORALLOIDE.** *Coralliformis* et *Coralloides*. BOT.—Ces deux épithètes, qui s'emploient indifféremment l'une pour l'autre, s'appliquent aux végétaux dont les branches nombreuses et rapprochées ressemblent a du Corail.

CORALLIGÈNE. POLYP. — C'est-à-dire produisant des Coraux. Se dit aussi des terrains composés par des Madrépores, vulgairement Coraux lithophytes, etc. (P. G.)

CORALLINA. ANNÉL. — Ellis, dans son ouvrage sur les Corallines, a donné ce nom, d'une signification autre pour lui que pour les méthodistes, à plusieurs Annélides chétopodes. Celle de la planche 34 est l'*Amphitrite ventilabrum* de Gmelin. (P. G.)

CORALLINE. MOLL. — Nom vulgaire du *Pecten sanguineus*, esp. du g. Peigne.

CORALLINE. *Corallina* (diminutif de κοράλλιον, corail). BOT. CR. — (Phycées.) Les

Corallines, alternativement considérées par les uns comme des animaux, par les autres comme des végétaux, sont des productions naturelles que leur encroûtement par des sels calcaires et leur habitation au fond des mers ont rendues longtemps fort ambiguës. Lamouroux (*Dict. class.*, IV, p. 455) les place encore, avec Lamarck et Cuvier, parmi les Polypiers. Ce n'est que depuis les derniers travaux de MM. Schweiger, Link, Philippi, Zanardini, Meneghini, et surtout Kützing et Decaisne, que ces êtres sont rentrés définitivement dans le règne végétal, et constituent une petite tribu dans la classe des Algues. Pour parvenir à cet important résultat, deux conditions étaient indispensables : l'emploi du microscope, instrument dont les perfectionnements datent d'une époque récente, et la considération du fruit comme méthode de classification. Or, personne, que nous sachions, n'avait avant ces deux derniers naturalistes, ni vu clairement, ni même mentionné la fructification des Corallines. Les spores de ces plantes, ou les sphérospores, comme on voudra les nommer, ne se rencontrent pas sur le premier individu venu, même lorsqu'il est muni de ses conceptacles, auxquels on a encore donné le nom de *Céramides*. Bien que nous possédions dans notre collection un certain nombre de Corallinées, et que, comme M. Kützing, nous ayons longtemps cherché ces spores, nous ne les avons enfin trouvées que sur une seule Coralline des îles Auckland, dont l'espèce est encore indéterminée pour nous ; et, de même que cet observateur, nous les avons vues revêtir la forme en poire ou en massue. M. Decaisne les dit séparables en quatre portions, comme dans l'*Hypnea Valentiæ* ; mais, sans vouloir jeter du doute sur son assertion, nous n'avons pu être assez heureux pour les voir en cet état, peut-être parce que nos échantillons n'étaient pas assez avancés. Ces spores sont du plus beau rose, granuleuses à l'intérieur, et assez semblables à celles des genres *Bonnemaisonia*, *Asparagopsis*, etc.

Ne pouvant nous étendre davantage au sujet de ces plantes, à cause du cadre restreint qui nous est tracé, nous sommes forcé, pour plus de détails, de renvoyer le lecteur aux ouvrages de MM. Kutzing (*Uber die Polyp. calcif. des Lamouroux*, p. 14-16) et Decaisne (*Mém. Corall. Ann. Sc. nat.*, août 1842, pag. 119 et suivantes). Qu'il nous suffise de donner ici les caractères du genre Coralline, tel qu'il est limité aujourd'hui : Conceptacles turbinés, le plus souvent terminaux, lisses et percés d'un pore au sommet. Spores pyriformes ou en massue, d'abord simples, puis, selon M. Decaisne, divisées transversalement en quatre portions et s'élevant du fond du conceptacle, auquel elles tiennent par leur bout aminci. Fronde articulée, rendue fragile par la présence d'un sel calcaire dont elle est encroûtée, irrégulièrement rameuse, à rameaux cylindriques inférieurement, plus ou moins comprimés supérieurement. La structure de cette fronde a beaucoup d'analogie avec celle des Gastérocarpées, avec cette différence toutefois que les filaments rayonnants qui composent la couche extérieure sont plus dressés, encroûtés, et interrompus de distance en distance par des espaces nus qui constituent les jointures.

Privés de la chaux qui les solidifie, ces filaments sont reliés entre eux par un mucilage abondant qui favorise leur adhérence au papier, si, dans cet état, on veut les préparer pour la conservation. Ils partent d'une sorte de moelle ou de tissu fibreux intérieur, qui lie entre elles ce que M. Zanardini nomme les *propagines*. Ce tissu offre une organisation importante à étudier ; il se continue sans interruption dans toute la longueur de l'axe de la fronde, et au niveau des jointures il prend une apparence cornée. Là ses fibres sont plus grosses, rarement entrecroisées, et d'une couleur jaunâtre plus prononcée dans la Coralline officinale.

Les articles des Corallines sont marquées de zônes transversales, qui dépendent, selon M. Decaisne, de l'accumulation régulière de la matière calcaire entre chaque double rangée d'endochromes périphériques.

Pour bien voir toutes ces choses, il est nécessaire, avant de la soumettre au microscope, de priver l'Algue de sa croûte calcaire, en la laissant séjourner quelque temps dans de l'eau qu'on aura préalablement aiguisée d'Acide hydrochlorique. La chaux enlevée, si l'on désire la conserver, on l'étendra sur du papier comme une Céramiée, et elle y adhérera fort bien.

M. Chauvin (*Essai d'une répart.*, p. 119)

explique bien le double but que la nature s'est proposé en munissant d'articles toutes les Algues encroûtées, ou, du moins, la plupart d'entre elles. C'est, dit-il, de leur assurer une perméabilité en rapport avec leurs besoins, et de leur ménager une flexibilité convenable.

La couleur des Corallines varie entre le vert et le rouge, et prend toutes les nuances intermédiaires. Ces plantes deviennent souvent très blanches par leur séjour à l'air. Elles croissent par touffes plus ou moins fournies sur les rochers du bord de la mer; peu d'espèces sont parasites sur les Fucus. On les rencontre dans toutes les mers et à toutes les latitudes; mais leur centre géographique est pourtant dans les mers équatoriales. Le nombre des espèces connues est encore de 15 à 20, même si l'on en sépare, comme il convient, quelques *Amphiroa*, les Janies, et la section *Haliptilon* de celles-ci.

La Coralline officinale était employée autrefois en médecine comme anthelmintique et absorbant; mais on débitait sous ce nom un mélange d'Algues appartenant à des tribus bien différentes. On se sert maintenant presque exclusivement pour remplir la première de ces indications d'une Floridée que nous décrirons en son lieu. *Voy.* GIGARTINA et MOUSSE DE CORSE. (C. M.)

CORALLINÉES. *Corallineæ.* BOT. CR. — (Phycées). Tribu des Floridées ou Chorisporées de M. Decaisne, composée d'un grand nombre des Polypiers calcifères de Lamouroux, et caractérisée par sa fructification, laquelle consiste en spores pyriformes ou rhopaloïdes, d'abord simples, puis quaternées, fixées par leur partie amincie au fond d'un conceptacle urcéolé ou ovoïde. La fronde de ces plantes est filiforme ou comprimée, rameuse, articulée, et alors marquée de zônes concentriques (ex.: Coralline), ou bien crustacée continue, adhérente ou libre. Ces Algues deviennent toutes plus ou moins dures et fragiles par l'interposition d'un sel calcaire entre les filaments dont elles sont tissues. Cette petite tribu se compose des genres *Corallina*, Tourn.; *Amphiroa*, Lamx.; *Jania*, Lamx.; *Mastophora*, Dec., et *Melobesia*, Lamx. (C. M.)

CORALLINITES. POLYP. FOSS. — Nom vulgaire des Polypiers fossiles à petites branches.

CORALLINOIDES (κοράλλιον, corail; εἶδος, forme). BOT. CR. — (Lichens.) Hoffmann désignait sous ce nom quelques espèces des genres *Sphærophoron*, *Stereocaulon* et *Cetraria*. *Voy.* ces mots. (C. M.)

***CORALLIODENDRON**, Kütz. (κοράλλιον, corail; δένδρον, arbre). BOT. CR. — (Phycées.) Syn. de *Penicillus*, Lamk. (C. M.)

CORALLIOPHAGE, Bl. (κοράλλιον, corail; φάγω, je ronge). MOLL. — Parmi les espèces du genre Cypricarde de Lamarck, il y en a quelques unes qui ont l'habitude de perforer les calcaires tendres ou les masses madréporiques; M. de Blainville a cru nécessaire de faire de ces espèces un genre à part, auquel il a donné le nom de Coralliophage. Les conchyliologues n'ont point reconnu l'utilité de ce genre, et il n'a point été adopté dans leurs méthodes. *Voy.* CYPRICARDE. (DESH.)

CORALLIS. MIN. — Pline se sert de ce mot pour désigner une pierre rouge, probablement un Jaspe, que les anciens tiraient de l'Inde, et de Syène, en Egypte. (DEL.)

CORALLITES. POLYP. FOSS. — Nom vulgaire des Polypiers fossiles à grosses branches.

CORALLODENDRON. BOT. CR. — *Voy.* CORALLIODENDRON.

CORALLOIDE. BOT. — *Voy.* CORALLIFORME.

CORALLOIDES (κοράλλιον, corail; εἶδος, forme). BOT. CR. — (Lichens.) Ce mot a été employé par Dillen et M. Bory pour désigner quelques espèces de Cladonies, et par Hoffmann comme synonyme de *Sphærophoron* (*voy.* ce mot). Maintenant il n'est plus usité comme nom générique. (C. M.)

***CORALLOPHYLLUM** (κοράλλιον, corail; φύλλον, feuille). BOT. PH. — Genre créé par Kunth (*Humb. et Bonpl. Nov. Gen. et sp.*, VII, 276, t. 660 *bis*), et dont la place, dans le système naturel, n'a pu encore être indiquée d'une manière certaine. Il ne renferme qu'une espèce. C'est une herbe mexicaine, parasite, à tiges gazonnantes, charnues, renflées-claviformes inférieurement, corymbeuses, ramifiées vers le haut, multiflores, bractéées, à rameaux serrés, à feuilles profondément et irrégulièrement laciniées, épaisses, squarreuses, diversement connées entre elles, à fleurs bleues, sessiles. (C. L.)

***CORALLOPSIS** (κοράλλιον, corail; ὄψις, apparence). BOT. CR. — (Phycées.) Le *Fucus*

salicornia Mert., sert de type à ce genre de la tribu des Chondriées, établi par M. Greville (*Syn. gener. Alg.*, p. 53) aux dépens des *Sphærococcus* de M. Agardh. Il est caractérisé de la manière suivante : Fronde cylindrique, cartilagineuse, articulée ; articles en forme de massue, du sommet creusé desquels s'élèvent de 2 à 4 nouveaux articles plus courts, mais semblables aux inférieurs. Conceptacles épars, hémisphériques, immergés dans la fronde. Spores elliptiques ou anguleuses, tirant sur le brun. Une seule espèce, trouvée sur les côtes d'Unalaschka, compose ce genre singulier par la forme de sa fronde, qui a la plus grande ressemblance, soit avec la plante qu'on nomme Salicorne, soit avec les Corallines. (C. M.)

CORALLORHIZA (κοράλλιον, corail ; ῥίζα, racine). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidacées, tribu des Pleurothallées, formé par Haller (*Helv.*, II, 159, t. 44) et renfermant 7 ou 8 espèces, dont la moitié environ sont cultivées dans les jardins. Ce sont des plantes aphylles, croissant dans l'Europe médiane et l'Asie boréale, à rhizome corallin, consistant en tubercules subpalmés, à scape engaînée, à fleurs en épis. (C. L.)

***CORALRAG**. GÉOL. — Nom anglais du Calcaire à polypiers.

***CORAPICA**, Less. OIS. — C'est le nom scientifique que M. Lesson a substitué à celui de *Kitta* de Temminck pour le genre Pirolle de ce dernier auteur. *Voy.* PIROLLE. (LAFR.)

***CORAUX**. *Corallia*. POLYP. — Famille des Polypiers de la classe des Zoophytaires, établie par M. de Blainville pour les g. *Isis*, *Gorgone* et *Antipathe* de Linnæus et de Pallas, actuellement subdivisés en plusieurs autres. Ses caractères sont : Animaux hydriformes, à ovaires internes, pourvus de huit tentacules pinnés, irrégulièrement épars, et plus ou moins saillants à la surface d'un Polypier ou d'une partie commune, arborescente, fixée par un empatement, et composée d'un axe solide, calcaire ou corné, enveloppée par une sorte d'écorce gélatino-crétacée.

Dans leur langage usuel, les naturalistes donnent très fréquemment, mais à tort, une plus grande extension au mot Coraux ; et les divers Polypiers pierreux des Madrépores, des Millépores, des Coraux proprement dits, portent également ce nom. L'étude de ces productions envisagées en elles-mêmes, celle de leur mode de formation, de leur influence sur les terrains anciens et modernes, etc., sont autant de points de vue fort curieux, mais que nous devons renvoyer à l'article POLYPIER. (P. G.)

CORB. *Corvina*. POISS. — Genre établi par Cuvier aux dépens du g. Sciène, pour des Acanthoptérygiens n'ayant ni canines, ni barbillons, et toutes les dents en velours. Ils diffèrent des Maigres et des Otholithes par la grosseur et la force de leur 2ᵉ épine anale. Le type de ce genre, qui comprend sept à huit espèces, est le CORB NOIR (*Corvina nigra*), poisson de la Méditerranée, et notamment de l'Adriatique, vivant au milieu des Algues et des autres plantes aquatiques. Il remonte aussi dans les fleuves, et se trouve particulièrement dans le Nil. On le voit communément en troupes. Les femelles fraient à la fin de l'été ou au commencement de l'automne dans les hauts-fonds et sur les rivages ombragés. Leur chair est fort agréable au goût avant le frai. Leur couleur est d'un brun argenté, avec les ventrales et anales noires.

CORBEAU, Briss. ; *Corvus*, Linn. OIS. — Genre formé par Linné, et dans lequel il fit entrer, ainsi que Latham, nombre d'Oiseaux de genres fort différents, tels que Geais, Casse-Noix, Drongos, Tyrans, Coracines, Brèves, Choucaris, etc. Brisson en démembra les genres Pie, Geai, Coracias et Casse-noix. Cuvier (*Règne animal*) ne laissa dans ce genre que les Corbeaux proprement dits, les Corbivaus, les Corneilles et les Choucas, et en distingua, comme Brisson, les Pies et les autres genres. Dans ces derniers temps, M. Lesson, dans son *Traité d'Ornithologie*, subdivisa le genre Corbeau en sept sous-genres, savoir : Corbivau, ayant pour type le Corbivau de Levaillant ; Gymnocorve, fondé sur une espèce de la Nouvelle-Guinée, le Corbeau-triste de Lesson (*Zool. de la Coquille*, pl. 24) ; Réveilleur, sur une espèce de Cassican ; Picatharte, sur une espèce de Pie figurée dans Temminck (*Pl. col.*, 32) ; Corbeau, Pie et Geai. Depuis, on a encore fait de nouvelles subdivisions, et Brehm a formé

le genre *Monedula* pour les Choucas, Kaup celui de *Corone* pour les Corneilles, et plusieurs auteurs modernes en ont formé d'autres pour les Pies étrangères.

Au milieu de ces subdivisions plus ou moins nombreuses, plus ou moins naturelles, il nous semble, comme à Vieillot, Cuvier et Temminck, que les espèces qu'on ne peut distraire du genre *Corvus* (Corbeau proprement dit) sont les Corbeaux, Corneilles, Choucas, et les Corbivaux d'Afrique. Nous pensons même, comme Wagler, que les Choquards et Craves ne devraient pas en être séparés, car leurs mœurs et leurs habitudes sont absolument les mêmes, et quant à leurs formes, le bec seul présente quelques différences, et l'on sait le peu d'importance que l'on doit accorder aux modifications qu'éprouve cet organe chez les diverses espèces d'un même genre. Il n'en est pas ainsi des Pies, qui, avec un bec semblable à celui des Corbeaux, ont, par suite de la brièveté de leurs ailes, de l'allongement de leur queue, des habitudes différentes et dépendantes en partie de leur vol, beaucoup moins facile et beaucoup moins étendu.

Nous conformant toutefois aux vues des trois premiers auteurs précités, les caractères du genre sont pour nous comme pour eux : « Bec très fort, gros et bombé à la base, peu dilaté latéralement, courbé vers la pointe, à bords tranchants. Narines basales, rondes, ouvertes, presque toujours cachées par des plumes piliformes, raides, dirigées en avant, ou quelquefois contournées vers la carène du bec. Pieds très forts, à doigts presque divisés et conformés encore plus pour la préhension des branches que pour la marche; tarse plus long que le doigt du milieu; le pouce et son ongle très robustes. Ailes longues, acuminées, aboutissant à peu près vers l'extrémité de la queue, ou même la dépassant; la première rémige de moyenne longueur, les deuxième et troisième plus courtes que la quatrième, qui est la plus longue; coloration presque toujours noire, uniforme ou mélangée de quelques taches blanches ou grises. »

Les espèces qui composent le genre *Corvus* se rapprochent, non seulement par les mêmes mœurs dans l'état sauvage, telles que de se réunir la plupart en bandes, soit pour aller à la pâture, soit pour se percher la nuit dans les futaies et les forêts; ils en joignent encore d'autres qui leur sont communes en domesticité, telles que l'instinct naturel de cacher les objets de leur nourriture, lorsqu'ils sont repus, pour les retrouver plus tard, et par suite beaucoup d'autres objets, surtout ceux de métal et qui sont brillants, et une grande aptitude à contrefaire des voix étrangères; ils ont, du reste, cela de commun avec les Pies, les Geais et les Choquards. Ils sont presque tous omnivores. Les Corbeaux proprement dits et les Corneilles ont de l'analogie avec les Vautours par leur voracité et leur appétit pour les charognes, par leur grande finesse d'odorat et par la mauvaise odeur qu'exhale leur corps. Ils vivent aussi d'animaux vivants, tels que Taupes, Souris, jeunes Lièvres et Lapins, jeunes Faisans, Canards, Oies, etc.; ils y joignent des œufs de toute espèce, des Poissons morts sur les rivages, des fruits, des grains nouvellement ensemencés ou déjà germés. Ce sont, enfin, des Omnivores dans toute la force du terme. Parmi eux cependant les Freux et les Choucas ne sont pas carnivores et ne vont pas à la voirie dans l'état sauvage : aussi leur chair ne contracte pas cette mauvaise odeur qui répugne dans les autres; les grains nouvellement semés ou germés, les baies, les graines, les vers, les insectes et leurs larves, sont la nourriture qu'ils préfèrent. Les Corbeaux proprement dits nichent ordinairement dans les rochers escarpés ou à la cime des plus grands arbres; les Corneilles construisent leur nid dans les bois et les forêts, sur des arbres de moyenne hauteur; les Freux et les Choucas le font en famille, les premiers sur les arbres, et les autres au haut des anciens édifices et des églises les plus élevées, quelquefois dans les rochers, ou même dans des trous en terre. Ils portent dans l'œsophage la nourriture destinée à leurs petits, et la leur dégorgent dans le bec; ceux-ci ne quittent le nid que lorsqu'ils sont en état de voler, et sont encore nourris assez longtemps par leurs père et mère. Ces Oiseaux marchent posément, mais sautent aussi comme les Pies et les Geais quand ils veulent hâter leur marche ou prendre leur essor; ils ont un vol élevé et soutenu, et planent avec facilité, résistant aux vents les

plus violents ; on peut dire enfin que, parmi les Passereaux, ce sont les espèces les plus favorisées quant aux facultés réunies du vol, de la marche, de l'odorat et de l'alimentation omnivore.

Les Corbeaux vivent par paires ; lorsqu'ils ont adopté une localité pour leur nidification, ils y reviennent chaque année, et ne souffrent aucune Corneille aux alentours, dans un rayon même assez étendu. Ils n'émigrent point à quelque époque de l'année que ce soit ; il en est de même de nos Corbines ; mais nos Corneilles mantelées, comme celles de l'Amérique septentrionale, abandonnent leur pays natal à l'arrière-saison, et n'abordent nos départements du Nord et de l'Ouest qu'aux approches de l'hiver ; il en est de même des Freux, et les Choucas qui habitent nos contrées septentrionales disparaissent immédiatement après les couvées pour ne revenir qu'en septembre ou octobre.

Les Corbeaux et Corneilles sont répandus sur toute l'étendue du globe. On a même cru, et Vieillot le pensait ainsi, que notre Corbeau, *Corvus Corax*, était le même que l'espèce du cap de Bonne-Espérance et celle de l'Amérique septentrionale ; mais depuis quelque temps, et par suite d'un examen comparatif plus détaillé, on a reconnu qu'ils formaient trois espèces distinctes, et il paraît que la nôtre, qui est la plus septentrionale, puisqu'elle est commune en Islande, en Norwége et dans le nord de l'Asie, se retrouve aussi, d'après M. Temminck, absolument la même au Japon. Le Corbeau Leucophée ou de Féroë (*Corvus Leucophæus* Vieill., *Gal.*, *pl.* 100, ou *Corvus Leucomelas* Wagl., esp. 4) est une espèce particulière au Nord de l'Europe, qui, ne différant du nôtre que par une taille un peu plus forte et par des parties blanches dans son plumage, a laissé longtemps en doute parmi les naturalistes s'il n'était point une variété albine du Corbeau vulgaire ; mais, après des comparaisons scrupuleuses avec ces variétés mêmes qui se retrouvent comme lui dans le Nord, on a reconnu qu'il était une espèce distincte, et de plus particulière à l'île Féroë.

Personne n'ignore avec quelle facilité s'apprivoisent les Corbeaux et Corneilles élevés en domesticité. Lorsque leurs ailes ont atteint leur longueur et leur force, si on les laisse en liberté, loin de les employer à prendre la fuite, ils ne s'en servent que pour voltiger autour du lieu où ils ont été élevés, se perchant tantôt sur la maison, sur les arbres des environs, sur les personnes même qui les ont élevés, et qu'ils reconnaissent toujours. Ils sont d'une hardiesse incroyable et méchants pour les autres animaux, surtout pour les Chats et les Chiens, auxquels ils disputent le morceau de viande qu'ils s'apprêtaient à manger, et qu'ils les forcent souvent d'abandonner par suite de coups de bec réitérés. Dès qu'ils ont suffisamment mangé, ils emplissent leur bec et une partie de leur œsophage de ce qui reste d'aliments, et vont le cacher dans le premier coin ou anfractuosité quelconque, puis le recouvrent, soit de petites pierres, de morceaux de bois ou de terre qu'ils trouvent à leur portée, et qu'ils posent dessus avec leur bec en attendant que la faim les ramène vers ce garde-manger improvisé. On les a vus quelquefois (l'espèce du grand Corbeau) transporter dans leur cachette, un à un et sans les casser, un certain nombre d'œufs de poule qu'ils volaient dans le panier de provision.

Le Corbeau, d'après sa couleur, son croassement lugubre, son odeur fétide, a été longtemps regardé comme un oiseau de mauvais augure ; on lui a même attribué le don de présager l'avenir, mais surtout les événements sinistres. Un combat entre les Corbeaux et d'autres Oiseaux de proie était autrefois un présage de guerre cruelle entre les nations. Son vol plus ou moins élevé, inquiet ou incertain, ses cris particuliers, annoncent le mauvais temps sans nul doute, mais cette science de l'avenir lui est commune avec la plupart des autres Oiseaux ; comme eux, il connaît bien mieux que nous l'élément qu'il habite, et est plus susceptible d'en recevoir les moindres impressions ; il pressent ses moindres changements, et nous les annonce par certains cris et certaines actions qui sont en lui l'effet naturel de ces changements. Dans le temps où les aruspices faisaient partie de la religion, les Corbeaux étaient des oiseaux intéressants ; on étudiait toutes leurs actions, toutes les circonstances de leur vol, toutes les inflexions de leur voix ; chacune avait une si-

gnification déterminée, et présageait un événement futur.

Pour revenir aux détails ornithologiques, on peut établir dans le genre Corbeau, tel qu'il est restreint aujourd'hui et que nous l'avons indiqué ci-dessus, les coupes suivantes, qui, n'étant basées toutefois que sur la forme du bec, ne sont que d'une médiocre importance comme genres :

1° Bec très fort, très haut, également comprimé de haut en bas sur toute sa surface latérale, à arête dorsale très épaisse, légèrement arrondie et comme déprimée, mais très arquée de la base à la pointe; narines ovalaires, ouvertes dans une fosse large et profonde, obliquement creusée sur chaque face latérale du bec, chaque narine comme divisée à son orifice en deux conduits distincts par une cloison interne, et à peine recouverte par les plumes raides, piliformes, ordinaires, qui sont peu nombreuses, très courtes et divergentes, une partie d'entre elles se dirigeant vers le dessus du bec. Taille très forte (le sous-genre Corbivau, *Corvultur* de Lesson, *Tr. d'Orn.*, 327). L'espèce type est le Corbivau de Levaillant (*Afr.*, pl. 50, *Corvus albicollis* Lat., Gmel., *Corvus vulturinus* Shaw), noir, à bec noirâtre terminé de blanc, avec une large bande blanche sur la partie postérieure du cou depuis la nuque. Une seconde espèce, découverte depuis plusieurs années seulement en Abyssinie par le docteur Rüppel, présente les caractères ci-dessus énoncés à un degré des plus éminents, surpassant de beaucoup le Corbivau par sa taille, la hauteur et l'arqûre de son bec, et quant au plumage, n'en différant guère que par la tache blanche du cou, plus petite et placée plus haut au-dessus de la nuque. Sa longueur totale est de 75 centimètres, ou 2 pieds 3 pouces.

2° Bec beaucoup moins élevé, plus ou moins conique, allongé, à mandibule supérieure arquée dans sa longueur vers l'extrémité, de manière à donner au bec la forme d'une lame de couteau (*rostro cultrato*), à arête comprimée; narines entièrement cachées sous un faisceau de plumes raides, piliformes, allongées, toutes dirigées en avant.

3° Bec robuste, droit, plus brièvement conique-aigu; taille petite. Les espèces appartenant à cette section sont les Choucas, dont l'espèce type est le Choucas proprement dit, *Corvus monedula* Briss., le Choucas de Buffon (*enl.*, 523).

Le Choucas noir, *Corvus monedula nigra* Briss., Choucas noir ou Chouc de Buff. (*enl.*, 522); le Chouc Vieill., *Corvus spermologus* Frisch., que l'on a cru quelque temps une variété du Choucas, est reconnu aujourd'hui comme espèce distincte, et décrit par Temminck dans son *Man.*, 3me part., p. 61. Temminck pense qu'à la suite de ces deux espèces, on peut placer le Corbeau daourien, *Corvus dauricus* de Pallas, et Vieillot y classe aussi, sous le nom de Choucas Colombia, le *Corvus Colombiana* de Wilson, t. 3, pl. 20, fig. 2 (*Corvus megonyx* Wagl., *Syst. avium*, esp. 20). Quant au Choucas gris du Bengale, *Corvus splendens* Vieill., *Dict.* et *Encycl. met.*; Corbeau éclatant, *Corvus splendens* Tem., col. 425, dont Vieillot et Wagler ont fait un Choucas, nous ne lui trouvons quelques rapports avec lui que dans la coloration du plumage, mais nullement dans la forme du bec, qui, chez cet oiseau, est allongé, assez grêle et sensiblement arqué vers le bout, comme chez les Corneilles, au lieu d'être brévicône comme chez les Choucas.

Si l'on n'avait eu vue que les groupes naturels un peu largement conçus, il faudrait, sans nul doute, ajouter ici, comme l'a fait Wagler, une quatrième section renfermant les espèces à bec grêle, plus ou moins allongé et arqué, et où viendraient figurer les Choquards et les Craves, véritables Corbeaux à bec grêle; mais les grands genres de Linné étant devenus des familles subdivisées en sous-familles, et celles-ci en genres depuis les innombrables découvertes qui se font chaque jour en espèces, nous avons cru devoir nous conformer ici au plan généralement adopté, et nous renvoyons, pour ces espèces, aux articles choquart et crave.

(Lafr.)

On a étendu le nom de Corbeau à des oiseaux de genres et d'ordres très différents. Ainsi l'on a appelé :

Corbeau aquatique, l'Ibis-Acalor;
C. blanc, le Vautour-Papa;
C. bleu, le Rollier;
C. chauve, le Coracine et le Pyrrhocorax;
C. cornu, le Calao;
C. de mer, le grand Cormoran;

C. DU MEXIQUE, le Troupiale-Yapou;
C. NU, le Coracine;
C. DE NUIT, la Hulotte et l'Engoulevent.
C. RHINOCÉROS, le Calao Rhinocéros.
(C. d'O.)

CORBEAU D'EAU. OIS. — Nom vulgaire du Cormoran.

CORBEAU DU NIL ou **C. DE MER.** POISS. — Nom vulgaire du Corb noir, *Corvina nigra*.

CORBEAUX. OIS.—C'est, dans le *Règ. an.* de Cuvier, le nom d'une famille de sa division des Passereaux conirostres, famille qu'il divise en trois genres : les Corbeaux, les Oiseaux de paradis et les Rolliers. *Voyez* CORVIDÉS. (LAFR.)

CORBEILLE. *Corbis*, CUV. MOLL. — Le genre Corbeille a été institué par Cuvier, dans la première édition du *Règne animal*. La coquille qui a servi de type à ce nouveau genre, était connue depuis longtemps; car on la trouve figurée dans les ouvrages de Lister, Bonami, Gualtieri et d'Argenville. Linné lui-même ne l'avait point oubliée; mais comme ce grand naturaliste donnait à ses genres une très grande étendue et des caractères peu précis, cette coquille avait pu entrer dans le genre Vénus, où elle a été maintenue par tous ses successeurs, qui se sont plus attachés à la lettre qu'à l'esprit du *Systema naturæ*. Lorsque Bruguiere, dans l'*Encyclopédie*, commença à porter d'heureuses réformes dans la classification de Linné, il réduisit considérablement le genre Vénus; il en fit sortir les Lucines, parmi lesquelles il laissa l'espèce qui, plus tard, servit de type au genre Corbeille. Lamarck, dans ses premiers travaux, conserva l'arrangement de Bruguière; mais il paraît que M. Mégerle est le premier qui ait senti la nécessité de faire un genre particulier du *Vénus fimbria* de Linné, et il forma ce genre sous le nom de *Fimbria*. Cuvier n'eut pas sans doute connaissance du genre de Mégerle, et, dans la première édition du *Règne animal*, proposa, pour la même coquille le genre Corbeille. Bientôt après il fut adopté par Lamarck, et tous les auteurs suivirent cet exemple. Ce genre, en effet, se distingue très nettement des Vénus, des Lucines et de toutes les autres Coquilles bivalves. Cuvier le comprenait dans sa famille des Cardiacées, entre les Cyclades et les Tellines, non loin des Tellines et des Vénus. Lamarck l'introduisit dans sa famille des Nymphacées, dans les Nymphacées tellinaires, entre les Tellines et les Lucines. Les naturalistes classificateurs ont peu modifié l'opinion de ces deux maîtres de la science; et, en effet, tant qu'on n'aura pas de nouveaux renseignements sur le genre Corbeille, dont l'animal est encore inconnu, on ne peut guère le placer mieux; car il participe assez des caractères des Tellines par un vestige de pli postérieur, et de ceux des Lucines par l'impression du manteau.

Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante :

Coquille transverse, équivalve, subéquilatérale, à crochets opposés; charnière ayant deux dents cardinales divergentes sur chaque valve. Deux dents latérales, dont la postérieure est la plus rapprochée des cardinales. Ligament allongé, extérieur. Impressions musculaires grandes et ovalaires. Impression paléale simple.

Pour bien comprendre les caractères des Corbeilles, il faut les comparer à ceux des genres qui les avoisinent le plus. Toutes les Vénus, comme on le sait, ont seulement trois dents à la charnière, et presque toutes ont l'impression paléale échancrée postérieurement, ce qui annonce dans ce genre l'existence de siphons postérieurs. Dans les Cythérées, les caractères restent les mêmes, seulement il y existe à la charnière une dent latérale antérieure de plus. Dans les Astartés, l'impression paléale est simple comme dans les Corbeilles; comme dans les Corbeilles aussi, la charnière n'a que deux dents cardinales; mais elle n'a jamais de dents latérales. Les Tellines semblent posséder plus exactement tous les caractères génériques des Corbeilles. Les Tellines s'en distinguent cependant avec facilité : ce sont des Coquilles plates et minces, tandis que les Corbeilles sont des Coquilles bombées et épaisses. L'extrémité postérieure des Tellines présente toujours un pli régulier, plus ou moins profond selon les espèces, et que l'on ne voyait que très accidentellement dans les Corbeilles. Dans les Tellines, enfin, l'impression paléale se contourne en un sinus très profond, ce qui annonce chez ces animaux de très longs siphons qui servent à les

caractériser, tandis que dans les Corbeilles, encore une fois, l'impression paléale est simple. Il y a un dernier genre avec lequel les Corbeilles ont des rapports plus intimes : c'est celui des Lucines. Dans un certain nombre d'espèces, on trouve une charnière à peu près semblable à celle des Corbeilles ; l'impression paléale est également simple, mais les impressions musculaires sont très différentes dans les deux genres. Dans les Lucines, l'impression musculaire antérieure se prolonge considérablement, se place en dedans de l'impression du manteau, ce qui n'a pas lieu dans les Corbeilles. D'ailleurs les Lucines sont toutes orbiculaires, et tendent à devenir longitudinales, tandis que les Corbeilles sont des Coquilles constamment transverses. Tout ce que nous venons de dire prouve que le genre Corbeille doit être conservé, et que, par ses caractères, il se rapproche des Lucines plus que de tout autre genre. Pendant longtemps on ne connut qu'une seule espèce de Corbeille vivante. Le premier, nous en avons ajouté une seconde ; deux espèces fossiles du bassin de Paris ont été décrites par Lamarck dans les premiers volumes des *Annales du Muséum*. Depuis, une troisième espèce a été mentionnée par M. Brongniart, parmi les fossiles du val de Ronca. Enfin, à ces trois espèces fossiles, nous pouvons en ajouter une quatrième que nous avons découverte depuis longtemps dans le Coralrag des environs de Saint-Mihiel. (Desh.)

*CORBEILLE. ins. — Nom donné par les entomologistes à la face externe de la jambe postérieure des Abeilles ouvrières, parce qu'elle est légèrement concave et bordée de longs poils.

*CORBEILLE. *Scyphulus*. bot. cr. — (Hépatiques). C'est ainsi qu'on nomme certaines coupes orbiculaires et à bord élégamment frangé dans le *Marchantia*, semi-lunaires et à bord entier dans le *Lunularia vulgaris*, qui se remarquent à la surface supérieure des frondes, et dans lesquelles sont renfermées des propagines ou bulbilles susceptibles de reproduire la plante. On les appelle encore Orygames. *Voy.* ce mot. (C. M.)

CORBEILLE D'OR. bot. ph. — Nom vulg. de l'*Alyssum saxatile*.

CORBICALAO, Lev. ois. — *Voyez* tropidorhynque de Vigors et Horsfield. (Lafr.)

CORBICHONIA, Scop. bot. ph. — Synonyme d'*Orygia*, Forsk.

*CORBICRAVE. *Corcorax*, Less. (par contraction des mots *Corbeau* et *Crave*). ois. — Genre formé par Lesson, aux dépens du g. Crave (*Fregilus*, Cuv.), dans son *Traité d'ornithologie*, p. 324, pour une espèce de la Nouvelle-Hollande, déjà nommée par Vieillot et Vigors. Les caractères qu'il lui assigne sont : « Bec moyen, élevé, fort, fendu jusque sous les yeux, comprimé sur les côtés ; à mandibule supérieure voûtée, élevée ; à arête notablement arrondie ; à narines en partie cachées par les plumes avancées du front ; à branches de la mandibule inférieure écartées, distantes ; ailes allongées, pointues ; queue longue, étagée, ample et arrondie ; tarses longs, forts, largement scutellés ; scutelles des doigts renflés. » L'espèce type est le Coracias a bec noir, *Coracia melanoramphos* Vieil., *Fregilus leucopterus* Vig. et Hors., *Pyrrhocorax leucopterus* Tem. (*Man. d'orn.*, I, p. 121). Il diffère du Crave d'Europe par son bec et ses pattes noirs et non rouges, par le blanc de ses ailes, par des tarses bien plus élevés, des ailes plus courtes, une queue plus longue et arrondie. Sa longueur totale est de 15 pouces. (Lafr.)

CORBICULE. *Corbicula*, Méger. moll. — Ce genre a été proposé par M. Mégerle pour un démembrement du genre Cyclade de Bruguière, lequel correspond exactement au genre *Cyrena* de Lamarck, qui a été généralement adopté. *Voy.* cyrène. (Desh.)

*CORBICULÉ. *Corbiculatus*. ins. — Nom donné par Kirby au tibia des Insectes quand il est pourvu d'une corbeille.

CORBINE. ois. — Nom vulgaire de la Corneille vulgaire, *Corvus corone* Gm. (G.)

CORBIS, Cuv. moll. — *Voyez* corbeille.

CORBIVAU. ois. — Nom d'une espèce du genre Corbeau, *Corvus albicollis* Lath., dont on a fait un sous-genre à cause de son bec comprimé, élevé et à dos tranchant, sous le nom de *Corvultur*. (G.)

CORBULE. *Corbula*, Brug. moll. — Olivi nous paraît être un des premiers naturalistes qui ait donné la figure d'une Corbule dans sa *Zoologie adriatique*. Il la rapporte au genre Telline de Linné ; et c'est à peu près à la même époque que Bruguière, dans

les planches de l'*Encyclopédie*, circonscrivit le genre Corbule d'une manière nette et précise. Cependant Bruguière ne mentionne pas ce genre dans les tableaux de classification qui précèdent son *Histoire des Vers* ; ce qui prouve que c'est dans l'intervalle des deux parties de sa publication qu'il a reconnu les caractères génériques du genre qui nous occupe. Bientôt après, Lamarck, dans sa première classification des Coquilles, adopta le genre ; mais, embarrassé des caractères tirés de l'inégalité des valves, il le rejeta, ainsi que les Pandores, loin de ses rapports naturels entre les Peignes et les Térébratules. Bruguière avait été mieux inspiré en plaçant son nouveau genre près des Myes. L'opinion de Lamarck prévalut pendant quelque temps; il la modifia cependant, en 1809 (*Philosophie zoologique*), en réunissant les deux genres Corbule et Pandore dans sa famille des Camacées. Il maintint cette opinion dans sa classification de l'extrait du cours; et Cuvier, le premier, dans sa classification du *Règne animal*, rapprocha enfin les Corbules des Mactres et des Myes. Ces nouveaux rapports, qui rappellent la classification de Bruguière, furent enfin admis, avec quelques modifications, par Lamarck dans son dernier ouvrage. Depuis, presque tous les auteurs ont partagé cette opinion, que nous avons modifiée en cela que nous rapportons les Corbules à la même famille que les Myes, pour mieux indiquer les rapports intimes qui lient ces deux genres. La classification du genre Corbule, après un long circuit, revient, pour ainsi dire, à son point de départ tel que Bruguière l'a proposé. Parmi les Corbules, il y en a quelques espèces dont le test plus mince et la charnière légèrement modifiée sont devenus le prétexte d'un nouveau genre établi par M. Turton sous le nom de *Sphena*. Peu de naturalistes ont adopté ce genre du conchyliologue anglais. M. de Blainville, cependant, l'introduit dans sa méthode, et peut-être ne l'eût-il pas fait s'il avait eu a sa disposition un grand nombre d'espèces vivantes et fossiles dépendant de ces deux genres. Ce que nous allons dire des caractères des Corbules, considérés dans leur ensemble, fera comprendre pourquoi nous n'adoptons pas le genre *Sphena* de Turton.

Les Corbules sont de petites Coquilles marines bivalves, inéquivalves, subéquilatérales, pour le plus grand nombre ; leur test est épais, épidermé, et leur charnière consiste en une grande dent saillant perpendiculairement sur le bord cardinal de la valve gauche, qui est toujours la plus petite, s'introduisant dans une échancrure du bord cardinal de la valve droite. Le ligament, toujours intérieur, s'insère sous la dent saillante et dans la profondeur de l'échancrure. Chez les grandes espèces, et du côté antérieur, s'élève sur chaque valve, ou sur l'une d'elles seulement, une petite dent cardinale. Dans l'intérieur des valves, on trouve deux impressions musculaires écartées, et une impression paléale qui paraît simple, mais qui, en réalité, a une petite sinuosité postérieure ; et, en effet, l'animal est pourvu de deux courts siphons dont le muscle rétracteur s'insère dans cette sinuosité. Les caractères que nous venons d'exposer sont ceux des Corbules proprement dites, et voici de quelle manière ils se modifient dans un nombre considérable d'espèces, soit vivantes, soit fossiles, pour passer aux Myes d'une manière presque insensible. On voit ce phénomène général : c'est qu'à mesure que le test des Corbules s'amincit, leur charnière se modifie. D'abord l'échancrure de la grande valve diminue de profondeur ; la dent qui doit y être reçue diminue d'épaisseur. Peu à peu l'échancrure s'élargit, et la dent qui doit y être reçue s'élargit aussi et se rapproche déjà de la forme du cuilleron des Myes. Enfin il arrive un point où il reste à peine une trace de l'échancrure de la valve droite, et où la dent perpendiculaire de la valve gauche est devenue tout-à-fait plate et lamelliforme, et ce sont les espèces qui offrent ces modifications avec lesquelles M. Turton a fait son genre Sphène. Il est un autre genre de modifications qui rapproche les Corbules des Pandores. Ces modifications se montrent dans les espèces qui s'aplatissent et s'élargissent. L'échancrure de la valve droite devient alors très profonde ; ses bords ont une tendance à la bifurcation, et le ligament s'élargit, ce qui donne à cette charnière une analogie de plus avec celle des Pandores.

Les Corbules vivent a la manière des Myes, enfoncées perpendiculairement dans le sable ou la vase. Leur manteau, ou-

vert antérieurement sur une très petite partie de sa longueur, donne passage à un pied linguiforme au moyen duquel l'animal remue le sable et s'y creuse une place propre à le cacher presque entièrement. Les siphons sont très courts, inégaux et garnis d'un double rang de papilles dont les extérieures sont les plus fines et les plus longues.

Autrefois on ne connaissait qu'un très petit nombre d'espèces; aujourd'hui ce genre est devenu très nombreux: on y compte plus de 50 espèces vivantes et au moins 70 espèces fossiles. Parmi ces dernières, il y en a quelques unes seulement qui appartiennent aux terrains plus anciens que les tertiaires, et que l'on rencontre, soit dans la craie, soit même dans les terrains jurassiques. (Desh.)

*CORBULÉES. *Corbulœa*. MOLL. — Dans son dernier ouvrage, Lamarck a proposé cette famille pour rassembler les deux petits genres Corbule et Pandore. Lamarck place cette famille à la suite de celle des Mactracées. Il la tient trop éloignée, suivant nous, de celle des Myaires. Nous pensons que la famille des Corbulées peut être supprimée. Les genres qui la constituent peuvent rentrer dans la famille des Myaires, dont ils offrent les principaux caractères. Nous renvoyons à MYAIRES, nous proposant, à cet article, d'indiquer les modifications que cette famille doit éprouver, et dans quels rapports doivent s'y trouver les deux genres Corbulo et Pandore. (Desh.)

CORCHORUS (χόρχορος, plante aujourd'hui inconnue). BOT. PH. — Genre de la famille des Tiliacées, tribu des Gréwiées, fondé par Linné (*Gen.*, 675) pour une quarantaine d'espèces croissant dans les parties intertropicales du globe, et dont près de la moitié environ est cultivée en Europe. Ce sont des herbes, des sous-arbrisseaux ou des arbrisseaux couverts de poils simples ou quelquefois étoilés, à feuilles alternes, pétiolées, denticulées (denticules souvent mucronées), dont les inférieures, sur les tiges et les rameaux, plus petites et hétéromorphes; à stipules latérales géminées; à fleurs jaunes, portées par des pédoncules très courts, oppositifoliés, ou latérales dans le sens de l'aisselle, uni-pauciflores, bractéées. Ce genre est divisé en 4 sections, dont la dernière douteuse, et la 2me sous-divisée elle-même par De Candolle et Endlicher en 3 sous-sections, toutes établies d'après la forme du calice, de la corolle et de la capsule. Ce sont : a. *Antichorus*, L. f.; b. *Coreta*, P. Br. (α. *Encoreta*, Endlich.; β. *Coretoides*, DC.; γ. *Ceratocoreta*, DC.); c. *Guazumoides*, DC.; d.? *Ganja*, DC. (C. L.)

CORCORAX, Less. OIS. — Nom scientifique du g. Corbicrave de M. Lesson. *Voy.* ce mot. (Lafr.)

CORCULE. *Corculum*. BOT. — Nom employé comme synonyme d'Embryon.

*CORDÆA. Nees d'Esenbeck. BOT. CR. — (Hépatiques.) Synonyme de *Diplolæna*, Dumortier. *Voyez* ce mot. (C. M.)

*CORDÆA, Spr. BOT. PH. — Synonyme de *Cyamopsis*, DC. (C. L.)

CORDE. POISS. — Un des noms vulgaires de la Lamproie.

CORDÉ. *Cordatus*. ZOOL., BOT. — Cette expression, qui signifie en forme de cœur, s'emploie seulement pour les surfaces planes; mais elle est quelquefois aussi employée comme synonyme de Cordiforme.

En zoologie, cette épithète s'applique au corselet des Carabes et à quelques Coquilles bivalves.

CORDELIÈRE. MOLL. — Nom vulgaire que l'on donnait autrefois à diverses Coquilles ornées de cordelettes granuleuses représentant assez bien la torsade d'un cordonnet. Ces noms, employés autrefois par les amateurs et les marchands d'histoire naturelle, sont actuellement tombés entièrement en oubli. (Desh.)

CORDIA (Euricius Cordius, ancien botaniste allemand). BOT. PH. — Genre considérable, type de la famille des Cordiacées, établi par R. Brown, et renfermant près de 150 espèces, dont 35 sont cultivées dans les jardins. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux croissant dans les parties intertropicales du globe, et dont le fruit est en général assez peu connu. Leurs feuilles sont très entières ou incisées; leur inflorescence est terminale, paniculée, corymbeuse ou en épi, ébractéée.

Endlicher (*Gen. Pl.*, 3738) divise ce genre en deux sections : a. *Geraseanthus*, calice 10-strié, fleurs corymbeuses ou paniculées, b. *Sebestena*, calice lisse : α *Myxa*, fleurs cymeuses paniculées; β. *Varronia*, fleurs

agglomérées, capitées ou en épi. *Voy.* pour les caractères génériques l'article CORDIACÉES. (C. L.)

*CORDIACÉES, CORDIÉES. *Cardiaceæ, Cordieæ.* BOT. PH. — Tribu des Borraginées (*voy.* ce mot), admise comme famille séparée par beaucoup d'auteurs, et ayant pour type le genre *Cordia*, que son embryon plissé et son style dichotome distinguent, en effet, des vraies Borraginées. (AD. J.)

CORDIERA (Cordier, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées, Coffeacées-Cordiérées, formé par A. Richard (*Mém. Soc. hist. nat. Par.*, V, 230, t. 10, f. 2), et renfermant qu'une espèce (*C. triflora*). C'est un arbrisseau de la Guyane, touffu et s'élevant à la hauteur d'un mètre et demi et plus; à feuilles opposées, elliptiques, acuminées, glabres, médiantes, accompagnées de stipules très aiguës, et subsoudées entre elles à la base; à fleurs blanches, unisexuées, terminales, dont les mâles ternées, sessiles, ceintes de 4 bractées squamiformes, les femelles solitaires 4-bractéées. (C. L.)

*CORDIÉRÉES, *Cordiereæ.* BOT. PH. — L'une des tribus établies par M. Ach. Richard, dans la famille des Rubiacées, et ainsi nommée d'un de ces deux genres, le *Cordiera.* (AD. J.)

CORDIÉRITE. MIN. — *Voyez* DICHROÏTE.

*CORDIERITES (nom propre). BOT. CR. — (Champignons). Nous avons établi ce g. (*Ann. Sc. nat.*, t. XIV, p. 330, t. 9, fig. 11) sur une production fongique trouvée à la Guyane par M. Leprieur, et nous l'avons dédié à M. le docteur Cordier, connu par ses travaux sur les Champignons des environs de Paris. La nature de cette production en fait presque une anomalie, soit qu'on la place, comme je l'ai fait, parmi les Pyrénomycètes, soit qu'à l'exemple de M. Corda, on l'inscrive parmi les Discomycètes, à côté des Pézizes. Quoi qu'il en soit, voici sur quels caractères le g. est fondé: Stroma carbonacé, rameux et fragile; périthèce terminal ouvert en forme de cupule, à bord un peu roulé en dedans; disque rendu pulvérulent par la présence de nombreuses spores nues. L'analyse ne nous a laissé voir aucune trace de thèques, peut-être à cause de l'évolution avancée de la plante. On peut la comparer à un *Thamnomyces* dont le périthèce serait cupuliforme, ou à un *Cenangium* à stroma carbonacé; ou bien encore on peut, pour en compléter les analogies, dire que le *Thamnomyces* est au *Sphærophoron* ce que le *Cordierites* est au *Stereocaulon*, comparés seulement sous le rapport des formes extérieures. Une seule espèce, le *Cordierites guianensis*, compose ce genre. (C. M.)

*CORDIFOLIÉ. *Cordifolius.* BOT. — Cette épithète s'applique aux végétaux qui ont les feuilles en cœur.

CORDIFORME. *Cordiformis.* MOLL., BOT. — On donne ce nom à toutes les Coquilles bivalves qui, ayant les valves très bombées et les crochets saillants et opposés, représentent assez bien la forme d'un cœur de carte à jouer. Les Isocardes, les Bucardes, sont des Coquilles cordiformes. (DESH.)

En botanique, on emploie cette épithète pour désigner les anthères, les bractées, les cotylédons, etc., qui sont en forme de cœur; quelques botanistes préfèrent la réserver pour les corps solides, et ne l'appliquent jamais aux surfaces planes.

*CORDIGÈRE. *Cordigerus.* BOT. — Synonyme de Cordiforme.

*CORDIMANE. *Cordimanus.* CRUST. — Nom d'une espèce du genre Ocypode, *Ocypoda cordimana.*

*CORDIOPSIS (*Cordia*, genre de plantes; ὄψις, aspect). BOT. PH.—Genre formé par Desvaux (*Halm. Prod. Fl. Ind. occid.*, 23?, *Varronia mirabilioides* Jacq.), et rapporté avec doute à la famille des Cordiacées. Il a été incomplétement décrit, et ne renferme qu'une espèce. C'est un arbrisseau peu connu, indigène des Antilles, à feuilles alternes, ovales, aiguës, longuement pétiolées, grossièrement dentées, rugueuses-pubescentes sur les deux faces; à fleurs subcymeuses et portées sur des pédoncules allongés, bifides au sommet. (C. L.)

CORDISTES (χόρδυς, trompeur?). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, établi par Latreille, et adopté par tous les entomologistes. Ce g., voisin des *Casnonia* et des *Odacantha*, est très peu nombreux en espèces; toutes celles que l'on connaît jusqu'à présent habitent exclusivement les régions équinoxiales de l'Amérique. Elles ne vivent que sur les feuilles, et sont si lestes à s'envoler

qu'on ne peut les saisir qu'avec le filet. Parmi les cinq ou six espèces connues, nous citerons comme type le *Cordistes acuminatus* (*Carabus id.* Oliv.), qui se trouve à Cayenne. C'est un insecte de 6 lignes de long, d'un noir brillant, avec les élytres d'un beau bleu métallique, et ornées, chacune, de deux taches jaunes arrondies. (D.)

*CORDITÈLES. *Laqueolariæ*. ARACH. — Épithète donnée aux Araignées qui ne font pas de toiles et se bornent à jeter des fils solitaires tendus en manière de cordes.

CORDON BLEU. OIS. — Nom d'une espèce du genre Cotinga, *Ampelis cotinga* Gm., et d'un Sénégali, *Fringilla bengalus* Gm. (G.)

CORDON BLEU. MOLL. — Les marchands donnent ce nom à une belle espèce d'Ampullaire, *Ampullaria fasciata* de Lamarck. (DESH.)

CORDON BLEU. INS. — Nom vulgaire de la Noctuelle du frêne, ou Lichenée bleue.

CORDON NOIR. OIS. — Nom donné par Levaillant à une espèce du genre Sylvie, *Sylvia melanoleucos*. (G.)

CORDON OMBILICAL. ZOOL. BOT. — *Voyez* FOETUS et FRUIT.

CORDONNIER. OIS. — Nom vulgaire du Goëland brun, *Larus frontalis* Vieill. (G.)

CORDONS PISTILLAIRES. BOT. PH. — *Voy.* POLLEN. (C. L.)

***CORDULECERUS** (κορδύλη, massue; κέρας, antenne). INS. — Genre de la tribu des Myrméléoniens, groupe des Ascalaphites, de l'ordre des Névroptères, établi par M. Rambur (*Ins. Névropt.*, *suites à Buffon*) aux dépens du genre *Ascalaphus*. Le type de cette division est le *C. surinomensis* Fabr. (BL.)

***CORDULEGASTER** (κορδύλη, massue; γαστήρ, ventre). INS. — Genre établi par Leach aux dépens de celui d'*Æshna* de la tribu des Libelluliens, dans l'ordre des Névroptères. Le type est le *C. lunulatus* Charp., répandu dans l'Europe méridionale. (BL.)

***CORDULIA** (κορδύλη, massue). INS. — Genre établi par Leach aux dépens de celui de *Libellula* (voyez ce mot). La plupart des espèces de cette division sont exotiques. Le type est la *C. ænea* Lin., très commune dans notre pays. (BL.)

CORDYLA, Blum. (κορδύλη, massue). BOT. PH. — Synonyme de *Rophostemon*, du même auteur. — Genre rapporté avec quelque doute à la famille des Swartziacées, et formé par Loureiro (*Fl. coch.*, 500) sur un arbre de l'Afrique tropicale à feuilles alternes, imparipennées, dont les folioles 4-5-juguées, alternes, très entières, munies de stipules très caduques; à fleurs simplement racémeuses, dont le calice articulé avec le pétiole. Il ne renferme que cette espèce, la *C. africana* Lour., qui est la *Calycandra pinnata* de Rich. (C. L.)

***CORDYLASPIS** (κορδύλη, bâton; ἀσπίς, bouclier). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Staphylinides, établi par M. Nordmann (*Symb.*, p. 17), et adopté par M. Erichson, qui, dans sa *Monographie*, p. 341, ne rapporte à ce g. qu'une seule espèce, qui se trouve dans diverses contrées de l'Amérique méridionale ; c'est le *Staphylinus pilosus* Fabr., le même que le *Cord. tuberculatus* de Nordmann, et le *Smilax americanus* de M. le comte de Castelnau. (D.)

CORDYLE. REPT. — Syn. de Zonure.

CORDYLE. *Cordyla* (κορδύλη, massue). INS. — Genre de Diptères, division des Némocères, famille des Tipulaires, tribu des Fongicoles, établi par Meigen, et adopté par Latreille, ainsi que par M. Macquart. Ce genre, qui se reconnaît principalement à ses antennes claviformes, composées de 12 articles, ne renferme qu'une espèce décrite par Meigen et M. Macquart sous le nom de *C. fusca*. On la trouve en Allemagne et en France. (D.)

***CORDYLE** (κορδύλη, massue). INS. — Ce nom de genre avait été donné par Thunberg (*Nov. act. ups.*, t. VII, p. 107, et *Act. holm.*, t. I, p. 44) à plusieurs espèces de Curculionites se rapportant au genre *Calandra* de Fabricius. Ces espèces appartiennent aux *Rhynchophorus*, *Sphenophorus*, *Sitophilus*, *Cyrtotrachelus* et *Protocerius* de Schœnherr. (C.)

CORDYLIA, Pers. BOT. PH. — Synonyme de *Cordyla*, Lour.

CORDYLIENS. REPT. — *Voy.* CHALCIDE.

CORDYLINE (diminutif de κορδύλη, massue). BOT. PH. — Genre de la famille des Liliacées (Asphodélées-Asparagées), établi par Commerson (R. Br. *Prodr.*, 280), et renfermant 8 ou 10 espèces, dont la moitié environ est cultivée dans les jardins d'Europe.

Ce sont des plantes qui habitent les régions tropicales et subtropicales du globe, et surtout celles de l'hémisphère austral. Elles ont un caudex frutescent, quelquefois élevé; des feuilles allongées-lancéolées ou linéaires, nerveuses-striées, pétiolées ou sessiles, disposées au sommet des rameaux; des fleurs disposées en une panicule terminale, formée d'épis alternes, multiflores; elles sont sessiles ou pédicellées, et accompagnées de deux bractéoles, dont l'une renferme l'autre; leur périgone est articulé avec le pédicelle. L'une des espèces le plus fréquemment cultivée est la *C. congesta* Steud. (*Charlwoodia* et *Dracæna*, Sweet.). (C. L.)

CORDYLOCARPUS (κορδύλη, massue; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères, tribu des Pleurorhizées Euclidiées, formé par Desfontaines (*Fl. atl.*, II, 79, t. 152), et ne renfermant qu'une espèce découverte par lui en Algérie, le *C. muricatus* Desf., d'une affinité douteuse. C'est une plante annuelle, dressée, ramifiée, glabre ou subpoilue, à feuilles inférieures sublyrées, les sommaires lancéolées; à fleurs jaunâtres, disposées en grappes allongées, dont les pédicelles ébractéés, filiformes lors de l'anthèse, et renflés pendant la maturation (*unde nomen genericum*), mais non allongés. (C. L.)

*__CORDYLOGYNE__ (κορδύλη, massue; γυνή, femelle; en botanique pistil). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadacées, tribu des Cynanchées-Cynoctonées, établi par E. Meyer (*Comm. Pl. Afr. aust.*, 218) sur une seule espèce, la *C. globosa* E. M., appartenant à l'Afrique australe. C'est une plante vivace, glabriuscule, à tiges nombreuses, assez simples, dressées, grêles, portant des feuilles opposées, très étroitement linéaires, dressées, roulées sur les bords; à fleurs d'un jaune verdâtre, disposées en ombelles terminales et axillaires, longuement pédonculées, subglobuleuses. (C. L.)

*__CORDYLOMERA__ (κορδύλη, massue; μηρός, cuisse). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par M. Serville (*Annal. Soc. ent. de France*, t. III, p. 23). M. Dejean, qui a adopté ce genre dans son Catalogue, en mentionne 4 espèces, toutes propres au Sénégal. Ce sont les *C. gratiosa*, *nitidipennis* Dej. et Serville, *testacea* et *geniculata* Buq.; mais la première n'est autre que le *Cerambyx spinicornis* de Linné et de Fabricius.

Sous le même nom de *Cordylomera*, M. Guérin-Méneville a proposé (*Voyage de la Coquille*, atlas, pl. 2, fig. 6) un genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, qui correspond à celui de *Tylocerus* de Dalmann. *Voy.* ce mot. (C.)

*__CORDYLURE.__ *Cordylura* (κορδύλη, massue; οὐρά, queue). INS. — Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Fallen, et adopté par Meigen, Latreille, ainsi que par M. Macquart, qui le range dans sa section des Acalyptères, sous-tribu des Cordylurides. Ce g., créé aux dépens des Ocyptères de Fabricius, réunit les g. *Mosina* et *Norellia* de M. Robineau-Desvoidy. Les soies qui garnissent les différentes parties du corps des espèces qu'il renferme, et la forme de leur abdomen renflé à l'extrémité, les distinguent surtout de celles des autres g. de la même tribu. L'organe copulateur de ces insectes est très développé; il se compose de deux larges pinces, et de quatre autres pièces filiformes semblables à des palpes. Ces différentes parties sont recourbées sous l'abdomen et recouvertes par deux opercules valviformes, insérés sous le pénultième segment, comme ceux que portent la plupart des Anthomyzides.

Les Cordylures, dont plusieurs espèces sont fort communes, vivent dans les bois et les prairies humides. M. Macquart en décrit 14 espèces, toutes d'Europe. Nous citerons comme type la *Cordylura pubera* Fall. (*Ocyptera id.* Fab., *Mosina id.* Rob.-Desv.), très commune en France. (D.)

*__CORDYLURIDES.__ *Cordyluridæ*. INS. — Sous-tribu établie par M. Macquart dans la tribu des Muscides, et ayant pour type le g. Cordylure. *Voyez* ce mot. (D.)

*__CORDYLURITES.__ *Cordylurites*. INS. — M. Blanchard désigne aussi un groupe de Diptères qui correspond en partie aux Cordylurides de M. Macquart. (D.)

CORÉENS. INS. — Syn. de Coréides.

CORÉGONE. *Coregonus*. POISS. — Genre de Poissons de la famille des Salmonoïdes, établi par Lacépède, et comprenant les Ombres-Chevaliers et le Lavaret. Il les opposait aux Truites ou Saumons par la petitesse de

leur bouche, le plus souvent dépourvue de dents. M. Cuvier a séparé les Ombres dans un genre distinct des autres espèces qu'il a réunies sous le nom français de *Lavaret*, et auxquelles il a réservé le nom latin de *Coregonus*. Nous traiterons de ces deux genres aux mots OMBRE et LAVARET. (VAL.)

*CORÉIDES. *Coreidæ*. INS. — Famille de notre tribu des Lygéens, de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, caractérisée par des antennes insérées à la partie antérieure de la tête, sur la même ligne que les yeux, et par des tarses munis de deux appendices situés entre les crochets.

Les Coréides constituent une famille assez nombreuse d'insectes répandus dans les diverses régions du globe. Quelques uns d'entre eux ont des couleurs très belles, et des formes élégantes quelquefois très bizarres, par le renflement des pattes postérieures ou par des expansions membraneuses. Quelques Coréides atteignent une assez grande taille, principalement les espèces américaines. Ces Insectes vivent sur les végétaux, dont ils sucent la sève à l'aide de leur bec, demeurant ordinairement sur les tiges, dans les endroits abrités des vents. On trouve ainsi quelques espèces dont tous les individus sont réunis en familles, et qui restent immobiles souvent pendant des journées entières.

Nous séparons cette famille en deux groupes, les *Coréites* et les *Anisoscélites*. (BL.)

*CORÉITES. *Coreitæ*. INS. — Groupe de la famille des Coréides, de l'ordre des Hémiptères, renfermant les genres qui ont pour caractère commun le dernier article des antennes plus renflé que le précédent. (BL.)

*COREMA (κόρημα, balayure [erreur pour κόρηθρον, balai]). BOT. PH. — Genre de la famille des Empétracées, fondé par Don (*Edinb. New Phil. Journ.*, II, 63) sur un petit arbrisseau croissant sur le bords de l'Océan en Portugal, et ne renfermant que cette espèce (*C. album*). Elle est très ramifiée, rigide, parsemée de points résineux ; ses feuilles sont éparses, étalées, linéaires, obtuses, planes en dessus, roulées aux bords, estipulées ; les fleurs, blanchâtres, assez grandes, polygames, sont agglomérées, terminales, et situées sur un réceptacle poilu, bracté de squames velues ; ses baies sont également blanches. C'est l'*Empetrum album* de Linné. (C. L.)

*COREMIA (κόρημα, brosse). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par M. Serville (*Annal. Soc. ent. de France*, t. III, p. 22). On doit rapporter à ce genre la *Saperda hirtipes* d'Olivier, et la *C. erythromera* Dej. et Serv. La première est originaire de Cayenne et la seconde du Brésil.

Les *Coremia* offrent aux tibias postérieurs une grosse touffe de poils, ce qui les distingue des autres g. des Longicornes. (C.)

COREMIUM, Lk. BOT. CR. — Syn. de *Penicillium*, Lk.

*COREOCORIS (κορέω, je balaye ; κόρις, punaise). INS. — Genre de la famille des Coréides, de l'ordre des Hémiptères, établi par Hahn (*Handb. ori. Insect.*) et adopté par nous (*Hist. des Ins.*, 3). Ces Insectes ont des antennes grêles à dernier article en fuseau allongé, un abdomen ovalaire plus large que les élytres. Toutes les espèces de ce genre sont propres à l'Amérique méridionale ; l'une d'elles est le *C. rhomboideus* Bl. (*Discogaster rhamboideus* Burm.). (BL.)

*COREODES. INS. — Syn. de Coréides employé par M. Burmeister (*Handb. der ent.*). (BL.)

*COREOMELAS (κόρις, punaise ; μέλας, noir). INS. — Genre de la tribu des Scutellériens, de l'ordre des Hémiptères, établi par M. White aux dépens du genre *Odontoscelis*. Le type de cette division est le *Cimex scarabæoides* Lin. (*Odontoscelis scarabæoides* Burm., Blanch., etc.) (BL.)

COREOPSIDÉES. *Coreopsideæ*. BOT. PH. — Division établie par Lessing (*Synop.*, I, 228) dans la famille des Composées, Sénécionidées-Hélianthées, et ayant pour type le g. *Coreopsis*, L. (C. L.)

COREOPSIS (κόρις, punaise ; ὄψις, aspect : forme des akènes). BOT. PH. — Genre formé par Linné (*Gen.*, 981), dans la famille des Composées-Sénécionidées, tribu des Hélianthées-Coréopsidées, remarquable par la beauté des fleurs de la plupart des espèces qu'il renferme, au nombre d'environ 40. Ce sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, ou quelquefois suffrutescentes, croissant dans l'Amérique boréale et recherchées pour l'ornement des jardins, où l'on en cultive une vingtaine. Elles sont ordinairement

glabres, portent des feuilles opposées ou rarement alternes, indivises ou laciniées ; les pedoncules sont monocéphales, solitaires ou corymbeux ; le disque est jaune ou pourpre ; le rayon est concolore ou rarement blanc. (C. L.)

*COREOSMA, Sp. BOT. PH.—Synonyme de *Ribesia*, DC. (C. L.)

*CORET. *Coretus*. MOLL.—Nom que donne Adanson, dans son *Voyage au Sénégal*, à une petite espèce de Planorbe qui est très abondante dans les eaux douces du Sénégal. *Voy.* PLANORBE. (DESH.)

CORÈTE. BOT. PH. — Nom vulgaire du *Carcharus japonicus*.

CORÈTHRE. *Corethra* (κόρηθρον, plumeau). INS. — Genre de Diptères, division des Sténocères, famille des Tipulaires, tribu des Culiciformes, établi par Meigen et adopté par Latreille ainsi que par M. Macquart. Les Corèthres, séparés des Chironomes de Fabricius, en diffèrent principalement par le nombre des articles de leurs antennes qui est de 14, et par l'insertion de leurs pieds à égale distance. M. Macquart en décrit 5 espèces, dont 4 d'Europe et 1 de Pensylvanie. Nous citerons parmi les premières la *Corethra plumicornis* Meig. (*Chironomus id.* Fab.), qu'on trouve près des eaux. La larve de la CORÈTHRE CULICIFORME, qui a été figurée par Degéer, ne diffère presque pas de celle du Cousin ; celle de la COR. PLUMICORNE, décrite par Réaumur, lui ressemble au contraire fort peu, elle est hyaline, allongée, épaisse antérieurement. La tête est munie de deux pointes crochues et de deux espèces de palpes en forme de mains onguiculées. Le dernier segment du corps est pourvu d'une nageoire ovale, et il est terminé par deux pointes charnues et divergentes. La nymphe est fort semblable à celle du Cousin. L'insecte parfait en sort au bout de dix ou douze jours. (D.)

CORETHROGASTER (κόρηθρον, crin ; γαστήρ, ventre). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par M. Dejean dans son Catalogue. Le *C. geniculatus* de cet auteur est propre au Sénégal et voisin des *Cerapogon*. Il est d'un rouge testacé, avec les antennes (le 1er article est fauve) et les genoux noirs. Prothorax bituberculeux sur la partie antérieure du disque. Côtes armés d'une épine. Dernier article des palpes subcylindrique, tronqué sur le sommet. Segments de l'abdomen offrant chacun un large arceau bombé et velu. (C.)

*CORETHROGYNE (κόρηθρον, balai; γυνή, femelle ; forme du pistil). BOT. PH.—Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, Astérinées-Amellées, formé par De Candolle et ne renfermant encore qu'une espèce. C'est une plante herbacée, découverte dans la Californie par Douglas, à tiges nombreuses, couvertes d'un duvet mou, blanchâtres, et portant des feuilles alternes, aiguës ; les inférieures oblongues-lancéolées, atténuées à la base, dentées au sommet ; les supérieures linéaires, très entières ; à capitules solitaires au sommet des rameaux, dont les involucres peu velus, le rayon pourpre, le disque jaune ; l'aigrette rougeâtre. (C. L.)

*CORETHROSTYLIS (κόρηθρον, balai ; στυλίς, colonnette ; forme du pistil). BOT. PH. — Genre de la famille des Byttnériacées, tribu des Lasiopétalées, formé par Endlicher (*Nov. stirp. Mus. vind. doc.* t), et ne renfermant qu'un petit nombre d'espèces, toutes de la Nouvelle Hollande austro-occidentale. Ce sont des arbrisseaux couverts de poils étoilés, à feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, très entières ou ondulées-subsinuées, à inflorescence *cymoso-racémeuse* (en grappe cymeuse), oppositifoliée, munie de bractées foliacées, de bractéoles éparses, colorées ; à alabastres acuminés. (C. L.)

*CORETHRUM, Vahl. BOT. PH. — Synon. de *Pappophorum*, Schreb. (C. L.)

COREUS (κόρις, punaise). INS. — Genre de la famille des Coréides, de l'ordre des Hémiptères, établi par Fabricius, et adopté par tous les entomologistes avec de plus ou moins grandes restrictions. Les *Coreus* ont un corps déprimé, des antennes à premier article aussi long et souvent plus long que la tête, avec le dernier en forme de bouton ovalaire, des pattes assez grêles. On peut considérer comme le type du genre le *Coreus marginatus* (*Cimex marginatus* Lin.), très commun dans toute l'Europe. (BL.)

CORIACE. *Coriaceus*. ZOOL. BOT. — Cette épithète, employée en zoologie et en botanique, signifie qui est dur et tenace comme du cuir. On en a formé l'adjectif *coriacé* pour rendre la même idée.

CORIACES. *Coriacea*. INS.—Nom donné

par Latreille à une tribu de la famille des Diptères-Pupipares, dont toutes les parties du corps, sans en excepter l'abdomen, sont d'une consistance extrêmement résistante. M. Macquart, qui a adopté cette tribu, en a changé le nom en celui de Coriaces, et l'a composé de 10 genres qu'il divise en 3 sections. La première comprend ceux qui ont des ailes, savoir : Streble, Hippobosque, Ornithobie, Olfersie, Ornithomyie, Anapère et Sténoptéryx; la deuxième, ceux qui n'ont que des rudiments d'ailes, Leptotène, et la troisième, ceux qui en sont tout-à-fait dépourvus, Mélophage et Nyctéribie. *Voy.* ces différents mots et surtout l'article PUPIPARES, pour l'histoire, les mœurs et l'organisation de ces singuliers insectes, qui vivent en parasites sur les Mammifères et les Oiseaux. (D.)

*CORIACES. *Coriaceæ.* ZOOPH. — M. de Blainville a donné ce nom à une famille de la classe des Zoanthaires, dans laquelle il range les animaux dont le corps forme par la dessiccation un polypier coriace.

CORIANDRE. *Coriandrum* (altération de κορίαννον, même signification). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, tribu des Cœlospermées-Coriandrées, établi par Linné et ne renfermant qu'une espèce. C'est une plante annuelle ou bisannuelle, croissant spontanément dans tout le bassin méditerranéen et l'Orient, et cultivée dans plusieurs contrées, particulièrement en France, à cause de l'arôme qu'acquièrent ses fruits en desséchant. Elle est glabre, à tige cylindrique, garnie de feuilles multifides, à ombelles tri-quinquéradiées, exinvolucrées, à involucelles subtriphylles, dimidiées, à fleurs blanches ou rosées, plus grandes au bord de l'ombelle. Toute la plante, à l'état frais, exhale, quand on la froisse entre les doigts, une odeur fétide, comme celle de la Punaise (d'où le radical de son nom générique); mais par la dessiccation, les fruits, comme nous l'avons dit, acquièrent une odeur et une saveur si agréables, que les confiseurs et les distillateurs en font un grand usage, comme de l'un des meilleurs aromates indigènes. (C. L.)

*CORIANDRÉES. *Coriandreæ.* BOT. PH. — Tribu des Ombellifères, ainsi nommée du genre *Coriandrum* et correspondant à la division des Cœlospermées. (AD. J.)

CORIARIA (*corium*, cuir; de son emploi par les tanneurs). BOT. PH. — Genre unique de la famille des Coriariaeées (ou Coriariées, tribu des Malpighiacées?), établi par Nissol (*Act. Acad. Par.*, 1711, t. 12), et renfermant 8 ou 10 espèces. Ce sont des arbres inermes ou des arbrisseaux quelquefois sarmenteux, épars çà et là dans le bassin méditerranéen, le Pérou, le Chili, la Nouvelle-Zélande et le Népaul; à rameaux tétragones, les inférieurs ternés, les supérieurs opposés; feuilles opposées, sessiles ou brièvement pétiolées, ovales ou cordiformes, quinquénervées, très entières, les raméales souvent ternées; gemmes squameuses; inflorescence en grappe terminale, très simple, dont les pédicelles opposés, ou les supérieurs alternes, bractéés à la base, souvent bibractéolés au milieu. On en cultive trois espèces dans les jardins : les *C. myrtifolia* L., *sarmentosa* Forst., *nepalensis* Wall. La première sert à teindre en noir. Ses feuilles et ses fruits possèdent des qualités fort suspectes, dues à un principe alcalin connu sous le nom de *Coriarine*. De Candolle raconte qu'en 1809, en Catalogne, pays où elle est fort répandue, sur 20 soldats français qui en mangèrent, 3 moururent, et 15 furent frappés d'un engourdissement qui ne se dissipa que quelque temps après. Selon Fries, ses feuilles, mêlées à celles du Séné pour le falsifier, ont amené des conséquences funestes. (C. L.)

CORIARIÉES, CORIARIACÉES. *Coriarieæ, Coriariaceæ.* BOT. PH. — Petite famille de plantes dicotylédones, proposée par De Candolle (*Prodr.*, I, 739), et ne renfermant jusqu'ici que le genre *Coriaria*. Cet auteur la plaçait à la suite des Ochnacées, avec laquelle elle offre quelque affinité par ses ovaires distincts, surmontant un gynobase charnu; mais dans les Coriariacées, les stigmates sont linéaires, allongés, distincts, et s'élèvent sans style du centre de l'ovaire, tandis que dans les Ochnacées, les styles apparents sont soudés en un seul en continuant les carpelles, et se divisent au sommet en petits stigmates. Les premières offrent encore des rapports avec les Rutacées et les Connaracées. Dans un autre ouvrage (*Essai sur les propr. médic. des pl.*), De Candolle plaçait le genre *Coriaria* à côté des Rhamnacées. De Jussieu, avec plus de raison peut-être,

le rapportait aux Malpighiacées, et aujourd'hui le sentiment de cet illustre auteur semble prévaloir. Bartling (*Ord. nat.*) en faisait, comme De Candolle, le type d'une famille distincte, qu'il plaçait dans sa classe des Malpighinées. Endlicher (*Gen. pl.*) en fait une annexe de la famille des Malpighiacées, avec lesquelles le genre *Coriaria* a, en effet, les plus étroites affinités, mais dont l'éloigne suffisamment son fruit pentamère. Lindley réunissait à tort aux Coriariacées le genre *Ercilia* d'Adrien de Jussieu, qui appartient aux Phytolaccées. Les premières ont pour caractères : Des fleurs parfaites ou imparfaites par avortement, monoïques ou dioïques, disposées en grappes très simples, terminales, et composées d'un calice 5-parti, persistant, à lanières égales, à estivation imbricative, et étalées après l'anthèse; d'une corolle de 5 pétales insérés sur un réceptacle, alternant avec les lanières calicinales et plus courts qu'elles, égaux, exonguiculés, assez épais, munis en dedans d'une carène proéminente, persistants, s'accroissant avec le fruit et devenant pulpeux; de 10 étamines insérées sur le réceptacle, alternant avec les pétales ou leur étant opposées; à filaments capillaires, libres, portant des anthères introrses, biloculaires, insérées sur une base bifide, et longitudinalement débiscentes. Ovaire sessile, libre, quinquélobé, à 5 loges alternant avec les pétales; ovules solitaires dans les loges, anatropes et suspendus à leur angle central; des stigmates filiformes, papilleux-velus, longuement exserts du centre de l'ovaire. Un fruit formé de 5 coques crustacées, monospermes, indéhiscentes, et recouvertes par le calice devenu membranacé et la corolle charnue; graines conformes aux ovules, et revêtues d'un test membranacé; embryon exalbumineux, orthotrope; cotylédons plans-convexes; radicule courte, obtuse, supère. *Voy.* CORIARIA, pour les autres caractères et les propriétés de cette famille. (C. L.)

*CORIARINE. CHIM., BOT. — Alcaloïde trouvé par Peschier dans le *Coriaria myrtifolia*.

CORINDON (de Korund, nom indien). MIN. — L'une des espèces minérales les plus remarquables parmi les substances pierreuses. Son caractère essentiel est d'être composée d'alumine pure, et d'avoir pour forme primitive de ses cristaux, et en même temps pour solide de clivage, un rhomboèdre aigu de 86° 6'. Les joints parallèles aux faces de ce rhomboèdre ne se montrent avec netteté que dans une partie des cristaux (ceux du Spath adamantin); dans les variétés à aspect vitreux (le Corindon hyalin), ils sont à peine sensibles; on aperçoit aussi des joints surnuméraires dans une direction perpendiculaire à l'axe.

Le Corindon est par lui-même infusible à la flamme du chalumeau ordinaire; il bleuit lorsqu'après l'avoir réduit en poudre et humecté de nitrate de Cobalt, on le soumet à un bon coup de feu. Les acides sont sur lui sans action. Il est essentiellement formé d'alumine; mais il est souvent mélangé de peroxyde de Fer, d'oxyde de Titane ou d'oxyde chromique, principes auxquels il doit ses diverses colorations. Les anciennes analyses présentent aussi une certaine quantité de silice; mais M. Henri Rose a démontré que cette silice n'appartient pas au Corindon, et qu'elle provient du mortier dans lequel on broie la matière.

Bien que le système cristallin du Corindon soit le rhomboédrique, il se distingue par des caractères tout particuliers. Les formes habituelles et dominantes de ses cristaux sont le prisme hexagonal, ou des solides pyramidaux à triangles isoscèles, qui ne sont que des cas particuliers des modifications qui conduisent aux scalénoèdres. Mais on n'y voit point de scalénoèdres proprement dits, et les facettes de rhomboèdres, qui sont fort rares, s'y montrent toujours subordonnées aux formes prismatiques ou bipyramidales. Celles-ci sont ordinairement striées horizontalement, et en s'allongeant et se déformant par des arrondissements, deviennent comparables à des fuseaux, et constituent alors les variétés dites fusiformes. Les bases des prismes hexagonaux présentent trois systèmes de stries se croisant sous des angles de 60 degrés. Les faces du rhomboèdre primitif, lorsqu'on les obtient par le clivage, sont aussi fortement striées dans la direction des arêtes du rhomboèdre.

La densité du Corindon est considérable pour une substance pierreuse; elle est de 4; sa dureté est 9; c'est le minéral le plus dur après le Diamant. Il possède la double ré-

fraction à un axe répulsif; son pouvoir réfringent = 0,739. Il est généralement transparent ou translucide, avec un éclat vitreux. Incolore lorsqu'il est pur, il présente fréquemment des teintes plus ou moins vives de rouge, de bleu, de jaune, de vert et de violet. Quelques variétés, complétement opaques, sont d'un gris obscur ou d'un brun noirâtre. Il y a des cristaux qui sont en partie limpides, en partie colorés; et les couleurs affectent souvent des dispositions régulières, chacune d'elles répondant à une des couches d'accroissement du cristal. D'autres cristaux présentent un faux dichroïsme, l'une des couleurs étant due à la réflexion, et la seconde à la réfraction. Enfin quelques uns offrent des reflets particuliers, bronzés ou satinés, surtout lorsqu'on les regarde dans la direction de l'axe, et que la pierre a été taillée en cabochon et polie. C'est parmi ces derniers que se rencontrent les Corindons *astéries*, qui, sur un plan perpendiculaire à l'axe, montrent une étoile blanchâtre à six rayons, dirigés perpendiculairement aux côtés de la base du prisme hexagonal.

Nous avons dit ailleurs (*voy.* ASTÉRIA) que ces étoiles régulières à plusieurs branches étaient dues à la réflexion spéculaire de la lumière qui émane d'un point lumineux, et qui se reflète transversalement sur des systèmes de fibres, de raies ou de stries, qui se voient à la surface ou dans l'intérieur de certains cristaux, et qui agissent comme autant de petits miroirs plans, de forme linéaire. Ce jeu de lumière est analogue à celui de l'*Œil-de-Chat*, et procède d'une cause semblable: seulement, cette cause se répète dans plusieurs directions à la fois, et au lieu d'une seule ligne lumineuse, en produit plusieurs qui se croisent en un même point.

Le phénomène de l'astérie par réflexion a été observé et décrit pour la première fois dans les Corindons-Saphirs par un ancien lapidaire de Hambourg, nommé Laporterie. Mais c'est à Saussure qu'on en doit l'explication, comme on peut le voir au 4me vol. de son *Voyage dans les Alpes* (no 1891, édit. de 1786). Ce naturaliste rapproche le phénomène complexe de l'étoile du Saphir de celui de la simple bande lumineuse produite par le Quartz fibreux chatoyant, et dont Werner avait déjà indiqué l'origine, et il l'attribue aux systèmes de stries ou raies parallèles qui se montrent à la surface et dans l'intérieur de la pierre. Il observe celle-ci avec une lentille pour mieux en reconnaître la structure, et il aperçoit dans toute l'épaisseur du cristal une multitude de traits déliés et rectilignes, qui se croisent entre eux sous des angles de 60° et de 120°, les mêmes que ceux que font entre elles les bandes lumineuses. Il pense que ces traits proviennent de solutions de continuité qui ont lieu dans l'accroissement du cristal, et cite des Saphirs où les tranches successives des couches d'accroissement sont aussi visibles que celles de l'Adulaire, et figurent des hexagones réguliers, emboîtés les uns dans les autres, et allant en décroissant jusqu'au centre. Il remarque que le centre de l'étoile se déplace quand on change la position du cristal, et que sa lumière est d'une autre nuance que celle de la pierre.

Haüy a proposé, après Saussure, une autre explication du phénomène, qui est bien moins satisfaisante que celle du savant génevois. Il fait partir les reflets chatoyants, non de lignes réfléchissantes, mais de véritables plans, savoir, des joints ou plans de clivage du cristal, et raisonne comme si l'astérie n'était point un phénomène de position dont le centre varie avec la situation de la pierre et celle de l'œil de l'observateur relativement au point éclairant. M. Babinet, qui ne paraît pas avoir eu connaissance de l'explication de Saussure, a été ramené par ses propres recherches à la théorie du phénomène, qu'il a généralisée et appliquée à plusieurs autres substances. *Voyez* GRENAT.

On peut distinguer dans l'espèce du Corindon quatre variétés principales, dont trois sont relatives à la texture, et la quatrième est une variété de mélange; ce sont: le CORINDON HYALIN, nommé d'abord Télésie par Haüy; le CORINDON ADAMANTIN, ou Harmophane; le CORINDON COMPACTE, et le CORINDON FERRIFÈRE ou Émeril.

1. Le CORINDON HYALIN (Saphir des minéralogistes allemands).—Il est transparent, à cassure vitreuse, incolore, ou diversement coloré; il comprend tous les cristaux connus sous les noms de *Gemmes orientales*, et, vu sa grande dureté et l'intensité de son éclat, il fournit au commerce de la joaillerie un grand

nombre de pierres fines, dont quelques unes sont estimées presque à l'égal du Diamant, lorsqu'elles jouissent de toute leur perfection; telles sont : le **Corindon d'un rouge cramoisi** (dit *Rubis oriental*), le **jaune pur** (ou *Topaze orientale*), le **bleu d'azur** (ou *Saphir oriental*), le **violet pur** (ou *Améthyste orientale*), **le vert** (ou *Émeraude orientale*), le **Saphir blanc**, etc. On peut encore citer le **Corindon girasol**, à fond blanc laiteux et à reflets mobiles, et le **Corindon astérie**, dont nous avons parlé ci-dessus.

2. Le CORINDON ADAMANTIN. — Il comprend toutes les variétés de Corindons de l'Inde, du Thibet et de la Chine, qui sont translucides, lamelleuses, et se divisent facilement en fragments rhomboïdaux. Elles ont des couleurs beaucoup plus ternes que celles des Corindons hyalins. Le Corindon compacte est gris ou noirâtre, d'un aspect terreux, et complétement opaque : tel est celui qu'on trouve près de Mozzo, en Piémont, dans un Feldspath altéré.

Le CORINDON ÉMERIL OU FERRIFÈRE. — C'est un Corindon à texture grenue, de couleur brune, rougeâtre ou bleuâtre, dont l'action sur l'aiguille aimantée est très sensible. Il a son gisement dans le terrain de Micaschiste à Ochsenkopf, en Saxe, et dans l'île de Naxos, en Grèce. Sa poudre est d'un grand usage dans les arts pour polir les métaux, les glaces et les pierres fines.

Le Corindon appartient, en général, aux terrains de cristallisation. On le trouve disséminé dans le Granite (Piémont et monts Ourals); dans des filons feldspathiques traversant la Syénite; dans les dépôts de Fer oxydé subordonnés au Gneiss (Gellivara, en Laponie); dans les Dolomies du Saint-Gothard et les roches talqueuses de Chamouny; enfin, dans les basaltes et tufs basaltiques (le Puy-en-Velay, la Bohême). On le trouve fréquemment hors de place dans des sables plus ou moins grossiers provenant des roches dont nous venons de parler (île de Ceylan, Inde, Chine, Espailly près le Puy-en-Velay). (DEL.)

CORINDUM, Tournef. BOT. PH. — Syn. de *Cardiospermum*, L.

CORINE. MAM. — *Voyez* CORINNE.

CORINNE MAM. — Nom d'une esp. du g. Antilope, *A. corinna* Pal., *A. dorcas* Desm.

***CORIOCELLE**. *Coriocella*. MOLL. — Genre établi par M. de Blainville (*Malac.*, XLII, f. 1) pour un Mollusque de l'ordre des Gastéropodes Pectinibranches, famille des Capuloïdes, qui ne sont, d'après Cuvier, que des Sigarets à coquille cornée et presque membraneuse comme celle des Aplysies. La *C. nigra* des mers de l'Ile de France est l'unique esp. de ce genre.

***CORION**. *Corium*. INS. — Kirby appelle ainsi la partie coriace de l'hémélytre.

CORION, Lk. BOT. CR. — Syn. de *Bifora*, Hoffm.

CORIOPE. BOT. PH. — Nom vulgaire du *Coreopsis*.

***CORIPHILUS**, Wagl. OIS. — Synonyme du sous-genre *Lathamus*, Less. *Voyez* PERROQUET. (G.)

CORIS. POISS. — Lacépède avait établi sous ce nom et sur des dessins fautifs de Commerson, un genre comprenant des Girelles à queue tronquée.

CORIS ou **CAURIS**. MOLL. — Nom vulgaire d'une Porcelaine extrêmement abondante, et qui sert de monnaie à la côte de Guinée. Les Nègres en font des colliers qu'ils recherchent à cause de la blancheur de cette Coquille. C'est le *Cypræa moneta* des auteurs. *Voy* PORCELAINE. (DESH.)

CORIS (κόρις, plante aujourd'hui inconnue). BOT. PH. — Genre de la famille des Primulacées, tribu des Lysimachiées, établi par Tournefort pour une seule espèce croissant spontanément dans l'Europe australe. C'est une petite plante (*C. monspeliensis* L.) vivace, suffruticuleuse à la base, à rameaux ascendants, pubescents, à feuilles serrées, alternes, linéaires, coriaces, très entières, subsinuées-dentées, roulées au bord, les sommaires bispinuleuses à la base; à fleurs lilas disposées en grappe terminale, spiciforme, dense, et dont le limbe calicinal est épineux en dehors et rougeâtre On la cultive dans quelques jardins. (C. L.)

CORISA. INS. — Modification orthographique du nom de *Corixa*, par MM. Amyot et Serville. *Voy*. CORIXA. (BL.)

CORISANTHÉRIE. *Corisantheria* (χωρίς, séparément; ἀνθηρά [ἀνθηρός], en botanique anthère; il faut lire *Chorisanthérie*). BOT. PH. — Expression tombée en désuétude, et que Jussieu appliquait à la onzième classe de sa méthode naturelle, laquelle renfermait

les plantes à corolle monopétale épigyne, et à anthères distinctes, telles que les Dipsacées, Valérianacées, Rubiacées, etc. (C. L.)

*CORISIDES. INS. — Syn. de Corixites, employé par MM. Amyot et Serville (*Ins. hémipt., suites à Buffon*). (BL.)

*CORISPERMÉES. *Corispermeæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Atripliées (*voy.* ce mot) ayant pour type le g. *Corispermum*.

CORISPERMUM (κόρις, punaise; σπέρμα, semence: graine plate. BOT. PH. — Genre formé par Ant. de Jussieu, dont la place, dans le système naturel, n'est pas encore fixée d'une manière certaine, mais qui présente beaucoup d'affinités avec les Chénopodiacées. Il renferme près de 20 espèces, indigènes de l'Asie médiane, et principalement de l'est de l'Europe. On en cultive une quinzaine dans les jardins botaniques. Ce sont des plantes annuelles, ramifiées, lanugineuses, à feuilles alternes, sessiles, linéaires, très entières; à fleurs sessiles, solitaires dans les aisselles foliaires. (C. L.)

CORITHAIX. OIS. — *Voyez* CORYTHAIX.

CORIXA. INS. — Genre de la famille des Notonectides, de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, établi par Geoffroy et adopté par tous les entomologistes. Les *Corixa* ont des antennes très courtes de quatre articles, des pattes antérieures fort courtes avec la jambe encore beaucoup plus courte que la cuisse, et un tarse garni de longs poils, servant à retenir devant la bouche la proie de l'insecte.

Les Corixes vivent constamment dans l'eau, grimpant après les plantes aquatiques, ou marchant dans la vase; on les trouve surtout dans les mares. Elles sont obligées de venir très souvent présenter leur abdomen à la surface de l'eau pour prendre une provision d'air. Elles nagent par secousses en ramenant violemment leurs pattes postérieures, qui sont beaucoup plus longues que les autres, près de la tête, et s'en servant comme de deux longues rames.

On connaît un petit nombre d'espèces de ce genre. On trouve communément dans notre pays les *Corixa punctata* Burm., et *C. striata* Linn. (BL.)

*CORIXITES. *Corixitæ*. INS. — Groupe de la famille des Notonectides, de l'ordre des Hémiptères, comprenant les genres *Corixa* et *Sigara*. (BL.)

*CORIZUS (κόρις, punaise). INS. — Genre de la famille des Coréides, de l'ordre des Hémiptères, établi par Fallen et adopté par tous les entomologistes. Les *Corizus* ont un corps court, une tête un peu avancée, des antennes courtes, avec le dernier article toujours renflé en massue, etc. Le type du g. est le CORIZE DE LA JUSQUIAME (*Corizus Hyoscyami*, *Cimex Hyosciami* Linn.), qu'on rencontre dans presque toute l'Europe, mais rarement aux environs de Paris. (BL.)

CORLI, CORLIS. OIS. — Noms vulgaires du grand Courlis, *Numenius arcuatus*. (G.)

CORLIEU. OIS. — Nom vulgaire du petit Courlis, *Numenius phæopus*. (G.)

CORME. BOT. CR. — Nom vulg. du fruit du Sorbier.

CORMIER. BOT. PH. — Nom vulg. du Sorbier domestique.

*CORMIGONUS, Raf. BOT. CR. — Syn. de *Bikkia*, Reinw.

*CORMONEMA (κορμός, billot; νῆμα, filament: disposition des étamines). BOT. PH. — Genre de la famille des Rhamnacées, tribu des Frangulées, fondé par Reissek (*Msc.*) d'après un dessin du père Vellozo (*Fl. flum.*, III, t. 23), et ne contenant que l'espèce figurée (*Cæsio spinosa* Vell.). C'est (en apparence) un arbrisseau brésilien à feuilles alternes, ovales-lancéolées, entières, penninerves (nervures subopposées); accompagnées de stipules solitaires par avortement, spinescentes; à fleurs axillaires, fasciculées; à pédoncules filiformes, simples. (C. L.)

*CORMOPHYTES. *Cormophyta* (κορμός, tronc, tige; φυτόν, plante). BOT. CR. — Dans son *Genera Plantarum*, p. 42, M. Endlicher désigne sous ce nom, opposé à celui de *Thallophytes*, cette grande division du règne végétal que Palisot de Beauvois et De Candolle nommaient l'Æthéogamie, et qui comprend les Mousses, les Hépatiques, les Fougères et les Lycopodiacées. (C. M.)

CORMORAN. *Carbo*, Lacép. Meyer; *Phalacrocorax*, Briss.; *Halieus*, Illig.; *Hydrocorax*, Vieill.; *Graculus*, L. et G.-R. Gray; *Cormorant* ou *Shag* des Anglais; *Scharbe* des Allemands; *Marangone* ou *Corvo aquatico* des Italiens; *Cuervo marino* des Espagnols. OIS. — Genre de l'ordre des Palmipèdes, famille des Totipalmes de Cuvier, ayant pour caractères: Bec médiocre ou long, droit, comprimé; arête arrondie, mandibule

supérieure très courbée vers la pointe, crochue; mandibule inférieure comprimée et revêtue à sa base d'une membrane qui s'étend sous la gorge; narines basales linéaires et à peine visibles; face et devant du cou nus; tarses courts et robustes; trois doigts en avant, le pouce articulé intérieurement, tous réunis par une seule membrane, ongle du médius denté; ailes médiocres; première rémige un peu plus courte que la deuxième, qui est la plus longue; queue arrondie et composée de douze à quatorze pennes.

La taille des Cormorans varie depuis la grosseur d'une Oie jusqu'à celle d'une Sarcelle; leur corps est massif et sans grâce; leurs pieds sont courts et rentrés dans l'abdomen; leur cou est allongé, leur tête petite et aplatie; les yeux sont situés très en avant et près de la commissure du bec; l'iris, brun dans le jeune âge, devient vert dans l'âge adulte; la poche gutturale, plus ou moins grande suivant les espèces, est jaune dans la plupart, noire dans le Cormoran pygmée, et d'un rouge vif dans le Cormoran de Bougainville et dans l'Érythrops; les pieds, noirs dans presque tous, sont cendrés dans le Cormoran pygmée, jaunes dans celui de Desmarest et dans le C. impérial, rouge dans celui de Gaimard; le bec est généralement d'un noir plus ou moins profond, mais il est quelquefois gris-cendré ou jaunâtre. La couleur du plumage des Cormorans est le noir verdâtre ou bronzé mat ou à reflets, le grisâtre et le blanc plus ou moins pur, occupant le haut du cou et la tête ainsi que le ventre et les cuisses. On ne voit pas de différence de plumage suivant les sexes, et c'est à tort que Cuvier a dit que la livrée de noces des Cormorans appartenait aux mâles. On a souvent pris le plumage des jeunes pour la livrée des femelles. Il y a donc dans les Cormorans trois livrées bien distinctes: celle des jeunes de l'année, qui diffère essentiellement de celle des adultes en ce que toutes les teintes sont moins prononcées; celle des adultes, ou le plumage d'hiver, que les jeunes ne prennent qu'à un an; et le plumage d'été, ou de noces.

L'anatomie du grand Cormoran est la seule qui soit bien connue, et c'est d'après elle que nous déduirons les particularités de structure qui caractérisent ces Oiseaux (ce qui n'est pas toujours exact: témoin ce que nous avons dit à l'article AIGLE sur la conformation du larynx des Aigles royal et impérial). Dans les deux sexes, la trachée est cartilagineuse; en approchant de la glotte elle s'élargit en entonnoir, et le larynx inférieur est fermé par un seul anneau auquel sont attachées les bronches. Leur foie est, comme celui du Cygne, à trois lobes; les reins sont dentelés en crête de coq; l'œsophage, qui n'est distinct de l'estomac que par un rétrécissement peu résistant, est susceptible d'une dilatation considérable, et l'oiseau peut sans peine faire arriver dans son estomac un poisson d'un volume considérable, ce qu'il accompagne d'un violent mouvement de la tête et du cou pour faciliter la déglutition. M. Chavannes a confirmé un fait assez obscurément énoncé par Volcher Coiter et Tiedemann, c'est que le Cormoran porte dans la partie correspondant à la protubérance occipitale externe un os triangulaire et mobile, mû par deux muscles particuliers et ne faisant pas partie de l'occipital. D'un autre côté, le trou occipital est percé dans la partie supérieure de l'occiput, disposition qui facilite les efforts de cet oiseau pour avaler une proie souvent d'une grosseur extraordinaire.

La nourriture des Cormorans consiste en poissons de mer et d'eau douce et surtout en Anguilles, et ils en font une telle consommation qu'on les regarde avec raison comme de dangereux voisins. C'est avec le bec et non avec la patte, comme cela se trouve indiqué dans des ouvrages récents, qu'ils saisissent leur proie; ils la jettent en l'air et la reçoivent dans leur bec, la tête la première, avec une adresse si grande que jamais ils ne manquent leur coup. La voracité des Cormorans est fort grande, et la quantité de poissons qu'ils dévorent en un seul jour est de 3 à 4 kilogrammes.

Plongeurs aussi habiles que nageurs excellents, ils poursuivent avec une rapidité sans égale un poisson qui fuit comme la flèche et rarement leur échappe. Ils nagent la tête seule hors de l'eau, ce qui leur permet souvent d'échapper à la balle qui les menace. A terre, leur démarche est plus lourde que celle du Canard, et ils se tiennent le corps presque dressé et appuyé sur les longues rectrices de leur queue. Peut-être la diffi-

culté de leur station en a-t-elle fait des Oiseaux percheurs ; car on les voit, dans les lieux où se trouvent des arbres ou des buissons, préferer se percher a rester sur le sol

Leur vol est assez rapide et soutenu ; mais ils ne paraissent pas s'avancer loin en mer, ni pénétrer fort avant dans les continents. C'est sur les rochers ou sur les arbres qu'ils se tiennent, plus souvent non loin du voisinage de la mer, et ils se rassemblent dans ces localités en troupes considérables.

A l'époque de la pariade, qui est le printemps, les Cormorans s'isolent par couples, et l'on voit toujours réunis le mâle et la femelle. Leur nid, établi à terre, dans le creux des rochers ou sur des arbres, est composé de joncs, d'herbes ou de fucus grossièrement entrelacés. Ils y déposent de deux à quatre œufs d'un blanc sale ou verdâtre, également gros des deux bouts, et dont la coquille est rude et a sa surface inégale.

La durée de l'incubation est de 30 jours, et les petits sont un an avant de prendre leur plumage. La mue a liau chez ces oiseaux deux fois par an, à l'automne et au printemps. La première fait tomber les plumes blanches qui ornaient leur cou et leurs cuisses, et étaient leur parure de noces.

Le cri des Cormorans, que Steller compare à celui d'une trompette d'enfant, ressemble plus à celui de la Grue.

Le naturel du Cormoran est doux, et il vit en bonne harmonie avec les oiseaux d'eau qui habitent les mêmes lieux que lui. Il n'y a que les Mouettes à la poursuite desquelles il s'attache quand elles ont pris un poisson ; mais la convoitise s'éteint dès qu'elles l'ont avalé, et il cesse toute poursuite.

Autant le Cormoran est agile dans l'eau, autant il est lourd et pesant à terre : une fois posé il ne bouge plus, et l'on peut s'approcher de lui sans qu'il paraisse ni s'étonner ni s'effrayer de votre presence. M. de Kerhoënt en a vu au Cap des bandes entières rester immobiles pendant six heures sur les bouées des ancres.

Les Cormorans sont des Oiseaux migrateurs, ce que rendent sans doute nécessaires la consommation qu'ils font de poissons et le depeuplement rapide des points où ils se sont établis ; mais on en trouve en toutes saisons dans nos pays, où ils sont communs, surtout le grand Cormoran.

Les espèces propres à l'Europe ont une distribution géographique fort étendue ; ce sont néanmoins plutôt des oiseaux du Nord que du Midi. Le C. largup remonte jusqu'au 60°. Le grand Cormoran est assez rare dans le Midi, et commun dans les parties tempérées et septentrionales du globe. Le Nigaud, quoique plus commun dans les régions arctiques et antarctiques, est répandu partout; on le trouve en Afrique et au Brésil, et les autres se trouvent aux Malouines, à la Nouvelle-Hollande, à la Nouvelle-Zélande, à Terre-Neuve, au Bengale, au Brésil au Chili et au Cap, au Sénégal, à Maurice, ce qui fait de ce genre un groupe dont la distribution est aussi large qu'il est possible.

On s'est servi autrefois en Europe, et surtout en Angleterre, du Cormoran pour la pêche. Cette coutume, aujourd'hui abandonnée chez nous, est encore en usage à la Chine. On habituait le Cormoran à rapporter à son maître le poisson qu'il prenait, et quand il l'avalait on le lui faisait rendre en lui pressant l'œsophage avec la main, ou bien on lui passait au cou un anneau qui l'empêchait d'avaler. Espinar, qui écrivait dans le siècle dernier, a été témoin de cette pêche. Un habitant des bords de la Saône a cherché à dresser un Cormoran ; mais, soit faute d'une éducation assez prolongée, soit inaptitude de la part de l'animal, on ne lui faisait lâcher que le fretin : dès qu'il avait pris un poisson un peu gros, il ne revenait pas et allait tranquillement le manger loin de son maître.

La chasse des Cormorans, si facile puisque ces Oiseaux ne fuient ni sous le feu de nos armes, ni sous le bâton, et n'évitent aucun piége, même les plus grossiers, ne présente pas d'agrément au chasseur qui aime les difficultés Ce n'est qu'à titre de voisins dangereux qu'il faut les détruire, car leur chair, quoique grasse, est de mauvais goût, et la nécessité seule peut en faire manger. Leurs œufs ne sont guère meilleurs, et Fabricius dit que les Groënlandais, habitués cependant à une nourriture peu délicate, les mangent avec répugnance. Cook dit pourtant, en parlant du Nigaud, que la chair des adultes est passable et celle des jeunes assez bonne à manger.

La synonymie des espèces, longtemps embrouillée, commence seulement à s'éclaircir, mais exige cependant encore une révision attentive ; car la différence de plumage entre les jeunes et les adultes a été cause de bien des erreurs. Le nombre des espèces européennes est de quatre : le GRAND COSMORAN, *Carbo cormorunus* ; le *Phalacrocorax* des anciens, le plus grand du genre ; le C. NIGAUD, *C. graculus* ; le C. LASGUP, *C. cristatus* ; et le C. PYGMÉE, *C. pygmæus*. Le C. DE DESMAREST, trouvé en Corse par M. de Payraudeau, est regardé, à tort sans doute, par plusieurs ornithologistes, comme le jeune âge du grand Cormoran. Les espèces étrangères, au nombre d'environ une dizaine, sont d'une détermination plus difficile. Une des plus belles est le C. DE GAIMARD.

Ce genre forme un groupe naturel dont la place dans la méthode laisse peu d'incertitude. On le met le plus communément entre les Pélicans et les Fous, ou, comme Cuvier, immédiatement avant les Frégates. Les méthodistes anglais n'ont pas trouvé moyen de le déplacer ; mais M. G.-R. Gray, se fondant sur la priorité des noms, lui a restitué celui de *Graculus* que lui avait donné Linné en 1735, et en a fait l'avant-dernier genre de la classe des Oiseaux. (G.)

CORMORAN PIAILLEUR DES AMAZONES. OIS. — Syn. vulgaire des Calhartes Aura et Urubu. (G.)

CORMUS. BOT. — *Voy.* ANASICA.

***CORMYPHORA** (κορμός?, tronc ; φορέω, je porte). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Nitidulaires, établi par M. le comte de Castelnau (*Hist. nat. des Coléopt. suites au Buffon-Duménil*, t. 2, p. 12) sur une seule espèce trouvée dans l'Anjou, et qu'il nomme *C. mandibularis*. L'auteur place ce genre entre les *Cercus* et les *Byturus* de Latreille, dont il se distingue principalement par ses mandibules larges, fortes, très aplaties et arquées. (D.)

CORNACCHINIA, Savi (nom propre). BOT. PH. — Syn. de *Clerodendron*, R.B. — Genre de la famille des Asclépiadacées, tribu des Périplocées, établi par Endlicher (*Gen. Pl. suppl.*, I, 3437 ; *sub Brachylepide*, Wight et Arnott, Contrib. 63 ; *non Brachylepis*, Hook et Arn., *Journ. of bot.*, 290) sur un arbrisseau volubile de l'Inde, seule espèce qu'il renferme. Les rameaux en sont pubescents ; les feuilles opposées, ovales, abruptement acuminées, subpubescentes dans la jeunesse, glabres ensuite, luisantes en dessus, nervées parallèlement en dessous ; les fleurs petites, serrées, disposées en cymules interpétiolaires, tomenteuses, plus courtes que les feuilles, et dont les fleurs hérissées en dehors, glabres en dessus, à segments assez étalés. (C. L.)

***CORNACÉES ou CORNÉES.** *Cornaceæ. Corneæ.* BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédones polypétales epigynes, dont les genres, peu nombreux, étaient confondus autrefois avec les Caprifoliacées, quoique monopétales. Elle offre les caractères suivants : Calice adhérent, dont le limbe se partage en 4 dents, entre lesquelles s'insèrent autant de pétales à préfloraison valvaire. Étamines 4, insérées entre les pétales sur le pourtour du disque épigynique, égales, à anthères introrses, biloculaires. Ovaire adhérent avec le calice par tout son pourtour, couronné à son sommet par un disque, et surmonté d'un style en massue que termine un stigmate également simple, à 2-3 loges renfermant chacune un ovule pendant. Il devient un drupe à noyau osseux, 2-3-loculaire. La graine, sous un test coriace, présente un gros périsperme charnu, dans l'axe duquel est un embryon à peu près également court, à radicule supère, conique, plus courte que les cotylédons foliacés. — Les espèces de cette famille sont des arbres, des arbrisseaux ou des herbes vivaces, originaires tous des climats tempérés ou froids de l'hémisphère boréal. Leur bois est dur ; leurs feuilles, généralement opposées, n'alternent que dans quelques très rares exceptions ; elles sont simples, entières ou dentées, sans stipules. Les fleurs, hermaphrodites ou polygames par avortement, se ramassent en têtes ou ombelles dans un involucre souvent coloré, ou plus rarement dépourvues d'involucre, s'espacent en corymbes.

Les genres sont : le *Benthamia*, Lindl., et le *Cornus*, Tournef., à la suite desquels on place l'*Aucuba*, Thunb. (*Eubasis*, Salisb.), et le *Decostea* de Ruiz et Pavon. Quelques auteurs y ajoutent aussi, mais avec beaucoup de doute et faute d'une meilleure place, les

Curtisia, Ait. (*Relhania* et *Junghansia*, Gm.); *Mastixia*, Blum.; *Polyosma*, Blum.; *Votomita*, Aubl. (*Glossocomo*, Schreb.; *Guillemimia*, Neck.). (Ad. J.)

*CORNALINE (*carneolus*, pierre d'un rouge de chair). MIN. — Variété d'Agate chalcédoine. *Voyez* QUARTZ. (DEL.)

CORNARET. BOT. PH. — Nom vulgaire de la Martynie annuelle.

*CORNBRASH. GÉOL. — Nom anglais donné par les carriers à un calcaire qui forme l'une des assises de la formation oolithique.

*CORNE. *Cornu*. BOT. — Nom donné par Jacquin aux appendices de certains capuchons dans les Orchidées. — On donne encore ce nom à certains appendices qui naissent sur la fructification de plusieurs cryptogames.

CORNE. BOT. PH. — Nom vulg. du fruit du Cornouiller.

CORNE. *Cornu*, Schum. MOLL. — Le genre Carinaire était établi déjà depuis longtemps, lorsque M. Schumacher, dans son *Essai d'une nouvelle classification de Coquilles*, a proposé le même genre sous le nom de Corne, *Cornu*, qui n'a pas été adopté. *Voy.* CARINAIRE. (DESH.)

CORNE D'ABONDANCE. BOT. PH. — Nom vulg. d'une esp. du g. Mérule, *Merulius cornucopioides* Persoon. Dans Paulet, c'est une esp. d'Agaric.

CORNE D'ABONDANCE. MOLL. — Ce nom vulgaire se donne à des Coquilles fort différentes; à une grande espèce d'Huître plissée, dont le crochet, très long, est creusé d'une profonde cavité; et aux grandes espèces de Tritons, *T. variegatum* et *nodiferum*. (DESH.)

CORNE D'AMMON ou **CORNE DE BÉLIER.** MOLL.—Nom ancien des Ammonites. C'est encore un synonyme d'Atlante, par suite d'une erreur de Lamanon, qui avait pris cette Coquille pour le type vivant des Ammonites.

CORNE DE CERF. BOT. CR. et PH. — Nom vulg. du *Plantago coronopus*, espèce du genre Plantain, et de plusieurs espèces de Clavaires.

CORNE D'OR ou **D'ABONDANCE.** POISS. — Nom vulgaire du Thon près du cap de Bysance.

*CORNÉ *Corneus* (*cornu*, corne). ZOOL., BOT. — Cette épithète est employée en histoire naturelle pour désigner des parties d'animaux ou de plantes qui ont l'apparence et la consistance de la corne.

CORNEA. MOLL.—Ce genre, créé par Mégerle, est un double emploi de celui nommé *Cyclas* par Lamarck, et qui est adopté dans toutes les méthodes. *Voyez* CYCLADE. (DESH.)

CORNÉE. ZOOL. — *Voyez* OEIL.

CORNÉENNE. GÉOL. — Nom donné par Dolomieu à l'Aphanite.

CORNÉES. BOT. PH. — *Voyez* CORNACÉES.

CORNEILLE. BOT. PH.— Nom vulgaire d'une esp. de Lysimachie.

CORNEILLAR, CORNEILLON. OIS. — Noms vulgaires des jeunes Corbeaux. (G.)

CORNEILLE. OIS. — Nom vulgaire d'une espèce du genre Corbeau, *Corvus corone*, et de plusieurs autres Corbeaux à bec plus mince, moins convexe et plus en cône que dans les vrais Corbeaux. On a réuni les espèces de Corbeaux qui ont ce caractère pour en faire un groupe distinct des Corbeaux proprement dits sous le nom de Corneilles. (G.)

CORNEILLES. OIS. — *Voy.* CORNEILLE.

CORNES. ZOOL. — Ce mot, qu'on emploie dans des acceptions assez variées, désigne dans le plus grand nombre de cas des prolongements d'un partie quelconque du corps et surtout de la tête, rappelant les organes du même nom qui surmontent le front des Ruminants. Chez ces derniers les Cornes existent en effet dans la plupart des espèces, et l'on peut dire qu'elles sont caractéristiques de ce groupe de Mammifères. Il est même tout-à-fait digne d'attention que chez les Ruminants à cornes, dont le système dentaire présente une uniformité presque désespérante pour les zoologistes, ce sont les prolongements frontaux qui fournissent les particularités différentielles des espèces les plus faciles à saisir.

Quoique établies sur le même modèle dans l'un et l'autre sexe, les Cornes ne sont pas toujours aussi développées chez les femelles que chez les mâles; et même dans beaucoup d'espèces, ceux-ci en portent seuls. Il y a aussi dans le groupe des Ruminants à cornes des espèces où les deux sexes en manquent. Le genre tout entier des

Chevrotains est dans ce cas ; c'est encore ce qu'on remarque dans les Moutons d'Afrique appelés à tête noire (*Ovis melanocephala*), et qu'on a regardés comme une simple variété de nos Moutons ordinaires, bien que ce soient des animaux d'espèce distincte.

Les cornes sont des armes puissantes aussi utiles pour l'offensive que pour la défensive ; leur développement est le signe de la force et du courage ; il en est aussi l'auxiliaire le plus puissant. Dans ces nombreuses races où la polygynie est l'état le plus habituel, c'est à coups de cornes que les mâles se disputent la possession des femelles ; et chez les Cerfs ou dans la majorité des espèces, les mâles seuls ont des bois, qui tombent annuellement après la saison des amours. Ces cornes des Cerfs, caduques et tout-à-fait de substance osseuse, ont reçu plus particulièrement le nom de bois ; celles des autres Ruminants (la Girafe exceptée), dont le prolongement osseux est recouvert d'un étui de substance cornée, sont au contraire les véritables cornes, et l'on nomme souvent Céraphores ou Cératophores les animaux qui les présentent. Celles-ci ne tombent point ; elles s'accroissent pendant toute la vie de l'animal, et le Bélier ou le Taureau leur doit la possession de ses femelles, en même temps que la domination du troupeau qu'il dirige ; elles sont donc ici comme chez les Cerfs, les Antilopes, etc., un gage certain de puissance et de domination : aussi, lorsque la force physique était encore pour l'espèce humaine la condition presque unique de la supériorité, les statues des héros, des demi-dieux et des dieux empruntaient au Taureau et au Bélier les signes les plus saillants de leur puissance. Jupiter Ammon, Astarté, déesse de Sidon, Osiris, Pan, les satyres, les faunes, etc., furent représentés avec des Cornes ; Alexandre-le-Grand voulut qu'on lui en donnât sur ses médailles ; et Moïse, donnant au peuple juif les tables de la loi, porte des cornes de feu qui témoignent de sa sagesse en même temps que de son autorité.

Nous avons déjà distingué deux sortes de prolongements frontaux constituant de véritables Cornes : les *bois* ou Cornes caduques, et les *Cornes à étui* ou véritables Cornes. La Girafe nous en présente une troisième sorte, *sans étui* et *épiphysaires* (1). La corne des Rhinocéros, qu'elle soit unique ou double (quelquefois même elle est multiple par décomposition), est aussi d'une autre nature ; mais ce n'est pas une véritable corne : elle résulte d'un amas considérable de poils agglutinés, et on peut la comparer à l'étui corné des véritables cornes. Simple ou multiple, elle est toujours placée sur la ligne médiane, et ce caractère ne se retrouve dans aucun animal ruminant. La prétendue Licorne, dont on voit cependant la figure dans les auteurs de la renaissance, est un être imaginaire, ou plutôt c'est la Gazelle (*Antilope Gazella*), que des dessins faits de profil et mal interprétés par les voyageurs avaient fait prendre à tort pour un animal unicorne. Les cornes des Ruminants sont doubles et jamais placées sur la ligne médiane (2) ; leur nombre le plus ordinaire est de deux, mais une espèce indienne d'Antilope en a quatre (*A. quadricornis*), et le Sivatherium, grand animal fossile dans les mêmes régions, en avait également deux paires. Les Boucs et les Béliers à quatre cornes sont des individus monstrueux ou altérés.

Les auteurs de la renaissance, et quelques autres après eux, ont attribué des cornes ayant la forme de bois, ou pourvues d'étuis cornés, à des animaux étrangers à l'ordre des Ruminants. Nuremberg rapporte qu'il a vu un Chien et un Lièvre cornus ; J. Renaudot dit que le comte de Vitry tua un Lièvre semblable, dont il donna les cornes au roi d'Angleterre. Conrad Furer, un des traducteurs de Gesner, donne la description de deux cornes de Lièvre d'inégale grandeur ; elles furent, assure-t-il, déposées dans le cabinet de l'électeur de Saxe, dans les Etats duquel on avait pris les deux Lievres. Worm en possédait deux pareilles, avec la partie du crâne sur laquelle elles étaient implantées : elles étaient longues de 0,054, un peu aplaties et légèrement courbées. Ebbo-Usfeld en avait fait voir au même auteur qui avaient 0,027 ; la droite se divisait en trois rameaux aigus, et la gauche en deux seulement. Th. Bartholin en a vu aussi, et Johnston avait déjà figuré un Lièvre avec une paire de petits bois sur

(1) Quelques recherches, qu'on n'a pas suffisamment suivies, tendent à faire penser que l'axe osseux des cornes à étui a aussi son point spécial d'ossification, et qu'elles constituent d'abord de véritables épiphyses.

(2) Il faut cependant en excepter la Girafe, qui a trois cornes, la troisième médiane en avant des deux autres et plus petite.

la tête. Nuremberg parle d'un Cheval cornu des écuries du roi Frédéric III de Danemarck; ses cornes avaient 0,067. Il paraît même qu'il y en avait sur plusieurs sujets, car le roi en donna deux à Bartholin et une à Worm; cette dernière était longue de 0,027, elle pesait 0,6.

En 1708, Vallisnieri reçut de Venise une excroissance cornée de la tête d'un Chat; mais, d'après lui, ce n'était qu'un amas de fibres ou un prolongement de quelques papilles cutanées réunies ensemble, et plutôt une verrue qu'une véritable corne. Il est possible qu'il en soit de même de la plupart de celles que nous venons de citer; et d'ailleurs quelles erreurs, combien de supercheries même ont joui d'un semblable crédit, à cette époque encore si peu éclairée de l'histoire naturelle! On connaît aussi dans l'espèce humaine des exemples assez nombreux de verrues en forme de Cornes.

Parlons maintenant des différentes espèces de cornes, et d'abord des bois.

Les bois, qui ont pour chaque espèce une forme particulière, se composent, dans leur *maximum* de complication, de plusieurs parties ayant chacune un nom spécial; ils prennent aussi des formes différentes suivant l'âge. « Le veneur, dit Buffon, doit juger l'âge et le sexe; il doit savoir distinguer et reconnaître précisément si le Cerf qu'il a détourné avec son limier est un daguet, un jeune Cerf, un Cerf de dix cors jeunement, un Cerf de dix cors ou un vieux Cerf. » Le *daguet* est un jeune Cerf portant les dagues; et les *dagues* sont la première tête ou le premier bois du Cerf, qui lui vient au commencement de la seconde année (Buffon). Il y a des espèces de Cerfs dont le bois ne perd jamais le caractère de dague; l'Amérique méridionale en a plusieurs: *Cervus rufus* et *nemorivagus*. On les nomme aussi *Daguets* (*Dict.*, III, 327). La *meule* est une partie saillante et rugueuse qui est à la base du bois; entre ses espèces de cannelures passent les vaisseaux nourriciers de tout un bois; et lorsque ces cannelures, en se resserrant, étranglent ces mêmes vaisseaux, le bois cesse de se nourrir; la peau veloue qui le recouvre se dessèche, et l'animal s'en *dépouille* bientôt en frottant sa corne contre les arbres. Au bout de quelque temps il *met bas*, c'est-à-dire que son bois tombe par suite d'une rupture qui a précisément lieu au-dessous de la meule. La meule est plus ou moins pédonculée. Ce *pédoncule* prend dans les Muntjacs son plus grand développement. Les *perlures* sont des rugosités du bois au-dessus de la meule. Au second bois la dague prend le nom de *perche* ou *merrain*, et les branches qui s'y ajoutent celui d'*andouillers*. M. de Blainville(1) n'admet que trois sortes de ces ramifications, qu'il nomme *andouillers basilaires*, *médians* et *supérieurs*, chaque sorte pouvant être représentée par un ou plusieurs andouillers, et l'une d'elles ou même deux pouvant également manquer. Ce sont ces différences qui caractérisent les espèces de Cerfs. Dans la majorité des cas, les andouillers sont antérieurs ou plus ou moins latéraux à la perche(2). Ils sont quelquefois très nombreux, et dans les vieux Cerfs ils se multiplient au sommet: aussi les plus vieux bois dans le *C. elaphus* en ont-ils huit ou douze, souvent même davantage. Le Cerf de 66 cors que tua le premier roi de Prusse en 1696, et dont il fit présent à Auguste Ier, électeur de Saxe et roi de Pologne, avait 33 andouillers à chaque bois. L'andouiller basilaire s'appelle aussi *maître andouiller*. Les andouillers supérieurs sont au nombre de deux, dont l'un est la perche elle-même; ils forment à leur jonction un épatement appelé *empaumure*. L'empaumure peut être plus ou moins sessile sur la meule. Les bois d'Élan, qui sont dans ce cas, sont un exemple frappant de la force de vitalité de ces organes, puisqu'en quelques mois, sur des sujets adultes et vigoureux, ils peuvent avoir pris assez d'extension et s'être chargés d'une quantité de phosphate calcaire assez considérable pour atteindre un poids de plusieurs kilogrammes.

Les femelles des Rennes sont les seules dans le genre Cerf qui aient du bois comme les mâles, mais elles en ont de moins forts. Dans les autres espèces, la stérilité peut en donner aussi aux individus du même sexe. Dans ces animaux et dans les mâles hongres les bois sont en général persistants.

Les *Cornes épiphysaires et velues* des Girafes sont décrites à l'article consacré à ces animaux.

(1) *Journal de physique*, t. XCIV, p. 257.

(2) Un bois de Cerf, rapporté de Colombie par M. Justin Goudot, et que nous croyons d'espèce inédite, a son andouiller basilaire dirigé en arrière; il a été déposé au Muséum de Paris.

Les cornes à étui des Ruminants cératophores présentent dans leur étui et dans leur axe osseux des caractères qui doivent être signalés. Sous ce dernier rapport, on les divise en *pleines* et en *creuses*. Les cornes creuses doivent cette particularité à des cellules creusées dans leur intérieur, cellules qui sont en communication avec celles de l'olfaction : les Bœufs, les Moutons et les Chèvres en présentent de semblables ; ce sont les Ruminants à cornes creuses d'Ét. Geoffroy et G. Cuvier. Les Ruminants à cornes pleines sont du g. Antilope. La place de ces prolongements osseux du frontal est assez variable. Chez les Chèvres ils partent d'une saillie du frontal entre les cercles orbitaires ; ceux des Moutons sont plus latéraux sans être plus reculés. Dans les Antilopes ils sont un peu en arrière des yeux, presque au-dessus de la fosse zygomatique ; mais cette fosse et celle du muscle temporal ne sont pas recouvertes, comme chez les Bœufs, par une avance tout-à-fait caractéristique de la crête sagittale, avance qui supporte les cornes à sa partie postérieure, près de la crête occipitale. Le Gnou, sous ce rapport comme sous plusieurs autres, s'éloigne des Antilopes pour se rapprocher des Bœufs ; mais il n'en est pas de même de l'*Antilope depressicornis*, qui ressemble cependant beaucoup à ces derniers par sa physionomie générale. L'axe des cornes à étui détermine leur direction droite, lyrée, spirale, antéroverse ou rétroverse, divergente, etc. L'*étui* permet de les distinguer en lisses, rugueuses, annelées, noueuses, etc.; toujours elles sont indivises. L'*Antilope furcifer*, dont les cornes ont une sorte d'andouiller, fournit la seule exception à cette règle. Le talon antérieur des cornes du Nil-Gau est une particularité moins importante, mais que nous ne devons pas omettre.

Les Cornes des oiseaux ne sont pas comparables à celles des Ruminants ; elles sont dépendantes de la peau, et sans connexion avec le système osseux. On en connaît d'uniques dans le Kamichi, etc.; de doubles dans le Tragopan satyre. Les prétendues cornes de quelques autres espèces sont de simples plumes (Chouettes, etc.) ; celles qu'on voit parfois aux Coqs sont leurs ergots implantés avec soin dans la crête, et qui ont continué à s'y développer comme ils l'auraient fait aux tarses. Il y a des Sauriens vivants et fossiles qui ont une corne médio-frontale ; beaucoup d'autres saillies de la tête, à quelques animaux qu'elles appartiennent, sont également appelées Cornes, mais leur énumération nous entraînerait trop loin ; dans beaucoup de cas, elles ont d'ailleurs servi à la dénomination des espèces qui les présentent : aussi les mots grec et latin *κέρας* et *cornu* entrent-ils dans un grand nombre de composés, et dans le langage usuel le mot Cornes est usité plus improprement encore pour les antennes des insectes, les tentacules des limaçons, etc., etc.

Les anatomistes s'en sont encore servis pour indiquer plusieurs parties du corps de l'homme et des animaux : cornes de l'utérus, cornes de l'hyoïde, cornes du sternum, etc. (P. G.)

CORNET. *Cucullus*. BOT. — Les botanistes donnent ce nom à certains éperons qui présentent la forme d'un cornet.

CORNET. MOLL. — D'Argenville et Pavanne désignaient ainsi les Coquilles du g. Cône, comparant ces Coquilles à un cornet de papier, en raison de leur forme et de l'enroulement des spirales. Cette dénomination est actuellement hors d'usage. *Voyez* CÔNE. (DESH.)

CORNET A BOUQUIN. MOLL. — Un des noms vulgaires de l'Argonaute.

CORNET DE POSTILLON, DE SAINT HUBERT, CHAMBRÉ. MOLL. — Ces trois noms vulgaires s'appliquent à une seule et même coquille, celle qui appartient au g. Spirale de Lamarck. *Voy.* SPIRALE. (DESH.)

CORNICHON. BOT. PH. — Nom vulg. d'une esp. du g. Concombre.

CORNICULAIRE. *Cornicularia*, Hoffm. (*corniculum*, petite corne). BOT. CR. — (Lichens). Synonyme sectionnaire du genre *Cetraria*, Fries. *Voy.* ce mot. (C. M.)

***CORNICULARIÉES**. *Cornicularieæ*. BOT. CR. — Nom donné par M. Fries à une tribu de la famille des Lichens, qui a pour type le g. *Cornicularia*.

CORNICULÉES. BOT. — Syn. d'Anthérogène.

CORNICULES. *Corniculus*. INS. — Nom donné par les entomologistes anciens aux antennes des insectes.

***CORNICULIFÈRE**. *Corniculiferus*. BOT. — Épithète donnée par M. de Mirbel à la

gorge de la Corolle, quand elle est obstruée par des cornes creuses et ouvertes inférieurement, comme dans le *Symphytum tuberosum*.

CORNIDIA (*cornu*, corne; *idea*, forme). BOT. PH. — Genre de la famille des Saxifragacées, tribu des Hydrangées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 53, t. 35), et renfermant 3 espèces environ, croissant au Pérou et au Chili. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux quelquefois grimpants, à feuilles opposées, pétiolées, ovales ou obovales, coriaces, bordées de dents rigides, ou plus rarement très entières, à corymbe terminal multiradié, bractéé. (C. L.)

***CORNIDORSES.** *Cornidorsi.* INS. — Synonyme de Membracides, employé par MM. Amyot et Serville (*Insectes hémiptères*, *suites à Buffon*). (BL.)

CORNIER. BOT. PH. — Nom vulgaire du Cornouiller.

CORNILLON. OIS. — Nom vulgaire du Choucas, *Corvus monedula*.

CORNIOLE. BOT. PH.—Un des noms vulgaires de la Macre et de la Coronille.

CORNIX. OIS. — Nom spécifique de la Corneille mantelée. — Mœbr., syn. de *Picus viridis*. *Voy.* PIC. (G.)

CORNOUILLE. BOT. PH. — Nom du fruit du Cornouiller.

CORNOUILLER. *Cornus* (*cornus*, même signification chez les Latins). BOT. PH. — Genre type de la petite famille des Cornacées (Caprifoliacées, Juss.; Héderacées, A. Rich.) établi par Tournefort, et renfermant environ 25 espèces croissant dans les parties tempérées et assez froides de l'hémisphère boréal, rares dans l'Amérique tropicale. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, ou des plantes développant plus rarement d'un tronc souterrain des rameaux herbacés à feuilles opposées, ou bien moins souvent alternes, penninerves, très entières, à inflorescence diverse; fleurs blanches ou jaunes. On en cultive environ 14 espèces dans les jardins, où elles contribuent à embellir les parcs et les bosquets par l'élégance générale de leur port, et quelques unes par la beauté de leurs fleurs. Les deux principales ou les plus communes d'entre elles, très répandues dans nos bois, où elles se plaisent dans un terrain frais et ombragé, sont les *C. mascula* et *sanguinea*. La première est un arbre de médiocre hauteur, à tronc inégal acquérant une grande dureté, et se divisant en une multitude de branches sur lesquelles des fleurs jaunes se montrent dès le mois de février et avant le développement des feuilles. Il leur succède une baie rouge, ou plus rarement jaunâtre, de la grosseur d'une cerise, ovoïde, d'une saveur acerbe, mais agréable, à laquelle on donne le nom de *Cornouille*, ou plus improprement celui de *Corme*, et dont on fait d'excellentes confitures. Les feuilles sont opposées, ovales-aiguës, entières, légèrement pubescentes en dessous. Le bois est recherché en raison de sa dureté pour en confectionner certains outils, et les gens de la campagne en recherchent les branches pour s'en faire d'excellentes cannes. La seconde, également abondante dans nos bois, et croissant aussi dans l'Amérique septentrionale, forme un arbrisseau dont le port élégant décore bien les bosquets; ses rameaux sont d'un rouge vif, surtout en automne, et portent des feuilles opposées, ovales-aiguës, plus amples que dans la première, et également pubescentes en dessous. Les fleurs sont blanches, et disposées en cymes terminales. Le fruit est un petit drupe noirâtre.

Comme les caractères de ce genre intéressant sont nécessairement ceux de la famille dont il est le type, nous renvoyons le lecteur curieux de les connaître à l'article CORNACÉES; mais nous donnerons ici la division qu'en propose Endlicher dans son *Genera Plantarum* (n° 4574).

a. *Arctocrania.* Fleurs ombellées, involucrées, blanches. — Tronc souterrain émettant des rameaux floraux, simples, herbacés. (*Lhérit.*, t. 1; *Bot. Mag*, t. 880.)

b. *Tanycrania.* Fleurs ombellées, involucrées, jaunes. — Arbres. (*Schkuhr.*, t. 24; *Fl. græc.*, t. 151.)

c. *Thelycrania.* Fleurs corymbeuses ou paniculées, exinvolucrées. — Arbres ou arbrisseaux. (*Lhérit.*, t. 2-6; *Fl. ross.*, t. 34.) (C. L.)

CORNUCOPIÆ (corne d'abondance). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées, formé par Linné pour une petite plante annuelle croissant en Orient, à chaumes gazonnants; à feuilles planes, dont les gaines ventrues; à pédoncules sillonnés, courbes, renflés supérieu-

rement, solitaires ou géminés au sommet des ramules. On la cultive dans les jardins botaniques sous le nom de *C. cucullatum* L. (C. L.)

CORNUELLE. BOT. PH. — Un des noms vulg. de la Macre.

***CORNUFER** (*cornu*, corne; *fero*, je porte). REPT. — Genre de Batraciens anoures de la famille des Hylœformes ou Rainettes, et qui a été établi par M. Tschudi pour une espèce de la Nouvelle-Guinée. Il doit son nom à une particularité peu importante en elle-même, la présence d'un petit tubercule conique placé au-dessus de la paupière supérieure. Par ses caractères réellement génériques, ce g. est intermédiaire aux Rainettes proprement dites et aux Hylodes. Il ressemble en effet aux premières par la forme circulaire de sa langue; par la faible dépression de ses doigts antérieurs et postérieurs, et par le vestige de membrane qui unit à leur base les derniers de ces doigts; et, d'autre part, il a des secondes la gracilité même des doigts, et la non dilatation des apophyses transverses de la vertèbre sacrée. Il s'éloigne d'ailleurs des uns et des autres par ses dents, qui sont implantées à la fois sur le vomer et les palatins; tandis qu'elles ne le sont que sur le vomer chez les Rainettes, et que sur les palatins chez les Hylodes.

MM. Tschudi, Duméril et Bibron, ont les premiers fait connaître l'espèce type de ce genre. (P. G.)

CORNULACA (altération de *cornu*, corne). BOT. PH. — Genre de la famille des Chénopodiacées, tribu des Salsolées-Anabasées, établi par Delille (*Fl. Ægyp.*, 312, f. t. 22, f. 3), et ne renfermant qu'une espèce trouvée par lui en Égypte. C'est une plante suffrutiqueuse, non articulée, a feuilles alternes, subtriquètres, charnues; à fleurs hermaphrodites entourées de poils, et ayant des squames hypogynes, membranacées, sublinéaires, dressées, soudées inférieurement avec les filaments staminaux; l'une des 5 folioles du périgone est armée sur le dos d'une épine qui, pendant la maturation, devient rigide, et s'allonge subverticalement. (C. L.)

CORNULAIRE. *Cornularia.* POLYP. — Genre mal défini de Polypes établi par Lamouroux. M. de Blainville le place dans ses Zoophytaires tubiporés. (P. G.)

CORNUS. BOT. PH. — Nom latin du g. Cornouiller.

CORNUTIA (James Cornut, voyageur au Canada). BOT. PH. — Gærtn., synonyme d'*Hosta*, Jacq.— N.-L. Burm., synonyme de *Premna*, L.— Genre de la famille des Verbénacées, tribu des Ægiphilées, établi par Plumier (*Gen.*, 32, t0, 106, fig. 1) et encore incomplétement déterminé, bien que la plante qui en est le type soit introduite dans les jardins depuis 1833. Il ne renferme qu'une espèce. C'est un petit arbre des Antilles, à ramules tétragones, portant des feuilles opposées, ovales, très entières, blanches, tomenteuses en dessous, à inflorescence en panicule terminale, allongée, pyramidée. (C. L.)

CORO. POISS. — Nom d'une esp. du g. Pristipome.

***COROEBUS** (κόροιβος, fou). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, section des Sternoxes, tribu des Buprestides, établi par MM. Gory et de Castelnau dans leur iconographie de cette tribu.

Ce g. est assez nombreux en espèces; mais les individus en sont rares, et ne se trouvent jamais qu'isolément sur les buissons. MM. Gory et de Castelnau en décrivent et figurent 28 espèces des diverses contrées de la terre; toutes sont de moyenne taille, et remarquables par l'éclat plus ou moins vif de leurs couleurs métalliques. Une des espèces les plus jolies d'Europe est le *Corœbus undatus* (*Buprestis idem* Fahr.), qui se trouve quelquefois aux environs de Paris. (D.)

***COROKIA.** BOT. PH. — Genre formé par All. Cunningham (*Ann. of nat. hist.*, III, 429), et incomplétement déterminé, l'auteur n'en ayant pas décrit l'individu mâle. Il présente de grandes affinités avec les Rhamnacées, à la suite desquelles on le place ordinairement. C'est un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à rameaux dressés, rigides, blanchâtres-tomenteux, portant des feuilles alternes, pétiolées, lancéolées, aiguës, coriaces, luisantes, ordinairement glabres en dessus, couvertes en dessous d'une épaisse laine blanche; à fleurs petites, subpaniculées; panicules courtes, axillaires ou terminales, blanchâtres-poilues; pétales blancs, trois fois plus longs que le calice, et velus en dehors; le fruit est un drupe pisiforme, biloculaire, fragile, luisant. (C. L.)

COROLLACÉ. *Corollaceus.* BOT. — *Voy.* PÉTALOÏDE.

***COROLLAIRE.** *Corollaris.* BOT. — On appelle ainsi les cirrhes nées du prolongement des pétales. De Candolle nomme *fleurs corollaires* les fleurs doubles dont le nombre de pétales est dû à la multiplication des pétales de la corolle.

COROLLE. BOT. — *Voyez* FLEUR.

COROLLÉ. *Corollatus.* BOT. — Se dit des plantes munies d'une corolle.

COROLLIFÈRE. *Corollifer.* BOT.—M. de Mirbel donne ce nom au gynophore, quand il sert de support aux pétales, comme dans les Œillets.

COROLLIFLORES. BOT.—Végétaux dont les fleurs sont munies d'une corolle hypogyne.

***COROLLIFORME.** *Corolliformis.* BOT. — M. de Mirbel nomme *androphore corolliforme* celui qui a l'aspect et la forme d'une corolle, comme cela a lieu dans le *Gomphrena globosa*.

***COROLLIQUE.** BOT. — M. de Lestiboudois appelle *insertion corollique* celle dont les étamines sont soudées avec la corolle.

COROLLULE. *Corollula.* BOT. — Ce nom s'applique à la corolle des fleurons des Synanthérées.

CORONA (*corona*, couronne). BOT.—Hill a donné ce nom à une espèce de couronne verte formée par l'étui médullaire de certaines plantes, telles que le Marronnier d'Inde, le Phytolacca, etc.

CORONA SOLIS, Tournef. BOT. PH. — Syn. d'*Helianthus*, de *Rudbeckia*, de *Coreopsis*, etc.

***CORONARIÉES.** *Coronariæ.* BOT. PH.— Quinzième classe de la région des Cormophytes (*voyez* ce mot), section des Amphybriées, et la 15e dans le système proposé par Endlicher (*Gen. Pl.*). Elle renferme les ordres suivants : Joncacées, Phylidrées, Mélanthacées, Pontédéracées, Liliacées et Smilacées, et répond à la fois aux Liliales et aux Joncales de Lindley, en partie aux Joncinées et aux Lirioïdées d'Ad. Brongniart (*Enum. des G. de Pl. cult. au Mus. Par.*, 1843), et a pour caractères : Plantes annuelles, pérennes ou suffrutescentes ; à tiges ordinairement bulbeuses ou tubéreuses à la base, simples ou ramifiées ; à feuilles alternes, très entières, engaînantes ou quelquefois pétiolées ; à fleurs composées d'un périgone corollacé, rarement glumacé, régulier, dont deux séries conformes ; à ovaire libre ou très rarement adné à la base, triphylle, biloculaire, dont les ovules le plus souvent indéfinis, rarement solitaires ; à fruit capsulaire ou bacciforme, renfermant des graines diversiformes, dont l'embryon renfermé dans un albumen. (C. L.)

***CORONAXIS**, Swains. MOLL.—M. Swainson a proposé de faire un genre particulier avec les espèces de Cônes qui ont la spire couronnée de tubercules. Ce genre ne peut être admis, comme nous l'avons vu à l'article Cône. *Voy.* ce mot. (DESH.)

CORONE. OIS. — Nom spécifique de la Corneille, *Corvus corone.* (G.)

***CORONIDE.** *Coronis* (fille de Phlégyas, nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Stomapodes, famille des Unicuirassés, tribu des Squilliens, établi par Latreille. On ne connaît qu'une seule espèce qui appartienne à cette coupe générique, qui a la plus grande analogie avec les Squilles ; c'est la *C. scolopendra* Latr. (*Encycl.*, t. X, p. 474), représentée par M. Guérin dans son *Iconographie du Règ. anim. de Cuv.*, Crust., pl. 24, fig. 2. Ce crustacé, rapporté du Brésil par Delalande fils, a les plus grands rapports avec la Squille pieuse de Risso ; et M. Milne-Edwards, auquel nous empruntons cette observation, soupçonne qu'il a été pris sur les côtes de l'île de Madère, où Delalande s'est arrêté quelques jours, et où plusieurs animaux marins ont été recueillis et réunis ensuite par ce même voyageur à ceux du Brésil. (H. L.)

CORONILLE. *Coronilla* (diminutif de *corona* ; disposition des fleurs en couronne). BOT. PH. —Genre de la famille des Papilionacées, tribu des Hédysarées-Coronillées, formé par Linné (*Gen.*, 883, *Excl. sp.*), et renfermant une vingtaine d'espèces presque toutes cultivées dans les jardins. Ce sont des arbrisseaux ou des herbes croissant dans l'Europe médiane, et principalement dans tout le bassin méditerranéen. Trois ou quatre espèces, réunies à ce genre, et indigènes de la Cochinchine, du Cap et de l'Amérique, ne lui appartiennent probablement pas, telles que les *C. cochinchinensis* Lour., *hirsuta* DC., *scandens* L., etc. Feuilles imparipennées, munies de stipules libres ou

connées et une seule oppositifoliée ; à pédoncules axillaires, portant au sommet des fleurs roses ou jaunes, disposées en ombelles. On le divise en 2 sous-genres : a. *Emerio*, Tourn. ; b. *Coronilla*, Tourn. (C. L.)

*CORONILLÉES. *Coronilleæ*. BOT. PH.— Subdivision de la tribu des Hédysarées dans le grand groupe des Légumineuses, comprenant le genre *Coronilla*, qui lui donne son nom. (AD. J.)

*CORONIS (nom mythologique). INS. — Genre de Lépidoptères, famille des Crépusculaires, tribu des Castniens, sous-tribu des Agaristes, établi par Latreille aux dépens du g. *Agarista* de Leach. Ce g. a pour type la *Coronis Leachii* (*Agorista id.* God.), qui se trouve au Brésil. Cette espèce est figurée dans l'Atlas du *Species des Lépidoptères* de M. Boisduval faisant suite au *Buffon-Roret*, pl. 14, B. 10, fig. 2. (D.)

*CORONIS, Glog. OIS. — Synonyme de Coracine, Tem. (G.)

*CORONULE. *Coronula*. INS., BOT.—Kirby donne ce nom à une couronne ou une demi-couronne d'épines garnissant le sommet du cubitus ou du tibia de quelques insectes, comme dans le *Fulgora candelaria*.—En botanique on appelle ainsi le rebord membraneux de certains filets : tel est celui de la Scabieuse.

CORONULE. *Coronula* (diminutif de *corona*, couronne). CIRR. — Genre de la famille des Balanides, établi par Lamarck pour des Mollusques présentant pour caractères : Coquille généralement peu élevée et de forme variable, à six valves régulières, sans trace de support ; opercule non articulé, formé de deux paires de petites valves plates, minces, jointes à l'ouverture du tube par une membrane considérable.

L'animal des Coronules est déprimé et un peu élevé ; mais son anatomie n'est pas encore complétement connue.

Les Coronules sont toutes adhérentes par leur base ; le plus grand nombre se fixe sur la peau des grands animaux marins, où elles s'enfoncent de quelques lignes ; d'autres s'attachent sur les Tortues, ou sur toute espèce de corps sous-marins. On ne connaît encore que trois espèces de ce genre, les C. DIADÈME, RAYONNÉE et DES TORTUES. (C. D'O.)

CORONULIDES *Coronulidea*. CIRR. — M. Leach a établi une famille dont les caractères sont trop semblables à ceux des Balanides pour qu'on puisse les en séparer. Les Coronulides peuvent former une section de la famille des Balanides.

*CORONUS (κορωνός, qui lève la tête). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, établi par M. le comte Dejean sur une seule espèce du Mexique qu'il nomme *C. clypeotus*. Ce g., qu'il place entre les *Opotrinus* et les *Philax*, appartiendrait à la tribu des Blapsidaires de Latreille et au groupe des Pédinites de M. de Castelnau. (D.)

COROPHIE. *Corophium*. CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Amphipodes et à la famille des Crevettines, a été établi par Latreille et adopté par M. Milne-Edwards, qui le range dans sa tribu des Crevettines marcheuses. Les caractères distinctifs de cette coupe générique, qui semble être propre aux côtes de France baignées par l'Océan, peuvent être ainsi présentés : Corps allongé, étroit et presque cylindrique ; tête distincte du premier segment thoracique. Antennes supérieures subulées, courtes ; antennes inférieures très grandes, remplissant l'office de pattes ambulatoires. Mandibules munies d'un petit palpe presque filiforme. Pattes de la première paire moins grandes que celles de la seconde, avec le premier article des six dernières pattes grand et ovalaire. Abdomen constituant une espèce de nageoire caudale.

L'espèce que l'on trouve très communément sur nos côtes est le *C. longicorne* Latr. (*Gener. Crust. et Ins.*, t. I, p. 59 ; Edw., *Règn. anim. de Cuv.*, Crust., pl. 61, fig. 1), ou le *Cancer grossipes* de Linné, et le *Gammarus longicornis* de Fabricius. Ce singulier Crustacé a été parfaitement observé par M. d'Orbigny père, qui en a fait connaître les mœurs dans le *Journal de Physique* ; t. XCIII, p. 194. Suivant ce naturaliste observateur, ce crustacé semble se multiplier particulièrement pendant la belle saison. En automne on en observe de toutes les grandeurs, et l'on rencontre souvent des femelles portant des œufs ou des petits depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre. Les Corophies ne sautent pas comme les Talitres et les Crevettes, et ne nagent point sur le côté, mais sur le ventre et dans une position

horizontale. Ils s'accouplent à la manière des Insectes : le mâle se place sur la femelle, et celle-ci, pendant le temps de l'accouplement, qui dure plusieurs heures, peut faire usage de ses organes de la locomotion, quoique ayant le mâle attaché à elle, et qui n'exécute aucun mouvement.

On trouve les Corophies dans le limon ou la vase de l'Océan ; ils se nourrissent principalement de plusieurs Annélides des genres Néréide, Aphrodite, Arénicole, etc., et leur font une guerre sans relâche. Il est très curieux, dit M. d'Orbigny, de voir à marée montante des myriades de ces petits Crustacés s'agiter en tous sens, battre la vase de leurs grandes antennes, la délayer pour tâcher d'y découvrir ou d'en faire sortir leur proie. Ont-ils rencontré une Néréide, une Arénicole, souvent cent fois plus grosse que chacun d'eux, ils se réunissent, et semblent agir d'accord pour l'attaquer et ensuite la dévorer ; ils ne cessent leur carnage que, lorsqu'ayant fouillé et aplani toute la vasière, ils ne trouvent plus de quoi assouvir leur voracité ; alors ils se jettent sur les Mollusques et les Poissons qui sont restés à sec pendant la marée basse, et sur les Moules qui se sont détachées des palissades des bouchots. Ce nom de bouchot exige une définition. On désigne ainsi dans le golfe de Gascogne, et principalement dans les communes d'Esnandes et Charon, près de La Rochelle, des espèces de parcs à Moules artificiels, formés par des pieux et des palissades avancés quelquefois d'une lieue en mer. Ces pieux et palissades sont tapissés de Fucus, et les Moules qui s'attachent à ces végétations marines sont recueillies par des pêcheurs qui portent le nom de boucheleux. Lorsque la marée est basse, le boucheleux se rend à son bouchot ; mais pour y arriver et afin de ne pas s'enfoncer dans la vase, il fait usage d'une sorte de nacelle qu'il dirige et pousse en mettant un pied dehors et l'appuyant obliquement sur le sol mou. Sans l'usage de cette nacelle, la récolte des Moules serait impossible. Ces détails, qui pourraient paraître étrangers à notre article, s'y rattachent cependant d'une manière bien singulière. Pendant l'hiver, le vent, qui règne le plus souvent du sud au nord-ouest, rend la mer très grosse ; la vase est délayée et inégalement amoncelée ; le sol de l'intérieur des bouchots a l'aspect d'un champ préparé en sillons presque égaux, et souvent élevés de 3 pieds. Lorsque la saison devient chaude, les sommets de ces sillons restent exposés à l'ardeur du soleil pendant le temps de la mer basse, s'égouttent, se durcissent, et les petites nacelles des boucheleux ne pouvant surmonter de semblables obstacles, la pêche des Moules devient alors impraticable. Ce que des milliers d'hommes ne parviendraient pas à exécuter dans le cours de l'été, nos Corophies l'achèvent en quelques semaines : ils démolissent et aplanissent plusieurs lieues carrées couvertes de ces sillons ; ils délaient la vase, qui est emportée hors des bouchots par la mer à chaque marée, et peu de temps après leur arrivée, le sol de la vasière se trouve avoir une surface aussi plane qu'à la fin de l'automne précédent. A cette époque seulement, le boucheleux peut recommencer la pêche des Moules. Soit que les Corophies s'enfoncent profondément dans la vase pour y passer l'hiver, soit qu'à la manière de la plupart des Crustacés ils se retirent pendant la saison froide dans les mers plus profondes, ce qui est plus probable, ils ne commencent à paraître dans les bouchots que vers le milieu du mois de mai, et ce temps est celui où les Annélides dont ils se nourrissent sont le plus abondantes. C'est vers la fin d'octobre qu'ils quittent les bouchots ; l'émigration est générale, et il n'est pas rare alors de n'en plus rencontrer un seul, là où ils étaient très nombreux quelques jours auparavant.

M. Milne-Edwards (*Hist. nat. sur les Crust.*, tom. III, pag. 67, n° 2) fait connaître une 2e espèce qu'il désigne sous le nom de *C. Bonellii*, et dont la patrie est inconnue. (H. L.)

COROSSOL. BOT. PH. — Nom vulg. du fruit de l'*Anona muricata*, espèce du genre Anone.

COROSSOLIER. BOT. PH. — Nom vulg. de l'*Anona muricata*, esp. du g. Anone.

*COROZO, Jacq. BOT. PH.—Syn. d'*Elais*.

CORP, Rondel. POISS.—Nom vulgaire de la Sciène ombre.

CORPS. ZOOL., PHYS. — *Voy.* MATIÈRE.

*CORPS CALLEUX. BOT. — En botanique, on désigne sous ce nom la petite protubérance calleuse qui se trouve à la base de l'ombilic dans les Pois et la plupart des Légumineuses.

CORPS COTYLÉDONAIRE. BOT. — *Voy.* COTYLÉDON.

CORPS INTERMÉDIAIRE. BOT. — Nom donné au Bois par Grew.

CORPS LIGNEUX (*Corpus ligneum*). BOT. — On appelle ainsi la partie ligneuse des arbres comprise entre l'écorce et la moelle.

CORPS ORGANISÉS et **CORPS INORGANIQUES.** ZOOL., MIN. — *Voy.* MATIÈRE.

*****CORPS VERMIFORMES.** BOT. — Syn. de vaisseaux en chapelets.

CORPUSCULAIRE (THÉORIE). CHIM. — *Voy.* THÉORIE ATOMIQUE.

*****CORRADORIA**, Mart. BOT. CR. — Syn. de *Polysiphonia*, Grev.

*****CORRADORUS**, Gray. BOT. CR. — Syn. d'*Hydrurus*, Ag.

CORREA. BOT. PH. — Genre de la famille des Diosmées, consacré par Smith à l'habile botaniste portugais Correa de Serra. Hoffmansegg l'écrivait *Correas*, et il a été proposé sous d'autres noms: par la Billardière sous celui de *Mozentoxeron*, par Colla sous celui d'*Antomarchia*. Ses caractères sont les suivants: Calice cupuliforme, presque entier ou 4-lobé. 4 pétales plus longs, rapprochés en tube ou même unis par une partie de leurs bords accolés. 8 étamines, à filets glabres dilatés vers leur base, à anthères oblongues. 4 ovaires sur un court gynophore qui porte les étamines dans son pourtour 8-lobé, couverts d'une couche épaisse de poils étoilés. 4 styles partant de leur angle interne, convergeant et se soudant en un seul que termine un stigmate égal 4-lobé. Le fruit est composé de 4 coques.—Les especes originaires de la partie de la Nouvelle-Hollande située au sud des tropiques et vulgairement cultivées dans nos serres, sont des arbrisseaux à feuilles opposées, simples, entieres, parsemées de points transparents. Les fleurs sont sur de petits rameaux axillaires et non solitaires, plus rarement deux ou trois. Presque toutes les parties sont cotonneuses ou comme poudrées de petits poils en étoile. (AD. J.)

CORREAS. BOT. PH. — *Voy.* CORREA.

*****CORREIA**, Velloz. BOT. PH. — Syn. de *Gomphia*. (C. L.)

*****CORREOIDES.** BOT. PH. — M. Endlicher nomme ainsi une division du genre *Phebalium* (*voy.* ce mot), composée d'espèces qui ressemblent beaucoup extérieurement à celles du genre *Correa*. (AD. J.)

*****CORRHECERUS** (κόῤῥη, tempe; κέρας, corne). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, ordre des Orthocères, division des Anthribides, établi par Schœnherr (*Dispositio meth.*, p. 40; *Gen et Sp.*, t. I, p. 127, et t. V, p. 253), qui y rapporte 5 espèces de l'Amérique méridionale: les *C. flaccidus*, *mixtus*, *pubicornis*, *pilicornis* et *barbicornis*; les trois dernières, décrites par Fabricius, doivent être regardées comme espèces types. (C.)

CORRIGIOLA (diminutif de *corrigia*, lanière). BOT. PH. — Genre de la famille des Caryophyllacées, tribu des Illécébrées-Corrigiolées, formé par Linné (*Gen.*, 378), et renfermant un petit nombre d'espèces (6); croissant au cap de Bonne-Espérance, dans l'Amérique australe et l'Europe, et dont deux ou trois sont cultivées dans quelques jardins de ce dernier continent. Ce sont des herbes annuelles ou pérennes, rarement des sous-arbrisseaux, à caulicules filiformes, subsimples, procumbantes, sortant, dans les espèces suffrutescentes, d'un caudex épais, polycéphale, et couvert d'écailles scarieuses; à feuilles oblongues-linéaires, subcharnues, glauques, accompagnées de stipules scarieuses, tantôt biparties, semi-intrafoliacées, uni-auriculées à la base; tantôt indivises, axillaires, bi-auriculées; à fleurs petites, serrées ou distancées en épis ou en racèmes terminaux, oligophylles ou aphylles, disposés en corymbes lâches ou serrés. (C. L.)

*****CORRIGIOLACÉES, CORRIGIOLÉES.** BOT. PH. — Subdivision de la tribu des Illécébrées dans le groupe des Paronychiées. Le *Corrigiola* lui a donné son nom et est jusqu'ici son unique genre. (AD. J.)

*****CORRIRA**, Briss. OIS. — Synonyme de Drome.

*****CORRODENTIA.** INS. — M. Burmeister (*Handb. der Entomol.*) nomme ainsi une section comprenant les Termiens, Embiens et Psociens. *V.* ces mots. (BL.)

CORSAC. MAM. — Nom d'une esp. du g. Chien, *Canis corsac* L. C'est l'Isatis de Buffon.

CORSAIRE. OIS.—Un des noms vulgaires de l'Épervier, *Falco nisus*. (G.)

CORSELET. INS. — *Voyez* THORAX.

CORSELET. MOLL. — Dans les Coquilles bivalves, régulieres, et dont le ligament est extérieur, on trouve un espace de la longueur du ligament lui-même, et auquel on est convenu de donner le nom de corselet. *Voy.* MOLLUSQUES. (DESH.)

***CORSINIACÉES**. *Corsiniaceæ*; Cord. BOT. CR. — Synonyme de Corsiniées, Bory et Montag. *Voy.* ce mot. (C. M.)

CORSINIE. *Corsinia* (nom propre). BOT. CR. — (Hépatiques.) Raddi a fondé ce g. (*Opuscol. Scient. di Bolog.*, vol. II, p. 354) sur une Hépatique désignée par Micheli (*Nov. Gener.*, t. 57, f. 5.) et après lui par Dillen, sous les noms de *Riccia major*, *Coriandri sapore*, etc. Plus tard, M. Treviranus, à qui le nom donné par Raddi était sans doute inconnu, a imposé à ce même genre celui de *Günthera*, qui n'a pu être adopté. L'espèce unique dont il est composé présente deux formes remarquables ; chez l'une des écailles constituent une sorte d'involucre autour du fruit; chez l'autre, ces écailles sont presque nulles. Non seulement ces formes ont été considérées comme deux espèces, mais M. Bischoff les avait d'abord regardées comme génériquement distinctes et avait établi sur l'involucrée son g. *Brissocarpus*. Ce botaniste a, dans la suite, abandonné cette opinion, et pense aujourd'hui avec tous les hépaticologistes que ces deux prétendus genres ou, pour quelques uns, ces deux espèces, ne sont réellement que deux variétés d'une même plante.

Ce genre, qui appartient à la tribu des Ricciées, présente les caracteres suivants : Fruits superficiels placés sur le dos des frondes, solitaires ou agrégés le long d'une ligne médiane ; involucre commun, composé d'écailles paléacées, déchiquetées, et dont le nombre varie entre deux et douze, et même davantage. Involucre propre nul. Point de périanthe; coiffe à peu près globuleuse, sessile, hérissée de pointes et couronnée d'un style caduc. Capsule sphérique indéhiscente, briévement pédonculée au fond de la coiffe à laquelle elle n'adhere point. Élatères nulles. Anthéridies immergées dans des frondes distinctes, venant s'ouvrir à la superficie de ces mêmes frondes par des ostioles papilliformes, disposés aussi le long d'une ligne médiane et munis de chaque côté d'un rebord en forme de crête. Frondes simples, entières ou bifurquées, poussant des innovations de leur sommet, charnues, canaliculées et néanmoins plus épaisses dans leur milieu, recouvertes d'un épiderme réticulé et munies de pores tout-à-fait distincts des cavités aériennes sous-jacentes, le plus ordinairement dépourvues de squames ou d'écailles à leur face inférieure, dont le centre est chargé de nombreuses radicelles. Ces plantes croissent en gazons sur la terre en Italie, où elles ont d'abord été découvertes par Micheli, et dans les îles de Corfou, de Corse, de Sardaigne et des Canaries. On les rencontre aussi dans le midi de la France. M. Ad. Brongniart assure en avoir recueilli des échantillons jusque dans la vallée de Montmorency près Paris. Par la structure de sa fronde, le g. *Corsinia* se rapproche du *Targionia* et conséquemment des Marchantiées, tandis que les caractères tirés de la fructification, et surtout l'absence des élatères, en font certainement une Ricciée. (C. M.)

***CORSINIÉES**. *Corsinieæ*. BOT. CR.—(Hépatiques.) En traitant du nouveau genre *Duriæa*, nous avons, M. Bory et moi, établi cette sous-tribu parmi les Ricciées et l'avons ainsi caractérisée : Inflorescence monoïque ou dioïque ; fronde centrifuge étalée; fruits dorsaux ; involucre sessile ; coiffe libre ou soudée, à style caduc ; spores primitivement quaternées, alvéolées. Genres : *Sphærocarpus*, Micheli; *Corsinia*, Radd. ; *Oxymitra*, Bisch. *Voy.* ces mots et DURIÆA. (C. M.)

***CORSOMYZE**. *Corsomyza* (κορσόω, je rase ; μύζω, je suce). INS.—Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Anthraciens, établi par Wiedmann et adopté par Latreille ainsi que par M. Macquart. Ce g., par l'ensemble de ses caractères, qui l'isolent au milieu des Tanystomes, devrait peut-être former le type d'une nouvelle tribu : le corps ras et trapu, la tête large et déprimée et la longueur des antennes, l'éloignent surtout des Bombyliens et des Anthraciens, dont il se rapproche d'ailleurs par les autres caractères. Il renferme 6 espèces toutes du cap de Bonne-Espérance, dont 2 nouvellement décrites par M. Macquart: *Corsom. fuscipennis* et *hirtipes*, de la collection de M. Serville. Le type du g. est la *Cors. pennipes* de Wiedmann. (D.)

CORSYRA. INS. — Genre de Coléoptères

pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, établi par Steven et adopté par M. le comte Dejean, qui le place entre les *Brachinus* et les *Catascopus*. Ce genre ne renferme, jusqu'à présent, qu'une seule espèce, la *Cymindis fusula* de Fischer, qui se trouve dans les environs de Barnaoul, en Sibérie, et dans la Russie méridionale. Cette espèce est très facile à distinguer des autres *Cymindis* par sa forme large et par les crochets des tarses, qui ne sont pas dentelés en dessous. (D.)

CORTALE. *Cortalus.* MOLL. — Genre de Céphalopodes établi par Montfort et rapporté avec doute par M. A. d'Orbigny au g. Calcarine.

CORTESIA (F. Cortez, conquérant du Mexique). BOT. PH. — Genre de la famille des Cordiacées, formé par Cavanilles (*Ic.*, IV, 53 et 377), et contenant une seule espèce. C'est un arbrisseau découvert aux environs de Buenos-Ayres, à rameaux nombreux, garnis de feuilles alternes, sessiles, cunéiformes (*C. cuneifolia*), trifides au sommet, glabres, portant sur les deux faces de petits tubercules blancs, terminés par un poil d'un blanc de neige; à fleurs solitaires, sessiles, et ordinairement terminales. C. L.)

***CORTHYLUS** (κόρθυς, amas). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Bostrichides, établi par M. Erichson (*Archives de Wiegmann*, année 1836, pag. 64), qui y rapporte deux espèces seulement: le *Bostrichus compressicornis* Fabr., et le *Bostr. fasciatus* Say; tous deux d'Amérique. (D.)

***CORTIA** (Bon. Corti, botaniste italien). BOT. PH. — Genre de la famille des Apiacées (Ombellifères), formé par De Candolle sur une seule plante croissant dans le Népaul. C'est une plante annuelle? (*C. Lindleyi* DC., *Schultzia Lindleyi* Wall.), subacaule, à feuilles radicales, pétiolées, pennatiséquées, dont les segments multifides, capillacés, les lobules courts; scapes: les unes épaisses, formant tige et portant une ombelle composée, munie d'une involucre di-triphylle, dont les folioles multifides; les autres allongées, portant une ombelle pauciradiée ou une ombellule solitaire, à involucelle pentahexaphylle, dont les folioles entières ou bitrifides, aiguës; fleurs blanches. (C. L.)

***CORTICAL.** *Corticalis* (*cortex*, écorce). BOT. — On applique cette épithète aux organes qui appartiennent à l'écorce ou en sont des dépendances et aux plantes parasites qui croissent sur l'écorce des arbres. On appelle *pores corticaux* ceux qui existent sur l'écorce.

CORTICARIA (*cortex*, écorce). INS. — Genre de Coléoptères établi par Marsham et qui a pour type le *Latridius pubescens* d'Illiger. MM. Stephens et Westwood, qui l'ont adopté chacun dans leur méthode, le rangent dans la famille des Mycétophagides, qui fait partie de leur grande division des Nécrophages. M. Stephens y rapporte 11 espèces qui, à l'exception d'une seule propre à l'Angleterre, appartiennent au genre *Latridius* suivant le dernier Catalogue de M. Dejean. *Voy.* LATRIDIUS. (D.)

***CORTICATÉ.** *Corticatus.* BOT. — Palisot de Beauvois a donné cette épithète à la graine des Graminées, quand elle est recouverte par la paillette supérieure et fortement adhérente.

***CORTICAUX.** *Corticalia.* POLYP. — Cuvier a nommé ainsi une famille de Polypes comprenant ceux qui se tiennent par une substance commune, épaisse, charnue ou glutineuse, dans les cavités de laquelle ils sont réunis. Ils comprennent un grand nombre de genres répartis en 4 tribus: les Cératophytes, les Lithophytes, les Madrépores et les Millépores.

CORTICIFÈRE. *Corticifera* (*cortex*, écorce; *fero*, je porte). POLYP. — Genre établi par Lesueur dans la classe des Zoanthaires, famille des Zoanthaires-Coriaces, pour des Polypiers des Antilles à corps cylindrique, court; à bouche longitudinale au milieu d'un disque garni sur les bords de tentacules pétaliformes. Ces animaux, enveloppés d'une peau encroûtée de sable, forment, par la réunion latérale et complète d'un plus ou moins grand nombre d'individus, une sorte de Polypier à la surface des corps sous-marins. On en connaît deux espèces, les *C. glarula* et *flava*.

CORTICIFÈRES. *Corticifera.* POLYP. — Nom donné par Schweigger à une famille de Zoophytes Cératophytes; par Latreille à une tribu de la famille des Alvéolaires; par Eichwald à une famille de la classe des Phytozoaires; et par Lamouroux à une section de la classe des Polypiers flexibles, compre-

nant ceux qui ont un axe corné ou calcaire recouvert d'une croûte contractile et vivante.

*CORTICINE. *Corticina* (*cortex*, écorce). CHIM. — Nom donné par Braconnot à l'apothème ou extractif oxydé du Tannin, parce qu'on le rencontre assez généralement dans les écorces.

*CORTICOLES. *Corticolæ*. INS. — Synonyme d'Aradites, employé par MM. Amyot et Serville (*Insectes hémiptères, suites à Buffon*). (BL.)

CORTICUS (*cortex*, écorce). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, établi par M. le comte Dejean sur une très petite espèce originaire de Dalmatie, et nommée par lui *C. celtis*. Il y a réuni depuis le *Bolitophagus tuberculatus* de Dahl. Latreille, qui a adopté ce genre, le place dans sa famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, à côté de son genre *Orthocerus* (*Sarrotrium*, Fabr.), tandis que M. Dejean, dans son dernier Catalogue, le met dans la famille des Taxicornes. (D.)

CORTINARIA. BOT. CR. — Nom d'une division établie par Fries dans le genre *Agaricus*, L.

CORTINE. BOT. CR. — *Voy.* AGARIC.

*CORTIQUEUX. *Corticosus* (*cortex*, écorce). BOT. — On appelle *fruits cortiqueux* certains fruits charnus ou pulpeux intérieurement et qui sont recouverts d'une enveloppe coriace ; tels sont les fruits du Citronnier et de l'Arbousier.

CORTUSA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Primulacées, tribu des Primulées-Androsacées, établi par Linné sur une seule esp. croissant dans les montagnes en Europe (Alpes). C'est une petite plante vivace, finement velue, à feuilles radicales longuement pétiolées, réniformes-suborbiculaires, anguleuses, incisées et dentées-aiguës, à scape simple, terminée par une ombelle multiflore, aiguë ; fleurs roses ou rarement blanches. (C. L.)

*CORUNA (κορύνη, massue). INS. — Genre de la tribu des Chalcidiens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. Walker (*Entomol. magazine*). On reconnaît ce genre à un abdomen très étranglé à la base et renflé à l'extrémité en forme de massue. Le type est la *Caruna clavata* Walk., trouvée en Angleterre. (BL.)

*CORVIDÉES. *Corvidæ*. OIS. — M. Lesson avait, dans son *Manuel*, réuni sous cette dénomination commune le Tijuca, rapporté plus tard aux Cotingas ; le Choquard, les Corbeaux, ainsi que leurs sous-divisions, les Casse-noix et les Timalies. Cuvier composait ce groupe des sous-genres Corbeau, Pie, Geai, Casse-noix, Témia et Glaucope. Les méthodistes modernes y comprennent les genres *Coracias*, *Corvus*, *Temia*, *Glaucopis*, *Caryocatactes*, *Cephalopterus*, *Gymnocephalus*, *Gymnoderus* et *Pyrrhocorax*, subdivisés en 30 genres et répartis en 6 familles : les **Phonygaminées**, dont le *Chalybæus paradiseus* est le type ; les **Garrulinées**, ayant pour type le *Garrulus glandarius* ; les **Calléatinées**, le *Glaucopis cinerea* ; les **Corvinées**, le *Corvus corax* ; les **Gymnodérinées**, le *Gymnoderus fœtidus*, et les **Frégilinées**, le *Fregilus graculus*.

On assigne pour caractères à cette famille : une taille grande et massive, un bec épais et fort, la mandibule supérieure un peu voûtée et dentée, les narines couvertes par des poils et des plumes décomposées, des tarses forts et robustes. (G.)

CORVINA. POISS. — *Voyez* CORB.

CORVINÉES. *Corvinæ*. OIS. — *Voy.* CORVIDÉES.

CORVINELLE. *Corvinella*. OIS. — C'est une des divisions du genre Pie-grièche, ayant pour caractères : Bec haut, très comprimé, court, crochu ; narines latérales ; ailes ouvertes ; queue longue et étagée. Le type de ce genre est la Pie-grièche corvine, *Lanius corvinus*. (G.)

CORVULTUR. OIS. — Nom scientifique du Corbivau.

CORVUS. OIS. — Nom latin du Corbeau.

*CORYANTHES (κόρυς, casque ; ἄνθη, fleur. Il faudrait lire *Corythanthes*). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidacées, tribu des Vandées, formé par Hooker (*in Bot. Mag.*, t. 3102), et contenant un petit nombre d'espèces habitant l'Amérique tropicale. Ce sont des plantes épiphytes, pseudobulbeuses, à feuilles striées, à racines pendantes, à fleurs grandes et très belles. On en cultive trois ou quatre espèces en Europe. (C. L.)

*CORYCARPUS, Zea. BOT. PH. — Syn. de *Diarrhena*, Palis.

*CORYCIA (nom mythologique). INS. — Genre de Lépidoptères, famille des Nocturnes,

tribu des Phalénites, établi par l'auteur de cet article dans son *Hist. nat. des Lépid. de France*, aux dépens du genre *Zerene* de M. Treitschke. Ce genre ne renferme que 2 espèces, les *Geometra temerata* et *taminata* des anciens auteurs, qui paraissent deux fois par an en mai et en juillet dans les bois humides, plantés d'aunes. Ce sont des Phalènes de moyenne taille, à ailes entières, blanches et marquées de quelques taches ou raies noires. (D.)

CORYCIUM (diminutif de κόρυς, casque). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidacées, tribu des Ophrydées, formé par Swartz (*Act. Acad. holm.*, 220, t. 3, fig. 9) aux dépens de plusieurs espèces d'*Ophrys* de Linné. Il renferme 6 ou 7 espèces, croissant toutes au cap de Bonne-Espérance, et dont 2 ou 3 sont cultivées en Europe. Ce sont des plantes herbacées, vivaces par un rhizome tubéreux, à feuilles distiques, carénées ou alternes, cucullées, ondulées-crispées au sommet; à inflorescence en épi bractéé. (C. L.)

*__CORYDALIDÆ.__ INS. — Synonyme de *Corydalitæ* employé par M. Burmeister (*Handb. der Entomol.*). (BL.)

*__CORYDALIDÉES.__ *Corydalideæ* BOT. PH. — Les Fumariacées sont partagées en plusieurs tribus dont l'une renferme le genre *Corydalis* dans une de ses subdivisions nommée de là *Corydalidées*. (AD. J.)

*__CORYDALINA__, Aud. OIS. — Syn. de *Fringilla bicolor*, espèce du genre Chardonneret. (G.)

*__CORYDALINE.__ CHIM. — Alcaloïde découvert par Wackenroder dans la racine du *Corydalis*.

CORYDALIS (diminutif de κόρυς, casque). INS. — G. de la famille des Semblides, de l'ordre des Névroptères, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. Les *Corydalis* se font remarquer par une tête très large; des mandibules beaucoup plus longues que la tête et le corselet, réunies dans les mâles, étroites, légèrement arquées et en formes de cornes; des antennes longues, sétacées; des ailes très développées, etc. La seule espèce connue est le *C. cornutus* (*Hemerobius id.* Lin.). On la trouve dans la Pensylvanie et à la Géorgie (Amérique du Nord). (BL.)

CORYDALIS, Neck. BOT. PH. — Syn. de *Cysticapnos*, Boerh.

*__CORYDALITES.__ *Corydalitæ*. INS. — Groupe de la famille des Semblides, de l'ordre des Névroptères comprenant essentiellement le genre *Corydalis*. (BL.)

*__CORYDALLA__, Vig. OIS. — Syn. du genre *Anthus*, Farlouzes vraies, dont le type est l'*Anthus Richardii*. (G.)

*__CORYDALIS__, Pal. de Beauv. INS. — Synonyme de *Corydalis*.

*__CORYDIA__ (κόρυς, casque). INS. — G. de la tribu des Blattiens, de l'ordre des Orthoptères, établi par M. Serville (*Rev. des Orthopt.*) sur une esp. des Indes orientales (*Cassida petiveriona* Lin.), rappelant beaucoup par sa forme certains Coléoptères du genre *Cassida* avec lesquels la confondirent quelques anciens auteurs. Les Corydies ont un corps court, convexe, des élytres sans strie arquée, des ailes rudimentaires, etc. (BL.)

CORYDON, Geoffr. INS. — Syn. de *Satyrus Janira* et *Jurtina* L. et Fab.

*__CORYDON__, Less. OIS. — Syn. d'Eurylaime, Vogl.; et de *Cullocephalus*, Less., division établie par cet auteur dans le genre *Cacatoes*. (G.)

CORYDONIA, Vieill. OIS. — Syn. de Coucal.

CORYDORAS. POISS. — M. de Lacépède a voulu établir sous ce nom un genre de la famille des Siluroïdes pour placer un poisson conservé dans l'alcool et qu'il observait dans les collections du Muséum parmi les individus venus du cabinet du stathouder. Malheureusement la description spécifique du poisson et la diagnose du genre sont tellement vagues qu'il nous a été impossible de déterminer avec quelque certitude de quelle espèce il a voulu parler. Après de longues recherches nous nous sommes arrêté à croire que ce savant avait eu sous les yeux un individu de l'espèce de notre *Callichthys punctatus*; mais nous ne pouvons donner à cette assertion toute la certitude que nous eussions désiré, parce qu'il est difficile de nous expliquer comment il a pu voir un rayon au bord postérieur de l'adipeuse, et une bouche sans barbillons. Si l'on avait pu s'assurer de la détermination supposée dans cet article, on comprend qu'il n'aurait pas fallu introduire dans la liste des genres de Poissons le nom de *Callichte*; mais la diagnose aurait dû être refaite, et une espèce du groupe, les *Corydoras*, aurait été laissée par Lacépède dans le genre des Cataphractes.

Ces observations prouvent la nécessité dans laquelle nous avons été de supprimer le genre indéchiffrable de *Corydoras* et d'établir celui des *Callichthys*. *Voy.* ce mot. (Val.)

*CORYLOPHUS (κόρυς, casque; λόφος, crête). ins. — Genre de Coléoptères établi par Leach et adopté par M. Stephens (*Manual of British coleoptera or butler*, etc., p. 107), qui le place dans sa grande division des *Hypophagi*, famille des *Anisotomidæ*, non loin du genre *Agathidium*. Il appartiendrait par conséquent à la section des Tétramères, famille des Clavipalpes dans la méthode de Latreille. M. Stephens n'y rapporte qu'une seule espèce propre à l'Angleterre, et qu'il nomme *C. cassidoides* d'après Marsham. (D.)

CORYLOPSIS (*Corylus*, noisetier; ὄψις, apparence). bot. ph. — Genre de la famille des Hamamelidées-Hamamelées, établi par Siebold et Zuccarini (*Flor. Japon.*, I, 45, t. 19, 20) pour des arbrisseaux du Japon à feuilles alternes, pétiolées, en cœur ou arrondies à la base, dentées en scie, caduques, à fleurs précoces, en chatons simples et penchés, et à fleurs jaunes.

CORYLUS. bot. ph. — Nom latin du Noisetier.

CORYMBE. *Corymbus* (κόρυμβος, bouquet de fleurs). bot. — Le Corymbe ne diffère de l'ombelle qu'en ce que les divisions du pédoncule commun ne partent pas du même point, et se ramifient irrégulièrement. On en voit un exemple notable dans la *Sambucus nigra*, les *Spiræa*, etc. M. De Candolle a limité l'acception de ce mot à certaines inflorescences en capitules, chez lesquelles la floraison est à la fois centrifuge et centripète (*voyez* inflorescence), comme on le voit dans une section des Synanthérées (Corymbifères). Le Corymbe prend diverses dénominations spécifiques, d'après sa disposition et sa forme générale : ainsi il peut être lâche, serré, régulier, irrégulier, etc. (C. L.)

*CORYMBEUX. *Corymbosus* (*corymbus*, corymbe). bot. — Cette épithète s'applique aux fleurs disposées en corymbe ou qui ont de l'analogie avec ce mode d'inflorescence; on le dit également de certains arbres, tels que les Pins, dont les rameaux affectent la forme de corymbes.

CORYMBIFÈRES. bot. ph. — *Voyez* radiés.

*CORYMBIFLORE. *Corymbiflorus* (*corymbus*, corymbe; *flos*, fleur). bot. — Cette épithète sert à désigner les plantes dont les fleurs sont disposées en corymbe.

*CORYMBIFORME. *Corymbiformis* (*corymbus*, corymbe; *forma*, forme). bot. — De Candolle appelle *grappes corymbiformes* celles qui, par la disposition de leurs pédicelles ou des grappes partielles, ont la forme d'un corymbe : tels sont l'Ornithogale en ombelle et le *Viburnum lantana*.

*CORYMBITES (κόρυμβος, rameau). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, section des Sternoxes, tribu des Élatérides, établi par Latreille (*Ann. de la Soc. entom. de France*, t. IV, p. 150) aux dépens du genre *Ludius* d'Eschscholtz, et auquel il rapporte les *Elater pectinicornis*, *cupreus*, *hæmatodes* et *castanens* de Fabricius. (D.)

CORYMBIUM (κόρυμβος, corymbe). bot. ph. — Genre de la famille des Synanthérées-Tubuliflores, tribu des Vernoniacées-Rolandrées, formé par Linné (*Gen.*, 1004), et renfermant 8 ou 9 espèces indigènes du cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes vivaces, à rhizome épais, dont le collet est lanugineux; à feuilles radicales phyllodinées, linéaires, parallèlement plurinerves; à tige presque nue, ramifiée-corymbeuse au sommet, et portant des feuilles petites, subamplexicaules. (C. L.)

*CORYMBULEUX. *Corymbulosus*. bot. — On désigne ainsi les fleurs disposées en petits corymbes.

CORYNE. *Coryna* (κορύνη, massue). polyp. — Genre de la même famille que les Campanulaires. On l'a défini : Animaux claviformes, pourvus de tentacules linéaires, terminés par des suçoirs et épars sur un corps céphaloïde, porté sur une longue tige souple ou ramassée et fixée verticalement.

Il y en a plusieurs espèces sur nos côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée. Les nouvelles observations de MM. Loven, Sars, Nordmann et Van Beneden sur ces animaux et sur quelques genres voisins rendent fort difficile de dire actuellement la véritable nature de ces animaux. Il en sera question à l'article polypes. (P. G.)

*CORYNELIA (κορύνη, massue). bot. ca. — Genre de l'ordre des Champignons-Pyrénomycètes établi par Acharius (*in Fries obs.*, II, 343, t. 8, f. 1) pour des végétaux

épiphytes qui se trouvent sur les feuilles des Iridées du Cap.

*CORYNELLA (diminutif de κορύνη, massue). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées-Galégées, formé par De Candolle (*Mém. Lég.*, 207) sur deux arbrisseaux croissant dans l'île de Saint-Domingue, et encore peu connus. Les feuilles en sont abrupti-pennées, multijugées, les pétioles et les stipules mucronées épineuses au sommet; les jeunes rameaux pubescents; les fleurs pourprées, fasciculées, dont les pédicelles axillaires, uniflores. On cultive en Europe les *C. polyantha* DC. (*Robinia polyantha* Swartz). (C. L.)

*CORYNÉPHORE. *Corynephora* (κορύνη, massue; φορός, porteur). BOT. CR. — (Phycées.) Genre établi par Agardh pour une Algue marine assez commune sur les rochers de l'océan Atlantique, le *Tremella difformis* de Linné, qui ressemble à un Nostoc à la première vue. Aussi était-ce le *Nostoc marinum* Ag. syn., et le *N. mesentericum* du *Botanicon gallicum* de M. Duby. Lyngbye, ayant mal observé sa structure, l'avait placée parmi ses *Chætophora*. Les caractères de ce genre ont été très bien reconnus et décrits par M. Bory de Saint-Vincent, qui l'avait nommé *Clavatella* dans son *Dictionnaire classique d'hist. natur.*, t. IV, 1823. Le nom de *Corynephora* a été proposé depuis par Agardh dans son *Systema algarum*, 1824, et a prévalu. Il est généralement adopté malgré son défaut d'antériorité. Ses caractères sont : Fronde vésiculeuse, globuleuse ou lobée, élastique, coriace, formée de filaments articulés, rameux, partant d'abord d'un point central, fasciculés et agglomérés à leurs sommets, gonflés en massue par le développement des fructifications. Cette hydrophyte, qui se rapproche beaucoup des *Mesogloia*, appartient à la famille des Chordariées. Outre le *Corynephora marina*, deux autres espèces de la mer Adriatique ont été décrites par Agardh. (Bréb.)

*CORYNEPHORUS (κορυνηφόρος, qui porte une massue). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchènes, Lat.), créé par Schœnherr (*Synon. Curcul. gen. et sp.*, t. IV, p. 235). La seule espèce connue par l'auteur est du Brésil; il lui a donné le nom de *C. V. nigrum*.

Ce genre se rapproche des *Cryptorhynchus*; mais il s'en distingue par la massue des antennes subcylindrique, allongée, et ses cuisses postérieures fort longues et renflées. (C.)

CORYNEPHORUS (κορύνη, massue; φορός, porteur). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées, tribu des Arénacées, formé par Palisot de Beauvois (*Agrost.*, 90, t. 18) sur deux espèces, l'une vivace et l'autre annuelle, croissant dans l'Europe médiane et australe, et cultivées dans les jardins botaniques. Ce sont des plantes gazonnantes, rameuses-paniculées, à feuilles sétacées, à épillets pédiculés. (C. L.)

*CORYNESPHÆRIA, Dum. BOT. CR. — Syn. de *Sphæria*, Pers.

CORYNETES (κορυνήτης, qui se bat à coups de massue). INS. — Nom donné par Paykull et Fabricius à un genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Térédyles suivant M. le comte Dejean, appelé antérieurement *Necrobia* par Latreille. Bien que le premier nom ait prévalu dans la plupart des collections, nous croyons devoir adopter ici celui du célèbre entomologiste français. *Voy.* NECROBIE. (D.)

CORYNEUM (κορύνη, massue). BOT. CR. — Genre de l'ordre des Champignons Hyphomycètes, établi par Fries, et ayant pour caractères : Spores fusiformes multiseptées, pédicellées, droites; pédicelles réunis en stroma et sortant de l'épiderme sous la forme d'un disque.

CORYNITIS, Spreng. BOT. PH. — Syn. de *Corynella*, DC.

CORYNOCARPUS (κορύνη, massue; καρπός, fruit). BOT. PH. — Le type de ce genre est un bel arbre de la Nouvelle-Zélande, introduit depuis 1823 dans nos cultures en Europe. Il a le port d'une *Ardisia*; des rameaux cylindriques, étalés, glabriuscules, feuillés au sommet; des feuilles alternes, pétiolées, obovales, ou ovales-oblongues, obtuses, très entières, très glabres, lisses; des fleurs petites, blanches, pédicellées, et disposées en panicules terminales, très simples. Le genre *Corynocarpus* a été fondé par Forster (*Chor. gen.*, t. 16), et appartient à la petite famille des Myrsinacées. (C. L.)

*CORYNOCERUS (κορύνη, massue; κέρας, corne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, établi

par le comte Dejean, dans son dernier Catalogue, sur 2 espèces qu'il nomme l'une *mandibularis*, de la Russie méridionale, et l'autre *prænotus*, de l'Amérique du Nord. Ce genre est placé non loin de celui de *Trogophlæus* d'Erichson, qui appartient à la tribu des Oxytélides. (D.)

***CORYNODES**, Hope. INS. — Synon. de *Platycorynus*, Chev.

***CORYNOMALUS** (κορύνη, massue; μάλα, beaucoup). INS.—Genre de Coléoptères subpentamères, tribu des Fungicoles, créé par Chevrolat et adopté par M. Dejean. Nous l'avons établi aux dépens des *Eumorphus* de Fabricius et d'Olivier, propres à l'Amérique méridionale. Les *Eum. limbatus* et *cinctus* d'Olivier, originaires de Cayenne, sont les espèces types. Ce genre est le même que celui de *Stenotarsus* de Perty. (C.)

***CORYNOMORPHA** (κορύνη, massue; μόρφη, forme). POLYP. — Genre voisin des Corynes, trouvé par M. Sars dans les mers de Norwége, et n'en différant que parce qu'il est libre.

***CORYNOPALPA** (κορύνη, massue; *palpus*, palpe). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, tribu des Gallérucites de Latreille, créé par M. Dejean dans son Catalogue avec l'*Adorium fasciatum* d'Olivier, espèce originaire de la côte de Guinée. (C.)

***CORYNOPHLŒA** (κορύνη, massue; φλοιός, écorce). BOT. CR. — (Phycées.) Genre proposé par M. Kutzing dans son *Conspectus Algarum systematicus* pour le *Corynephora umbellata* Ag., et une autre espèce de la Baltique. (Bréb.)

***CORYNOPUS** (κορύνη, massue; πούς, pied). INS. — Genre de la tribu des Crabroniens, établi par MM. Lepelletier St-Fargeau et Brullé, et regardé par presque tous les entomologistes comme une simple division du genre *Crabro*. *V.* ce mot. (Bl.)

***CORYNOSTYLIS** (κορύνη, massue; στυλίς, en botanique style). BOT. PH. — Genre de la famille des Violacées, tribu des Violées, formé par Martius et Zuccarini (*Nov. Gen. et spec.*, I, 25, t. 17, 18), et contenant 4 espèces environ. Ce sont des arbrisseaux grimpants de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, pétiolées, ovales, denticulées aiguës, très glabres, luisantes; à stipules décidues; à fleurs grandes, belles, disposées en grappes axillaires, feuillées, dont les pédicelles filiformes, bibractéés au milieu, articulés au-dessus des bractéoles. L'une des espèces (*C. hybanthus* Mart., *Calyptrion Aubletii*) est cultivée dans nos jardins. (C. L.)

CORYPHA. OIS. — *Voy.* BRACHONYX.

CORYPHA (κορυφή, sommet). BOT. PH.— Genre de la famille des Palmacées-Coryphinées, établi par Linné pour des arbres de diverses grandeurs, propres aux parties équatoriales des deux mondes, comprenant une quinzaine d'espèces dont la cime est garnie de frondes élégamment palmées, et dont les régimes, rameux, sont enveloppés dans une spathe polyphylle.

Le C. PARASOL, *C. umbraculifera*, type de ce genre, a été décrit par Rheede sous le nom de *Coddapanna*, et est vulgairement connu sous celui de Talipot de Ceylan. C'est un arbre à stipe droit, parfaitement cylindrique, et élevé de 60 pieds et plus, couronné d'un faisceau de 8 à 10 feuilles disposées en parasol et assez grandes pour occuper un espace de plus de trente mètres de circonférence. Le pédoncule général, qui s'élève du centre des feuilles dont est couronnée la tige, à 10 mètres de hauteur, et se charge des fleurs disposées en panicules nombreuses auxquelles succèdent plusieurs milliers de baies sphériques, grosses comme des pommes, lisses, vertes et contenant un noyau dont l'amande a une chair ferme. La prodigieuse fécondité de cet arbre l'épuise au point de causer sa mort.

Les Indiens font des tentes et des parapluies avec les feuilles de cet arbre, qui leur servent encore à couvrir leurs maisons. Les livres Tamouls sont formés de feuilles de *Corypha* attachées ensemble par une cordelette et sur l'épiderme desquelles sont tracés des caractères avec un stylet de fer. On fabrique des colliers avec les noyaux tournés et polis, et l'on tire des spathes un suc qui devient un purgatif drastique après sa distillation.

***CORYPHE**, Mac-Leay. INS.—Synonyme d'*Heterorhina*, Westw. (C.)

CORYPHÉE. OIS. — Nom d'une espèce du genre Rousserolle. (G.)

CORYPHÈNE. *Coryphæna* (κορύφαινα, espèce de poisson de mer). POISS. — Genre de poissons de la famille des Scombéroïdes, à pectorales thoraciques, à petites écailles, à corps comprimé et allongé, à tête élevée,

tranchante, à dorsale unique, étendue sur presque toute la longueur du dos, composée de rayons longs et flexibles. Ce sont là les caractères généraux que Linné assignait au genre *Coryphæna*, dans lequel il avait introduit plusieurs espèces qui ne devaient pas y prendre rang, et d'autres encore que l'on n'a pu reconnaître. On appelle aujourd'hui proprement *Coryphæna* les espèces dont le profil est très haut, et les yeux sont bas, la dorsale est plus haute par devant; les autres espèces chez lesquelles ces caractères sont moins saillants appartiennent à d'autres genres, dont un a été adopté : c'est le genre Centrolophe. *Voy.* ce mot.

Les Coryphènes sont des Poissons de haute mer, remarquables par la beauté de leurs couleurs, changeant d'une manière admirable après leur mort, ce qui fait l'admiration de tous les navigateurs. On prend communément dans l'Atlantique l'espèce qui se trouve aussi dans la Méditerranée, le *Coryphæna hippurus*. On trouve avec elle le *Coryphæna æquiselis*, puis plusieurs autres des mers de l'Inde. Si leurs couleurs sont brillantes, leur chair n'est pas estimée. (VAL.)

CORYPHÉNOIDE. *Coryphænoides*. POISS. — Genre établi par Lacépède, mais qui n'a pas été conservé. (VAL.)

CORYPHINÉES. *Coryphineæ*. BOT. PH.— Quatrième tribu de la famille des Palmiers, composée de deux sous-tribus, les Sabalinées et les Phœnicinées. *Voy.* PALMIERS.

CORYPHIUM (κορυφαῖος, vertical?). INS. —Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, établi par Kirby et adopté par M. Stephens dans son *Entomologie britannique*, p. 344, ainsi que par M. Westwood, dans son *Synopsis* des genres d'Insectes de l'Angleterre. Ce genre est fondé sur une seule espèce de ce pays, nommée *C. angusticolle* par Kirby, et rapportée par M. Erichson au genre *Boreaphilus* de Sahlberg. *Voy.* ce mot. (D.)

CORYPHOCERA (κορυφή, sommet; κέρας, corne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Mélitophiles, division des Cétonides, établi par M. Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, 3 *Band*, s. 220). Ce genre se compose de 18 espèces retranchées des genres *Gnathocera*, *Dicheros* et *Goliath* des autres auteurs. Nous n'en citerons qu'une pour chacun de ces 3 genres, savoir : *Gnath. Hopei* Gory et Percheron, du Népaul; *Dicheros euvira* Hope, de Bombay, et *Goliath Delessertii* Guér., des montagnes de Neelgheries. *Voy.* CÉTONIDES. (D.)

***CORYPHOCÉRIDES.** *Coryphoceridæ*. INS. — Division établie par M. Burmeister dans sa classification des Lamellicornes Mélitophiles, et qui se compose des genres *Mystroceros*, *Dicheros*, *Coryphocera*, *Trigonophorus* et *Genyodonta*. (D.)

***CORYPHOPHYTES** (κορυφή, sommet; φυτόν, plante). BOT. — Nom donné par Necker aux plantes dont les étamines, peu nombreuses, sont insérées au sommet du calice.

***CORYPTIUS**, Dej. INS.— Synon. de *Cephox*, Lap., et de *Xyphodontus*, Westw. (C.)

***CORYSANTHERA**, Wall. BOT. PH. — Syn. de *Rhynchotheehum*, Blum.

CORYSANTHES (κόρυς, casque; ἄνθη, fleur [*Corythanthes*]). BOT. PH.— Genre de la famille des Orchidacées, tribu des Aréthusées, formé par Robert Brown et renfermant 3 espèces, dont chacune est le type d'un sous-genre fondé sur la forme du labelle et du pétale supérieur galéiforme (a. *Corysanthes*, Endl.; b. *Steleocorys*, Endl.; c. *Corybas*, Salisb.). Ce sont de petites plantes herbacées, vivaces au moyen de tubercules radicaux, nus et indivis, émettant une seule feuille subarrondie et quelquefois sublobée, une seule fleur subsessile d'un roux foncé et très grande, en comparaison de la stature de la plante. Toutes trois sont cultivées dans les collections en Europe, et ont été apportées de la Nouvelle-Hollande, leur patrie. (C. L.)

***CORYSSOMERUS** (κορύσσω, j'arme; μηρός, jambe). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, ordre des Gonatocères, division des Érirhinides, créé par Schœnherr (*Dispositio methodica*, p. 241; *Syn. curcul. gen. et sp.*, t. III, p. 399). Les *Coryssomerus capucinus* et *ardea* de Germar se trouvent en Allemagne, et le premier aussi aux environs de Paris, sur la Camomille. M. Dejean, qui a adopté ce genre dans son Catalogue, en mentionne deux autres espèces, l'une de la France méridionale et l'autre du Sénégal, sous les noms de *C. leucophæus* et *marmoratus*. (C.)

***CORYSSOPS** (κορύσσω, j'arme; ὀφθαλμός,

œil). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, division des Apostasimérides (Rhynchènes, Lat.), établi par M. Dejean, qui (*Catalogue*) en mentionne deux espèces du Brésil, les *C. retusus* et *Solieri*; mais les caractères du genre n'ont pas été publiés par l'auteur. (C.)

*CORYSSOPUS (κορύσσω, j'arme; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, ordre des Gonatocères, division des Apostasimérides, créé par Schœnherr (*Dispositio meth.*, p. 203; *Syn. curcul. gen. et sp.*, t. IV, p. 262). L'unique espèce qui compose ce genre est originaire de Sierra-Leone, sur la côte de Guinée. Elle a été nommée *C. hexaticus*. (C.)

*CORRYSSORHAPHIS (κορύσσω, j'arme; ῥαφίς, aiguille). INS. — Rectification orthographique du nom de *Coryzorhaphis*, proposée par MM. Amyot et Serville (*Insectes hémiptères*, *suites à Buffon*). (BL.)

CORYSTE. *Corystes* (κορυστής, armé d'un casque). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes Brachyures, établi par Latreille, et rangé dans la famille des Oxystomes et dans la tribu des Corystiens. Les caractères de cette coupe générique sont : Carapace beaucoup plus longue que large, munie d'un front lamelleux constituant un rostre triangulaire. Antennes internes se reployant longitudinalement; antennes externes très grandes dépassant de beaucoup en longueur la carapace. Cadre buccal long, presque en forme d'ogive. Pattes-mâchoires externes longues, étroites, s'avançant jusqu'à l'origine des antennes internes, ne s'appliquant pas contre l'épistome, et laissant entre leur extrémité et cette partie une ouverture dirigée en avant. Plastron sternal très étroit. Pattes antérieures de grosseur médiocre, beaucoup plus grandes chez le mâle que dans la femelle. Pattes suivantes courtes, avec leur article terminal étroit et légèrement aplati. Abdomen court, reployé contre le sternum, de cinq articles seulement dans le mâle et de sept chez la femelle.

Ce genre ne renferme qu'une espèce : c'est le *C. dentatus* Latr., *Cancer cassivelanus* Penn. (*Brit. zool.*, tab. 7, fig. 10), ou le *Cancer personatus* de Herbst. Cette espèce se trouve sur les côtes de France baignées par l'Océan et sur celles d'Angleterre; elle habite aussi la Méditerranée. On la trouve ordinairement à peu de distance de l'embouchure du port de Marseille, dans un fond de roche entouré de sable vaseux. Ses mouvements sont lents; elle vit sédentaire à la profondeur de quelques mètres seulement. Les œufs que la femelle porte au printemps sont de couleur aurore. (H. L.)

*CORYSTIENS. *Corystii*. CRUST. — Cette tribu, qui appartient à l'ordre des Décapodes Brachyures et à la famille des Oxystomes, a été établie par M. Milne-Edwards dans le t. II de son *Hist. nat. sur les Crustacés*, p. 139, et dont les caractères peuvent être ainsi exposés : Cadre buccal pas aussi étroit antérieurement que chez la plupart des Oxystomes, avec les pattes-mâchoires ne les fermant pas exactement. Antennes externes très grandes. Plastron sternal très étroit. Les Crustacés dont se compose cette tribu établissent sans aucun doute un passage naturel entre les Cancériens et les Calappiens d'une part, et les Décapodes anoures de l'autre. Les genres compris dans cette tribu sont ceux de : *Atelecyclus*, *Polydectus*, *Thia*, *Corystes*, *Nautilocorystes* et *Pseudocorystes*. *Voyez* ces mots. (H. L.)

*CORYSTITES. *Corystites*. CRUST. — Dans notre *Hist. nat. des Crustacés*, *des Arachnides*, *des Myriapodes et des Insectes Thysanoures*, faisant suite au *Buffon-Duméril*, nous avons désigné sous ce nom un groupe de Cancériens hétérocbèles qui correspond à la tribu des Corystiens de M. Milne-Edwards. *Voyez* ce mot. (H. L.)

*CORYTHACANTHUS (κόρυς, casque; ἄκανθος, acanthe). BOT. PH. — Une plante brésilienne, encore peu connue, a servi à Nees de type pour l'établissement de ce genre, qu'il place dans la famille des Acanthacées, tribu des Echmatacanthées-Barlériées. Les fleurs, que l'auteur dit très belles, sont portées sur des pédoncules axillaires, dichotomes, pauciflores, munies de bractées petites et sans bractéoles. (C. L.)

CORYTHAIX. OIS. — Nom scientifique du genre Touraco. (G.)

*CORYTHOLOBIUM (κόρυς, casque; λοβός, légume). BOT. PH. — Un arbre ou un arbrisseau du Brésil dont on ne connaît pas la fleur, a servi de type à Bentham (*Ann. Wien. Mus.*, II, 93) pour l'établissement de ce genre, fondé sur les caractères du fruit. C'est un légume monosperme, subligneux,

coriace, ovoïde-globuleux, dont la suture carinale est développée en un appendice membraneux semi orbiculaire, imitant assez bien un casque. Il ne renferme qu'une espèce (*C. macrophyllum* Benth.). Les feuilles en sont simples (unifoliolées, amples, ovales-elliptiques, acuminées, penninerves, très glabres; les fleurs forment des grappes axillaires, fasciculées, courtes. (C. L.)

***CORYTHOPHANE.** *Corythophanes* (κόρυς, casque; φανός, remarquable). REPT. — Genre de Sauriens de la famille des Iguaniens, établi par Boié pour l'espèce que Bonnaterre appelait le Sourcilleux (*Agamo cristata* Merr.); MM. Duméril et Bibron lui rapportent aussi le *Chameleo mexicanus* d'Hernandez, objet d'un g. particulier pour Wiegmann sous le nom de *Chameleopsis*. Ces deux animaux habitent le Mexique. Bien qu'ils aient certains airs des Caméléons, ils ne sont point de la même famille; leurs doigts, leur queue, leur langue et leurs yeux les en éloignent également. Une sorte de casque anguleux surmontant la partie postérieure de leur tête leur a valu le nom qu'ils portent actuellement. Leurs mœurs ne sont point connues.

Les Corythophanes ont des dents palatines, la queue subarrondie et dépourvue de crête; au-dessous de leur cou est un rudiment de fanon; leurs doigts ne sont ni dilatés en travers, ni frangés au bord externe; ils manquent aussi de pores fémoraux.

Des deux espèces connues, l'une a une crête nuchale et son fanon est dentelé: c'est le Sourcilleux (*C. cristatus*); l'autre manque de crête nuchale, et n'a pas de dentelure au fanon: c'est le *C. mexicanus* ou *Chameleopsis*. (P. G.)

***CORYTHOPHYTES** (κόρυς, casque; φυτόν, plante). BOT. — Nom donné par Necker aux plantes dont la partie supérieure de la corolle a la forme d'un casque.

***CORYTHOPIS,** Sundew. OIS. — Syn. de *Myiothera calcaratus* Pr. Max. *Voyez* FOURMILIER.

CORYTHUS (DURBEE). OIS. — C'est le nom d'un genre établi par Cuvier aux dépens du genre Bouvreuil pour le *Pyrrhula enucleator*. Comme aucun caractère facilement appréciable ne l'en distingue, on peut faire rentrer le genre Durbec (*Corythus*) dans le genre Bouvreuil. (G.)

***CORYZORHAPHIS.** INS. — Genre de la tribu des Scutellériens, de l'ordre des Hémiptères, établi par M. Spinola (*Essai sur les Hémiptères hétéroptères*) sur une espèce du Brésil ne paraissant guère différer du genre *Sciretrus*. (BL.)

COS. GÉOL. — *Voyez* PSAMMITE.

***COSCINIA** (κόσκινον, crible). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Scaritides, établi par M. le comte Dejean (*Species*, vol. V, p. 478), qui le place entre les Siagones et les Scarites. Ce g. ne renferme que 3 espèces nommées par l'auteur *C. Schuppelii*, *fasciata* et *basalis*, la première d'Égypte, et les deux autres du Sénégal. Ce sont des Insectes de petite taille, fortement ponctués sur la tête, le prothorax et les élytres, et qui se distinguent principalement des Scarites par leurs mandibules peu avancées et par leurs jambes antérieures non palmées. M. de Castelnau, qui a adopté ce g., le met dans la sous-tribu des Ditomites à côté du g. *Apotomus*. (D.)

***COSCINIOPTERUS** (κόσκινον, crible; πτέρον, aile). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, établi par M. le baron de Chaudoir (*Bulletin de la Société impér. des natur. de Moscou*, 1838, n° 1, pag. 11), et auquel il donne pour type et unique espèce le *Pterostichus Welensii* de Dahl. (D.)

COSCINIUM (κοσκίνιον, petit crible). BOT. PH. — Genre de la famille des Ménispermacées, tribu des Ménispermées, établi par Colebrooke (*Linn., trans.*, XIII, 66) sur une seule espèce (*C. fenestratum*), croissant à Ceylan, à fleurs dioïques dont les femelles seules sont connues. C'est un arbrisseau grimpant, à bois jaune et amer; ses feuilles sont alternes, pétiolées, les plus jeunes souvent peltées; les adultes cordiformes, 5-7-nervées, acuminées ou obtuses, glabres en dessus, luisantes, très poilues en dessous; fleurs naissant sur le tronc, et disposées en capitules denses, pédonculés et agrégés. (C. L.)

***COSCINODISCUS** (κόσκινον, crible; δίσκος, disque). BOT. CR. — (Phycées.) Genre proposé par M. Ehrenberg (*Kurze Nachrich.*, 1840), et appartenant à ses Infusoires bacillariés. Il renferme dix espèces, la plupart fossiles, qui seront figurées dans un ouvrage complémentaire sur les Infusoires que

M. Ehrenberg est sur le point de publier. Ces productions sont voisines des *Pediastrum*: (Bréb.)

COSCINODON (κόσκινον, crible; ὀδούς, dent). BOT. CR. — (Mousses.) Sprengel a fondé ce genre acrocarpe haplopéristomé (*Einleit. zur Kennin. der Gew.*, p. 281, t. 75) sur des espèces appartenant aux Weissies et aux Grimmies, et lui a assigné pour caractères essentiels : Peristome simple, composé de seize dents dressées, étroites, perforées (criblées de trous), et plus ou moins réunies entre elles à leur base. Coiffe cuculliforme et une capsule égale, dépourvue d'apophyse, avec ou sans anneau. Ce g., qui a été généralement admis, porte des fleurs monoïques ou dioïques, les *mâles* terminales ou latérales, composées d'un petit nombre d'anthéridies sans paraphyses, les *femelles* toujours terminales dans lesquelles environ dix pistils, dont un seul devient fécond, sont accompagnés d'un petit nombre de paraphyses. Plusieurs espèces de ce g. ont été réunies par Rœbler sous le nom d'*Anacalypta* (*Voyez* ce mot), que les auteurs du *Bryologia germanica* ont adopté. Toutefois, le nom imposé par Sprengel ayant la priorité, a droit par cela même à la préférence. Le *Weissia verticillata* Hedw., est le type de ce g. Il croît par touffes compactes sur la terre, les murs, les collines crétacées, et jusque dans les fentes des rochers calcaires par où suinte une humidité continuelle. Le nombre des espèces est de huit, mais on ne connaît pas la fructification de toutes. Elles ont leur centre géographique en Europe, d'où elles s'étendent jusques entre les tropiques. (C. M.)

*COSMANTHUS, Nolt. BOT. PH. — Synonyme de *Phacelia*, Juss.

* **COSMARIUM** (κοσμάριον, petit ornement). BOT. CR. — (Phycées.) Genre établi par M. Corda pour plusieurs Algues microscopiques synsporées de la famille des Desmidiées. A ce g., tel qu'il a été depuis modifié par M. Meneghini et par nous-même, viennent se rapporter les *Euastrum* de M. Ehrenberg, quelques uns de ses *Xanthidium*, une partie des *Hétérocarpelles*, Bory et Turp., le g. *Ursinella*, Turp., etc. Voici les caractères de ce genre : Corpuscules le plus souvent renflés, de forme prismatique, ovoïde, réniforme ou pyramidale, réunis deux à deux par leur base au moyen d'un point circulaire; endochrome vert en masses granuleuses, de formes peu définies. Comme dans toutes les Desmidiées, la reproduction a lieu dans les *Cosmarium* de deux manières : par division spontanée transversale suivie de *Réduplication* (*Voyez* ce mot et RÉDUPLICATION), et par des spores globuleuses produites par l'accouplement de deux individus formés chacun de deux corpuscules. Ces corpuscules réunis par leur base, qui semblent présenter deux cellules ou utricules, ne sont point séparés par une cloison, car à leur point de soudure est une ouverture circulaire qui établit une communication entre les deux loges où se trouvent les masses endochromiques.

Ces Algues microscopiques habitent les eaux douces, et principalement les étangs, les mares et les flaques, dans les marais tourbeux, parmi les *Sphagnum*. Leurs formes sont d'une grande symétrie et d'une élégance remarquable dans quelques espèces. Les unes sont lobées dans leur coutour, souvent chargées de pointes simples ou rameuses : telles sont nos *C. oblongum*, *armatum*, *furcatum*, *antilopæum*, etc.; d'autres sont parsemées de petites bosselures imitant des rangées de perles disposées de la manière la plus gracieuse, comme les *C. margaritiferum* Meneg., *Brebissonii* Meneg, *verrucosum* Meneg, *gemmatum* Bréb., etc. Nous en comptons plus de trente espèces. La plupart présentent sur le milieu de chaque corpuscule une sorte de mamelon crénelé à son sommet; cette forme ne se retrouve pas dans les *Micrasterias*, bien voisins de ce genre. On ne voit point au sommet des corpuscules des *Cosmarium* de cellules vésiculeuses remplies de granules rougeâtres comme dans les *Closterium*, mais nous avons plusieurs fois remarqué des granules semblables dispersés et s'agitant au milieu des masses de l'endochrome. (Bréb.)

*COSMAS, Aldr. MAM. — Syn. ancien du *Rhinoceros bicornis* L.

COSMEA, Willd. BOT. PH. — Syn. de *Cosmos*, Cav.

COSMELIA (κοσμέω, j'orne). BOT. PH. — Genre de la famille des Epacridacées, tribu des Épacridées, formé par R. Brown (*Prodr.*, 553), et renfermant deux espèces, dont l'une, la *C. rubra*, est cultivée depuis longtemps

en Europe pour la beauté de ses fleurs rouges. Ce sont des arbrisseaux dressés, ramifiés, croissant à la Nouvelle-Hollande, à feuilles semi-vaginantes, comblées à la base, acuminées au sommet, luisantes, très entières au bord, subciliées-velues, tombant sans laisser de cicatrices. Les fleurs, d'un rouge très vif, sont solitaires, subnutantes et terminent les rameaux axillaires. Ceux-ci, ainsi que les pédoncules, portent des feuilles sénées et semblables à celles des tiges. (C. L.)

***COSMESUS** (κοσμήσω, j'orne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, section des Sternoxes, tribu des Élatérides, établi par Eschscholtz (*Revue ent. de Silbermann*, t. IV, p. 1, année 1836) et adopté par M. Dejean, qui, dans son dernier Catalogue, y rapporte 5 espèces du Brésil, toutes inédites et nommées par lui. Elles se distinguent de celles des g. voisins par leurs élytres épineuses à l'extrémité. (D.)

***COSMETUS** (κοσμητός, qui orne). ARACH. — Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Phalangiens, établi par Perty dans le voyage de MM. Spix et Martius, et ainsi caractérisé : Palpes plus longs que le corps, comprimés, mutiques, appliqués sur les chélicères. Tubercule oculifère mutique. Yeux au nombre de deux. Céphalothorax triangulaire, légèrement convexe, mutique postérieurement et sur les côtés, et armé de deux épines dans son milieu. Pieds inégaux, grêles, allongés ; les postérieurs éloignés des autres, avec les hanches à peine épaisses et mutiques. Huit espèces composent ce genre, et toutes ont le Brésil pour patrie ; celle qui peut être considérée comme type est le *C. pictus* Pert. (*Delect. anim. art.*, p. 208, pl. 40, fig. 5). (H. L.)

COSMIA, Domb. BOT. PH. — Syn. de *Calandrinia*, H. B. K.

COSMIBUENA, Ruiz et Pav. BOT. PH. — Syn. de *Hirtella*, L.

***COSMIE**. *Cosmia* (κόσμιος, orné). INS. — Genre de Lépidoptères, famille des Nocturnes, établi par Ochsenheimer aux dépens du grand g. *Noctua* des anciens auteurs, et adopté par M. Boisduval (*Gener. et ind. method.*, etc., pag. 143), qui le place dans sa tribu des Orthosides. Toutes les espèces de ce g. se reconnaissent principalement à leur corselet globuleux et très lisse, à leur abdomen conique, et à leurs ailes supérieures traversées par deux lignes formant un trapèze. Leurs chenilles, rases, vertes et rayées de blanc longitudinalement, vivent sur les arbres, où la plupart se tiennent toujours cachées entre deux feuilles retenues par des fils. Leurs chrysalides sont saupoudrées d'une efflorescence pruineuse, et contenues, les unes dans un tissu léger entre des feuilles, les autres dans des coques mêlées de soie et de terre, à la surface du sol ou sous des pierres.

On rapporte à ce g. 9 espèces, toutes d'Europe, parmi lesquelles nous citerons comme type la *Noctua diffinis* de Linné, qui n'est pas rare aux environs de Paris. Elle éclôt en juillet, et se tient ordinairement à un pied de hauteur sur le tronc des Ormes. C'est une jolie petite Noctuelle dont les ailes supérieures, d'un rouge brun très vif, sont marquées le long du bord costal de quatre taches blanches donnant naissance à autant de lignes d'un rose pâle, dont les deux du milieu forment un trapèze au milieu de chaque aile. Elle est figurée dans plusieurs ouvrages, et notamment dans l'*Hist. des Lépid. de France*, vol. VII, 1re part., pl. 108, fig. 4. (D.)

***COSMINE**. *Cosmina* (κόσμιος, orné). INS. — Genre de Diptères établi par M. Robineau-Desvoidy dans son *Essai sur les Myodaires*, et faisant partie de sa famille des Calyptérées, division des Coprobies ovipares, tribu des Muscides, section des Rostrées. Ce genre ne renferme que trois espèces, dont une du cap de Bonne-Espérance, et les deux autres de l'Arabie. L'auteur les nomme *C. fasciipennis*, *clavipennis* et *arabica*. (D.)

***COSMISOMA** (κόσμος, ornement ; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par M. Serville (*Annales Soc. ent. de France*, t. III, p. 19). Les espèces publiées ou anciennement connues sont la *Sap. funiculata* et *Callidium lucidum* d'Olivier, le *Cerambyx scopipes* Klug., et la *Sap. scopulicornis* Kirb. (*Cosmius ochreatus* Pert.). M. Dejean, qui a adopté ce genre dans son Catalogue, en mentionne 18 espèces, originaires du Brésil, de Buénos-Ayres et de Cayenne. Ces Insectes sont rouges ; leurs élytres sont brillantes, bleues, vertes, dorées ou noires ; elles sont linéaires, un peu déprimées, et arrondies chacune sur l'extrémité. Leur prothorax est

mutique, étranglé en avant et en arrière. Le 5me ou le 6me article des antennes est orné chez la plupart d'une grosse touffe de poils disposée en forme d'étoile, laquelle est divisée en six parties égales ; quatre palpes égaux, dernier cylindrique tronqué.

Les *Cosmosoma* volent pendant le jour dans les bois ; ils se tiennent sur les feuilles et les troncs d'arbres, après lesquels on les voit quelquefois grimper avec vivacité. Ils produisent avec leur corselet le son aigu propre aux Cérambycins. (C.)

***COSMOCERUS** (κόσμος, ornement ; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par M. Dejean dans son Catalogue. Le *Cos. strigosus* de cet auteur est l'unique espèce qui en fasse partie ; elle provient du Brésil. (C.)

COSMOGONIE. GÉOL. — *Voy.* GÉOLOGIE.

***COSMONOTA** (κόσμος, ornement ; νῶτα, surface). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, tribu des Taxicornes, créé par M. Dejean dans son Catalogue, qui y rapporte trois espèces du Brésil, les *C. nigrofasciata*, *hieroglyphica* Dej. et *angustata* Buq., et qu'il place entre les *Dioperis* et les *Neomida*. (C.)

***COSMORHINUS** (κόσμος, ornement ; ῥίν, nez). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, ordre des Orthocères, division des Cyclomides, créé par Schœnherr (*Dispositio methodica*, p. 197 ; *Syn. Curculio. gen. et sp.*, t. VII, p. 169). Deux espèces, d'après l'auteur, rentrent dans ce genre : les *C. cristatus* Billb., et *cervinus*. Le premier a été rapporté du cap de Bonne Espérance, et le second de la Cafrerie. Les *Cosmorhinus* se rapprochent par la forme des *Strophosomus* ; mais les antennes et le rostre sont différemment construits. (C.)

COSMOS (κόσμος, ornement). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées Sénécionidées, établi par Cavanilles pour des plantes herbacées et annuelles, indigènes de l'Amérique, glabres ou à peine velues, élevées et rameuses. Feuilles bipinnatiséquées, à lobes linéaires lancéolés, le plus souvent très entières sur leurs bords. Capitules terminaux, solitaires, à pédoncules nus ; disque d'un jaune vif, rayons de diverses couleurs, le plus souvent roses ou pourpres. Ils diffèrent des *Cereopsis* par leur involucre polyphylle. On en connaît neuf espèces, dont la plus cultivée et le type du genre est le *C. bipinnatus*.

***COSMOTOMA** (κόσμος, ornement ; τομή, coupure). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, créé par M. Dejean dans son Catalogue, avec une espèce de Cayenne qu'il nomme *C. venustulum*. — Ce genre n'a pas encore été publié. Il est remarquable par ses antennes poilues, ayant sur le 2me article un faisceau de poils raides, et sur le 3me deux faisceaux opposés et situés à l'extrémité. Le 3me, qui est fort long, porte une longue touffe de poils noirs. Elytres courtes, anguleuses sur l'extrémité, couvertes de poils raides et distants : au-delà du milieu de la base, existe une gibbosité fasciculée. La tête est petite et tronquée. (C.)

COSMUS, Pers. BOT. PH. — Syn. de *Cosmos*, Cav.

COSSE. BOT. — Syn. vulgaire de Légume.

COSSIGNIA (Cossigny, nom d'homme). BOT. PH. — Genre de la famille des Sapindacées Dodonéacées, établi par Commerson pour des arbrisseaux de Mascareigne et de Maurice, à feuilles ternées ou pinnées, composées de cinq folioles. Leurs fleurs sont axillaires, terminales et disposées en panicules.

***COSSON.** INS. — Nom vulgaire donné aux larves des Bruches qui vivent dans les semences farineuses alimentaires, telles que Pois, Fèves, Lentilles, etc. ; mais plus particulièrement à celles des *Bruchus pisi* F., *fabae* Oliv. (*rufimanus* Schr.), *pallidicornis* et *signaticornis* de Dejean. (C.)

***COSSONIDES.** INS. — Division formée par Schœnherr dans la famille des Curculionites (*Syn. Curcul.*, t. IV, p. 989). Elle comprend les genres *Amorphocerus*, *Cossonus*, *Porthetes*, *Phlœophagus*, *Rhyncolus*, *Catolethrus*, *Proeces*, *Eumycterus*, *Lymoutes*, Schr., et *Athrostomus* de Klug. Ses principaux caractères sont : Antennes courtes ; funicule de 7 articles ; massue indistinctement articulée ou solide, constamment spongieuse à l'extrémité ; trompe infléchie ; pygidium caché par les élytres ; les deux premiers segments de l'abdomen beaucoup plus longs que les suivants, étroitement joints, à peine distincts ; pieds antérieurs distants. (C.)

COSSONUS (ancien nom tiré de Pline).

ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites, ordre des Orthocères, division des Cossonides, établi par Clairville, et adopté aujourd'hui par tous les entomologistes. Schœnherr (*Synonymia Curculionidum*, t. IV, p. 994) en a fait connaître 47 espèces d'Amérique, d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Parmi ces dernières, nous citerons les *Cossonus linearis* Fab., *cylindricus* Hej.-Schr., et *ferrugineus* Schœnh., qui est différent de celui d'Olivier, que cet auteur cite comme étant le même. Tous trois se trouvent, aux environs de Paris, sur les vieux Saules, qu'ils perforent. Par la quantité d'espèces récemment découvertes, et dont la plupart viennent d'Amérique, on peut assurer que le nombre de ces insectes qui restent à connaître est considérable : ils sont petits et vivent dans l'épaisseur des écorces, où l'on a peu l'habitude de les chercher.

Le corps des *Cossonus* est très allongé, sublinéaire, ciselé, dur et ailé. (C.)

***COSSUS**. mam. — Nom d'une race de Chèvre des Indes.

COSSUS (suivant Pline, c'est le nom d'une larve qui vivait dans l'intérieur des arbres, et que les Romains servaient sur leur table comme un mets délicat, après l'avoir engraissée en la nourrissant de farine). ins. — Ce nom avait été donné par Linné à une espèce de Lépidoptère nocturne du genre *Bombyx*; Fabricius s'en est servi pour désigner un genre auquel cette même espèce sert de type. Ce genre a été adopté par Latreille; mais il en a retranché plusieurs espèces (*V.* zeuzère) et l'a restreint à celles qui présentent les caractères suivants : Langue nulle; palpes antérieurs cylindriques, assez épais, couverts d'écailles; antennes sétacées de la longueur de la tête et du tronc réunies, brièvement pectinées dans le mâle et dentées du côté intérieur dans la femelle; thorax arrondi; ailes en toit.

Les chenilles des *Cossus* sont longues, déprimées, glabres, armées de fortes mandibules à l'aide desquelles elles se pratiquent des galeries sous l'écorce des arbres, dont elles mangent l'aubier et sucent la sève. Elles attaquent aussi la partie ligneuse, mais seulement pour agrandir leur demeure lorsqu'elles sont arrivées à une certaine taille. Elles mettent près d'un an à croître, et pendant ce temps elles causent le plus grand mal aux arbres qui les recèlent souvent sans qu'on s'en doute. Lorsqu'elles sont parvenues à toute leur grosseur, ce qui a lieu ordinairement en avril ou mai, elles se fabriquent dans l'endroit même où elles ont vécu une coque composée de soie et de rognures de bois. Il arrive cependant quelquefois qu'elles quittent leur demeure et s'enfoncent dans la terre pour subir leur transformation au pied de l'arbre qui les a vues naître; dans ce cas, leur coque est revêtue de molécules terreuses. Dans le premier cas, la chenille place sa coque de manière que le bout correspondant à la tête de la chrysalide est tourné vers un trou qu'elle a eu la précaution de pratiquer dans l'intérieur de l'écorce du côté par lequel l'insecte parfait doit sortir; mais ce trou reste bouché à l'extérieur; seulement la partie de l'écorce qui le recouvre est tellement amincie que le papillon n'a qu'un léger effort à faire pour rompre ce faible obstacle au moment de son éclosion. Au reste, ce n'est pas lui, mais la chrysalide qui sort d'abord à moitié de ce trou par suite du mouvement que lui a imprimé l'insecte qu'elle renferme, et ce n'est que quelques minutes après que celui-ci rompt à son tour les liens qui l'enveloppent : sage prévoyance de la nature! car le papillon est bien plus en état de briser ou d'écarter les fibres de l'écorce qui ferment sa prison, lorsqu'il est encore protégé par l'enveloppe cornée de sa chrysalide, qu'après s'en être dépouillé.

Les chrysalides des *Cossus* sont oblongues, cylindriques, convexes sur le dos, avec la tête terminée en pointe obtuse et deux rangées d'épines ou de dents dirigées en arrière sur les bords de chaque anneau de l'abdomen. On a dit que ces épines servaient à faire cheminer la chrysalide dans l'intérieur des galeries et à la rapprocher du trou par où le papillon doit sortir au moment de l'éclosion. Mais cette assertion est dénuée de tout fondement : il faudrait supposer pour cela que la chenille ne s'enveloppe pas d'une coque avant de se changer en chrysalide, et c'est ce qui n'est pas. Les épines dont l'abdomen de la chrysalide est armé, loin d'être pour elle un moyen de locomotion, servent au contraire à retenir sa partie postérieure dans le trou dont nous venons de parler, lorsque sa partie antérieure en sort par suite

des efforts que fait le papillon pour s'échapper de sa prison.

On ne connaît que six ou sept espèces de *Cossus* dont quatre appartiennent à l'Europe. La plus connue parmi ces dernières est le *Cossus ligniperda* Fabr., dont la chenille attaque principalement les Ormes. Ceux des boulevards extérieurs de Paris en sont infestés, et meurent avant l'âge par suite de ses dégâts. Cette chenille est d'un blanc jaunâtre, avec le dos de chaque anneau d'un rouge sanguin, la tête et les mandibules d'un noir brun et les pattes écailleuses, fauves. Elle dégorge une liqueur huileuse d'une odeur forte et désagréable, et destinée selon toute apparence à ramollir le bois dont elle se nourrit. Cette particularité ne permet pas de supposer avec Linné que ce soit cette même larve dont parle Pline sous le nom de *Cossus*, et qui était pour les Romains un mets délicieux. Cela est d'autant moins probable que l'auteur latin dit positivement que les vers de *Cossus* se changent en insectes porte-cornes et font entendre un petit bruit; car c'est ainsi qu'il faut traduire ce passage : *Omnes tamen figurantur in cerastes, sonumque edunt parvuli stridoris. Liber* 17, *caput* 24. Or cela s'applique parfaitement à nos Capricornes. Nous pensons donc avec Latreille, Godart et M. Mulsant, que le *Cossus* des anciens pourrait bien être la larve du *Cerambyx heros*, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire à l'article COLÉOPTÈRES.

Quant aux *Cossus* des modernes, nous devons rappeler ici que la chenille de celui qu'on nomme à si juste titre *ligniperda*, a fourni au célèbre Lyonnet le sujet d'un travail admirable de patience et d'exécution, et auquel on ne peut comparer de nos jours que l'*Anatomie du Hanneton* par M. Straus-Durckeim. *Voy.* l'article LARVES, où nous en donnons un extrait. (D.)

COSSYPHE. *Cossyphus* (κόσσυφος, merle). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes, tribu des Cossyphènes, établi par Olivier et adopté par tous les entomologistes. Ce sont des insectes brunâtres, à corps ovale, très plat, en forme de bouclier, débordé tout autour par la dilatation du prothorax et des élytres. Ils ont la tête entièrement cachée sous le corselet, les antennes terminées par une massue perfoliée et le dernier article des palpes maxillaires plus grand que les autres et en forme de hache. On les trouve sous les pierres dans les parties les plus méridionales de l'Europe, en Barbarie, en Égypte et aux Indes orientales. M. le comte Dejean, dans son dernier Catalogue, en énumère 11 espèces parmi lesquelles nous citerons seulement une des plus connues, le *Cossyphus Hoffmanseggii* Herbst, qui se trouve à la fois en Espagne, en Barbarie et en Corse. (D.)

COSSYPHÈNES. *Cossyphenæ*. INS. — Nom donné par Latreille à une tribu de la famille des Hétéromères. Elle ne se composait d'abord que des g. *Cossyphus* et *Helæus*, qui, par l'extrême aplatissement de leur corps, ont la plus grande analogie entre eux ; mais, dans la dernière édition du *Règne animal*, Latreille a cru devoir y réunir le g. *Nilio*, qui, par sa forme hémisphérique et très bombée, s'en éloigne tout-à-fait ; aussi M. le marquis de Brême, dans un travail récent qu'il a publié sur cette même tribu dont il a changé le nom en celui de *Cossyphides*, en a-t-il retranché ce dernier g., en faisant remarquer que ses caractères lui assignent une place auprès des *Helops* à forme sphérique. Quant aux deux autres g., il les subdivise, savoir : le g. *Helæus* en quatre sous-genres qui sont, *Eucephalus*, *Pterohelæus*, *Cilibe*, *Helæus* proprement dit, et le g. *Cossyphus* en deux sous-genres qui sont, *Endostomus* et *Cossyphus* proprement dit. *Voyez* COSSYPHE. (D.)

COSSYPHEURES. INS. — *Voy.* COSSYPHÈNES. (D.)

COSSYPHIDES. INS. — *Voy.* COSSYPHÈNES.

COSSYPHUS. INS. — *Voyez* COSSYPHE.

COSTA, Fl. Flum. BOT. PH. — Synonyme de *Ticorea*, Aubl.

COSTAIRE. *Costaria* (*costa*, côte, nervure). BOT. CR. — (Phycées.) Dans son *Synopsis Gener. Algar.*, M. Greville a démembré le g. *Laminaria*, Lamx., déjà entamé avant lui par M. Bory, et a établi à ses dépens plusieurs autres g., parmi lesquels figure celui qui fait le sujet de cet article. Il lui attribue les caractères suivants : Fronde membraneuse, d'un brun olivâtre, longuement lancéolée-linéaire, entière sur les bords, transversalement rugueuse et ondulée, et marquée de plusieurs côtes ou nervures longitudinales. L'unique espèce, on pourrait dire l'unique échantillon, de ce genre recueilli

par Menzies sur les côtes occidentales de l'Amérique septentrionale, a été figurée par Turner (*Hist. Fuc.*, t. 226). On voit un court pédicule, muni à sa base de crampons radiciformes se dilater en une fronde longue de 5 décimètres et large de 3 à 4 centimètres. La fructification est inconnne. Turner dit les nervures à peine visibles après la dessiccation. Pour les dessiner, il a été forcé d'avoir recours aux figures tracées sur le frais par Menzies. (C. M.)

***COSTÉ**. *Costatus*. ZOOL., BOT.—Cette épithète, employée en conchyliologie et en entomologie, ainsi qu'en botanique, signifie qui est muni de côtes ou d'élévations saillantes; tels sont le *Cerithium costatum* et l'*Helluo costatus*.

COSTUS (κόστος). BOT. PH. — Genre de la famille des Zingibéracées, section des Costus, établi par Linné (*Gen.*, n. 3) pour des plantes herbacées vivaces, croissant dans les parties tropicales du globe et sous les deux hémisphères, mais trouvées d'abord en Asie. Leurs racines sont tubereuses et rampantes, leurs feuilles presque charnues, ayant la gaine pétiolaire repliée en une sorte de réservoir, l'inflorescence en épis terminaux ou plus rarement radicaux, recouverts de bractées imbriquées.

On connaît environ 15 espèces de ce genre, dont le type, le *Costus speciosus*, indigène des îles de la Sonde, est la plus belle. La racine de cette espèce, que l'on regarde comme le *C. arabicus* des anciens, jouit de propriétés amères qui l'ont fait conserver dans la pharmacie indienne comme un puissant tonique, tandis qu'elle est presque abandonnée dans notre thérapeutique. M. Deppe a découvert au Mexique et envoyé en Europe, pour la première fois, en 1832, des graines du *C. pictus*, espèce remarquable, aujourd'hui cultivée dans nos jardins. Ce sont des plantes de serre chaude que l'on cultive comme les *Amomum*. C'est à la fin de la petite famille des Zingibéracées que les botanistes modernes placent le genre *Costus*, que Jussieu mettait entre les *Amomum* et les *Alpinia*.

CÔTE. ZOOL. — *Voyez* SQUELETTE.

CÔTE. *Costa*. BOT. — Cette expression sert à désigner la nervure médiane des feuilles, les parties relevées des cannelures dont les parties enfoncées sont les stries, et les lignes saillantes du fruit des Ombellifères.

COTELET. BOT. PH. — Nom vulgaire du *Citharexulon*.

CÔTES. GÉOL. — *Voyez* MER.

***COTHURNIA** (κόθορνος, inconstant). INFUS. — Ehrenberg a établi ce genre qu'il place dans les Endérodèles, section des Anopisthes, famille des Ophrydinés, et auquel il donne pour caractères : Corps pédicellé, renfermé dans une gaîne membraneuse également pédicellée. La *Vorticella versatilis* de Muller est le type de ce genre.

COTINGA. *Ampelis*. OIS. — Genre de l'ordre des Passereaux dentirostres de Cuvier et insectivores de Temminck, ayant pour caractères : Bec court, légèrement déprimé, plus haut que large, dur, solide, triangulaire à sa base, comprimé et un peu convexe en dessus, fléchi à la pointe et très fendu. Narines basales, latérales, arrondies, à demi fermées par une membrane et recouvertes par des poils. Tarses à peu près de la longueur du doigt du milieu; les autres doigts internes et externes réunis jusqu'à la seconde articulation. Ailes médiocres, les 2me et 3me rémiges les plus longues. Queue médiocre et élargie.

Les Cotingas, parés des couleurs les plus brillantes, sont des Oiseaux de la grosseur d'un Merle, mais de forme plus massive peut-être. Le carmin, le pourpre et l'azur sont les couleurs qui dominent sur leur plumage au temps de la pariade. Passé cette époque, la livrée des deux sexes est terne et sombre; mais en général les femelles ont des couleurs moins riches que les mâles, et en diffèrent souvent beaucoup. Les changements de plumage sont nombreux et tranchés. Ainsi le mâle du C. Pompadour, *A. Pompadora*, qui brille d'un éclat extraordinaire à l'époque des amours, est carmin foncé avec les ailes blanches; pendant la mue, son plumage devient carmin sale; jeune, il est varié de rouge et de gris; dans son tout jeune âge, il est gris-brun rougeâtre, et il lui faut 18 mois au moins pour prendre la couleur pourpre.

Les espèces de ce genre, dont le centre géographique est la Guiane et le Brésil, vivent solitaires dans la profondeur des forêts et dans les lieux marécageux, surtout dans le voisinage des palétuviers, et dans les bois qui

bornent les savanes. Ils se nourrissent des graines et des fruits de Hitia, de Silvabali, de Goyavier sauvage, de Figuier et d'autres fruits sauvages. Ils se nourrissent aussi d'insectes, et sont friands de Termès.

La beauté de leur plumage fait tout leur agrément; car ils sont d'un caractère sombre et taciturne, ce qui a sans doute empêché qu'ils s'accoutumassent à l'esclavage de la volière. De plus ils n'ont pas de chant; la plupart ont un cri ou sifflement monotone que l'on peut rendre par *quet*, *quet*, et le Pompadour fait entendre, d'un ton enroué, *ouallababa*, nom qui lui a été donné par les Indiens.

Quoique assez faciles à approcher, on ne connaît le nid d'aucune espèce; et bien que l'on trouve toute l'année l'Ouette à Démérari, les Indiens disent n'avoir jamais vu son nid.

La chasse qu'on leur fait est pour leur plumage; car on n'a pas jusqu'à ce moment remarqué que la chair en fût recherchée, comme l'avait avancé Buffon.

Sans être précisément migrateurs, les Cotingas sont voyageurs : on ne les voit guère à Cayenne et à Démérari que pendant les mois de décembre, janvier et février; la plupart disparaissent ensuite, et vont sans doute couver au loin.

On connaît six ou sept espèces de Cotingas, tous d'une beauté remarquable. Les plus communs sont : l'Ouette, *A. carnifex* (dont Cuvier regarde l'*A. cuprea* comme une variété); le Pompadour, *A. Pompadoro*, et le Cordon bleu, *A. cotinga*. Les religieuses du Brésil mêlent leurs plumes aux bouquets destinés aux cérémonies du culte, et l'on en apporte chaque année un nombre considérable de peaux à Rio-Janeiro.

C'est entre les Céphaloptères et les Échenilleurs que Cuvier place les Cotingas, dont il fait le premier genre d'une famille des Cotingas comprenant les genres Cotinga, Tersine, Échenilleur, Jaseur, Procnias et Gymnodère. M. Temminck leur assigne à peu près la même place. Quant aux nomenclateurs modernes, ils les mettent, sous le nom scientifique de Cotinga, à la fin de la sous-famille des Ampélinées, famille des Ampélidées. Ils paraissent mieux à leur place entre la Coracine et le Casmarhynchos. Le g. *Ampelis* était originairement plus nombreux en espèces; mais les démembrements successifs qu'il a éprouvés l'ont beaucoup diminué.

Le g. Cotinga, établi par Thunberg pour des oiseaux du Brésil, et dont il a fait connaître quatre espèces, a évidemment pour type l'Araponga à gorge nue, *Casmorhynchos nudicollis*; les autres sont aussi évidemment déjà décrits, mais la brièveté de la diagnose ne permet pas de les reconnaître. (Gérard.)

*COTINIS (κότινος, olivier sauvage). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Mélitophiles, division des Gymnétides, établi par M. Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, 3 *Bund*, f. 254) aux dépens du g. *Gymnetis* de Mac-Leay. L'auteur y rapporte 16 espèces, parmi lesquelles nous citerons comme type le *Gymnetis mutabilis* G. et P., le même que le *G. virens* Dej. *Voy.* gymnétides. (D.)

COTINUS. bot. ph. — Nom d'une esp. du g. Sumac.

COTIQUE BLANC. moll. — Nom vulgaire du *Cypræa annulus*, esp. du g. Porcelaine.

COTON. bot. ph. — *Voy.* cotonnier.

COTONEASTER. bot. ph. — Genre de la famille des Pomacées, établi par Medicus aux dépens du g. *Mespilus* pour des arbustes à feuilles simples, entières, lanugineuses en dessous; à fleurs en corymbes latéraux, munies de bractées caduques, et à pétales petits et persistants, ayant pour caractères : Fleurs polygames par avortement. Calice turbiné, 5-denté. Pétales courts et dressés. Étamines de la longueur des dents du calice. Styles glabres et plus courts que les étamines. Fruit consistant en 3 akènes osseux. Ce genre se compose de 4 espèces propres aux parties montagneuses de l'Europe et de l'Asie centrale et boréale. Nous en possédons 2 espèces en Europe : les *C. vulgaris* et *tomentosa*, indigènes des Alpes suisses, tyroliennes et jurassiques. Les *C. acuminata* et *laxifolia* croissent dans les montagnes du Népaul. (C. d'O.)

COTONEUM. polyp. — Nom donné par Pallas à l'*Alcyonium pyramidale* de Bruguière.

COTONNIER. *Gossypium* (allemand, *Baumwolle*; anglais, *Cotton*; hollandais, *Katoen* et *Boomwol*; danois, *Bomuld*; suédois,

Bawelna: polonais, *Bawelna*: russe, *Khlop-tschataja bamaga*: italien, *Cotone*, *Bambagia*; espagnol, *Algodon*; portugais, *Algodao*. On donne au nom de cette plante deux étymologies sur la valeur desquelles nous nous garderons bien de nous prononcer. Ceux qui veulent à quelque prix que ce soit trouver à tous nos mots une origine latine, le font venir de *Cotoneum malum*, nom du Cognassier, à cause du duvet qui en recouvre les feuilles et les fruits; d'autres prétendent qu'il vient de l'arabe *goutn*, dont les Européens ont fait *Cotton* d'abord, puis ensuite Coton).

BOT. PH. — Ce genre, de la famille des Malvacées Hibiscées, établi par Linné (*Gen.*, n. 845), présente pour caractères: Involucelle triphylle, à folioles largement cordées, soudées à la base et dentées-incisées. Calice cupuliforme, presque entier ou obtusément quinquédenté. Corolle à 5 pétales hypogynes, ovales, inéquilatéraux, dont l'onglet est soudé au fond du tube staminal; estivation convolutive. Tube staminal dilaté à la base, recouvrant l'ovaire, étroit au sommet, columniforme. Filaments nombreux, filiformes, simples ou bifurqués, exserts; anthères réniformes, bivalves; ovaire sessile, simple, tri-ou quinquéloculaire; ovules nombreux, bisériés, ascendants, à l'angle central des locules; style terminal, simple; stigmate claviforme, à trois ou cinq sillons; capsule un peu épaisse et coriace, tri-quinquéloculaire, ayant au sommet une petite locule tri-quinquévalvaire, au milieu des valves septifères; graines nombreuses, ovales, anguleuses; épiderme spongieux, couvert d'une laine épaisse; embryon subarqué, contenu dans un albumen mucilagineux; cotylédons foliacés, se roulant quand ils sont pliés; radicule infère.

Ce sont des herbes vivaces ou plus souvent des arbustes à feuilles alternes, pétiolées, cordées, palmatinervées, tri-ou quinquélobées, à lobes aigus; les rameaux les plus jeunes souvent couverts, ainsi que les involucres, de points noirs, glabres, parfois glanduleux à la base des nervures; stipules pétiolaires doubles, lancéolées; pédoncules terminaux ou à feuilles opposées, solitaires, uniflores, à très grandes fleurs.

Rien de plus difficile qu'une détermination précise du nombre des espèces de Cotonniers qui ont donné naissance aux innombrables variétés cultivées aujourd'hui par toute la terre. Si l'on rassemble celles mentionnées par les divers botanistes, depuis Linné, on en trouve 13, et c'est le nombre adopté par De Candolle (*Prodr.*, I, 456); mais les plus importantes et les mieux connues, et les seules que nous mentionnerons sont:

1. Le COTONNIER HERBACÉ, *G. herbaceum* L., dont le nom est inexact, puisque cette plante, qui ne s'élève pas quelquefois, il est vrai, au-dessus de 50 centimètres, et est dans ce cas une plante herbacée véritablement annuelle, devient dans certaines localités un arbuste de 1 mètre 60 à 2 mètres, dont la tige est ligneuse par le bas. Il a pour caractères distinctifs la brièveté des lobes de ses feuilles, qui sont courts, arrondis et terminés par une pointe brusque, et la glande qui existe à leur base. La fleur est d'un jaune pâle, avec une tache pourpre au bas de chaque pétale. La capsule est à trois loges. Le Coton en est blanc pur ou jaunâtre. Cette espèce est originaire de l'Orient.

2. Le COTONNIER ARBORESCENT, *G. arboreum*. — Haut de 5 à 6 mètres, à tige ligneuse par le bas: ses rameaux, glabres dans leur partie inférieure, sont pubescents au sommet. Les feuilles, portées sur des pétioles allongés et bi stipulées, sont divisées en 5 lobes profonds; les fleurs sont axillaires et solitaires, tout-à-fait purpurines. Les capsules sont à trois ou quatre loges. Le Coton qui recouvre la graine est d'excellente qualité. On le trouve aux Indes, en Arabie et en Chine. Il a été transporté de là aux Canaries et en Amérique, où on le cultive depuis un temps immémorial.

3. Le COTONNIER DE L'INDE, *G. Indicum* Lamk. — Cette espèce, qui paraît tenir le milieu entre les deux espèces précédentes, n'a pas plus de 3 à 4 mètres d'élévation; sa tige vivace est ligneuse par le bas; ses feuilles, généralement petites, sont à 3 ou 5 lobes allongés et aigus; ses fleurs, tantôt jaunes avec l'onglet pourpre, ou purpurines. Les capsules sont à 4 loges et à 4 valves.

4. Le COTONNIER VELU, *G. hirsutum*, à tige herbacée annuelle ou bisannuelle, rameuse, velue; les pétioles de ses feuilles, qui sont molles et pubescentes des deux côtés, sont également velus. Les fleurs sont jaunes et solitaires. L'Amérique est la patrie de ce Cotonnier.

5. Le Cotonnier religieux ou a 3 pointes, *G. religiosum* L., *tricuspidatum* Lamk., dont la patrie primitive est inconnue, puisque Lamarck le croit originaire d'Amérique, et Cavanilles, du Cap; c'est un petit arbuste de 1 mètre à 1 mètre 1/2, dont les caractères distinctifs sont : Un style extrémement long et faisant saillie hors de la corolle, même avant son épanouissement; des fleurs solitaires et pédonculées, blanches dans les premiers temps de leur épanouissement, puis rousses, puis rouges. La capsule est à 3 loges et a 3 valves. Le coton qu'il produit est d'une blancheur éclatante ou de couleur rousse suivant la variété.

6. Le Cotonnier a feuilles de vigne, *G. vitifolium* L., originaire de l'Inde et que Commerson a observé dans l'Ile de France. Il porte des feuilles très amples, découpées en 5 lobes profonds, semblables à ceux de la Vigne. Les fleurs sont grandes, pédonculées, solitaires et jaunes, avec une tache rouge a l'intérieur de l'onglet. La capsule est ovoïde et a 3 loges.

Les autres espèces sont : les *G. micranthum* Cuv., *eglandulosum* Cuv., *latifolium* Murr., *Barbadense* Linn., *Peruvianum* Cuv., *purpurascens* Poir., *racemosum* Poir. Les espèces douteuses signalées comme telles par De Candolle, sont les *G. obtusifolium* Roxb., *acuminatum* Roxb., *glandulosum* Rœusch.

Les planteurs, moins scrupuleux que les botanistes sur le choix de l'expression, ont tout simplement divisé les Cotonniers en trois groupes, fondés sur la différence de la taille : les Cotonniers herbacés, les Cotonniers-arbustes et les Cotonniers-arbres.

Dans le commerce, on les désigne sous le nom du pays de provenance et avec la double dénomination de Cotons à longue soie et de Cotons à soie courte. Voici l'ordre dans lequel on les range suivant leur degré de finesse, leur nerf et la réputation qu'ils ont acquise dans le commerce :

Cotons à longue soie.

Géorgie. — Long, fin, fort et d'un blanc d'argent : c'est le premier des cotons connus.

Bourbon. — Très fin, propre, brillant et d'un blanc beurré.

Jumel ou d'Égypte. — Fin et nerveux, d'un jaune terne. S'améliore chaque année.

Porto-Rico. — A soie douce et ferme, fin et d'un blanc argenté.

Cayenne longue soie. — A soie fine, nerveuse et régulière, d'un blanc beurré brillant.

Fernambouc. — Régulier, fort et blanc beurré.

Motril ou Grenade. — A fil très fin; il s'emploie en bonneterie, mais on lui préfère le precédent.

Bahia. — Assez fin, mais moins régulier que le précédent.

Camoocai. — Coton du Brésil, plus gros que le Fernambouc, auquel il ressemble.

Para. — Soie assez fine et forte, blanc beurré.

Maragnan. — Soie dure, grosse et forte, d'un blanc beurré terne.

Haïti. — Soie fine et longue, jaune et de qualité inégale, ce qui provient de la négligence des planteurs, qui le laissent trop longtemps sur l'arbre. On en reçoit aussi du blanc; mais le jaune est préféré.

Minas. — Jaune sale, soie fine et longue.

Guadeloupe. — Soie forte, blanc beurré, quelquefois jaune.

Cuba. — Soie forte et nerveuse, un peu dure et de couleur blanc sale.

Martinique. — Soie dure et de couleur jaune.

Trinité de Cuba. — Soie irrégulière, d'un blanc brun brillant.

Cumana. — Soie blanche et très inégale, mais de meilleure qualité que par le passé.

Caraque. — Ce coton, qui vient de Caracas, est d'un jaune terne; sa soie est inégale et cassante.

Carthagène. — Blanc terne et d'une soie dure, souvent mêlé d'un coton qui ressemble au Fernambouc.

Cotons à soie courte.

Louisiane. — Soie fine, douce, pas trop courte, et d'un blanc légèrement beurré; difficile à mouliner.

Cayenne courte soie. — Coton plus dur et plus irrégulier que celui à longue soie.

Alabama. — Soie aussi longue que celle des premiers, mais moins fine et moins unie; elle est d'un beau blanc.

Mobile. — Blanc légèrement beurré, soie égale, assez longue et un peu plus grosse

Tennessée. — A peu près semblable au Mobile.

Caroline. — Soie fine, blanche, assez régulière.

Géorgia courte soie. — Soie nerveuse, assez fine et régulière. Il est si difficile à séparer de sa graine, qu'avant l'invention du moulin à soie de Whitney, on pensait qu'il ne valait pas la peine d'être cultivé.

Sénégal. — Assez blanc, et selon toute apparence d'une bonne qualité; mais si mal préparé qu'il est cassant et presque impossible à filer.

Virginie. — Blanc assez fin et nerveux.

Souaoujak. — Un des plus beaux cotons du Levant, blanc, fin, d'une soie douce et un peu frisée.

Kirkagach.—Blanc, à soie grosse et dure; il vient aussi du Levant.

Kinick. — Blanc, frisé, un peu sec.

Surate. — On reçoit sous ce nom des cotons de qualités diverses, blancs ou légèrement beurrés et d'une soie forte. Les qualités les plus belles sont celles qui portent la marque de la compagnie des Indes; on en reçoit parmi de très malpropres et qu'on ne peut employer qu'à des tissus de peu de valeur.

Madras. — Soie courte, d'un beau jaune.

Alexandrie. — Blanc à soie courte et dure.

Bengala. — Soie fine, très courte et régulière.

L'importance commerciale et industrielle du coton est telle que nous avons cru devoir donner le tableau des cotons qui sont connus sur nos places de France, tels que les ont classés et dénommés nos courtiers de commerce dans leur *Traité des productions naturelles*. Rohr a bien donné une espèce de monographie du Cotonnier, pleine d'intérêt sous plus d'un rapport; mais outre qu'il n'a parlé que des variétés cultivées aux Antilles et à la Guiane française, il n'a jeté aucun jour sur ce sujet en n'indiquant pas l'espece à laquelle on peut rapporter chaque variété. Ses noms ne sont quand même pas ceux du commerce, et aucun de ceux qu'il cite dans son énumération de 34 variétés ne se retrouve sur nos marchés. Il reste donc à faire pour les Cotonniers un travail d'une grande importance pour la science, rapporter les variétés à l'espèce type. Mais ce travail long et difficile ne sera pas fait de longtemps.

Il résulte du tableau qui précède que les États-Unis produisent les plus beaux cotons à longue et à courte soie. Les premiers servent à confectionner les tissus les plus fins, les belles mousselines, les tulles, les percales; la soie courte s'emploie pour les étoffes grossières et de finesse moyenne, et convient pour les Indiennes. Le Brésil ne fournit que des cotons longue soie très estimés. On les emploie surtout pour les étoffes de moyenne finesse qui demandent de la solidité, comme les calicots madapolams et la bonneterie, ainsi que pour la teinture. Les longues soies de l'Inde sont propres à la fabrication des tissus les plus fins; on se sert de la courte soie de ce pays pour fabriquer de grosses étoffes et de la passementerie; on n'en a pas su jusqu'à ce jour tirer le même parti que dans les Indes et en Angleterre. Les longues soies du Levant servent à faire des étoffes d'une finesse moyenne, mais d'une excellente qualité, et les courtes soies sont réservées pour les étoffes grossières.

La distribution géographique du Cotonnier est plus étendue qu'on ne pense; non seulement il croît dans les parties tropicales des deux hémisphères, mais encore dans les contrées dont la température ne descend pas au-dessous de 13 à 14° Réaumur, ce qui a lieu pour les parties méridionales de l'Europe. Toutefois il est certains pays où des circonstances climatériques plus favorables, en tempérant les rigueurs de l'hiver, permettent la culture du coton, ainsi que cela a lieu en Crimée. La limite de la végétation du Cotonnier en Europe est le 45° de latitude Nord. En Asie, on le cultive jusqu'à Astracan; en Chine et au Japon, jusqu'au 41° de latitude Nord; dans l'Amérique du Nord jusqu'à une latitude à peu près semblable, et dans la partie méridionale du Nouveau-Monde jusqu'au 30° de latitude Sud sur le littoral oriental et jusqu'au 33° sur les côtes occidentales.

Ainsi l'on trouve les diverses espèces du g. *Gossypium* dans toute l'Asie, au Cap, au Sénégal, sur les côtes de Guinée, en Abyssinie, sur les bords du Niger et de la Gambie, dans la Sierra-Leone et dans les îles du Cap-Vert, en Syrie, en Égypte, autour de la Méditerranée, en Grèce, dans l'Italie méridionale, en Espagne, en Sicile, au Brésil, en Colombie, à la Guiane, dans les Antilles, aux États-Unis, dans la Géorgie, la Caro-

line, l'Alabama, Mobile, etc., et dans les îles de l'océan Indien.

Le sol qui convient aux Cotonniers est celui qui est meuble, bien divisé et qui permet aux racines de s'étendre. En général, ils doivent être plus espacés dans un terrain gras et en plaine que dans un sol maigre et elevé. On sème les Cotonniers en ligne et en quinconce dans des trous en entonnoir de 25 à 30 centimètres de profondeur, et d'un mètre d'écartement pour la variété herbacée et jusqu'à 2 mètres pour les autres. On sème autour de chaque trou de 4 à 5 graines, séparées entre elles de 10 à 15 centimètres et à une profondeur d'environ 3 centimètres. Il convient de mettre tremper la graine pendant 24 heures ou 48 au plus, pour en faciliter la germination.

Au bout de huit jours le Cotonnier lève, et l'on nettoie le sol par un sarclage attentif et de la plus haute importance; cette opération ne doit pas être négligée si l'on veut avoir de belles plantations. Au second sarclage on arrache un ou deux des plants les plus faibles; au troisième, on en arrache encore autant, et si le plus vigoureux a de 25 à 30 centimètres, on le laisse seul, on arrache tous les autres, et on chausse le plant. Rohr prétend qu'il ne faut pas pincer les Cotonniers; mais tous les autres auteurs s'accordent à dire qu'il faut, dès que les plantes ont 33 centimètres, pincer l'extrémité des tiges principales; autrement elles ne donneraient pas de gousses ou des gousses tardives.

On cessera tout sarclage dès que les Cotonniers seront en fleur. Depuis la floraison jusqu'à la maturité de la graine, il s'écoule 70 jours. Quand la capsule est ouverte, le coton s'en échappe, et pour éviter qu'il ne se ternisse, il faut qu'il ne reste pas plus de huit jours sur l'arbre après sa maturité, sans quoi les vents et la pluie le rendent gris et sans éclat.

La cueillette se fait en tirant avec les doigts les flocons des capsules, sans enlever aucune particule sèche du calice; il faut, pour que le coton se trouve dans un parfait état de conservation, que cette opération ait lieu par un temps sec. Dès que les corbeilles dans lesquelles on recueille le coton sont pleines, on l'étend pour le faire sécher, et ce n'est que parfaitement sec qu'il faut le rentrer dans le magasin. Comme tous les fruits ne sont pas mûrs en même temps, la cueillette dure longtemps; ainsi, au Brésil, elle commence en mai et ne finit qu'en août. Rien de plus vicieux que la coutume, encore en usage dans le Levant, de cueillir le Coton avec la capsule; car il y reste toujours des folioles caliculaires difficiles à séparer.

On procède ensuite au moulinage du coton, mais par des procédés divers suivant les localités; car si on l'épluchait à la main, un homme n'en saurait nettoyer plus d'une livre en un jour. On se sert pour cela d'une machine composée de deux rouleaux tournant en sens contraire, et mus avec une pédale, ou mieux par le moyen de l'eau. On étend le coton sur une planche, on le présente aux rouleaux, qui, n'étant écartés que de la distance nécessaire pour laisser passer le fil, en séparent la graine. Au moyen du *Saw-gin* des Américains, machine composée d'un système de roues à dents recourbées, et agissant comme des cardes, un homme peut nettoyer en un jour 150 kil. de coton. On reproche à cet appareil de déchirer les longs filaments du coton, ce qui est un défaut. Les moulins ordinaires nettoient de 4 à 5 kil. de coton à l'heure.

Pour rendre le coton parfaitement pur, on se sert d'une machine à sérancer, ou bien, comme cela a lieu à Cayenne, on le bat avec des baguettes.

Après cette dernière opération, on le met dans des balles en le foulant avec force: aux États-Unis, on se sert à cet effet d'une presse hydraulique. Les balles sont de 2 à 300 kilos, et suivant le lieu de provenance, elles sont rondes ou carrées, de toile, de jonc, de cuir ou d'écorce.

La récolte des cotons une fois terminée, on fait un dernier sarclage, et l'on enlève le bois mort. Au Brésil, on brise seulement la tige et on la laisse sur le sol; le mieux est de tailler à un pied de terre. Dans les Antilles, l'époque des plantations est de mai en juillet, et la récolte a lieu vers la fin d'octobre. Au Brésil, où l'on sème en octobre, on prend moins de peine pour cultiver le coton, et l'on n'y fait pas plus de façons que pour le maïs. Quant aux quantités de coton produites, on compte 15 à 1,700 kil. pour un espace de terre ensemencé par 40 litres ou 15 kil. de graines, ce qui équivaut à environ 1 hectare, et le

rapport du coton pur au coton mêlé de graines est assez régulièrement d'un quart. Ainsi, à Minas-Novas, un arrobe (16 kil.) rend 4 kil. de coton, et dans les essais faits en France, 3 livres 13 onces ont donné 1 livre de coton.

On préfère généralement les Cotonniers de 2m à 2m50, parce que la cueillette en est plus facile. La durée des diverses espèces est de 4 à 6 ans, et quelquefois plus. L'espèce herbacée produit la première année; les autres aussi, suivant les circonstances seulement, mais souvent au bout de deux ans.

Les ennemis des plantations du Cotonnier sont : les *Noctua subterranea* et *Gossypii*, une espèce de Phalène, le Grillon des champs, le Crabe de terre, la Mygale aviculaire, l'*Apate monachus* et les Kermès.

Les plantes nuisibles aux Cotonniers, et qu'on ne doit pas y laisser croître, sont la Patate, le Sorgho, le *Holcus saccharatum*, le Manioc, etc.

Le coton, quoique de moins longue durée que nos chanvres et nos lins, se recommande entre toutes les plantes textiles, par ses qualités hygiéniques qui le rendent également propre à garantir de la chaleur et du froid. Mauvais conducteur de la chaleur, il la conserve mieux dans les pays septentrionaux, et comme il absorbe promptement la sueur, il rend la transpiration plus facile et plus libre, et prévient les graves maladies produites par la suppression de l'exhalation cutanée. Par une contradiction difficile à s'expliquer, à la Havane on rejette les tissus de coton et on préfère ceux de chanvre.

L'unique usage médicinal du coton est de calmer instantanément, en l'employant sous forme d'ouate, les souffrances des brûlures les plus légères comme les plus graves, et d'empêcher la déformation des parties qui ont subi l'action du feu.

Les graines, qui peuvent être conservées pendant une ou deux années, bien qu'il vaille toujours mieux les employer fraîches, servent, outre la reproduction de la plante, à la nourriture du bétail et à faire de l'huile.

Le Cotonnier paraît avoir été cultivé dans les Indes de toute antiquité. Au temps d'Hérodote, les Indiens portaient des vêtements de coton. « Ils possèdent, dit cet historien (liv. III, ch. 106) une sorte de plante qui produit, au lieu de fruits, de la laine d'une qualité plus belle et meilleure que celle des moutons. Les Indiens en font leurs vêtements. » Il n'est pas question dans son livre que les Assyriens et les Egyptiens fissent usage de tissus de coton; il ne parle que de laine et de fil. Arrien (ch. 16) confirme le récit d'Hérodote, et il donne le nom indien du Cotonnier, qui était *Tala*; il décrit même aussi le fruit de cette plante.

Au temps de Strabon, c'est-à-dire environ 450 ans après Hérodote, le coton était cultivé à l'entrée du golfe Persique. Pline nous apprend, un demi-siècle plus tard, que cette plante, appelée *Gossypion* ou *Xylon*, était connue dans la Haute-Egypte et dans l'Arabie, et que l'on fabriquait avec son duvet des vêtements pour les prêtres d'Égypte; Théophraste citait parmi les productions de l'île de Tylor, dans le golfe Persique, des arbres portant de la laine et dont les feuilles sont parfaitement semblables à celles de la vigne, mais plus petites.

Le commerce des tissus de coton remonte à une époque également très reculée. Arrien, dans le *Périple de la mer d'Erythrée*, rapporte que les Arabes apportaient des cotons de l'Inde à Adulé, port de la mer Rouge; que Barygaza (aujourd'hui Barocbe) était le centre de ce commerce; que les fabriques les plus renommées étaient à Masalia (Masulipatnam), et que les mousselines du Bengale jouissaient de la même réputation que de nos jours. D'après le récit de cet auteur, on y fabriquait les mêmes étoffes qu'aujourd'hui.

C'est à l'époque de l'ère chrétienne seulement que le commerce des étoffes de coton s'étendit de l'Orient dans la Grèce et dans l'empire romain.

Au XIIIe siècle, le Turkestan faisait avec la Crimée et la Russie un commerce actif de toiles de coton, et il y avait en Arménie une manufacture de tissus de coton dont la matière première venait de Perse.

L'introduction du Cotonnier dans l'empire céleste rencontra une vive opposition de la part des ouvriers en laine et en soie, et ce ne fut que vers 1368, après la conquête de la Chine par les Tartares, qu'elle devint générale. Le peuple chinois, stationnaire comme toutes les nations de la race jaune, ne paraît pas, depuis cette époque, avoir perfectionné en quoi que ce soit la fabrication de ses

toiles de coton non plus que ses nankins, malgre la réputation universelle dont ils ont joui.

On pense qne c'est aux musulmans qu'on doit la culture du Cotonnier en Afrique et la mise en œuvre de ses produits. On sait que vers le XIIIe siècle, il y avait à Maroc et à Fez des manufactures très florissantes, et vers la fin du XVIe siècle on apporta à Londres des toiles de coton fabriquées à Benin. Les tissus de coton qui servent de vêtement aux nations de l'Afrique centrale sont fabriqués par elles.

Malgré les assertions contraires, il est certain que les étoffes de coton étaient connues des habitants de l'Amérique avant la conquête, et Solis met au nombre des présents envoyés au roi d'Espagne des manteaux, des vestes, des mouchoirs, des courtes-pointes et des tapis de coton. Au Brésil, cette industrie était également connue, et Colomb trouva des Cotonniers et des tissus de coton sur presque tous les points où il aborda.

L'introduction du Cotonnier en Europe remonte au IXe siècle, et est due aux Arabes d'Espagne. C'est dans la plaine de Valence que furent plantés les premie s Cotonniers. Bientôt des manufactures furent établies à Cordoue, à Grenade, à Séville; et au XIVe siècle, les étoffes fabriquées dans le royaume de Grenade étaient regardées comme supérieures en finesse et en beauté à celles de Syrie. Dès le XIIIe siècle, il s'était établi à Barcelone une corporation de fabricants d'étoffes de coton et autres. C'est encore aux Maures d'Espagne, qu'une politique barbare et inintelligente chassa du pays que leur industrie avait rendu florissant, qu'on doit la fabrication du papier de coton, dont leurs ancêtres avaient appris le secret à Samarcande au VIIe siècle. Le préjugé religieux fut cause du dédain que l'on professa longtemps en Europe pour une industrie importée par des mécréants. On n'était pas alors assez éclairé pour voir que, quand il s'agit d'intérêts généraux, toutes les répugnances fondées sur les préjugés de religion, de caste, de nation, sont une preuve de l'infériorité du peuple qui se laisse conduire par de si futiles raisons.

On fit en 1806, par ordre de l'empereur, des essais de culture du Cotonnier, et l'on demanda à cet effet des graines en Espagne, en Italie et aux États-Unis; il fut offert une prime de 1 franc par chaque kilogramme de coton nettoyé. On reçut des graines de diverses espèces de Cotonniers; mais l'expérience a prouvé que le Cotonnier herbacé doit avoir la préférence.

En 1807, on essaya ces graines dans les départements des Landes, du Gers, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault, etc., sur des cotons nankin et blancs, à soie courte et à soie longue. Les résultats furent assez satisfaisants pour qu'on eût dû continuer. Le juge de paix de Saint-Tropez récolta 25 kil. de coton nankin et 25 de blanc à longue soie. M. Molard le fit filer, et trouva qu'il se filait bien, cassait rarement et donnait un fil très égal. Les essais faits à Montpellier réussirent également bien; mais depuis lors on y a renoncé. Ces tentatives de culture mériteraient bien d'être répétées en Algérie, et affranchiraient en partie la France du tribut qu'elle paie chaque année à l'étranger pour les cotons qui alimentent ses manufactures. Les essais faits en petit dans ce pays ont parfaitement réussi; il ne reste qu'à leur donner de l'extension.

En 1802, le chev. Angioy avait fait en Sardaigne des essais qui avaient admirablement réussi. Faute d'encouragement, cette branche d'industrie, qui aurait enrichi, en la civilisant, cette île encore à demi sauvage, est morte à sa naissance.

Ce n'est que vers le XIVe siècle qu'on trouve des traces de la fabrication des tissus de coton en Italie, et l'on pense que ce fut à la même époque que les Turcs importèrent l'art de tisser le coton dans l'Albanie et la Macédoine. Venise et Milan s'emparèrent de cette industrie, et fabriquèrent des tissus solides avec des cotons de Syrie et de l'Asie-Mineure.

Plus tard, cette industrie se répandit en Belgique.

Au commencement du XIVe siècle, les Vénitiens et les Génois importèrent en Angleterre des cotons qui ne furent d'abord employés qu'à faire des mèches de chandelles. En 1430, quelques tisserands des comtés de Chester et de Lanrastre fabriquèrent des futaines à l'instar de celles de Flandre. Cet essai ayant réussi, des armateurs de Bristol et de Londres allèrent rhercher du coton dans le

Levant. Henri VIII et Edouard VI favorisèrent cette industrie, et vers le milieu du XVIIe siècle, il y avait dans les petites paroisses des métiers à filer le coton qui occupaient les agriculteurs pendant la mauvaise saison. Sous le règne de Georges III, l'industrie cotonnière occupait déjà 40,000 personnes et produisait 15 millions de francs; et depuis lors, cette industrie, favorisée par le gouvernement, et dont les procédés se sont de plus en plus perfectionnés, a présenté en 1701 un chiffre d'exportations de 683,750 francs seulement; en 1764, il s'éleva à 5,008,750 fr., et en 1833, à la somme énorme de 462,160,000 fr.; on dit que cette fabrication emploie 1,500,000 personnes. C'est aussi le pays où l'industrie consomme le plus de coton.

Les Etats-Unis reçurent pour la première fois en 1786 et plantèrent en Géorgie le Cotonnier *Sea-Island* (Géorgie à longue soie) qui leur fut envoyé de Bahama. Le sol convenait si bien à cette plante, qu'elle y prospéra au-delà de toute attente, et fut multipliée avec assiduité pour satisfaire aux demandes de l'Angleterre; depuis lors cette culture s'est répandue dans la Caroline du Sud, dans l'Alabama, à Mobile, etc., etc.; et en 1839, le chiffre de l'exportation dépassa 150,000,000 kil. Leur premier chiffre d'exportation en 1791 était de 85,323 kil. Les tissus fabriqués dans les Etats de l'Union, où cette industrie occupe beaucoup de bras, ont produit en 1833 plus de 12,000,000 de fr.

L'établissement de l'industrie cotonnière en France ne remonte pas au-delà de la fin du XVIIe siècle. En 1668, il fut importé du Levant par Marseille environ 200,000 kil. de coton en laine et 700,000 de coton filé. En 1750, l'importation était sept fois plus considérable. Dans les premiers temps, nous tirions par Marseille tous nos cotons du Levant, car nos colonies ne nous en fournissaient qu'une très petite quantité.

Amiens fut une des premières villes où la fabrication du coton fut établie en grand; aujourd'hui on travaille le coton sur tous les points du territoire. Nous avons de nombreuses fabriques à Saint-Quentin, Tarare, Lille, dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, dans la Normandie, à Troyes, Lyon, Paris, Reims, Montpellier, etc. Cette industrie occupe de 800 à 900,000 ouvriers; 3,500,000 broches rendent par année 34,000,000 de kilogrammes de coton filé, représentant en moyenne une valeur de 170,000,000 fr.

Malgré les perfectionnements considérables apportés dans l'industrie cotonnière en France, nous sommes, il faut l'avouer, inférieurs aux Anglais, dont la supériorité vient de l'habileté des chefs de manufactures, des mécaniciens et des ouvriers, de la division intelligente du travail dans toutes les branches de cette immense industrie, et de la facilité de ses débouchés. Nous pourrons avec le temps arriver à remplir les premières conditions; mais quant à la dernière, elle présente des difficultés si grandes dans l'état normal des choses, qu'il ne faudrait rien moins, pour arriver à ce résultat inespéré, que la destruction de la puissance maritime de l'Angleterre.

L'industrie cotonnière est aujourd'hui répandue en Suisse, en Allemagne et en Belgique; mais ce sont pour nous des concurrences peu redoutables. Nous n'avons à craindre que l'Angleterre et l'Amérique.

Nous terminerons cet article par un relevé de la production du coton comparée à la consommation, telle qu'elle était il y a quelques années, sans répondre de l'exactitude des chiffres que nous avons empruntés à Mac Culloch, ni chercher à expliquer la différence qui existe entre la production et la consommation.

Production.

États-Unis.	175,000,000 de kil.
Indes.	30,000,000
Brésil.	12,000,000
Bourbon, Cayenne et autres colonies. . .	3,500,000
Égypte et Levant. . .	100,000,000
	320,500,000

Consommation.

Angleterre.	159,000,000 de kil.
France.	40,000,000
États-Unis.	18,000,000
Chine	15,000,000
Suisse, Allemagne et Belgique.	17,000,000
Russie.	1,200,000
	250,200,000

(Gérard.)

COTONNIÈRE. BOT. PH. — Nom vulgaire des diverses espèces de Filagos et de Gnaphalium.

***COTTÆA** (κόττη, tête). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées Pappophorées, établi par Kunth, pour une plante herbacée du Pérou, à feuilles planes, rameuses; à panicules rameuses et à rameaux diffus; à épis brièvement pédicellés, épars et affectant la forme de grappes. Ce genre, dont on ne connaît qu'une seule espèce, est très voisin des *Pappophorum*.

COTTE. *Cottus* POISS. — Nom emprunté par Artedi de Gaza, qui l'a employé dans sa traduction d'Aristote pour rendre le mot Κόττος (qu'on lit aussi βόττος), que le philosophe grec appliquait à un petit poisson d'eau douce sortant de sa retraite en frappant les pierres comme s'il entendait et comme si le bruit lui faisait mal à la tête. Rien ne se rapporte plus exactement aux habitudes de notre petit Chabot d'eau douce. Ce poisson fut d'abord le type du genre Cotte; on y a rangé d'autres poissons de mer qui ressemblent assez à celui-ci, et le genre a pris pour diagnose les caractères suivants: Une tête large, déprimée, cuirassée, armée d'épines ou hérissée de tubercules à 2 dorsales. Mais en étudiant davantage ces Poissons, on a retiré du genre de Linné les Platycéphales, les *Agonus*, les Phalangistes et les Aspidophores (*voyez* ces mots), et ce genre ne comprend plus dans nos méthodes actuelles que les espèces à joues cuirassées qui n'ont que 4 ou même que 3 rayons aux ventrales, qui portent des dents sur le devant du vomer, dont les palatins sont lisses; les rayons branchiostèges sont au nombre de 6. Leur estomac est obtus, garni de 4 à 8 appendices cœcales, et il n'y a point de vessie natatoire.

Le COTTE CHABOT, *Cottus gobio*, est un petit poisson à gueule large, fendue, et armée sur chaque mâchoire d'une large bande de dents en velours; l'opercule épineux, le préopercule a la pointe recourbée en dessus; la peau nue, sans écailles visibles, des teintes grises ou brunes sur un fond verdâtre. Nos pêcheurs le nomment *Chapsot*; et à cause de la grosseur de sa tête, les noms en patois ou en langue étrangère rappellent cette particularité. Telle est la cause des noms *Bull-head* en anglais, de *Koulkopf* en allemand, de *Capo grosso* en italien; à Genève on le nomme *Séchot*. Ce poisson habite dans toute l'Europe; il fraie en mars et en avril, et souvent jusqu'en juillet. Il se nourrit de petits vers, de larves de toutes sortes; il nage avec une grande rapidité. Un de ses ennemis les plus actifs est l'Anguille, qui l'aime autant que le Goujon. Sa chair est assez bonne; elle devient rouge par la cuisson.

On connaît une seconde espèce de Cotte d'eau douce : c'est le *Cottus minutus* de Pallas.

Les Cottes de mer ont la tête plus hérissée que ceux de nos rivières; mais comme le nombre des épines varie suivant les espèces, ces pointes ne peuvent être considérées que comme caractères spécifiques; leurs formes sont lourdes et disgracieuses. A cause de leurs épines, on les nomme *Scorpion*; à cause de la nudité de leur peau, *Crapaud de mer*. Il faut remarquer que les Cottes ne peuvent être les Scorpions de mer des anciens, parce qu'aucune espèce de ce genre ne se trouve dans la mer Méditerranée.

L'espèce la plus commune et la plus grande sur les côtes de notre océan boréal ou de la Manche est le COTTE CHAROISSEAU, *Cottus scorpio*, poisson de 20 à 24 centimètres de longueur, dont le préopercule a 3 épines fortes et courtes, 14 ou 15 rayons à la 2ᵉ dorsale, une couleur grise verdâtre ou roussâtre mêlée de grandes marbrures noirâtres en dessus.

La seconde espèce, plus petite, a les épines plus longues et au nombre de 4 le long du bord du préopercule : c'est le *Cottus bubalis* d'Euphrasen.

Ces deux espèces, comme toutes les autres, réunissent des poissons voraces, solitaires, nageant avec force et rapidité. Ils vivent pendant l'hiver à de grandes profondeurs qu'ils quittent au printemps, pour s'établir dans des trous parmi les rochers du rivage et abrités par les varechs. Ils y restent pendant la marée basse. On ne les mange pas. Leur foie donne beaucoup d'huile. Les pêcheurs redoutent les blessures de leurs épines, qu'ils regardent comme empoisonnées, quoiqu'il n'y ait aucun organe pour sécréter une humeur vénéneuse quelconque. Mais le danger de ces blessures, qui est réel, vient de la profondeur à laquelle pénètre

comme une sorte d'sirène. Ils vivent longtemps hors de l'eau, et produisent un bruit assez grand qui les a fait nommer *Grognants*, *Coqs bruyants* ou *Coqs de mer*, surtout, disent les marins, à l'approche des tempêtes.

Un grand nombre d'autres poissons, voisins de ceux-ci, font entendre des bruits qu'on n'a pas manqué d'attribuer au mouvement de l'air de la vessie aérienne des poissons. Voici un genre qui vient démentir cette explication, puisque les Cottes manquent de vessie aérienne. — Plus on s'avance vers le Nord, plus on voit les espèces de ce genre devenir nombreuses et les individus qui les représentent devenir grands. On les trouve tout autour du cercle boreal dans les deux mers. (VAL.)

'COTTENDORFIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Broméliacées, établi par Schult fils, pour une plante herbacée du Brésil qui croît sur les rochers arides : ses feuilles sont linéaires, subulées, acuminées ; de leur centre s'élève une hampe terminée par une panicule ample et lâche de jolies fleurs.

'COTTONERZ. MIN. — Nom donné au minerai de Tellure contenant du Plomb et de l'Argent.

COTULA (κοτύλη, cavité). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées Sénécionidées Cotulées, établi par Gærtner pour des plantes herbacées annuelles : une, originaire du littoral méditerranéen, une autre cosmopolite, et toutes les autres espèces propres à l'Afrique méridionale. Ce sont de petites plantes rameuses, à feuilles dentées incisées, ou pinnées ou bipinnatiparties, à lobes étroits ; rameaux dépourvus de feuilles au sommet, pédonculiformes, monocéphales, à capitules petits et jaunes. On en connaît une douzaine d'espèces. — Le g. *Cotula*, Le Vaill., est synonyme de *Cenisia*, Commers.

'COTUNNITE et **COTUNNIA**, Mont et Covelli (nom d'homme). MIN. — Substance blanche, en aiguilles ou lamelles brillantes, trouvée dans les laves du Vésuve par MM. Monticelli et Covelli, et dédiée par eux à M. Cotunni, médecin napolitain. D'après Berzélius, c'est un Chlorure de plomb, formé de deux atomes de Chlore et d'un atome de Plomb. Poids : Plomb 74,52 ; Chlore 25,48. *Voy.* PLOMB (DEL.)

COTURNIX. OIS. — Nom scientifique de la Caille. *Voy.* PERDRIX.

'COTYLANTHERA (κοτύλη, coupe, cavité ; ἀνθηρά, anthère). BOT. PH. — Genre rapporté avec doute à la famille des Solanacées-Solanées. Blume l'a institué pour une plante herbacée croissant en abondance dans les forêts ombragées de Java : elle a les feuilles petites, presque succulentes ; les fleurs bleuâtres, portées sur des pédicelles solitaires ou géminés, garnis, vers le milieu, de deux petites bractées. Il a nommé *C. tenuis* l'unique espèce de ce genre.

COTYLEDON (κοτυληδών, écuelle). BOT. PH. — Genre de la famille des Crassulacées-Crassulées, institué par De Candolle pour des plantes frutescentes du Cap, charnues, à feuilles le plus souvent éparses ; à fleurs en panicules lâches, purpurescentes ou orangées. Le nombre des espèces est de trente environ : plusieurs sont cultivées dans nos serres pour la légèreté de leurs formes et l'agrément de leurs fleurs ; nous citerons entre autres les *C. orbiculata*, *fascicularis* et *spuria*.

COTYLÉDONAIRE. *Cotyledonarius*. BOT. — Cette épithète signifie qui a rapport aux Cotylédons. On appelle *Corps cotylédonaire* une masse plus ou moins charnue qui, dans certaines plantes, est formée par la soudure des Cotylédons, comme cela a lieu dans le g. *Æsculus*.

'COTYLÉDONÉ. *Cotyledoneus*. BOT. — Jussieu et Fries ont employé ce mot dans le sens de phanérogame. On dit encore qu'une plante est cotylédonée quand la graine est pourvue de cotylédons.

COTYLÉDONS. BOT. — *Voy.* GRAINE.

'COTYLEPHORA, Meis. BOT. PH. — Syn de *Neesia*, Blum.

COTYLES. ACAL. — *Voy.* VENTOUSE.

COTYLET. BOT. PH. — Nom vulg. du g. *Cotyledon*.

COU. *Collum*. ZOOL., BOT. — En zoologie, on appelle Cou, chez les Vertébrés, la partie du corps située entre la tête et le thorax, et qui n'est pas distincte chez les Cétacés et les Poissons ; chez les Insectes, celle qui se trouve entre la tête et le corselet. — En botanique, Cassini avait donné ce nom à un prolongement que le fruit des Composées offre assez souvent au-dessus de la partie occupée par la graine.

COU COUPÉ. OIS. — Nom vulg. du Gros-Bec fascié, *Loxia fasciata* Vieill. (G.)

COU JAUNE. OIS. — Nom vulgaire d'une espèce du genre Fauvette, *Curruca pensilis* Gm. (G.)

COU ROUGE. OIS. — Nom vulg. du Rouge-Gorge.

COU TORT. OIS. — Nom vulgaire du Torcol.

COUA. *Coccyzus.* OIS. — Genre de l'ordre des Zygodactyles, ayant pour caractères: Bec fort, comprimé dans toute sa longueur, légèrement courbé, à mandibule inférieure droite; narines basales et linéaires, à demi fermées par une membrane; tour des yeux nu; ailes courtes, arrondies, concaves, les cinq premières rémiges étagées; tarses longs, nus, garnis de scutelles larges et peu adhérentes; ongles courts et peu courbés; queue longue et étagée, composée de dix rectrices.

Les Couas se rapprochent beaucoup des Coucals par leur forme générale, qui est néanmoins plus élégante et moins massive; leur bec est plus court et plus renflé; leurs tarses plus grêles et plus élancés, et plusieurs espèces jouissent de la propriété de hérisser les plumes de leur tête.

Entre autres particularités anatomiques qui leur sont communes avec le Coucou, nous citerons, d'après M. Wilson, pour des espèces américaines, les *C. americanus* et *erythropthalmus*, la vestiture complète de l'estomac par un poil fin et duveteux, que l'ornithologiste américain croit destiné à empêcher l'irritation de cette partie par les poils des Chenilles. On verra à l'article COUCOU que Naumann l'explique autrement.

On ne connaît que fort superficiellement les mœurs des espèces qui composent ce genre; on sait seulement que ces oiseaux vivent assez ordinairement solitaires, et ne se rapprochent de leurs femelles qu'à l'époque de la pariade, cause presque constante de combats acharnés entre les mâles, ce qui n'a pas cependant lieu pour toutes les espèces. Ils construisent sans grand art, avec des bûchettes et des branches, un nid presque plat, garni d'herbes molles, et, dans le Piaye américain, *C. americanus*, de duvet de peuplier, dans les trous d'arbres ou sur les grosses branches, et ils y déposent de 4 à 6 œufs de couleur variable: brun bleuâtre dans le *C. americanus*, gris de lin dans le *C. cristatus*, d'un bleu verdâtre dans le *C. erythropthalmus*, etc. La femelle les couve et prodigue à ses petits des soins empressés. Ces derniers naissent aveugles, et sont nourris dans le nid, qu'ils ne quittent que quand ils sont en état de voler. Le mâle l'assiste dans ce soin, et, se tenant à peu de distance du nid, l'avertit des dangers qui menacent leur progéniture.

D'un naturel craintif et généralement sauvage, ils approchent peu des habitations, excepté quelques espèces qui ne fuient pas la demeure de l'homme, telles que le *C. americanus*, qu'on trouve dans les vergers, et habitent dans l'épaisseur des forêts où ils vivent d'insectes et de chenilles. Une espèce, le *C. minor*, ou Coua des Palétuviers, recherche surtout les chenilles qui dévorent ces arbres, et en fait sa nourriture exclusive. Le *C. americanus* ne vit presque que des chenilles des Pommiers, ce qui lui fait pardonner la destruction qu'il fait des œufs de quelques autres oiseaux, et lui a valu la protection des amis de l'agriculture. En l'absence d'insectes, ils ne dédaignent pas les baies, qu'ils avalent sans les diviser. Quelques espèces ont aussi un mode d'alimentation particulier. Ainsi le C. Delalande, appelé par les Madécasses le *mangeur d'Escargots*, paraît se nourrir exclusivement de ces Gastéropodes, dont il sait adroitement briser la coquille sur les pierres pour en tirer l'animal. Le *C. erythrophthalmus* vit également de petits mollusques et de Limaçons.

Le cri ou chant des Couas, quoique se rapprochant de celui du Coucou, n'est pas uniforme dans toutes les espèces. Le *C. americanus* articule assez distinctement, quoique à voix basse, les syllabes *cou-li-cou* (d'où le nom de Coulicou donné au genre Coua par Vieillot); suivant Wilson ce serait un cri retentissant qu'il représente par *kowe-kowe-kowe*, que nous pouvons transcrire par *cô-ô, cô-ô, cô ô*: ce qui lui a fait donner dans le pays le nom de *Cow-bird*. D'autres, tels que celui des Palétuviers, répètent le chant triste et monotone de notre Coucou, quoique d'une voix plus basse. Il résulte du désaccord qui existe entre Vieillot et Wilson, que le cri du Coua la plus connu est encore incertain. D'Azara n'éclaire pas cette question, car il donne aux Couas le nom de *Cuditio* ou Concons.

D'un caractère vif et alègre, les Couas, essentiellement percheurs, remuent la queue

à la manière de nos Hoche-queue, et quelquefois l'épanouissent.

Ils ne sont sans doute sédentaires nulle part, car plusieurs des espèces qui habitent les grandes Antilles en hiver, émigrent l'été dans le Canada ou les Etats-Unis, y nichent et y passent toute la belle saison. C'est dans la seconde quinzaine d'avril qu'on voit arriver en Pensylvanie le *C. americanus*, qui retourne dans le Sud vers la mi-septembre.

La chair des Couas est mangeable ; mais par un préjugé établi chez les Indiens de la Guiane, on ne touche pas a celle du *C. cayanus* a cause de la mauvaise réputation de cet oiseau, qu'ils regardent comme de sinistre augure.

Les espèces de ce genre sont nombreuses, et aucune d'elles n'est ornée d'un plumage brillant. En général, le mâle est quelquefois peint de couleurs plus vives que la femelle ; mais dans plusieurs espèces les deux sexes se ressemblent.

Les Couas sont répandus dans les parties chaudes des deux hémisphères ; mais les Couas africains ont le plumage sec et dur, quoique métallisé. Les Couas asiatiques l'ont doux et soyeux ; les Couas américains, dont M. Lesson avait formé son genre Piaye, ont le plumage de ces derniers avec des formes plus gracieuses.

On comprend dans ce genre, dont la place la plus naturelle est entre les Coucous et les Coucals, les genres Piaye, Coucoua et Boubou de M. Lesson. Le Coua de Delalande est le type de ce genre.

M. G.-R. Gray (*List of Gen.*) réunit presque tous les Couas dans la sous-famille des Coccyzinées ; mais il adopte des coupes nombreuses qui en font autant de genres distincts. Tels sont les genres *Coüa*, Cuv., dont le type est le *C. madagascariensis* Cuv.; *Piaya*, Less., le *C. cayanensis*; *Coccyzus*, Vieill., le *C. americanus* Vieill.; *Coccycua*, Less., le *C. monachus* Less.; *Diplopterus*, Boïé, le *C. nævius* Gm.; *Guira*, Less., le *C. cristatus* Cuv. Le *C. vetula*, qui est un vrai Coua, est le type de son g. *Saurothera*, de la famille des Saurothérinées ; le *Bubutus Isidori* appartient à la sous-famille des Crotophaginées, et est le type du genre *Rhinortha*, Vigors. (G.)

COUAGGA. MAM. — Nom d'une espèce du g. Cheval, *Equus Couagga* Gm.

COUATI. MAM. — Syn. de Coati.

COUBLANDIA, Aubl. BOT. PH. — Syn. de *Müllera*, Linn.

COUCAL. *Centropus*, Illig. (Coucal est un mot forgé par Levaillant et composé de Coucou et d'Alouette pour indiquer le caractère principal de ce genre. *Centropus* signifie pied aiguillonné). OIS. — Genre de l'ordre des Zygodactyles, ayant pour caractères : Bec plus court que la tête, fort et dur, comprimé et caréné, plus haut que large, courbé depuis la base, très fléchi et comprimé à la pointe ; tour de l'œil presque toujours nu, muni de cils assez longs ; iris rouge ; narines basales, latérales, diagonales, à demi fermées par une membrane nue, voûtée ; pieds longs, robustes ; tarses une fois et demie plus longs que le doigt externe ; les deux doigts antérieurs soudés à la base. Scutelles larges, minces et peu adhérentes ; ongles gros et courts, celui du pouce très long et presque droit. Ailes courtes et concaves, les trois premieres rémiges également étagées, la 1re la plus courte de toutes, la 4e presque aussi longue que la 5e, qui est la plus longue ; queue longue et étagée.

Les Coucals sont de grands Oiseaux variant de la taille de la Pie à celle du Corbeau, avec lesquels ils ont une certaine ressemblance, et qui se rapprochent beaucoup des Couas. Le caractère auquel on peut les distinguer est l'ongle droit et pointu dont leur pouce est armé.

Ce sont des Oiseaux vêtus de couleurs sombres, dans lesquelles dominent le roux, le fauve et le noir brillant métallisé. Leur plumage est généralement raide et dur, ce qui les rapproche des Couas africains.

La différence entre les sexes paraît consister dans la taille un peu plus petite de la femelle et la couleur plus terne de son plumage ; mais en général ces dissemblances sont légères.

On ne connaît pas les mœurs de la plupart des espèces. Le Houhou, *C. Ægyptius*, le mieux connu, est d'un naturel confiant ; il s'approche des habitations sans témoigner de crainte. Ces Oiseaux vivent par paires, et l'on voit rarement le mâle et la femelle s'éloigner l'un de l'autre.

Ils volent mal et ne peuvent franchir une distance de quelque étendue sans se reposer sur les buissons qu'ils rencontrent. S'ils

ne trouvent pas à se percher, ils tombent à terre, comme accablés de lassitude. Le C. Lépide ou Boubout se tient même de préférence sur le sol, à cause de la faiblesse de son vol.

Le cri des Coucals semble varier d'espèce à espèce : le Houhou articule distinctement les syllabes qui forment son nom ; le *C. Æthiops* crie *couroco*, et sa femelle rappelle le cri aigu et strident de la Cresselle.

Le nid des Coucals est établi dans des creux d'arbres, et ils élèvent tendrement leurs petits, qui ne quittent le nid que fort tard.

Leur nourriture consiste en Sauterelles et en Criquets, en général en insectes mous, et ils vivent aussi bien dans les forêts que dans les plaines et sur le bord des rivières.

Ces Oiseaux, exclusivement de l'ancien continent, dont ils habitent les parties les plus chaudes, qui sont sans doute leur centre géographique, se trouvent pourtant aussi au nord de la Nouvelle-Hollande.

En général, l'Asie tropicale, Célèbes, Sumatra, Java, les Philippines, l'Afrique, depuis le cap et Madagascar jusqu'au Sénégal et à l'Egypte, sont leur patrie, et ils ne se voient pas au-delà.

Les Coucals appartenaient au grand genre Coucou de Linné ; c'est Illiger qui les en a séparés sous le nom de *Centropus*, en 1811 ; en 1814, Leach les a appelés *Polophilus* ; en 1816, Vieillot *Corydonyx*, et en français Toulou, du nom d'une espèce décrite par Buffon sous la dénomination de Toulu. Le Coudouma des nègres de Port-Praslin est le *C. oteralbus* ; le *Kradoc* ou *Boubout* des habitants de Sumatra, le *C. lepidus* Horsf.

Comme il est difficile de séparer des êtres dont la ressemblance est si grande, on s'accorde généralement à placer les Coucals après les Couas ; mais Cuvier les met avant les Courols et Temminck avant les Malcobas. La place qui paraît mieux leur convenir est après les Malcobas et avant les Couas, auxquels ils font passage pour arriver aux Coucous.

Le COUCAL DES PHILIPPINES, *C. philippensis*, grand oiseau à plumage d'un bleu noir intense en dessous, à bec et tarses noirs et à ailes et manteau chocolat, à queue longue, arrondie, très étagée et d'un bleu noir, est le type de ce genre, qui comprend aujourd'hui une quinzaine d'espèces. (G.)

COUCHE. GÉOL. — *Voy.* TERRAINS.

COUCHES CORTICALES. BOT. — *Voy.* ÉCORCE.

COUCHES LIGNEUSES. BOT. — *Voy.* BOIS.

COUCOÏDE, Temm. OIS. — Nom d'une esp. d'Épervier, *Falco cuculoides*. (G.)

COUCOU. *Cuculus*. OIS. — All., *Kuckuk*, *Guckuk* ; holl., *Koekoeck* ; dan., *Kukkuk* ; suéd., *Gok* ; angl., *Cuckow* ; ital., *Cuculo* ; esp., *Cuco* ou *Cuclillo* ; port., *Cuco* ; russ., *Coucoutschko* ; pol., *Kukulko* ; bongr., *Kukuk* et *Kokuk* ; grec, κόκκυξ. — Genre de l'ordre des Zygodactyles, présentant pour caractères : Bec presque aussi long que la tête, très fendu, comprimé ; les deux mandibules faiblement arquées et sans échancrure ; narines basales, arrondies, entourées d'une membrane nue et proéminente ; pieds emplumés au-dessous du genou ; tarses à peine plus longs que le doigt postérieur externe, munis de larges scutelles ; les doigts antérieurs soudés à leur base, les postérieurs entièrement divisés, l'extérieur versatile ; ongles minces et crochus ; ailes aiguës, toujours plus courtes que la queue ; 1re rémige courte, 2e plus courte que la 3e, qui est la plus longue de toutes ; queue longue, plus ou moins étagée.

On n'a pas d'anatomie complète des oiseaux de ce genre ; on a seulement remarqué dans le Coucou commun les particularités de structure suivantes : Le nombre des côtes vraies diffère de celui des autres Zygodactyles : au lieu de 9, il est de 7 ou 8 seulement. Ces Oiseaux sont pourvus d'un ventricule succenturié, séparé du gésier par un étranglement. Ce dernier est peu musculeux et membraneux dans sa partie moyenne ; il est placé plus en arrière dans l'abdomen, et moins garanti par le sternum que dans les autres oiseaux ; leur tube intestinal a environ 30 cent. de longueur ; et il présente cette particularité que l'iléon forme une première courbure s'élargissant à son extrémité ; puis, se repliant sur lui-même, il en présente une seconde à la suite de laquelle vient immédiatement le rectum. Les cœcums sont assez longs et inégaux : l'un a de 40 à 70 millim., l'autre de 30 à 50 ; les reins sont divisés en 3 lobes, divisés eux-mêmes en lobules plus petits ; les testicules du mâle sont de forme ovoïde et de grosseur inégale. Leur larynx inférieur n'a qu'un muscle propre.

Les Coucous sont des Oiseaux dont les formes varient beaucoup d'espèce à espèce; mais ils sont en général d'une figure gracieuse; leurs longues ailes, leur queue susceptible d'un large épanouissement, leur donnent une forme élancée et pleine d'élégance; leur plumage est doux et soyeux; mais toutes les espèces ont des pieds petits et assez grêles qui contrastent par leur brièveté avec la masse de leur corps, qui varie de celle d'un Merle à celle d'une Alouette. Leurs couleurs dominantes sont le gris, le roux, le brun, le noir, le jaunâtre, le vert métallique, avec des taches et des rayures d'un effet agréable.

Les mœurs de la plupart des Coucous étrangers ne nous sont nullement connues; et il ne faut guère s'en étonner, puisque après deux mille ans d'observations, nous n'en savons guère plus sur les habitudes de notre Coucou d'Europe que les anciens naturalistes. Les fables qui avaient cours de leur temps existent encore du nôtre, et notre incertitude est presque la même. Levaillant nous a bien donné des détails pleins d'intérêt sur quelques Coucous d'Afrique, mais leur histoire est loin d'être complete : aussi ne savons-nous pas même si les Oiseaux que leur structure rapproche du Coucou commun, et qui sont compris sous le même nom, déposent comme lui leurs œufs dans des nids étrangers. Au milieu de ce dédale de renseignements contradictoires, le pis est que chacun *prétend avoir vu* les faits qu'il avance; car personne, en matière de science, n'ose dire: *Je ne sais pas.* J'ai réuni dans cet article toutes les notions relatives à l'histoire des Coucous qui m'ont paru les plus raisonnables; et comme les preuves manquent pour confirmer ou combattre les opinions les plus opposées, il faut accepter avec défiance les faits qui répugnent à l'esprit. On ne doit donc regarder l'histoire de notre Coucou que comme seulement ébauchée, puisque les points les plus importants sont douteux, et celle des Coucous étrangers, comme entièrement à étudier.

Faute de renseignements qui me permettent de donner une histoire complète de ce genre, je me bornerai à dire ce que nous savons du Coucou commun comme étant celui qui est encore le mieux connu, et qui n'est pas, comme le prétendait antiphilosophiquement James Willughby, en opposition avec les lois de la nature. Ses mœurs présentent, il est vrai, des anomalies, en nous plaçant au point de vue d'où nous apprécions toutes choses; mais il n'y a pas d'anomalies dans la nature, et chaque être, quelque bizarre qu'il paraisse, quelque irrégulières que soient ses habitudes, n'en vit pas moins d'une maniere conforme aux lois qui régissent l'ensemble des êtres; les exceptions n'existent que dans nos méthodes.

Le Coucou ressemble par le vol beaucoup plus à la Cresserelle qu'à l'Épervier. Il a, en effet, lorsqu'il vole et qu'il est vu par dessous, tout-à-fait l'air d'un oiseau de proie: comme eux, il bat des ailes en partant, et file ensuite avec une même allure. Son vol est léger ainsi que celui des Oiseaux de ce genre, mais il est accompagné de violents battements d'ailes, et quand le vent est fort il vole mal: aussi, dans leurs migrations, les Coucous sont-ils obligés de faire des poses fréquentes, et ne peuvent-ils fournir une longue traite.

Quoique volant à tire d'ailes, ils sont assez maîtres de leur direction pour passer sans embarras à travers le réseau irrégulier formé par les branches des buissons.

Autant le Coucou est léger dans les airs, autant il est maladroit sur le sol, sur lequel il avance en sautillant: aussi parcourt-il en volant les plus petites distances.

Il est difficile, dans les adultes, de reconnaître le mâle de la femelle, et les signes auxquels on peut les distinguer sont des plus fugitifs. En général, la femelle est plus petite; mais cette différence est si peu de chose, qu'il faut un œil exercé pour la saisir.

Dans le jeune âge, la couleur de l'iris varie beaucoup, et peut servir à distinguer les jeunes Coucous des adultes, malgré les nuances si différentes de leur plumage. L'iris, d'abord gris de plomb, passe ensuite au gris clair, puis au brunâtre, puis au brun clair et de là au jaune.

La femelle du Coucou commun, après sa premiere mue, est vêtue d'un plumage sombre qui en a fait faire une espèce distincte sous les noms de *C. hepaticus* et *rufus*; mais chez nous cette sorte de tendance au mélanisme est moins régulière et moins fréquente que dans le Midi. Les jeunes mâles y sont aussi vêtus de cette livrée, et quelques uns la

gardent toute leur vie ; ce qui fait que dans le Nord le Coucou gris est plus commun que dans les parties méridionales de l'Europe.

Il est résulté bien des erreurs de ces changements dans la couleur du plumage ; ainsi, le *C. maculatus* est un jeune Coucou ; le *C. mindanensis*, un oiseau d'un an ; le *C. orientalis*, un vieux de cette variété, tout-à-fait semblable au *C. rufus*. Certains auteurs prétendent encore cependant que le Coucou roux est véritablement une espèce distincte, et ils la conservent comme telle.

Quoique le cri des Coucous paraisse invariablement le même, il varie souvent d'une octave de l'un à l'autre, mais c'est toujours *cou-cou*. Ce cri, qui est celui des mâles dans la saison des amours, se fait entendre aussi bien la nuit que le jour ; mais c'est surtout la nuit qu'il répète avec plus d'assiduité son chant monotone. A minuit ils commencent a chanter, et souvent ils répètent *cou-cou* plus de cent fois de suite sans s'arrêter et sans changer de place, tandis que dans le jour on n'a pas remarqué qu'ils le répétassent plus de vingt-six fois. Il arrive quelquefois que le chanteur fait entendre à la fin d'une strophe un *haha-haha* guttural, assez semblable au rire d'un vieillard. Dans la colère ou l'émotion violente, on l'entend interrompre son chant par un *coucoucouc*, auquel succède le *cou-cou* accentué. Naumann a entendu un Coucou dire distinctement *couicouc*. Montbeillard parle d'un Coucou du Loango, semblable au nôtre, mais qui module agréablement son cri, qui est le même que celui du nôtre, et est accompagné par sa femelle, qui chante aussi.

Le Coucou crie posé aussi bien qu'en volant; mais quand il chante posé, il a les ailes pendantes, la queue légèrement épanouie, la gorge gonflée ; il se tourne à droite et à gauche, et fait des révérences à la manière des Tourterelles. Rien ne l'interrompt dans son chant, ni l'orage ni la pluie ; cependant il se tait vers le midi, au plus fort de la chaleur. A la mi-juillet on ne l'entend plus : le temps de la pariade est passé.

Le cri de la femelle est un *quic*, *quic*, *quic*, *quic*, que d'autres rendent par *guet*, *guet*, *guet*, *guet*, nettement articulé avec beaucoup de vivacité, et ressemblant à un ricanement.

Les jeunes n'ont d'autre cri qu'un *tsiss*, *tsiss*, *tsiss*, *tsiss*, qui devient plus tard *tzick*, *tzick*, *tzick*, *tzick*.

Le Coucou d'Europe, dit Naumann, vole presque toujours en compagnie de sa femelle, non pas côte à côte, mais le mâle en avant à très peu de distance. Lorsqu'ils se reposent, c'est sur le même arbre, mais sans pour cela être tout près l'un de l'autre.

Sonnini dit au contraire, d'après Edwards, que les Coucous ne s'apparient pas, et que quand la femelle vole, elle est, au temps des amours, escortée par deux ou trois mâles ; mais que, passé ce temps, ils vivent solitaires. D'après Vieillot, les mâles sont six fois plus nombreux que les femelles, ce qui n'est pas confirmé par Naumann.

D'un caractère sauvage, irascible, hargneux, les Coucous ne souffrent dans leur district aucun autre oiseau de leur espèce, excepté leur femelle, à moins que ce ne soit un malade. Leur humeur insociable les a empêchés de se soumettre à la domesticité. Adultes, ils se laissent mourir de faim ; jeunes, on peut les conserver pendant quelques années dans une grande volière ; mais ce sont des hôtes incommodes, querelleurs, ne souffrant l'approche d'aucun autre oiseau.

Buffon cite, d'après le témoignage du vicomte de Kerhoent, l'exemple d'un Coucou qui hérissait ses plumes quand il voyait un autre oiseau, s'élançait dessus en criant, et mettait souvent en fuite une Cresserelle. M. Lottinger rapporte un exemple semblable, et dit avoir vu les Coucous menacer la main qui les approche, s'élever et s'abaisser alternativement en se hérissant, et pincer avec fureur, quoique sans grand effet.

Les Coucous élevés en esclavage sont d'autant moins agréables qu'ils ont toujours le plumage en désordre, et sont d'une laideur insupportable. Malgré tout le soin qu'on en peut prendre, et quelque attention qu'on ait de les garantir du froid, beaucoup meurent jeunes ; et souvent, quand on leur rend la liberté, ils périssent par suite du mauvais état de leur plumage. On les nourrit avec de la viande cuite hachée, et même avec de la mie de pain trempée dans du lait. Il faut éviter de leur donner de la viande crue et des lombrics ; ils ne peuvent s'accoutumer à cette nourriture, et meurent. Vieillot cite l'exemple d'un Coucou devenu familier au point de suivre son maître à la chasse et de

revenir seul au logis; mais ces faits sont rares.

Les Coucous sont répandus presque partout sans distinction : on les trouve dans les forêts, en plaine et en montagne, dans les buissons, près des etangs et des cours d'eau. On en voit jusque dans les Marches, où il n'y a que çà et là quelques maigres bouquets de bois, et Naumann en a même trouvé dans l'île de Sylt, en Jutland, où il n'y a que des buissons. En général, ils affectionnent les hautes futaies entrecoupées de clairières, comme les lieux les plus favorables à leur genre de vie.

A l'exemple des oiseaux de proie qui ont un domaine déterminé où nul autre de leur espèce ne peut paraître, les Coucous choisissent un district qu'ils défendent avec acharnement. Malheur à qui vient chasser sur le territoire du voisin, il est impitoyablement poursuivi. Mais quelquefois il arrive qu'après maints combats, quand les champions sont de même force, chacun reste maître de sa part du district, qui se trouve ainsi divisé en deux.

Si l'on tue les Coucous établis dans un canton, il arrive souvent que pendant plusieurs années il reste désert. Naumann rapporte à l'appui de ce fait un exemple frappant. Des écoliers ayant obtenu l'autorisation de chasser, impitoyables comme on l'est à cet âge, ils tuèrent tous les oiseaux petits ou gros qu'ils rencontrèrent; tous, jusqu'aux Rossignols, furent massacrés. Il résulta de cette destruction générale de la gent volatile que dans un rayon d'un quart de lieue, il se fit silence dans les bocages pendant dix longues années. Au bout de ce temps il s'y vint établir une couple de Rossignols, mais il n'était pas encore revenu de Coucous.

Dans le temps de la pariade, ils parcourent de grandes distances; mais passé cette époque ils vivent dans la retraite, et l'on ne voit plus que les jeunes se hasarder à paraître en rase campagne.

C'est dans la partie supérieure des arbres les plus touffus qu'ils se recelent; mais on les voit aussi se percher sur les baies, sur les pierres, les meules de foin, etc., pour y épier le passage d'une proie. Dans leurs migrations ils s'arrêtent partout, aussi bien sur les petites haies que dans les joncs.

Lorsque les Coucous traversent un champ, ils prennent leur essor et s'élèvent dans les airs; mais en se rapprochant de leur demeure, ils changent d'allure et rasent presque le sol.

Le Coucou est presque exclusivement insectivore, et comme tel, cet oiseau a droit à notre respect, car il nous rend de grands services, et devrait être respecté à l'égal de l'Hirondelle. Sa nourriture se compose d'insectes de toutes sortes, tels que Hannetons, Phalènes, Libellules, larves de toute espèce, Chenilles velues; aucun ne lui échappe, tant il a la vue perçante. A son arrivée, avant l'éclosion des Chenilles, il se repaît de tous les insectes qui passent à sa portée. La plupart des auteurs disent qu'il est friand d'œufs d'oiseaux, ce qui n'est pas confirmé.

Placés sur une motte de terre, sur la branche d'un buisson ou d'un arbre, les Coucous y épient patiemment le passage d'une proie; mais c'est toujours en volant qu'ils la saisissent, et jamais en courant sur le sol : la brièveté de leurs jambes ne leur donne qu'une démarche sautillante et mal assurée. Ils s'attachent aussi comme le Pic au tronc des arbres pour y saisir des insectes; mais toujours de biais, et non pas parallèlement à l'axe de l'arbre, comme ce dernier oiseau; ils ne grimpent également pas autour ni en montant, ni de côté. Les plaines non encore fauchées, les champs de Colzas, leur offrent une ample moisson, et ils font une énorme consommation d'insectes, car leur voracité est fort grande. Ils rejettent par le bec, comme les Chouettes, des pelotes composées des parties non digestibles des insectes qu'ils ont mangés. Les poils qui garnissent leur estomac, fait déjà signalé dans les Couas, d'après l'autorité de Wilson, sont attribués par Naumann aux Chenilles velues qu'ils ont mangées, et dont les poils, en s'implantant dans la tunique intérieure de cet organe, la rendent velue comme une toison.

A l'exemple de beaucoup d'autres oiseaux, les Coucous avalent des cailloux.

Les jeunes Coucous ne dédaignent pas les baies, et recherchent surtout celles de Nerprun. Dans l'estomac des jeunes, on a trouvé des substances alimentaires bien différentes, suivant l'oiseau qui les a nourris : ce sont des Mouches, des Insectes, des Sauterelles, de petits Mollusques terrestres; et l'on

prétend avoir trouvé une fois dans l'estomac d'un Coucou du blé et des vesces, ce qui est sans doute un fait assez rare.

On ignore s'ils boivent dans l'état de liberté; mais, dans l'état de domesticité, on les a vus boire d'eux-mêmes quand on leur présentait un verre d'eau.

Les Coucous muent deux fois par an: une fois dans nos climats, avec une lenteur extraordinaire, et la seconde fois pendant leur migration (1). Les jeunes partent toujours avec leur première livrée; mais quand par hasard ils ont perdu quelques plumes, celles qui repoussent ont la couleur de la livrée suivante. Beaucoup partent avant la fin de leur mue, et on en a trouvé en septembre dans cet état. Leur mue paraît longue et complète; on a trouvé quelquefois l'hiver, dans des trous d'arbres, des Coucous encore dans une complète mue et tout-à-fait dépourvus de plumes; mais ils sont loin de passer l'hiver dans cette situation, et sont destinés sans doute à succomber à la faim et au froid; peut-être aussi n'étaient-ce que des malades.

Les particularités qui accompagnent la reproduction des Coucous sont encore enveloppées d'une obscurité profonde, et les opinions les plus opposées règnent sur ce point: il y a même des observateurs qui *affirment* avoir vu la femelle du Coucou faire son nid, et couver elle-même ses petits; d'autres veulent qu'elle s'empare des nids vides, y ponde, et y couve. Je ne répéterai pas les nombreuses hypothèses inventées pour trouver une explication plausible au phénomène si singulier d'un oiseau qui impose l'éducation de ses petits à des oiseaux d'un autre genre; j'exposerai les opinions généralement reçues aujourd'hui.

La pariade dure chez les Coucous de 6 à 7 semaines: elle commence vers le milieu de mai et finit au commencement de juillet. Pendant tout ce temps la femelle est dans un état fort singulier d'inquiétude: pressée de déposer ses œufs, elle se met en quête du nid de quelque petit insectivore, et emploie beaucoup d'adresse à le découvrir. C'est loin de son mâle, et en épiant l'absence des propriétaires des nids qu'elle fait sa recherche, sûre d'avance d'être repoussée par les oiseaux qu'elle prive de leur progéniture aux dépens de la sienne, et qui la détestent: aussi est-ce furtivement qu'elle dépose ses œufs; et comme elle n'a pas toujours le temps de choisir, on a trouvé des œufs de Coucou dans des nids où étaient des œufs près d'éclore, et dans d'autres à peine terminés.

De mai en juillet, la femelle du Coucou dépose un à un dans des nids étrangers souvent d'espèces très différentes, de 4 à 6 œufs; et l'on a cherché à expliquer par la grande distance qu'il y a entre chaque ponte (de 8 à 12 jours) l'impossibilité où se trouve la femelle du Coucou de couver elle-même (1).

M. Hérissant a attribué à la position du gésier du Coucou l'impossibilité où est la femelle de couver elle-même. Cette opinion est d'autant plus invraisemblable, que cette conformation se retrouve dans d'autres oiseaux, et entre autres dans le Hibou et le Cassenoix.

Les oiseaux dans le nid desquels on a trouvé des œufs de Coucou sont: le Rouge-Gorge, le Troglodyte, la Bergamotte grise, la Rousseline, le Pipit des buissons, l'Alouette, la Farlouse, la Fauvette des roseaux, le Rossignol, le Traine-buisson, le Pouillot, la Grive, le Merle, etc. Sonnini rapporte qu'on en a trouvé dans les nids de Pie, de Ramier et de Tourterelle, et Levaillant dit que le Didric dépose ses œufs dans le nid du *Parus capensis* et du *Sylvia macrocercus* (2). On prétend que dans le nid des oiseaux de forte taille on trouve quelquefois deux Coucous. L'auteur du *British naturalist* (vol. II, p. 130) rapporte que le Coucou est presque toujours, quand il vole, escorté par le Pipit, ce qui a donné lieu dans le nord de l'Angleterre au dicton: *The Gowk and the Titling* (le Coucou et le Pipit), qu'ils appliquent au figuré à un petit qui suit un grand. Il pense que le Pipit ne l'escorte que pour l'empêcher de déposer un œuf dans son nid.

Quelquefois la femelle du Coucou, avant de déposer son œuf, jette ceux qu'elle trouve

(1) M. Temminck dit une fois seulement.

(1) M. Fl. Prevost dit avoir observé qu'elle pond ordinairement deux œufs en un petit espace de temps, deux ou trois jours de distance, et dans le district du mâle avec lequel elle s'est accouplée.

(2) M. Blackwall a fait un calcul hypothétique sans doute, mais qui n'en est pas moins curieux, sur la destruction faite chaque année par les Coucous, dans l'intérêt de leur reproduction, parmi les petits oiseaux insectivores dans le nid desquels ils les déposent; et il trouve que pour l'Angleterre et le pays de Galles, le nombre des oiseaux sacrifiés à la reproduction du Coucou est de 3,179,325.

dans le nid ; d'autres fois, elle change son œuf de nid quand elle ne le croit pas en sûreté ; souvent aussi, les oiseaux jettent l'œuf du Coucou et pondent de nouveau.

On a dit qu'elle déposait son œuf avec son bec, et ne pondait jamais directement dans le nid (1). Levaillant dit expressément, en parlant du Didric (*C. auratus*), dont il tua avec Klaas 210 mâles, 113 femelles et 103 petits, qu'en voulant boucher avec de l'étoupe le bec d'une femelle de Didric, il fut surpris de trouver à l'entrée de son gosier un œuf, qu'il reconnut pour un œuf de l'oiseau lui-même. Klaas confirma cette découverte en rapportant au voyageur qu'il avait souvent vu, auprès du corps de femelles de Coucous qu'il avait abattues, un œuf brisé qui s'était échappé de leur bec au moment de leur chute, et qu'elles étaient sans doute sur le point de le déposer dans un nid. Ils ne purent, malgré tous leurs efforts, surprendre qu'une seule femelle transportant un œuf dans son bec pour le déposer dans un nid étranger.

Brehm, de son côté, s'empara d'une femelle de Coucou qui avait déposé son œuf dans un tronc d'arbre servant de nid à une Bergeronnette grise, et d'où elle n'avait pu s'échapper assez vite. Naumann concilie toutes les hypothèses ; il dit qu'elle pond directement dans le nid, chaque fois qu'elle le peut, et il a pris sur le fait une femelle de Coucou en train de pondre dans le nid d'une Fauvette des roseaux ; elle tenait les ailes et la queue déployées, à cause de la difficulté de tenir son équilibre. Quand elle ne peut pondre directement dans le nid, elle pond à terre, prend l'œuf dans son bec et le dépose dans le nid qu'elle a choisi. C'est ainsi qu'il explique la présence d'œufs de Coucous par terre.

On a vu des Rouges-Gorges et des Bruants défendre si vigoureusement leur nid contre l'invasion des Coucous, que ceux-ci se hâtaient de fuir sans oser revenir. Ce fait doit se renouveler chaque fois que le Coucou est surpris au moment de sa ponte.

Des expériences réitérées ont convaincu M. Lottinger que les oiseaux qui acceptent l'œuf du Coucou et le couvent *rejettent tous les autres*. L'esprit qui règne dans le mémoire de cet auteur peut seul justifier cette assertion, au moins un peu hardie.

Bien que le Coucou soit aussi gros qu'une Grive, ses œufs sont rarement plus gros que ceux du Moineau. Leur écaille est faible, tendre et lisse, et differemment peinte. Tantôt ils sont, ce qui est plus commun, blanc-verdâtre ou bleuâtre, tantôt gris sale, jaune-blanchâtre, tachetés, ponctués, rayés de gris ou de brun. Ils sont ovales, obtus ou elliptiques, renflés ou allongés. Toutes ces variations se trouvent dans le même individu et sont attribuées à la nourriture.

La durée de l'incubation n'est pas connue, et elle mériterait d'être observée, car elle doit varier suivant les oiseaux ; ainsi, tandis que la Lavandière couve 12 jours, le Troglodyte couve 13, et d'autres jusqu'à 15 et 17. Les femelles couvent donc l'œuf du Coucou jusqu'à éclosion, sans que la longueur du temps, si elle l'emporte sur celle qui leur est habituelle, les rebute et les lasse. Je n'ai trouvé nulle part de renseignements sur ce sujet.

Les jeunes Coucous ont en naissant une grosse tête et de gros yeux. Dans leur premier âge, ils croissent fort vite. Lorsqu'ils prennent leurs premières plumes, ils sont d'une laideur repoussante et ressemblent assez à des Crapauds : ce qui a donné lieu au conte encore répandu dans nos campagnes de la métamorphose du Crapaud en Coucou.

Quand un semblable parasite, plus gros trois fois que sa frêle nourrice, s'est établi dans un nid, malheur aux enfants de la maison ! la voracité de l'intrus les réduit à la portion congrue, et presque toujours ils sont successivement jetés hors du nid. On ne sait pas au juste, malgré les assertions contraires, si c'est de la part du Coucou un acte volontaire ou non ; le fait est que les petits disparaissent, même quand ce sont des espèces qui nichent à terre ou dans des trous dont l'orifice est étroit. Naumann père dit avoir vu une femelle de Coucou jeter elle-même hors du nid les petits de l'oiseau à qui elle avait donné la charge de sa progéniture. Il est affirmé par plusieurs auteurs que la femelle du Coucou visite souvent le nid où elle a déposé son œuf ; et dans ce cas il ne serait pas étonnant qu'elle exécutât elle-même cette œuvre d'ingratitude. Le fait est qu'au bout de quelques jours les petits ont

(1) Fait confirmé par M. Fl. Prevost, qui tua une femelle du Coucou dans des circonstances semblables.

disparu ; et le jeune Coucou, délivré de ses compétiteurs, reçoit seul tous les soins de ses parents adoptifs.

Le docteur Jenner, dont l'autorité est assez puissante, dit avoir vu, le 18 juin 1787, un jeune Coucou qui avait été déposé dans le nid d'une Fauvette (*Accentor modularis*) se glisser sous la petite Fauvette, la prendre sur son dos et la jeter hors du nid ; un œuf mis dans le nid éprouva le même sort. Dans les *Transactions philosophiques* de 1788, on rapporte un fait semblable. Il s'agissait de deux Coucous nés dans le nid d'une Fauvette, où ils se trouvaient en compagnie avec un jeune et un œuf non éclos. Ces deux derniers furent bientôt hors du nid ; mais aussitôt la lutte commença entre les deux Coucous, et le plus fort l'emporta. Le colonel Montagu fit une expérience semblable en mettant une jeune Hirondelle dans le nid d'un Traquet, et il rapporte la manœuvre du Coucou dans les mêmes termes que le docteur Jenner. A l'appui de ces observations, nous citerons encore l'expérience plus récente faite avec le même résultat par M. Blackwall (*Manchester Memoirs*, année 1824, p. 463). Le docteur Jenner dit que, pendant leur cécité, qui dure quelques jours, les jeunes Coucous se servent de l'extrémité de leurs ailes encore nues pour sonder le nid.

Les Coucous mangent fort tard seuls, et ont besoin jusqu'au départ des soins de leur mère adoptive. On a vu, entre autres exemples singuliers de la tendresse avec laquelle elles élèvent les petits oiseaux qui les ont fait éclore, une Bergeronnette qui négligea de partir avec ses compagnes pour ne pas abandonner son nourrisson, qui était devenu trop gros pour sortir par le trou où il avait été déposé en œuf. On fut même obligé d'avoir recours à la hache pour délivrer le prisonnier.

On cite, en revanche, des exemples du contraire : ainsi l'on a vu des Fauvettes et des Lavandières laisser mourir de faim le jeune Coucou après la perte de leurs petits, et quelquefois aussi on a trouvé des Coucous, déjà forts, morts dans le nid.

On a souvent répété que le jeune Coucou, pour récompenser les soins de sa mère adoptive, la dévore, et qu'il en fait autant des petits qui partagent son nid. Linné a appuyé cette fable de son autorité, le savant Mélanchthon a laissé un magnifique discours sur l'ingratitude du Coucou, et un proverbe allemand dit : *Undankbar wie ein Kuckuck* : ingrat comme un Coucou.

Les observations de Klein et Montbeillard ont confirmé le contraire, déjà assez bien établi par la structure du Coucou, qui le rend incapable de faire acte d'Oiseau de proie.

Quant à la voracité du Coucou, elle est notoire. Il est à la fois insatiable et paresseux : un jardinier de Lee, dans la comté de Kent, ayant élevé pendant plusieurs mois un jeune Coucou, au mois d'octobre, longtemps après le départ des Coucous, il n'avait pas même essayé de manger seul. Le jardinier, ennuyé d'être obligé de lui donner sans cesse à manger, le tua et le fit empailler.

Ces oiseaux, quoique dépourvus de gentillesse, sont moins farouches que les adultes.

Avant de prendre leur plumage d'adulte, les jeunes Coucous, d'abord noirâtres, passent au gris d'ardoise, puis au gris clair ; et l'on a fait des remarques semblables sur les Coucous didric, veloutés, gros-becs, tachetés, etc., qui ont tous une livrée bien différente de celle des adultes, et qu'ils ne quittent qu'à la seconde mue.

Les Coucous sont des oiseaux de l'ancien monde, et sont représentés dans le nouveau par les Couas, les Taccos, etc. On les trouve en Europe, excepté dans les parties les plus septentrionales, en Afrique, depuis le Cap jusqu'en Barbarie et en Asie, au Bengale, à la Cochinchine, à Java, à Sumatra, sur les côtes de Coromandel, à la Nouvelle-Hollande, à Taïti. L'espèce la plus répandue est le Coucou d'Europe. Il habite l'Europe et l'Asie jusqu'au cercle arctique, est répandu dans une partie de l'Afrique, en Syrie, en Égypte, en Barbarie ; il se trouve en Russie et en Finlande, mais ne se voit pas en Islande ; et en Norwége, il ne passe pas Drontheim. Dans les parties tempérées de l'Europe on le voit partout ; mais il ne fait souvent qu'une courte apparition sur certains points.

Les Coucous arrivent dans les îles de l'archipel grec en même temps que les Tourterelles ; et comme ils voyagent isolément et qu'on n'en voit qu'un au milieu d'une troupe de ces oiseaux, les habitants de ces îles les ont appelés *Conducteurs de Tourterelles*.

Les Coucous sont en Europe des oiseaux

de passage. Ils arrivent chez nous en avril, a l'époque où les arbres commencent à se couvrir de feuillage, et chantent peu de jours après; à mesure qu'on remonte vers le Nord on les voit arriver plus tard, et en Suède ils ne paraissent qu'à la mi-mai. Dans ces climats rigoureux, vers la fin de juillet, ils se préparent à partir, et chez nous ils ne partent qu'à la fin d'août ou à la mi-septembre. Les jeunes oiseaux nés dans le Nord se volent jusqu'en octobre, suivant la douceur de la température. Ils passent la Méditerranée, gagnent l'Afrique sans doute, et se voient à Malte deux fois par an; en Sardaigne, on commence à les voir à la mi-avril, et à la fin d'août leurs chants ont cessé.

Ces oiseaux partent seuls pendant la nuit, quelquefois par couple et au nombre de trois au plus. Les mâles reparaissent quelques jours avant les femelles, et reviennent toujours dans les mêmes cantons.

Les ennemis des Coucous sont rarement les oiseaux de proie, mais les Chats, les Renards, les Martres, les Belettes, les Rats, les Corbeaux, les Geais, etc.

On peut encore mettre au nombre de leurs ennemis, non pas à cause du mal qu'ils leur font, mais de la haine qu'ils leur portent, les oiseaux insectivores dans le nid desquels ils vont déposer leurs œufs; les Pirolls et les Hirondelles, sans être exposés aux mêmes inconvénients, ne peuvent les voir paraître sans les poursuivre en criant. Le Coucou, malgré son caractère hargneux, fuit devant ces faibles adversaires.

Les parasites du Coucou sont plusieurs espèces de Philoptères et de Liotheum.

On ne connaît pas la durée exacte de la vie du Coucou; on peut seulement inférer des faits de la vie du nôtre qu'ils doivent vivre assez longtemps; car Naumann voit depuis 25 ans un même Coucou revenir dans le même canton, et il le reconnaît à son chant particulier.

La chasse du Coucou est fort difficile: leur caractère sauvage et défiant empêche qu'on ne les approche, surtout les adultes. Les jeunes, moins expérimentés, sont plus faciles à tuer. On prend cependant les vieux a l'appeau, et j'ai connu un garde, grand destructeur de Coucous, qui imitait si parfaitement leur cri, qu'il n'en passait pas dans son district qu'ils ne vinssent à sa voix se percher assez près du lieu où il était caché pour qu'il pût les tirer.

La chair du jeune Coucou n'est pas mauvaise, et l'on peut même en automne manger la chair de cet oiseau, qui est très maigre au printemps; mais sa réputation empêche qu'on ne le serve sur les plus pauvres tables, dans bien des pays. On peut ensuite se demander si le plaisir de faire un acte d'adresse, en tirant un oiseau d'une approche difficile, peut autoriser à donner la mort à un être essentiellement utile, et qui n'a même pas le privilége de satisfaire la sensualité du meurtrier.

On ne sait à quoi attribuer la défaveur dans laquelle est tombé cet oiseau, qui est certes un des plus utiles, et qui ne fait jamais payer ses services par des dégâts. Dans beaucoup de pays cependant on regarde le Coucou comme un oiseau de mauvais augure. On croit en Allemagne que le cri du Coucou est pour les enfans qui l'entendent au printemps un indice certain du nombre d'années qu'ils passeront sur cette terre; pour les jeunes filles, il présage le temps qui doit s'écouler jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un époux. Les vieilles femmes, qui n'ont plus de prétention ni à une longévité fabuleuse, ni à l'amour, se contentent d'aller modestement prendre la terre de la motte sur laquelle il était posé quand elles l'ont entendu chanter pour la première fois, et la croient bonne contre les puces. On attribue la même vertu à la terre qui se trouve sous le pied droit de celui qui l'entend chanter en de semblables circonstances.

Aujourd'hui même, malgré le progrès des lumières, on entend dire encore dans les campagnes que le Coucou se change en oiseau de proie vers la Saint-Jacques, et qu'au printemps, reprenant sa forme première, il revient dans nos climats sur le dos du Milan, qui se prête complaisamment au transport. On veut qu'il jette sur les végétaux une bave de laquelle naissent des insectes qui le tuent; c'est sans doute l'écume des Cercopes qu'on a prise pour la salive du Coucou. Comme la migration de cet oiseau a en soi quelque chose d'extraordinaire, on a cru, en trouvant dans les arbres creux des Coucous trop jeunes ou trop malades pour partir, et dépouillés de leur plu-

mes, que les Coucous se changeaient l'hiver en Crapauds, et ne prenaient aucune nourriture; d'autres le métamorphosent en Epervier et le font vivre de cadavres. Ainsi, dans le préjugé populaire, il devient Epervier en juillet et Coucou en avril; ailleurs, au contraire, on lui prête la prévoyance de faire des provisions. Au moyen-âge on attribuait à leurs cendres la vertu de combattre l'épilepsie. On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer les contes débités sur ces pauvres oiseaux, qui ne méritent en aucune circonstance l'anathème dont on les a chargés.

Les Coucous présentent entre eux, sous le rapport des formes générales, des traits si frappants de ressemblance qu'on ne peut les méconnaître; mais ils diffèrent à un tel point sous le rapport du bec, qui est faible ou fort, plus court ou plus long que la tête, et des tarses qui, courts, faibles et vêtus chez les uns, sont trapus et nus chez les autres, qu'on les a divisés en plusieurs groupes ou races, fort difficiles à établir et à distinguer, et qui présentent encore entre eux des dissemblances telles, que toutes les subdivisions sont permises. Parmi celles qui ont été proposées on pourrait adopter les quatre suivantes:

1° Les Coucous vrais, à bec d'une force médiocre, arrondi, moins long que la tête, la queue médiocre, arrondie et étagée. Type, le C. commun, *C. canorus*, oiseau gris cendré, à ventre blanc, rayé en travers de noir, et la queue tachetée et terminée de blanc.

2° Les Edolios, à bec allongé et très convexe; les tarses robustes; la tête surmontée d'une huppe; la queue longue et étagée. Type, le C. d'Andalousie, *C. Andalousiæ*, dont le plumage est gris en dessus, et ponctué de blanc, blanc en dessous, les rectrices noires, et terminées de blanc par dessous.

3° Les Gros-Becs, à bec plus haut verticalement que dans les autres races; la queue arrondie ou à rectrices étagées graduellement; à plumage tacheté. Type, C. a gros bec, *C. orientalis*, dont le plumage entier est chez le mâle d'un noir bleu brillant, et brun varié de jaune et de noir chez la femelle.

4° Les Chalcites, à bec court et déprimé, et à plumage métallisé en cuivre doré. Type, le C. didric, *C. auratus*, vert doré, a reflets de cuivre rosette, des taches blanches sur les ailes et les rectrices externes; gorge et toutes les parties inférieures blanches; les flancs rayés de brun-vert; queue rayée de blanc sur un fond noir en dessous; chez la femelle le reflet des cuisses est plus rouge que chez le mâle.

Ces quatre groupes réunis comprennent au moins vingt espèces; mais il ne faut pas les regarder comme bien tranchées. Ce genre exigerait une révision longue et sévère, et sans doute alors il subirait de nombreuses modifications. La place assignée aux Coucous, dans la méthode, est, d'après Cuvier, entre les Torcols et les Couas, et leur association par en haut n'est pas heureuse; M. Temminck les place entre les Indicateurs et les Couas; M. G.-R. Gray, après les Scythrops, tout à la fin des Zygodactyles, et avant les Pigeons. Cette fois encore, M. Temminck paraît avoir mieux saisi les rapports naturels de ce genre.

Les Coucous, tels que Cuvier les a groupés, forment une petite famille, comprenant les vrais Coucous, les Couas, les Coucals, les Conrols, les Indicateurs et les Barbacous. Sous le nom de Cuculées, M. Lesson a réuni les g. Scythrops, Ani, Malcoha, Courol, Coucal, Coua, Piaye, Concoua, Boubon, Taccoïde, Tacco, Coucou et Indicateur. M. G.-R. Gray a fait des Coucous une grande famille, subdivisée en cinq sous-familles: les **Indicatorinées**, les **Saurothérinées**, les **Coccyzinées**, les **Crotophaginées** et les **Cuculinées**. Cette dernière sous-famille, qui est formée du seul g. Coucou, comprend les g. *Eudynamys*, Vig., répondant au C. Gros-Bec de M. Lesson, et ayant pour type le C. a gros bec, *C. orientalis*; *Oxylophus*, Swainson, l'Edolio, *C. ater* (ce sont les Edolios de M. Lesson); *Cuculus*, L.; type, le *C. canorus*; *Chrysococcyx*, Boié, répondant aux Chalcites de M. Lesson, et ayant le *C. cupreus* pour type, et le *Leptosomus*, Vieill., dont le *C. cafer* est le type. On peut, dans cette circonstance, faire compliment à l'ornithologiste anglais de la réserve avec laquelle il a subdivisé ce genre, qui pouvait, s'il l'avait voulu, l'être deux ou trois fois plus encore. (Gérard.)

COUCOU. poiss. — Nom vulgaire donné à des espèces très variées de Poissons osseux ou cartilagineux, probablement à cause des sons qu'ils produisent ou sous l'eau ou sur le rivage. (Val.)

COUCOU (FLEUR DE). BOT. PH. — Nom vulg. de plusieurs plantes, la *Lychnis flos cuculi*, le *Narcissus pseudo-narcissus* et la *Primula officinalis*, mais surtout de cette dernière qu'on appelle encore *Pain de coucou*.

COUCOUA. OIS. — Genre établi par M. Lesson aux dépens du g. Coua pour le *Coccyzus monachus* (*Cuculus monachus* Gal. du Mus.), et auquel il donne pour nom scientifique celui de *Coccycua*. (G.)

COUCOUMELLE. BOT. CR. — Nom vulgaire de l'Oronge blanche et de l'Amanite engaînée.

*__COUCOUPIC.__ *Cucupicus*. OIS. — Genre établi par M. Lesson aux dépens du genre Pic, pour le *Picus cafer* (Promépic de Levaillant, *Micropogon* de Temm.). Ce genre, que sa structure et son nom rapprochent des Coucous, est néanmoins placé par l'auteur, également loin des Pics et des Coucous, entre les Barbus et les Tamatias. (G.)

COUCOURZELLE. BOT. PH. — Nom vulgaire d'une variété du g. Courge.

*__COUDÉ.__ *Geniculatus*. ZOOL. BOT. — En malacologie, on dit qu'une coquille est *coudée* ou *genouillée* quand elle est comme ployée dans toutes ses parties : telle est la Modiole fossile.

En entomologie, on dit que les antennes sont *coudées* lorsqu'elles sont brisées dans leur milieu, comme cela se voit dans la plupart des Rhynchophores.

Palisot de Beauvois donnait cette épithète à l'arête des Graminées lorsqu'elle est pliée dans son milieu.

*__COUDIN__, Duham. MAM. — Syn. de Dauphin grand Souffleur, *Delphinus tursio* Bon. Desm.

COUDOU ou **COUDOUS.** MAM. — Le Coudou de Buffon est l'Antilope canna, et celui de Vosmaer le véritable Coudous, *Antilope strepsiceros* Pall. et le Condoma de Buffon.

COUDRE. BOT. PH. — Nom vulg. du Coudrier et de la Viorne.

COUDRIER. BOT. PH. — Un des noms vulg. du Noisetier.

COUENDOU. MAM. — Nom du Coendou tel qu'il devrait être prononcé. Il sera question de cette espèce en même temps que des Porcs-Épics. *Voyez* aussi les mots SYNÉTHÈRES et SPHIGGURUS. (P. G.)

COUEPIA, Aubl. BOT. PH. — Syn. de *Moquilia*, Mart. et Zucc.

COUGOURDE et **COUGOURDETTE.** BOT. PH. — Noms vulg. des variétés du g. *Cucurbita*.

COUGUAR. MAM. — Nom d'une esp. du g. Chat, *Felis puma* Traill.

COUHIEH. *Elanus*. OIS. — Genre établi par Savigny aux dépens du g. Milan, pour le Blac (*Falco melanopterus*), qui se distingue des Milans proprement dits par ses tarses courts, réticulés, et à demi vêtus de plumes dans leur partie supérieure, et par leur queue échancrée. M. Lesson y comprend les *Falco dispar* et *torquatus*, Cuvier les *Falco Riocourii* et *furcatus*. Vigors a fait de ces derniers son g. Naucler, qui se distingue du g. Couhieh par ses formes grêles et élancées, sa queue très longue et très fourchue. Ce sont de simples divisions du g. Milan. (G.)

COUI. REPT. — Nom vulg. de la Tortue radiée, *Testudo radiata*. (P. G.)

COUIY. MAM. — Nom d'une esp. du g. *Erithizon* de Fr. Cuv., *Er. Buffonii* Fr. Cuv., *Hystrix couiy*, Coëndou de Buffon.

COULACISSI. OIS. — Nom d'une division du genre Perroquet, formé aux dépens du sous-genre des Psittacules, et dont le *Psittacula philippinensis* Gm., est le type. *Voyez* PERROQUET. (G.)

COULÉE. GÉOL. — *Voyez* LAVE.

COULEMELLE. BOT. CR. — Nom vulg. de l'Agaric élevé, *A. procerus*. On appelle aussi COULEMELLE D'EAU l'Agaric en bouclier, *A. clypeolarius*.

COULEURS. MIN. — *Voy.* MINÉRALOGIE.

COULEUVRE. *Coluber*. REPT. — Les Couleuvres sont des Serpents non vénéneux, vivant habituellement d'œufs, de Rongeurs de petite taille, d'Oiseaux, et plus souvent encore de Reptiles sauriens ou batraciens. Elles sont entièrement inoffensives pour l'homme, et la réputation fâcheuse qu'on leur a faite en les mettant au même rang que les Vipères, n'est pas du tout méritée. Aucune de leurs espèces n'a les dents cannelées ou tubuleuses des Ophidiens venimeux ; aucune n'a de glandes pour la sécrétion d'une liqueur vénéneuse que distilleraient ces dents, et, en Europe du moins, il est extrêmement aisé de les distinguer des Serpents nuisibles. Les Couleuvres ont le

corps plus allongé que les Vipères; leurs mouvements sont aussi plus agiles; elles habitent rarement les lieux secs ou arides où celles-ci se tiennent de préférence; leur tête, moins séparée du tronc, n'est pas aussi élargie, et elle n'est que peu ou point triangulaire. L'épiderme de la tête est aussi d'une forme bien différente, et les grandes plaques qu'il constitue sur celle des Couleuvres sont remarquables par la fixité de leur nombre autant que par celle de leur forme. Ce n'est pas toutefois qu'on n'y observe quelques différences, si on les compare d'une Couleuvre à une autre; mais ces notes différentielles se présentent avec une uniformité pour ainsi dire géométrique dans tous les individus de la même espèce; d'autres semblent au contraire caractéristiques des genres, et il a été possible de les classer elles-mêmes en établissant le nom et la valeur caractéristique de chacune, absolument comme on classe les espèces et comme on en reconnaît l'essence. Ces caractères, tirés de l'écaillure, sont assez persistants pour qu'il soit aisé de reconnaître l'espèce même d'un Serpent au moyen de son épiderme seul, après que l'animal s'en est dépouillé par la mue.

Les Pythons sont les Ophidiens les plus rapprochés des Couleuvres, mais la bouche de ces dernières est moins extensible que la leur, bien qu'elle le soit encore d'une manière remarquable; elle est garnie de dents nombreuses, en général petites, plus ou moins égales et dirigées vers le gosier. Ces dents, qui forment une sorte de carde, sont insérées sur les os maxillaire, palatin et ptérygoïdien, à la mâchoire supérieure, où elles forment deux rangées doubles; il n'y en a pas sur l'intermaxillaire. A la mâchoire inférieure il n'y en a qu'un seul rang.

Les Couleuvres peuvent avaler des animaux d'un diamètre plus considérable que celui de leur propre corps; elles boivent aussi, mais à la manière des Lézards. C'est par préjugé qu'on leur attribue l'habitude de téter les vaches; leurs lèvres endurcies ne permettraient point la succion, et leurs dents rétroverses les empêcheraient de quitter le pis après qu'elles l'auraient saisi. Il est peu de personnes qui ne sachent aujourd'hui que le prétendu dard des Serpents est un appareil bien inoffensif, leur langue, bifide à sa pointe, douée de mouvements rapides et rétractiles dans un fourreau basilaire. Il est des pays où l'on connaît assez l'innocuité des Couleuvres pour les rechercher comme aliment; on les nomme alors *Anguilles de haies*. Leur chair est sèche, d'une saveur assez fade, mais qui ne rappelle en rien l'odeur repoussante des Couleuvres. Toutefois elle est si peu abondante qu'une mince Anguille vaut mieux qu'une grosse Couleuvre.

Les Couleuvres se multiplient assez promptement. Celles qu'on a étudiées sous ce rapport sont ovipares; mais il paraît, d'après des observations de M. Prevost, que suivant les circonstances où on la place, une même Couleuvre peut être ovipare ou vivipare. C'est du moins ce qui résulte de quelques expériences faites par lui sur la Couleuvre à collier, et dont il résulte que, placée à proximité de l'eau ou dans des lieux humides, cette Couleuvre serait ovipare, ce qui est sa condition habituelle, et vivipare au contraire, ou mieux ovovivipare, quand on la tient éloignée de toute humidité. Quelques autres remarques viennent à l'appui de cette manière de voir.

On connaît aujourd'hui un nombre très considérable de Serpents de la même famille que nos Couleuvres.

M. H. Schlegel, dans son ouvrage sur la *Physionomie des Serpents* (1837), en a distribué les espèces en 10 groupes qu'il considère comme autant de genres; et, d'après la nature des lieux habités par les espèces de chacun d'eux, il les partage en trois groupes, considérés par lui comme autant de familles. Ce sont les Couleuvres terrestres, d'arbres ou d'eau douce. Ce travail nous servira de guide.

GENRES.

1. **Couleuvres terrestres.**

1. CORONELLA. — Les espèces de ce g. rappellent, par leur organisation, les Couleuvres proprement dites; mais elles en diffèrent par une taille moindre, un tronc moins comprimé, ordinairement pentagone et revêtu d'écailles le plus souvent lisses et distribuées sur 17 à 19 rangées; ainsi que par leur queue conique et peu longue. Les Coronelles se trouvent dans les climats chauds et tempérés des deux mondes. Elles habitent les plaines, et, de préférence, les lieux humides ou couverts de bruyères. On n'en a pas encore ob-

servé à la Nouvelle-Hollande. L'Europe n'en produit qu'une seule, *C. lævis* ou *austriacus*, espèce très répandue et qu'on trouve par toute la France.

2. Xenodon. — Ce sont des Coronelles de grande taille, à formes lourdes, tête large, museau court et tronqué, tronc gros et ventre aplati. Leurs écailles sont lisses. Il n'y en a pas beaucoup d'espèces; l'Afrique et la Nouvelle-Hollande n'en nourrissent pas: la seule qui vive en Europe est le *Rhinechis Agassizii* Wagl., d'Espagne, de la France méridionale et d'Italie.

3. Heterodon. — Leur tête se prolonge en un museau conique, le plus souvent terminé par une lame saillante tronquée au bout et dure. Ils n'ont été observés que dans le Nouveau-Monde, où ils vivent dans les endroits sablonneux; ils ne sont pas en grand nombre.

4. Lycodon. — Ce sont des Ophidiens de taille moyenne dont le corps est ordinairement mince et quelquefois même effilé. Leur caractère particulier est d'avoir les dents maxillaires antérieures plus longues que les autres. Ils habitent les pays équatoriaux des Deux-Mondes, mais non pas la Nouvelle-Hollande.

5. Coluber. — Ce g. comprend, dit M. Schlegel, tous les Serpents terrestres de grande taille, qui, tenant le milieu entre tous les Ophidiens, ne présentent guère de traits extraordinaires dans leur organisation. Leurs plaques abdominales sont ordinairement assez nombreuses; leurs écailles dorsales offrent le plus souvent des carènes assez faibles, et la plupart ont deux plaques oculaires postérieures. Ils habitent ordinairement les lieux secs, mais quelques uns préfèrent le voisinage des eaux. Ils se plaisent également sous les climats chauds et tempérés des Deux-Mondes; mais on n'en connaît qu'une espèce dans l'Afrique australe (*C. canus*), et ils paraissent manquer absolument à la Nouvelle-Hollande.

La France en nourrit plusieurs: *C. Æsculapii*, du midi et même du centre, jusqu'à Fontainebleau; la Couleuvre a quatre raies, *C. quadrilineatus*, également du Midi; la C. verte et jaune, *C. viridi-flavus*, de l'Ouest et du Midi: on l'a aussi prise quelquefois à Fontainebleau.

C'est encore à ce groupe qu'appartient la Couleuvre fer-a-cheval, *C. hippocrepis*, jolie espèce du nord de l'Afrique et du midi de l'Europe. Wagler en a fait le g. *Periops*.

6. Herpetodryas. — Les espèces de ce genre se tiennent de préférence dans les bois et grimpent aux arbres; elles ressemblent beaucoup aux *Coluber*, mais leurs formes sont plus élancées, leur tête est plus effilée, et la plupart ont une livrée d'un vert plus ou moins uniforme.

Ce sont des Serpents fort jolis; nos collections les reçoivent des parties chaudes de l'Asie et de l'Amérique; il y en a aussi à Madagascar, mais point en Afrique.

7. Psammophis. — Ce g. forme une transition encore plus évidente aux Serpents d'arbres. Ses espèces habitent principalement les lieux incultes ou sablonneux couverts de broussailles; l'Europe en nourrit une (*C. monspessulanus* ou *lacertinus*) du midi de la France, etc. Il n'y en a pas à la Nouvelle-Hollande. Leurs dents postérieures et celles du milieu sont ordinairement plus longues que les autres, et quelquefois sillonnées.

2. Couleuvres d'arbres.

Elles sont plus particulièrement propres aux contrées équatoriales; et comme leur organisation les appelle au sein des grandes forêts ou des contrées boisées, on comprend assez bien comment elles manquent aux pays où ces conditions ne se rencontrent pas. De là probablement leur absence dans la Nouvelle-Hollande, et leur rareté dans l'Afrique australe.

8. Dendrophis. — Ce sont des Couleuvres à formes très allongées et grêles. Elles ont le tronc comprimé, l'abdomen et même la queue ordinairement anguleux, et revêtus d'écailles en larges lames; leur œil est grand et a pupille ronde; leur corps a des teintes très vives.

9. Dryiophis. — A museau extrêmement effilé, et le plus souvent allongé en pointe plus ou moins saillante. Leurs formes sont très élancées; la plupart ont des teintes vertes ou bronzées. Leur œil n'est pas très grand, et dans un certain nombre d'espèces la pupille en est allongée verticalement: telles sont celles de l'ancien monde, et en particulier le *C. langaha*, curieuse espèce de Madagascar, que l'allongement de sa partie nasale a fait appeler *Rhinurus*, Blainv. —

Les *Dryiophis* du Nouveau-Monde ont les dents maxillaires moins développées et la pupille orbiculaire. Ils sont également peu nombreux.

10. Dipsas. — Museau également allongé, mais à tête plus large, assez grosse et obtuse ; leur pupille est ordinairement verticale. Les esp. de ce g. habitent ordinairement les grandes forêts de l'Asie et de l'Amérique intertropicales : M. Schlegel en comptait 23. Une est de l'Égypte, une autre de Madagascar, une autre de la Nouvelle-Guinée. L'Europe a aussi une Couleuvre de ce genre : *C. vivax* Fitzing., *Dipsas fallax* Schleg. ; des parties chaudes et orientales.

3. **Couleuvres d'eau douce.**

11. Tropidonotus. — Fort semblables aux *Coluber*, mais plus ramassées dans leurs formes, ces esp. ont le ventre large et convexe, la tête également large, et l'œil peu volumineux ; la plupart ont trois plaques derrière l'œil, dix-neuf rangées d'écailles en losange et carénées, et l'angle de la bouche montant. Elles ne parviennent pas à une grande taille, vivent dans le voisinage des eaux douces ou dans ces eaux elles-mêmes, et sont très bonnes nageuses. Il n'en a point encore été vu dans l'Amérique méridionale ni en Australie ; l'espèce unique du sud de l'Afrique diffère assez des autres (*C. scaber*, le g. *Dasypeltis*, Wagl. ; *Oodon*, Sm. ; *Rachiodon*, Jourd.). La France en a deux : *C. natrix*, la C. a collier (ou Tropidonote a colliers, Atlas de ce Dictionnaire, Reptiles, pl. 10, fig. 1) ; *C. viperinus*, la C. vipérine.

12. Homalopsis. — Les esp. qui composent ce g. sont uniquement des parties chaudes de l'Asie et des deux Amériques, où elles font la chasse aux Poissons, etc. Ces Couleuvres ont la tête grosse, à museau court et arrondi, et revêtue de lames écailleuses le plus souvent assez nombreuses, et de forme plus ou moins régulière. Il y en a de grande taille ; leurs teintes sont en général lugubres.

Cuvier en a fait le g. *Cerberus*, auquel Wagler ajoutait ceux de *Hydrops*, *Hypsirhina* et *Helicops*.

Les douze coupes génériques dont nous venons de parler, en suivant la méthode de M. Schlegel, eussent été pour Linné de véritables Couleuvres (*Coluber*), les seuls g. dans lesquels ce célèbre naturaliste partageait les Ophidiens étant ceux de *Crotalus*, *Boa*, *Coluber* et *Anguis*. Les Vipères ellesmêmes n'avaient d'autre nom générique que celui de *Coluber* : mais les travaux de Laurenti et de Lacépède les séparèrent bientôt ; et dans sa Classification, publiée en 1798, M. Al. Brongniart distingue génériquement les Vipères des Couleuvres, à la famille desquelles appartiennent les g. *Dipsas*, Laur. ; *Natrix*, id. ; *Coronella*, id. ; et *Langaha*, Lacép. et Brug. Le g. *Coluber* fut bien autrement subdivisé lorsqu'on eut remarqué la certitude des caractères tirés de la considération des écailles céphaliques et de la squamature en général. Trois naturalistes allemands, Boié, Fitzinger et Wagler, multiplièrent d'une manière vraiment fâcheuse les coupes génériques établies aux dépens du g. *Coluber*. L'ophiologie est malheureusement restée dans cette direction ; et si cette partie de la science en a gagné sous quelques rapports, il est plus certain encore qu'on en a rendu la connaissance des Serpents à peu près inaccessible aux personnes qui ne peuvent en faire une étude spéciale, et que cette étude est elle-même devenue aussi difficile qu'ennuyeuse par son inextricable synonymie. Espérons que l'*Histoire des Serpents* que MM. Duméril et Bibron rédigent en ce moment pour leur grand ouvrage d'erpétologie, fera justice de tout ce qu'il y a de mauvais dans cette nouvelle méthode.

Pour lier entre eux les nombreux articles de ce Dictionnaire relatifs à des genres d'Ophidiens colubriformes, nous transcrivons ici un tableau de la classification de ces prétendus genres, tel que M. de Blainville l'a publié dans son *Système d'erpétologie*, en 1835. Presque tous ces genres, et quelques unes des principales espèces, y sont classés d'après la nature de leur écaillure.

A. Scutelles frontales paires, au nombre de quatre.

1. Plaques oculaires 0 — 1 (1) = Genres : *Ophites* et *Brachyorrhos*.

2. Plaques oculaires 1 — 1 = *C. planiceps*, *elapoides* et *catostome*.

3. Plaques oculaires 1 — 2.

† Avec un lorum (plaque entre les oculaires antérieurs et la nasale) = Genres :

(1) C'est-à-dire nulles en avant et unique en arrière.

Homalosoma, *Oligodon*, *Rhinosoma*, *Zacholus*, *Erythrolamprus*, *Dipsas*, *Pareas*, *Ophis*, *Oxyropus*, *Lycodon*, *Rhinobothrium*, *Liophis*, *Macrops*, *Telescopus*, *Dendrophis*, *Goniosoma*, *Chlorosoma*, *Philodryas*, *Herpetodryas*, *Psammophis* et *Coluber*, Wagl., caractérisés par quelques particularités du corps cylindrique ou filiforme; de la tête peu ou très distincte; du museau plus ou moins prolongé; de la forme et de la proportion des écailles, lisses ou carénées; des dents égales et fort petites, inégales et plus longues en avant ou en arrière, eultriformes ou sulcifères en avant ou en arrière; de la grandeur ou de la petitesse des yeux, etc.

†† Sans lorum = Genres: *Clœlia*, *Oxybelis*, *Dryophis*, *Spilotes*, *Leptophis*, *Dasypeltis*.

4. Plaques oculaires 1 — 3.

† Avec lorum = Genres: *Tropidonotus*, *Leionotus*.

†† Avec lorum = *C. ponticerianus*.

5. Plaques oculaires 1 — 4 = *C. catenifer*, de Californie.

6. Plaques oculaires 2 — 2.

† Avec lorum = Genres: *Coronella*, *Zamenis*, *Cœlopeltis*, *Chrysopelea*, *Rhinechis*, *Psammodytes* et *Dryophilax*.

7. Plaques oculaires 2 — 3.

† Avec un lorum = *C. Montis-Libani*, *C. vertebralis* Bl.

8. Plaques oculaires 2 — 4 = Genres: *Langaha*, appelé aussi *Xiphorhynchus*, *Amphistrate* et *Rhinurus*.

9. Plaques oculaires 3 — 4 = Genres: *Tragops* ou *Drynus*.

10. Plaques oculaires 3 — 4 = Genre *Periops*.

B. Scutelles frontales impaires au nombre de trois.

Les auteurs ont proposé plusieurs genres pour les quelques espèces qui rentrent dans cette catégorie, à laquelle on pourrait réserver le nom sous-générique d'*Homalopsis* (c'est ce qu'a aussi adopté M. Schlegel). L'étude de plusieurs de ces espèces nous a permis (*Zool. de la Favorite*) d'en donner la distribution que voici:

1. Plaques occipitales petites ou décomposées.

† Oculaires en périopsie (*C. cerberus*).

†† Oculaires régulières 1 — 2 (*C. molurus*).

2. Plaques occipitales régulières.

† Oculaires 1 — 2.

a. 2 lorums (*C. prevostianus*).

b. 1 lorum.

* Écailles lisses (*C. aer* et *plumbea*).

** Écailles carénées = Genre *Helicops*, Wagl., comprenant les *C. monilis* et *carenicaudus*.

c. Point de lorum = Genre *Pseudechis* (*C. porphyricus*).

†† Oculaires 1 — 3 = Genre *Xenodon* (*C. inornatus*). (P. Gervais.)

COULEUVRE. *Colubraria*, Schum. moll. — M. Schumacher, dans son *Nouveau système de conchyliologie*, a proposé ce genre pour une coquille appartenant au genre Ranelle de Lamarck, *Ranella caudisata*. Aucun caractère ne justifie ce genre: il est donc impossible de l'introduire dans la méthode. *Voy.* ranelle. (Desh.)

COULEUVRÉE. bot. cr. — Synonyme de Coulemelle.

COULEUVRIN. rept. — Syn. d'*Eryx*.

COULIAVAN. ois. — Nom d'une esp. du g. Loriot, *Oriolus sinensis*.

COULICOU, Vieill. ois. — Syn. de Coua.

COULMOTTE. bot. cr. — Synonyme de Coulemelle.

COULON-CHAUD. ois. — Un des noms vulgaires du Tournepierre.

COULON DE MER. ois. — Nom vulgaire des Mouettes.

COULSE. bot. cr. — *Voyez* coulemelle.

***COULTERIA.** bot. ph. — Genre de la famille des Papilionacées-Sophorées, établi par Kunth pour des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique méridionale, à feuilles abrupti-pennées, portant des épines dans les aisselles; à fleurs jaunes en grappes et portées sur des pédicelles articulés. On en connaît cinq ou six espèces.

COUMA. bot. ph. — Genre de la famille des Apocynacées-Carissées, établi par Aublet (*Plant. de la Guian., suppl.*, t. 392) pour un arbre lactescent à rameaux triangulaires, portant des feuilles verticillées par trois, ovales, acuminées, entières, très glabres des deux côtés, subcordiformes à leur base; pétiole membraneux, en gouttière, long d'environ un pouce. Fleurs roses en panicules trichotomes dont les pédoncules et leurs ramifications sont triangulaires et comme articulés. Fruits de la grosseur d'une prune,

arrondis, légèrement déprimés, de couleur rousse, renfermant de trois à cinq graines dans une pulpe couleur de rouille. Ces fruits, amers d'abord, deviennent ensuite doux et agréables. On les vend sur les marchés de la Guiane sous le nom de *Poires de Couma*.

COUMAROUNA, Aubl. BOT. PH. — Syn. de *Dipterix*, Schreb.

COUPE-BOURGEON. INS. — Nom vulgaire d'Insectes différents, tels que les Attélabes, les Gribouris, les Eumolpes, les Pyrales, etc., qui font beaucoup de tort aux bourgeons des Vignes et aux greffes des Abricotiers et des Pêchers.

COUPE-FAUCILLE. BOT. PH.—Nom vulgaire de deux espèces de Mufliers, les *Antirrhinum linaria* et *orontium*.

COUPEROSE BLANCHE, BLEUE et **VERTE**. MIN.— Noms vulg. des sulfates de Zinc, de Cuivre et de Fer.

COUPET. MOLL.—Nom que donne Adanson à une espèce du g. Cône : c'est le *Conus hebræus* de Linné. *Voy.* CÔNE. (DESH.)

COUPEUR D'EAU. OIS. — Nom vulgaire du *Rhyncops* ou Bec-en-Ciseaux.

COUPOUI. BOT. PH. — Genre établi par Aublet (*Plant. de la Guiane, suppl. pl.* 16, t. 377) pour un arbre de la Guiane (*C. aquatica*) à feuilles pétiolées, obovales, aiguës, cordiformes à leur base et très grandes. Le fruit, ovoïde et de la grosseur d'un citron, est couronné par les cinq lobes du calice et contient une seule amande. On rapporte ce genre à la famille des Myrtacées-Barringtoniées.

COURATARIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Myrtacées-Lécythidées, établi par Aublet (*Guian.*, 724, t. 290) pour un grand et bel arbre (*C. Guianensis*) à rameaux étalés, à feuilles alternes, pendantes, à pétioles courts, elliptiques, acuminées, entières, glabres, longues de 12 à 15 centim., larges de 6 à 10, un peu coriaces. Fleurs grandes, d'un blanc lavé de pourpre et disposées en épis axillaires. Le fruit est une capsule ligneuse, oblongue, évasée, presque campaniforme, recouverte par un opercule qui se prolonge en un axe central jusqu'au fond de la capsule où sont attachées les graines. Le g. *Couratoria* a les plus grands rapports avec le g. *Lecythis*, dont il diffère par son fruit seulement. Raddi en a indiqué une nouvelle espèce propre au Brésil et qu'il appelle *C. estrellensis*. Le bois de Couratari est placé au premier rang parmi les bois de charpente. Son écorce, qui est très tenace, sert aux naturels du pays à monter sur l'arbre même pour en cueillir les fruits ou sur les autres arbres.

COURBARIL. BOT. PH.—Nom d'une esp. du g. *Hymenea*.

COUREUR. OIS. — Syn. de Couré-Vite. C'est encore le nom spécifique d'un Traquet d'Afrique, *Saxicola cursoria*.

COUREURS. MAM. — Famill de Rongeurs comprenant le g. *Lepus*, dans les *Tableaux zoologiques* de M. de Blainville, *Principes d'anat. comp.*, 1822. (P. G.)

COUREURS. *Cursores*. ZOOL. — Dans la douzième édition de son *Systema naturæ* (1766), Linné avait désigné sous le nom de *Grallæ pedibus cursoriis* les Huîtriers et les Pluviers. Les Oiseaux auxquels on a depuis donné ce nom, tels que l'Autruche, l'Outarde, etc., appartenaient à ses Gallinacés. Lacépède (1799) appelle oiseaux Coureurs l'Autruche, le Touyou ou Nandou, le Casoar et le Dronte. Meyer (*Alman. des ois. d'Allemagne*, 1810) établit sous ce nom le 9e ordre de sa méthode et y comprit l'Outarde, l'OEdicnème et le Coure-Vite. Illiger (1811) rangea dans cet ordre un bien plus grand nombre d'oiseaux que ses prédécesseurs, tels que le Casoar, l'Autruche, le Nandou, l'Outarde, le Pluvier, la Maubèche, l'Échasse, l'Huîtrier et le Coure-Vite. M. Temminck y a compris les cinq genres Autruche, Nandou, Casoar, Outarde et Coure-Vite. M. de Blainville y rapporte les mêmes genres, excepté les deux derniers. On voit que la plupart des ornithologistes ont cherché à réunir en un seul groupe et sous une même dénomination les oiseaux qui sont privés de la faculté de voler. Malgré l'autorité des naturalistes qui ont créé cet ordre, on reconnaît, à l'incertitude de ses limites, qu'il n'est pas établi sur des particularités organiques rigoureuses et que l'arbitraire a joué un grand rôle dans sa création. Il paraît à la fois plus naturel et plus raisonnable de faire de ces oiseaux coureurs et à longues jambes des tribus ou des familles de l'ordre des Echassiers, dont ils ont tous les caractères et tous les attributs. M. Lesson a changé le nom de Coure-Vite en celui de Coureur, et

il l'a placé avec les Outardes parmi les Gallinacés.

Les zoologistes ont appliqué le même nom à des animaux de différentes classes. Ainsi M. de Blainville a appelé Coureurs les Rongeurs aptes à la course; Latreille un groupe d'Orthoptères dont les pieds sont propres à la course, tels que les Forficules, les Blattes, les Mantes et les Spectres, et Haworth une famille de Crustacés dont les pieds sont propres à la course, tels que les Ocypodes, etc. (G.)

COUREUSES. ARACH. — Division établie par M. Walckenaër dans la famille des Aranéides Dipneumones, courant avec agilité pour attrapper leur proie, et dont le type est la Lycose.

COURE-VITE ou **COURT-VITE.** *Cursorius.* OIS. — Genre de l'ordre des Échassiers Pressirostres de Cuvier, Coureurs de Temminck, établi par Latham et présentant pour caractères : Bec plus court que la tête, déprimé à la base, un peu voûté à la pointe, faiblement courbé, pointu. Narines ovales, surmontées par une petite protubérance. Tarses très longs, grêles, articulés, la moitié de la jambe dénudée; trois doigts très courts, presque entièrement divisés; doigt intérieur de moitié plus court que celui du milieu; ongles très courts. Ailes moyennes, allongées, la première rémige presque aussi longue que la deuxième, qui est la plus longue; grandes couvertures aussi longues que les rémiges. Queue courte et rectiligne.

On ne connaît rien des mœurs de ces oiseaux, qui sont propres aux parties chaudes de l'Asie et de l'Afrique, et s'égarent quelquefois en Europe. Les quelques renseignements qu'on possède sont contradictoires : ainsi, tandis que la plupart des auteurs disent qu'ils vivent dans les lieux secs et loin des eaux, Griffith dit, au contraire, qu'ils habitent les rivages de la mer. On sait seulement qu'ils courent avec une vitesse étonnante et échappent par leur rapidité aux armes à feu; Levaillant en a cependant tué un (le C. à double collier) dans l'intérieur de l'Afrique.

Il paraît certain que les jeunes diffèrent peu des adultes.

Le plumage des oiseaux de ce genre est peu riche en couleur : l'isabelle, le cendré, le roux clair ou vif, le brun varié de blanc et de noir. 2 espèces en diffèrent : le C. AUX AILES VIOLETTES a les rémiges noires, terminées en lames violettes, encadrées de vert et chatoyantes, et le C. DE TEMMINCK a une calotte rouge.

On en connaît cinq espèces ; le C. ISABELLE, *C. isabellinus*, propre à l'Afrique méridionale et très commun en Abyssinie; le C. A DOUBLE COLLIER, *C. bicinctus*, et celui d'Asie, de l'Afrique et de l'Inde; le C. AUX AILES VIOLETTES, *C. chalcopterus*, du Sénégal, et le C. DE TEMMINCK, *C. Temminckii*, provenant de la Sierra Leone.

Les formes extérieures du Coure-Vite le rapprochent des Outardes, c'est pourquoi on le réunit communément à ce genre; toutefois sa place est assez incertaine, et elle le sera évidemment tant que ses mœurs ne seront pas connues. Illiger avait changé le nom de *Cursorius*, créé par Latham, en celui de *Tachydromus*, adopté par Cuvier. (G.)

COURGE. *Cucurbita.* BOT. PH. — Genre de la famille des Cucurbitacées-Cucurbitées, établi par Linné (*Gen.*, n° 1478) et présentant pour caractères : Fleurs monoïques. Corolle campanulée; pétales soudés entre eux et avec le calice. *Fleurs mâles :* Calice hémisphérique, campanulé; 5 étamines triadelphes; filaments libres à leur base et réunis à leur sommet; anthères courbées brusquement à la base et au sommet, droites et planes dans leur partie moyenne. *Fleurs femelles :* Calice obové-clavé, rétréci ou campanulé vers la pointe et après l'anthèse, toujours découpé au-dessous du limbe; anthères le plus souvent stériles; trois stigmates épais et bilobés; péponide 3-5-loculaire; graines elliptiques, comprimées et bordées.

Les Courges sont des plantes herbacées annuelles à tige fistuleuse, rampantes ou grimpantes, munies le plus souvent de vrilles; feuilles de forme variable, couvertes, ainsi que tout le reste de la plante, excepté les fruits, de poils courts et raides. Les fleurs, axillaires et le plus souvent solitaires, sont jaunes ou blanches, en entonnoir plus ou moins évasé. Leur fruit, un des plus volumineux que l'on connaisse, affecte les formes les plus variées. Ces plantes, originaires des contrées chaudes du globe, mais dont la patrie réelle est inconnue, sont aujourd'hui répandues par-

tout, et occupent une place importante dans la culture maraîchère.

Entre les mains de l'homme, les Courges ont pris les formes les plus bizarres et acquis un volume considérable. Les espèces qui méritent l'attention des amateurs de culture sont :

1° Le POTIRON JAUNE COMMUN, *C. maxima*. — Tige grimpante et très longue, munie de fortes vrilles, à feuilles en cœur très rudes. Fruit monstrueux, jaune, globuleux, à côtes, et creux à la maturité. Les *Potirons vert*, *gros* et *petit*, sont des variétés du Potiron commun. La pulpe de cette espèce est ferme, d'un grain assez fin, mais fade et peu sucrée ; on la mange en potages, et l'on peut en préparer des tartes d'un goût fort agréable.

2° Le GIRAUMON, *Pepo*.—Feuilles cordées-obtuses, subquinquélobées, denticulées, à calice s'amincissant en dessous du limbe. Fruit de forme variée, mais, dans la variété la plus cultivée, il est rouge, muqueux et à bandes vertes, aplati et surmonté d'une énorme excroissance divisée en quatre, et figurant assez bien un turban, d'où le nom vulgaire qui lui a été donné. La pulpe de cette Courge, plus dense et plus fine que celle de l'espèce précédente, a plus de saveur et est employée aux mêmes usages.

3° La C. DE BARBARIE, *C. verrucosa*.— Feuilles cordées, profondément quinquélobées et denticulées ; lobe moyen rétréci à sa base. Le fruit est le plus communément allongé en Concombre, fort gros et d'un vert foncé, brillant et lisse, à côtes saillantes et plus ou moins verruqueuses, uni ou panaché de jaune. La C. de Barbarie est d'un goût plus délicat que les espèces précédentes ; on peut la manger frite avant sa maturité, et la saveur en est agréable.

4° Le PATISSON ou BONNET DE PRÊTRE et D'ÉLECTEUR, *C. melopepo*.—Feuilles cordi-obtuses, subquinquélobées, denticulées; vrilles imparfaites, souvent transformées; calice hémisphérique, campanulé et court, très évasé à la gorge. Le fruit, de forme variée, est plus constamment d'un blanc jaunâtre ou vert panaché de jaune, déprimé, du poids de 1 kilogr. 1/2 au plus, à 4 ou 5 cornes très proéminentes et renfermant les graines. La pulpe, d'un jaune pâle ou vif, est fine et délicieuse, frite.

On rapporte au Patisson le *Potiron d'Espagne*, dont le fruit, de 3 à 4 kilogr., est aplati, très déprimé au centre et des deux côtés, couvert d'une écorce gris de perle et onde. C'est, sous le rapport du goût, le plus exquis de tout le genre.

5° C. ORANGINE, COLOQUINELLE, *C. aurantia*.—Plante très rude, à feuilles subcordées, trilobées, cuspidées, à denticules aiguës, à fruits lisses, globuleux, ayant la forme et la couleur d'une orange. La pulpe en est fibreuse, légèrement amère, non mangeable. C'est un fruit d'agrément que l'on mêle au dessert pour faire un plat d'attrape.

6° C. COUGOURDETTE, FAUSSE POIRE, *C. ovifera*.— Plante grêle, grimpante, à feuilles cordées, argentées, quinquélobées, denticulaires, pubescentes; calice obovale, allant en s'amincissant, coupé au sommet après l'anthèse. Ses fruits, ayant le plus communément la forme d'une poire, sont blancs, verts ou panachés de vert et de blanc. Cette espèce sert à décorer les orangeries, et ses fruits ornent nos cheminées.

Les 5 espèces que je viens de citer, et qui sont, sur les 16 ou 18 qui composent ce genre, les plus répandues, présentent des variétés à l'infini, et *jouent* entre elles de la manière la plus capricieuse.

La culture des Courges n'est pas difficile : elles viennent partout, quoiqu'elles préfèrent une exposition chaude, et le plus communément on se contente de jeter des graines sur des buttes de fumier ou dans des trous remplis de terreau. On n'a d'autre soin à leur donner que des arrosements, et de supprimer les branches latérales et les fruits surnuméraires. Mais ce n'est qu'avec des soins assidus qu'on peut obtenir du Potiron jaune des fruits aussi volumineux que ceux qui paraissent chaque année sur nos marchés et pèsent jusqu'à 100 kilogr.

On tire des semences une huile colorée en vert, et de bon goût quand elle est extraite à froid ; celle qui est extraite à chaud sert à l'éclairage. On donne les tourteaux au bétail.

Les Courges sont cultivées en grand dans les départements de la Sarthe, de Maine-et-Loire, du Morbihan, de l'Ain, et sur les bords du Rhône. On donne la pulpe crue ou cuite, et mêlée avec du son, aux vaches, et en général à toutes les bêtes bovines ; on la

fait toujours cuire pour la donner aux Porcs, qui en sont fort avides et s'engraissent à vue d'œil à ce régime.

On dit que les oiseaux de basse-cour ne peuvent en manger sans tomber dans un état complet d'ivresse.

Les fruits des Courges se conservent généralement fort bien dans un lien sec pendant plusieurs mois. Leurs propriétés médicinales sont les mêmes que celles des Concombres.

On a supprimé de ce genre le Pastèque, qui est le type du genre *Citrullus*, les Gourdea et Calebasses, qui composent le genre *Lagenaria*.

De Candolle a placé le genre *Cucurbita* entre les genres *Joliffia* et *Involucraria*; M. Brongniart, entre les genres *Cucumis* et *Trichosanthes*; et M. Endlicher, qui se rapproche le plus de M. Brongniart, les met en tête de son sous-ordre des Cucurbitées, entre les genres *Cucumis* et *Coccinia*. (G.)

COURICACA ou **CURICACA**. OIS. — Nom de pays d'une esp. du g. Tantale, le *T. loculator* Gm. (G.)

COURIMARI. BOT. PH. — Genre institué par Aublet (*Suppl. aux pl. de la Guiane*, p. 28, pl. 384) pour un grand arbre de la Guiane, trop imparfaitement décrit et figuré pour que ses rapports naturels eu puissent être établis.

COURLAN. *Aramus*. OIS. — Genre de l'ordre des Échassiers, famille des Grues, ayant pour caractères : Bec plus long que la tête, droit, dur, incliné à la pointe, qui est renflée, sans échancrure; mandibule inférieure renflée vers le milieu, angulaire, pointue; fosse nasale longue. Narines latérales éloignées de la base du bec, longitudinales, percées à jour. Jambes à demi nues; tarses longs, grêles, scutellés en avant; pouce allongé et portant en entier sur le sol; doigts entièrement divisés. Ailes médiocres, concaves, les deux premières rémiges plus courtes que la troisième, qui est la plus longue. Queue moyenne, rectiligne, à douze rectrices.

Les formes générales du Courlan le rapprochent des Grues. C'est un oiseau dont la marche est aussi dégagée que celle de tous les individus de ce groupe. Il est d'un naturel calme et paisible, vit solitaire ou par couple sur le bord des eaux, où il se nourrit de Grenouilles et d'Insectes; suivant d'autres, il ne se tient que dans les plaines arides. Il n'entre pas dans l'eau, dit d'Azara, pour se procurer sa nourriture, et ne fait la chasse ni aux Poissons ni aux Serpents.

Au lieu de se cacher, comme le Héron, quand on le poursuit ou qu'une apparition insolite excite sa défiance, et de ne s'envoler qu'à la dernière extrémité, il commence par remuer la queue avec inquiétude, puis il prend son essor, et reste quelque temps avant de se hasarder à redescendre à terre.

Il perche au sommet des arbres élevés, et quand un bruit le frappe, il articule le cri *carau* d'une voix si perçante que l'on peut l'entendre de 2 kilomètres. Il crie aussi bien la nuit que le jour.

D'Azara dit que le Courlan cache ses œufs, qui sont au nombre de deux, dans des endroits touffus et voisins des eaux, et que les petits suivent la mère après leur naissance.

Le Courlan, qui porte à Cayenne le nom de *Courliri*, est un oiseau de 2 pieds environ, brun, à teinte pourprée sur le dos et le croupion; les côtés de la tête, de la gorge et du cou marqués d'un trait blanc; parties inférieures brunes, tachetées de blanc sur le ventre; bec jaune, noirâtre aux extrémités; pieds cendrés; iris rougeâtre.

Cet oiseau, commun à Cayenne et au Paraguay, se trouve aussi à Porto-Rico, à Cuba, dans les Florides et jusque dans les États-Unis, ce qui ferait penser qu'il est migrateur.

M. Temminck croit que le Courlan-Carau de d'Azara et le C. Courliri sont une même espèce; il est vrai que, d'après les descriptions, ils se ressemblent beaucoup.

Cuvier met le Courlan à la suite des Grues et avant le Caurale; M. Temminck, avec plus de raison, entre les Grues et les Hérons. Les anciens ornithologistes lui avaient trouvé tant de ressemblance avec ces derniers qu'ils en avaient fait un *Ardea*. M. G.-R. Gray (*List of gen.*) le met entre les Falcinelles et les Courlis; M. Lesson, entre les Ibis et le Caurale. (G.)

COURLI. MOLL. — Nom vulgairement donné par les marchands d'histoire naturelle au *Murex haustellum* de Linné. *Voy.* MUREX. (DESH.)

COURLI ÉPINEUX. MOLL. — Nom vulgaire du *Murex brandaris*. *Voy.* MUREX. (DESH.)

COURLIRI. OIS. — *Voy.* COURLAN.

COURLIS. *Numenius.* OIS. — Genre de l'ordre des Échassiers longirostres (Gralles à 4 doigts, Temm.), établi par Brisson, et présentant pour caractères : Bec long, grêle, arqué, comprimé, à pointe dure, obtus ; mandibule supérieure dépassant l'inférieure et arrondie vers le bout, cannelée jusqu'aux trois quarts de sa longueur ; narines latérales linéaires, percées dans la cannelure. Face emplumée ; espace entre l'œil et le bec toujours garni de plumes. Tarses grêles, nus au-dessus du genou ; doigts antérieurs réunis jusqu'à la première articulation ; pouce petit, élevé, terminé par un ongle rudimentaire, et touchant la terre par l'extrémité seulement. Ailes médiocres ; la 1[re] rémige la plus longue ; queue courte, arrondie et rectiligne, composée de 12 rectrices.

Les Courlis, qui ne diffèrent des Ibis que par leur face emplumée et aussi par des doigts plus courts et plus robustes, sont des oiseaux variant pour la taille de celle d'une Poule à celle d'une Bécasse. Ils ne sont pas, comme les Ibis, parés de couleurs éclatantes ; leur plumage présente plusieurs nuances de gris, de roux, de brun, de fauve et de blanc. Cette dernière couleur est celle de la poitrine, du ventre, du croupion, et souvent aussi des couvertures de la queue ; des mouchetures, assez agréablement disposées, varient la monotone uniformité des teintes, et sont répandues souvent par tout le corps. Les pieds sont de couleur différente suivant les espèces : ils sont bruns dans le Courlis ténuirostre et le Courlis commun, qui a le bec noir à l'extrémité, brun en dessus et couleur de chair en dessous, et l'iris brun, couleur qui paraît celle de la plupart des Courlis. Dans le Corlieu, les pieds sont verdâtres et le bec noirâtre. Dans le Courlis boréal, les pieds sont d'un noir bleuâtre, et le bec noirâtre en dessus et brun en dessous.

Il n'y a presque pas de différence entre les sexes ; les couleurs de la femelle paraissent cependant moins pures. Sous le rapport du plumage, les jeunes ne présentent pas d'autres différences avec les adultes, sinon qu'ils ont le bec plus court et moins arqué : ainsi, tandis que les jeunes, dans le grand Courlis, ont le bec à peine de 12 cent. et presque droit, les vieux l'ont de 18 à 20 cent. et très arqué. Il en est de même du Corlieu, chez lequel les jeunes ont le bec long seulement de 5 cent., tandis que les adultes l'ont de 9 à 10.

Après l'Huîtrier, le Courlis est l'Échassier qui a les vertèbres cervicales en moins grand nombre : il n'en a que 13 ; les dorsales et les caudales sont au nombre de 8, et les sacrales de 10. Le jabot est tapissé de papilles glanduleuses. L'estomac est musculeux comme celui des granivores, et contient quelquefois de petites pierres. Ces oiseaux ont deux cœcums de 5 à 7 cent. de longueur.

Quoique leur vol soit élevé et soutenu, à terre ils fuient souvent à une grande distance en courant avec une surprenante agilité, et ils ne prennent leur essor qu'après une longue course. Quand aucune passion ne les agite, leur démarche est grave et mesurée. Ainsi que tous les Échassiers dont le pouce ne touche pas le sol, les Courlis ne perchent pas.

Leur habitation est dans les endroits secs et sablonneux, mais près du bord de la mer, et dans le voisinage des marais et des prairies humides, où ils cherchent leur nourriture, qui consiste principalement en Lombrics, en Insectes tant aquatiques que terrestres, en Limaçons et en petits Mollusques.

Le C. longirostre se nourrit surtout de petits Crabes qu'il sait adroitement tirer de leurs trous à l'aide de son long bec. Il est avide des baies de ronces, et s'avance dans les terres pour en chercher.

Le Courlis de la baie d'Hudson, *N. borealis*, se nourrit, pendant son séjour dans ces contrées, des baies de Camarine à fruits noirs (*Empetrum nigrum*) et de ronces qu'ils vont chercher en compagnie de l'espèce précédente.

Dans leurs migrations, ils s'abattent sur les plages humides, et y ramassent les vers qui s'y trouvent en énormes quantités.

Ces oiseaux s'éloignent généralement peu des côtes, et ne font que de rares apparitions dans l'intérieur des continents.

D'un naturel sauvage et défiant, ils vivent en bandes assez nombreuses, excepté à l'époque de la reproduction, où ils s'isolent.

Ils nichent dans les lieux secs, dans les herbes qui croissent dans les bruyères, et dans les sables ainsi que dans les dunes qui

bordent les mers. Le grand Courlis niche presque partout ; le petit ne niche, dit-on, qu'en Asie et dans les contrées boréales.

Le nombre des œufs déposés par les femelles du Courlis est de quatre. Ils sont, dans les contrées d'Europe, olivâtres et parsemés de taches d'un brun mêlé de rouge, si rapprochées vers le gros bout qu'elles y forment une bande qui le couvre en entier : les œufs du Corlieu sont de même couleur, mais plus petits. Ceux du C. à long bec sont de la couleur des œufs du *Rallus crepitans*, et l'on en a trouvé en juillet dans les marais salants du cap May.

Les jeunes Courlis, aptes à chercher leur nourriture aussitôt après leur naissance, ne reçoivent aucun soin de leurs parents.

Le cri du Courlis est assez exactement représenté par son nom ; et les noms vulgaires qu'il porte dans notre pays le rappellent encore : c'est Corlui, Curlu, Courleru, etc. « Il a gaigné son nom de son cri, dit Belon ; car en volant il prononce *corlieu*. » Les Anglais l'appellent *Curlew* (*Queurliou*) ; en italien, c'est *Chiurlo*. La plupart des autres Courlis paraissent n'avoir d'autre cri qu'un sifflement aigu qu'ils poussent presque constamment pendant leurs voyages. Les Allemands, ayant egard à certaines circonstances qui signalent son apparition, l'appellent *Brachvogel, Regenvogel, Vetter-Windvogel* (oiseau des jachères, de pluie, d'orage, de vent). Le nom grec de *Numenius* signifie croissant, à cause de la forme arquée de son bec. Les Grecs modernes l'appellent *Macrimiti*, au long nez.

La mue du Courlis a lieu une fois seulement par an.

Gessner l'avait appelé *Phæopus* aux pieds cendrés, particularité qui ne se rapporte pas à toutes les espèces.

Malgré leur caractère sauvage, les Courlis vivent cependant au Sénégal en domesticité ; mais l'ennui et le peu d'abondance de nourriture ne tardent pas à les faire périr. Ce sont au reste des oiseaux dépourvus de gentillesse. Ils sont répandus par tout le globe ; mais les espèces dont la distribution géographique est le plus vaste sont le grand Courlis et le Corlieu, qui se trouvent dans toutes les parties de l'Europe, aux Indes, dans les îles Mariannes, au Cap, aux États-Unis. On ne connaît pas les distributions géographiques des autres espèces, qui sans doute n'habitent pas exclusivement le pays dont on leur a donné le nom. Tels sont les C. de l'Inde, de la baie d'Hudson, etc.

Ces oiseaux sont de passage : ils reviennent régulièrement dans les contrées boréales au printemps, et partent en automne ; ils arrivent communément dans nos contrées en avril, et commencent à partir dans les derniers jours d'août ; quand les hivers sont doux, il en reste toujours quelques uns. Le point où les Courlis sont le plus communs est le voisinage de la Loire. Aux États-Unis, les Courlis arrivent à la mi-mai et partent en septembre. Leur migration a lieu en grandes troupes, en ligne, avec assez de lenteur pour que les plus faibles puissent suivre.

La chair du Courlis, autrefois recherchée et mise au premier rang, l'est peu aujourd'hui, à cause de son odeur de marécage.

On chasse les Courlis au fusil. Les meilleurs chiens couchants les arrêtent à cause de leur fumet, qui est aussi prononcé que celui de la Perdrix ; et en imitant leur cri on peut les approcher à portée de fusil et en tuer beaucoup, les autres étant retenus par les cris des blessés.

On recherche dans certains pays les œufs de Courlis pour les manger, et ils sont assez estimés. Wilson parle avec éloge de la chair des Courlis à long bec et boréal, qui, s'étant nourris de baies de ronces et de camarine, ont acquis un embonpoint remarquable et perdu le goût de marécage.

La place naturelle du Courlis est après les Ibis, et peut-être plus près des Falcinelles et des Cocorlis que des Bécasses proprement dites, avant lesquelles le placent Cuvier et M. Temminck.

Le nombre des espèces qui composent ce genre est de 7 ou 8. Je ne décrirai que celles d'Europe :

COURLIS D'EUROPE, *Numenius arcuatus*. — Taille d'un Chapon, brun et le bord de toutes les plumes blanchâtre, le croupion blanc, la queue rayée de blanc et de brun. On trouve quelquefois chez le Courlis d'Europe des individus atteints d'albinisme.

CORLIEU, PETIT COURLIS, *N. phæopus*. — Même plumage, bien que de couleur moins arrêtée, mais de taille moitié moindre que le précédent. Quoique les mœurs soient sem-

blables à celles du Courlis, et qu'ils vivent dans les mêmes localités, ils ne se mêlent jamais.

On appelle encore :

Courlis vert ou Courlis d'Italie, l'Ibis vert.

C. à tête nue, l'Ibis chauve.

C. (le plus petit des), l'Alouette de mer.

C. de terre, l'OEdicnème.

En général, Buffon a donné le nom de Courlis à de véritables Ibis ; Sonnini a suivi cet exemple et augmenté la confusion qui régnait dans ce genre. Vieillot a également mêlé des Ibis aux Courlis. (Gérard.)

COUROL. *Leptosomus*, Vieill. ois.—Genre de l'ordre des Zygodactyles, famille des Coucous, et ayant pour caractères : Bec gros, pointu, robuste, assez court, légèrement comprimé, un peu triangulaire, à mandibule supérieure portant au bout une petite échancrure. Narines obliques, presque médianes, linéaires; tarses courts, minces ; ailes aiguës, 1re et 2e rémiges les plus longues ; queue longue, presque égale, composée de 12 rectrices.

Les Courols, dont le nom a été créé par Levaillant pour indiquer que ces Oiseaux représentent à la fois les formes des Coucous et des Rolles, sont des Oiseaux à tête massive, à corps épais et sans grâce, ayant un air lourd et stupide. Les couleurs dominantes de leur plumage sont le gris cendré et le brun.

On ne connaît pas leurs mœurs ; on sait que, originaires de Madagascar, ils se tiennent dans l'épaisseur des forêts, d'où ils ne sortent guère, et se nourrissent surtout de fruits, quelquefois seulement d'insectes.

Les circonstances de leur nidification ne sont pas connues ; Levaillant pensait qu'ils ne devaient pondre que deux œufs, parce qu'il n'avait jamais vu plus de deux petits sous la conduite des parents.

Le nom malgache de ces Oiseaux est Vouroudriou, on mieux Vourong-Drion.

On en connaît deux espèces : le Courol Vourouodriou, *L. viridis*; le Courol Croma, *L. crombus*. Buffon avait à tort pris cette dernière espèce pour la femelle de la première. On place le Courol près des Malcohas et des Coucals. Cuvier les met avant les Indicateurs. (G.)

COURONNE. *Corona*. zool., bot., géol., astr. — En zoologie, on appelle *Couronne* les protubérances qui naissent dans les premiers temps sur l'os frontal du Faon (*voyez* cerf); la partie supérieure des dents molaires et le bord supérieur des sabots ; le duvet qui entoure la base du bec des Rapaces ; les plumes érectiles qui surmontent la tête de certains Oiseaux.—En botanique, ce sont les appendices libres ou soudés qui surmontent la gorge de la corolle comme dans le g. Narcisse, garnissent l'intérieur du périgone, ainsi que cela se voit dans les Grenadilles. Cassini appelle ainsi dans la famille des Composées l'ensemble des fleurs occupant la circonférence d'un capitule quand elles diffèrent de celles du disque, comme cela se voit dans la plupart des Corymbifères ; c'est encore le limbe persistant du calice dans certains fruits tels que ceux du g. *Pyrus* ; Adanson donnait ce nom à la partie supérieure de la gaîne des Graminées. — En géologie, c'est, d'après Deluc, les cratères de volcans munis à leur circonférence d'une muraille ou rempart circulaire. — En astronomie, Couronne est synonyme de Halos. *Voy.* ce mot.

COURONNE IMPÉRIALE. bot. ph. — Nom vulgaire du *Fritillaria imperialis*.

***COURONNÉ.** *Coronatus*. zool., bot. — On emploie cette épithète dans les circonstances énoncées au mot couronne ; mais on dit encore d'un arbre dont la partie supérieure de la tige périt qu'il est *couronné*. Les Coquilles sont dites *couronnées* quand, comme dans quelques Volutes, la spire est armée de pointes, de tubercules ou d'épines.

***COURONNES.** moll. — M. de Férussac, dans ses *Tableaux systématiques des Mollusques*, a proposé de séparer des Volutes de Lamarck toutes les espèces qui sont amples et très minces, telles que les *Voluta melo*, *cymbium*, etc. Non seulement M. de Férussac en a fait un genre à part, mais aussi une famille à laquelle il a donné le nom de Couronnes. Depuis, la plupart des conchyliologues anglais ont adopté le genre proposé par M. de Férussac ; mais personne n'a admis la famille destinée à le renfermer lui seul. Nous verrons à l'article voluta que le genre en question ne peut être conservé, et, à plus forte raison, la famille créée à son sujet. *Voy.* volute. (Desh.)

COUROUCOU. *Trogon*, Lin. OIS.—Genre de l'ordre des Zygodactyles (Grimpeurs, Cuv.), famille des Barbus, dont les caractères sont : Bec plus court que la tête, gros, voûté, convexe, plus large que haut, courbé à la pointe, dentelé sur les bords et garni de longs poils à la base. Narines basales, cachées par les poils de la face. Tarses courts, faibles, plus courts que le doigt externe, emplumé en partie ; le doigt postérieur externe versatile. Ailes médiocres, les 3 premières rémiges étagées, la 1re très courte, la 4e et la 5e les plus longues ; queue longue et étagée.

Un cou gros et court, une tête petite et munie d'un bec d'une largeur extraordinaire, le corps épais, des tarses courts, une queue très longue, donnent une figure disgracieuse à ces Oiseaux, dont le plumage doux et soyeux est orné des couleurs les plus brillantes, et qui rivalisent avec celles des Jacamars et des Colibris ; leur plumage resplendit d'un éclat presque métallique, et l'on y trouve comme couleurs dominantes, dans les parties supérieures du corps, le vert glacé d'or, le noir bleuâtre brenzé ou le vert bleu, pour les espèces américaines ; chez celles de l'ancien continent, le roux marron, le gris cendré, les remplacent ; le ventre et la poitrine sont généralement, et sans acception de race, jaunes, orange, rouges ou roses, et les ailes sont, dans plusieurs espèces, telles que les C. rosalba, rocou, Duvaucel, Kondea, etc., finement vermiculées de noir. La queue est le plus communément noire ou rousse, et les rectrices sont variées de blanc.

Leur plumage varie suivant l'âge et le sexe : les femelles sont de couleur plus terne ; le roussâtre, l'olivâtre, remplacent le vert doré ; les jeunes sont aussi vêtus de couleurs peu décidées et dépourvues d'éclat.

Les Couroucous sont des Oiseaux tristes et solitaires, vivant retirés dans les endroits les plus reculés des forêts, et faisant entendre, à l'époque des amours seulement, un cri ou sifflement désagréable et entrecoupé, qu'on a cherché à représenter par les syllabes *cou-rou-cou*, cette dernière très prolongée. Le Couroucou à ventre jaune, *T. viridis*, prononce le mot *ouroucouaïs*, ce qui se rapproche encore beaucoup de couroucou ; il en est de même du Surucua du Paraguay.

Semblables aux Oiseaux de nuit, dont ils ont le plumage soyeux, ils paraissent être offusqués par la grande lumière, et ne sortent de leur retraite que le matin et le soir pour aller à la chasse des Insectes et des Chenilles, dont ils font leur nourriture presque exclusive, car ils mangent aussi des baies, qu'ils avalent entières. Leur vol est vif, court, vertical et par ondulation, et ils chassent, dit-on, avec beaucoup d'adresse.

Ces Oiseaux font deux pontes par an : la femelle dépose dans un trou d'arbre pourri, agrandi avec le bec par le mâle seul, qui s'accroche à l'arbre comme un Pic (le C. rocou fait encore son nid en creusant dans les nids des Termès) de 2 à 4 œufs presque ronds et d'un blanc rosé dans les C. narina, tout blancs dans l'Oranga, et gros comme des œufs de Pigeon.

Pendant l'incubation, le mâle apporte à manger à sa compagne, et répète près d'elle, pour la désennuyer sans doute, le cri de *pio, pio*, qui est à la fois fort et plaintif. Les petits naissent entièrement nus, et ne se couvrent de duvet qu'au bout de quelques jours. Ce n'est qu'après la deuxième mue qu'ils prennent leur plumage d'adulte. Dès que les petits peuvent se passer des soins de leurs parents, ils vont se retirer dans la solitude et pourvoient seuls à leur subsistance. Après la pariade, les adultes entrent en mue, et en ont une seconde en août.

La nonchalance de leur caractère les empêche de s'ébattre comme la plupart des autres oiseaux et de prendre de la joie. Stupidement accroupis sur une branche moyenne, d'où ils guettent le passage d'un insecte, ils cherchent à peine à se soustraire au chasseur, qui les poursuit à cause de leur chair, qui est très délicate et recouverte d'une graisse à demi fluide, très abondante, et pour leur brillant plumage. Une espèce brésilienne et mexicaine des plus recherchées sous ce dernier rapport est le Couroucou resplendissant, dont la tête est surmontée d'une huppe aplatie, comme dans le Coq de roche ; la queue a 4 rectrices flottantes, longues de 60 à 80 cent., le tout brillant d'un vert d'émeraude glacé d'or du plus bel effet (*Voy.* l'Atlas de ce Dict., *Oiseaux*, pl. 5 B). Les parties inférieures du corps sont rouge vermillon. Le plumage de cet oiseau a servi jadis de parure aux filles des caciques, et aujourd'hui les créoles s'en décorent.

Les deux continents possèdent des Couroucous ; mais leurs limites géographiques, dont ils ne s'éloignent jamais, sont très restreintes, c'est-à-dire entre les tropiques, et pas au-delà.

On peut diviser ce genre en deux races : les Couroucous américains et ceux de l'ancien continent.

1° **Couroucou américain** : Mandibules dentelées sur leurs bords. On en connaît 2 espèces venant du Brésil, de la Trinité, de la Guiane, de Cuba, et montant jusqu'à Mexico.

2° **Couroucou de l'ancien continent**: bords du bec lisses ou presque lisses. On en compte 10 espèces, dont 9 des îles de l'archipel Indien, et une seule africaine, le *T. narina*.

La peau du Couroucou, dont le plumage perd son éclat sous l'influence de la lumière, est lacérable au point qu'il est difficile d'en préparer de bonnes.

La place des Couroucous est près des Barbus, avec lesquels ils ont plusieurs points frappants de ressemblance. (G.)

COUROUCOUCOU. OIS. — Oiseau douteux connu seulement par une figure mauvaise ou inexacte de Séba, et dont la véritable place n'est pas connue. (G.)

COUROUPITA. BOT. PH. — Genre de la famille des Myrtacées-Lécythidées, établi par Aublet pour un grand arbre de la Guiane, à feuilles alternes, ovales, oblongues, pointues, entières ; à fleurs très grandes et roses, répandant une odeur suave, et naissant sur les grosses branches et sur les rameaux, où elles sont disposées en épis de plus de 30 centimètres de longueur. Le fruit est sphérique, gros comme un Melon, ligneux, indéhiscent, fermé par un opercule, et contenant des semences arrondies, nichées dans une pulpe de saveur acide assez agréable. A la Guiane, le fruit du Couroupita porte le nom de *boulet de canon*, et l'arbre, celui de *Calebasse-bois*, de *Calebasse à Colin*. Ce g. ne renferme qu'une seule esp., le *C. guianensis*.

COURPATA. POISS. — L'un des noms vulgaires d'un Poisson singulier de la Méditerranée, que les naturalistes ont appelé *Tétragonure de Cuvier*. *Voy* ce mot. (VAL.)

COURRIER. OIS. — Un des noms vulgaires du Chevalier aux pieds rouges, *Totanus gambetta*. (G.)

*__COURSETIA.__ BOT PH.—Genre de la famille des Papilionacées-Galégées, établi par De Candolle pour des arbrisseaux du Pérou tomenteux, à feuilles pinnées et à fleurs jaunes, et dont il a décrit trois espèces.

*__COURSON.__ *Resex*. BOT. — On appelle ainsi la nouvelle pousse produite par le tronc ou la tige d'une plante.

COURT PENDU. OIS. — Nom vulgaire du Loriot d'Europe. (G.)

COURT POUCE. MAM. — Syn. de Brachytèle.

COURTEROLLE INS. — Nom vulgaire de la Courtilière, *Gryllotalpa*.

COURTILIÈRE. *Gryllotalpa*. INS.—Genre de la tribu des Grylliens, de l'ordre des Orthoptères, établi par Latreille aux dépens du genre *Acheta* de Fabricius, et caractérisé par un corps allongé, une tête petite, emboîtée dans le corselet, ce dernier, long, formant comme une carapace enveloppant les côtés du prothorax ; par des ailes repliées en filets dépassant les élytres, et surtout par des jambes antérieures, élargies et dentées, ressemblant à une main. Ces pattes antérieures servent à fouir, comme celles des Taupes, dont elles ont tout-à-fait l'aspect ; ce qui a valu aux Insectes composant le genre Courtilière le nom de *Taupes-Grillons*; mais comme la dénomination de Courtilière est plus généralement connue, il nous a semblé préférable de donner à ce nom l'histoire de ces Orthoptères. Il est dérivé, assure-t-on, d'un vieux mot français *courtille*, signifiant jardin, parce que les Courtilières ou Taupes-Grillons fréquentent souvent les jardins. Ces Insectes secreusent des galeries dans la terre, et forment au-dessus de leur retraite de petits monticules de terre analogues à ceux formés par les Taupes, mais en rapport avec leur petite taille.

On connaît un petit nombre d'espèces de ce genre, environ six ou huit, dispersées dans les diverses régions du globe ; la plus grande est très répandue dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique et de l'Asie ; on en connaît une espèce de Guinée, trois ou quatre d'Amérique, une ou deux d'Asie, une de la Nouvelle-Hollande, remarquable par son corselet lisse et brillant (*Gryllotalpa nitidula* Serv., représenté dans notre Atlas, INSECTES ORTHOPTÈRES, pl. 3, fig. 4). La plupart de ces Grylliens, très semblables entre eux quant à la forme et à la couleur, peuvent se reconnaître

seulement aux dentelures des pattes antérieures. Il est évident que ces diverses espèces ont des mœurs entièrement analogues; cependant, comme l'espèce européenne seule a été observée dans ses habitudes, c'est elle que nous désignerons principalement: la COURTILIÈRE COMMUNE (*Gryllotalpa vulgaris* Lat., *Gryllus Gryllotalpa* Lin.) est un grand insecte long de près de deux pouces; d'un brun roussâtre, avec le corselet d'un brun grisâtre velouté et les tarses antérieurs terminés par cinq dents, dont la seconde formant une large plaque.

Les Courtilières se tiennent de préférence dans les champs de blé, dans les jardins potagers, dans les terres légères; en général, elles passent la mauvaise saison dans un trou pratiqué sous terre; cette retraite correspond à la surface du sol par une galerie plus ou moins verticale suivant la nature du terrain. Alors de ce point central l'insecte se creuse de nouvelles galeries dans toutes les directions, ce qui lui permet de s'échapper facilement quand on l'inquiète. C'est dans le but de trouver sa nourriture que cet Orthoptère perfore ainsi la terre en tous sens; il coupe toutes les racines tendres qui se trouvent sur son passage, et épargne seulement les plus dures en changeant de direction.

Pendant longtemps on a cru que les Courtilières étaient essentiellement herbivores; depuis, quelques observateurs, et principalement M. Féburier, ont assuré qu'elles étaient carnassières et ne coupaient les racines des végétaux que pour se frayer des passages et trouver des insectes ou des vers dont elles font leur nourriture. Comme les Courtilières s'entre-dévorent quand on en réunit plusieurs dans la même boîte, ce fait a été regardé comme une confirmation des habitudes carnassières de ces insectes. Quoi qu'il en soit, il nous paraît probable que, dans la plupart des circonstances, ils se nourrissent fort bien de végétaux. On comprend combien les Taupes-Grillons doivent être redoutés des agriculteurs, car pour eux le but importe peu, il leur suffit de voir les racines dévorées par ces Orthoptères pour les compter au nombre des espèces les plus nuisibles. Au reste, on a remarqué que des racines de Romaines et d'autres végétaux avaient été non seulement coupées pour livrer un passage, mais bien mangées par les Courtilières dans une certaine longueur.

C'est au printemps que les mâles et les femelles se réunissent; les premiers, au moyen d'une stridulation analogue à celle que font entendre les Grillons, mais beaucoup moins forte, appellent leurs femelles. L'accouplement a lieu ordinairement dans la nuit; peu de temps après les femelles pondent leurs œufs. Elles choisissent, pour effectuer leur dépôt, une terre assez solide, y construisent leur nid au centre d'une galerie circulaire, et établissent en même temps pour elles-mêmes une nouvelle retraite à peu de distance de leur nid.

On assure que les œufs pondus par chaque Courtilière femelle sont au nombre de deux à trois cents. Les petits ne tardent pas à éclore: d'abord ils sont blancs, mais peu à peu ils se rembrunissent et prennent leur couleur naturelle. La ressemblance avec les individus adultes est complète, sauf l'absence des ailes. D'après tous les observateurs, ces Orthoptères ne mettraient pas moins de trois ans pour acquérir tout leur développement. Pendant l'hiver ils demeurent dans une immobilité complète.

On a beaucoup écrit sur les Courtilières, et l'on n'a pas manqué de débiter sur ces insectes une foule d'erreurs plus ou moins bizarres. La tendresse maternelle la plus grande a été attribuée aux femelles de ces Orthoptères, etc.

Les localités où les Taupes-Grillons sont répandus se reconnaissent facilement à la couleur jaune de la végétation, qui est plus ou moins flétrie. Avec un peu d'attention on ne tarde pas à découvrir les petits monticules où se trouve l'entrée des galeries.

Jusqu'à présent il a été impossible de trouver un moyen propre à détruire les Courtilières sur une grande étendue; ceux proposés consistent à rechercher les ouvertures de leurs nids et à y introduire soit de l'huile, soit de l'eau, ou encore à placer en terre des vases remplis d'eau dans lesquels ces Insectes puissent venir se noyer.

Mais on voit combien de semblables procédés sont peu susceptibles d'une application en grand.

Les Courtilières, malgré une ressemblance assez grande avec les autres Grylliens, s'en éloignent cependant par de nombreux carac-

tères; car, outre la disposition de leurs pattes antérieures et la forme de leur corselet, elles ont des pattes postérieures courtes avec des cuisses peu renflées qui ne leur permettent pas de sauter; leurs ailes aussi ne présentent pas chez les mâles cette sorte de miroir, organe du chant si développé chez les autres Grylliens. Les Courtilières constituent parmi les Insectes un type très remarquable et qui peut être considéré comme assez anomal. (Bl.)

*COURTOISIA, Reich. bot. ph. — Nom rapporté avec doute par M. Endlicher comme synonyme au g. *Gillia*.

COUSCOUS. mam. — *Voy.* phalanges.

COUSIN. *Culex.* ins. — Genre de Diptères établi par Linné, et divisé depuis en plusieurs autres g. dont la réunion forme une tribu sous le nom de *Culicides* dans la méthode de Latreille, et une famille du même nom dans celle de M. Macquart. D'après ce dernier auteur, dont nous suivons la classification, le g. Cousin appartient à la division des Némocères, et ne se distingue essentiellement des autres Culicides que par ses palpes, qui sont plus longs que la trompe dans le mâle, et très courts dans la femelle. Ce g. ainsi restreint et caractérisé se compose encore d'une trentaine d'espèces environ, dont une seule (*Culex pipiens*) a été observée dans ses divers états. Cette espèce n'est que trop connue par les piqûres douloureuses qu'elle nous fait et son bourdonnement aigu qui la rend incommode alors même qu'elle ne peut nous faire sentir son aiguillon. Pour bien connaître cet insecte, à la fois l'objet de notre haine et de notre admiration, il faut en lire l'histoire dans les Mémoires de Réaumur et de Degéer, ainsi que dans les ouvrages de Swammerdam et de Kleemann. Nous en avons donné un résumé à l'article culicides, auquel nous renvoyons pour ne pas nous répéter; nous donnerons seulement ici quelques détails qui n'auraient pas été à leur place dans cet article.

De toutes les parties dont se compose l'organisation admirable du Cousin, la plus curieuse, sans contredit, est la trompe. Considérée extérieurement, elle ressemble à une espèce de siphon terminé par un renflement en forme de bouton. Cette partie extérieure n'est que l'enveloppe du suçoir ou de l'aiguillon; elle consiste en une pièce étroite, d'une substance plutôt cornée que membraneuse, mais très flexible, et dont les bords, en se roulant et se rapprochant l'un contre l'autre, forment un fourreau fendu dans toute sa longueur, et dont le renflement terminal représente les deux lèvres de la trompe des Mouches ordinaires. C'est dans ce fourreau qu'est contenu l'aiguillon. Celui-ci, bien que très délié, se compose cependant de six soies très aiguës disposées par paires sur trois rangs, dont les deux du milieu ont à leur extrémité des dentelures dirigées en arrière. Quand le Cousin veut piquer, il appuie le bout du fourreau dont nous venons de parler sur l'endroit de la peau qu'il juge le plus facile à percer, et à mesure que son aiguillon y pénètre, on voit ce fourreau s'en séparer, en se courbant, sans que sa partie inférieure, qui pose sur la peau, change de place, et finir par se plier en deux lorsque l'aiguillon est totalement enfoncé dans la plaie. Ensuite on le voit se redresser et envelopper de nouveau l'aiguillon lorsque l'insecte retire celui-ci de la plaie. Or, on conçoit que cette opération serait impossible si le fourreau n'était pas fendu dans toute sa longueur, comme nous l'avons dit.

Quoique la piqûre du Cousin soit légère, il en résulte cependant une tumeur plus ou moins grande, et une douleur très cuisante qu'il faut attribuer au liquide vénéneux versé dans la plaie par l'insecte, auquel la nature paraît l'avoir donné pour rendre plus fluide le sang dont il s'abreuve. Le remède le plus simple contre cette piqûre, quand elle est isolée, est de presser ou de sucer la partie blessée, afin d'en faire sortir un peu de sang qui entraîne avec lui tout ou partie du venin, et de laver ensuite la plaie avec de l'eau fraîche. Si les piqûres sont nombreuses et très rapprochées, comme alors il en résulte une inflammation considérable, il faut recourir aux cataplasmes émollients, après avoir employé l'alcali volatil.

Il est peu d'insectes qui soient aussi avides de notre sang et qui nous poursuivent avec autant d'acharnement que les Cousins. Des vêtements d'un tissu épais et serré ne suffisent pas souvent pour nous garantir de leur aiguillon. Dans les contrées méridionales de l'Europe, on n'évite leurs atteintes pendant la nuit qu'en entourant les lits d'une

enveloppe de gaze qu'on nomme *cousinière*. C'est principalement dans les campagnes situées sur le bord des eaux stagnantes et des bois marécageux qu'on en est le plus incommodé. Mais, d'après les récits des voyageurs, ces Insectes sont bien autrement redoutables dans les autres parties du globe, surtout en Amérique, où ils sont connus sous le nom de *Moustiques* et de *Maringouins*. Au reste, ils se multiplient dans les pays froids comme dans les pays chauds, car ils sont très communs en Suède et encore plus en Laponie. Les malheureux habitants de ce dernier pays tâchent de se garantir de leurs piqûres en se frottant le visage et les mains avec de la graisse, ou en faisant du feu autour de leurs cabanes pour les en éloigner.

On évalue, comme nous l'avons dit plus haut, à trente environ le nombre des espèces connues dans le g. Cousin proprement dit. Sur quoi M. Macquart en décrit 22, dont 10 appartiennent à l'Europe, 9 à l'Amérique, 2 à l'Afrique et 1 à l'Asie. Parmi celles d'Europe, la plus connue est le *Culex pipiens* de Linné, déjà mentionné dans cet article. Quant aux exotiques, nous citerons seulement le *Culex ferox* Wiedm., du Brésil, et le *Culex mosquito* Rob.-Desv., de l'île de Cuba, où il est très incommode dans la saison des pluies. Ces deux espèces se font remarquer par l'éclat de leurs couleurs. *Voy.* CULICIDES. (D.)

COUSINET. BOT. PH. — Nom vulg. des Airelle-Myrtille et Oxycoccos.

***COUSINIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Carlinées, établi par Cassini aux dépens du g. *Carduus*, pour le *Carduus orientalis* de Marscb., qu'il a nommé *Cousinia carduiformis*. C'est une plante herbacée du Caucase, basse, dressée, tortueuse et ramifiée, supérieurement tomenteuse, à feuilles alternes subdécurrentes, coriaces, raides, glabres en dessus, tomenteuses en dessous, oblongues-lancéolées, subpinnatifides, à divisions lancéolées, terminées par une longue épine; capitules terminaux sessiles, souvent comme agglomérés, accompagnés de bractées; corolle d'un jaune pâle. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre.

COUSSAPOA (nom vernaculaire). BOT. PH. — Genre de la famille des Artocarpacées, établi par Aublet (*Guyan.*, II, 955, t. 362, 363), et renfermant 4 espèces environ. Ce sont des arbres croissant dans l'Amérique tropicale, laiteux, d'abord frutiqueux, grimpant en parasites sur les autres arbres, et laissant retomber du sommet de ceux-ci des rameaux qui viennent s'enraciner dans le sol pour se relever et se souder en une sorte de tronc, lequel étouffe bientôt l'arbre nourricier qu'il enveloppe comme d'un fourreau. Ce tronc devient donc ensuite une sorte d'arbre creux intérieurement, sillonné inégalement à l'extérieur, laissant voir les vestiges des soudures qui le composent, et se ramifiant au sommet. Les rameaux en sont subéreux, les ramules creux et garnis de feuilles alternes, longuement pétiolées, cordiformes, ovales ou obovales, nervées, tomenteuses ou plus rarement glabres, très entières ou crénelées. Les fleurs sont dioïques et réunies en capitules axillaires: les capitules mâles paniculés, les femelles solitaires, longuement pédonculés. Elles n'offrent rien de remarquable sous le rapport ornemental: les mâles se distinguent à un périgone tubulé, 3-4-bractéolé, à 2 étamines dont les filaments sont soudés en un seul; les femelles, à leur périgone formé de 4 folioles connées, ébractéolées, devenant ensuite bacciforme, et renfermant un drupe monosperme. (C. L.)

COUSSAREA (nom vernaculaire). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées, tribu des Psychotriées-Cofféées, formé par Aublet (*Guyan.*, I, 98, t. 38), renfermant environ 4 espèces. Ce sont des arbrisseaux glabres, croissant dans les Guianes et les Antilles; à feuilles opposées, coriaces, courtement pétiolées, accompagnées de stipules interpétiolaires, solitaires de chaque côté, aiguës; à fleurs terminales, petites, serrées, blanches, brièvement pédicellées. (C. L.)

COUSSINET. BOT. PH. — *Voyez* CANNEBERGE.

COUTAREA (nom propre?). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cincbonées-Eucincbonées, formé par Aublet (*Guyan.*, I, 314, t. 122), et renfermant 7 ou 8 espèces environ. Ce sont des arbres indigènes de l'Amérique tropicale orientale, à feuilles opposées, brièvement pétiolées, ovales, acuminées, munies de stipules larges, courtes, aiguës; à fleurs blanchâtres, souvent heptamères (7 folioles périanthien-

nes, 7 étamines), portées sur des pédoncules axillaires et terminaux, souvent trifides. On en cultive une belle espèce dans les jardins en Europe, la *C. speciosa* Aubl. (*Portlandia hexandra* Jacq.). (C. L.)

COUTEAU. *Cultellus*, Schum. MOLL. — M. Schumacher, dans son *Essai d'un nouveau système de conchyliologie*, a proposé de démembrer le genre *Solen* de Linné en un grand nombre de genres, parmi lesquels on remarque celui-ci, dans lequel l'auteur propose de réunir des espèces larges et aplaties, telles que le *Solen maximus* de Lamarck, par exemple. Ce genre n'a point été adopté. *Voy.* SOLEN. (DESH.)

COUTEAU. POISS. — Nom vulg. d'une esp. du g. Able, *Leuciscus cultratus* Cuv.

COUTOIR. MOLL. — Nom vulgaire donné sur nos côtes à la Vénus Clonisse.

COUTOUBEA (nom vernaculaire). BOT. PH. — Genre de la famille des Gentianacées, tribu des Chironiées, formé par Aublet (*Guyan.*, I, 72, t. 27-28), et renfermant 6 ou 8 espèces, croissant toutes dans l'Amérique tropicale. Ce sont des sous-arbrisseaux dressés ou plus rarement volubiles, à feuilles opposées, sessiles, uninervés; à fleurs blanches, tribractéées, disposées en épis ou en racèmes terminaux ou latéraux, serrés ou lâches. On cultive en Europe les *C. spicata* Aubl. et *ramosa* ejusd. (C. L.)

COUTURIÈRE. OIS. — Nom vulg. d'une esp. du g. Fauvette, *Sylvia sutoria*. (G.)

COUVAIN. INS. — C'est l'ensemble des œufs et des larves des Insectes qui vivent en société : telles sont les Abeilles.

COUVAISON. OIS. — *Voy.* INCUBATION.

COUVÉE. OIS. — On appelle couvée la totalité des œufs soumis à l'incubation, et les petits qui naissent d'une même ponte.

COUVERCLE. MOLL. — Nom anciennement donné à l'opercule des coquilles univalves.

COUVERTURES. *Tectrices.* OIS. — *Voy.* AILES.

COUVEUSE. BOT. CR. — Syn. de Polypore en Bouquet, *Polyp. frondosus*. On les désigne encore sous les noms de *Coquiller* ou de *Coquillier en bouquet*.

COUVROSE. BOT. CR. — Nom vulg. de l'Agaric en Conque, *A. ostreatus*.

COUXIO, Humb. MAM. — Nom d'une esp. du g. Saki.

*COUZÉRANITE (de Couserans, nom de pays). MIN. — Substance minérale d'un noir grisâtre, tirant quelquefois sur le bleuâtre, et qu'on trouve disséminée en petits cristaux dans les calcaires grenus, en divers points des Pyrénées, notamment dans la vallée de Vicdessos, sur le chemin de Saleix, au passage d'Arelus, au pont de la Taccle, etc. C'est à M. de Charpentier qu'on doit la découverte de cette substance; M. Dufresnoy, qui l'a examinée de nouveau, en a fait connaître plus exactement la forme et la composition. C'est un silicate d'Alumine et de Chaux; dont l'analyse a donné : Silice, 52,37; Alumine, 24,02; Chaux, 11,85; Potasse, 5,52; Soude, 3,96; Magnésie, 1,40. — Elle est toujours cristallisée tantôt en prismes rectangulaires, tantôt en prismes rhomboïdaux, à base oblique ou à sommets dièdres; la forme fondamentale est un prisme rhomboïdal de 84°, dont la base est inclinée de 92 à 93° sur les pans. La pesanteur spécifique est de 2,69. La Couzéranite raie le verre et fond au chalumeau en émail blanc. (DEL.)

COVELIA, Neck. BOT. PH. — Syn. de *Spermacoce*, L.

*COVELLITE (dédiée à M. Covelli). MIN. — Bisulfure de Cuivre, en masse terreuse, noire ou d'un bleu foncé, trouvé par Covelli dans les laves du Vésuve. Même chose que le Kupferindig de Breithaupt, que l'on trouve à Badenweiler, dans le grand-duché de Bade. *Voy.* CUIVRE et SULFURES. (DEL.)

COVET. MOLL. — Adanson, dans son *Voyage au Sénégal*, donne ce nom à un Buccin très commun, *Buccinum reticulatum* de Linné. *Voy.* BUCCIN. (DESH.)

*COWANIA (James Cowan, introducteur de la plante). BOT. PH. — Genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées-Endryadées, formé par Don (*Linn. Trans.*, XIV, 574, t. 22) sur un arbrisseau du Mexique, et ne renfermant encore que cette espèce, introduite et cultivée en Europe. Elle est très ramifiée; les ramules en sont très courts, feuillés, couverts d'un duvet épais, laineux; les feuilles alternes, linéaires-cunéiformes, tripartites au sommet, roulées au bord; les stipules membranacées, adnées; les fleurs jaunes, solitaires, sessiles au sommet des rameaux. (C. L.)

COXELUS (κόξα, hanche). INS. — Genre

de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes, établi par Ziegler et adopté par Latreille, qui le met dans sa tribu des Diapériales, à côté de son g. *Eledona* (*Bolitophagus*, Fabr.). Il en diffère principalement par ses antennes, dont les trois derniers articles forment la massue, et les précédents sont presque en cône renversé, sans dilatation au côté interne. Ce g. a pour type le *Bolitophagus pictus* de Sturm, qui se trouve en Styrie et dans l'est de la France, suivant M. le comte Dejean. M. le comte de Castelnau en décrit une seconde espèce sous le nom de *spinosulus*, et l'indique comme de France. (D.)

*COXIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Primulacées, tribu des Primulées-Lysimachiées, établi par Endlicher (*Gen. Pl.*, 4209), et dont le type et unique espèce est la *Lysimachia atropurpurea* Hook. (*Lubinia* Lk. et O.). C'est une plante herbacée, croissant au Cap, vivace par les stolons qu'elle émet de ses racines; à tiges anguleuses, subsimples, lignescentes à la base; à feuilles inférieures opposées ou ternées, les supérieures alternes, rapprochées, rétrécies à la base et subsemi-amplexicaules, très entières, discolores en dessous, non ponctuées; à inflorescence en racèmes serrés, nutants; bractées égalant les pédicelles; calices et corolles d'un pourpre noirâtre. On la cultive dans les jardins d'Europe. (C. L.)

COYPOU, Mol. MAM. — Nom de pays de l'esp. type du g. Myopotame.

COYPU. *Coypus*. MAM. — Syn. de Myopotame.

*CRABBEA, Harw. BOT. PH. — Synon. de *Borleria*, L.

CRABE. *Cancer*. CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes Brachyures, établi par Linné et adopté par tous les carcinologistes. M. Milne-Edwards, dans le t. Ier de son *Hist. nat. sur les Crustacés*, range ce genre dans sa famille des Cyclométopes et dans sa tribu des Cancériens. Chez les espèces qui composent actuellement cette coupe générique, qui a été très restreinte, la carapace est assez régulièrement ovalaire et très convexe en dessus. Le front est large, très incliné et peu saillant; sur sa ligne médiane il est divisé par une fissure, et souvent il paraît quadrilobé. Les bords latéro-antérieurs de la carapace sont très longs et en général tranchants. Les diverses régions de la carapace sont ordinairement peu distinctes. Les orbites sont presque circulaires. La région antérieure est large, mais très courte; les fossettes antérieures sont transversales, et l'épistome presque linéaire. L'article basilaire des antennes externes est presque droit, et ne touche au bord inférieur du front que par son angle antérieur et interne; la tige mobile de ces appendices est extrêmement courte, et s'insère dans l'hiatus du bord interne, de manière à pouvoir se reployer dans l'orbite. Le troisième article des pattes-mâchoires externes est plus large que long, presque carré. Le plastron sternal est presque une fois et demie aussi long que large, et les bords latéraux sont presque droits; le sillon qui loge l'abdomen du mâle est très profond, et les sutures qui séparent les deux anneaux thoraciques sont presque transversales. Les pattes antérieures sont grosses, courtes et disposées de façon à pouvoir s'appliquer exactement contre les régions ptérygostomiennes; la main présente en dessus une arête plus ou moins tranchante, et les pinces, cannelées en dehors et en dedans, sont armées dans toute leur longueur de dents comprimées et tranchantes. Les pattes suivantes sont très courtes, très comprimées et garnies en dessus d'une crête tranchante et d'une rangée de fortes épines; le tarse est court, renflé et armé d'un petit ongle corné. L'abdomen ne présente rien de particulier. 13 espèces composent cette coupe générique, et la plupart habitent l'océan Indien. Le C. TRÈS ENTIER, *C. integerrimus* Lamk., peut être considéré comme le type de ce genre. (H. L.)

Le nom de Crabe a encore été donné à des Crustacés de genres différents; ainsi l'on a appelé :

CRABE DES MOLUQUES, le Limule.

C. DES PALÉTUVIERS ou C. DE VASE, l'Uca.

C. FLUVIATILE, le Potamophile.

C. HONTEUX, le Calappe.

CRABES FOSSILES. CRUST. FOSS. — *Voy.* CRUSTACÉS FOSSILES.

CRABIER. MAM., OIS. — Nom donné à un Raton, à un Chien, à un Didelphe, à une espèce du genre Héron, et à un Martin-Pêcheur du Sénégal.

CRABRON. *Crabro* (nom d'un insecte Hyménoptère chez les Latins, probablement le Frelon, *Vespa crabro* Lin.). INS. — Genre

de la tribu des Crabroniens, groupe des Crabronites, dans l'ordre des Hyménoptères, établi par Fabricius et adopté avec quelques restrictions par tous les entomologistes. Il est surtout distingué des autres genres de Crabronites par des antennes coudées, fusiformes dans les mâles et filiformes dans les femelles, et des mandibules terminées en pointe bifide. On compte un grand nombre de Crabrons parmi lesquels on peut regarder comme type le Cr. a grosse tête (*Crabro cephalotes* Fab.). Cette espèce a été observée par un entomologiste anglais, M. Schuckard, creusant des cellules dans le bois pourri à l'aide de ses mandibules et rejetant les parcelles détachées avec ses pattes postérieures. Un grand nombre d'Hyménoptères du même genre approvisionnent leur nid avec certains Diptères. Cependant Latreille assure avoir remarqué une espèce qui nourrissait ses larves avec de petites chenilles de Pyralides. D'autre part on a vu quelques Crabrons attaquant de préférence des Pucerons.

Les genres *Thyreopus*, *Crossocerus*, *Thyreus*, *Ceratocolus*, *Solenius*, *Blepharipus*, *Lindenius*, *Physoscelis* de MM. Lepelletier de Saint-Fargeau et Brullé, rentrent pour nous dans le genre *Crabro*. (Bl.)

*CRABRONIDES. *Crabronidæ*. ins. — Sous ce nom, nous désignons tous les Hyménoptères formant la première famille de la tribu des Crabroniens, insectes que l'on reconnaît surtout à leur labre toujours caché et à leurs mandibules unies sans échancrure au côté interne. Les Crabronides habitent spécialement l'Europe, surtout l'Europe méridionale et le nord de l'Afrique. Nous les divisons en trois groupes : ce sont les Crabronites, les Cercérites et les Nyssonites. (Bl.)

*CRABRONIENS. *Crabronii*. ins. — Nous désignons par ce nom une des tribus les plus intéressantes de l'ordre des Hyménoptères. Les Crabroniens sont parfaitement reconnaissables à leur tête large et carrée et à leurs jambes plus ou moins déliées ou épineuses. La plupart des espèces sont nuancées de jaune sur un fond plus ou moins noir, brun ou roussâtre. Ces couleurs et leur disposition sont assez analogues à celles des Guêpes et des Odynères, mais les caractères de forme que présentent les Crabroniens les en distinguent complétement. Les femelles sont pourvues d'un aiguillon dont la piqûre est très forte. Ces Hyménoptères, à leur état d'insecte parfait, comme tous les insectes de cet ordre, vivent sur les fleurs; mais leurs larves ne se nourrissent que de proie vivante. Privées de pattes et incapables de se mouvoir, comme le sont ces larves, ce sont les mères qui creusent elles-mêmes dans le sable nu dans le bois des demeures pour leur progéniture; ce sont elles qui apportent à leurs larves la nourriture qui doit leur suffire pour acquérir tout leur développement, jusqu'à l'époque où elles pourront se transformer en nymphes. Les Crabroniens donc, de même que les Euméniens et les Sphégiens, après avoir choisi un endroit convenable pour y établir le berceau de leur postérité, vont à la recherche d'insectes destinés à servir de pâture à leurs larves. D'un coup d'aiguillon les industrieuses femelles anéantissent leurs victimes; elles ne les tuent pas complétement, mais les plongent dans un état d'engourdissement qui ne leur permet plus de se mouvoir ni de résister aux jeunes vers qui vont les dévorer. Quand la provision est amassée dans son nid, la mère pond un œuf et ferme cette retraite pour la rendre inaccessible aux insectes carnassiers; ce travail achevé, elle ne tarde pas à mourir. Les larves vivent paisiblement au milieu de l'abondance jusqu'au moment où elles se transforment en nymphes. A cette époque, leur provision est ordinairement épuisée, et leur corps, dont le volume s'est toujours accru, remplit en entier la petite cellule. Ces larves se filent alors une petite coque soyeuse, et leur métamorphose s'effectue presque aussitôt. L'insecte parfait éclôt au bout d'un temps plus ou moins long selon les genres ou les espèces.

Un fait remarquable, c'est que, dans la plupart des cas, chaque espèce de Crabronien s'attaque toujours à la même espèce d'insecte pour en nourrir sa progéniture, et ne manque jamais d'en apporter en quantité suffisante pour l'alimenter pendant tout le temps nécessaire à sa croissance. Rien n'est plus curieux, car il semble que cette femelle, qui est déjà morte quand ses jeunes larves viennent à éclore, ait su tout prévoir d'avance. Admirable instinct que nous pouvons à peine comprendre! Plusieurs insectes de cette tribu et de la tribu des Sphégiens n'ayant pas tous les jambes et tarses munis de cils ou d'épines

propres à fouir, aussi manifestement que les autres, M. de Saint-Fargeau les a regardés comme *parasites*. Il a pensé que ces espèces devaient être incapables de creuser des habitations pour leurs larves, et que, selon toute probabilité, elles déposaient leurs œufs dans les nids de Crabroniens ou de Sphégiens, sachant construire des retraites pour leur postérité, ainsi que le font certains Hyménoptères de la tribu des Apiens (*voyez* ce mot et MÉLECTIDES). Cependant cette opinion a été vivement combattue par plusieurs entomologistes anglais, qui assurent avoir observé par eux-mêmes plusieurs de ces insectes fouissant le sable. De nouvelles observations bien faites pourront seules trancher la question.

Nous avons adopté trois familles dans la tribu des Crabroniens; ce sont les Crabronides, les Larrides et les Bembécides. La plupart de ces Hyménoptères appartiennent à l'ancien continent, surtout aux parties méridionales de l'Europe et à l'Afrique. (BL.)

CRABRONITES. *Crabronitæ*. INS. — Les Crabronites forment le groupe le plus étendu de la famille des Crabronides. On les reconnaît entre tous à leurs antennes renflées à l'extrémité et à leur abdomen sans étranglement. On rattache à ce groupe une dizaine de genres principaux, en rejetant dans la catégorie des simples divisions, comme l'ont fait presque tous les entomologistes, une série de coupes élevées au rang de genres par MM. Lepelletier de Saint-Fargeau et Brullé. (BL.)

CRACCA, L. BOT. PH. — Syn. de *Tephrosia*, Pers.

***CRACIDÉES.** *Cracidæ*. OIS. — Nom donné par Vigors à une famille de l'ordre des Gallinacés, dont le genre *Crax* est le type.

M. G.-R. Gray (*List of gen.*) a établi aussi sous ce nom la première famille de ses Gallinacés, divisée en deux sous-familles : les *Pénélopinées*, dont le genre Pénélope est le type, et les *Cracinées*, dont le type est le genre *Crax*. (G.)

CRA-CRA. OIS. — Un des noms vulgaires de la Rousserolle, *Curruca turdoides* C.

CRACTICUS, Vieill. OIS. — Synonyme de *Barita*.

CRADEAU. POISS. — Nom vulgaire de la Sardine, *Clupea sardina* C. *Voy.* CLUPE.

CRADOS. POISS. — Nom vulgaire de la jeune Brème.

CRÆPALIA, Schr. BOT. PH. — Syn. de *Lolium*.

CRÆSUS. INS. — Genre établi par Leach dans l'ordre des Hyménoptères Térébrans, aux dépens du genre Némate, et dont le type est le *Nematus septentrionalis*.

***CRAFORDIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées-Galégées, formé par Rafinesque (*Specch.*, I, 156) pour une plante volubile, découverte dans le nord de l'Amérique, et la seule qu'il renferme jusqu'ici. Les feuilles en sont imparipennées, à folioles sessiles, oblongues, mucronées ; les fleurs presque en épis dont les pédoncules plus longs que les feuilles, accompagnées de bractées scarieuses, subulées, persistantes, ciliées. (C. L.)

***CRAG.** GÉOL. — Nom donné par les Anglais à un calcaire marneux, coquillier, ferrugineux, de l'étage supérieur du terrain supercrétacé. (C. D'O.)

CRAIE. GÉOL. — *Voy.* CARBONATES, FORMATION et TERRAINS.

CRAIE DE BRIANÇON. MIN. — Synon. de Talc.

CRAITONITE ou **CHRICHTONITE** (dédié au docteur Chrichton). MIN. — Le nom de Craïtonite a été donné à une substance d'un noir violâtre, souvent métalloïde, non attirable à l'Aimant, et cristallisant en rhomboèdre aigu. Ce minéral, qui est composé d'oxyde de fer et d'acide titanique, raye légèrement le verre, est infusible au chalumeau, et se trouve dans les fissures des roches cristallines des Alpes.

CRAMBE. *Crambus* (κράμβος, sec, brûlé). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par Fabricius et adopté par la plupart des entomologistes. Latreille, dans la dernière édition du *Règne animal* de Cuvier, le range dans la tribu des Tinéites, après en avoir fait d'abord le type de celle des Crambites, que nous avons conservée dans l'*Histoire naturelle des Lépidoptères de France*. Toutes les espèces de ce genre ont une forme presque cylindrique dans le repos, et leur tête se termine par une sorte de bec plus ou moins long, formé par les deux palpes inférieurs, qui sont connivents et dirigés en avant. On en connaît une soixantaine qui se divisent en trois groupes d'après la

coupe de leurs ailes supérieures lorsqu'elles sont étendues, combinée avec la forme de leurs antennes. Leurs Chenilles sont encore peu connues; le petit nombre de celles qu'on a observées vit et se métamorphose sous la mousse, dont il paraît qu'elles ne mangent que les racines; elles s'y creusent des galeries dans lesquelles les unes vivent seules, et les autres en société. A l'état parfait, les *Crambus* se distinguent des autres genres de la même tribu par les taches et les bandes d'argent ou de nacre dont leurs ailes supérieures sont ornées chez la plupart. Les uns, et c'est le plus grand nombre, se tiennent dans les prairies humides et les hautes herbes des bois; les autres dans les pâturages secs. Quelques uns seulement se reposent sur les feuilles des arbres et les bruyères; enfin il en est qui n'habitent que les montagnes. C'est en battant les buissons et les herbes qu'on les fait partir. Leur vol est court et bas, et c'est toujours dans les endroits les plus fourrés qu'ils se réfugient lorsqu'ils sont poursuivis. Les mois les plus chauds de l'année sont ceux pendant lesquels on en trouve le plus, et c'est à cause de cela que Fabricius leur a donné le nom de *Crambus*, de κράμβος, qui veut dire sec, brûlé, etc. Nous citerons seulement une espèce de chaque groupe: *Cramb. tentaculellus* (*Chilo id.* Treits), qui se trouve en Sicile, en Corse et dans le midi de la France; *Cramb. pascuellus* (*id. pascuum* Fabr.), très commun dans toutes les prairies; et le *Cramb. conchellus* Fabr., qui habite principalement les pays de montagnes. (D.)

CRAMBÉ ou **CHOU MARIN**. *Crambe* (κράμβη). BOT. PH. — Tournefort (*Inst.*, 100) fonda ce genre sur une plante qui croît sur les côtes des mers européennes, et s'avance jusqu'au-delà du cercle polaire. On la trouve aussi, mais plus rarement, sur les bords des mers asiatiques septentrionales, aux Canaries, etc. Le Crambé ou Chou marin est cultivé en Europe pour les usages de la table. A cet effet, on en fait blanchir les rejetons à la manière des Cardons ou du Céleri, en les *buttant*, ou en les couvrant de pots de terre. Cuit, il acquiert à peu près la saveur de nos Choux-fleurs.

Le genre *Crambe* appartient à la famille des Crucifères, tribu des Raphanées, et renferme une quinzaine d'espèces réparties par De Candolle en trois sections: *Sarcocrambe*, *Leptocrambe*, *Dendrocrambe*, fondées principalement, comme ces noms l'indiquent, sur l'habitus des plantes qui y sont réunies. Ce sont en général des herbes ou des sous-arbrisseaux communs dans tout le bassin méditerranéen, rares sur le littoral du nord de l'Europe, dans l'Asie médiane et la Patagonie; dressés, ramifiés, souvent glaucescents, très glabres ou hérissés de poils simples; à feuilles diverses, entières ou laciniées, dont les caulinaires éparses, pétiolées, pinnées, dentées ou incisées, pinnatifides ou lyrées; à fleurs blanches, dont les pédicelles filiformes, ébractéés, dressés, réunis en racèmes allongés, multiflores, forment une panicule lâche.

Les principaux caractères de ce genre intéressant sont: Corolle de 4 pétales indivis; 6 étamines tétradynames, libres, munies latéralement d'une dent au sommet; une silique courte, coriace, indéhiscente, composée de deux articles uniloculaires; le supérieur subglobuleux, monosperme; l'inférieur pédicelliforme, vide. (C. L.)

*CRAMBIDES. INS. — M. Blanchard désigne ainsi la tribu des Lépidoptères que nous appelons Crambites d'après Latreille. *Voy.* ce mot. (D.)

CRAMBITES. *Crambites*. INS. — Tribu établie par Latreille dans la famille des Lépidoptères nocturnes, et qu'il a réunie depuis aux Tinéites, mais que nous avons conservée, avec modifications, dans l'*Histoire naturelle des Papillons de France*, tom. X, pag. 5-15. Les Crambites se rapprochent des Pyralites par leurs palpes formant une sorte de bec plus ou moins long et dirigé en avant; mais ils s'en éloignent par la forme très étroite et très allongée de leurs ailes supérieures, tandis que les inférieures sont au contraire très larges et plissées en éventail sous les premières dans le repos; et dans cet état, celles-ci s'enroulent autour du corps comme chez les Lithosies, ce qui donne à ces insectes une forme presque cylindrique. Quant à leurs chenilles, les unes sont entièrement glabres, les autres garnies de poils rares implantés sur de petites verrues. Presque toutes sont de couleur livide, vermiformes, et munies d'une plaque écailleuse sur le premier anneau. Elles ont toutes seize pattes, et leur manière de vivre et de se

transformer varie presque à chaque genre.

Cette tribu renferme 8 genres, dont voici les noms : *Scirpophaga*, *Schœnobius*, *Chila*, *Crambus*, *Diasia*, *Ilithia*, *Phycis* et *Galleria*. Les palpes supérieurs sont visibles chez les quatre premiers et invisibles chez les autres, ce qui les partage en deux groupes bien distincts. (D.)

CRAMBUS. INS. — *Voyez* CRAMBE.

CRAMÉRIE. *Crameria* (Cramer, nom d'homme). INS. — Genre de Diptères établi par M. Robineau-Desvoidy dans son *Essai sur les Myodaires*, et dédié par lui à la mémoire du naturaliste Cramer. Ce g. fait partie de la famille des Calyptérées, division des Zoobies, tribu des Entomobies, section des Microcérées. L'obliquité de sa face, son épistome non saillant, et ses palpes subglobuleux au sommet, le caractérisent d'une manière tranchée. Il ne renferme qu'une seule espèce nommée par l'auteur *Cr. œstroidea*, sans indication de patrie. (D.)

CRAMPE. POISS. — Nom vulgaire de la Torpille.

**CRAMPONS.* *Fulcra*. BOT. — Ce sont des organes qui fixent certains végétaux grimpants ou rampants sur les corps qui leur servent de soutien. Tels sont les *Fucus* sur les rochers, et les Lierres sur les arbres. Les Crampons sont de simples moyens d'appui, car ils ne puisent aucune nourriture sur le corps auquel ils adhèrent ; et ils diffèrent des vrilles en ce qu'ils ne sont jamais roulés en spirale.

CRAN DE BRETAGNE. BOT. PH. — Nom vulgaire du *Cochlearia armoriaca* L.

CRANCHIE. *Cranchia* (Cranch, nom d'un voyageur anglais). MOLL. — Genre de Céphalopodes établi par Leach et conservé par M. A. d'Orbigny. L'analogie de ces Mollusques avec les autres Calmars l'a fait laisser dans ce genre par la plupart des auteurs.

CRANE. ZOOL. — *Voy.* TÊTE.

CRANE DE MER. POLYP. — Synonyme d'*Alcyonium cranium*.

CRANGON. *Crangon*. CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes macroures, famille des Salicoques, créé par Fabricius, et ainsi caractérisé par M. Milne-Edwards dans le t. II de son *Hist. nat. sur les Crustacés* : Carapace très déprimée, et ne présentant en avant qu'un rudiment de rostre. Yeux courts, gros et libres. Antennes insérées presque sur la même ligne transversale ; celles de la première paire dilatées à leur base, avec leur pédoncule terminé par deux filets multi-articulés. Antennes externes insérées en dehors, et un peu au-dessous des précédentes. Mandibules grêles, dépourvues de palpes. Pattes-mâchoires externes pédiformes, terminées par un article aplati et obtus, et armées d'un palpe court. Sternum très large en arrière. Pattes de la première paire fortes, terminées par une main aplatie. Pattes des deux paires suivantes très grêles ; les secondes terminées en général par une main didactyle ; et les troisièmes monodactyles, comme celles de la troisième et de la quatrième paire. Abdomen très grand. Branchies au nombre de sept de chaque côté du thorax. Ce genre renferme cinq espèces, dont trois habitent la Méditerranée et les deux autres les mers polaires. Le *C. vulgaris* Fabr., Latr. (Edw. *op. cit.*, p. 341, n° 1), peut être considéré comme le type de cette coupe générique. (H. L.)

**CRANGONIENS.* *Crangonii*. CRUST. — Cette tribu, qui appartient à l'ordre des Décapodes macroures et à la famille des Salicoques, a été créé par M. Milne-Edwards. Ses caractères peuvent se résumer ainsi : Antennes internes insérées sur la même ligne que les externes ; pattes de la première paire terminées par une main subchéliforme. Cette tribu ne renferme qu'un seul genre : c'est celui de Crangon. *Voy.* ce mot. (H. L.)

CRANICHIS. BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidacées, tribu des Néottiées, formé par Swartz (*Act. Acad. Holm.*, 1800, p. 226, t. 3, f. k.), et renfermant une dizaine d'espèces, croissant dans l'Amérique tropicale ; à rhizomes fasciculés ; à feuilles ovales-elliptiques ou lancéolées, pétiolées ; à tiges engaînées ou rarement feuillées ; à fleurs verdâtres ou blanchâtres, en épis bractéés. (C. L.)

CRANIE. *Crania*, Retzius. MOLL. — Dans une dissertation publiée en 1732, Stobœus fit connaître, pour la première fois, une Coquille fort singulière dont il ne découvrit alors que la valve inférieure, et à laquelle il donna le nom de *Nummulus brattenburgensis*. Cette Coquille a été depuis mentionnée par Linné dans son *Fauna suecica*, ainsi que dans les premières éditions du *Systema naturæ*, sous le nom de *Concha crania*. Bien-

tôt après, dans les éditions suivantes de ce dernier ouvrage, il introduisit cette espèce dans son genre Anomie. Walch et Guettard mentionnèrent également, soit le *Nummulus brattenburgensis*, soit d'autres espèces appartenant au même genre. Comme nous l'avons vu en traitant du genre *Anomia*, Müller en fit un des premiers le démembrement, et proposa le genre *Terebratula*, dans lequel il introduisit, nous ne savons pourquoi, l'*Anomia crania* de Linné. Retzius reconnut enfin qu'il était nécessaire de séparer, à titre de genre, la Coquille de Stobœus, et il lui donna le nom de *Crania*, qui a été adopté par Bruguière dans l'*Encyclopédie*, et par tous les zoologistes qui sont venus après lui.

Comme dans tous les autres Brachiopodes, l'animal de la Cranie est composé d'un corps et d'un manteau divisé en deux lobes. Ces lobes membraneux sont désunis dans toute leur circonférence, et l'on conçoit que ce doit être ainsi dans un animal dont la coquille est sans charnière, et les valves complétement isolées. Ce manteau est fortement attaché à la surface interne des valves, et l'on voit ramper à sa surface des vaisseaux en assez grand nombre, ce qui fait croire aux zoologistes que cet organe sert à la respiration. On y remarque encore des organes divisés, peu épais, contenus entre les deux membranes dont le manteau est formé, et qui sont remplis d'œufs dans certaines saisons de l'année. Ces organes ne sont autre chose que les ovaires qui ont leur issue sur le bord inférieur du manteau. A la partie médiane et supérieure de l'animal, se montrent quatre muscles placés symétriquement de chaque côté de l'axe perpendiculaire des valves, et sur lesquelles leurs empreintes se voient facilement. Entre les deux muscles antérieurs, et appuyée sur eux, se montre une petite cavité subtriangulaire enfoncée entre deux lèvres transversales ciliées : cette cavité est celle de la bouche. Les lèvres se continuent, de chaque côté, en deux longs bras ciliés que l'animal tourne en spirale pour les faire rentrer dans l'intérieur de la coquille ; ces bras ciliés sont tout-à-fait comparables, quant à leur structure et à leur usage, à ceux qui sont déja connus dans les Lingules, les Térébratules et les Orbicules. Entre les muscles et au centre, se trouve un organe brunâtre composé de follicules : c'est le foie, dans lequel se contourne un intestin fort grêle et très court.

Les Coquilles du genre Cranie se reconnaissent avec la plus grande facilité. La valve inférieure est plane, et selon les espèces, elle est fixée par toute la surface, ou seulement par son sommet. Cette valve a ordinairement dans le milieu une crête saillante qui sépare les impressions musculaires : cependant il arrive souvent que la paire antérieure des muscles ne laisse qu'une seule impression subcordiforme ; la surface intérieure de cette valve paraît poreuse et toute chagrinée, comme cela a lieu dans plusieurs espèces de Térébratules. On y remarque enfin des impressions subrayonnées, digitiformes, quelquefois irrégulières, et qui très probablement correspondent aux ovaires. Le bord qui forme la circonférence de la valve inférieure est épaissi, coupé en talus, et la partie postérieure, celle qui est voisine des muscles, n'offre jamais la moindre trace de charnière. La valve supérieure n'a pas la moindre analogie avec l'inférieure. En effet, cette valve est plus mince, et a la plus grande ressemblance avec une Patelle. Elle est conique, à sommet subcentral, quelquefois un peu incliné en arrière ; elle s'emboîte sur le plan incliné du pourtour de la valve inférieure, et elle n'est maintenue en place qu'au moyen de deux paires de muscles dont nous avons parlé : aussi, la ressemblance de cette valve avec une coquille patelliforme, la fera toujours reconnaître pour une valve de Cranie, au moyen des quatre impressions musculaires qui y existent constamment. Il arrive même, comme dans le *Crania parisiensis*; que les deux impressions antérieures deviennent saillantes, et prennent la forme de deux osselets divergents. La structure de cette valve n'est pas semblable à celle de la valve inférieure ; elle est rarement rugueuse et pointillée en dedans ; et par sa structure, elle se rapproche plus des Patelles et des Cabochons que d'une coquille bivalve.

Il nous reste encore une observation assez importante à faire au sujet des Cranies. Bruguière, et Lamarck après lui, ont donné des caractères aux Cranies qui demandent à être rectifiés. Ces naturalistes ont cru et ont dit que dans ce genre la valve inférieure est naturellement percée comme dans les Anomies ; mais cela vient probablement de ce qu'ils

n'ont eu à leur disposition que des exemplaires fossiles détachés et mutilés. Dans les espèces vivantes, les impressions musculaires ne sont point creusées, elles sont planes ; mais on voit qu'elles sont d'une autre nature que le reste de la coquille. Dans les espèces fossiles, et surtout celles qui viennent des terrains crétacés, les impressions musculaires de la valve inférieure ne sont plus dans l'état où l'animal les a laissées ; elles sont creusées, forment des espèces de galeries dans l'épaisseur du test, et si ce test a été mutilé, il offre de véritables perforations à l'endroit où aboutissent ces galeries laissées sous les impressions musculaires. Ce phénomène est dû à cette propriété si singulière que nous avons découverte dans les fossiles de la Craie : c'est que, dans un grand nombre d'entre eux, certaines parties sont dissolubles par la fossilisation, tandis que d'autres y résistent. Un fait semblable a été mentionné par M. Defrance au sujet du support des Hipponices, que l'on trouve fossiles à Nébu, dans le département de la Manche. Les impressions musculaires des Cranies fossiles sont toujours dissoutes, et présentent alors une surface concave au lieu d'une surface plane. C'est par suite de cette dissolution que Lamarck et Bruguière ont cru que la valve inférieure des Cranies est naturellement percée. Comme on le voit, cette erreur ne peut subsister aujourd'hui que l'on a pour la rectifier la connaissance d'espèces vivantes, et que l'on sait comment se sont modifiées les impressions musculaires dans les espèces fossiles.

D'après ce qui précède, les caractères génériques des Cranies peuvent être exposés de la manière suivante :

Coquille bivalve, inéquivalve, sans charnière articulée ; valve inférieure plane, plus ou moins adhérente, présentant quatre impressions musculaires rapprochées, dont les deux antérieures se confondent souvent en une seule subcordiforme. Valve supérieure convexe, patelliforme, à sommet un peu incliné en arrière, et présentant aussi quatre impressions musculaires très distinctes, dont les deux antérieures sont étroites et souvent saillantes.

Animal brachiopode, portant de chaque côté de la bouche deux longs bras ciliés tournés en spirale dans le moment du repos.

On ne connaît jusqu'à présent qu'un petit nombre d'espèces vivantes appartenant au genre Cranie. Les espèces fossiles sont plus nombreuses ; elles sont distribuées, pour le plus grand nombre, dans les terrains crétacés. Cependant, il y en a quelques unes de tertiaires : une aux environs d'Angers, une autre aux environs de Bordeaux, et une troisième qui est analogue à celle de la Méditerranée dans les terrains les plus récents de la Sicile. On doit à M. Hœninghaus un *Essai d'une monographie du genre Cranie*, publié en 1828, dans laquelle on trouve la description très bien faite de 13 espèces, et leur représentation très exacte. (Desh.)

CRANIOLARIA (κρανίον, crâne). bot. ph. — Genre de la famille des Pédoliacées, formé par Linné (*Gen.*, 752), et renfermant un petit nombre d'espèces (4?) croissant dans l'Amérique tropicale. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces?, entièrement couvertes de poils très visqueux, à feuilles opposées, cordiformes, anguleuses ou quinquélobées ; à fleurs axillaires, terminales, *racémeuses* ; dont les corolles blanches, tachetées à la gorge, à très long tube campanulé. Ce genre est extrêmement voisin du *Martynia*, et devrait lui être réuni. On cultive dans les jardins la *C. annua* L. (C. L.)

***CRANIOSPERMUM** (κρανίον, crâne ; σπερμά, graine). bot. ph. — Genre de la famille des Lamiacées (Labiées), tribu des Boraginées-Anchusées, formé par Lehmann (*Asperif.*, II, 336 ; *Ic.*, t. 50), dont le type et l'unique espèce est une petite plante velue, croissant en Sibérie ; à feuilles alternes spathulées ; à fleurs roses, disposées en grappes subcapitées. (C. L.)

***CRANIOTOME** (κρανίον, crâne ; τομή, section). bot. ph. — Genre établi par Reichenbach dans la famille des Lamiacées (Labiées), tribu des Stachydées-Marrubiées, et ne contenant qu'une espèce. C'est une plante herbacée du Népaul, dressée, à rameaux grêles, couverts de poils étalés ; à feuilles opposées, pétiolées, ovées, acuminées, cordiformes à la base, crénelées, poilues-hérissées sur les deux faces, les florales supérieures très petites, bractéiformes ; à fleurs petites, élégamment panachées de blanc rosé et de pourpre, et disposées en cymes lâches, multiflores, pédonculées, ou en grappes grêles

paniculées. La *C. versicolor* Reich. (*Nepeta versicolor* Trevir., etc.) est cultivée dans les jardins. (C. L.)

CRANSON. BOT. PH. — *Voy.* COCHLEARIA.

CRANTZIA (nom propre). BOT. PH.—Lagasc., synonyme de *Coringia* (*V.* ERYSIMUM). — Schreb., synonyme de *Toddalia*, Juss. — Scop., synonyme d'*Alloplectus*, Mart. — Swartz, synonyme de *Tricera*, ejusd. — Genre de la famille des Apiacées (Ombellifères), tribu des Orthospermées-Hydrocotylées, établi par Nuttal (*Gen.*, I, 177) pour une seule petite plante herbacée, glabre, rampante, encore peu connue, et qui peut-être sera reportée dans la tribu des Amminées. Elle croît dans l'Amérique septentrionale, a des feuilles sessiles, cunéiformes-linéaires, très entières, lignées transversalement; des fleurs pédicellées, blanches, uniformes, hermaphrodites, portées par des pédoncules axillaires, dressés, aussi longs que les feuilles, disposées en ombelle simple, 8-10-flores, à involucre 5-6-phylle. La *C. lineata* Nutt. est vivace, et cultivée dans quelques jardins botaniques. (C. L.)

CRAPAUD. *Bufo.* REPT. — Il n'est pas d'animal, il n'est aucun des corps existants qui n'ait sa fonction dans le mécanisme sublime de l'univers, et les Reptiles eux-mêmes, quelque hideux qu'ils nous paraissent, n'échappent pas à cette loi générale. Si donc nous ne pouvons en tout point nous expliquer l'utilité de certains genres d'animaux, nous ne dirons point avec Lacépède, « qu'on est tenté de prendre le Crapaud » pour un produit sortant de l'humidité et » de la pourriture, pour un des jeux bizarres » qui échappent à la nature, et qu'on n'i» magine pas comment cette mère commune, » qui a réuni si souvent tant de belles pro» portions à tant de couleurs agréables, et » qui même a donné aux Grenouilles et aux » Raines une sorte de grâce, de gentillesse et » de parure, a pu imprimer au Crapaud une » forme si hideuse. » Dans son désir d'imiter Buffon, le continuateur renommé de ce grand peintre de la nature fait du Crapaud une sorte d'Aï parmi les Quadrupèdes ovipares: c'est pour lui un animal vicié dans toutes ses parties; et après avoir bien sacrifié au préjugé, en le disant ridicule, il ajoute que cet être ignoble occupe cependant une assez grande place dans le plan de la nature, qui l'a répandu avec bien plus de profusion que beaucoup d'objets chéris de sa complaisance maternelle.

Appelé à vivre au milieu de circonstances assez différentes de celles pour lesquelles avaient été faites la Grenouille et la Rainette, il n'est pas étonnant que le Crapaud diffère sous plusieurs rapports de l'une et de l'autre. C'est cependant pour le fond une organisation analogue, mais diverse dans quelques uns de ses instruments. Comme celle-ci, il appartient aux Amphibiens, et il se range parmi les Batraciens proprement dits, ceux qui subissent des métamorphoses complètes, et qui, après avoir été doués d'une queue pendant le premier âge, en sont dépourvus ultérieurement. Comme elles aussi le Crapaud est le type d'une famille assez nombreuse en espèces, et dont les représentants ont même été partagés dans les ouvrages modernes en plusieurs g. distincts.

Il est aisé de distinguer les Rainettes de tous les autres Batraciens sans queue (les Anoures); mais la séparation des Crapauds d'avec les Grenouilles n'est pas toujours aussi facile. La forme plus ramassée des premiers, leurs jambes plus courtes, l'aspect verruqueux de leur corps, leurs grosses parotides ne suffiraient même pas; car chacun de ces caractères se nuance quand on établit la série des espèces connues de Batraciens bufoniformes et raniformes, de manière à rendre impossible toute séparation tranchée. La distinction entre ces deux groupes serait même impossible sans la considération des mâchoires, dont la supérieure a toujours des dents chez les Grenouilles ou Batraciens raniformes, tandis qu'elle en manque, aussi bien que l'inférieure, dans les Crapauds ou Batraciens bufoniformes. Mais en donnant à ce caractère une valeur rigoureuse, on est conduit à réunir aux Crapauds les genres *Dendrobates* et *Hylœdactylus*, dont la physionomie extérieure est celle des Rainettes.

En général, les animaux de la même famille que le Crapaud n'ont pas le tympan visible extérieurement; leur palais n'a pas de dents, et leur langue manque d'échancrure à son extrémité libre.

Ils sont peu nageurs; et à terre, où ils se tiennent de préférence, ils marchent ou ils courent, mais ils ne sautent guère. On les trouve assez loin des eaux, dans des endroits

souvent arides ou dans les bois, se réfugiant dans des trous, sous des pierres ou dans des creux d'arbres. Ils sortent de préférence le soir, et font entendre, surtout à l'époque des amours, un chant plaintif et flûté, qui, dans certaines espèces, rappelle celui des oiseaux de nuit. Ils se rendent aux lacs, aux étangs ou aux simples flaques d'eau pour s'accoupler et déposer leurs œufs, et leurs petits, après l'éclosion, suivent les mêmes phases que les tetards des Grenouilles. M. Gay rapporte cependant qu'au Chili, dans les endroits secs, il a rencontré des Crapauds vivipares (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*).

On en connait des espèces d'assez forte taille, et en general ils inspirent un véritable dégoût. Mais ce qu'on rapporte de leur morsure, du venin de leurs verrues, etc., doit être mis au même rang que la propriété de magnetisation et de sortilege qu'on leur reconnait encore en beaucoup d'endroits. A la manière des Grenouilles, ils vident quelquefois dans la main qui voudrait les saisir toute leur vessie urinaire; et si on les irrite davantage, une humeur laiteuse suinte de quelques uns de leurs cryptes dorsaux, mais cette humeur n'est point un poison. Ils ont encore un moyen de defense dans l'extensibilité de leur peau, qui adhère peu aux muscles, et qui peut, au gré de l'animal, contenir entre elle et ces derniers une quantité assez notable d'air qui ballonne le corps, et le place au milieu d'une couche élastique de gaz qui le rend insensible aux chocs extérieurs.

La vie est peu active chez les Crapauds, mais elle est très tenace. Son action peut être considérablement ralentie, sans cependant se détruire, et comme ces animaux respirent peu et qu'ils sont d'ailleurs susceptibles d'hibernation, on explique comment ils peuvent rester pendant assez longtemps renfermés dans un espace très resserré. Il ne faudrait pas cependant prendre à la lettre tout ce qu'on a écrit sur leur longévité, et sur la rencontre de Crapauds vivants au milieu des pierres les plus anciennes, soit dans des bancs de calcaire, soit dans des géodes, etc. Ce sont autant d'erreurs auxquelles une observation superficielle, et la facilité qu'ont les Crapauds de se blottir dans les moindres failles a donné lieu. Les pluies de Crapauds elles-mêmes trouvent des incrédules, et même parmi des gens dont le témoignage est une autorité. D'autres rapportent cependant qu'ils ont vu des Crapauds tomber sur leurs maisons, ou dans des champs, et que cette grêle d'espèce animale est même tombée sur eux. Pour nous qui n'avons pas eu le même avantage, nous nous contenterons de dire avec les premiers, que dans bien des cas, après des pluies d'orage, la quantité innombrable de petits Batraciens qu'on voit sortir à la surface du sol, dans les marécages, et même dans les bois, aura bien pu en imposer, mais nous admettrons avec les seconds qu'en d'autres circonstances les trombes peuvent avoir enlevé avec elles quelques uns de ces animaux dans des lacs ou ils ont pris naissance, et les laisser ensuite tomber a la surface du sol.

Des personnes assurent que l'on fait quelquefois manger aux amateurs de Grenouilles des cuisses de Crapauds; et plusieurs auteurs rapportent qu'à Paris même, le fait est frequent, les marchands pouvant s'approvisionner très aisément de Crapauds a la mare d'Auteuil; mais la fraude est trop facile à reconnaitre pour qu'elle soit a craindre. Certaines peuplades n'ont pas notre antipathie pour les Crapauds; et Adanson rapporte qu'au Sénégal, où l'on a remarqué la fraicheur de ces animaux, même pendant les plus fortes chaleurs, les Nègres les prennent et se les appliquent sur le front pour se procurer une sensation agréable.

On connait une cinquantaine d'especes de Crapauds; il y en a dans toutes les parties du monde. MM. Duméril et Bibron, qui en décrivent 35 d'après les individus conservés dans la collection de Paris, en donnent la répartition suivante :

Amérique	21
Asie	9
Afrique	2
Europe	2
Océanie	1

Les deux espèces d'Europe sont communes à cette partie du monde et à certaines contrées de l'Asie et de l'Afrique.

Voici comment les mêmes erpétologistes répartissent ces animaux en douze genres, qui sont :

Dendrobates, *Rhinoderma*, *Atelopus*, *Bufo*. *Phryniscus*, *Brachycephalus*, *Hylædoctylus*, *Plectropus*, *Engystoma*, *Uperodon*, *Breviceps*, *Rhinophrynus*.

Les caractères de ces genres sont exposés à l'article de chacun d'eux (1); il en sera de même des *Kalophrynus*, *Chaanus*, *Pseudo-Bufo*, Tscb., et de quelques autres moins bien connus. Nous ne devons parler ici que de celui qui garde le nom de *Bufo*, c'est-à-dire des véritables Crapauds; c'est le plus nombreux en espèces.

Les espèces du genre Crapaud, dans cette manière de voir, sont reconnaissables aux glandes, nommées à tort parotides, qu'elles ont au-dessus du cou, en arrière du tympan, qui est distinct. Les mâles ont le plus souvent une poche sous-gulaire qui contribue à donner à leur voix son timbre caractéristique. Cuvier en a distingué plusieurs espèces exotiques sous le nom générique d'*Otilophus*.

On a accordé à l'Europe un assez grand nombre d'espèces de Crapauds, et chaque jour encore les faunistes en indiquent de nouvelles; mais une étude sérieuse ne permet d'en reconnaître que deux:

1° Le Crapaud commun, *Bufo vulgaris*. — M. Bibron le caractérise ainsi: Premier doigt de même longueur que le second; bords orbitaires supérieurs non saillants; tissu cutané couvrant la tête, épais, bien distinct; parotides oblongues, elliptiques, s'étendant en ligne droite de l'œil à l'arrière de l'épaule; tympan médiocrement distinct; orteils demi-palmés; deux tubercules au talon, l'un circulaire, l'autre oblong, très fort ou presque cylindrique; point de saillie cutanée le long du bord interne du tarse; parties supérieures plus ou moins tuberculeuses, quelquefois comme couvertes d'épines; parotides bordées de brun inférieurement; pas de vessie vocale.

C'est le même que le Crapaud commun et la Pluviale de Lacépède, le Crapaud épineux, les Crapauds vulgaire, cendré, roesel et ventru de Daudin; le Crapaud des palmiers de Cuvier, etc. On le trouve jusqu'au Japon. Dans quelques localités (principalement en Italie) il prend une grande taille, et c'est pour avoir été trompé par ce volume considérable que Cuvier a distingué à tort la variété que nous venons de citer comme une espèce distincte.

Le Crapaud commun est un animal lourd, qui se rapproche souvent des habitations; quelquefois même il s'établit dans leur intérieur et devient plus ou moins familier. Pennant en cite un qui, s'étant réfugié sous un escalier, s'était accoutumé à venir tous les soirs, dès qu'il apercevait la lumière, dans une salle à manger située tout près de là; il se laissait prendre et placer sur une table, où on lui donnait à manger des vers, des mouches et des cloportes; il semblait même, par son attitude, demander à être mis à sa place lorsqu'on négligeait de l'y installer. Ce Crapaud vécut ainsi 36 ans; et comme il mourut par suite d'un accident, on peut croire la longévité plus grande encore dans son espèce.

La ponte a lieu vers le mois d'avril. Les œufs sont pondus en deux longs chapelets qui sortent en même temps du cloaque de la femelle, et dont chacun peut atteindre 4 pieds. En trois heures cette quantité considérable d'œufs est entièrement pondue, et encore cela s'opère-t-il d'une manière intermittente. Chaque chapelet ne dépasse pas une tige de blé en grosseur, mais il grossit à l'eau comme ceux des Grenouilles.

2° Le Crapaud vert, *Bufo viridis*.—Il a le premier doigt aussi long que le deuxième; les bords orbitaires non saillants; la peau du crâne épaisse et distincte; les parotides elliptiques, s'étendant en ligne droite depuis le tympan jusqu'à l'arrière de l'épaule; le tympan médiocre, presque toujours bien distinct; les orteils demi-palmés; 2 tubercules au talon; une grosse glande semblable aux parotides sur chaque jambe; une très faible arête cutanée le long du bord interne du tarse; les apophyses transverses de la huitième vertèbre dirigées transversalement ou un peu obliquement en avant; une vessie vocale sous-gulaire interne dans le sexe mâle; le dos marqué ou non d'une

(1) Voici ceux du genre *Atelopus* (ἀτελής, incomplet; πούς, pied), qui n'a été établi que depuis la publication du volume de ce Dictionnaire où il devrait figurer à son ordre alphabétique. On les doit à MM. Duméril et Bibron. — Tympan caché; point de parotides; quatre doigts antérieurement complètement libres, quatre également en arrière; pouce non visible à l'extérieur; pas de tubercule au métatarse.

Esp. unique: *A. flavescens* Dum., et Bibr. *Erpétol.*, VIII, 661), de la Guiane

raie longitudinale jaune, et l'iris d'un vert jaune vermiculé de noir. (*Voy.* l'Atlas de ce Dictionnaire, REPTILES, pl. 16, fig. 2).

M. Bibron, auquel nous empruntons encore cette description caractéristique, regarde comme ne différant pas spécifiquement du Crapaud vert : les *Bufo calamita* de Laurenti, *Rana fœtidissima* Herm., *R. portentosa* Blum., *R. mephitica* Shaw, Crapaud des Joncs de Cuvier ; ainsi que les *B. Schreberianus* Laurenti, *B. viridis* id., *R. bufina* Mull., *R. sitibunda* et *variabilis* Pall., Crapaud vert et Rayon vert de Lacépède, Crapaud variable de Cuvier, et quelques autres encore. Dans cette espèce, les deux sexes ne se recherchent guère qu'au mois de mai ; les œufs sortent aussi en deux chapelets, et les habitudes diffèrent peu de celles du Crapaud commun.

3° Nous citerons seulement parmi les espèces aquatiques, le CRAPAUD AGUA de l'Amérique du Sud et des Antilles, le plus grand de tous. Il atteint jusqu'à un pied et même davantage en longueur ; ses pustules sont de la grosseur d'un pois ; son corps est marbré de gris et de jaune pâle, avec de grandes taches brunes plus ou moins foncées et confluentes ; quelquefois il est d'un fauve verdâtre uniforme sur le dos ; son ventre est blanc, parsemé de points bruns.

Diverses espèces de Batraciens anoures européens, qu'on nomme habituellement Crapauds, ont dû être reportés parmi les Raniformes ou Grenouilles à cause des dents dont leur mâchoire supérieure est garnie ; tels sont les :

CRAPAUD PONCTUÉ, du genre *Pelodytes* ;
CRAPAUD ACCOUCHEUR, du genre *Alytes* ;
CRAPAUD BRUN, du genre *Pelobates* ;
CRAPAUD ÉPERONNÉ, du même genre ;
CRAPAUD SONNANT, du genre *Bombinator*.
(P. G.)

*CRAPAUD. *Bufonaria*, Schum. MOLL. — M. Schumacher, ignorant sans doute la création par Lamarck du genre Ranelle, a proposé le même genre sous le nom de *Bufonaria*, qui ne pouvait être adopté. *Voy.* RANELLA. (DESH.)

CRAPAUD. *Bufo*, Montf. MOLL. — Montfort, (Conchyl. systém.) a donné ce nom à un g. qui correspond assez exactement à celui déjà créé par Lamarck sous le nom de Ranelle. *Voy.* ce mot. (DESH.)

CRAPAUD AILÉ. MOLL. — Nom vulgaire du *Strombus latissimus*.

CRAPAUD DE MER. POISS. — Nom vulg. d'une espèce du genre Chabot, *Cottus scorpius* L., et de la petite Scorpène, *Scorpæna porcus* L.

CRAPAUD DE LA NOUVELLE-HOLLANDE ou CRAPAUD PALE. MOLL. — Nom vulgaire du *Murex runella*.

CRAPAUD ÉPINEUX. REPT. — Nom vulgaire de l'Agame tapaye.

CRAPAUD VOLANT. OIS. — Nom vulgaire de l'Engoulevent.

CRAPAUDINE. BOT. PH. — Nom vulg. du *Sideritis canariensis*.

CRAPAUDINE. MIN. — Nom donné au minéral qui paraît être la base de la Variolite, et que Withering a trouvé composé de : Silice, 63 ; Alumine, 14 ; Chaux, 7 ; Fer oxydé, 16.

CRAPAUDINES. POISS. — *Voyez* BUFONITES.

CRAQUELINS et CRAQUELOTS. CRUST. — C'est le nom que les pêcheurs donnent aux Crustacés qui, venant de changer de peau, sont encore mous, et qu'ils emploient comme appât.

CRASPEDIA (κράσπεδον, frange). BOT. PH. — Genre de la famille des Synanthérées-Astéroïdées, tribu des Gnaphaliées-Angianthées, établi par Forster (*Prodr.*, 326), et contenant un très petit nombre de plantes (6) croissant dans les terres australes (Nouvelle-Hollande, Nouvelle-Zélande, etc.). Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, lancéolées-linéaires, rassemblées-serrées à la partie inférieure de la tige ; celle-ci dressée, presque nue, et portant au sommet plusieurs capitules quinquéflores, jaunes, homogames, rassemblés en un glomérule arrondi et munis chacun de bractées frangées. (C. L.)

***CRASPÉDIE.** *Craspedia* (κράσπεδον, frange). INS. — Genre de Diptères, division des Aplocères, famille des Tanystomes, tribu des Mydasiens, sous-tribu des Asiliques, établi par M. Macquart sur deux espèces de la Nouvelle-Hollande, remarquables, dit-il, par leur grandeur et leur beauté. La forme du corps, les élégantes touffes soyeuses qui bordent l'abdomen, l'ampleur de l'armure copulatrice, la brièveté du style des antennes, sont les traits les plus saillants

de ce type singulier. Le nom générique fait allusion aux bords festonnés de l'abdomen. Il rapporte l'une à l'*Asilus coriarius* de Wiedman; l'autre étant nouvelle, il lui a donné le nom de *Cr. Audouini*. Toutes deux font partie du Muséum de Paris. (D.)

*CRASPEDOCEPHALUS (κράσπεδον, bord; κεφαλή, tête. REPT. — Sous-genre d'Ophidiens proposé par Kuhl et Fitzinger pour des Trigonocephales. *Voy.* ce mot. (P. G.)

*CRASPEDON (κράσπεδον, frange). BOT. CR. — (Lichens.) Nous avons prouvé ailleurs (*Hist. phys., polit. et nat. de Cuba, Cryptog., éd. fr.*, p. 131 et suiv.) que quatre au moins des g. établis par M. Fée dans ses *Squamariées épiphylles* (*Phyllocaris, Nematoro, Craspedon, Melanophthalmum*) venaient se confondre en un seul, qu'en raison de la priorité acquise à Fries, nous avons nommé *Strigula* (*voyez* ce mot). Bien mieux, dans les généralités placées en tête de ce genre, nous avons encore fait voir une chose dont il n'a été tenu nul compte à l'article *Cephaleuros* (*voyez* ce mot), à savoir, que ce prétendu g. de Champignons, institué par M. Kunze, n'était tout simplement qu'une anamorphose du *Strigula*, ainsi que nous avons pu nous en assurer en comparant nos exemplaires de Cuba avec des échantillons reçus de l'auteur lui-même. Les descriptions complètes et les figures analytiques que nous avons données de ces plantes à la planche 7 de l'ouvrage cité, lesquelles montrent tous les détails de l'organisation, prouveront aux personnes qui, ne se contentant pas d'un examen superficiel, veulent encore aller au fond des choses, que nous n'avons rien avancé qui ne soit fondé sur l'évidence des faits. (C. M.)

*CRASPEDONTA (κράσπεδον, rebord). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Cassidaires, faisant partie de notre première division, celle dont la tête est découverte. Ce genre, créé par nous, a été adopté par M. Dejean dans son Catalogue. La forme des *Craspedonta* est ovalaire allongée; leurs antennes sont épaisses, cylindriformes, contiguës à la base; le corselet est fortement rebordé. Le 3me article des tarses, étroitement et longuement bilobé, renferme complétement le 4me. L'espèce type, la *Cassida leyana* de Latreille (*flavicollis* d'Illiger), est originaire de Calcutta. M. Hope l'a nommée génériquement *Calopepla*. (C.)

*CRASPEDOPHORUS (κράσπεδον, frange; φερός, qui porte). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, établi par M. Hope (*Coleopt. manual*, part. 2, pag. 91, tab. 2, fig. 1 *a-b*). Il le place dans sa tribu des *Panagœidæ*, et lui donne pour type le *Cychrus reflexus* Fab., de Coromandel. (D.)

*CRASPEDOSOMATA. HELM. — Dénomination employée par M. Diesing pour un groupe de Vers intestinaux. *Voy.* VERS. (P.G.)

CRASPÉDOSOME. *Craspedosoma* (κράσπεδον, frange; σῶμα, corps). MYRIAP. — C'est au docteur Leach qu'est due cette coupe générique que nous rangeons dans l'ordre des Chilognathes de Latreille, et dans notre famille des Iulites. Les caractères distictifs de ce genre singulier peuvent être ainsi formulés: Corps allongé, linéaire, déprimé, a segments margiués et comprimés latéralement. Pieds très nombreux. Yeux distincts, lentiformes et agrégés. Antennes insérées sur la partie antérieure de la tête, avec le second article plus court que le troisième. Deux espèces composent cette coupe générique, et ont été rencontrées, l'une assez abondamment aux environs d'Edimbourg, parmi les mousses et sous les pierres; l'autre en Angleterre, sous les pierres, aux environs de Londres. Nous citerons comme type de ce genre le *C. polydesmoides* Leach (Edimb., *Encyc.*, VIII, 407 à 435). (H. L.)

CRASSATELLE. *Crassatella*. MOLL. — Le genre Crassatelle a été proposé, pour la première fois, par Lamarck, dans sa nouvelle classification des coquilles, insérée dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris*, en 1799. Les Coquilles de ce genre, peu répandues alors dans les collections, devinrent pour Lamarck le sujet d'un double emploi qu'il rectifia plus tard, dans ses mémoires sur les fossiles des environs de Paris. On trouve, en effet, dans l'ouvrage que nous venons de citer, ainsi que dans celui qui suivit (*Système des animaux sans vertèbres*, 1801), un genre Paphie et un genre Crassatelle dont les caractères sont identiquement les mêmes. Dans le premier, Lamarck place le *Venus divaricata* de Martini, et dans l'autre, le *Venus gibba* de Chemnitz, coquilles que Bruguière avait fait entrer dans le genre Mactre. Lamarck ne tarda pas à s'apercevoir que son genre Paphie était

inutile; il le supprima, et, dès lors, le genre Crassatelle, mieux caractérisé, fut adopté par tous les conchyliologues, à l'exception de ceux qui, tels que Dillwyn, Wood, etc., conservèrent le grand genre Vénus de Linné, et y maintinrent un grand nombre d'espèces, d'après la forme extérieure seulement. Comme nous le verrons à l'article MACTRACÉES, Lamarck, se fondant sur la position du ligament dans les Crassatelles, les a rapprochées des Mactres et des Érycines, tandis que Cuvier, accordant très peu d'importance à la position du ligament sur la charnière, rapproche les Crassatelles des Cardites et des Vénéricardes.

Il règne encore quelques incertitudes sur la classification du genre Crassatelle. Lamarck a rassemblé dans sa famille des Mactracées des Mollusques qui ont le manteau prolongé postérieurement en deux siphons réunis dans la plus grande partie de leur longueur: aussi l'on observe, dans l'intérieur de leur coquille, une sinuosité plus ou moins profonde de l'impression paléale, sinuosité qui accuse la présence d'un muscle rétracteur des siphons. L'absence de ce sinus dans l'impression paléale des Crassatelles a fait supposer à Cuvier et à d'autres classificateurs que, dans les Crassatelles, le manteau, dépourvu de siphon, a ses lobes désunis dans toute leur circonférence, de la même manière que dans les Cardites et les Vénéricardes. Jusqu'à présent la question reste indécise; car on ne connaît point encore un animal du genre Crassatelle. Nous n'attachons pas, comme Cuvier, une importance si absolue à l'absence de l'impression paléale, et nous nous fondons sur des observations qui prouvent que cette impression n'existe pas toujours chez des animaux qui sont cependant pourvus de siphons postérieurs. Nous pouvons citer des Vénus, des Cyclades, des Cyrènes, les Iridines, plusieurs espèces de Mésodesmes, etc., dont les animaux sont pourvus de siphons postérieurs, sans que cependant l'existence de ces parties soit indiquée sur la coquille par une sinuosité de l'impression du manteau. Une semblable exception peut exister également à l'égard des Crassatelles, et, dès lors, il n'y aurait plus d'obstacle à ce que ce genre restât dans le voisinage des Mactres.

Les Crassatelles sont de belles coquilles marines dont le têt est généralement fort épais, très solide, revêtu d'un épiderme presque lisse et tenace. Les valves sont égales, parfaitement semblables, entièrement closes et présentant, dans le plus grand nombre des espèces, une lamelle enfoncée et un corselet assez profond. Deux impressions musculaires, quelquefois profondes, se montrent dans chaque valve; elles sont fort écartées, arrondies et réunies par une impression paléale, simple, située assez haut dans l'intérieur des valves. La charnière est large, épaisse, et elle présente, à côté d'une fossette intérieure pour le ligament, deux dents divergentes sur la valve gauche, et une seule fort épaisse sur la valve droite. Cette charnière varie un peu selon les espèces, soit par leur grosseur, soit par leur nombre; car il arrive quelquefois que l'une d'elles est avortée.

Lamarck rangeait parmi les Crassatelles quelques espèces qui n'en ont pas les caractères, et que nous avons dû en retirer, pour les introduire dans notre genre Mésodesme (voyez ce mot). Aujourd'hui le nombre des espèces est beaucoup plus considérable qu'il ne l'était lorsque Lamarck a publié son histoire des animaux sans vertèbres. Après la réforme du genre, il ne reste dans Lamarck que 7 véritables Crassatelles vivantes. Dans son *Conchologia iconica*, M. Reeve en fait connaître 19 espèces auxquelles on peut en ajouter 2 ou 3 autres. Ce genre est beaucoup plus nombreux en espèces fossiles, et c'est particulièrement dans le bassin de Paris que l'on en rencontre le plus. On a cru pendant longtemps que le genre Crassatelle était propre aux terrains tertiaires; mais on sait aujourd'hui que ce genre est représenté par quelques espèces qui descendent jusque dans les parties inférieures du terrain crétacé. (Desh.)

CRASSATELLES. MOLL. — M. de Férussac, dans ses *Tableaux systématiques*, a réuni sous ce nom 2 genres qui ont entre eux peu d'analogie : ce sont les Crassatelles et les Astartés de Sowerby. Dans les Crassatelles, le ligament est intérieur; il est extérieur dans les Astartés, et pour peu que l'on donne quelque importance à la position du ligament pour la circonscription des familles, on sera forcé de rejeter celle-ci. *Voy* CRASSATELLE et ASTARTÉ. (Desh.)

***CRASSEDOPHORA**. ois. — Nom d'un genre établi par M. Gray (*List of gen.*) aux dépens de l'Épimaque magnifique.

***CRASSICAUDE**. *Crassicaudis* (*crassa*, épaisse; *cauda*, queue). zool. — Épithète appliquée comme nom spécifique à plusieurs Mammifères, dont la queue est touffue; tel est le *Sorex crassicaudus*.

***CRASSICAULE**. *Crassicaulis* (*crassa*, épaisse; *caulis*, tige). bot. — On se sert de cette épithète pour désigner les plantes qui, comme le *Pelargonium crassicaule*, ont la tige épaisse et charnue.

***CRASSICORNES**. *Crassicornia* (*crassus*, épais; *cornu*, corne). ins. — Latreille, dans ses *Familles naturelles*, avait donné ce nom à une tribu de Coléoptères qu'il a supprimée depuis, et dont il a réparti les sis g. qui la composaient dans d'autres tribus de la famille des Tasicornes. *Voy.* ce mot. (D.)

***CRASSIFOLIÉ**. *Crassifolius*. bot. — Cette épithète, qui sert à désigner les plantes dont les feuilles sont épaisses, s'applique à un *Loranthus*, à un *Toucaria* et à un *Bellium*.

***CRASSILABRE**. *Crassilabrus* (*crassus*, épais; *labrum*, lèvre). moll. — Se dit d'une Coquille dont le bord droit offre un épais bourrelet au-dessous du limbe; tel est le *Clausilia crassilabris*.

CRASSINE. *Crassina*, Lamk. moll. — Dès 1815, M. Sowerby, dans le *Mineral conchology*, a proposé, sous le nom d'Astarté, un genre que Lamarck a reproduit, en 1818, sous le nom de Crassine. Dans une bonne nomenclature, on doit toujours préférer le nom le plus ancien, quelle que soit, du reste, l'autorité scientifique de la personne qui en a proposé un autre. Le nom de Crassine a été abandonné et remplacé par celui de l'auteur anglais. *Voy.* astarté. (Desh.)

***CRASSINERVÉ**. *Crassinervius*. bot. — Le *Ficus crassinervis* peut servir d'exemple aux feuilles crassinervées, c'est-à-dire qui ont les nervures très saillantes.

***CRASSIPÈDE**. *Crassipes*. ins. — Épithète donnée à des Insectes qui ont les cuisses renflées; tel est le *Musca crassipes*.

***CRASSIPÈDES**. *Crassipedes* (*crassus*, épais; *pes*, *pedis*, pied). moll. — Lamarck a partagé ses Conchifères dimyaires en deux sections : dans la première, il range les coquilles qui sont généralement béantes à leur extrémité postérieure; il divise cette section en deux sous-sections : Conchifères crassipèdes et Conchifères ténuipèdes. Ces Crassipèdes renferment quatre familles : les Tubicolées, les Pholadaires, les Solénacées et les Myaires. Cet arrangement est assez naturel, à l'envisager d'une manière générale; car, parmi les genres qui constituent ces familles, il y en a plusieurs chez lesquels le pied est réduit à l'état rudimentaire. Bien que le pied ait une certaine importance dans un mollusque bivalve, il arrive cependant que cet organe se modifie selon les circonstances d'habitations, sans entraîner pour cela des modifications aussi importantes dans le reste de l'organisation. C'est à cause de cela, sans aucun doute, que l'on n'a pas tenu compte de cette sous-section des Crassipèdes : elle n'a, en effet, aucune utilité. (Desh.)

***CRASSIROSTRES**. *Crassirostres*. ois. — Linné et Goldfuss ont donné ce nom à une famille de l'ordre des Zygodactyles, comprenant ceux dont le bec est court et gros.

***CRASSISPIRA**, Swains. (*crassa*, épaisse; *spira*, spire). moll. — M. Swainson, dans son petit traité de Malacologie, propose, sous ce nom, un genre nouveau qu'il introduit dans sa famille des Colombelles. Ce genre a pour type un véritable Pleurotome, dont le bord droit s'épaissit avec l'âge et prend quelquefois la forme de celui des Colombelles. Comme ce genre n'est fondé sur aucun caractère de quelque valeur, il ne peut être adopté. *Voy.* pleurotome. (Desh.)

CRASSOCEPHALUM, Mœnch. bot. ph. — Syn. de *Cremocephalum*, Cass.

CRASSULA (diminutif de *crassus*, épais). bot. ph. — Genre fort intéressant, faisant partie en entier de cette catégorie qu'on appelle vulgairement *plantes grasses*, en raison de l'épaisseur de leurs feuilles et de leurs tiges, et appartenant à la famille des Crassulacées, dont il est le type (Crassulées isostémones). On en doit la formation primitive à Dillen. Plus tard Haworth le reprit et le détermina d'une manière plus précise. Révisé par les auteurs, et bien diminué par les emprunts qui lui ont été faits pour constituer des genres nouveaux (*voyez* sochsa, globulea, cystogyne, grammanthes, etc.), il renferme encore plus de 80 espèces, répandues sur tout le globe, principalement dans le sud de l'Afrique, aux environs du cap de Bonne-Espérance; quelques espèces se montrent aussi

dans le midi et le centre de l'Europe ; un très petit nombre s'avance même jusque dans le nord (*Sedums*). Plusieurs d'entre elles sont cultivées dans les jardins, en raison de la beauté de leurs fleurs ou de la bizarrerie de leur port.

Le genre *Crassula* est aujourd'hui divisé en 5 sous-genres, fondés sur les différences de leur double périanthe. En faveur de l'importance et de l'intérêt général qu'il présente, nous en donnerons sommairemant ici les diverses caractéristiques.

Crassula, Dill., Harv., DC., etc. — Calice quinquéparti, plus court que la corolle; pétales 5, périgynes, connivents ou étalés en étoile ; étamines 5, périgynes, à filaments subulés ; squamules hypogynes courtes ; ovaires 5, libres, uniloculaires ; ovules en nombre plus ou moins grand, fixés à la suture ventrale ; capsules folliculaires, 5, oligo-polyspermes, déhiscentes longitudinalement à l'intérieur.

a. *Sarcolipes*, Eckl. et Zeyb. — Lacinies calicinales planes, mucronées, égalant presque la corolle; pétales étalés; squamules linéaires; capsules subconniventes, polyspermes.

b. *Petrogeton*, id. — Lacinies calicinales renflées le long de la nervure médiane, plus courtes de moitié que la corolle; pétales connivents ; squamules très petites, subulées-tronquées au sommet ; capsules conniventes, polyspermes.

c. *Tetraphylle*, id. — Lacinies calicinales, renflées le long de la nervure médiane, plus courtes de moitié que la corolle ; pétales connivents ; squamules très petites, subulées-tronquées au sommet; capsules conniventes, polyspermes.

d. *Crassula*, id. — Lacinies calicinales planes, plus courtes que la corolle ; pétales étalés; squamules subconniventes, polyspermes.

e. *Pyrgosea*, Sweet. — Lacinies calicinales planes, plus courtes que la corolle ; pétales étalés, mucronés au-dessous du sommet ; squamules ovales, échancrées ; capsules subconniventes, polyspermes. (C. L.)

CRASSULACÉES, CRASSULÉES. *Crassulaceæ*, *Crassuleæ* (syn. Sempervivées ou Joubarbes, Juss.). BOT. PH. — Famille de la classe des Dicotylédonées, à insertion périgynique, établie par De Candolle (*Bull. phil.*, 1801 ; *Prodr.*, III, p. 381), présentant pour caractères : Calice libre, persistant, monophylle, 3 à 12 ou le plus souvent 5-parti, à divisions imbriquées en estivation. Pétales en nombre égal avec les divisions calicinales et alternant avec elles, insérés au fond du calice, égaux, entiers, exonguiculés, quelquefois soudés inférieurement et imbriqués en estivation. Étamines en même nombre que les pétales, avec lesquels elles alternent, insérées au fond du calice, parfois en nombre double, alternes et adhérant à la base des pétales, toutes à insertion périgynique dans les monopétales. Filaments libres, subulés et glabres ; anthères attachées à la base, cordées-subarrondies, biloculaires. Pistils variant pour le nombre de 3 à 12 et même plus, presque toujours libres et d'autres fois légèrement soudés entre eux à la base. Ovaire uniloculaire, contenant plusieurs ovules attachés au trophosperme sutural, et placé du côté interne. Capsules 3 à 12, folliculaires; suture interne, plus rarement introrse, à déhiscence longitudinale, uniloculaire et polysperme. Semences horizontales, bisériées, exarillées, glabres ; albumen un peu charnu ; embryon droit; radicule attenant au hile.

Les Crassulacées sont des plantes herbacées suffrutiqueuses, à tige et rameaux cylindriques ; à feuilles éparses, alternes, rarement opposées, charnues, le plus souvent simples, se détachant facilement de la tige, plus rarement ternées ou imparipennées, exstipulées. Fleurs régulières, d'un éclat très vif dans la plupart des genres, le plus souvent hermaphrodites, en cymes ou en épis, et quelquefois solitaires et axillaires.

Ces végétaux, qui ont les plus grands rapports avec les Saxifrages, et dont la place est entre les Bruniacées et les Saxifragacées, naissent la plupart dans les rochers arides des contrées tempérées.

Les Crassulacées se divisent en deux sous-ordres :

Sous-ordre 1. **Crassulées**. — Capsules libres, déhiscentes par l'angle interne.

Tribu 1. Crassulées isostémones.

Section 1. **Eucrassulées**.

Genres : *Tillæa*, Mich.; *Dasystemon*, DC.; *Septas*, L.; *Crassula*, Haw. (*Gomara*, Ad.); *Globulea*, Haw.

Section 2. **Rochées.**

Genres : *Thisantha*, Eckl. ; *Grammanthes*, DC.; (*Vananthes*, Haw.); *Cyrtogyne*, Haw.; *Rochea*, DC. (*Larochea*, Pers.; *Crassula*, Ad.).

Tribu 2. Crassulées diplostémones.

Section 1. **Ombilicées.**

Genres : *Kalanchoë*, Ad.; (*Kalenehoë*, Haw.; *Vereia*, Ad.; *Verea*, Willd.); *Bryophyllum*, Salisb. (*Crassouria*, Comm.; *Physocalycium*, Vest.); *Cotyledon*, DC.; *Pistorinia*, DC.; *Umbilicus*, DC.; *Echeveria*, DC.

Section 2. **Sédées.**

Genres : *Sedum*, L. (*Rhodiola*, L.; *Anacampseros*, Tourn.); *Aithalis*, Webb. et Bertb.; *Sempervivum*, L.

Sous-ordre 2. **Diamorphées.** — Carpidies soudées en capsules multiloculaires à la base ou dans toute leur longueur.

Genres: *Diamorpha*, Nutt.; *Penthorum*, L. (C. d'O.)

CRASSUVIA, Comm. bot. ph.—*Voy.* calanchoe, Lam.

*__CRATACANTHUS__ (κράτος, robuste ; ἄκανθα, épine). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Harpaliens, établi par M. le comte Dejean (*Spec.*, t. IV, p. 140), et adopté par M. Brullé et M. de Castelnau. Ce genre est fondé sur une seule espèce de l'Amérique septentrionale, nommée par l'auteur *C. pensylvanicus*, la même que le *Carabus piecollis* de Schneider, et l'*Harpalus dubius* de Palisot de Beauvois. (D.)

CRATÆGUS. bot. ph. — *Voy.* alisier.

CRATÆVA (? d'un ancien mot grec altéré de κράτος, fort). bot. ph. — Genre de la famille des Capparidacées, tribu des Capparidées, formé par Linné (*Gen.*, 599), et renfermant environ une vingtaine d'espèces. Ce sont des arbrisseaux ou même des arbres inermes, croissant dans les régions intertropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, à feuilles alternes, pétiolées, trifoliolées ; dont les folioles très entières ; à fleurs axillaires ou terminales, corymbeuses. On en cultive quelques espèces dans les jardins en Europe. (C. L.)

*__CRATEIS.__ annél. — Genre d'Euryspillens établi par Rafinesque (*Analyse de la Nature*) et non décrit. (P. G.)

CRATÈRE. *Cratera* (κρατήρ, coupe). géol. — Ouverture circulaire et cratériforme qui se trouve au sommet des montagnes volcaniques, et donnent passage aux matières projetées par le foyer du volcan lors de son éruption, ou à la vapeur qui s'en dégage constamment.

*__CRATERICARPIUM__ (κρατήρ, coupe ; καρπός, fruit). bot. ph. — L'*OEnothera subulata* Ruiz et Pav. (*Fl. peruv.*, t. 316, f. 8), a servi de type à M. Spach (*Nouv. ann. mus.*, IV, 397) pour la création de ce genre, qui appartient à la famille des OEnothéracées, tribu des Épilobiées, et ne renferme que cette espèce. C'est une plante suffrutiqueuse à la base, multicaule, qui croît au Pérou ; les feuilles en sont obtuses, sessiles, sublinéaires, très entières, les plus jeunes souvent fasciculées dans les aisselles des plus anciennes ; les plus axillaires, solitaires, sessiles, à pétales pourpres, veinés de rouge. (C. L.)

*__CRATERINA.__ ins. — Synonyme de *Stenopteryx*, Leacb. (D.)

*__CRATÉRINE__ (κρατήρ, coupe). infus. — M. Bory de Saint-Vincent a établi sous ce nom un genre formé aux dépens des Vorticelles de Müller, et comprenant celles dont le corps membraneux, cylindracé, est complétement urcéolé.

CRATERIUM (κρατήρ, coupe). bot. ca. — Genre de Champignons de la famille des Gastéromycètes-Physarées, établi par Trentepohl. On en connaît deux espèces, toutes deux fort petites, à péridium pédicellé, membraneux et en forme de coupe, croissant sur les feuilles et les tiges mortes et pourries.

*__CRATEROCERUS__ (κρατερός, fort ; κέρας, corne). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, établi par M. Hope (*Coleopt. manual*, part. 2, pag. 74), qui le place dans sa tribu des *Sphodridæ*. Ce g. a pour type une espèce de la Nouvelle-Hollande, nommée par l'auteur *Crat. brunnicornis*. (D.)

*__CRATEROMYCES__ (κρατήρ, coupe ; μύκης, champignon). bot. cr. — Genre de la famille des Hypbomycètes-Mucorinés, établi par Corda (*Sturm.*, III, t. 30) pour des Champignons à péridioles ovales, byalins, à ouverture orbiculaire entourée d'un tissu floconneux ; sporidies rares et en petit nom-

bre ; flocons très simples attachés aux eloisons.

***CRATÉROPODINÉES.** *Crateropadinæ*. OIS. — Sous-famille établie par M. Swainson dans sa famille des Turdidées, et dont le g. *Craterapus* est le type.

M. G.-R. Gray a changé en celui de Timalinées le nom de cette sous-famille, qui comprend 15 genres, et dont le type est le genre Timalie. (G.)

CRATEROPUS, Swains. (κρατήρ, coupe; ποῦς, pied). OIS. — *Voy.* PHILÉDON, Cuv. Le type de ce genre est le Philédon Mobo, *Ph. fasciculatus* Lath., dont M. Lesson a fait le sous-genre Mob dans ses Philédons. (G.)

***CRATOCERUS** (κράτος, fort; κέρας, corne). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Harpaliens, établi par M. le comte Dejean (*Spec. Gen.*, t. IV, pag. 12), et adopté par MM. Brullé et le comte de Castelnau. Ce g. est fondé sur une seule espèce du Brésil, nommée par l'auteur *Crat. monilicornis*. (D.)

CRATOCHWILIA, Neck. BOT. PH.—Syn. de *Clutia*, Ait.

***CRATOCNEMUS** (κράτος, fort; κνήμη, jambe). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites Gonatocères, division des Érirhinides, créé par M. Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce du Sénégal que l'auteur a dediée à M. Petit, mais qui n'a pas été connue de Schœnherr. Sa place serait entre les *Phytophilus* et les *Centemerus*. (C.)

***CRATOGNATHUS** (κράτος, robuste; γνάθος, mâchoire). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Harpaliens, établi par M. le comte Dejean (*Spec. gen.*, tom. IV, pag. 46), et adopté par MM. Brullé et de Castelnau. Ce g. renferme deux espèces : l'une de Buénos-Ayres, nommée par M. Dejean *C. mandibularis* ; et l'autre du Brésil, nommée et figurée par Perty sous le nom de *C. scaritides* (*Voyage de Spix et Martius*, p. 13, pl. 3, fig. 7). (D.)

***CRATOMERUS** (κράτος, force ; μηρός, cuisse). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, établi par M. Solier (*Ann. de la Soc. ent. de France*, t. II, p. 295), et adopté par M. le comte Mannerheim, ainsi que par MM. Gory et de Castelnau dans leur Iconographie de cette tribu. Ce g. ne diffère des *Anthoxia* qu'en ce qu'il a les antennes plus fortes et plus longues, et les cuisses postérieures renflées et globuleuses. Il se borne jusqu'à présent a une seule espèce, qui paraît propre à tout le littoral de la Méditerranée : c'est le *Buprestis cyanicornis* de Fabricius, que M. le comte Dejean laisse dans le g. *Anthaxia*. (D.)

***CRATOMUS.** INS. — Genre de la tribu des Chalcidiens, groupe des Ptéromalites, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Dalman et adopté par la plupart des entomologistes. Les *Cratomus* se reconnaissent surtout à leur tête fort large et à leurs antennes, dont le 2e article est long, le 4e très petit ainsi que les suivants, et les trois derniers forment la massue. On connaît peu d'espèces de ce genre ; le type est le *C. megacephalus* (*Diplolepis megacephalus* Fab.), qui se trouve dans une grande partie de l'Europe. (BL.)

***CRATONYCHUS** (κράτος, force; ὄνυξ, ongle). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Elatérides, établi par M. le comte Dejean, dans son dernier Catalogue, aux dépens du genre *Melanotus* d'Eschscholtz. Il y rapporte 28 espèces, dont 7 d'Europe, 1 d'Afrique, 2 des Indes orientales, et les autres d'Amérique. Nous citerons parmi les premières l'*Elater obscurus* Fabr., qui se trouve aux environs de Paris. (D.)

***CRATOPARIS** (κράτος, fort; παρεία, joue). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites Orthocères, division des Anthribides, créé par M. Dejean et adopté par Schœnherr de préférence à celui de *Caparius*, que ce dernier auteur lui avait donné d'abord et qu'il a dû supprimer comme ayant été employé avant lui. Ce genre renferme plus de 20 espèces d'Amérique, et nous citerons comme types l'*Anthribus lunatus* de Fabricius et le *Macrocephalus lugubris* d'Olivier, originaires des États-Unis. Les *Cratoparis* se rapprochent des *Phlœobius*, mais ils s'en distinguent par leurs yeux non échancrés ; leur corps est ovalaire, un peu allongé, leurs antennes sont grêles avec la narine forte, composée de 3 articles, dont le 1er est triangulaire, le 2e transverse et le dernier cylindriforme.

Une deuxième division de ce genre est déprimée sur le dos. (C.)

***CRATOPUS** (κράτος, fort; πούς, pied). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Curculionites Gonatocères, division des Brachydérides, établi par Dalmann et adopté par Schœnherr (*Dispositio methodica*, p. 120; *Genera et sp. Curculionid.*, tom. II, p. 460), qui en mentionne 28 espèces : 24 sont originaires des îles de France et de Bourbon, une se trouve au cap de Bonne-Espérance, et 3 ont été rapportées avec doute comme appartenant aux Indes orientales. Nous citerons comme en faisant partie le *Lixus melanocephalus* et les *Curculio striga*, *roralis*, *brunnipes* et *punctum* de Fabricius. Les *Cratopus* avoisinent les *Nupactus*; leurs pattes antérieures ont les cuisses fort épaisses et les tibias cintrés, multidentés, munis d'un onglet robuste au sommet; les élytres sont échancrées angulcusement sur le milieu de leur base, couvertes de tubercules plus ou moins serrés, élevés ou aplatis. (C.)

***CRATOSCÈLE.** *Cratoscelis* (κράτος, fort; σκέλος, jambe). arach. — Dans les *Annales de la Société entomol. de France*, nous avions primitivement désigné sous ce nom un genre d'Aranéides que nous avons appelé ensuite *Pachyloscelis*, et qui actuellement fait partie du genre *Actinopus*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***CRATOSCELIS** (κράτος, force; σκέλος, cuisse). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, sous-tribu des Anthobies, établi par M. Erichson (*Arch. de Wiegman*, t. I, p. 269) et adopté par M. de Castelnau, qui le place dans le groupe des Glaphyrides, entre les g. *Anthipna* et *Lichnia*. Les Insectes de ce genre sont très velus et remarquables, suivant M. Brullé, par l'allongement de leurs mâchoires, semblables à des lanières et frangées dans toute leur longueur. Ils ont les cuisses postérieures très renflées et la massue des antennes fort petite. On n'en connaît que deux espèces, les *C. vulpina* et *discolor* Erichs., l'une et l'autre du Chili.

Ce genre a été nommé postérieurement *Arctodium* par M. le comte Dejean. (D.)

***CRATOSOMUS** (κράτος, fort, σῶμα, corps). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites Gonatocères, division des Apostasimérides (Rhynchènes, Lat.), établi par Schœnherr. Ce genre renferme de 40 à 50 espèces, toutes originaires de l'Amérique équinoxiale. Ce sont les plus grands Insectes de cette division; leur taille varie entre 15 à 35 millimètres de longueur sur 8 a 14 de largeur. Nous citerons comme espèces anciennement décrites les *Curculio pusio* et *vaginalis* de Linné, et les *Rhynch. vespertilio*, *taurus*, *tuæfugus*, *scaber*, *dubius* et *bombina* de Fabricius. Les mâles de quelques espèces portent deux longues cornes arquées qui partent du milieu de la trompe; celle-ci est large, courbée, reçue dans un profond sillon pectoral. Leurs yeux sont le plus souvent contigus, et presque réunis sur le front; leurs élytres sont tuberculeuses et terminées quelquefois par deux épines. (C.)

***CRATOXYLUM** κράτος, dur; ξύλον, bois). bot. ph. — Genre de la famille des Hypéricacées, tribu des Éladées, formé par Blume, et le même que son *Hornschuchia*. Il ne renferme qu'une espèce. C'est un grand arbre à feuilles opposées, brièvement pétiolées, oblongues-lancéolées, à fleurs terminales, paniculées. Le *C. Hornschuchii* croît dans l'île de Java. (C. L.)

***CRATYLIA** (? diminutif de κρατύς, fort). bot. ph. — Genre de la famille des Papilionacées, tribu des Phaséolées-Dioclées, établi par Martius (*Msc. ex Benth. Ann. Wien. Mus.*, II, 131), et renfermant 4 ou 6 espèces environ. Ce sont des arbrisseaux volubiles de l'Amérique tropicale, à feuilles pennées-trifoliolées, stipellées; à stipules très petites; à fleurs blanches ou roses-violacées, disposées par fascicules en épis le long du pédicule, formant grappes, et dont les bractées sont caduques, les pédicelles courts, les bractéoles appliquées sur le calice, petites, décidues; le calice et la corolle sont soyeux-velus; le legume est couvert d'un duvet court et épais. (C. L.)

CRAUPÊCHEROT. ois. — Nom vulgaire du Balbuzard.

CRAVANT. ois. — Nom vulgaire d'une espèce du genre Oie; c'est l'*Anas bernicla* L. (G.)

CRAVATE BLANCHE. ois. — Nom vulgaire d'une espèce du genre Tyran, *Tyrannus albicollis*.

CRAVATE DORÉE. ois. — Nom vulgaire du jeune âge du Cohbri rubis-topaze.

CRAVATE FRISÉE. ois. — Nom vulgaire du Philédon-Kogo.

CRAVATE JAUNE. ois.—Nom vulgaire de l'*Alauda capensis* L.

CRAVATE NOIRE. ois. — Nom vulgaire du *Trochilus nigricollis*.

CRAVATE VERTE. ois —Nom vulgaire du jeune âge du Hausse-col vert.

CRAVE. *Fregilus.* ois. — Cuvier, se fondant sur la forme rigoureuse du bec des Craves, réunit cet oiseau aux Huppes, malgré ses similitudes, tant sous le rapport de la forme que des mœurs avec les Corbeaux. M. Temminck a réuni avec raison ce genre à ses *Pyrrhocorax*, sous le nom de *Pyrrhocorax coracius*. *Voy* CHOQUARD. (G.)

*CRAWFURDIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Gentianacées, tribu des Chironiées, formé par Wallich (*Tent. Fl. Nep.*, 1, 83, t. 47, 48), et ne contenant encore que deux ou trois espèces. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, volubiles, très glabres, indigènes du Népaul, à rameaux allongés, très grêles, portant des feuilles opposées, trinerves; à fleurs grandes, belles, d'un bleu pâle, axillaires, solitaires ou fascieulées. (C. L.)

*CRAVUPPE *Fregilupus.* ois.—Ce genre, que Cuvier confondait avec le genre Huppe, sous le nom de *Upupo capensis*, et qui a été érigé en genre sur des caractères de peu d'importance, est placé par M. Temminck parmi ses Martins. Ce paraît être néanmoins un genre de transition, mais plus près des Martins et des Corbeaux par les formes et les mœurs que des Huppes. (G.)

CRAX, L. ois. — Nom scientifique du genre Hocco.

*CRAXIREX, Gould. ois. — Synonyme de Caracara. Le *C. Galapagoensis* en est le type.

CRÉADION, Vieill. ois. — *Voy.* PHILÉDON, Cuv. Le type de ce genre est le *Ph. carunculatus* Lath.

CREMANIUM (? altération de κρεμάννυμι, soutenir). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées, tribu des Miconiées, créé par Don (*Mem. Wern. Soc.*, IV, 310), renfermant trente et quelques espèces, retirées du genre *Melastoma*. Ce sont des arbrisseaux ou des arbustes, croissant dans l'Amérique tropicale, à feuilles pétiolées, décussées, très entières ou subdentées en scie; à fleurs petites, blanches, accompagnées de deux bractéoles, souvent très petites, et disposées en panicules terminales, bractéées; il leur succède des baies bleuâtres ou bleuâtres-violacées. (C. L.)

CREMASTOCHEILUS (κρεμαστός, qui pend; χεῖλος, lèvre). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Mélitophiles, sous-tribu des Cétonides, établi par Knoch et adopté par tous les entomologistes. MM. Gory et Percheron, dans leur Monographie des Cétoines, en décrivent et figurent 18 espèces, parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs placées par M. Dejean dans le g. *Genuchus* de Mac-Leay qu'ils n'ont pas adopté. De ces 18 espèces, 8 sont du Sénégal, 2 de Cayenne, 5 du cap de Bonne-Espérance, 1 de l'Amérique septentrionale, et 2 des Indes orientales. Nous n'en citerons qu'une seule, le *Crem. castaneæ* de l'Amérique septentrionale, sur lequel Knoch a fondé le genre.

Les *Cremastocheilus* sont des Coléoptères en général de couleurs assez sombres, qui varient beaucoup pour la taille, et dont quelques uns ont une forme plus étroite que les autres Cétonides. M. Burmeister, qui écrit le nom de ce genre *Cremastochilus*, en a fait le type d'une division ou sous-tribu qu'il nomme *Cremastochilidæ*. *Voy.* ce mot. (D.)

*CRÉMASTOCHILIDES. *Cremastochilidæ*. INS.—Division établie par M. Burmeister dans sa classification des Lamellicornes Mélitophiles, et qui se compose des g. *Macroma*, *Ptycophorus*, *Rhagopteryx*, *Centrognathus*, *Hoplostonus*, *Pilinurgus*, *Trichoplus*, *Cœnochilus*, *Genuchus*, *Scaptobius*, *Cyclidius*, *Psilocnemis*, et *Cremastochilus*. Les autres auteurs écrivent ce dernier g. *Cremastocheilus*. (D.)

*CREMASTOSTEMON, Hort. BOT. PH. — Syn. d'*Olinia*, Thunb.

*CREMASTRA (κρεμάστρα, pédoncule, en botanique). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, tribu des Vandées, établi par Lindley (*Orchid.*, 172) sur une petite plante herbacée, vivace, indigène du Népaul, où elle croît sur les rochers et sur le tronc des arbres. Il ne renferme que cette plante, dont les pseudobulbes sont annelés, agrégés, les feuilles membranacées, subplissées, la scape engaînée; les fleurs pendantes, disposées en grappes réunies et serrées. (C. L.)

*CRÉMASTRE. *Cremaster* (κρεμαστήρ qui suspend). INS. — Nom donné par Kirby aux

crochets qui, dans certaines Chrysalides, se trouvent près de l'anus, et leur permettent de se suspendre aux corps solides.

CRÈME. ZOOL. — *Voy.* LAIT.

CRÈME DE TARTRE. CHIM. — Synonyme vulgaire de Tartrate de Potasse.

CRÉMOCARPE. *Cremocarpus* (κρεμάω, je suspends; καρπός, fruit). BOT.— Ce mot, adopté par M. de Mirbel dans sa classification carpologique, répond à celui de Polakène de M. Richard.

*__CREMOCEPHALUM__ (*Cremo*, altération de κρεμαστός, suspendu; κεφαλή, tête, capitule en botanique). BOT. PH.— Genre de la famille des Synanthérées-Sénécionidées, Sénécionées-Érechtitées, formé par Cassini (*Dict. scienc. nat.*, XXXIV, 390), sur une seule esp., croissant dans l'Inde orientale et les îles de l'Afrique australe. Elle est annuelle, dressée, ramifiée, subpubescente; ses feuilles sont alternes, elliptiques, atténuées à la base et souvent incisées, dentées au sommet, aiguës; ses rameaux floraux sont allongés, nus, monocéphales; ses capitules pendants, pourpres. Le *C. cernuum* Cass. (*Senecio cernuus* L., *Crassocephalum cernuum* Mœnch.) est cultivé dans les jardins d'Europe. (C. L.)

CREMOLOBUS (*Cremo*, altération de κρεμαστός, suspendu; λοβός, gousse). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères, tribu des Thlaspidées, formé par De Candolle (*Syst.*, II, 4, 18), et renfermant 4 ou 5 espèces, croissant dans le Pérou et le Chili. Ce sont des plantes herbacées, ou des arbrisseaux glabres ou pubescents, à feuilles ovales ou oblongues, presque entières, dentées en scies ou pennatifides; à fleurs jaunes, disposées en racèmes terminaux, allongés, multiflores, dont les pédicules filiformes. On cultive dans quelques jardins le *C. chilensis* DC. (*Biscutella chilensis* Lagasc.). (C. L.)

*__CRÉMOSPERME__. *Cremospermum* (κρεμάω, je suspends; σπέρμα, semence). BOT.— On a appliqué cette épithète aux graines attachées au placenta par le sommet ou par la partie moyenne.

*__CRENASTER__, Lind. ÉCHIN. — Syn. de Pentastérie.

CRÉNATULE. *Crenatula*, Lamk. (*crena*, crénure; *tulo*, je porte). MOLL.—Quelques espèces du genre Crénatule de Lamarck étaient connues longtemps avant lui, et avaient été confondues par Chemnitz, Schrœter et autres zoologistes, dans le genre *Ostrea* de Linné. Il faut se rappeler que, dans ce genre *Ostrea*, non seulement se trouvaient les Peignes et les Huîtres proprement dites, mais encore les Coquilles appartenant à plusieurs autres genres qui ont été successivement démembrés par Bruguière et Lamarck. Parmi ces genres, celui des Crénatules est l'un des plus intéressants; et depuis qu'il a été fondé par Lamarck dans un Mémoire spécial, publié dans le t. III des *Annales du Muséum*, il a été introduit dans toutes les méthodes, à peu près dans les rapports que Lamarck avait indiqués pour lui.

Le genre Crénatule a les plus grands rapports avec celui des Pernes, et il sert, en quelque sorte, de liaison entre la famille des Mytilacées, terminée par le genre *Pinna*, et la famille des Malléacées, qui doit commencer par le genre qui nous occupe. Depuis la création de ce genre, Savigny, dans le célèbre ouvrage auquel il a coopéré avec tant d'éclat, a fait connaître plusieurs espèces de la mer Rouge, et a dévoilé la manière de vivre des Crénatules. Ce genre a l'habitude de s'enfoncer dans l'intérieur des éponges, de la même manière que les Vulselles, et c'est ainsi qu'il sait s'abriter contre la fragilité de ses valves. Quoique l'on ne connaisse pas encore l'animal de ce genre, on peut cependant établir ses rapports d'une manière fort exacte, d'après les seuls caractères de la coquille. Quant à leur forme générale, les Crénatules se rapprochent beaucoup de celles du genre *Pinna*; elles sont irrégulières, presque toujours inéquivalves, à crochets terminaux, petits, opposés; une seule impression musculaire, submédiane, très superficielle; et il suffit d'ouvrir la coquille pour voir que le test est composé de deux parties très distinctes, comme dans tous les autres genres de la famille des Malléacées et même des Mytilacées. On remarque, en effet, qu'une très petite partie de la surface est revêtue d'une couche nacrée très mince, tandis que le reste est formé d'une couche corticale dont les fibres sont perpendiculaires, comme dans les Jambonneaux. La charnière est placée le long du bord dorsal, elle est étroite et composée d'une série de petits cuillerons dans lesquels s'insère un ligament multiple. Cette charnière ressemble

à celle d'une Perne dans laquelle cette partie ne serait pas développée au-delà du premier degré d'accroissement. Les Crénatules sont des Coquilles minces, fragiles, qui éclatent en se desséchant : aussi est-il fort rare d'en avoir dans les collections des individus d'une belle conservation. On conçoit, d'après la manière de vivre des Crénatules, qu'elles n'ont pas besoin de se fixer aux corps étrangers au moyen d'un byssus : aussi n'aperçoit-on chez elles aucune trace de la sinuosité qui existe dans toutes les Coquilles byssifères. D'après ce qui précède, les caractères du genre peuvent être résumés de la manière suivante :

Coquille mince, irrégulière, inéquivalve, aplatie, sans ouverture sinueuse pour le passage d'un byssus. Charnière occupant le bord dorsal, linéaire, crénelée, à crénelures sériales, calleuses, creusées en fossette pour recevoir le ligament.

Les Crénatules habitent les mers des pays chauds. On en cite quelques unes de la Nouvelle-Hollande ; mais il paraît que c'est dans la mer Rouge que l'on en trouve le plus. Jusqu'à présent, ce genre n'a point été trouvé à l'état fossile. (Desh.)

CRÉNÉ. ZOOL., BOT. — *Voy.* CRÉNELÉ.

CRENEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Lythracées, tribu des Eulythrées, formé par Aublet (*Guyan.*, I, 523, t. 209), et renfermant deux plantes, croissant dans les endroits maritimes de la Guiane. Ce sont des herbes suffrutiqueuses, à rameaux tétragones, noueux ; à feuilles opposées, pétiolées, oblongues-ovées, ou subspatulées, très entières, glabres ; à fleurs blanches, portées par des pédoncules axillaires, uni-multiflores, plus courts que les feuilles. (C. L.)

CRÉNELÉ. *Crenatus.* ZOOL., BOT. — On applique cette épithète aux organes tels que les feuilles, les pétales, les calices, etc., découpés en dents arrondies et séparés par des sinus aigus ; telles sont les feuilles du Tremble et celles de la Bétoine. — En zoologie, cette expression a une signification tout-à-fait semblable.

***CRÉNELURES.** *Crenaturæ.* BOT. — On donne ce nom à de petites dents obtuses, droites et perpendiculaires au bord de la partie sur laquelle on les observe.

***CRENIAS**, Spr. BOT. PH. — Syn. de *Mniopsis*, Mart.

CRENIDENS (*crena*, fente ; *dens*, dent). POISS. — Il y a dans la famille des Sparoïdes un groupe de Poissons peu nombreux en espèces et remarquable par des dents comprimées et dentelées sur tout le bord de la couronne. La Taupe, le Bogue de la Méditerranée, appartiennent à cette tribu. Nous avons observé parmi les Poissons de la mer Rouge un Sparoïde ayant la mâchoire garnie d'un double rang de ces dents crénelées ; dix forment la première rangée et vingt la seconde ou l'interne ; et derrière ces deux rangs, il y a une bande étroite de dents grenues. Les pharyngiennes sont en cardes fines. Ces caractères nous ont servi à établir le genre des *Crenidens*. Ils ont d'ailleurs le corps de forme ovalaire, cinq rayons à la membrane branchiostège ; l'estomac grand, trois cœcums au pylore ; une vessie aérienne simple. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre que les Arabes nomment *Raaman*. Forskal avait connu ce poisson ; on le trouve indiqué dans ses catalogues sous le nom de *Sparus crenidens*. (Val.)

CRÉNILABRE. *Crenilabrus* (*crena*, fente ; *labrum*, lèvre). POISS. — Genre de Poissons de la famille des Labroïdes, établi par Cuvier pour réunir les nombreuses espèces de cette famille, abondantes dans la Méditerranée, plus rares sur nos côtes de l'Océan septentrional, et dont quelques espèces vont s'égarer dans la mer des Indes. Les caractères de ce genre consistent dans le préopercule dentelé ; dans des lèvres épaisses, charnues, plissées en dessous, recouvrant des maxillaires armées de dents coniques, sur un seul rang et à chaque mâchoire ; dans une dorsale épineuse, libre, sans écailles, et enfin dans une ligne latérale continue sans interruption de la tempe à la caudale. Avant Cuvier, ces Poissons étaient rangés, ou plutôt éparpillés, par Bloch et par Lacépède, dans le genre Lutjan. J'ai néanmoins réformé le premier travail de Cuvier, et précisé davantage les caractères de ce genre en retirant les espèces à dents en velours de celles qui, ayant un second rang de dents, ont une anale de plusieurs rayons épineux.

Parmi les espèces les plus brillantes de ce genre, il faut citer le CRÉNILABRE-PAON (*Crenilabra Pavo* Nob.), épithète donnée à ce poisson parce que Salviani, ichthyologiste romain du XVIe siècle, qui voyait fré-

quemment de beaux et brillants poissons sur le marché de Rome, leur donna le nom de *Pavo*, croyant retrouver en eux les Poissons désignés sous ce nom par Philostrate et Isidore. Mais cette détermination est erronée, puisque Philostrate fait vivre ses *Pavo* dans les eaux douces du Phase. Le mélange des couleurs verte, jaune et rouge, a fait donner avec juste raison à ces Crénilabres le nom de *Papagello* (Perroquet) par les pêcheurs du marché de Rome. Les naturalistes ont presque tous confondu cette espèce avec plusieurs autres sous le nom de *Labrus lapriso*. On trouve une seconde espèce de ce genre dans l'Océan septentrional, jusque sur les côtes de Norwège. Mais cette espèce est commune et même plus abondante dans la Méditerranée : c'est le *Labrus melops* de Linné, reconnaissable à la tache noire qui est derrière l'œil. Les autres espèces ne peuvent être citées que dans une monographie détaillée de ce genre. (Val.)

CRÉNIROSTRES. ois. — Nom donné aux Oiseaux qui, comme les Pies-Grièches, les Merles, etc., portent au bec supérieur une ou plusieurs échancrures. Cette dénomination répond à celle de Dentirostres de Cuvier. (G.)

***CRENIS** (*crena*, crénure). ins. — Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, famille des Papillonides, établi par M. Boisduval (*Faune de Madagasc.*) pour un Papillon à ailes d'un jaune fauve, les supérieures avec le sommet noirâtre, les inférieures portant au milieu une rangée de cinq points noirâtres, le dessous d'un gris cendré teinté de violâtre. L'unique espèce de ce genre est le *C. madagascariensis*.

***CRÉNULÉ**. *Crenulatus*. bot. — On applique cette épithète aux crénelures qui sont nombreuses et très petites.

***CREOBIUS** (κρέας, viande; βίος, vie). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Harpalides, avant des affinités avec les Scaritides, et établi par M. Guérin Méneville (*Magasin zoologique*, 1838). Cet auteur dit que le genre *Cascelius* que Gray a publié postérieurement, est le même que celui de *Creobius*; mais la plupart des espèces décrites et publiées par l'entomologiste anglais, différant beaucoup par la forme des *Cr. Eydouxii* Guér., et *Kingii* Curt., ces deux noms génériques pourraient sans doute être conservés. Le *C. Eydouxii* a été trouvé au Pérou dans les environs de Lima. Il ressemble beaucoup aux *Carabus auratus* et *rutilans* Fab., mais il est bien plus petit. (C.)

***CREOCHITON** (κρέας, chair; χιτών, tunique). bot. ph. — Genre de la famille des Mélastomacées, tribu des Miconiées, établi par Blume (*Flora* 1831, p. 506) pour deux espèces découvertes dans les îles Moluques. Ce sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, pétiolées, ovées ou elliptiques-oblongues, très entières, subquinquénervées, très glabres en dessus, chacune parsemée en dessous de squames poussiéreuses, à fleurs grandes, roses, renfermées avant l'anthèse entre deux bractées charnues (*unde nomen*), et portées par des pédoncules axillaires et terminaux, dilatés au sommet et ombellés-multiflores. (C. L.)

CREODUS, Lour. bot. ph. — Syn. de *Chloranthus*, Swartz.

CRÉOLE. moll. — Nom que l'on donne dans le commerce à la *Venus dysera*.

CRÉOPHAGES. *Creophagi* (κρεωφάγος, mangeur de chair). ins. — Nom donné par M. Duméril à une famille de Coléoptères qui correspond à celle des Carabiques de M. le comte Dejean ou à la première division des Carnassiers de Latreille. *Voy.* ces mots. (D.)

***CRÉOPHILES**. *Creophilæ*. ins. — Nom donné par Latreille à une sous-tribu de la tribu des Muscides, dans l'ordre des Diptères, et par M. Macquart à une section de cette même tribu, laquelle section se compose, suivant ce dernier auteur, de sept sous-tribus dont voici les noms : Tachinaires, Ocyptérées, Gymnosomées, Phasiennes, Dexiaires, Sarcophagiens et Muscies. *Voy.* ces mots.

Les Créophiles se reconnaissent parmi les Muscides à leurs cuillerons grands, recouvrant en majeure partie les balanciers, et à leurs ailes le plus souvent écartées. Malgré leur nom, beaucoup d'entre eux vivent du suc des fleurs, du moins à l'état parfait. (D.)

***CREOPHILUS** (κρέας, chair; φίλος, qui aime). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Staphylinides, établi par Kirby et adopté par Stephens dans son *Entomologie britannique* (tom. V, p. 202), mais admis seulement comme une subdivision du genre *Staphylinus* dans la *Monographie* de M. Erich-

son. Le type de cette subdivision est le *Staph. maxillosus* de Linné, Fabr., etc., le même que le Staph. nébuleux de Geoffroy : espèce qui se trouve dans toute l'Europe. (D.)

***CRÉOSOTE.** *Creosota* (κρέως, chair; ζωώω, je vivifie). CHIM. — Sorte d'huile volatile pyrogénée, liquide, grasse au toucher, incolore, mais se colorant en brun par la lumière. Elle a été découverte par M. Reichenbach comme un des produits de la distillation du goudron. Sa saveur est âcre et caustique, son odeur pénétrante et désagréable. Elle jouit de la propriété de coaguler l'albumine et de conserver les substances animales. On en a obtenu quelques heureux succès pour arrêter la gangrène ; mais aujourd'hui on ne l'emploie plus que comme odontalgique, encore échoue-t-elle souvent dans ce cas ; elle a l'inconvénient de déterminer une phlogose assez vive de toutes les parties qu'elle touche.

***CREPICARDUS** (κρηπίς, chaussure ; καρδία, cœur). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, établi par M. le comte Dejean dans son dernier Catalogue, où il le place entre les genres *Melanoxanthus* et *Æolus* d'Eschscholtz. Ce g. est fondé sur une seule espèce de Madagascar, nommée *C. miles* par l'auteur. (D.)

CREPIDARIA, Haw. BOT. PH. — Syn. de *Pedilanthus*, Neck., etc.

***CREPIDIUM**, Blum. BOT. PH. — Syn. de *Microstylis*, Nutt.

***CREPIDODERA** (κρηπίς, fer à cheval ; δειρή, cou). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Cycliques, tribu des Gallérucites de Latreille et de nos Alticites, créé par nous et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, en mentionne 26 espèces, dont 16 appartiennent à l'Europe, 7 à l'Amérique, 2 à l'Afrique et 1 à la Nouvelle-Hollande. Les *Crepidodera* sont de taille au-dessous de la moyenne, sautent avec facilité et vivent réunies en famille sur diverses plantes où leur présence est indiquée par de nombreuses perforations arrondies sur les feuilles ; leur corselet offre près de la base une impression cintrée en forme de fer-à-cheval ; leurs cuisses postérieures sont renflées, et l'extrémité du tibia est munie d'un petit onglet qui leur sert à s'élancer. Nous citerons comme en faisant partie les *Chrysomela nitidula, helxines* et *Modeeri* de Linné, et les *Crioceris* et *Galleruca lævigata, impressa, geminata, exoleta, ruficornis, fulvicornis* et *copalina* de Fabricius. (C.)

***CREPIDOTROPIS** (κρηπίς, base [chaussure]; τρόπις, carène en botanique). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées, tribu des Dalbergiées, formé par Walpers (*Linnæa*, 14, 296) pour un seul arbrisseau, croissant au Brésil. La tige en est volubile, ferrugineuse-pubescente, ainsi que les rameaux et les pétioles ; les feuilles pennées-trifoliolées ; les folioles ovées, acuminées, de la longueur du pétiole, les latérales obliques plus petites, la terminale munie de deux stipelles sétacées ; les stipules ovées-acuminées, apprimées, aculéiformes, persistantes ; les fleurs violacées, distantes, quaternées-fasciculées, disposées en grappes axillaires, et dont les calices accompagnés de deux bractéoles ovées-orbiculées, membranacées, ferrugineuses, très caduques, ciliées au bord. (C. L.)

***CREPIDOTUS** (κρηπιδωτος, chaussé). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionites Gonatocères, tribu des Rhynchophorides, créé par Schœnherr (*Synon. Curcul. gen. et sp.*, t. IV, p. 859), qui y rapporte, sous les noms de *C. Andouini* et *C. variolosus* Klug, deux Insectes de Madagascar, qui ne sont peut-être que le mâle et la femelle d'une même espèce. Les *Crepidotus* ressemblent assez aux *Dionychus* ; leur corselet est également aplati, mais plus allongé. La trompe, au lieu d'être régulièrement arquée, est comme brisée ou coudée vers le milieu, chez le *variolosus*, plus mince et plus longue ; le 3me article des tarses est grandement lenticulaire et spongieux en dessous. (C.)

CRÉPIDULE. *Crepidula* (κρηπίς, sandale). MOLL. — Lorsque Lamarck institua le genre Crépidule en 1799, dans sa première méthode, insérée dans le 1er vol. des *Mém. de la Soc. d'Hist. natur. de Paris*, il ne trouva qu'un petit nombre d'espèces qui déjà avaient été rassemblées d'une manière fort naturelle par Lister dans la planche 545 de son grand ouvrage. Gualtieri rapprocha ces coquilles des Haliotides, et leur imposa le même nom ; quelques années après, Adanson signala 3 espèces du Sénégal à l'attention des zoologistes, fit connaître les caractères de l'animal, et sépara le genre en

lui donnant le nom de *Patelle chambrée*. Linné, qui rassemblait dans son genre Patelle toutes les Coquilles à base large et à sommet plus ou moins relevé, y introduisit les Calyptrées et les Crépidules, en formant pour elles une section particulière, at c'est là que Lamarck trouva les éléments des deux genres que nous venons de mentionner. Dans son *Tableau élémentaire de Zoologie*, Cuvier conserva le genre Patelle de Linné dans son intégrité avec des subdivisions qui correspondent aux genres de Lamarck. Bientôt après, Cuvier adopta aussi le genre Crépidule; mais il ne le laissa pas dans les rapports que Lamarck lui avait assignés. Dans toutes ses méthodes, Lamarck a invariablement rapproché les Crépidules des Calyptrées; Cuvier, au contraire, les a écartées dans deux sections de sa famille des Scutibranches. Les Crépidules se trouvent ainsi dans le voisinage des Haliotides et des Cabochons, tandis que les Calyptrées se rencontrent à côté des Carinaires et des Navicelles. M. de Ferussac a suivi assez fidèlement l'arrangement de Cuvier; il a adopté la famille des Calyptraciens de Lamarck comme sous-ordre des Scutibranches, et dans sa famille des Calyptraciens se trouvent les Cabochons et les Crépidules. Les Calyptrées sont comprises dans la famille suivante à côté du genre Navicelle. Dans une note publiée dans le I[er] vol. des *Annales des Sciences naturelles*, nous avons discuté ce rapprochement des Navicelles des genres de la famille des Calyptraciens, et nous avons fait voir qu'il n'y avait aucune analogie avec ce genre d'eau douce et celui des Crépidules. Notre opinion, appuyée alors sur la seule comparaison des coquilles, se trouva bientôt après confirmée par l'anatomie de la Navicelle que donna M. de Blainville, et par une figure de l'animal d'une Crépidule que publia M. Lesson. A mesure que le nombre des espèces s'accrut dans le genre qui nous occupe, on s'aperçut que ses rapports avec les Calyptrées devenaient chaque jour plus intimes; et enfin la plupart des conchyliologues sont aujourd'hui plus disposés à réunir les deux genres qu'à les tenir séparés. M. Lesson, dans la partie zoologique du *Voyage de la corvette la Coquille*, pour faire voir la liaison des deux genres, les a divisés en 7 sous-genres qu'il a rangés sous le nom de Calyptrées. M. Broderip, en faisant connaître un assez grand nombre d'espèces nouvelles dans le I[er] vol. des *Mémoires de la Société zoologique de Londres*, a adopté les divisions de M. Lesson, qu'il regarde comme une manière toute philosophique d'envisager les rapports de toute cette série. Pour nous, qui avons vu des Calyptrées et des Crépidules vivantes, qui avons étudié l'anatomie de ces genres ainsi que les travaux de M. Owen, nous n'admettons aujourd'hui qu'un seul genre sous le nom de Calyptrée, dans lequel celui des Crépidules vient se fondre d'une manière insensible, et ne peut, par conséquent, y prendre place qu'à titre de section.

L'animal des Crépidules est tout-à-fait semblable à celui des Calyptrées; il marche sur un pied ovale ou subcirculaire, mince sur ses bords, plus épais vers le centre. La partie antérieure du corps est aplatie; elle forme un cou allongé, élargi sur les côtés par des bords membraneux très minces. La tête termine ce long col; elle est fort aplatie, et de ses angles antérieurs s'élèvent des tentacules courts, portant des yeux presque sessiles au côté externe de la base, en dessous de la tête, et entre quatre petits mamelons se voit une petite fente longitudinale qui est celle de la bouche. Dans une cavité cervicale considérable qui occupe toute la cavité antérieure de la coquille se voit une branchie pectinée composée de longs filaments capillaires, tout-à-fait semblables à ceux des Calyptrées. La cavité qui se trouve au-dessus de la lame transverse de la coquille est destinée à recevoir la masse des viscères de l'animal, c'est-à-dire le foie, l'intestin, et une partie des organes de la génération.

Les Crépidules sont généralement ovalaires; on en rencontre rarement de circulaires; elles sont irrégulières, parce que l'animal, comme celui des Cabochons, ne change point de place pendant toute la durée de son existence: aussi la coquille prend-elle fidèlement l'empreinte des corps sur lesquels elle s'est accrue. Dans un certain nombre d'espèces, le sommet s'incline obliquement et vient se terminer sur le bord postérieur; mais dans d'autres ce sommet se contourne en spirale, et cette spirale, devenant de plus en plus importante, finit par ressembler à

celle de certaines Calyptrées. Ces Mollusques vivent généralement à peu de profondeur, sur les rochers baignés par la mer ; souvent ils s'enfoncent dans les fentes, et ils demeurent dans la plus parfaite immobilité. Il y a quelques espèces qui ont des mœurs toutes particulières, en ce qu'elles recherchent les coquilles univalves vides, s'introduisent dans leur cavité, s'y attachent et s'y accroissent pour ne jamais les quitter. Ces Crépidules prennent toutes les formes pour s'adapter exactement à tous les accidents du lieu qu'elles ont choisi. Lorsque la coquille a une cavité un peu spacieuse, il arrive quelquefois qu'elle est habitée par une famille entière de ces Crépidules.

On compte actuellement 25 à 30 espèces vivantes appartenant au genre Crépidule ; elles sont distribuées dans presque toutes les mers, mais on les rencontre plus particulièrement dans les mers chaudes.

On mentionne quelques espèces à l'état fossile : toutes appartiennent aux terrains tertiaires ; elles sont en petit nombre. (Desh.)

*CRÉPIDULINE, Blainv. moll. — Synonyme de Nonionime, d'Orb.

*CRÉPIDULITES. moll. foss. — On donne ce nom aux Crépidules fossiles, qui sont au nombre de six espèces environ.

*CRÉPIPATELLE. *Crepipatella*. moll. — M. Lesson, dans la *Zoologie du voyage de la Coquille*, a proposé de diviser le genre Calyptrée, réuni aux Crépidules, en plusieurs sous-genres, parmi lesquels se trouve celui-ci. Il est destiné à rassembler celles des espèces de Crépidules qui sont profondes, et dont la lame transverse, concave et en partie détachée, ne manque pas d'analogie avec la lame en entonnoir que l'on remarque dans un certain nombre de Calyptrées. *Voy.* calyptrée et crépidule. (Desh.)

CREPIS (nom latin d'une plante aujourd'hui inconnue). bot. ph. — Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cichoracées Lactucées, formé par Linné (*Gen.*, 914), et renfermant encore près de 80 espèces, malgré les emprunts qu'on lui a faits. Ce g., comme ceux de la vaste famille des Synanthérées, en général, est un véritable chaos, où sont rassemblées pêle-mêle les espèces hétérogènes ou de nombreuses variétés regardées comme espèces, ou même des espèces regardées comme variétés. Quand on considère que cette seule famille renferme près de 1,000 genres, presque autant de sous-genres, qui tous ne sont guère mieux limités et définis, qu'elle contient près du 10e total des plantes, que beaucoup d'entre elles ont 2, 4, 10 et 12 noms différents, on doit profondément regretter qu'il ne se trouve pas un homme à qui des conditions sociales, et surtout éminemment scientifiques, permettent d'embrasser philosophiquement ce vaste ensemble et d'en démêler les éléments confondus.

En attendant ce nouveau Linné, nous dirons que le genre *Crepis* est ainsi divisé :

a. Euckepis, Endlich. — Akènes 10-13-striées.

1. *Intybus*, Fries. Scape aphylle, polycéphale au sommet ; capitules petits ; calicule involucral court, apprimé.

2. *Æthcorhiza*, Cass. Scape aphylle, ou subfoliée à la base, monocéphale au sommet, simple ou portant à la base un ou deux rameaux, dont l'un muni d'une feuille, et monocéphale au sommet ; capitules plus grands ; involucre hérissé.

3. *Berinia*, Briqn. Scape feuillée, corymbeuse au sommet.

b. Homalocline, Cass. — Akènes 20-striées.

Les Crépides croissent dans tous les endroits tempérés des deux hémisphères. Elles sont communes dans tous les lieux cultivés ou habités, le long des chemins, sur les murs ; quelques unes s'avancent même jusque dans les rues, les places publiques peu fréquentées, entre les pavés des villes, etc. Les principaux caractères de ce genre sont : Capitule pauci-multiflore, homocarpe, à fleurs 1-multisériées. Involucre polyphylle, imbriqué, ou caliculé par de nombreuses squamules. Réceptacle épaléacé, ponctué-fovéolé. Corolles ligulées. Akènes uniformes, non ailées, cylindriques, striées, atténuées peu à peu en court rostre. Aigrette uniforme, poilue, plurisériée ; capitules petits. (C. L.)

*CRÉPITACLE. *Crepitaculum* (*crepito*, je craque). bot. — Desvaux a donné ce nom au fruit connu aujourd'hui sous celui de *Regmate*, parce qu'il s'ouvre avec élasticité et bruit.

CREPITANTES. ins. — *Voyez* bombardiers.

CRÉPU. *Crispus*. ZOOL., BOT.—Cette épithète, qui a la même signification en zoologie qu'en botanique, se dit d'organes irrégulièrement plissés sur toute leur surface; telles sont les feuilles d'une espèce de *Rumex*, les sépales de la *Clematis crispa*, les pétales du *Pterocarpus crispatus*; en malacologie, la surface d'une espèce de Vénus, *Venus reticulata*.

CRÉPUSCULAIRES. *Crepuscularia*. INS. — L'une des trois grandes familles établies par Latreille dans l'ordre des Lépidoptères, et comprenant ceux qui présentent les caractères suivants, savoir: Antennes fusiformes, c'est-à-dire plus ou moins renflées au milieu, et, indépendamment de cela, tantôt prismatiques, tantôt cylindriques, et tantôt brièvement pectinées ou dentées. Corps généralement très gros relativement aux ailes; les six pattes propres à la marche, les jambes postérieures armées de deux paires d'ergots. Ailes étroites, en toit horizontal ou légèrement incliné dans le repos, les supérieures recouvrant alors les inférieures, qui sont généralement très courtes et retenues par un frein aux premières, dans les mâles seulement. *Voyez* FREIN.

Toutes les Chenilles des Crépusculaires ont seize pattes, et subissent leurs métamorphoses, tantôt dans la terre ou à sa surface, sous quelque abri, sans former de coque, tantôt dans l'intérieur des tiges, tantôt enfin dans une coque grossière. Leurs chrysalides sont toujours mutiques, et généralement conico-cylindriques.

Cette famille renferme une trentaine de genres, susceptibles d'être répartis dans six tribus sous les noms de: Agaristides, Ægocérides, Sésiides, Atychides, Zygénides et Sphingides. *Voy*. ces mots.

Remarquons ici que le nom de *Crépusculaires*, donné par Latreille aux Lépidoptères dont il s'agit, n'est pas très exact, car il s'en trouve beaucoup parmi eux qui, loin d'attendre le coucher du soleil pour sortir de leur retraite et prendre leur essor, ne volent au contraire que lorsque ses rayons dardent avec le plus de force dans la journée: tels sont, entre autres, les g. Sésie, Thyris, Zygène, Procris et Macroglosse. Cela prouve qu'il faut éviter de donner aux familles ou aux tribus des noms qui n'expriment qu'un seul caractère ou une seule qualité, car il est bien rare que tous les genres ou toutes les espèces qu'elles renferment possèdent cette qualité ou ce caractère unique. (D.)

CRESCENTIA (nom propre). BOT. PH. — Genre formé par Linné (*Gen.*, 762), et dont il est difficile de fixer la place dans le système naturel d'une manière satisfaisante. Il présente en effet d'égales affinités avec les Bignoniacées, les Scrophulariacées, les Pédaliacées et les Gesnériacées, et le créateur de la méthode naturelle, Jussieu, le place, non sans quelque raison, parmi les Solanacées. La nature de ce livre ne nous permettant pas de discuter ici les causes qui ont engagé les auteurs à ranger ce genre parmi ces diverses familles, nous dirons seulement que, comme dans l'état actuel de la science, la nature de son fruit l'éloigne suffisamment de ces diverses familles, et celle de son appareil sexuel des Solanacées, il serait opportun d'en faire le type d'une petite famille sous le nom de *Crescentiacées*. On y réunirait provisoirement le *Tanæcium* de Swartz et le *Tripinnaria* de Persoon, qui tous deux paraissent étroitement alliés au *Crescentia*. Ainsi composée, cette petite famille pourrait être placée près des Gesnériacées, dont son organisation florale la rapproche plus que de toute autre, tandis que celle de son ovaire contenant quatre trophospermes pariétaux, de son fruit et de ses graines à embryon, dépourvues d'albumen, ne permet pas de la confondre avec aucune autre.

Les *Crescentia* sont de petits arbres ou des arbrisseaux croissant dans les régions tropicales de l'Amérique; leurs feuilles sont alternes, solitaires ou le plus souvent fasciculées, simples, ternées ou pennées; leurs fleurs sortent isolées ou réunies deux ou trois du tronc et des rameaux. Ces plantes paraissent renfermer des qualités médicinales, du moins la pulpe des fruits de l'espèce la mieux connue et la plus répandue, la *C. cujète* L., est-elle employée, et, dit-on, avec succès par les indigènes, contre une foule de maladies fort différentes, telles que la diarrhée, l'hydropisie, etc. Les fleurs de cet arbre sont assez grandes, d'un blanc violacé; elles ont une odeur désagréable; et l'enveloppe ligneuse des fruits qui leur succèdent est recherchée pour en faire des vases, que les Américains ornent de dessins coloriés. On cultive quatre espèces de *Crescentia*

dans les jardins, et on en connaît environ le double.

Les caractères de ce g. intéressant sont : Calice 2-3-parti, subégal, déciduː; corolle hypogyne, subcampanulée, à tube très court, à gorge ample, ventrue, dont le limbe quinquéfide, inégal. Étamines 4, didynames, exsertes, insérées sur le tube de la corolle, avec une 5e rudimentaire; filaments subulés. Anthères biloculaires, à loges divariquées; ovaire ceint d'un disque annulaire; quatre trophospermes pariétaux. Style simple; stigmate renflé, bilamellé. Baie très volumineuse, ovée ou arrondie, munie de quatre sillons ou côtes, cortiqueuse, uniloculaire, remplie de pulpe. Graines nombreuses, nidulantes, suborbiculaires, subcomprimées, renflées inférieurement, à ombilic ventral placé un peu au-dessus de la base, à raphé en forme de sillon. Embryon exalbumineux, orthotrope. Cotylédons subarrondis, bilobés, plans-comprimés, charnus. Radicule très courte, retournée vers l'ombilic. (C. L.)

*CRESCENTIACÉES. *Crescentiaceæ*. BOT. PH. — Petite famille que nous proposons pour renfermer les genres *Crescentia*, L.; *Tanæcium*, Swartz; *Tripinnaria* Pers. *Voy.* CRESCENTIA. (C. L.)

*CRESCENTINÉES. *Crescentineæ*. BOT. PH. — 2e tribu de la famille des Bignoniacées. *Voy.* ce mot.

*CRESEIS. MOLL. — Division établie dans le genre Cléodore par M. Rang. *Voy.* ce dernier mot.

CRESSA (synonyme de *Cretica*). BOT. PH. — Genre de la famille des Convolvulacées, formé par Linné (*Gen.*, 179), et renfermant 6 ou 7 espèces, croissant dans le midi de l'Europe, l'Asie et l'Amérique tropicale, sur les bords de la mer. Ce sont des plantes basses, pubescentes, vivaces, remplies d'un suc aqueux, à feuilles éparses, très entières, à fleurs bibractéolées, et disposées en sorte d'épi à l'extrémité des rameaux. L'une des plus connues, la *C. cretensis*, qui croît dans tout le midi de l'Europe et en Barbarie, est recueillie et brûlée pour la soude qu'on tire de ses cendres. (C. L.)

CRESSERELLE. OIS. — Nom vulgaire du *Falco tinnunculus*, espèce du genre Faucon. (G.)

CRESSERELLETTE. OIS. — Nom vulgaire du *Falco tinnunculoides*, espèce du genre Faucon. (G.)

CRESSON. BOT. PH. — Ce nom s'applique comme générique à un si grand nombre de végétaux doués tous d'une saveur âcre ou piquante, qu'on est obligé d'avoir recours à une épithète pour déterminer le g. désigné par cette dénomination vulgaire. Ainsi l'on appelle :

CRESSON ALÉNOIS ou DES JARDINS, Passerage cultivé, le *Lepidium sativum* L.;

C. DU BRÉSIL ou DE PARA, le *Spilanthes oleracea*;

C. D'EAU, C. DE FONTAINE, le *Nasturtium officinale*;

C. D'INDE ou DU PÉROU, la Capucine;

C. DORÉ ou C. DE ROCHE, la Saxifrage dorée. Ce nom est encore donné à une variété du Cresson alénois;

C. DES PRÉS, la *Cardamine pratensis*;

C. DE RIVIÈRE, le *Sisymbrium sylvestre*;

C. SAUVAGE, C. VIVACE, le *Coronopus Ruellii*;

C. DE TERRE, l'*Erysimum præcox*.

CRÉTACÉ. *Cretaceus* (*creta*, craie). GÉOL. — Se dit des roches et des terrains de la nature de la Craie.

*CRÉTAIRE. *Cristata*, Schum. MOLL. — M. Schumacher, dans son *Essai d'une nouvelle classification des Coquilles*, a proposé ce genre pour une Coquille appartenant au genre *Unio*, et qui fait partie du genre Symphinote des naturalistes américains. L'espèce qui sert de type à ce genre inadmissible a beaucoup d'analogie avec l'*Unio bialatus*. *Voy.* MULETTE. (DESH.)

CRÊTE. *Crista*. ZOOL., BOT., GÉOL. — Les ornithologistes donnent ce nom aux caroncules simples ou doubles qui ornent la tête de certains oiseaux, tels que le Coq, ou à des appendices qui en ont la figure, comme la caroncule de la *Fulica cristata*. — En mammalogie, on appelle *Crête* les longs poils du cou d'une espèce de Cabiai. — En botanique, c'est un axe plat et anguleux portant à son côté inférieur de nombreux épillets à courts pétioles disposés sur deux séries, comme cela se voit dans la Digitaire. — Les géognostes appellent *crête* le sommet d'une chaîne ou d'un rameau de montagne ne correspondant pas à un plateau.

CRÊTE DE COQ. BOT. PH. — Nom vulgaire de la *Celosia cristata*.

CRÊTE MARINE. BOT. PH. — Nom vulgaire du *Crithmum maritimum.*

CRÊTE DE PAON. BOT. PH.—Nom vulgaire de plusieurs plantes dont la fleur imite l'aigrette qui surmonte la tête du Paon, telles que : deux espèces de *Guilandina*, le *Cœsalpinia sapan*, l'*Adenanthera pavonina*, les *Poinciana*, etc.

*CRÊTÉ. *Cristatus.* ZOOL., BOT., MIN. — Cette épithète, d'une valeur bien déterminée, indique toutes les parties des corps bruts ou organiques qui imitent une crête.

CRETELLE. BOT. PH. — *Voy.* CYNOSORUS.

*CREUSET. *Crucibulum*, Schum. MOLL.— M. Schumacher nomme ainsi un petit genre qu'il propose aux dépens des Calyptrées de Lamarck, pour celles des espèces qui ont une lame en entonnoir, fixée, soit au sommet, soit sur le côté de la coquille. Ce genre a été reproduit plus tard par M. Lesson, comme sous-genre des Calyptrées, sous le nom de *Calypeopsis*. Ces genres, comme nous l'avons dit à l'article CRÉPIDULA, rentrent dans le genre Calyptrée et ne peuvent en être séparés. *Voy.* CALYPTRÉE et CRÉPIDULA. (DESH.)

CREUSOT. BOT. CR. — Nom vulgaire de la grande Pézize en entonnoir.

CREVETTE. *Gammarus.* CRUST. — Ce genre, qui a été créé par Fabricius, a été excessivement restreint par les carcinologistes; et pour le distinguer des coupes génériques voisines, il faut avoir égard aux modifications les plus légères de l'organisation. Cette coupe générique, qui au reste est fort naturelle, est rangée par M. Milne-Edwards dans sa tribu des Crevettines sauteuses, et est ainsi caractérisée : Le corps affecte toujours une forme plus ou moins svelte; les antennes sont grêles et allongées; celles de la première paire, en général presque aussi longues que les inférieures, se composent d'un pédoncule formé de trois articles et de deux tiges terminales sétacées et annelées, dont l'une est très longue et l'autre courte et rudimentaire. Les antennes de la seconde paire ont également un pédoncule composé de quatre articles, dont les deux premiers sont très petits, et d'une tige terminale multi-articulée. Les mandibules portent une longue tige palpiforme composée de trois ou quatre articles; la lame terminale interne des mâchoires de la seconde paire ne présente pas d'appendice; les branches ou tiges palpiformes des pattes-mâchoires se terminent par un article plus ou moins aigu et ordinairement onguiforme. Les pattes de la première paire sont en général moins grandes que celles de la seconde paire; elles sont toujours élargies et aplaties vers le bout, et l'avant-dernier article complète avec le précédent une espèce de main, sur laquelle s'infléchit l'article terminal, qui presque toujours a la forme d'une griffe préhensile. Cette disposition est la même dans les pattes de la seconde paire. Les pattes des cinq paires suivantes ne présentent pas d'élargissement terminal, et leur dernier article ne peut s'infléchir sur eux qui le précèdent : aussi sont-ils simplement ambulatoires. Quant à l'abdomen, il ne présente rien de particulier.

Les Crevettes sont des Crustacés essentiellement aquatiques : on en connaît qui habitent dans l'eau douce; mais la plupart d'entre elles vivent dans la mer, à peu de distance des côtes; on ne les voit pas venir sur le rivage, mais on les trouve souvent dans les petites flaques d'eau que la mer laisse en se retirant ou cachées parmi les Fucus qui tapissent les rochers; d'autres se tiennent habituellement sur des bancs d'huîtres, à des profondeurs assez considérables.

M. Milne-Edwards, dans son *Histoire naturelle des Crustacés*, tom. III, en décrit 23 espèces, et parmi elles nous citerons : le *G. fluviatilis* Edw. (*op. cit.*, p. 45), espèce très commune qui se trouve dans tous les ruisseaux et confondue pendant très longtemps avec le *G. pulex* des auteurs; le *G. marinus* Leach (Edw. *op. cit.*, p. 46), espèce très commune sur les côtes de France et d'Angleterre. (H. L.)

CREVETTINES. *Gammarinæ.* CRUST. — M. Milne-Edwards, dans le tom. III de son *Histoire naturelle des Crustacés*, appelle ainsi une famille qui appartient à l'ordre des Amphipodes, et qu'on range dans la seconde légion désignée sous le nom d'*Édriophthalmes.* Les Crustacés qui composent la famille des Crevettines ont tous une taille svelte et la tête petite et arrondie. Leurs antennes, au nombre de 4, sont toujours bien développées, insérées sur deux rangs à la face antérieure de la tête, et dirigées en avant; on y distingue un pédoncule allongé, composé de 3 ou 4 articles, et une tige terminale

presque toujours longue, multi-articulée et plus ou moins sétacée. La conformation de l'appareil buccal est caractéristique; les pattes-mâchoires, très grandes et réunies à leur base, de manière à former une sorte de lèvre inférieure médiane, recouvrent toute la bouche, et se terminent chacune antérieurement par deux grandes lames cornées, sur les côtés externes desquels s'avance une longue tige palpiforme, composée de plusieurs articles. Les mâchoires de la seconde paire se composent d'un article basilaire portant deux grandes lames ovalaires; celles de la première paire sont très développées, et se composent d'une série de 4 ou 5 articles, dont les premiers sont élargis en forme de lame du côté interne, et dont le dernier est également lamelleux et recourbé en dedans; enfin les mandibules sont courtes et fortement dentées; leur thorax est presque toujours divisé en sept segments, et présente en général des pièces épimériennes bien distinctes. Les pattes des deux premières paires sont presque toujours très développées, et constituent les organes principaux de préhension; celles des 5 paires suivantes sont toutes essentiellement ambulatoires; le premier article des 6 dernières est souvent clypéiforme, mais les articles suivants sont presque toujours grêles, cylindriques et allongés. Les mouvements des organes que nous venons de faire connaître s'exécutent suivant le sens longitudinal, c'est-à-dire d'arrière en avant, et *vice versâ*. Les membres abdominaux des 3 dernières paires se terminent par de petits appendices plus ou moins styliformes, et ne portent jamais de grandes feuilles semi-membraneuses. La disposition du canal alimentaire rappelle ce qui existe chez les Décapodes et les Stomapodes; car on distingue un estomac petit et globuleux qui est logé dans la tête, et dont les parois sont soutenues par une espèce de charpente cornée. Le cœur a la forme d'un vaisseau dorsal logé dans le thorax. Les Crustacés renfermés dans cette famille ne sont jamais parasites; ils mènent une vie errante, et sont en général remarquables par leur agilité. M. Milne-Edwards partage cette famille en deux grandes tribus:

1° Les **Crevettines sauteuses**, dont le corps est très comprimé, les pièces épimériennes très grandes, et les trois derniers segments de l'abdomen portant des appendices styliformes qui constituent un organe de saut.

2° Les **Crevettines marcheuses**, dont le corps n'est pas notablement comprimé, dont les pièces épimériennes sont petites, et les fausses pattes des 3 dernières paires se terminant par de petites lames natatoires, et ne constituant pas un organe de saut. (H. L.)

CREX. ois. — Nom spécifique du Râle de Genêt, érigé en genre par Bechstein.

***CRIBELLA**, Agass. échin. — Synonyme de *Linckia*, Nard.

CRIBRARIA (*cribrum*, crible.) bot. cr. — Genre de la famille des Gastéromycètes, tribu des Stémonites, établi par Schrader pour de très petits Champignons d'une forme élégante, croissant en groupes nombreux sur le bois mort ou sur les feuilles sèches. Leur péridium est membraneux, presque globuleux, stipité, et se détruit dans sa partie supérieure de manière à n'être plus formé dans cette partie que par un réseau délicat que produisent les filaments du péridium. Les sporules s'échappent par les interstices du réseau filamenteux.

***CRIBRINA** (*cribrum*, crible). polyp. — Genre d'Actinies proposé par M. Ehrenberg, pour les espèces pourvues de pores latéraux, et dont les tentacules, quoique simples, ne sont pas perforés. (P. G.)

CRIBRINACEA. polyp. — M. Brandt nomme ainsi, en en faisant une famille, les Actinies de la seconde division de M. Ehrenberg, celles qui, comme les *Cribrina*, sont pourvues de pores latéraux, et il les partage en plusieurs genres se rapportant à deux groupes: *Cyclodactyla* et *Stichodactyla*. (P. G.)

CRICETINS. mam. — Desmarest a proposé d'établir sous ce nom une petite famille de l'ordre des Rongeurs, renfermant les Marmottes et les Hamsters.

***CRICETOMYS** (*Cricetus* et *Mus*). mam. — M. Waterhouse a fait connaître sous ce nom (*Procced. zool. soc. Lond.*, 1840), comme devant former un genre nouveau, un mammifère de Gambie (*Cr. gambianus* Waterh.), dont les caractères sont intermédiaires aux *Mus* et aux *Cricetus*. Il a, en effet, les abajoues de ceux-ci, et la forme générale ainsi que la queue de ceux-là. Sa queue est très longue, écailleuse et garnie de poils courts. Ses molaires ont des racines; leur nombre total est de 12.

Le Cricatomys de Gambie est double du Surmulot en grosseur, mais à peu près de même couleur; ses oreilles sont médiocres, garnies de petits poils; sa queue est de la longueur du corps et de la tête réunis, noire à la base et blanche vers sa pointe; ses poils sont durs, de couleur brun cendré, avec du blanc aux pattes et aux parties inférieures. (P. G.)

CRICETUS. mam. — Nom d'une espèce du genre Bathyergue, et nom vulgaire du Hamster.

CRICKS. ois. — Nom donné par M. Lesson à la 1re race de sa 1re tribu des Vrais Perroquets, sous-genre Perroquet. (G.)

CRICOSTOMES. *Cricostoma*, Bl. moll. — M. de Blainville a emprunté ce mot à Klein, mais en a fait une application différente dans son *Traité de Malacologie*. En effet, il le donne à une famille qui correspond assez exactement au grand genre *Turbo* de Linné. Nous pensons que cette famille ne pourrait être adoptée sans lui faire subir des changements importants. M. de Blainville confond le genre Littorine dans le grand genre Turbo, et admet à côté des Turbos les Scalaires, les Vermets, les Siliquaires, les Magiles, et il y introduit également les Valvées, les Cyclostomes et les Paludines; tandis que les Phasianelles, qui sont si voisines des Turbos par leurs caractères, sont rejetées dans une famille voisine. Il est évident pour nous que ces genres ne sont réunis qu'au moyen d'un caractère tout-à-fait artificiel, et qu'ils doivent entrer dans d'autres rapports, comme nous le verrons à l'article mollusques. (Desh.)

CRI-CRI. ois. — Non vulgaire du Bruant proyer.

CRI-CRI. ins. — Nom vulgaire du Grillon domestique, *Acheta domestica* Fabr.

***CRIDOTHÈRE**, Vieill. ois. — Synonyme du genre Martin, *Pastor*, Temm.

***CRIMIA** (nom tiré d'un mot sanscrit signifiant Insecte). ins. — Genre de la famille des Aradides, de l'ordre des Hémiptères, très voisin des *Brachyrhynchus*, dont il diffère par le premier article des antennes plus long. Cette coupe est établie par MM. Amyot et Serville (*Suites à Buffon*), sur une seule espèce de l'île de Java (*C. tuberculata* Am. et Serv.). (Bl.)

CRIN. zool. — *Voy.* poil.

CRIN DE FONTAINE ou **DE MER.** annél. — Nom vulgaire du Dragonneau.

***CRINIA.** rept. — Genre proposé par M. Tschudi, dans son travail sur les Batraciens, pour une espèce de Batracien raniforme de la Nouvelle-Hollande, que MM. Duméril et Bibron ne croient pas devoir distinguer des Cystignathes (*C. georgianus*, *Erpétologie*, t. VIII, p. 416). M. Tschudi s'est fondé sur ce que l'espèce dont il s'agit n'a que peu de dents au palais, que son tympan est caché, que sa langue est entière, et que ses doigts de derrière sont complétement libres. (P. G.)

CRINIGER, Temm. ois. — Synonyme de *Tricophorus*, Temm.

CRINITA. bot. ph. — Mœnch, synonyme de *Linosyris*. — Houtt., synonyme de *Pavetta*, L.

***CRINITARIA**, Lin. bot. ph. — Synonyme de *Linosyris*, Lobel.

***CRINIUM.** bot. cr. — Synonyme de *Crinula*, Fr.

***CRINOCERUS**, Burm. ins. — Synonyme d'*Acanthocerus*, Pal.

CRINODENDRUM (κρίνον, lis; δένδρον, arbre). bot. ph. — Genre de la famille des Tiliacées, tribu des Tricuspidariées, formé par Molina (*Chili*, 314), et ne renfermant encore qu'une espèce encore peu connue. C'est un arbre du Chili, à feuilles alternes et opposées, très brièvement pétiolées, oblongues-lancéolées, coriaces, membranacées, bordées de dents piquantes ou très entières, penninerves, les plus jeunes subpubescentes, à fleurs 1-périanthées, 12-staminales, charnues, solitaires, portées par des pédoncules axillaires, renflés au sommet, très rigides. (C. L.)

CRINOIDES. *Crinoidea*. échin. — Dénomination par laquelle on désigne souvent la grande et remarquable famille des Encrines, animaux radiaires de la classe des Échinodermes, qui diffèrent des Comatules en ce qu'ils sont pendant toute leur vie portés sur une longue tige articulée et fixée par une partie radiciforme. Les travaux de Guettard, de MM. Miller, de Blainville, J. Muller, Goldfuss, Alc. d'Orbigny, et de quelques autres naturalistes, ont rendu célèbre géologiquement et zoologiquement ce groupe singulier d'animaux; et pour ne pas déflorer ici l'article qui doit le faire con-

naître, nous nous bornerons à y renvoyer le lecteur. *Voy.* ANCRINES. (P. G.)

CRINOLA. HELM. — Nom par lequel Rafinesque (*Analyse de la nature*, p. 151) remplace celui de Crinon. *Voyez* ce mot. (P. G.)

CRINON. *Crino.* HELM. — Synonyme de Strongle employé par Chabert (*Maladies vermineuses*, 1782). Lamarck l'a adopté pour un genre de Vers comprenant le Strongle armé, mais seulement dans son *Système des Animaux sans vertèbres*, 1801. (P. G.)

CRINON. OIS. — *Voy.* CMNIGER.

***CRINONIA**, Blume. BOT. PH. — Synonyme de *Pholidota*, Lindl.

***CRINOPS.** HELM. — Genre de la famille des *Scolex*, indiqué par Rafinesque (*Analyse de la nature*, p. 151), mais non caractérisé. (P. G.)

***CRINOPSIS.** HELM.—Genre non décrit, indiqué par M. Rafinesque (*Analyse de la Nature*) et placé à côté des Polystomes de Delaroche. (P. G.)

CRINULA. BOT. CR. — Genre de la famille des Hyménomycètes, sous-famille des Clavaires, tribu des Mitrulinés, établi par Fries pour des Champignons assez rares qui se trouvent ordinairement groupés sur les écorces. Leur stipe est toujours simple, corné, noirâtre; le sommet, gélatineux, verdâtre d'abord, blanchit ensuite.

CRINUM (κρίνον, lis). BOT. PH. — Genre de la famille des Amaryllidacées, tribu des Amaryllidées, formé par Linné (*Gen.*, 405), et renfermant un grand nombre d'espèces (plus de 160). Ce sont, en général, des plantes très remarquables par la beauté de leur port, la grandeur, l'éclat, l'arome exquis de leurs fleurs, et fort recherchées pour cette raison dans les jardins européens, où on les cultive en serre chaude et dans une terre riche et substantielle. Elles croissent dans toutes les régions intertropicales du globe; communes dans les Indes, elles sont plus rares dans l'Amérique équinoxiale, au cap de Bonne-Espérance, dans les Terres australes (Nouvelle-Hollande). Elles se composent d'un bulbe radical colonnaire ou oblong-sphérique, d'où naissent des feuilles multifaires, linéaires, lancéolées, plus ou moins épaisses, veinées-réticulées, canaliculées, dressées, pétalées; les fleurs, blanches, roses, violacées ou lavées de pourpre et de violet, sont disposées en une ombelle multiflore sortant d'une spathe bivalve; les pédicelles sont munis de bractées ramentacées. Les *Crinum* le plus ordinairement cultivés en Europe en raison de leur beauté sont les *C. amabile* Don, *erubescens* Ait., *latifolium* Roxb., *zeylanicum* L., *virgineum* Mart., *giganteum* Andr., etc., etc. Voici la diagnose de ce genre intéressant: Périgone corollacé, supère, à tube allongé, grêle, non dilaté à la gorge, à limbe sexparti, dont les lacinies subégales, dressées, étalées ou réfléchies. Étamines 6, insérées au sommet du tube; filaments filiformes, étalés ou déclinés; anthères linéaires, versatiles. Ovaire infère, triloculaire; ovules nombreux, horizontaux, anatropes, bisériés dans l'angle central des loges. Style filiforme, incliné; stigmate obtus ou obscurément trilobé. Capsule membranacée, déprimée-sphérique, tri- ou uni-biloculaire par avortement, se déchirant irrégulièrement. Graines en petit nombre ou solitaires, anguleuses-subglobuleuses, se changeant souvent en bulbilles charnues. (C. L.)

***CRIOCARCIN.** *Criocarcinus.* (κριός, bélier; καρκῖνος, crabe). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, établi par M. Guérin Méneville et caractérisé par M. Milne-Edwards, qui le range dans sa famille des Oxyrhynques et dans sa tribu des Maïens. Cette coupe générique a beaucoup d'analogie avec celle des Micippes (*voy.* ce mot), soit par la forme générale du corps, soit par la disposition du front. Ce qui caractérise principalement ce nouveau genre, c'est la disposition des orbites et des yeux. Les cavités orbitaires ont presque la forme d'un tube dirigé en dehors, long et tronqué à son extrémité; mais elles n'engainent pas les yeux comme chez les Péricères, car l'anneau ophthalmique s'avance jusqu'auprès de leur extrémité, et le pédoncule oculaire, qui est long, grêle et semblable à celui des Maïas, s'y insère de manière à être complétement à découvert, à pouvoir se reployer en arrière, et à s'appliquer dans toute la longueur contre le bord extérieur de l'article basilaire des antennes externes, position dans laquelle il est caché sous les épines post-orbitaires de la carapace. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *C. superciliosus* Guér. Ménev. (coll. du Mus., Edw. *Hist. nat. des Crust.*, tom. 1, p. 332, n° 1).

La patrie de ce crustacé singulier est inconnue. (H. L.)

*CRIOCEPHALUM (κριός, bélier; κεφαλή, tête). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par M. Dejean et adopté, sous le nom de *Criocephalus*, par M. Mulsant (*Histoire naturelle des Longicornes de France*, 1839, p. 63), qui le place dans la branche de ses Hespérophanaires. L'auteur, dans son Catalogue, en cite 7 espèces, dont 4 sont propres à l'Europe et 3 à l'Amérique septentrionale. Parmi les premières est l'espèce type, le *Cerambyx rusticus* de Linné (*Callidium rusticum* de Fab. et d'Olivier), qui se trouve en France dans le bois de Pin. Les *Criocephalum* sont nocturnes, ont les yeux très faiblement échancrés, n'entourant pas la base des antennes; la pointe du mésosternum est bifide. Antennes sétacées, surpassant à peine la moitié du corps en longueur. (C.)

*CRIOCERAS, Lév. (κριός, bélier; κέρας, corne). MOLL.—Genre de Mollusques Céphalopodes de l'ordre des Tentaculifères, de la famille des Ammonidées, créé par M. Léveillé, et dont voici les caractères: Animal inconnu. Coquille multiloculaire, discoïdale, spirale, entourée sur le même plan; spire régulière à tous les âges, composée de tours disjoints non contigus; bouche ovale, ronde ou comprimée, formant une légère saillie intérieure; cavité supérieure aux cloisons, occupant près des deux tiers du dernier tour; cloisons divisées régulièrement en 6 lobes, le plus souvent formés de parties impaires (le lobe dorsal excepté) et selles formées de parties presque paires. Le lobe latéral supérieur plus long que le lobe dorsal. Les lobes et les selles étroits à leur base, fortement élargis à leur extrémité. Siphon continu, toujours dorsal.

Les *Crioceros*, qui ont tous les caractères des Ammonites, dont ils ne diffèrent extérieurement que sous fort peu de points, ne paraissent avoir vécu qu'à la période crétacée-inférieure. On en connaît actuellement 7 espèces, dont 5 appartiennent au terrain néocomien, et 2 au Gault. (C. D'O.)

CRIOCÉRIDES. *Criocerides*. INS. — Seconde tribu de la famille des Eupodes, ordre des Coléoptères tétramères, établie par Latreille, et comprenant les g. *Donacia*, *Hæmonia*, *Petauristes*, *Crioceris*, *Auchenia*, *Megascelis*. M. De Laporte (*Buffon-Duménil*, *Ins.*, t. II, p. 308) a changé le nom de Criocérides en celui de Criocérites; mais il en a distrait le g. *Megascelis* pour y introduire le g. *Rhæbus*, Fisch.

CRIOCERIS, Geoff. et Oliv. INS. — Syn. de *Lema*, Fab.

CRIOCÉRITES. *Criocerites*. INS.—*Voy.* CRIOCÉRIDES.

*CRIODION (diminutif de κριός, bélier). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par M. Serville (*Annales de la Société ent. de France*, t. 2, p. 571). M. Dejean, qui l'a adopté dans son Catalogue, en mentionne 12 espèces, toutes de l'Amérique méridionale, parmi lesquelles nous citerons les *Cerambyx (Stenocorus) setosus* et *corvinus* de Germar, et le *Criodion tomentosum* Dej.; ils sont tous 3 originaires du Brésil.

Les *Criodion* ont le corps subcylindrique, quelquefois longuement velu d'espace en espace; le corselet mutique; les élytres tronquées ou arrondies, et terminées par 2 ou 4 épines. (C.)

*CRIOMORPHUS (κριός, bélier; μορφή, forme). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par M. Mulsant (*Hist. naturelle des Coléoptères de France*, 1839, pag. 58), qui le place dans la branche de ses Callidiaires. Les *Collidium aulicum* et *fuscum* de Fabricius qu'on trouve, le premier en France et le second en Autriche, rentrent l'un et l'autre dans ce genre. Ces deux insectes ont reçu les noms génériques d'*Isarthron* par M. Dejean et de *Tetropium* par M. Kirby.

Le nom de *Criomorphus* avait été donné par M. Dejean à un coléoptère du Brésil de la même famille, tribu des Lamiaires (*C. curtus*); mais comme cet auteur n'en avait point établi les caractères, une autre désignation générique devra être appliquée à cet insecte. (C.)

CRIOPODERME. *Criopoderma*, Poli (*Criopus* et δέρμα, peau). MOLL. — Dans son *Système de Nomenclature*, Poli a donné aux coquilles un nom dérivé de celui de l'animal constructeur. Le *Criopus* est l'animal du genre *Cranio*; le Criopoderme est la coquille de l'animal *Criopus*. *Voy.* CRANIE. (DESH.)

***CRIOPROSOPUS** (κριός, bélier; πρόσωπον, face). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille de Longicornes, tribu des Cérambycins de M. Serville, des Trachydérides de M. Dupont, créé par M. Serville (*Annales Soc. ent. de France*, tom. III, pag. 53). Les *C. Servillei* Dup.-Serv., et *Cerambyx viridipennis* Lat., l'un du Mexique et l'autre de la Nouvelle-Grenade, sont les deux espèces qui en font partie. Les *Crioprosopus* sont ornés de couleurs vives, rouges, bleues ou vertes. (C.)

CRIOPUS, Poli. MOLL. — Tel est le nom que Poli, dans son grand ouvrage sur les Testacés des Deux-Siciles, donne à l'animal d'un genre créé avant lui par Retzius sous le nom de Cranie. *Voy.* ce mot. (DESH.)

***CRIORHINE**. *Criorhina* (κριός, bélier; ῥινός, peau). INS. — Genre de Diptères, division des Brachocères, famille des Brachystomes, tribu des Syrphides, établi par Hoffmansegg, et adopté par M. Macquart, qui y rapporte 9 espèces, dont 7 retranchées des Milésies et des Éristales de Latreille; toutes sont de France ou d'Allemagne. Le nom générique de ces Insectes fait allusion à l'espèce de toison dont ils sont couverts. L'espèce type est la *Cr. apicata* Macq. (*Milesia id.* Meig.), qui ressemble à un Bourdon. (D.)

***CRIOSANTHES**, Raf. BOT. PH. — Syn. de *Cypripedium*, L.

CRIQUET. *Acridium* (ἀκρίς, sauterelle). INS. — On désigne sous cette dénomination des Insectes constituant un grand genre de la tribu des Acridiens, de l'ordre des Orthoptères, genre dont les limites ont varié considérablement depuis Linné jusqu'à nos jours. Geoffroy et Degéer comprenaient sous ce nom tous les Insectes qui aujourd'hui se rattachent à la tribu des Acridiens, tandis que Linné désignait sous la dénomination de *Gryllus* la totalité des Orthoptères sauteurs.

Latreille restreignit le genre Criquet aux espèces dont les antennes sont filiformes; les ailes longues et étroites dépassent de beaucoup l'abdomen dans la plupart des cas; dont les cuisses postérieures sont très renflées et propres au saut, et les jambes munies de fortes épines au côté interne.

C'est le genre Criquet ainsi limité que nous avons adopté avec la plupart des entomologistes, rejetant dans la catégorie des sous-genres ou même des divisions de genres plusieurs coupes établies par M. Serville aux dépens des Criquets. Cet auteur restreint le genre *Acridium* aux espèces ayant une carène dorsale à la partie antérieure du corselet et le prosternum muni d'une forte pointe.

Celles dont le corselet présente trois carènes et le prosternum une pointe courte sont des *Calliptamus* pour le même entomologiste. Si le corselet offre une seule carène et si le prosternum est dépourvu de pointe, ce sont des Œdipodes, nom sous lequel Latreille les désignait déjà dans ses divisions du genre Criquet.

Enfin les Gomphocères sont des Criquets dont les antennes sont renflées chez les mâles en une massue plus ou moins forte, et les Podismes sont ceux dont les organes du vol demeurent toujours plus courts que l'abdomen.

Tous ces Orthoptères sont dispersés à la surface entière du globe et fort nombreux en espèces; chez la plupart d'entre elles la multiplication est ordinairement très considérable. Ces Insectes vivent essentiellement de végétaux, s'attaquant indifféremment à toute espèce de végétal, surtout lorsqu'ils sont pressés par la faim.

On les voit arriver à l'état d'insecte parfait seulement vers la fin de l'été ou le commencement de l'automne. Avant l'arrivée de la mauvaise saison, ils pondent leurs œufs dans la terre en une seule masse. Après les mois d'hiver écoulés, les petits viennent à éclore; on ne les rencontre guère toutefois que vers le milieu du printemps. Ces jeunes Orthoptères, à peine éclos, sautillent dans les champs; ils ont déjà complètement la forme des individus adultes, mais ils sont totalement privés d'ailes. Ce n'est qu'après plusieurs mues ou changements de peau successifs, quand l'animal est presque parvenu au terme de sa croissance, qu'on remarque des rudiments d'ailes. On dit alors que l'insecte est à l'état de nymphe; il lui faut une dernière mue pour qu'il soit propre à la reproduction; c'est alors seulement que ses ailes sont complétement développées.

Les Criquets ont acquis une renommée très étendue, non pas à cause de leurs mœurs ni de leurs métamorphoses qui offrent peu de particularités remarquables, mais à cause de leurs dégâts trop redoutables. Il en est fait

mention dans les annales des divers peuples. Les plus anciens écrivains en parlent, et font le plus triste tableau des ravages et des épidémies occasionnés par ces Orthoptères.

Continuellement les parties les plus chaudes du globe, surtout de l'ancien continent, ont à souffrir ainsi des dommages inappréciables; à certaines époques ces Insectes sont parfois si nombreux dans les lieux cultivés, qu'ils changent bientôt les plus fertiles en véritables déserts. Rien ne résiste à leur voracité. Lorsque les localités qu'ils habitent viennent à ne plus leur fournir de nourriture, ils partent tous ensemble, comme à un signal donné, pour des contrées encore épargnées, mais qu'ils ne tardent pas à ravager entièrement.

Tout le monde a entendu parler des émigrations de Criquets. Une espèce très commune a même reçu pour cela le nom de Criquet voyageur (*Acridium migratorium*). C'est un grand Insecte dont les ailes étendues ont plus de 10 centimètres d'envergure. Le corps est verdâtre, avec la face d'une nuance plus jaune; les ailes sont grisâtres, ornées d'une assez grande quantité de petites taches brunes répandues dans toute leur longueur, et les jambes sont rosées.

Lors de leurs émigrations, ces Criquets voyageurs, de même qu'une foule d'autres espèces moins souvent signalées, volent tous si rapprochés les uns des autres qu'ils interceptent pendant quelques instants les rayons du soleil et produisent de loin l'effet d'un nuage.

Un grand nombre de voyageurs nous entretiennent de l'aspect singulier de ces troupes de Criquets, venant s'abattre dans tous les endroits où l'on trouve encore de la verdure.

Des populations entières ont été parfois réduites à la plus affreuse misère par suite des ravages occasionnés par ces Orthoptères. La famine s'est fait sentir ensuite à diverses époques d'une manière déplorable dans le midi de l'Europe et en Afrique. La mort de ces Insectes, loin d'être un bienfait, est devenue souvent la cause d'un plus grand fléau; car leurs corps amoncelés et échauffés par les rayons du soleil entrent bientôt en putréfaction, et leurs exhalaisons déterminent des pestes qui achèvent de détruire des populations épargnées jusqu'alors par la famine.

On a peine à se convaincre que les récits des auteurs ne sont pas empreints d'exagération, en lisant les détails relatifs aux maux occasionnés par les Criquets. Mais de nos jours ou à une époque peu reculée on a eu à enregistrer nombre de faits que l'on ne saurait révoquer en doute.

Les Criquets étaient connus des Hébreux, qui les désignaient sous le nom d'*Arbeth*. Les Grecs leur donnaient celui d'*Acris* (ἄκρις), et les Latins celui de *Locusta*, que nous traduisons en français par le mot de Sauterelle, en lui donnant une acception plus restreinte; car sous cette dénomination de Sauterelle (*Locusta*) nous comprenons des Insectes Orthoptères, constituant aujourd'hui une famille très distincte de celle des Acridiens ou Criquets en général. Ceux-là, quoique évidemment très nuisibles à l'agriculture, selon toute vraisemblance, ne sont jamais assez nombreux pour être redoutés comme le sont à trop juste titre les Insectes qui nous occupent en ce moment.

Comme tout ce qui est rapporté par les écrivains anciens et modernes touchant l'histoire des Criquets présente peu de faits particuliers, nous nous contenterons ici de citer les désastres les plus remarquables.

Ce qu'il y a de plus anciennement connu sur les Criquets est consigné dans la Bible. Au chapitre X de l'Exode, il y est dit que pour la huitième plaie d'Egypte, l'Éternel, par l'entremise de Moïse, fit monter les Sauterelles sur tout le pays d'Egypte, qu'elles couvrirent entièrement par leur nombre ce même pays où elles avaient été amenées par un vent d'orient, et lorsque le Pharaon qui régnait alors eut consenti au départ du peuple israélite, elles furent, ajoute-t-on, en un même instant enlevées par un vent d'occident.

Cette sorte d'apparition de Criquets si fréquente en Orient fut alors regardée par les saintes écritures comme un miracle dû à la puissance divine. Pline nous apprend que dans plusieurs parties de la Grèce, une loi obligeait les habitants à détruire ces Insectes à leurs trois états d'œuf, de larve et d'insecte parfait. Dans l'île de Lemnos, chaque citoyen devait fournir tous les ans une certaine quantité de Criquets.

D'après les récits recueillis par Mouffet, d'innombrables légions de ces Orthoptères

auraient, l'an 170 avant l'ère chrétienne, dévasté tous les champs des environs de Capoue.

Tout le nord de l'Italie et le midi de la Gaule l'auraient été l'an 181 de notre ère, après avoir déjà été épuisés par des guerres successives.

Au rapport de saint Augustin, quelques siècles plus tard l'Afrique fut désolée par ces Insectes, qui étaient en nombre si grand qu'ils dévorèrent toute la végétation. Jetés ensuite dans la mer par la violence du vent, puis repoussés sur le rivage, les exhalaisons de leurs corps corrompus se répandirent au loin et déterminèrent une peste qui fit périr, dans le royaume de Numidie, une population évaluée à 800,000 âmes.

Pendant les années 1747 et 1748 ils se répandirent dans la Moldavie, la Valachie et la Transylvanie. Ils pénétrèrent dans cette dernière contrée par des gorges et des chemins etroits pratiqués dans les montagnes. Ainsi resserrés, un grand nombre d'entre eux tombaient à terre de maniere que le sol fut jonché de leurs corps ; mais la plus grande partie vint s'abattre sur tous les champs des alentours, qui furent bientôt ruinés. En 1749, ils se montrerent en abondance dans une grande partie de l'Europe. On rapporte que Charles XII etant en Bessarabie crut être assailli par un ouragan accompagné de grêle, lorsqu'une foule de Criquets tomba sur ses hommes et leurs chevaux ; leur nombre était si prodigieux qu'on les comparait à la chute de la neige, et tous les endroits où ils apparaissaient offraient le tableau de la plus complete désolation.

En 1780, ils parurent dans l'empire de Maroc, et y causèrent la famine la plus affreuse; les pauvres erraient de tous côtés, déterrant les racines des végétaux, se jetant sur les fientes des chameaux pour y chercher les grains d'orge qui n'étaient pas en décomposition et dont ils se nourrissaient avidement. Levaillant nous dit, dans ses voyages dans l'Afrique méridionale, de 1789 à 1791, que des nuées innombrables de Sauterelles passaient au-dessus de sa tête et venaient tomber dans les endroits qui avaient encore été épargnés ou que le soleil n'avait pas complétement brûlés. Il ajoute qu'à une certaine distance on pensait voir un nuage épais, et que c'est seulement lorsqu'elles approchaient que le bruit de leurs ailes s'entre-choquant les unes contre les autres se faisait entendre. Plusieurs d'entre elles ne pouvant plus toujours se soutenir, tombaient à terre et etaient bientôt ramassées par les Hottentots, qui s'en nourrissaient avec un véritable plaisir.

En 1799, les Criquets, au rapport de M. Jackson, couvrirent toute la surface de la terre de Mogador à Tanger. La région entière qui confine au Sahara fut ravagée ; tandis que de l'autre côté de la rivière *El-kos*, on ne vit aucun de ces Insectes. Une partie offrait ainsi le spectacle de la nature la plus vivante ; et l'autre, presque contiguë, celui de la misère et de l'aridité la plus complète. Quant le vent vint à souffler, tous ces Orthopteres furent poussés dans la mer, puis rejetés sur la côte, où l'infection qu'exhalaient leurs corps occasionna une peste qui désola la Barbarie. Dans ces temps de malheur, dit-on, les Arabes du désert, qui portent une haine implacable à tout le reste du genre humain, se réjouissent quand ils voient certaines contrées entierement ruinées par les Criquets. Ils appellent ces essaims destructeurs la bénédiction, et ils viennent alors fixer leurs tentes, habitations mobiles, dans les localités qui ont le plus souffert de la famine et de la peste.

La Grèce, l'Espagne, l'Italie, ont très fréquemment à subir les tristes conséquences des apparitions de Criquets. Il y a quelques mois à peine, plusieurs journaux apprenaient au public que, dans plusieurs parties de l'Italie, les champs avaient été dévastés par ces Insectes.

Dans le midi de la France, où quelques especes se montrent assez fréquemment en quantité considérable et y causent d'horribles dégâts, des fonds sont alloués pour la chasse de ces Insectes dévastateurs, et principalement de leurs œufs. On en détruit de cette manière un nombre prodigieux. M. Solier a donné à cet égard un Mémoire assez curieux (*Annales de la soc. entomolog. de France*). Il cite les années 1813, 1815, 1822 et 1824, comme pouvant compter parmi les plus funestes. Chaque kilogramme d'œufs était payé 50 centimes, et celui d'insectes seulement la moitié de ce prix. A la premiere des époques que nous venons de signaler, la ville de Marseille fit une dépense de 20,000 francs, et la petite ville d'Arles

une de 25,000 pour recolter ces Orthoptères. Les années suivantes furent moins malheureuses. On ne dépensa que 1,227 francs en 1822, 5,842 en 1824, et 6,200 en 1825. Mais dans ces dernières années, les pertes qu'ils ont causées ne peuvent être comparées aux précédentes; car, dans les environs d'Arles seulement, ils détruisirent pour leur nourriture 1,500 arres de blé. On pourrait multiplier beaucoup encore les citations; mais tous les faits qu'on pourrait rapporter sont toujours presque complétement analogues: c'est toujours à énumérer les dégâts occasionnés par ces Insectes, leur nombre prodigieux, leurs apparitions soudaines. Il n'est donc pas nécessaire de les rapporter tous.

Il est rare que dans le nord de l'Europe on ait à souffrir de la voracité des Criquets. La plupart des espèces qu'on y rencontre sont d'assez petite taille, et se montrent rarement en fort grande quantité. Cependant les entomologistes anglais citent quelques années où ces Orthoptères exercèrent de grands ravages. On rapporte que pendant le mois d'août 1742, les pâturages souffrirent ainsi de grands dommages, surtout dans les environs de Bristol. En 1746, l'Angleterre aurait vu paraître aussi de ces essaims destructeurs, mais ils périrent sans se propager.

A différentes époques ils se montrèrent également dans la principauté de Galles; mais, dans le Nord, jamais ils n'ont exercé de ravages comparables à ceux de l'Orient et de l'Europe méridionale.

Les Criquets ont un corps lourd et des ailes qui, malgré leur grand développement, ne semblent pas de nature à leur permettre de se soutenir longtemps dans l'air; cependant l'on sait qu'ils entreprennent de longs voyages. Leur appareil respiratoire, très développé, et consistant en vaisseaux aérifères très ramifiés, que l'on désigne chez les Insectes sous le nom de trachées, les rend assez légers pour parcourir de vastes espaces sans tomber à terre. L'anatomie de ces Orthoptères a été étudiée de nouveau, dans ces derniers temps, par M. Léon Dufour, qui nous a donné une description assez détaillée de leurs divers organes. Ils ont un canal intestinal, ou tube digestif droit, n'excédant pas la longueur du corps. Il offre un œsophage peu dilaté, et ensuite un jabot de forme conoïde, terminé par une valvule pylorique, qui le sépare du ventricule chylifique, suivi immédiatement par l'intestin. Les Criquets ont un nombre considérable de vaisseaux biliaires, simples, implantés par un bout autour du bourrelet terminant le ventricule chylifique et flottant par l'autre bout. Les ovaires, chez ces Insectes, sont réunis en une seule masse de forme ellipsoïde; il faut enlever le tissu adipeux qui en masque la nature, pour reconnaître distinctement des ovaires accolés l'un à l'autre, composés de gaînes multiloculaires en nombre variable suivant les espèces. Comme chez tous les Orthoptères en général, le système nerveux des *Acridium* est peu centralisé, les trois ganglions thoraciques sont très notablement espacés, le ganglion céphalique est presque divisé en deux hémisphères, les ganglions abdominaux, au nombre de cinq, sont assez petits.

Les Criquets sont pourvus de mâchoires puissantes, qui leur permettent de triturer des corps très durs, comme des tiges, même des écorces; leurs mandibules sont épaisses et garnies de quelques dents obtuses; leurs mâchoires sont plus tranchantes. Les pattes postérieures, très grandes comparativement aux antérieures, avec les cuisses très renflées, renfermant des muscles puissants, sont admirablement disposées pour le saut; l'animal appuyant les jambes sur le sol, et les cuisses étant fortement raidies dans leurs articulations, la projection en l'air a lieu au moment où cesse subitement la contraction. Ces cuisses, à leur côté interne, présentent des rides très saillantes qui ont un usage marqué: venant à frotter contre les nervures des ailes, à la manière d'un archet de violon, elles produisent une stridulation pénétrante, une sorte de chant monotone qui se fait entendre pendant les beaux jours d'été, surtout vers le soir, dans tous les champs. C'est ainsi que les Criquets s'appellent entre eux; c'est ainsi que les mâles appellent leurs femelles, qui ne manquent guère de répondre à leurs provocations amoureuses.

Nous avons représenté dans l'Atlas de ce Dictionnaire, INSECTES ORTHOPTÈRES, pl. 4, fig. 2, comme représentant de la tribu des Arridiens en général, et en particulier du g. Criquet, le CRIQUET TRISTE, *Acridium mœstum* Serv., de l'Afrique méridionale.

(ÉMILE BLANCHARD.)

***CRISERPIE.** *Criserpia* (du nom du genre Crisie, et de ἕρπω, je rampe). POLYP.—Genre de Polypiers, de la famille des Tubulipores, et qui est intermédiaire aux Crisies et aux Alectos. Il a été établi par M. Milne-Edwards (*Ann. sc. nat.*, 2e série, t. IX) pour une espèce fossile des environs de Nehou (département de la Manche) qu'il nomme *Cr. Michelini*. Les Criserpies montrent des cellules allongées, tubuleuses, peu ou point rétrécies à leur ouverture, naissant les unes des autres, se dirigeant alternativement à droite et à gauche et se soudant entre elles de façon à constituer des expansions rameuses dont les deux bords sont garnis d'ouvertures et rendus dentelés par le prolongement de ces mêmes cellules tubuleuses les unes au-devant des autres. Ces ramifications sont rampantes et adhèrent aux corps étrangers. (P. G.)

***CRISIDIE.** *Crisidia* (diminutif de Crisie). POLYP. — Genre de Polypiers ne comprenant encore qu'une espèce, et que M. Milne-Edwards a proposé récemment (*Ann. sc. nat.*, 2e série, t. IX). L'espèce type de ce genre, *Sertularia cornuta* Linn., a été placée par M. de Blainville (*Actinologie*) parmi les Encratées; mais elle n'a pas le prolongement operculiforme de celles-ci, et son organisation la rapporte au groupe des Tubulipores auprès des Crisies. Toutefois la Crisidie diffère de ces dernières par le mode d'agrégation des cellules polypifères. Les Polypes d'une même lignée s'y reproduisent encore par la face dorsale de leur cellule tégumentaire; mais le jeune individu, au lieu d'être adossé à celui dont il provient, comme chez les Crisies, est tourné dans le même sens, d'où il résulte, dit l'auteur de ce genre, que la série ascendante ne constitue pas deux rangées alternes et divergentes, mais bien une rangée unique, dans laquelle toutes les cellules tubiformes se recourbent les unes au-dessus des autres dans le même sens et souvent du même côté. (P. G.)

CRISIE. *Crisia.* POLYP. — Genre de Polypiers établi par Lamouroux et caractérisé ainsi qu'il suit: Polypiers phytoïdes, articulés et dichotomes, dont les cellules sont tubuleuses, terminées par une ouverture cellulaire et disposées sur deux rangs alternes, comme cela se voit dans le *Cellularia eburnea* de Pallas et le *Cellaria denticulata* de Lamarck. Ce dernier naturaliste avait donc placé les Crisies parmi les Cellulaires, mais leur étude a conduit M. Milne-Edwards (*Ann. sc. nat.*, 2e série, t. IX) à les rapprocher des Tubulipores, dont elles ne se distinguent guère que par le mode d'agrégation de leurs cellules. Les Crisies sont du groupe des Bryozoaires. M. Lister, sur les côtes d'Angleterre et M. Milne-Edwards sur celles de France, ont étudié ces polypes à l'état vivant. Voici un extrait du travail de ce dernier:

« Chacun des individus dont se compose une touffe de Crisies a la forme d'un tube allongé, rétréci graduellement vers sa base, incrusté de matière calcaire dans presque toute sa longueur, et terminé par une portion membraneuse et rétractile qui surmonte une couronne de tentacules déliés. Ces appendices sont garnis de cils vibratiles comme ceux des Tubulipores et se meuvent exactement de la même manière. On n'en compte que 8 ou 10 au lieu de 12. La gaîne tégumentaire qui rentre dans l'intérieur de la cellule tubuleuse dont elle est la continuation, et qui loge ces appendices pendant le repos, est également pourvue de muscles rétracteurs distincts, et le tube digestif, recourbé sur lui-même et ouvert à ses deux extrémités, ressemble exactement à celui des Tubulipores et des Eschares. Chaque polype ne produit d'ordinaire qu'un seul rejeton, et celui ci naît toujours à une hauteur déterminée sur le côté dorsal de sa mère; il lui est adossé: aussi les divers individus d'une même série sont-ils tournés en sens opposé, et leur sommet se porte alternativement à droite et à gauche; ils se soudent entre eux dans leurs points de contact, et constituent ainsi une sorte de tige aplatie ou bande étroite dont les bords sont occupés par les ouvertures des tubes tégumentaires et dont la largeur varie suivant les espèces.

On trouve souvent sur quelques uns de ces Polypes de grandes vésicules ovariennes qui ont beaucoup d'analogie avec celles des Eschariens, mais qui sont pyriformes et s'ouvrent par leur sommet élargi.

M. Milne-Edwards rapporte encore au genre *Crisia* l'animal décrit par M. Lister comme étant une Tibiane, le *Proboscidina sertularoides* (Audouin, d'après les figures de M. Savigny), une espèce nouvelle qu'il nomme *Crisia elongata*, et le *Sertularia d'avorio* de Cavolini. (P. G.)

***CRISPATIF.** *Crispativus.* BOT.—La pré-

foliation est *crispative* quand le disque de la feuille est replié inégalement et imite une chose frisée.

CRISPÉ. ZOOL., BOT. — Syn. de Crépu.

CRISPITE. MIN. —Synonyme de Titane.

CRISSUM. *Crissum.* OIS. — Nom donné par les ornithologistes à l'extrémité de la partie inférieure du corps, depuis les cuisses jusqu'à la queue, qui est couverte par les plumes anales.

CRISTALLINE. BOT. PH.—Syn. vulgaire de Ficoïde glaciale.

CRISTALLISATION, CRISTAUX, CRISTALLOGRAPHIE (κρύσταλλος). PHYS. et MIN. — Les corps solides inorganiques sont des assemblages de molécules similaires, qui sont elles-mêmes des groupes atomiques, ayant chacun un même type de composition et une même forme extérieure. La cohésion unit ces molécules entre elles d'une manière invariable, en les laissant toutefois à distance les unes des autres; et cet équilibre peut avoir lieu avec des dispositions très différentes des molécules dans la masse générale. De là résultent diverses sortes de structures, les unes irrégulières, les autres plus ou moins régulières. Parmi celles-ci, il en est une qui se distingue par des caractères tout particuliers: c'est la structure cristalline, ce qu'on peut appeler l'état cristallin, ou en un seul mot la *Cristallisation* du corps.

Un corps est *cristallisé* lorsque ses molécules dans leur arrangement en commun ont tellement concerté leurs positions et leurs distances mutuelles, qu'elles sont symétriquement espacées sur des systèmes de plans et de lignes droites, et offrent dans leur ensemble un réseau continu et uniforme, une disposition parallélogrammique ou en quinconce, d'où naissent à l'intérieur des configurations polyédriques que le clivage et d'autres phénomènes physiques rendent sensibles. Il suit de là qu'un corps cristallisé doit se prêter avec plus ou moins de facilité à un clivage ou à une division mécanique de sa masse par lames ou couches planes, dans une ou plusieurs directions. Tout corps présentant une pareille disposition moléculaire, et dans lequel le clivage est possible, soit réellement, soit du moins intellectuellement, est un corps *cristallisé*. Le mot *cristallisation* désigne cet état particulier d'un corps; on s'en sert aussi pour nommer l'opération même qui produit une structure aussi remarquable.

Il ne faut pas confondre un corps cristallisé avec un cristal. Le cristal est un corps que la cristallisation a marqué de son empreinte non seulement au dedans de sa masse, mais encore à l'extérieur, en sorte qu'il présente naturellement une configuration polyédrique en rapport avec celle que le clivage pourrait faire découvrir à l'intérieur. De l'acte de la Cristallisation peuvent donc résulter deux effets distincts, deux caractères essentiels, souvent réunis dans le même corps, et toujours alors dans une dépendance manifeste l'un de l'autre: la *Structure cristalline* et la *Forme cristalline*. S'ils se trouvent réunis, le corps est un *cristal*; si celui-ci n'offre que le premier des deux caractères, ce n'est plus qu'un *corps cristallisé*. Certains minéraux présentent à l'extérieur une forme polyédrique, sans structure régulière à l'intérieur: ce ne sont point des Cristaux, mais des Pseudomorphoses. *Voy.* ce mot.

La Cristallographie est la science qui s'occupe des lois auxquelles est soumise la structure des Cristaux, et de celles qui régissent leurs formes extérieures. Ces deux ordres de considérations, dont l'un a été fort négligé jusqu'à présent, demandant à être traités avec beaucoup de détails, pour être suffisamment approfondis, et les développements qu'ils exigeront nous paraissant trop longs pour être réunis dans un seul article de ce Dictionnaire, nous avons jugé convenable d'en faire le sujet de deux articles à part, que nous renvoyons, l'un aux mots FORME CRISTALLINE, et l'autre aux mots STRUCTURE CRISTALLINE. (DEL.)

CRISTARIA, Schum. MOLL. — Nom latin du genre Crétaire de M. Schumacher. *Voy.* CRÉTAIRE. (DESH.)

CRISTARIA (*crista*, crête, aigrette). BOT. PH.—Sonn., synonyme de *Poivrea*, Comm.—Genre de la famille des Malvacées, tribu des Sidées, établi par Cavanilles (*Ic.*, V, 10, t. 418), et renfermant une dizaine d'espèces, dont quelques unes sont cultivées dans les jardins européens. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, souvent couchées, glabres ou tomenteuses, ramifiées, indigènes du Pérou et du Chili. Les feuilles

en sont alternes, pétiolées, cordiformes ou incisées et pennatifides; les fleurs violacées, portées sur des pédoncules axillaires, solitaires, uniflores, articulés au milieu ou au-dessus du sommet. (C. L.)

*CRISTATELLA, Nutt. BOT. PH. — Syn. de *Cyrbasium*, Endl.

CRISTATELLE. *Cristatella* (diminutif de *crista*, crête). POLYP. — C'est un genre de Polypes bryozoaires, à la fois remarquable par son organisation et parce qu'il est du petit nombre de ceux qui vivent dans nos eaux douces. On n'en connaît qu'une espèce déjà observée en Allemagne par Roesel, en Écosse par Dalyell, et en France par nous (*Ann. franç. et étrang. d'anat. et de physiol.*, III, 158, 1839, et Atlas supplém. du *Dict. des sc. nat.*).

S'étant fait apporter pour ses recherches de micrographie de l'eau d'un marais voisin de sa demeure, Roesel observa, dans le vase où cette eau avait été placée, quelques globules mêlés à un grand nombre d'autres petits êtres; ils reposaient au fond de l'eau, et ressemblaient bien plus à des grains de matière muqueuse ou au fruit de certains Mollusques qu'à de véritables Polypes; mais, examinés à la loupe après quelque temps de tranquillité, ils montraient des panaches semblables à ceux des Plumatelles, c'est-à-dire à double pédoncule, supportant chacun deux rangées de tentacules en collerette audevant et sur les parties latérales de la bouche. Quelques globules montraient jusqu'à sept panaches et même davantage.

Il y a donc dans chacun de ces petits sacs charnus autant d'individus que de panaches. Chaque individu est retenu à la masse commune; mais celle-ci est libre; elle change de place assez volontiers, mais lentement, et se fixe tantôt en un lieu, tantôt en un autre. Roesel donna la figure de ces petits animaux, qu'il appela *Federbusch Polypen* ou Polypes à plumet ainsi que les Plumatelles; mais les auteurs contemporains ne firent point attention à son travail, et Cuvier fut le premier qui introduisit l'espèce que Roesel avait découverte dans les catalogues méthodiques. Dans son *Tableau élémentaire des animaux*, publié en 1798, il en fit un genre sous le nom de *Cristatella*, mais il l'éloigna bien à tort des Polypes d'eau douce, dont on faisait alors des Tubulaires, pour le rapprocher des Vorticelles. L'espèce fut nommée CRISTATELLE MOISISSURE, *C. mucedo*. Lamarck la réunit aux Polypes, en la conservant toutefois dans un genre à part, mais en remplaçant le nom imposé par Cuvier par celui de *C. vagans*, qui rappelait la non-fixité des Cristatelles. Roesel n'avait point connu le mode de reproduction de ces animaux; des corps fort singuliers que nous trouvâmes dans Paris même, en cherchant des animaux inférieurs dans les eaux stagnantes, furent leurs œufs. Ce sont de petites capsules discoïdales, d'un millimètre à peu près de diamètre, demi-entourées d'un bourrelet comme ceux des Alcyonelles, mais plus gros qu'eux et circulaires au lieu d'être ovalaires. Un caractère plus bizarre encore consiste dans les tiges spiniformes, à pointe bifide et recourbée qui partent en s'irradiant du point de jonction de la capsule avec son bourrelet, sur la face convexe de chaque œuf. Conservés avec soin dans de l'eau fraîche, ces corps ne tardent pas à éclore, et l'animal qui en naît est précisément le globule polypifère de Roesel, c'est-à-dire un sac ou manteau opalin, comparable à celui d'une Ascidie et duquel sortent, quand on le laisse tranquille dans l'eau, d'abord trois et ultérieurement un plus grand nombre de panaches tentaculaires.

Mais les Cristatelles placées dans des circonstances convenables ne conservent pas cet aspect, et dans les étangs on les trouve quelquefois en nombre considérable et sous une forme très différente. Réunies en très grande quantité dans une enveloppe commune qui n'est que le sac ascidiforme des précédentes très développé, elles sont en longs filaments de la grosseur d'une plume de Cygne, et dont l'aspect à l'œil nu rappelle assez bien celui de cordons de passementerie qu'on appelle chenille. La villosité n'est autre que l'ensemble des tentacules appartenant aux Polypes de ce curieux essaim, et la masse filamenteuse est le cordon hyalin dans lequel ces Polypes sont logés et où ils peuvent rentrer quand on les inquiète. Ces espèces de cordons, tantôt cylindriques et en partie libres, tantôt complétement fixés et alors adhérents aux racines, aux tiges des petites plantes, etc., par une rentrée en rainure de leur propre substance, ont une longueur variable entre quelques lignes et six ou huit pouces. Les tentacules sont d'un beau hyalin,

et le corps est coloré en roux brun, par bandes longitudinales à la partie postérieure, sauf à l'extrémité.

A cet abrégé de l'histoire des Cristatelles, dont l'anatomie sera développée comparativement avec celle des autres Polypes (*voy.* ce mot), nous devons ajouter que les œufs sont nombreux dans les masses que nous venons de signaler. Il y en a de tous les âges; les moins avancés ne présentent encore ni bourrelet ni épines flexibles, et ceux qui sont rejetés à l'extérieur ont leurs épines enveloppées d'une sorte de mucilage.

Quant aux corps organisés fossiles dans le silex que M. Turpin a voulu reconnaître pour des œufs de Cristatelles, bien certainement ils diffèrent de ceux dont il vient d'être question. M. Ehrenberg en avait d'abord indiqué de plusieurs sortes sous le nom de *Xanthidies*, et divers auteurs en ont fait connaître depuis lui. Ils n'ont point le bourrelet des œufs de Cristatelles, et leurs épines sont insérées d'une tout autre manière. (P. G.)

***CRISTATELLIENS.** POLYP. — Famille dont nous avons proposé la distinction pour y placer le genre Cristatelle, qui diffère des autres Polypes bryozoaires à fer à cheval par plusieurs points importants de son organisation. (P. G.)

CRISTAUX. MIN. — *V.* CRISTALLISATION.

CRISTELLAIRE. *Cristellaria.* MOLL. — Genre de l'ordre des Foraminifères hélicostègues établi par Lamarck, et présentant pour caractères : Coquille nautiloïde déprimée, à cloisons très obliques dans l'état adulte, la dernière fermée par un diaphragme plat ou à peine convexe, et terminée à l'angle dorsal par une ouverture petite, ronde, le plus souvent entourée d'un petit bourrelet. Une carène dorsale dans toutes les espèces.

Ce genre, qui doit son état d'amélioration actuelle à M. Al. d'Orbigny, comprend un bien plus petit nombre d'espèces que celles établies par les auteurs anciens, qui ont pris pour des espèces distinctes des âges différents d'une même espèce. On n'en connaît que cinq, dont une, la C. CASQUE, *C. cassis*, se trouve à la fois à l'état vivant et fossile. (O. D'O.)

***CRISTICEPS** (*crista*, crête; *caput*, tête). POISS. — Le genre Blennie, tel que Linné l'avait composé, a été subdivisé en plusieurs autres par des caractères tirés soit de la forme des dents, soit de quelques particularités des nageoires autres que les jugulaires. Les *Cristiceps* offrent un exemple de ces subdivisions secondaires et sont caractérisés de la manière suivante : Les trois premiers rayons de la dorsale, détachés de ceux qui suivent et soutiennent la nageoire du dos, sont avancés jusque sur l'occiput, et forment avec la membrane qu'ils soutiennent une crête qui donne au poisson une physionomie particulière. Les dents sont en gros velours, et celles du vomer y forment deux bandes étroites réunies sous un angle assez aigu en avant. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre rapportée de la terre de Van-Diémen par Péron et Lesueur. Depuis, MM. Quoy et Gaimard ont retrouvé cette espèce dans les mêmes lieux. Elle est vivipare. (VAL.)

CRITAMUS. BOT. PH. — Genre de la famille des Apiacées (Ombellifères), tribu des Amminées, formé par Besser (*Volhyn.*, 93) et ne renfermant que 3 ou 4 espèces, répandues en Europe et dans l'Asie médiane. Ce sont des herbes vivaces, glabres, à feuilles pennatiséquées, à lobes largement linéaires, décurrents, bordés de dents cartilagineuses; à fleurs blanches, dont les mâles et les hermaphrodites entremêlées, disposées en ombelles oppositifoliées et terminales, composées, multiradiées, dont les involucres polyphylles, les involucelles subdimidiés, à folioles inférieures très petites. (C. L.)

***CRITHAGRA.** OIS. — Genre établi par Swainson, aux dépens du genre Moineau, pour les *Passerina flaviventris*, *capensis* et *aureola*. *Voy.* MOINEAU. (G.)

CRITHMUM (*κρίθμον*, dans Dioscoride, grain d'orge). BOT. PH. — Genre de la famille des Apiacées (Ombellifères), tribu des Sésélinées, constitué par Tournefort (*Inst.*, 169) et ne contenant qu'une espèce. C'est une plante suffrutiqueuse, croissant sur les rochers du littoral de la Méditerranée et de l'océan Atlantique, glabre, charnue, à pétioles engaînants à la base, à feuilles bipinnatiséquées, dont les segments oblongs-linéaires; à fleurs blanches, disposées en ombelles composées, dont les involucres et les involucelles polyphylles. (C. L.)

CRITONIA (*κριτός*, choisi). BOT. PH. —

Gærtn., synonyme de *Kuhnia*. — Genre de la famille des Synanthérées-Eupatoriacées, tribu des Adénostylées, établi par P. Brown (*Jam.*, 490, t. 34, f. 1.) et renfermant cinq ou six espèces, toutes de l'Amérique tropicale et extra-tropicale. Ce sont des arbrisseaux glabres, d'un port élégant, à rameaux cylindriques, striés, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, acuminées aux deux extrémités, subdentées en scie, membranacées, ponctuées, glanduleuses-pellucides, perforées, exhalant une odeur agréable quand on les froisse entre les doigts; à capitules d'un jaune pâle, disposés en corymbes composés au sommet des rameaux. On en cultive 2 ou 3 dans les jardins en Europe. (C. L.)

CROC. MAM. — *Voyez* DENTS.

***CROCALLIS** (nom d'une pierre précieuse, dans Pline). INS. — Genre de Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Phalénites, établi par Treitschke et adopté par nous, avec quelques modifications, dans l'*Histoire naturelle des Lépidoptères de France*. Ce g. ne renferme que 3 espèces, dont la plus connue est la *Crocallis linguaria* (*Phalæna id.* Fabr.), qui se trouve à la fin d'août ou au commencement de septembre dans les environs de Paris. Les Crocalles ont le corselet large et très velu; les quatre ailes légèrement dentelées, avec un point au centre de chacune d'elles; deux raies transversales et divergentes sur les supérieures et une seule sur les inférieures. Le dernier article de leurs palpes est aigu et dépasse le chaperon; leur trompe est nulle. Leurs chenilles sont rugueuses, n'ont que dix pattes, et se métamorphosent entre les feuilles, dont elles se nourrissent dans une coque légèrement tissue. (D.)

***CROCANTHEMUM**, Spach. BOT. PH. — Synonyme d'*Helianthemum*, Tournef.

***CROCHET.** *Hamus.* INS. — Latreille donne ce nom aux mandibules des Aptères manducateurs; Kirby, à deux organes recourbés dont est muni l'anus des Locustes. On appelle encore ainsi les pièces crochues qui terminent les tarses, les appendices recourbés qui, dans les Hyménoptères, fixent l'aile supérieure à l'inférieure, et dans certains Lépidoptères sont situés près de la base de la nervure costale. Dans les Annélides, ce sont les soies courtes dont l'extrémité est recourbée en crochet.

CROCHETS. MAM. — *Voy.* DENTS.

***CROCIDIUM** (κροκίς, duvet). BOT. PH. — Genre de la famille des Synanthérées-Sénécionidées, tribu des Sénécionées, établi par Hooker (*Fl. bor. Am.*, t. 335, t. 118), dont le type et unique espèce est une petite plante annuelle croissant dans les régions occidentales de l'Amérique du Nord. Les tiges en sont simples, ramifiées; les feuilles glabres, dont les radicales lyrées-pinnatifides, à segments peu nombreux; les caulinaires petites, linéaires, entières ou laciniées, laineuses aux aisselles; les capitules solitaires, raméaires, multiflores, hétérogames. (C. L.)

***CROCIDURA** (κροκίς, poil; οὐρά, queue.) MAM.—Genre de Mammifères établi par Wagler (*Isis*, 1832) aux dépens de celui des Musaraignes (*Voy.* ce mot). M. Duvernoy, dans sa *Monographie*, lui réserve le nom de *Sorex*. Ex. : la Musette, *Sorex araneus.* (P. G.)

CROCISE. *Crocisa* (κροκίς, duvet). INS.— G. de l'ordre des Hyménoptères, famille des Mellifères, tribu des Nomadites, établi par Jurine pour des Insectes ne recueillant pas le pollen des fleurs, mais déposant leurs œufs dans le nid des autres Apiaires. Ils diffèrent des *Melecta* par leurs palpes maxillaires à 3 articles, et par leur écusson déprimé et échancré. Les Crocises sont propres surtout aux parties chaudes du globe. Le *Cr. histrio* (*Melecta histrio* Fabr.) est le type de ce genre.

***CROCODIA**, Link. (*Handb.*, III, p. 177). BOT. CR. — (Lichens.) Synonyme sectionnaire du genre *Sticta*, Achar. *Voyez* ce mot. (C. M.)

CROCODILE. *Crocodilus.* REPT. — Les Grecs nommèrent ainsi une grande espèce de Reptile assez semblable aux Lézards dans ses traits les plus généraux, et vivant dans les eaux du Nil. La dangereuse férocité du Crocodile, le culte singulier dont il était l'objet chez les Égyptiens, les récits extraordinaires auxquels il donnait lieu, tout contribuait à rendre célèbre l'espèce de ces animaux. D'après Hérodote, *Champsa* était son véritable nom, et ce furent les Ioniens qui lui imposèrent celui de Crocodile (κροκόδειλος) à cause de son analogie avec les Lézards que l'on voit sur les murailles et qu'ils appelaient ainsi.

Hérodote, qui vivait quatre siècles avant l'ère chrétienne, avait appris pendant son séjour en Egypte diverses particularités remarquables sur le *Champsa* ou Crocodile, et c'est essentiellement d'après son récit qu'Aristote et presque tous les auteurs de l'antiquité ont écrit sur cet animal. Il s'exprime ainsi au sujet de la vénération dont ce Reptile était entouré : « Les Crocodiles » sont sacrés dans quelques parties de l'Égypte, et ne le sont pas dans d'autres, » où on les poursuit même en ennemis. » Les Egyptiens qui habitent les environs de » Thèbes et du lac Mœris sont fermement » persuadés que ces animaux sont sacrés, et » ils nourrissent habituellement un Crocodile » qu'ils sont parvenus à apprivoiser; ils ornent ses oreilles d'anneaux d'or ou de pier» res vitrifiées, et ses pieds de devant de » bracelets. Ils ne lui donnent à manger » qu'une quantité déterminée d'aliments, » soit du pain, soit de la chair des victimes. » Ils l'entretiennent ainsi avec le plus grand » soin pendant sa vie, et l'enterrent après sa » mort dans des cellules consacrées. »

On trouve encore dans plusieurs endroits de l'Egypte les sépultures de ces Crocodiles consacrés avec celles de plusieurs autres espèces d'animaux religieusement embaumés, Mammifères, Oiseaux, Reptiles ou Poissons. A peine le temps a-t-il altéré leurs formes, tant on a mis de soins à leur préparation : leur peau a le plus souvent conservé tous ses caractères, et leur squelette est aussi complet, aussi commode pour l'étude que celui des Crocodiles que nous tuons nous-mêmes pour les observer sous ce rapport. Les voyageurs modernes ont rapporté à presque tous nos musées archéologiques ou zoologiques de ces momies de Crocodiles antiques.

Aristote n'observa point le Crocodile, et il dut parler de ces animaux d'après Hérodote et les récits ayant cours de son temps. A Rome, où il en parut de vivants, les sciences étaient trop négligées pour qu'on y vît autre chose qu'un objet de vaine curiosité, et aucun auteur ne s'occupa d'écrire leur histoire ou de rectifier ce qu'on en avait dit de fautif. Les premiers parurent sous l'édilité de Scaurus ; ils étaient au nombre de cinq. Quelque temps après, les habitants de Dendera en apportèrent plusieurs avec eux, et sous Auguste, sept ans avant J.-C., on en fit périr trente-six dans le cirque de Flaminius, qu'on avait rempli d'eau. Antonin et Héliogabale en montrèrent aussi.

Diverses monnaies ou médailles anciennes représentent le Crocodile du Nil, et l'on voit le même animal sur celles de Numidie, quoiqu'il n'y ait pas de Crocodiles en Barbarie, sur celles de Nîmes, etc., mais pour rappeler l'origine égyptienne des colonies établies dans ces différents lieux.

Pendant longtemps on s'occupa des Crocodiles, mais sans éclairer en rien la partie positive de leur histoire. Les fables assez souvent ridicules auxquelles ils donnèrent lieu furent seules enregistrées par les historiens et même par les naturalistes ; ceux de la renaissance ne triomphèrent qu'incomplètement de ces entraves ; mais on ne tarda pas à observer des animaux semblables en Amérique et dans l'Inde, aussi bien qu'en Asie. Le voyage de P. Martyr, celui de Hasselquist, quelques observations éparses, la relation fort détaillée faite par des missionnaires, dans le royaume de Siam, de leur anatomie de trois Crocodiles, et principalement la dissection par les anciens académiciens (Duverney et Perrault), d'un Crocodile, sont les premières sources positives auxquelles on puisse recourir après Hérodote ; mais la distinction caractéristique des espèces, la connaissance de leur répartition géographique, et l'appréciation convenable de ce que les anciens nous ont laissé à l'égard des Crocodiles, sont donc autant de découvertes récentes. Elles ressortent surtout des travaux remarquables de Schneider, ainsi que de ceux d'E. Geoffroy Saint-Hilaire et de G. Cuvier. C'est à M. de Blainville que l'on doit d'avoir démontré que les Crocodiles sont des animaux d'un autre ordre que les Sauriens, et qui constituent eux-mêmes un ordre à part dans la classe des Reptiles, ordre aussi facile à distinguer des Chéloniens et des Sauriens, et principalement de ceux-ci, que les premiers se distinguent des seconds.

On verra, à l'article CROCODILIENS FOSSILES, combien cet ordre, aujourd'hui peu nombreux, a perdu d'espèces curieuses par suite des changements divers qui se sont opérés à la surface du globe depuis le commencement de la période secondaire. L'étude des

Crocodiles vivants, la seule dont nous ayons à nous occuper ici, est donc plus importante qu'on ne le croirait d'abord, puisqu'en nous faisant connaître des animaux d'une organisation toute spéciale et qui jouent encore un rôle actif dans l'harmonie générale des êtres existants, elle rend plus facile l'appréciation d'un nombre considérable d'espèces appartenant au même groupe, mais qui ont vécu dans des circonstances fort différentes de celles au milieu desquelles nous pouvons observer leurs congénères actuels.

Les Crocodiles sont encore regardés, mais à tort, par beaucoup d'auteurs, comme une famille de Sauriens; ils diffèrent cependant de ces animaux par plusieurs caractères importants que nous allons énumérer:

1° A peu près lacertiformes, mais à queue comprimee, à tête et à corps plus déprimes; ces animaux se distinguent en outre de tous les Sauriens;

2° Par leur oreille, dont la membrane tympanique n'est pas superficielle, mais placée au fond d'un canal auditif, court il est vrai, et dont l'entrée est elliptique et recouverte par une lame cutanée en forme de voile tombant;

3° Par leur orifice cloacal, qui est en fente longitudinale comme chez les Chéloniens, et non transversale, et recouverte d'une plaque écailleuse;

4° Par leur organe excitateur mâle, qui est simple au lieu d'être double;

5° Par leur langue charnue, adhérente et si reduite qu'on en a souvent nié l'existence;

6° Par leurs dents aiguës, en cônes creux et implantees dans des alvéoles, sur le bord des maxillaires et des incisifs seulement. Cinq paires de ces dents sont implantées dans les os incisifs;

7° Par leur canal nasal très prolongé en arrière et souvent presque sous la base du crâne, tandis que son orifice d'entrée est presque marginal en avant, et formé de deux narines garnies de soupapes mobiles;

8° Par l'adhérence au crâne, au moyen d'une articulation immobile, de l'os carré et des autres pieces de la mâchoire supérieure;

9° Par quelques particularités du système circulatoire.

Le cerveau des Crocodiliens est d'un petit volume en égard à l'étendue du crâne; il se rapproche de celui des Tortues.

Ces animaux ne jouissent pas d'une intelligence bien développée: ils ont même plus d'instinct que de véritable intelligence. Les parties les plus développées de leur tête sont les pièces appendiculaires. Leurs mâchoires sont fort longues, et l'inférieure, qui porte, comme chez tous les ovipares, la cavité glénoïde, et non le condyle articulaire, remonte fort loin en arrière par suite de la position reculée des os carrés: aussi la bouche est-elle susceptible de s'ouvrir assez pour intercepter un angle de près de 70°. C'est la position reculée du condyle articulaire qui rend plus commode aux Crocodiles les mouvements verticaux de la totalité de leur crâne; cependant Hérodote donne à tort le Crocodile comme un animal dont la mâchoire inférieure n'est pas mobile, et qui fait, au contraire, retomber la mâchoire supérieure sur l'inférieure. On a écrit sur ce passage d'Hérodote, tantôt pour, tantôt contre, plus de pages qu'il ne renferme de lettres.

Le Crocodile ouvre donc considérablement sa gueule, et c'est ainsi qu'il saisit dans les eaux où il vit, les poissons qui composent sa nourriture principale. Comme l'eau nuirait à sa respiration en s'introduisant dans son larynx, on comprend l'utilité de son très long canal nasal. Celui-ci débouche dans l'arriere-gorge au-dessus de la glotte, et la cavité où il se rend est séparée de celle de la bouche par une sorte de voile du palais considérable, qui descend sur la base de la langue, et que supportent les apophyses ptérygoïdes, fort grandes chez ces animaux. L'articulation du crâne avec la première vertèbre cervicale se fait par un seul condyle, comme chez tous les Reptiles squamodermes. Les vertèbres du cou sont au nombre de sept, comme chez les Mammifères; elles ont des apophyses costiformes qui rendent les mouvements bilatéraux de cette région fort difficiles, et qui empêcheraient, par exemple, que le Crocodile pût se plier à cet endroit pour attaquer ou se défendre, comme le fait un Lézard. Une autre particularité de son squelette consiste dans les fausses côtes abdominales, qui continuent pour ainsi dire son sternum jusqu'au bassin, et qui résultent d'un commencement d'ossification dans les intersec-

tions tendineuses des muscles de l'abdomen. Les membres sont complets, au nombre de quatre, sans clavicule proprement dite, aux antérieurs, et sans os marsupiaux ni cloacaux à la racine des postérieurs, c'est-à-dire au bassin. Ceux du devant ont cinq doigts, et les postérieurs quatre; les trois doigts internes des uns et des autres sont seuls onguiculés.

Le crâne est composé d'un nombre considérable de pièces, dont la détermination comparative avec celles du crâne des Mammifères a occupé plusieurs anatomistes, et entre autres G. Cuvier et MM. E. Geoffroy, Oken, Spix, Halmann, etc. Les Crocodiles ont aussi des rudiments plus ou moins développés du dermatosquelette, principalement dans les plaques nuchales ou dorsales, et dont les naturalistes ont tiré de fort bons caractères pour la distinction de leurs espèces. Quelques genres fossiles, les Téléosaures en particulier, en étaient protégés d'une façon bien plus complète encore.

Le système circulatoire des Crocodiles nous fournira la dernière particularité anatomique dont nous devions parler. Duverney et Perrault, membres de l'Académie des Sciences sous le règne de Louis XIV, l'avaient déjà très bien décrit, et les systématistes modernes, qui ont attaché aux caractères de la circulation une si grande importance, auraient peut-être dû, avant d'en agir ainsi, s'éclairer de ce qu'ils avaient écrit à son égard. Meckel et divers autres anatomistes de notre époque ont aussi étudié les canaux circulatoires des Crocodiles. Le cœur a 4 cavités comme chez les animaux supérieurs, 2 oreillettes et 2 ventricules; mais quoique le sang qui revient des poumons soit envoyé en totalité dans l'aorte, une partie du sang noir s'y rend aussi par un canal naissant du ventricule droit et aboutissant à l'aorte descendante: les viscères et les parties antérieures du corps reçoivent donc seuls du sang artériel pur, tandis que les postérieures et les viscères de la digestion, etc., reçoivent par les artères un mélange de sang veineux et artériel.

Les Crocodiles sont ovipares, et leurs œufs ont une coque résistante. Ces œufs sont déposés par les femelles dans des lieux favorables, où ils éclosent sans que la mère les couve. Celles de l'espèce du Nil les placent dans le sable, sur les rivages; mais on assure qu'en divers points de l'Amérique, les Crocodiliens les mettent sous des espèces de meules qu'ils élèvent en accumulant des feuilles et des tiges herbacées dans les endroits humides, et que la fermentation de ces substances procure aux œufs une douce chaleur, nécessaire à leur éclosion.

Au moment de leur naissance, ils n'ont qu'un décimètre ou deux en longueur; mais on dit leur accroissement très rapide, et tout le monde sait qu'ils arrivent à une grande taille, dans certaines espèces du moins. Hasselquist parle d'une femelle du Crocodile d'Égypte qui avait 10 mètres de long.

On trouve, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des animaux de l'ordre des Crocodiliens en Afrique, en Asie, en Amérique; plusieurs îles de ces diverses parties du monde en nourrissent aussi dans leurs fleuves aussi bien que sur leur littoral; mais il n'y en a pas à la Nouvelle-Hollande, et l'Europe, si riche en animaux du même ordre pendant la formation des terrains secondaires, et même à l'époque tertiaire, n'en nourrit plus aujourd'hui. De même que les autres animaux, les espèces de Crocodiles sont réparties d'une manière déterminée à la surface du globe; aucune de celles de l'Amérique ne se voit dans l'ancien monde, et réciproquement; il y a même pour les Crocodiliens de chaque continent des contrées particulières à chaque espèce, et ces espèces elles-mêmes sont susceptibles d'être distinguées en trois groupes, dont un est de l'ancien aussi bien que du nouveau monde (Crocodiles proprement dits); un autre, particulier aux deux Amériques (Caïman), et le troisième confiné dans les grands fleuves de l'Inde continentale et insulaire (Gavial). Mais il faut ajouter que l'étude des Crocodiles fossiles conduit à des résultats différents. G. Cuvier a le premier distingué par des noms particuliers les trois sous-genres de Crocodiliens actuels. Les Gavials sont ses *Longirostres*, les Caïmans ses *Alligators*, et les autres conservent en propre la dénomination de *Crocodiles*. Nous exposerons plus bas les caractères de chaque sous-genre. Ces caractères sont d'ailleurs assez peu importants, et quoique en apparence les Gavials diffèrent

plus des deux autres que ceux-ci ne different entre eux, on peut dire que les Crocodiliens actuels ne constituent dans leur ordre qu'une seule famille, c'est-à-dire un seul véritable genre linnéen.

Les Crocodiles se nourrissent exclusivement de chair, et les Poissons forment leur pâture la plus ordinaire. Le Gavial paraît n'en pas rechercher d'autre, et ses longues dents, à peu près disposées sur son museau étroit et allongé comme celles des Dauphins platanistes et de certains autres animaux carnassiers fluviatiles et d'embouchure, lui permettent de saisir aisément les poissons les plus lisses et ceux dont le corps est le mieux protégé. Les Crocodiles et les Caïmans ont la gueule plus élargie; leur corps, moins allongé, leur permet de se mouvoir plus aisément lorsqu'ils ne sont pas submergés, et souvent ils s'embusquent dans les marécages pour attraper les Oiseaux aquatiques, les Mammifères et même d'autres Reptiles. Quand ils ont saisi une proie volumineuse, ils l'entraînent sous l'eau, et après l'avoir asphyxiée, ils la laissent macérer dans quelque endroit retiré : c'est ainsi que des hommes sont parfois enlevés par les Crocodiles, mais on croit à tort qu'ils sont avalés par ces animaux.

Tous les Crocodiliens ont besoin d'une température assez élevée : aussi, dans les parties froides de l'Amérique, où l'on en trouve encore, s'engourdissent-ils pendant la mauvaise saison. Sous l'équateur, les grandes chaleurs de l'été les endorment également, et cette espèce d'estivation coïncide avec le dessèchement des lacs où ils se tenaient. Pour les conserver longtemps en captivité dans nos climats, il faut aussi les soustraire à la sécheresse et au froid. Au Muséum, on les tient à demi plongés dans des cuves constamment chaudes; mais ils témoignent rarement une grande activité. Souvent même leur affaissement est tel qu'on pourrait les croire morts. On n'en a pas encore vu produire ni même s'accoupler chez nous. On les nourrit avec de la viande; mais ils restent quelquefois plusieurs mois sans manger, et cependant ils ne maigrissent guère, ce qui dépend surtout du peu de perméabilité de leur enveloppe tégumentaire. Lorsqu'ils sont dans l'eau et qu'on met des poissons vivants avec eux, ils les prennent et les avalent, mais il faut leur faire déglutir les morceaux de viande, de bœuf par exemple, qui font la base de leur alimentation. Dans les moments d'activité, ils cherchent à mordre, et leur colère a quelque chose d'effrayant par la grande ouverture de leur bouche, dont les dents aiguës sont alors comme autant d'aiguillons menaçants, et par l'espèce de rugissement qu'ils produisent en introduisant ou chassant l'air de leur respiration. Dans les circonstances défavorables où ils sont placés, quelques soins qu'on ait pour eux, ils profitent peu, et leur accroissement, même dans les jeunes, est extrêmement lent. La durée de leur existence paraît considérable. Plusieurs répandent une odeur musquée, due à des glandules renfermées sous la gorge dans deux petites poches.

On connaît 15 ou 18 espèces de ces animaux, mais qui n'ont pas encore été rapportées toutes à l'état vivant en Europe; c'est de l'Amérique septentrionale qu'ils nous viennent le plus souvent. La ménagerie du Muséum possède en ce moment un Caïman au museau de brochet, long de près de 8 pieds; 14 espèces de Crocodiliens sont décrites avec soin dans le 3e vol. du grand ouvrage erpétologique de MM. Duméril et Bibron.

Nous commencerons l'énumération des espèces anciennement ou nouvellement connues par les Caïmans.

PREMIER SOUS-GENRE.

Caïmans.

On ne les trouve qu'en Amérique, et les prétendus Caïmans dont on a parlé aux Philippines et ailleurs, dans l'ancien monde sont bien sûrement des Crocodiles proprement dits; mais ils ne sont pas, comme on l'avait d'abord écrit, les seuls Crocodiliens de l'Amérique, ce continent nourrissant aussi deux véritables Crocodiles (1). Le caractère essentiel des Caïmans est d'avoir les dents inférieures de la 4e paire enfoncées dans des fossettes de la mâchoire supérieure. Celles de la 1re paire sont aussi dans ce cas comme dans les Crocodiles. D'autres traits distinctifs de ces Reptiles sont tirés de la forme légèrement arrondie de leurs pattes de derrière, de l'absence à peu près complète de crête dentelée le long du bord postérieur de celles-ci, et de la

(1) *Crocodilus rhombifer* et *acutus*.

brièveté de leurs membranes inter-digitales. Ce sont les moins aquatiques des Crocodiliens. Leur tête est plus ou moins raccourcie, et les trous postérieurs de la partie supérieure du crâne sont petits ou même nuls.

Bontius s'était servi du nom de Caïman pour indiquer une espèce de Crocodile des Indes; au Mexique et dans diverses parties de l'Amérique, on s'en sert pour tous les Crocodiliens. Cuvier l'a pris pour nom français du sous-genre qui nous occupe, et il a appelé celui-ci *Alligator* en latin. *Alligator* est donné comme dérivé du portugais *lagarto*, signifiant Lézard. Quelques auteurs ont écrit *Allegator*, *Allagator* et *Allegater*. Wagler a remplacé à tort ce mot par celui de *Champsa*, et Spix a fait deux genres des Caïmans, suivant qu'ils ont le museau large, *Jacaretinga*, ou le museau étroit, *Alligator*.

Ce dernier auteur, ainsi que MM. Duméril et Bibron, a porté à 5 le nombre des espèces de Caïmans.

1. Caïman a paupières osseuses, *Crocodilus trigonatus* Schn., *Alligator palpebrosus* Cuv. — Sa tête est suballongée, rétrécie en avant; son front plat et uni; son museau un peu relevé et arrondi à l'extrémité; sa paupière supérieure osseuse; ses dents sont au nombre de 19 en haut et de 21 en bas de chaque côté. Longueur: 1,20 et au-delà. Il y en a 2 variétés. Ce Caïman vit dans l'Amérique méridionale.

2. Caïman a museau de brochet, *Crocodilus mississipiensis* Daud., *Alligator lucius* Cuv. — Tête très déprimée; museau large, arrondi au bout, à côtes presque parallèles; une arête longitudinale sur le front; deux écussons nuchaux. De l'Amérique septentrionale, et en particulier du Mississipi et de ses affluents. On le trouve aussi dans les lacs et les marais, à la Louisiane, dans la Caroline, et jusqu'au 32° de latitude nord. Barton lui accorde jusqu'à 7 mètres de longueur. *Voy.* l'atlas de ce Dictionnaire, reptiles, pl. 3, fig. 1.

3. Caïman a lunettes, *Crocodilus sclerops* Schn., *Allig. scler.* Dum. et Bibr., VIII, 79. — Tête allongée; museau aplati, médiocrement élargi; une arête osseuse, transversale sur le front; une autre longitudinalement devant chaque œil; dessus des paupières supérieures finement strié; quatre rangées de petites plaques ovales sur la nuque; dessus du corps noir, avec des bandes jaunes en travers. Cuvier en cite un individu long de 4,62: c'est une espèce de l'Amérique méridionale (Brésil, Guiane, Paraguay). La femelle pond jusqu'à 60 œufs. Adulte, il attaque rarement l'homme, et sa nourriture habituelle consiste en Poissons, Canards et autres animaux aquatiques.

4. Caïman cynocéphale, *Alligator fissipes* Sp., *Allig. cynocephalus* Dum. et Bibr., III, 86. — Tête courte; museau large, épais; plaques du dos carrées, carénées; celles des trois dernières bandes transversales au nombre de quatre chacune; flancs pourvus de quelques écailles carénées et plus fortes que les autres; dessus du corps verdâtre tacheté de noir. Longueur: 2 ou 3 mètres. Espèce de l'Amérique méridionale, au Brésil principalement.

5. Caïman a points noirs, *Jacaretinga punctulatus* Sp., *Allig. punct.* Dum. et Bibr., III, 91. — Tête allongée; museau très aplati, terminé en pointe arrondie en avant, avec un léger étranglement en arrière des narines; point d'arête en avant des yeux; dessus des paupières rugueux; dos plat sans sillons ni carènes bien marqués; dessus du corps pointillé de noir. Long de près de 2 mètres. On le trouve au Brésil; il existe aussi en Colombie.

Les *Annales du Musée de Vienne* renferment quelques figures de Caïmans, donnés comme d'espèces différentes, mais dont on n'a pas encore, à notre connaissance du moins, publié les descriptions.

Deuxième sous-genre.

Champsès, ou Crocodiles proprement dits.

Cuvier réserve pour les espèces de ce groupe le mot *Crocodilus*; Merrem les appelle *Champsè*, de l'ancien nom égyptien du Crocodile. Elles ont le museau moyennement allongé, formant avec la tête une sorte de triangle isocèle plus ou moins aigu à son sommet; et leur quatrième paire de dents inférieures passe en dehors d'échancrures latérales de la mâchoire supérieure au lieu de s'enfoncer dans la mâchoire elle-même. Il n'existe qu'une faible lame osseuse dans l'épaisseur de leur paupière supérieure; leur première paire de dents inférieures s'enfonce

au contraire dans un trou de l'os incisif, et en se développant elles le percent de part en part ; leurs doigts postérieurs sont en général plus complétement palmés que chez les Caïmans, et le bord postérieur de leur jambe est garni d'une créte dentelée. Leur crâne a des trous supra-auditifs plus considérables que ceux des Caïmans, mais moindres que chez les Gavials. Ces trous, d'ailleurs recouverts par la peau, sont percés entre le frontal postérieur, le pariétal et le mastoïdien.

On distingue un plus grand nombre d'espèces parmi ces Crocodiliens que parmi ceux du sous-genre précédent.

1. Crocodile rhombifère, *Crocodilus rhombifer* Cuv., l'*Aquez Palin* d'Hernandez. — Front surmonté de deux carènes représentant un rhombe ouvert en arrière ; quatre petites plaques nuchales, et, ce qu'il faut surtout noter comme formant une exception aux caractères du groupe, point de créte dentée le long des jambes ; les trois doigts externes des pieds postérieurs seuls réunis par la palmature, laquelle est peu considérable ; 1,50 environ de longueur totale. C'est une espèce dont Cuvier ignorait la patrie, mais que l'on sait maintenant vivre aux Antilles et particulièrement sur les côtes de l'île de Cuba. On la suppose aussi du Mexique d'après un renseignement laissé par Hernandez.

2. Crocodile de Graves, *Crocodilus planirostris* Grav., *Croc. Gravesii* Dum. et Bibr., III, 101. — Museau court, déprimé ; plaques dorsales surmontées de tubercules et de pointes recourbées ; pieds de derrière palmés, sans créte dentelée à leur bord postérieur. Longueur : 1,25. Connu d'après un seul individu supposé africain.

3. Crocodile vulgaire, *Crocodilus vulgaris* Cuv. (Dum. et Bibr., III, 104). — C'est à cette espèce qu'appartiennent les Crocodiles du Nil ; et bien qu'il en soit depuis longtemps question dans les écrits des naturalistes, elle compte parmi les dernières dont on ait pu observer *de visu* les caractères. Plusieurs auteurs lui ont même attribué par erreur ceux de Crocodiles assez différents, ceux même d'animaux d'un autre genre. Faujas et Latreille sont dans le premier cas, leur figure du Crocodile du Nil n'étant que la copie du Crocodile de Siam des anciens académiciens. Le Crocodile vulgaire est cependant l'espèce la plus répandue, car on trouve dans le Nil, dans le Sénégal et le Niger, en Cafrerie, à Madagascar et même dans l'Inde, des Crocodiles qui se rapportent également à cette espèce, et dont ils constituent seulement de faibles variétés. D'après MM. Duméril et Bibron, tous ont pour caractères communs : Mâchoires non allongées en bec étroit ; pieds de derrière largement palmés ; une créte festonnée le long de leur bord postérieur ; six plaques cervicales ; écussons dorsaux quadrangulaires et surmontés de six séries longitudinales ; les carènes peu élevées.

On a essayé d'y reconnaître plusieurs espèces : « On trouve, dit Cuvier, depuis le Sénégal jusqu'au Gange et au-delà, des Crocodiles très semblables au vulgaire, et qui ont, les uns le museau un peu plus long et plus étroit, les autres quelques variétés dans les plaques ou écailles qui garnissent le dessus de leur cou ; mais il est très difficile de les distribuer en espèces distinctes, à cause des nuances intermédiaires ; les petites écailles isolées qui forment une rangée transverse, immédiatement derrière le crâne, varient de deux à quatre et à six ; les plaques rapprochées qui remplissent le bouclier de la nuque, sont généralement au nombre de six ; mais il y en a quelquefois une plus petite à chaque angle antérieur de ce bouclier, et d'autres fois celle-là est contiguë au bouclier, ce qui lui donne huit plaques. M. Geoffroy nomme *Crocodilus suchus*, ceux qui ont le museau plus étroit et plus allongé ; *Cr. marginatus*, ceux où l'on compte six écailles à la rangée de derrière le crâne ; il y en a parmi eux qui ont six plaques au bouclier, d'autres qui en ont huit ; *Cr. lacunosus*, un individu qui ne lui a offert que deux écailles derrière le crâne, et six plaques au bouclier ; enfin, *Cr. complanatus*, un individu dont les caractères tiennent à quelques proportions de la tête. »

« J'ai, dit plus loin Cuvier, une autre discussion avec le savant naturaliste que je viens de citer : il suppose que l'espèce ou variété à museau plus étroit demeure plus petite, qu'elle est douce et inoffensive, que sa petitesse fait qu'elle est portée plutôt sur le rivage lors des inondations, dont elle est ainsi un précurseur ; et, d'après les idées

qu'il s'en est faites, il pense que c'était particulièrement à elle que les Égyptiens rendaient les honneurs religieux, et que le nom de *Suchus* ou *Suchis* lui appartenait comme espèce. Je crois, au contraire, avoir prouvé par Aristote et Cicéron que les Crocodiles vénérés en Égypte n'étaient pas moins féroces que les autres ; il est certain aussi que le Crocodile à museau étroit n'était pas soigné exclusivement par les prêtres ; car, dans les recherches très exactes de M. Geoffroy lui-même, il se trouve que les trois Crocodiles embaumés qui existent en ce moment à Paris ne sont justement pas le *Suchus*, mais bien le *Marginatus*, le *Lacunosus* et le *Complanotus* ; enfin tout me fait croire que *Souc* ou *Souchis*, qui, suivant M. Champollion, était le nom égyptien de Saturne, était aussi le nom propre du Crocodile que l'on entretenait à Arsinoé (1), comme *Apis* était le nom du Bœuf sacré de Memphis, et *Mnévis*, celui du Bœuf d'Hermopolis. » Le dieu *Souc* était en effet représenté par un corps d'homme surmonté d'une tête de Crocodile.

Deux passages d'Hérodote que nous n'avons pas encore cités, et qui ont cependant occasionné bien des commentaires, sont les suivants :

« Comme il (le Crocodile) se nourrit particulièrement dans le Nil, il a toujours l'intérieur de la gueule tapissé d'insectes (*Bdello*) qui lui sucent le sang. »

Et plus loin :

« Toutes les espèces d'animaux terrestres » ou d'oiseaux le fuient ; le *Trochilus* seul » vit en paix avec lui, parce que ce petit » oiseau lui rend un grand service. Toutes » les fois que le Crocodile sort de l'eau pour » aller sur terre, et qu'il s'étend, la gueule » entr'ouverte (ce qu'il a coutume de faire » en se tournant vers le vent du midi), le » *Trochilus* s'y glisse et avale tous les in» sectes qui s'y trouvent. Le Crocodile re» connaissant ne lui fait aucun mal. »

Une première question est de savoir quels sont ces *Bdello*. Les traducteurs, jusqu'à Scaliger, avaient entendu par ce mot « les sangsues. » Aristote pensait probablement de même. On a dit plus récemment que c'étaient des Cousins. Mais comment croire qu'Hérodote eût parlé de la nécessité pour le Crocodile de se nourrir dans le Nil, si ces *Bdella* n'étaient que des moucherons, c'est-à-dire des animaux aériens, et qui peuvent venir l'assaillir après qu'il s'est repu et pendant qu'il s'étend sur le rivage ? Il ouvrirait donc sa gueule pour donner en même temps accès au mal et au remède ? Le meilleur serait certainement de la tenir fermée pour tous deux.

La seconde question est relative au *Trochilus*. M. E. Geoffroy s'est assuré que le *Trochilus* est une petite espèce de Pluvier, le *Charadrius ægyptius* de Hasselquist.

Outre ces Bdelles, le Crocodile du Nil a d'autres ennemis, principalement les Mangoustes ou Ichneumons, qui font une grande destruction de ses œufs et même des jeunes nouvellement éclos. L'homme, autrefois si révérencieux pour le Crocodile, et qui supportait même sa férocité sans chercher à la détruire, est actuellement en Égypte, comme partout ailleurs, un de ses ennemis les plus acharnés.

4. Crocodile de Siam, *Crocodilus siamensis* Schneid., *Croc. galeatus* Cuv., qui n'est peut-être pas différent du *Crocodilus porosus*, n'est connu que par la description qu'en ont publiée Perrault et Duverney.

5. Crocodile à deux arêtes, *Crocodilus porosus* Schneid., *Cr. biporcatus* Cuv. (Dum. et Bibr., III, 115). — Mâchoire supérieure surmontée de deux arêtes raboteuses partant de l'angle antérieur de chaque œil ; point de plaques nuchales, ou bien deux fort petites seulement. On en a de 6 mètres de longueur. C'est un animal redoutable et dont l'homme est quelquefois victime. On l'a rapporté d'une grande partie de l'Inde, de plusieurs des îles de la Sonde et de parages plus méridionaux encore. La collection anatomique du Muséum possède le crâne d'un Crocodile de cette espèce, que MM. Quoy et Gaimard ont pris à la Nouvelle-Irlande. L'animal avait 12 pieds de long.

6. Crocodile à museau effilé, *Crocodilus acutus* Geoff. (Dum. et Bibr. III, 119), *Cr. acutus* et *biscutatus* Cuv. — Museau grêle et effilé, bombé au chanfrein ; ca-

(1) Strabon rapporte que dans la ville d'Arsinoé, qu'on nommait plus anciennement *Crocodilopolis*, c'est-à-dire la ville aux Crocodiles, on voyait une piscine, qui était un édifice public, desservi par des prêtres ; qui prenaient un soin tout particulier d'un Crocodile choisi, que l'on appelait *Suchus* ou Souchès, Σοῦχις.

renes dorsales des rangs externes disposées assez régulièrement, et plus élevées que celles des deux rangs du milieu; il atteint jusqu'à 5 mètres de long.

C'est de cette espèce que Descourtilz a parlé (1) sous le nom de *Caïman de Saint-Domingue*. Antérieurement, Plumier en avait fait l'objet d'un travail étendu, mais qui est malheureusement resté manuscrit (2). Elle est de Saint-Domingue, de la Martinique et aussi de la côte de Carthagène. Descourtilz nous apprend que les femelles sont beaucoup plus multipliées que les mâles, et que cependant ces derniers se battent entre eux pour les posséder; que les deux sexes s'accouplent dans l'eau en se tenant sur le côté. La ponte se fait en mars, avril et mai. La femelle creuse avec ses pattes et son museau, sur quelque tertre un peu élevé, un trou circulaire pour y déposer ses œufs, dont le nombre est de vingt-huit, et dont elle fait plusieurs lits séparés par autant de couches de terre. Un mois suffit pour la formation des petits, et ceux-ci, qui n'ont, au sortir de l'œuf, que 27 cent., ont acquis, à l'âge de 22 ans, 5 mètres, et même davantage.

Descourtilz attribue au *Crocodilus acutus* une habitude semblable à celle qu'Hérodote avait signalée chez celui du Nil. D'après lui, le Crocodile de Saint-Domingue est également tourmenté par des *Bdelles*, et ces Bdelles sont bien des Cousins, les Maringouins de l'Amérique intertropicale; mais le protecteur du Reptile n'est plus ici un Pluvier, mais bien le Todier (3).

7. Crocodile cuirassé, *Crocodilus cataphractus* Cuv. (Dum. et Bibr., III, 126). — Mâchoires allongées et aplaties; quatre ou cinq paires d'écussons cervicaux formant une bande longitudinale contiguë à la cuirasse du dos. De l'Afrique, peut-être est-ce le *Crocodile noir* d'Adanson et le *Cr. leptorhynchus* de M. Bennett (*Proceed. zool. soc. Lond.*, 1835, p. 129), qui vient de Fernando-Po.

Crocodile intermédiaire, *Crocodilus intermedius* Grav., *Cr. Journei* (Dum. et Bibr., III, 129). — Mâchoires allongées, subcylindriques; quatre écussons sur la nuque; bouclier cervical composé de six plaques. On ignore sa patrie.

TROISIÈME SOUS-GENRE.

Longirostres.

C'est ainsi que Cuvier nomma d'abord le sous-genre qu'il a le premier établi pour l'espèce du Gange, appelée Gavial par Lacépède, et ce mot exprime fort bien son caractère essentiel, qui consiste dans le grand allongement et l'étroitesse du museau. Aucune des dents inférieures ne pénètre dans la mâchoire supérieure, ni la première ni la quatrième paire, qui appuient sur le bord externe de la mâchoire, chacune dans une échancrure. Le museau est un peu plus large que le bec, et surmonté dans les mâles d'une singulière protubérance. Les pieds de derrière sont palmés, garnis d'une crête dentelée à leur bord postérieur.

La tête osseuse de ces animaux est remarquable par l'allongement et l'étroitesse de ses os maxillaires, et par la grandeur de sa symphyse mandibulaire; elle est au contraire fort contractée dans sa région crânienne proprement dite. Ces trous supra-auditifs sont considérables, et la partie antérieure des os ptérygoïdiens présente une grosse ampoule bulleuse et vide, située au-dessus des trous ptérygo-palatins, en communication avec le canal nasal.

M. E. Geoffroy a remplacé par *Gavialis*, et Wagler par *Rhamphostoma*, le nom de *Longirostris*.

Gavial du Gange, *Crocodilus gangeticus* ou *longirostris*. — Il atteint fréquemment 5 ou 6 mètres, et vit plus particulièrement dans le Gange. On le connaît depuis fort longtemps, puisqu'Élien en fait déjà mention. C'est un animal plus aquatique encore que

(1) *Voyage d'un naturaliste*, t. III.

(2) Schneider et Cuvier en ont cependant publié des extraits.

(3) M. Geoffroy dit à cet égard : « Cependant, M. Descourtilz ne se serait-il pas mépris? Le Todier n'est pas un oiseau du littoral des fleuves : il vit sur les arbres, à portée des bocages frais et abrités. »

Voici d'ailleurs le passage de Descourtilz; il est difficile de traiter plus *facilement* une question à laquelle tant d'autres avaient songé sans en trouver la solution :

« Hérodote dit avec vérité que lorsque le Caïman, étendu sur les berges, y dort la gueule ouverte, elle est tapissée de Maringouins, souvent retenus par un mucus qui l'enduit en tout temps; c'est le Todier qui va le délivrer de ces hôtes incommodes et nuisibles, et dont cet oiseau fait sa nourriture. Aussi le Caïman, même à son réveil, par une reconnaissance légitime, ne cherche point à inquiéter un si officieux protecteur. »

les précédents et mieux conformé pour vivre de poissons. Le petit Gavial, que Cuvier en avait distingué, a été reconnu pour être de la même espèce: mais de nouvelles recherches ont fait voir à MM. S. Müller et Temminck qu'il existe réellement une seconde espèce de ce groupe: c'est celle qu'ils nomment GAVIAL DE SCHLEGEL, *Crocodilus* (*Gavialis*) *Schlegelii*; elle vit à Bornéo. (P. G.)

CROCODILIENS. *Crocodilii*. REPT. — Nom de la famille de Reptiles qui comprend les Crocodiles (*voy.* ce mot). Ces animaux, placés à tort parmi les Sauriens par la plupart des naturalistes, doivent constituer un ordre à part, celui des Emydo-Sauriens (Blainv.). Les Émydo-Sauriens fossiles sont bien plus nombreux que les vivants. *Voy.* CROCODILIENS FOSSILES.

Quelques auteurs ont plus ou moins varié la désinence du nom de famille des Crocodiles. (P. G.)

CROCODILIENS FOSSILES. PALÉONT. — Les ossements de la famille des Crocodiliens, ou peut-être mieux encore, de l'ordre des Crocodiliens, se trouvent en grand nombre dans plusieurs formations géologiques, depuis le Lias jusqu'au terrain tertiaire dit *Eocène*. Dans les terrains meubles, au contraire, les os de Crocodiles sont très rares en Europe; Cuvier n'en cite, dans ses *Ossements fossiles*, qu'un calcanéum découvert à Brentfort, dans le comté de Middlesex, avec des os d'Éléphant, de Rhinocéros, d'Hippopotame et de Cerf, et il annonce qu'on vient de l'assurer qu'il s'en est trouvé dans les couches meubles du val d'Arno.

Depuis la publication de cet ouvrage, (*Oss. foss.*) il n'a été découvert, à notre connaissance, dans ces terrains meubles, qu'une écaille osseuse de la nuque d'une très grande espèce déterrée également avec des os de Rhinocéros et de Bœuf par M. Boucher de Perthes dans les sablières de Manchecourt, à Abbeville. En Asie, ils paraissent être plus nombreux: M. Crawfurt a rencontré sur la rive gauche de l'Irawadi, au pied d'un escarpement de 80 pieds de haut, des ossements de Gavial et de Crocodile que M. Clift (*Trans. de la Soc. géol. de Londres*, XI[e] vol., 3[e] partie) n'a pu distinguer du Gavial du Gange et du Crocodile vulgaire. Ces os, pénétrés d'hydrate de fer, étaient associés avec des os de Mastodonte, de Rhinocéros, d'Hippopotame, de Chien, de Cerf, d'Antilope et de Bœuf, association différente de celle des Crocodiles actuels, puisque les Mastodontes ont disparu de la surface du globe, et que l'Hippopotame est aujourd'hui confiné en Afrique. MM. Hugh et Falconer et le colonel Colvin en ont trouvé également dans les collines sub-himalayanes qu'ils rapportent aussi aux espèces actuellement existantes aux Indes. Cependant, comme il est reconnu aujourd'hui que l'Hippopotame fossile asiatique diffère de l'espèce vivante d'Afrique et de l'espèce fossile d'Europe, on pourrait peut-être croire que les animaux dont les dépouilles se sont trouvées avec les siennes et celles des Mastodontes offraient aussi des différences qui ont échappé à ces observateurs.

Les Crocodiliens des terrains crétacés et jurassiques s'éloignent beaucoup plus des genres existants que ceux des terrains tertiaires. Non seulement les diverses parties de leur tête, mais l'axe central de leur corps, l'épine dorsale, offrent des modifications que l'on ne rencontre pas chez les Crocodiles actuels. Les espèces existantes et les espèces fossiles des terrains tertiaires ont le corps de la vertèbre concavo-convexe, c'est-à-dire que sa face antérieure est concave et sa face postérieure convexe, comme au reste chez tous les Sauriens, à l'exception des Geckos; mais chez les Crocodiliens des terrains secondaires, Cuvier a reconnu deux autres systèmes de structure vertébrale. Dans l'un, le corps de la vertèbre est convexo-concave, c'est-à-dire inverse du système précédent, la face antérieure étant convexe et la face postérieure concave, comme dans les vertèbres cervicales des Pachydermes et des Ruminants; dans l'autre système, ces deux faces sont planes ou légèrement concaves. Ces caractères, ainsi que quelques autres tirés de la tête, ont servi à établir des coupes génériques parmi ces Crocodiliens fossiles, en sorte que chacune des espèces de Crocodiles de Cuvier est devenue le type d'un nouveau genre; et, comme on en a formé plusieurs autres pour des ossements récemment découverts, il se trouve que tous ensemble composent un ordre de Crocodiliens assez étendu, dont les os de la tête et les écailles se

connaissent aisément par le grand nombre de fossettes dont ils sont creusés, et les vertèbres cervicales et dorsales par la suture qui joint à tout âge le corps à la partie annulaire, disposition qui ne s'observe que chez eux et chez les Tortues. Ceux des terrains tertiaires, tout en montrant des différences spécifiques évidentes, se rapprochent beaucoup des Crocodiles vivants; mais comme on n'en possède encore le plus souvent que des dents et des os isolés, il n'est pas toujours possible de les caractériser complétement et d'indiquer à quel genre ou quel sous-genre ils appartiennent, ces Reptiles étant, comme l'on sait, ceux de tous les animaux vertébrés qui ont les formes les moins caractérisées, et leurs squelettes n'ayant d'ailleurs point encore été étudiés avec autant de soin que ceux des Mammifères. Nous allons indiquer d'abord les espèces de formations tertiaires qui appartiennent toutes au genre Crocodile, puis celles des terrains secondaires qui composent les autres genres, en procédant de haut en bas, comme l'a fait M. Owen dans son rapport sur les Reptiles de la Grande-Bretagne, qui nous sert de guide pour la rédaction de cet article.

DES CROCODILIENS DES TERRAINS TERTIAIRES.

Vertèbres concavo-convexes.

Cuvier en cite : 1° des dents découvertes aux environs de Blaye, département de la Gironde, dans un banc calcaire; 2° des vertèbres trouvées avec des os de Lophiodons dans le gravier de la montagne Noire, près de Castelnaudary; 3° des dents, des vertèbres et des os longs déterrés dans les marnières d'Argenton, département de l'Indre, avec des dents de Lophiodons. Cette espèce, que nous proposons de nommer *Crocodilus Rollinati*, du nom de l'amateur éclairé qui a recueilli ces os, se distingue par des dents beaucoup plus comprimées que celles des Crocodiles vivants, et dont les deux bords tranchants sont dentelés presque comme chez certains Monitors : les vertèbres dorsales sont plus courtes à proportion de leur longueur que dans les espèces vivantes; 4° un os frontal, un humérus et des écailles provenant des plâtrières des environs de Paris; 5° des dents trouvées dans la molasse de la Grave, commune de Bousac, département de la Dordogne, dans les propriétés du duc Decazes, associés avec des os de Palæotherium et de Trionyx, comme les os de Crocodiles des plâtrières de Paris; 6° des portions d'os trouvées dans les lignites et l'argile plastique de Provence et d'Auteuil, près Paris; 7° une troisième vertèbre cervicale déterrée en l'île de Sheppy, dans l'argile dite de Londres, qui correspond à notre terrain parisien. Cette espèce, peut-être la même que celle des plâtrières de Paris, se trouve bien caractérisée par deux crânes découverts depuis la publication des *Ossements fossiles*, dont l'un est représenté pl. 25 de la *Géol. et Minér.* considérées par rapport à la *théol. nat.*, du R. docteur Buckland, sous le nom de *Crocodilus Spenceri*, et dont l'autre est décrit par M. Owen dans l'ouvrage cité plus haut. Ce savant paléontologiste annonce que le crâne de ce Crocodile se rapproche, par sa forme générale, de l'espèce vivante de Bornéo, le *Crocodilus Schlegelii* de S. Müller : seulement le trou crotaphidien égale en grandeur la fosse orbitaire, caractère par lequel il se rapproche des Gavials. Le crâne du Muséum britannique a 610 millimètres de longueur et 254 de largeur. Des débris rares de Crocodiles ont aussi été trouvés par M. de Christol dans le bassin tertiaire de Montpellier.

DES CROCODILIENS DES TERRAINS SECONDAIRES.

1° *A vertèbres légèrement concaves et même quelquefois planes.*

1. Le *Suchosaurus cultridens* Ow. Dans le terrain des Wealds, M. Mantell a observé des dents longues de 40 mill. qu'il rapportait à une espèce de Gavial, auquel il a donné le nom de *Crocodilus cultridens*, et que M. Owen considère comme devant former un genre particulier de Crocodiliens. Ces dents sont comprimées latéralement, un peu recourbées, avec deux bords tranchants opposés, l'un sur la face convexe, l'autre sur la face concave, et marquées par quelques sillons longitudinaux parallèles, placés à intervalles égaux, qui s'effacent avant d'arriver au sommet de la dent. M. Owen a formé pour ce genre le nom de *Suchosaurus* (de Σοῦχος, nom du Crocodile chez les Égyptiens, et de σαῦρος, lézard); il rapporte à cette espèce des vertèbres à corps comprimé et biconcave, trouvées dans les mêmes strates.

2. Le *Goniopholis crassidens* Owen (de γω-

νία, rectangulaire, et φολίς, écaille). D'autres débris également trouvés par M. Mantell et publiés, comme les dents précédentes, dans ses *Wonders of geology* sous le nom de *Swanage Crocodile*, forment aussi pour M. Owen un nouveau genre. Les dents de ce Crocodilien sont épaisses, rondes et obtuses, marquées également de cannelures plus nombreuses et mieux définies que dans le *Suchosaurus cultridens*. De chaque côté existe un sillon plus profond que les autres. Les plus grandes sont longues de 50 millimètres et larges à leur base de 38 ; les plus petites ont un tiers de ces dimensions. Une cuirasse formée de grandes écailles osseuses, de figure quadrilatère régulière, recouvrait l'animal. Ces écailles, dont plusieurs sont longues de 152 millimètres et larges de 63, et creusées de fossettes de 4 à 8 millimètres de diamètre, se distinguent de celles de tous les autres Crocodiliens connus, par la présence d'une apophyse conique, obtuse, située à l'un des angles et analogue à la dent d'une tuile. Cette apophyse entre dans une dépression de la surface inférieure de l'angle opposé de l'écaille voisine, et de cette manière toutes se trouvent liées ensemble. M. Owen pense que la dent obtuse du calcaire jurassique, figurée par Cuvier, pourrait bien appartenir à cette espèce. On ne connaît pas la forme de la tête de ces deux genres; mais ceux dont il nous reste à parler ont un museau allongé, armé de dents pointues, comme celui du Gavial ou Crocodile du Gange.

3. Le *Teleosaurus* (de τέλεος, parfait, et σαῦρος, lézard) est un genre établi par M. Geoffroy pour le Gavial de Caen de Cuvier. Les principales différences que présente cette tête, comparée à celle du Gavial, celles qui ont déterminé M. Geoffroy a séparer génériquement l'animal fossile des Crocodiles vivants, sont que la fosse nasale postérieure est plus grande et ne se prolonge pas jusqu'à l'extrémité de la face basilaire, mais s'ouvre à peu près vis-à-vis le milieu de l'arcade jugale, comme chez quelques Mammifères, et que l'ouverture externe des narines est dirigée en avant, c'est-à-dire terminale. Du reste, les orbites sont rapprochées comme chez les vrais Crocodiles; mais l'espace situé entre l'arcade jugale et l'arcade orbito-mastoïdienne est triangulaire au lieu d'être carré, le frontal postérieur et le jugal étant dépourvus de ces apophyses qui forment le côté antérieur de cet espace chez les Crocodiles. La mâchoire inférieure se termine par un élargissement en forme de cuilleron qui porte sur ses côtés des espèces de canines : caractères qui n'auraient été, selon nous, que spécifiques si la structure de la vertèbre se fût montrée la même que celle des Crocodiles vivants.

On compte déjà 4 espèces de ce genre. La plus anciennement connue est le *Tel. Chapmanni* (Konig), dont une partie du squelette fut trouvée dans le Lias des côtes du Yorkshire, à un demi-mille de Whitby, et décrite en 1758 par MM. Woller et Chapman, LXe vol. des *Trans. phil.*, et dont un squelette presque entier, trouvé en 1824 dans ce même Lias à Saltwick, est représenté pl. 16 de *Bird and Young's geol.: survey of the Yorkshire coast*; et pl. 25 de l'ouvrage déjà cité de M. Buckland. Ce dernier individu, long de 5 mètres 1/2, avait au moins 140 dents aussi aiguës et égales, mais moins comprimées que celles du Gavial. Ses trous crotaphidiens sont plus longs que larges. Le diamètre transversal des orbites est un peu plus petit que l'intervalle qui les sépare l'un de l'autre. Le nombre de ses vertèbres est intermédiaire entre celui des Crocodiles et des Gavials, c'est-à-dire 7 cervicales, 16 dorsales, 3 lombaires, 2 sacrées et 36 caudales, tandis que ces mêmes nombres sont, chez le Crocodile vulgaire, 7, 12, 5, 2 et 34 ; et chez le Gavial, 7, 13, 4, 2 et 41. Les extrémités sont plus faibles que celles du Gavial; les écailles osseuses médianes du dos sont larges de 90 millimètres et un peu moins longues; elles sont traversées longitudinalement par une carène moins marquée que celle du Gavial. Les autres écailles sont carrées, mais non carénées; toutes sont creusées de fossettes de 6 à 8 millim. de diamètre.

Le *Tel. cadomensis* Geoff. (*Ann. du Mus.*, XII, pl. 10), Gavial de Caen, de Cuv. (*Oss. foss.*, V, 2e part., pl. 7). Cette espèce se trouve en grande abondance dans le calcaire oolitique de Caen. Le trou crotaphidien de son crâne est plus large que long; le diamètre transversal des orbites est plus grand que l'intervalle qui les sépare. Ce reptile, dont quelques individus avaient à peu près la taille de l'espèce précédente, portait environ 160 dents d'inégale grandeur, 45 de

chaque côté des deux mâchoires. Ses vertèbres cervicales ont le diamètre antéro-postérieur de leur apophyse épineuse plus grand que chez les Crocodiles ordinaires; il en est de même de l'apophyse transverse des vertèbres dorsales. Ses écailles sont très épaisses, rectangulaires, amincies vers le bord, et disposées en série régulière dans le sens longitudinal et dans le sens transversal.

Le *Tel. priscus*, Gavial de Monheim et de Boll, de Cuvier (ouvr. cité, pl. 6, fig. 1 et 19), *Crocodilus priscus* de Sœmmering (*Mém. de l'Ac. des Sc. de Munich*, V, pl. 6), *Aelodon priscus* de H. de Meyer pour le Gavial de Monheim, et *Macrospondylus bollensis* du même auteur pour celui de Boll. Ces deux fossiles, dont nous ne voyons pas encore de raisons suffisantes pour en former deux espèces, quoiqu'ils aient déjà reçu, comme on voit, quatre noms de genres, proviennent des schistes calcaires des environs de Solenhofen en Bavière et de Boll en Wurtemberg. L'individu de Sœmmering a 965 millim. de longueur; ses vertèbres sont au nombre de 79, par conséquent 12 de plus que le Gavial et 15 de plus que le *Teleosaurus Chapmanni*. Le trou crotaphidien est plus long que large; les dents, au nombre de 106 seulement, dont 54 en haut et 52 en bas, sont d'inégale grandeur. Les écailles dorsales médianes sont carénées comme celles du *Tel. Chapmanni*.

Le *Tel. asthenodeirus* Ow., de l'argile de Kimmeridge à Shotover. Cette espèce, que M. Owen ne donne encore qu'avec doute, parce qu'il n'en connaît point le crâne, est fondée sur quelques vertèbres et quelques écailles; elle est caractérisée par la petitesse des côtes cervicales, et par conséquent par une structure du cou moins forte. Les écailles dorsales médianes ne sont point carénées, et la moitié seulement de leur surface est creusée de fossettes; l'autre moitié est lisse et recouverte par l'écaille précédente.

4. MM. Kaup et Bronn, dans une dissertation sur les Reptiles gavialiformes de la formation des Lias (in-fol., Studg., 1841, en allemand), rapportent au *Teleosaurus Chapmanni* leur *Mystriosaurus Laurillardi*, pl. 1 et 2, dont le nom générique est dérivé de μύστρον, cuiller, et σαῦρος, lézard, à cause de la terminaison du museau en forme de cuilleron, caractère qui se trouve également dans le Tél. de Caen, qui est le type du genre, ainsi que dans le Tél. de Chapmann. Le nom de *Mystriosaurus* étant plus nouveau que celui de *Teleosaurus* ne peut pas être conservé. Il nous semble en effet, autant qu'on peut en juger par la figure très réduite de M. Buckland, qu'il y a identité de forme du crâne entre ce *Myst. Laurillardi* et le *Tel. Chapmanni*. Quoi qu'il en soit, MM. Kaup et Bronn comptent déjà plusieurs *Mystriosaurus* qui deviendront autant d'espèces de *Teleosaurus*, si le temps ne vient pas les détruire; ce sont les *M. Laurillardi*, *M. Egertoni*, *M. Tiedemanni*, *M. Schmidti*, *M. Mandelslohi*, et le *M. Musei Senkenbergi*, mais dont aucune ne nous a paru offrir de caractères spécifiques suffisamment exprimés.

5. Nous plaçons ici avec doute le g. *Engyommasaurus* Kaup (ἐγγύς, rapproché; ὄμμα, œil, et σαῦρος, lézard, ce qui veut dire saurien à yeux rapprochés. Il vient du Lias d'Altdorf, et il est considéré par cet auteur comme le premier Gavial de Honfleur de Cuvier; mais à tort, car les Gavials de Honfleur de Cuvier ont les yeux très écartés. Ce genre nous paraît très voisin des *Teleasaurus*, et nous ne voyons dans la figure de l'*Eng. Brongnarti*, pl. 4 du Mém. cité de MM. Kaup et Bronn, que l'absence du renflement de l'extrémité du museau pour le distinguer de ces derniers, les yeux n'étant pas plus rapprochés que ceux des Téléosaures ou Mystriosaures. Le museau est très étroit; le trou crotaphidien est ovale, et sa longueur est double de celle des orbites. Le diamètre transversal de celles-ci égale l'intervalle qui les sépare.

6. C'est ici que doit venir un autre genre, établi aussi par M. Geoffroy pour les Gavials de Honfleur de Cuvier sous le nom de *Steneosaurus* (de στενός, étroit, et σαῦρος, lézard, pour exprimer que le crâne de ces Gavials est plus étroit que celui du *Teleosaurus*), nom rejeté par M. H. de Meyer, mais conservé par M. Owen pour la 2ᵉ espèce seulement, celle dont le corps des vertebres est biconcave, et à laquelle M. H. de Meyer avait donné le nom de *Metriorhynchus Geoffrayi* (de μέτριος, médiocre, et ῥύγχος, museau). Dans ce g., les narines externes sont ouvertes, comme chez le Gavial, à la face supérieure du museau, et celui-ci n'est pas terminé en cuilleron, les frontaux princi-

paux at antérieurs étant très élargis; les yeux sont situés sur les côtés, comme chez les Tortues marines. L'espèce figurée par Cuvier, pl. 8, fig. 1 et 2, et pl. 10, fig. 5 et 8, a été nommée par M. Geoffroy *St. rostro minor*, en opposition à l'autre espèce qu'il appelait *St. rostro major*, mais qui fait actuellement le type d'un autre genre dont le corps des vertèbres est convexo-concave. Son museau n'est pas rétréci subitement au-devant des orbites, comme chez le Gavial; les frontaux antérieurs, très développés, forment toit en dessus de l'orbite; les naseaux relevés en bosse ainsi que les extrémités postérieures des inter-maxillaires forment sur le commencement du museau une suite de saillies très prononcées; l'ouverture extérieure des narines est ovale; la largeur du crâne est comprise à peu près trois fois dans la longueur totale de la tête.

7. Nous croyons devoir placer ici le *Pelagosaurus typus* (de πέλαγος, mer, et σαῦρος, lézard), pl. 3 du Mém. de MM. Kaup et Bronn, qui nous semble être une espèce de Sténéosaure, laquelle ne diffère de la précédente que par les proportions des diverses régions de la tête. Ainsi l'orbite nous paraît moins couverte, le trou crotaphidien moins grand; les écailles latérales du tronc sont, les unes quadrilatères, les autres pentagonales, et aucune n'a de forme régulière. Cette espèce vient du Lias de Boll, et nous l'appellerons *St. Bronni*.

8. M. Owen place parmi les Crocodiliens le *Pœcilopleuron Bucklandi* de Eudes Deloncham (de ποικίλος, varié, et πλευρόν, côte; dénomination créée pour exprimer la diversité des côtes de cet animal, lesquelles ne sont pas toutes semblables entre elles). Les ossements qui ont servi à l'établissement de ce genre proviennent du calcaire oolitique de Caen, et consistent en 21 vertèbres de la queue, formant deux séries interrompues, des côtes et quelques os mutilés des membres. Tous sont décrits et figurés tome V, *Mém. de l'Ac. de Caen*, in-4. Les vertèbres sont longues d'un décimètre; la face inférieure en est très arquée; les apophyses articulaires antérieures sont longues et pyramidales; les apophyses épineuses des premières caudales arquées et rejetées en arrière, de telle sorte qu'elles dépassent le niveau du corps des vertèbres. Les côtes sont disposées à peu près comme chez les Crocodiles, mais quelques unes sont bifurquées à leur extrémité; d'autres ne sont pas régulières, disposition qui a valu à cet animal le nom qu'il porte. M. Eudes Deloncham rapproche son *Pœcilopleuron*, auquel il donne 8 mètres de longueur, du *Megalosaurus*, rapprochement qui n'est point accepté par M. Owen, et sur lequel nous ne sommes point en état de nous prononcer, n'ayant vu aucun de ces ossements, et ne pouvant sur de simples figures nous former une opinion à cet égard. Nous dirons seulement qu'il existe aux galeries paléontologiques du Muséum d'histoire naturelle, sur un bloc de calcaire de Caen, un très grand os operculaire de la mâchoire inférieure gauche d'un animal indéterminé qui pourrait bien provenir d'un *Pœcilopleuron*.

9. Le *Cylindricodon*, Jæger (de κύλινδρος, cylindre, et ὀδών, dent). Nous pensons qu'il faut encore placer parmi les Crocodiliens ce genre établi par M. Jæger, dans son *Mémoire sur les reptiles fossiles du Wurtemberg*, pour la portion dentaire d'une mâchoire inférieure provenant du grès infraliassique d'Altenburg, à deux lieues de Tubingue. La composition de cette mâchoire est semblable à celle des Gavials, et les dents cylindriques à couronne aplatie comme celle des dragonnes, sont implantées dans des alvéoles. M. Jæger pense que ce reptile était herbivore; ses dents sont en effet tellement rapprochées, que celles de la mâchoire supérieure ne pouvaient que les affronter et non les croiser, comme dans les Crocodiles; mais cette circonstance pouvant indiquer qu'elles étaient destinées à briser des coquillages ou des crustacés, aussi bien qu'à broyer des végétaux, nous ne croyons pas qu'il y ait encore de raison suffisante pour considérer ce Crocodilien comme phytivore. Nous proposons de donner à cette première espèce le nom de *Cylindricodon Jægeri*. Le *Cubicodon* du même auteur pourrait peut-être bien n'être qu'une seconde espèce de ce genre.

2° *A vertèbres convexo-concaves.*

10. La première esp. de Gavial de Honfleur de Cuvier reste comme type du genre *Streptospondylus*, H. de Mey. (στρεπτός, tourné; σπονδύλος, vertèbre, pour exprimer que les

vertèbres de ce genre sont inverses de celles des autres Reptiles, c'est-à-dire que la convexité du corps est placée en avant, et la concavité en arrière). Outre ce caractère qui n'existe que dans les vertèbres du cou et les premières dorsales, comme chez les Ruminants et les grands Pachydermes, les autres étant à surface plane, ces vertèbres en ont encore plusieurs autres. L'apophyse transverse naît par quatre côtes saillantes, qui lui font une base pyramidale; derrière la facette costale du corps de la vertèbre existe une fosse profonde, et au lieu d'apophyse inférieure unique comme dans les Crocodiles, il y a ici deux arêtes, terminées chacune par un tubercule en avant.

Le *Strept. Cuvieri* Ow., premier Gavial de Honfleur Cuv. (pl. 8, fig. 12 et 13, et pl. 10, fig. 1 à 4, et 8 à 10), *Steneosaurus rostro-major* Geoff., *Leptocranius longirostris* Bronn. Le museau de cette espèce est extrêmement allongé; les yeux très écartés et couverts par le frontal antérieur. La largeur du crâne, prise aux apophyses mastoïdiennes, est contenue environ cinq fois dans la longueur de la tête.

Le *Strept. major* Ow., espèce trouvée dans le terrain des Wealds, en Angleterre, et qui annonce des proportions beaucoup plus grandes que l'espèce de Honfleur, l'une des cervicales, ayant 15 centimètres de longueur, tandis que les dorsales de l'espèce précédente décrite par Cuvier n'ont que 7 ou 8 centimètres.

11. Enfin M. Owen comprend dans les Crocodiliens les *Cetiosaurus* (*voyez* ce mot), dont les os sont spongieux comme ceux de nos Cétacés.

Tels sont les genres fossiles qui, jusqu'à présent, doivent être compris dans l'ordre des Crocodiliens. Ces genres seraient plus nombreux encore, si nous avions admis tous ceux qui ont été établis par les paléontologistes allemands, mais nous ne trouvons pas qu'ils soient caractérisés d'une manière suffisante, et nous pensons que ces paléontologistes s'apercevront eux-mêmes qu'ils se sont trop hâtés, et surtout qu'ils ont augmenté d'une manière fâcheuse pour la science, les difficultés naturelles qu'elle présente, en ajoutant sans motifs de nombreux embarras de nomenclature, chaque auteur ayant pris un caractère différent de ceux qu'avaient choisis ses prédécesseurs, pour la formation du nom qu'il imposait à ses genres.

En terminant, nous ferons remarquer que, par la structure de leurs vertèbres et par la composition de leur palais, les Crocodiliens des terrains secondaires se rapprochaient davantage des Mammifères que des Crocodiliens actuels, ce qui s'accorde peu avec la théorie du perfectionnement des espèces, fait que nous ferons ressortir plus amplement à notre article FOSSILES. (LAURILLARD.)

CROCODILIUM, DC. BOT. PH. — Syn. de *Centaurea*, Less.

CROCODILODES ou **CROCODYLODES**. BOT. PH. — Adans., syn. de *Berkheya*, Ehrh. — Vaill., syn. d'*Atractylis*, L.

***CROCODILURE**. *Crocodilurus* (κροκόδειλος, Crocodile; οὐρά, queue). REPT. — Genre de Reptiles Sauriens appartenant à la famille des Lézards ou Lacertiens, et qui ne comprend qu'une seule espèce propre à l'Amérique méridionale. C'est le Sauvegarde Lézardet de Cuvier, dont la distinction générique a été proposée par Spix. (P. G.)

***CROCOISE**. MIN. — Syn. de Chromate rouge de Plomb. *Voy.* PLOMB.

***CROCOXYLON**, Eckl. et Zeyh. BOT. PH. — Syn. d'*Elæodendron*, Jacq.

CROCUS. BOT. PH. — Nom latin du genre Safran. *Voy.* ce mot. (C. L.)

CROCUTA. MAM. — Nom d'une espèce du genre Hyène, *Hyæna capensis* Desm., *Canis crocuta* L.

CROCYNIA (κροκίς et κροκύς, flocon de laine). BOT. CR. — (Lichens.) C'est le nom donné par Acharius (*Syn. Lich.*, p. 64) à une section du genre *Lecidea*, dans laquelle n'entrait qu'une seule espèce, son *L. gossypina*, remarquable par son thalle cotonneux que ne relie aucun épiderme. Nous avons prouvé ailleurs (*Cuba*, *Cryptog.*, p. 217, t. VI, f. 3) que ce Lichen était une vraie Parmélie. (C. M.)

***CRODISPERMA**, Poit. BOT. PH. —Syn. de *Wulffia*, Neck.

CROISEAU. OIS. —Un des noms vulg. du Pigeon biset.

CROISETTE. MIN. —Synonyme de Staurotide.

CROISEUR. OIS. — Syn. vulg. de Mouette.

CROIX DE CALATRAVA, **CROIX DE**

SAINT-JACQUES. BOT. PH. — Noms vulg. de l'*Amaryllis formosissima* L.

CROIX DE JÉRUSALEM, CROIX DE MALTHE. BOT. PH. — Noms vulg. de la *Lychnis chalcedonica*.

CROIX DE MER ou **CRUCIFIX DE MER.** MOLL. — Syn. vulg. d'*Ostrea malleus*.

***CROKALITE.** MIN. — Synon. de Mésotype. *Voy.* ce mot.

CRONSTEDTITE. MIN. — Silicate non alumineux de couleur noire, formant une poussière verte et cristallisant en prismes hexaèdres réguliers. Il se rencontre en Bohême, et sa composition est : Silice, oxyde de Fer, Manganèse et Magnésie.

***CROO.** MAM. — Nom d'une espèce du genre Semnopithèque.

***CROOMIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Berbéridacées, formé par Torrey (*Ann. lyc. New-York*, IV, t. 7) pour une seule espèce (*C. pauciflora* Torr., *Cissampelos* de Nutt.) croissant dans l'Amérique septentrionale. C'est une herbe vivace, à rhizome horizontal, ramifié, émettant plusieurs tiges simples, engaînées à la base par des squames membranacées et portant à leur sommet des feuilles rapprochées ou serrées, ovées, cordiformes à la base, membranacées, entières, munies de 5-9 côtes, convergentes au sommet, et de veines réticulées; à fleurs petites, d'un blanc verdâtre et pourpré, disposées sur des pédoncules axillaires, bi-triflores, dont les pédicelles filiformes, articulés au milieu. (C. L.)

CROQUE-ABEILLES. OIS. — Nom vulg. des Mésanges.

CROSSANDRA (κροσσός, frange; ἀνήρ, homme, étamine en bot.). BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées-Ecmatacanthées, tribu des Justiciées-Aphélandrées, formé par Salisbury (*Parad.*, 12) et ne contenant encore que 2 espèces. Ce sont des herbes vivaces de l'Inde, à feuilles verticillées par trois ou par quatre, entières et très souvent ponctuées-scabres; à fleurs belles, rouges, disposées en un épi terminal tétragone, garni de bractées opposées, membranacées, larges, et de bractéoles étroites et de même consistance que celles-ci. Toutes deux sont cultivées dans les jardins; ce sont les *C. infundibuliformis* et *spicata* (*Ruellia*, Auct.). (C. L.)

***CROSSARCHUS**, Fr. Cuv., MAM. — Nom scientifique du genre Mangue.

***CROSSASTER**, Müll. ÉCHIN. — Syn. de *Solaster*.

CROSSE AORTIQUE. ANAT. — *Voy.* AORTE.

CROSSETTE. BOT. PH. — *Voy.* BOUTURE.

***CROSSOCERUS.** INS. — Syn. de *Crabro*, Brullé. Le *C. scutatus* est le type de ce genre.

***CROSSOLEPIS** (κροσσός, frange; λεπίς, écaille). BOT. PH. — Genre de la famille des Synanthérées-Sénécionidées, tribu des Gnaphaliées-Hélichrysées, formé par Lessing (*Synops.*, 270) pour une petite plante de la Nouvelle-Hollande, seule espèce qu'il renferme. Elle est annuelle, très grêle, couverte d'une laine très caduque, porte des feuilles très étroitement linéaires; les folioles de l'involucre en sont à peine bi-sériées, un peu plus courtes que les fleurs, scarieuses, frangées, laciniées. (C. L.)

***CROSSOPETALUM**, P. B. BOT. PH. — Syn. de *Myginda*, Jacq.

***CROSSOPHORUS** (κροσσός, frange; φορός, porteur). HELM. — Genre de Vers nématoïdes, voisin des Ascarides, établi par M. Ehrenberg (*Symbolæ physicæ*, article *Hyrax*), pour deux espèces de Vers parasites du Daman de Syrie. Voici les caractères qu'il lui assigne : Corps grêle, élastique, très finement annelé, un peu atténué en avant; tête trivalve, à valves ou mamelons sillonnés en dedans, papilleux ou frangés; pénis simple, nu, en avant de la queue, qui est très courte, exsertile; deux cæcums de l'intestin dirigés en avant; vésicule séminale du mâle en appendice cilié (*appendiculato-villosa*); utérus de la femelle bicorne.

Ces Vers (*Cross. collaris* et *tentaculatus*) ont 2 ou 3 pouces de longueur. Ils se tiennent dans le cæcum. (P. G.)

***CROSSOPTERYX** (κροσσός, frange; πτέρυξ, aile). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonées-Eucinchonées? formé par Fenzl (*Nov. stirp. Mus. Vindob.*, dec., n° 51) pour une seule plante dont on ne connaît pas encore les fleurs. C'est un arbrisseau de l'Afrique tropicale (nord-est) à ramules hérissés, ainsi que les feuilles sur les deux faces; celles-ci, glabres par la suite, opposées, largement ovales, chartacées, penninerves, veinulées en des-

sous, munies de stipules pubescentes, libres, décidues, apprimées, largement ovées à la base, cuspidées. Son nom générique fait allusion à la forme des graines, lesquelles sont couvertes d'un test qui se prolonge autour d'elles en un bord membranacé, multipartifrangé et veinulé. (C. L.)

*CROSSOPUS (κροσσός, bordure; πούς, pied). MAM. — Genre de Musaraignes établi par Wagler (*Isis*, 1832) pour la Musaraigne d'eau (*Sorex fodiens*). M. Duvernoy, dans son travail monographique, l'appelle *Hydrosorex*. (P. G.)

*CROSSOSTEPHIUM (κροσσός, frange; στέφος, couronne). BOT. PH. — Genre de la famille des Synanthérées-Sénécionidées, tribu des Anthémidées-Artémisiées, constitué par Lessing (*Linn.*, VI, 220), et ne renfermant qu'une espèce. C'est un arbrisseau entièrement couvert d'un duvet blanc et ayant le port de l'*Artemisia sinensis*. On l'a observé aux environs de Canton et de Manille, en Chine. Les feuilles en sont alternes, fermes; les inférieures cunéiformes, trilobées au sommet; les capitules jaunes, globuleux, en grappes, hétérogames, multiflores, discoïdes. (C. L.)

CROSSOSTYLIS (κροσσός, frange; στυλίς, colonnette; en bot., style). BOT. PH. — Genre constitué par Forster (*Chor. gen.*, t. 44), et dont la place dans le système naturel est extrêmement incertaine. Toutefois, la plupart des botanistes s'accordent à le réunir aux Myrtacées, dans la tribu des Lécythidées. Il ne renferme qu'une espèce, découverte à Taïti. C'est un arbre à rameaux étalés, cylindriques, scabriuscules, articulés, à feuilles opposées, pétiolées, très entières, glabres, luisantes, dont les pétioles lisses, semi-cylindriques; à fleurs vertes, portées par des pédicelles subombellés, uniflores, articulés au milieu, réunis sur un pédoncule axillaire. (C. L.)

*CROSSOTUS (κροσσός, frange). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, créé par M. Serville (*Ann. de la Soc. ent. de France*, t. II, p. 52). M. Dejean, qui l'a adopté, en mentionne 7 espèces d'Afrique, dont 4 sont originaires du Sénégal, 2 du cap de Bonne-Espérance, et 1 de Madagascar.

L'espèce type (le *Crossotus plumicornis* Dej.-Serv.), reçue de Galam, est la seule qui ait les antennes frangées d'une villosité pennifère en dessous. (C.)

CROTALARIA (κρόταλον, grelot). BOT. PH. — Genre considérable de la famille des Papilionacées, tribu des Lotées-Génistées, établi par Linné (*Gen.*, 862), et renfermant 200 espèces au moins, qu'Endlicher (*Gen. Pl.*, 6472) répartit en 7 sous-genres, dont les deux derniers douteux; ce sont: *Eucrotalaria*, *Sphærocrotale*, *Chrysocalyx*, *Cyrtolobus*, *Clavulium*, *Priotropis*; ils sont établis d'après la forme du légume. Les Crotalaires sont répandues en grand nombre dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, et sont assez rares dans l'Afrique subtropicale. Leurs feuilles sont simples ou palmées, 3-5-7-foliolées, munies de stipules et de bractées, tantôt très petites ou abortives, tantôt très grandes, quelquefois adnées-décurrentes; leurs fleurs sont le plus ordinairement jaunes. On en cultive près d'une centaine dans les jardins en Europe, où on les élève en serre chaude. Leur nom générique fait allusion au bruit que produisent les graines qui, lorsqu'on les agite, lors de la maturité, font sonner les parois externes des gousses à l'instar des grelots. On les reconnaît aux caractères diagnostiques suivants: Calice quinquélobé, subbilabié; lèvre supérieure trifide. Étendard ample, cordiforme, calleux ou squamuleux à la base; carène arquée, acuminée ou rarement obtuse. Étamines, 10, monadelphes, à gaîne entière ou fendue supérieurement. Ovaire bimulti-ovulé. Style barbu pubescent latéralement. Légume renflé (valves ventrues), ou très rarement plan-comprimé, di-polysperme. Graines réniformes, comprimées. (C. L.)

CROTALE. *Crotalus* (κρόταλον, grelot, cresselle). REPT. — Linné a d'abord appelé *Crotalophorus*, c'est-à-dire *porte-grelot*, et ensuite *Crotalus*, le genre d'Ophidiens généralement connus sous le nom de *Serpents à sonnettes*, et dont les espèces assez peu nombreuses sont toutes américaines. Les Crotales sont du groupe des Serpents venimeux; ils sont même les plus dangereux de tous; leur piqûre a des effets terribles, autant par leur gravité que par la promptitude avec laquelle ils se produisent, et la mort en est la conséquence habituelle, aussi bien pour l'homme que pour les plus grands Mammifères. On en cite des cas réellement effrayants.

La morsure, quoique large, est d'abord peu sensible; mais, au bout de quelques secondes, une enflure accompagnée d'élancements se développe autour de la partie lésée; cette enflure gagne bientôt le reste du corps, et, après quelques minutes, la vie a le plus souvent cessé. L'agônie est extrêmement douloureuse : une soif inextinguible dévore le patient; la langue sort de sa bouche et se tuméfie; un sang noir coule de ses narines, et la gangrène a corrompu ses chairs. Un nommé Drake, qui montrait à Rouen une petite ménagerie, fut blessé à la main par un Serpent à sonnettes qu'il soignait sans précautions; il eut le courage d'emporter aussitôt d'un coup de hache le doigt piqué, mais ce fut en vain: quelques minutes plus tard il succombait aux effets de l'absorption, qui déjà s'était opérée. Cet événement appela l'attention de l'autorité. On interdit l'exhibition de ces dangereux animaux, et quelques autres nations européennes adoptèrent des mesures analogues: aussi n'en montre-t-on que rarement en public

Dans les ménageries scientifiques, et en particulier dans celle de Paris, il est permis cependant de conserver des Crotales vivants; mais on les tient enfermés dans une double cage, et l'on observe avec exactitude toutes les mesures de prudence indiquées a cet égard : aussi, quoique l'acclimatation en Europe des Serpents à sonnettes ne soit pas physiologiquement impossible, on s'étonne qu'il en soit question sérieusement dans des ouvrages d'histoire naturelle: aucun d'eux n'a encore produit chez nous.

Les dents, chez les Crotales comme chez les autres Serpents venimeux, sont chargées de l'introduction du venin; elles le conservent assez longtemps sans altération; les squelettes mêmes, quoique préparés depuis plusieurs années, ou les exemplaires conservés dans l'alcool doivent toujours être maniés avec une extrême précaution : de semblables préparations appartenant à des Serpents beaucoup moins dangereux que les Crotales ont blessé plusieurs naturalistes, et ne permettent pas de douter qu'il n'en soit de même des Crotales. On dit même que leur poison se conserve jusque sur le linge, et que différentes personnes sont mortes après avoir été pansées avec du linge ainsi infecté. On cite aussi le fait d'un homme qui fut mordu au pied à travers sa botte, et qui en mourut. Les bottes passerent successivement à deux personnes qui périrent peu d'instants apres les avoir mises; après bien des recherches, on découvrit que le crochet assassin était demeuré engagé dans le cuir, et c'est lui qui avait blessé légèrement ces deux malheureux.

Les dents meurtrières sont insérées sur le maxillaire; il y en a toujours une paire plus forte et d'autres en voie de développement placées derrière elle et prêtes à la remplacer. Ces dents sont canaliculées, ou plutôt elles sont ployées en cylindre à la maniere d'une oublie, et une tranche fine de leur substance, soumise au microscope, en démontre aisément la formation. Dans leur canal debouche le conduit excréteur d'une glande considérable placée le long de l'os ptérygoïdien externe, et dans laquelle se distille le venin. M. Duvernoy a publié (*Ann. des Sc. nat.*, (t. XXVI, 1re série) une anatomie de cet appareil sécréteur.

Les Crotales sont reconnaissables à leurs formes trapues, à leur tête assez grosse et terminée par un museau court, gros et arrondi; à leurs écailles épaisses, libres à leur sommet, et surmontées d'une carène ou d'un tubercule très prononcé; à leur dos aminci en une carène assez forte et à une certaine uniformité dans les teintes, qui sont ordinairement d'un brun jaunâtre, relevées par de larges taches plus foncées et en losange. *Voy.* l'atlas de ce Dictionnaire, Reptiles, pl. 13, fig. 1.

La *sonnette*, qui est le principal caractère de ce genre, résulte d'un nombre variable de petites capsules emboîtées l'une dans l'autre, desséchées et mobiles, qui produisent par l'agitation rapide de la queue un bruit strident, comparable à la vibration des gousses des légumineuses desséchées et contenant encore leurs graines. Ce bruit n'est pas fort élevé, mais il s'entend d'assez loin, d'une trentaine de pas environ, et dès que l'animal est inquiété il le fait entendre. C'est donc une sorte d'avertissement providentiel qui décèle aux autres animaux la présence du terrible Ophidien, et qui, vu la lenteur des mouvements de celui-ci, leur permet souvent de l'éviter. Comme les Crotales habitent les endroits secs et arides, l'homme est rarement exposé à leurs coups; d'ailleurs

ils mordent rarement sans être provoqués, et l'on cite à cet égard des faits qui rendent ceux que nous avons cités plus haut moins effrayants en en montrant la rareté. Il semblerait même que ces animaux soient susceptibles d'un certain apprivoisement. Théodore Cocteau, dans un de ses intéressants articles du *Dictionnaire pittoresque*, rapporte, d'après M. Thiébaut de Berneaud, qu'un de ces Serpents vivait en liberté chez M. Pallois, médecin à Nantes; qu'il sortait de sa retraite aussitôt qu'on l'appelait par le nom de *Coco* qui lui avait été donné, qu'il venait même manger sur la table ce qu'on avait disposé pour lui, sans s'effrayer de la présence des étrangers, auxquels on montrait sa docilité, et sans chercher à nuire.

Ces animaux sont vivipares comme nos Serpents venimeux, et les voyageurs ont remarqué qu'ils veillent pendant un certain temps sur leurs petits. Palisot de Beauvois rapporte qu'un *Crotalus durissus*, dont il voulait s'emparer, s'agita aussitôt pour faire résonner ses sonnettes, en même temps qu'il ouvrait une large gueule, et y reçut cinq petits Serpents à peu près gros comme un tuyau de plume. « Surpris de ce spectacle inattendu, je me retirai de quelques pas, dit l'auteur, et me cachai derrière un arbre. Au bout de quelques minutes, l'animal, se croyant, ainsi que sa progéniture, à l'abri de tout danger, ouvrit de nouveau sa bouche et en laissa sortir les petits qui s'y étaient cachés. Je me remontrai, les petits rentrèrent dans leur retraite, et la mère, emportant son précieux trésor, s'échappa à la faveur des herbes, dans lesquelles elle se cacha. »

Dans les jeunes, il n'y a point encore de grelot : cet organe, qui se composera plus tard d'une succession de capsules enchâssées les unes dans les autres, ressemble alors à un petit dé moulé sur la dernière vertèbre dorsale; mais ce petit étui épidermique est au bout de quelque temps remplacé par un autre, celui-ci par un troisième, et successivement. Comme aucun d'eux ne tombe, par suite d'une petite gorge de sa partie postérieure qui le retient au suivant, il en résulte une sorte de chapelet serré, ayant de 10 à 15 pièces et quelquefois même davantage. Seba figure une sonnette à laquelle on en compte 42. Chez certains individus, on reconnaît que cet organe a été évidemment cassé. Il est certain que le nombre des pièces du grelot n'égale pas celui des mues de l'animal, et le *Crotalus mutus* de Linné n'en a jamais qu'une seule. Quelques observations ont été entreprises au Muséum au sujet de leur développement.

Les Crotales sont révérés par certaines peuplades américaines; on se contente le plus souvent de les éloigner, mais sans les tuer, dans la crainte que l'esprit de celui qu'on aurait fait mourir n'excite ses parents ou ses amis vivants à venger le mal qu'on lui aurait fait. Dans certains endroits, on les dit sensibles à la musique, et M. de Chateaubriand écrit sur ce point un passage que nous ne saurions omettre : « Au mois de juillet 1791, nous voyagions dans le Haut-Canada avec quelques familles sauvages de la nation des Ounoutagnes. Un jour que nous étions arrêtés dans une plaine au bord de la rivière Génésie, un Serpent à sonnettes entra dans notre camp. Nous avions parmi nous un Canadien qui jouait de la flûte; il voulut nous amuser, et s'avança contre le serpent avec son arme d'une nouvelle espèce. A l'approche de son ennemi, le superbe reptile se forme tout-à-coup en spirale, aplatit sa tête, enfle ses joues, contracte ses lèvres, découvre ses dents envenimées et sa gueule rougie; sa langue fourchue s'agite rapidement au-dehors; ses yeux brillent comme des charbons ardents; son corps, gonflé de rage, s'abaisse et s'élève comme un soufflet; sa peau dilatée est hérissée d'écailles, et sa queue, en produisant un son sinistre, oscille avec tant de rapidité, qu'elle ressemble à une légère vapeur. Alors le Canadien commence à jouer sur sa flûte; le serpent fait un mouvement de surprise et retire sa tête en arrière; il ferme peu à peu sa gueule enflammée. A mesure que l'effet magique le frappe, ses yeux perdent de leur âpreté, les vibrations de sa queue se ralentissent, et le bruit qu'elle fait entendre s'affaiblit et meurt par degrés. Moins perpendiculaires sur sa ligne spirale, les orbes du Serpent charmé s'élargissent et viennent tour à tour se poser sur la terre en cercles concentriques; les écailles de la peau s'abaissent et reprennent leur éclat, et, tournant légèrement la tête, il demeure immobile dans l'attitude de l'attention et du plaisir. Dans ce moment le Canadien marche

quelques pas en tirant de sa flûte des sons lents et monotones; le Reptile baisse son cou, entr'ouvre avec sa tête les herbes fines, et se met à ramper sur les traces du musicien qui l'entraîne, s'arrêtant lorsqu'il s'arrête, et commençant à le suivre aussitôt qu'il commence à s'éloigner. Il fut ainsi conduit hors de notre camp au milieu d'une foule de spectateurs tant sauvages qu'européens, qui en croyaient à peine leurs yeux. »

Les Crotales atteignent rarement plus d'un mètre de longueur; on en voit cependant qui en ont près de deux. Ils vivent habituellement de petits animaux mammifères, reptiles ou oiseaux, qu'ils épient avec patience, et sur lesquels ils se détendent avec rapidité lorsqu'ils sont à leur portée. Ils vivent aussi d'animaux morts, de rats, de lapins, etc., et en ménagerie on leur en donne de préférence. On peut en tenir plusieurs, même d'espèce différente, dans une seule cage, sans qu'ils cherchent à se blesser mutuellement. Leur marche est lente, et ils n'attaquent guère les espèces de grande taille que s'ils en sont inquiétés.

M. Schlegel en signale 4 espèces, dont une, le *Crotalus mutus*, a été rapportée aux Trigonocéphales par Cuvier et plusieurs autres erpétologistes :

1. Le CROTALA MUET vit au Brésil et à la Guiane. Il n'est pas moins dangereux que les autres. Sa queue est terminée par une pointe acérée en forme d'alêne. Daudin et M. Fitzinger en ont fait le genre *Lachesis*.

2. Le CROTALA MILLET, *Crotalus miliarius*, qui habite dans les provinces méridionales des États-Unis, n'a guère plus de 0m,75; il a les plaques céphaliques plus grandes que les autres, et devient, pour cette raison, un genre à part dans les ouvrages de MM. J.-E. Gray et Fitzinger sous les noms de *Crotalophorus* et *Caudisona*.

3. Le CROTALA DURISSUS ou C. COMMUN, *Crotalus durissus* (figuré dans notre atlas, REPTILES, pl. 13, fig. 1), vit dans l'Amérique septentrionale, aux États-Unis, ainsi qu'en Californie et même au Mexique. C'est le type du genre *Uropsophus* de Wagler. M. Audubon rapporte que dans certaines localités on emploie sa peau pour faire des souliers. Suivant Catesby, il s'introduit quelquefois dans les maisons et même dans les lits, et les animaux domestiques sont inquiets aussi longtemps que ce Reptile dangereux se trouve dans leur voisinage; mais il ne fait pas de mal si on ne l'inquiète pas.

4. Le CROTALE CASCAVEL?, *Crotalus horridus*?, est répandu dans une grande partie de l'Amérique méridionale. Il arrive souvent au Brésil, lorsqu'un Cascavel s'est établi dans un lieu où les troupeaux paissent habituellement, qu'en un seul jour plusieurs Vaches deviennent victimes de sa morsure. (P. G.)

CROTALOPHORE. *Crotalophorus* (κρόταλον, grelot; φορός, porteur). REPT. — Synonyme de *Crotalus* dans Linné, employé par M. J.-E. Gray dans un sens plus limité. *Voy.* CROTALE. (P. G.)

*CROTALOPSIS, Michx. BOT. PH. — Syn. de *Baptisia*, Vent.

CROTON. BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Crotonées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1083), et présentant pour caractères: Fleurs monoïques ou plus rarement dioïques. *Fleurs mâles*: Calice 5-parti à estivation valvaire. Corolle 5-pétale, à estivation convolutive. Glandes 5, alternant avec les pétales. Étamines 10 à 20, ou quelquefois en nombre indéfini, insérées sur un réceptacle nu ou villeux; filaments libres, à estivation infléchie, puis droits, exserts; anthères introrses, filaments soudés au sommet. *Fl. femelles*: Calice 5-parti, persistant. Corolle nulle; glandes ou appendices 5, situés à la base de l'ovaire; ovaire sessile, triloculaire, à loculés uni-ovulés; styles 3, bifides ou multipartis, et stigmates en rapport avec ces divisions. Capsule à trois coques; coques bivalves, monospermes.

Ce sont des arbres, des arbrisseaux, des arbustes ou des herbes propres à l'Amérique tropicale, où ils sont très communs, plus rares dans les parties chaudes de l'Asie et de l'Afrique. Leurs feuilles sont alternes, stipulées, le plus souvent biglanduleuses à la base, entières, dentées ou lobées, couvertes de poils étoilés ou d'écailles; fleurs en épis ou en grappes axillaires, ou plus souvent terminales, munies chacune de bractées. Tantôt les épis portent des fleurs de sexe différent, tantôt ils sont bisexuels; le plus communément les fleurs mâles sont en haut et les fleurs femelles en bas.

Ce genre, qui renferme un très grand nombre d'espèces, dont quelques unes sont cul-

tivées dans nos serres, comprend des plantes jouissant de propriétés médicinales très développées. Tels sont le *C. eluterio* qui fournit l'écorce tonique, astringente et fébrifuge, connue dans le commerce sous le nom de Cascarille ; le *C. tiglium*, dont le bois, appelé *bois des Moluques*, est émétique et purgatif, mais inusité, et dont les graines (*graines de Tilly, des Moluques* ou *pignon d'Inde*) fournissent une huile âcre, jouissant à un tel degré de propriétés purgatives, qu'une seule goutte suffit pour provoquer dix à douze évacuations ; elle est aussi employée en frictions comme un rubéfiant très actif. On attribue ces effets à un principe qu'on a nommé *Tigline* ou *Crotonine*. Parmi les autres espèces nous énumérerons les *C. campestris* (*Velame do Campo*) et *perdiceps* (*Pe de perdis, Alcamphora*), employés par les Brésiliens comme diurétiques et antisyphilitiques ; le *C. balsamiferum* (petit baume) qui croît à la Martinique et dont on prépare une liqueur fort agréable appelée *Eau de Menthe* ; les *C. thuriferum* et *adipatum* (*Ullucino*), propres aux rives de l'Amazone et de l'écorce desquels est tiré l'encens ; le *C. humile*, employé dans les Antilles pour préparer des bains aromatiques. On met au nombre des succédanées du Copahu le baume qui découle du *C. origanifolium*. Le suc concret du *C. niveum* passe pour vulnéraire, et les Africains regardent comme un cosmétique précieux le parfum tiré du *C. gratissimum*.

On attribue aux *C. cascarilloides, micans* et *suberosum* les mêmes propriétés qu'à la Cascarille, et l'écorce du *C. pseudochina* (*quina blanco, cortex copalche*) jouit des mêmes vertus et à un égal degré.

M. Endlicher place le genre *Croton* entre les g. *Crotonopsis*, L.-C. Rich. et *Julocroton*, Mart. Le Tournesol, *C. tinctorium*, n'appartient plus au g. *Croton* ; Necker en a fait un genre distinct sous le nom de *Crozophora*. (G.)

***CROTONÉES.** *Crotoneæ*. BOT. PH. — Nom donné par A. Jussieu à une section de la famille des Euphorbiacées, dont le type est le g. *Croton*.

***CROTONINE.** CHIM. — Nom donné par Brandes à un alcaloïde qu'il a découvert dans la graine du *Croton tiglium*, et dont l'action sur l'économie est très violente. Cette substance, encore peu connue, n'est d'aucun usage en thérapeutique.

CROTONOPSIS (*Croton*, croton ; ὄψις, apparence). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Crotonées, établi par L.-C. Richard pour une plante herbacée parsemée de petites écailles furfuracées, à feuilles alternes, tantôt linéaires, tantôt elliptiques, également parsemées d'écailles qui en argentent la surface inférieure. Les fleurs, situées dans l'aisselle des feuilles terminales, forment des espèces d'épis après la chute de ces dernières. Les espèces de ce genre, très voisin du g. *Croton*, sont propres à l'Amérique septentrionale.

CROTOPHAGA, L. OIS. — Nom scientifique du g. Ani.

***CROTOPHAGINÉES.** *Crotophaginæ*. OIS. — Sous-famille des Cuculidées, établi par Swainson qui n'y comprenait que les genres *Crotophaga, Dasylophus, Phænicophaus* et *Molcoho*. M. G. R. Gray (*List of gen.*) y comprend, outre ces trois genres, les g. *Zonclostomus*, Sw.; *Taccocua*, Less.; *Carpococcyx*, G. R. Gray (*Calobates*, Temm.), *Idiococcyx*, Temm.; *Rhinortho*, Vig. (*Bubutus*, Less.), et *Scythrops*, Lath. Le caractère essentiel de ce groupe est d'avoir le bec long, large, comprimé, les narines couvertes par les plumes frontales ou des poils. Au reste, ces sous-familles sont d'une détermination impossible, et elles réunissent dans l'ordre présumé de leurs affinités des genres difficiles à grouper entre eux ; mais il faut qu'ils y entrent bon gré mal gré. (G.)

***CROUANIA** (nom propre). BOT. CR. — (Phycées.) Genre fondé par M. J. Agardh (*Alg. medit.*, p. 83) aux dépens des *Mesogloia* (qu'il eût été plus correct d'écrire *Mesoglœa*), et dédié à MM. Crouan, phycologues très distingués de Brest. Ce g., qui appartient à la sous-tribu des Glœocladées, est ainsi caractérisé par le célèbre professeur de Lund : Fronde tubuleuse, articulée, dont le filament axile porte, au niveau de chaque articulation, d'autres filaments un peu raides, disposés en verticilles divariqués et espacés entre eux. Fructification double : favellidies solitaires, au-dessous du sommet des ramules, attachées à la base des filaments verticillés qui les recouvrent en partie, et contenant dans un périspore membranacé, hyalin, une masse globu-

leuse de spores infiniment petites. Les tétraspores (1), que M. J. Agardh n'a pas vus, consistent, selon M. Chauvin (*Rech. sur la classific.*, etc., p. 50), en des espèces de *capsules* transparentes, sphériques, solitaires, sessiles, insérées à la base des verticilles et tout près du filament central. Ces capsules renferment chacune une masse colorée, divisée régulièrement en quatre spores. La forme et la place de ces capsules, si peu différentes de celles que M. Agardh fils assigne à ses favellidies, nous donneraient à penser que ce sont les mêmes organes, si un botaniste du mérite de l'auteur des *Algues de la Normandie* ne nous assurait pas avoir distinctement constaté la division quaternaire dans l'espèce de fructification qu'il a observée et donnée pour des tétraspores. Le g. a pour type le *Griffithsia nodulosa* Ag., originaire de l'Adriatique, lequel reconnait encore pour synonymes les *Cladostephus dubius* Bor. (*Fl. Morée*), *Mesogloia attenuata* Ag., et *M. moniliformis* Griff. (*Alg. Danm.*, n. 197), *Callithamnion nodulosum* Zanard. — M. J. Agardh a découvert une seconde espèce sur le littoral des environs de Naples : la première croît aussi sur les côtes de l'Angleterre. Ces deux espèces constituent des Algues gélatineuses, grêles, filiformes et très rameuses. Voisines des *Dudresnaya*, les *Crouania* en diffèrent par le filament simple, tubuleux, et non corroboré de fibres longitudinales juxtaposées. Les verticilles, qui donnent à ce g. un aspect noueux, le distinguent suffisamment du *Naccaria*, Endlich., sans parler de la structure de la fronde ni de la fructification de ce dernier, que M. Chauvin a parfaitement décrites dans l'ouvrage cité plus haut. (C. M.)

* **CROUPION.** *Uropygium.* OIS. — Extrémité du tronc des Oiseaux, composée des dernières vertèbres dorsale et caudale, et terminée par un os qui ressemble à un soc de charrue. Dans le langage ornithologique on entend par Croupion toute la partie inférieure du dos.

CROUTE. BOT. CR. — (Lichens.) Par opposition à l'épithète de foliacé, on donne le nom de thalle crustacé ou de *Croûte* à cette partie du Lichen d'où naissent les fructifications, et qui, étendue sur les pierres ou les écorces, quelquefois sur la terre nue, y adhère par toute sa surface inférieure, et s'en détache difficilement (EX.: Opégraphe, Verrucaire). *Voy.* THALLE et LICHENS. (C. M.)

(1) La forme que revêt cette agglomération de quatre spores n'étant pas toujours sphérique (ex : *Hypnea*, *Dasyphlæa*), le nom de *Tétraspores*, qui ne préjuge rien à cet égard, nous semble mériter la préférence sur celui de *Sphérospores*.

CROWEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Diosmées-Boroniées, établi par Smith, pour un arbuste de la Nouvelle-Hollande, dressé, glabre, à rameaux alternes ou triangulaires, à feuilles alternes, sessiles, linéaires, lancéolées, aiguës, très entières, glabres, luisantes et parsemées de petits points glanduleux et translucides; à fleurs pédonculées, axillaires, dressées, assez grandes, d'une couleur pourpre. Cet arbuste, dont on connaît une seule espèce, le *Crowea saligna*, est cultivé dans les jardins des amateurs. Il est de terre de bruyère et demande à être placé en hiver dans la serre tempérée.

CROZOPHORA (κροσσός, fourrure; φορός, porteur). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Crotonées, établi par Necker (*Élém.*, n. 1127) pour des arbustes ou des herbes propres à l'Afrique tropicale et boréale, très rares dans l'Europe méridionale, à feuilles alternes, stipulées, à stipules décidues, sinuées, le plus souvent plissées, molles, les rameaux et les fleurs couverts de poils étoilés, tomenteux ou farineux; à fleurs en grappes au sommet ou dans les bifurcations des branches, à bractées linéaires, longuement stipitées, les fleurs inférieures femelles et longuement pédonculées; les supérieures mâles et réunies en faisceaux plus denses. Le type de ce genre, qui renferme 7 espèces, est le *Cr. tinctoria*, qui produit la substance colorante introduite dans le commerce sous le nom de *Tournesol* (*voy.* ce mot).

CRUCIANELLE. *Crucianella* (*crux*, croix). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Stellatées, établi par Linné pour des plantes herbacées annuelles ou vivaces, et quelquefois suffrutescentes à leur base, croissant en Europe et surtout sur le littoral méditerranéen. Leurs tiges sont anguleuses; leurs feuilles étroites, opposées ou verticillées; leurs fleurs petites, en épis simples ou plus rarement en corymbes. On en connaît une vingtaine d'espèces.

CRUCIFÈRES. *Cruciferæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédonées polypétales hypogynes, qui doit son nom à sa disposition en croix de ses quatre pétales ainsi que de ses sépales. Ceux-ci sont dressés, situés par rapport à l'axe, l'un en dedans, l'autre en dehors, les deux autres des deux côtés; ces derniers recouverts ordinairement dans la préfloraison par les bords des premiers, et quelquefois prolongés au-dessous de leur point d'insertion en une petite bosse creuse ou même en un éperon. Les pétales alternent avec eux, ainsi qu'eux sont caducs, se rétrécissent ordinairement en onglet à la base, s'élargissent supérieurement en un limbe entier ou échancré ou même bifide: égaux en général, ils se raccourcissent quelquefois, ou manquent complétement du côté qui regarde l'axe. Les étamines sont tétradynames, c'est-à-dire au nombre de six : deux plus courtes opposées aux sépales latéraux ; quatre plus longues opposées à peu près aux pétales, et par conséquent par paires aux sépales supérieur et inferieur ; de telle sorte que les uns considerent l'ensemble des étamines comme résultant de deux verticilles quaternaires, dans le plus extérieur desquels deux seraient avortées; les autres comme résultant d'un verticille unique dans lequel deux des étamines seraient dédoublées. Quoi qu'il en soit, les filets s'insèrent en général sur un appareil glanduleux situé autour et au-dessous du pistil, sont ordinairement simples et libres, les plus longs d'autres fois cependant munis d'une dent, et quelquefois soudés entre eux par paires. L'ovaire, libre, sessile ou courtement stipité, se compose de deux carpelles opposés aux sépales latéraux et soudés entre eux par leurs bords, qui forment les placentas opposés par conséquent aux deux autres sépales. Les graines s'insèrent en nombre variable sur ces placentas, qui doivent donc être considérés comme pariétaux, quoique en général une lame celluiaire étendue de l'un à l'autre divise la loge en deux cavités. Le style, simple, court, lorsque l'ovaire est allongé, plus long lorsque l'ovaire est court, se termine par deux stigmates opposés aux placentas. On connaît le fruit qui résulte d'un pareil ovaire sous le nom de *silique* ou *silicule*, suivant qu'il est allongé ou raccourci, et sa déhiscence est telle que le péricarpe se fend le long des placentas, se séparant ainsi en deux valves, tandis que les placentas restent unis en une sorte de cadre circonscrivant la cloison et portant les graines. Rarement le fruit reste indéhiscent ou est lomentacé, c'est-à-dire divisé par de fausses cloisons transversales, suivant lesquelles il se désarticule. Les graines, variables en nombre qui peut se réduire à l'unité, le sont aussi, par leur situation horizontale, pendante ou ascendante; elles sont amphitropes, recouvertes d'un test assez épais, et dépourvues de périsperme. La radicule est pliée de diverses manières sur les cotylédons, soit accombants, c'est-à-dire appuyant leur côté sur la radicule (embryon *pleurorhizé*); soit incombants, c'est-à-dire appuyant leur face sur la radicule (embryon *notorhizé*); soit condupliqués, c'est-à-dire pliés en deux moitiés qui embrassent la radicule dans ce pli (embryon *orthoplocé*); soit enroulés en spirale (embryon *spirolobé*); soit pliés plusieurs fois dans leur longueur (embryon *diplécolobé*).

Les espèces de cette famille nombreuse et si naturelle habitent pour la plupart la zône tempérée de l'hémisphère boréal; plus rares dans l'hémisphère austral, elles se montrent encore assez abondamment dans les climats plus froids; mais sous la zône torride elles ne se rencontrent guère que sur les montagnes à des hauteurs où elles retrouvent une température analogue à celle des latitudes plus élevées. Quelques unes sont des sous-arbrisseaux, mais presque toutes des herbes annuelles ou bisannuelles, plus rarement vivaces.

Le suc de ces plantes est aqueux, âcre en général, et doué de propriétés stimulantes et antiscorbutiques, qui, adoucies dans quelques espèces, ne leur conservent qu'une saveur agréable, et les font rechercher comme aliments lorsque ces sucs sont mêlés à une grande proportion de mucilage. Les racines acquièrent souvent une assez grande épaisseur dans les espèces vivaces. Les feuilles, souvent ramassées en touffes radicales vers la base de la tige, se dispersent d'autres fois sur elle et sont toujours alternes (excepté quelquefois vers la base); elles sont simples, entières, dentées ou pinnatifides. Les poils, lorsqu'il y en a, sont simples, rameux ou étoilés. Les fleurs, blanches, jaunes, pourpres, plus rarement

bleues, le plus souvent odorantes, sont disposées en grappes ou en corymbes à l'extrémité des rameaux, ou opposées aux feuilles. Le tissu des cotylédons est souvent oléagineux, de sorte que certaines espèces sont cultivées pour la fabrication de l'huile.

GENRES.

I. — Pleurorhizées.

Tribu I. — Arabidées.

Silique. Cotylédons plans, parallèles à la cloison étroite, linéaire.

Matthiola, R. Br. (*Leucoium*, Mœnch. — *Triceras*, Andrz.) — *Parolinia*, Webb. — *Diceratium*, Boissier. — *Notoceras*, R. Br. — *Andrzejowskya*, Reichenb. (*Macroceratium*, DC.) — *Cheiranthus*, R. Br. (*Schelhammeria*, Heist). — *Psilostylis*, Andrz. — *Dichrounthus*, Webb. — *Iodanthus*, Torr. et Gray). — *Oudneya*, R. Br. — *Nasturtium*, R. Br. (*Cardaminum*, Mœnch. — *Baeumeria*, Flor. Wetter. — *Radicula*, Dillen. — *Raripa*, Scop. — *Brachylobos*, All. — *Caroli-Gmelina*, Fl. Wett.) — *Alyssopsis*, Boissier. — *Barbarea*, R. Br. — *Streptanthus*, Nutt. (*Euclisia*, Nutt.) — *Turritis*, Dill. — *Arabis*, L. (*Abasicarpus*, Andrz. — *Turritella*, C.-A. Mey. — *Campylocarpus*, C.-A. Mey. — *Cardaminopsis*, C.-A. Mey. — *Leptostylis*, C.-A. Mey. — *Catolobus*, C.-A. Mey.) — *Stevenia*, Fisch. — *Porrya*, R. Br. (*Neuroloma*, Andrz. — *Leiospora*, C.-A. Mey.) — *Phœnicaulis*, Nutt. — *Macropodium*, R. Br. — *Cardamine*, L. — *Pteroneuron*, DC. — *Dentaria*, Tourn. — *Leavenworthia*, Torr.

Tribu II. — Alyssinées.

Silicule se séparant en deux valves planes ou concaves. Cotylédons plans, parallèles à la cloison large et ovale.

Lunaria, L. — *Ricotia*, L. (*Scopolia*, Adans.) — *Farsetia*, Torr. (*Fibigia*, Medik.) — *Meniocus*, Desv. — *Berteroa*, DC. (*Moenchia*, Roth.) — *Aubrietia*, Adans. — *Vesicaria*, Lam. (*Physaria*, Nutt.) — *Koniga*, Adans. (*Lobularia*, Desv. — *Octadenia*, R. Br.) — *Schiwereckia*, Andrz. — *Aurinia*, Desv. — *Coluteocarpus*, Boiss. — *Psilonema*, C.-A. Mey. *Alyssum*, L. (*Adyseton*, Scop.) — *Odontarrhena*, C.-A. Mey. — *Ptilotrichum*, C.-A. Mey. — *Clypeola*, L. (*Ianthlaspi*, Tour. — *Fosselinia*, Scop. — *Orium*, Desv. — *Bergeretia*, Desv.) — *Peltaria*, L. (*Bohatschia*, Krantz.) — *Petrocallis*, R. Br. (*Zizia*, Roth.) — *Draba*, L. — *Eraphila*, DC. (*Gansblum*, Adans.) — *Cochlearia*, L. (*Rhizobotrya*, Tausch. — *Kernera*, Medik. — *Armoracia*, Rupp. — *Raphanis*, Mœnch.) — Après ces genres viennent s'en placer deux autres remarquables par quelques anomalies, le *Tetrapoma*, Turckz., et le *Selenia*, Nutt.

Tribu III. — Thlaspidées.

Silicule se séparant en deux valves naviculaires. Cotylédons plans, perpendiculaires à la cloison étroite.

Thlaspi, Dillen. (*Pterolabium*, Andrz. — *Carpoceras*, Link.) — *Didymaphysa*, Boiss. — *Teesdalia*, R. Br. (*Guepinia*, Bast.) — *Iberis*, L. (*Pseudothlapsi*, Magnol.) — *Cynocardamum*, Webb. Berth. — *Biscutella*, L. (*Jandraba*, Medik. — *Thlaspidium*, Medik.) — *Diastrophis*, Fisch., Mey. — *Megacarpæa*, DC. — *Cremolobus*, DC. — *Menonvillea*, DC. — *Crenularia*, Boiss. — *Moriera*, Boiss. — *Brossardia*, Boiss. — *Heldreichia*, Boiss.

Tribu IV. — Euclidiées.

Silicule indéhiscente. Cotylédons plans, parallèles à la cloison, qui manque quelquefois.

Euclidium, R. Br. (*Soria*, Adans.) — *Ochthodium*, DC. — *Pugionium*, Gærtn.

Tribu V. — Anastaticées.

Silicule déhiscente longitudinalement, coupée par plusieurs cloisons transversales. Cotylédons plans, parallèles à la cloison.

Anastatica, Gærtn. (*Hierocontis*, Adans.) — *Morettia*, DC.

Tribu VI. — Cakilinées.

Silicule lomentacée. Cotylédons plans, parallèles à la cloison quand elle existe.

Cakile, Tourn. — *Charispora*, DC. (*Chorispermum*, R. Br. — *Rhomalium*, C.-A. Mey.) — *Cordylocarpus*, Desf.

II. — Notorhizées.

Tribu VII. — Sisymbriées.

Silique. Cotylédons plans, perpendiculaires à la cloison.

Malcomia, R. Br. — *Hesperis*, L. (*Deilosma*, Andrz. — *Arabidium*, C.-A. Mey. — *Plagioloba*, C.-A. Mey.) — *Dontostemon*, Andrz. (*Andreoskia*, DC.) — *Pachypodium*,

Webb., Berth. — *Sisymbrium*, L. (*Cluckia*, Andrz. — *Chamæplium*, Wallr. — *Norta*, Adans. — *Leptocarpæa*, DC. — *Descurainia*, Webb., Bertb. — *Descurea*, C.-A. Mey. — *Hugueninia*, Reichenb. — *Kibera*, Adans.— *Parlatoria*, Boiss. — *Alliaria*, Adans. — *Tropidocarpum*, Hook. — *Strophades*, Boiss. — *Erysimum*, L. (*Agonolobus*, C.-A. Mey. — *Cuspidaria*, Link. — *Cheiropus*, C.-A. Mey. — *Erysimastrum*, C.-A. Mey. — *Gorinkia*, Presl.) — *Tetracme*, Bunge. — *Smelowskia*, C.-A. Mey. — *Taphrasperma*, C.-A. Mey. — *Braya*, Sternb. — *Leptaleum*, DC. — *Christolea*, Cambess. — *Thelypodium*, Endl. — *Stanleya*, Nutt. (*Podolobus*, Rafin.) — *Warea*, Nutt. — *Zerdana*, Boiss.

Tribu VIII. — CaméliNées.

Silicule se séparant en deux valves concaves. Cotylédons perpendiculaires à la cloison elliptique, plus large que haute.

Syrenia, Andrz. (*Stylanema*, DC.) — *Syrenopsis*, Jaub. et Spach. — *Camelina*, Crantz (*Leiolobium*, Reichenb.) — *Stenopetalum*, R. Br. — *Eudema*, Humb., Bonpl. — *Matthewsia*, Hook. — *Platypetalum*, R. Br. — *Eutrema*, R. Br. — *Aphragmus*, Andrz. (*Orobium*, Reichenb. — *Oreas*, Chamiss.) — *Platyspermum*, Hook.

Tribu IX. — Lépidinées.

Silicule se séparant en deux valves naviculaires. Cotylédons parallèles à la cloison étroite.

Capsella, Vent.) *Marsypocarpus*, Neck.— *Rodschiedia*, Gærtn. — *Bursa*, Guett. — *Bursa-pastoris*, Tournef. — *Hymenolobus*, Nutt.) — *Ionopsidium*, Reichenb. — *Bivonæa*, DC. — *Eunomia*, DC. — *Iberidella*, Boiss. — *Hutchinsia*, R. Br. (*Noccæa*, Reichenb.) — *Lepidium*, R. Br. (*Cardaria* et *Lepia*, Desv. — *Kandis*, Adans. — *Cardiolepis*, Wall. — *Jundzillia*, Andrz. — *Lasioptera*, Andrz. — *Dileptium*, Rafin. — *Senckenbergia*, Fl. Wetter.) — *Hymenophysa*, C.-A. Mey. — *Campyloptera*, Boiss. — *Æthionema*, R. Br. — *Hexaptera*, Hook. — *Dispeltophorus*, Lehm.

Tribu X. — Isatidées.

Silicule indéhiscente, 1-loculaire, 1-sperme.

Dipterygium, Decaisne. (*Pteroloma*, Steud.) — *Tetrapterygium*, Fisch. Mey. — *Glastaria*, Boiss. — *Isatis*, L. (*Sameraria*, Desv.) — *Tauscheria*, Fisch. — *Thysanocarpus*, Hook. — *Sobolewskia*, Bieberst. — *Neslia*, Desv. (*Vogelia*, Medik.) — *Myagrum*, Tourn. (*Bricour*, Adans. — *Deltocarpus*, Lhérit. — *Sinistrophorum*, Schranck.).

Tribu XI. — Anchoniées.

Silique ou silicule lomentacée.

Goldbachia, DC. — *Anchonium*, DC. — *Sterigma*, DC. (*Sterigmostemon*, Bieberst.) — *Morisia*, Gay.

III. — **Orthoplocées.**

Tribu XII. — Brassicées.

Silique.

Sinapidendron, Lowe. (*Disaccium*, DC.) — *Brassica*, L. (*Rapa*, Tourn. — *Napus*, Tourn. — *Brassicastrum*, Link.) — *Sinapis*, Tourn. (*Sinapistrum*, Reichenb.) — *Ramphospermum*, Andrz. — *Hirschfeldia*, Mœnch. — *Douepea*, Cambess. — *Erucastrum*, Presl. (*Micropodium*, DC. — *Guntheria*, Andrz.) — *Orychophragmus*, Bung. — *Moricandia*, DC. — *Diplotaxis*, DC. — *Eruca*, Tournef. (*Euzomum*, Link.)

Tribu XIII. — Vellées.

Silicule se séparant en deux valves concaves. Cloison elliptique.

Vella, DC. — *Boleum*, Desv. — *Carrichtera*, DC. — *Succowia*, Medik. — *Savignya*, DC. — *Fortuynia*, Sbuttl., type, suivant Boissier, d'une tribu particulière intermédiaire à celle-ci et aux Raphanées.

Tribu XIV. — Psychinées.

Silicule se séparant en deux valves naviculaires. Cloison étroite.

Schouwia, DC. — *Psychine*, Desf.

Tribu XV. — Zillées.

Silicule indéhiscente, à une ou deux loges monospermes.

Zilla, Forsk. — *Muricaria*, Desv. — *Calepina*, Adans. — *Boraeva*, Jaub. et Spach. — *Texiera*, Jaub. et Spach.

Tribu XVI. — Raphanées.

Silice ou silicule lomentacée, à articules mono ou oligospermes.

Crambe, Tourn. — *Rapistrum*, Boerb. (*Schranckia*, Medik. — *Condylocarya*, Bess. — *Arthrolobus*, Andrz. — *Didesmus*, Desv.

